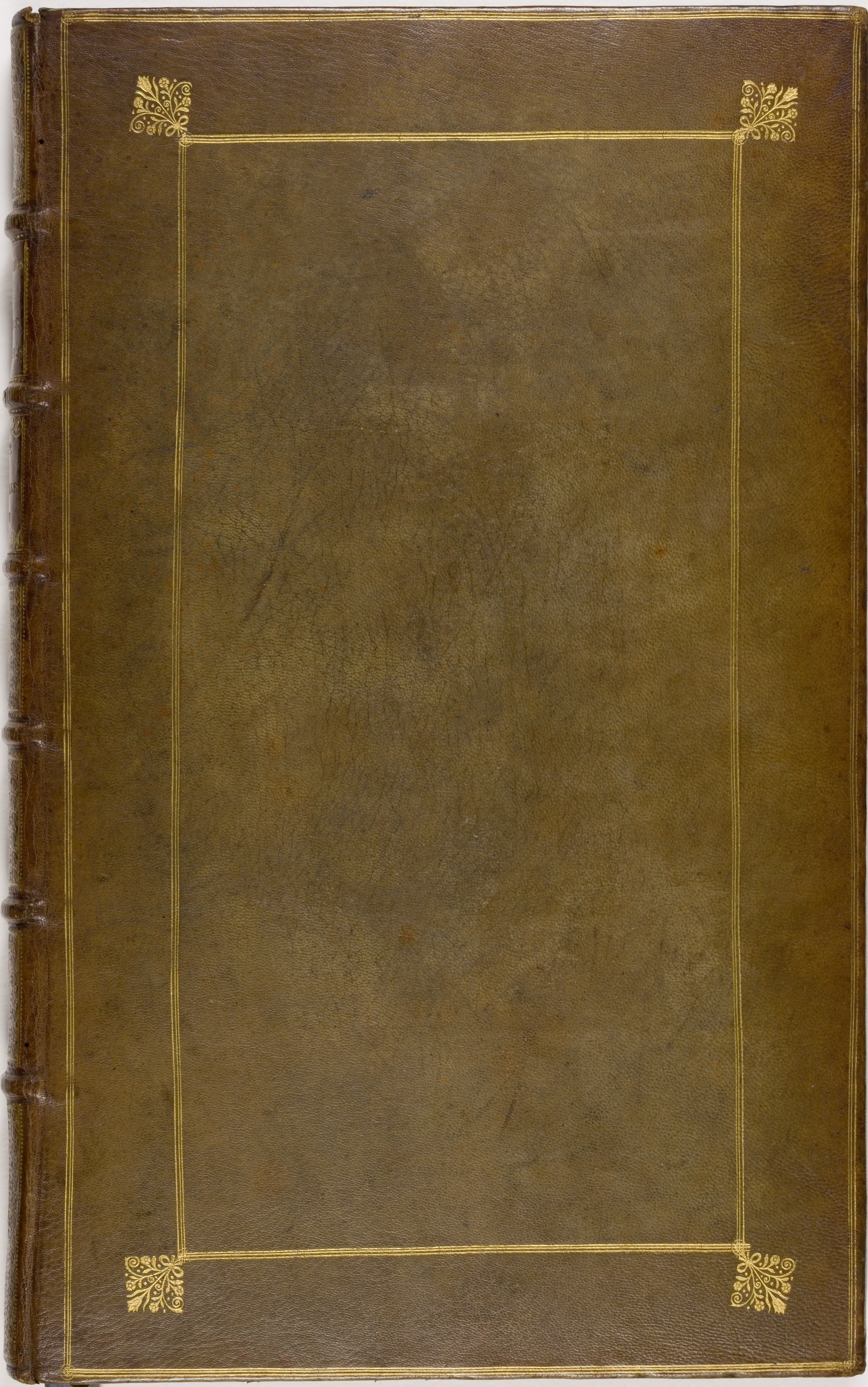






CEREMONIES

ET

COUTUMES

RELIGIEUSES

DE TOUS LES

PEUPLES DU MONDE

Representées par des Figures dessinées de la main de

BERNARD PICART:

Avec une Explication Historique, & quelques Dissertations curieuses.

TOME TROISIEME,

Qui contient les Ceremonies des Grecs & des Protestans.



A AMSTERDAM,
Chez J. F. BERNARD.

MDCCXXXIII.

AVERTISSEMENT.

J'Ai un peu changé la diſpoſition de ces deux derniers Volumes, & c'eſt dequoi je dois avertir le Lecteur pour ne pas me trouver en contradiction avec la Préface generale. Ainſi je renferme dans ce Tome cinquieme les Grecs & les Sectes dominantes des Proteſtans. Dans le ſixieme je donnerai les Anabaptiſtes, les Quaquers, un eſſain de Sectes particulieres du Chriſtianiſme, les Mahometans &c. j'avertis auſſi que dans la Préface generale on a mis par inadvertence Chrétiens de St. Thomas au lieu de Chrétiens de St. Jean.



DISSERTATIONS
SUR LA
RELIGION ET LES CEREMONIES
DES
PEUPLES CHRETIENS,

Qui suivent les Dogmes & le Rit connus aujourd'hui sous le nom de RELIGION DES GRECS.

On dessein n'est point de m'engager ici dans ces vastes champs de controverses, où chaque parti trouve d'ordinaire dequoi nourrir ses préjugés, & satisfaire ses idées & ses passions. Le Lecteur ne me demande qu'une Relation historique des Dogmes des Eglises Grecques, & la description des pratiques, des ceremonies, & des usages qui accompagnent le culte qu'on y rend à Dieu. Si cette maniere décrire déplait aux savans, par une simplicité qui est au dessous de leurs lumieres, elle conviendra peut être à ceux qui ne le sont pas. Du moins on ne pourra point se plaindre, *qu'on tend des pieges aux simples*; *que par de fausses vues, ou par de faux raisonnemens on fascine les yeux de ceux qui ne sont pas en état de penetrer dans les tenebres de l'Antiquité*; *qu'on fait illusion aux peuples par des expositions, ou peu sinceres, ou insultantes d'une Religion étrangere*; *qu'on explique & refute les dogmes d'autrui, selon ses propres idées, & conformement aux notions dans lesquelles on a été élevé*; qu'enfin dans le détail d'une refutation travaillée, on a bien moins pensé à la gloire de Dieu qu'à sa propre gloire, & à lui faire des Elus, qu'à montrer beaucoup d'esprit & d'adresse dans les raisonnemens dont on se sert pour apuyer ou renverser les matieres controversées. On sait assés que tous ces défauts ne sont que trop ordinaires aux livres de controverse. Oserai-je dire que de la maniere dont nous sommes faits, ils y sont comme inevitables? Toutes ces disputes entrainent à l'obstination, & l'obstination à la haine. De là ces éloignemens volontaires & prémédités des partis; cette aversion mutuelle des peuples, qui se regardent, ou peu s'en faut, les uns les autres comme des Etres d'une espece differente; ces difficultés & ces

incertitudes insurmontables à ceux qui voudroient s'élever au dessus de leurs préjugés; & cette foi chancelante, qui se termine à l'indifference ou à l'indolence, & souvent aussi à l'irreligion.

A voir du premier coup d'œil l'ancien Paganisme, ne dira t'on pas qu'il a été plus pacifique, plus tolerant & plus charitable que la Religion Chretienne? Les Payens s'entrecommuniquoient leurs Dieux, & leurs dogmes. Il se faisoit entr'eux une espece de commerce d'idées & d'opinions qui ne les entraina jamais au danger d'être frapés par *les foudres de leur Eglise*, ou par les *Anathemes de leurs Conciles*. Dans le culte qu'ils rendoient à leurs Dieux, ces Dieux si differens les uns des autres dans leurs fonctions & leurs Attributs, ils sembloient aller d'assés bonne foi au même but, & n'excluoient des Chams Elisées que les impies & ceux qui renoncoient aux devoirs moraux en s'abandonnant au crime & au vice. Les differentes manieres de servir les Dieux n'empêcherent jamais l'union & la fraternité des Payens de differens cultes. Pourquoi faut-il, dira-t'on, que le Christianisme nous prive d'un si noble privilege. Je repons que bien loin de nous l'ôter, il nous le donne dans toute son étendue. A Dieu ne plaise, qu'être Chretien soit autre chose „ qu'être humain, charitable & pa-„ cifique, conformement aux regles & aux principes que la Morale de J. „ C. nous donne de l'humanité, de la charité & de la paix, à quoi la Reli-„ gion ajoute la confiance & une *foi simple*, que la dignité, la vertu, & la „ superiorité du Legislateur exigent de nous „ sans y mêler ces idées complexes & embarassées, ces definitions subtiles, qui peu à peu ont multiplié les opinions, formé les sectes, détruit la tolerance & la charité envers ceux qu'il ne plaisoit pas à Dieu d'éclairer de ses lumieres. C'est à cela que se termine le véritable Christianisme. J. C. prechant l'Evangile n'a demandé d'autre raisonnement à ses disciples que celui qu'ils devoient faire pour comparer sa doctrine avec sa conduite, & sa mission avec les ancienes propheties: pour les misteres il n'a voulu que (*a*) de la docilité, parce qu'il n'y a point de proportion entre les misteres & notre raison. C'est en vain qu'on a cherché à les lui proportionner par de nouveaux termes & par des définitions recherchées, que la Theologie a reçu de siecle en siecle & à la naissance des opinions. En adoptant la nouvauté des termes & des expressions, notre raison a pris de nouvelles idées, s'est chargée de préjugés & de passions, qui ont produit l'Heresie, le Schisme & la desunion. Je m'arrête, sans creuser davantage dans les desordres que ces trois *enfans des tenebres* causeront sans doute jusqu'à la destruction du Monde. Je ne dois pas oublier que je ne suis qu'historien: je demande seulement la permission de faire ici trois remarques dont on ne reconnoitra que trop la justesse. 1. *Que les divisions de Religion se terminent en general, comme les émotions populaires, à une espece d'oppression:* on impose de nouveaux droits, on met de nouvelles taxes, qui ne diminuent jamais. 2. Qu'après que ces divisions ont commencé d'éclater, on a crû bien reparer les brêches qu'elles faisoient à la Religion, par des honneurs exterieurs, & par des expressions hyperboliques, assés semblables à celles dont les flateurs & les courtisans honorent les Princes: au lieu qu'il falloit travailler à retablir les idées simples, & ramener les expressions naturelles. 3. Qu'en consequence de cette reparation prétendue, on s'est attaché à ces expressions comme à l'essence de la Religion, par où les difficultés & les objections se multipliant à l'infini, la charité a diminué & rendu la reconciliation impossible.

Que le Lecteur applique ces remarques comme il lui plaira, je ne me declarerai

(*a*) *Nescire velle quæ Magister optimus*
Docere non vult, erudita est inscitia.

rerai pas davantage. Je me contente de ſouhaiter comme Chrétien cette reconciliation, à laquelle divers partis du Chriſtianiſme travaillent depuis long tems ſans le moindre fruit; parce que chacun s'y preſente *en état de guerre*, armé de ſes idées, dans le deſſein de communiquer ſes préjugés, ou tout au moins de les inſinuer avec des modifications éblouïſſantes, & reſolu de ne rien ceder de ce qui fait l'eſſentiel de la diſpute. Il arrive de là qu'après la rupture des conferences, la haine augmente, on fait des livres nouveaux pour colorer ſa conduite, & repreſenter avec emphaſe toutes les avances qu'on croit avoir faites. On s'entend moins que jamais les uns les autres, & cependant on s'attribue un triomphe imaginaire.

Tous ces défauts ſe remarquent dans les Ouvrages des Catholiques & des Proteſtans, où chaque parti tache de mettre les Grecs de ſon côté. On a reçu avec un empreſſement extraordinaire les gros Traités que les deux partis ont publié pour revendiquer une Religion defigurée par l'ignorance & la mauvaiſe foi des Docteurs qui l'enſeignent, & des Peuples qui la profeſſent. Dans l'eſperance de mieux perſuader les Lecteurs, on s'eſt mutuellement reproché ſes détours & ſes ſophiſmes. Souvent on n'a pû gagner ſur ſoi d'épargner les injures & les invectives. Qu'eſt il arrivé? que les Ecrivains & les Lecteurs ont gardé leurs préjugés, & ſont reſtés dans leurs premieres idées.

Ces préjugés & ces idées dont on ſe défait ſi difficilement, parce qu'on vit avec des perſonnes, ou dans un parti qui s'y trouve engagé comme nous, & qui ne ceſſe de nous les faire valoir, ſont les deux écueils que je vais tâcher d'éviter en donnant ici l'abregé de la croyance de l'Egliſe Grecque: mais avant que d'en venir là, il faut raporter en peu de mots l'origine du Schiſme des Grecs, & ſa continuation juſqu'à notre ſiecle. Quoique la queſtion touchant la Proceſſion du St. Eſprit, que l'on donne generalement pour la principale cauſe du Schiſme entre les Grecs & les Latins, eût commencé d'être agitée avant le ſixieme ſiecle, elle reſta comme reſſerrée dans les bornes de la Theologie de ces tems là, malgré l'anatheme de quelques Conciles contre ceux qui ne croiroient pas que le St. Eſprit procedât du Pere & du Fils. Dans le millieu du neuvieme ſiecle cette diſpute ne devint plus ſerieuſe & plus importante, qu'à cauſe de la jalouſie & de l'ambition, qui s'y mêlerent. *Photius* piqué contre le Pape, & comme Patriarche de Conſtantinople ſe croyant égal à lui reveilla une queſtion qu'il auroit peut être moins fait valoir dans un autre tems. Ainſi Photius élu Patriarche de Conſtantinople en l'année (*a*) 858. doit être regardé comme le véritable Auteur du Schiſme. A ce que je viens de dire il faut ajouter, qu'il vivoit dans un tems où les Laïques & le Clergé étoient également ignorans & corrompus. Photius lui-même, d'ailleurs très-ſavant & très-éclairé, (*b*) étoit un de ces Eccleſiaſtiques politiques & diſſimulés, qui ne craignent pas de ſe rendre complaiſans aux vices de leur Souverain, pourvû qu'il maintienne les droits & l'autorité qu'ils s'arrogent: à cela près, zélés pour les droits de la Religion & pour la Doctrine Orthodoxe. Il joignoit à cette criminelle complaiſance beaucoup de ſubtilité, une hypocriſie ſpécieuſe, que le ſavoir & l'éloquence rendoient capable d'éblouïr. Tel étoit Photius, s'il faut ajouter foi au caractere que lui donnent des Hiſtoriens eſtimés. Quoique Laïque, il fut élevé ſur le ſiege de Conſtantinople à la place d'Ignace, par la faveur de Bardas Oncle de Michel troiſieme, qui regnoit alors.

(*a*) Le jour de Noël.
(*b*) Voy. Hiſt. Eccleſ. de *Fleury*, Tom. XI. Ed. in 12. & autres.

alors. En ſix jours, il fut fait (*a*) Moine, Lecteur, Soudiacre, Diacre, Prêtre & Patriarche, malgré le refus que fit Ignace de donner ſa renonciation, ce qui lui attira la perſecution de Photius & de ſes autres ennemis. Cependant par une eſpece de deference, ou plutôt dans l'eſperance de mieux autoriſer ſa conduite le nouveau Patriarche crût devoir envoyer des Legats à Rome, pour inſtruire le Pape de tout ce qui s'étoit paſſé entre Ignace & lui. Une Lettre de Photius au (*b*) Pape montre à quel point ce Patriarche portoit la fourberie & l'hypocriſie. Pour mieux autoriſer la dépoſition d'Ignace par la preſence des Romains, il demanda des Legats au Pape: ces Legats partirent avec des inſtructions qui ne furent pas abſolument favorables à Photius; mais on les intimida par les menaces & le mauvais traitement qu'on leur fit, pour les forcer de ſe ſoumettre aux volontés de l'Empereur Grec. On les rendit témoins des violences & des indignités qui furent faites à Ignace dans un Concile de trois cent dixhuit Evêques aſſemblés par Photius à Conſtantinople pour dépoſer ce Prélat. Les Legats Romains y procederent comme les autres, ſans égard pour la Religion, pour la juſtice & leur propre conſcience. Rien ne pouvoit les excuſer que la force, qui ne doit jamais preſcrire contre la droiture. Ignace fut dégradé avec ignominie, & perſecuté par Photius avec toute la fureur poſſible, juſqu'à ce qu'on lui eut fait tracer par force une croix ſur un papier, au deſſus de laquelle Photius écrivit la renonciation d'Ignace. Cependant cette ſouſcription ne les ſatisfaiſant pas encore, il demanda à l'Empereur qu'Ignace lut en public ſa depoſition & qu'il s'anathematiſât lui-même, après quoi on devoit lui arracher les yeux & couper la main: mais il eut le bonheur d'échaper de la barbarie de ſes perſecuteurs.

Quoique Photius plaidât ſa cauſe auprès du Pape avec toute l'adreſſe de ſa Rhetorique, & qu'on ait des lettres de lui qui montrent avec quel artifice il ſavoit faire jouer les reſſorts de l'hypocriſie, quand ils étoient neceſſaires à ſes vuës; le Pape Nicolas deſavoua la conduite de ſes Legats, & refuta par des Lettres aſſés vives celle de Photius & de ſon Concile. Par une autre lettre, qu'il écrivit aux Egliſes d'Orient, il declara nulles la dépoſition d'Ignace & l'ordination de Photius. Après cela il aſſembla un Concile à Rome, dans lequel il deſavoua la prévarication de ſes Legats, dépoſa & excommunia Photius avec ſes adhérens, & retablit Ignace dans la dignité de Patriarche de Conſtantinople. Ces actions hardies furent ſuivies de menaces de la part de l'Empereur Grec. Nicolas repondit avec beaucoup de vigueur: on doit avouer qu'il diſtingue ſagement les droits & l'autorité des *deux Puiſſances* dans une (*c*) lettre digne d'être luë: mais il en (*d*) écrivit une autre au même Empereur, qui n'eſt pas ſi ſage, à beaucoup près. Les Legats porteurs de cette lettre & de quelques autres pour Photius, & pour les principaux de l'Etat & du Clergé, furent maltraités par ordre de l'Empereur & contraints de s'en retourner à Rome.

Juſques là Photius avoit conſervé les aparences. Un incident lui ſervit à lever tout à fait le maſque. Les Legats envoyés par le Pape aux Bulgares nouvellement convertis avoient rejetté le crême de Photius, & fait une nouvelle onc-

(*a*) Suivant la maniere d'ordonner dans l'Egliſe Grecque.

(*b*) Nicolas premier.

(*c*) Qu'il écrivit à l'Empereur Grec. Il ne parla pas ſi bien touchant la ſoumiſſion due aux Princes, dans une lettre à Adventius Evêque de Mets.

(*d*) La premiere avoit été écrite en 865. la ſeconde le fut en 866. & donnée aux trois Legats que le Pape envoyoit à Conſtantinople.

onction pour confirmer les Grands & le Peuple. Le Patriarche de Constantinople sentit l'atteinte que l'action du Pape alloit donner à l'autorité patriarcale; & cette atteinte étoit déja dans son esprit un dégré vers l'heresie. Photius, pour se vanger de Nicolas, resolut de le déposer lui-même. Il assembla pour cet effet, ou pour mieux dire il suposa un Concile prétendu œcumenique, ou l'on voyoit toute la momerie de Photius. Nicolas y étoit accusé solemnellement par des gens qui lamentoient pitoyablement sur les crimes de ce Pape & en demandoient justice au Concile. Photius faisoit semblant de le defendre. On le refutoit. Il cedoit ensuite, recevoit les accusations contre le Pape, & examinoit sa cause. Enfin il le condamnoit, prononçoit la sentence de déposition, & l'excommunioit avec tous ceux qui communiqueroient avec lui. Les actes du Concile étoient souscrits par vingt & un Evêques, mais on assure que Photius y mêla tant de fausses souscriptions, que le prétendu nombre des signans alloit à mille. Après cela Photius ne gardant plus de mesures avec Nicolas, s'adressa aux Orientaux, & composa une lettre circulaire qu'il envoya au Patriarche d'Alexandrie & aux autres. Il leur dit, (*a*) qu'après que les Heresies sembloient éteintes, que la foi sembloit se repandre de la Ville Imperiale sur les Nations infidelles; les Armeniens ayant quitté l'heresie des Jacobites, & les Bulgares les superstitions Payennes, pour s'unir à la foi de J. C. des hommes sortis des tenebres d'Occident étoient venus ravager ces nouvelles plantes & corrompre la pureté de la foi par leur erreurs, ordonnant de jeuner les Samedis. . . . . . retranchant du carême la premiere semaine, permettant d'y manger des laitages & du fromage, suivant les erreurs de Manés, en detestant les Prêtres engagés dans un mariage legitime, *eux chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, & plusieurs enfans dont on ne sait point les peres.* Il ajoute „ ils ne craignent pas de reïterer l'onction du St. Crême à ceux qui „ l'ont reçue des Prêtres, disant qu'ils sont Evêques, & que l'onction des „ Prêtres est inutile. . . . . pour comble d'impieté, ils osent ajouter des pa- „ roles nouvelles au sacré Symbole, autorisé par tous les Conciles, en disant „ que le St. Esprit ne procede pas du Pere seul, mais encore du Fils": doctrine, qui selon lui établit deux principes dans la Trinité, confond les proprietés des Personnes divines, en un mot est contraire à l'Evangile & à tous les Peres.

Ce détail d'erreurs est accompagné d'exclamations vagues, & des qualifications si ordinaires dans la bouche des Theologiens passionnés. Cependant des heresies si étranges auroient été tenues pour indifferentes, si le Pape eut voulu ceder aux interêts de Photius. Le recit de la conduite du Grec & de son parti prouve cette vérité.

La mort de l'Empereur Michel, que Basile son associé à l'Empire fit tuer, & la déposition de Photius laquelle suivit cette mort, sembloient devoir retablir la paix. L'Empereur Basile étoit porté à la reünion: (*b*) il fit d'abord toutes les avances d'un *fils de l'Eglise* au Pape Adrien successeur de Nicolas. Le Pape assembla un Concile où les Actes de celui que Photius avoit suposé comme convoqué à Constantinople contre Nicolas (*c*) furent brulés. Dans le Concile tenu aussi à Constantinople en l'année 869. & qu'on appelle le huitieme

(*a*) On se sert ici des paroles de l'Abbé *Fleury*, en les abregeant un peu.
(*b*) En 868.
(*c*) Les decrets de ce Conciliabule furent brulés devant la porte de l'Eglise de St. Pierre. " Le feu, „ bien loin de s'éteindre par une grosse pluye, qui survint en même tems, en devint plus grand & plus „ violent, comme si l'eau se fut changée soudainement en huile &c. C'est ainsi que s'exprime l'Historien *Mainbourg* Livre I. du *Schisme des Grecs.*

tieme Oecumenique tout s'y fit presqu'entierement selon les souhaits d'Adrien : il semble que rien n'auroit manqué à la reünion, si l'on eut pû s'assurer de Photius & des Evêques de son parti. C'est ce qui n'arriva point. D'autre côté les prétentions que le Pape s'attribuoit sur la Bulgarie au préjudice des Grecs, en soutenant hautement par ses Legats & avec la même chaleur que s'il se fut agi d'un article fondamental de la foi, que ce païs étoit une dépendance de l'Eglise Romaine, alienerent l'esprit de l'Empereur Grec. Ainsi le Schisme ne fut qu'assoupi. A tout cela il faut ajouter encore, (*a*) qu'il étoit dur pour les Grecs d'avoir été obligé de souscrire à la définition du Concile selon la formule Romaine donnée par le Pape, ce qui mettoit l'Eglise de Constantinople sous sa dépendance & le Pape lui-même au dessus du Concile Universel.

Le parti de Photius & tous les ennemis des Latins surent profiter des sujets de mécontentement que les Grecs prétendoient avoir contre les derniers. Surtout on étoit irrité des hauteurs de la Cour Romaine : & comme ces hauteurs sembloient attaquer la Majesté Imperiale, elles indisposérent entierement l'Empereur Basile. En l'année 878. ce Pape (Jean VIII.) n'usant d'aucun menagement menaça le Patriarche Ignace de l'excommunication, & de la déposition ensuite, si dans le terme d'un mois qu'il lui prescrivoit, tous ceux que le Patriarche avoit ordonné Evêques, Clercs &c. n'étoient hors de la Bulgarie. La même année Photius trouva le secret de rentrer dans les bonnes graces de l'Empereur Basile, en le flatant par une (*b*) fausse Genealogie assés grossierement inventée : mais la vanité du Prince qui se voyoit flaté, & l'ignorance du siecle excluoient facilement la penetration. Cependant Ignace mourut, & (*c*) Photius qu'on soupçonne de l'avoir empoisonne reprit le siege Patriarcal. Si l'on en croit beaucoup d'Historiens, surtout les Latins, il continua d'être le persécuteur du parti d'Ignace & de tous ceux qui voulurent demeurer attachés au dernier Concile general. La necessité des tems ou d'autres raisons engagerent enfin le Pape à reconnoitre Photius pour Patriarche legitime à certaines conditions, dont la principale étoit, qu'*il demanderoit pardon en plein Concile*, & par cette reconnoissance le Pape détruisoit le Concile qui avoit comdamné Photius. Un autre Concile tenu en 879. à Constantinople, appellé communement le faux huitieme, abrogéa solemnellement celui de 869. avec tout ce qui avoit été fait contre Photius. On prétend que ce Patriarche a corrompu & falsifié les lettres du Pape, l'instruction des Legats envoyés à ce Concile & les Actes même du Concile : mais ce qu'il y a de certain est, qu'on trouve dans la conduite d'une partie de ces *hommes Apostoliques* assemblés *pour la paix* & la *reünion*, les supercheries, les équivoques, les restrictions & les reserves, qui ont rendu plus d'une fois ces sortes d'assemblées instructueuses avant & après le Schisme. Je ne dois pas oublier que les Grecs firent aprouver & signer dans ce Concile une profession de foi conforme à la croyance de leur Eglise sur l'Article de la Procession du St. Esprit. On a même une lettre du Pape Jean VIII. à Photius, dans laquelle il use d'expressions très-fortes contre ceux qui reçoivent l'addition faite au Symbole de Nicée, pour exprimer que le S. Esprit procede du Fils comme du Pere : & l'on doit avouer aussi que cette lettre a donné lieu aux Grecs de prendre avantage sur les Latins. Mais ceux qui veulent justifier le Pape attribuent encore cette lettre à la necessité des

(*a*) Voy. *Fleury* & *Maimbourg* ubi sup.
(*b*) *Fleury* Hist. Ecclef. *Maimbourg*, *Nat. Alex.* Hist. Ecclef. &c.
(*c*) *Natalis Alex.* Hist. Ecclef. Tom. VI.

des tems, & à la complaiſance qu'elle l'obligeoit de témoigner à l'Empereur Grec & à ſon Patriarche. Les Lettres qu'il écrivit en 880. au même Empereur & à Photius peuvent être (*a*) regardées comme le correctif de ce qui s'étoit fait au préjudice des Latins.

Marin Succeſſeur de Jean VIII. ne ſe crut pas obligé de ſoutenir ce que celui-ci avoit fait *contre les regles de l'Egliſe.* Il condamna Photius, & après Marin Adrien III. en uſa de même. Le Patriarche de Conſtantinople écrivit alors une lettre contre les Latins au ſujet de la Proceſſion du St. Eſprit. Leon le Philoſophe fils de Baſile & ſon Succeſſeur, chaſſa Photius de ſon ſiege, mais cela ne reünit point les Grecs aux Latins. Au contraire (*b*) les déciſions des Legats Romains ſur les quatriemes nôces de Leon alienerent encore plus l'eſprit des Grecs : l'ignorance qui augmentoit de part & d'autre par le commerce des Barbares & par le défaut des études, augmentoit auſſi l'averſion. Ce fut ainſi que s'établirent de nouveaux motifs d'éloignement, à quoi il faut ajouter, que les Ecrivains du tems groſſiſſoient extrêmement ces motifs ; guidés ou par ce zele qui ne garde aucune moderation, ou par cette opiniatreté mêlée d'orgueil que le peuple prend ſouvent pour un effet de la veritable Religion. A cela ſe mêloit auſſi la jalouſie. Les deux Empereurs ſe diſputoient les titres & la ſupériorité : plus l'Empire Grec approchoit de ſa ruïne, & plus il ſemble qu'il étoit jaloux de cette ombre de grandeur qui lui reſtoit. Cela parut en 968. au ſujet du titre d'*Empereur des Romains*, que le Pape donnoit à Otton dans les lettres qu'il envoya par ſes Legats à l'Empereur Nicephore. Ceux-ci furent extrêmement maltraités par les Grecs. A peu près dans le même tems ce Prince défendit la celebration des myſteres en Latin dans la Pouille & la Calabre, où les Grecs conſervoient encore quelques domaines.

Vers le millieu de l'onzieme ſiecle Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople attaqua les Latins ſur les azymes & le Sabat, leur reprochant la celebration de l'Euchariſtie avec les azymes, & le jeune du Samedi, & les accuſant de communiquer ainſi avec les Juifs. Le Pape (Leon IX.) repondit, mais en faiſant l'Apologie des Latins il attaqua par des déclamations les erreurs des Grecs, à quoi il fit intervenir la ſuprême Autorité de ſon Siege. Humbert Cardinal repondit auſſi d'une maniere aſſés exacte. Je dois remarquer ici les abus que cet Auteur reproche aux Grecs de ſon ſiecle, qui ſont, de rebaptiſer les Latins, d'enterrer les reſtes de l'Euchariſtie, de permettre aux Prêtres l'uſage du Mariage, de refuſer le Baptême ou la communion aux femmes en danger pendant leurs couches, de ne point baptiſer les enfans avant huit jours, de condamner les Moines qui portent des Calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le même Humbert repondit auſſi à un certain Nicetas Pectorat, qui faiſoit aux Latins les mêmes reproches que Cerularius, & finit ſa reponſe par un anatheme prononcé à Nicetas, qui enſuite ſe retracta en

(*a*) *Si nos Legats*, dit-il à l'Empereur Grec, *ont fait quelque choſe contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il ſoit d'aucune vertu.* A Photius il declare qu'il reçoit le Concile de Conſtantinople, mais avec des reſtrictions ; après s'être plaint de ce qu'on n'avoit pas ſuivi ſes ordres &c.

(*b*) Cependant ſelon le P. *Alexandre* Hiſt. Eccleſ. Tom. VI. le Schiſme s'éteignit par la mort de Photius, & ne recommença qu'au tems de Michel Cerularius. Les quatriemes nôces de l'Empereur Leon ne rompirent point l'union des deux Egliſes, l'oppoſition de Nicolas le Myſtique, c'eſt-à-dire le Conſeiller ſecret, ou plutôt le Confeſſeur, Patriarche de Conſtantinople, ſa dépoſition, & l'élection d'un autre à ſa place, ce qui forma deux partis dans le Clergé, n'empêcherent pas que les Evêques des deux partis ne fuſſent également unis de communion au Siege de Rome. Divers incidens qui ſuivirent juſqu'à *Cerularius* n'interrompirent point cette Communion. Comme une longue note ſur cette matiere ne conviendroit point ici, on peut voir l'Ouvrage du P. Alexandre.

en présence des trois Legats du Pape en l'année 1054. Ces Legats, entre lesquels Humbert étoit le premier, oserent excommunier le Patriarche Cerularius dans Sainte Sophie & mettre l'Acte d'excommunication sur le grand autel en présence du Clergé & du peuple: après quoi ils secouerent la poudre de leurs pieds, en criant *que Dieu voye & juge*. L'excommunication fut suivie d'un anatheme contre tous ceux qui communieroient de la main d'un Grec non reüni aux Latins. De son côté le Patriarche essaya de soulever les Grecs contre les Legats Romains, & la chose alla assés loin pour que l'Empereur des Grecs eut à craindre l'émotion d'un peuple que le Patriarche avoit irrité en même tems contre lui. Il ne m'appartient point ici ni de justifier, ni de condamner cette fameuse excommunication, qui porta le dernier coup à la reünion tentée inutilement long tems après. Je rapporterai seulement que Michel y est accusé de Simonie, de donner les Ordres à des Eunuques, même de les élever à l'Episcopat, de rebaptiser des gens baptisés, de soutenir que hors de l'Eglise Grecque il n'y a ni Eglise, ni Sacrifice, ni Baptême, de permettre le mariage des Ministres de l'Autel, de parler mal de la Loi de Moyse, de nier que le St. Esprit procede du fils, de croire que tout ce qui a du levain est animé, d'imiter les purifications Judaïques, de refuser le baptême aux enfans qui meurent avant le huitieme jour, & la communion aux femmes en couche, de ne point recevoir à la communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe selon l'usage des Romains. Par toutes les erreurs mentionnées l'excommunication les mettoit en parallele avec les Simoniaques, les Valesiens, les Arriens, les Donatistes, les Nicolaites, les Severiens, les Macedoniens, les Manichéens & les Nazariens, après quoi elle déclaroit les Grecs anathemes avec tous ces Heretiques. L'Abbé Fleury a judicieusement remarqué (*a*) *que ces Heresies imputées aux Grecs n'étoient la plûpart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais qu'ils ne les avouoient pas.* On peut appliquer cette remarque à la plûpart des Dogmes qui divisent aujourd'hui les Chrétiens. Si l'esprit de paix & de charité se joignoit à l'examen des Dogmes, & le desir d'exciter les Chrétiens à vivre selon les principes de Jesus Christ au zele que chacun s'attribue pour les Fidelles de sa communion, la reünion du Christianisme & la reconciliation des Sectes deviendroient des choses possibles.

A cette excommunication *Michel Cerularius* repondit par un decret qui ne menageoit pas mieux les Latins que l'excommunication les Grecs. Il continua ses plaintes contre les Latins & fit le détail de leurs erreurs dans une lettre au Patriarche d'Antioche. On remarque dans ce détail (*b*) des traits d'ignorance assés grossiers. De plus imitant la conduite des Latins, il les charge aussi de minuties comme d'erreurs capitales. Par exemple il leur reproche, qu'à la Messe un des Officians embrasse l'autre, que les Evêques ont des anneaux, pour marquer que leurs Eglises sont leurs épouses, que leur Baptême se fait par une seule immersion, qu'ils mettent du sel dans la bouche de ceux qu'ils baptisent, que les Evêques des Latins vont à la guerre & sont tués, après avoir tué leurs ames. Sur ce dernier reproche le judicieux Auteur cité à la marge remarque très-bien (*c*) l'origine d'un abus si contraire à la douceur Apostolique. Le Patriarche d'Antioche repondit en substance à celui de Constantinople, qu'il falloit passer & dissimuler sur certains prétendus abus des La-

(*a*) Hist. Eccles. *Liv. LX.*
(*b*) Comme d'accuser les Latins de judaïser en mangeant des viandes immondes ou suffoquées.
(*c*) Voy. *Fleury* discours sur l'Hist. Eccles. à la tête du Tom. XIII.

Latins, éviter les erreurs essentielles, *sans perdre de vue la bonne intention*, principalement *quand la foi n'est point en peril*, auquel cas *il faut incliner à la paix & à la charité fraternelle.* Il s'explique avec la même moderation sur les autres motifs d'éloignement allegués par Cerularius. Je ne m'arrête point à la seconde Lettre de ce Patriarche à celui d'Antioche.

Après la mort de Michel Cerularius en 1058. il ne se passa rien de considerable, par raport au Schisme des deux Eglises, jusqu'en 1078. Cette année Gregoire VII. tint à Rome un Concile, dans lequel Nicephore Botaniate fut excommunié comme usurpateur de l'Empire. Il l'avoit usurpé sur Michel Parapinace. Un faux Michel venu en Italie pour demander du secours servit de prétexte à faire passer des troupes en Grece pour aider ce Prince prétendu à remonter sur le trône, & le Pape donna l'absolution des péchés à ces troupes. C'étoit en 1080. D'un côté les malheurs de l'Empire Grec désolé par les progrès de la Religion & des armes des Mahometans, à quoi il faut joindre les fréquentes dépositions des Empereurs & des Patriarches de Constantinople; de l'autre les desordres de l'Italie & les brouilleries des Papes avec les Empereurs d'Allemagne ne permettoient gueres de travailler directement pour ou contre la reünion des deux Eglises. Un autre obstacle bien capable d'entretenir ce grand Schisme étoit la superstition du siecle & la barbarie des études mêlées de vaines subtilités & d'un certain rafinement de pieté qui mettoit la crainte des anathemes & une obeïssance servile à la place de la Religion. Il étoit impossible qu'un gout si propre à éloigner de la paix & de la charité pût contribuer à reconcilier les partis. En 1094. l'Empereur Alexis Comnene pria le Pape & les Chrétiens Latins de lui donner du secours contre l'Infidelle: mais on ne lit pas qu'il se soit fait aucune demarche de paix entre les Eglises. En 1097. les troupes de la Croizade contre les Mahometans commirent de si grans desordres autour de Constantinople, que les Latins s'attirerent de nouveaux sujets de haine de la part des Grecs. Je ne dis rien du Traité de St. Anselme Archevêque de Cantorbery sur la Procession du St. Esprit. Peut être que ce Traité, composé au commencement du douzieme siecle, ne parvint point alors jusqu'aux Grecs.

Il y eut peut être quelque apparence de reconciliation dans la démarche que fit Alexis en l'année 1112. d'offrir au Pape (Pascal II.) d'aller à Rome, ou d'y envoyer son fils pour recevoir la couronne des mains de S. S. Mais on ne sait, dit l'Abbé Fleury, à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite. Quoiqu'il en soit, on prétend qu'Alexis a toujours été en communion avec l'Eglise Romaine: à quoi l'on peut dire, que quand même cela seroit vrai, c'étoit un particulier reüni, dont l'exemple ne contribuoit point à la reünion generale. On regardera sans doute comme une suite de la misere & de l'ignorance des tems, ou comme un effet de la dissimulation des Grecs ce que (*a*) Basile Archevêque de Thessalonique repondit au Pape Adrien, qui l'exhortoit à procurer cette reünion. „ Il n'y a point de division entre nous „ & les Latins. Nous tenons la même foi de St. Pierre, nous offrons le même Sacrifice; quoiqu'il y ait quelques petits sujets de scandale &c. " Mais ne pourra-t-on pas croire aussi que cet Archevêque parloit selon sa conscience & qu'il jugeoit sainement des motifs dont on se sert pour autoriser les Schismes? Pour ce qui est de l'assurance donnée par un Ambassadeur (*b*) de Manuel

(*a*) En l'an 1155.
(*b*) En l'an 1166.

Comnene à la Cour de Rome, de reünir ſincerement les deux Egliſes autant qu'elles l'avoient été dans l'antiquité, elle ne fut ſuivie d'aucun ſuccès. En l'offrant l'Empereur Grec demandoit que la Couronne Imperiale lui fut rendue au préjudice des Empereurs d'Allemagne. Cette condition rendoit la reconciliation impoſſible.

En l'année 1177. un certain Hugues Eterien préſenta au Pape Alexandre III. un Livre contre les erreurs des Grecs ſur la Proceſſion du St. Eſprit. Quelques queſtions que Manuel Comnene fit à Hugues ſur cette matiere, lui donnerent lieu de la traiter dans un ouvrage particulier.

Le maſſacre des Latins en l'année 1182. à Conſtantinople ſous Alexis Comnene le jeune ne fut pas moins l'effet de la haine qu'excitent les differens de Religion, que de la jalouſie des Grecs contre les Latins. Le prétexte du maſſacre fut la grande autorité que ces derniers s'étoient acquiſe ſous le regne de Manuel Comnene qui avoit été très favorable à l'Egliſe Romaine. Les Latins ſe prévalant de cette faveur traitoient les Grecs ſans ménagement & ſur toutes choſes ne négligeoient aucun moyen d'élever leur Egliſe aux dépens de celle des Grecs.

Cette haine reciproque des deux Egliſes augmenta conſiderablement par les cruautés & les infamies que les Latins commirent dans Theſſalonique après l'avoir priſe ſur les Grecs en l'année 1185. On voit par des écrits du tems, que les Latins étoient dès-lors bien plus odieux aux Grecs que ni les Arabes, ni les Turcs. Je dirai ici en paſſant, qu'on croit trouver la premiere preuve *(a)* d'un Schiſme formel entre les Grecs & les Latins dans un paſſage de Theodore Balſamon, qui vivoit alors, & Mr. Fleury prétend même que le Schiſme n'eſt gueres plus ancien que la priſe de Conſtantinople par les Latins : mais ſans m'embaraſſer des raiſons qui ſont pour ou contre, ni de fixer la veritable Epoque du Schiſme, il me ſuffit de montrer ici au Lecteur, comment les paſſions & des vues abſolument humaines l'ont accru & entretenu ; en ſorte que des queſtions purement arbitraires & qu'on auroit dû enſevelir avec beaucoup d'autres ſous la pouſſiere de l'école, n'ont été que le prétexte de cette grande rupture. Si le Schiſme n'étoit pas aſſés déclaré avant cette priſe de Conſtantinople, du moins eſt il vrai que les Grecs & les Latins vivoient dans une forte averſion les uns pour les autres. Dès le tems de Photius les Grecs ne reconnoiſſoient plus le Pape pour Chef de l'Egliſe, & cela ſeul, dans un ſiecle où par le moyen de l'ignorance on avoit ſû établir dans la Puiſſance Apoſtolique du Chef de l'Egliſe, une autorité temporelle ſuperieure à celle des Rois, ne pouvoit manquer de devenir avec le tems un ſujet legitime de ſéparation. Il me paroit auſſi que les Grecs dans leur décadence avoient conſervé aſſés de lumieres pour penetrer dans les dangereuſes ſuites d'un mêlange d'autorité contraire aux maximes de Jeſus Chriſt. Ce mêlange les effrayoit trop pour ne pas les éloigner d'une autorité ſi nuiſible à celle des Princes que ces Patriarches des Grecs n'attaquerent jamais impunement.

Je reviens au détail que j'ai commencé. Dans l'année 1199. le Pape Innocent III. ſe conformant aux vues qui avoient fait agir ſes Prédeceſſeurs, écrivit à *(b)* l'Empereur Grec & au Patriarche de Conſtantinople, pour ſe joindre aux Latins dans les Croiſades qui tendoient à enlever la Terre Sainte aux Mahometans. En même tems il leur parla de la reünion, remontrant, ***que les Grecs, en ſe retirant de l'unité du St. Siege ſe feignoient une autre Egliſe & rompoient ainſi l'union du Chriſtianiſme.*** Avec le Patriarche il n'inſiſta

(a) Voy. *Fleury*, Hiſt. Eccleſ. Tom. XV.
(b) Alexis l'Ange & Jean Camatere.

ſiſta pas ſeulement ſur l'unité de l'Egliſe, il inſinua fortement la primauté de St. Pierre. L'Empereur répondit, *que pour obtenir la reunion de l'Egliſe il falloit la reunion des eſprits*, mais qu'elle ſeroit très difficile *tandis que les Prelats ne renonceroient pas à la prudence de la chair.* La reponſe du Patriarche ſe reduiſoit principalement à une eſpece de recrimination contre les Latins. Le Pape leur repliqua, & continua de ſoutenir ſa juriſdiction univerſelle dans ſes repliques. Il y employe les diſtinctions & les ſubtilités du tems: pour mieux établir la ſuperiorité de ſon droit, il fait reſſembler la puiſſance ſpirituelle à l'Ame de l'homme & la temporelle au corps. Enfin il compare ces deux Puiſſances aux deux grans luminaires du Ciel: celle du Pontife au ſoleil, & celle du Roi à la Lune. Comme Innocent III. fondoit la puiſſance de ſon ſiege ſur les (*a*) autorités dont s'étoient munis les Papes ſes Prédeceſſeurs, il ſuivit auſſi le même ſiſtême de politique, dont les maximes étoient de mêler les interêts temporels avec les ſpirituels, de rendre les Pontifes Romains juges & arbitres ſuprêmes de ces interêts, comme étant les ſeuls Vicaires de JESUS CHRIST *à qui toute la terre appartient*, d'étendre ſans aucune meſure les immunités Eccleſiaſtiques, de multiplier à l'infini les appels au Tribunal de Rome, de ſouſtraire les Eccleſiaſtiques à la Puiſſance ſeculiere. Toutes ces maximes contribuerent beaucoup à la fondation de nouveaux Ordres de Religieux, & à l'établiſſement d'un grand nombre de pratiques de devotion, de retraites & d'auſterités extraordinaires. Le premier fruit de ces pratiques revenoit au Pape: elles enlevoient des ſujets aux Princes, & livroient ſi abſolument les conſciences à ſon pouvoir, qu'en ce tems là l'excommunication étoit la choſe du monde la plus effrayante. Mais comme la plus grande partie de ce ſiſtême étoit inconnue à l'Egliſe Orientale, au lieu de contribuer à la reunion des Grecs avec les Romains, il ſervit à les éloigner davantage. Ainſi la pretendue reunion promiſe par le jeune Alexis (*b*) aux Latins croiſés, moyenant ſon rétabliſſement ſur le thrône de Conſtantinople, auroit rencontré les mêmes difficultés qu'auparavant, quand même elle auroit été plus ſincere qu'elle ne le fut.

Les Relations qui nous reſtent de la ſeconde priſe & du pillage de Conſtantinople par les Latins, deux mois après la mort d'Alexis le jeune, montrent que les Grecs n'étoient rien moins que portés à ſe reconcilier, à la vue de tous les deſordres que les Latins commirent dans cette ville. Comment les Grecs auroient ils pû accorder le zèle & la devotion, qui ſembloient devoir être l'objet des Croizades, avec les excès des Croiſés dans l'Orient? Le pillage de Conſtantinople procura aux Egliſes d'Occident un nombre conſiderable de Reliques de toutes ſortes de Saints, parmi leſquelles il s'en gliſſa beaucoup qui furent adoptées ſur la bonne foi des Grecs qui les donnoient, des Latins qui les recevoient, & des Moines qui pouvoient s'en prevaloir utilement pour attirer à eux la devotion des fidelles.

Sous le regne des Empereurs Latins, (*c*) il y eut une eſpece de demi-reünion: enco-

(*a*) La Donation de Conſtantin & les fauſſes Decretales.

(*b*) En l'année 1203. Il ne regna que ſix mois, & dans ce court eſpace de tems il ne ſatisfit ni les Grecs ni les Latins. *Nicetas* dit, que pour regner il ſe rendit comme l'eſclave des Latins.... *qu'il embraſſa les nouveautés dont les Latins ont alteré la foi ancienne, & renonça aux vieilles coutumes des Romains* (c'eſt-à-dire des Grecs) *pour ſuivre les nouvelles Loix du Pape.*

(*c*) Mais ſi l'on en croit *Maimbourg*, il ne fut pas difficile de *reduire les Schiſmatiques à l'obeïſſance de l'Egliſe, par la diſpoſition qu'on trouva dans leurs eſprits... outre qu'ils étoient la plûpart tout diſpoſés à ſuivre la Religion du Prince... ſous la domination des Latins & d'un Empereur très zèlé pour la Religion, ils s'accommoderent au tems &c.* c'eſt-à-dire qu'ils diſſimuloient ne pouvant mieux faire V. *Maimbourg.*

encore ne fut elle qu'exterieure. A peine même s'étendoit elle au delà du Clergé Latin à quelques Grecs qui renonçoient au Schisme par des vues particulieres, ou pressés par la misere de leur condition. Car ceux qui étoient le plus obstinés dans le Schisme portoient (*a*) l'horreur qu'ils avoient des Latins à rebaptiser ceux qui en avoient reçu la baptême, & tenoient pour prophane un autel sur quoi un Latin avoit dit la Messe. Quoiqu'il en soit les veritables Grecs s'établirent un Patriarche à Nicée de Natolie où Theodore Lascaris s'établit aussi Empereur. Il est bien vrai que ces Grecs témoignerent quelque envie de se reünir, & même Germain leur Patriarche écrivit à ce sujet une lettre au Pape & aux Cardinaux en l'année 1232. mais il y a beaucoup d'aparence que ces nouvelles demarches furent l'effet de la crainte qu'on avoit des Latins qui tenoient encore Constantinople & menaçoient les Grecs de Nicée. Cependant l'Empereur Latin Jean de Brienne, qui regnoit alors en même tems que Vatace regnoit à Nicée, étoit fort peu en état de faire du mal aux Grecs, qui de leur côté ne cherchoient qu'à gagner du tems & à ruiner par des détours, & des delais le peu de forces qui restoient encore aux Latins. Les conferences des Ecclesiastiques ne furent d'aucun succès, parce que les Deputés du Pape ne voulurent rien relâcher, ni les Grecs rien rabattre de leurs opinions, & le resultat d'un Concile tenu à Nymphée pour traiter de la reünion fut de se séparer plus ennemis que jamais, & de se regarder mutuellement en Heretiques excommuniés. Vatace fit semblant d'être affligé de la continuation du Schisme, mais dans le fond les Laïques furent bien aises de la rupture d'une negociation dont le succès les auroit rendus *esclaves de l'Eglise Romaine.* C'est ainsi qu'ils regardoient tous les Chrétiens d'Occident.

La reünion tentée encore en 1249. par Jean (*b*) de Parme General de l'Ordre des Mineurs, que le Pape Innocent IV. envoya comme son Légat en Grece, sur quelques esperances qu'avoit conçues un autre Frere Mineur nommé Laurent, sembloit devoir être suivie d'un heureux succès, puisque l'Empereur Vatace & le Patriarche Manuel Caritopule envoyerent des Deputés au Pape: mais les Deputés ne purent arriver auprès d'Innocent. La mort de ce Pape, suivie quelques mois après de celle de l'Empereur Vatace acheverent de détruire toutes les mesures prises pour la reünion. En vain le Pape Alexandre IV. travailla pour renouer avec Theodore Lascaris la negociation commencée avec Vatace: elle ne reussit pas mieux que tant d'autres qui l'avoient précedée. Il paroit par les demandes des Grecs, que cette negociation étoit aussi un effet de la politique. Ces demandes tendoient uniquement à recouvrer l'Empire de Constantinople. Une reünion fondée sur de tels motifs auroit eu sans doute le sort des conversions interessées, où la Religion est toujours le jouet de l'avarice ou de l'ambition.

Le dernier Empereur Latin de Constantinople fut Baudouin II. les Latins perdirent cette Ville après l'avoir possedée cinquante-sept ans. Ce fut en 1261. que (*c*) Michel Paléologue la surprit dénuée d'hommes, d'argent & de vivres. On peut croire que le Pape fit des efforts pour recouvrer cet Empire, & il ne tint point à lui que les Latins ne se croisassent contre les Grecs: la Croizade fut préchée en France par les Freres Mineurs fideles amis du Roi St. Louis. Cependant Michel Paléologue prévoyant qu'il alloit s'attirer la guerre de la part des Latins, & craignant d'autre côté les suites de l'excommunication qu'Arsene venoit

(*a*) *Nicetas* dans son Histoire les traitée de *précurseurs de l'Antechrist.* Cet Auteur étoit témoin oculaire de leurs desordres & nous en a conservé la Relation.

(*b*) Cru Auteur de l'*Evangile Eternel*, & déposé du Generalat en 1256.

(*c*) Il gouvernoit alors pour Jean Lascaris, mais il fit aveugler ce jeune Prince afin de regner en sa place. Le Patriarche Arsene l'excommunia pour ce crime.

noit de lancer contre lui prit le parti d'écrire au Pape (*a*) & de lui demander la paix & ſon amitié, comme un moyen, diſoit il, de parvenir enſuite plus efficacement à la reunion ſi deſirée. Le Pape lui envoya des Nonces avec une lettre qui élevoit extrêmement la puiſſance du St. Siege, l'utilité de ſa médiation dans les differens des Princes, ſa protection envers les foibles & les oprimés, & ſur toutes choſes cette autorité formidable par laquelle le Pape faiſoit tomber alors les armes des mains des Princes qui pretendoient devoir ſoutenir leurs droits par la force: car c'eſt ainſi qu'il faut entendre la connoiſſance que la Cour de Rome de ce tems là prenoit des affaires temporelles des Princes, connoiſſance qui ne manquoit pas d'être ſuivie d'anathemes & d'excommunications contre ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à ſes déciſions. Je ne ſai ſi l'obſtination avec laquelle Arſene refuſa d'abſoudre Michel diſpoſa le Prince en faveur du Pape, ou ſi cette diſpoſition fut ſeulement l'effet de la crainte que lui inſpiroient les préparatifs des Latins pour recouvrer l'Empire de Conſtantinople. Quoiqu'il en ſoit la reunion paroiſſoit ſe negocier ſerieuſement entre l'Empereur & le Pape (*b*) qui la lui repréſentoit comme un moyen facile de ſe délivrer de toute crainte. Le Pape lui inſinuoit en même tems, qu'il ne devoit point rejetter ſur ſon Clergé le refus de l'obeïſſance qui lui étoit duë, car, dit-il, *vous avés ſur eux plus de pouvoir qu'il n'eſt convenable*. Michel (*c*) continua de flater le Pape, lui promit (*d*) de redoubler ſes efforts pour faire ceſſer le Schiſme, & cependant employa beaucoup d'argent à (*e*) corrompre les Cardinaux: mais le Clergé Grec répondoit mal aux intentions (*f*) de Michel, & ſe flattoit que le projet de cet Empereur auroit le ſort des précedens; qu'ainſi leur Egliſe ne tomberoit pas ſous la dépendance des Latins. Malgré cela le projet ne laiſſa pas d'être pouſſé aſſés vivement: le Patriarche Joſeph, (*g*) bon nomme, ſimple & ſans lettres, ſelon les termes de Maimbourg, le traverſa ouvertement.

Comme l'Empereur paroiſſoit vouloir ſincerement la reunion, il fit auſſi tout ce qu'il pût pour gagner le conſentement du Clergé. Il n'y eut aucune ſubtilité que ce Prince ne mit en œuvre. D'abord il fit une convention avec le Patriarche, par laquelle celui-ci cedoit abſolument ſon ſiege au cas que la negociation reuſſit, mais on devoit le lui rendre ſi elle ſe terminoit ſans fruit. En attendant la déciſion de cette grande affaire, qui fut portée au Concile de Lion convoqué au mois de Mai de l'année 1274. le Patriarche devoit quitter ſon palais & ſe retirer dans un Monaſtere. Après cela Michel eſſaya de gagner le reſte du Clergé par la douceur & par des raiſons ſpecieuſes. Enſuite il paſſa aux menaces & même aux voyes de fait contre ceux (*h*) qui voulurent lui reſiſter. Le Schiſme fut abjuré au nom de l'Empereur Michel, & la reunion ſe fit en plein Concile d'un maniere ſi autentique & ſi conforme aux idées de la Cour Romaine, qu'il ne ſembloit pas qu'on dût ſouhaiter rien davantage. On verra que tout le mauvais levain reſtoit encore. En ſe reuniſſant ſi abſolument, Michel demanda que le ſymbole continuât de ſe dire comme avant le Schiſme: il deman-

(*a*) Urbain IV.
(*b*) Clement IV. en 1267.
(*c*) En 1272.
(*d*) Voyez Pachymere L. V. chap. 8.
(*e*) S'adreſſant à eux, parce qu'ils ſont *les gons* ſur leſquels tourne le *Pape*, qui eſt comme la *porte*. Pachymere. Ibid.
(*f*) Voy. Pachymere, qui dit que le Clergé s'oppoſa foiblement au projet, eſperant que comme auparavant, il ſurviendroit des obſtacles à la reunion.
(*g*) Pachymere, qui vaut bien Maimbourg, parle plus avantageuſement de Joſeph.
(*h*) Voy. le détail des violences de Michel dans *Pachymere* L. V.

demanda auſſi la continuation des uſages reçus auparavant. De plus il ſe forma des Schiſmes & des diviſions dans le Clergé, qui rendirent bien-tôt toutes les déferences de l'Empereur aux vues & aux volontés du St. Siege inutiles & infructueuſes. D'ailleurs il ne faut pas oublier qu'il y avoit beaucoup d'artifice dans les démarches de Michel & de ſon Patriarche Jean Veceus. Celui ci envelopa de beaucoup de paroles obſcures & inutiles la grande queſtion de la proceſſion du St. Eſprit dans la profeſſion de foi qu'il envoya au Pape Jean XXI. Cependant il excommunia tous ceux qui refuſeroient de *reconnoître la St. Egliſe Romaine pour mere & chef de toutes les autres Egliſes.* Nicolas III. qui parvint au Pontificat après Jean XXI. demanda que le Patriarche & les autres Prélats, de même que le Clergé de chaque Ville, Bourg ou Village, fiſſent chacun en particulier leur profeſſion de foi ſuivant le formulaire donné par l'Egliſe Romaine; que les Grecs & les Latins diſſent uniformement le ſymbole avec l'addition; que le Clergé s'engageât à ne rien enſeigner ni tolerer de contraire à la profeſſion de foi; qu'on n'obſervat des Rites établis durant le Schiſme que ceux que l'Egliſe Romaine jugeroit à propos de tolerer, comme n'étant contraires ni à la foi, ni aux canons. Nicolas fit inſinuer auſſi, que les Grecs devoient ſe faire abſoudre des cenſures encourues à cauſe du Schiſme; que le Patriarche & les autres Prelats reunis devoient demander à l'Egliſe Romaine d'être confirmés dans leurs Dignités: enfin que la préſence d'un Cardinal Legat *muni d'une pleine autorité* ſeroit d'une utilité indiſpenſable à Conſtantinople. L'Empereur battit en retraite, & ſoit qu'il craignit effectivement la rebellion de ſes proches & de ſes ſujets, ou qu'il fut bien aiſe de trouver un prétexte pour s'empêcher d'en trop faire, il déclara devant le Clergé, qu'il ne ſouffriroit aucun changement aux uſages, ni la moindre addition au ſymbole.

A des ménagemens ſi ſpecieux, qui, comme on peut le voir, étoient l'effet d'une crainte juſtement fondée ſur l'obſtination des Grecs Schiſmatiques, l'Empereur joignoit avec beaucoup d'artifice une déference exterieure pour le Pape, laquelle ſembloit faire valoir hautement l'autorité ſuprême du Siege Romain. Ce Prince y joignoit auſſi les mauvais traitemens & la cruauté contre ceux qui l'accuſoient de renverſer la Religion, ou qui témoignoient leur mécontentement de la reunion. D'autre côté le Pape Martin IV. reconnut bien-tôt le peu d'avantage que le Siege Apoſtolique retireroit d'un reconciliation forcée, qui ſe bornoit à Michel, à ſon Patriarche Veccus & à quelques autres Eccleſiaſtiques de leur parti: (*a*) Jugeant donc que cette reunion étoit illuſoire, il refuſa de donner audience aux Ambaſſadeurs de ce Prince & l'excommunia lui-même en 1281.

Michel Paleologue étant mort en l'année 1282. dans la communion de (*b*) Rome, ſelon Maimbourg, quoi qu'excommunié par le Pape, Andronic ſon fils commença par renoncer à la reunion avec les Latins: enſuite on fit une purification ſolemnelle, comme ſi l'on avoit été prophané par la reunion: on ſuſpendit divers Eccleſiaſtiques, on en dépoſa d'autres & l'on impoſa des penitences aux Laïques. Veccus fut condamné & depoſé dans un Concile de Conſtantinople. Toutes ces procedures furent ſuivies de dépoſitions d'Evêques & de beaucoup de deſordres dans l'Egliſe Grecque, dont le detail eſt trop long pour le rapporter ici. Les diviſions perpetuelles, qui s'éleverent dans cette Egliſe & les mauvaiſes affaires de l'Etat attaqué de tous côtes par des ennemis formidables entretinrent les eſprits dans une dangereuſe incertitude & dans la perplexité.

Le

(*a*) Voy. *Pachymere* L, VI. ch. 30.
(*b*) *Maimbourg* Schiſme &c. L. V. *Pachymere* n'en dit rien.

Le projet de reunion fut repris par le moyen d'un nommé Sanuto en l'année 1326. mais ce projet n'eut aucune ſuite. Quelques années après (*a*) l'Empereur Andronic le jeune témoigna quelque envie de ſe reunir. Le Pape Jean XXII. envoya des Nonces à Conſtantinople pour traiter de cette union: mais par l'avis de Nicephore Gregoras on ne diſputa point avec eux: ainſi le voyage de ces deux Nonces reſta ſans effet. Une tentative faite en (*b*) l'année 1337. n'eut pas des ſuites plus heureuſes.

Deux ans après Barlaam fut auſſi envoyé à Benoit XII. de la part de l'Empereur Andronic. Il fit de nouvelles propoſitions de reunion, qui trouverent comme auparavant le Pape diſpoſé à les recevoir, moyennant qu'elle fuſſent avantageuſes à l'autorité du St. Siege: mais par les demarches des envoyés de l'Empereur, on voit qu'il n'étoit diſpoſé à accorder ces propoſitions, qu'autant qu'elles lui fourniroient le moyen de ſe maintenir contre les Turcs & ſes autres ennemis. Ces diſpoſitions ne pouvoient jamais procurer qu'une reconciliation precaire & mettre de grans obſtacles à une ſolide paix. Elles y en mirent encore. Selon Maimbourg, *le peuple laſſé de ſes miſerès deſiroit ardemment cette reunion*; non par conviction, ce qu'on ne doit point attendre du peuple, mais parce qu'il ſe flatroit que le ſecours des Latins joint à la reunion le délivreroit de ſes maux. Barlaam commença par propoſer un Concile general libre, convoqué unanimement avec l'approbation du peuple & celle des quatre Patriarches d'Orient; ce qu'on ne pouvoit pas dire de la reunion faite à Lion, puiſqu'elle avoit été l'ouvrage de l'Empereur (*c*) ſeul: mais il demanda en même tems des ſecours pour reprendre la Natolie ſur les Turcs, comme un moyen, diſoit-il, d'ouvrir le paſſage à la Terre Sainte, & de diſpoſer les Grecs à écouter les propoſitions des Legats du Pape. C'eſt ainſi, continuoit-il, que l'Empereur pourra perſuader les Grecs de la bonne foi & de la ſincere amitié des Latins. C'étoient donc la miſere de l'Empire & la ruine, dont il étoit menacé qui parloient pour la Religion. Barlaam le faiſoit aſſés connoitre en diſant au Pape, *qu'il n'étoit pas l'Envoyé du peuple des Grecs, mais de l'Empereur Andronic ſeul, qui ne pouvoit & n'oſoit ſe déclarer pour l'union, ſi les Latins ne lui envoyoient auparavant du ſecours.* Le Pape n'approuva ni l'expedient d'un Concile general, ni l'examen des controverſes qui ſeparoient les Grecs des Latins, ni la tolerance que propoſa Barlaam; ſous pretexte *que ne pas reſiſter à l'erreur c'eſt en quelque maniere l'approuver.* Il offrit des commiſſaires pour conferer avec ceux des Grecs, non *pour diſputer* avec eux, mais pour inſtruire les Schiſmatiques. Tout ce que Barlaam répondit enſuite prouve que le projet n'avoit d'autre but que d'obtenir du ſecours du Pape.

Au milieu des deſordres qui troublerent Conſtantinople après la mort d'Andronic le jeune, deſordres qui furent dûs en partie aux fauſſes contemplations de certains (*d*) Quietiſtes qui s'éleverent parmi les Moines du Mont Athos, Jean Cantacuzene, qui s'étoit intrus dans la ſouveraineté, renouvella le projet de reunion, dans la vue de s'acquerir la bienvieillance de Clement VI. Il y eut des Ambaſſadeurs & des Nonces envoyés de part & d'autre. Un Concile à portée du Pape & de l'Empereur Grec fut propoſé & accepté, mais la mort du Pape fit échouer le projet. La mauvaiſe ſituation de cet Empereur preſſé de ſes ennemis

(*a*) En 1333.
(*b*) Sous le Pontificat de Benoit XII.
(*c*) L'Empereur Michel Paleologue.
(*d*) On les nomma Palamites, du nom de Gregoire Palamas leur Chef. V. Jean Cantacuzene Hiſt. d'Andronic Liv. II. & IV. V. auſſi Fleury Tome XX. & Maimbourg *Schiſme* &c.

mis le fit écrire ſur le même ſujet au ſucceſſeur (*a*) de Clement. Ce fut par un pareil beſoin que Paleologue ſucceſſeur de Cantacuzene offrit auſſi une reunion accompagnée de ſa part de l'obédience la plus ſolemnelle & la plus humble pour un Souverain. Il envoyoit un de ſes fils comme ôtage & comme garand de ſa fidelité au Pape. Il donnoit au Legat du Pape à Conſtantinople un pouvoir preſque abſolu dans toutes les affaires Eccleſiaſtiques: il s'engageoit à ſoumettre abſolument les Grecs à l'Egliſe Romaine, & declaroit enfin, que s'il lui arrivoit de manquer à ces promeſſes, l'Empire ſeroit tranſporté à ſon fils Andronic, & ſa puiſſance paternelle au Pape; en ſorte que le Pape pourroit même acquerir l'Empire au nom de ce fils &c. Telle étoit la nature d'un engagement conſeillé par l'Internonce du Pape à un Prince environné d'ennemis, preſſé au dedans par les factions des Grecs qui ſe detruiſoient mutuellement, tandis que les Turcs favoriſés par ces diviſions avançoient leurs conquetes juſqu'aux portes de Conſtantinople. Quoiqu'il en ſoit, il eſt remarquable la ſoumiſſion ne produiſit rien: les ſecours ne furent point fournis, & la negociation reſta ſans effet. Toutes les demarches, qui ſuivirent de tems à autre l'engagement de Paleologue envers le Pape, n'eurent pour objet que d'obtenir des ſecours qui n'arriverent jamais.

En l'année 1369. ce même Jean Paleologue alla à Rome pour demander aux Princes Latins leur aſſiſtance contre les Turcs qui le preſſoient de tous côtés. L'Empereur Grec fit une profeſſion de foi entierement Catholique, & conforme aux interêts du Pape. J'ajoute qu'elle n'étoit pas moins convenable à ceux de Paleologue, & que l'état des affaires de ce Prince le vouloit ainſi. Paleologue s'en retourna chez lui muni des lettres de recommandation du St. Pere, & de quelques unes de ſes graces ſpirituelles. Peut être que la politique du tems ne permettoit pas de lui en accorder de temporelles dont il ne pouvoit ſe paſſer. Il y a même beaucoup d'apparence que le Pape n'avoit pas le credit de mieux faire au milieu des diviſions qui brouilloient alors l'Occident. Enfin ce Prince infortuné s'en retourna chez lui (*b*) plus pauvre & plus foible qu'il n'en étoit ſorti.

Je paſſe legerement ſur l'Ambaſſade de Jean Paleologue au Pape Urbain V. & ſur quelques lettres entre Jean Cantacuzene, alors Moine, & le Pape Gregoire XI au ſujet de cette reunion des Grecs. Je ne dis rien non plus des lettres qu'écrivit à (*c*) Boniface IX. Manuel Paleologue ſucceſſeur de Jean, ni du voyage que cet Empereur, reduit à la ſeule Ville de Conſtantinople bloquée alors par Bajazeth (*d*) fut obligé de faire vers les Princes d'Occident pour obtenir du ſecours. Toutes ces démanches ne produiſirent aucun effet, ni dans le temporel, ni dans le ſpirituel. Les Schiſmes de l'Egliſe d'Occident & le fléau de la guerre, qui ſe faiſoit ſentir en France, en Angleterre & en Allemagne ne lui laiſſerent aucun moyen d'être ſecouru, & tout ce qu'il obtint en France ſe reduiſit à une penſion. Ce fut alors que divers ſavans commencerent de ſe refugier en Italie & acheverent la decadence de ces Grecs ſi diſtingués autrefois dans les arts & dans les ſciences.

Au commencement de l'année 1418. Manuel Paleologue envoya des Ambaſſadeurs au Concile de Conſtance avec des propoſitions de reunion qui ne furent ſuivies d'aucun ſuccés, quoique des Ecrivains rapportent que cette Ambaſſade

(*a*) Innocent VI. élu en 1352.
(*b*) On aſſure même que ſes creanciers le firent arrêter à Veniſe, & que ſon fils Manuel emprunta de l'argent pour le délivrer.
(*c*) En l'année 1396.
(*d*) Vers l'année 1400.

baſſade fut favorablement écoutée. Cependant Manuel conſervoit toujours le deſſein de ſe reunir, & même d'y engager ſes ſujets par un Concile ſolemnel. Peut être qu'alors il agiſſoit de bonne foi, & peut être auſſi qu'il ſe conformoit ſeulement à ſon interêt. Quoiqu'il en ſoit il agit de concert avec le Patriarche Joſeph. Martin V envoya un (a) Legat à Conſtantinople. On propoſa de la part des Empereurs Michel & Jean Paleologues un Concile libre & œcumenique dans cette Ville: mais le Pape y mit pour condition, que ces Princes fourniroient aux fraix & à la dépenſe des Prelats Latins, ce qui rendit la propoſition impraticable. D'autre côté les Grecs s'obſtinerent à demander Conſtantinople pour le Concile, déclarant en même tems que leur intention étoit de ſe rendre à ce qu'on y determineroit librement, & non pas d'adherer aveuglement à Rome & à la doctrine des Latins. On voit par là que la même defiance continuoit de part & d'autre; que la politique & les beſoins conduiſoient les uns, que le deſir de dominer abſolument & de ſe rendre maitres des opinions gouvernoit les autres.

A la perſuaſion des Peres du Concile de Baſle (b) Jean Paleologue leur envoya ſes Ambaſſadeurs pour traiter avec eux de l'union de l'Egliſe. Ils convinrent de quelques articles préliminaires, dont les principaux furent qu'on choiſiroit pour s'aſſembler quelque Ville d'Italie, auſſi proche qu'il ſe pourroit de la mer, ou Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche; que l'Empereur Grec s'y rendroit avec les Patriarches, les Metropolitains &c. juſqu'au nombre de ſept cens perſonnes que le Concile défrayeroit juſqu'à leur retour en Grece; qu'on féroit les fraix de l'aſſemblée du Clergé Grec qui ſe tiendroit à Conſtantinople pour l'élection des Députes qui viendroient au Concile; qu'on fourniroit des hommes & des galeres pour la défenſe de Conſtantinople pendant l'abſence de l'Empereur, & cela aux dépens du même Concile. Le Concile de Baſle ratifia ces Articles, & après lui le Pape Eugene. Cependant il ſe trouva des défauts dans les termes, & dans les fornalites, des chicanes & des variations de la part des Grecs, des brouilleries entre le Concile & le Pape Eugene, qui traverſerent encore la negociation de Baſle, mais qui ſe terminerent pourtant à la tenue d'un autre Concile (c) à Ferrare, d'où il fut transferé à Florence.

Les Grecs arriverent à Ferrare au mois de Mars de l'année 1438. Après qu'on eut reglé le Ceremonial entre le Pape & l'Empereur Jean Paleologue, qui ſe trouvoit en perſonne à ce Concile, on en fit l'ouverture au mois d'Avril, & juſqu'à la premiere (d) ſeſſion qui ſe tint au mois d'Octobre les Grecs & les Latins diſputerent ſur les articles conteſtés de part & d'autre. Les ſeize Seſſions de ce Concile ne produiſirent que de longs diſcours, des diſputes vagues & des conteſtations vaines qui ne deciderent rien & ne convertirent perſonne. Le Concile ſe rouvrit à Florence, & l'on y tint la premiere ſeſſion à la fin du mois de Fevrier de l'année 1439. Il y en eut dix avec les Grecs. On diſputa vivement, mais les diſputes ne gagnant rien ſur la plus grande partie des eſprits des Grecs échaufés & obſtinés, on chercha d'autres moyens pour parvenir à une reunion que l'Empereur Grec vouloit procurer à quelque prix que ce fut. Divers temperamens ſe propoſerent enſuite & ſe terminerent ſans fruit.

(a) En 1420. le Cardinal de St. Ange.
(b) En 1434.
(c) En 1438.
(d) C'eſt-à-dire avec les Grecs, car le Concile avoit commencé ſes ſeſſions dès le mois de Janvier de la même année.

fruit. On ne ſauroit aſſés admirer les détours & les ſubtilités que chaque parti forgeoit pour ſoutenir ou pour expliquer la differente maniere de concevoir la proceſſion du St. Eſprit. Mais il n'étoit que trop viſible que le St. Eſprit avoit peu de part à ces vetilleuſes ſubtilités.

Quoiqu'il en ſoit, on convint enfin d'une *aparence d'union.* Je l'appelle ainſi, parce qu'elle ne fut pas plus generale que les précedentes, & qu'enfin elle augmenta les diviſions parmi les Grecs. On dreſſa en préſence de l'Empereur Grec une profeſſion de foi qui devoit être commune aux Grecs & aux Latins ſur la proceſſion du St. Eſprit. Cet écrit fut lu, ſigné & approuvé des deux partis au mois de Juin. Le Patriarche de Conſtantinople Joſeph mourut dans ce même mois à Florence, reüni en tout aux Latins, au moins ſuivant la derniere déclaration qui reſte de lui.

Les autres points qui faiſoient la ſéparation furent beaucoup moins conteſtés, excepté celui de la Primauté du Pape, que les Grecs ne pouvoient ſe reſoudre d'accorder. Il le fut enfin avec certaines reſtrictions qui ne bleſſoient aucunement cette Autorité ſuprême. Le Decret d'union fut ſigné le ſixieme Juillet de la même année, dans le tems qu'à Baſle on dépoſoit le Pape Eugene, qui étoit, pour ainſi dire, l'ame de cette reünion.

Le Decret qui uniſſoit les Armeniens à l'Egliſe Romaine fut fait au mois de Novembre de la même année. Les Jacobites s'unirent au commencement de l'année 1441. Au contraire la plûpart des Grecs, qui avoient ſigné l'union au Concile de Florence, ſe retracterent à Conſtantinople. Les reproches que leur fit le peuple, les maux dont ils étoient menacés par la cabale des Moines & des autres Eccleſiaſtiques Schiſmatiques, enfin (*a*) leur propre legereté, les porterent à ſe retracter, & pluſieurs même écrivirent contre l'union. Ces écrits furent ſuivis d'une infinité de reproches & de ſoupçons jettés contre les Latins, comme d'avoir corrompu les Grecs, (*b*) d'avoir acheté leurs ſufrages, d'avoir falſifié, contrefait ou corrompu les Actes & les ſignatures. Toutes ces plaintes accompagnées de l'ancienne haine des Grecs contre les Latins, rendirent le Schiſme auſſi opiniatre qu'auparavant, & l'Empereur même, qui en ſe reuniſſant avoit eu en vue de mettre les Latins dans ſes interêts, & de les engager à le ſecourir puiſſamment contre les Turcs, ſe refroidit beaucoup, lors qu'il ſe vit trompé dans ſes eſpérances. Les murmures du peuple excité par le Clergé acheverent de le déconcerter: mais ce qui l'intimida le plus fut l'excommunication dont trois Patriarches d'Orient oſerent le menacer. Cette action de vigueur retint l'Orient dans le Schiſme, avec la Ruſſie & la plus grande partie de Conſtantinople. Ces Prélats prononcerent en même tems une ſentence de dépoſition contre le Patriarche de cette Ville & contre tous les Eccleſiaſtiques ordonnés par lui.

(*c*) La perte de la Bataille donnée à Varne près du Pont Euxin entre Ladiſlas Roi de Hongrie & Amurat Empereur des Turcs fut le dernier coup porté aux eſpérances de Jean Paleologue, qui juſqu'alors avoit pû ſe flater encore de reunir les Latins à ſes intérêts, en reuniſſant les Grecs à leur croyance & à leur Egliſe. Je ne repeterai point ici que de fauſſes vues de Religion, ces fauſſes vues qui n'ont que trop ſouvent ruiné les intérêts du Chriſtianiſme, avoient

(*a*) Voy. le détail que *Ducas* a donné de cette retractation dans l'*Hiſt.* des *Paleologues* Ch. 31.
(*b*) *Il y eut des Archevêques qui en ſignant le decret, dirent, nous ne ſignerons pas ſi vous ne nous contés l'argent que vous vous êtes obligée de nous fournir*, &c. *Ducas* Ibid.
(*c*) A la fin de l'année 1444.

voient exigé depuis long tems que les Grecs ne fussent secourus qu'à condition qu'ils conformeroient leurs usages & leur croyance aux volontés du Chef de l'Eglise Latine. On ne vouloit point prévoir que la destruction de l'Empire d'Orient & les progrès des Mahometans ne pourroient qu'affoiblir & deshonorer le Christianisme d'Occident. On n'écoutoit que cette passion impétueuse cachée sous le nom de *zéle*, qui ne cedant ni aux besoins de l'Etat, ni aux interêts des peuples ne pense qu'à se *multiplier des Fidelles*, & à amener les *ames captives* à ses volontés. La perte de la bataille de Varne fut due à ce zéle, qui venoit de faire rompre une trêve faite avec les Turcs & jurée sur (*a*) l'Evangile. Le Cardinal Julien osa colorer ce manque de foi si opposé aux maximes du véritable Christianisme, & lever tous les scrupules des Princes Chrétiens par une absolution donnée au nom du Successeur de celui qui nous a commandé d'être fidelle & religieux dans nos promesses, même à notre dommage, & envers nos plus grans ennemis. Jean Paleologue n'esperant plus d'être soutenu par les Latins, ne voulut, ou n'osa plus parler d'union.

On met en l'année 1444. la reunion des Syriens, des Chaldéens, des Maronites & de leurs Patriarches aux Latins. Cette reunion ne fut ni plus solide, ni plus generale que celle des Grecs.

Tout ce qui fut fait sous le regne de Constantin Paleologue, dernier Empereur des Grecs, pour maintenir la reunion signée au Concile de Florence, ne fut (*b*) que feinte, dissimulation & politique. A la vérité ce Prince accepta le décret d'union, il engagea des Ecclesiastiques & quelques-uns de sa Cour à le recevoir: mais, outre que la nécessité contribuoit à le faire agir, l'obstination des peuples étoit la même qu'auparavant, & le mauvais état des affaires permettoit moins que jamais d'user de quelque autorité pour reconcilier les esprits & les reduire sous l'obeïssance du Siege Romain. Dès que le Moine Gennadius, Chef du parti opposé à l'Eglise Romaine, eut menacé des derniers malheurs ceux qui recevroient l'union faite à Florence, le parti des Latins fut regardé comme une assemblée d'excommuniés: même les dévotes se mirent de la partie, & se donnerent la liberté de prononcer anatheme contre ceux qui approuveroient le décret de reunion.

On peut juger de l'aversion des Grecs pour l'Eglise Romaine par ces paroles de l'Amiral de la Flotte Grecque. Lors que ce Grec vit l'armée des Turcs qui assiegeoit Constantinople, il dit, *il vaut mieux voir dominer le turban dans Constantinople, que le chapeau d'un Cardinal Latin.* Cette aversion ne diminua point après la prise de cette Capitale par les Turcs.

C'est ici qu'il faudroit terminer cette Histoire abregée du Schisme. Il suffit prèsque d'avoir suivi de siecle en siecle les négociations qu'on a faites depuis le commencement de ce Schisme pour reunir les Grecs aux Latins, & les moyens que les Empereurs Grecs d'un côté, les Papes de l'autre employerent pour parvenir à une reconciliation, qui n'eut pour l'ordinaire d'autre motif que l'interêt temporel & la politique du siecle. L'ignorance des Grecs oppri-

(*a*) On assure qu'Amurat ayant tiré de son sein le Traité qu'il avoit conclu avec les Chrétiens, adressa ces paroles à Jesus Christ: *Seigneur voici l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi en ton nom. Si tu ès Dieu, venge ici ton injure & la mienne.* Le Cardinal Julien perdit la vie dans cette action. D'autres autres disent, qu'après la perte de cette bataille il tomba entre les mains de quelques voleurs qui l'assassinerent.

(*b*) *La plûpart des Ecclesiastiques n'y consentirent point. Mais que dis-je, la plûpart . . . . personne n'y consentit & l'Empereur feignit seulement d'y consentir* &c. Ducas *s'exprime ainsi* Chap. XXXVI. *de l'Histoire des Paleologues.*

primés ſous le joug des Turcs ne leur permettoit plus de s'embaraſſer des vetilleuſes controverſes qui ſéparoient depuis ſi long tems les deux Egliſes, & la venalité du Patriarchat, qui commença environ huit ans après la priſe de Conſtantinople par les Turcs; en ſorte qu'on l'a vu depuis ce tems là abandonné au plus offrant, ſembloit ôter toute eſpérance de ſe raprocher jamais. Cependant il y eut encore quelques Patriarches unis de ſentimens aux Latins, malgré la haine obſtinée que le peuple avoit pour le Pape & pour ſa Comunion. Mais tous les projets de reunion furent abandonnés ou ſuſpendus dans les deſordres que les Sectes & les Hereſies multipliées causerent entre les Chrétiens d'Occident, pendant le ſeizieme ſiecle. Je vais raſſembler quelques points d'Hiſtoire eſſentiels ſur ce qui reſte de cette matiere du Schiſme des Grecs.

On dit que Jeremie devenu Patriarche de Conſtantinople en l'année 1572. fut ſollicité par les Lutheriens de ſe reunir à la Confeſſion d'Augsbourg, & que n'ayant pû le gagner, ils trouverent le moyen de le faire dépoſer. Jeremie étoit au contraire diſpoſé à ſe reunir aux Latins: du moins la reponſe qu'il fit à la Confeſſion de foi d'Augsbourg montre qu'il trouvoit leur doctrine ſur l'Euchariſtie obſcure, & ſa deuxieme replique, qu'il n'étoit point Lutherien ſur divers autres articles. Les controverſes ont exercé leur chicane ſur la croyance de ce Grec.

Cyrille Lucar, qui devint, à ce qu'on prétend, Patriarche de Conſtantinople avec le ſecours de l'argent des Hollandois & par les intrigues du Parti Calviniſte, voulut eſſayer une reunion avec cette Secte. Il donna une Confeſſion de Foi *conforme en tout au ſentiment de Calvin; ce qui cauſa un grand étonnement à l'Egliſe d'Occident.* (*a*) C'eſt ainſi que s'exprime la Relation que je cite. Pour déveloper cette circonſtance, on doit ſavoir que (*b*) Cyrille Lucar avoit beaucoup voyagé en Hollande & en Angleterre. C'eſt là qu'il gouta la doctrine des Proteſtans en liſant leurs Livres & en conferant avec eux. Cette lecture & ces liaiſons purent lui (*c*) fournir un plan de reforme, & produiſirent une Confeſſion de Foi preſque entierement Calviniſte, qui a été imprimée à Geneve, comme un monument autentique de la (*d*) Conformité de croyance entre les Grecs & les Proteſtans ſur les principaux points du Chriſtianiſme. Chaque parti a dépeint Cyrille, ſelon ſes idées ou ſes préjugés. S'il faut en croire les Catholiques (*e*) c'étoit un Calviniſte déclaré, un ennemi du Pape, un hypocrite penſionnaire des Proteſtans, dont il ſuivoit la Doctrine par interêt, & non pas par connoiſſance de cauſe, qui s'éleva au Patriarchat par leur argent & par leurs cabales. Se-

(*a*) Ambaſſade à la Porte en 1665. de *Gautier Leſlie.*
(*b*) Il vivoit au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Les Turcs le firent mourir en 1638.
(*c*) Voici ce que dit de Cyrille le Chevalier Ricaut dans la Préface de ſon *Etat de l'Egliſe Grecque*, ſelon la traduction imprimée en 1688. à Amſterdam. „ Je ſais . . . que Cyrille ayant paſſé quelque „ tems en Angleterre, gouta fort l'état floriſſant où ſe trouvoit la Religion au commencement du regne „ de Charles I. . . . . & conçut une haute eſtime pour l'Egliſe Anglicane. Cela lui fournit peutêtre „ un plan pour reformer l'Egliſe Grecque, pour y reduire la longueur des Offices, la multitude „ des Ceremonies, & le nombre des Fêtes, pour y fixer la doctrine de l'état des Ames après la mort, „ pour y retrancher certaines Ceremonies ſuperſtitieuſes, qui ſentoient trop le Paganiſme & pour y rendre „ venerable le Sacrement de l'Euchariſtie, ſans en penetrer les redoutables profondeurs. . . .
(*d*) *Les Grecs*, dit le Chevalier Ricaut dans la même Préface, déteſtent *cette Confeſſion.* . . . Je regarde comme un paradoxe hiſtorique ce qu'il dit enſuite; *on accuſe les Jeſuites d'être les auteurs de cette Confeſſion, qui haïſſant mortellement ce digne Prélat lui ſuſciterent de terribles perſécutions & pourroient bien s'être efforcés de lui attirer la haine des Turcs & des Juifs, & de faire lancer à la fois contre lui les foudres de l'ancienne & de la nouvelle Rome.* On verra par ce qui ſuit, que cette Confeſſion de Foi étoit véritablement de Cyrille.
(*e*) *Arnaud* Perpétuité de la foi & autres. Le P. *Simon* infra.

Selon les Proteſtans, (*a*) il faut convenir que c'étoit un ennemi des Latins; mais il l'étoit ſurtout des faux Grecs (c'eſt à dire des Grecs Latiniſés,) Il s'attira l'inimitié des Latins, parce qu'il reſiſta courageuſement aux promeſſes & aux menaces qu'ils lui firent pour l'attirer à leur parti. Ses vues étoient celles d'un véritable Chrétien, & *toute ſa conduite a fait voir, qu'il a cru devoir travailler au rétabliſſement d'une piété parfaite dans ſon Egliſe, en s'oppoſant de tout ſon pouvoir au progrès des erreurs & des ſuperſtitions &c. qu'il n'a point retenu la vérité en injuſtice, ni trahi les mouvemens de ſa conſcience &c.* enfin qu'il n'a eu d'autre liaiſon avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande que celle qui s'étoit formée par *une connoiſſance mutuelle*, qui ſe *convertit* enſuite *en quelque familiarité, quand ils furent envoyés à Conſtantinople & qu'ils l'y trouverent.* &c.

Sans autre détail, il paroit par diverſes Lettres de Cyrille, que ce Grec s'étoit mis en tête (*b*) de faire une reunion de ſon (*c*) Chef avec les Proteſtans, ou plutôt avec les Calviniſtes; qu'il a mêlé ſa croyance particuliere à celle de (*d*) ſon Egliſe; que malgré cela ſes ſentimens étoient encore bien éloignés du pur Calviniſme, au moins dans le tems qu'il écrivoit à un celebre (*e*) Arminien; qu'il avance des fauſſetés, comme celles ci (*f*) que les Georgiens, les Chaldéens & les autres peuples qu'il nomme *perſeverent conſtamment dans la foi de* Chriſt, *& qu'on ne s'y aperçoit d'aucune innovation dans ce qui concerne la foi*; qu'il eſt fort ignorant, comme par exemple, quand il dit que les *Coptes ſont appellés ainſi, parce qu'ils ſe circonciſoient*, au lieu qu'il auroit dû ſavoir, que *Copte* ou *Cufte* eſt un mot corrompu d'*Ægyptus*. J'ajoute que ce Grec étoit violent & paſſionné, ce qui paroit par ſes déclamations continuelles contre l'Egliſe Romaine, les Jeſuites, les Moines &c.

(*g*) L'inſtruction donnée par la Cour Romaine à *Canacchio Roſſi* prouve que Cyrille étoit Calviniſte ſeul. C'eſt lui qu'on accuſe en particulier d'avoir une croyance erronée, d'envoyer de jeunes Grecs étudier en Angleterre, de répandre le Calviniſme par leur moyen *dans le Levant*, de diſtribuer des Catechiſ-

(*a*) *Claude* Réponſe à la Perpétuité de la foi. *Liv. III. chap.* 12. où il rapporte quelques particularités curieuſes touchant l'eſtime que les Grecs de Conſtantinople avoient pour Cyrille, & les regrets qu'ils lui témoignerent après ſa mort. Au reſte je ne vois pas que cela prouve beaucoup en faveur de la conformité de la croyance de Cyrille avec celle de ſon Egliſe. Outre que la haine des peuples ſe convertit facilement en regrets & en pitié; je dis que l'ignorance des Grecs (je parle du peuple) étoit trop groſſiere, pour qu'ils euſſent connoiſſance d'une Confeſſion de Foi de leur Patriarche, & que de là ils en priſſent des motifs de haine ou d'éloignement. Il n'eſt donc pas impoſſible que le peuple ait conſervé beaucoup d'eſtime & d'affection pour Cyrille ſans s'embaraſſer de cette Confeſſion. Peut être auſſi que cette affection, qu'on nous donne pour ſi generale, ne doit être attribuée qu'à ceux qui tenoient ſon parti.

(*b*) Voy. *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, par le Sr. *Aymon*, prem. Lettre à la Republique de Geneve; *Je reçois votre doctrine* &c. *je déteſte les Dogmes de l'Egliſe Romaine* &c.

(*c*) *Quella (Confeſſione) ho ſcritto per dichiaratione di me ſteſſo é far paleſe al mondo quel che credo e profeſſo* &c. Lettre 2. à Mr. *Diodati*. Quant à ce qu'il dit dans cette lettre, *qu'en fait de Religion ſon Egliſe ne veut aucune communion avec les Papiſtes*, cela ne regarde que le Schiſme.

(*d*) Dans les *Monumens* &c. Lett. 2. à Mr. *Diodati*, il s'exprime ainſi, *la Confeſſione mia è de la Chieſa Greca.* Cependant on a remarqué que divers points de cette Confeſſion ſont oppoſés à la croyance de pluſieurs Grecs, qui n'étoient nullement ſuſpects de s'être Latiniſés. *Claude* répond *Liv. III. chap.* 12. de ſa Réponſe à la Perpétuité, qu'il n'y a rien d'arrêté préciſement touchant ces points &c. Mais on verra mieux dans la ſuite en quoi cette Confeſſion eſt oppoſée l'Egliſe Grecque. Il ne faut pas oublier, que dans cette même Lettre, citée à la Note précédente Cyrille dit, *qu'il a redigé cette Confeſſion de ſon propre mouvement* &c. Il ne faut pas oublier non plus, que dans un fragment de Lettre de Cyrille cité au Tom. III. de la *Perpétuité* il déclare *qu'il déteſte les ſuperſtitions des Grecs*: nouvelle preuve que ſa croyance ne ſe conformoit pas abſolument à celle de ſon Egliſe. Cette même preuve ſe peut tirer auſſi de ce qu'il dit des Grecs à la fin de ſa Lettre à *Uytenbogart*.

(*e*) *Uytenbogart* en 1613. Voyés auſſi une Lettre qu'il écrit à Mr. de *Wilhem* dans les *Monumens autentiques* &c.

(*f*) *Ibid.* On verra le contraire dans la ſuite de ces Diſſertations.

(*g*) Voy. dans les *Monumens autentiques &c.*

chiſmes Heretiques aux Evêques, leſquels Catechiſmes contiennent des erreurs condamnées non ſeulement par le Siege Apoſtolique & le Concile de Trente, *mais auſſi par ſes prédéceſſeurs.* (*a*) Il paroit auſſi que le véritable deſſein politique étoit d'ériger *autel contre autel.* L'interêt des Puiſſances Proteſtantes demandoit l'établiſſement de leur Reforme parmi les Grecs ſur les ruines des Miſſions & des Seminaires des Catholiques. Ils employerent Cyrille ennemi du Pape, & profiterent de ſa haine jointe à ſon penchant au Calviniſme, pour tâcher de faire reuſſir leur projet.

Finiſſons ſur la reunion projettée des Grecs avec les Communions Proteſtantes par le moyen de Cyrille Lucar. Nous le trouverons une autre fois dans notre chemin, lors qu'il faudra donner l'abregé de la croyance des Sectes Chrétiennes du Levant. Supoſé qu'il fut vrai que les Grecs marquent plus d'inclination pour les Proteſtans que pour l'Egliſe Romaine, on les rendroit peut être (*b*) plutôt Anglicans que Calviniſtes: mais cependant il ſe trouveroit enfin que deux cauſes empêcheroient leur reconciliation & la rendroient auſſi peu ſolide que tant de projets propoſés pour raprocher les deux Egliſes Grecque & Romaine. L'une eſt l'extrême ignorance des peuples qui les attache groſſierement à leurs ſuperſtitions: enſorte que Cyrille ne peut s'empêcher de (*c*) le reconnoître. Or ce penchant à la ſuperſtition leur donneroit toujours de l'éloignement pour une Religion, qui, ſous prétexte de garantir de la ſuperſtition, ne permet à ſes peuples qu'un culte dépouillé d'éxtérieur, uniquement ſpirituel, à peine capable de fixer l'attention de ceux qui s'élevent au deſſus du peuple. L'autre cauſe eſt (*d*) l'ignorance des Paſteurs. A ces deux cauſes il en faut ajouter une troiſieme qui eſt la jalouſie des Turcs, laquelle porteroit les Infidelles à ſe défier des liaiſons que les Grecs entreprendroient de contracter avec les Proteſtans.

D'autre côté l'averſion qu'ils ont pour le Siege de Rome en particulier eſt ſi grande, que dans leur extrême ignorance, *ils croiront tout ce qu'on voudra,* (*e*) dit un Voyageur, *pourvû qu'on n'exige point d'eux une ſoumiſſion au St. Siege:* mais comme cela ne regarde que les perſonnes déja élevées, ou qui ont vieilli dans les préjugés, on doit s'attacher aux enfans. Il faut convenir que s'il eſt jamais poſſible de reunir les Grecs à l'Egliſe Romaine, ce ſera par les Ecoles & les Seminaires, où les Miſſionaires Catholiques s'employent à inſtruire la jeuneſſe. En les inſtruiſant dans les ſciences humaines, ils leur enſeignent leur propre Religion, les élevent dans leurs ſentimens & leur donnent des impreſſions avantageuſes au Siege de Rome, qui, comme on vient de le dire, eſt aux Grecs la véritable pierre d'achoppement. On a établi de ſemblables Seminaires à Rome pour l'éducation des enfans des Grecs. Ce fut Gregoire XIII. qui fonda pour eux une (*f*) Egliſe & un beau College qui ſub-

(*a*) Voy. ibid. la *Rélation des complots des Jeſuites &c.* Ceux qui la liront avec attention y remarqueront ce que l'on avance ici.

(*b*) *Ce qui fait un peu revenir les Orientaux de leurs préjugés, c'eſt qu'ils voyent parmi les Anglois une Liturgie reglée, une diſcipline Eccleſiaſtique & une grande dévotion pour les dimanches & les jours de Fête. Sans cela ils auroient bien de la peine à prendre les Réformés pour des Chrétiens; on du moins ils les prendroient pour des Chrétiens qui n'ont conſervé nulle inſtitution de l'Egliſe primitive.* C'eſt ainſi que parle Ricaut *Préface de l'Etat préſent &c.*

(*c*) *Jo ſe puoteſſe riformare la mia Chieſa lo farei molto volontieri, ma Iddio ſa che tractatur de impoſſibili.* Lettre à Mr. de *Wilhem* dans les *Monumens autentiques &c.*

(*d*) *Mihi diſplicet Paſtores & Epiſcopos noſtros tenebris ignorantiæ obmergi &c.* Idem ubi ſupra.

(*e*) *Poulet* Rélation du Levant.

(*f*) Tout y eſt conforme à leurs uſages. Le maître Autel y eſt bâti à la Grecque. On y officie en Grec: un Evêque Grec y fait l'Office, il confére les Ordres. De ce Seminaire ou envoye des Miſ-

ſubſiſſe encore. Ceux qui voudront apprendre par quels moyens il ſeroit poſſible d'ouvrir le chemin à une reunion generale des deux Egliſes, ſans autre peine que celle d'inſtruire avec ſoin de jeunes Grecs dans ce Seminaire & dans ceux de Conſtantinople &c, n'ont qu'à lire un (*a*) paſſage remarquable par plus d'un endroit, côté ici au bas de la page.

IDE'E *Generale de l'*ETAT *de l'*EGLISE GRECQUE.

(*b*) „ Comme les Sectes qui ſont aujourd'hui dans le Levant, ſont toutes „ ſorties des Grecs, & qu'à la reſerve de quelques points particuliers, en quoi „ elles ſont ſeparées d'eux, le reſte de leur créance & de leurs ceremonies eſt „ commun, il eſt néceſſaire de traiter de la Religion des Grecs (proprement „ dits) avant toutes les autres qui en dependent.

„ L'Egliſe Grecque, qui eſt de la dependance du Patriarche de Conſtantino„ ple, n'a pas eu toujours cette grande eſtenduë qu'elle a euë depuis que les „ Empereurs d'Orient ont pris plaiſir à diminuer les autres Patriarchats pour a„ grandir celui de Conſtantinople. Ce qui leur a été d'autant plus facile à „ exécuter, qu'ils ont été en cela beaucoup plus puiſſants que les Empereurs „ d'Occident, & que pour établir de nouveaux Evêchés, ou pour donner de „ nouvelles Attributions & Juriſdictions, ils ſe ſoucioient fort peu du conſen„ tement des Patriarches. Au lieu que dans l'Egliſe Occidentale, les Papes ſe „ ſont rendus peu-à-peu les maîtres de toutes ces choſes-là, & qu'il faut que „ les Princes ayent maintenant recours à eux.

„ Il y a pluſieurs Notices des Egliſes qui ſont ſoûmiſes à celle de Conſtan„ tinople: mais comme elle ſont anciennes, & qu'elles ne font pas aſſez con„ noître l'étenduë que cette Egliſe prétend avoir, nous en produirons deux „ plus nouvelles, dont la premiere a été faite par un Grec peu connu, nom„ mé (*c*) Nilus Doxopatrius, & rapportée par Leon Allatius. La ſeconde ſe „ trou-

Miſſionnaires dans le Levant. Les Jeſuites ont la direction du Seminaire.

(*a*) Le paſſage eſt de *Thomas à Jeſu* cité par *Claude* Réponſe &c. L. IV. ch. 6. Il eſt trop long pour le mettre ici.

(*b*) C'eſt le *P. Simon* qui parle ici. J'emprunte de lui le premier Chapitre de ſon *Hiſtoire Critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant.* Tout ce qui ſe trouve diſtingué du reſte de la matiere par des guillemets, dans ces Diſſertations ſur la Religion des Grecs, appartient à l'ouvrage du *P. Simon.*

(*c*) Comme ces deux Notices pourront faire plaiſir à quelques Lecteurs, je les rapporte ici dans la verſion Latine ſeulement, & telles qu'on les trouve à la fin de l'Ouvrage du *P. Simon.*

NOTICE DES EGLISES *qui dependent du Patriarchat de Conſtantinople, par* Nilus Doxopatrius, *rapportée par* Leo Allatius, *Lib.* I. de Conſ. Eccl. Occid. & Orient. *cap.* 24.

1. CÆſarea Cappadociæ habens Epiſcopatus 8
2. Epheſus Aſiæ habens Epiſcopatus 34
3. Heraclea Thraciæ in Europa, habens Epiſcopatus 15
4. Ancyra Galatiæ habens Epiſcopatus 8
5. Cyzicus Helleſponti habens Epiſcopatus 12
6. Sardes Aſiæ habens Epiſcopatus 25
7. Nicomedia Bithyniæ habens Epiſcopatus 12
8. Nicæa ejusdem Bithyniæ habens Epiſcopatus 6
9. Chalcedon ejusdem Provinciæ ſine ſubditis.
10. Side Pamphyliæ habens Epiſcopatus 16
11. Sebaſtia ſecundæ Armeniæ, habens Epiſcopatus 7
12. Amaſea Helenoponti habens Epiſcopatus 7. cujus Epiſcopatus erat & ipſa Iberia.
13. Melitene Armeniæ habens Epiſcopatus 9. ex quibus eſt & Epiſcopatus Cucuſus, quò in exilium miſſus eſt aurea lingua Joannes.
14. Tyana ſecundæ Cappadociæ habens Epiſcopatus 3
15. Gangra Paphlagoniæ habens Epiſcopatus 3
16. Theſſalonica Theſſaliæ habens Epiſcopatus 8
17. Claudiopolis Honoriadis habens Epiſcopatus 5
18. Neocæſarea Ponti Polemoniaci habens Epiſcopatus 7
19. Piſinus ſecundæ Galatiæ habens Epiſcopatus 7
20. Myra Liciæ habens Epiſcopatus 33
21. Stauropolis Cariæ habens Epiſcopatus 26
22. Laodicæa Phrygiæ Capatianæ habens Epiſcopatus 21
23. Synada Phrygiæ ſalutaris habens Epiſcopatus 20
24. Iconium Lycaoniæ habens Epiſcopatus 15

„ trouve dans la lettre de Mr. Smith touchant l'Etat present de l'Eglise Grec-
„ que, & qu'il assûre avoir euë des Grecs de Constantinople. Je dois remar-
„ quer ici, que la plûpart des Metropoles parmi les Grecs retiennent encore
„ présentement de certains titres d'honneur, ou qualités, qui les distinguent
„ les

25. Antiochia Pisidiæ habens Episcopatus 21
26. Perge, sive Sylæum Pamphyliæ, habens Episcopatus 17
27. Corinthus Peloponnesi habens Episcopatus 7. 1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasiæ, sive Tenarusiæ. 4. Cephaloniæ. 5. Zacinthi. 6. Zemenes. 7. Maïnæ.
28. Athenæ Græciæ habens Episcopatus 11. 1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ. 4. Andri. 5. Oræi. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Porthmi. 9. Aulonæ. 10. Syræ & Seriphi. 11. Cei & Thermiorum.
29. Mocysus Cappadociæ habens Episcopatus 4
30. Crete habens Episcopatus 10
31. Rhegium Calabriæ habens Episcopatus 13
32. Patræ Peloponnesi habens Episcopatus. 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ. 5. Olenæ.
33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15
34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17
35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9
36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10
37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7
38. Rhodos Cycladum Insularum habens Episcopatus 12
39. Philippi Macedoniæ habens Episcopatus 7
40. Adrianopolis Hœmi montis habens Episcopatus 11
41. Hierapolis Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 9
42. Rhodostolum, seu Distra Hœmi montis, habens Episcopatus 5
43. Dyrrachium habens Episcopatus 4
44. Smyrna Asiæ habens Episcopatus 5
45. Syracusæ Siciliæ habens Episcopatus 21. 1. Cataniæ. 2. Taurominæ. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi. 7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Basiludii.
46. Catania, quæ cùm Syracusani esset Episcopatus, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatus dignitatem provecta est.
47. Ammorium Phrygiæ habens Episcopatus 5
48. Camachus Armeniæ habens Episcopatus 8
49. Cotyaium Phrygiæ habens Episcopatus 13
50. Sancta Severina Calabriæ habens Episcopatus 5
51. Mitylene Lesbi insulæ habens Episcopatus 6
52. Novæ Patræ Græciæ habens Episcopatus 4
53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3
54. Serræ Thessaliæ habens Episcopatus 57
55. Æonis.
56. Corcyra.
57. Mesembria.
58. Amastris Ponti.
59. Conæ Phrygiæ.
60. Pompeiopolis.
61. Atalia à Sylæo avulsa.
62. Paronaxia à Rhodo avulsa.
63. Lacedæmonia à Patris Peloponnesi avulsa.
64. Madyta ab Heraclea avulsa.
65. Abydus à Cyzico avulsa.

Archiepiscopatus item qui Throno Constantinopolitano subjacent, nulli tamen Metropolitanorum obnoxii, neque sub se habentes Episcopatus, omnes sunt 1. Bizya. 2. Leontopolis. 3. Parium. 4. Proconesus. 5. Cius. 6. Aspros. 7. Cypsela. 8. Psice. 9. Neapolis. 10. Selga. 11. Cherso. 12. Mesenæ. 13. Garela. 14. Brysis. 15. Dercus. 16. Carabyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Misthia. 20. Pedachtoë. 21. Perme. 22. Kosporus. 23. Cotradia. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia. 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Ægina. 32. Pharsala. 33. Anchialus. 34. Heraclei. Hæ omnes civitates & Provinciæ Throno Constantinopolitano annumerantur.

La Notice qui suit étant plus nouvelle, elle est aussi beaucoup plus conforme à l'Etat présent de l'Eglise Grecque.

Autre Notice des Eglises qui dépendent aujourd'hui du Patriarchat de Constantinople, produite par le Sr. Smith dans son Discours de l'Etat present de l'Eglise Grecque.

Catalogus Provinciarum, seu Metropolium & Episcopatuum Throno Constantinopolitano hodie subjacentium.

Cæsarea, cujus Metropolita dicitur *excelsus dignitate inter excelsos, & Exarcha totius Orientis.* Ephesus, Heraclea, penés cujus Archiepiscopum consecrandi Patriarcham jus usque manet. Dicitur *Exarcha Thraciæ & Macedoniæ.* Habet sub se quinque Episcopos, Calliopoleos, Rodosti, Tyriloes, Metrorum, Myriophyti. Ancyra, Cyzicus, Philadelphia, Nicomedia, Nicæa, Chalcedon, Thessalonica, cujus Metropolita *totius Thessaliæ* dictus: habet sub se novem Episcopatus, Citros, olim Gydriæ, Serviorum, Campaniæ, Petræ, Ardemerii, Hierissi & Sancti Montis, sive Athonis, Plantomonis, Polianinæ. Athenæ, sub quibus continentur Episcopatus quatuor, Talantii, Scirri, Solonis, Mindinitzæ. Prusa, Trapesus, Philippopolis, Philipporum & Dramæ, Thebæ, Methymna. Lacedæmonia habet sub se Episcopatus, Cariopoleos, Amyclarum, Brestenæ, Larissa, cujus Episcopatus sunt Demetriadis, Zethunii, Stagonis, Thaumaci, Gardicii, Radobisdii, Schiathi, Loidoricii, Letzæ & Agraphorum. Adrianopolis, cui solus subjacet Episcopatus, Agathopoleos. Smyrna, Mitylene, Serræ, Christianopolis,

„ les unes d'avec les autres ; de ſorte que le Patriarche de Conſtantinople, „ quand il écrit aux Archevêques, & même à quelques Evêques, ne manque „ point de leur donner ces titres, même dans la miſere où ils vivent. Les „ Grecs ont été de tout tems curieux de ſe diſtinguer par des titres d'honneur „ & par des noms grands & magnifiques : ce que pluſieurs attribuent à une „ vanité Orientale. Mais ceux qui voudront en porter un jugement plus fa- „ vorable, attribueront tous ces titres d'honneur à leur politeſſe & à leur ci- „ vilité. Quoique l'Egliſe de Conſtantinople ne ſoit plus dans ce grand éclat „ où elle étoit ſous les Empereurs Catholiques, les Eccleſiaſtiques ne laiſſent „ pas encore de prendre des noms magnifiques & des titres d'honneur, dont „ ils tirent de la vanité. Les Religieux même ne ſont pas éloignés de cette „ ambition. Et c'eſt ce qui fait, qu'on voit ordinairement les Ecrivains Grecs „ modernes, s'attribuer ces ſortes de qualitez, qu'ils mettent à la tête de leurs „ livres : par exemple, Docteur de la grande Egliſe, (*a*) Protoſyncelle, & d'au- „ tres noms ſemblables, qui ne les mettent pas toujours à couvert de l'igno- „ rance où il ſont.

Les Egliſes Grecques d'aujourd'hui ne ſont pas même l'ombre de ces anciennes Egliſes, ſi floriſſantes autrefois & ſi diſtinguées par les excellens Paſteurs qui les gouvernoient. Tout y repreſente aujourd'hui la ſervitude, l'ignorance & la pauvreté. „ J'ai vû des Egliſes, dit Ricaut, (*b*) qui reſſembloient moins à „ des lieux ſacrés qu'à des cavernes ou à des tombeaux, leur faite étant preſ- „ que de niveau avec la ſuperficie de la terre. On en uſe de la ſorte, de peur „ qu'en donnant une hauteur ordinaire à ces bâtimens, il ne ſemblât que l'on „ eut deſſein de les faire aller de pair avec les Moſquées des Turcs. „ Il eſt bien ſurprenant que dans la miſere, où toutes les Relations nous repréſentent les Grecs, la Religion Chrétienne ait encore pû ſe conſerver parmi eux : en cela on doit ſans doute admirer la Providence. Il eſt vrai que ce Chriſtianiſme conſiſte principalement dans l'habitude & la tradition de famille. On nous aſſure auſſi, qu'ils ſont extrêmement attachés aux pratiques exterieures, comme les jeunes, les fêtes, les pénitences, qu'ils craignent & reſpectent les Cenſures de leur Clergé, qu'ils ſont eſclaves des uſages établis dans leur Religion, quelque abſurdité qu'on leur y montre : mais quoiqu'il en ſoit il faut convenir que ſi ces défauts défgurent le Chriſtianiſme des Grecs, ils l'empêchent néanmoins de perir entierement. (*c*) Un feu couvert de cendres peut ſe rallumer & brûler avec la même

polis, quæ & Arcadia. Amaſia, Neocæſarea, Iconium. Corinthus, ſub qua ſolus Epiſcopus, Damalonis. Rhodus, Novæ Patræ, Ænus, Dryſtra, Tornobus, cujus Metropolita dicitur *Exarcha Bulgariæ :* habet ſub ſe Epiſcopatus, Lophitzi, Tſernobi, Preſilabæ. Joanninorum Metropolita habet Epiſcopos, Bothronti, Bellæ, Chimarræ, Drynopoleos. Euripi, Artæ. Metropolita Monembaſiæ habet Epiſcopos Eleos, Maiinæ, Rheontis, Andruſæ. Nauplii, Phanarii & Neochorii Archiepiſcopus. Sophiæ Metropolita, Chii. Paronaxiæ, Tziæ, Siphni, Sami, Carpathi, Andri, Barnæ, Cous, Leucadis. Veterum Patrarum Metropolita habet Epiſcopos Olenæ, Methonæ, Coronæ, Proconneſi, Gani.

Sunt adhuc Epiſcopi & Metropolitæ,

Mediæ, Sozopoleos, Prœlabi, Caphæ, Gotthiæ, Bindanæ, Didymotichi, Lititzæ, Buziæ, Selymbriæ, Zychnarum, Neurocopi, Melenici, Berrhœæ, Pogogianæ, Chaldææ, Piſidiæ, Imbri, Myræ, Santorinæ, Æginæ, Ungarovalachiæ.

In Moldavia quatuor tantùm Epiſcopi regimini Chriſtianorum Eccleſiaſtico præſunt. Metropolita Cretenſis cum tribus ipſi ſubjectis Epiſcopis Sedem Conſtantinopolitanam agnovit.

(*a*) *Protoſyncelle* eſt à peu près ce que nous appellons *grand Vicaire.*

(*b*) *Etat préſent de l'Egliſe Grecque.*

(*c*) Ceux qui aiment un raiſonnement ſerré trouveront peut-être celui-ci trop vague. Ce n'eſt point ici le lieu de montrer, *que la Religion Chrétienne ſeule & la vérité ſont en juſte proportion entr'elles ; qu'ainſi on peut auſſi peu détruire cette convenanee que l'évidence Mathematique ; que par conſéquent ni l'une ni l'autre ne ſauroient jamais perir, bien qu'on puiſſe ſuſpendre leur autorité en les defigurant par des additions & par de faux raiſonnemens. Et quoique cette Religion ait des endroits incomprehenſibles & inexplicables ; elle doit ſubſiſter néceſſairement par la pureté de ſes maximes inſéparables de la vérité éternelle.*

me force qu'auparavant: Il en eſt ainſi de la verité cachée dans les nuages de l'erreur.

CROYANCE *Generale* & DOGMES *des* GRECS.

Je n'ai jamais mieux reconnu qu'en cette occaſion, combien, il eſt dangereux de courir de livre en livre pour travailler à s'éclaircir ſur une matiere, quand on manque ou de capacité, ou de tems, ou de moyens pour aller aux ſources. Pour bien juger de la véritable croyance des Grecs, il faudroit les conſulter eux mêmes, les examiner chez eux & lire leurs propres Auteurs avec cette ſimplicité de cœur & de jugement, qui ne ſauroit s'accorder avec les préjugés que les controverſes tâchent de nous inſpirer. Les deux derniers ſiecles nous ont produit une infinité de livres ſur cette croyance; toutes les controverſes en ont traité comme d'un point capital, qui intereſſoit les Catholiques & les Proteſtans: mais ces controverſes, où chacun fait de ſon mieux pour parer les coups de ſon ennemi & lui en porter à ſon tour, ont étrangement obſcurci cette croyance & les termes dont les Grecs ſe ſervent pour l'exprimer. On a même réduit ceux-ci à ne point s'entendre eux mêmes; en ſorte que pour s'expliquer ils ont appellé à leurs ſecours des idées & des expreſſions plus obſcures, que les idées & les expreſſions employées auparavant. Si dans une matiere ſi embaraſſée de ſubtilités, de detours & d'explications forcées, on ne cherche à s'éclaircir que par le moyen de certains Auteurs *copiſtes* & *compilateurs*, plus hardis d'ordinaire & plus deciſiſs que les Auteurs originaux, on ne prendra certainement que de très fauſſes idées des choſes.

Suivant ces principes je vais eſſayer d'écarter toutes les idées acceſſoires, qui nous cachent la véritable croyance des Grecs & donner une abrégé Hiſtorique de cette croyance, le plus ſimple & le plus exact qu'il ſoit poſſible, ſans m'embaraſſer d'aucune critique, ni ſurcharger cette matiere de paſſages équivoques & de citations. Je n'en rapporterai qu'autant que cela ſera neceſſaire pour juſtifier le petit Ouvrage (*a*), que j'inſere dans ces Diſſertations, ou pour ſuppléer à ſes omiſſions. Je ne puis rien faire de plus utile au Lecteur que de decompoſer ce livre ſi juſtement eſtimé des connoiſſeurs & d'en employer les parties ſelon que je le trouverai neceſſaire. C'eſt honorer un Auteur & lui rendre la juſtice qu'il merite, que de le reſſuſciter ſous une nouvelle forme, ſans l'alterer ni le corrompre dans ſes parties. En cet état il peut ſe reconnoître encore; il ne peut ſe plaindre qu'on faſſe un mauvais uſage du ſavoir dont il eſt orné, & qu'on le defigure en le dépouillant.

„ Depuis que l'Egliſe Grecque eſt tombée dans le pitoyable état où nous la „ voyons, les Latins leur ont fait pluſieurs inſultes ſans ſujet, & les Miſſion- „ naires les ont ſouvent traités d'Heretiques ſans aucun fondement. Mais en- „ fin il s'eſt trouvé à Rome ſous le Pape Urbain VIII. des perſonnes doc- „ tes, qui ſe ſont apperçûs de l'ignorance de quelques Theologiens Latins, „ qui condamnoient d'Hereſie ce qu'ils n'avoient point appris dans leurs Eco- „ les. Cela a déja été obſervé par l'Auteur qui a fait imprimer un Voyage du „ Mont

(*a*) *Hiſtoire Critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant*, par le Sieur de *Moni* à Francfort 1684. Pluſieurs années après le libraire voulant ſe defaire de ce qui lui reſtoit d'exemplaires, par le moyen d'un tour du mêtier, il a ſubſtitué le tître ſuivant au précedent. *Hiſtoire Critique des Dogmes, des coutumes & des ceremonies des Chrétiens Orientaux par Richard Simon* à Trevoux, chez Louis Ganeau 1711. Louis Ganeau eſt un libraire ſupoſé.

„ Mont Liban avec des remarques aſſez étenduës, où il éclaircit la Théolo-
„ gie des Orientaux. Cet Auteur prétend (*a*) que les Latins accuſent ſouvent
„ ſans aucune raiſon les Grecs d'innovation, & que ſi l'on a recours à la
„ Théologie dans ſa ſource, l'on trouvera que les Grecs ſe ſont moins éloignés
„ de l'Antiquité (*b*), que n'ont fait les Latins.

„ Nous avons vû depuis peu de ſavans Ouvrage ſur cette matiere, qui ſem-
„ ble avoir été épuiſée par (*c*) l'Auteur de la Perpétuité, lequel a refuté ſoli-
„ dement ce qui avoit été avancé ſur ce ſujet par les plus habiles Proteſtans
„ de France. Il me ſemble néanmoins, que (*d*) l'Auteur des Notes ſur Ga-
„ briël de Philadelphie, a le plus approché de la vérité, en gardant le milieu
„ entre les deux partis, & en diſtinguant les Grecs nouveaux qui ont lû les
„ Latins, ou ont étudié dans leurs Ecoles, d'avec ceux qui n'ont eu aucun
„ commerce avec les mêmes Latins: & il tombe d'accord, que les premiers
„ ſont plus conformes aux Latins que les ſeconds, au moins dans ce qui re-
„ garde les façons de s'exprimer. L'Auteur des Remarques ſur le Voyage du
„ Mont Liban, a encore pouſſé plus avant ce ſentiment. Car il affirme que
„ les Grecs d'aujourd'hui ne font pour l'ordinaire que copier les livres des La-
„ tins, ne ſuivant pas toujours les ſentimens de leurs Peres; & de plus, qu'ayant
„ l'eſprit peu élevé au deſſus des traditions populaires, ils ne prennent pas la
„ peine de puiſer la Théologie dans ſon origine. Il ajoute même, que les
„ Ouvrages de Gabriël Archevêque de Philadelphie, quoi qu'il ſoit du nom-
„ bre de ceux qui ne ſont pas reunis avec l'Egiſe Latine, ne ſont autre choſe
„ qu'un mêlange de la Théologie des Grecs & des Latins; ce qui doit être
„ entendu principalement de la méthode & des expreſſions. Le P. Morin a
„ été auſſi de ce ſentiment, quand il parle dans ſes Ouvrages de la Pénitence
„ & des Ordinations, de cet Archevêque de Philadelphie.

„ Si l'on ſuit ce principe, qui eſt aſſez bien appuyé dans ces deux Auteurs,
„ l'on découvrira plus facilement quelle eſt la créance des Grecs, & il ſera ai-
„ ſé de concilier les opinions differentes de ceux qui ont écrit ſur cette matie-
„ re. J'ai crû que je ne pouvois mieux faire connoître la créance des Grecs
„ d'aujourd'hui, qu'en produiſant le Catalogue que Caucus, Archevêque de
„ Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribue; & j'ajouterai en même tems
„ les reflexions néceſſaires pour diſtinguer ce qui eſt vrai d'avec ce qui eſt
„ faux dans cette matiere, qui a été traitée differemment par divers Auteurs.

„ (*e*) Caucus, Seigneur Venitien & Archevêque de Corfou, dans le livre
„ qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adreſſé au Pape Gré-
„ goire XIII. remarque les erreurs ſuivantes (*f*).

„ I. Ils rebaptiſent tous les Latins qui ſe rangent à leur Communion.

„ II. Ils different le Baptême des enfans juſqu'à trois, quatre, cinq, ſix,
„ dix & dix-huit ans.

„ III. De ſept Sacremens de l'Egliſe ils ne reçoivent point la Confirmation,
„ ni l'Extrême-Onction.

„ IV. Ils

(*a*) Voy. Remarques du P. *Simon* ſur *le Voyage du Mont-Liban* par *Dandini* pag. 203. & ſuiv. & 339. & ſuiv. Edit. de 1685.

(*b*) Voy. Ibid. *les Remarques du P. Simon.*

(*c*) *Arnaud* Docteur de Sorbonne.

(*d*) Le P. *Simon* lui-même, qui publia en 1671. & 1682. les Ouvrages de *Gabriel* Archevêque de *Philadelphie* avec des Notes, ſous le titre de *Fides Eccleſiæ Orientalis* &c.

(*e*) *Caucus in Hiſt. de Græc. recentiorum Hæreſibus.* Ce livre n'a jamais été imprimé.

(*f*) Ces Articles ſont rapportés dans les *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, imprimé in 4. en 1708. à la Haye, avec pluſieurs fauſſes gloſes de la façon de l'Auteur de ce livre & des altérations conſiderables.

„ IV. Ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts.

„ V. Ils ne reconnoissent point absolument la Primauté du Pape: (ni de „ l'Eglise de (a) Rome.)

„ VI. En conséquence ils nient que l'Eglise Romaine soit la véritable E-„ glise Catholique, & qu'elle soit la Maîtresse de toutes les autres Eglises. Ils „ préferent même leur Eglise à l'Eglise Latine, & (b) ils excommunient le „ jour du Jeudi Saint le Pape & tous les Evêques Latins, comme Heretiques „ & Schismatiques.

„ VII. Ils nient que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils.

„ VIII. Ils refusent d'adorer le Saint Sacrement en la Messe des Prêtres La-„ tins qui consacrent avec du pain sans levain, selon l'ancienne coûtume de „ l'Eglise Romaine confirmée par le Concile de Florence. Ils lavent même „ les autels où les Latins ont célébré, & ils ne veulent point que les Prêtres „ Latins célébrent sur leurs autels, parce qu'ils prétendent que le sacrifice se „ doit faire avec du pain levé.

„ IX. Ils disent que les paroles ordinaires où les Latins font consister la „ consécration, ne suffisent pas pour changer le pain & le vin au corps & au „ sang de Notre Seigneur, si l'on n'y ajoûte quelques prieres & benédictions „ des Peres.

„ X. Ils assûrent qu'il faut donner aux enfans la communion sous les deux „ especes, avant même qu'ils sachent discerner cette viande d'avec une autre, „ parce que cela est de droit divin. C'est pourquoi, ils donnent la commu-„ nion aux enfans immédiatement après le Baptême, & ils tiennent pour He-„ retiques les Latins qui sont dans un sentiment contraire.

„ XI. Ils tiennent qu'il est d'obligation divine aux Laïques de communier „ sous les deux especes, & ils traitent d'Heretiques les Latins qui croyent le „ contraire.

„ XII. Ils affirment qu'on ne peut pas contraindre les Fideles, quand ils „ ont atteint l'âge de discernement, de communier tous les ans à Pâques; mais „ qu'il faut les laisser en liberté de conscience.

„ XIII. Ils ne portent ni respect, ni culte, ni vénération au très-Saint Sa-„ crement de l'Eucharistie, lors même que leurs Prêtres célébrent; & ils le „ portent aux malades sans lumiere. Ils le gardent de plus dans un petit sac „ & dans une boëte, sans autre cérémonie, que de l'attacher à la muraille; au „ lieu qu'ils allument des lampes devant leurs Images.

„ XIV. Ils croyent que l'hostie consacrée le jour du Jeudi Saint, est bien „ plus efficace, que celles qu'on consacre aux jours ordinaires.

„ XV. Ils nient que le Sacrement de Mariage soit un lien qu'on ne puisse „ rompre. C'est pourquoi ils accusent d'erreur l'Eglise Romaine, qui ensei-„ gne qu'on ne peut rompre le mariage dans le cas d'adultere, & qu'il n'est „ point permis à aucun de se remarier en ce cas-là. Mais les Grecs enseignent „ le contraire, & le pratiquent tous les jours.

„ XVI. Ils condamnent les quatriemes nôces.

„ XVII. Ils ne veulent point célébrer les solemnités de la Vierge, des A-„ pô-

(a) „ L'Eglise Grecque regardoit celle de Rome comme déchue de sa Primauté, parce que selon elle „ Rome avoit perdu sa Primauté en abandonnant la doctrine de ses Peres. C'est ainsi que s'exprime un Historien Grec Schismatique.

(b) Voy. ci-après. Dans l'Office du Jeudi Saint on dit expressément ces paroles; que ceux qui offrent du pain sans levain dans leur *sacrifice* soient couverts de honte!

„ pôtres, & les Fêtes des autres Saints instituées par l'Eglise Catholique & par „ les Peres aux mêmes jours que nous les célébrons: mais outre qu'ils le font „ d'une autre maniere, ils méprisent les Fêtes de plusieurs autres Saints très- „ anciens. (Ils rejettent aussi l'usage Religieux des Images relevées en bosse & „ des statues, bien qu'ils ayent de plates peintures dans leurs Eglises.)

„ XVIII. Ils disent qu'il faut abroger le Canon de la Messe des Latins, com- „ me étant rempli d'erreurs.

„ XIX. Ils nient que l'usure soit un péché mortel.

„ XX. Ils nient que le Sousdiaconat soit aujourd'hui un Ordre sacré.

„ XXI. De tous les Conciles Generaux qui ont été célébrés dans l'Eglise „ Catholique par les Papes en differens tems, ils n'en reçoivent que jusqu'au „ septieme Concile general, qui est le second de Nicée, qu'on assembla con- „ tre ceux qui rejettoient les Images. Les Grecs ne reconnoissent point du „ tout les autres, & ne veulent point se soumettre à leurs ordonnances.

„ XXII. Ils nient que la Confession auriculaire soit de précepte ou de droit „ divin, prétendant qu'elle soit seulement de droit positif & Ecclésiastique.

„ XXIII. Ils disent que les Confessions des Laïques doivent être arbitraires. „ C'est pourquoi on ne contraint point parmi eux les Laïques à se confesser „ tous les ans, & on ne les excommunie pas pour ne le point faire.

„ XXIV. Ils prétendent que dans la Confession il n'est pas nécessaire, ni „ de droit divin, de confesser tous ses péchés en particulier & dans le détail, „ non plus que de dire toutes les circonstances qui changent la nature du pé- „ ché.

„ XXV. Ils donnent la communion aux Laïques, soit qu'ils se portent „ bien, ou qu'ils soient malades, quoi qu'ils n'ayent point auparavant confessé „ leurs péchés à un Prêtre; & cela, parce qu'ils sont persuadés que la Con- „ fession est arbitraire, & que la foi est la seule & véritable préparation pour „ recevoir l'Eucharistie.

„ XXVI. Ils se moquent des Vigiles des Latins aux Fêtes de Notre Sei- „ gneur, de la Vierge & des Apôtres; aussi bien que des jeûnes des Quatre- „ tems. Ils affectent même de manger ces jours-là de la viande, par un mé- „ pris qu'ils ont pour les Latins. (Ils défendent encore de jeuner le Samedi, „ excepté celui qui précede Pâques.)

„ XXVII. Ils condamnent d'Heresie les Latins, parce qu'ils mangent des „ viandes étouffées, & d'autres viandes qui sont condamnées dans le Vieux „ Testament.

„ XXVIII. Ils nient que la simple fornication soit un péché mortel.

„ XXIX. Ils affirment qu'il est permis de tromper son ennemi, & que ce „ n'est pas un péché de lui faire tort.

„ XXX. Ils sont dans cette opinion à l'égard de la restitution, que pour „ être sauvé il n'est pas nécessaire de restituer ce que l'on a volé.

„ XXXI. Ils croyent enfin, que celui qui a été une fois Prêtre, peut re- „ tourner à l'état de Laïque. (Ainsi ils ne croyent pas que le caractere de „ Prêtre soit *indelebile*.

„ On peut ajouter ici, qu'ils approuvent le mariage des Prêtres, pourvû „ qu'ils ayent épousé leurs femmes avant l'ordination, mais ils ne leur permet- „ tent pas de se marier après avoir été ordonnés.)

„ Voilà ce qui (*a*) distingue les Grecs d'avec les Latins, si nous nous en „ rap-

(*a*) J'ajoute ici ce qui suit tiré d'un certain Catalogue des erreurs & heresies qu'un bon Missionnaire (le P. *Fran-*

„ rapportons à Caucus, qui attribue cette créance non ſeulement aux Grecs „ de Corfou, mais auſſi aux autres Grecs qui ſont ſéparés de l'Egliſe Ro- „ maine.

„ Mais ſi nous voulons écouter *(a)* Leo Allatius, Caucus eſt un ignorant, „ un calomniateur, & un homme ſans jugement, qui a crû obliger le Pape „ en multipliant les erreurs des Grecs, & qui a attribué à tous, ce qu'il a „ vû & appris dans Corfou. Cependant il n'eſt pas difficile de juſtifier Cau- „ cus dans la plus grande partie des opinions qu'il attribue aux Grecs, à la re- „ ſerve peut-être de ce qui regarde la Morale, dont le relâchement vient plu- „ tôt des particuliers, que d'une créance commune & approuvée; & il eſt à „ craindre qu'on ne reproche à Allatius. d'avoir adouci beaucoup de choſes „ dans les ſentimens des Grecs par un eſprit de conciliation, & pour être a- „ gréable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le deſſein de reunir les „ Grecs avec l'Egliſe Romaine par des voyes d'adouciſſement. En effet, ſi „ l'on examine avec ſoin les erreurs que Caucus attribue aux Grecs d'aujour- „ d'hui, l'on trouvera qu'il y a peu de perſonnes qui les ayent remarquées a- „ vec plus d'exactitude. Auſſi le Pape lui avoit-il ordonné de le faire, & il „ n'y a gueres d'apparence, qu'il eût voulu tromper le Pape dans une affaire „ de cette importance. Comme il n'étoit pas ſavant dans la Théologie des „ Anciens, il a tout rapporté à la Théologie Scholaſtique & aux déciſions du „ Concile de Trente, qu'il a crû être la regle ſur laquelle il devoit condam- „ ner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme; & c'eſt en quoi ſa ſincé- „ rité paroît davantage. Car il s'eſt informé pendant long tems de ce „ qu'ils avoient de commun avec l'Egliſe Romaine, & de ce qui leur étoit „ ſingulier, condamnant néanmoins trop hautement ce qui ne s'accommodoit „ point aux uſages de ſon Egliſe. Mais voyons en particulier, ſi Caucus eſt „ un ſi grand calomniateur, & s'il a tant impoſé aux Grecs, que Leo Alla- „ tius l'a voulu faire croire aux autres.

„ Premierement, pour ce qui regarde la rebaptiſation des Latins, il eſt cer- „ tain qu'ils l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou; & cela par l'ini- „ mitié qu'ils ont contre eux, regardant toutes leurs cérémonies comme abo- „ minables. C'eſt pour cette même raiſon qu'ils condamnent auſſi la Meſſe „ des Latins, qu'ils lavent leurs autels après qu'un Prêtre Latin a célébré la „ Meſ-

P. *François Ricnard* Jeſuite) attribue aux Grecs dans ſa Relation de l'Iſle de *Sant-Erini*, imprimée à Paris en 1657. Les Grecs, dit-il, s'étant ſéparés de l'Egliſe Romaine, commencerent à former le ſigne de la Croix de la droite à la gauche. Ils continuent dans cette erreur, & je me ſouviens qu'un jour je fus interrogé d'un Latin . . . pourquoi nous formions le ſigne de la Croix portant la main à la gauche & puis à la droite. Je lui répondis que nous le faiſions de la ſorte, pour donner à connoître que par la vertu de la Croix, d'ennemis nous étions devenus amis de Dieu, du mal nous paſſions au bien . . . qu'enfin nous eſpérions par ſon mérite au jour du jugement, quand la ſéparation ſe fera des élus & des reprouvés, de paſſer de la gauche à la droite & d'être du nombre des Bien-heureux. Un Grec qui étoit préſent gouta cette raiſon. . . . & pourquoi, dit-il, nous autres faiſons nous le contraire? . . . . à quoi un de nos écoliers prenant la parole lui dit tout haut. *Vous avés droit de former votre Croix de la droite à la gauche, pour montrer que depuis que vous vous êtes ſéparés de l'Egliſe Romaine, vous avés paſſé du bien au mal, de la vertu au vice & de la grace au péché, & il eſt à craindre que vous ne ſoyés du côté gauche, quand nous ſerons à la droite au jour du jugement dernier.* Une ſi terrible réponſe ſembloit devoir convertir le plus fier Schiſmatique de la Grece. Cependant le Miſſionnaire dit ſeulement, que le Grec demeura ſi étourdi, qu'il n'eut aucune parole pour repliquer. . . . D'autres Grecs, continue-t-il, ne forment pas entierement le ſigne de la Croix, & ne touchent qu'à une épaule, pour ſignifier *que le St. Eſprit ne procéde que du Pere.*

(a) *Caucus Venetus Archiepiſcopus Corcyrenſis, vir nullius planè doctrinæ vel judicii... libello edito de Græcorum recentiorum Hæreſibus, Græcos omnes non ſine evidenti calumnia diffamavit . . . an mendacio, an ſcelere, an fraude, an fallaciis . . . ſummorum Pontificum gratia demerenda eſt?* Leo Allat. lib. III. de Conſenſ. cap. 10.

„ Meſſe, comme s'ils avoient été profanés, & qu'ils conſidérent les pains a-
„ zymes conſacrés par les Latins, comme des choſes impures. On en peut
„ voir les preuves non ſeulement dans nos Ecrivains, mais même dans le Droit
„ Oriental, & principalement au titre (*a*) *Réponſe des Patriarches*, où la plû-
„ part des cas qui regardent les ceremonies des Latins, ſont propoſés, & en
„ même tems reſolus contre ceux qui faiſoient paroître tant d'averſion pour les
„ ceremonies des Latins. D'où l'on peut voir, que le plus grand nombre des
„ Grecs rejettoit les ceremonies qui s'obſervent dans l'Egliſe Romaine, comme
„ impures & profanes, & qu'il n'y a eu parmi eux que quelque Savans, qui
„ ont tâché de moderer cette grande averſion pour toutes les ceremonies des
„ Latins. Ce qui ne nous doit point ſurprendre, puis que les Latins n'ont
„ pas été plus favorables au Baptême & au pain levé des Grecs, ſelon ce qui
„ paroît de pluſieurs (*b*) lettres des Papes qui ont écrit en leur faveur. Outre
„ qu'il s'eſt trouvé des Théologiens Scolaſtiques, qui ont douté de la validité
„ de leur Baptême & de leurs autres Sacremens, comme il ſeroit aiſé de le
„ prouver.

„ En ſecond lieu, ce qui a fait dire à Caucus, que les Grecs ne reconnoiſ-
„ ſent point le Sacrement de la Confirmation & de l'Extrême-Onction, c'eſt
„ qu'il les a conſiderés par rapport à ce qui s'obſerve dans l'Egliſe Romaine,
„ où le premier de ces Sacremens eſt donné ſeparément du Baptême; & mê-
„ me aujourd'hui une des grandes occupations des Evêques, eſt d'adminiſtrer
„ dans leurs viſites ce Sacrement qui leur eſt reſervé. Le ſecond n'eſt jamais
„ donné dans l'Egliſe Romaine, qu'à ceux qui ſont à l'extrêmité; d'où ce Sa-
„ crement a été appellé Extrême-Onction. Mais les Grecs donnent ce premier
„ Sacrement en même tems que le Baptême, & l'Egliſe Orientale s'eſt tou-
„ jours conſervée dans cet uſage, qui eſt différent de celui de l'Egliſe d'Occi-
„ dent. De plus, le Prêtre adminiſtre ce Sacrement parmi les Grecs, auſſi
„ bien que dans tout le reſte du Levant, comme l'on peut voir dans la Diſſer-
„ tation que (*c*) Lucas Holſtenius a faite ſur ce ſujet, & que le Cardi-
„ nal François Barberin a fait imprimer à Rome. Ce ſavant homme aſſûre,
„ que cet uſage eſt ſi ancien dans l'Egliſe Grecque, que le pouvoir de con-
„ firmer eſt devenu comme ordinaire aux Prêtres, & de droit commun. Pour
„ ce qui eſt de l'Extrême-Onction, les Grecs n'attendent pas, ainſi qu'il ſe
„ pratique dans l'Egliſe Romaine, que le malade ſoit à l'extrêmité: auſſi n'ap-
„ pellent-ils pas ce Sacrement Extrême-Onction: au contraire, les malades
„ vont le recevoir à l'Egliſe, quand ils peuvent y aller commodément, & on
„ le leur adminiſtre toutes les fois qu'ils ſont malades, parce qu'ils croyent que
„ St. Jaques dans ſon Epître parle des malades, & non de ceux qui ſont à
„ l'extrêmité.

„ (Au reſte le P. Simon a montré dans ſa *Biblioth. Critique* Tome I. que
„ par l'Euchologe & quelques Auteurs Grecs, il paroît que les Grecs établiſ-
„ ſent ſept Sacremens).

„ En troiſième lieu, pour ce qui eſt de l'adoration qu'ils ne rendent point
„ au Saint Sacrement après la conſecration, cela ne ſe doit pas auſſi entendre
„ généralement, parce qu'il eſt conſtant qu'ils adorent ce Sacrement; mais ſeu-
„ lement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à l'Euchariſtie, auſſi-
„ tôt

(*a*) *Reſ. Demetrii Archiep. Bulg.*
(*b*) *Epiſt. Clement. VII. apud Allat. lib. de Interſt.*
(*c*) *Luc. Holſten. Diſſert. de Sacr. Confirm. apud Græcos.*

„ tôt que le Prêtre a prononcé ces paroles, *Ceci eſt mon corps.* Comme les „ Grecs ne font pas conſiſter la conſécration dans ces paroles, mais dans quel- „ ques prieres qui ſuivent, il ne faut pas s'étonner ſi Caucus, qui pour juger „ des erreurs des Grecs, avoit pris pour règle l'uſage de ſon Egliſe, a dit qu'ils „ n'adoroient point l'Euchariſtie: outre que même après qu'ils ont conſacré, „ ce qui ſe fait, ſelon leur opinion, après l'invocation du St. Eſprit, ils n'ont „ point cette adoration cérémoniale de la maniere qu'elle s'obſerve dans l'Egli- „ ſe Latine; mais ils ſe contentent d'adorer Jeſus Chriſt qu'on leur préſente, „ en l'élevant à leur façon peu de tems avant la communion. On ne peut „ néanmoins excuſer Caucus, de s'être reglé entierement ſur les uſages de ſon „ Egliſe, ſi ce n'eſt qu'il avoit apparemment ordre de reformer toutes choſes „ ſur ce pied-là.

„ En quatrième lieu, il eſt de notorieté publique, que les Orientaux com- „ munient ſous les deux eſpèces, & qu'ils prétendent même être fondés en ce- „ la ſur les paroles de Jeſus Chriſt. C'eſt ainſi que le Patriarche Jeremie parle „ dans ſa premiere réponſe aux Théologiens de Wittemberg. *Vous dites qu'il* „ *faut communier ſous les deux eſpèces, & en cela vous avez raiſon:* ce qu'ils „ étendent juſqu'aux enfans, auſquels ils donnent la communion après le Bap- „ tême, en leur donnant avec une cuilliere le ſang de Jeſus Chriſt, qu'on „ prend dans la coupe où eſt ce ſang avec les miettes de pain qui contiennent „ ſon corps, (c'eſt par le moyen de ces miettes qu'ils prétendent communier ſous „ les deux eſpèces.) En un mot, toute l'Egliſe Orientale eſt dans cet uſage, & „ même nos premiers Théologiens Scholaſtiques demeurent d'accord, que cette „ coûtume de communier ſous les deux eſpèces a été gardée religieuſement „ dans l'Egliſe Latine juſqu'à ces derniers ſiécles, qu'on a trouvé à propos de „ la changer pour de bonnes raiſons.

„ En cinquième lieu, à l'égard de la Confeſſion, l'on ne doit pas trouver „ étrange qu'ils ne la croyent que de droit poſitif & Eccléſiaſtique, puiſqu'ils „ ſont dans cette perſuaſion, qu'il n'y a (*a*) proprement que le Baptême & „ l'Euchariſtie, qui ayent été inſtitués par Nôtre Seigneur, & que les autres Sacre- „ mens ont été inſtitués par l'Egliſe; comme on peut voir dans la ſeconde réponſe „ du Patriarche Jeremie aux Théologiens de Wittemberg. Caucus n'a donc „ rien avancé ſur ce ſujet, qui ne ſoit conforme à la véritable créance des „ Grecs. On ne peut cependant nier, que l'uſage de la Confeſſion auricu- „ laire ne ſoit dans l'Egliſe Latine, & que les Grecs ne confeſſent en détail leurs „ péchés, pour recevoir une penitence conforme à la nature de ces mêmes „ péchés, dont il faut par conſéquent découvrir la nature & l'eſpèce au Con- „ feſſeur. *Il eſt néceſſaire*, dit le Patriarche Jeremie après St. Baſile, *d'expoſer* „ *tous ſes péchés à ſon Confeſſeur.* Et c'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans „ le livre de Chriſtophle Angelus (*b*) de la Diſcipline de ſon Egliſe. Il y a „ cette différence néanmoins, ſi nous nous en rapportons à Metrophanes Cri- „ topule, que le Confeſſeur ne s'informe point du lieu où le péché a été com- „ mis, ni des perſonnes avec qui la choſe s'eſt paſſée, ni même de la manie- „ re,

(*a*) *Hierem. Patriar.* Cyrille dans ſa Confeſſion Art. XV. ne reconnoît que deux Sacremens inſtitués par Jeſus Chriſt. Cet Article eſt entierement Calviniſte.

(*b*) *De Statu Hodierno Græcorum* cap. 22. Tout le verbiage mêlé d'injures & de chicanes de l'Alleman, qui a commenté *Angelus*, n'empêche pas que la Confeſſion des Grecs ne ſoit à peu de choſes près ſemblable à celle des Latins. A la vérité elle eſt beaucoup plus rigoureuſe, & l'on prétend qu'à cauſe de cela les Grecs évitent de ſe confeſſer, outre que leurs Papas leur vendent bien cher la Confeſſion. La miſere excuſe le commerce de ces Prêtres & la négligence des Laïques.

„ re, parce que, ſelon le même Auteur, cela eſt inutile & trop curieux: ce „ qui ſuffit pour juſtifier Caucus. Car à l'égard de la communion Paſchale, „ qui ſe doit faire tous les ans dans l'Egliſe Latine, cela eſt ſingulier à cette „ Egliſe.

„ En ſixième lieu, Caucus n'attribuë rien aux Grecs, pour ce qui eſt du „ mariage, qu'ils ne ſoûtiennent avec opiniâtreté, & qu'ils ne prétendent être „ conforme au Nouveau Teſtament, aux Peres, au Droit Canon Oriental, „ & aux Ordonnances des Empereurs. Ils diſent qu'il n'y a rien de plus clair „ que ces paroles de l'Evangile, (a) *Quiconque repudiera ſa femme, ſinon pour* „ *cas d'adultere, & en épouſera une autre, commet adultere.* Il eſt donc „ manifeſte, diſent-ils, que l'Evangile permet de rompre le mariage dans le „ cas allegué; & ne s'en rapportant pas là-deſſus à l'authorité de St. Auguſtin „ & de quelques autres Peres Latins, ils aſſûrent que les Peres Grecs n'ont „ point autrement expliqué ce paſſage, & de plus, que toute l'Egliſe Orien- „ tale convient en cela avec la Grecque. Il eſt même aiſé de prouver par les „ Hiſtoires du Concile de Florence & (b) du Concile de Trente, que toute „ l'Egliſe Grecque eſt dans cet uſage. Ce fut pour cette raiſon que les Am- „ baſſadeurs de Veniſe préſenterent leur requête au Concile de Trente, afin „ qu'on trouvât quelque temperament au Canon que l'on étoit prêt de publier „ contre ceux qui diſoient, que l'adultere rompoit le mariage. Et ce qui fai- „ ſoit agir la Republique de Veniſe en cette action, étoit qu'elle avoit dans „ ſa dépendance les Grecs de Candie, de Cypre, de Corfou, de Zante & „ de quelques autres lieux, qui étoient dans cet uſage contraire à celui que le „ le Concile vouloit condamner. En effet, l'on donna ſatisfaction à ces Am- „ baſſadeurs, parce que leurs raiſons furent trouvées bonnes, comme le Car- „ dinal Palavicini en demeure d'accord dans ſon Hiſtoire du Concile. Il eſt „ pourtant vrai, que les Grecs rompent trop facilement leurs mariages, & „ non ſeulement dans le cas d'adultere; mais ils prétendent encore ſe confor- „ mer en cela aux Loix Canoniques & Civiles, qu'on devroit moderer, parce „ qu'ils ſe ſont trop émancipés. Mais Caucus n'ayant fait mention que du „ cas d'adultere, ſemble avoir été trop retenu, d'autant qu'il pouvoit rap- „ porter pluſieurs autres cas de moindre importance, où les Grecs ne ſont „ point ſcrupule de rompre leur mariage.

„ En ſeptième lieu, l'on ne doit pas trouver étrange, que les Grecs ne „ mangent point de viandes étouffées, de ſang, & d'autres choſes qui ne ſont „ pas ſeulement deffendues dans le Vieux Teſtament, mais même dans le „ Nouveau, comme il paroît des Actes des Apôtres: ce qui n'eſt point ſin- „ gulier aux Grecs de Corfou. Tous les Orientaux ont généralement con- „ ſervé cet uſage, & il n'y a pas fort long-tems qu'il eſt entierement aboli „ dans tout l'Occident.

„ En huitième lieu, pour ce qui eſt de l'article qui regarde la Primauté de „ Rome, il y a lieu de s'étonner, que Leo Allatius ſe ſoit ſi fort emporté là- „ deſſus contre Caucus, comme s'il étoit le plus grand impoſteur du monde. „ Il n'eſt que trop vrai, que les Grecs qui ne ſont point latiniſés, & même „ tout le reſte des Orientaux, ne reconnoiſſent point aujourd'hui cette Prima- „ tie de Rome ſur les autres Patriarches, de la maniere qu'elle eſt reconnuë „ dans

(a) *Matth.* 19. 9.
(b) *F. Paolo nella ſua Iſtoria del Concil. Card. Palavic. nella ſua Iſtor. del Concil. di Trent.*

„ dans l'Eglise d'Occident (a) Metrophanes Critopule assûre, que l'Eglise O-
„ rientale ne reconnoît point d'autre Chef que J. C. lequel a les qualités de
„ Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches il n'y a aucune différence, si ce
„ n'est de Siege. Le Patriarche de Constantinople s'assied le premier; celui
„ d'Alexandrie le second; celui d'Antioche le troisième; & celui de Jerusalem
„ le quatrième. Ils n'ont aucune superiorité les uns sur les autres. Chacun
„ est maître chez soi, & s'ils se trouvent tous ensemble dans un même lieu,
„ ils se baisent les mains. De sorte qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef
„ de l'Eglise Catholique, comme remarque le même Critopule; & par-
„ là il veut condamner le Pape, qui prend ces qualitez. Quant à ce que
„ Leo Allatius ajoûte, (b) que Caucus impose aux Grecs, quand il dit
„ qu'ils excommunient le Pape & les Evêques Latins le Jeudi Saint; cela n'a
„ pas seulement été observé par Caucus dans Corfou, mais par plusieurs
„ Voyageurs en différens lieux. Le Jesuite Dandini, qui a fait un Voyage au
„ Mont Liban en qualité de Nonce sous Clement VIII. dans la description
„ qu'il fait de l'Isle de Candie, parle des Grecs en ces termes. (c) *J'aurois bien*
„ *des choses à dire, si je voulois rapporter toutes les saletez des Prêlats & des*
„ *Prêtres, & des autres Ecclésiastiques de cette Nation, leur séparation de l'Eglise*
„ *Latine, les maledictions & les excommunications qu'ils fulminent contre elle dans*
„ *les jours les plus saints, & lors que nous prions Dieu pour leur conver-*
„ *sion* (d).

„ En neuvième lieu, on croira facilement, que les Grecs mettent le Sous-
„ diaconat au nombre des Ordres moins principaux, & qui ne sont point sa-
„ crez, pour parler dans les termes des Latins, puis qu'il n'y a pas fort long-
„ tems que les Latins mêmes en ont fait un Ordre sacré.

„ En dixième lieu, on peut voir dans les livres des Ecrivains Grecs, que
„ de ne reconnoître que sept Conciles Generaux n'est point une chose parti-
„ culiere aux Grecs de Corfou. Il semble même qu'on auroit mauvaise grace,
„ de les obliger à recevoir les Conciles Latins, où ils n'ont point eu de part,
„ non plus que les autres, où ils témoignent n'avoir été présens que par force,
„ & plûtôt pour les intérêts de l'Etat, que pour ceux de la Religion. On
„ les

(a) *Metroph. Critop. in Epit. Doctr. Ecc. Orient.*
(b) *Leo Allat. de Consens. Eccles. Occid. & Orient.*
(c) *Girolamo Dandini in Miss. Apost. cap. 5.*
(d) A ce qui a été rapporté par le *P. Simon*, au sujet de l'excommunication, l'on peut ajoûter ce qui suit tiré de l'*Etat des Eglises Grecque, Armeniene & Maronite*, par *de la Croix* imprimée à Paris en 1695. *la cérémonie du feu saint est précedée d'une autre, qui est l'effet de la haine mortelle de l'Eglise Grecque & de ses Patriarches contre la Romaine & le Pape, que le Patriarche (de Jerusalem) revêtu pontificalement excommunie publiquement à la porte du saint sépulchre en des termes injurieux & scandaleux. Cela est suivi d'une action puerile & indecente, qui marque néanmoins la grandeur de leur animosité. Le Patriarche plante un clou en terre à coups de marteau en signe de malédiction, il excommunie ceux qui l'arracheront, sous des peines spirituelles & temporelles, d'amende & de cinq cens coups de bâton. L'on voit quantité de ces cloux devant la porte du saint sépulcre, auxquels les Grecs n'oseroient toucher, & les Latins les y laissene afin d'éviter les querelles.* Je vais joindre à cette Excommunication une autre ceremonie qui lui ressemble & peut-bien aller de pair avec un Anatheme complet. Je le tire de l'abjuration que fit à Jerusalem un certain Paisius Ligaridius des Dogmes de l'Eglise Latine, lorsqu'il fut installé Archêveque de Gaza en l'année 1652. Le Patriarche de Jerusalem qui installa ce Paisius étoit assis sur une espèce de thrône élevé. Les Metropolitains, les Evêques & le reste du Clergé étoient placés chacun dans son rang au-dessous du Patriarche. Pendant l'office Paisius recita la Confession de Foi de l'Eglise Grecque; mais avant sa consécration, il foula aux pieds deux ou trois fois un tableau dans lequel étoit représentée une ville assise sur sept montagnes. Au dessus de cette ville on voyoit un Aigle à deux têtes. Ceux qui assisterent à cette cérémonie comprirent fort bien que le Grec avoit foulé aux pieds la Ville & l'Eglise de Rome, mais Paisius, pour éloigner une application si odieuse, soutint que cette ceremonie signifioit qu'un Evêque doit fouler aux pieds la gloire & la vanité du monde représentées par la *ville assise sur sept montagnes.* Rien n'est plus forcé que cette explication.

„ les ſouffre dans les Etats de la République de Veniſe avec cette croyance.

„ Enfin, pour ce qui regarde les jours de fête, de jeûne, & pluſieurs
„ autres choſes de Diſcipline, il eſt certain que l'Egliſe Grecque ne convient
„ point en cela avec la Latine; & Caucus a eu raiſon de dire, que les Grecs
„ ne les reçoivent point, non plus qu'une partie des Saints de l'Egliſe Ro-
„ maine, dont ils ſe mocquent quand ils les voyent dans les temples, com-
„ me l'on peut voir dans l'Hiſtoire du Concile de Florence, compoſée par
„ Syropulus, où il dit, *Quand j'entre dans quelque Egliſe des Latins, je ne ſa-*
„ *lue aucun des Saints que j'y voi, parce que je n'en connoi pas un. J'ai même*
„ *de la peine à y reconnoitre Jeſus Chriſt que je n'adore point auſſi, parce que je*
„ *ne ſai de quelle maniere ils le repréſentent.*

„ Je croi que cela doit ſuffire pour juſtifier les propoſitions de Caucus tou-
„ chant ce qu'il attribue aux Grecs: & ſi cet Auteur a quelquefois pris plai-
„ ſir à exagerer leurs erreurs, & à leur impoſer, l'on peut auſſi dire, que Léo
„ Allatius n'a pas toujours gardé les regles de la modération dans leur dé-
„ fenſe. J'avoue que ſa voye de concilier les deux Egliſes, laquelle il a ſui-
„ vie, ſera plus efficace pour reunir cette Egliſe avec l'Egliſe Romaine, que
„ ce qui a été pratiqué par les Miſſionnaires qui ont augmenté leurs erreurs,
„ & qui continuent tous les jours de les augmenter, au lieu de les dimi-
„ nuer: mais cela n'empêchera pas, qu'on ne connoiſſe toujours les véritables
„ ſentimens des Grecs, quand on voudra ſe défaire des prejugés ordinaires,
„ & qu'on ſaura diſtinguer ceux qui ſont latiniſés d'avec ceux qui ne le ſont
„ point.

„ Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur créance touchant le
„ Purgatoire, l'Enfer & le Paradis. (*a*) Caucus affirme, auſſi bien que plu-
„ ſieurs autres Ecrivains, que les Grecs nient le Purgatoire, & que cepen-
„ dant ils font des prieres pour les morts: ce qu'il faut entendre par rapport
„ à l'opinion des Latins, qui établiſſent d'ordinaire un lieu de Purgatoire &
„ un feu qui tourmente les ames. (*b*) Mais les Grecs nient l'un & l'autre,
„ quoi qu'ils reconnoiſſent comme un certain état de Purgatoire: & c'eſt
„ pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il eſt certain que la priere
„ pour

(*a*) *Caucus, ibid. ac ſuprà.*

(*b*) On peut comparer à tout ce détail du Pere Simon ce que j'extrais ici en abregé de l'Ouvrage du Chevalier Ricaut ſur l'*Etat de l'Egliſe Grecque*, Ch. XIV. „ Ils ſont, dit-il, deux claſſes de
„ ceux qui vont en Enfer: les uns finiſſant leur vie ſous le poids de la colere de Dieu, y ſont auſſi-
„ tôt accablés de peines dont ils ne ſauroient être délivrés dans toute l'éternité. Les autres deſcendent
„ dans l'Enfer; mais ſans y ſouffrir ces . . . peines . . . dont les damnés ſont accablés à perpétui-
„ té. L'Egliſe (Grecque) ſuppoſe (de ceux-ci) qu'ils ſont morts avec des diſpoſitions à la repentan-
„ ce . . . & que ces diſpoſitions ont été fortifiées en eux par le ſecours ſalutaire de la Confeſſion &
„ de l'abſolution . . . " Quoi que la grace n'ait pas achevé d'operer en eux, puis que ces bonnes diſpoſitions n'ont pas été ſuivies des bonnes œuvres, cependant les prieres de l'Egliſe, les interceſſions des vivans, leurs aumônes & leurs offrandes peuvent rendre ces diſpoſitions efficaces & méritoires. „ C'eſt-là, continue l'Auteur Anglois, le ſens de cette priere: *fais Seigneur que ſon ame repoſe*
„ *dans le ſéjour de la lumiere, de la conſolation & de la tranquillité, d'où la triſteſſe & la douleur ſont*
„ *bannies &c.* Du reſte les Grecs ne regardent ce lieu ni comme un Limbe, ni comme un Purgatoire
„ des ames. Toute leur peine s'y reduit à être privées pour un tems fini de la préſence de Dieu. &c."
Ils croyent qu'après la mort l'ame ne ſauroit ſe procurer du ſoulagement par elle même, & qu'il ne lui reſte, ainſi qu'on vient de le dire, d'autre reſſource que les prieres des Fidelles qui ſont ſur la terre. Mais ni les déciſions des Patriarches & des Evêques, ni les Indulgences & les pardons n'ont la vertu de tirer l'ame de ſa priſon.

„ Voilà les Clefs, ajoute Ricaut en parlant de ces prieres &c, qui ſont capables d'ouvrir le ciel (à ces
„ ames) encore les Grecs ne veulent ils pas que cela arrive avant le dernier jour . . . . . ils tiennent que
„ comme les Bien-heureux ne reçoivent la plénitude de leur gloire . . . . qu'après le jour du juge-
„ ment, les damnés ne reçoivent non plus qu'alors la plenitude de leurs ſouffrances.

„ pour les morts eſt établie dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles, ainſi qu'il „ paroît de Tertullien & des plus anciens Peres, auſſi bien que des Liturgies „ les plus anciennes. Peut-être l'Egliſe a-t-elle pris cette ceremonie des Juifs, „ qui prient auſſi Dieu pour les morts; laquelle coûtume étoit en uſage „ dans les Synagogues long-tems avant la naiſſance du Chriſtianiſme, & on „ l'y voit dès le tems que les Juifs ont été ſous la domination des Grecs. Il „ y a néanmoins cette différence entre les Grecs & les Latins touchant la prie„ re pour les morts, que ces derniers ſe ſont beaucoup plus expliqués; au „ lieu que les premiers, & même le reſte des Orientaux, ſont demeurés dans „ des termes plus generaux. Les Latins ont pourtant retenu dans les prieres „ qui ſe font pour les morts à la Meſſe, l'ancienne formule, qui convient „ aſſés avec ce que les Grecs croyent de l'Enfer, du Purgatoire & du Pa„ radis. Voici de quelle maniere on prie pour les morts dans la Meſſe „ des Latins. *Domine Jeſu Chriſte, libera animas omnium Fidelium defunctorum „ de pœnis Inferni & de profundo lacu: libera eas de ore leonis, nè abſorbeat „ eas Tartarus, nè cadant in obſcurum*, &c. Ces paroles ſemblent établir l'o„ pinion des Grecs & des autres Chrétiens du Levant, car ils ne ſuppoſent „ qu'un lieu, qui eſt l'Enfer, où les ames ſont retenues comme dans une „ priſon obſcure, & l'on prie que ces ames paſſent de ce lieu tenebreux „ au lieu de lumiere & de repos, qui eſt le Paradis: ce qui eſt entierement „ conforme à la priere que le Prêtre fait à la Meſſe qu'on appelle *in die „ obitûs*.

„ Pour ce qui regarde l'Enfer, nous ne parlerons point ici du ſentiment „ d'Origene, (*a*) qui a été néanmoins ſuivi par quelques Docteurs Grecs. „ Nous nous contenterons de dire ce qui eſt le plus generalement approu„ vé parmi eux. Quand ils prient que Dieu délivre les ames de l'Enfer, „ cela ſe doit entendre de l'état de Purgatoire; c'eſt-à-dire que dans cette „ priſon obſcure qu'ils nomment Enfer, (*b*) il y a de deux ſortes d'ames; „ les unes dont les péchés ne ſont pas ſi énormes, qu'elles ſoient condam„ nées éternellement à ſouffrir en ce lieu-là; & les autres qui y ſeront éter„ nellement, ſont véritablement condamnées aux Enfers: & c'eſt de ces der„ niers dont on peut dire, que *in Inferno nulla eſt redemptio*; au lieu qu'à „ l'égard des premieres ames, on peut dire, que *in Inferno eſt redemptio*. „ Cela ſervira pour expliquer les Liturgies & les livres des nouveaux Grecs, „ qui

(*a*) Ce ſentiment eſt que les peines ne ſeront pas éternelles. Beaucoup de gens ſont aujourd'hui de cette opinion, qui leur paroît plus convenable à la bonté de Dieu que l'autre V. la Diſſertation de Thom. *Burnet* ſur l'*Etat des morts* &c.

(*b*) S'il y a deux ſortes d'ames dans l'Enfer, la diſpute ſur le Purgatoire n'eſt plus qu'une diſpute forgée ſur l'idée materielle qu'on ſe fait de l'Ame: car 1o. Les ames n'occupent aucun eſpace. On ſe fait donc une fauſſe idée en leur attribuant des peines materielles. 2o. Suppoſé la *localité* des ames, les Grecs & les Latins ne différent que dans le nom du lieu. Le Pere *Simon* dit fort bien la même choſe dans ſes Remarques ſur les Chap. 27. & 28. du *Voyage de Dandini au Mont-Liban*. „ Les O„ rientaux, dit-il, avouent qu'il y a un état de Purgatoire, quoi qu'ils ne reconnoiſſent ni le lieu ni „ même la maniere, dont on croit ordinairement que les ames y ſont tourmentées. Les Prieres &c. „ prouvent . . . . cet état, mais non pas le lieu. Auſſi font ils eux-mêmes cette diſtinction dans leurs „ livres . . . . . puis qu'ils confeſſent qu'entre le Paradis & le lieu des damnés il y a un troiſieme „ état des ames après la ſéparation de leurs corps, d'où elles peuvent être tirées par les prieres des Fidel„ les . . . il importe fort peu que ce troiſieme état s'appelle Purgatoire ou Enfer ". 3o. On ne ſauroit pourtant nier que cette matiere ne ſoit environnée d'auſſi grandes obſcurités, qu'aucun autre Dogme controverſé. Les ſubtilités des controverſes ont étrangement embrouillé cette matiere, & ni les uns ni les autres n'ont pû parvenir à donner quelque choſe de précis ſur un ſujet qui eſt hors de notre portée. Au reſte je crois qu'il n'eſt pas difficile de prouver que l'idée d'un Purgatoire materiel eſt due à l'opinion ſi répandue, & même parmi pluſieurs Peres, de la *materialité* de l'ame.

„ qui ſemblent ſuppoſer que les ames ne ſeront pas toujours dans les Enfers, & qu'ainſi la peine des damnés n'eſt pas éternelle. En ſuivant cette regle, on aura une explication facile de toutes les prieres qui ſe font dans l'Egliſe Grecque pour les morts.

„ Pour ce qui eſt du Paradis, les Grecs & les autres Orientaux ſont dans cette perſuaſion, (a) que les ames ne jouïſſent point de la félicité éternelle, & qu'elles ne ſont point punies des peines de l'Enfer, juſqu'à ce qu'elles reçoivent leur jugement de Dieu au jour du dernier & univerſel Jugement. C'eſt pourquoi, ſelon le ſentiment des Grecs, il faut diſtinguer deux Paradis. Le premier ſera (b) ce lieu lumineux & de repos, dont il eſt parlé dans les prieres de la Liturgie, où les ames des Bienheureux repoſent en attendant le Jugement dernier. Ce lieu eſt appellé dans l'Office public qu'on recite pour les morts, le Paradis, la lumiere, la vie, la félicité, le ſein d'Abraham, la region des vivans, &c. Le ſecond Paradis ſera la félicité éternelle dont ils jouïront dans le ciel après le Jugement univerſel; & ils croyent que cette opinion eſt plus conforme au texte de l'Ecriture, que celle des Latins. Car ce ne ſera, diſent-ils, que dans ce jour-là, que Jeſus Chriſt qui viendra en qualité de Juge, dira aux Elûs, (c) *Venez les benits de mon Pere, jouïſſez du Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du Monde*, &c. Ils prétendent que l'opinion des Latins touchant le Paradis & l'Enfer avant le dernier jour du Jugement, n'eſt point fondée dans l'Antiquité. On remarquera de plus, que les Grecs n'ont pas tant raffiné ſur la lumiere de gloire des Bienheureux, que la plûpart des Théologiens Latins, qui en ont parlé avec beaucoup de ſubtilité. Il y en a même qui aſſûrent, que les Peres Grecs nient que les Anges & les Bienheureux voyent l'eſſence de Dieu dans le ciel; & ils s'appuyent ſur ces paroles de Theodoret. (d) *Les Anges ne voyent point l'Eſſence divine, laquelle comprend toutes choſes, & ne peut être compriſe, ni conçuë, mais ils voyent une certaine eſpece qui eſt proportionnée à leur nature.* Ce qu'ils confirment auſſi par le témoignage de pluſieurs autres Peres.

„ A l'égard de leur Morale, comme ils ont les mêmes principes que les Latins, elle ne peut pas être fort différente de la leur; ſi ce n'eſt, que n'ayant point l'uſage de la Théologie Scholaſtique, ils ne ſont pas ſi grands Metaphy-

(a) Le décret XVIII. du Concile de Jeruſalem, ſelon qu'il eſt rapporté p. 421. des *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, n'eſt point contraire à ce que dit le P. Simon, & voici comment on doit l'expliquer. *Nous croyons que les ames de ceux qui dorment ſont deſtinées, auſſi-tôt que le corps eſt mort, à la tranquillité ou à la douleur (cela regarde leur état après le dernier jugement) ſelon que leurs œuvres l'ont mérité, en telle ſorte que d'abord après leur ſéparation du corps, elles vont gouter* d'avance *la joye, ou s'affliger dans la triſteſſe & dans les gémiſſemens: mais les premieres ne ſont point encore dans une parfaite félicité, ni les autres n'ont point encore ſubi leur derniere condamnation. Dans la réſurrection generale les ames étant reunies aux mêmes corps*, qu'elles ont animé pendant cette vie, *recevront auſſi une entiere récompenſe*, c'eſt-à-dire, *un bonheur ſuprême*, ou une *punition complette*. Ceci revient au paſſage que j'ai extrait de l'*Etat de l'Egliſe Grecque*. Je dirai ici en paſſant, qu'il faut mettre au rang des opinions ſingulieres ſur l'état des ames après la mort, celle de Prudence Poëte Chrétien. Il ne s'eſt pas contenté de croire que les peines des méchans finiront un jour; il nous dit encore, qu'il y a tous les ans un jour de relâche pour les Diables & pour les damnés. Ce jour eſt celui auquel Jeſus Chriſt revint des Enfers.

Sunt & ſpiritibus ſæpe nocentibus
Pœnarum celebres ſub ſtyge feriæ,
Illa nocte ſacer qua rediit Deus &c.

(b) Voy. une Remarque du P. Simon ſur le *Voyage de Mont-Liban*, p. 348. & 349.
(c) *Matth. XXV.*
(d) *Theod. Dial. de immut.*

„ phyſiciens qu'eux ; en quoi ils ne ſont pas blâmables, ne mêlant point de Logique, ni de Metaphyſique dans leurs livres de Morale, ſi vous exceptez quelques Grecs qui ont étudié dans les Ecoles d'Italie, ou qui ont lû les livres des Latins.

„ Il ſe peut faire néanmoins, que les Grecs & les autres Orientaux ne gardent pas toujours à la rigueur les regles de la Morale, à cauſe du pitoyable état, (*a*) où ils ſe trouvent maintenant reduits. On accuſe leurs Eccléſiaſtiques de ſimonie, parce que les Evêques vendent les Ordres; & les Prêtres l'adminiſtration des Sacremens. Mais ſi l'on examine les choſes à fond, peut-être ne ſont-ils pas ſi coupables qu'on les eſtime. Il eſt néceſſaire qu'ils vivent de leur emploi; & comme ils n'ont pas de Bénéfices de la maniere qu'ils ſont préſentement établis dans l'Egliſe Romaine, pourquoi ne veut-on pas qu'ils exigent de l'argent de l'adminiſtration des Sacremens ? On ne trouve rien à redire dans l'uſage qui s'eſt introduit dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des Meſſes, pour des Confeſſions, & pour une infinité d'autres choſes; & l'on condamnera de ſimonie un miſerable Papas, pour s'être fait payer d'une abſolution qu'il donne, & pour l'avoir taxée, ſelon la nature du péché ? nous ne trouvons pas étrange que de certains péchés ſoient taxés à Rome, parce que nous nous ſommes accoutumés à cet uſage. Eſt ce que la nouvelle diſtinction de Droit divin & de Droit eccléſiaſtique inventé par quelques Théologiens & Canoniſtes dans les derniers ſiecles, mettra le Pape à couvert de ſimonie, & que la derniere néceſſité où ſe voient reduits les Patriarches & les Evêques Grecs, ne les rendra pas excuſables devant Dieu & devant les hommes de ce qu'ils prennent de l'argent pour les Ordinations ? Ce n'eſt pas que je veuille excuſer en toutes choſes les Grecs: car il eſt certain qu'ils s'émancipent ſouvent & qu'ils n'ont pas aſſés de ſoin de regler leur conſcience ſelon la morale Chrétienne : mais l'ignorance ou ils vivent maintenant & leur pauvreté ſont la cauſe de leurs deſordres, auxquels néanmoins les perſonnes vertueuſes donnent ordre le plus qu'il eſt poſſible, comme le témoigne ouvertement le Patriarche Jeremie, qui reprend les Confeſſeurs qui font un trafiq des choſes ſaintes & qui exigent des préſens. Il dit que ces gens-là méritent d'être punis de Dieu, & que s'il s'en trouve parmi eux ils les châtient & leur ôtent leur emploi. "

Quelque effort que les Catholiques & les Proteſtans ayent fait juſqu'à préſent pour éclaircir la véritable croyance des Grecs ſur l'Euchariſtie, ils ont augmenté les tenebres au lieu de les diminuer. Je rapporterai en abregé ce qu'on a dit là-deſſus de part & d'autre. Le lecteur décidera de la force des raiſons. Voici comment le (*b*) P. Simon s'explique ſur cette matiere. „ Quoi

(*a*) A la ſervitude il faut joindre l'extrême ignorance des peuples. Elle eſt confirmée par un grand nombre de voyageurs dignes de foi. Je ne citerai qu'un ſeul exemple, lequel ne regarde que l'ignorance des Grecs de Conſtantinople. „ Ces Grecs, dit le P. Barbereau dans une Relation de Conſtantinople imprimée en 1668. pour marquer leur Religion, font quelque tour de main ſur leur viſage qu'ils prétendent être le ſigne de la croix. Il ne faut pas leur en demander beaucoup davantage : car de prieres, de croyances, d'actes de vertu, c'eſt dequoi ils n'ont preſque pas ouï parler. Il m'eſt arrivé pluſieurs fois d'avoir demandé à des perſonnes que je croyois les plus intelligentes, s'il y avoit pluſieurs Dieux, & ſi Jeſus Chriſt, qui les faiſoit Chrétiens, étoit Dieu & homme . . . . . ils m'ont preſque tous répondu, qu'ils n'étoient pas aſſés ſubtils pour ſatisfaire à ces grandes queſtions de Théologie &c. " Wheler plus moderne dit auſſi que ces Grecs ſont *ſi ignorans qu'à peine ſavent ils les premiers principes de leur foi.* Il eſt impoſſible que la Morale reſte long-tems pure dans des lieux où regnent la ſervitude & l'ignorance.

(*b*) Chap. II. de l'*Hiſtoire Critique de la Créance* &c.

„ Quoi que cette queſtion ait été traitée fort au long par Mr. Arnaud dans „ ſes livres contre Mr. Claude, elle ne laiſſe pas de ſouffrir encore de grandes „ difficultés; & il y a même bien des gens, principalement parmi les Proteſ- „ tans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'Atteſtations „ produites par ce Docteur dans ſon Ouvrage de la Perpétuité, parce qu'il „ n'a rapporté, diſent-ils, qu'une Traduction Françoiſe de toutes ces Atteſ- „ tations, ſans en publier les Originaux; & qu'il ſe peut faire, qu'elles ayent „ été mal-traduites: outre qu'on trouve, diſent les mêmes Proteſtans, dans „ ces témoignages quelques (*a*) faits qui ne ſont nullement de la créance des „ Grecs, & qui donnent par conſéquent occaſion de douter de la ſincéri- „ té de ces Actes. Auſſi quelques Jeſuites ont ils eu deſſein de publier des „ Atteſtations plus autentiques, & dans les Langues mêmes où elles ont „ été compoſées: ce qui ſera aſſûrément d'une très-grande utilité. Mais en „ attendant cela, je produirai ici quelques preuves de la créance des Grecs „ touchant la Tranſubſtantiation, qui doivent être, ce me ſemble, préférées „ à toutes les Atteſtations qu'on pourroit faire venir du Levant; parce que „ non ſeulement les Jeſuites ſeront ſuſpects aux Proteſtans, mais même ils „ ne manqueront pas de dire, que ces Atteſtations auront été mendiées, & „ qu'il n'y a rien qu'on ne faſſe faire aux Grecs d'aujourd'hui pour de l'ar- „ gent: au lieu que les témoignages tirés des livres qui ont été compoſés „ par les mêmes Grecs avant toutes ces diſputes, ſont autant de preuves „ qu'on ne peut contredire. Mr. Arnaud qui voyoit la force de ces ſortes

„ de

(*a*) Voyés entr'autres les longs détails qu'a donné de cette diſpute le Sieur Aimon dans le livre intitulé *Monumens autentiques de la Religion des Grecs.* S'il faut l'en croire, on doit s'inſcrire toujours en faux contre tout ce qu'a dit le celèbre Arnaud, que cet Ecrivain confond mal-à-propos dans la table de ſon Ouvrage avec Arnaud d'Andilly, le frere aîné du Docteur. Selon le Sieur Aimon toutes les atteſtations produites par le Docteur de Sorbonne furent mendiées & achetées à force d'argent. Ceux qui les donnerent étoient devoués à l'Ambaſſadeur de France M. de Nointel, aux Jeſuites, à la Cour de Rome; ils étoient recuſables par ce devouement, ils l'étoient encore par les contradictions & par la mauvaiſe foi que cet auteur alors nouvellement converti à la Reforme, & emporté juſqu'à mépriſer les plus communes bienſéances, voulut remarquer à quelque prix que ce fut dans toute la conduite des Grecs, & dans celle du parti Catholique. Enfin les témoignages de ces Grecs lui ſont ſuſpects par l'ignorance qui s'y découvre & par l'affectation avec laquelle ils tâchent de faire la Cour à la Communion Romaine, qu'ils traitent dans ces témoignages de *Sainte Egliſe de Rome.* Rien ne marque mieux, dit-il, que ces Grecs ſont des *Apoſtats*, des *fourbes qui mentent impunement;* & que *leur langage ne vient pas des Grecs non Latiniſés, qui anathematiſent & condamnent aux peines de l'enfer tous les Chrétiens du Papiſme & tout le Clergé Romain.* Mais il n'eſt pas difficile de croire que l'argent ait pû tenter un Clergé qui ſe trouve depuis ſi long-tems dans l'indigence & la miſere. Il en a bien tenté d'autres, qui auroient du être à l'épreuve de ſa puiſſance: & n'eſt ce pas lui qui de nos jours fait encore ſi ſouvent renier & la patrie, & la Religion? N'eſt-ce pas lui qui aide à déterrer les manuſcrits dans les Cabinets les plus ſacrés, qui metamorphoſe les Moines en gens du monde & leur fait toiſer en H... à tant par ſemaine les traductions qu'ils oſent donner des Ouvrages les plus difficiles? je crois donc qu'on peut avoir gagné des Prélats, des Prêtres, & des Moines Grecs à force d'argent & qu'à ce prix il s'en eſt trouvé beaucoup qui ont pû diſſimuler leur foi ou l'accommoder aux Dogmes des Latins: mais cela ne met pas en droit de conclurre que tout le corps du Clergé ait conſpiré en faveur de Rome & qu'il ſe ſoit fait une conjuration unanime des Grecs d'Europe & d'Aſie à l'honneur de certaines opinions & pour faire plaiſir aux Latins. 2. A l'égard de l'ignorance, elle peut avoir donné lieu à de fauſſes interprétations des myſteres & des Dogmes conteſtés, il eſt poſſible auſſi que les Grecs n'ayent pas entendu ces Dogmes, qu'ils ayent eu recours à de fauſſes autorités &c. Tout cela ne doit pas ſurprendre dans des gens groſſiers & ſuperſtitieux; & ſi peu en état de raiſonner ſur la Religion, que des Abbés & des Caloyers déclarerent eux-même à Mr. de Nointel, qu'ils n'étoient pas capables d'en parler: mais cette ignorance même n'auroit vû être uniforme, & je crois qu'à tout prendre, l'ignorance forceroit plutôt à *tordre*, pour ainſi dire ſa Religion, de peur de ſe rencontrer avec les gens d'une Communion que l'on déteſte, qu'à concerter ſa croyance d'une façon qui parut favoriſer cette Communion. 3. Que parmi les Grecs il y en ait beauconp de Latiniſés à prix d'argent & même d'aſſés mercenaires pour flatter la Cour de Rome, ſans la connoître ni l'aimer, & dont par conſéquent les témoignages & la croyance doivent être ſuſpects aux Communions ſéparées de celle de Rome, c'eſt ce qu'on ne conteſtera pas: mais en voilà peut être trop ſur une matiere qui ne doit être traitée ici qu'hiſtoriquement.

„ de preuves, opposa à Mr. Claude l'autorité de Gabriel Archevêque de „ Philadelphie, qui établit en termes formels la (*a*) Transsubstantiation de „ la même maniere que les Latins. Mais comme il n'avoit pas le livre de „ cet Auteur, il s'en étoit entierement rapporté au témoignage du Cardinal „ du Perron, qui l'avoit cité dans son livre de l'Eucharistie; (*b*) d'où Mr. „ Claude a pris occasion de rejetter cette autorité, comme lui étant suspec- „ te, d'autant que le Cardinal qui rapporte ordinairement les paroles Grec- „ ques des Auteurs qu'il cite, s'étoit contenté de produire en François le „ témoignage de cet Archevêque. Mr. Claude éludoit aussi le témoigna- „ ge du même Gabriel rapporté en Grec par Arcudius, prétendant qu'il „ n'avoit pas traduit les paroles de cet Auteur Grec, mais qu'il les avoit é- „ tendues en les paraphrasant à sa maniere. C'est ainsi que ce Ministre a „ éludé plusieurs autres preuves de fait par de pures subtilités, jusqu'à ce „ que le P. Simon fit imprimer en Grec & en Latin les Ouvrages de Ga- „ briel de Philadelphie & plusieurs autres pieces tirés de bons Originaux „ qu'on n'a pû revoquer en doute.

„ Depuis ce tems-là Mr. Smith, Protestant de l'Eglise Anglicane qui a „ voyagé dans la Grece, a composé une Lettre touchant l'état présent de „ l'Eglise Grecque, où il n'a pû s'empêcher d'avouer, que la Transsubstan- „ tiation est reconnue par les Grecs, & que même dans une Confes- „ sion de Foi, qui a été publiée depuis peu sous le nom de toute l'E- „ glise Grecque, le mot μετυσίωσις, qui est le même terme que le Latin *transsub-* „ *tiatio*, y est employé. Voici les paroles de cette Confession. (*c*) *Le Prê-* „ *tre n'a pas plutôt recité la priere, qu'on appelle l'invocation du St. Esprit,* „ *que la Transsubstantiation se fait, & que le pain se change au véritable Corps* „ *de Jesus Christ, & le vin en son véritable Sang, ne restant plus que les seu-* „ *les especes, ou apparences.* Il n'y a rien de plus clair, ni de plus formel „ que ces paroles, qui se trouvent dans un livre approuvé generalement „ dans toute la Grece. Cependant Mr. Smith, bien loin de se rendre à „ une Confession si autentique & si publique, ne pouvant pas s'inscrire en „ faux contre les Auteurs, comme Mr. Claude a fait peu judicieusement, „ il a recours à d'autres subtilités qui ont quelque apparence de raison, & „ auxquelles il est nécessaire de repondre, pour mettre entierement à cou- „ vert la Foi des Grecs. Il prétend que le terme (*d*) μετυσίωσις, a été in- „ ven-

(*a*) Mais quand même il seroit vrai que les Grecs ne se servent pas du terme de *Transsubstantiation*, il n'y auroit ici qu'une dispute de mots. On trouve dans leurs Auteurs ceux de *changer* & de *changement*, d'être *fait autre chose qu'on n'étoit auparavant* &c. Ces termes suffisoient alors. *Transsubstantiation* est un mot imaginé par les Latins des derniers siecles, pour tâcher de mieux donner l'idée d'une chose inconcevable à l'esprit humain, & que toute la subtilité du terme n'a pu cependant nous rendre plus claire. Les anciens Grecs ayant beaucoup moins subtilisé sur cette matiere ne se sont pas avisés d'une semblable invention, & se sont contentés de termes qui ne donnent qu'une idée generale, sans travailler inutilement à la donner plus précise & plus exacte. Il seroit à souhaiter qu'on se fut tenu à cette generalité. Un mot inventé sous prétexte de donner plus de force au Dogmes, ouvre souvent le chemin à de nouvelles objections, qui demandent ensuite de nouveaux détails: & voilà comment la Religion est devenue insensiblement plus obscure & plus embarassée.

(*b*) Voyez Reponse à la *Perpétuité* de la Foi &c. Chap. 7. du Liv. III. & Reponse au 2. Traité &c. II. Part. Chap. 8.

(*c*) Ces mêmes paroles sont aussi rapportées par le Chev. Ricaut Chap. 9. de *l'Etat de l'Eglise Grecque.*

(*d*) Voyez la Remarque ubi sup. à laquelle le mot de *Transsubstantiation* a donné lieu. Elle repond à ce qu'on peut dire au sujet de μετουσίωσις. Au reste c'est une chose remarquable que *Cyrille Lucar* lui-même, s'est servi de ce terme dans une de ses Homelies dont le Concile de Jerusalem rapporte un extrait. Voy. les *Monumens autentiques &c.* p. 295. Cet Extrait où Cyrille nous dit que dans le *repas mystique* J. C. *voulut que nous reçussions la vertu ou la puissance infinie de la Divinité dans* la Transub-

„ venté depuis peu pour autoriſer un nouveau Dogme: que Gabriel de Philadelphie eſt le premier, au moins un des premiers qui s'en ſoit ſervi: „ que cet Archevêque ayant demeuré long-tems à Veniſe, & s'étant rempli „ l'eſprit de la Théologie Scholaſtique, & ayant même été gagné par les „ ruſes & tromperies de ceux de l'Egliſe Romaine, avoit établi, par un nouveau mot, ce que Jeremie Patriarche de Conſtantinople, & par qui il avoit été conſacré Evêque, avoit entierement ignoré. Il ajoute de plus, „ que depuis Gabriel de Philadelphie, on ne voit pas que le mot μετεσίωσις „ ait été fort en uſage dans les livres des autres Ecrivains Grecs: que les Synodes tenus contre Cyrille Lucar s'en ſont abſtenus: que ce même mot eſt „ inconnu aux anciens Peres: qu'il ne ſe trouve ni dans les Liturgies, ni „ dans les Symboles: qu'enfin, bien loin que la créance de la Tranſubſtantiation ſoit reçue parmi les Grecs, on prouve évidemment le contraire par „ leur Liturgie, où les Symboles, après même qu'ils ont été conſacrés & appellés le Corps & le Sang de Chriſt, ſont nommés en mêmes tems (*a*) les „ antitypes du Corps & du Sang de Chriſt. Voilà ce que les Proteſtans ont „ de plus fort à oppoſer aux Grecs d'aujourd'hui qui reconnoiſſent la Tranſubſtantiation; & par là ils croyent rendre inutiles tous ces gros volumes „ que Mr. Arnaud a compoſés ſur cette matiere. Et c'eſt ce qui m'oblige „ d'examiner en particulier toutes ces reponſes, & de faire voir qu'elles n'ont „ rien de ſolide.

„ Premierement il n'eſt pas vrai, que Gabriel de Philadelphie ſoit le premier auteur du mot μετεσίωσις parmi les Grecs. Gennadius, qui vivoit plus „ de cent ans avant cet Archevêque, & qu'on croit être celui qui a été le „ premier Patriarche de Conſtantinople après la priſe de cette ville par les „ Turcs, ſe ſert indifféremment dans (*b*) une de ſes Homelies, des mots „ μεταβολὴ & μετεσίωσις. Il explique de plus, comment il ſe peut faire, que „ dans cet admirable changement, il ne reſte (*c*) que les accidens du pain „ ſans la ſubſtance du même pain, & que la véritable ſubſtance du Corps „ de Jeſus Chriſt ſoit cachée ſous ces mêmes accidens. Je n'examine point „ ici les qualités particulieres de (*d*) Gennadius, & s'il étoit du nombre des „ Grecs

ſubſtantiation (μετουσιώσει) du pain, prouvent, ou que Cyrille n'étoit pas encore Calviniſte, ou que la Confeſſion de Foi qui porte ſon nom eſt une piece ſuppoſée, ou enfin que Cyrille étoit un fort malhonnête homme: j'ai de la peine à croire que les Reformés vouluſſent employer les paroles de Cyrille ſur l'explication que le Sieur Aimon s'aviſe de leur donner.

(*a*) A l'occaſion du mot *Antitype*, il y auroit bien des choſes à remarquer: mais il faut en laiſſer le détail aux Controverſiſtes. Diſons ſeulement que les Grecs, de l'aveu même des Proteſtans, & ſurtout du célèbre Claude, n'ayant pas depuis long-tems des notions fort diſtinctes du Sacrement de l'Euchariſtie, il n'eſt pas étonnant qu'ils ayent pris & donné le change aux Controverſiſtes. Il ſemble même que bien ſouvent-ils n'ont pas trop ſû ce qu'ils vouloient dire. C'eſt auſſi par des mots équivoques ou qui avoient plus d'une ſignification, qu'ils ont pû favoriſer également des opinions oppoſées. En voici un exemple: au Concile Florence les Grecs ſe ſervirent d'un mot qui ſignifie *achever*, *finir*, *faire parfaitement*. Les Latins l'expliquerent *Tranſubſtantiari*. Dans la ſuite les Proteſtans l'ayant voulu expliquer à leur avantage, ils ont ſoutenu que ce mot ſignifioit ſeulement *conſacrer parfaitement*.

(*b*) Voy. le paſſage de Gennadius *Maximum* &c.

(*c*) *L'accident du pain ſubſiſte ſans la ſubſtance du pain. La véritable ſubſtance du corps eſt cachée ſous les accidens d'une autre ſubſtance.*

(*d*) Dans l'Extrait de la *Créance de l'Egliſe Orientale* &c. par le P. Simon Tome V. p. 236. de la *Bibliothéque Univerſelle*, on a remarqué que ces paroles, *je n'examine point ſi Gennadius étoit du nombre des Grecs Latiniſés*, ont été retranchées du cette *Créance*. Pour mieux mettre au fait la Lecteur, il faut lui apprendre que ce dernier ouvrage renferme une partie de l'*Hiſtoire Critique de la Créanee* &c. avec quelques additions, beaucoup de changemens & de corrections, & même, ſi l'on veut, *avec des altérations*. L'Auteur de l'*Eloge Hiſtorique de Mr. Simon*, qui eſt à la tête de ſes *Lettres* publiées en 4. vol. en 1730. n'a pas remarqué cela. En récompenſe il nous apprend, que *Mr. Simon piqué de l'infidélité des Jour-*

„ Grecs latinisés. Il suffit que je fasse voir, que Gabriel de Philadelphie, „ n'est point le premier auteur du mot μετουσίωσις, puis qu'on le trouve dans „ des livres Grecs composés plus de cent ans avant lui. Au moins ne pour- „ ra-t-on pas dire, que Gabriel, qui s'en est servi, ait été corrompu par les „ Latins, comme l'assûre Mr Smith, sans en apporter aucune preuve. Cela „ est si éloigné de la vérité, qu'on trouve un Ouvrage de Gabriel de Phila- „ delphie contre le Concile de Florence, s'étant déclaré ouvertement pour „ le parti de Marc d'Ephese, contre ceux de son Eglise qui avoient adheré à ce „ Concile: outre qu'il étoit lié d'amitié & d'interêt avec un certain (a) „ Meletius, grand ennemi de l'Eglise Romaine. J'avouë qu'il a étudié à „ Padoue, où il avoit appris la Théologie Scholastique; dont il employe „ les termes dans ses livres. Mais Cyrille Lucar, qui a écrit une Confession „ de Foi en faveur des Calvinistes, & qui est presque tirée mot pour mot „ des Ouvrages de Calvin, avoit aussi étudié à Padoue, & étoit encore plus „ savant dans la Théologie, que Gabriel, qui ne s'est servi des termes des „ Théologiens Latins, que parce qu'il a crû qu'ils expliquoient sa créance a- „ vec plus de netteté, & non pas pour autoriser une nouveauté. Cette „ affectation de parler le langage des Scholastiques, laquelle paroît dans tous „ les Ecrits de Gabriel, ne regarde que les expressions & la methode, & „ non pas le fond des choses; & ainsi il ne peut être blâmable, que d'a- „ voir introduit de nouveaux termes dans son Eglise: & bien loin de con- „ clurre avec Mr. Smith, qu'il y ait en même tems apporté des nouveau- „ tés, on en doit inférer au contraire, que le mot μεταβολὴ des Grecs, qui „ signifie seulement un changement, & qu'on trouve dans les anciens Au- „ teurs, n'est autre chose que le terme *Transubstantiatio*, inventé par les La- „ tins; puis qu'un Grec savant dans les expressions des Grecs & des Latins, „ & d'ailleurs ennemi déclaré des Latins, se sert indifféremment des mots „ μεταβολὴ & μετουσίωσις, qui est le même que *transubstantiatio*, pour expri- „ mer le changement des Symboles au Corps & au Sang de Jesus Christ.

„ Mais Jeremie Patriarche de Constantinople, qui a consacré Evêque Ga- „ briel de Philadelphie, & qui a fait de savantes reponses aux Théologiens „ de Wittemberg sur cette matiere, ne s'est, dit-on, jamais servi de ce mot „ μετουσίωσις. Il est vrai que ce Patriarche se sert du mot μεταβολὴ, parce qu'il „ est Grec, & que μετουσίωσις ne l'est pas. Il n'a pas voulu mettre en usa- „ ge un mot (b) barbare & inconnu aux Anciens. Cependant il fait assez „ connoître, que par le terme μεταβολὴ, il entend la même chose que „ μετουσίωσις, ou *transubstantiatio* des Latins. Les Théologiens de Wittemberg, „ qui ont fait imprimer ses reponses, & qui n'ont pas moins d'aversion „ pour la Transubstantiation, que les Protestans d'Angleterre & de France, „ étoient si fortement persuadez, que le Patriarche vouloit marquer la Tran- „ substantiation de l'Eglise Romaine par le mot μεταβάλλεται, qu'ils ont a- „ joûté

Journalistes de Hollande répondit à cet Extrait par un petit Supplement. Pour revenir à Gennadius, Mr. Simon s'est attaché à prouver que ce Patriarche s'appelloit auparavant *George Scholarius.*

(a) *Meletius Syrigus*, Protosyncelle & Docteur de l'Eglise de Constantinople. Il a refuté Cyrille *par les argumens dont le Cardinal Bellarmin s'est servi contre les Reformés*, nous dit-on dans la *Bibliothéque Universelle*, p. 252. du Tome V. ou plutôt le P. Simon. Comme il est bon de connoître le pour & le contre, on peut voir ce que les Journalistes répondent à cette remarque du P. Simon, & à quelques autres choses qui concernent ce *Meletius.*

(b) Ou remarque dans l'Extrait ubi sup. que le P. Simon a fait une addition & une correction à ce passage.

„ joûté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de μετουσίωσις, comme signi-
„ fiant la même chose dans la pensée de Jeremie; & à la marge de la Version
„ Latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transubstantiatio*. Ces mêmes
„ Theologiens dans leur reponse au Patriarche montrent évidemment, qu'ils
„ reconnoissent pour synonymes dans la question qui étoit entre lui & eux,
„ les mots μεταβάλλεσθαι, *être changé*, & μετουσιοῦσθαι, *être transubstantié*. Jeremie
„ leur avoit escrit, que (*a*) selon la créance de l'Eglise Catholique, le pain
„ & le vin après la consécration étoient changés par le St. Esprit au corps &
„ au sang de Jesus Christ. A quoi ceux de Wittemberg répondirent, (*b*) qu'ils
„ croyoient que le corps & le sang de Christ étoient véritablement dans l'Eu-
„ charistie; mais qu'ils ne croyoient pas pour cela, que le pain fût changé au
„ corps de Christ. Ils ne se servent point dans leur réponse d'autres termes
„ pour exprimer la Transubstantiation des Latins, que du verbe Grec μετα-
„ βάλλεσθαι, dont le Patriarche s'étoit servi. Enfin, Jeremie après avoir lû la
„ replique des Théologiens de Wittemberg, leur fait encore cette réponse,
„ que (*c*) le pain devient le corps de Christ, & le vin & l'eau son sang, par
„ le moyen du St. Esprit qui les change; & que (*d*) ce changement est au
„ dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger, que ces mots με-
„ ταποίησις, μεταβολὴ, μεταστοιχείωσις, & autres semblables, dont les Grecs se ser-
„ vent ordinairement pour marquer le changement des symboles, signifient la
„ même chose que le mot barbare μετουσίωσις, qui a été formé sur celui de
„ *transubstantiatio* par les derniers Grecs qui ont lû les Ouvrages des Latins, &
„ qui ont étudié dans leurs Ecoles. Les nouveaux Grecs n'ont adopté ce mot,
„ que parce qu'ils ont jugé qu'il exprimoit très-bien ce changement du pain
„ & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, & qu'il convenoit entiere-
„ ment avec leur créance. Et ce qui mérite le plus d'être remarqué dans
„ cette affaire, c'est que Gabriël de Philadelphie n'en employe presque point
„ d'autre que celui-là, dans une Apologie qu'il escrit exprès pour ceux de sa
„ Nation contre quelques Theologiens de l'Eglise Romaine, qui les accusoient
„ injustement d'idolatrie..

„ On oppose de plus que depuis Gabriël de Philadelphie, le mot μετουσίωσις
„ ne se trouve gueres dans les livres des autres Ecrivains Grecs, & non pas
„ même dans les deux Synodes de Constantinople tenus contre Cyrille Lucar.
„ Mais cette objection paroît encore moins fondée que les précédentes. On a
„ imprimé à Venise en 1635. sous le nom d'un Prêtre & Moine Grec, nom-
„ mé Gregoire, un petit Abregé de la Théologie des Grecs, en forme de
„ Catechisme, où se trouve non seulement le mot μετουσίωσις, mais où même la
„ maniere dont la Transubstantiation se fait est déclarée fort au long. L'Auteur
„ rapportant la différence qu'il y a entre l'Eucharistie & les autres Sacremens,
„ dit que les autres Sacremens ne contiennent que la grace, au lieu que l'Eu-
„ charistie renferme Jesus Christ présent; & que c'est pour cela qu'on appelle
le

(*a*) *L'Eglise Catholique croît qu'après la consécration le pain est changé dans le propre corps de Christ & le vin dans le propre sang, par le St. Esprit.*

(*b*) *Le corps & le sang du Seigneur sont véritablement dans la cene du Seigneur, mais nous ne presumons pas cependant que le pain soit changé au corps de Christ.*

(*c*) *Le pain devient le corps de Christ, & le vin & l'eau son sang, par l'intervention du S. Esprit qui fait ces choses d'une maniere qui est au dessus de la Raison & de l'intelligence.*

(*d*) Jeremie s'exprime tout aussi fortement en d'autres endroits, & plus fortement encore, en se servant de la plus haute hyperbole à l'égard de ce mistere incompréhensible. Pour enlever le témoignage de ce Grec aux Catholiques, l'Auteur de l'extrait cité ci-dessus, nous dit, *que Calvin & Beze ont parlé à peu près de même de l'Eucharistie, sans croire la Transubstantiation.*

„ le changement qui se fait dans ce Sacrement, μετουσίωσις, ou *Transsubstantiation.* Ce Gregoire prend la qualité de Protosyncelle de la grande Eglise, & faisoit sa résidence dans un Monastere de l'Isle de Chio. Il témoigne dans sa Preface être redevable de la meilleure partie de son Ouvrage à (*a*) George Coressius, qu'il qualifie l'un des plus savans Théologiens de son Eglise, & qui prend en effet la qualité de Théologien de la grande Eglise, & qui étoit aussi Medecin de profession. Ce Coressius, qui a écrit avec beaucoup de chaleur un livre des erreurs des Latins, a mis à la tête de cet Ouvrage son approbation, où il témoigne (*b*) qu'il ne contient que des sentimens vrais & orthodoxes.

„ Outre cet Ouvrage, il en fut composé un bien plus considérable en 1638. par Meletius Syrigus contre la Confession de Foi attribuée à Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, & imprimée à Geneve en Grec & en Latin. Le tître de ce livre, qui n'a point été imprimé, est conçû dans les termes qu'on voit ici note (*c*). L'Auteur refute fortement cette prétenduë Confession de l'Eglise Orientale, par un grand nombre de preuves tirées des Peres & des autres Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à nôtre siecle, & fait voir évidemment, que la Confession de Cyrille a été tirée des Ouvrages de Calvin : puis à la fin de son livre il ajoûte une Dissertation particuliere touchant le mot μετουσίωσις, ou Transsubstantiation, & il monstre par plusieurs exemples, que bien que ce mot ne soit pas de l'ancien usage, on a cependant raison de s'en servir aujourd'hui, ou de quelque autre semblable, à cause des Hérétiques de ce tems. Et pour mieux expliquer le changement qui se fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, on produit ici (*d*) cette Dissertation tra-„ duite

(*a*) Les Protestans ont parlé de ce George Coressius, de Gregoire & de plusieurs autres, comme de *miserables*, de *gens affamés latinisés* pour un peu d'argent. Cyrille dans une lettre traite Coressius de *mercenaire*, de *Parasite* & d'*infame. Bellarmin*, dit-il encore, *est son maître*, *quoiqu'il fasse semblant de n'être point Papiste. Il ne sympathise point avec eux*, *parce qu'ils le méprisent.* Voy. *Monumens autentiques* &c. p. 108. Le Commentaire du S. Aymon est absolument dans le même goût. Voilà des réfutations bien Apostoliques, & des détails bien conformes au caractère du véritable Christianisme!

(*b*) *Dogmata vera & omnino orthodoxa hoc continere ego Georgius Coressius magnæ Ecclesiæ Theologus attestor.*

(*c*) *Meletii Syrigi Hieromonachi confutatio Confessionis fidei Christianæ à Cyrillo Constantinopolitano editæ, & nomine omnium Christianorum Ecclesiæ Orientalis scriptæ.*

(*d*) In confesso quidem est apud nos, ipsam (μετουσιώσεως) transsubstantiationis vocem non extare apud priscos Theologos : nondum enim ullâ hæresi circa mysterium illud exortâ, si eos excipias, qui veram Verbi Incarnationem negabant, nova formare nomina Sanctis Patribus non curæ fuit. Verùm de voce nobis non est disputatio : non enim in verbis, potiùs quàm in rebus, pietatis vim sitam esse volumus. Itaque, si apud Theologos invenerimus quod nomine transsubstantiationis significatur, quid vetat quominùs istâ dictione, vel aliâ huic simili utamur? Quippe Patrem absque principio, & immortalem & ingenitum, nusquam in Scriptura invenimus; similiter nec Filium ejusdem cum illo substantiæ, nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil vetat, imò pietatis est ac necessitatis, ob hæreses quæ nascuntur ex aliis quibusdam quæ eòdem tendunt, voces istas formare, ut res quæ intelligitur meliùs percipiatur, & ii, qui aliud sentiunt, refellantur. Quid enim unquam detrimenti possit iis accidere, qui pietate erga Deum affecti sunt, si vocibus diversis eundem conceptum religiosum exprimant, minimè video. Unanimi autem consensu Theologos profiteri panem sanctificatum in substantiam carnis Dominicæ verè transmutari, quod idem est ac transsubstantiatio, jam allata testimonia manifestè profectò probant. Justinus enim dixit, eum quâ ratione potuit carnem assumere, eâdem etiam potuisse panem in suum corpus convertere. Secundùm autem Cyprianum, Panis quem Dominus ministrabat Apostolis, mutatus non specie, sed naturâ, omnipotente verbo factus est caro. Cyrillus Hierosolymitanus dixit, Cùm aquam suâpte voluntate in vinum mutaverit in Cana Galilææ, à fide non videtur alienum, illum vinum convertisse in sanguinem. Iterum, panis qui videtur panis, non est, quamvis id gustus præmonstret, sed Christi corpus : ità quod videtur vinum, non est vinum, etsi illud gustus monstret, sed est Christi sanguis. S. Ambrosius ait, Panis ille ante verba quibus Sacramenta peraguntur, panis est; sed postquam sanctificatus fuit, è pane fit caro Christi. Gregorius Nyssenus ait, Rectè igitur credimus, panem qui Dei verbo sanctificatus fuit, in corpus Dei Verbi converti. Joannes etiam Chrysostomus Homilia 28. in Matth. Nos vices ministrorum gerimus :

„ duite du Grec en Latin, que Monſieur Arnaud a inſerée en François dans „ ſon dernier Tome de la Perpetuité.

„ Nous avons de plus deux Editions du livre (*a*) d'Agapius Moine Grec du „ Mont Athos, dont la premiere eſt de 1641, & la ſeconde de 1664, & „ toutes deux de Veniſe, ſous le tître de Ἁμαρτωλῶν σωτηρία, *Le ſalut des pê-* „ *cheurs*. Quoi que cet Auteur conſerve les mots anciens μεταστρέπειν, μεταποιεῖν, „ &

mus: ille autem eſt qui ea ſanctificat & efficit. Joannes Damaſcenus, Panis propoſitus, vinumque cum aqua per invocationem & illapſum Sancti Spiritus divinitùs convertuntur in Chriſti corpus & ſanguinem. Theophylactus Bulgariæ, Jeſus erga homines benevolus, ſpeciem quidem panis & vini ſervat, ſed in virtutem carnis & ſanguinis transmutat. Cæterùm, quâ ratione priſci Eccleſiæ Doctores ſumpſerunt productionem, aut transmutationem, aut converſionem, aut exiſtentiam, aut tranſelementationem, aut quid ſimile, eâdem nuperi Theologi tranſubſtantiationem intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem propriè ac verè in corpus Chriſti converti affirmant, ita hi eâdem omnino ratione idem intelligunt per vocem tranſubſtantiationis, novo invento vocabulo, ob hæreſeos novitatem. Cùm enim quidam Berengarius & illius Diſcipuli aſſeruiſſent, panem accipere quidem gratiam aliquam corporis Dominici ſecundùm accidens à Deo, non verò ſubſtantialiter converti in Chriſti corpus, ſed manere non mutatum, & qualis erat ante conſecrationem; qui tunc ſaniores erant Theologi, ut inſanam illius doctrinam everterent, dixerunt panem tranſubſtantiari in corpus Chriſti, non verò in aliquod corporis Chriſti accidens per quamdam alterationem mutari, ſed panem ſubſtantialiter fieri Chriſti corpus. Nam ſicut ante inſanam Arii hæreſim, nomen (ὁμοούσιον) conſubſtantiale, neque in ſcripto, nec extra ſcriptum audiebatur; ubi autem impudenter Filium à Patris ſubſtantia ille ſeparavit, publicatum eſt nomen illud à primi Concilii Patribus, qui confeſſi ſunt Filium conſubſtantialem eſſe Patri, ejusdemque ac unius ſubſtantiæ, ut illos everterent qui amarulenter divinitatem ſeparabant: ita & in omni ætate, qui rectè Eccleſiam gubernant, novorum autores ſunt vocabulorum propter novitates obortas, quod & in præſenti Sacramento factum videtur. Nam ante ſeptimam Synodum ferè omnes de eo ſimpliciter locuti ſunt; poſt ſeptingentos autem à Chriſto annos, ubi qui venerandas imagines impugnabant in quadam Synodo à Conſtantino congregatâ, quam falſò ſeptimam appellabant, impudenter publicaſſent, unicam eſſe imaginem Chriſti, panem ſcilicet, qui datur in Euchariſtia, ex eo tempore qui poſtea fuerunt Patres cœperunt in ſcriptis ſuis declarare, panem conſecratum non eſſe figuram corporis Chriſti, ſed veritatem, uti videre eſt in ſeptima Synodo, & apud Joannem Damaſcenum & qui eum ſecuti ſunt Patres. Poſtquam autem Berengarii hæreſis, qui negat Chriſti corpus & ſanguinem eſſe ſubſtantialiter in divinis ſymbolis, pervenit in noſtras Provincias, vox (μετουσίωσις) tranſubſtantiatio inventa eſt, quæ nullatenùs differt quoad ſenſum à transmutatione, aut converſione, aut transelementatione, quam priſci Patres adhibuerunt, uti jam dictum fuit. Si cui igitur Religio ſit antiqua mutare vocabula, quaſi alienum ſit à pietate illorum voces mutare in alias, quæ ejuſdem omnino ſint ſignificatûs, quamvis illud ſit ridiculum, modò tamen has voces eâ ratione ſuſcipiat, quâ uſi ſunt Patres, non erit cur nos ei opponamus: ſed illum uti nobiſcum conſentientem recipimus, illius quidem pietatem laudantes, at ſimplicitati ejus nos accommodantes. Verùm illum non exiſtimo debere ab iis alienum eſſe, qui rem eandem exprimunt verbis quæ majoris videntur eſſe ſignificatûs, minùsque accedunt ad Hæreticorum ſermonis ambiguitatem, aut quæ Patrum mentem clariùs explicent: quippe nihil eo contentioſius eſt, quàm differre nominibus, cùm res ipſa eſt in confeſſo. Si verò tranſubſtantiationem inficietur ob vocis illius virtutem, quia ſcilicet non putat panem & vinum mutari in Chriſti corpus & ſanguinem, tunc illum ut alienum à noſtra Eccleſia & Fide reſpuimus, atque uti novatorem damnamus, ac illius novitates. Aliud ſiquidem à Divinis Patribus accepimus, nos ſcilicet eſſe participes corporis Domini noſtri, modo ſenſili illud oculis aſpicientes, ſumentesque manibus, & illud ad os allatum manducantes, ſicque ejusdem cum Chriſto corporis fieri, illius carne & oſſibus myſticè nutritos. Cùm enim modo corporali participes ſimus ſenſilis panis qui in Chriſti corpus ſubſtantialiter converſus eſt per omnipotentem Verbi Divinitatem, ad illud accedere didicimus modo quidem ſenſili, quatenus illud ſpectat panem & vinum, ſpiritualiter autem & myſticè, quòd non conſpiciatur corpus humanum carnem habens & oſſa, neque modo corporali, & eâdem ratione quâ reliqui cibi corporales, eorum qui illum ſumunt corda reficiat, ſed ſpiritualiter, ob Divinitatem quæ ineſt, uti jam dictum fuit. Sed de his ſatis: jam enim præter modum differere nos coegit quam nunc in noſtras Eccleſias inferre conantur Calvinianorum hæreſis.

(*a*) Ce Grec, ſelon les Proteſtans, eſt auſſi un Grec Latiniſé. Selon Claude Chap. 3. du Livre IV. de la *Réponſe à la Perpet. de la Foi*, c'eſt un Auteur ſuſpect, ſur lequel divers Latins & Grecs Latiniſés ont gardé le ſilence, bien qu'ils euſſent intérêt à le citer &c. le Sr. Aimon, qui a voulu dire quelque choſe de nouveau, ajoûte que l'autorité de cet Agapius n'étant fondée que ſur le témoignage de *ſept Moines inconnus, dont quatre ſe diſent Religieux de quatre différens Cloitres du Mont Athos & les autres trois ne diſent pas de quelle Communauté ils ſont, c'eſt ſe moquer du monde que de mettre un certificat de cette nature au rang des preuves authentiques. Ces pauvres Caloyers*, ajoûté-t-il, *pouvoient avoir été dévoués ſecretement au Papiwe. . . . . Ils peuvent même avoir été Mahometans, ou Juifs ou Payens, ſans qu'il ſoit poſſible de le découvrir en Europe, ni même quand on s'en iroit au Mont Athos pour s'en informer; car il s'eſt fourré divers hérétiques dans ce lieu-là* depuis l'an 1430. &c. Avec de ſemblables raiſonnemens, quelles preuves ne détruira t'on pas, & où en ſeroit le Sr. A... qui les donne pour valables, ſi on les appliquoit aux divers évenemens de ſa vie?

„ & autres ſemblables, il ne laiſſe pas d'établir en termes formels la créance „ de la Tranſubſtantiation, & de reconnoître que Jeſus Chriſt a caché „ comme ſous un voile, la ſubſtance divine ſous les accidens du pain & du „ vin (*a*). Je paſſe ſous ſilence ce grand nombre de miracles, que ce même „ Agapius a rapporté, pour prouver la vérité de la Tranſubſtantiation, parce „ que ces miracles, ſoit qu'ils ſoient vrais, ou faux, ne font rien à notre „ ſujet.

„ On peut encore ajoûter au Moine Agapius, Michel Cortacius de Crete „ dans ſon Sermon qu'il prononça publiquement, & qu'il dedia au Patriarche „ d'Alexandrie. Ce Sermon ſe trouve imprimé à Veniſe en 1642, ſous le „ tître de Ὁμιλία, ou Λόγος ἐπιδεικτικὸς περὶ τοῦ ἀξιώματος τῆς Ἱεροσύνης, *Diſcours tou-* „ *chant la dignité du Sacerdoce.* Cortacius compare dans ce Diſcours le Prêtre „ avec Dieu, & il dit entre autres choſes, que comme (*b*) Dieu a changé „ l'eau en vin, de même le Prêtre change, & pour me ſervir de ſon terme, „ tranſubſtantie le vin au ſang de Jeſus Chriſt. Il déclame de plus contre les „ nouveaux Hérétiques, qui n'ajoûtent pas foi à la vérité de ce myſtere; & „ & pour les déſigner mieux, traite (*c*) Luther d'impie & d'abominable Hé- „ reſiarque & Apoſtat, qui a ſéduit par ſa doctrine une infinité de perſonnes. „ Au-reſte, on ne doit pas être ſurpris, de voir un Grec s'emporter ſi for- „ tement contre les Proteſtans, ni inferer de là, que ce Sermon lui ait été „ ſuggeré par quelque Moine Latin ennemi des Proteſtans. Ceux qui ſa- „ vent ce qui s'eſt paſſé à Conſtantinople ſous le Patriarchat de Cyrille, „ grand fauteur des Proteſtans, & qui attira à ce parti-là pluſieurs Evêques, „ Prêtres & Moines, ne ſeront point étonnés de ces invectives de Cortacius, „ qui étoient alors de ſaiſon.

„ Je ne croi pas qu'après cela Monſieur Smith oſe dire, qu'il ne ſe trouve „ gueres d'Auteurs qui ſe ſoient ſervis du mot μετουσίωσις, à l'imitation de „ Gabriël de Philadelphie. On aura plus de raiſon de dire, qu'il y en a „ fort peu qui ne s'en ſoient ſervis depuis ce tems-là: & ſi j'avois été aſſez „ heureux que d'avoir fait un voyage dans le Levant, auſſi bien que Mr. „ Smith, je pourrois en fournir un plus grand nombre, & en faire part „ au Public.

„ Mais les deux Synodes tenus à Conſtantinople contre Cyrille Lucar, ne „ font point mention, dit Mr. Smith, du mot μετουσίωσις: d'où il infere, „ qu'ils s'en ſont abſtenus exprès, pour ne pas favoriſer une nouveauté. On „ ne peut rien voir de plus mal-fondé que cette objection, & il ne faut „ qu'un peu de ſens commun, pour en découvrir la fauſſeté. Il s'agit dans „ ces deux Synodes de condamner les propoſitions hérétiques avancées par „ Cyrille ſous le nom de l'Egliſe Orientale. Ainſi ces deux Synodes ſe con- „ tentent de rapporter les propoſitions de Cyrille ſelon ſes termes mêmes, & „ de les anathematiſer. Si Cyrille s'étoit ſervi dans ſa prétenduë Confeſſion de „ Foi du terme μετουσίωσις, les Evêques de ces deux Conciles n'auroient pas „ manqué de s'en ſervir. Voici les termes du (*d*) premier Synode tenu ſous „ Cy-

(*a*) Tout cela eſt retranché dans l'Edition de Paris, dont j'ai parlé ci-deſſus.

(*b*) *Mich. Cortac. Serm. de dign. Sacerd.*

(*c*) *Le prophane & impie héréſiarque Luther, qui a égaré beaucoup de gens, non pas en enſeignant une doctrine Apoſtolique, mais en leur montrant la doctrine de l'apoſtaſie* J'ai un peu paraphraſé ce paſſage.

(*d*) On doit lire ce qu'a écrit Claude ſur la ſuppoſition (ſelon lui) de ces deux Synodes Liv. 3. Ch. XII. de la *Réponſe à la perpetuité* &c. Le moins qu'on puiſſe dire de ſes raiſons eſt qu'elles ſont fort brillantes. Pour le Sieur Aymon, il traite ces Synodes d'aſſemblées de fourbes, que l'ignorance & la mau-

„ Cyrille de Berhée en 1638. (*a*) Anathême à Cyrille, qui enſeigne & qui „ croît, que le pain & le vin qui ſont ſur l'autel de la Protheſe, ne ſont point „ changés au véritable ſang & au corps de Chriſt par la benédiction du Prêtre & „ par la deſcente du St. Eſprit. Cela ſeul eſt une preuve convaincante, que „ le verbe (*b*) μεταβάλλεσθαι eſt la même choſe parmi les Grecs, que le nou„ veau terme μετουσιῶσθαι, qui répond au Latin *tranſubſtantiari*, puiſque Cy„ rille Lucar s'en ſert pour nier la Tranſubſtantiation de l'Egliſe Romaine. De „ plus, les Evêques de ce Synode monſtrent évidemment, quelle eſt leur „ créance touchant ce myſtere, quand ils anathematiſent au même endroit ces „ paroles de Cyrille, tirées de l'Article 17. de ſa Confeſſion: *Ce qu'on voit des* „ *yeux & qu'on reçoit dans le Sacrement, n'eſt point le corps du Seigneur.* Peut„ on rien apporter qui prouve plus nettement la doctrine de la Tranſubſtan„ tiation, que cet anathême? Le II. Concile, tenu à Conſtantinople en 1642. „ ſous Parthenius, confirme la créance de l'Egliſe Latine avec la même évi„ dence que le premier. Il ſe contente de rapporter les paroles de la Confeſ„ ſion de Cyrille, & de les condamner comme herétiques. Ces paroles ti„ rées de l'Article 17. conſiſtent en ce que Cyrille avoit avancé, (*c*) *que la* „ *divine Euchariſtie n'étoit qu'une figure pure & ſimple.* Les Evêques aſſemblés „ dans ce Synode oppoſent à cela, que (*d*) *Jeſus Chriſt n'a pas dit, ceci eſt la* „ *figure de mon corps, mais ceci eſt mon corps, ſavoir ce qu'on voit, ce qu'on* „ *reçoit, ce qui a été rompu, ce qui a été déjà ſanctifié & beni.*

„ Je pourrois joindre à ces deux Synodes, (*e*) un troiſième tenu à Jeruſa„ lem

mauvaiſe foi à forcé de ſe contredire. C'eſt Parthenius Patriarche de Conſtantinople qui a forgé tout ſeul les decrets du Synode de Moldavie à Conſtantinople, & les a fait approuver aveuglement, ſans replique & ſans examen à Jaſſy en Moldavie. Il ne traite pas mieux le Concile de Conſtantinople aſſemblé par Cyrille de Berée.

(*a*) Le Sieur Aymon appelle cet Anathême le plus Antichretien de tous les Anathemes. Il tâche de le rendre abſurde par des raiſonnemens aſſés extraordinaires. Voici comme il argumente. *Les Grecs Latiniſés & les Papiſtes eux mêmes diſent que ce que les yeux decouvrent. . . . . c'eſt les véritables accidens du pain, & du vin & non pas le corps de* J. C. Or Cyrille n'a dit que cela, donc l'Anathême eſt injuſte; *il eſt l'effet dc l'animoſité, de la fureur, de la folie, de l'aveuglement des Grecs de Conſtantinople.* Si les Grecs ont ſu *ce qu'ils diſoient, ils ont prétendu que le pain euchariſtique n'eſt appellé le corps de* J. C. *que dans un ſens figuré, puis qu'ils diſent formellement, que ce qu'on voit des yeux corporels eſt le propre corps de* J. C. *Les Papiſtes & ceux qui croient l'impanation, ou la Préſence réelle, conviennent également que la. . . . chair & le. . . . ſang de* J. C. *ne ſont pas viſibles dans les Symboles. . . . . de l'Euchariſtie. Il faut donc que ceux qui diſent, que ce qu'ils voyent des yeux du corps & ce qu'ils touchent de leurs mains. . . . eſt le corps de* J. C. *entendent quelque choſe de bien différent de ce corps crucifié & rompu* &c. Le Sieur Aymon conclut par une eſpèce de Dilemme: *ou les Grecs qui ont compoſé les decrets du Synode de Conſtantinople ne croyoient point la Tranſubſtantiation, ou s'ils l'ont crue c'étoient des Grecs Latiniſés mal inſtruits des. . . . ſentimens de l'Egliſe Romaine ſur ce Dogme, qui ont cru, que pour faire plaiſir il falloit dire. . . . que non ſeulement le Pain Euchariſtique étoit changé au propre corps de* J. C. *mois qu'on voyoit ce même corps des yeux materiels, ſans qu'il fut couvert d'aucun voile des accidens de ce pain* &c.

(*b*) Mais le Sieur Aymon, qui ſe flate peut-être de ſavoir mieux le Grec qu'aucun autre, trouve dans ſon Dictionnaire, que *μεταβαλλεσθαι peut ſignifier un ſimple changement d'uſage, plûtôt qu'un véritable changement de ſubſtance* &c.

(*c*) Ces paroles ne ſe trouvent pas dans l'Article 17. de la Confeſſion de Cyrille.

(*d*) Dans l'Edition de Paris on a retranché de ce paſſage ces mots *ce qu'on voit.* Sur ce qu'on a traduit le mot Grec *qui a été rompu*, au lieu de *qui eſt rompu*, ſelon la vraye ſignification du Participe κλωμενον, l'Auteur de l'Extrait dans la *Bibliotheque Univerſelle* Tome V, fait cette réflexion. *Les Proteſtans ne feront que ſe confirmer par là dans la penſée où ils ſont* (il falloit dire où quelques-uns ſont) *qu'il y a long tems que les Grecs ne ſavent eux mêmes ce qu'ils veulent dire, lorſqu'ils parlent de divers articles de la Religion* &c. Si pour toute controverſe on s'en tenoit là, non ſeulement à l'égard des Grecs, mais auſſi dans les diſputes que les Chrétiens d'Occident ont entr'eux depuis long-tems, on s'épargneroit bien de la peine, & la Religion n'en iroit que mieux.

(*e*) Ce Concile a été reimprimé de la traduction & avec les remarques du Sieur Aymon en 1708. à la Haye, dans le Recueil intitulé *Monumens autentiques de la Religion des Grecs* &c. L'examen détaillé de cette traduction & des Remarques ne convient nullement ici. Selon le Sieur Aymon, la traduction donnée ou produite par le Port Royal eſt pleine d'omiſſions volontaires & de falſifications, mais avant que de prendre parti pour ou contre, on verra du premier coup d'œil, que les Remarques de ce nouvel

 Edi-

,, lem en 1672, imprimé à Paris en 1676. avec une Verſion Latine faite
,, par un Moine Benedictin, qui à grand peine ſavoit lire le Grec, tant cette
,, Verſion eſt remplie de fautes. Mais comme ce Synode a été aſſemblé ex-
,, près contre Mr. Claude, qui eſt nommé dans la Preface, Miniſtre des Cal-
,, viniſtes de Charenton, je crains que les Proteſtans ne le tiennent pour (*a*)
,, ſuſpect. Il ne s'y paſſa pourtant rien qui ne ſoit ſelon le droit ordinaire.
,, Ces Evêques ſe trouverent dans ce tems-là à Jeruſalem pour la dedicace d'u-
,, ne Egliſe, & on les pria de prononcer ſur les Articles qu'on leur préſenta,
,, où les Proteſtans de France attribuoient à l'Egliſe Grecque leurs propres er-
,, reurs. Ils paroiſſent très-bien inſtruits des matieres dont il étoit queſtion, en
,, ſe ſervant judicieuſement de l'autorité de pluſieurs livres compoſés par ceux
,, de leur Communion, où ces erreurs étoient condamnées. Ils produiſent en-
,, tre

Editeur ſont remplies d'injures des halles, & par conſéquent indignes d'un homme qui en ſe dépouillant de ſa vieille Religion a prétendu ſe *reformer*. Ceux qui examineront attentivement les deux traductions ſur les remarques du Sieur Aymon trouveront qu'effectivement, il y a des différences aſſés conſiderables; que le ſens a été quelquefois mal rendu par l'Auteur de la traduction alleguée dans l'Ouvrage d'Arnaud & de Port-Royal; & enfin qu'il ſe trouve des omiſſions dans cette traduction. Reſte à ſavoir ſi ces défauts viennent de l'Original ſur lequel le traducteur de Port-Royal a travaillé, ou de l'incapacité de ce traducteur. Le Sieur Aymon croît encore que Doſithée Patriarche de Jeruſalem eſt ſeul Auteur de ce Concile, il allegue pour raiſon, que dans le ſecond Chapitre du Concile Doſithée parle ſeul & au ſingulier: (la preuve eſt foible, un Patriarche préſident peut-bien s'exprimer quelquefois de cette façon ſans qu'on doive le trouver mauvais, & d'ailleurs il ne faut pas exiger une certaine préciſion de termes & de formalités dans les circonſtances, où ſe trouvent aujourd'hui les Chrétiens Orientaux) ce que je dis ici ſert de replique à une autre raiſon de l'Auteur des *Monumens*, qui eſt que Doſithée déclare, à la tête des décrets, *qu'il a lui-même mis par écrit (ou plûtôt qu'il a preſenté) cette Confeſſion abregée*. Mais de plus ce Patriarche y ajoûte expreſſement, que *c'eſt au nom des Chrétiens ſoumis à ſon Throne Apoſtolique*. La raiſon priſe de la maniere dont l'Ambaſſadeur Nointel s'exprime au ſujet de Doſithée eſt tout auſſi peu valable, & pour peu qu'on y faſſe réflexion, ou verra que les plus ſinceres Eccleſiaſtiques peuvent dire ſans bleſſer leur conſcience, *qu'ils ont ſatisfait à ce qu'on a exigé d'eux* &c. lors qu'on a demandé qu'ils s'aſſemblent pour condamner quelque erreur, ou pour juſtifier des dogmes. Au reſte le démêlé des Grecs avec les Latins au ſujet du Saint Sépulcre ne regarde en rien l'affaire du Concile de Jeruſalem: c'eſt mal à propos que le Sieur Aymon amêne cet incident pour juſtifier la prétendue intelligence de Doſithée avec les Latins. La parentheſe priſe du Ch. XIX. de l'*Etat de l'Egliſe Greque* par Ricaut ne ſe trouve pas dans la traduction Françoiſe, & l'on peut tout au moins ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce qu'on ait vû l'Original, où le Sieur Aymon veut inſinuer qu'elle ſe trouve. Enfin Ricaut témoigne que Doſithée étoit contre les Latins dans les différens qu'ils eurent avec les Grecs au ſujet du ſaint ſépulcre; & voici les propres termes de cet Auteur ſelon la traduction Françoiſe:
,, D'autres diſent que le *hatter-ſcherif*, ou ordre du Grand-Seigneur (qui mettoit la garde du ſaint ſé-
,, pulcre entre les mains des Grecs ſeuls) avoit été accordé dés le regne d'Amurat IV. . . . . ce
,, nouveau différent entre les Religieux Latins & les Caloyers avoit obligé le Grand Viſir d'en renou-
,, veller la rigueur, pour reprimer l'inſolence des Latins, dont les Grecs ſe plaignoient hautement. La
,, maniere violente, dont l'exécuta Doſithée, Patriarche de Jeruſalem, Prélat plein de feu, plein de
,, hardieſſe, remuant & entreprenant, irrita infiniment les Latins. Mais leur colere ſe trouva entierement
,, impuiſſante, faute de forces pour ſe vanger. "

(*a*) L'Auteur des *Monumens Autentiques* &c. le traite d'*écrit forgé clandeſtinement & frauduleuſement par un Ex-Patriarche*, (Doſithée) *qui, après avoir fait ce coup de perfidie, abandonna ſon Egliſe, pour ſe venir mettre ſous la protection de l'Ambaſſadeur de France* V. page 369. de ces *Monumens*. Cette circonſtance eſt contredite à la p. 449. où l'on trouve à la ſuite de ces paroles, *les deciſions de Doſithée* (le Concile de Jeruſalem) *bien loin d'avoir été confirmées par une Aſſemblée Synodale des Grecs non Latiniſés, furent rejettées par tous ceux qui retenoient l'ancienne Doctrine de l'Egliſe Orientale*. . . . . celles-ci, à *cauſe de cela, ils s'éleverent contre le Patriarche Doſithée & l'obligerent à prendre la fuite* &c. S'il n'y a pas une contradiction directe dans ces deux paſſages, on y voit du moins une grande inexactitude; car ces deux expreſſions, *abandonner ſon ſiege, & en être chaſſé*, ne ſont pas abſolument ſynonimes. Pour revenir au Concile de Jeruſalem, on ne ſauroit nier qu'il n'y ait de la negligence dans la maniere dont on s'y exprime: par exemple il manque un peu de preciſion dans un endroit de ces paroles qui ſuivent le tître du Concile; *contre les Hérétiques qui diſent, que l'Egliſe Orientale eſt conforme dans ſes ſentimens aux mauvaiſes opinions des Calviniſtes* TOUCHANT DIEU ET LES CHOSES DIVINES. Je ne trouve pas le même defaut dans cet autre endroit de la préface des Deciſions du Concile, qu'il a plû au Sieur Aymon de cenſurer avec ſon aigreur ordinaire. Doſithée y dit, *je parle au nom*. . . . . . . *des adorateurs* ORTHODOXES *qui viennent* &c. avec leſquels TOUTE l'*Egliſe Catholique eſt d'accord*. Il n'eſt queſtion là que des Orthodoxes & point du tout des Sectes reconnues Hérétiques. Si le cenſeur avoit bien lû cet endroit, il ſe ſeroit épargné demi-page d'invectives contre le Patriarche de Jeruſalem.

„ tre autres livres, les reponſes du Patriarche Jeremie aux Théologiens de Wit-
„ temberg, un livre de Jean Nathanaël Prêtre & Oeconome de l'Egliſe de
„ Conſtantinople, qui contient (*a*) une explication de la Liturgie, Gabriël
„ Severe, autrement l'Archevêque de Philadelphie, qu'ils appellent (*b*) *l'Archevê-*
„ *que de leurs Freres qui reſidoient à Veniſe*: ce que le Traducteur a interprêté,
„ *l'Archevêque de nos Freres de Crete.* Ils citent de plus la Confeſſion ortho-
„ doxe de l'Egliſe Orientale, qui avoit été publiée depuis 6 ou 7 ans, puis
„ corrigée & expliquée par Meletius Syrigus par l'ordre d'un Synode de Mol-
„ davie, & imprimée enſuite par les ſoins du Seigneur (*c*) Panagioti. Ils
„ concluent de tous ces Actes, qu'il y a de l'impudence, plûtôt que de l'igno-
„ rance, dans les Proteſtans de France, qui impoſent au ſimple peuple, (*d*)
„ en attribuant leurs Heréſies à l'Egliſe Orientale. Enfin ces mêmes Evêques (*e*)
„ tâ-

(*a*) *De Interpretatione ſacræ Liturgiæ.*

(*b*) Μετροπολίτην τῶν ἐν ἐνετίησιν ἀδελφῶν.

(*c*) Ou Panaioti Interprête de la Porte, & Grec de Religion, mais Latiniſé, ſelon les Proteſtans, & tout devoué à l'Ambaſſadeur de France. Auſſi eſſuye t'il en pluſieurs endroits des *Monumens autentiques* les *bourraſques* du Sieur Aymon.

(*d*) C'eſt ce qui a donné lieu à divers gros Traités pour & contre, qui ont rendu ces queſtions ſi problematiques, qu'après un examen reiteré, de longues refléxions, & une attention extraordinaire, on ne ſait pas trop encore à quoi s'en tenir. Outre les préjugés dans leſquels on eſt élevé, & qui nous ſuivent malgré nous dans nos recherches les plus exactes, nous trouvons dans notre chemin une difficulté preſque inſurmontable; c'eſt cette ignorance dont j'ai parlé. Les Grecs d'aujourd'hui ſont incapables d'exactitude dans les termes, leurs idées ſont confuſes, leurs raiſonnemens vagues & peu ſuivis. Le défaut de methode & d'attention, défauts ordinaires à ceux qui ne ſont pas exercés dans la ſpeculation, rendent les Grecs peu fixes dans la maniere de s'énoncer: ces mêmes défauts les rendent obſcurs, & s'ils trouvent la moindre apparence de conformité à leurs idées dans celles qu'on leur préſente, en voilà aſſés pour leur faire prendre le change.

(*e*) Dans la préface du Concile de Jeruſalem on dit, *que jamais l'Egliſe d'Orient n'a reconnu Cyrille pour tel que l'ont dit les adverſaires, ni les Chapitres,* (c'eſt-à-dire, la Confeſſion de Cyrille) *pour l'ouvrage de ce Patriarche; qu'en ſuppoſant que ces Chapitres étoient de lui, il les avoit donnés en cachette, ſans qu'aucun des Orientaux en eut connoiſſance, & bien moins encore l'Egliſe Catholique;* (d'Orient) *qu'il eſt impoſſible que les Orientaux ayent connu cette Confeſſion, où s'ils l'ont connue, qu'il eſt impoſſible qu'ils ayent été Chrétiens; que les Orientaux ont eu une telle averſion pour ces Chapitres, que Cyrille les a ſouvent deſavoués avec ſerment, & a enſeigné dans l'Egliſe le contraire de ces Chapitres.* On finit par ces paroles: *ſeulement* Cyrille *a été frappé d'Anathême & d'excommunication par deux Conciles nombreux* (ou plûtôt complets, c'eſt ainſi que je traduirois le mot Grec) *à cauſe qu'il n'a pas écrit contre ces Chapitres.* Je ne m'amuſerai point à extraire ici le long & inutile verbiage de l'Auteur des *Monumens autentiques:* Voici ce que je crois pouvoir conclurre. Ou Cyrille manquoit de courage pour déclarer ſes ſentimens en public, ou c'étoit un de ces politiques temporiſeurs, *qui ſoufflent le froid & le chaud.* Dans l'une & l'autre circonſtance il a pû être Calviniſte chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre & avec les autres Calviniſtes de Conſtantinople, ſans ſe demaſquer abſolument devant ſon Egliſe, quoiqu'il ſe fut donné à connoitre pour ce qu'il étoit dans les lettres qu'il écrivoit en Angleterre, en Hollande & à Geneve. Etoit il difficile à ce Patriarche de ſe gouverner de la ſorte avec un peuple ignorant, & en ce cas là Parthenius n'a-t-il pas en raiſon de dire, ſans être ni *fauſſaire*, ni *impoſteur*, *que durant la vie de Cyrille, il n'a rien paru de ſon Calviniſme à la face de ſon Egliſe?* Si tous les jours nous voyons des gens n'oſer déclarer tout haut leurs vrais ſentimens, ou ne les communiquer qu'en ſecret à un petit nombre d'amis; ſi avant ou après leur mort il échappe quelquefois de leur cabinet des écrits qui les rendent ſuſpects & même décelent ſouvent leur véritable croyance. pourquoi Cyrille n'a-t-il pû être dans le même cas? Cela étant, tout ce que le Concile de Jeruſalem a dit au ſujet de Cyrille ſe trouvera exactement vrai. Il aura eu raiſon d'avancer que ce Patriarche n'avoit pas les opinions qu'il explique dans ſa Confeſſions de Foi, parce qu'il ne paroiſſoit pas les avoir à la face de ſon Egliſe. Mais cependant on repliquera, que long tems avant le Concile de Jeruſalem les deux Synodes de Jaſſy & de Conſtantinople avoient formellement anathematiſé Cyrille pour ſon Calviniſme. A cela on pourroit répondre, que ces Synodes ont pû traiter Cyrille comme un Calviniſte déclaré, puiſqu'il refuſoit d'écrire contre les Chapitres qu'il étoit ſoupçonné de favoriſer. Ne ſait-on pas qu'entre Théologiens l'un vaut l'autre? Si par les lettres de Cyrille on croit prouver que les opinions de ce Patriarche étoient les mêmes que celles de ſon Egliſe, on pourra répondre auſſi, que Cyrille Lucar n'eſt pas le premier qui a attribue ſa propre croyance à ſon Egliſe, outre que cela étoit peu difficile dans une Egliſe telle que j'ai caractèriſé celle des Grecs. Mais cette réponſe n'eſt pas neceſſaire: j'ai montré que les Lettres de Cyrille ne ſont nullement claires ſur cet article.

Il y a deux points, ſur leſquels on peut décider ſans temerité: c'eſt 1. que Cyrille étoit ennemi juré des Latins, 2. qu'il avoit beaucoup d'inclination pour la Religion Proteſtante. Ces diſpoſitions toutes ſeules purent lui attirer beaucoup de chagrin. Je n'examinerai point ſi dans cet état il put reſter exterieurement attaché à la communion de ſon Egliſe, ſans paſſer pour un Hipocrite & trahir ſa conſcience. Mais quoi qu'il en ſoit il eut le ſort de ces Théologiens que l'on croît éloignés des ſentimens

ordi-

„ tâchent de juſtifier la memoire de Cyrille Lucar, en oppoſant à ſa préten-
„ due Confeſſion de Foi d'autres de ſes *(a)* Ouvrages, où il eſt manifeſtement
„ dans des ſentimens contraires. Il y a pluſieurs autres choſes dans ce même
„ Synode pour autoriſer la Tranſubſtantiation; ſur tout, on n'y a pas oublié
„ le mot μετουσίωσις: & comme on en a fait une ſeconde Edition plus exacte
„ que la premiere, je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajoûterai ſeulement
„ ici quelque choſe, pour faire connoître mieux l'eſprit de Cyrille, dont on
„ a parlé ſi différemment ſelon les différens partis qu'on a eu à defendre: ce
„ qui ſervira beaucoup pour éclaircir la créance de la Tranſubſtantiation dans
„ l'Egliſe Grecque.

(b) „ Cyrille Lucar, qui s'eſt rendu ſi fameux parmi les Grecs & les La-
„ tins, étoit de Crete, & entra fort jeune au ſervice de Melece Patriarche
„ d'Alexandrie, qui étoit auſſi de Crete, & qui l'ayant reconnu homme d'eſ-
„ prit & d'application, l'ordonna Prêtre. Il alla enſuite à Padouë continuer
„ ſes études, d'où étant retourné à Alexandrie, Melece le fit Chef d'un Mo-
„ naſtere, & l'envoya en Valachie: ce qui lui donna occaſion en paſſant par
„ l'Allemagne, d'avoir des Conferences avec les Proteſtans de ce païs-là, ſa-
„ chant très-bien la Langue Latine & la Théologie de l'Ecole. Etant de retour
„ de ſa commiſſion, il ſe ſervit de l'argent qu'il avoit recueilli pour les né-
„ ceſſitez du Patriarchat, à ſe faire élire lui-même Patriarche. Ayant été élevé
„ à cette dignité, il entretint ſon commerce avec les Proteſtans, ſe ſervant
„ pour cela de Metrophanes Critopule, dont nous avons un Ouvrage tou-
„ chant la créance de ſon Egliſe, imprimé à Helmſtat. Ce Metrophanes alla
„ au nom de ſon Patriarche en Angleterre, & dans une bonne partie de l'Al-
„ lemagne, où il s'informa le plus exactement qu'il lui fut poſſible, de l'é-
„ tat des Egliſes Proteſtantes, dont il fit ſon rapport à Cyrille, l'étant allé
„ trouver à Conſtantinople, où il étoit ſongeant à entrer par quelque voye
„ que ce fût dans le Patriarchat de Conſtantinople. Ce qui le porta à lier a-
„ mitié avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande à la Porte, princi-
„ palement avec le dernier, qui lui fut utile dans la ſuite pour avancer ſes af-
„ faires. Cyrille n'étant encore que Moine, avoit fait une connoiſſance aſſez
„ particuliere avec le Sr. Corneille Haga, qui voyageoit alors dans le Levant,
„ & lequel étant depuis retourné à Conſtantinople en qualité d'Envoyé de Meſ-
„ ſieurs les Etats, renouvella ſon ancienne connoiſſance avec Cyrille, qui dans
„ ce tems-là étoit Patriarche d'Alexandrie, & qui le pria de faire venir
„ quelques livres des Théologiens Proteſtans, témoignant qu'il avoit de l'in-
„ clination pour leurs ſentimens. Ce que le Sr. Haga ne lui ayant pû
„ refuſer, en donna avis à ſes Maîtres, qui ne manquerent pas d'envoyer auſſi-
„ tôt à Conſtantinople aſſez de livres pour pervertir toute la Grece, s'ils
„ euſſent été écrits dans la Langue du païs. Il étoit impoſſible que les affai-
„ res

ordinaires. On tâche de les reduire par des formulaires, des deſaveus, des retractations & des Anathê-mes, ſans que pour tout cela on ceſſe de les ſoupçonner, de les craindre & de les haïr. Mais c'eſt bien pis lors qu'on ne peut venir à bout de les lier avec ces chaines.

(a) Ses autres Ouvrages ſont des Homelies dont le Concile de Jeruſalem a fait des extraits. On les trouve à la ſuite du Chapitre premier de ce Concile p. 284. & ſuivant. des *Monumens antentiques* &c.

(b) On peut comparer, ſi l'on veut, tout ce qui ſuit, avec ce qui ſe trouve de Cyrille dans la *Réponſe à la Perpetuité par* Claude, dans les *Monumens antentiques* du Sr. Aymon, dans la préface de *l'Etat de l'Egliſe Grecque* par le Chevalier Ricaut, dans Smith de *ſtatu hodierno Græcorum*, dans la *Perpetuité de la foi* par Arnaud. On ne renvoye qu'à ces Auteurs, parce qu'ils rapportent tout ce que d'autres ont dit pour & contre, en l'examinant, ou lerefutant. Cette hiſtoire de Cyrille a été retranchée dans l'Ouvrage de la *Creance de l'Egliſe Orientale* imprimé à Paris 1687.

„ res de Cyrille n'éclataſſent au dehors, principalement ayant pour ennemis „ les Jeſuites de Conſtantinople, qui s'oppoſoient en toute choſe à ſes deſ- „ ſeins, publiant hautement qu'il étoit Heretique: & ils en donnerent même „ avis aux Jeſuites de Paris, afin que le Roi en fût averti. On ne manqua „ pas d'en parler à l'Ambaſſadeur des Etats qui étoit à Paris, & qui en écri- „ vit à Conſtantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne ſe ménagea plus tant „ qu'auparavant à l'égard des Jeſuites. Il ne fit même aucune difficulté de „ donner au Sr. Haga une Confeſſion de Foi écrite en Latin & de ſa main, „ qu'il mit quelque tems après en Grec. C'eſt cette même Confeſſion qui a „ été imprimée à Geneve en Grec & en Latin, & qui fit dire aux Proteſtans, „ que l'Egliſe Grecque s'accordoit avec eux dans les principaux points de leur „ créance, ſur tout dans tout ce qui regardoit l'Euchariſtie. Cyrille cepen- „ dant, qui avoit un parti puiſſant dans Conſtantinople contre les Jeſuites & „ contre la Cour de Rome, fut élû Patriarche, & pendant cinq ou ſix mois „ il ne fit rien paroître dans ſes actions, qui marquât qu'il eût abandonné la „ Religion de ſes Peres. Mais comme il avoit les Jeſuites pour ennemis, il „ crut être obligé de ſe déclarer pour les Hollandois, afin d'en être appuyé. „ Il attacha auſſi à ſon parti un bon nombre d'Evêques & d'Eccléſiaſtiques „ qui goûtoient ſes ſentimens, & qui étoient dans la même diſpoſition que „ lui, d'introduire des nouveautez dans l'Egliſe Grecque. Mais ils ne furent „ pas les plus forts, parce que les Jeſuites, (*a*) qui ont un College à Conſ- „ tantinople, où ils inſtruiſent les enfans ſans en recevoir aucune retribution, „ gagnerent aiſément le peuple, qui ſe ſoûleva contre Cyrille. Les Grecs fi- „ rent une Aſſemblée en 1622, où il fut dépoſé du Patriarchat, & relegué „ dans l'Iſle de Rhodes. On élut un autre Patriarche en ſa place, qui s'étoit „ ſoûmis par lettres à la Cour de Rome, qui avoit appuyé ſon élection. „ Mais comme Cyrille entretenoit toujours un parti dans Conſtantinople, & „ que les Hollandois lui fourniſſoient de grandes ſommes d'argent, il ne fut „ pas long-tems ſans être rétabli dans ſon Patriarchat. Ce fut alors qu'il ſe „ vengea des Jeſuites & de ceux qui avoient appuyé les interêts de la Cour de „ Rome, & que le Calviniſme regna dans Conſtantinople: ce qui apporta „ un grand deſordre dans cette Egliſe, parce que Cyrille mettoit tout à prix, „ afin de rendre aux Hollandois les ſommes qu'il avoit empruntées d'eux. „ Les Jeſuites & la Cour de Rome voyant que Cyrille étoit entierement le „ maître, tâcherent de le gagner, en lui propoſant des accommodemens, & „ en lui repréſentant le péril où étoit ſon Egliſe, s'il continuoit ſes liaiſons „ avec les Calviniſtes. Il témoigna qu'il donneroit volontiers les mains à un „ accommodement. Mais comme il continuoit toujours ſes pratiques avec les „ Hollandois, on fit un nouvel effort du côté de Rome pour le chaſſer de „ ſon Siege: ce qui reuſſit, mais pour fort peu de tems, parce que l'argent „ des Hollandois le rappella bientôt dans ſon Patriarchat. La Cour de Ro- „ me redoublant ſes efforts contre Cyrille, envoya à Conſtantinople une per- „ ſonne en qualité de Vicaire du Patriarche, pour conſerver la Foi ortho- „ doxe dans cette Egliſe, qui ſembloit être proche de ſa ruine. Le parti de „ Cyrille ne manqua pas de ſe ſervir de cette occaſion, pour rendre les Jeſui- „ tes & ceux de leur parti odieux auprès des Turcs, qui eurent de la ja- „ louſie

(*a*) Tout ceci ſe trouve à peu près de même dans Allatius, mais en termes bien moins ménagés. L. III. cap. 11. *de perpetua Eccleſ. Occid. & Orient. conſ.* à l'endroit qui commence, *Jeſuitæ Bizantii, multos ante annos fixerunt ſedem* &c.

„ lousie de cet Envoyé de Rome: de sorte que ce dernier parti fut très-mal-„ traité par les Turcs, & Cyrille se vangea cruellement de tous les Grecs „ qu'il croyoit lui être opposez. Cyrille néanmoins, qui se rendit odieux par „ ses grandes vexations, & qui avoit un parti à soutenir aussi puissant qu'é-„ toit celui des Jesuites de Constantinople appuyé par la Cour de Rome, (*a*) „ succomba, & fut étranglé par un ordre exprès du Grand Seigneur.

„ Voilà l'Histoire du Patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les „ Protestans ont fait imprimer une Confession de Foi, osant se vanter qu'ils „ convenoient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jetter „ les yeux sur cette Confession de Foi, pour en juger (*b*). Il est vrai qu'el-„ le a été écrite par un Patriarche de Constantinople sous le titre de la créan-„ ce de l'Eglise Orientale; mais elle n'a pas été écrite au nom de cette E-„ glise, & elle n'a aucun témoignage public. Cyrille la donna en particu-„ lier à l'Ambassadeur de Hollande, dont il avoit besoin pour le proteger „ contre les Jesuites de Constantinople. Il est à peu près la même chose de „ cet Ouvrage de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir été composé par „ Guillaume Postel pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quel-„ que argent d'elle, que le Messie n'étoit venu au monde que pour les hom-„ mes, & qu'elle Dame Jeanne devoit être la Messiesse des femmes. Il y a „ autant d'apparence de vérité à tout ce qui est rapporté dans cette Confes-„ sion de Cyrille sous le nom de l'Eglise Grecque, qu'aux impostures de ce „ fameux Normand Guillaume Postel: & je m'étonne que les Protestans o-„ sent encore aujourd'hui opposer aux Catholiques cette prétendue Confession. „ Grotius en jugea beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque tems „ après que cette Confession parut, où il dit librement, (*c*) que Cyrille a „ forgé un nouveau Symbole, sans être assisté d'aucuns Patriarches, ni „ d'aucuns Archevêques & Evêques. Au reste, j'ai rapporté cette Histoire „ de Cyrille le plus exactement qu'il m'a été possible, sans avoir égard à „ ce qui en a été écrit par les Hollandois dans la Rélation qu'ils en ont fai-„ te, ni même à ce qu'en a dit Leo Allatius, qui ne garde pas aussi assez „ de moderation. Je n'ai presque rien avancé, dont les deux partis opposés „ ne demeurent d'accord entre eux.

„ Outre Cyrille, il y a encore quelques autres Grecs d'une moindre consi-„ deration, qui ont écrit en faveur des Protestans, & entre autres un certain „ (*d*) Gergan Evêque d'Arte, qui a publié un Catechisme, où il nie ouver-„ tement la Transubstantiation, avec cette différence néanmoins de Cyrille, „ que ce dernier ne suit pas la Confession de Geneve, mais celle d'Augs-„ bourg.

(*a*) Hottinger dans ses Analectes a donné une relation fort circonstanciée de cette mort de Cyrille, sur la foi de Nathanaël Conopius.

(*b*) Cet endroit n'est par tout à fait exact. Il auroit fallu dire, *pour juger si c'est effectivement la croyance de l'Eglise Grecque*, ou plutôt, *pour être convaincu que ce n'est pas la croyance* &c. Au reste *Grotius*, qui vivoit du tems de Cyrille, & qui étoit infiniment meilleur juge que la plûpart des Controversistes qui l'ont suivi, a dit hardiment de cette Confession & de son auteur, *sumenda est ecclesia (Græca), non qualem ex suo capite Cyrillus nuper inductus pretio confinxerat, sed qualis reverà est. Contra Rivetum.*

(*c*) *Nuper Constantinopoli Cyrillus, sine Patriarchis, sine Metropolitis, sine Episcopis novum nobis propinavit Symbolum*, Grot. de Antichr.

(*d*) Zacharie Gerganus Gentilhomme Grec, Evêque selon Allatius. Caryophile, Archevêque titulaire d'Iconie, Grec latinisé, a refuté le Catechisme de ce Gerganus, & après l'avoir accablé d'injures, il lui donne l'épithete de Lutherien, comme ne pouvant lui dire pis. On peut voir dans Claude, qui me fournit cette Remarque, L. III. ch. 11. de la *Reponse à la Perpétuité de la Foi* &c. si ce Grec étoit véritablement Lutherien, ou Calviniste.

„ bourg. Si l'on compare la doctrine de ce Catechiſme avec celle de l'Egliſe „ Grecque, on trouvera qu'il en differe preſque par tout, pour s'accommo- „ der avec les ſentimens des Proteſtans; comme quand il dit, que l'Ecriture „ ſeule ſuffit ſans le ſecours de la Tradition, pour prouver les Articles de no- „ tre créance; que cette même Ecriture eſt claire dans ce qui regarde la „ foi, & que l'Ecriture ſe doit interpreter par elle-même. En un mot, Ger- „ gan eſt un Proteſtant qui n'a de Grec que les paroles, & encore ſont elles „ d'un très-méchant Grec vulgaire. Il oſe néanmoins ſe vanter, de n'être „ point du nombre de ces faux Freres, *qui ont été empoiſonnés à Rome.* Mais „ il eſt de notorieté publique, que les Grecs mêmes qui n'ont aucun com- „ merce avec Rome, n'appuyent dans leurs livres ni la Confeſſion d'Augs- „ bourg, ni celle de Geneve. Les Proteſtans peuvent auſſi mettre au nom- „ bre des Grecs de leur Communion (*a*) Nathanaël de Crete, qui promit il „ y a quelque tems aux Hollandois, de traduire en Grec l'Inſtitution de „ Calvin, & d'enſeigner le Calviniſme à ceux de ſa Nation, pourvû qu'on „ lui donnât une ſomme d'argent qu'il demandoit.

„ Mr. Claude ajoute à tous ces Grecs Calviniſtes, le témoignage d'un cer- „ tain Meletius, Metropolitain d'Epheſe, dans une réponſe qu'il fit il y a „ environ 30. ans à quelques Théologiens de Leiden ſur pluſieurs queſtions „ qui lui avoient été faites. Le P. Simon avoit déja répondu par avance à „ Mr. Claude, qu'il ne doutoit point que cette piece ne fût de quelque „ Grec gagné par les Théologiens de Hollande, & qui répondoit à leurs „ demandes comme ils le ſouhaitoient; & que pour juger de la réponſe, „ il étoit à propos de la donner entiere au Public, & dans la Langue de „ l'Auteur. J'ai fait demander à Mr. Claude par un de ſes amis, un ex- „ trait de cette réponſe, qu'il n'a pû refuſer; & après l'avoir lûë, j'ai „ trouvé que ce que le P. Simon avoit avancé comme une conjecture, „ étoit la vérité même. Car Melece, qui prend dans ſa lettre la qualité „ d'Archevêque d'Epheſe, ne nie pas ſeulement la Tranſubſtantiation, mais „ même l'honneur qu'on rend à la Vierge & aux Saints, & pluſieurs au- „ tres articles que les Grecs croyent du commun conſentement de tout le „ monde. Et afin qu'on en puiſſe mieux juger, je produirai ici (*b*) l'ex- „ trait que j'ai eu de Mr. Claude, & qui eſt écrit de la main d'un de ſes „ amis. Il ſuffit de renvoyer les Proteſtans à la Confeſſion de Foi compo- „ ſée par Metrophanes Critopule qui étoit de leurs amis, & qui a même „ été écrite à leur ſollicitation par ce Grec, qui vivoit dans ce tems-là „ parmi eux. Ils pourront juger par cette Confeſſion de Metrophanes, ſi „ ce que Mr. Claude a publié ſous le nom de Melece Archevêque d'E- „ pheſe, a la moindre apparence de vérité. Mais il eſt tems que nous re- „ tournions aux objections de Mr. Smith.

„ On objecte donc encore contre la créance de la Tranſubſtantiation dans „ l'Egliſe Grecque, que le mot μετουσίωσις ne ſe trouve ni dans les Peres, ni „ dans

(*a*) Nathanaël Conopius Proto-Syncelle.

(*b*) Illis vero qui rogant me, utrum neceſſe ſit Religionis cultu preces offerre Beatæ Virgini, vel Angelis, vel Joanni Baptiſtæ cæteriſque Sanctis; ſique oporteat credere in Euchariſtia, hoc eſt in cœna Domini fieri tranſubſtantiationem in pane, aut putare oleum, exorciſma & exſufflationes expellere Dæmones, aut adorare imagines Sanctorum, tam pictas quàm ſculptas, reſpondeo ac dico, nihil horum obſervandnm eſſe, quandoquidem non licet opiniones humanas profiteri, ſed ea ſolùm placita, quæ à Domino & ab illius Diſcipulis atque Apoſtolis Spiritu Sancto afflatis nobis tradita ſunt, cum pietate & inviolabiliter obſervare debemus. *Traduction fidelle du Gréq. rapporté dans l'Ouvrage du P. Simon.*

„ dans les Liturgies, ni dans les Symboles, & que même dans la Liturgie
„ le pain & le vin ſont appellés antitypes après la conſécration; ce qui pa-
„ roît exclurre entierement la Tranſubſtantiation. Mais il n'y a rien de plus
„ vain que cet argument négatif, & qui d'un ſimple mot conclut une cho-
„ ſe poſitive. Si l'on obligeoit les Proteſtans à s'en tenir à leur principe,
„ qui eſt la ſeule Ecriture, & même aux anciens Symboles, ils ſe trouve-
„ roient fort embaraſſés. Mais pour mettre davantage en évidence la fauſ-
„ ſeté de ce raiſonnement, je ne le combattrai point par d'autre Auteur,
„ que par Jean Calvin dans ſon Inſtitution, où il refute judicieuſement
„ l'Hereſie de Servet touchant la Trinité des Perſonnes en Dieu. Il avan-
„ ce cette belle maxime: (*a*) qu'il eſt permis d'inventer de nouveaux mots
„ pour expliquer les choſes avec plus de netteté, (*b*) principalement quand
„ on a affaire avec des calomniateurs, qui ſe mettent à couvert des mots
„ pour embaraſſer les choſes. C'eſt de cette maniere, ajoute-t-il, que l'E-
„ gliſe a été obligée d'inventer les noms de *Trinité* & de *Perſonnes*. Il eſt à
„ craindre, dit cet Auteur, qu'on ne ſoit accuſé de ſuperbe & de temerité,
„ en voulant rejetter des noms qui n'ont pas été inventés temerairement.
„ (*c*) On vit d'abord paroître l'impieté, continue le même Calvin, lors que
„ les Ariens commencerent à haïr & à avoir en horreur le mot *conſubſtantiel*.
„ Il eſt facile d'appliquer ces principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'E-
„ gliſe, tant d'Orient que d'Occident, n'a point eu beſoin d'inventer de nou-
„ veaux termes au ſujet de l'Euchariſtie, pendant tout le tems que perſon-
„ ne n'a attaqué la vérité de ce myſtere. Celle d'Occident a été la pre-
„ miere qui s'en eſt ſervie, & même la ſeule pendant pluſieurs ſiecles, par-
„ ce qu'elle a eu des Berengariens à combattre. Il n'étoit point beſoin que
„ l'Egliſe Grecque mît en uſage ce terme, puis qu'elle n'avoit aucune né-
„ ceſſité de l'inventer, ou quelque autre ſemblable. Mais depuis que la con-
„ noiſſance des nouveaux Berengariens s'eſt repandue parmi quelques-uns d'en-
„ tre eux, & qu'ils ont vû que le mot *tranſubſtantiatio* inventé par les La-
„ tins, n'expliquoit pas moins heureuſement le changement qui ſe fait dans
„ l'Euchariſtie, que leur ὁμοούσιος expliquoit la conſubſtantialité du Fils avec
„ Dieu ſon Pere, ils ont jugé à propos de s'en ſervir, & l'uſage en a encore
„ été plus fréquent parmi les Grecs depuis les grandes affaires de Cyrille
„ Lucar leur Patriarche. Voilà, ce me ſemble, la raiſon ſimple & naturel-
„ le de cette omiſſion du mot μετουσίωσις dans les anciens livres des Grecs.
„ A quoi nous pouvons ajouter, que ſi le raiſonnement de Mr. Smith
„ étoit concluant, il prouveroit auſſi de la même maniere, que les Latins
„ ne croyent point la Tranſubſtantiation, parce que ce mot ne ſe trouve
„ ni dans leur Meſſe, ni dans leurs Symboles. Mais venons enfin à la der-
„ niere objection.

„ Les Symboles du pain & du vin ſont appellés antitypes ou figures, mê-
„ me après la conſécration, dans la Liturgie des Grecs: d'où l'on infere,
„ qu'ils ſont très-éloignés en cela de la créance des Latins. Mais Mr. Smith
„ ne

(*a*) *Quid vetat, quominùs quæ captui noſtro perplexa in Scripturis impeditaque ſunt, ea verbis planioribus explicemus?* Calv. L. I. Inſtit. cap. 3.

(*b*) *Hujusmodi autem verborum novitas tum potiſſimum uſu venit, dum adverſus calumniatores aſſerenda eſt veritas, qui tergiverſando ipſam eludunt.* Ibid.

(*c*) *Quando temerè non inventa ſunt nomina, cavendum eſſe nè ea repudiando, ſuperbæ temeritatis arguamur.*

(*d*) *Hic efferbuit impietas, dum nomen* ὁμοουσίου *peſſimè odiſſe & execrari Ariani cœperunt.* Ibid.

„ ne paroît pas ſavant dans la Théologie des Grecs, quand il dit generalement, qu'ils appellent antitypes les ſymboles, même après la conſécration. Il n'y a point de Grec préſentement, & même depuis neuf cens ans, qui ſoit dans ce ſentiment. Il eſt conſtant que tous les Grecs d'aujourd'hui prétendent, que la conſécration n'eſt faite qu'après la priere qu'on appelle l'invocation du St. Eſprit, laquelle priere eſt rapportée dans la Liturgie enſuite des paroles où les ſacrés ſymboles ſont nommés antitypes. Marc d'Epheſe, qui étoit Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, ſe ſert même de cet endroit de la Liturgie, pour prouver que la conſécration ne conſiſte point dans ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, mais dans la priere ou benediction que le Prêtre fait enſuite en invoquant le St. Eſprit. Ce zelé défenſeur de la Foi des Grecs s'appuye principalement, ſur ce que St. Baſile dans ſa Liturgie appelle les ſymboles (*a*) antitypes, après que le Prêtre a recité ces paroles, *Ceci eſt mon corps :* d'où il conclut, qu'ils ne ſont point encore conſacrés, puis qu'ils retiennent le nom d'antitypes, ou de figures. Le Patriarche Jeremie parle auſſi des antitypes de la même maniere, & il aſſûre (*b*) que ceux qui ont appellé le pain & le vin antitypes, ne leur ont donné ce nom qu'avant la conſécration. Ils parlent en cela conformement à tous les Auteurs Grecs depuis le VIII. Siecle, où cette queſtion fut agitée dans le II. Concile de Nicée. Le Diacre Epiphane déclara dans un Concile au nom de tous les Evêques, que le terme (*c*) antitypes ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de St. Baſile, que pour les dons avant leur conſécration, & qu'après la conſécration ils étoient appellés les véritables Corps & Sang de Jeſus Chriſt. St. Jean de Damas, Nicephore Patriarche de Conſtantinople, & en un mot tous les défenſeurs du culte des Images, ſont de ce ſentiment, & l'oppoſent aux Iconoclaſtes comme un puiſſant argument pour autoriſer l'honneur rendu aux Images, puis que l'on rend des honneurs, diſent-ils, aux ſaints dons, lors qu'ils ne ſont encore que des antitypes, ou des images, avant la conſécration. Depuis ce tems-là tous les Grecs parlent ce même langage. (*d*) Ceux qui ont néanmoins quelque connoiſſance des Peres Grecs, ſont obligés d'avouer, que les Evêques du Concile de Nicée ſe trompoient dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le nom d'antitypes aux ſymboles, même après leur conſécration, ne croyant pas que ce mot contînt en ſoi rien qui fût oppoſé à la vérité du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. On voit manifeſtement par la diſpute qui étoit entre les Iconoclaſtes & les défenſeurs des Images, qu'il n'y avoit entre eux aucune difficulté touchant le Corps de Jeſus Chriſt, que les deux partis reconnoiſſoient être dans l'Euchariſtie après la conſécration.

„ (*a*) Leur

(*a*) *Il les appelle Antitypes, comme n'étant pas encore conſacrés par ces paroles, enſorte qu'ils ſont en quelque façon type & figure.*

(*b*) *Si quelques-uns ont appellé le pain & le vin Antitypes du Corps & du Sang du Seigneur, ils l'ont fait avant & non après la conſécration.*

(*c*) *Avant la conſécration on les nomme antitypes : après la conſécration ils ſont appellé le Corps & le Sang du Seigneur.*

(*d*) Ces paroles, *ceux qui ont* &c. ſont retranchées dans la *Créance de l'Egliſe Orientale* &c. On leur a ſubſtitué celles-ci: „ quelque difficulté qu'il y ait ſur le mot d'Antitype, pour ſavoir ſi quelques „ Peres Grecs l'ont appliqué à l'Euchariſtie, il eſt conſtant que ceux des anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ont donné le nom d'Antitypes aux Symboles après la conſécration, ne croyoient pas que ce „ mot contint &c. " Je tire cette remarque de l'Extrait de la *Biblioth. Univ.* ubi ſupr.

„ (*a*) Leur different consistoit seulement à savoir, si le pain devoit encore
„ être nommé antitype après la consécration. Les Iconoclastes l'affirmoient,
„ & ils avoient pour eux l'Antiquité. Les défenseurs des Images le nioient,
„ & ils tomboient dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose
„ dont il s'agit. Ainsi, de quelque maniere qu'on explique le mot antitype,
„ les Protestans n'en peuvent tirer aucune conséquence contre la créance de la
„ Transubstantiation.

J'ajouterai deux remarques à ce Chapitre du Pere Simon. La premiere, que, selon la plûpart des Protestans, la maniere hyperbolique dont on a parlé de la vertu des Sacremens a insensiblement donné lieu aux Dogmes de la Transubstantiation, & de la Présence réelle. „ Le *mal* (*b*) *a dit un d'entr'eux*, „ *a commencé dès la fin du second siecle.* Dans les siecles suivant on supprima ces mots trop vulgaires de *pain* & de *vin*, qui ne donnoient qu'une idée simple & commune aux Catechumenes, *on commença de parler souvent* du *Corps* & du *Sang*, & enfin l'on ne parla plus autrement. Cela est ingenieux: il ne s'agiroit que de bien prouver. Mais d'où vient que le Sacrement mysterieux du Baptême n'a pas eu le même sort ? l'hyperbole n'a-donc fait sentir ses excès qu'à l'Eucharistie ? pourquoi prendre pour hyperbole cette façon de s'exprimer consacrée par Jesus Christ même ? le Seigneur n'avoit il pas proposé à ses Disciples de faire *manger sa chair* & de donner *son sang à boire?* si l'abus est dû à des expressions excessives, celle-là l'étoit: jamais on n'en a employé de plus fortes. Elle revolta les Juifs & même une partie des Disciples de Jesus Christ, qui prirent cette expression dans le sens propre. Si l'on dit quelle ne souffre qu'un sens figuré, pourquoi Jesus Christ ne le faisoit il pas connoître, étoit il digne de Dieu de laisser les peuples dans la surprise & l'erreur ? On ajoute encore, qu'un certain Anastase le Sinaïte, Moine du septiéme siecle, fit un livre, où il s'avisa *tout à coup* de parler d'une façon d'autant plus étrange, qu'elle étoit absolument nouvelle & inusitée. Il avança hardiment que le pain & le vin de l'Eucharistie sont le corps & le sang de Jesus Christ. Si la remarque est vraye, c'est un phénomene des plus extraordinaires, & il est bien étonnant qu'un Religieux, qui parloit un langage si opposé aux notions communes, n'ait été ni refuté, ni censuré des Grecs de son tems. L'expression étoit de trop grande conséquence pour ne pas demander le plus serieux examen des Docteurs contemporains de ce Moine.

Quelque effort qu'on fasse, il me paroît impossible de démontrer la nouveauté de ces Dogmes si contestés. Si l'on trouve dans les premiers siecles des expressions qui semblent favoriser le parti, qui s'est déclaré pour la figure, tout à coup ou en rencontre d'aussi fortes qui les combattent. Il n'en est pas ainsi des Ceremonies qui accompagnent l'Eucharistie. On décide pour leur nouveauté. Elles s'établirent rapidement, & sans doute avec trop de scrupule & trop de détail, dans un siecle où la Religion avoit entierement degeneré en pratiques exterieures. Les Protestans disent que la confirmation du Dogme de la *Transubstantiation* (mot inventé dans l'onzième siecle pour mieux exprimer le mystere de l'Eucharistie) autorisa toutes les superstitions qui suivirent sa victoire. En conséquence du Dogme, il fallut, continuent-ils, serrer précieusement l'Eucharistie, l'élever & l'exposer religieusement aux yeux du peuple, l'éclai-

(*a*) Dans le même extrait on a remarqué que ces paroles *leur différent* &c. jusqu'au mot *ainsi* exclusivement ont aussi été retranchées dans le livre de la Créance &c.
(*b*) *Albertinus de Euchar.* Liv. III.

l'éclairer la porter ſolemnellement en proceſſion, l'adorer, prévenir par des ſoins infinis les moindres inconveniens &c. Les Catholiques ſoutiennent, que l'excès du culte & des ſoins eſt une juſte reparation des outrages que l'hereſie a fait au St. Sacrement, mais que vrai-ſemblablement on ne ſeroit pas allé au point que l'on eſt aujourd'hui, ni peut être plus loin que les Grecs, ſi l'on n'avoit inſulté le St. Sacrement par des opinions prophanes.

L'autre remarque concerne uniquement les Grecs. Par la diſpute qui s'éleva ſous le regne d'Alexis Comnene au ſujet du myſtere de l'Euchariſtie, on peut prouver que la croyance de l'Egliſe Grecque ſur cet article ne différoit pas de celle de l'Egliſe Latine. Cette diſpute échauffa beaucoup les eſprits. Tout ſe reduiſoit à rechercher inutilement ſi le corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie eſt reçu incorruptible par les fidelles, comme après ſa reſurrection, ou corruptible, comme il l'étoit avant ſa paſſion. *(a)* Un Moine nommé Sicidite avoit établi ſous le Pontificat de George Xiphilin, que le corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie eſt mortel & corruptible, ſans vie, ſans ame; que ceux qui le reçoivent ne reçoivent pas Jeſus Chriſt entier, mais ſeulement une partie, laquelle eſt briſée & diviſée avec les dens, quoi qu'après la *manducation* la chair de Jeſus Chriſt devienne incorruptible, comme avant ſa reſurrection. Nicetas ſemble avoir affecté d'accompagner ce ſentiment de quelques acceſſoires odieux: mais cela ne fait rien ici. Il ſuffit de pouvoir conclurre de cette diſpute, qu'au moins les uns & les autres admettoient le changement de la ſubſtance du pain en celle du corps de Jeſus Chriſt. S'il ne s'étoit agi que de ſigne & de figure, la diſpute auroit été également extravagante & riſible.

CROYANCE *des* GRECS *touchant l'adoration du* SACREMENT *de* L'EUCHARISTIE.

„ Quoi que cette adoration ſoit une ſuite néceſſaire de la Tranſubſtantia-
„ tion, *(b)* il ſe trouve néanmoins des Proteſtans, qui accordent aſſez faci-
„ lement, que les Grecs ſont à peu près de même ſentiment que les Latins
„ dans le fait de la Tranſubſtantiation; mais ils *(c)* nient qu'ils adorent Jeſus
„ Chriſt

(a) Nicetas Choniates L. III. cap. 3.

(b) La plûpart des Proteſtans nient qu'ils accordent facilement que le ſentiment des Grecs ſoit à peu près la Tranſubſtantiation des Latins. Tout ce qu'on a dit montre le contraire: mais il eſt vrai que pluſieurs Proteſtans, moins déciſifs que les autres, conviennent aſſés facilement que les idées des Grecs ſont obſcures & embaraſſées, qu'en general ils ne comprennent point l'état de la Controverſe qui eſt agitée entre les Catholiques & les Proteſtans ſur la Tranſubſtantiation. Je renvoye à la ſeconde Diſſertation ce qui regarde encore la matiere du changement des Eſpeces.

(c) Voyez le Chap. 7. du Livre III. de la *Réponſe à la Perpétuité* &c. par Claude. Voici en gros ce que les Proteſtans diſent pour défendre ce qu'ils avancent contre les Latins. „ La Liturgie „ des Grecs ne marque aucun acte d'adoration adreſſée à l'Euchariſtie immédiatement après la conſé„ cration . . . . ſi les Grecs faiſoient profeſſion de rendre à la ſubſtance du Sacrement l'adoration „ qui eſt due à Jeſus Chriſt, ils n'auroient pû choiſir de moment plus favorable que celui de ſa pré„ ſence ſur l'autel . . . . L'adoration ſuit naturellement la Tranſubſtantiation . . . . ſi l'Egliſe Grec„ que adoroit, comme la Latine, le pain & le vin tranſubſtantiés, elle leur décerneroit (du moins en „ partie) les honneurs que les Catholiques rendent à l'hoſtie conſacrée; comme par exemple, les Fê„ tes & les Proceſſions, l'expoſition dans les afflictions publiques, & pluſieurs autres dévotions gene„ rales & particulieres " Outre cela, bien loin de trouver chez les Grecs aucune marque d'adoration exterieure, on trouve au contraire beaucoup d'irreverence & de mépris. Leurs Prêtres tiennent l'Euchariſtie dans une petite boite de bois enfermée dans un chétif ſac de toile, qu'ils pendent au mur de l'Egliſe; ils allument des chandelles devant les Saints, ils les ſaluent humblement, & tournent le dos au St. Sacrement, lors qu'ils entrent dans une Egliſe. Arcudius lui-même, Grec latiniſé, ne peut s'empêcher d'avouer, que quand le Prêtre conſacre, il ne rend ni reſpect, ni culte, ni adoration au

Sacre-

„ Chriſt dans les ſymboles conſacrés, prétendant que leur culte ſe termine à „ Jeſus Chriſt dans le ciel. Ce qui les fortifie dans ce ſentiment, vient prin„ cipalement de ce qu'on ne voit pas que les Grecs dans la celebration de „ leur Liturgie, rendent beaucoup (*a*) d'honneur aux ſacrés ſymboles après „ leur conſécration, comme on fait dans l'Egliſe Latine. Mais on ne doit „ pas juger toujours des choſes par le culte exterieur; & c'eſt en quoi plu„ ſieurs Miſſionnaires ſe ſont trompés, auſſi bien que les Proteſtans, quand „ ils ont voulu regler les Orientaux ſur les uſages de leur Egliſe. Il eſt cer„ tain que nous ſommes beaucoup plus reſpectueux à l'égard de Jeſus Chriſt „ dans l'Euchariſtie, que nous ne l'avons été avant le tems des Berengariens, „ & même avant le tems des Proteſtans, au moins pour tout ce qui re„ garde l'exterieur. Ce n'eſt principalement que depuis la naiſſance du Neſ„ torianiſme, qu'on a fait paroître un plus grand reſpect à la Vierge. L'E„ gliſe Grecque de plus, n'a rendu des honneurs exceſſifs aux Images, que „ depuis les emportemens des Iconoclaſtes contre ces mêmes Images. On ne „ dira pas pour cela, qu'avant ces tems-là on n'honoroit ni la Vierge, ni les „ Images. Il en eſt de même des Grecs & des autres Orientaux qui ſont de„ meurés dans leur ancienne ſimplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes „ raiſons que nous d'en ſortir; & (*b*) ſi on les accuſe de n'adorer point les „ ſym-

Sacrement. On a vû ci-deſſus ce que le P. Simon répond: voici ce que l'on peut ajouter. La Liturgie des Grecs marque l'adoration de l'Euchariſtie en ces termes: *O Dieu ayés pitié de moi qui ſuis un pauvre pécheur.* Cette priere, que fait à voix baſſe le Prêtre Grec, au moment qu'il éleve le Sacrement, prouve ſans difficulté une adoration formelle. Avec un peu de chicane on dira que ce terme de Dieu montre que l'adoration ſe termine à Dieu & non pas au Sacrement. Mais que ne peut on pas détruire avec un pareil ſubterfuge? On ajoute encore que la Liturgie n'a pû prévoir les queſtions ſubtiles & les mauvaiſes diſputes des derniers ſiecles; qu'ainſi elle s'eſt tenue à cette ſimplicité ſi naturelle à ceux qui vont droit au but, & qui a fait l'eſſence des travaux Apoſtoliques. Cependant qui devoit mieux prévoir que Jeſus Chriſt & les Apôtres tous les maux que les Hereſies cauſeroient au Chriſtianiſme, en s'écartant de cette ſimplicité? De plus toute l'indévotion des Grecs prouve qu'à l'imitation des autres Sectes & Religions ils agiſſent autrement que les principes ne le demandent. Donnons en un exemple, qui ſoit à portée des moindres lecteurs. Où eſt l'ennemi du franc arbitre qui puiſſe éviter de démentir pluſieurs fois le jour par des actions parfaitement libres le Dogme dont il s'eſt enteté? La préſence infinie & univerſelle de Dieu empêche-t-elle les hommes d'agir comme s'il n'exiſtoit pas? Et ces Théologiens qui ſe déchaînent contre certaines explications ſur le Menſonge, qu'ils appellent des *blaſphemes*, ne pratiquent ils pas tous les jours, dans les différens détails de la vie, ce qui eſt l'objet de ces explications blaſphematoires? ne pourroit on pas dire d'eux, comme David, *qu'ils péchent* (au moins) *ſept fois le jour.* De même les Grecs agiſſent contre les principes en manquant de reſpect & de dévotion à l'Euchariſtie. Toutes les Relations que l'on cite pour montrer ce manque de dévotion montrent encore mieux lenr miſere & leur ignorance, un deſordre d'idées ſur la Religion, qui eſt une ſuite de l'une & de l'autre. Si le Calviniſte objecte la ſuperſtition de ce culte, en faveur des Grecs & conformement aux idées qu'il s'en fait, ſur quel fondement voudra-t-il que les Grecs ayent cette délicateſſe, ou, ſi l'on veut, cette *ſpiritualité* des Reformés, qui n'adorent Jeſus Chriſt que dans les cieux, & non dans les ſymboles conſacrés, tandis que le culte des Grecs loin d'admettre des rafinemens, marque en d'autres occaſions une ignorance parfaite & les jette dans les plus groſſiers excès? Tout ce que je viens de dire pourra ſervir de ſupplement à ce que le P. Simon va repondre.

(*a*) Arnaud au Livre X. Chap. 9. de la *Perpétuité de la Foi*, s'eſt donné toute la peine poſſible pour refuter les Proteſtans ſur cet article & montrer que les Grecs adorent l'Euchariſtie ſur l'Autel d'une adoration ſouveraine comme les Latins. Et parce que les Grecs ne donnent pas des marques fort ſenſibles de cette adoration ſouveraine; que même il y a quelques Auteurs Grecs modernes qui ſemblent ſe contredire à cette occaſion, ce Docteur établit deux ſortes d'adorations, l'une volontaire, l'autre de rite ou de ceremonie. L premiere, qui dépend dit-il, de la dévotion de chacun, conſiſte (principalement) à reconnoître l'Euchariſtie comme le corps de Jeſus Chriſt, avec une ſoumiſſion interieure. Cette adoration commence & parmi les Grecs & parmi les Latins ſi-tôt que le corps de Jeſus Chriſt eſt préſent ſur les Autels. Ils ſont uniformes ſur cet article. Pour l'adoration de rite, ou de ceremonie, les Latins la pratiquent plutôt, & les Grecs plus tard. Les Latins la font incontinent après la conſécration, les Grecs la différent juſqu'à l'élevation de l'hoſtie, qui ſe fait plus tard parmi eux & ſeulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hoſtie dans le calice, & que le Prêtre ſe diſpoſe à communier. Tout le reſte de ce paſſage eſt également curieux & ingenieux. Claude employe autant d'adreſſée à refuter le ſentiment qu'il renferme, qu'Arnaud de force & d'eſprit à le prouver.

(*b*) Dans l'extrait que j'ai déja cité pluſieurs fois de la Bibliotheque Univerſelle, on trouve que ces

„ ſymboles, il faudra auſſi accuſer les Anciens de ne les avoir point adorez, puis qu'on ne trouve rien dans leurs livres, ni même dans les Liturgies, qui approche du culte exterieur d'aujourd'hui. C'eſt de cette maniere qu'il faut expliquer les paroles de Caucus, quand il aſſûre qu'il n'y a point de Nation qui rende moins d'honneur au Sacrement de l'Euchariſtie, que les Grecs; & on ne peut nier qu'il n'y ait de l'excès dans ce qu'il en rapporte, les comparant aux Heretiques d'Occident. Mais, après tout nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'obſerve parmi les Grecs, que par les livres qu'ils ont composés ſur cette matiere. Gabriël Archevêque de Philadelphie, dont nous avons parlé ci-deſſus, établit ſi fortement cette adoration dans un livre qu'il a écrit exprès contre les Latins, qu'il eſt impoſſible d'en douter. Cet Archevêque établit deux honneurs, ou adorations, qu'on rend aux ſymboles du pain & du vin. Le premier n'eſt qu'une ſimple veneration qu'on leur rend, lors qu'ils ne ſont encore que benis & antitypes. Mais le ſecond dont on les honore, lors qu'ils ſont conſacrés, (*a*) n'eſt pas une ſimple veneration, dit Gabriël, mais un culte de latrie, ou véritable adoration. C'eſt ce qu'il explique plus au long après (*b*) Cabaſilas, (*c*) Simeon de Theſſalonique, & pluſieurs autres, qui établiſſent auſſi ces deux ſortes d'honneurs rendus (*d*) aux ſaints dons & avant & après la conſécration. Il marque même le tems auquel ſe fait la derniere & véritable adoration, ſavoir quand les ſymboles ont été conſacrés, & que le Prêtre étant débout à la porte du Sanctuaire (*e*), crie à haute „ voix,

ces paroles, *ſi on accuſe les Grecs* &c. juſqu'au commencement de la periode ſuivante excluſivement, ont été ſupprimées dans le livre *de la Creance de l'Egliſe Orientale.*

(*a*) *Gabriel Philad. in Apol. Orat. Lat.*

(*b*) Claude cite auſſi *Cabaſilas*, Evêque de Dyrrachium, qui vivoit au 13. ſiecle, & ſe couvre contre Arnaud des propres paſſages du Grec. A propos de l'autorité de ces paſſages de Cabaſilas également employée par les deux partis, je ne ſaurois laiſſer paſſer cet endroit du Miniſtre, que je tire du Ch. 7. liv. 3. de ſa *Reponſe à la Perpetuité.* Sur ce que le Grec approuve qu'on rende les honneurs (de l'adoration) à l'Euchariſtie après la conſécration &c. & que le Docteur Catholique ſe prevaut de cette approbation, comme d'un témoignage autentique, le Miniſtre répond au Docteur, „ que les Grecs ſe proſternent devant le livre de l'Evangile, & qu'ils lui parlent comme à J. C. ſans que pourtant on puiſſe conclurre qu'ils adorent le livre même d'une adoration abſolue & qui ſe termine à lui, comme ſi le livre étoit en effet Jeſus Chriſt même &c." Ne pourroit on pas accorder aux Catholiques Romains un peu de cette charité que le Miniſtre témoigne ſi Chrétiennement aux Grecs? Pourquoi attribuer ſi decisivement aux premiers ces adorations groſſieres du bois, de la pierre, du pain &c. pourquoi leur imputer, avec toute la paſſion qu'une haine invêterée & devenue hereditaire peut ſuggerer, cette *adoration abſolue*, dont on fait grace à ces Chrétiens Orientaux, ſi generalement reconnus pour groſſiers & ſuperſtitieux dans leur culte.

(*c*) Les Ouvrages de ce Simeon de Theſſalonique auteur du 15. ſiecle, ont été imprimés in folio à Jaſſy en Moldavie en 1683. par les Grecs Schiſmatiques & aux depens du Vaivode. On voit à la tête une Epître dedicatoire de Doſithée, Patriarche de Jeruſalem, au Prince de Moldavie. Simeon de Theſſalonique maltraite les Latins dans ſes ouvrages.

(*d*) Sur l'adoration des dons le P. Simon dit, dans ſa *Creance de l'Egliſe Orientale*, „ que les Grecs conſiderent le pain & le vin qui ont été benis, comme les images du corps & du ſang de J. C. qui doit être bien-tôt offert...." C'eſt pourquoi ils leur rendent tous les honneurs exterieurs, qu'ils ont accoutumé de rendre aux images. C'eſt-à-dire, des honneurs fort inferieurs à ceux qui ſont dûs à Dieu. Dans le Tome premier de la *Bibliotheque Critique* Ch. XI. le *P. Simon* prend un autre tour, & nie tout court que les Grecs adorent le pain avant que d'être conſacré. Il renvoye ſur cette diſpute à l'Apologie de Gabriël de Philadelphie, qu'il (le Pere Simon) a faite imprimer à Paris, avec des remarques, qui éclairciſſent cette matiere.

(*e*) Claude, après s'être moqué ſans beaucoup de ménagement, de la *ſoumiſſion interieure & volontaire* du Docteur de Sorbone, attaque l'*adoration de rite* du même Docteur, & nie auſſi contre Arcudius, que le peuple *ſe proſterne au Sancta Sanctis pour adorer le Sacrement de l'adoration de Latrie.* A l'égard du tems de l'adoration, il eſt certain que la Liturgie de Saint Chryſoſtome imprimée à Veniſe in 4. en 1687. la met entre la priere qui commence *Reſpice* &c. *Regardés Seigneur* & le Sancta Sanctis. Si Arcudius a manqué d'exactitude, c'eſt *qu'il ſavoit très peu les rites de ſon païs, parce qu'il avoit été amené en Italie ayant à peine dix ans.* Mais venons à ce qui fait le plus eſſentiel de la diſpute. Le Miniſtre refuſant toujours de reconnoître *l'adoration de latrie*, témoignée par Arcudius, ſuppoſe encore que l'adoration des Grecs eſt une

„ voix, que chacun s'approche avec foi, respect & amour. On ne dit plus „ alors, continue le même Gabriel, comme on fait, lors qu'on honore les „ antitypes, Seigneur, souvenez-vous de moi dans vôtre Royaume; mais, (*a*) „ Je croi, Seigneur, que vous êtes Jesus Christ le Fils du Dieu vivant: les- „ quelles

une adoration relative, qui ne se termine point au Sacrement, ou plûtôt une adoration suprême qui va directement à Jesus Christ dans le Ciel, selon la priere *respice* &c. Il finit par ces paroles „les Grecs se „ prosternent devant les Images des Saints, devant le Livre des Evangiles, devant le pain non encore „ consacré, & personne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choses d'une adoration absolue. Pour- „ quoi donc veut Arcudius qu'ils adorent l'Eucharistie d'une adoration qui se termine à elle"? & pourquoi, diront les Catholiques aux Protestans, pourquoi nous refusés vous ces distinctions? Par où meritons nous mieux que les Grecs les conclusions que vous tirés? Avec un peu d'attention & d'équité, l'on trouvera que les distinctions de ce passage doivent fermer la bouche à ces controversistes outrés, qui font de l'Eglise Catholique une communion d'Idolatres adorateurs des Images, de la Croix, des Reliques, d'une Hostie faite de farine &c. Les Catholiques ne cessent de protester contre cette adoration suprême & absolue, qui leur est attribuée par les Protestans. A l'égard du Sacrement de l'Eucharistie, l'imputation est encore plus injurieuse. Ils nient ce Dieu *factice* qui chez ces mêmes Protestans amuse depuis si long tems la populace. Est-ce, disent-ils, une Hostie paitrie de farine & d'eau que nous adorons? n'est-ce pas J. C. qui est l'objèt de notre adoration, comme il l'est des Protestans & des Grecs? C'est donc par un défaut de charité qu'on ne peut se resoudre à rendre quelque justice au parti contraire. On aime à conclurre contre les Latins qu'ils adorent des objèts materiels d'une adoration absolue, mais on trouve injuste & odieux de conclurre la même chose contre les Grecs. C'est ainsi que pour justifier à quelque prix que ce soit la conduite de quelques Grecs, qui ont favorisé les Protestans, Claude n'a pas craint de montrer de l'indulgence pour certaines distinctions, qui paroitroient odieuses & criminelles à la plûpart des Controversistes Protestans, si l'on s'avisoit de les employer en faveur des Catholiques. On n'a qu'à lire ce qne ce Ministre, si generalement estimé sincere & judicieux, a écrit sur l'Invocation des Saints au Ch. XII. du 3. livre de sa *Reponse à la Perpetuité.* Il s'y agit de la distinction de Metrophanes Critopule *entre une Invocation qui s'adresse aux Saints comme à des Mediateurs, & une qui les regarde comme des Ambassadeurs que l'Eglise a auprès de Dieu afin de prier pour leurs freres.* Le Grec rejette la premiere & reçoit la seconde. Le Ministre dit, *qu'un homme qui la tient peut condamner l'Invocation des Saints à un égard & la retenir à un autre, & demeurer dans l'Eglise Grecque qui la pratique, sans choquer les mouvemens de sa conscience, & sans être un Hypocrite.* Tel est le sort des Controversistes: la cause qu'ils veulent defendre les éblouit.

(*a*) Je vais placer ici la distinction du P. Simon qui se trouve dans la *Bibliotheque Critique* Tome premier p. 30. touchant les attestations des Grecs rappoatées à la suite de la *Perpetuité.* Comme les Grecs & les autres Orientaux ne croyent point que le corps & le sang de J. C. soient dans l'Eucharistie immédiatement après la prononciation de ces paroles. *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, & que cependant plusieurs Orientaux assurent dans leurs attestations, que le pain & le vin sont changés au corps & au sang de J. C. immédiatement après que le Prêtre a prononcé les paroles rapportées, le P. Simon remarque judicieusement, que ces attestations auroient dû être rejettées. Il ne falloit conserver, ajoute t'il, que celles qui mettent le changement après ce que l'on appelle dans les Liturgies Orientales l'*invocation du Saint Esprit.* Mais ne pourroit on pas concilier ces attestations avec les autres par le moyen du P. Simon luimême, qui nous dit dans le Tome 2. de sa *Bibliotheque choisie*, *que tous les Grecs modernes, même l'Archevêque de Philadelphie, mettent en partie* la vertu du changement *dans les paroles* de J. C. *ceci est mon corps* &c. *& en partie dans l'Invocation du Saint Esprit.* Quoiqu'il en soit, c'est ce pretendu defaut des attestations qui a donné lieu aux Protestans de rejetter également & les unes & les autres. Cependant continue t'il, l'objection ne peut tomber que sur ceux qui ont publié les attestations, & nullement sur la croyance de l'Eglise. En effet, s'il est bien prouvé que selon les Orientaux le corps & le sang de J. C. sont sous les symboles du pain & du vin, le défaut de quelques attestations peu exactes n'est point du tout essentiel, & ne sauroit donner atteinte à une verité d'ailleurs bien prouvée. Au reste le P. Simon dans le Ch. 29. du Tome premier de sa *Bibliotheque Choisie*, ne paroit pas faire grand cas du témoignage des attestations. Les Protestans, dit-il, ont regardé ce grand nombre d'attestations comme des pieces mendiées. Il est vrai que dans l'état où sont les Grecs, rien n'est plus aisé que d'obtenir d'eux des certificats.

Græculus esuriens in cælum, jusseris, ibit.

S'il ne s'agissoit que de souscrire pour l'ignorance, la mauvaise foi & les deguisemens des Grecs en matieres de Religion, on pourroit esperer d'accorder sans peine les Catholiques & les Protestans sur la croyance des Chrétiens Orientaux. Malheureusement les attestations de quelques particuliers, d'ordinaire aussi vicieux qu'ignorans, les confessions, & les rappoits des *transfuges* & des avanturiers affamés préviennent agréablement tous les partis. Toutes les injures qu'ils disent à celui qu'ils abandonnent ou qu'ils trahissent sont regardées par certains devots comme des témoignages rendus à la verité.

Un Anglois nommé Covel a publié en 1722. une *Relation de l'Eglise Grecque*, dans laquelle il dépeint comme un très mal honnête homme ce Dosithée Patriarche de Jerusalem, qui fut l'auteur, selon quelques Protestans, des actes du Concile assemblé dans cette ville. Il traite de même les autres Grecs de ce temslà. Mais après tout quelle conclusion faudra t'il tirer de la mauvaise foi de ces Grecs, sinon qu'on ne doit se fier aux gens de cet ordre qu'autant qu'ils s'accordent avec des témoignages plus autentiques, & mieux établis, de la même façon qu'en justice on ne laisse pas que d'admettre la deposition d'un fripon, quand elle s'accorde avec celle d'un honnête homme.

„ quelles paroles s'adressent à Jesus Christ sous les symboles du pain & du vin
„ qu'on présente au peuple. C'est dans ce tems-là, dit Gabriël, que le Prê-
„ tre avertit qu'il faut adorer d'un culte de latrie.

„ C'est aussi dans ce même tems, & par rapport aux paroles de la Litur-
„ gie, que nous devons expliquer la pensée de Cabasile, quand il parle de
„ ceux qui s'approchent des saints mysteres, lesquels, dit-il, faisant paroître
„ leur pieté & leur foi, adorent, bénissent & loüent comme Dieu, Jesus
„ qu'ils connoissent dans les symboles consacrés. Simeon de Thessalonique,
„ que Gabriël de Philadelphie a suivi en tous ses Ouvrages, distingue aussi
„ bien que lui, les deux honneurs rendus aux symboles, dans une de ses re-
„ ponses rapportées par Allatius, où il dit, que si on honore les saints dons,
„ lors qu'ils ne sont qu'antitypes ou images, on les doit à plus forte raison
„ honorer après leur consécration, & qu'ils sont devenus le véritable corps &
„ sang de Jesus Christ. On peut aussi joindre à tous ces Auteurs Metropha-
„ nes Critopule, dont le témoignage est d'autant plus considérable, qu'il a
„ fait tout son possible dans son Ouvrage, pour deguiser la créance de son E-
„ glise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnoit le changement du
„ pain & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, & il dit, que la manie-
„ re dont se fait ce changement nous est inconnue, & qu'on ne la peut pe-
„ netrer. Puis il reprend seulement l'Eglise Latine, en ce qu'elle porte avec
„ pompe par les rues le corps de Jesus Christ; avouant cependant, qu'on le
„ porte aux malades pour leur servir de viatique: & il prouve au même en-
„ droit, que les symboles ne perdent jamais leur consécration, quand ils ont
„ été une fois consacrés; se servant pour cela de l'exemple de la laine, qui
„ ayant été une fois teinte, ne perd point sa teinture. D'où l'on peut recueil-
„ lir manifestement, que cet Auteur reconnoît le corps de Jesus Christ dans
„ les symboles hors de l'usage, & par conséquent qu'on l'y doit adorer;
„ ne condamnant pas l'adoration & l'honneur que ceux de l'Eglise Romaine
„ rendent en general à Jesus Christ dans ce Sacrement, mais seulement (*a*)
„ cette grande pompe & apparat, quand on le porte par les rues le jour que
„ nous appellons la Fête du St. Sacrement.

J'ajoute à ces remarques du P. Simon le moyen qu'il fournit dans un autre ouvrage, pour éclaircir plus surement la véritable croyance des Grecs. Il dit donc au sujèt de Gabriël de Philadelphie, qui, ayant étudié dans les Universités d'Italie, pouvoit être suspect aux Protestans, quoiqu'il ait écrit contre le Concile de Florence; qu'il faut distinguer deux sortes de Grecs Schismatiques, dont les uns principalement les plus Orientaux, n'ont eu aucun commerce avec les Latins, & se sont tenus aux anciennes expressions de leur Eglise, sans inventer de nouveaux mots. Les autres ayant frequenté les Latins, ou étudié dans leurs Ecoles & lû leurs livres, ont pris d'eux les termes & les subtilités Scholastiques, & ne conviennent pourtant avec eux que dans les expressions & dans la methode. Le P. Simon met au rang de ces derniers Gabriël de Philadelphie & Agapius. Si, ajoute-t'il, ces derniers Grecs se trouvent d'accord avec les Latins dans les Dogmes fondamentaux, on ne doit pas dire pour cela qu'ils ont copié les Latins, ni qu'ils se sont livrés à eux &c. mais seulement que les Grecs ont imité leur methode & leurs expressions pour s'exprimer avec plus de netteté. Le P- Simon prétend que faute de cette

(*a*) Peut-être à cause qu'elle paroit contraire à l'esprit du Christianisme, qui veut une dévotion simple & sans faste &c. mais osera t'on croire que les Grecs soient capables d'une telle refléxion?

te distinction le Port-Royal n'a pas répondu avec assés de précision au fameux Claude, qui de son côté, ne l'ayant pas connue non plus a confondu tous les Grecs sous le nom de Grecs Latinisés. C'est aux deux partis à examiner la justice de ces reproches. Mais cette distinction à part, on doit convenir que les deux combattans avoient beaucoup de savoir & de finesse. Le Ministre a peut-être encore plus de subtilité que le Docteur, à cause d'une certaine defiance fort naturelle aux Protestans, & qui n'abandonne jamais le premier. Aussi a t'on dit du Ministre, *qu'il menoit les gens en Procureur du Palais, demandant toujours les pieces originales, & voulant qu'on les lui exhibât* &c. Pour revenir à la distinction du P. Simon, un Protestant pourra peut-être objecter, que les fréquens voyages des Latins & leurs établissemens dans l'Orient la rendent aujourd'hui peu sure & peut-être même absolument inpraticable; que depuis long tems les Missionnaires se glissent par-tout & corrompent les idées des Ecclesiastiques Grecs, d'autant plus corruptibles que dans leur ignorance, ils n'entendent ni les Catholiques, ni les Protestans, ainsi que je l'ai déja dit. Il y a même des Protestans assés libres de prejugés à l'égard des Grecs, pour convenir (*a*) que *s'il s'en trouve quelques-uns qui se rapprochent de la Religion Protestante, ce n'est pas dans le sein de leur Eglise Nationale qu'ils ont pris ces sentimens, & qu'ils les tiennent des livres de cette Communion qu'ils ont lû, ou des Protestans qu'ils ont frequentés.* Il vaut donc encore mieux avoir recours à ces écrits originaux & non falsifiés, connus sous le nom de Liturgies, qui renferment la croyance primitive & generale d'une Eglise entiere, au lieu que les membres de cette Eglise, tant les Ecclesiastiques que les Laiques, ne sont que trop sujets aux variations & à des déguisemens suggerés par quelque passion.

Pour cet effet le P. Simon & quelques autres ont crû devoir recourir aux originaux mêmes des Liturgies. Le Port-Royal n'en avoit cité que des versions; mais Claude ne se tint pas pour vaincu, & les autres Protestans qui, à l'imitation de cet habile Ministre, traitent assés les Catholiques comme un Procureur sa partie, n'auroient pas eu plus d'indulgence que ce controversiste aguerri. Le P. Simon leur a produit dans ses notes sur les opuscules de Gabriël des extraits authentiques de ces Liturgies originales, (*b*) afin que l'on ne pût davantage revoquer en doute la verité de la croyance des Grecs. Aussi Claude même, si l'on s'en rapporte au P. Simon, avoua franchement à ses amis, qu'il avoit écrit avec trop de précipitation sur des matieres qu'il n'avoit pas assés étudiées. Alix disoit, quelquefois en raillant de lui, *qu'il avoit été desorienté.* Enfin le *P. Simon* ne négligea aucune précaution pour empêcher de nouveaux doutes, & les subtilités ordinaires de ceux qui ont vieilli dans leurs opinions. Cependant que ne chicane t'on pas? Plusieurs Protestans ne se sont point avoués vaincus: on s'est même inscrit en faux contre ces originaux.

Je vais terminer cette addition par quelques particularités que Wheler Voyageur Anglois me fournit sur la croyance des Grecs modernes. Je ne les crois pas méprisables. Les Grecs ,, (*c*) nous dit-il, croyent constamment la Transub-
,, stantiation à Zante & (*d*) Corfou, quoiqu'ils soient ennemis declarés de
,, l'Eglise Romaine & du Pape sur les articles de l'Infaillibilité de l'Eglise & de
[illegible] ,, la

(*a*) *Bibl. Angloi.* Tome X. premier part.

(*b*) Le Lecteur remarquera dans les dissertations suivantes l'usage qu'on fait du *Recueil de Liturgies* du *P. le Brun.*

(*c*) Voyages de Wheler Tome premier p. 159. Edit. de 1686.

(*d*) Cela ne contredit point à la Relation de *Caucus*, cet Archevêque ne niant pas que les Grecs de Corfou croyent la Transubstantiation.

„ la Procession du Saint Esprit. A Tiné ils sont beaucoup plus de la Religion Romaine, quoique les Grecs s'y servent de leur propre Liturgie, & qu'ils y observent leurs ceremonies : mais ils sont gouvernés par un Evêque Latin. A Micone ils ont un Evêque Grec & sont sujets au Patriarche. L'Evêque de ce lieu vint avec nous à Constantinople, mais je ne pûs m'entretenir beaucoup avec lui ne sachant pas sa langue.... Il menoit avec lui un Prêtre qui parloit Italien, avec qui je discourois quelquefois. Il parloit comme s'il n'avoit jamais entendu parler de cette Doctrine (de la Transubstantiation) sinon (*a*) qu'il croyoit que le pain est réellement changé au corps de Christ par la consécration, & qu'il sembloit absolument l'entendre en un sens mystique & spirituel.... J'ai conversé avec l'Archevêque à Athenes.... Il m'asseura qu'il étoit présent à Constantinople lorsque le Patriarche signa l'écrit du Marquis de Nointel, qu'il étoit un des membres de l'assemblée, & qu'il étoit du sentiment de cet écrit, où l'article de la Transubstantiation est exprimé par le mot μετουσίωσις, quoique je n'aye pû trouver que ce mot eut jamais été connu (*b*) jusqu'alors dans l'Eglise Grecque. Je lui demandai s'il ne l'entendoit pas spirituellement ; il me repondit que non, mais qu'il l'entendoit σωματικῶς corporellement ; c'est-à-dire, que Christ est corporellement dans le Sacrement.....

„ L'Evêque de Salone, avec qui je m'entretins souvent sur ce sujet, paroissoit souhaiter, lorsque je lui dis que j'étois Anglican, de connoitre la croyance de nos Eglises. Je l'en informai le mieux que je pûs. (*c*) Il me dit qu'ils étoient dans la même croyance ; car je lui appris que nous croyons les Saintes Ecritures, les symboles des Apôtres, de Nicée & de S. Athanase ; que nos Eglises sont gouvernées par des Evêques & par des Archevêques ; que notre foi est conforme à celle des premiers Peres & des quatre Conciles generaux, jusqu'au V. ou VI. siecle, & qu'enfin nous n'étions point de l'Eglise Romaine. (*d*) Après cela je lui demandai leur opinion touchant le Saint Sacrement, & ce qu'ils pensoient du pain & du vin après la consécration. Il me repondit comment le corps & le sang de Jesus Christ dont je le questionnois, y pouvoit être, & il me donna cette explication. Comme le soleil est dans le Ciel, & ne laisse pas de donner sa lumiere & sa chaleur à toute la terre, ainsi quoique Christ soit dans les Cieux, il ne laisse pas d'être dans le Sacrement par sa puissance divine & par son influence. Je lui repartis que c'est ce que nous croyons, c'est-à-dire, que Christ est dans le Sacrement d'une maniere spirituelle. Il me dit que l'Eglise Grecque croyoit la même chose.... C'étoit là le sentiment universel du Couvent de St. Luc en Béotie & d'un hermite qui vivoit à un quart de „ lieue

(*a*) Cette espèce de contradiction prouve combien peu le Clergé Grec est au fait de ces questions.

(*b*) On a vû qu'il l'avoit été auparavant. Quand on supposeroit que cela est faux, il se trouveroit qu'on auroit dit la même chose en d'autres termes, ainsi qu'il a été remarqué déja.

(*c*) Si Wheler ne lui apprit que ce qu'il rapporte ici en détail, un Catholique pouvoit aussi répondre à l'Anglois, comme ce Prélat Grec, *je suis de votre croyance*. Cela est aisé à dire en gros : dans le détail on n'est plus d'accord.

(*d*) C'est ici la pierre de touche. Au reste la réponse de l'Evêque ne decide rien. Le Catholique dira que Jesus Christ est également dans les Cieux, & dans le Sacrement par sa toute puissance, par son influence &c. Il agit spirituellement sur nous, & cependant il peut-être aussi en même tems corporellement dans l'Eucharistie. La plûpart de ceux qui questionnent ainsi de vive voix ceux qu'ils esperent de trouver favorables à leurs opinions manquent rarement d'accorder les réponses à leurs propres prejugés : & le pis est que manquant souvent eux même de bonne foi, ils ajoutent ou diminuent autant qu'ils le croyent nécessaire, pour prevenir ceux qu'ils questionnent. J'ose dire encore que la force des prejugés nous fait tomber dans ce défaut malgré nous & sans y penser.

„ lieue de là dans une grande austerité & qu'ils regardoient comme un Saint. „ C'étoit un Pere natif de Zante, mais qui étoit venu de là si jeune, qu'il „ n'avoit point encore gouté les principes qui y regnent; lorsque je lui de- „ mandai s'il croyoit que le pain & le vin fussent changés au corps & au sang „ de Christ, (a) Il me demanda si je le croyois assés bête pour croire une „ telle absurdité.

DISCIPLINE ECCLESIASTIQUE.

Je renvoye à la Dissertation suivante quelques autres remarques sur la Croyance des Grecs, & je finirai celle-ci par ce que le P. Simon a écrit de leur Discipline Ecclésiastique. Dans cette Discipline „ ils ne suivent pas toujours ce „ qui leur est prescrit par leurs Canons. Par exemple, ils ne gardent pas „ exactement l'âge qui est requis pour la Prêtrise & pour l'Episcopat: ils se „ mettent de plus fort peu en peine des interstices, & ils prennent plusieurs „ Ordres à la fois. L'élection de leur Patriarche n'est pas toujours Canoni- „ que; car celui qui donne le plus au Grand Seigneur est d'ordinaire préfe- „ ré aux autres: c'est pourquoi ils sont souvent plusieurs qui prennent la qua- „ lité de Patriarche. Mr. de Nointel Ambassadeur pour le Roi à la Porte, „ (b) marque quatre Patriarches vivans en l'année 1671. Comme les Grecs „ ont de l'ambition, ils cherchent tous les moyens de parvenir à cette Digni- „ té, & c'est ce qui cause de grands troubles dans cette Eglise.

„ Outre l'argent que le Patriarche élû donne au Grand Seigneur pour avoir „ des Lettres, il est encore obligé d'acheter les voix des Evêques qui l'élisent. „ Chacun dans cette occasion est bien-aise de vendre sa voix le plus qu'il peut. „ Mais d'autre part le Patriarche sait bien s'en recompenser quand il fait quel- „ que Evêque: ce que les Evêques font aussi à l'égard des Papas, auxquels „ ils vendent les Ordres & les Cures le plus qu'ils peuvent: & tout cela tom- „ be enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien cher l'administration „ des Sacremens; ce qui est la cause pourquoi ils en approchent peu.

Le Patriarche de Constantinople se qualifie *Patriarche Oecumenique.* Comme il achete sa Mission du Grand Seigneur, on ne doit pas s'étonner qu'il exerce tyranniquement & en Simoniaque un droit qu'il tient par la Simonie. Je renvoye le détail de son élection à la Dissertation suivante, ne voulant parler ici que de ce qui concerne uniquement la discipline Ecclésiastique.

„ Le Patriarche & les Evêques ne sont point mariés; mais les Prêtres se ma- „ rient avant l'Ordination, & cet usage, qui est general dans tout le Levant, „ est ancien. Je n'examine point ici, s'il est conforme aux premiers Canons „ de l'Eglise, ou si c'est un relâchement des anciens Canons. Il est certain „ que les Grecs prétendent être fondés en cela sur ceux qu'on nomme les „ Canons des Apôtres, & (c) ils accusent les Latins d'avoir contrevenu aux „ anciennes Ordonnances de l'Eglise. S'il arrive qu'un (d) Prêtre se marie

„ après

(a) Pour juger de cette réponse il faudroit savoir de quelle façon la question fut faite, quel tour l'on prit en la faisant &c. Au pis aller c'est, dira-t-on, un Hermite tout seul qui parle, & peut être un Hermite fort ignorant.

(b) *Nointel Tom. III. de la* Perpétuité de la Foi.

(c) *Concil. in Trullo.*

(d) Sur le mariage des Prêtres voici ce que dit Tournefort. Il est permis aux Prêtres de se marier une fois en leur vie, pourvû qu'ils s'engagent dans les liens du mariage avant que d'être sacrés. Il faut pour cela qu'ils déclarent en Confession à un Papas qu'ils sont vierges & qu'ils veulent épouser une

„ après qu'il a été nommé Prêtre, il ne peut plus faire aucune fonction de la „ Prêtrise; ce qui se trouve conforme au Concile de Neocesarée, & le maria- „ ge n'est point rompu pour cela : au lieu que dans l'Eglise Latine le mariage est „ nul, parce que la Prêtrise est un empêchement qui le rompt. Je croi que „ Caucus a entendu parler de ces Prêtres qui se marient après l'Ordination, „ quand il a dit, (*a*) *que les Grecs croyent que celui qui a été une fois Prêtre* „ *peut revenir à l'état des Laïques.* En effet, il ne garde plus rien de la Prê- „ trise, si ce n'est qu'il retient encore quelque honneur dans l'Eglise, où il „ a son siege séparé du rang des Laïques.

Les Pappas ou Prêtres seculiers ne pouvant subsister d'un revenu fixe & honorable comme en Europe, ils sont aussi contraints de subsister par la Simonie, ainsi qu'on l'a déja remarqué. „ Le Clergé, dit un Auteur (*b*) est presque „ contraint de vendre les mysteres divins, dont il est dépositaire. Ainsi on „ ne peut, ni recevoir l'absolution, ni être admis à la confession, ni faire „ baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état du Mariage, ni le séparer de sa „ femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, ou la Communion „ pour les malades, que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les Prêtres „ font leur marché le meilleur qu'ils peuvent tirant d'un chacun selon son ze- „ le & ses facultés ". La rigueur avec laquelle les Papas rançonnent leurs paroissiens, va si loin, qu'à peine jettent ils une goute d'eau benite, qui ne soit payée d'avance.

Touchant les Beneficiers le P. Simon (*c*) rapporte, que l'Eglise Grecque n'ayant aucun fond pour leur entretien, elle ne peut subsister que du provenu des taxes & des libéralités. Chaque Paroisse est obligée d'entretenir son Curé. Chaque maison est taxée à leur payer tant par an en argent ou en autre chose. De même le Diocese est taxé pour l'entretien de son Evêque &c. Mais l'avarice & l'injustice de ceux qui exigent les taxes autorisent les ruses & les artifices que l'on met en œuvre pour s'en affranchir: & pour ce qui est de la charité du peuple, on nous la donne pour si refroidie, qu'elle peut presque servir à justifier la Simonie du Clergé.

„ Le Monachisme est en grande estime parmi les Grecs, comme l'on peut „ voir par la reponse que le (*d*) Patriarche Jeremie fit aux Théologiens d'Al- „ lemagne, qui avoient parlé des Moines comme de gens inutiles; auxquels „ Théologiens il oppose Saint Basile & les autres Peres Grecs, qui ont fait „ l'éloge de la vie Monastique, & l'ont considerée comme une maniere de „ vivre toute Angelique: ce qu'il confirme de plus, par l'autorité des Con- „ ciles où on fit plusieurs beaux reglemens touchant les Moines. Metropha- „ nes Critopulus loue aussi (*e*) le Monachisme, comme très-ancien dans l'E- „ glise, & dit qu'il lui sert d'ornement. Leur genre de vie, selon le même „ Auteur, est fort austere, parce qu'ils ne mangent point jamais de chair, „ sans néanmoins qu'il se soient engagés à cela par aucun vœu, mais seule-

„ ment

une vierge. S'ils s'accusent d'avoir connu des femmes, ils ne sauroient se faire Prêtres, si ce n'est qu'ils corrompent leur Confesseur par argent. Après donc que le Confesseur a reçu la déposition du Diacre, il certifie à l'Evêque, qu'un tel est vierge, & qu'il a dessein d'épouser une vierge: on le marie & ensuite on lui confere l'Ordre de Prêtrise; mais il ne sauroit passer à de secondes Nôces. C'est pour cela qu'on lui choisit la plus belle fille du village, & dont le teint promet une longue vie.

(*a*) *Caucus in Hist. de Græcor. errorib.*

(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*, par Ricaut.

(*c*) *Bibliotheque Critique* Tom. I. Chap. 24.

(*d*) *Jerem. Patriarch. Resp.* 1. & 2.

(*e*) *Metroph. Critopul. Epit. Doctr. Eccles. Orient.*

„ ment par une coûtume qu'ils ne violent jamais. Ils ne dorment tous que „ quatre heures, & il y en a qui n'en dorment que deux. Ils vont trois fois „ le jour faire la priere publique dans l'Eglise, & ceux qui ne se sont point „ appliqués aux Lettres, travaillent de leurs mains; de sorte qu'il n'y a point „ de Monastere, où il ne se trouve de toutes sortes d'Ouvriers.

„ (a) Leon Allatius parle beaucoup plus au long des Moines Grecs qui „ sont aujourd'hui dans le Levant, & d'une maniere assés exacte: ce qui „ m'oblige de rapporter ici en abregé ce qu'il en a remarqué.

„ Quoi qu'il y ait parmi les Grecs différens Moines, ils tirent tous leur o- „ rigine de Saint Basile, qui est le seul Auteur de la Discipline Monastique. „ Tous les Moines le regardent comme leur Pere, & ce seroit un crime „ parmi eux de s'éloigner tant soit peu de sa Regle. L'on voit par toute la „ Grece plusieurs beaux Monasteres avec des Eglises bien bâties, où ces „ Moines chantent pendant le jour & la nuit. Ils n'ont pas tous néanmoins „ une même forme de vivre; car il y en a qui s'appellent (b) Cœnobites, „ c'est-à-dire, qui vivent en communauté, d'autres s'appellent d'un nom qui „ signifie vivant à sa fantaisie. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble, „ qui mangent dans un même Refectoir, qui n'ont rien de singulier entre eux „ pour leurs habits, & qui enfin ont les mêmes exercices, n'y ayant personne „ qui s'en puisse exempter. Il y a pourtant deux Ordres parmi eux; car les „ uns sont (c) *du grand & Angelique Habit*, lesquels sont d'un rang plus éle- „ vé & plus parfait que les autres, & font profession d'une façon de vivre „ plus parfaite: ceux-là sont en plus grand nombre. Les autres qui sont (d) „ *du petit Habit*, autrement μικρόσχημοι, sont d'un rang inferieur, & ne mé- „ nent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on nomme ἰδιόῤῥυθμοι, vivent „ à leur maniere, & comme il leur plaît, ainsi que leur nom le porte. C'est „ pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent quelque argent pour „ avoir une cellule & quelques aurres choses du Monastere. Le (e) Celerier „ leur fournit du pain & du vin de la même maniere qu'aux autres, mais ils „ pourvoyent eux-mêmes au reste: & ainsi étant exempts de ce qu'il y a „ d'onereux dans le Monastere, ils s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers „ léguent par testament ce qu'ils possedent, tant dedans que dehors le Monas- „ tere, à leur serviteur, ou à leur compagnon, qu'ils appellent Disciple, & „ qu'ils ont choisi d'entre ceux du Monastere pour les assister dans leurs be- „ soins. Celui-ci, après la mort de l'autre, augmente encore par son adresse „ les biens dont il a herité, & il laisse par testament à celui qu'il a pris „ aussi pour lui servir de compagnon ce qu'il a acquis: le reste du bien „ qu'il possedoit, c'est-à-dire, ce que son Maître lui avoit légué en mourant, „ demeure au Monastere, qui le vend ensuite à ceux qui le veulent ache- „ ter. Il se trouve néanmoins parmi ces derniers Moines, des miserables qui „ sont si pauvres, que n'ayant pas dequoi acheter un fond, ils sont obligés „ de donner tous leurs soins & tout leur travail au Monastere, & de s'ap- „ pliquer aux plus vils emplois. Ceux-là font tout pour le profit du Cou- „ vent: c'est pourquoi le Couvent leur fournit ce qui leur est nécessaire: & „ s'il

(a) *Leo Allat. de Consens. Eccl. Occid. & Orient. Lib. III. cap.* 8.

(b) Conformement à l'ancienne distinction des Moines, il n'y avoit que des Cœnobites & des Anachoretes. Aujourd'hui il y a quelque différence.

(c) Τοῦ μεγάλου σχήματος καὶ ἀγγελικοῦ.

(d) Τοῦ μικροῦ σχήματος.

(e) C'est le Religieux qui a soin de la dépense de bouche pour tout le Couvent.

„ s'il leur reste quelque tems après leur travail, ils le donnent à la priere.

„ Il y a un troisième Ordre de ces Moines, auxquels on donne le nom „ d'Anachoretes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni supporter les autres „ charges du Monastere, veulent cependant vivre dans le repos de la solitude. „ Ils achetent une cellule hors du Monastere, avec un petit fond dont ils „ puissent vivre, & ils ne vont au Monastere, que les jours de fêtes, pour „ assister à l'Office: après cela ils retournent à leurs cellules, où ils s'employent „ à leurs affaires, & ils n'ont aucunes heures arrestées pour la priere. Il se „ trouve néanmoins de ces Anachoretes, qui sont sortis de leur Monastere a- „ vec le consentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & „ pour s'appliquer davantage à la méditation & à la priere. Le Monastere „ leur envoye une fois ou deux le mois dequoi se nourrir, parce qu'ils ne „ possedent ni fonds, ni vignes: mais ceux qui ne veulent point dependre de „ l'Abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le „ raisin; & il y en a qui vivent de figues; d'autres vivent de cerises, ou de „ quelques fruits semblables. Ils sement aussi des féves dans la saison. L'on „ en voit de plus, qui gagnent leur vie à descrire des livres.

„ Outre les Moines il y a des Moinesses qui vivent en communauté, & qui „ sont enfermées dans des Monasteres sous la Regle de Saint Basile. Elles ne „ sont pas moins austeres que les Moines pour les jeûnes, pour les prieres „ & pour tout le reste de la vie Monastique. Elles choisissent une des plus „ anciennes & des plus vertueuses de leur Communauté, pour leur tenir lieu „ d'Abesse; & ces Abbesses font la même chose à leur égard, que les Abbés „ font à l'égard des Moines. Cependant ce Monastere de femmes dépend „ toujours d'un Abbé, qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus „ vertueux pour se confesser & pour leur administrer les autres Sacremens. „ Ce Religieux demeure proche leur Monastere, afin de les assister plus fa- „ cilement & plus promptement dans leurs nécessités. Il dit aussi la Messe „ pour elles, & regle leurs autres offices.

„ Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un man- „ teau de la même couleur. Elles ont les bras & les mains couverts jus- „ qu'au bout des doits. Cet habit est de laine simple. Elles ont de plus „ la tête rasée, & chacune a une cellule séparée, où il y a dequoi se lo- „ ger tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une ser- „ vante: elles nourrissent même quelquefois dans leurs maisons de jeunes „ filles, qu'elles élevent dans la pieté. Après qu'elles se sont acquitées de „ leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille; & les Turcs, qui „ ont du respect pour ces Religieuses, viennent jusques dans leurs Monas- „ teres pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abbesses ouvrent vo- „ lontiers les portes de leur Couvent aux Turcs qui viennent acheter le tra- „ vail de ces bonnes filles, qui retournent à leur appartement sitôt qu'elles „ ont vendu leur marchandise.

„ J'ai lû une Relation MS. de Constantinople, où il n'est pas parlé si „ avantageusement de ces Religieuses. L'Auteur de cette Relation remarque, „ que les Religieuses nommées Calogeres, qui demeurent à Constantinople, „ sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, & qu'elles „ n'embrassent cette profession, que quand elles sont fort avancées en âge: „ puis il ajoute, qu'elles ne font point de vœux, que toute leur sainteté „ consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent „ plus se marier; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez elles, où

„ elles prennent le ſoin de leur ménage, de leurs enfans, & même de leurs „ parens. Il avoue néanmoins, qu'il y en a quelques-unes qui vivent en „ communauté; mais que ces dernieres ſont plus miſerables que les premie- „ res: que les unes & les autres vont par tout où il leur plaît: & qu'enfin „ elles ont plus de liberté ſous cet habit de Religieuſes, qu'elles n'en avoient „ auparavant. (*a*)

„ Les jeûnes des Grecs ſont aſſés différens de ceux des Latins: car les jeûnes „ de ces derniers ſeroient des jours de fête & de bonne chere parmi les Orien- „ taux, d'autant qu'ils ne s'abſtiennent pas ſeulement de manger de la chair, „ & de tout ce qui en eſt tiré, comme le beurre & le fromage; mais ils ne „ mangent pas même de poiſſon, ſe contentant de fruits & de legumes, „ où ils mettent un tant ſoit peu d'huile, & ils boivent fort peu de vin. Les „ Moines jeûnent encore plus étroitement, parce qu'ils ne goûtent jamais „ de (*b*) vin ni d'huile, ſi ce n'eſt le Samedi & le Dimanche. Il eſt néanmoins „ permis aux Moſcovites de manger du poiſſon, parce qu'ils n'ont ni (*c*) vin, „ ni huile. Le Mercredi & le Vendredi ils s'abſtiennent de manger de la vian- „ de & de tout ce qui en peut ſortir; mais il leur eſt permis ces jours-là de „ manger du poiſſon. Je ne dirai rien de leur Carême, ni de leurs jeûnes „ particuliers. Je me contenterai de remarquer, que les Grecs & les autres „ Levantins blâment fort le jeûne du Samedi parmi les Latins, parce qu'ils di- „ ſent

(*a*) Le P. Simon a repeté cet article dans le Chap. 23. de ſa *Bibliotheque Critique* Tom. I. Il ajoute ſeulement „ que ces Caloyeres demeurent près de l'Egliſe pour y recevoir l'aumône de ceux qui vont „ y faire leurs prieres, ou pour y gagner leur vie en rendant quelque ſervice aux Autels, comme à „ blanchir le linge, à balayer &c.

(*b*) Chriſtophle Angelus dans ſon Livre de *Statu Græcorum*, a décrit aſſés au long les jeunes de ces Moines Grecs. Ils doivent jeuner trois jours de la ſemaine, ſavoir le Lundi, le Mercredi & le Vendredi. Ces jours-là à deux heures après midi ils vont à la priere, après cela ils prennent leur repas, qui conſiſte en feves avec un peu de bouillon, ſans huile ni beurre, ou en quelques autres legumes aſſaiſonnés de vinaigre. Le ſoir ils retournent à la priere; enſuite ils s'aſſeyent autour de l'Egliſe, & le Cellerier leur diſtribue à chacun une piece de pain avec un ſeul verre d'eau. Encore cette diſtribution ne ſe fait elle qu'aux jeunes Moines; les plus agés ne reçoivent rien. Après une petite pauſe ils rentrent dans l'Egliſe pour y prier pendant demi heure, & quelquefois même une heure. En ſortant ils paſſent en revue devant leur Superieur, (ἡγουμενος) qui eſt à la porte de l'Egliſe, & lui demandent la benediction: le Superieur la leur donne, ajoutant ces mots, *Dieu vous ſoit propice mon fils.* Après cette benediction, chacun ſe retire dans ſa cellule, & il ne leur eſt plus permis de parler à perſonne. La regle veut qu'ils prient une heure entiere à genoux chacun en particulier. Cet exercice de la priere eſt ſuivi d'un repos fort court: ils ſe relevent à une heure après minuit & ſe raſſemblent pour l'Office du matin. Cet Office qui dure juſqu'au matin étant fini l'on ſort de l'Egliſe & chacun reprend ſes occupations juſqu'à peu près au tems du diner: mais avant ce repas il faut ſe raſſembler encore une fois dans l'Egliſe. A l'iſſue du repas les Moines demandent la benediction à leur Superieur, qui eſt au bout de la table. Si quelque Moine a le malheur de venir trop tard à l'Office de Matines, pour punition de ſa pareſſe on le condamne à ſe tenir debout à l'extrémité de la table. En cet état il doit repeter pluſieurs fois tout haut ces paroles, avec beaucoup de contrition, *Ayés pitié de moi Seigneur, ſelon votre grande miſericorde*, juſqu'à ce que tous les autres Moines ſe levent de table pour s'en aller. Alors le pénitent ſe proſterne la face contre terre implorant leur miſericorde dans cette poſture humiliée & criant, *priés, Peres Saints, pour ce pareſſeux qui a péché:* à quoi tous les freres du Convent repondent: *Dieu vous pardonne, mon frere.* Alors tous ces Moines s'en vont mais le *pareſſeux* reſte là & dine ſeul après tous les autres. Cette peine eſt égale pour tous, & il n'y a de diſtinction ni pour le rang, ni pour l'âge. Tout ce détail tiré d'*Angelus* regarde les Moines du premier & du ſecond Ordre. Cet Auteur appelle *Monaſteriaci* ceux du premier Ordre, c'eſt-à-dire formant de grandes communautés, & Anachoretes les autres, c'eſt-à-dire, qui vivent deux ou trois enſemble à une petite diſtance du Monaſtere & ſelon la même regle, avec le ſecours d'un morceau de terre qu'ils cultivent pour leur ſubſiſtance. A l'égard du troiſième Ordre de Moines, qu'Angelus appelle *Aſcetes*, c'eſt-à-dire qui s'exercent (à la vertu) ce ſont de veritables Hermites ſemblables aux notres: l'oiſiveté leur eſt défendue, comme à tous les autres, & ne l'eſt pas moins aux Moines de notre Occident. Les Aſcetes ne doivent manger qu'une fois le jour, excepté dans les jours de Fêtes. Je renvoye à la Diſſertation ſuivante ce qui reſte à dire des Moines.

(*c*) Mais heureuſement pour eux ils ont de l'eau de vie. On a partout des moyens ingenieux pour adoucir la ſéverité de la Diſcipline.

„ ſent que ce jour-là eſt un jour de fête, auſſi bien que le Dimanche ; ce „ qu'ils prouvent par les anciens Canons & par la pratique des premiers ſie- „ cles. Enfin, pour ce qui regarde les ceremonies, on peut dire en general, „ qu'il n'y a point de Nation qui en ait tant parmi les Chrétiens. On peut „ conſulter là-deſſus leur Euchologe, ou Rituel, avec les Notes du P. Goar. „ Le culte qu'ils rendent aux Images eſt ſi exceſſif, que dans un Manuſcrit „ que j'ai lû touchant les erreurs des Latins, ils leur reprochent *(a)* de ne „ point porter de reſpect aux Images; ce qui ne ſe peut entendre aiſément, ſi „ ce n'eſt que les Latins ne font point une infinité de ceremonies devant leurs „ Images, qui ſont obſervées par les Grecs. *(b)* Quand il eſt la Fête d'un „ Saint, l'on met ſon Image au milieu de l'Egliſe, & cette Image, ou pein- „ ture, repréſente l'Hiſtoire de la Fête qu'on celèbre ; par exemple, de la „ nativité ou de la reſurrection de Nôtre Seigneur : alors ceux qui ſont pré- „ ſens baiſent l'Image; ce qui s'appelle en leur Langue, προσκυνεῖν, & en La- „ tin, *adorare.* Cette adoration ne ſe fait pas à genoux, ni avec quelque „ inclination, ou autre geſte du corps, mais ſimplement en baiſant l'Ima- „ ge. Si c'eſt une Image de Nôtre Seigneur, on lui baiſe ordinairement les „ pieds: ſi c'eſt une Image de la Vierge, on lui baiſe les mains : & en- „ fin ſi c'eſt l'Image de quelque Saint, on la baiſe à la face.

„ Ces ſortes de ceremonies, & quantité d'autres que les Grecs obſervent „ en l'adoration de leurs Images, ſe ſont beaucoup augmentées depuis le II. „ Concile de Nicée, où les défenſeurs des Images remporterent une gran- „ de victoire ſur les Iconoclaſtes. C'eſt principalement depuis ce tems-là, que „ les Grecs ont publié les hiſtoires miraculeuſes de leurs Images, dont ils ont „ rempli leurs livres: & comme s'ils n'en avoient pas eu aſſés parmi eux, ils „ ont été chercher les miracles qui ſe ſont faits à Rome & dans les autres „ lieux par la vertu des Images.

„ Les Grecs établiſſent la plûpart de leurs ceremonies ſur leurs Traditions. „ Ils ſe ſoucient fort peu d'examiner, ſi ces Traditions ſont anciennes, ou non. „ Ils ſuffit qu'elles ſoient en uſage, pour dire qu'elles ſont Apoſtoliques. Et com- „ me ils ont préſentement peu de perſonnes habiles, il ne ſont pas capables „ de juger, ſi leurs Traditions ſont véritablement appuyées ſur l'Antiquité. „ Une des ceremonies qui a le plus étonné les Latins eſt celle qu'ils ob- „ ſervent avec un grand apparat à l'égard des myſteres, lors qu'ils ſont ſur „ le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la Protheſe; & cela avant la con- „ ſécration. Car ce qui eſt *(c)* étonnant, ils rendent des honneurs extraordinai- „ res au pain & au vin avant qu'ils ſoient conſacrés, & ſur leſquels on n'a en- „ core fait qu'une ſimple benediction. On peut mettre au nombre des cere- „ monies qui ne ſont appuyées que ſur la Tradition, mais Apoſtolique, la „ plus grande partie de leurs Sacremens: parce que, comme nous avons re- „ marqué ci-deſſus, ils ne croyent pas que Jeſus Chriſt en ſoit immédiatement „ l'Auteur. Tous ces Sacremens ſont accompagnés d'un grand nombre de „ ceremonies, parce qu'ils ſont perſuadés, qu'on ne peut trop reſpecter ex- „ terieurement les choſes ſaintes. C'eſt pourquoi ils celebrent la Liturgie & „ leurs autres Offices avec bien plus d'apparat qu'on ne fait dans l'Egliſe „ Romaine. Ils ont de plus un grand nombre de livres de leurs Offices,

„ ſans

(a) *Ms. Biblioth. Bodlei. Oxon. Tit.* Τὰ τῶν Λατίνων σφάλματα.
(b) *Metroph. Critop.*
(c) Voyés tout ce qui a été déja dit ci-deſſus.

„ ſans avoir néanmoins de Breviaires à l'uſage des particuliers, comme les „ Latins ; parce qu'ils diſent, que l'Office ſe doit reciter dans l'Egliſe pu- „ bliquement ; & non dans la chambre en particulier. (*a*) François Arcu- „ dius s'étant aviſé de faire une eſpece de Breviaire pour l'uſage des Grecs, „ qu'il compila de leurs livres d'Office, n'eut pas toute la ſatisfaction qu'il „ s'étoit imaginé : car les Grecs ont mépriſé ce Breviaire, & il n'y a que „ les Moines de St. Baſile du Monaſtere de *Crypta Ferrata* à 15. milles de „ Rome, qui s'en ſervent dans leurs voyages.

„ La plûpart de ces ceremonies ont des ſens myſtiques, ſi nous nous en „ rapportons à quelques-uns de leurs Docteurs qui ont écrit ſur cette ma- „ tiere. Mais tout le monde ſait, qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que „ cette (*b*) Théologie allegorique & myſtique.

(*a*) *Janus Nicius Erythræus*, autrement Vittorio Roſſi, *in Pinacothec.*
(*b*) On en verra des exemples dans les Diſſertations ſuivantes.

La note Latine qui ſuit appartient à la note (*b*) p. 43. Maximum itaque omnium Dei miraculorum eſt hocce myſterium. Idcirco multa, uti jam dictum eſt, contra illud objectant ex una quidem parte infideles, ex alia hæretici, & ex alia idiotæ, qui rationem myſterii illius nequeunt intelligere : quas objectiones in hoc ſermone modò ſolvimus. Alii ſiquidem dubitant, quomodo in momento temporis panis & vini ſubſtantia convertatur in corporis ſubſtantiam. Alii verò dubitant, quâ ratione fieri poſſit, ut ſubſtantiâ panis in corporis ſubſtantiam transmutatâ, remaneant panis accidentia, illius videlicet longitudo, gravitas, latitudo, color, odor, & quæ in guſtu eſt qualitas ; ita ut ſint panis accidentia, abſque ejuſdem panis ſubſtantia, & vera corporis ſubſtantia lateat ſub alterius ſubſtantiæ accidentibus. Alii dubitant, quomodo fieri poſſit Chriſtum exſtare in parva rei quæ apparet extenſione. Alii rurſus dubitant, quomodo myſticum Chriſti corpus, etiam in partes diviſum, remaneat integrum, & partium quælibet ſit totum Chriſti corpus, idemque perfectum. Dubitant alii, & hæc dubitandi ratio videtur maxima, quomodo idem Chriſti corpus unum ſit in cœlo & in multis ſimul altaribus ſuper terram. Verùm iſtas dubitandi rationes jam ſolvimus, poſſumuſque ſolvere, gratiâ Chriſti nos illuſtrante. In primis autem ſapientiſſimi Eccleſiæ Doctores, gratiæ quæ in vobis eſt ac ſtudii duces, eaſdem ſolvunt. Vobis autem incumbit credere abſque ulla hæſitatione, ſimiliter & Chriſtiani omnes credere debemus, myſticum illud corpus eſſe ipſummet Dominum noſtrum Jeſum, Mariæ Virginis Filium, qui crucifixus eſt, quique nunc eſt in cœlo, ille omnino idem eſt, qui ſub panis accidentibus deliteſcit. Exſtat autem ſecundùm ſubſtantiam in Sacramento, non verò ſecundùm gratiam & efficaciam *tantùm* ; neque myſticum Chriſti corpus veri corporis figura eſt, ſed purum putum illius corpus : nunc enim figuris & umbris, ſicut olim, minimè ſervimus, ſed ipſiſmet rebus. Si quis autem Sanctorum ſacrificium iſtud Dominicæ illius cœnæ vocet antitypum, inde fit quòd iſtud ſacrificium illius ſit figura, ſicut & hodierni ſacrificuli figura ſunt Jeſu Chriſti, qui hunc fecit ſacrificium ; utriuſque autem ſacrificii eadem eſt perfectio, nimirum Tranſubſtantiatio.



II. DIS-

II. DISSERTATION

SUR LA

RELIGION DES GRECS,

Qui comprend les Usages & les Ceremonies.

DU PATRIARCHE.

'Ancienne Eglise Chrétienne a reconnu (*a*) cinq Patriarches, (*b*) assavoir celui de Rome, de Constantinople, (*c*) d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem. Quoi qu'aujourd'hui le seul Patriarche de Rome ait le droit de s'appeller *Pape*, il se trouve que dans l'Antiquité les autres Patriarches ont porté le même titre; & non seulement les Patriarches, mais même des Archevêques, de simples Evêques, & enfin de simples Prêtres. On n'a besoin ni de preuves anciennes, ni d'érudition pour prouver ce dernier usage; puis qu'à l'ouverture d'une Relation de la Grece on trouve le nom de *Papas* pour les Prêtres Grecs, & que le moindre enfant en Allemagne & en Hollande sait que *Pfaf* & *Paap* designent dans leur païs un Prêtre Catholique.

A ces Patriarches il faut ajouter celui de (*d*) Russie, qui étendoit, il n'y a pas long tems, sa jurisdiction sur cet Empire. Il étoit juge souverain dans les affaires Ecclésiastiques & pouvoit reformer de sa propre autorité ce qu'il croyoit préjudiciable aux mœurs. Il pouvoit même condamner à mort ceux qu'il jugeoit coupables sur cet article, sans en donner connoissance au Czar. Enfin la sentence prononcée par le Patriarche étoit irrevocable & s'exécutoit sans oppo-

(*a*) Ce qui a fait faire une découverte ingenieuse à je ne sai quel Evêque Grec. Il y a, dit-il, cinq Patriarches dans le corps de l'Eglise, comme il y a cinq sens dans le corps humain.

(*b*) Patriarche signifie le premier des Peres, ou Prince des Peres. Ce titre est fastueux, aussi l'introduisit-on, quand le faste commença de s'introduire dans l'Eglise. *Pater patrum* signifie à peu près la même chose, & cependant ce titre n'a été donné qu'au Pape. Du moins je n'ai pas trouvé qu'il ait été donné à d'autres Prélats: pour celui de Patriarche, on le trouve donné à des Archevêques & à des Evêques.

(*c*) L'ordre ancien des Patriarchats Grecs est Alexandrie, Jerusalem, Antioche, Constantinople. Je ne parle pas de Rome, puisque, selon quelques Communions separées de la Romaine, sa Primauté est aussi douteuse que sa supériorité.

(*d*) Le Czar Pierre Alexiowitz se déclara Chef de l'Eglise Russienne, après la mort du dernier Patriarche, qui mourut fort âgé peu de tems après les Voyages de ce Monarque en divers Etats de l'Europe. Les Moscovites prétendent que la jurisdiction de leur Patriarche étoit la même que celle du Patriarche de Constantinople, en vertu d'une resignation qu'Hieronyme Patriarche de cette Ville, chassé par les Turcs & refugié en Russie en 1588. fit au Metropolitain de Moscou. Je finirai cette remarque par une ceremonie qui se pratiquoit autrefois à Moscou le Dimanche des Ramaux. Perry l'a décrite en ces termes dans son *Etat de la Russie*, „ On couvroit un cheval d'un drap de toile blanche „ qui pendoit jusqu'à terre; on allongeoit ses oreilles avec cette toile comme celles d'un âne, le Patriar- „ che étoit assis de côté sur ce cheval comme une femme, & avoit sur ses genoux un livre, sur le- „ quel il tenoit de sa main gauche un Crucifix d'or, & dans la main droite il avoit une Croix d'or, „ avec laquelle il donnoit la benediction au peuple. Un *Boyar* tenoit le cheval par la tétiere de peur „ d'accident, & le Czar par les rênes, marchant à pied & ayant en main un rameau de palme. Les „ Nobles marchoient immédiatement après avec environ cinq cent Prêtres revêtus de leurs habits dif- „ férens & suivis d'une multitude innombrable de peuple. La procession marchoit au son de toutes „ les cloches & se rendoit à l'Eglise. De là le Czar accompagné des *Boyars*, des Metropolitains & des „ Evêques alloit dîner chez le Patriarche.

oppoſition. On trouve de plus quatre Patriarches des Armeniens, ſans compter les deux titulaires, qui reſident à Conſtantinople & à Jeruſalem ſous la domination des Turcs; le Patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Coptes, enfin celui des Neſtoriens & celui des Georgiens.

Le Patriarche de Conſtantinople prend la qualité de Patriarche (*a*) Oecumenique ou univerſel. Les Peres d'un Concile tenu dans le cinquième ſiecle avoient attribué cette qualité au Pape Leon. Les Patriarches de Conſtantinople jaloux d'un attribut qui touche de près la chair & ſe fait mieux ſentir que la qualité de ſucceſſeurs des Apôtres, ſe donnerent auſſi-tôt le même titre. Qu'un Evêque imite l'ambition d'un autre Evêque, rien n'eſt plus facile: mais il n'en eſt pas ainſi des vertus Chrétiennes. Quoi qu'il en ſoit, les Patriarches de Conſtantinople ſe dirent Oecumeniques dès la fin du cinquième ſiecle, & obtinrent la confirmation de ce titre par un Concile tenu dans leur Ville en 518.

Des motifs d'ambition ont diviſé aſſés ſouvent les Patriarches de Rome & de Conſtantinople, leur point de vue étoit la ſouveraineté dans l'Egliſe. Sur le raport des Hiſtoriens Ecléſiaſtiques, il fut décidé dans les premiers ſiecles, que Conſtantinople n'auroit la premiere place qu'après Rome; que la ſeule Primauté de rang reſideroit dans le Patriarche de celle-ci. Les Proteſtans équitables ne diſputent pas cette primauté au Pape. A l'égard de la primauté de puiſſance, ce qui ſembloit devoir la faire manquer au Pape eſt juſtement ce qui la lui a conſervée; c'eſt-à-dire, l'éloignement des Empereurs, les irruptions des Barbares, les diviſions de l'Italie en pluſieurs petits Etats, la tranſlation de l'Empire en Allemagne. Le Patriarche de Conſtantinople a toujours gouverné ſous les yeux d'un Souverain ſeculier, qui par ſon élevation & ſa puiſſance pouvoit contribuer à celle de ce Patriarche, & le devoit même pour ſa propre gloire: mais tout au contraire, les Empereurs d'Orient ont ſouvent traverſé ſes entrepriſes & arrêté les excès de ſon ambition. Ils n'ont pas craint de le faire dépoſer par des Conciles ou autrement, lors qu'il excedoit les bornes de ſa jurisdiction. Que ce ſoit là l'effet du caractere des Grecs & des autres Orientaux, ou que les circonſtances n'ayent pas aidé aux vues de ce Patriarche; toujours eſt il vrai qu'il lui a été moins permis de ſe faire des Créatures par de nouvelles dignités, par des collations de Benefices & d'Evêchés déſertés dans les deſordres de l'Etat, qui à la fin convertirent pluſieurs de ces Benefices en petites Souverainetés; & par des changemens dans les uſages anciens: changemens que l'abſence de l'Empereur autoriſoit à Rome & dans le reſte de l'Italie, comme des choſes néceſſaires. La groſſiereté des Barbares devenus Chrétiens, mais ſouvent mal convertis & même, ſi je l'oſe dire, introduits dans l'Egliſe Chrétienne avec tous leurs vices, par le moyen d'une tolerance que l'ignorance des tems faiſoit trouver bonne, & que le deſir de gagner des ames à Dieu faiſoit trouver encore meilleure: cette groſſiereté dis-je ſervit encore à fortifier le pouvoir des Papes, parce que la groſſiereté rend ordinairement timide & crédule. Ce fut auſſi dans le tems de cette groſſiereté ſi remarquable par ſes effets, que l'argent commença de procurer les Bulles & les Diſpenſes. Alors, s'il m'eſt permis de m'exprimer de la ſorte, Rome devint *le bureau general d'un nouveau commerce*, qui la fit reſpecter long tems de toute l'Eu-

(*a*) *Cyrille Lucar* ſe donne au commencement d'une de ſes lettres celui *de Juge Univerſel* ou *Oecumenique* des Egliſes Chrétiennes du trône Impérial de Conſtantinople. Voy. *Monumens autentiques* &c. du Sr. Aymon.

l'Europe, & lui fournit abondamment les moyens de se faire craindre de ces fidelles, qui s'effrayent facilement, aimer des devots de profession & rechercher des gens du Monde.

On peut regarder l'Empereur des Turcs comme le Chef de l'Eglise Grecque. Il faut un Baratz, c'est-à-dire une Patente Imperiale, pour que le Patriarche, les Evêques &c. puissent faire les fonctions de leur Charge. Ce *Baratz* autorise les Evêques à établir & déposer les Prêtres, & autres personnes Religieuses, à faire des mariages & des divorces, à percevoir les revenus des Eglises, à recevoir les legs pieux, à jouïr de tous les privileges de leur dignité, & tout cela, dit le *Baratz* dans ses idées Mahometanes, *selon les vaines & inutiles ceremonies du Christianisme.* Mais rien n'est plus ordinaire que de voir revoquer cette Patente par les ressorts des brigues & de l'ambition du Clergé. Les dignités Ecclésiastiques sont données au dernier encherisseur, sans aucun égard pour le mérite, quand il n'a que la pauvreté pour partage. L'avarice, l'envie & la méchanceté des Grecs introduisirent bien-tôt après la prise de Constantinople cette odieuse venalité du Patriarchat, qui le rend méprisable à ceux qui le vendent. D'abord Mahomet, le Conquerant de Constantinople, accorda de grans honneurs à Gennadius le premier Patriarche de Constantinople depuis la conquête. Il lui mit lui-même le Bâton Pastoral entre les mains, il lui donna un riche Pallium, (*a*) un Caftan de Zibelline, une haquenée blanche & une pension considerable. Il lui accorda la permission d'aller à cheval par la ville & de porter la Croix d'or sur le devant du bonnet patriarchal. On ajoute même que le Prince lui assigna une place dans le Divan. Il voulut encore que le Patriarche eut quelque autorité temporelle sur les Grecs, il la joignit à l'autorité spirituelle, & lui permit de les châtier suivant la rigueur des anciens Canons. Enfin il laissa au Clergé le pouvoir d'élire librement ce Patriarche, se reservant le seul droit d'agréer le sujet élu. Trois (*b*) Patriarches jouïrent consécutivement de ces privileges. Un quatrième (*c*) sans mérite, & sans science offrit, pour parvenir à la Dignité Patriarcale, non seulement de renoncer à la pension, mais de payer même (*d*) un tribut au Grand Seigneur, & depuis ce tems-là le tribut & les vexations des Ministres Turcs sont montés à des sommes excessives. Mahomet indigné de la maniere dont les Grecs avilissoient par leurs mauvaises intrigues une Dignité, pour laquelle il avoit témoigné beaucoup de veneration, revoca bientôt lui-même les privileges qu'il lui avoit accordé, & les Dignités inferieures au Patriarchat eurent dans la suite un semblable sort. Ce mal est devenu d'autant plus fâcheux, que pour pouvoir toujours satisfaire à leur avarice, les Turcs, s'il en faut croire Ricaut, (*e*) suspendent en maîtres le pouvoir des anciens Canons dans les cas de Simonie. Ainsi le Clergé est forcé de dissimuler sur ce point essentiel de la Discipline, & n'ose faire usage des Censures Ecclésiastiques, qui peut être arrêteroient le cours d'un mal si avantageux aux Turcs.

Au-

(*a*) La veste que l'on donne aux personnes distinguées.

(*b*) Le troisième de ces Patriarches, nommé Joasaf, fut déposé par ordre de Mahomet, qui même lui fit raser la barbe, note d'infamie chez les Evêques & les Moines Grecs.

(*c*) Marc *Chilo Carabes* ou *Xylo Carabes.* On prétend qu'il ne fut que soupçonné d'avoir donné de l'argent pour être promu au Patriarchat. Mais à l'égard de Simeon son successeur, les Grecs de Trebizonde offrirent pour lui mille écus d'or à Mahomet, qui les reçut à la honte des Grecs, qui par ce moyen rendirent leur Eglise tributaire & leurs Dignités venales.

(*d*) On l'appelle la *pêcherie.* C'est une espèce de Regale.

(*e*) *Etat de l'Eglise Grecque.*

Autrefois, dit le même Ricaut, un Patriarche de Constantinople ne payoit que dix mille écus pour être installé: de son tems il falloit en payer vingt-cinq mille. Un certain Athanase Metropolitain de Thessalonique donna soissante mille écus pour occuper cette place, d'où les deux Cyrilles, Lucar & Contari avoient été chassés l'un après l'autre. Outre ce Droit si onereux, les Ministres en exigent si fréquemment d'autres, que le Patriarche toujours endeté cherche sans cesse de nouveaux moyens pour satisfaire à l'avarice de ses créanciers. S'il paye mal il est bientôt déposé. Telles sont les causes qui disposent aux fréquentes révolutions qu'on voit arriver dans l'Eglise Grecque, & qui soutiennent l'injuste autorité que les Turcs ont usurpée dans les élections du Clergé.

„ Les dettes de l'Eglise nous dit encore Ricaut *(a)* s'accumulent & vont „ tous les jours en augmentant. . . . . *(b)* à quoi il faut joindre l'interêt, „ qui va toujours fort haut. Et comme les Turcs ont accoutumé de pres„ser extrêmement ceux à qu'ils prêtent, le Patriarche est obligé de convo„quer de tems en tems ses Archevêques & ses Evêques, pour déliberer avec „ eux des moyens de satisfaire une partie des Créanciers. Mais ces det„tes ne sont pas payées, que l'on demande de nouvelles sommes au Patriarche ". Lors que faute de payement & par une suite des brigues, sa déposition est résolue, on s'assure de sa personne & l'on saisit ses biens pour acquitter une partie *(c)* des dettes de l'Eglise & payer ce que le nouveau Patriarche doit pour son installation. C'est ainsi que pour se maintenir dans quelque tranquillité au milieu de ces dettes éternelles, il est obligé de mettre des taxes & des impôts sur les fidelles de son Eglise, & de vendre les Dignités; même d'employer des moyens encore plus odieux, lors que son inclination le porte à l'avarice & à l'injustice.

J'ajoute encore ceci à ce que j'ai dit déja dit de l'origine du tribut que les Patriarches de Constantinople doivent payer à leur avenement au Patriarchat. Ce tribut s'appelle *Pescos*, ou *Peskesi*, mot que les Grecs modernes ont forgé sur celui de *Fiscus*; mais, selon quelques Auteurs, il est dérivé de l'Arabe *Pesk*, qui signifie présent. Nos François ont converti le mots de *Peskiesi* en celui de *Pêcherie*. Ce *Pesk* revient en partie à notre Regale.

Deux choses resultent du détail que je viens de donner touchant le Patriarche: la premiere, que ses revenus sont fort incertains & plus ou moins grans, selon qu'il est plus ou moins pressé des Turcs, & plus ou moins honnête homme. L'autre, que dans sa fortune chancelante, il épuise ordinairement tous ses revenus pour se maintenir. On les fait monter à peu près à quarante mille écus par an. Voici d'où proviennent ces revenus. *(d)* Dès que le Patriar-

(a) En 1672.

(b) Voici une particularité fort remarquable sur cet article. Lorsque Methodius fut déposé par les cabales de Parthenius en l'année 1670. il trouva le siege endetté de plus de trois cent mille écus. Il en acquitta deux cent mille dans trois années de Pontificat, c'est-à-dire de 1667. à 1670. Parthenius son successeur fut obligé de donner cent mille écus au Grand Seigneur & à ses Ministres : les brigues qu'il y eut lui en couterent cent mille autres. Ainsi son élection couta deux cent mille écus dont l'Eglise resta responsable, outre les cent mille écus que Methodius ne put acquitter & les interêts excessifs de ce Capital. Voyez *Bibl. Critiq.* Tom. I. chap. 23. Le P. Simon ajoute, „ que le Patriarche en „ ces occasions emprunte en payant d'interêt jusqu'à quaraute & cinquante pour cent, de peur de man„quer son coup. Quand les Turcs, qni sont ce trafiq, se voyent rembourfés de leur argent, ils vont „ solliciter un autre Metropolitain, & lui en offrent au même prix.

(c) On vient de voir que, suivant le rapport du P. Simon, les dettes de l'Eglise de Constantinople alloient en 1670. à trois cent mille écus. Selon Ricaut, en 1672. elles se montoient à trois cent cinquante mille.

(d) Le P. Simon *Biblioth. Critique* Tom. I. chap. 23.

triarche eſt élu, il vend au plus offrant les Evêchés & les autres Benefices vacans. Outre cela les Evêchés, les Curés & les Monaſteres de ſa Juriſdiction lui ſont redevables d'une certaine ſomme annuelle. Chaque Prêtre de Conſtantinople lui paye par an (*a*) un écu. A l'exemple du Patriarche, les Evêques font acheter les Ordres à ceux qu'ils ordonnent Prêtres, & les Curés vendent les Sacremens au peuple. On lui fait auſſi payer l'eau bénite, le pain bénit, & les places dans les Egliſes. Pluſieurs Evêchés rendent mille écus d'impôt chaque année, & les Monaſteres rendent à proportion. (*b*) Les Evêques de la dépendance du Patriarche, y compris leurs Metropolitains, ſont au nombre d'environ cent cinquante. (*c*) Tous ceux qui ſont ordonnés par lui Diacres ou Prêtres dans Conſtantinople lui ſont un petit préſent. Ceux qu'il ſacre Evêques & Archevêques lui en font à proportion de leur rang. Je ne dis rien (*d*) du *Charatch* que le Clergé lui remet, parce que ce tribut paſſe ſimplement par ſes mains pour aller au thréſor du Grand Seigneur. Chaque mariage qui ſe fait à Conſtantinople ou dans la jurisdiction de cette Ville, lui doit un écu. Ce droit eſt fort conſiderable, à cauſe du grand nombre de Grecs qui viennent s'établir à Conſtantinople. Cette contribution double au ſecond mariage & triple au troiſième & dernier, l'Egliſe Grecque ne permettant pas les quatrièmes Nôces.

Les heritages font auſſi une des principales branches des revenus de ce Patriarche. (*e*) Ce qui eſt laiſſé par un Prêtre mourant ſans enfans lui appartient comme au Pere & à l'heritier commun. Les riches Grecs lui laiſſent après leur mort des chams, des maiſons, ou de l'argent. Je ne dois pas oublier, que tous les trois ans, (*f*) il leve (*g*) douze deniers par tête dans chaque Paroiſſe de ſon Patriarchat, ni la quête que l'on fait pour lui pendant le Carême dans les Egliſes de Conſtantinople & de Galata. Enfin le Czar de Moſcovie lui fait un don gratuit comme une marque de ſes égars & du reſpect qu'il a pour lui. D'autre côté les Grecs ont une eſtime particuliere pour la Nation Ruſſienne, à cauſe de quelques propheties qui diſent que les Ruſſiens delivreront un jour les Grecs de l'opreſſion des Turcs.

Toutes ces levées d'argent formeroient des revenus beaucoup plus conſiderables, ſi elles ne paſſoient par pluſieurs différentes mains. Quelques Relations diſent ſimplement que des Curés ſont établis pour recueillir les droits Patriarchaux, qu'enſuite ils en rendent compte aux Metropolitains, & que les Metropolitains les remettent aux Patriarches: mais ce que rapporte le P. Simon eſt plus exact & plus curieux. Voici ſes propres paroles. „ (*h*) Le Patriarche „ n'a pas le maniement des deniers. . . . Un Synode de Metropolitains & de „ quelques anciens du peuple, qui ont charge dans le Patriarchat reglent avec „ le Patriarche les impôts qui ſe mettent ſur les Benefices, & les reçoivent en„ ſuite pour les appliquer aux dettes de l'Egliſe. Le Patriarche, qui voit „ qu'il ne peut rien faire ſans le conſentement de ſes Oeconomes Eccléſiaſtiques „ & Seculiers, eſt obligé d'avoir pour eux bien des complaiſances, & ſouvent „ con-

(*a*) *Chriſt. Angelus* de Statu Græcor. cap. 43.
(*b*) *Chriſt. Angelus* ubi ſup.
(*c*) Idem ibid.
(*d*) Le *Charatch* ou *Haratch* eſt la taxe que chaque Grec paye par tête au Grand Seigneur. Tout homme qui a vingt ans accomplis lui paye environ cinq écus par tête. De quinze à vingt on ne paye que la moitié: mais les femmes ſont exemptes de cette Capitation.
(*e*) Ricaut *Etat de l'Egliſe Grecque.*
(*f*) *Chriſt. Angelus* ubi ſupr.
(*g*) Ou douze *aſpres.*
(*h*) Le P. Simon *Biblioth.* &c. ubi ſup.

„ contre sa conscience. De plus lui, & les Evêques de ce petit Synode sont
„ contraints de faire cent bassesses, pour se tenir dans les bonnes graces de ces
„ anciens, quoi que Laïques: le Patriarche, pour n'être point déposé, & les
„ Evêques pour les avoir favorables au tems d'une nouvelle élection, parce que
„ leurs suffrages sont plus puissans auprès des Turcs pour faire nommer Patriar-
„ ches celui qu'ils jugent à propos. Cela empêche que le Patriarche ne dé-
„ couvre les friponneries qu'ils font dans l'exercice de leurs charges, & les Evê-
„ ques leur promettent merveilles, s'il arrive que par leur moyen ils viennent
„ au Patriarchat; & ils décrient la conduite du Patriarche & des autres Metro-
„ politains qui peuvent leur faire ombre ".

Après le Patriarche de Constantinople le plus riche est celui de Jerusalem à cause des grans profits que le feu saint lui porte. Je parlerai ailleurs de cette pieuse charletanerie, qui dans son espece ne vaut pas moins que les nôtres. Le Patriarche d'Antioche est le plus pauvre de tous. (*a*) Celui d'Alexandrie a beaucoup d'autorité dans le gouvernement Ecclésiastique, & se rend considerable par les censures. Il se donne le titre de Juge du monde, & prend aussi celui de Pape. Mais ce qui les distingue sur tout du Patriarche de Constantinople c'est l'avantage d'être moins exposés à l'envie & à l'avarice des Turcs. Leur élection est accompagnée de moins de brigues, & les sufrages y sont plus libres.

(*b*) A l'égard des Archevêqnes & des Evêques, leurs revenus consistent pareillement en contributions que les Ordinations leur produisent. Outre cela chaque Prêtre paye tous les ans un écu à son Archevêque ou à son Evêque. Chaque Nôce leur paye aussi un écu, chaque maison de leur Diocese leur fournit (*c*) une provision de blé, de fruits, de vin & d'huile. Les Prêtres vivent sur les revenus des Eglises, ou des présens que leurs paroissiens leur font & des offrandes qu'ils reçoivent les jours de Fêtes. Toutes les fois que ces Prêtres disent la Messe, soit les jours de Fête ou le Dimanche, chaque maison leur donne deux deniers. En recompense le Prêtre doit prier & interceder auprès de Dieu avant le *sacrifice* pour celui qui lui fait cette petite libéralité. De plus les Grecs ont accoutumé de se regaler & de faire des repas solemnels dans ces jours de Fêtes. Les Prêtres y assistent & prononcent la benediction sur les viandes. Cette pieuse ceremonie leur vaut quelques pains, de la viande, du vin, & même de l'argent. De tous ces présens, qui dépendent toujours des moyens ou de la bonne volonté des Paroissiens, il ne se forme jamais que des revenus fort incertains & fort peu solides, ce qui entretient un Prêtre dans l'avarice & les soucis, le dispose à des bassesses, & refroidit sa pieté. Ricaut assure (*d*) que les Grecs contribuent fort peu aux jours d'offrande, tant la charité des peuples est froide à l'égard de leurs Pasteurs. „ Ainsi le Clergé est
„ prèsque contraint, pour vivre, de vendre les mysteres divins, dont il est déposi-
„ taire. On ne peut ni recevoir l'absolution, ni être admis à la Confession, ni faire
„ baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état du Mariage, ni se séparer de sa femme, ni
„ obtenir l'excommunication contre un autre, ou la communion pour les malades
„ que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les Prêtres font leur marché le meilleur
„ qu'ils peuvent, tirant d'un chacun selon son zéle & ses facultés ". Que peut on dire pour les défendre, sinon que la pauvreté sert d'excuse à toutes ces fautes? mais le mal qui en resulte n'en est pas moins grand.

ELEC-

(*a*) *Ricaut* ubi sup. Il se trompe, lors qu'il dit que le Patriarche de Jerusalem est si pauvre, qu'à peine peut il s'entretenir.

(*b*) *Christ. Angelus* cap. 44. & suiv. Voyés aussi la Dissertation précedente, article de la Discipline.

(*c*) C'est une espèce de dixme, que le peuple donne, lors que le Prélat fait la visite de son Diocese. Cependant cela se donne librement.

(*d*) *Etat de l'Eglise Grecque.*

ELECTION *du* PATRIARCHE.

Un Patriarche, nous dit le même Auteur, eſt élû par les Archevêques & les Evêques à la pluralité des voix: mais c'eſt une vaine formalité ſans l'agrément du Grand Seigneur. Le Patriarche va donc lui demander la confirmation de ſon élection : d'ordinaire avant l'élection commencée on demande au Grand Viſir la permiſſion d'élire un ſujet. (*a*) Le Miniſtre appelle les Metropolitains, & leur demande ſi c'eſt tout de bon qu'ils veulent élire un nouveau Patriarche. Après leur avoir reiteré cette demande, il donne le conſentement avec le Baratz. Sa Hauteſſe regale le Patriarche d'un cheval blanc, d'un capuchon noir, d'une croſſe, & d'un caſtan brodé. Le Turc a conſervé dans cette ceremonie l'ancien uſage des Empereurs Grecs. Enſuite le Patriarche accompagné d'un grand nombre d'Officiers Turcs, de ſon Clergé, de beaucoup de peuple ſe rend au ſiege Patriarcal avec toute la ſolemnité poſſible. Les principaux Metropolitains & les autres Eccleſiaſtiques, tous ayant le cierge à la main, le reçoivent à la porte de l'Egliſe & l'introduiſent au dedans. Il appartient (*b*) à l'Archevêque d'Heraclée de faire la ceremonie du ſacre en qualité de premier Metropolitain. Ce Prélat revêtu de ſes habits pontificaux prend le Patriarche par la main, & le place dans la Chaire Patriarchale. Mais auparavant, il fait un petit diſcours au peuple, pour lui déclarer qu'un tel a été choiſi Patriarche par le commun ſuffrage des Metropolitains & des Evêques, ſelon les Canons: enſuite il invite le Patriarche à prendre poſſeſſion de ſa charge. Celui-ci répond gravement, qu'il n'étoit pas digne d'être choiſi pour une ſi haute charge. Cependant, puiſque Dieu le veut ainſi, il ſe ſoumet aux ordres du Clergé. Alors il reçoit la Croix, la Mitre & les autres ornemens pontificaux des mains de l'Archevêque d'Heraclée: il s'aſſied dans la Chaire Patriarchale, les Evêques, le reſte du Clergé, le peuple lui font les ſoumiſſions accoutumées (*c*) avec beaucoup d'acclamations. La célebration de la Meſſe accompagnée des ceremonies ordinaires aux grandes Fêtes ſuit auſſi-tôt cette *Comedie Eccleſiaſtique*, & en fait la concluſion. On peut bien appeller Comedie une Election achetée, où les ſuffrages ne ſont pas libres, où le ſujet n'eſt pas plûtôt élevé qu'on penſe à l'abatre, où l'inconſtance, la mauvaiſe foi & la bizarrerie du choix ſont ſi ordinaires, que même les Miniſtres du grand Seigneur, qui profitent de ces deſordres, (*d*) ont été ſouvent obligés de maltraiter ceux qui préſentent le nouveau Patriarche, & de leur fixer un terme aſſés court pour ſe tenir en repos.

Cyrille Lucar, dans une de ſes Lettres que l'Auteur des *Monumens autentiques de la Religion des Grecs* a fait imprimer en 1708. rapporte que le Patriarche élû *eſt debout au milieu de l'Egliſe ſur un morceau d'étoffe, où l'on a peint* ou brodé *une aigle.* Par ce drap, que le Patriarche foule aux pieds, on prétend l'avertir qu'il doit mépriſer & fouler aux pieds la gloire du monde. En même tems l'aigle, dont le vol eſt haut & rapide, devroit apprendre au Patriarche, que ſon eſprit doit s'élever rapidement au Ciel par l'effort d'une ſainte meditation. J'ai déja dit plus d'une fois que les emblêmes & les allegories ſont extrêmement com-

(*a*) *Bibl. Critique* Tom. I. chap. 23.
(*b*) Voy. Haberti *Pontificale Græcum.*
(*c*) Εἴς πὸλλα τα ἔτη δὲσποτα, *ad multos annos Domine.*
(*d*) Voy. *Biblioth. Critiq.* du P. Simon Tome premier Chap. 23. & la Croix *Etat de l'Egliſe Grecque.*

commodes, juſques là qu'on peut même les employer à des idées contradictoires.

Quoiqu'il en ſoit, telle eſt la deſcription naturelle de l'élection de ce premier Chef de l'Egliſe Grecque, que l'on traite (*a*) de *votre toute ſainteté*, à qui, par reſpect on baiſe la main ou le chapelet, en le portant de la bouche au front; que les Janiſſaires & quelques Officiers de la Porte mêlés parmi les Grecs accompagnent juſqu'à l'Egliſe Patriarchale le jour de ſon élection, moins comme un Patriarche que comme un eſclave. Pour tout dire enfin, ces Turcs liſent les proviſions du Patriarche à la porte de cette Egliſe, avec les ordres de le reconnoître pour chef, de lui fournir de quoi ſe maintenir & payer ſes dettes, ſous peine de la baſtonade, de confiſcation & d'interdiction.

Il eſt inutile de comparer la ceremonie de cette élection à celle qui étoit en uſage ſous la domination des anciens Empereurs Grecs. On ne peut pas même dire que l'une ſoit l'ombre de l'autre. Autrefois on préſentoit les (*b*) noms de trois ſujets à l'Empereur, qui en choiſiſſoit un; enſuite le Patriarche (*c*) deſigné étoit conduit à l'Empereur aſſis ſur la Throne & revêtu des ornemens Imperiaux au milieu des Grans de ſa Cour. Un des principaux Seigneurs prenoit ce premier Miniſtre de l'Egliſe par la main, & le préſentoit devant l'eſtrade ſur laquelle étoit le Throne Imperial. Alors un jeune Gentilhomme remettoit le bâton paſtoral à Sa Majeſté Imperiale, qui prononçoit tout haut ces paroles en regardant le Patriarche; *ſelon le pouvoir que la très Sainte Trinité nous a donné, vous êtes deſigné Archevêque & Patriarche Oecumenique de Conſtantinople la nouvelle Rome.* Auſſi-tôt on faiſoit les (*d*) acclamations accoutumées. Le Patriarche s'avançoit ſur l'eſtrade & l'Empereur lui remettoit la houlette paſtorale: enſuite de quoi le Patriarche deſcendoit de l'eſtrade & retournoit à ſon ſiege, ou plûtôt à une eſpèce de Throne qu'on lui avoit dreſſé vis-à-vis de celui de l'Empereur. Alors les acclamations recommençoient, l'Empereur deſcendoit du Throne, le Patriarche étoit conduit à Sainte Sophie, monté ſur un cheval couvert d'une grande houſſe blanche, & ſuivi des Grans de la Cour revêtus des ornemens de leurs Dignités. Le ſacre du Patriarche ſe faiſoit enſuite dans Sainte Sophie en préſence de l'Empereur par l'Archevêque d'Heraclée, qui avoit été dans les premiers ſiecles de l'Egliſe la Metropolitaine de Bizance nommée enſuite Conſtantinople.

ORDRE *des* ASSISTANS *&* *des* MINISTRES *du* PATRIARCHE *dans les* FONCTIONS PATRIARCHALES.

D'abord il faut obſerver, que ſelon l'ancien uſage le Patriarche, les Evêques & les autres Dignités ne doivent avoir pour Miniſtres que des Moines & jamais des ſeculiers. Je ne parlerai ici que des Miniſtres du Patriarche. Avant la priſe de Conſtantinople (*e*) ils étoient encore tous Eccleſiaſtiques. Aujourd'hui, excepté quatre, ils ſont tous ſeculariſés, ce qui d'un côté augmente les revenus du Patriarche, & de l'autre favoriſe l'ambirion des ſeculiers. Les voici nom-

(*a*) Παναγιωτατος.
(*b*) Vide *Pontific. Gracum* p. 430. Edit. Paris. 1643.
(*c*) Ὑποψήφιος: ſur ce mot V. Haberti *Obſervat. in Pontif. Græcorum* ubi ſup.
(*d*) *Acclamant omnes ad multos annos.* C'eſt ainſi qu'on traduit le Grec πολυχρονίζουσι παντες.
(*e*) La Croix Etat de l'Egliſe Greeque.

nommés dans l'ordre de leur aſſiſtance auprès du Patriarche pour les fonctions tant Eccleſiaſtiques que ſeculieres. A la droite du Patriarche on voit (*a*) le grand Oeconome, qui a ſoin des revenus & de la dépenſe publique du Patriarchat. Il lui rend compte deux fois l'année, & aſſiſte à ſon tribunal de juſtice aux jours d'Audience. Il a auſſi l'adminiſtration de l'Evêché après la mort de l'Evêque, & la premiere voix dans les élections.

Le grand *Sacellaire*, c'eſt-à-dire, le grand Maître de la Chapelle, aſſiſte le Patriarche dans les jugemens & dans les ceremonies Eccleſiaſtiques. C'eſt auſſi lui qui préſente ceux qui aſpirent à la Prêtriſe (*b*).

(*c*) Le grand Threſorier, qui eſt le gardien des Vaſes ſacrés de l'Egliſe & des Ornemens Pontificaux. Il ſe tient à l'entrée de la ſacriſtie, préſente les Ornemens au Prélat célebrant, & les choſes néceſſaires à l'Autel. C'eſt auſſi lui qui a l'Oeconomat d'un Evêché vacant.

Le (*d*) grand Official, qui connoît des matieres béneficiales, & reçoit les différens qui ſurviennent dans les mariages. Il fait approcher les Prêtres qui doivent recevoir la Communion aux jours ſolemnels.

(*e*) Le grand Logothete ou Chancelier. C'eſt lui qui porte la parole, qui garde le ſeau du Patriarche & le met à ſes lettres.

Le grand Referendaire eſt le porteur des Ordres du Patriarche. Il eſt député vers les Grans, il a rang parmi les Juges de l'Egliſe. Du tems des Empereurs Grecs il étoit appellé Palatin.

Le grand Protonotaire ſe tient devant le Patriarche pour écrire & delivrer les Brefs, les Mandemens, les Ordonnances & les Décrets. Outre cela c'eſt lui qui a droit d'examiner deux fois l'année ceux qui ſe mêlent des loix (Eccleſiaſtiques). Il eſt auſſi l'inſpecteur des contracts & des teſtamens &c. Enfin il ſert le Patriarche dans le Sanctuaire, & lui préſente à laver dans le tems de la célebration.

Tous ces Miniſtres conſervent encore leur ancien rang & ſont à la droite du Patriarche dans toutes les ceremonies, de même que les ſuivans, dont le Miniſtere eſt cependant moins remarquable.

(*f*) Le Thuroferaire ou Miniſtre de l'encens. C'eſt lui auſſi qui couvre du voile les choſes ſacrées pendant le chant de l'hymne à la Trinité, & qui met les vêtemens ſacrés au célebrant.

(*g*) Celui qui tient une note des ſuffrages des Evêques, & reçoit auſſi les requêtes & les remontrances. Le *Protecdice*, ou l'avocat, qui juge à l'entrée de l'Egli-

(*a*) Tiré de *la Croix* ubi ſup. *Allat.* Lib. III. Cap. 8. *de Eccleſ. Occid. & Orient. perpetua conſentione &* autres. Voici ce qu'on trouve du grand Oeconome, dans la *Notice des Dignités.* Le grand Oeconome n'étoit que Diacre au tems des derniers Grecs, au lieu qu'il étoit Prêtre auparavant. Il connoit de la recepte & de la dépenſe &c. & en rend compte quatre fois l'année au Patriarche. Quand le Patriarche officie, il eſt à l'autel à ſon côté. Quand il confére les Ordres, il lui préſente les Clercs qui demandent de les recevoir. Après la mort du Patriarche, il reçoit les revenus juſqu'à l'élection d'un autre.

(*b*) Selon la Notice, il a ſoin des Monaſteres d'hommes & de filles. Il les viſite, il fait la recepte, & la dépenſe des revenus. &c.

(*c*) *Sceuophylax:* ſuivant la Notice, il ſe tient debout à la porte de la ſacriſtie, quand le Patriarche officie, pour donner le livre; il a place dans les jugemens, il garde les revenus de l'Egliſe pour les diſtribuer entre les Clercs.

(*d*) *Chartophylax* ou le garde des Chartres. Il a ſoin des droits du Patriarche, dit la Notice, il le preſente quand on le ſacre, il eſt debout auprès de lui quand il officie. Il tient auſſi le regiſtre des mariages.

(*e*) On appelle auſſi *Logothete* un certain inſpecteur des comptes & des affaires qui regardent l'Egliſe. &c. la Notice dit qu'il eſt aſſis dans les jugemens.

(*f*) *Allatius* ubi ſup. l'appelle *Caſtrenſis.*

(*g*) *Hypomnematographus Allatius. Ibid.*

l'Eglise des moindres affaires. Le *Hierommemon:* il garde (*a*) le Rituel & les autres Livres. C'est lui aussi qui fait la dedicace d'une l'Eglise en l'absence de l'Evêque, & qui institue les Lecteurs. L'Officier ou Ministre qui a soin (*b*) du *Supergenual* du Patriarche & le (*c*) Docteur.

A la gauche sont le *Protopapas*, ou Archiprêtre, le *Deutereuon*, ou le second Visiteur, le Préfect des Eglises, les *Ecdices* ou assesseurs, l'Exarque, les deux domestiques, les deux Laosynactes, les deux Primiceres, le Protopsalte ou premier chantre, le Député, le grand Archidiacre & le second Diacre. Le *Protopapas*, (*d*) dont la dignité est purement ecclesiastique, communie le Patriarche dans les Messes solemnelles & en est communié. Il est le premier entre toutes les dignités ecclesiastiques, tant pour les privileges que pour le rang. Le *Deutereuon*, ou le second tient la place du Protopapas, lorsque celui-ci est absent. Le Visiteur, entre autres prerogatives de sa charge, a celle d'examiner les differens qui surviennent dans l'Eglise, & les causes qui mettent empéchement au mariage. Le Préfet, ou Surintendant a sous sa direction l'huile sacrée, & ce qu'on appelle chez les Grecs (*e*) *Antimensium.* Il a le droit de planter (*f*) la Croix sur le terrain d'une nouvelle Eglise, lorsque le Patriarche n'est pas en état de faire cette ceremonie. L'Exarque revoit les causes jugées. Les Domestiques sont aux côtés du Protospalte, ou maître du Chœur, & chantent avec lui au Chœur, de même que les deux Primiceres, qui ont leur place au dessus des Diacres. Les *Laosynactes* assemblent les Diacres & le peuple. Celui qu'on appelle Deputé introduit à l'audiance du Patriarche & écarte les gens du passage. Il faut aussi le regarder comme un Maître des Ceremonies. J'indiquerai seulement les autres Ministres de cette partie du Chœur qui est à la gauche du Patriarche; assavoir, le Catechiste, qui instruit & prépare à recevoir le Bapteme ceux qui reviennent de l'héréfie à l'Eglise; le (*g*) *Periodeute*, qui va de côté & d'autre pour instruire aussi ceux qui doivent recevoir le Bapteme; le Préfet, ou Maître des ceremonies, different du Deputé, assigne à chacun son rang. Enfin il y a (*h*) l'Officier qui porte le bâton pastoral devant le Patriarche, le Ceroferaire, & les Portiers. Au reste il faut observer que ces Dignités & ces Offices ont souffert de si fréquens changemens, qu'on ne doit point être surpris de voir les Auteurs confondre presque toujours leurs fonctions, leurs noms & leurs attributs, ou les indiquer sous d'autres noms que ceux dont je viens de parler. Par exemple on trouve dans l'Histoire Byzantine un grand Ecclesiarque, qui est peut-être le Surintendant de l'Eglise, un Nomophylax, ou garde des Loix Ecclesiastiques, un Dicaiophylax, ou Procureur de l'Eglise, qui garde les Titres & les Chartres, un grand Interpréte de l'Eglise, un Logothete des Domestiques, qui est comme un Intendant de la maison du Patriarche, un autre Logothete de l'Eglise, qui en est comme l'inspecteur general, enfin un Lampadaire, qui a soin d'éclairer l'Eglise & d'entretenir les lampes, & un Primicere des Notaires.

Je ne dois pas oublier le Protosyncelle, qui selon quelques-uns est le premier

(*a*) Ce livre est appellé *Contacium.* Voy. *Allat.* ubi sup.

(*b*) J'expliquerai ci-après ce que ce mot signifie.

(*c*) *Magister* dans *Allatius.* Il explique l'Evangile & le Psautier.

(*d*) Les quatre qui ne peuvent être qu'Ecclesiastiques à cause de leur fonction, sont l'Archiprêtre, le Docteur, ou Theologal, le *Protospalte* ou premier Chantre, & le Préfet des Eglises.

(*e*) On explique *Antimensium* par *Superaltare:* c'est proprement un autel portatif. V. Haberti Pontif. *Græc.* pag. 663.

(*f*) *Stauropegum* ou *Crucis defixio.* Ibid. & *Allatius* ubi sup.

(*g*) Ceux qui ont écrit des Rites Grecs en Latin l'appellent *Circumcursor.*

(*h*) Quelques Auteurs donnent cette fonction au Protopsalte ou Protospalte, comme quelques-uns l'écrivent.

mier Domeſtique du Palais Patriarchal : ce n'eſt point cela. Le Protoſyncelle eſt comme qui diroit le premier ſurveillant du Patriarche. Il a le droit d'habiter dans le Palais Patriarchal, & d'y paſſer la nuit avec d'autres Syncelles qu'il a ſous lui. (*a*) Sa chambre eſt joignant celle du Patriarche. En un mot il n'eſt pas ſeulement le Vicaire & le Coadjuteur, il eſt auſſi le Pere ſpirituel du Patriarche. Autrefois le Syncelle étoit ordinairement le ſucceſſeur du Patriarche, comme parmi nous le Coadjuteur l'eſt de l'Evêque & de l'Archevêque.

Puiſque j'ai parlé ici des dignités inferieures au Patriarche, je mettrai à leur ſuite (*b*) l'*Archimandrite*, qui chez les Grecs eſt le Superieur d'une Communauté de Moines. *Archimandrite*, *Hegumene*, *Abbé* ſont trois termes ſynonimes.

Je finis par le Synode, qui eſt comme le diminutif du Concile. Le droit de l'aſſembler dans la Province appartient au Patriarche, & à l'*Eparque* ou Metropolitain. Les Canons de l'Egliſe primitive ordonnoient d'aſſembler le Synode Provincial deux fois l'année. Cette Conſtitution fut changée long-tems après, & il fut ordonné de ne le convoquer qu'une fois depuis Pâques juſqu'à la fin du mois d'Octobre. Du tems de Zonare les Synodes étoient entierement négligés, & il s'en plaint comme d'un mal. Ils le ſont bien plus aujourd'hui : mais ſi tous les Synodes étoient pacifiques, charitables, tolerans, humbles, ennemis des ſubtilités & des diſtinctions odieuſes, quel malheur pour l'Egliſe d'en être privée !

OFFICE, LITURGIE & autres USAGES.

Les Grecs appellent (*c*) Canon & Synaxe, ce que les Latins appellent Office. Cet Office a neuf parties, qui ſont le Nocturne, l'Office du matin ou Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, Nones, Vêpres, (*d*) Complies. Je ne repeterai point ſur ces parties de l'Office, & ſur tout ce qui concerne les Heures Canoniales, ce que j'ai dit dans un (*e*) autre endroit. Après le Nocturne on chante le (*f*) *Triſagium*, on dit trois fois le *Gloria Patri* &c. & de même à toutes les Heures. Je n'entre point dans le détail de ce qui eſt propre à chaque partie de l'Office, & des changemens que le tems y a faits. Pour ſavoir à fond des détails ſi inutiles à tout autre qu'à des Religieux, il faut conſulter les (*g*) *Typiques*.

Voici en peu de mots ce qui regarde la Liturgie des Grecs. (*h*) Ils ont l'uſage de quatre différentes Liturgies. La premiere eſt celle de St. Jaques (*i*), ſur

(*a*) Σύγκελλος concellaneus, de *Cella* petite chambre. Par corruption les Grecs modernes écrivant σύγγελος, même ceux qui occupent cette charge. C'eſt donc à tort que le Sieur *Aymon* a relevé la prétendue bevue d'un de ceux qui ſignerent la condamnation de Cyrille au Concile de Jeruſalem. Voy. pag. 334. & 335. des *Monumens autentiques* &c.

(*b*) *Archimandrita* de *Mandra*, qui ſignifie bercail, & par une ſignification plus éloignée caverne & cachette. Ainſi *Archimandrite* ſignifie maître ou chef de gens qui habitent dans une cachette. Le P. Simon dans ſes Remarques ſur le *Voyage du Mont-Liban* derive *Mandra* d'un Verbe Chaldéen, qui ſignifie demeurer dans une méchante Cabane.

(*c*) *Canon* ſignifie Regle, *Synaxe* aſſemblée.

(*d*) *Completorium*, parce que le jour eſt fini, *completus dies.*

(*e*) Tom. I. *Ceremon.* des *Catholiq.*

(*f*) *Saint Dieu*, *Saint Fort*, *Saint Eternel.*

(*g*) Livres des Grecs qui contiennent l'ordre des Offices de toute l'année & celui des Jeunes.

(*h*) *Ricaut* Etat de l'Egliſe Grecque Chap. 16.

(*i*) *Bona* de Rebus Liturgicis. L. I. Cap. 8. Le Cardinal *Bona* maintient l'autenticité de cette Liturgie contre les Proteſtans, qui la rejettent comme ſuſpecte, à cauſe qu'on y trouve quelques termes établis long-tems après l'Apôtre St. Jaques.

ſur laquelle le conſentement de l'Egliſe Grecque eſt perpetuel. La longueur de cette Liturgie qui dure cinq heures, eſt cauſe qu'on ne la lit qu'une fois l'année le 23. Octobre jour de la Fête de St. Jaques. La ſeconde Liturgie eſt celle de St. Baſile. Ce Pere voyant que la longueur de la Liturgie de St. Jaques épuiſoit l'attention de l'aſſemblée, il crut devoir l'abreger. On lit cet Office (a) les Dimanches du Carême, excepté celui des Ramaux, le Samedi ſaint, aux Vigiles de Noël & de l'Epiphanie, & le jour de St. Baſile. Ricaut ajoute le Jeudi ſaint, & le jour de l'Exaltation de la Croix. La troiſième Liturgie eſt celle de St. Chryſoſtome. La Liturgie de St. Baſile étoit encore trop longue: ce dernier Saint n'avoit pas encore eu aſſés d'égard pour la foibleſſe des fidelles qu'un Office trop long diſtrait à la fin de l'attention que demande la Religion. St. Chryſoſtome fit une nouvelle reduction de cette Liturgie, ou plutôt il prit de la Liturgie de St. Baſile ce qui lui parut eſſentiel & l'inſera dans la ſienne. On ſe ſert de la Liturgie de St. Chryſoſtome toute l'année, excepté aux jours ſpecifiés ci-deſſus. La quatrième Liturgie, qui eſt celle de St. Gregoire porte le nom de (b) *Préconſacrée*, parce qu'elle ſuit toujours l'Office de St. Chryſoſtome ou de St. Baſile. Cette Liturgie de St. Gregoire n'eſt qu'une collection de prieres propres à inſpirer au Prêtre & aux Communians les diſpoſitions néceſſaires pour recevoir dignement la Communion. Ricaut compare cet Office à l'Office de la Communion dans la Liturgie de l'Egliſe Anglicane. Il ajoute qu'on le lit à onze heures du matin en faveur des pareſſeux, mais que l'on commence à neuf dans les maiſons religieuſes, afin que le tems ne leur manque pas pour leurs autres exercices de pieté. Au reſte on auroit tort de croire que ces devotions ſi longues & ſi regulieres rendent les Moines Grecs plus honnêtes gens: l'hiſtoire & les voyages ne diſent que trop de mal des Moines de l'Orient. Cette regularité eſt un vernis qui cache les défauts aux yeux des perſonnes ſimples & credules. Chez les Grecs comme ailleurs elle tourne en coutume & en nonchalance. Ces Moines reſſemblent aux notres, à cela pres que ceux-ci étourdiſſent leur voiſinage (c) en lui annonçant qu'ils vont reciter leur Office. C'eſt-à-dire s'acquitter d'une tâche qui eſt impoſée aux Couvents.

Les Turcs ont défendu l'uſage des cloches aux Grecs (d). „ Ils ſuſpendent par des cordes à des branches d'arbre des lames de fer ſemblables à ces „ bandes dont les roues des charettes ſont revêtues, courbes, épaiſſes d'environ demi-pouce ſur trois ou quatre pouces de largeur, percées de quelques „ trous dans leur longueur. On carillonne ſur ces lames avec de petits marteaux de fer, pour avertir les Caloyers de venir à l'Egliſe. Ils ont une autre ſorte de carillon, qu'ils tâchent de faire accorder avec celui de ces lames „ de fer. On tient d'une main une latte de bois, large d'environ quatre „ ou cinq pouces ſur laquelle on bat avec un maillet de bois ". Et comme qui dit un Moine, dit une eſpèce de devot qui ſait aſſortir la ſeverité de la regle avec le plaiſir, je dois ajouter, en me ſervant des termes de *Tournefort*, „ qu'à table les jours de rejouïſſance, ils font tinter une taſſe de cuivre „ en

(a) *Bona* ubi ſup. Cap. 9.

(b) Προαγιασμένη. *Ricaut* ubi ſup.

(c) Ils moleſtent tout leur voiſinaige à force de trinqueballer leurs cloches. Voyre une Meſſe, une Matines, une Vêpres bien ſonnées ſont à demi dictes. C'eſt ainſi que s'exprime Rabelais au ſujet de l'Office des Moines.

(d) *Tournefort* Voyages du Levant, Lettre 3. Voy. ci-après la figure de cet inſtrument qui ſert de cloche.

„ en frappant deſſus de tems en tems avec le manche d'un couteau, tan-
„ dis que les Moines chantent du nez comme un Capucin ".

La celebration de la Liturgie demande une conſcience pure, un cœur net, des penſées Chrétiennes & (*a*) charitables, la charité, la tempérance &c. On ſait combien il coute d'avoir ces vertus, & qu'il ſera toujours impoſſible de les confondre avec les ceremonies & les bienſéances. Selon le rapport de Ricaut, la celebration des Offices eſt ſuivie d'une lecture, qui eſt celle de la vie de quelque Saint, & cette lecture tient lieu de Sermon ou d'Homelie. Selon Tournefort l'uſage des Sermons eſt comme aboli, juſques-là qu'on ne voit preſque pas de chaire de Prédicateur dans les Egliſes. Si quelque Papas ſe mêle de prêcher, il s'en acquitte très-mal. On paye deux écus un Sermon qui ne les vaut pas. C'eſt un tiſſu de paroles mal arrangées, qui n'eſt entendu, dit-il, ni du Prédicateur, ni du peuple.

Détaillerai-je ici la ſituation qu'ils obſervent dans leurs prieres & les marques exterieures de leur dévotion? Il faut en parler. Quoi que les eſprits forts & les gens du monde traitent ces uſages de minuties, le peuple en fait cas, & les devots s'y occupent. Dans la priere les Grecs ſe tournent vers (*b*) l'Orient: ils prient debout, mais ils peuvent auſſi s'appuyer, & peuvent même s'aſſeoir. Les Laïques s'aſſeyent pendant que le Prêtre fait l'inſtruction, ils ſe tiennent debout quand ou prie Dieu, ou chante des hymnes. Ainſi le dit un (*c*) Grec moderne. Après avoir pris ſa place, on ſe découvre la tête, on fait le ſigne de la Croix. La maniere des Grecs eſt de joindre d'abord les trois premiers doigts de la main droite, par où l'on ſignifie que la Divinité eſt en trois perſonnes. Le Grec conduit ces trois doigts du front au deſſous de la poitrine, & enſuite de l'épaule droite à l'épaule gauche; ce qui n'eſt pas moins myſterieux. Dans cette figure de la Croix les trois doigts conduits au front nous apprennent que la Trinité habite aux Cieux. Conduits au deſſous de la poitrine, ils nous montrent tout d'un coup quatre grans myſteres, l'incarnation, le crucifiement, la ſepulture, la deſcente de Jeſus Chriſt aux enfers. Ces trois doigts appliqués à l'épaule droite nous marquent que Jeſus Chriſt reſſuſcité s'eſt aſſis à la droite de Dieu. Enfin l'épaule gauche étant un type de la reprobation des méchans, par le mouvement des trois doigts vers l'épaule gauche le Grec demande à Dieu dc n'être pas mis au rang des méchans & d'être délivré de la puiſſance du Demon. Si je m'étendois autant à proportion ſur les myſteres des différentes ſituations ordonnées aux Fidelles dans leurs devotions, je fournirois un ample recueil d'allegories également ingenieuſes, & inutiles, amenées de fort loin & tout à fait inconnues aux fondateurs du Chriſtianiſme. Par exemple on oſeroit bien aſſurer qu'ils n'ont jamais ſû, qu'être debout aux devotions du Dimanche de Pâques ſignifie que la Reſurrection de Jeſus Chriſt nous a relevé de nos péchés. Il falloit (*d*) un Patriarche de Conſtantinople pour reveler cé myſtere.

Le

(*a*) Autrefois dans le tems de la celebration des Myſteres un Diacre crioit à l'aſſemblée, *que chacun renonce aux inimitiés.*

(*b*) Ils portent cet uſage juſqu'à la ſuperſtition, juſques là mêmes que ſe trouvant entre l'Egliſe & l'Orient, ils tourneront plutôt le dos à l'Egliſe qu'à l'Orient. &c. ceci eſt une citation du Rituel du P. *Goar*, connu ſous le nom d'*Euchologe*. On attribue l'origine de cette ſuperſtition aux Priſcillianiſtes, Heretiques du quatrième ſiecle, qui croyoient à l'Aſtrologie judiciaire & à l'influence des aſtres ſur notre monde. On prétend que Priſcillien & ſes Sectateurs établirent la coutume de prier en ſe tournant à l'Orient, comme pour demander l'aſſiſtance du ſoleil contre les mauvaiſes influences des autres étoiles.

(*c*) *Chriſtophor. Angelus* Cap. 21. *Status Græcor.*

(*d*) *Germanus* in *Theoria Rerum Eccleſ.* cité par * * *.

La ſigne de la Croix & le Recueil de prieres que l'on appelle l'*horologe*, qui revient aux *Heures* des Latins, comprennent toute la devotion des Grecs. On voit par ces Heures, que les Grecs prient les Saints & la (*a*) Sainte Vierge. Leurs prieres appellent la Vierge *Mere de Dieu*, *Reine de l'Univers*, *gloire des Orthodoxes*. Les autres Saints ont auſſi leurs titres: le plus ou moins de confiance & de dévotion leur ajoute ou leur retranche les épithetes. (*b*) Les Images ſont plattes; on ne voit aucune ſculpture dans les Egliſes.

Je ne dois pas oublier qu'en certains cas, on interdit aux (*c*) femmes l'entrée dans les Egliſes, qu'alors elles ſont obligées de reſter à la porte comme ſi leur ſouffle étoit empoiſonné, & qu'en cet état il ne leur eſt permis ni de communier, ni de baiſer les Images.

LES CEREMONIES de la MESSE.

(*d*) La Liturgie de St. Chryſoſtome ordonne la pureté de cœur, la continence & la Confeſſion au Prêtre qui va dire la Meſſe. Le Prêtre ainſi préparé entre avec un Diacre dans le chœur de l'Egliſe. Ils ſe tournent l'un & l'autre vers l'Orient & font trois inclinations devant les Images du Sauveur & de la Sainte Vierge, ce qui eſt ſuivi d'une courte priere, après laquelle reviennent trois inclinations vers l'Orient. Le Diacre s'approche du Prêtre afin qu'il beniſſe la (*e*) Tunique & (*f*) l'Etole qu'il lui préſente, après quoi le premier ſe revêt de l'une & de l'autre. Le Prêtre prend auſſi ſa Tunique, & tout cela eſt accompagné des prieres convenables à ces ornemens qu'ils baiſent en même tems par je ne ſai quel mouvement de devotion que les uſages anciens & modernes de toutes les Religions ont fait chercher dans les baiſers. De là le Prê-

(*a*) Dans une priere du Nocturne, ou prie la Sainte Vierge *de diſſiper les conſeils des méchans*, *de combattre pour le Roi*, *d'intercedcr pour la paix de l'Univers* &c. On trouve une priere de même force dans l'Office des Matines. Voyez *Ricaut* Chap. 18. de l'*Etat de l'Egliſe Grecque* touchant la Croyance des Grecs ſur ces articles. Il y rapporte un aſſés long extrait de la Confeſſion de Foi des Egliſes d'Anatolie ſur l'Invocation des Saints. Il trouve pour toute différence entre les Breviaires Latins & les Grecs, *que ceux-ci ſont fort retenus* ſur l'article de l'Iuvocation. Il rapporte à ce ſujet des extraits de prieres aux Saints, & de celles qu'on fait apprendre aux enfans adreſſées à la Vierge, aux Anges, aux Saints & à la Croix, qui ne prouvent pas trop ce qu'il avance.

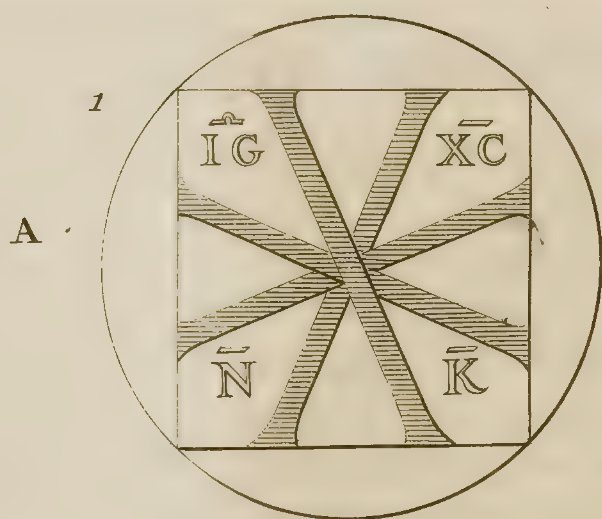
(*b*) *Ricaut* ubi ſup. Chap. 17. dit, „ que les Grecs ont des Images dans les Egliſes pour l'ornement, „ pour l'hiſtoire & pour le culte, qu'ils tiennent des lampes allumées devant ces Images, qu'ils les encenſent, qu'ils leur font des reverences au commencement & à la fin de leurs prieres . . . . qu'ils „ ont par-tout ſur une eſpèce de pupitre, l'Image de la Sainte Vierge & de St. George, qu'ils baiſent „ dévotement lors qu'ils entrent dans l'Egliſe, lors qu'ils en ſortent, & à la concluſion de quelques „ parties conſiderables de la Liturgie. . . . . mais que cependant ils prononcent Anathême contre ceux „ qui adorent de ſemblables repréſentations". *Ricaut* rapporte encore, au ſujet du culte des Images, les diſtinctions que les Grecs admettent entre ce culte & celui de la Divinité; diſtinctions qui ne différent point de celles de l'Egliſe Catholique.

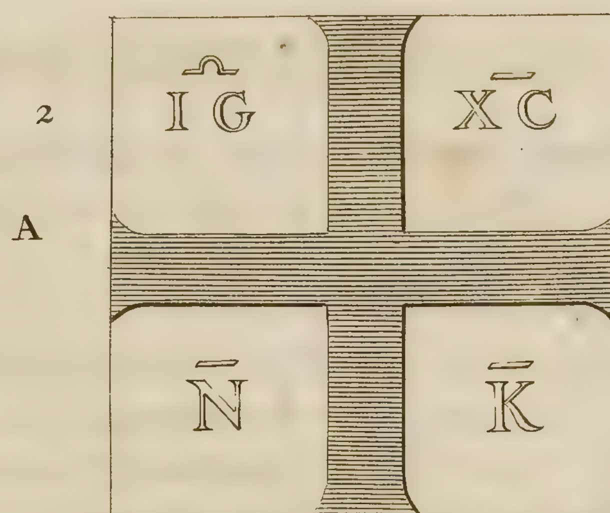
(*c*) *Tournefort* dit qu'on eſt moins ſcrupuleux dans les Monaſteres, & qu'on y entretient des blanchiſſeuſes.

(*d*) Edit. de Veniſe in 4. apud *Julianos*, très-peu correcte, tant pour le Grec que pour le Latin. N'ayant beſoin que du ſens de la Liturgie, je me ſuis ſervi de celle-là faute de mieux.

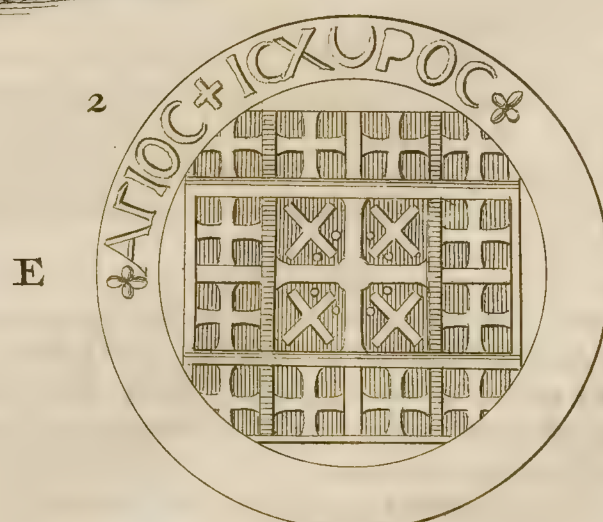
(*e*) *Stoechar ium*. C'eſt un Ornement ſacré, qui repond à l'*Aube* des Latins. *St. Germain* ubi ſup. trouve que le *Stoecharium* eſt l'emblême de l'éclat de la Divinité & du ſaint entretien du Fidelle revêtu de ce *Stoecharium* avec Dieu. Cet ornement eſt commun au Prêtre & au Diacre. Pour en ſavoir davantage, il faut lire *Haberti Pontific. Græcum* pag. 22.

(*f*) *Orarium*. Le mot eſt Latin, quoi qu'employé par les Grecs. *St. Germain* ubi ſup. dit que cet *Orarium* ſignifie la diligence du Diacre dans ſon Miniſtere. Voy. *Haberti Pontif. Græcum* ubi ſup. Entre les ornemens ſacerdotaux des Grecs, il y a auſſi l'*Epitrachelium*, que l'on rend par *Collare* Collier, par *cervical*, qui en mauvais Latin ſignifie un ornement qui ſe poſe ſur le col, & par *Stola* Etole. Tournefort parle encore d'un autre ornement qu'il appelle *Pola*: c'eſt un quarré de brocard large de trois doigts, en lozange, appliqué ſur la Chape avec une épingle entre les deux épaules. On peut voir tous ces ornemens ſur le corps d'un Papas que la figure repréſente ici.









A. Pain de la Communion chez les Grecs. B. l'Etoile. C. l'Evêque tenant le chandelier à Trois et à deux branches. D. l'Evantail. E. Le Corban ou pain de la Communion des Cophtes.

Prêtre passe au (*a*) Manupule, ensuite il prend & baise l'étole, de même la ceinture qui, selon la priere, *le ceint de force*, & (*b*) le *genual*, *qui est* (*c*) *comme un glaive sur sa cuisse*. Du *genual*, il passe à (*d*) la planette avec les mêmes ceremonies.

Ensuite le Prêtre & le Diacre vont à la *Prothese* & se lavent les mains, en disant dans leur langue le *Lavabo* &c. La (*e*) *Prothese* est à gauche de l'Autel. C'est là que le Prêtre prépare le Sacrement. Le Diacre y porte le pain & le vin, la Patene & le Calice, met celui-ci du côté droit & la Patene du côté gauche. Ils font tous deux trois inclinations devant la Prothese. Le Prêtre, après y avoir ajouté la benediction, prend de la main gauche le pain qui (*f*) doit être offert & de la droite (*g*) le couteau duquel il fait une croix à l'endroit de la marque (*h*) qui est sur ce pain, en disant trois fois, *En memoire de J. C. notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur*: & comme il acheve ces paroles, il perce la marque au côté droit & la fend en croix en prononçant ces autres paroles; *Il a été mené comme une brebis à la boucherie*. En la perçant au côté gauche il ajoute, & *comme un agneau qui ne crie point quand on le tond*. A la partie superieure de la marque il dit, *son jugement a été élevé* (*ou manifesté*) *dans l'humilité*, & lorsqu'il perce l'inferieure, *qui est celui qui publiera* (*ou expliquera*) *sa genealogie?* A chaque partie de l'action du Prêtre, le Diacre repete ces mots, *prions le Seigneur*, & prenant son (*i*) Etole de la main droite, il dit au Prêtre *élevés Seigneur*. Alors le Prêtre, après avoir percé encore une fois ce même pain obliquement par le côté droit, dit ces paroles; *sa vie a été élevée* &c. Ensuite il renverse le pain dans la Patene & au moment que le même Diacre lui dit, (*k*) *immolés Seigneur*, il l'immole en *croix* comme pour imiter le sacrifice de la Croix. *J'immole*, dit-il, *pour la vie & le salut du Monde l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde*. De même lors que le Diacre lui dit, *ouvrés Seigneur*, il ouvre le reste du pain avec son couteau par le côté droit, faisant à son action l'application de ce passage, *un des soldats ouvrit son côté*

(*a*) *Epimanicia*, Manipules, les Grecs en ont deux, un pour le bras droit, l'autre pour le gauche. Ils représentent les liens de Jesus Christ, & il n'appartient qu'au Patriarche d'en avoir deux. *Habert* ubi sup.

(*b*) Le *Genual*, ou l'*Epigonatium*, se met sur les genoux du Celebrant qui est constitué en dignité. Ainsi le dit la *Liturgie de St. Chrysostome*. Ce *Genual* représente typiquement le linge qui servit à laver les pieds au Sauveur.

(*c*) En le benissant & le baisant il dit, *accingere gladio tuo super femur tuum*.

(*d*) La Chasuble, *Phelonium* en Grec: la Chasuble des Patriarches est toute parsemée de Triangles & de Croix. Les Croix l'ont faite nommer des Grecs *Polystaurium*. Les Triangles représentent J. C. qui est la *Pierre angulaire*.

(*e*) C'est un petit Autel. Il y a trois Autels dans le Chœur ou le Sanctuaire. Le grand Autel, ou la *Sainte Table* est au milieu. On y met la Croix & le Livre des Evangiles. La Prothese est à main gauche en entrant dans le Sanctuaire. Le troisiéme Autel est à droite. On y pose les Vases sacrés, les Livres & les Habits Sacerdotaux.

(*f*) Προσφόρα *oblation*. Ce pain est rond, parce qu'il doit représenter les deniers que Judas reçut pour trahir J. C. Voy. Durand cité par *Goar*, qui à son tour est cité par le producteur Alleman d'un immense fatras de notes sur *Christ. Angelus*.

(*g*) Λόγκη lancea. Ce couteau a le nom de lance, en memoire de celle qui perça le côté du Sauveur.

(*h*) Voici la figure de cette marque dans laquelle on voit des caracteres qui signifient, *Jesus Christ a vaincu*.

(*i*) Quoique l'*Orarium* des Grecs ne soit pas absolument l'Etole, il ne se peut pas traduire autrement ici. Le Diacre le prend de la main droite, lors qu'il doit faire quelque chose avec attention. Avant l'établissement du Christianisme l'*Orarium* servoit à demander le silence & l'attention au peuple.

(*k*) Ce n'est pas ici la véritable consécration, ni le vrai sacrifice, & quoi que le Prêtre applique à toutes les parties de cette immolation des passages, qui regardent particulierement le sacrifice de Jesus Christ, elle n'est qu'une disposition ou une préparation au sacrifice. Pour ces raisons on a traduit le mot θύω dont se sert le Prêtre, par celui de j'immole: l'immolation étoit chés les anciens Payens un préliminaire du sacrifice.

côté avec sa lance & il en sortit du sang & de l'eau. Alors le Diacre verse le vin & l'eau dans le calice, les mêle (*a*) pour mieux représenter la passion, & prononce la benediction.

La Liturgie continue ainsi: le celebrant prend un second (*b*) pain en disant *à l'honneur de notre bienheureuse Dame* &c. (*c*) il éleve cela & le met au côté gauche de la premiere portion. Il en prend une troisième & une quatrième &c. dont il fait le même usage que des précedentes. Elles sont destinées à St. Jean Baptiste & aux autre SS. tant les Prophetes, & les Apôtres, que les Peres & les Martyrs &c. St. Chrysostome a (*d*) la sienne seul, à cause de sa Liturgie. Toutes ces portions vont jusqu'à neuf & représentent, dit-on, les neuf hierarchies des Anges. Après cela le Prêtre prend encore du pain & en consacre de nouvelles portions, comme auparavant; assavoir pour l'Archevêque ou l'Evêque du Diocese dont est le Prêtre qui celebre & pour les Prêtres, les Diacres & tous ceux qui sont de l'ordre de Prêtrise; ensuite en memoire des fondateurs de l'Eglise où l'on celebre la Messe, & pour la remission de leurs péchés. Ici l'on nomme aussi les vivans qui ont voulu être nommés dans les prieres, sur-tout, dit Ricaut (*e*) ceux qui ont payé pour faire dire cette Messe, & les (*f*) morts pour lesquels on a demandé qu'il se fit une (*g*) commémoration. Le Celebrant met cette derniere portion à sa gauche. Il avoit mis l'autre à sa droite.

Ensuite le Diacre prend l'encensoir & présente l'encens au Prêtre, afin qu'il le benisse. Le Prêtre le benit, & encense l'*Asterisque.* C'est une (*h*) étoile d'argent, que le Prêtre pose sur le pain sacré, en prononçant en même tems ces paroles; *l'Etoile s'arrêta sur l'endroit où l'enfant étoit posé* &c. Cette action est suivie de quelques autres prieres, après lesquelles il encense aussi les voiles dont il couvre la Patene & le Calice. Outre ces voiles qui sont destinés à

(*a*) La coutume de mêler l'eau & le vin dans le Calice est fort ancienne & même de l'Eglise primitive; ce que les Protestans ne nient pas. On donne pour origine de cet usage, que les fidelles d'alors buvant aux Agapes ou festins de charité le même vin qu'ils prenoient à la Communion, on auroit pu les accuser d'intemperance, s'ils n'eussent pas abatu, avec le secours de l'eau, la force du vin qui est très-violent en Asie. Il se peut donc que ce soit là l'origine de la pratique des Grecs. Voy. dans le *Pontifical* d'Habert quelques témoignages pour l'antiquité de cet usage.

(*b*) Ou plutôt une autre portion du pain, dont il forme comme de la premiere, une espèce de Triangle. Le Grec se sert du terme de *Prosphora*, qui signifie offrande ou oblation.

(*c*) C'est ce que les Grecs appellent la *particule de la Vierge Mere de Dieu*, & l'on trouve même qu'on est allé jusqu'à l'appeller le *corps de la Vierge.* Le Patriarche *Germain* donne formellement à ce pain le nom de *corps de la Bienheureuse Vierge.* Ces expressions outrées & les figures trop fortes établies ensuite sur ces expressions hardies, défauts ordinaires aux Grecs, ont donné lieu à quelques Auteurs d'avancer, que les Grecs croient *une présence réelle du corps de la Vierge.* Un certain *Guy* le Carme compte liberalement entre les erreurs des Grecs, *que les restes du pain consacré sont les restes du corps de la bienheureuse Vierge*, & le bon homme *Boucher*, autre Religieux, écrit, *que les Grecs ont tous une opinion assés ridicule & fort extravagante, que sous les parcelles de l'Hostie consacrée est réellement le corps de la Vierge, comme sous les parties principales de ladite Hostie est réellement le corps précieux de son Fils* &c.

(*d*) Voy. *Ricaut* Etat de l'Eglise Grecque.

(*e*) *Etat de l'Eglise Grecque* Chap. IX. tout ce qu'il rapporte de la maniere de consacrer les portions, ou particules se trouve à peu près conforme à la Liturgie de St. Chrysostome.

(*f*) L'Eglise Grecque offre ces particules pour les morts, afin que le Seigneur place leurs ames dans un lieu de lumiere & de rafraichissement: extrait de *Gabriël de Philad.* dans la *Bibliotheque Choisie* de *Barat* Tome II.

(*g*) *Pour la memoire & le repos des ames de ceux qui dorment, & de tous les vrais fidelles qui reposent dans l'esperance de la Résurrection à la vie éternelle* &c. Voy. *Lit. St. Chrys.* & *Haberti* Pontificale Græc. pag. 5.

(*h*) C'est aussi un voile sur lequel on a peint ou brodé une étoile. Ce voile ou cette étoile signifient que le pain qui en est couvert & qu'on va consacrer est véritablement descendu du Ciel. Selon *Tournefort* & autres, l'*Asterisque* est une *croix d'argent, ou d'étain, que le Celebrant met sur le bassin où sont toutes les parties du pain à consacrer*, c'est-à-dire la Patene. *Cette croix empêche, que le voile dont il le couvre ne porte sur ces parcelles.* Voyés à la page précedente la figure de cette Etoile.

à couvrir séparement le pain & le vin, il y a en un commun, que les Grecs appellent *Aer*, dont le celebrant couvre l'une & l'autre Espèce. Alors le Prêtre & le Diacre joignent les mains & adorent les *saints dons* en prononçant cette priere, *beni soit le Seigneur* &c. Le Prêtre en prononce une autre que la Liturgie appelle *la priere de l'Offrande*, après laquelle il encense la Prothese & fait l'absolution. Ici le Prêtre dit une priere où St. Chrysostome est nommé immédiatement après la Sainte Vierge. Celle que le Diacre dit en particulier, après avoir repris l'encensoir de la main du Prêtre pour encenser lui-même en croix la sainte Table, c'est-à-dire le grand Autel, est conçue de la maniere suivante: ,, Vous avés été corporellement dans le sépulchre, votre ame est des- ,, cendue dans les Enfers comme Dieu, vous étiés dans le Paradis avec le lar- ,, ron, mais vous vous êtes assis sur le trône celeste avec le Pere & le St. Es- ,, prit, où vous remplissés toutes choses par votre immensité ". Enfin il recite le *Miserere*, encense le chœur ou le Sanctuaire, le Temple, la sainte Table & le Prêtre, & remet l'encensoir à sa place.

Telles sont les ceremonies que le Prêtre Grec met en usage à l'égard des Especes qu'il prépare sur la Prothese. C'est donc ici une préparation, plutôt qu'une consécration parfaite, qui se fait seulement sur le grand Autel. Quelques-uns ont appellé le pain de la Prothese déja en état d'être porté sur le grand Autel, le *corps mort de* Jesus Christ, d'autres le *corps de* Jesus Christ *imparfait*, parce que la consécration qui le rend corps de Jesus Christ n'est pas encore faite. Cela n'empêche pas que les Grecs ne se servent des expressions les plus fortes, les plus sublimes, & les plus mystiques à l'égard de ce pain, comme s'il étoit déja *transubstantié*. De là (*a*) quelques Protestans concluent ainsi: ,, puisque les Grecs employent des expressions si mystiques au sujet du pain ,, non consacré, qu'ils en parlent comme si c'étoit Jesus Christ lui-même &c. ,, trouvera-t-on étrange qu'ils parlent avec quelque exageration du pain consa- ,, cré"? Le dessein est d'éluder par là les preuves que ces expressions exagerées semblent fournir: mais quoi qu'il en soit, je laisse la dispute à qui elle appartient.

On prétend trouver des traces de ces *Particules* dont je viens de parler dans les usages suivans: 1. dans le partage des Victimes en plusieurs pieces chez les Juifs & chez les Payens. 2. Dans la fraction du pain, dont il est assés souvent parlé dans le tems des Apôtres & de l'Eglise des trois premiers siecles. 3. On croit pouvoir mettre en parallele avec la distribution des *Particules* des Grecs l'usage des Juifs, qui mettent à part un morceau de pain ou de gateau &c. pour Dieu ou pour le Prêtre qui le représente; & celui des anciens Payens, qui donnoient aux Dieux une partie de tout ce qu'on servoit aux repas, croyant que les (*b*) Dieux se trouvoient à table avec eux. Chez les Romains Vesta (*c*) étoit toujours servie avec beaucoup de soin & de propreté. Il faut remarquer à cette occasion (*d*) l'usage des Moines du Mont Athos à l'égard de la Sainte Vierge, ,, à l'entrée de table, un Moine coupe le ,, quart d'un petit pain, qu'il met sur un plat, ou dans une boëte devant l'I- ,, mage

(*a*) Claude *Reponse à la Perpétuité* &c. Liv. III. Chap. 4.
(*b*) *Mos erat & mensæ credere adesse Deos.* Ovid. Fast. Lib. VI.
(*c*) *Fert missos Vestæ pura patella cibos.* Idem. Ibid.
(*d*) Extrait de la *Relation de l'Eglise Grecque* par Covel *Biblioth. Angl.* Tome V. p. 1. l'Auteur de ce Journal rapporte encore deux ou trois usages qui ont du rapport à celui-là, & copie à sa mode quelques citations usées, non pour montrer le rapport des usages des Grecs à ceux des Payens, mais pour se donner le plaisir de les tourner en ridicule.

„ mage de la Vierge qui est placée sur un gueridon. Le repas étant beni, ce
„ morceau de pain, que l'on appelle *Panagia*, est porté à l'Abbé qui l'éleve
„ en disant, *grand soit le nom* . . . . les Moines repondent, *de la Sainte Tri-*
„ *nité*, l'Abbé continue, *Très-sainte Mere de Dieu*, *soyés nous en aide.* Les
„ Moines repondent, *par son intercession*, *ô Dieu, ayés pitié de nous & nous sau-*
„ *vés.* Ensuite l'Abbé prend un peu de mie & la mange: les Moines ache-
„ vent le reste.

La translation des *dons*, ou des *espèces* de la Prothese au grand Autel, où elles arrivent au chant de l'Hymne appellé *Cherubique*, signifie l'entrée de Jesus Christ venant de Bethanie en Jerusalem. C'est (*a*) Germain, ce Patriarche de Constantinople si fertile en types & en allegories ingenieuses, qui nous le dit dans sa *Theorie des Mysteres.* Les Grecs temoignent en ce moment une dévotion extraordinaire, beaucoup plus même qu'au tems de la consécration, *auquel tems ils éteignent les eierges, & ne pensent plus à ce saint Mystere*, dit (*b*) *Tournefort* (*c*) „ Les uns font des inclinations & des reverences profondes, les
„ autres se jettent à genou, les autres se prosternent jusqu'à terre, comme ayant
„ à recevoir le Roi de l'univers invisible, que ses Anges accompagnent. Je ne
„ dis rien des prieres, ni de la ferveur avec laquelle on se recommande à cel-
„ les des Prêtres ". Il suffit de faire remarquer, „ que les Grecs, dans cette
„ ferveur de dévotion parlent à Jesus Christ comme présent, en lui disant les
„ mêmes paroles que le Brigand converti, *Seigneur souvenés-vous de moi* &c.
„ à quoi le Prêtre repond, *que le Seigneur se ressouvienne de nous* &c." On attribue cet excès de dévotion pour les espèces non encore consacrées à l'opinion erronée de (*d*) Marc d'Ephese, qui enseignoit que la consécration se fait par les prieres du Prêtre & non pas en vertu des paroles sacramentelles. Ainsi, l'on ne doit point dire, *que l'adoration du Sacrement est une chose inconnue aux Grecs*, mais qu'elle leur est mal connue, & qu'ils la pratiquent à contre tems; ce qu'il faut attribuer à leur ignorance & à la mauvaise coutume qui s'est inveterée chez eux. Avec le tems cette coutume a force de loi, quelquefois même elle devient une espèce d'article de foi, qui fait soupçonner d'heresie celui qui l'attaque. Les Protestans, tout *Evangeliques* & *Reformés* qu'ils prétendent être, ne sont pas exempts de ce défaut. Il ne faut pas non plus soutenir si hardiment que la (*e*) *Transubstantiation est inconnue aux Grecs.* Il est bien vrai que (*f*) le terme qu'on employe aujourd'hui n'est pas fort ancien chez les Grecs, mais cela ne fait rien à l'antiquité de la croyance. C'est en vain au reste qu'avec le secours des subtilités, on a fait les derniers efforts pour trouver de la différence entre les mots qui signifient (*g*) *changement* &c. & ce mot qui rend en Grec celui de *Transubstantiation*, il se trouve pourtant, que de quelque terme qu'on se serve, selon ces Grecs, *le pain est fait le propre corps de* Jesus Christ. Il se trouve encore que dans la profession de foi exigée des Sarrazins & autres Mahometans au douzième siecle, lorsqu'ils embrassoient la Religion Grecque, le Proselyte disoit expressement; je croi que le pain & le vin sont mysti-

(*a*) Il vivoit dans le huitième siecle.
(*b*) *Voyage du Levant* Lettre 3.
(*c*) Citation du P. *Goar.*
(*d*) Qui vivoit en 1440.
(*e*) Le Pontifical des Grecs, au Chap. *de la consécration de l'Autel*, parle positivement *du changement de la Victime non sanglante*, qui sont le pain, & le vin offerts sur cet Autel, *au corps & au sang* de Jesus Christ. Le terme de Transubstantiation n'y est pas, mais qu'est ce que cela fait? l'idée est toujours la même. Il n'y a que les chicanes & les subtilités des controversistes qui mettent de la différence entre les idées & certains mots.
(*f*) Metousiosis.
(*g*) *Metabole*, *metapoesis*, *metastoecheiosis.*

myſtiquement ſacrifiés par les Chrétiens. . . . . . Je croi que le pain & le vin ſont *veritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & qu'ils ſont changés par ſa puiſſance divine intellectuellement & inviſiblement, au deſſus de toute penſée naturelle.* Il ſe trouve enfin qu'un Grec très-moderne, ce Metrophane Critopule, qui d'abord avoit paru ſi favorable aux Proteſtans, déclare formellement, *que le pain conſacré eſt veritablement le Corps de Jeſus Chriſt*, mais que la *maniere de ce changement nous eſt inconnue, & ne ſauroit s'expliquer.* Après ce petit détail où je ne pretens qu'efleurer une matiere qu'on a rendue très-litigieuſe, dont la ſeule partie hiſtorique eſt de la compétence de cette Diſſertation, je crois faire plaiſir au lecteur, en lui propoſant le ſentiment des Grecs ſelon l'idée de quelques Proteſtans celebres. (*a*) „ Ils regardent tout ce qui ſe fait dans le Sa- „ crement de l'Euchariſtie, comme une repréſentation myſtique de toute l'Oe- „ conomie de Jeſus Chriſt. . . . . Ils conſiderent le pain en deux divers tems, „ ſur la Protheſe c'eſt un type, ou une figure; ſur le grand Autel c'eſt le Corps „ & le Sang de Jeſus Chriſt. Selon les Grecs, le pain & le vin y ſont „ changés au Corps & au Sang de Jeſus Chriſt après avoir été parfaitement „ conſacrés par la priere & l'invocation du Prêtre & par l'avenement du St. „ Eſprit". (C'eſt ici où l'on tâche de ſe rendre favorables les termes Grecs, & de montrer qu'ils n'expriment ni la même idée, ni le même changement que celui de Tranſubſtantiation.) „ Les Grecs ne pouvant donc expliquer le „ changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus Chriſt". (*b*) (ce que toute la ſcience humaine ne ſauroit faire) „ ils prennent quelquefois le „ parti d'arrêter la curioſité. . . . & de remettre cette connoiſſance & cette „ détermination à Dieu, demeurant quant à eux dans la generalité. . . Mais, „ *continue-t-on*, malgré cette generalité, les Grecs ne laiſſent pas de déclarer „ plus particulierement leur penſée touchant la nature du changement qui ar- „ rive au pain & au vin, & les fait être le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt. „ . . . Ils croyent qu'il ſe fait un compoſé du pain, du vin, & du St. Eſ- „ prit, que ces (*c*) eſpèces gardent leur nature, quoi que jointes *de telle ma-* „ *niere* à la Divinité. . . . *que non ſeulement elles ſont* changées en la vertu du „ Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, *mais que même elles ſont faites, par cette* „ *intime union, ce corps & ce ſang*". Sur ce fondement on établit les raports & les différences des Grecs avec les Latins de la maniere ſuivante: „ Ils con- „ viennent dans les termes generaux qui marquent le changement du pain & „ du vin . . . . dans les expreſſions qui portent que le changement ſe fait „ au veritable Corps de Jeſus Chriſt né de la Vierge. . . . . en ce qu'ils „ rapportent ce changement au St. Eſprit, qui ſurvient ſur le pain & en

„ fait

(*a*) Claude *Reponſe à la Perpét. de la Foi* Liv. III. Chap. 13.

(*b*) Voici ce qu'on peut avancer pour diminuer les difficultés. S'il étoit vrai que chaque Point Phyſique de la matiere eſt compoſé de parties indiviſibles & abſolument inſenſibles, il pourroit être vrai auſſi, que l'étendue ne conſtitueroit point l'eſſence de la matiere. Eſt-il impoſſible de revoquer en doute que l'étendue ſoit eſſentielle au corps? & l'abſurdité de ce doute eſt elle ſi bien demontrée, qu'il y ait de l'extravagance à le propoſer encore?

Après avoir ſuppoſé que l'étendue pourroit bien n'être pas eſſentielle à la matiere, ſi l'on ajoute que le Corps de Jeſus Chriſt ne ſe corrompt jamais, ni ne ſe conſume, la contradiction diminue encore plus ſenſiblement: parce qu'alors il peut être pris & repris par des millions d'hommes, & le miracle ſe reduit à une ſeule difficulté, qui eſt que le même corps puiſſe être conſacré & donné dans le même inſtant par des milliers de Prêtres éloignés les uns des autres &c.

(*c*) Nótés que le paſſage produit pour juſtifier cette opinion montre, que Dieu a permis que les communians continuaſſent de voir les accidens du pain & du vin, de peur qu'ils n'euſſent horreur de voir de la chair & du ſang. Le paſſage de St. Jean Damaſcene ne prouve pas mieux. Seulement on entrevoit les efforts d'un auteur qui tâche de mettre à notre portée des choſes inexplicables & incomprehenſibles.

„ fait le Corps de Jeſus Chriſt. . . . enfin en ce qu'ils diſent les uns & les „ autres, que ce changement eſt l'effet de la toute puiſſance Divine; effet, „ qui eſt au deſſus de toutes les Loix de la Nature. . . . Ils différent en ce „ que les Latins croyent que la ſubſtance du pain ceſſe d'être, *quoi que les accidens demeurent* & que les Grecs la conſervent; en ce que les Latins croyent „ que la ſubſtance du pain paſſe toute entiere en celle du corps par une converſion . . . . qui détruit la ſubſtance du pain . . . *au lieu que les Grecs croyent qu'à la ſubſtance du pain il ſe fait l'addition d'une autre ſubſtance*; en ce „ que ſelon les Latins, la ſubſtance reçue dans le Sacrement eſt *numeriquement* „ le corps dont Jeſus Chriſt étoit *revêtu ſur la terre* . . . Les Grecs croyent „ bien que le corps né de la Vierge & le pain du Sacrement ne ſont pas deux „ corps, mais *un tout qui n'en* fait qu'un ſeul: cependant leurs raiſons & leurs „ explications marquent qu'ils n'entendent ni une unité abſolue, ni une identité numerique, ſuivant le ſentiment des Latins ". On leur attribue cette (*a*) comparaiſon „ comme ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre corps, mais le même, encore qu'il en reçoive de l'accroiſſement, ainſi „ le pain du Sacrement, qui augmente le Corps de Jeſus Chriſt, ne fait pas „ deux corps, mais un ſeul . . . . Par conſequent cette ſubſtance que nous „ reeevons de la bouche du corps dans l'Euchariſtie eſt différente de celle „ que Jeſus Chriſt avoit ſur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, bien „ qu'elle ne faſſe pas un autre corps. . . . . Un corps augmenté eſt bien „ le même qu'auparavant, mais l'augmentation ne peut jamais être abſolument la même choſe que ce qui reçoit l'augmentation. . . . . . De là on „ conclut, que les Grecs, en ſe ſervant des mêmes expreſſions generales, comme celle-ci, *que le pain eſt changé au corps même*, *au veritable Corps de Jeſus Chriſt*, ne s'accordent nullement avec les Latins dans le ſens de ces expreſſions. Les Latins entendent, que ce qui étoit auparavant du pain ne l'eſt „ plus, les Grecs, que ce qui eſt encore du pain eſt auſſi le corps ".

Le Syſtême des Latins, continue-t-on, conduit à des conſequences & à des uſages que les Grecs ne ſont pas obligés d'admettre ſelon le leur; comme l'exiſtence des accidens ſans ſujet, (*b*) celle d'un même corps en pluſieurs lieux, celle de ce même corps privé de toutes ſes dimenſions, l'adoration ſouveraine de l'Euchariſtie. Outre cela „ les Latins ſont obligés à rendre raiſon de certaines expériences naturelles, qui marquent que la ſubſtance du pain demeure. . . . Les Latins croyent que les méchans reçoivent le Corps & le Sang „ de Jeſus Chriſt de la bouche du corps, quoi qu'à leur condamnation: au „ lieu que les (*c*) Grecs ſoutiennent, que le pain & le vin ne ſont faits ce „ corps

(*a*) Outre qu'il ne faut jamais trop preſſer les comparaiſons, ſur-tout quand elles entrent dans des matieres obſcures & embaraſſées, que les difficultés inſurmontables mettent hors de notre portée; outre cela, dis-je, les Grecs ne réuſſiſſent pas toujours à les faire juſtes. Il eſt d'ailleurs impoſſible de conſerver la juſteſſe & la préciſion dans les comparaiſons que l'on fait pour éclaircir des choſes dont on ne ſauroit ſoi-même ſe faire une idée.

(*b*) On ne ſauroit éviter de tirer ces trois conſequences de l'opinion des Grecs, & pour s'en convaincre on n'a qu'à lire attentivement les extraits qu'on vient de donner. A l'égard de l'adoration, il n'eſt pas plus poſſible de la ſéparer de la Préſence, de l'*adheſion* intime, *de ce tout qui ne fait qu'un corps*, que de la Tranſubſtantiation.

(*c*) On cite divers Auteurs qui juſtifient que les Grecs ont cette opinion. Leurs paſſages, dit-on, ſont ſi formels, qu'il ne paroit pas poſſible de les rendre favorables au ſentiment Catholique. On eſſayera peut être de les raprocher par ce tour, *Les Pêcheurs & les méchans ne reſſentent point les effets ſalutaires, ni la vertu efficace que le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt ſont ſentir aux Fidelles qui les reçoivent.* Mais quoi qu'il en ſoit on pourroit nier les conſéquences que l'on prétend en tirer, parce que les Grecs, qui n'ont pas à beaucoup près autant ſubtiliſé ſur ces matieres, que les Catholiques & les Proteſtans, ne ſe ſont pas mis en

„ corps & ce ſang que pour les Fidelles ſeuls". Enfin l'on tire des concluſions de certains uſages contre ceux qui veulent que les Grecs adorent la ſubſtance de l'Euchariſtie. Ces uſages ſont, que les Grecs (*a*) diſtribuent l'Euchariſtie ſous les deux eſpèces ; qu'ils la font prendre aux petits enfans, qu'ils communient debout & non à genoux ; que les Prêtres, quand ils tiennent le St. Sacrement, le preſſent dans leurs mains, & le mettent ſur leur tête ; que l'ayant conſumé ils frotent & eſſuyent leurs doigts à leurs cheveux ; qu'ayant bû du calice, ils s'eſſuyent auſſi-tôt la bouche avec la main ou avec un petit linge ; que leurs Liturgies nous diſent, que le Prêtre après avoir communié, eſſuye ſes levres & les bords du calice, avec le voile qu'il a en main ; uſages, nous dit-on, fort oppoſés à l'adoration de la ſubſtance de l'Euchariſtie. A ces uſages il faut ajouter, que ſelon ceux qui ont voyagé en Grece & en Aſie, les (*b*) Grecs ne ſe proſternent point devant le Sacrement porté aux malades ; qu'ils ne l'expoſent point en public pour être adoré, (*c*) *excepté dans l'acte même de l'adminiſtration* ; qu'ils ne le portent point en proceſſion, & qu'ils n'ont point inſtitué de Fêtes à ſon honneur.

C'eſt ici que je termine cette digreſſion, qui peut être ne ſera pas jugée inutile. Je l'ai reduite autant qu'il étoit poſſible, à ce qui n'eſt qu'hiſtorique, uniquement pour repandre plus de jour ſur les ceremonies dont j'ai entrepris la deſcription. Je reviens à cette deſcription, conformement à la Liturgie de St. Chryſoſtome.

Après avoir encenſé le Celebrant & la Sainte Table, le Diacre s'approche de lui : ils ſe tiennent debout devant cette Table. Ayant (*d*) fait enſuite chacun en particulier *un acte de veneration* avec une priere convenable, le Prêtre celebrant baiſe l'Evangile, le Diacre la Sainte Table. Celui-ci s'incline enſuite devant le Prêtre, & tenant ſon *Horaire* de trois doigts de la main droite, lui dit, *il eſt tems de* (*e*) *ſacrifier au* (*f*) *Seigneur, Béniſſés* (*g*) *Maitre.* Le Prêtre benit ; le Diacre repond, *priés pour moi* : le Prêtre replique par deux ou trois mots de priere, & le Diacre y ajoute trois fois Amen. Ils diſent auſſi l'un & l'autre juſqu'à trois fois, *Seigneur, vous ouvrirés mes levres.* Le Diacre ſort du (*h*) Tabernacle, il adore trois fois, & redemande d'une voix diſtincte la benediction, le Prêtre la donne ſelon la formule ordinaire, à quoi le Diacre & le Chœur repondent encore Amen, & c'eſt ici que l'on prie pour la paix, pour le ſalut des

en peine de les prévoir : ſans parler de leur ignorance &c. Les Grecs croyent auſſi que l'Euchariſtie rompt le jeune, & de là on conclud qu'ils la regardent comme un aliment, qui ſe digere &c. A cauſe de cela on les compare aux *Stercoraniſtes.* N'oublions pas à cette occaſion l'inutile & dangereuſe diſpute de certains Moines Grecs du douzième ſiecle, qul s'aviſerent de mettre en queſtion ſi les myſteres étoient corruptibles ou incorruptibles. C'eſt à des cerveaux deſſechés, & brulés dans la ſolitude que l'on doit ces ſubtilités ridicules & extravagantes. Au reſte Zonare ſe tire ingenieuſement d'affaire en cette occaſion. „ Le pain, dit-il, eſt la chair même de Jeſus Chriſt morte & enſevelie . . . . elle „ deſcend comme telle dans l'eſtomac, *qui eſt ſemblable au ſépulcre* . . . mais elle revient auſſi-tôt à „ l'incorruption &c.

(*a*) Voy. ci-après. Tout ceci eſt tiré de la Reponſe de *Claude* aux deux Traités &c.

(*b*) Voy. *Ricaut* & autres.

(*c*) Ricaut Etat de l'Egliſe Grecque Chap. 9.

(*d*) Le Latin traduit *venerantes*, & le Grec a προσκυνοῦντες. Ici & en divers autres endroits de cette deſcription je traduis par *faire un acte de veneration*, *s'incliner*, *ou faire des inclinations*, *rendre des hommages*, pour mettre de la différence entre cette veneration qui demande, *qu'on touche de ſon front la terre*, & celle qui tient un millieu entre le ſimple reſpect & le culte Religieux.

(*e*) Καιρὸς τοῦ ποιῆσαι.

(*f*) Κυρίω.

(*g*) Δέσποτα, Maitre : le Latin de la Liturgie traduit l'un & l'autre terme par *Dominus.* Je crois devoir mettre une différence bien marquée entre le Seigneur & le Serviteur.

(*h*) Βῆμα traduit plus haut par le mot de *Sanctuaire* &c.

des Fidelles ; pour l'Eglise où l'on est & pour ceux qui s'y trouvent assemblés pour y faire leurs devotions ; pour le Patriarche, ou l'Archevêque & les Dignités inferieures de l'Eglise ; pour les Souverains ; pour la santé, pour la fertilité de la terre, pour les voyageurs, les malades, les captifs &c.

Après ces prieres commence la premiere Antienne. Je passe l'oraison secrete & quelques respons du Diacre & du Chœur, le chant de la premiere Antienne par ce Chœur, ou des (*a*) *Typiques*, si c'est un Dimanche, l'Oraison secrete de la seconde Antienne dite par le Prêtre, la seconde Antienne chantée par le Chœur, (*b*) les Typiques chantés encore, les respons qui les suivent, la troisième Antienne ou le (*c*) *Tritecte*, chanté par le Chœur, les *beatitudes* chantées aussi quand c'est un Dimanche. Je passe aussi les trois inclinations du Prêtre & du Diacre devant la Sainte Table, lors que le Chœur est parvenu au *Gloria Patri*, l'Evangile rendu au Diacre, leur sortie par la porte qui est au septentrion, pour rentrer ensuite dans le Sanctuaire, les nouvelles inclinations du Prêtre & du Diacre, l'Horaire repris par celui-ci, l'oraison d'entrée, dite secretement par celui-là, le Diacre tourné vers le Prêtre, lui demandant la *benediction de la sainte entrée*, & montrant en même tems l'Orient, le Prêtre faisant le signe de la Croix vers cette partie du monde & benissant la *sainte entrée*. Je ne crois pas non plus qu'il soit necessaire d'ennuyer methodiquement le lecteur par le détail précis & regulier des prieres qui précedent ou suivent les ceremonies à la Messe des Grecs comme à celle des Latins.

Après cette benediction de l'entrée, l'Evangile ayant été baisé encore par le Diacre, ou *salué*, selon le terme de l'original, ce Diacre se présente devant le Prêtre, leve un peu les mains, & montre l'Evangile en disant à haute voix *voilà la veritable sagesse*. Le Prêtre & le Diacre rendent les hommages convenables : celui-ci met l'Evangile sur la sainte Table, les chantres chantent les (*d*) Tropaires qui sont propres au jour. Vers la fin du chant, le Diacre demande avec les mêmes ceremonies qu'auparavant la *benediction du tems du Trisagium*. Tout ressemble ici à ce qui a précedé. Le Chœur repond, ou dit Amen à la priere du Prêtre, le Chœur chante le (*e*) *Trisagium*, & cependant le Prêtre fait tout bas ou secretement l'oraison qu'on appelle du *Trisagium* ; le Chœur repond à cette Oraison. Les inclinations du Prêtre & du Diacre recommencent, de même que les benedictions, & continuent jusqu'à ce que le *Trisagium* soit fini. Alors le Diacre s'avance à la porte, & dit, *soyons attentifs*, & le Prêtre celebrant ajoute, (*f*) *paix soit à tous*. Tout ce préliminaire est un commencement de préparation à la lecture de l'Evangile. Il suit en ordre quelques petites formalités

(*a*) Ce sont les Pseaumes CII. CXIV. &c. qu'on appelle *Typiques*. Les deux parties du Chœur les recitent alternativement.

(*b*) Les seconds *Typiques*.

(*c*) *Tritecte* chant ainsi nommé, comme qui diroit troisième & sixième. L'Office diurne a neuf chans : l'Office de la Messe en prend deux ; le troisième & le sixième, qui sont le Tritecte.

(*d*) C'est-à-dire le chant qui est à l'honneur du Saint dont on doit celebrer le jour.

(*e*) On trouve dans ceux qui ont écrit sur l'Histoire Ecclesiastique diverses remarques curieuses sur le *Trisagium*. Je rapporterai ici un miracle, qui, par ses circonstances, peut être mis de pair avec d'autres aussi celebres. Lors que *Pierre le Foulon*, Chef des *Theopaschites*, qui vivoit dans le cinquième siecle, eut essayé de faire accepter le *Trisagium* avec cette addition, *qui avés été crucifié pour nous*, tout à coup un enfant Grec fut enlevé au Ciel, d'où il revint un peu après sur uue nuée avec le *Trisagium* tel que les Anges le chantent, & par consequent sans aucune addition heretique. Ce miracle se fit à Constantinople pendant un violent tremblement de terre.

(*f*) Cela se dit chez les Grecs, au commencement, au milieu & à la fin du sacrifice. Le Prêtre & l'Evêque s'en servent également. Cette formule s'employoit aussi au commencement des Sermons &c. Voy. Haberti *Pontif. Græc.* p. 330.

lités mêlées de ceremonie & de devotion, qui ſe terminent par l'encenſement de la Sainte Table, & (*a*) du Sanctuaire &c. le Diacre, après avoir fait cet encenſement, tenant ſon Horaire comme de coutume, demande au Prêtre celebrant la benediction de l'Evangile. Tout va dans cette ceremonie comme auparavant, excepté qu'on fait marcher des lampes allumées & l'encenſoir devant le Diacre, lorſqu'il ſort du Sanctuaire avec l'Evangile pour monter à (*b*) l'Ambon & faire la lecture de l'Evangile. Après cette lecture, le Prêtre dit au Diacre, *la paix ſoit avec vous*, & celui-ci lui rend l'Evangile. Quelques prieres ſuivent avec les élevations du cœur dans l'ordre que la Liturgie les a preſcrites.

Ici paroiſſent les Catechumenes. On prie pour eux: mais ce n'eſt pas là ſimplement prier. Le Diacre fait des vœux très-ardens pour eux, & à chaque fois le Chœur lui repond (*c*) *Kyrie eleiſon*. L'Oraiſon des Catechumenes prononcée preſqu'entierement tout bas par le Prêtre (*d*) termine ce qui les concerne; après quoi le celebrant déploye le (*e*) Corporal. Sans entrer dans l'enumeration des prieres & des élevations de cœur alternatives entre le Prêtre & le Diacre, auxquelles le Chœur repond toujours ou par des *Kyrie* ou par des *Amen*, ni de l'encenſement en croix de la ſainte Table, & de l'Oraiſon ſecrete du Prêtre pendant le chant de l'hymne appellé le *Cherubique*, je dirai tout d'un coup comment les *ſaints Dons* ſont apportés de la Protheſe au grand Autel, que j'ai preſque toujours appellé la *Sainte Table*, & comment ils y ſont conſacrés.

Le Diacre, après avoir encenſé les *choſes ſacrées* à la Protheſe & prié tout bas un moment, adreſſe au Prêtre celebrant ces mots, *élevés Seigneur*: alors le Prêtre leve le (*f*) voile, le met ſur l'épaule gauche du Diacre & prie. Enſuite le Diacre prend la Patene & la met ſur ſa tête, le Prêtre prend le Calice, & le Diacre l'encenſoir. En cet état ils font la (*g*) Proceſſion dans l'Egliſe & repetent une priere, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivés à l'entrée du (*h*) Tabernacle, où l'un & l'autre diſent tout haut, *benit ſoit celui qui vient au nom du Seigneur*. Après cela le Prêtre poſe les *choſes ſacrées* ſur le grand autel, il ôte les voiles de deſſus la Patene & le Calice, & l'*aër* de deſſus l'épaule du Diacre, qui encenſe trois fois ces choſes ſaintes. Je continuerai de paſſer toutes les petites prieres, qui accompagnent ces fréquentes *évolutions*. Ils adorent tous deux trois fois devant la ſainte Table les ſaints Dons étant ſur l'Autel. Le Prê-

(*a*) Βῆμα.

(*b*) Lieu élevé deſtiné aux Lecteurs, aux Diacres, aux Prêtres &c. pour lire, inſtruire, prêcher. L'*Ambon* eſt hors du Sanctuaire, à portée du peuple, mais ſéparé de la nef par le moyen d'un mur ou d'une balluſtrade. Autrefois l'Ambon pouvoit contenir beaucoup de monde, & par conſequent étoit beaucoup plus grand que les Chaires des Egliſes Catholiques. Voy. Haberti *Pontif. Græc.* p. 57.

(*c*) *Seigneur ayés pitié.*

(*d*) Le *Pontifical* Grec met ici leur renvoi. *Pontif. Græc.* Haberti p. 74.

(*e*) Voile quarré que le Prêtre celebrant deploye après la lecture de l'Evangile. Sur ce corporal ſe font les SS. Myſteres. Les Grecs y mettent auſſi les Reliques de leurs Saints.

(*f*) Appellé en Grec *aër*.

(*g*) C'eſt alors que le peuple ſe proſterne & adore. Des Grecs ont embrouillé cette matiere en voulant la défendre. Voy. Habert *Pontif. Græc.* pag. 105. Les Proteſtans, ainſi qu'on l'a déja dit, ont fait tout ce qu'ils ont pû pour en tirer quelque avantage. *Tournefort* dans ſes *Voyages du Levant* appelle cette pratique *une ignorance inexcuſable*. Elle le choque, & il faut convenir de bonne foi qu'elle a quelque choſe de choquant.

(*h*) Βῆμα. Je ne ſais au reſte ſi l'on ne doit pas taxer de ſuperſtition l'uſage des Grecs, qui portent les malades & les perſonnes infirmes près de la porte du grand Autel, afin que cette Proceſſion des *choſes ſacrées* les touche, influe ſur eux & contribue à leur gueriſon. De pareils préjugés ſont de tous les ſiecles. Souvenons nous de ces malades portés dans la Pagode d'*Ixora* aux Indes, & préſentés à ce Dieu. (Voy. *Cerem. des Idolatres* Tom. II. p. 28.) & de ceux que l'on portoit autrefois dans le Temple d'Eſculape. Dieu n'a jamais ni ordonné ni approuvé de pareils uſages dans la veritable Religion.

Prêtre fait la priere de (*a*) la *préſentation*, & la fait ſecretement. Après une ſuite de prieres, de mouvemens de devotions & d'élevations de cœur, le Celebrant fait (*b*) trois inclinations, le Diacre baiſe l'Horaire & fait trois autres inclinations. On (*c*) recite le ſymbole, le Prêtre dit, (*d*) *ſurſum corda*, pour préparer l'aſſemblée; le Chœur lui repond (*e*) d'une maniere convenable. Le Prêtre recite encore une Oraiſon ſecrete: le Diacre prend l'*aſteriſque*, fait le ſigne de la croix ſur la Patene, (*f*) l'eſſuye ſur le corporal, la baiſe, met l'*aër*. . . . Il paſſe au côté droit & agite l'air ſur les *choſes ſacrées* avec une (*g*) eſpèce d'éventail. Une autre Oraiſon ſecrete ſuit; le Celebrant s'incline, leve reſpectueuſement la main droite pour benir le pain en prononçant (*h*) tout haut & diſtinctement ces paroles, *prenés*, *mangés*, *ceci eſt mon corps* &c. de même l'élevation du Calice eſt accompagnée de ces paroles, *buvés tous* &c. *ceci eſt mon ſang*.

Ces deux élevations étant faites, le Diacre ſe défait de ſon éventail, ôte le voile & s'approche du Celebrant. Ils font trois profondes inclinations devant l'Autel & prient ſecretement. Le Diacre fait une inclination de la tête, & montrant le pain ſacré demande tout bas la benediction de ce pain. Le Prêtre ſe levant alors dit (*i*) ſecretement, *Seigneur faites de ce pain le précieux corps de votre Chriſt.* Il obſerve les mêmes choſes pour la benediction du Calice. Enſuite le Diacre montre de ſon Horaire l'une & l'autre eſpèces. Le Prêtre les benit en diſant *Seigneur changés les par votre Saint Eſprit.* Ici le Diacre reprend l'eventail & le Prêtre dit une Oraiſon ſecrete, dans laquelle il faut (*k*) remarquer quelques-unes de ces expreſſions qui ne paroiſſent pas favoriſer l'opinion attribuée aux Grecs, qu'il n'y a que les vrais fidelles qui prennent le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt. Le Diacre encenſe la Table & les (*l*) Diptiches: on fait la commemoration tant des morts que des vivans, & le Prêtre s'inclinant recite une Oraiſon ſecrete. En faveur des vivans il dit, *pour le ſalut, & la* (*m*) *purification de tel ou de tel, & pour la remiſſion des péchés*; en faveur des morts il dit, *pour le repos & pour la délivrance de l'ame d'un tel.* Ce qui ſuit conſiſte en prieres pour le Patriarche, ou l'Archevêque, pour le Prêtre celebrant, pour toutes les Dignités inferieures de l'Egliſe, pour l'Egliſe même &c. en des actions de graces *pour les ſaints Dons offerts & ſacrifiés*, en des prieres pour obtenir de Dieu ſa miſericorde & ſa protection.

Après

(*a*) Πρὸςκόμιδη offrande.

(*b*) Sur ces inclinations & ſur tout ce qui peut s'appeller adoration, comme *ſe proſterner*, *flechir le genou*, *s'incliner*, *ſe lever & ſe tenir debout pour rendre un hommage religieux*, *étendre les mains & ſe découvrir la tête pour prier* &c. Voy. le *Pontif. Græc.* d'Habert p. 147.

(*c*) Qui différe de celui de l'Egliſe Latine en ce qui concerne la Proceſſion du St. Eſprit &c.

(*d*) *Elevés vos cœurs*: il ſe trouve de ſemblables formules dans toutes les Religions.

(*e*) *Habemus ad Dominum*, nous les élevons au Seigneur.

(*f*) Σπογγίσας αὐτὸν. *Detergens ipſam* (*patenam*) ce qui ſe fait avec ce que les Grecs appellent *Muſa.*

(*g*) Sur l'uſage de cet évantail où l'on n'a pas laiſſé de chercher allegoriquement les mouvemens pleins de ſurpriſe & d'admiration des Anges dans toutes les circonſtances de la Paſſion; ſur cet évantail, dis-je, qui paroit plutôt deſtiné à chaſſer les mouches qu'à toute autre myſtere, voy. Habert dans le *Pontifical. Grec.* p. 212. la figure ſervoit à la page 87.

(*h*) Au contraire dans l'Egliſe Latine la Rubrique ordonne de dire tout bas ces paroles, qui ſont la Conſécration.

(*i*) Il eſt bon d'avertir que par tout où l'on trouve en Grec μυςικῶς, on traduit *indifferemment tout bas & ſecretement.*

(*k*) Comme celles-ci, *afin que (ce corps) ſoit* aux Fidelles *le retabliſſement de leur ame*, *la remiſſion de leurs péchés* &c. *& non pas leur jugement & leur condamnation.*

(*l*) Le Latin de la Liturgie met mal à propos *Corporalia* pour *Diptyche.* Les Diptyches étoient des tables ou des regiſtres, qui contenoient les noms des Fidelles, tant morts que vivans. Il y avoit pluſieurs ſortes de Diptyches, ſurquoi on peut voir Habert *Pontif. Græc.* p. 156. & ſuiv.

(*m*) Ἐπίςκεψις luſtration.

Après ces prieres le Chœur recite l'Oraiſon Dominicale, le Prêtre celebrant donne la paix. Le Diacre, qui a demandé auparavant qu'on faſſe une inclination, la fait lui-même, & voyant que le Celebrant adore, il adore auſſi après lui. Quelques autres Oraiſons ſecretes ayant été prononcées, toute l'aſſemblée adore de même.

Auſſi-tôt que le Diacre voit le Celebrant étendre les mains, & toucher le pain ſacré pour faire l'élevation, il dit ces mots *ſoyons attentifs*, le Prêtre ajoute (*a*) *les choſes ſaintes ſont pour les Saints*. Le Diacre ſe ceint de l'Horaire en maniere de croix, ſe tient à la droite du Celebrant, & lui demande la diviſion du pain. Le Celebrant le diviſe en quatre portions en diſant ces paroles, (*b*) *l'agneau de Dieu, le fils du pere eſt ſéparé & diviſé: il eſt ſéparé ſans être pourtant dechiré* (*ou rompu*); *il eſt toujours mangé, mais il n'eſt jamais* (*c*) *conſumé. Il ſanctifie ceux qui participent* (*d*) à cette manducation. Après ces paroles, il prend en ſa main une portion du pain ſacré : le Diacre lui montre le Calice en lui demandant de le remplir; à quoi le Celebrant repond par (*e*) ces paroles, *c'eſt ici* (ou que ce ſoit ici) *la plenitude du St. Eſprit*, & faiſant en même tems le ſigne de la Croix il prend une des portions du pain & la met dans le Calice, où le Diacre verſe auſſi de l'eau (*f*) chaude que le Prêtre benit auparavant. Cette eau chaude ſe verſe en forme de croix. Enſuite le Prêtre préſente le pain au Diacre, & le Diacre en le recevant baiſe la main du Prêtre & dit ces paroles, *faites moi participer au Corps ſacré de* J. C. *notre Dieu & notre Sauveur*; à quoi le Prêtre repond, *je vous fais participer au Corps ſacré & ſans tâche de* J. C. *notre Dieu & notre Sauveur pour la remiſſion de vos péchés & pour vous obtenir la vie éternelle*. Après cela le Diacre ſe retire derriere la table & prie. Le Celebrant ſe communie & fait la priere ſuivante, après s'être incliné devant l'Autel, *je crois Seigneur, je confeſſe que vous êtes Jeſus Chriſt le Fils du Dieu vivant*, ... *recevés moi aujourd'hui à votre repas* (*g*) *myſterieux. Je ne dis point ce myſtere à vos ennemis. Seigneur je ne vous baiſerai point comme Judas, mais je vous confeſſerai comme le larron. Souvenés vous de moi Seigneur dans votre Royaume*. . . . *Vous n'avés pas rejetté la femme péchereſſe, ne me rejettés pas non plus*.

Après la communion (*h*) il eſſuye le Calice : il s'eſſuye auſſi les levres en prononçant ces paroles. *Ce Calice a touché mes levres, il otera mon iniquité* &c. Le Diacre s'approche & adore en diſant, *je m'approche du Roi immortel*. Le Prêtre, qui tient le Calice le lui préſente. Recevés, lui dit-il en même tems, *le Corps précieux & ſacré, & le Sang du Seigneur notre Sauveur* J. C. &c.

Enfin le Diacre met la Patene ſur le Calice, eſſuye (*i*) l'un & l'autre, couvre le Calice du voile, met l'Aſteriſque ſur la Patene, ouvre la porte du St. (*k*) Tabernacle, & prenant reſpectueuſement le Calice il ſe préſente à la porte,

(*a*) Par cette formule le Prêtre invite les fidelles à participer au Sacrement, & en exclud les prophanes. Voy. Habert *Pontif. Græc.* p. 249.

(*b*) Sur ces paroles, où il eſt queſtion de la diviſion non ſanglante, & de l'impaſſibilité du Corps de J. C. Voy. ce qui a été dit ci-devant page. . . & le *Pontifical Grec* d'Habert p. 254. & ſuiv.

(*c*) C'eſt-à-dire qu'il ne ſouffre ni le changement, ni la diſſolution qui arrivent aux alimens ordinaires.

(*d*) Le Grec dit ſimplement, *qui participent*.

(*e*) Sur ces paroles. Voy. Haberti *Pontific. Græc.* p. 254.

(*f*) Sur l'antiquité & la raiſon de cet uſage. Voy. Habert *Pontific. Græc.* p. 257. & ſuiv.

(*g*) Le mot Grec ſignifie myſtique & myſterieux. Dans le premier ſens il faudroit traduire *repas figuré*: Je prens le ſecond, qui eſt plus conforme à l'analogie. Perſonne n'ignore l'idée que préſente le mot de *Myſtere* dans toutes les Religions.

(*h*) Σπογγίζει. Voy. ci-deſſus.

(*i*) Avec ce que les Grecs appellent *Muſa*. Voy. ci-devant.

(*k*) Βῆμα.

te, l'éleve & le montre au peuple en l'invitant de s'approcher par ces paroles, *approchés avec la crainte du Seigneur & la foi* &c. Le Prêtre benit le peuple, le Chœur (*a*) répond par un ſouhait. Ils retournent à l'Autel, le Prêtre l'encenſe trois fois avec une élevation du cœur à Dieu. Il réprend la Patene, la poſe ſur la tête du Diacre, qui s'en retourne à la Protheſe où il la remet. Le Prêtre reprend auſſi le Calice, adore, ſe tourne du côté de la porte, & regardant le peuple, fait une Oraiſon ſecrete, qui eſt l'action de graces. Le Diacre & le Chœur prient & répondent tour à tour. Le Prêtre reprend tout haut la priere, le Chœur dit *Amen*, & le Diacre, *allons en paix*, à quoi le Chœur ajoute *au nom du Seigneur*, & le Diacre *prions le Seigneur*. La Meſſe finie, le Prêtre dit hors du Tabernacle une Oraiſon à haute voix, le Chœur, qui a mis le ſeau à cette priere en diſant Amen, chante trois fois, *que le nom du Seigneur ſoit benit*, ajoutant enſuite une Antienne qui renferme tout le Pſeaume 34. Une priere ſecrete ſuit, après quoi le Prêtre partage les reſtes du (*b*) pain ſacré au peuple & prononce l'abſolution.

Il rentre en beniſſant le peuple. Si, après l'abſolution, il n'y a point de Diacre, le Prêtre paſſe à la Protheſe, prend avec reſpect ce qui reſte dans le Calice, le lave trois fois, afin qu'il n'y demeure aucune (*c*) parcelle ou miette de pain, & recite le Cantique de S. Simon. Il va quitter les ornemens ſacerdotaux à la Sacriſtie, prononce l'abſolution de S. Chryſoſtome & lui demande ſon interceſſion. Toute cette ceremonie finit par la benediction qu'il donne aux fidelles, à laquelle ceux-ci répondent, *Seigneur donnés une longue vie à celui qui vient de nous benir & de nous ſanctifier.*

Voilà un extrait fidelle de cette *Liturgie de S. Chryſoſtome*. J'ai ſuivi ſcrupuleuſement l'ordre des Rubriques & des prieres &c. Ainſi j'eſpere qu'on ne m'accuſera ni de falſification, ni de partialité, ni d'envie d'exciter des diſputes & des controverſes. Au reſte je n'ignore pas que les Proteſtans s'inſcrivent en faux contre cette Liturgie, comme étant ſuppoſée, ou tout au moins fort corrompue. Mais s'il eſt vrai qu'en quelques endroits on y remarque des alterations, ſa conformité dans les points eſſentiels avec pluſieurs anciens Ecrivains juſtifiera pleinement l'autorité qui lui eſt encore due dans l'état où nous l'avons.

La COMMUNION des LAIQUES, &c.

Parmi les Grecs (*d*) le Peuple, comme le Clergé, communie ſous les deux Eſpèces & reçoit de la main du Prêtre *le pain & le vin conſacrés dans une même* (*e*) *cueiller.* Ainſi s'exprime l'Auteur que je cite, & ainſi parlent auſſi la plûpart des Proteſtans: Au contraire les Catholiques, au moins la plus grande partie, ne voient qu'une ſeule Eſpèce dans cette pratique. La Communion des Laïques commence ordinairement après que le Prêtre a donné cette benediction au peuple, à laquelle le Chœur répond (*f*) *pour longues années.* Sur cela je

(*a*) *Ad multos annos.*
(*b*) *Antidoron*, *rumuneration* le pain d'où le Prêtre prend l'Hoſtie, ou les Hoſties qu'il conſacre.
(*c*) Le Grec a ce qu'on appelle *Margarites*, par où il faut entendre les miettes de pain qui reſtent attachées au Calice ou à la Patene, après la conſécration. A cauſe que l'humidite fait reluire en quelque façon comme des perles ce qui eſt mouillé, il a plu aux Grecs d'appeller *Margarites*, c'eſt-à-dire *perles*, ces petites miettes qui reſtent attachées au Calice V. *Habert*. p. 267. du *Pontific.*
(*d*) *Ricaut* Etat de l'Egliſe Grecque.
(*e*) On l'appelle *Labis* dans le Grec moderne.
(*f*) *Ad multos annos.* Voy. ci-devant.

je rapporterai deux ou trois choſes particulieres que je trouve dans les obſervations de l'Evêque de Vabres (*a*) ſur le *Pontifical* des Grecs.

Les Laïques communient debout à la porte du Sanctuaire, premierement les hommes, enſuite les femmes. Ceux qui ſe preſentent à la Communion doivent avoir une attitude de corps modeſte & reſpectueuſe, les yeux baiſſés, la tête panchée à la façon d'une perſonne qui veut adorer, & les mains en croix. Tournefort dans ſes Voyages dit „ que ceux qui doivent communier s'y préparent par des ſignes „ de croix reiterés coup ſur coup, & accompagnés de profondes inclinations." Ricaut rapporte, que les Grecs avant que de recevoir la Communion, ſe retirent dans le fond de l'Egliſe, & (*b*) demandent pardon à l'Aſſemblée. Si alors quelqu'un ſe plaint en particulier d'avoir reçu quelque outrage de celui qui doit communier, ce dernier ſe retire juſqu'à ce qu'il ait fait une reparation convenable. La formule de reparation eſt, *pardonnés nous freres, nous avons peché par nos diſcours & par nos actions:* l'offenſé répond, *Dieu vous pardonne.* Autrefois on examinoit de près la conſcience des Communians, & tout au moins on s'informoit de ſa perſonne, on prenoit ſon nom &c. Aujourd'hui le Prêtre ou le Diacre qui communie un Laïque lui dit, en le faiſant participer au corps & au ſang de J. C. & le nommant par ſon nom, *un tel, Serviteur de Dieu, recevés le corps ſacré & le pretieux ſang* &c. Voilà ce qui eſt reſté de cet uſage.

Tournefort décrit la Communion des Laïques de cette maniere: „ Le Papas met le Rituel ſur la tête du Communiant, & dit les prieres pour le „ pardon des péchés tandis que le Communiant dit tout bas: *Je crois Seigneur „ & je confeſſe que vous êtes véritablement le fils du Dieu vivant, qui êtes venu „ au monde pour ſauver les pécheurs dont je ſuis le plus grand.*" Le reſte de ſon recit ſe raporte à ce que je viens de dire.

On porte, comme chez les Catholiques, la Communion aux malades, mais cela ſe fait avec beaucoup plus de ſimplicité dans une boëte de bois qu'un ſac renferme, & que le Prêtre prend ſous ſon bras. Selon *Ricaut*, c'eſt une portion du pain beni, dont je vais parler bientôt. Ricaut ajoute qu'ils portent auſſi de ce pain à ceux que des affaires retiennent chez eux. L'Evêque de Vabres dit, (*c*) qu'on prend une portion du pain conſacré, de la grandeur du pouce, fendue en forme de croix & arroſée d'un peu de *Sang* (c'eſt le vin tranſubſtantié). Cela ſe garde pour les malades. On en prend une parcelle humectée avec un peu d'eau, ou avec un peu de vin, & c'eſt là le *Viatique* qu'on donne aux malades & aux mourans.

Je ne redis rien ici de la Communion donnée aux enfans. Voici un point fort controverſé: c'eſt celui des Meſſes privées, ou des Meſſes ſans Communians. Dans toutes les Egliſes Grecques, nous dit on, (*d*) il ſe trouve des Meſſes publiques & privées ſans Communians. Ceux qui nient qu'il y ait chez les Grecs de ces Meſſes ſans Communians ont pris pour Communion la diſtribution du Pain ſacré qui ſe fait après la Meſſe. Ainſi nous le dit *Allatius*, qui prétend juſtifier que ces mêmes Grecs ont l'uſage des Meſſes pour les morts, par la commemoration qui ſe fait pour eux ſelon la Liturgie de Saint Chryſoſtome.

Je finis ce qui regarde la Meſſe & la Communion des Grecs par l'opinion que

(*a*) Habert *Pontific. Græc.* p. 269.

(*b*) *Chriſtoph. Angelus* dit, qu'en faiſant cet acte de reconciliation ils ſe tournent vers les quatre parties du Monde.

(*c*) *Pontific. Græc.* p. 273.

(*d*) *Allatius* L. III. c. 15. *Conſenſ. Eccleſ. Occid. & Oriental.*

que l'on attribue aux Grecs d'Orient. On nous assure qu'ils croyent que J. C. trempa le pain qu'il donna à Judas, pour en ôter la consécration.

Le PAIN BENI.

Le pain beni est appellé *Eulogie*, *Antidorum*, c'est-à-dire, don fait à la place d'un autre, *pain divin* & *pain celeste*. Je n'entre point dans le détail de ce qui se trouve écrit des *Eulogies* chez les anciens. Selon *Ricaut* (*a*) *le pain beni est un apendice du S. Sacrement de l'Eucharistie*, soit qu'il faille le regarder comme le seau de la Communion, ou comme un Monument qui en renouvelle l'excellence aux yeux du fidelle. C'est ce qui a attiré au Pain beni les grans noms que l'Antiquité lui donne; outre que chez les Grecs le Pain beni tient lieu de Communion à ceux qui n'ont pas communié.

Les Grecs, continue Ricaut, pretendent que la coutume de distribuer le Pain beni au peuple vient des Apôtres. Ils interprêtent tous les passages qui parlent de la fraction du Pain, comme s'ils marquoient la distribution de ce Pain beni, „ ils portent ce Pain beni aux malades &c. ils lui attribuent la vertu d'ex-„ pier les péchés veniels.... Ils ne le mangent que lorsqu'ils jeunent, & leur re-„ verence pour ce pain est proportionnée à celle qu'ils font paroître pour l'Eu-„ charistie, dont il est l'ombre, ou la representation". Quoi qu'il en soit, il doit être de la façon d'une personne qui tout au moins ait conservé sa pureté le jour qu'elle y a travaillé. (*b*) Si le pain est du Samedi, celui ou celle qui l'a paitri doit avoir suspendu tous les devoirs conjugaux depuis le Vendredi au soir jusqu'au Samedi matin. La raison de cette grande pureté est que ce pain nous represente la Sainte Vierge. Le Prêtre le benit & le consacre à son honneur. Rien ne fait mieux sentir la justesse de cette signification, que la particule quarrée prise du milieu de ce pain pour être consacrée, & devenir le corps sacré de Jesus Christ.

EGLISES des GRECS; & divers USAGES de DEVOTION, &c.

(*c*) L'usage des Grecs étoit, & est peut-être encore, que le Patriarche ou l'Evêque revetu de ses ornemens pontificaux se rende à l'endroit, où l'on doit jetter les fondemens d'une Eglise, & qu'il les benisse en cette maniere. Il encense tout autour des fondemens, & pendant cet encensement le Clergé chante à l'honneur du Saint auquel cette Eglise doit être dediée. Etant à l'endroit de l'autel, il fait une priere par laquelle il demande à Dieu la benediction & la prosperité de cet Edifice sacré. Après cela l'Evêque qui consacre prend une pierre, forme avec cette pierre une croix & la pose sur les fondements en disant, *Dieu l'a fondée*, elle ne sera *jamais ébranlée*. Ce droit appartient à l'Evêque, où à tel que le Patriarche juge à propos de nommer, de même que celui que les Grecs appellent *Stauropegium*, c'est la consecration, ou la dédicace de l'Eglise. On plante une Croix de bois derriere la sainte Table, & pour mieux certifier aux

(*a*) *Etat de l'Eglise Grecque* ch. 9.
(*b*) *Christoph. Angelus* ubi sup. c. 14. *Ricaut* a mal copié ce passage.
(*c*) *Ex Pontif. Græco* ubi sup. p. 642. & suiv.

aux fidelles, que cette Croix doit éloigner les Puissances de l'Enfer, on prononce une Oraison où la verge miraculeuse de Moyse est donnée pour type antecedent de celle de J. C. comme la Croix de la dedicace en est, s'il faut ainsi dire, le subséquent.

Cette ceremonie m'autorise, en quelque façon, à en placer ici une autre mêlée de superstition. *Ricaut* rapporte ce qui suit, selon la traduction que nous en avons, (*a*) „ Lorsqu'ils posent les fondemens d'un bâtiment, „ le Prêtre benit l'ouvrage & les ouvriers. Ils ont pour cela un Office parti- „ culier..... Mais après le départ du Prêtre on fait ce qui suit..., Les Ou- „ vriers tuent un coq, ou un mouton, & en enterrent le sang sous la pre- „ miere pierre qu'ils posent.... Les Grecs se persuadent, qu'il y a là dedans „ une espèce de magie heureuse, ou un charme qui attire du bonheur sur la „ maison.... & cette ceremonie s'appelle *thusia*, c'est-à-dire *sacrifice*". Ce même Auteur nous rapporte une superstition encore plus singuliere, „ quand les „ Grecs veulent du mal à quelqu'un, ils prennent.... la mesure de la lon- „ gueur & de la largeur de son corps.... & portent cette mesure à l'ouvrier „ qui doit poser les fondemens de l'édifice.... celui-ci, moyennant une petite „ reconnoissance, enterre cette mesure sous l'une des premieres pierres du fon- „ dement. Ils s'imaginent, qu'après cela leur ennemi meurt bientôt, ou „ tombe en langueur, à mesure *que cet instrument de leur vengeance* se pour- „ rit ".

Puisque j'ai commencé de parler de Superstition, je n'oublierai pas celle des Talismans, également commune aux Grecs & aux Turcs. Les uns & les autres ont la coutume de faire graver le nom de Jesus sur des Talismans, les Grecs en particulier celle de l'écrire sur des billets qu'ils portent dans le sein, ou qu'ils se pendent au cou. Ils croyent par là se garantir de plusieurs maux. En (*b*) Syrie ils attribuent à une certaine eau puisée dans un certain lac de *Samarcand* la vertu d'attirer des oiseaux, que les Arabes nomment *Smirmar*. Ces oiseaux, selon les Syriens, détruisent les sauterelles, & l'eau talismanique dont je parle est regardée comme une eau très sainte à cause de sa vertu: mais ceux qui l'apportent doivent éviter les arcades & les lieux couverts. On la fait entrer dans Alep par-dessus la porte, les murailles, le chateau & tous les endroits qui ne sont pas découverts. Cette entrée se fait avec beaucoup de solemnité. Toutes les Religions du païs s'accordent à soutenir la vertu attractive de cette eau, & Ricaut nous dit, qu'à la procession qui l'accompagne avec une dévotion aussi folle qu'elle est grave, & peut-être même de bonne foi dans tous ces dévots, on voit paroître successivement la Loi, l'Evangile & l'Alcoran avec les usages qui les distinguent, & les caractères particuliers de la dévotion de chaque parti.

En voilà assés sur une matiere que je placerai ailleurs: je reviens à ce qui regarde les Eglises des Grecs. Les Eglises, dit (*c*) Tournefort, parlant de (*d*) celles de Constantinople, sont assés generalement en croix Grecque, c'est-à-dire quarrées. Le Chœur regarde toujours le levant „ quelques anciennes Eglises „ qui subsistent encore aujourd'hui, ont deux nefs couvertes en dos d'ane ou „ en

(*a*) *Etat de l'Eglise Grecque*. ch. 20.
(*b*) *Ricaut* ubi sup.
(*c*) *Voyages au Levant* Lettre 3.
(*d*) L'Auteur des Notes sur *Christ. Angelus* dit, qu'il y a quarante Eglises & Chapelles Grecques dans Constantinople.

„ en berceau, & le clocher, (*a*) qui eſt fort inutile, puiſqu'il eſt dégarni de
„ cloches, eſt placé au milieu des deux toits ſur le frontiſpice..... les Grecs
„ ont conſervé l'ancien uſage des domes, & ne l'exécutent pas mal..... pour
„ les Egliſes des Monaſteres, elles ſont toujours au milieu de la cour, & les
„ cellules tout autour de ce bâtiment..... la nef eſt aujourd'hui la plus grande
„ partie des Egliſes Grecques: on s'y tient debout ou aſſis dans des chaiſes a-
„ doſſées contre le mur, de maniere qu'il ſemble que l'on ſoit debout. Le
„ ſiege du Patriarche eſt tout au haut dans les Egliſes Patriarchales, ceux des
„ autres Metropolitains ſont au deſſous. Les Lecteurs, les Chantres, les petits
„ Clercs ſe mettent vis-à-vis, & le pupitre ſur lequel on lit l'Ecriture, y eſt
„ auſſi. La nef eſt ſéparée du Sanctuaire par une cloiſon peinte & dorée, éle-
„ vée du bas juſques au haut: elle a trois portes. On appelle celle du milieu la
„ porte ſainte, laquelle ne s'ouvre que pendant les Offices ſolemnels & à la
„ Meſſe, lorſque le Diacre ſort pour aller lire l'Evangile, ou quand le Prêtre
„ porte les Eſpèces pour aller conſacrer, ou enfin lorſqu'il vient s'y placer pour
„ donner la Communion. Le Sanctuaire eſt la partie de l'Egliſe la plus élevée,
„ terminée dans le fond par un demi ceintre......

A toutes ces remarques il faut ajouter celles-ci tirées en partie du même Auteur. La quantité extraordinaire de Moines & de Papas contribue à multiplier les Chapelles. Tous les jours ou en bâtit de nouvelles & la permiſſion s'en achette. On ne peut relever celles qui tombent en ruine ſans payer des droits. En cela il n'y a rien de contraire à la juſtice; puiſque l'exercice public d'une Religion étrangere dépend de la volonté du Souverain. Les Chapelles des Catholiques ſont traitées de même en Hollande. C'eſt toute la tolerance que peut exiger celui qui ne profeſſe pas la Religion de l'Etat. *Tournefort* nous dit auſſi, que chaque Papas croit être en droit de poſſeder une Chapelle, de même qu'il a celui d'épouſer une femme. Celebrer dans l'Egliſe d'une autre paroît à ces Prêtres, ſi peu ſcrupuleux en d'autres choſes, un adultere ſpirituel. Tel eſt le genie de ceux qu'on appelle Clergé; promt à maintenir la gloire de Dieu dans certaines inſtitutions inutiles, attentif à de vaines bienſéances, jaloux de certaines opinions indifferentes juſqu'à diffamer autant qu'ils le peuvent ceux qui ſont contraires à leurs opinions. Mais laiſſons des gens qui portent ordinairement leur vengeance juſqu'à traduire la foi devant les juges ſeculiers.

Je viens à l'Autel. Je ne ſai ſi tous les uſages, dont il eſt parlé dans le Pontifical ſe pratiquent encore par les Grecs avec autant de ſoin & d'exactitude qu'ils y ſont décrits. Quoiqu'il en ſoit, en le poſant & l'aſſurant à l'endroit où il doit être, on chante quelques Antiennes & verſets de Pſeaumes. Enſuite le Prêtre, ou celui qui a le droit de benir & de conſacrer l'Autel, prononce la benediction, l'encenſe tout autour, & cependant un Diacre recite des prieres. Dans un endroit de ces prieres on demande expreſſement à Dieu, *qu'il change au corps & au ſang de ſon fils les victimes non ſanglantes qui lui ſeront offertes ſur cet Autel.* Pour faire l'ablution de l'Autel, le Patriarche, (ou tel autre à qui cela eſt permis,) environné du *Chartophylax* (le Grand Official,) & de quelques autres

(*a*) Cependant il faut remarquer que les Grecs ne ſe ſont ſervis que tard des cloches. Avant cela ils appelloient à l'Egliſe en frappant ſur des lames de cuivre. Sur cette matiere je renvoye à l'*Euchologe* du *P. Goar*. Les Turcs défendent aux Grecs l'uſage des cloches, parce qu'ils s'imaginent que leur ſon trouble le repos des ames. Spon attribue aux Turcs une autre imagination tout auſſi plaiſante. (Tome prem. de ſes Voyages p. 173. Edit. de 1679.) Ils gâtent, nous dit-il, toutes les ſculptures antiques, & même les plates peintures, parce qu'ils ſont follement perſuadés qu'à la fin du monde Dieu donnera une ame à ces figures, & punira ceux qui ont eu la temerité de les faire, ce qu'ils appellent avoir voulu imiter la puiſſance du createur.

autres Ecclesiastiques, qui l'ont auparavant salué respectueusement, commence par encenser cet Autel; à quoi il ajoute le signe de la croix & une Oraison secrete avant que de le dépouiller. Après l'Oraison il le dépouille au chant de quelques Pseaumes chantés par les Diacres, & avec l'assistance des Evêques présens à cette ceremonie. On apporte pour cet effet tout ce qui est necessaire pour l'ablution. Le Chartulaire s'avance avec une maniere de petit seau qu'il renverse sur la sainte Table, disant en même tems, *benissés Seigneur*. Alors le Patriarche donne aux Prêtres presens à la ceremonie les linges sacrés pour froter cette sainte Table, & les éponges pour l'essuyer, après avoir versé dessus de l'eau rose. Ensuite on lui met d'autres paremens & l'on fait une priere, qui est suivie d'un encensement circulaire de la sainte Table, & d'une benediction accompagnée d'un signe de Croix, qu'il fait avec le morceau de (*a*) drap qui couvre l'Autel. La ceremonie finit par la distribution des éponges.

Je passe à la consécration de ce que les Grecs appellent *Antimensium*, qui tient chez eux la place d'un *Autel portatif*. D'abord on fait une triple aspersion sur cet *Antimensium*, en chantant trois fois cette Antienne, *Vous me laverés avec de l'hyssope* &c. à quoi le Patriarche ou son Vicaire ajoute la benediction. L'ayant donnée il prend un vase qui renferme des parfums, fait avec ce vase trois croix sur *l'Antimensium*, une au milieu, les deux autres à droite & à gauche, & chante encore une Antienne. A la suite viennent divers coups d'encens; des prieres & des élevations de cœur suivent. On apporte les (*b*) Reliques, le Patriarche y verse du Chresme, & les consigne dans un Reliquaire qui est mis derriere l'*Antimensium*. Cela finit par une priere.

A ces ceremonies, il faut ajouter la reconciliation d'une Eglise prophanée par des Hérétiques, ou par des Payens, ou par un homicide, ou par des abus criminels. Comme il n'y a rien de particulier en tout cela chez les Grecs modernes, & que vrai semblablement ils n'ont pas trop le pouvoir de pratiquer en cette occasion ce que l'Antiquité leur a prescrit, je renvoye au Pontifical.

JEUNES, FETES &c.

„ (*c*) Les Grecs ont quatre grans jeunes, ou quatre Carêmes: le premier „ commence le 15. Novembre, ou (*d*) quarante jours avant Noël. Le se„ cond est notre Carême (*e*) qui précede immédiatement Pâques, & qu'ils „ gar-

(*a*) Le terme Grec πτυνιὸν se rend aussi autrement, & la verité est qu'on ne sait pas bien ce que c'est.

(*b*) L'usage de conserver les Reliques des Saints est très ancien. Celui de les employer à la consécration des Eglises & des Autels ne l'est gueres moins. Les Protestans, qui se sont si fort recriés contre la veneration des Reliques, auroient dû consulter le caractère de l'esprit humain. Chacun a chez soi des dispositions favorables aux Reliques. D'abord on ne veut que garder comme un monument quelques uns de ces precieux restes appellés *Reliques*: bientôt un acte de pieté si louable devient une maladie semblable à celle des curieux en coquillages & en antiques, qui ne cessent d'admirer, de priser, d'accumuler même tout ce qui porte ce nom. Si des monumens de cet ordre passoient par certaines mains, combien n'en habilleroit on pas en Reliques? Des recherches curieuses & hardies contribuent presque également à faire valoir les curiosités & les Reliques. En un mot les devots, de même que les curieux, s'efforcent d'encherir les uns sur les autres. C'est par ce moyen que les Reliques de l'A... Pa.. ont déja constaté ses vertus divines, & je ne sai si à present les connoisseurs pourroient decider entre lui & Mar.. à la Co. . .

(*c*) *Ricaut* Ch. V. de l'*Etat de l'Eglise Grecque*.

(*d*) Les Grecs célebrent ce jeune non seulement à l'honneur de J. C. mais aussi en memoire de ce que Moyse jeuna quarante jours sur le Mont de Sinai, *Christoph. Angelus*. cap. 4.

(*e*) Ils appellent le Carême la *dixme de l'Ame*, à cause que chaque dixieme jour devant être consacré au jeune pour racheter les pechés de l'ame, on a rassemblé tous ces jours pour en faire le Carême. Mais comme l'année a 365 jours & que le dixieme de 360 étant 36 il reste cinq jours, on en prend encore quatre pour ces cinq jours qui restoient, & cela fait les quarante jours du Carême. Cependant à comp-

ter

„ gardent ſelon le vieux ſtyle, les Chrétiens Orientaux n'ayant pas reçu la re-
„ formation du Calandrier. Ils appellent leur troiſième jeune, le *Jeune des*
„ *Saints Apôtres*, & l'obſervent dans la penſée que les Apôtres ſe préparerent
„ alors par la priere & par le jeune à annoncer l'Evangile. Ce jeune commen-
„ ce la ſemaine d'après la Pentecôte & dure juſqu'à la fête de Saint Pierre &
„ Saint Paul. Ainſi le nombre des jours de ce jeune n'eſt point limité, & il
„ y en a plus ou moins, ſelon que la Pentecôte eſt plus ou moins avancée.
„ Leur quatrième Carême commence le premier Août, & ne dure que juſ-
„ qu'au 15. C'eſt par ce jeune qu'ils ſe diſpoſent à célebrer la Fête de l'Aſſomp-
„ tion (*a*) de la Sainte Vierge. . . . Ce jeune eſt obſervé ſi rigidement, que
„ . . . . les Religieux Grecs n'oſent pas même manger de l'huile. . . . *Tout*
„ *le monde* ſe croit obligé de s'acquitter de ce devoir. Seulement l'abſtinence
„ eſt interrompue le 6. Août, qui eſt le jour de la Transfiguration. . . . Alors
„ il eſt permis de manger de l'huile & du poiſſon. . . . Après cela chacun
„ retourne aux abſtinences preſcrites. . . . A ces quatre jeunes il faut ajouter
„ ceux-ci, le 28. Août en memoire du Martyre de S. Jean Baptiſte. . . . Ils
„ ſe préparent par un jeune de quatorze jours, (*b*) à la Fête de l'Exaltation de
„ la Croix. Dans tout ce tems-là, on preche, ou l'on repréſente au peuple
„ l'hiſtoire de la paſſion: mais il n'y a gueres que les Religieux qui obſervent
„ ce dernier jeune. . . . comme plus particulierement engagés aux exercices
„ ſpirituels, & à la mortification du corps. Auſſi ils s'abſtiennent non ſeu-
„ lement de viande, de beurre, de fromage & de laitage, mais auſſi de tout
„ poiſſon qui a des écailles, des nageoires & du ſang. . . . Il leur eſt per-
„ mis de manger de toute ſorte de poiſſon dans le Carême, qui commence le
„ 15. Novembre, auſſi bien que dans les jeunes ordinaires des Mercredis & des
„ Vendredis, leur Egliſe n'exigeant alors que l'abſtinence de la viande & des
„ choſes qui en viennent. Les Mercredis & les Vendredis ſont jours de jeu-
„ ne, ſi l'on en excepte quelques-uns, entr'autres ceux de l'onſième ſemaine
„ avant Pâques qu'ils appellent (*c*) *Artzeburſt*. . . . Le Lundi de Pentecôte
„ eſt encore parmi les Grecs un jour de jeune, auquel on ne mange point de
„ viande. Alors le peuple ſe rend dés le matin à l'Egliſe, pour demander à
„ Dieu la communication du Saint Eſprit, comme autrefois à ſes Apôtres...
„ En memoire de cette communication les Grecs mangent de la viande le
„ Mer-

ter le Carême des Grecs depuis qu'il commence, il dure ſept ſemaines. C'eſt ainſi que le dit *Chriſtophle Angelus* Grec de nation. Outre que le Carême des Grecs eſt beaucoup plus long que le notre, il eſt auſſi plus rigoureux. On jeune cinq jours de chaque ſemaine. Le Samedi & le Dimanche on fait deux repas, on boit du vin, on mange à l'huile: elle eſt défendue les autres jours. V. *Chriſt. Angelus.* Ch. IV. le *P. Goar* &c.

(*a*) Les Grecs ont une dévotion extraordinaire pour la Sainte Vierge. Les expreſſions qu'ils employent dans les prieres qu'ils lui adreſſent ſont extrêmement outrées. Les plus devots ont la coutume de lui conſacrer après le repas un petit morceau de pain coupé en triangle, & de l'élever à ſon honneur, après l'avoir encenſé &c.

(*b*) Cette fête eſt du 14 Septembre. *Chiſtophle Angelus*, dit, que ce jour-là les Grecs *doivent ſaluer la Croix de J. C. à jeun.*

(*c*) Ricaut & *Chriſtophle Angelus* rapportent la raiſon de cette exception. Voici ce que dit l'Auteur Grec: Un chien, qui ſervoit de Meſſager à certains Hérétiques, étant mort, ils accuſerent les Orthodoxes de l'avoir tué. Les premiers, pour témoigner le regret qu'ils avoient de la mort du chien, jeunerent deux jours de cette onzième ſemaine, & les Orthodoxes, pour éviter d'avoir de la conformité avec eux, furent diſpenſés par l'Egliſe Grecque de jeuner ces deux jours, qui ſont le Mercredi & le Vendredi. Ces Hérétiques étoient Armeniens, & l'on ajoute qu'*Artzeburſt* en langue Armeniene ſignifie Meſſager. On dit auſſi que ce jeune fut inſtitué par un certain Sergius Hérétique. Quelques Auteurs rapportent que l'*Artzeburſt* eſt une imitation du jeune des Ninivites, & d'autres que c'eſt la commemoration du banniſſement d'Adam chaſſé du Paradis après ſa chûte. On peut auſſi voir touchant l'*Artzeburſt* ce que rapporte le *P. Monier* dans ſa *Relation de l'Armenie*, Tome VI. du *Reçueil de Voyages au Nord.*

„ Mercredi & le Vendredi qui ſuivent immédiatement la Pentecôte. Le 25. „ Mars, qui eſt la Fête de l'Annonciation, ils ont permiſſion de manger de „ toute ſorte de poiſſon, quoique cette Fête arrive en Carême. Ils peuvent „ auſſi manger de la viande depuis Noël juſqu'au jour des Rois, ſans ex- „ cepter les Mercredis & les Vendredis, (a) qui chez les Grecs ſont „ des jours deſtinés à faire maigre toute l'année, au lieu que l'Egliſe La- „ tine a deſtiné le Vendredi & le Samedi à cette abſtinence. Ils ont le mê- „ me privilege dans la premiere ſemaine qui vient après la Pentecôte, & dans „ la premiere ſemaine de trois avant le grand Carême. . . Le Dimanche de „ cette ſemaine répond à la Septuageſime des Latins. . . dans la ſemaine „ qui la ſuit, ils ne mangent point de viande, les Mercredis ni les Ven- „ dredis. Pour celle qui précede immediatement le Carême. . . . ils peu- „ vent manger du lait. . . des œufs & de toute ſorte de poiſſon. . .

„ Chez les Grecs le Carême commence le Lundi, au lieu que le notre „ commence le Mercredi. . . . Ils obſervent tous ces jeunes avec autant de „ ſuperſtition que de patience & de retenue. Même ils eſtiment que ceux qui „ violent ſans neceſſité les loix de l'abſtinence, & par conſéquent les conſti- „ tutions de l'Egliſe, ſe rendent auſſi criminels que ceux qui commettent un „ adultere ou un vol. . . *heureuſe diſpoſition à l'obéïſſance credule & timide!* Ils „ ont une ſi haute idée de ces jeunes, qu'ils croyent impoſſible que le Chriſ- „ tianiſme ſubſiſte, ou que la profeſſion en ſoit ſincere, ſi l'on n'a pas ſoin „ de les garder.... *Cette prévention pour les jeunes empêche les Orientaux*, de re- „ connoître les Egliſes Proteſtantes pour des Egliſes Orthodoxes, à cauſe qu'on „ n'y jeune point, & parce qu'on n'y a pas une profonde veneration pour le „ ſigne de la Croix ". Il eſt vrai que ſous pretexte de n'admettre que la *Spi- ritualité* dans le Culte, les Proteſtans n'aiment point du tout les auſterités du corps, ni ce qui captive les ſens: pour le ſigne de la Croix, ils s'imaginent qu'il tient à la ſuperſtition, & cela leur eſt un ſcandale.

„ L'auſterité des jeunes eſt adoucie par l'eſperance des divertiſſemens durant „ les Fêtes qui ſuivent. . . . . elles ne ſont pas plutôt venues, qu'ils s'aban- „ donnent entierement à la joye *& aux plaiſirs*. . . Les Prêtres, bien loin de „ de les réprendre, ſemblent approuver ces excés. . . " Mais il faut dire ſans détour, que dans tous les Cultes les Fêtes Religieuſes finiſſent par le plaiſir. Je n'en connois point qui finiſſe par la triſteſſe & l'affliction, après avoir commencé par la joye. Les Peuples Proteſtans, tout *ſpirituels* qu'ils ſont, ne peuvent pas reprimer leurs ſens en cette occaſion.

„ Les Grecs ſont ſi ſuperſtitieux & ſi outrés dans l'obſervation de leurs „ jeunes, qu'ils n'admettent point de cas néceſſité, où l'on puiſſe prétendre „ des diſpenſes, & ſelon eux un Patriarche lui même ne ſauroit autoriſer „ l'uſage de la viande lorſque l'Egliſe le défend. . . On croit qu'il vaut mieux „ laiſſer mourir un malade, que de le rétablir, quand on le peut par le ſe- „ cours d'un bouillon de viande. . . Il eſt vrai que quelquefois un Directeur, „ qui ſe ſent de la tendreſſe pour le malade, lui conſeillera de manger de la „ viande, & lui promettra l'abſolution de ce péché, moyennant qu'il ſe con- „ feſſe... Il ſe peut auſſi que des Prêtres ignorans ayant regardé ce nouveau tour, „ comme un ingenieux temperament entre les néceſſités de la vie, & la ri- „ gueur des Conſtitutions de l'Egliſe. Mais quoiqu'il en ſoit, ceux qui ont é- „ tudié

(b) Les Grecs ont choiſi le Mercredi, parce que, ſelon eux, Judas prit ce jour-là de l'argent pour trahir J. C. & le Vendredi comme nous, à cauſe de la paſſion.

„ tudié en Italie . . . ne doutent point que leur Eglise ne soit revêtue de la
„ même autorité que la Romaine, *& qu'elle n'ait aussi* le pouvoir des dispen-
„ ses &c.

Enfin le Medecin Spon, en parlant des jeûnes & des jours maigres des Grecs, nous dit, „ que tout bien compté, il n'y a qu'environ cent trente jours dans
„ l'année qu'ils peuvent manger de la viande; ni les vieilles gens, ni les en-
„ fans, ni même les malades ne sont exempts de ces jeûnes . . . qui rendent
„ les Grecs secs & billieux.... Avec cela ils sont, continue-t-il, prompts & coleres,
„ grans jureurs & blasphemateurs". Voilà, par exemple, une de ces foiblesses de l'esprit humain, qui tous les jours est obligé de ceder au temperament du corps & aux influences de l'air.

De ces austerités passons aux Fêtes, ces jours partagés entre la devotion & le plaisir, qui surtout se décele avec violence vers la conclusion. Et c'est alors que commence le *veritable jour du Seigneur*, pour parler le language d'un (a) faux Evangile. Les Grecs commencent l'année au premier Septembre : c'est en même tems leur premiere Fête. Ils se figurent „ que par le moyen d'un com-
„ mencement si joyeux toute l'année sera heureuse, *& que ces premiers mou-*
„ *vemens de joye sont un présage de ce bonheur.* Cependant l'Eglise ne défend
„ pas de travailler ce jour-là. . . . .

„ Dans l'Eglise Grecque, ainsi que dans les autres Communions Chrétien-
„ nes, Pâque est la principale Fête de l'année. . . . Les Grecs ont la cou-
„ tume de se dire alors les uns aux autres en s'abordant, *Jesus Christ est res-*
„ *suscité*, à quoi celui qui est abordé repond, *il est veritablement ressuscité*". En même tems ils se baisent trois fois, une fois sur chaque joue, & une fois sur la bouche. Ensuite ils se separent. Cette coutume se pratique le Vendredi Saint, le jour de Pâques & les trois suivans, même jusqu'à la Pentecôte. (b) *Tournefort*, *Spon* & quelques autres Voyageurs ajoutent, que le Vendredi Saint, pour celebrer la memoire du saint Sepulchre, deux Papas portent dans la nuit en procession sur leurs épaules la représentation d'un tombeau, dans lequel Jesus Christ crucifié est peint sur une planche. Le jour de Pâques on porte ce tombeau hors de l'Eglise, & le Prêtre commence à chanter, *Jesus Christ est ressuscité, il a vaincu la mort & donné la vie à ceux qui étoient dans le tombeau.* Ensuite on rapporte dans l'Eglise cette représentation du saint Sepulchre, on l'encense, on continue l'Office. Le Prêtre & l'assemblée repetent à tous momens Jesus Christ *est ressuscité.* Après cela l'Officiant fait trois fois le signe de la croix, baise l'Evangile & l'Image de Jesus Christ. On tourne la planche de l'autre côté, où Jesus Christ est représenté sortant du sepulchre. Le Prêtre le baise en repetant plus haut, Jesus Christ *est ressuscité.* Les assistans en font de même. On s'embrasse, on se reconcilie, & dans les transports de joye qu'excite cette image grossiere de la Resurrection, l'on tire des coups de pistolet, qui souvent mettent le feu à la barbe & aux cheveux des Papas. La ceremonie finit par la benediction du Papas officiant. Les femmes pratiquent la même devotion entre elles dans l'endroit de l'Eglise qu'elles occupent, excepté les coups de pistolet. *Wheler* (c) ajoute, que le Lundi de Pâques le *Papas* envoye des cierges aux principaux de la Paroisse, & l'Archevêque aux plus considerables de la ville.

(a) *Le jour du Seigneur approche; il est défendu de s'affliger* dit le *Prot—evangile de St. Jaques.*
(b) *Tournefort* Voyages Lettre 3. *Spon* Tome II. pag. 277.
(c) *Voyages* Tome II. pag. 414.

J'avois presqu'oublié le Jeudi Saint. *Tournefort* dit que les Evêques les plus zélés lavent les pieds à douze Papas, & que la ceremonie étoit autrefois accompagnée d'une petite exhortation. *Wheler* décrit cette ceremonie comme témoin oculaire. „ Douze Papas des plus âgés accompagnent l'Archevêque à l'Eglise, „ où il est revêtu d'une robe violette. Une partie du service étant faite il „ entre dans le Sanctuaire, y quitte la robe violette & en prend une plus ri„ che. . . . . Les Papas, qui représentent en cette ceremonie les douze A„ pôtres, ont chacun une robe de couleur différente. Le plus ancien & le „ plus venerable des douze est choisi pour représenter St. Pierre, & se place „ aussi le premier à main droite. . . . Un d'entr'eux, qui doit avoir la bar„ be rousse, (*a*) *pour rendre la ceremonie plus ressemblante*, a le malheur de repré„ senter *Judas*. Tous ces Papas étant placés, le Prélat va changer d'habille„ ment, & revient ceint d'une serviette, un bassin d'eau dans ses mains pour „ laver les pieds à ces douze Apôtre. Celui qui représente St. Pierre refuse „ d'abord cet honneur, par ces paroles; *Seigneur vous ne me laverés point les* „ *pieds*: mais le Prélat lui repond, *si je ne vout lave, vous n'aurés point de* „ *part avec moi.* Alors le Papas ne resiste plus & se laisse laver les pieds. Lors „ que le Prélat vient au représentant de *Judas*, il s'arrête un peu, comme pour „ lui donner le tems de se reconnoître, mais enfin il lui lave aussi les pieds & „ la ceremonie finit par quelques Antiennes.

Je place ici l'opinion que l'on attribue aux Grecs, assavoir „ que l'Eucha„ ristie, qui est consacrée le Jeudi saint a une plus grande vertu que celles qui „ sont consacrées les autres jours". Un certain (*b*) Gui le Carme ajoute „ qu'à „ cause de cela, ils ne consacrent que le Jeudi saint l'Eucharistie qu'ils donnent „ au malades. . . . & qu'ils la gardent toute l'année pour cet usage". C'est une erreur que j'attribuerois uniquement à leurs idées confuses, dont une longue ignorance est la veritable cause. Mais le P. *Simon* (*c*) les justifie absoluement, jusqu'à louer cette pratique comme orthodoxe & pieuse, qui tend à mieux honorer le jour que Jesus Christ a institué le Sacrement de l'Eucharistie. Pour cet effet, nous dit-il, „ les Grecs conservent ce pain qu'ils ont con„ sacré ce jour-là, & qui a été trempé dans le vin consacré, & ils le gardent „ enveloppé d'un sac de toile ou de soye dans une boëte bien fermée, afin „ de s'en servir pour le Viatique des malades".

Le 2. Septembre les seuls Religieux celebrent la Fête de St. Jean Baptiste, qu'ils ont surnommé le *Temperant*, à cause qu'il a donné le premier l'exemple du Jeune. Le 26. est consacré à la memoire de St. Jean l'Evangeliste. Ils croyent que ce Saint a été enlevé au Ciel comme Henoc & Elie.

Pour abreger des détails de Fêtes qui n'amuseroient ni les pieux faineans, ni les devots de bonne foi, voici un Calendrier Grec que je copie de *Ricaut*. Il indique seulement les Fêtes les plus essentielles, tant pour les Seculiers que pour les Ecclésiastiques. Au reste (*d*) *Christophle Angelus* ne compte que trente-six Fêtes solemnelles, douze desquelles sont à l'honneur de Jesus Christ & de la Sainte Vierge. Les vingt & quatre autres sont des jours destinés à St. Jean Baptiste, aux Apôtres & aux Martyrs. D'autres nous disent que les Grecs distribuent les Fêtes

(*a*) Je parle selon le préjugé vulgaire.

(*b*) *Allatius* L. 3. Chap. 18. *Consens.* &c. le traite *de champ très-fertile en mensonges*, & le P. *Simon* Biblioth. Critiq. Tom. I. Chap. 11. *de méchant auteur*.

(*c*) *Bibl. Critiq.* ubi sup.

(*d*) *Christoph. Augelus* Cap. 46.

Fêtes en trois classes, qui sont 1. celles du Seigneur, 2. celles de la Sainte Vierge, 3. celles des Saints.

SEPTEMBRE.

„ Le 8 *Jour de la Nativité de la bienheureuse Vierge.*
„ Le 14 Exaltation de la Croix. Jeune des Caloyers du 1 Septembre jus-
„ qu'à la Fête.
„ Le 23 Conception de St. Jean Baptiste.
„ Le 26 Assomption du corps de St. Jean l'Evangeliste.

OCTOBRE.

„ Le 6 *St. Thomas.*
„ Le 18 *St. Luc l'Evangeliste.*
„ Le 23 *St. Jaques, frere de Jean.*
„ Le 26 *St. Demetrius.* Du 1 Octobre au 26 les Caloyers jeunent à l'hon-
„ neur de ce Saint, que les Grecs appellent Saint *Dimitri.* Cette Fête est mar-
„ quée en lettres rouges dans le Calandrier des Grecs, à cause des orages & des
„ tempêtes, qui commencent d'ordinaire dans le tems de cette Fête. Les Turcs
„ l'appellent *Cassim Gheun*: ils ne se mettent jamais en mer, 10 jour avant, ni
„ 10 jours après. Ordinairement les flottes se retirent dans les ports, avant ce
„ tems-là, & y demeurent tout l'hyver.

NOVEMBRE.

„ Le 1 les Saints (*a*) *Anargyres, Cosme, & Damien.*
„ L'assemblée & l'Ordre Séraphique des saints Anges, nommé proprement
„ le jour de St. Michel & de St. Gabriel. Ce jour est marqué en lettres rouges
„ dans le Calendrier.
„ Le 13 *St. Jean Chrysostome.*
„ Le 14 St. Philippe, Apôtre.
„ Le 16 St. Matthieu, Apôtre.
„ Le 21 La présentation de la sainte Vierge dans le Temple.
„ Le 25 St. Catherine Vierge & Martyre; & le Martyr *Mercure.*
„ Le 30 St. André, Apôtre.

DECEMBRE.

„ Le 4 St. Barbe & St. Jean Damascene.
„ Le 5 St. Sabba, Abbé.
„ Le 6 St. Nicolas.
„ * (*b*) Le 7 St. Ambroise de Milan.

„ * Le

(*a*) Saint Cosme & Saint Damien étoient freres, tous deux medecins. Les Grecs les ont surnommés *Anargyres*, parce qu'ils exerçoient la medecine par un principe tout pur de charité, ne témoignant aucun interet, ne prenant point d'argent. Ils n'étoient ni jaloux, ni charlatans. Les Grecs parlent d'une fontaine miraculeuse, qu'on voit à Athenes près d'une Chapelle dédiée à ces deux Saints. Cette fontaine ne coule que le jour de saint Cosme & saint Damien, aussi-tôt que le Prêtre a prononcé les premieres paroles de la Messe. Le soir de la Fête la source tarit.

(*b*) Cette Etoile marque seulement, que l'observation de ces Fêtes n'est d'une necessité indispensable qu'aux Caloyers.

„ * Le 9 La Conception de Ste. Anne.
„ Le 12 St. Spiridion.
„ Le 13 Les Martyrs, *Eustrate*, *Auxence*, *Eugene*, *Mardaire*, *Oreste* &c.
„ * Le 15 St. Libéral, & Eleuthere.
„ Le 17 Le Prophete Daniel, & les trois jeunes hommes, Ananias, A-
„ zarias, & Misael.
„ Le 20 St. Ignace.
„ Le 25 Noël, ou la nativité de Jesus Christ.
„ Le 26 St. Etienne.

JANVIER.

„ Le premier jour est celebré en memoire de la Circoncision de notre „ Sauveur, & à l'honneur de St. Basile.

„ Le 5 Vigile du jour des Rois. Je dois remarquer ici que les Grecs n'ob- „ servent que trois Vigiles, celle-ci, celle de la Fête de St. Jean Baptiste, & „ celle de la Fête de la Croix. Le jour de l'Epiphanie (ou des Rois) est dedié „ au baptême de Jesus Christ, que les Grecs croyent avoir été baptisé le 6 „ Janvier.

„ Le 6 Les Rois, ou l'Epiphanie, & l'assemblée des Disciples près de St. „ Jean Baptiste au désert". Le jour de l'Epiphanie, ou plutôt la veille, les Evêques, ou leurs grans Vicaires font l'Eau benite pour toute l'année, mais ils n'y mettent point de sel comme les Latins. Le peuple en boit, & pour cet effet il doit être à jeun & dans un état de pureté. On asperse les maisons avec cette nouvelle Eau benite: si elle ne sufit pas on en fait d'autre & chacun en emporte chés soi. Les Papas vont arroser d'Eau benite toutes les maisons des particuliers. L'Eau benite de la Vigile de l'Epiphanie se fait sur le soir, celle de la Fête se fait le matin à la Messe. (*a*) „ Elle sert à donner à boire aux Penitens à „ qui on a retranché la Communion, à benir les Eglises prophanées, à exor- „ ciser les possedés. Ce jour-là on benit les fontaines, les puits & même la mer. „ Cette benediction est solemnelle & lucrative pour les Ministres, qui, pour „ frapper l'imagination des peuples, jettent dans toutes ces eaux de petites croix „ de bois avant que d'aller dire la Messe".

Je ne sai si *Spon* a cette benediction en vue, ou s'il parle d'une autre superstition particuliere à une partie des Grecs, lorsqu'il dit „ qu'ils vont baptiser „ la mer en grande ceremonie, attachant un petit vase au bout d'un grand bâ- „ ton, avec une croix dessus qu'ils plongent dans la mer". Spon ajoute, que ces Grecs disent que l'eau qu'ils tirent de la mer est douce. Si la chose est vraye tout le mystere du miracle consiste à tirer de l'eau douce de quelque source, qui se trouve dans l'endroit de la mer où ils font la ceremonie de plonger leur vase. Je renvoye sur cette matiere à ce qu'ont écrit (*b*) quelques Voyageurs.

„ Le 11 Le St. Pere *Theodosius Cœnobiarchus*.
„ Le 16 L'adoration *d'Alysius*, & de St. Pierre, Apôtre.
„ Le 17 St. Antoine, Abbé.

„ Le

(*a*) *Tournefort* Voyages Lettre 3.
(*b*) Voyés la seconde *Dissertat. sur les Voyages* Tom. I. du *Recueil de Voyages au Nord* Edit. de 1731.

„ Le 18 St. Athanaſe, & St. Cyrille, Patriarches d'Alexandrie.
„ Le 22 Timothée, & Anaſtaſe.
„ Le 25 St. Gregoire de Nazianſe.
„ Le 27 Les Reliques de St. Jean Chryſoſtome, que l'on porte en pro-
„ ceſſion.
„ Le 30 Les trois Saints Théologiens Oecuméniques, ou Docteurs de
„ l'Egliſe : S. Baſile le grand S. Grégoire le divin, & S. Jean Chryſoſto-
me.

F E V R I E R.

„ Le 2 Préſentation de Jeſus Chriſt dans le Temple.
„ Le 16 Théodore, ὁ Τήρων.
„ Le 23 Invention du Chef de St. Jean Baptiſte.

M A R S.

„ Le 9 Les 40 Martyrs, morts de froid dans la Vallée de Sébaſte.
„ Le 25 L'Annonciation de la bienheureuſe Vierge.
„ Le 26 L'Archange Gabriel.

A V R I L.

„ Le 23 (*a*) St. George.
„ Le 25 St. Marc l'Evangeliſte.

M A Y.

„ Le 8 St. Jean l'Evangeliſte.
„ Le 20 Conſtantin & St. Helene.

J U I N.

„ Le 19 St. Jude Alphée.
„ Le 24 La nativité de St. Jean Baptiſte.
„ Le 29 St. Pierre & St. Paul, Apôtres.

JUIL-

(*a*) St. George de Cappadoce eſt encore un des plus grans Saints des Grecs. De deux Egliſes qui ſe trouvent en un même lieu, il y en a une, dit-on, qui eſt dédiée à St. George. Sans faire ici l'extrait des miracles de ſa Legende, je dirai que les Grecs raccontent de lui une infinité de miracles vrais & faux. En voici un que *Ricaut* rapporte. „ Dans un village aſſés voiſin de Magneſie, on voit une „ Chapelle où l'on porte tous les ans en proceſſion une Image miraculeuſe de St. George. . . . On „ publie que quand cette Image eſt portée par des pécheurs, la vertu du Saint ſe repand ſur elle, en „ ſorte que ces pécheurs ſouffrent beaucoup de mauvais traitement de ſa part : mais elle ne fait aucun „ mal aux gens de bien, ni même à ceux dont la vie n'eſt pas ſcandaleuſe". Après cela Ricaut raconte l'hiſtoire d'une de ces Proceſſions, dont il fut témoin occulaire.

JUILLET.

„ Le 20 Le Prophete Elie.
„ Le 25 Ste. Anne.
„ Le 26 St. Paraſcéve, & St. Pantaleon, Martyrs ſous Diocletien.

AOUT.

„ Le 6 Transfiguration de Jeſus Chriſt.
„ Le 15 Aſſomption de la B. H. Vierge.

La Tradition des Grecs donne pour origine de cette Fête l'hiſtoire ſuivante. Je la mets ici à cauſe de ſa ſingularité. Trois jours après le *ſommeil de la Mere de Dieu* (les Grecs appellent cette Fête *Dormitio Deiparæ*) les Apôtres mirent, ſelon la coutume qu'ils avoient établie depuis l'Aſcenſion de Notre Seigneur, un morceau de pain ſur un couſſin, qui marquoit le rang & la place de Jeſus Chriſt. Après le repas, comme on vouloit faire l'élevation du morceau de pain, la chambre ſe remplit de lumiere: la ſainte Vierge apparut environnée de gloire au millieu des Anges. En entrant elle ſalua les Apôtres & leur dit avec beaucoup de douceur, *Dieu ſoit avec vous, je ne vous abandonnerai jamais.* Les Apôtres également ſurpris & joyeux n'interrompirent pourtant pas l'élevation, mais au lieu de prononcer ces paroles, *Seigneur* Jeſus Chriſt *aſſiſtés nous*, ils dirent, *très-ſainte Vierge Mere de Dieu aidés nous.* Après cela la ſainte Vierge diſparut. Les Apôtres s'écrierent, *la Reine eſt montée au Ciel & s'eſt aſſiſe à la droite de ſon Fils.* C'eſt, diſent les Grecs, en memoire de cet évenement, que le jour de la Fête, après le repas, on aporte au Prêtre un pain, trois cierges allumés, de l'encens & du feu, avec quoi ſe fait la ceremonie ſuivante. Le Prêtre enleve la croute du pain en triangle, met les trois cierges dans la croute qu'il a ſéparée, après quoi il encenſe & benit le pain. Enſuite il remet le pain au plus jeune de la compagnie & fait poſer les trois cierges en trois différens endroits de la maiſon. Après cela il partage le pain à l'aſſemblée.

„ Le 29 Martyre de St. Jean Baptiſte.

Telles ſont les Fêtes les plus remarquables. Des autres il y en a autant que de jours dans l'an: mais elles ne ſont que pour les Prêtres, ou pour les devots conſommés.

Les Fêtes & la Canoniſation des Saints ont de ſi étroites liaiſons, qu'il faut neceſſairement les mettre enſemble. Chés nous la Canoniſation appartient (a) au Pape. Les regles que preſcrit le Siege Patriarchal de Conſtantinople différent en pluſieurs choſes de celles de Rome. Le Menologue des Grecs eſt ſi bien rempli qu'il faut partager un jour à deux ou trois Saints. Il en eſt à peu près de même chés nous. Les miracles devenant frequens, les Canoniſations deviennent moins rares, & malgré de ſi beaux exemples, la Religion n'eſt pas mieux ſervie, ni la vertu plus priſée. Quand on tripleroit l'année pour fêter les Saints établis, cela ne ſerviroit gueres qu'aux devots de profeſſion. Quoiqu'il en ſoit, les Grecs, nous dit-on, canoniſent encore à préſent ceux que les mira-

(a) ——— *Mittit ad ſidera numen.* Manil. Lib. IV.

racles & la sainteté des mœurs ont rendu illustres : mais avant que d'en venir là, il faut de grans temoignages, & que ces temoignages soient donnés par des personnes irreprochables. Les Patriarches & les Evêques font des informations très-exactes, & les font en plein Synode. Malgré cela, qui pourroit dire à combien de préjugés, d'intrigues & de cabales on est exposé? Tel qui parmi nous fait des miracles à Saint Marcel est foudroyé comme un heretique au Vatican. (*a*) La Vie d'une Beate du plus haut rang est tournée en ridicule (*b*) par les uns, l'A. . P. . l'est par les autres. Comment les Grecs, aujourd'hui si ignorans, si destitués de moyens propres à les éclairer ne seroient ils pas exposés à ces préjugés de parti, à ces pieuses cabales, qui ne manquent jamais d'arborer dans leurs étendars la GLOIRE DE DIEU?

Après toutes les recherches possibles, la personne, sur laquelle on les a faites est reçue dans le Calendrier. On lui donne un jour pour sa Fête: tous les ans on celebre sa memoire, on dit des Messes à son honneur, on lit sa vie & l'histoire de ses miracles. Enfin l'on chante des Hymnes à sa louange & il prend sa place dans le *Synaxarium*, (qui est comme une Legende) comme il l'a prise dans le Ciel. *Ricaut* ajoute à ces particularités, que les Canonisations ne pouvant plus se faire sans de grans fraix, elles sont beaucoup moins d'usage qu'el-

(*a*) *Marguerite Marie A la Coque*, Religieuse de la *Visitation*, morte à Paray dans le Charolois en 1690. Sa Vie composée par l'Evêque de Soissons, depuis Archevêque de Sens, a été imprimée in 4. à Paris en 1729. Le grand objet de cette Vie est la devotion au cœur de Jesus, *que* J. C. *lui-même avoit dit à cette Religieuse d'établir, & qui*, selon l'Auteur de la Vie, *a couté des peines & des contradictions infinies* à la Beate *de la part de ses sœurs*. Cette Devotion, déja établie par le P. *Eudes*, n'a été qu'étendue & perfectionnée par Sœur *Marguerite*.

(*b*) Voici quelques traits pris de cette Vie. Pag. 115. „ La Sœur *Marguerite* étant devant le „ St. Sacrement, Jesus Christ se montra à elle sous une forme sensible & fit reposer doucement „ la tête de sa servante sur sa poitrine. Dans ce moment il lui découvrit les secrets inexplicables „ de son divin cœur. Ensuite il lui demanda son cœur pour le prix du présent qu'il venoit „ de lui faire. La Religieuse le lui offrit avec toute l'ardeur dont elle pouvoit être capable, & „ il lui sembla alors que Jesus Christ prenoit effectivement son cœur, qu'il le placoit dans le „ sien, qu'elle le voyoit éclatant comme le soleil, à travers la playe de son côté. Notre Sei- „ gneur le retira après tellement embrasé, qu'il sembloit n'être qu'une flamme; & il le remit „ dans le côté de sa servante, à qui il resta une douleur continuelle, à l'endroit où Jesus Christ „ avoit paru faire l'ouverture pour en tirer son cœur. A cette douleur se joignit une ardeur „ très-vive dans la poitrine. Le remede que Notre Seigneur lui enseigna pour être soulagée, „ ce fut la saignée.

„ Page 165 Jesus Christ demande à la Religieuse qu'elle fasse un Testament par écrit ou une „ donation entiere de toutes les prieres & biens spirituels, que l'on feroit pour elle, soit pendanr „ sa vie, soit après sa mort. Il lui dit de demander à sa Superieure, si elle veut servir de Notaire „ pour cet acte; & qu'il se chargeoit de la bien payer de ses salaires. L'acte est transcrit tel „ qu'il fut écrit de la main de la Superieure; & il est signé du sang de sœur *Marguerite*. A la „ vue de ce Testament Jesus Christ témoigne un grand contentement & fait à la Religieuse une „ donation de son cœur. Il lui dicte l'acte, qu'elle écrit de son sang.

„ Cet acte est rapporté en ces termes: *Je te constitue heritiere de mon cœur & de tous ses tré-* „ *sors pour le tems & l'éternité, te permettant d'en user selon ton desir* &c. *Marguerite* par recon- „ noissance prend un canif & forme sur sa poitrine le saint nom de Jesus Christ en caracteres „ grands & profonds.

A ces deux échantillons on doit ajouter certaines expressions tendres qui se trouvent dans le livre dont je parle ici. Ces expressions, nous dit-on, sont capables de divertir les Libertins, & de leur servir de modeles.

„ Entre plusieurs endroits très-remarquables celui-ci est surement des plus singuliers. La Beate re- „ cevoir presque autant de visites du Diable que de Jesus Christ. Un jour le malin esprit avoit „ été plus diligent que le divin époux à faire sa cour à la Religieuse, & avec une corde qu'il „ tenoit entre ses mains, il faisoit mille tours de souplesse pour la distraire de ses prieres. Là- „ dessus notre Seigneur ayant paru, le malin sans aucun respect pour son Maitre, lui jetta adroi- „ tement la corde au cou, le pressa vivement, & l'eut étranglé, si la bonne *Marguerite* ne fut ac- „ courue, n'eut coupé la corde avec ses ciseaux, & n'eut délivré ainsi son divin époux".

qu'elles ne l'étoient autrefois. De plus les Grecs étant d'ordinaire auſſi vicieux que pauvres, il s'en trouve peu qui ſoient en état de mériter l'honneur de la Canoniſation.

LES SACREMENS DE L'EGLISE GRECQUE.

J'appelle ici Sacrement tout ce que l'Egliſe Latine reconnoit pour tel, & je commence par le Baptême. Les Grecs font porter leurs enfans à l'entrée de l'Egliſe le huitième jour après la naiſſance. C'eſt une coutume fort ancienne dans leur Egliſe, & une imitation de la préſentation de Jeſus Chriſt au Temple de Jeruſalem. Cependant ſi l'enfant ſe trouve en danger de mort on le baptiſe d'abord, de crainte, diſent-ils, *qu'il ne meure hors de la lumiere.* Le Prêtre s'avance à l'entrée de l'Egliſe, pour recevoir cet enfant & lui donner la benediction comme autrefois St. Simeon à Jeſus Chriſt. Là-même il le marque d'un ſigne de croix ſur le front, ſur la bouche & ſur la poitrine. Le voilà diſpoſé par cette ceremonie préliminaire à recevoir le Baptême, & cela s'appelle (*a*) *ſcéler* un enfant. Cette premiere ceremonie eſt ſuivie d'une priere du Prêtre. Enſuite il prend l'enfant entre ſes bras & l'éleve devant la porte de l'Egliſe, ou devant l'Image de la ſainte Vierge en faiſant quelques ſignes de croix ſur lui. Le Baptême ſe fait par une triple immerſion: mais avant que d'administrer le Sacrement le Prêtre (*b*) ſoufle trois fois ſur l'enfant, comme pour l'exorciſer & le délivrer du Demon, enſuite il le plonge trois fois dans le Baptiſtere, en nommant à chaque immerſion, une perſonne de la Trinité. (*c*) Les Parens qui préſentent l'enfant prennent le ſoin de faire chaufer l'eau du Baptiſtere & d'y jetter beaucoup de fleurs de bonne odeur. Pendant que cette eau ſe chaufe, le Prêtre la benit par une priere, la ſoufle & y verſe de l'huile. De cette même huile il oint l'enfant (*d*) en forme de croix: l'huile eſt le ſymbole de la reconciliation de l'homme avec Dieu. Cette onction ſe fait par le Prêtre ſur le front, ſur la poitrine, autour des oreilles, & ſur les reins, en prononçant ces paroles, *le ſerviteur de Dieu eſt oint:* à l'onction de la poitrine, ou de l'eſtomac il dit, *pour la gueriſon de l'ame & du corps*; à celle des oreilles, il ajoute, *afin que la foi puiſſe être reçue par l'ouïe.*

„ Si c'eſt un garçon que l'on baptiſe, nous dit *Ricaut*, le Parrain ſe rend „ aux fonts, ſi c'eſt une fille, la Maraine s'y préſente. L'un & l'autre ſe „ croyent indiſpenſablement obligés de prendre ſoin de l'éducation de l'enfant, „ tout de même que s'ils en étoient veritablement le Pere & la Mere". S'ils obſervent exactement ces devoirs, ils ſont, du moins en cela, beaucoup meilleurs Chrétiens qu'on ne l'eſt ailleurs. Ceux qui ont préſenté l'enfant au Baptême ne s'allient point enſemble. „ Un Parrain, & c'eſt encore Ricaut qui „ parle, ne peut épouſer la veuve de ſon Compere, ni le fils de celui là la „ fille de celui-ci . . . Les familles qui ſe ſont unies par cette ceremonie ne „ ſau-

(*a*) Σφράγις marque ou ſceau, *κατασφράγιζειν* marquer, ou ſcéler.
(*b*) *Ricaut* Etat de l'Egliſe Grecque & autres.
(*c*) *Chriſtoph. Angelus* & autres.
(*d*) *Ricaut*, *Tournefort* &c.

„ ſauroient s'allier enſemble qu'à quelques generations de là, ſi elles ne veulent „ ſe rendre coupables d'inceſte, & encourir les cenſures de l'Egliſe. Tous „ ces ſcrupules ont une ſeule origine. C'eſt entr'autres qu'il a ſemblé mal-hon- „ nête qu'un homme épouſât la même fille qu'il avoit tenue ſur les fonts".

Dans la triple immerſion il faut remarquer, ſelon les Grecs, la mort, la reſurrection & l'immortalité du Chrétien. La premiere immerſion enterre le *vieil homme*, la ſeconde le regenere & lui rend la vie, & la troiſième l'éleve à la vie éternelle. Cette allegorie, par laquelle l'Egliſe Grecque a voulu caracteriſer le Baptême, la preuve évidente qu'elle a crû y trouver de la Trinité par le rapport des trois immerſions aux trois perſonnes, la diſtinction qu'elle mit anciennement par ces immerſions entre les Orthodoxes & certains Heretiques Antitrinitaires; tout cela ſoutenu & fortifié d'une longue & ancienne tradition peut avoir perſuadé aux Grecs, que l'effuſion de l'eau, qui ſe fait parmi nous ſur la tête des enfans, ne ſuffit pas pour le Baptême. On aſſure même que pluſieurs portent l'obſtination dans leurs préjugés, juſqu'à faire rebaptiſer les Latins qui paſſent dans le Rite Grec. D'autres, à ce que rapporte un (*a*) Miſſionnaire, *ſe contentent de les faire recrémer.*

(*b*) Les Grecs baptiſent & confirment en même tems; mais avant que de parler de cette Ceremonie, je vais décrire la maniere dont on fait le Chréme.

„ (*c*) Le Vendredi Saint eſt marqué pour la conſecration du Chrême. L'E- „ vêque, ou l'Archevêque en fait autant qu'il juge à propos pour toute l'an- „ née. Ce Chrême a à peu près la même conſiſtence que le beurre. L'hui- „ le en eſt la baſe". (*d*) On y fait entrer diverſes drogues aromatiques. Le Prêtre ayant à ſes côtés deux Diacres, qui tiennnent (*e*) l'éventail à la main, & précedé du *Domeſtique* & d'autres Diacres qui marchent avec des lampes, porte cette compoſition dans une boëte d'albâtre, ou plutôt dans un petit vaſe qui porte ce nom, parce qu'autrefois il étoit (*f*) d'albâtre, quoi qu'aujourd'hui il ſoit de verre ou de cryſtal &c. Arrivé à la porte du Sanctuaire il préſente le vaſe couvert d'un voile à l'Evêque, qui le poſe ſur la Sainte Table au côté gauche. Alors un Diacre dit, *acquittons nous de nos prieres au Seigneur.* Enſuite le Prélat s'avance vers le bord de cette Sainte Table, & après avoir découvert (*g*) le Chrême, le conſacre & le benit par un triple ſigne de croix qui eſt ſuivi d'une aſſés longue priere. Je dois remarquer ici que non ſeulement cette priere met le Chrême en parallele avec l'huile & les onctions du Judaïſme, mais qu'elle aſſure auſſi (*h*) *que les Apôtres ont été oints*, comme les

(*a*) *Richard* Jeſuite dans ſa Relation de l'Ile de *Sant-Erini.* pag. 139.

(*b*) *Ricaut* Etat &c. Chap. 8.

(*c*) *Ricaut.* Ibid. Il ſe trompe à l'égard du jour, au lieu du Vendredi ſaint, il devoit dire, le Jeudi ſaiut. Voy. *Habert* & le P. *Goar.*

(*d*) Habert *in Obſervat. ad Pontif. Græc.* & le Pontifical même nomment le vin, le *Calamus aromaticus*, le baume, l'*Echinante*, qui pourroit bien être la giroflée, le poivre, la myrrhe, la *Xylocaſſia*, que l'on croit être la cannelle, les *folia Indica* qui pourroient bien être la fleur de muſcade. *Ricaut* ne nomme que trois ou quatre drogues en tout. Le *Pontifical* & *Habert* en nomment vingt autres, qui peut être n'entrent plus ſi ſcrupuleuſement aujourd'hui dans la compoſition du Chrême.

(*e*) Ῥιπις ou ῥιπιδιὸν flabrum. Voy. *Habert* ubi ſup.

(*f*) Voy. *Habert* ubi ſup. ἀλαβαςρὸν, *Lecythus unguentaria*, *Latinis etiam alabaſter* &c.

(*g*) La Traduction Latine du Pontifical porte *velat* pag. 696. c'eſt une faute. Ἀπόσκεπαζει ſignifie il découvre. *Ricaut* a copié la faute, parce qu'il a traduit ſur le Latin.

(*h*) Voy. *Pontif. Græc.* pag. 690. ou la traduction que *Ricaut* a donnée de cette priere Ch. 8. ubi ſup. Je remarque ici en paſſant que *Ricaut* a mal traduit cet endroit qui concerue l'onction des Apôtres. Il traduit *c'eſt de cette onction que* &c. *& juſqu'ici tous ont été baptiſés par eux* &c. au lieu qu'il falloit traduire, *c'eſt de cette onction que* &c. *& tous ceux qui ont été regenerés dans le Baptême par eux, ou par leurs ſucceſſeurs les Evêques.* Quoique cette priere ſuppoſe l'uſage du Chrême dès les tems Apoſtoliques, on peut voir comment *Habert* refute ce ſentiment dans ſes *Obſervations* ſur le *Pontifical Grec.* pag. 702. & ſuiv.

les Prêtres de l'Ancien Teſtament. Quoi qu'il en ſoit les expreſſions qu'on employe dans cette priere ſont très-énergiques.

Les Apôtres confirmoient les nouveaux Fidelles par la ſeule impoſition des mains, qui étoit ſuivie alors de l'influence viſible & immédiate du St. Eſprit. Lors que les effets de cette influence cefferent de ſe manifeſter exterieurement, l'Egliſe leur ſubſtitua d'autres ſignes exterieurs, pour repréſenter aux Fidelles ce que la grace du Saint Eſprit devoit operer en eux; & c'eſt là l'origine du Chrême. Après la derniere priere du Baptême on confirme l'enfant de la maniere ſuivante (*a*). *Voici le ſceau du don du St. Eſprit*, dit le Prêtre, en lui appliquant le Chrême en croix ſur le front, ſur les yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds. Je marquerai en peu de mots les différences de la Confirmation des Grecs d'avec celle des Latins. 1. Les Latins ne font le ſigne de la Confirmation que ſur le front. 2. La formule de ceux-ci eſt un peu plus énergique. 3. L'Evêque ſeul confirme chés les Latins.

„ (*b*) Sept jours après le Baptême on porte l'enfant à l'Egliſe pour y faire „ l'ablution. Le Prêtre recitant les prieres marquées dans le Rituel, non ſeu„ lement lave la chemiſe de l'enfant, mais le decraſſe avec une éponge neu„ ve, ou un linge propre, & le renvoye en lui diſant ces paroles, *te voilà* „ *baptiſé, éclairé de la lumiere céleſte, muni du Sacrement de Confirmation, ſancti*„ *fié & lavé au nom du Pere, du Fils & du Saint Eſprit*".

Que la Confeſſion ſoit en uſage chés les Grecs, c'eſt dequoi l'on ne peut raiſonnablement douter. Un Proteſtant moderne loue beaucoup cette pratique, & la regarde (*c*) *comme un des grans apuis de l'Egliſe d'Orient. C'eſt dit-il, ſur ce pivot que roule la Police Eccleſiaſtique. Sans ce ſecours le Clergé n'auroit preſque plus d'autorité ſur les conſciences, & ne pourroit que rarement reprimer les crimes dans un païs, où les bras des Infidelles ſerviroient d'aſile contre l'indignation des Miniſtres de la Religion.* Il va plus loin. Il oſe l'appeller *une inſtitution Evangelique, un admirable moyen d'enflamer la devotion . . . dont on rejetta l'uſage après qu'on en eut conſideré les abus.* Pourquoi ne rejettoit on pas auſſi l'uſage de prier Dieu? il s'y gliſſe tant d'abus. Pluſieurs Sectes donnent dans des excès fanatiques, ſous prétexte de *meditations* & *de contemplations divines*. Il y a même des abus à s'aſſembler publiquement dans des Egliſes. En verité c'eſt porter la ſeverité à l'excès que de retrancher le bon, ſous prétexte d'arrêter le mal qui s'y gliſſe.

La Confeſſion ſe doit faire quatre fois l'année devant un Prêtre ordonné legitiment, & auquel l'Evêque ait donné le pouvoir de confeſſer (*d*). Celui qui veut ſe confeſſer va trouver le Prêtre, & celui-ci, après l'avoir interrogé, le conduit dans un endroit écarté de l'Egliſe. (*e*) Le pénitent y eſt aſſis & la tête decouverte. Le Confeſſeur déclare d'abord au pénitent, que (*f*) *l'Ange du Seigneur eſt là préſent pour recevoir ſa Confeſſion: prenés garde*, ajoute-t-il, *que la honte ou quelque autre motif ne vous empê-*

(*a*) *Habert* ubi ſup. in *Obſerv.*
(*b*) *Tournefort* Voyages ubi ſup.
(*c*) *Ricaut*, dans la Préface de *l'Etat de l'Egliſe Greque.*
(*d*) *Chriſtoph. Angelus* de Statu Græc.
(*e*) Allatius *de Conſenſu* &c. L. III. C. 9.
(*f*) Peut être que par ce mot, qui dans ſa ſignification propre, ſignifie *envoyé*, il ne faut entendre que le Confeſſeur.

empêche de reveler vos péches. Je ſuis homme & pécheur comme vous. Pendant que le Pénitent ſe confeſſe, le confeſſeur continue de l'exhorter à ne rien cacher. L'impoſition de la pénitence ſuit la confeſſion. C'eſt de jeuner un certain nombre de jours, & de faire des aumones. (*a*) *Ricaut* y ajoute les pelerinages & l'impoſition de quelques autres ſemblables pratiques. Les peines que le Confeſſeur impoſe ſont beaucoup plus douces qu'elles n'étoient autrefois.

(*b*) Après la Confeſſion le Prêtre prononce l'abſolution en ces termes. *En vertu du pouvoir que les Apôtres ont reçu de J. C. &c. de celui qu'ils ont remis aux Evêques, & que mon Evêque m'a accordé préſentement, je vous abſous au nom du Pere, du Fils & du St. Eſprit, & je vous déclare que votre portion eſt avec les juſtes.* Enſuite il lit une priere ſur la tête du Pénitent, qui laiſſe quelque argent au Confeſſeur.

Les Prêtres & tous ceux qui ſont dans les Ordres ſont obligés de ſe confeſſer une fois le mois, & le peuple une fois l'année, avant le commencement du grand Carême de Pâques. J'ajoute que les Grecs recommandent expreſſement la Confeſſion aux malades & aux infirmes, comme un remede efficace & néceſſaire, qui conſole l'ame & apaiſe la conſcience.

Voilà ce que je devois apprendre au Lecteur de la Confeſſion des Grecs: mais s'il faut croire (*c*) un Voyageur judicieux & éclairé, la pratique de la Confeſſion eſt abſolument vicieuſe & irreguliere de la part du Confeſſeur, & de la part du pénitent „ les Papas, qui font l'office de Confeſſeurs, ne ſavent pas „ ſeulement la forme de l'abſolution. Si un pénitent s'accuſe d'avoir volé, ils „ demandent d'abord ſi c'eſt à un homme du païs ou à un Franc. Si le péni„ tent répond que c'eſt à un Franc, il n'y a point de péché, dit le Papas, „ pourvû que nous partagions le butin ". Telles ſont les ſuites de l'ignorance & de la miſere des Grecs. Le préjugé que la premiere produit en eux les porte auſſi à douter de la validité de la Confeſſion des Latins, & même à la regarder comme un péché. Mais on ne doit pas trop ſe recrier ſur cette ignorance. Combien de gens ne voit on pas parmi nous qui rejetteroient les (*d*) plus évidentes verités, ſi elles leur venoient de la bouche d'un Prédicateur hérétique? Combien d'Eccleſiaſtiques portés à ſoupçonner d'héréſie, même à excommunier ceux qui (*e*) fréquentent les gens d'une autre Communion, ou qui vivent parmi eux, ou qui parlent avec cette *liberté Philoſophique*, qui dans le ſiecle paſſé a fait découvrir les plus lumineuſes verités?

Le refus de ſe ſoumettre aux devoirs de la Religion, & même ſimplement aux Loix de l'Egliſe fait l'impénitence, & la deſobéïſſance: l'une & l'autre attirent l'Excommunication. *Chriſtophle Angelus* (*f*) donne en peu de mots la formule de cette Excommunication, qui ſépare l'Excommunié du corps de l'Egliſe, *le prive de l'union avec le Pere, le Fils & le Saint Eſprit, le retranche de toute*

(*a*) *Etat de l'Egliſe Grecque* Ch. VII.
(*b*) *Chriſtophle Angelus* de ſtatu Græcorum cap. 22.
(*c*) *Tournefort* ubi ſup.
(*d*) On doit à ces préjugés une infinité d'erreurs chimeriques, qui ſerviront à augmenter d'ici à la derniere poſterité les nouvelles Editions du Catalogue des Héréſies.
(*e*) Parce que *Deſcartes* fut deux ou trois fois au préche pendant qu'il demeuroit en Hollande, certains bons Catholiques voulurent lui en faire un crime. D'un autre côté, *Voetius*, Theologien Proteſtant, eſſaya d'armer le bras ſeculier d'Utrecht contre ce même Deſcartes, qu'il traitoit d'Athée & de *fondateur d'une Secte monſtrueuſe.* Sur la nouvelle qu'eut *Deſcartes* de la comdamnation faite à Utrecht de quelques-uns de ſes écrits, il dit aſſes plaiſamment, *que Voetius avoit déja tranſigé avec le Bourreau, afin qu'il fit un ſi grand feu en les brulant; que la flame en fut vue de plus loin.* Voy. Tome III. des *Lettres de Deſcartes.*
(*f*) *Chriſtoph. Angelus* ubi ſup. cap. 25.

toute communion avec les trois cent dix-huit Peres du premier Concile de Nicée, & avec les Saints, le renvoye à celle du Diable & du traître Judas, & enfin le comdamne à rester après sa mort dur comme une pierre ou comme du fer, s'il ne se repent. Les Grecs comptent d'étranges choses de ces pauvres excommuniés, mais avant que d'en parler, je dois indiquer la formule d'Excommunication qui se trouve dans *Ricaut.* (*a*) Elle est remplie des plus terribles maledictions, & si elle ne prive pas directement l'excommunié de la jouïssance des quatre Elemens, elle lui envoye au moins beaucoup plus de maux qu'il n'en faut pour trouver cette jouïssance insupportable: après quoi elle les prive encore de la sépulture après leur mort. Je suis persuadé que des idées si effrayantes contribuent beaucoup à conserver dans l'esprit des Grecs quelque idée de leurs devoirs; à quoi il faut ajouter ce qu'on racconte de ces corps d'excommuniés morts sans penitence, qui ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'Excommunication soit levée. Le Diable, à ce que disent les Grecs, entre dans ces (*b*) excommuniés, les anime, & les fait agir comme il lui plait. On appelle ces corps ainsi animés *Vroucolaques*, mot composé de *bourca* ou *Vrouca*, qui, dit-on, signifie *bourbe*, & de *laccos* qui veut dire une *fosse.* L'histoire de ces revenans renferme autant de fourberies & de tours d'adresse que celles de nos spectres & de nos lutins. Mais quoiqu'il en soit, cela rend le peuple si docile & si obéïssant, qu'il suffit que les *Papas* menacent d'Excommunication, pour tirer de lui tout ce qui leur plait: & d'autre côté la pauvreté de ces malheureux *Papas* est si grande, qu'ils sont obligés dans leur indigence de vendre & la peine & l'absolution, & d'inventer toutes ces friponneries, pour se conserver un respect qui, comme je viens de l'insinuer, ne laisse pas que de rendre service au Christianisme de la Grece.

(*c*) *Christophle Angelus* nous parle aussi de ces morts excommuniés, qui au bout de l'an deviennent (*d*) *Tympanitiques.* C'est-à dire, que leur ventre, quand on le frappe, resonne comme un tambour: outre cela ces morts sont durs, comme tous les *Vroucolaques*, & se tiennent debout contre un mur sans aucun soutien. Tous ces excommuniés deviennent noirs; ils ont les cheveux de même, & les ongles blancs. Ces corps se dissolvent, comme les autres, par l'exorcisme, qui consiste dans la lecture de quelques prieres prononcées par

(*a*) *Etat* &c. Chap. XVI.

(*b*) Pour ôter au Diable le pouvoir d'agir sur les corps des excommuniés, Ricaut nous dit „ qu'on „ les demembre, & qu'on les coupe en plusieurs morceaux que l'on fait bouillir dans du vin ". Les Grecs s'imaginent aussi qu'en brulant le cœur du mort, ils empêchent le Diable d'agir sur lui. Ces mêmes Grecs assurent, qu'il n'y a que les Grecs du Rite Grec, dont le Diable ranime les cadavres: pourquoi cette distinction? C'est que les Papas & ceux qu'ils employent n'oseroient envoyer le Diable dans les cadavres des Turcs, & ne trouveroient pas des dupes chez les Latins. On peut lire dans les *Voyages de Tournefort au Levant* l'histoire d'une de ces fourberies des Grecs. Au reste rien n'est plus amusant que les pieuses exclamations du Pere Richard sur ces *Vroucolaques.* D'abord il crut que c'*étoient des ames de quelques trépassés qui revenoient pour demander du secours, afin de sortir plutôt des peines du* Purgatoire. . . . *Mais ajoute-t-il, le Purgatoire n'est pas pour ceux qui ne le croyent pas, & les ames qui sortent du Purgatoire ne viennent jamais aux excés que ceux-ci commettent.* Il raconte ensuite plusieurs histoires de ces *Vroucolaques*, qu'il croit de la meilleure foi du monde. Il nous apprend encore „ que plusieurs attribuent à „ la bonté des saintes huiles des Francs, & à la vertu de leur eau benite la raison pourquoi aucun Franc „ qui soit mort dans la creance & la foi de l'Eglise Romaine ne devient *Vroucolaque* ". V. Relation de *l'Isle de Sant-Erini* par le P. Richard.

Ce Pere nous apprend aussi une particularité que je ne dois pas ôublier. C'est que pour exorciser ces *Vroucolacas* les *Papas* s'assemblent le Samedi, *croyant qu'un autre jour ils ne trouveroient pas au tombeau le corps qui sert de retraite au Demon.*

(*c*) De *Statu Græcor.* ubi sup.

(*d*) *Allatius* in Epistol. *de quorundam Græcor. opination.* nous donne avec son emphase ordinaire, la description d'un de ces *Tympanitiques.* Elle est trop longue pour être inserée ici. Je me contente de remarquer, qu'à en juger par la description, le *Tympanitique* n'étoit qu'un corps pétrifié dans la terre.

par le Prêtre revêtu de ſes ornemens pontificaux en préſence de ceux qui ont donné lieu, ſoit directement ſoit indirectement, à l'Excommunication du mort, s'ils ſont en état de comparoitre. Après ces prieres, qui lui donnent l'abſolution, *(a)* il ſe diſſout & il ne reſte du corps que des cendres. Suppoſé que cette diſſolution ſoit vraye, en voici la cauſe naturelle. L'air étranger penetre ces corps durcis par les ſels terreſtres, qui ont occupé les pores, les fibres, les nerfs de ces corps. Il fond ces ſels, & relâche par ſon humidité les nerfs & les fibres: le corps ſe réſout, & c'eſt là le miracle que la nature opere pendant la priere de l'abſolution.

Aux Superſtitions que je décris, eſt duë la coutume de déterrer les morts un an après leur ſépulture. La belle couleur & la bonne odeur ſont chez les Grecs ſuperſtitieux une preuve ſans équivoque de la ſainteté de leurs morts. Ils portent même la prevention juſqu'à croire que la perſonne, qui a prononcé l'Excommunication, doit auſſi prononcer l'abſolution, fut elle devenue Mahometane ou Payenne. C'eſt ainſi que, *(b)* ſelon Allatius, un Patriarche eut recours à un Renegat, pour diſſoudre un mort excommunié par ce dernier étant encore Chrétien.

Le Diable n'en veut pas ſeulement aux morts: il arrive auſſi, que chez les Grecs comme ailleurs, il entre dans le corps des vivans. On l'exorciſe pour le chaſſer. *Chriſtophle Angelus* nous décrit, comme témoin occulaire, *(c)* l'exorciſme d'un Demoniaque. On enchaina le poſſedé à un pôteau, après quoi des Prêtres revêtus des ornemens ſacrés lui lurent pendant ſix heures une partie des quatre Evangiles. Comme un paſſage de *(d)* St. Mathieu dit formellement que l'on ne chaſſe les Diables que par les jeunes & par les prieres, les Prêtres Exorciſtes avoient eu la précaution de jeuner environ vint & quatre heures. Le lendemain les Prêtres jeunerent comme auparavant, & continuerent de lire: à peine cette lecture fut elle achevée le troiſième jour. Cependant le poſſedé maudiſſoit Dieu & les hommes, en jurant, hurlant & tordant la bouche: mais toutes ces contorſions n'empêcherent pas les Prêtres de continuer la lecture, ſans daigner répondre un ſeul mot aux impietés de Satan. Il faut remarquer que les Prêtres liſoient tour-à-tour ſans interruption, & cela ſe faiſoit avec *(e)* tant de précaution, qu'au dernier mot de l'un l'autre reprenoit tout auſſi-tôt la lecture. Lorſqu'ils eurent achevé de lire les quatre Evangiles, on choiſit un autre Prêtre, bien connu par ſa vertu & par la ſimplicité de ſa vie. Celui-ci lut au Diable les Exorciſmes de S. Baſile. Il ſemble que cette lecture acheva de le déconcerter: quoiqu'il en ſoit l'Eſprit malin répondit au Prêtre par des injures, mais le Prêtre repliqua par la cenſure, & par un ordre ſi abſolu de déloger, qu'il ſortit enfin. En ſortant il joua de ſon reſte, maltraitant le poſſedé autant qu'il lui fût poſſible, & juſqu'à le laiſſer pour mort.

Avant que de paſſer au Mariage & aux ceremonies qui le concernent, je vais rapporter quelques differences que les Grecs ont remarquées dans les *Vroucolaques*. Ils croyent que l'Excommunication proportionne ſon action au crime de celui qu'elle frappe, ou à la dignité de celui qui excommunie; & c'eſt là ſelon les Grecs, la cauſe de ces differences. La partie anterieure du corps de celui qui

(*a*) Le même *Allatius* rapporte *ubi ſupra* des exemples de ces diſſolutions qui ont ſuivi l'abſolution. Il ne ſe donne pas pour avoir vû, mais pour avoir après de quelques perſonnes dignes de foi.

(*b*) *Allatius* ubi ſup.

(*c*) De *Statu Græcor.* cap. 49.

(*d*) S. Mathieu Ch. XVII. v. 21.

(*e*) Je paraphraſe ainſi les termes Grecs, qui mot à mot ſignifient, *il ravit la parole de la bouche de celui qui le précede.*

qui à manqué à quelque precepte, ou qui a reçu quelque malediction reste absolument entiere après sa mort.

Celui qui a été frappé d'Anatheme devient jaune, ses doits se retirent tout à fait: celui qui est excommunié par les loix divines paroit tout blanc, mais celui qui est excommunié par un Prélat paroit tout noir.

Je passe au mariage: il a ses ceremonies particulieres, & des preliminaires aussi remarquables que ceux des autres païs: mais avant que le décrire du côté des pratiques civiles & mondaines, il faut le voir par celles qui l'attachent à la Religion. L'Office du Mariage a (*a*) une priere pour la mariée qui va être voilée ou coiffée. Ceux qui veulent se lier par les liens du mariage, si indissolubles dans le Christianisme, & où l'on se trouve souvent lié avec des Demons que le plus hardi Exorciste n'oseroit se vanter de pouvoir chasser; ceux-là, dis-je, se présentent au Prêtre après la Messe. Le Mari futur prend la droite, la femme la gauche. Il y a sur la sainte Table, & à droite deux anneaux tout près l'un de l'autre; l'un d'argent, tourné vers le côté droit, l'autre d'or tourné vers le gauche. Le Prêtre qui doit accorder ces deux personnes fait des signes de Croix sur elles, leur met entre les mains des cierges allumés, les encense en croix, les conduit au Temple. Les prieres suivent entre le Chœur & le Diacre pour le bonheur, la paix & la fécondité de ces futurs mariés. Après ces prieres, le Prêtre donne l'anneau d'or au galand & celui d'argent à sa maitresse, en disant jusqu'à trois fois, *j'unis* (ou j'engage) *un tel & une telle, serviteur & servante de Dieu, au nom du Pere* &c. Ayant prononcé cette formule, il fait le signe de la croix sur leur tête avec les anneaux, avant que de les leur mettre aux doits de la main droite. Un (*b*) Paranymphe fait ensuite l'échange de ces deux anneaux & le Prêtre dit une assés longue priere, dans laquelle la vertu & la dignité de l'anneau nuptial sont comparées typiquement aux anneaux de Joseph, de Daniel, de Thamar &c.

Lors (*c*) que l'on couronne les mariés le même Prêtre accompagne la ceremonie de plusieurs benedictions & de quelques prieres pathetiques. Les Epoux entrent dans l'Eglise avec leurs cierges allumés, le Prêtre marche devant avec l'encensoir, en chantant le Pseaume 128. qui promet aux fidelles du Judaïsme un mariage heureux & fécond. A chaque Verset du Pseaume l'assemblée répond par le *gloria* &c. Le Diacre reprend les prieres à la fin du Pseaume, & le Chœur répond comme à l'ordinaire. Si après tant de vœux & tant de prieres, où l'on (*d*) fait le détail des benedictions accordées à Abraham, à Isaac, à tous les Patriarches, à Zacharie & à Elizabeth, Pere & Mere du précurseur de N. S. &c. Si dis-je, après toutes ces benedictions, un mariage est malheureux; que peut-on repondre? Sinon que l'humanité gâte l'ouvrage de la Religion.

Après toutes ces prieres, le Prêtre couronne l'Epoux en prononçant ces paroles, *un tel serviteur de Dieu est couronné pour le marier à* &c. ensuite il couronne l'Epouse en recitant la même formule, que suivent une triple benediction, des leçons, & quelque prieres. Pour derniere ceremonie le Prêtre fait boire

(*a*) Voy. l'*Euchologe* du *P. Goar*.

(*b*) Ou les Paranymphes, parce qu'il y en a ordinairement plusieurs. Ces Paranymphes sont presque toujours les Parrains & les Marraines des mariés, comme on le verra dans ce que j'extrairai ci après de *Tournefort*.

(*c*) Usage particulier des Grecs. Voy. *Goar* dans son *Euchologe*.

(*d*) Voy. deux Prieres pour les nouveaux Mariés dans l'*Euchologe* ubi sup.

boire ces Epoux (*a*) dans un gobelet plein de vin, qu'il a beni auparavant; ensuite de quoi il leur ôte les couronnes. Une derniere priere du Prêtre accompagnée de sa benediction & de quelques baisers que se donnent les Epoux termine la ceremonie.

Avant que de passer à ces autres ceremonies moins liées à la Religion, mais en recompense toujours joyeuses & amusantes, quelquefois même burlesques, il faut dire un mot de certains usages, qui chez les Grecs ont acquis force de Loi & sont devenus enfin des point essentiels de Religion. (*b*) Un Prêtre qui se remarie après la mort de sa premiere femme se trouve secularisé par son second Mariage. Il est reputé laïque. Un seculier qui passe aux quatrième noces est exclus de la communion de l'Eglise. Il n'y a point de milieu pour celui qui a fait trois fois la ceremonie, il n'a plus que le choix du Celibat, ou du Cloitre. La raison qu'on donne de cette severité, c'est nous dit on, (*c*) que quatre mariages font une véritable polygamie. Les Grecs ne croyent pas que trois mariages consecutifs en fassent une, parce que par un rafinement de subtilité, à peu près inintelligible, ils disent que la polygamie consiste en deux copulatives, & que trois mariages ne forment qu'une pluralité & une unité. Une meilleure raison c'est celle qu'allegue *Ricaut*, que cette pratique des Grecs d'aujourd'hui est fondée sur la severité de l'ancienne Eglise, qui censuroit, (peut-être avec trop de rigueur) ce qui flattoit la chair & les sens. Quelques Peres de ces premiers siecles n'ont voulu avoir égard ni au temperament, ni au climat, ni à d'autres circonstances, & nous avons encocore aujourd'hui grand nombre de devots de ce goût.

(*d*) Tournefort nous donne la description d'un Mariage qu'il vit à Mycone. Parmi les ceremonies, qu'on peut appeller religieuses, il y en a qui different en quelques circonstances de ce que j'ai dit. A cette description j'ajoute celle de *Spon*, & ces deux descriptions jointes ensemble donneront une idée assés complette du *Prophane* des Ceremonies nuptiales des Grecs.

„ Nous accompagnames, dit *Tournefort*, les parties à l'Eglise avec leur par-
„ rain & leur marraine. Il leur est même permis d'en choisir trois ou quatre,
„ & cela se pratique principalement lors que la mariée est l'ainée de la maison".
Il observe que la fille ainée est la plus avantagée de la famille. Si un pere a dix mille écus, il en donne cinq mille à sa fille ainée, & le reste du bien est partagé entre ses autres enfans. „ Je n'ai pû apprendre, ajoute-t-il, par quelle
„ raison l'on en use ainsi. . . . Après que le Papas eut reçu la compagnie à la
„ porte de l'Eglise, il exigea le consentement des parties, & mit sur la tête à
„ chacun une couronne de branches de vigne, garnie de rubans & de den-
„ telles. Il prit ensuite deux anneaux, qui étoient sur l'Autel, & les mit à leurs
„ doits: savoir l'anneau d'or au doit du garçon, l'anneau d'argent au doit de
„ la fille, en disant *un tel* &c. (comme je l'ai déja rapporté). . . il chan-
„ gea plus de trente fois les anneaux des doits des uns aux autres. Mettant ce-
„ lui de l'Epouse au doit de l'Epoux il disoit, *une telle* &c. Enfin il changea
„ encore plusieurs fois ces anneaux, & laissa l'anneau d'or à l'Epoux & la ba-
„ gue d'argent à l'Epouse. . . Les Parrains & les Marraines firent après le Pa-
„ pas le même changement d'anneaux. Celui & celle qui étoient en fonction
„ ce

(*a*) *Thevenot* dans ses Voyages dit, que le Prêtre, qui boit le dernier, rompt le verre, en disant, *puisse ainsi l'Epoux rompre la virginité de son Epouse.*

(*b*) *Christ. Angelus* ubi sup. cap. 49.

(*c*) *Ricaut* Etat de l'Eglise Grecque Chap. 15.

(*d*) *Voyage au Levant* Lettre 3.

„ ce jour-là relevoient les couronnes à trois ou quatre pouces au deſſus de la „ tête de l'Epoux & de l'Epouſe. Ils firent tous enſemble trois tours en rond, „ pendant leſquels les aſſiſtans, parens, amis & voiſins leur donnoient fort „ incivilement des coups de poing & quelques coups de pied, ſuivant je ne „ ſai quelle ridicule coutume du païs. . . . Après cette eſpèce de ballet, le „ Papas coupa de petits morceaux de pain, qu'il mit dans une écuelle avec du „ vin. Il en mangea le premier, en donna une cuillerée au marié & une au- „ tre à la mariée. Le parrain, la marraine & les aſſiſtans en goûterent auſſi.... „ ainſi finirent les Epouſailles. On ne dit point de Meſſe, parce que cette ce- „ remonie ſe fit ſur le ſoir.....".

Voici comment *Spon* (*a*) rapporte quelques préliminaires des Noces des Grecs d'Athenes. „ Les filles ne ſortent point de la maiſon avant le jour de leurs „ Noces, & il faut que leurs galans leur faſſent l'amour par procureur, & par „ un tiers qui ait accès auprès d'elles, tel qu'eſt un parent, au rapport duquel „ il faut ſe fier. . . . On ne voit donc ſon accordée que le jour qu'on va l'e- „ pouſer. Ce jour-là on promene long tems la mariée, & quoiqu'on ne lui „ faſſe pas faire beaucoup de chemin, on le lui fait faire fort lentement & „ d'un air fort grave. La marche eſt de deux heures d'horloge, depuis l'Egli- „ ſe juſqu'à la maiſon du mari, au ſon des haut bois, des tambours de baſ- „ que & d'autres inſtrumens qui la précedent. Pendant cette ceremonie, & la „ promenade, elles portent une groſſe couronne de filigrame & de perles, qui „ les embarraſſe & les géne de telle ſorte, qu'il faut qu'elles ſe tiennent droites „ comme un jonc. La fête ne ſeroit pas belle ſi elles n'étoient fardées, ou „ plutôt platrées fort groſſierement, & l'on ne peut non plus ſe diſpenſer „ d'appeller ce jour-là une fardeuſe, qu'une coifeuſe dans nos quartiers".

Je trouve pour ſupplement (*b*) dans *Ricaut*, „ que les parens de la mariée „ la conduiſent dans la chambre de ſon Epoux. Là elle s'aſſied parmi les autres „ femmes, le viſage couvert d'un voile, comme auparavant. L'Epoux entre, „ leve d'une main tremblante le voile de la mariée & la baiſe". Le tremblement ſeroit-il une ſuite de la ceremonie, ou l'effet de la timidité d'un galand auſſi novice & auſſi deconcerté que *Thomas Diafoirus?* Non: ni l'un, ni l'autre. La crainte du Grec eſt de trouver ſous le voile la figure d'un *magot*. Mais quoiqu'il en ſoit elle eſt ſa femme, il eſt le mari. C'eſt peut-être à des uſages ſi peu raiſonnables qu'il faut attribuer, au moins en partie, l'indulgence qu'a l'Egliſe Grecque pour le divorce. On nous aſſure qu'elle l'accorde ſans beaucoup de difficulté; que moyennant de l'argent le Patriarche caſſe un mariage & permet au mari qu'il a délié, de ſe lier à une autre femme. Ne pourroit on pas dire de cette facilité que l'Egliſe accorde aux Grecs, qu'elle ſupplée à la polygamie des Turcs? Celle-ci n'eſt pas permiſe aux premiers, parce qu'elle eſt contraire aux Loix du Chriſtianiſme. Il eſt étonnant que vivant parmi les Mahometans dont la Religion eſt ſi declarée pour la pluralité des femmes, les Grecs ayent pû ſe garantir d'une contagion qui les touche de ſi près. Pour nous qui vivons éloignés de ce dangereux mal, outre le Loix du Chriſtianiſme, qui nous ſont communes avec les Grecs, nous avons aſſés conſulté les lumieres de la raiſon, pour voir que la polygamie tend à multiplier les malheurs des hommes & les deſordres dans les familles. On ſe conſole chez nous par cette autre Polygamie, qui ne dure que quelques heures dans ces hôtels conſacrés aux maria-

(*a*) Voyages Tome II. page 183. Ed. de 1679.
(*b*) *Etat* & ubi ſup.

mariages passagers, & par d'autres infidelités reciproques, quelquefois même autorisées, si l'on peut le dire, par le consentement inutuel des femmes & des maris.

A tous ces usages il faudroit joindre ceux dont *Ricaut* nous parle encore; de bercer ensemble les mariés, de les lier l'un à l'autre avec une jarretiere. Dans les endroits de la Grece, où les deux sexes ont plus de commerce ensemble, il se fait des parties de plaisir, des amourettes & des infidelités, que les meres vangeresses de l'honneur de leurs filles punissent, dit-on, par un nouement d'aiguillette. (*a*) Pour se retrouver soi même, & sentir ce que l'on doit être auprès d'une femme, il faut avoir recours à celle qui a fait le mal, & s'en faire *denoüer* à force d'argent.

Je viens à l'*Euchelaion*, c'est-à-dire, *huile de priere*, ou plutôt *huile avec priere.* C'est ainsi que les Grecs appellent leur *Extrême* Onction. Selon (*b*) *Tournefort*, les Moines de *Montesanto*, avares & simoniaques comme tous les Ecclesiastiques Grecs, autant par cette corruption inveterée, qui n'a épargné ni le Sanctuaire, ni ses ministres, que par la misere & la profonde ignorance du peuple & de ses Docteurs; ces moines, dis-je, „courent la Grece, & même la Moscovie pour vendre cette huile. Ils vont dans les maisons entendre les confessions & donnent l'Extrême onction, *même* aux personnes qui se portent „ parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent pour chaque péché qu'il déclare, bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile, ni leur peine. La moindre onction est d'un écu: celle qui se fait pour le péché de la „ chair est la plus chere. . . . Ceux qui appliquent cette onction le plus regulierement se servent d'huile sacrée, & prononcent à chaque fois ces paroles „ du Pseaume 123. *le filet a été brisé, & nous avons été delivrés*". Un peu plus bas il ajoute, „ que les Grecs conferent plus souvent l'Extrême Onction „ aux personnes en santé qn'aux malades. A ceux-ci ils ne graissent que le „ front, les joues, le menton & les mains avec de l'huile commune, qui n'a „ pas été benie. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de la maison en recitant des oraisons, & tracent avec la même huile „ de grandes croix sur les murailles & sur les portes, tandis qu'on chante le „ Pseaume 90".

Par-tout ce recit il paroit 1. que l'onction se fait aux pénitens & aux pécheurs coupables de quelque péché mortel 2. qu'elle se fait aussi aux malades, aux personnes languissantes, & aux mourans. Peut-être que celle-ci ne ressemble à l'autre onction que par la matiere. L'Evêque, ou l'Archevêque, assisté de sept (*c*) Prêtres administre cette Extrême Onction, qui commence par une priere. L'autre onction s'appelle aussi chez les Grecs *Apomuron.* Ils tirent l'origine de cet *Apomuron* de la parabole du Samaritain, & pour rendre la conformité plus parfaite, ils mêlent du vin à l'*Apomuron*, (*d*) parce que le Samaritain employa de l'huile & du vin à la composition, dont il se servit pour la guerison du voyageur blessé par les brigans.

Avant que de marquer les différences qui se trouvent entre les Grecs & les Latins dans la maniere d'administrer l'Extrême Onction, je décrirai quelques usages

(*a*) *Non intelligo me virum esse, non sentio*, dit un mari *noué* dans Petrone *in Satyr.*
(*b*) *Tournefort Voyages* &c. Lettre 3.
(*c*) C'est la regle: mais souvent il y en a moins de sept, & quelquefois aussi il n'y en a qu'un, quoiqu'il devroit y en avoir au moins trois. Ce n'est pas non plus une regle indispensable que l'Evêque assiste à cette Extrême Onction.
(*d*) S. Luc Chap. X.

ſages qui appartiennent particulierement aux deux onctions des Grecs. L'Archevêque, ou en ſa place l'Evêque, conſacre le Mercredi ſaint l'huile de l'onction pour toute l'annee. (*a*) Le jeudi ſaint le Patriarche ou l'Evêque adminiſtre l'onction en public à tous les fidelles. C'eſt l'Oeconome qui fait l'onction au Prélat, & le Prélat l'adminiſtre enſuite à tous les fidelles. On fait remonter cet uſage au tems de S. Jean Damaſcene. Les Grecs vont plus loin encore. Ils oignent les morts preſque avec les mêmes ceremonies que les vivans. Sept Prêtres font cette onction. Chacun d'eux prend un papier imbibé d'huile & l'allume, comme pour purifier par cette eſpèce de ſacrifice l'ame du défunt, & la délivrer des peines qu'elle a merité. Il faut regarder cet uſage ſuperſtitieux, comme un reſte des luſtrations du Paganiſme. On attribue même aux Grecs de croire que l'onction des morts a ſauvé des gens de la damnation éternelle, & c'eſt de cette maniere qu'ils raccontent que Trajan & un certain Theophile Jonoclaſte ont été ſauvés.

Les autres choſes particulieres dans l'onction & l'Extrême Onction des Grecs ſont, que le Prêtre, après avoir plongé dans les ſaintes huiles le coton, dont-il ſe ſert, qui eſt attaché au bout d'un bâton, oint le pénitent ou le malade en forme de croix ſur le front, ſur le menton, ſur chaque joue, ſur le deſſus & dans les paumes des mains. Après quoi il prononce une courte priere. Les ſept Prêtres, s'il y en a ſept preſens à la ceremonie, oignent tous le malade l'un après l'autre: le plus diſtingué des ſept met l'Evangile ſur la tête de celui qui reçoit l'onction, pendant que les autres ont les mains poſées ſur lui.

De ces uſages je paſſe aux differences que l'on a remarquées entre l'onction des Latins & celle des Grecs. Je ne dis rien des differences dans les prieres, ni des vaines objections que l'on fait ſur le nom de Sacrement, donné à l'Extrême Onction par les Latins, & ſur celui de *myſtere* que les Grecs lui attribuent, de même, qu'aux autres Sacremens de l'Egliſe d'Occident. Les Proteſtans ont fait quelque cas de cette difference, qui à la rigueur ne conſiſteroit tout au plus que dans une fauſſe application des noms. Voici donc les véritables differences. Chez les Latins une ſeule perſonne ſuffit pour adminiſtrer l'Extrême Onction; chez les Grecs l'onction eſt irreguliere, ſi tout au moins elle n'eſt faite par trois Miniſtres de l'Egliſe. Le Ceremonial Latin veut qu'il appartienne au ſeul Evêque de conſacrer l'huile; chez les Grecs les Prêtres la conſacrent auſſi. Outre la différence (*b*) dans l'onction des parties du corps du malade, les Grecs ont la coutume d'oindre auſſi toute la maiſon, en faiſant en même tems beaucoup de ſignes de croix.

De l'Extrême Onction je viens aux Ceremonies funebres. La tranſition eſt dans l'ordre; & quoique le fidelle malade rappelle plus d'une fois de la premiere, il eſt toujours vrai que l'Extrême Onction a pour but de guerir les infirmités de l'ame fidelle plus capables de l'affliger dans les ſuites incertaines de la maladie, que dans la tranquilité de la ſanté, où l'eſprit ſe donne ſi rarement le loiſir de regarder vers l'avenir. L'Extrême Onction a auſſi pour but de conſoler les Chrétiens dans les ſouffrances du corps, & de tourner ſes eſperances vers l'éternité. J'en dirois bien davantage, mais il ne s'agit pas ici de dépouiller les prieres des *Euchologes* & des Rituels. Je reviens donc aux Ceremonies qui accompagnent l'agonie du mourant, & les premiers momens qui ſuivent

(*a*) Le *P. Goar*, in *Euchol.*

(*b*) Les Latins oignent les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds & les reins.

vent ſa mort, où commencent auſſi les vrayes Ceremonies funebres de tous les peuples.

(*a*) Ricaut nous parle de quelques pratiques aſſés remarquables des Grecs dans leurs maladies. Par exemple il dit, „ que le Prêtre bande la tête du mala„ de avec le voile du Calice, & lui donne à boire un trait d'eau benite, où „ l'on a fait infuſer des herbes odoriferantes. Cette eau doit-être conſacrée par „ l'attouchement du Crucifix, ou d'une image de la Sainte Vierge. On la „ préſente au malade, comme une medecine propre à guerir les maladies de „ l'ame, auſſi bien que les infirmités du corps. . . . quand le malade empi„ re, on a recours à l'Extrême Onction. . . . que l'on accompagne des prie„ res convenables & de quelques leçons du Nouveau Teſtament, où il eſt „ parlé de la reſurrection des morts". Les Grecs ont auſſi l'uſage pieux de faire des vœux à Dieu & aux Saints pour recouvrer la ſanté. Ces vœux ſe payent comme dans l'Egliſe Latine, par l'offrande d'un œil, d'un bras ou d'une jambe d'or ou d'argent. C'eſt ce même uſage qui a été pratiqué par les plus anciens Payens, comme entr'autres les Philiſtins, qui, après avoir été gueris de la maladie dont ils furent frappés pour l'amour de l'Arche du Seigneur, dont ils s'étoient emparés, la renvoyerent avec la repréſentation en or des Parties affligées. Les Chrétiens s'accommoderent de bonne heure de cet uſage des Payens. Il eſt ſi commode de ſubſtituer au ſacrifice du cœur l'offrande des choſes materielles, qu'il eſt ſurprenant de la trouver rayée d'entre les uſages de certaines Religions, qui ne laiſſent d'autre amuſement aux devots materiels que le curieux examen des actions d'autrui, & cette oiſiveté d'eſprit, qui dans le *temple* comme ailleurs, leur ſert à mediter ſur la conduite du prochain.

J'ai lû dans quelques Relations de Miſſionnaires, que les Grecs (c'eſt-à-dire ceux qui ſe trouvent pourvûs ou de plus d'ignorance, ou de plus de ſuperſtition) eſtiment leurs fidelles, qui meurent le jour de la Fête de quelque grand Saint plus heureux & plus honorés que ceux qui meurent en tout autre jour de la ſemaine: mais cette opinion ſinguliere n'appartient pas aux ſeuls devots de la Grece. Une remarque auſſi ſubtile que celle-là n'a point échappé aux notres. C'eſt ainſi que, ſuivant le rapport d'un (*b*) Miſſionnaire, „ pluſieurs „ ont remarqué, que les plus grans favoris de Notre Dame ſont partis de cet„ te vie durant la célébrité de quelqu'une de ſes Fêtes; comme St. Bernard, „ St. Hyacinthe, St. Ephrem, St. Bernardin, St. Philippe de Thudert, le „ B. H. Staniſlas Koſtka &c ". Comme tous les genies ne ſont pas égaux, il peut-être poſſible que certaines ames ſe fixent à leurs devoirs par des ſubtilités de cet ordre.

On voit à Corfou, dans une Egliſe appellée *Panagia*, nom qu'elle porte à cauſe de la Sainte Vierge, une Image de Notre Dame qui ſe diſtingue par ſes miracles; ſur tout par un qui, ſelon que la prediction tourne, doit être fort agréable aux bons amis & fort intereſſant pour les femmes & pour les maris. Pour ſavoir ſi des perſonnes qui touchent de ſi près ſont encore en vie, on applique une piece de monnoye à l'Image miraculeuſe; on penſe en même tems à la perſonne qui intereſſe, le parent au parent, l'ami à l'ami, la femme à l'époux. Si la perſonne dont-on s'informe eſt encore en vie, la piece reſte attachée à l'Image, ſi elle eſt morte, la piece tombe dans un ſac qui eſt au deſſous. Ainſi que l'indice ſoit vrai ou faux, la choſe eſt toujours au profit du Prêtre.

(*a*) *Etat de l'Egliſe Grecque.* Chap. 14.
(*b*) *Relation de l'Iſle de Sant-Erini*, par le *P. Richard.*

tre. Cependant il faut ſavoir que le miracle de l'adhéſion ne reuſſit qu'à certains endroits de l'Image. Manque t'on d'appliquer la piece à l'endroit? Elle tombe. C'eſt *Wheler* (*a*) qui nous rapporte la choſe, & *Wheler* étoit ſans doute un de ces Hérétiques défians, qui verifient les choſes de cette nature avec rigueur. Il trouva que le miracle de l'adhéſion reuſſiſſoit, ſelon que celui qui appliquoit la piece de monnoye rencontroit le vernis de l'Image, ou le manquoit. Mais cette adhéſion n'auroit pas ſuffi encore pour conſtater toute la verité du miracle, même chez les plus ignorans. Il faut donc croire qu'il eſt arrivé une ou deux fois tout au moins, que pendant l'adhéſion ou la chute de la piece l'Image a rencontré juſte, & il n'en faut pas davantage pour certifier à des eſprits foibles la verité de certaines ſuperſtitions. Mais le recit de celle-ci, me dira-t-on, eſt ici hors d'œuvre. Il eſt vrai qu'elle ne regarde que de fort loin les uſages mortuaires; & cependant on ne la pouvoit pas mieux placer.

Lorſque l'agoniſant a rendu l'ame, toute la maiſon du mort devient comme le theatre d'une tragedie. On n'entend que des pleurs, des cris & des gemiſſemens. (*b*) „ Le corps du défunt ou de la défunte eſt revêtu des plus beaux „ habits, enſuite de quoi on l'étend ſur le plancher, on lui met un cierge à „ la tête & un autre aux pieds. La femme, ſi c'eſt le mari qu'il faut pleu- „ rer, les enfans, les domeſtiques, les parens & les amis entrent dans la „ chambre de ce mort les habits dechirés, en s'arrachant les cheveux, en ſe „ frappant la poitrine, & même ajoute *Ricaut*, en ſe déchirant le viſage avec „ les ongles". Le tragi-comique de notre deuil ne va pas ſi loin, & je ne croi pas qu'aujourd'hui, pas même en Gaſcogne & en Languedoc, l'on trouve des femmes, des enfans & des maris qui portent pour livrée d'un deuil interieur des balafres, & des égratignures ſur le viſage. Le Chriſtianiſme nous apprend à nous conſoler en Dieu, & il n'eſt rien que nous prenions plus volontiers à la lettre que ce point de Religion, lorſqu'il s'agit de ſe conſoler de la perte d'un pere, d'un époux ou d'une femme. Le corps du mort ayant été accommodé, comme on l'a dit, & couché par terre, pour lui faire toute la ceremonie du dueil; lorſque l'heure eſt venue de l'enſevelir, le Crucifix marche à la tête du Convoi funebre, „ les Prêtres, & les Diacres, qui accompagnent, en „ recitant les prieres ordonnées par l'Egliſe, font brûler de l'encens & deman- „ dent à Dieu, qu'il lui plaiſe de recevoir l'ame du mort dans le ſejour des „ bienheureux. La femme, (*Ricaut* nous parle de l'enterrement d'un mari) „ ſuit les triſtes reſtes de ſon cher, baignée de pleurs & dans une ſi grande „ déſolation, qu'à en juger. . . par ſes larmes. . . & par la violence de ſes „ cris, on croiroit qu'elle a reſolu de forcer ſon ame à courir après celle du „ défunt. *Ricaut* ajoute qu'il ſe rencontre des femmes, dont l'humeur ne s'ac- „ commode pas de ces paſſions emportées. . . . mais le deuil n'en eſt pas „ moins lugubre pour cela. . . ". On a des pleureuſes de profeſſion qui *pleurent à gage* pour la veuve, & qui à force d'exercer l'art de pleurer, ont acquis l'adreſſe de contrefaire les geſtes & les mouvemens de la plus vive douleur.

„ Le ſervice (mortuaire) étant achevé, on va baiſer le Crucifix: enſuite „ on baiſe le mort à la bouche & au front. Enfin chacun mange un morceau „ de pain, & boit un verre de vin dans l'Egliſe, en ſouhaitant du repos à „ l'Ame du mort & de la conſolation à la famille affligée". J'oubliois, qu'au rapport de quelques Voyageurs (*c*) la veuve, du mari qui a perdu ſa femme, l'en-

(*a*) *Voyages en Grece & au Levant* Tome prem.
(*b*) *Ricaut*, dans l'*Etat de l'Egliſe Grecque* Chap. 14.
(*c*) *Monconys* & autres.

l'enfant qui a perdu ſon pere ou ſa mere, en un mot toute perſonne qui eſt en grand deuil, ne mange rien d'aprété chés ſoi. On lui apporte à manger de chés ſes amis pendant les premiers huit jours. „ Au bout de ces huit jours on „ rend aux affligés une viſite de charité pour les conſoler de leur perte & „ pour les accompagner à l'Egliſe, où, il ſe fait des prieres pour le repos „ de l'ame du mort. Les hommes mangent & boivent encore dans l'Egliſe, „ tandis que les femmes renouvellent leurs lamentations & leurs hurlemens... „ Mais celles qui ont le moyen d'acheter les larmes d'autrui ne ſe font point „ cette ſeconde violence, elles envoyent des pleureuſes pleurer ſur le tombeau „ de leurs époux trois jours après l'enterrement. . . . On fait alors des prie- „ res pour le mort. . . . Au bout de neuf jours on dit des Meſſes & l'on „ prie encore pour lui . . . on en fait autant au bout de quarante jours, de „ ſix mois & de l'année. A la fin de la ceremonie on donne aux amis du „ blé, du ris bouilli, du vin & des fruits ſecs. Cette pratique, connue par „ le nom de τὰ σπέρνα *ta Sperna*, paſſe parmi les Grecs, pour être d'une très- „ grande antiquité. Ils la renouvellent avec plus de devotion & de ſolemnité „ que jamais, le Vendredi qui précede le Carême de l'Avent, le Vendredi „ Saint & le Vendredi d'avant la Pentecôte, jours que l'Egliſe Grecque ob- „ ſerve pour la commemoration des morts, tant de ceux qui ont fini leur „ vie par une mort naturelle, que de ceux qui ont eu une fin violente".

Je ne ſai ſi *Tournefort* a vû plus exactement que *Ricaut*, ou ſi les Ceremonies funebres différent, lors qu'on les fait pour une femme, ou, ce qui eſt plus vrai-ſemblable, ſi elles différent d'un lieu à l'autre. Quoi qu'il en ſoit, voici un détail plus curieux & plus étendu que le précedent. (*a*) *Tournefort* nous y décrit les funerailles d'une femme de Milo. „ A peine eut elle expi- „ ré, dit-il, que nous entendimes des cris extraordinaires . . . on nous aſ- „ ſura, que ſuivant l'ancienne coutume de Grece, les pleureuſes faiſoient leur „ devoir auprès de la défunte . . . Pour vérifier ce que dit *Horace*, (*b*) ces „ pleureuſes hurloient & ſe frappoient la poitrine juſqu'à s'enfoncer les côtes, „ tandis que quelques-unes de leur troupe chantoient (*c*) des Elegies à la „ louange de la morte . . . Pendant cette eſpèce de charivari elles apoſtro- „ phoient de tems en tems la Dame qui venoit de mourir". Cette apoſtrophe eſt trop plaiſante, pour ne pas la mettre ici. „ *Te voilà bienheureuſe*, di- „ ſoient elles à la pauvre défunte, *tu peux maintenant te marier avec un tel*; „ & ce tel étoit un ancien ami, que la Chronique ſcandaleuſe avoit mis „ ſur le compte de la morte. *Nous te recommandons nos Parens*, diſoit l'une, „ *nos baiſe-mains à mon Compere tel*, diſoit l'autre, & mille pauvretés ſembla- „ bles", où l'on ne pouvoit reconnoitre qu'une naïveté ridicule & beaucoup d'extravagance. „ Après cela on revenoit encore aux pleurs. Ces pleurs „ furent des torrens de larmes, accompagnés de ſanglots qui ſembloient par- „ tir du fond du cœur. On ſe déchiroit la poitrine, on s'arrachoit les che- „ veux, on vouloit mourir avec la morte.

„ Le Convoy commença par deux jeunes païſans, qui portoient chacun „ une croix de bois, ſuivis par un Papas revêtu d'une chape blanche, eſcor-

„ té

(*a*) *Voyages au Levant* Lettre 3.

(*b*) *Ut qui conducti plorant in funere, dicunt*
Et faciunt prope plura dolentibus ex animo. —— Horat. in Arte Poët.

(*c*) C'eſt ce qu'on appelloit chés les Anciens *Nania*, qui étoient les louanges du mort chantées par des pleureuſes, & par des joueurs de flute.

„ té de quelques Papas en étoles de différentes couleurs, mal peignés & mal „ chaussés. On portoit ensuite le corps de la Dame à découvert, parée à la „ Grecque de ses habits de Nôces. Le mari suivoit la biere, soutenu par „ deux personnes de consideration, qui tâchoient par bonnes raisons de l'em„ pêcher d'expirer. On disoit pourtant tout bas que la défunte n'étoit mor„ te que de chagrin". Rien n'est si plaisant que la Comedie du Mariage, pourvû néanmoins qu'on n'y soit pas le Heros. Quand on l'est, on se trouve comme forcé de soutenir un caractere mêlé de puerilité, de bassesse, de sotise, de deguisemens & souvent même de méchanceté. Si l'on prenoit les choses tout à fait à la lettre, il faudroit croire que les maris en Grece ont une étrange provision de douleur pour pleurer si haut & si publiquement leurs femmes. Ce bien y est il plus rare qu'ailleurs? *Dieu gard' le demourant, il me fault penser d'en trouver une aultre*, (*a*) dit Rabelais. „ Une des filles de „ la défunte, continue *Tournefort*, assés grande & assés bienfaite, ses sœurs „ & quelques parentes marchoient à leur tour, échevelées & appuyées sur les „ bras de leurs amies. Quand la voix leur manquoit, ou qu'elles ne savoient „ plus que dire, elles tiroient avec violence les tresses de leurs cheveux, tan„ tôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais la nature ne sauroit se démentir long„ tems, & l'on distingue bien dans ces occasions celles qui agissent de bonne „ foi d'avec celles qui se contrefont. S'il y a un bel habit dans la ville, il „ paroit ce jour-là. Les amies & les parentes sont bien aises de se montrer „ . . . au lieu que parmi nous tout le monde se met en noir: mais cela ne „ les empêche pas de gemir. . . . Quand il y a un mort dans un quartier, „ amis, ennemis, parens, voisins, grans & petits, tout le monde se pique „ de verser des larmes, & l'on figureroit mal, si l'on ne faisoit au moins sem„ blant d'en repandre". De là on doit conclurre qu'un deuil si extraordinaire & si bruyant n'est qu'un effet de la mode du païs, de l'imitation de ceux qui sont veritablement afligés, & du temperament que le climat donne.

„ Le jour de l'enterrement on ne dit point de Messe des morts. Le len„ demain on commence d'en faire dire quarante à chaque Paroisse, à sept „ sols par Messe. Lorsqu'on fut arrivé à l'Eglise, les Papas dirent tout haut „ l'Office des morts, tandis qu'un petit Clerc recitoit des Pseaumes de David „ au pied de la biere. L'Office étant fini, on distribuoit à des pauvres à la „ porte de l'Eglise douze pains & autant de bouteilles de vin. On donna dix „ *Gazettes*, ou sols de Venise à chaque Papas, un écu & demi à l'Evêque „ qui avoit accompagné le corps. (*b*) Le Grand Vicaire, le Thresorier, „ l'Archiviste, ce sont tous Papas qui occupent les premieres Dignités du „ Clergé après l'Evêque, reçurent le double de ce qu'on avoit donné à ce „ Prélat. Après cette distribution, un des Papas mit sur l'estomac de la mor„ te, un morceau de pot cassé, sur lequel on avoit gravé avec la pointe d'un „ couteau une croix & les caracteres ordinaires (*c*) INBI. Ensuite l'on fit „ les adieux à la morte. Les Parens, & surtout le mari la baiserent à la bou„ che; c'est un devoir indispensable, & même fut on mort de la peste. Les „ amis l'embrasserent, les voisins la saluerent, mais on ne jetta point d'eau „ benite. Après l'enterrement on conduisit le mari jusqu'à sa maison. Au „ dé-

(*a*) Liv. II. Chap. 3. de *Pantagruel*.
(*b*) L'Oeconome, le Sacellaire, le Chartophylax. Voy. ci-devant.
(*c*) Ces quatre lettres sont les initiales de quatre mots Grecs, qui signifient, *Jesus Nazarien* Roi des Juifs.

„ départ du convoy les pleureuſes recommencerent leur exercice, & ſur le „ ſoir les parens envoyerent dequoi ſouper au mari, & allerent le conſoler en „ faiſant la debauche avec lui.

„ Neuf jours après on envoya (*a*) le *Colyva* à l'Egliſe". On traduit ce mot de *Colyva* par blé ou froment cuit. *Ricaut*, ainſi qu'on vient de le voir, en a parlé fort ſuccinctement. *Tournefort*, ou plus exact, ou mieux inſtruit, ou témoin d'un uſage pratiqué différemment, nous le décrit de la maniere ſuivante: „ Les Grecs appellent *Colyva* un grand baſſin de froment bouilli en „ grain, garni d'amandes pêlées, de raiſins ſecs, de grenades, de ſeſame, & „ bordé de baſilic, ou de quelques autres plantes odoriferantes. Le millieu „ du baſſin s'éleve en pain de ſucre, ſurmonté d'un bouquet de fleurs artifi„ cielles que l'on fait venir de Veniſe, & l'on range en croix de Malte ſur „ les bords du baſſin quelques morceaux de ſucre ou de confitures ſéches. „ Voilà ce que les Grecs appellent l'offrande du *Colyva*, établie parmi eux, „ pour (*b*) faire ſouvenir les Fidelles de la Reſurrection des morts, ſuivant „ ces paroles de Jeſus Chriſt (*c*) en St. Jean . . . . *Si le grain de froment ne* „ *meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure ſeul; mais quand il eſt mort,* „ *il produit beaucoup de fruit*". On ne peut nier que la pieté n'ait aidé à établir ces ſortes de ceremonies, mais il faut convenir auſſi, que par une fatalité ordinaire aux inſtitutions les plus pieuſes, celle-ci, comme tant d'autres, a degeneré en ſuperſtition. Je ne dois pas oublier ici, que cette ceremonie du *Colyva* des Grecs, décrite par *Tournefort* comme un uſage tout particulier aux funerailles, aux neuvaines, aux quarantaines & aux anniverſaires établis chés eux pour les morts, ſe pratique auſſi dans les grandes Fêtes de leur Egliſe. Reprenons *Tournefort* „ on n'ajoute les confitures & les autres fruits „ que pour rendre le froment bouilli moins deſagreable: le foſſoyeur porte „ ſur ſa tête le baſſin du *Colyva*, precedé d'une perſonne qui tient deux „ gros flambeaux de bois doré, garnis par étages de rubans fort larges, „ bordés d'une dentelle de fil de demi pied de hauteur. Ce foſſoyeur eſt „ ſuivi de trois perſonnes: l'une porte deux grandes bouteilles de vin, l'au„ tre deux paniers de fruits, la troiſième un tapis de Turquie, que l'on „ étend ſur le tombeau du mort pour y ſervir la collation & le *Colyva*.

„ Le Papas dit l'Office des morts, pendant que l'on porte cette offrande „ à l'Egliſe. Il prend enſuite ſa bonne part du regale: on donne à boire aux „ honnêtes gens & les reſtes ſont diſtribués aux pauvres. Quand l'offrande „ part, du logis, les pleureuſes recommencent, tout comme au jour de l'en„ terrement: les parens, les amis, les voiſins ſont les mêmes grimaces. Pour „ tant de larmes on ne donne à chaque pleureuſe que cinq pains, quatre pots „ de vin, la moitié d'un fromage un quartier de mouton, & quinze ſols en „ argent. Les parens ſont condamnés par la coutume des lieux à pleurer fort „ ſouvent ſur le tombeau. Pour mieux témoigner leur douleur, ils ne chan„ gent pas d'habit dans ce tems-là, les maris ne ſe ſont pas raſer, les veuves „ ſe laiſſent manger aux poux. Il y a des Iles où l'on pleure continuellement „ dans

(*a*) *Colyba* ou *Colyva*, ce mot me paroit corrompu de Κόλλυβον, qui dans quelques Auteurs Grecs ſignifie des confitures & des friandiſes (*bellaria.*) Or ce qui orne & accompagne le *Colyva* des funerailles n'eſt autre choſe que des friandiſes. J'ajoute ici, que cette eſpèce de repas funebres ſe rapporte auſſi aux *Epulæ ferales* & aux *Parentalia* des anciens. Cependant des Auteurs Eccleſiaſtiques ont donne une origine bien différente au *Colyva*.

(*b*) Selon quelques Auteurs cet uſage n'eut d'abord que peu de rapport à la Reſurrection.

(*c*) Evangile ſelon St. Jean Chap. 12. v. 24.

„ dans les maiſons, les maris & les veuves n'entrent pas dans l'Egliſe, & ne „ fréquentent pas les Sacremens tandis qu'ils ſont en deuil. Quelquefois les „ Evêques & les Papas ſont obligés de les y contraindre ſur la menace de l'Ex- „ communication, que les Grecs appréhendent plus que le feu ".

Voici une autre Ceremonie funebre, que le même *Tournefort* a vue à *Mycone*. Quelques différences aſſes remarquables empêcheront le lecteur de la regarder comme une repetition de la précedente. „ Dès qu'une perſonne a „ rendu l'ame (*a*) on ſonne . . . les parens, les amis, les pleureuſes font „ leurs complaintes autour du corps que l'on porte à l'Egliſe peu de tems a- „ près, le plus ſouvent même on n'attend pas qu'il ſoit froid : on s'en dé- „ barraſſe ſans ſeulement s'informer s'il eſt veritablement mort . . . ou ſi on „ l'a crû mort, quoi qu'il fut encore en vie. . . . . le convoy s'arrête au „ millieu de la principale place : on y pleure fort amerement, du moins en „ apparence : les Papas diſent l'Office des morts autour du corps ; après quoi „ on le porte à l'Egliſe, où il eſt inhumé dès qne l'on a recité quelques O- „ raiſons accompagnées de pleurs, de gemiſſemens, de ſanglots. . . .

„ Le lendemain on ſonne encore les cloches : on ſert un *Colyva* dans la „ maiſon, ſur un tapis étendu par terre : les parens & les amis ſe rangent à „ l'entour : on pleure pendant deux heures, tandis que l'on dit la Meſſe des „ morts à l'Egliſe. Le ſoir on y porte un autre *Colyva* avec une bouteille de „ vin : les parens & les enfans du mort, qui ſont mariés, en envoyent autant. „ Les plats ſont diſtribués aux Papas qui recitent l'Office. Chacun mange „ & boit comme il l'entend, à condition que l'on pleurera de tems en tems „ par bienſeance.

„ Le troiſième jour au matin on envoye d'autres *Colyvas*, & comme l'on „ ne dit qu'une Meſſe par jour dans chaque Egliſe, les Papas prennent leurs „ plats, & s'en vont celebrer dans leurs Chapelles. Les autres jours, juſqu'au „ neuvième, on dit ſeulement des Meſſes : le neuvième on fait la même ce- „ remonie que le troiſième. Le quarantième jour après le décès, à la fin „ du troiſième mois, du ſixième, du neuvième, & au bout de l'an, on re- „ pete la même choſe que le troiſième jour ; bien entendu que l'on ne man- „ que pas d'y pleurer. Tous les ans les heritiers font porter le *Colyva* à l'E- „ gliſe, le jour du décès de leur pere & de leur mere, & pour cette fois la ce- „ remonie ſe fait ſans lamentation. Tous les Dimanches de la premiere an- „ née du décès, & quelquefois même de la ſeconde, on donne à un pauvre „ un grand gâteau, du vin, de la viande & du poiſſon : le jour de Noël on „ fait la même charité. . . . les Papas en diſtribuent autant qu'il leur plait, „ & font bonne chere du reſte, car toutes ces offrandes vont de l'Egliſe chés „ eux. Ainſi ces Miniſtres Eccleſiaſtiques ont plus de bien, qu'ils n'en ſau- „ roient conſommer, & d'ailleurs indépendamment du caſuel de l'Egliſe, on „ les accable de préſens. Les heritiers, pendant la premiere année, donnent „ ſoir & matin aux pauvres la portion de viande, de pain, de vin & de fruit, „ que le mort auroit mangée, s'il eut vêcu".

A l'égard du Purgatoire je renvoye à ma premiere Diſſertation. *Tournefort* parle aſſés juſte, quand il dit que les Grecs ne ſavent gueres à quoi s'en tenir ſur cette matiere. Il eſt bien vrai qu'en general ils renvoyent la déciſion du ſalut & de la reprobation à la fin du monde. Cependant, ils ne ſauroient dé-

(*a*) Sur cela il faut ſuppoſer qu'à *Mycone* on a l'uſage des cloches.

déterminer le lieu où ſont detenues les ames des morts juſqu'à la reſurrection. Dans cette incertitude, ils ne laiſſent pas de prier pour elles, eſperant que la miſericorde de Dieu ſera fléchie par leurs prieres. Cette pieté merite d'être louée. Heureux les Chrétiens, qui ſans s'arrêter aux difficultés qu'on leur préſente dans un grand nombre de points controverſés feroient tranquillement leur chemin vers le ſalut avec une ſemblable pieté ! „ Les Grecs ſont auſſi „ embarraſſés à placer l'Enfer que le Purgatoire: ils ſont très-mauvais Geo- „ graphes, dit *Tournefort*". Je ne vois pas que notre Geographie ſoit beaucoup meilleure.

Nous voici parvenus à l'Ordination, dont il a été déja parlé, mais ſans entrer dans un certain détail néceſſaire. Le premier Ordre que l'on confere à ceux qui ſe deſtinent à l'Egliſe eſt celui de Lecteur, dont l'Office eſt de lire l'Ecriture Sainte au peuple les jours des grandes Fêtes; ces Lecteurs deviennent Chantres, puis Sous-diacres, & chantent l'Epitre à la Meſſe. Enſuite ils ſont faits Diacres & chantent l'Evangile. Le dernier ordre eſt la Prêtriſe. Les Prêtres ſont diviſés en Seculiers & Reguliers. (*a*) Les *Papas*, nous dit-on, ne ſont proprement que des Prêtres ſeculiers, & ne peuvent parvenir qu'à être *Protopapas*, ce que *Tournefort* traduit par *Curés-Archiprêtres*. „ Toutes ces dif- „ férentes perſonnes (*b*) c'eſt *Ricaut* qui parle, ſont premierement initiées & „ benites par l'Evêque, qui leur donne l'impoſition des mains, & enſuite „ fait préſent à (*c*) l'*Anagnoſte* d'une Bible, & au (*d*) Pſaltes d'un Pſeautier, „ beniſſant ces livres & les marquant du ſigne de la Croix. Après cela les nou- „ veaux Ordinés ſe ſont faire la Couronne ſur la tête". Voici le détail de ces Ceremonies, détail peut être inutile aux gens d'une érudition conſommée, mais neceſſaire dans une Diſſertation deſtinée à les raſſembler.

(*e*) Le Lecteur ſe préſente à l'Ordinant en habit de Clerc & tête nue. Cet habit de Clerc eſt un habit noir, modeſte, convenable à l'état que l'on veut embraſſer. S'il eſt Moine, il ſe préſente en habit de Moine, & cet habit le Pontifical l'appelle (*f*) *Mandyum*, ou *Mandyas*. L'Ordinant ſigne trois fois le nouveau Lecteur, on lui raſe la tête en croix au nom du Pere &c. Enſuite on lui fait donner la tonſure Clericale, & après cela on le préſente une autre fois à l'Ordinant, qui lui donne le *Phenolium*. Ce *Phenolium* revient à la Planete, ou à la *Chaſuble*. Il ſe donne à ceux qui ne ſont pas Religieux. L'Ordinant fait encore trois fois le ſigne de la croix ſur la tête de ce Candidat, lui impoſe les mains & prie pour lui. La priere finie il lui met (*g*) la Sainte Ecriture entre les mains. Le nouveau Lecteur y lit *pro forma* quelques verſets. Cet Ordre de Lecteur ne peut être que très-ancien, & la neceſſité ſeule le ſuppoſe tel. Au reſte il n'y a point de différence entre l'Ordination du Prêtre & du Chantre. Auſſi n'y en a-t-il point dans leurs fonctions; car (*h*) pour me ſervir des termes de l'Evêque de Vabres, *l'un chante les paroles que l'autre lit*.

Le Lecteur, ou le Chantre devenant Soudiacre ſe préſente à l'Ordinant couvert

(*a*) *Tournefort* Voyages Lettre 3.
(*b*) *Etat de l'Egliſe Grecque* au Chap. 10.
(*c*) Le Lecteur.
(*d*) Le Chantre.
(*e*) *Pontif. Græc.* Haberti pag. 37. & ſeq.
(*f*) La Note du Pontifical dit *Mandyas*, Habit court, & *Manteau de Moine*, *Mantelum monaſticum.*
(*g*) Le *Livre Apoſtolique*. Voy. *Haberti* Obſervation. in *Pontificale* p. 43.
(*h*) *Pontif.* &c. ubi ſup.

vert du *Phenolium* & s'il eſt Religieux, du *Mandyum.* On le dépouille de l'un ou de l'autre pour le revêtir du *Sticharium*, qui eſt une eſpèce de Dalmatique, à quoi l'on ajoute la ceinture. On apporte un baſſin à laver & un linge blanc. L'Ordinant fait trois fois le ſigne de la croix ſur ſa tête, lui impoſe les mains & prie pour lui. Après la priere, l'Ordinant prend ce linge, le lui met ſur l'épaule gauche, lui donne le baſſin. Le nouveau Soudiacre baiſe la main de l'Ordinant, lui verſe de l'eau ſur les mains. Enſuite il reçoit la benediction & recite trois fois le *Triſagium* &c. Ainſi le Miniſtere du Soudiacre conſiſte principalement à préſenter à laver à l'Officiant, & à lui donner la ſerviette pour s'eſſuyer. De plus il allume les lampes, il entretient l'ordre & la netteté dans l'Egliſe. On fait remonter l'origine du Soudiaconat au tems de St. Cyprien, & celle de ſe laver les mains avant la celebration des myſteres &c. à celui de St. Denys l'Areopagite, & de St. Clement. Le premier parle de ce pieux uſage comme d'un ſymbole de la pureté de l'ame dans ſes *Conſtitutions*, & l'autre dans ſa *Hierarchie*: mais ces deux Ouvrages ſont rejettés par la plus grande partie des Critiques. Je ne dois pas oublier ici la ſubtile découverte du prétendu St. Denys, qui trouve dans le lavement des mains l'image des *(a)* dernieres penſées de l'ame; c'eſt-à-dire de celles qui la déterminent. Le preuve de cette ingenieuſe découverte eſt, que les mains ſont les extrêmités du corps, & tout de même les penſées qui déterminent ſont les extrêmités de l'ame. Qui ne ſeroit convaincu?

Au Diacre, c'eſt-à-dire à celui qui va paſſer du Soudiaconat au Diaconat, on ôte la ſerviette de deſſus l'épaule, & la ceinture d'autour du corps. Il fléchit le genou droit devant la Sainte Table: l'Ordinant lui impoſe les mains & la ceremonie eſt ſanctifiée par les prieres convenables à l'Ordre de Diacre. Après cela l'Ordinant donne l'Eventail à ce nouveau Diacre & le baiſe. Les autres Diacres baiſent auſſi leur nouveau Confrere, qui prend auſſi-tôt poſſeſſion de ſon Miniſtere.

Pour le Diaconat, on ne peut lui diſputer ſon antiquité, puis qu'il eſt parlé des Diacres & de leur premiere inſtitution dans les *Actes des Apôtres.* Je dis leur premiere inſtitution, parce que leur Miniſtere n'y paroit pas abſolument le même qu'il a été dans la ſuite. Cependant on trouve que peu de tems après les Apôtres ils ſont appellés *Miniſtres des Evêques*, ce qu'on doit expliquer du ſervice que les Diacres leur rendent à l'Autel: mais ils ne ſont pas ſeulement les Miniſtres des Evêques; ils doivent l'être de tout Prêtre Officiant. Pour repondre à ceux qui ne les croyent établis d'abord que pour vaquer aux charités, on ſuppoſe *(b)* que ſi on ne les avoit deſtinés qu'à ſervir les pauvres, comme cela eſt dit dans les Actes, il n'auroit pas été beſoin de l'impoſition des mains, qui eſt l'eſſentiel de l'Ordination.

J'ai dit plus haut que la lecture de l'Evangile eſt du Miniſtere du Diacre. Je ne dis rien des autres fonctions, qu'on a pû remarquer déja dans l'extrait que j'ai donne de la Liturgie des Grecs. On y aura vû auſſi l'uſage de l'éventail.

Deux Diacres conduiſent, ou doivent conduire, ſuivant le Pontifical, juſqu'aux *Portes Saintes* celui qui paſſe de leur Ordre à la Prêtriſe. C'eſt là que ces Diacres le mettent entre les mains des Prêtres. Le Protopapas & celui qui le ſuit en rang lui font faire trois tours autour de l'Autel en chantant l'Hymne des Martyrs. Cette même ceremonie eſt obſervée aux deux Ordinations précedentes.

Ce

(a) Ἐσχάτας.
(b) *Habert.* ubi ſup. pag. 188.

Ce Prêtre deſigné ſe met à genoux, on fait ſur ſa tête le triple ſigne de croix, l'on recite les prieres convenables à cette Ordination, & on lui impoſe les mains. Dans une des prieres l'Ordinant nomme les principales fonctions de la Prêtriſe, le ſacrifice, la prédication de l'Evangile, le Baptême &c. Après les prieres, il releve le nouveau Prêtre, lui met ſur l'épaule droite la bande de l'*Oraire* qui eſt derriere. Cet *Oraire*, dont j'ai parlé plus haut, eſt une des marques du Diaconat. Il lui donne l'*Epitrachelium*, que l'on traduit par l'*Etole*, & le *Phelonium* qui ſelon les uns eſt le Surplis, ſelon d'autres la *Chaſuble*, ou la *Planete*. Tout cela ſe fait au chant du Chœur. Enſuite un Diacre prononce ces paroles, *Aimons nous les uns les autres :* alors le Patriarche, s'il aſſiſte à la ceremonie, baiſe l'Autel, les Prêtres, chacun ſelon ſon rang, le baiſent auſſi, baiſent la main du Patriarche, qui l'a poſée ſur le ſaint Autel, & le baiſent lui-même à la joue. Les Prêtres ſe baiſent les uns les autres, les Diacres les imitent en ſe baiſant tout de même. Tout ce que le Pontifical ajoute regarde l'Euchariſtie.

On a déja remarqué que les Prêtres ont la permiſſion de ſe marier une fois, mais que les ſecondes nôces leur ſont défendues. On a dit auſſi que le Prêtre doit être vierge & épouſer une vierge, ſans quoi il ne ſauroit entrer dans les Ordres. Ils portent au bas de leurs bonnets une bande de drap qui eſt blanche. Cette bande leur pend derriere le dos & s'appelle *Periſtera*, c'eſt-à-dire, Colombe. Elle eſt l'emblême de l'innocence & de la pureté de la Prêtriſe. Ricaut nous apprend que l'Evêque retranche la Colombe au bonnet du Prêtre, qui tombe dans quelque péché, & que l'on en voit peu qui la gardent fort long-tems, tant il eſt ordinaire aux Prêtres d'être vicieux.

Je paſſe à l'Evêque deſigné. Les Prêtres le remettent entre les mains de deux (*a*) Prélats. On lui fait faire le tour de l'Autel &c. comme je l'ai rapporte des précedentes Ordinations. Après ces ceremonies préliminaires, le *Chartophylax* ou l'Archiviſte donne au Patriarche, ſi c'eſt lui qui ſacre l'Evêque, le (*b*) *Contacium*. Ce qu'on appelle ici le *Contacium* eſt un petit Recueil d'actes, formules &c. de l'élection de l'Evêque. On s'en ſervoit autrefois, & peut être s'en ſert on encore. L'état préſent des Grecs a introduit le deſordre & la negligence dans toutes ces élections. Ainſi je me contente de rapporter la plûpart de ces Ceremonies ſelon le Pontifical, c'eſt-à-dire, non comme elles ſont toujours aujourd'hui, mais comme elles devroient être. Le Patriarche prend de la main gauche ce *Contacium* & poſe ſa droite ſur la tête du *déſigné* pour lire le formulaire de l'élection Cette lecture faite, il ouvre le livre des Evangiles & le poſe (*c*) ouvert ſur la tête de ce *déſigné* : tous les Evêques aſſiſtans touchent en même tems l'Evangile: avant cela l'Ordinant a fait un ſigne de Croix, & les aſſiſtans ont touché au ſigne de Croix la tête du *déſigné*. Les prieres convenables à l'élection ſuivent ces ceremonies. Je ne donne point le détail de ces prieres, qui regardent la conſécration de l'Evêque, la benediction de ſon Miniſtere &c.

Après ces prieres l'Ordinant ôte l'Evangile de deſſus la tête de l'Evêque élu, & l'ayant remis ſur l'Autel donne (*d*) le Pallium au *déſigné*. Cette ceremonie eſt accompagnée du chant, ſuivie de ces ſaints baiſers, ou ſi l'on veut

de

(*a*) Duo *Pontifices primarii*. Le Grec dit ἀρχιερεῖς.

(*b*) Voy. ſur ce Livre *Habert* in Pontific. pag. 59.

(*c*) C'eſt pour apprendre au *déſigné* qu'il doit être ſous le joug de l'Evangile. Voy. un beau paſſage de St. Chryſoſtome ſur ce ſujet. pag. 79. du *Pontif. Grec.*

(*d*) Le Pallium ſur les épaules du Prélat eſt l'image de la brebis égarée & retrouvée par le berger, qui la chargea ſur ſes épaules. C'eſt là une belle & riche allegorie de l'invention du bon Iſidore. Chez les Grecs les Evêques ont le droit de porter le Pallium.





EUEQUE benissant les eaux. ||| *PATRIARCHE de Constantinople.*

1. PAPAS ou PRETRE Grec en ses Habits Pontificaux. 2. Cloche des Caloyers.





a. ARCHIPRETRE, ou PROTOPAPAS. ||| *FIANCÉE Grecque sur un Sopha.*

b. PAPAS en robe fourée.

de ces baiſers de ceremonie, dont je viens de parler à l'Ordination du Prêtre, & terminée par quelques benedictions. Entre ces benedictions il faut remarquer ſur tout celle de la *Chaire ſuprème*, ou pour mieux dire, du *Conſeil ſuprème*, qui eſt, ſelon (*a*) l'Evêque de Vabres, la Sainte Trinité & l'aſſemblée céleſte des Anges & des bienheureux. Sur cette Benediction le ſavant Prélat remarque fort bien qu'il ne faut pas la confondre avec les autres. Celle-ci tend à honorer Dieu, à lui témoigner notre obéïſſance &c. Cela ſoit dit ici en paſſant. Je ne fais aucune mention de quelques recits & leçons de divers paſſages de l'Ecriture, & de quelques verſets des Pſeaumes, ni de l'encens dont le Diacre parfume le Patriarche, les Prélats aſſiſtans, le reſte de la Hierarchie & l'Autel, ni de la lecture de l'Evangile par un Diacre, ni de cette autre benediction que ce Diacre demande à l'Ordinant pour le *prédicateur de l'Evangile*, qui eſt le Diacre lui-même. Je paſſe enfin tout ce que le Pontifical preſcrit enſuite pour s'acquitter dignement de cet *exercice ſpirituel*, où les évolutions, les repetitions & les ceremonies ſont tout auſſi fréquentes, auſſi variées que les notres, & où je ne doute pas que la combinaiſon des mouvemens exterieurs du corps avec ceux de l'ame ne ſoit auſſi difficile que chez nous.

Quand je dirois au Lecteur, que la benediction de l'Evêque va devant celle du Prêtre, & ainſi de ſuite ſelon la dignité de celui qui donne la benediction, je ne lui apprendrois rien de nouveau. Je lui dirai donc ſeulement, que chez les Grecs le Prélat Officiant donne ſa benediction ſolemnelle à la porte du Sanctuaire après la Communion generale. Chez les Latins au contraire l'Evêque la donne à l'Autel & avant la Communion. Je remarquerai encore, que les Grecs ne ſe mettent point à genoux pour recevoir la benediction, ou que du moins ils ne s'y mettent que fort rarement, que l'Evêque Grec obſerve, en donnant ſa benediction, de former avec les doigts les lettres du nom de Jeſus Chriſt de cette façon I. C. X. C. Pour ce qui eſt des myſteres que l'on trouve dans cette main étendue & ouverte qui donne la benediction, je les abandonne à ceux qui ont cherché des types & des allegories juſques dans la barbe d'Aron & qui en trouveroient dans celle d'un Suiſſe, ſi les Suiſſes étoient aujourd'hui les gardes & les Miniſtres de l'Autel, comme les Levites étoient autrefois chez les Juifs.

Ce que j'ai dit des Moines dans la premiere Diſſertation ne ſufit pas : il faut en parler encore. Un ancien les a appellé les Philoſophes du Chriſtianiſme. Iſidore appelle leur diſcipline la Philoſophie Monaſtique. Il y a eu tant de ſortes de Philoſophes chez les Payens, & le Chriſtianiſme a vû naitre tant de différens Ordres & de ſinguliers caracteres de Moines, qu'on peut appliquer à ceux-ci tout le bien & tout le mal des premiers, fanatiſme, chimeres, raiſon, volupté, temperance, orgueil, modeſtie, folie, ſageſſe, pieté, ſuperſtition. En general il y a cette différence entre les Philoſophes & les Moines, que les premiers ont entretenu les lumieres de la Religion naturelle dans le Paganiſme, & que les derniers ont aſſés ſouvent obſcurci celles de la Religion revelée par de fauſſes ſubtilités, par des queſtions inutiles, par des imaginations nouvelles & extraordinaires, dignes fruits de la triſteſſe des deſerts & de la ſolitude des Couvents! que l'on n'a que trop malheureuſement honoré du beau nom de Sainteté. Autrefois les Moines Grecs appelloient leurs retraites d'un nom que les

(*c*) *Habert* ubi ſup. pag. 94.

les Philoſophes donnoient aux Ecoles de Philoſophie, & que l'on peut traduire par ceux-ci, (*a*) *Lieux ou l'on prend ſoin de la jeuneſſe.* J'y trouve de la conformité avec celui de Seminaire.

Commencons d'abord notre détail ſur (*b*) les *Caloyers* (dans l'uſage ordinaire ce mot comprend tout ce qui s'appelle *Moine*) par ce que nous apprenons de (*c*) *Ricaut* & de *Tournefort.* Ceux d'entre les Caloyers qui diſent la Meſſe ſont *Prêtres Reguliers.* Nous marquons par ces mots la *Regle* & le *Miniſtere.* Ces Prêtres Reguliers deviennent Moines ſacrés, (*Hieromonachi*) & ne celebrent qn'aux grandes Fêtes. Pour cet effet il y a toujours des Papas entretenus pour ſervir les Egliſes & les Couvens. Celui qui gouverne le Couvent s'appelle *Archimandrite*, terme qui traduit à peu près litteralement doit ſignifier Chef de gens retirés dans une (*d*) cache ou dans une caverne. Moins litteralement il ſignifie berger ou paſteur. L'*Hegumene* ou conducteur ne differe que peu de l'*Archimandrite*, ou même n'en differe point du tout, & ces deux termes ſe trouvent ſynonimes à celui d'*Abbé*, & de Superieur de Couvent. L'Exarque eſt ſuperieur à l'*Archimandrite* : cette Dignité a quelque rapport à celle de *General*, & quoi qu'il en ſoit, cet Exarque eſt au-deſſus de l'Abbé.

On a remarqué que le Superieur ou l'Archimandrite ſe trouve qualifié de *Pere du Couvent*, *Pere des Moines* &c. les ſimples Moines ſont auſſi appellés Peres dans quelques Auteurs très-anciens, comme St. Cyrille d'Alexandrie. Mais cette qualification eſt plus ancienne qu'on ne penſe, puis que les Grecs l'ont ſouvent donnée à leurs Philoſophes.

L'Hegumene ou Superieur eſt changé tous les deux ans par élection, au rapport de Wheler. Quand il ſort de charge il n'eſt dépouillé que de ſon autorité. On l'appelle alors Pröegumene ou Ex-Superieur : c'eſt ainſi que le rapporte Tournefort, qui ajoute, que ce Superieur eſt forcé d'uſer du pouvoir de ſa charge avec beaucoup de circonſpection, ſurtout par rapport aux pénitences que meritent les fautes de ſes Moines. La ſeverité, dit-il, les diſpoſeroit à prendre le Turban, au lieu du bonnet de Monte Santo.

L'Ordre de St. Baſile étant le ſeul qui ſoit reçu parmi les Grecs, les Prêtres Reguliers Grecs ſont neceſſairement de cet Ordre. Leur habit eſt une longue robe de drap couleur de poil de chameau, ceinte autour du corps. Ils ont ſur la tête un bonnet de feutre ou de laine couvert de noir & qui leur cache les oreilles. Voilà ce que dit Ricaut, & voici ce que Tournefort nous apprend plus en détail de l'habillement Monaſtique, & par conſequent avec plus de clarté. (*e*) L'habit des Caloyers, eſt noir ou d'un brun foncé. C'eſt une eſpece de ſoutane toute ſimple, ſur laquelle on met une ceinture de même couleur. Pour leurs bonnets, le deſſus en eſt plat, ils ſont noirs & à deux oreilles. (*f*) Une piece de drap noir eſt attachée au dedans du bonnet & leur pend ſur le dos. A tout cela il faut ajouter, que pour les trois divers dégrés de perfection dans la vie Monaſtique, il y a auſſi trois ſortes d'habit. Les Moines ſimples, c'eſt-à-dire les Caloyers du plus bas degré, n'ont qu'une ſimple tunique d'un drap groſſier : les profés l'ont & plus ample & plus

(*a*) Φροντιστήρια.
(*b*) Ce mot eſt compoſé de deux autres qui ſignifient *bon Prêtre.* Il peut être auſſi compoſé de deux mots qui ſignifient *bon Vieillard.*
(*c*) L'un & l'autre ubi ſup.
(*d*) *Mandra latebra*, enſuite bercail par analogie aux lieux où ſe retirent les bergers.
(*e*) *Mandyum* ou *Mandya.*
(*f*) *Paramandya.*

plus propre. On appelle *Religieux du petit habit* les plus fervens, mais on donne la cuculle & le (*a*) ſcapulaire aux plus parfaits, que l'on enterre même avec ces marques particulieres de leur perfection: & ce dernier état fait les (*b*) *Religieux du grand habit.* La vie de ces derniers Religieux eſt, ſelon les Grecs, une vie pure & angelique. On peut les regarder comme des Hermites ou comme des Anachoretes. En tout ce qui porte le nom de diſcipline & d'auſterité, ils vont infiniment plus loin que les autres Religieux. Ceci me conduit naturellement aux aſcetiques ou contemplatifs, eſpece de Quietiſtes ſauvages, qui non contens de ſe retrancher les plus petites commodités de la vie, ſe feroient peut être un plaiſir de reſſuſciter & enſuite s'immortaliſer dans les ſouffrances pour l'amour & à la gloire de Dieu, s'ils le pouvoient. Tournefort dit que les auſterités, la retraite & la miſere leur font ſouvent tourner la cervelle, & que la plûpart de ces Aſcetiques donnent dans des rêveries pitoyables & bien éloignées de la connoiſſance de nos devoirs. C'eſt ainſi que la veritable Religion eſt ſituée entre deux extrêmités qui arrêtent la plûpart des hommes; l'une eſt le fanatiſme & l'autre le libertinage. Autrefois il y avoit des reglemens de l'Egliſe pour retenir les Moines dans leurs Couvens & les empêcher de ſe mêler d'affaires étrangeres à la Vocation Monaſtique. La miſere a enervé ou fait éluder en Orient des reglemens ſi neceſſaires. L'autorité que nos Moines ſe ſont acquiſe ou par un faſtueux appareil de devotion, ou par l'adreſſe avec laquelle ils ſe ſont inſinués dans les intrigues du ſiecle, nous a rendu d'auſſi mauvais ſervices en Occident. Nous avons des Moines Negociateurs, des Moines de Cour, des Moines qui ſe rendent arbitres du ſort des Etats. Ce n'eſt ni l'eſprit d'intrigue, ni l'ambition qui ont contribué au relâchement de la diſcipline des Moines Orientaux. Ils ne le doivent qu'à la dureté du joug & à la miſere de leur état. On nous dit que la plûpart ſont obligés de gagner leur vie à la ſueur de leur corps & de s'appliquer aux ouvrages les plus vils, comme (*c*) le labourage, la culture de la vigne. (*d*) La plûpart, excepté les Prêtres Reguliers, & les *Hieronomaques* ſont des artiſans ou des bergers qui font un an de ſervice auprès des troupeaux, après quoi ils peuvent retourner au Couvent. On en trouve, dit Wheler, qui font des chapeaux & d'autres ouvrages auſſi méchaniques. Enfin les Voyageurs nous repréſentent ces Moines comme des gens ſans mœurs & ſans éducation, qui ſe prêtent pour peu de choſe aux plus mauvaiſes intrigues, & qui dans toutes leurs actions marquent toujours beaucoup de mauvaiſe foi. Tout cela n'eſt que trop ſouvent la ſuite de la ſervitude & de la miſere.

Ceux qui veulent ſe faire Caloyers s'adreſſent à un *Hieromonaque* pour en recevoir l'habit, & cette ceremonie, nous dit Tournefort, coute environ une douzaine d'écus. Avant la décadence des Grecs le Superieur examinoit celui qui vouloit ſe faire Moine, & pour éprouver ſa vocation, il l'obligeoit à reſter trois ans dans le Monaſtere. Après cette épreuve on (*e*) procedoit à la tonſure;

(*a*) *Analabus* que l'on traduit par Scapulaire, eſt une tunique longue & ſans manches que l'on pourroit appeller auſſi *Superhumerale:* la Cuculle ou la Coucoulle eſt une longue robe qui a des manches. Voy. entr'autres ſur cette matiere le P. Bonanni *ne' gli ordini de' Religioſi.*

(*b*) *Magni & angelici habitus.*

(*c*) Cependant il eſt bon de remarquer, que les anciens Moines travailloient à gagner leur vie. Entre leurs travaux manuels on trouve ſurtout le labourage & l'agriculture. Il ne faut pour cela que remonter au ſeptième ſiecle.

(*d*). *Chriſtoph. Angelus* Cap. 27. Lib. de Statu &c.

(*e*) *Pontif. Græc.* in Edicto ad Exarchas.

ſure; pour les garçons à 15. ans accomplis & pour les filles à 17. Cela ſe pratiqua ainſi par ordre & du tems de l'Empereur Juſtinien. Dans la ſuite les trois ans furent changés en ſix mois: il eſt vrai que ſous l'habit de Laïque le poſtulant pratiquoit pendant quelque tems les devoirs de la vie monaſtique. Si après l'épreuve il perſeveroit dans ſon deſſein, le Superieur le menoit à l'Egliſe & lui adreſſoit ces paroles; „ Nous voici en préſence de l'Ange du Seigneur, „ devant qui il ne faut pas mentir. N'eſt ce pas pour éviter le châtiment de „ quelque faute, que vous voulés vous retirer dans cette maiſon ? ne ſeroit-ce „ pas quelque chagrin domeſtique, quelque depit amoureux, quelque affaire „ criminelle, qui vous ameneroit parmi nous ? Le Poſtulant repondoit, je ne „ quitte le monde que pour vaquer à mon ſalut &c. alors le Superieur lui „ donnoit l'habit, & après les prieres convenables lui coupoit une treſſe de „ cheveux, qu'il attachoit avec un morceau de cire contre la muraille tout près „ de l'Autel". Cette ceremonie ſe pratique encore de la même maniere, ſelon (*a*) un Auteur Grec moderne; mais cependant la diſcipline eſt extrêmement relachée. On reçoit ſouvent des Religieux de dix ou douze ans: ce ſont, dit Tournefort, des fils de Papas à qui on montre à lire & à écrire, & que l'on employe en même tems aux offices les plus vils, ce qui leur tient lieu de noviciat. Au reſte je ne reviens point à leurs Jeunes & à leurs Carêmes, ni à leur façon de ſe nourrir, qui eſt très meſquine, & je ne touche pas non plus à leur extrême mal propreté, qui, ſelon les Voyageurs, leur eſt commune avec les autres Eccléſiaſtiques.

Pour ne pas diſtraire les Moines de leur Office & de leurs autres devotions, il y a dans chaque Couvent quelques freres Lays qui prennent l'habit monacal, & s'obligent de vivre ſelon les regle de la Communauté. On les nomme les convertis. „ Ce ſont, dit Ricaut, des perſonnes dégoutées du mon- „ de, ou coupables de quelque péché mortel, qui embraſſent l'inſtitut auſte- „ re de St. Baſile, pour mieux vaquer à leur ſalut. On ſe repoſe ſur eux, „ continue-t-il, de toutes les affaires domeſtiques: ils ont le ſoin du bêtail.... „ Le ſoin de la culture de la vigne eſt auſſi de leur dépendance . . . les Re- „ ligieux pouvant boire ce qu'ils ont dans leurs propres caves". Ceci me rappelle un uſage aſſés particulier des Moines d'un certain Couvent d'Arcadi. Tournefort (*b*) nous apprend qu'ils ont une cave pourvue du meilleur vin, auquel on ne touche pas, ſans la permiſſion du Superieur, qui jaloux d'une ſi belle abondance la benit tous les ans après les vendanges.

Les Monaſteres ont leur Quêteurs, qu'ils envoient de côté & d'autre, même dans les païs éloignés pour y recueillir les contributions & les aumones. Ricaut nous dit que ces Quêteurs ſont cinq ans en charge, qu'après s'être acquittés de leur commiſſion, ils s'en retournent au Couvent & ſe retirent dans des cellules particulieres un mois entier, qu'ils employent à examiner leur conduite, & les péchés qu'ils ont commis, afin d'en faire reparation à Dieu.

Selon Tournefort (*c*) toutes les portions ſont égales dans les Monaſteres Grecs. Le Superieur n'eſt pas mieux nourri que le dernier de la maiſon: & il en eſt de même de tout ce qui regarde les autres beſoins de la vie. J'ajoute ici touchant les uſages des Moines au Refectoire, ce que me fournit (*d*) Wheler.

(*a*) *Chriſtoph. Angelus* de Statu Græc. Cap. 38.
(*b*) *Voyages au Levant* Lettre I.
(*c*) *Tournefort* ubi ſup. Lettre III.
(*d*) Voyage en Dalmatie, Grece &c. pag. 363. dans la Deſcription d'un Couvent de la Beotie.

ler. Ils ont plusieurs Offices & plusieurs Ceremonies avant & après le diner. Avant que de sortir du Refectoire, ou présente un morceau de pain dans un plat & l'on met une coupe de vin devant *l'Hegumene*, qui est assis au dessus de ses Moines à une petite table particuliere. *L'Hegumene* fait une espèce de consécration de ce pain & de ce vin par quelques prieres. Après cela on fait le tour du Refectoire avec ces offrandes: chacun rompt tant soit peu du morceau de pain, & boit une goute de vin. La ceremonie finit par quelques prieres, & chacun retourne à sa cellule.

Pour ce qui est des Religieuses, il s'en faut bien, nous dit Tournefort, qu'elles ne vivent avec autant d'austerité que les Moines. „ La plûpart sont des „ Magdelaines nutigées, qui sur le retour font vœu de ménager des vertus „ qu'elles ont fort negligées dans leur jeunesse. Elles se retirent enfin dans un „ Monastere, pour y mener une vie un peu moins scandaleuse, sous les yeux d'une „ (*a*) Superieure". Ricant dit aussi que la vie de ces Religieuses n'est ni si rigide, ni si austere que celle des Caloyers. Entre ces Religieuses les unes sont des filles devenues pieuses & devotes, qui se vouant à la pauvreté & à la chasteté s'enferment dans un Couvent pour se detacher du monde. Les autres sont des veuves, qui reconnoissant leurs péchés, & peut être aussi que le monde commence de les oublier, songent à se retirer avec honneur, travaillent à se convertir, font pénitence & s'accoutument enfin à la devotion: car en toutes choses il y a toujours je ne sai quelle habitude, qui rend agreable & amusant ce qui paroissoit auparavant incommode & difficile. On pourroit trouver telle devote qui ne repasse pas moins agréablement ses péchés & ceux des autres à l'âge de soixante ans, qu'une coquette consommée le nombre de ses galanteries à l'âge de vingt cinq. De même tel vieillard se frappe du plaisir de mediter sur les choses spirituelles, comme un jeune homme de celui de se rappeller ses conquêtes amoureuses. Voilà l'effet ordinaire de ces devotions tardives & de celles qui ne suivent que trop souvent une passion dépitée. (*b*) Ces Religieuses suivent la regle & la discipline des Moines. Elles s'occupent dans le Couvenr à plusieurs sortes d'ouvrages qu'elles revendent aux Turcs, & l'on nous assure que ceux-ci ont de grans égars pour elles. L'Abbé du Couvent auquel celui de ces Religieuses est soumis leur envoye pour Prêtre & pour Confesseur un de ses plus vieux Religieux dont la reputation est le mieux établie.

Je passe aux Moines du Mont (*c*) *Athos*, que les Grecs appellent la sainte Montagne, & qui, pour me servir de l'expression de *Belon*, est aux Grecs ce que Rome est aux Catholiques. *Tournefort* nous dit brusquement, que les Couvens du Mont Athos, quelques reguliers qu'ils paroissent, fournissent les fourbes les plus dangereux, bien loin d'élever des hommes apostoliques, capables de retablir la Discipline Ecclésiastique. On prétend aussi que ces Moines se sont fort corrompus depuis environ l'année 1430. Ricaut parle tout autrement que Tournefort, (*d*) „ Ces Religieux, dit-il, sont pour la plûpart des „ ames saintes & pieuses, attachées à la devotion & à la mortification.... ils „ s'entretiennent toujours des choses celestes, avec une veneration singuliere. De „ sor-

(*d*) En Grec vulgaire, *Hegumenisse*.
(*a*) Allat. *de Eccles. Occid. & Orient. Consensione* L. III. C. 8,
(*b*) Cette Montagne est de la Macedoine & fait une espèce de presqu'Ile du côté de la mer *Egée*.
(*c*) *Etat de l'Eglise Grecque* Chap. XI. Il commence le Chapitre par dire „ qu'il n'y a pas de lieu „ sur la terre que l'on puisse mettre en parallele avec cette Montagne, où l'on conserve religieusement „ & la doctrine de la Foi Chrétienne, & l'ancienne austérité de la vie.

„ ſorte que nous pouvons nous perſuader ſans trop de credulité, que non ſeu-
„ lement ces Religieux ſont moralement gens de bien, mais auſſi qu'ils ſont
„ en quelque maniere touchés de l'eſprit de Dieu, & que l'obéïſſance qu'ils
„ lui rendent & leur devotion les conduiront peut-être plus ſurement au Ciel
„ que la ſageſſe des plus profonds Philoſophes, ni la ſcience des Theologiens
„ les plus éclairés ".

Les Chrétiens Grecs vont en pelerinage à ce Mont Athos, & y viſitent les Egliſes & les Reliques. Telles ſont quelques cheveux de la Sainte Vierge, ſa ceinture, une petite portion du ſang de N. S. des lambeaux de ſes langes, le pié & le ſoulier de Sainte Paraſceve. Les devotions & les charités qui en proviennent, les preſens que ces Moines reçoivent, & les quêtes de leurs Pandoques ou quêteurs leur font de très beaux revenus. Ricaut me fournit ce petit détail, & nous aſſure que ces quêteurs, qui paſſent pour fort entendus dans leur mêtier, rapportent ordinairement des richeſſes conſiderables des païs ſoumis à la Religion Grecque. Pour mieux encourager leur induſtrie, celui qui a le plus apporté eſt d'ordinaire élû Prieur l'année ſuivante. Ecoutons encore cet Anglois ſur le caractère des Moines, qui reçoivent, & ſur celui des devots qui donnent. Le caractère des premiers ne laiſſe pas de diminuer un peu le grand merite qu'il attribue à ces ſeveres Religieux.

„ Ces Caloyers ſe plaignent continuellement de leur pauvreté & de la mi-
„ ſere de leur condition: ce qui ſurprend ceux qui voient leurs thréſors. A
„ moins que nous ne diſions qu'ils ſont. . . comme ces riches qui meurent
„ de faim au milieu de l'or & de l'argent. . . . . ſi l'on conſidere la magnifi-
„ cence & les richeſſes de leurs Autels & de leurs Egliſes, on aura de la
„ peine à ſe perſuader qu'ils ſoient auſſi pauvres qu'ils affectent de le paroî-
„ tre ". Ces biens ſont devoués aux Couvens, & au ſervice divin, diront les Moines. Il ne leur reſte donc que le produit de leurs champs, mais ce produit n'eſt pas abſolument mépriſable. Avec cela un Moine qui fait profeſſion de vivre en retraite, & avec plus d'auſterité que le reſte du genre humain, peut-il ſe plaindre d'être miſerable? Enſuite Ricaut nous parle de leurs riches ornemens, entre leſquels il y en a de couverts de perles & de pierres précieuſes; d'un nombre infini de vaiſſeaux ſacrés d'or & d'argent, de leurs croix d'or garnies de pierres précieuſes; de leurs Rituels & autres Livres d'Egliſe couverts d'or. Toutes ces richeſſes „ fourniſſent à ces Caloyers (du Mont Athos)
„ le moyen d'aller en Proceſſion avec toute la magnificence poſſible les
„ grandes fêtes de l'année. Et même la Proceſſion qu'ils font tous les jours
„ pendant le ſervice eſt accompagnée de tant de pompe & de tant d'éclat,
„ que frappant le peuple d'une veneration & d'une devotion extraordinai-
„ res. . . . perſonne ne ſe retire ſans donner des marques de ſon zéle par
„ ſes préſens. . . ſans cela, on ne croiroit pas avoir eu ſa part de la bene-
„ diction ". Voilà pour ce qui regarde le caractère de ces Religieux, & voici les ſuites de celui d'une partie des devots qui leur portent des préſens. „ Les
„ Grecs, dit le même Ricaut, ſont pour l'ordinaire avares ou pauvres. Et
„ cependant, ſoit vanité dans les uns, ou devotion dans les autres, ils s'eſti-
„ ment obligés de donner l'aumone pour la ſainte Montagne. Il s'en trouve
„ même, qui ayant pillé le peuple, & vêcu de rapine & de violence, croyent
„ appaiſer la colere de Dieu, & obtenir la remiſſion de leurs péchés, en ſa-
„ crifiant à cette Montagne une partie de leur butin ". Il ne faut pas aller chercher en Levant cette ſorte de devotion: nous la trouvons en Europe, & dans toutes les Communions. Elle a cela de commode qu'on entre en compoſition

avec

avec Dieu à qui tous les biens appartiennent, & que pour l'amour de lui on en cede une partie aux pauvres qu'il appelle ſes membres: après quoi l'on jouit du reſte en toute ſureté de conſcience.

„ (a) Le nombre des Caloyers de la Montagne peut aller à ſix mille, en y „ comprenant les Prêtres, les Diacres, & les Freres-lais. De ces ſix mille, il „ y en a ordinairement deux mille hors du Couvent, que l'on envoye à la „ quête". Ricaut nous dit enſuite, que les Couvens de cette montage ſont au nombre de vingt, qu'à l'exception de trois que la pauvreté affranchit des taxes, les autres payent au Grand-Seigneur un tribut de mille écus par mois, mais qu'ils ſont taxés inégalement, les uns à plus & les autres à moins, ſelon leurs moyens; que ces Couvens ſont exempts de la juriſdiction (b) du Patriarche, & qu'ils ne lui rendent aucune marque de reconnoiſſance; que toute ſon autorité conſiſte à établir ſur eux deux Archevêques, dont l'un ſe tient à (c) *Carcis*, & l'autre à *Sidero-capti*, tous deux relevant du Metropolitain de Theſſalonique. „ Ces Prélats, continue il, ne ſe mêlent de quoique ce ſoit, que de li- „ re la Liturgie & de donner les Ordres. Chaque Ordination leur vaut un „ ſequin. . . . tout le gouvernement eſt entre les mains des Superieurs ou des „ Prieurs. . . . De plus entre ces vingt Couvens, il y en a neuf où le Pa- „ triarche n'a pas même le pouvoir de mettre un Evêque pour y conferer les „ Ordres, parce qu'ils ſe ſont rachetés de cette marque de ſoumiſſion. . . . „ Dans les autres Couvens (de la Grece) le Patriarche a le droit, non ſeule- „ ment de conferer les Ordres aux Prêtres, mais auſſi de nommer des Supe- „ rieurs, & de donner les Prieurés à qui lui fait le plus de préſens. . . . Les „ Couvens du Mont Athos, & celui de *Maura-Mola* ſur le Boſphore, ont le „ *Boſtangi Bachi* pour protecteur. Il nomme tous les ans un *Aga*, pour aller „ recueillir le tribut annuel de douze mille ecus, dont dix (d) bourſes lui ſont „ affectées. . . outre cela chaque Monaſtere lui donne une brebis tous les „ mois, ſans compter les préſens d'agneaux, de chevraux &c. qu'on lui fait „ à Pâques. L'Aga reſide à *Carcis*, & y eſt ſervi par trois ou quatre Domeſti- „ ques de ſon ſexe. . . . Tous ces Couvens y ont une Maiſon ou Halle „ commune, dans laquelle ils tiennent leur Synode, . . . où ſe reglent les „ interêts des Couvens. Ce Synode eſt appellé l'*Aſſemblée* des *Anciens*. . . „ chaque Couvent ſe cottiſe ou eſt taxé à proportion de ſes revenus, pour en- „ tretenir les bâtimens publics & les perſonnes qui y demeurent, & pour „ fournir aux fraix des chandelles, de l'huile, & des lampes, comme auſſi à la „ ſubſiſtance de ceux qui liſent la Liturgie toutes les ſemaines, c'eſt-à-dire tous les „ jours de marché. Ils ont ſous l'Aga duquel ils dependent une ſi grande li- „ berté, ſoit à l'égard des affaires qui regardent la Religion, ou des ſeculieres, „ qu'il n'y a point de Turc qui oſe mettre le pied ſur la Montagne ſans ſa per- „ miſſion".

L'occupation des Caloyers ordinaires eſt de travailler à des Ouvrages mechaniques. Ils ſont jardiniers, vignerons, tailleurs, tiſſerans, bonnetiers &c. le tout au profit de la communauté. Celles des Religieux Grecs, nous dit le mê-

(a) *Ricaut* ubi ſup.

(b) Notés cependant, que Mr. de la Haye, dans ſon Voyage de Conſtantinople, dit poſitivement, que les Moines du Mont-Athos reconnoiſſent le Patriarche de Conſtantinople. Il ne falloit pas dire cela ſans reſtriction: mais il ſe peut auſſi que les choſes ayent changé depuis cet Ambaſſadeur.

(c) Ville ſituée ſur le milieu de la Montagne. Voyés en la deſcription dans *Ricaut* ubi ſup. Il n'eſt pas permis aux femmes de ſe trouver aux marchés qui ſe tiennent dans cette Ville. C'eſt là que les Caloyers vendent les ouvrages auxquels ils s'occupent.

(d) Chaque bourſe eſt de 500 écus.

même Ricaut, „s'embaraſſent fort peu (*a*) ſi ces *Caloyers Artiſans* ſavent lire, „ ou non. De cent à peine en trouvera t'on un, dont la capacité aille juſ„ ques-là. Tout ce qu'on exige d'eux eſt, qu'outre le ſigne de la croix, ils ſa„ chent faire leurs (*b*) *Metagniai*, (c'eſt-à-dire qu'ils ſachent ſe proſterner juſ„ qu'à terre après avoir recité certains Pſeaumes, avec le *Gloria Patri* au bout. „ Quelques-uns de ces Moines reiterent cette ſorte de devotion juſqu'à trois „ cent fois.)

„ Les Prêtres (Reguliers) ſont d'une plus haute claſſe. Ils ſavent tous lire & „ écrire, depuis le Prêtre juſqu'au moindre Diacre: mais il s'en trouve très „ peu qui entendent raiſonnablement le Grec de l'Ecole, & même les plus „ habiles d'entr'eux ſe trouveroient fort embaraſſés de rendre raiſon de chaque „ mot de leur Liturgie, quoique du reſte ils la ſachent ſi bien par routine, „ qu'ils la liront d'un bout à l'autre ſans s'arreſter & ſans héſiter, juſques-là „ même, qu'il faut avoir l'oreille bien bonne, & quelque connoiſſance du „ Grec, pour diſtinguer les différens ſons des paroles qu'ils prononcent. Après „ cela leur étude principale eſt d'apprendre les hymnes de Saint Jean Damaſce„ ne, de chercher les leçons de chaque jour, les Offices &c. . . ſi l'on en „ trouve parmi eux de plus éclairés, leur ſcience ne conſiſte qu'en la lecture „ des Peres & des Conciles de leur Egliſe & des Auteurs Eccleſiaſtiques du „ premier ſiecle après Conſtantin le Grand. . . . Ils mépriſent la Philoſophie „ & les Mathematiques comme des ſciences purement humaines & inutiles à „ ceux qui menent une vie purement ſpirituelle & mortifiée," à qui par conſéquent la lecture de toute autre matiere que celle qui conduit directement à la regeneration & à la pieté doit être abſolument interdite. Je remarquerai ici, à l'occaſion de ce goût aſſés general parmi les Religieux, que ceux qui ſont un bon uſage de la Philoſophie & des Mathematiques ſavent aſſés, que ces ſciences enſeignent une ſorte de mortification de ſoi-même, qui vaut tout au moins les ſombres contemplations des Moines. Peut-on ignorer auſſi que les ſciences éclairent l'ame & fortifient plus ſurement la raiſon que des auſterités violentes, qui ne dérangent que trop ſouvent l'œconomie d'un corps ſi étroitement uni à notre ame? Mais on doit rendre cette juſtice aux Couvens, que ſi tous les Chrétiens ne ſont pas des contemplatifs ignorans, ce n'eſt pas leur faute.

„ Chaque Couvent à ſa (*c*) Bibliotheque dans une haute tour. Le Biblio„ thecaire qui en a le ſoin eſt auſſi Intendant du Couvent, & tient compte „ de la recepte & de la dépenſe. . . . Chaque Couvent a des cloches, les unes „ petites. . . & pour tous les jours, les autres plus grandes & de quatre, ou „ cinq cens peſant pour les jours extraordinaires. On les ſonne aux Fêtes pour „ ſe réjouïr & pour faire beaucoup de bruit. Ces cloches ſont fixes com„ me celles d'Angleterre. . . ". Il eſt difficile de dire en quel tems le Mont Athos commença d'être habité par des Religieux: on pourroit peut-être faire remon-

(*a*) Du tems de *Belon*, ils étoient ſi generalement ignorans, *qu'il auroit été*, dit-il, *impoſſible qu'en tout le Mont-Athos on eut trouvé en chaque Monaſtere plus d'un ſeul Caloyere ſçavant. . . . Entre tous les ſix mille Caloyeres, qui ſont par la montaigne en ſi grande multitude, à peine en pourroit on trouver deux ou trois de chaque Monaſtere, qui ſçachent lire ne eſcrire* &c. V. *Belon* Ch. 39. & 40. des *Obſerv. & ſingularités* &c. Dans le Voyage de Mr. de la Haye, on dit auſſi qu'il y en a fort peu qui ſachent lire.

(*b*) En Grec ancien *Metanoiai* pénitences: le *Pontifical* Grec p. 70. explique ainſi le mot μετάνοια; *une adoration qui conſiſte en des inclinations, ou des reverences très profondes.* Dans un autre endroit *Ricaut* nous dit, que chaque Caloyer eſt obligé de faire ces *Metagniai* juſqu'à trois cens fois en vingt & quatre heures, à moins qu'il ne ſoit malade: auquel cas ſon *Santolo*, ou le Prêtre qui lui à donné l'habit, eſt obligé de les faire pour lui.

(*c*) Ce que rapporte *Ricaut* des Bibliotheques du Mont-Athos n'en donne pas une haute idée.

remonter l'origine des Couvens de cette Montagne au tems de Conſtantin le grand.

On montre par curioſité aux étrangers un collier de fer duquel pend une croix de ſept ou huit livres. Ce collier avoit appartenu à un Saint Athanaſe du neuvième ſiecle, lequel procura la fondation de Sainte Laure, un des principaux Couvens du Mont Athos. On ſe ſert de ce collier quand on reçoit un nouveau Caloyer dans l'Ordre. On montre auſſi la cellule de S. Athanaſe, & une pierre de marbre blanc ſur laquelle il avoit accoutumé de prier Dieu. Cette pierre a un creux de quatre ou cinq pouces, & les Caloyers aſſûrent que les genoux du Saint ont creuſé ce marbre.

Il faudroit terminer ce qui concerne la Hierarchie & les Religieux, par la Degradation des Evêques & des Prêtres, les Cenſures Eccleſiaſtiques &c. Mais on nous aſſûre que tous ces uſages de l'ancienne Diſcipline ſont ſi negligés aujourd'hui, & même ſi dangereux à obſerver, que qui voudroit en renouveller la ſeverité feroit plutôt des Muſulmans que des pénitens.

Divers USAGES *Superſtitieux des* GRECS.

Je finis cette diſſertation par certains uſages ſuperſtitieux que les Grecs obſervent, ou par une foibleſſe d'eſprit aſſés ordinaire dans une condition baſſe & miſerable, ou par l'ignorance dans laquelle ils vivent generalement. J'ai déja remarqué quelques-unes de ces ſuperſtitions: en voici que je n'ai pû placer encore. (*a*) Ricaut nous dit, que les Grecs attribuent une eſpèce de ſainteté à quelques fontaines dont ils croyent les eaux miraculeuſes, ſur-tout quand elles ſont dediées à un Saint. Il ſe peut fort bien que ce ſoit-là un reſte de Paganiſme.

Ils ne croyent pas devoir manger du ſang ni des choſes étouffées, mais l'Anglois ajoute, qu'avec tout ce ſcrupule, ils n'examinent pas de fort près ce qu'on leur ſert. Si cet uſage eſt exactement véritable, ils tiennent en cela du Judaiſme.

Je parle ſeulement en paſſant de leur opinion ſur le Nil, qu'ils appellent le Roi des fleuves. Ils s'imaginent que le débordement de ce fleuve eſt une benediction que Dieu a particulierement accordée à l'Egypte, parce qu'elle fut l'azile du Sauveur & de la ſainte Vierge contre les perſécutions d'Herode.

Leur Medecine, ſi generalement exercée par des ignorans, eſt auſſi fort expoſée aux ſuperſtitions. En voici une des plus remarquables que je tire de Tournefort. (*b*) Lorſque la tête d'un malade ſe brouille & que le tranſport commence, on le traite de poſſedé; ce n'eſt plus l'affaire du Medecin. On le remet à l'Exorciſte. Un Papas s'approche pour reciter pluſieurs Oraiſons & pour verſer l'Eau benite. Il la repand à grans flots dans le lit du malade & dans la chambre. Les Exorciſmes ſuivent, les Papas conjurent gravement des demons imaginaires, ou ceux qui ne reconnoiſſent pour véritables ennemis que les remedes d'un habile Medecin. On peut voir dans *Tournefort* un exemple des ſuites de ces ridicules Exorciſmes.

On nous dit que les Grecs aiment beaucoup à viſiter les Egliſes & les Chapelles, ſur tout celles qui ſont dans des lieux eſcarpés & difficiles, où l'on n'arrive

(*a*) *Etat* &c. Chap. XX.
(*b*) *Tournefort* ubi ſup. Lettre IV.

rive qu'après beaucoup de fatigue. C'eſt dans cette peine que conſiſte une bonne partie de la devotion du peuple. Arrivés à la Chapelle ils y font grand nombre de ſignes de croix, de genuflexions & de profondes inclinations. On baiſe l'Image qui s'y trouve, on la regale de trois ou quatre grains d'encens. On ſe recommande à la ſainte Vierge ou au Saint, que cette Image repréſente: mais ſi le Saint n'exauce pas les vœux du devot, il eſt expoſé à de facheuſes apoſtophes. Ici, comme ailleurs, les pelerinages & certaines fondations de Chapelles ont quelque mérite, & deviennent les effets de la ſuperſtition toute ſeule, quand les mouvemens interieurs de l'ame ne tendent pas véritablement à reparer les deſordres de la volonté.

Ajoutons ici en deux mots la pieuſe fraude de l'Urne (*a*) d'Amorgos, qui eſt regardée comme un Oracle de l'Archipel. Elle a cela de commun avec les Oracles de l'ancienne Grece, que ſes prédictions ſont dues aux (*b*) fourberies des Prêtres. Cette Urne qui eſt près d'une Chapelle dédiée à Saint George, ſe remplit d'eau & ſe vuide d'elle même pluſieurs fois le jour, & ſouvent même dans l'eſpace de demi-heure: ce qui eſt regardé comme un miracle dû à Saint George. (*c*) C'eſt ce même Saint George qui à Scyros ſaute ſur les gens qui n'accompliſſent pas leurs vœux. Son Image, nous dit-on, les attrape, quelque part qu'ils ſoient, s'attache à leurs épaules, leur donne des coups ſur la tête & ſur le dos, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient acquittés. On la voit en l'air faiſant ſa ronde, & courant de côté & d'autre: elle repoſe ſur les épaules d'un Moine aveugle, qui la porte ſans ſavoir où il va. Ceux qui viennent conſulter l'Urne d'Amorgos, avant que d'entreprendre quelques affaires d'importance, ne manquent pas d'être malheureux, ſi lorſqu'ils arrivent, l'eau eſt plus baſſe qu'à l'ordinaire. On peut lire dans Tournefort un plus grand détail de cette ſuperſtition. Le P. *Richard* (*d*) rapporte auſſi que les Inſulaires vont conſulter tous les ans à Pâques l'Urne d'Amorgos, qui, ſelon qu'elle eſt pleine ou vuide, leur apprend ſi l'année ſera fertile, ou non.

Je rapporte, non comme une ſuperſtition, mais comme un uſage qui n'imite pas aſſés l'humilité de J. C. ce qui ſe pratique dans l'Iſle d'Andros. (*e*) A la Proceſſion de la Fête Dieu l'Evêque du Rit Latin, qui porte le corps de J. C. foule aux pieds les Chrétiens proſternés dans les rues, de quelque Rit qu'ils ſoient. La même choſe ſe pratique à Naxos & le (*f*) Miſſionnaire qui le rapporte ajoute que ceux qui ont des malades les expoſent ſur le chemin du S. Sacrement.

La ſuperſtition que j'ai rapportée (*g*) au ſujet des morts m'oblige de parler de celle de Chio, qui en derive certainement. On croit (*h*) en quelques endroits de cette Iſle, qu'un corps mort qui ne ſe corrompt point en quarante jours, eſt converti en eſprit follet. Cet eſprit eſt fort incommode & va frapper aux portes des gens, qu'il appelle même par leur nom. Si l'on s'aviſe de lui répondre on ne manque pas de mourir au bout de deux ou trois jours.

Si la ſuperſtition ne ſe trouve pas dans l'uſage que je vais décrire, on y trouve du moins un ridicule qui oblige de le remarquer. A Nicaria, près de Samos,

(*a*) Voy. *Tournefort* dans la deſcription de cette Iſle Lettre VI.
(*b*) On peut lire dans la Relat. de *Sant-Erini*, par le P. *Richard* tout le ſecret de cette impoſture.
(*c*) Dans *Tournefort* ubi ſup. Lettre X.
(*d*) *Relat.* &c. ubi ſup.
(*e*) *Tournefort* ubi ſup. Lettre VIII. *Thevenot*. prem. Part.
(*f*) *Miſſions du Levant*. Tome prem.
(*g*) Voy. ci-devant touchant les *Burcolaques*.
(*h*) *Thevenot* pr. Part. Ch. 63.



MANIERE dont les GRECS attendent la descente du FEU SACRÉ dans le St. SEPULCRE.



La DISTRIBUTION du FEU SACRÉ aux GRECS par le PATRIARCHE

mos, les habitans, qui ſont tous nageurs, ne donnent leurs filles en mariage qu'à des garçons qui plongent du moins à huit braſſes de profondeur. „ Il „ faut, dit Thevenot, qu'ils en apportent un témoignage. Quand un *Papas*, „ ou quelqu'autre des plus riches de l'Iſle veut marier ſa fille, il prend un jour „ auquel il la promet au meilleur nageur: auſſi-tôt les garçons ſe depouillent „ nuds . . . la fille préſente, & ſe jettent dans l'eau. Celui qui demeure le „ plus long tems deſſous épouſe la fille".

Mais que dirons nous de l'imagination de ces Grecs de la Terre Sainte, qui diſent de la meilleure foi du monde, qu'aux environs de Jeruſalem les Oiſeaux ne chantent point pendant la ſemaine de la Paſſion, qu'ils reſtent alors preſque toujours immobiles & conſternés, qu'il ſemble même qu'ils ſoient touchés d'une eſpèce de compaſſion? (*a*) Un Anglois entr'autres fit cette remarque & queſtionna ſon guide ſur ce merveilleux Phenomene. Si le recit eſt vétitable, j'oſerois répondre, que le Grec étoit des plus credules, ou qu'il ſe moqua du voyageur étranger.

Je placerai ici le Feu Saint des Grecs, cette ceremonie beaucoup plus ſuperſtitieuſe & extravagante que devote, cet uſage bizarre & burleſque, qui fait à juſte titre le ſujet du ſcandale des Mahometans, & du mepris qu'ils témoignent aux Chrétiens Orientaux. Cette ceremonie n'eſt qu'une fourberie des Prêtres, qui pour eſcroquer de l'argent aux trop credules pelerins font accroire au peuple, que le Samedi Saint le feu deſcend du Ciel dans le Saint Sepulcre. Les Turcs connoiſſent la fraude, mais ils la ſouffrent, parce qu'elle leur donne du profit, & de leur côté les Patriarches, diſent qu'ils ne pourroient payer les taxes & les tributs, ſi on leur ôtoit ce moyen, quelque indigne qu'il ſoit de la Religion. Voici la deſcription que (*b*) Thevenot nous a donnée de cette eſpèce de farce. „ Sur les huit heures du matin les Grecs é- „ teignirent toutes leurs lampes, & celles du Saint Sepulcre. . . puis courant „ comme des inſenſés, ils crioient, hurloient. . . . ſans aucun reſpect pour „ le lieu où ils étoient. Toutes les fois qu'ils paſſoient devant le Saint Sepulcre, „ ils crioient (*c*) *Eleyſon*. C'étoit un plaiſir de les voir alors ſe jetter les uns „ ſur les autres, ſe donner des coups de pié au cu & des coups de cordes ſur „ les épaules. Ils ſe mettoient pluſieurs enſemble, portoient des hommes ſur les „ bras, & continuant de courir autour du Saint Sepulcre, les laiſſoient tom- „ ber, enſuite de quoi il ſe faiſoit des riſées horribles. Ceux qui étoient tom- „ bés couroient à leur tour après les autres pour ſe vanger. En un mot, ils „ avoient l'air de véritables fols. . . . De tems en tems ils levoient les „ yeux au Ciel & tenant les mains hautes montroient leurs bougies, *comme* „ *pour demander au Ciel* le Feu Saint. Cette extravagance ayant duré juſqu'à „ trois heures du ſoir deux Archevêques & deux Evêques Grecs. . . . vêtus „ & coiffés patriarchalement (en l'abſence du Patriarche) ſortirent du Chœur „ avec le Clergé, & commencerent leur Proceſſion autour du Sepulcre. . . . „ Les Armeniens s'y rendirent avec leur Clergé. . . l'Evêque Cofte de même, „ tous ſeparés les uns des autres, mais ſe ſuivant immédiatement. Après trois „ tours de proceſſion autour du Sepulcre, un Prêtre Grec ſortit (*d*) de la Cha- „ pelle de l'Ange & avertit celui qui tenoit la place du Patriarche, (de Jeruſa- „ lem) que le Feu Saint étoit deſcendu du Ciel. Alors il entra dans le Saint Se-

(*a*) *Domenico Laffi* Viaggio in Levante.
(*b*) *Voyage au Levant* Chap. 43. & voyés ici la planche.
(*c*) *Ayés pitié de moi.*
(*d*) Chapelle qui eſt à l'entrée du S. Sepulcre.

„ Sepulcre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougies. Il y fut „ ſuivi du Prélat qui repréſentoit le Patriarche Armenien, & de l'Evêque des „ Coftes. Un peu après l'Archevêque Grec ſortit dans une poſture aſſés plai- „ ſante, marchant tête baiſſée, & les mains garnies de bougies allumées. (Auſſi- „ tôt qu'il parut, on ſe jetta les uns ſur les autres, chacun ſe fit place à coups „ de piés & à coups de poins, pour s'approcher du Prélat & allumer ſa bou- „ gie aux ſiennes, parce que le feu qui vient immediatement du ſien eſt eſtimé „ beaucoup plus ſaint.) Cependant les Janiſſaires (gardes du Sepulcre) frap- „ poient à droite & à gauche pour faire place à l'Archevêque, qui de ſon „ côté faiſoit de ſon mieux pour ſe delivrer de ce peuple. Enfin il gagna un „ autel de pierre, qui eſt devant la porte du Chœur, vis-à-vis de l'entrée du „ Saint Sepulcre. Auſſi-tôt le peuple l'y vint entourer (pour avoir de ce feu „ ſacré), mais ceux qui venoient d'allumer leurs bougies à ce feu, en tachant „ de ſe ſauver, étoient bientôt accablés par d'autres", (qui leur enlevoient pieuſement à grans coups de poins le feu qui leur avoit couté tant de peine: les plus retenus renverſoient & fouloient aux pieds leurs voiſins pour s'appro- cher du Prélat) . . . „ l'Archevêque Grec ſortit enfin, l'Armenien ſe ſauva „ vers l'Egliſe des Armeniens, le Cofte vers celle des Coftes. . . . cependant „ les Turcs qui gardoient la porte du Saint Sepulcre n'y laiſſoient entrer que „ ceux qui payoient pour pouvoir allumer leurs bougies aux lampes de ce „ ſaint lieu, (parce que ces lampes ſont les premieres allumées du feu ſacré.) „ Alors on vit en un inſtant plus de deux mille paquets de chandelles flam- „ boyantes dans l'Egliſe. . . . tous ces gens criant comme des poſſedés re- „ commencerent leurs folies. . . un homme ayant un tambour ſur le dos, ſe „ mit à courir de toute ſa force autour du S. Sepulcre, un autre courant de „ même frapoit deſſus avec deux bâtons, & quand il étoit las, un troiſième „ prenoit ſa place. . . ". La devotion veut, ou plûtôt l'uſage, que les Grecs ne mangent ni ne boivent ce jour-là avant que d'avoir reçu le Feu Saint.

On veut nous donner pour origine de cette ſuperſtition, un miracle preten- du véritable qui ſe faiſoit autrefois le Samedi Saint à la vûe du peuple aſſemblé dans l'Egliſe du Saint Sepulcre. Dieu envoyoit dans ce divin Monument une flamme qui rallumoit toutes les lampes, que l'Egliſe ordonne d'éteindre dans les jours de la Paſſion, & donnoit ainſi le feu nouveau. Chacun voyoit cette flamme deſcendant du Ciel, voltigeant de côté & d'autre, allumant tous les lu- minaires éteints. On ajoute que Dieu irrité contre les deſordres des Chrétiens Croiſés leur refuſa ce miracle un Samedi veille de Pâques, qu'ils étoient aſ- ſemblés ſolemnellement pour-être témoins de la deſcente du feu céleſte, mais qu'enfin il ſe laiſſa fléchir à leurs prieres & à leurs larmes. L'Auteur de ce recit eſt *Faucher* de Chartres Aumonier de *Baudouin* premier. On veut que le feu céleſte ait ceſſé de deſcendre depuis ce tems-là, c'eſt-à-dire au commence- ment du douzième ſiecle, après avoir duré au delà de ſept cens cinquante ans depuis S. Jerôme. Il eſt fâcheux pour l'autenticité de ce miracle, que S. Jerôme n'en ait rien dit, & qu'entre lui & *Faucher* on ne trouve que le Pape Urbain ſecond, dont l'autorité puiſſe garantir le miracle.

Cette ceremonie ſi peu grave & ſi peu Chrétienne a améne une ſuperſtition bien convenable à ſon origine. Dans cette même Egliſe du Saint Sepulcre des hommes & des femmes tiennent auprès d'eux des pieces de toile, qu'ils marquent de pan en pan, d'une croix faite avec des bougies allumées au feu ſacré. Cette toile doit ſervir à enſevelir ces bons devots, qui la gardent pour ce dernier uſage, comme une Relique. Voilà ce que nous apprend *The-*

venot

venot dans ſes Voyages, où l'on lit auſſi „que d'autres devots vont meſurer „ de la toile ſur le Saint Sepulcre & ſur la (*a*) *Pierre de l'Onction*, & qu'ils la „ coupent de la longueur de ces Sanctuaires, afin que ces morceaux leur ſervent un jour de ſuaires".

J'oſe regarder comme un uſage ſuperſtitieux celui que les pelerins obſervent de ſe faire marquer au bras, ce qui eſt comme un certificat de leur pelerinage à Jeruſalem. Cette marque ſe fait par le moyen de certains moules de bois que l'on remplit de poudre de charbon, & qu'enſuite l'on applique fortement ſur le bras. On pique l'endroit de l'empreinte avec une canne où ſont des aiguilles, après quoi l'on enveloppe le bras. Il s'y fait une croute, qui tombe deux ou trois jours après, mais les marques bleues qui reſtent ne s'effacent jamais.

Près de Betlehem, on voit une pierre qui eſt reſtée blanche, dit-on, du lait de la Sainte Vierge. Les Grecs aſſurent que cette pierre a la vertu de faire venir du lait aux femmes. Les Turcs eux mêmes & les Arabes ont cette croyance ſi fort imprimée, qu'ils font prendre à leurs femmes un peu de poudre de cette pierre détrempée dans de l'eau, pour rendre le lait à leurs femmes. On dit que la choſe arrive, mais que cela les convertiſſe au Chriſtianiſme, on ne le dit pas. Les Monts de Sinaï, & d'Horeb, les frontieres de la Terre Sainte, la Terre Sainte elle-même, en un mot tous ces païs qui s'étendent depuis la mer rouge juſqu'à Jeruſalem, ſont comme autant de ſources qui entretiennent depuis longtems les fables des Grecs, & la ſuperſtition des bigots. Plus les lumieres de la verité s'y ſont repandues, & plus auſſi les illuſions de la fauſſe devotion s'y font ſentir. En voici quelques-unes encore. Les Grecs montrent ſur le Mont Oreb l'endroit, où le Prophete Jeremie cacha les tables de la Loi, & une pierre ſur laquelle, diſent-ils, on voit des caractères Hebreux gravés par le Prophete lui-même. Cette opinion procure à la pierre un culte ſuperſtitieux, qui conſiſte en des inclinations & des ſignes de Croix reiterés pluſieurs fois de ſuite avec beaucoup de précipitation, & par conſéquent avec fort peu d'attention. Auſſi le culte n'en merite aucune.

Le Vulgaire Grec attribue aux eaux du Jourdain, & à preſque toutes les fontaines de la Terre Sainte la vertu de guerir pluſieurs ſortes de maladies. Selon le même Vulgaire, cette plante que nous connoiſſons ſous le nom de *Roſe de Jericho*, a la vertu de guarantir de la foudre, & de faciliter les accouchemens. Un Voyageur nous aſſure devotement que cette derniere proprieté eſt dûe à la Sainte Vierge, (*b*) *dont cette plante eſt la figure*.

Je paſſe ſur pluſieurs traditions ſuperſtitieuſes que les Turcs, & les autres Mahometans ont communiquées aux Grecs & aux Chrétiens Orientaux; ſur la force des Taliſmans; ſur les myſteres de pluſieurs livres ſuperſtitieux &c. On pourroit reprocher de ſemblables extravagances à notre Occident. En voici une que je ne dois pas oublier. Les Orientaux, les Turcs & les Grecs tirent des preſages de certains trèſſaillemens involontaires, que l'on ſent quelquefois aux paupieres, ou en d'autres parties du corps. On a chez ces peuples un formulaire de prieres où l'on en trouve pour chaque partie attaquée du treſſaillement.

Chriſtophle Angelus, (*c*) rapporte trois raiſons pour juſtifier le tems de la cele-

(*a*) Près du Mont *Calvaire*, avant que d'arriver au S. Sepulcre. On l'appelle ainſi, parce que Joſeph d'Arimathée oignit ſur cette pierre le corps ſacré de J. C.
(*b*) *Relation d'un Voyage au Mont de Sinaï*, par *Moriſon* impr. à *Toul* en 1704.
(*c*) De *Statu Græc.* cap. 42.

celebration de la Pâque selon l'usage des Grecs. Je m'arrête seulement à la troisième, qui est, que le jour de la Cene du Seigneur la terre des environs du Caire & du Nil rejette les corps morts, & continue ainsi tous les jours jusqu'à celui de l'Ascension, après quoi elle les garde comme à l'ordinaire. Or ce miracle se conformant exactement à l'ancienne maniere de compter le tems de Pâques, il est impossible de ne pas conclurre pour l'ancien usage: d'autant plus que les Grecs ayant essayé une fois de celebrer la Pâque selon le nouveau Calendrier, la terre ne rendit aucun mort, & le Feu Saint ne parut point comme auparavant. Voilà ce que le bon *Christophle Angelus* a bien voulu nous donner pour un miracle digne de Dieu.

Enfin, si l'on doit ajouter foi à quelques Relations, & sur-tout à celles de quelques (*a*) Missionnaires, les Caloyers font souvent un abus prophane & superstitieux de l'Excommunication. Ils abusent du Pain beni pour découvrir des fraudes & des larcins &c.

(*a*) Voy. entre autres celle de *Sant-Erini*, par le P. *Richard.*



III. DIS-

III. DISSERTATION

SUR LA

RELIGION DES GRECS,

Qui renferme les diverſes branches des Grecs Schiſmatiques repandues en Aſie, en Afrique & en Moſcovie, &c.

JE rapporterai dans cette derniere Diſſertation ſur la Religion des Grecs la croyance & les Ceremonies Religieuſes des Grecs d'Aſie, d'Afrique & de Moſcovie &c. & je ne crois pouvoir mieux remplir cet engagement, qu'en d'inſerant ici le reſte de l'*Hiſtoire Critique de la croyance des Nations du Levant*, ſi judicieuſement écrite par le *P. Richard Simon.* Je me contenterai de diſtinguer ſon texte de mes additions, & d'accompagner le tout de pluſieurs remarques tirées des meilleurs Auteurs.

Des MELCHITES.

„ Les Melchites ne différent preſque en rien des Grecs, tant pour la creance que pour les ceremonies. Le nom (*a*) de Melchites ou Royaliſtes ne leur fut donné que parce qu'ils ſuivoient les ſentimens communs des Grecs qui obéïſſoient aux decisions du Concile de Chalcedoine: & comme s'ils n'euſſent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appellerent Melchites, voulant marquer par là qu'ils étoient de la Religion de l'Empereur. Nous appellons cependant aujourd'hui Melchites les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, & les autres Nations du Levant, qui n'étant pas de veritables Grecs, ſont néanmoins de leur opinion: & c'eſt ce qui fait que Gabriël Sionite leur donne indifféremment le nom de Grecs ou de Melchites; & il remarque de plus, qu'ils ſont repandus dans tout le Levant, (*b*) qu'ils nient le Purgatoire, qu'ils ſont ennemis jurés du Pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui combattent ſi fortement la Primauté du même Pape. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils ſont ſi grands ennemis de l'Egliſe Romaine, puis qu'ils conſervent tous les ſentimens des Grecs qui ne ſont point Latiniſés. Pour ce qui eſt de leur opinion touchant le Purgatoire, elle ne differe point auſſi de celle des veritables Grecs; & quoi „ qu'ils

(*a*) De *Melec* mot Hebreux & Syrien, qui ſignifie Roi. Les Melchites eurent ce nom, parcequ'ils ſe conformerent à l'Edit de l'Empereur Marcien, pour la publication & reception du Concile de Chalcedoine. „ Ce nom, dit le P. le Brun, dans ſon *Explication des Ceremonies de la Meſſe* Tome II. a ſubſiſté, & a deſigné durant long tems ceux qui étoient unis à l'Egliſe Catholique; & depuis le Schiſme des Grecs, il ſignifie ceux qui ſont unis au Patriarche de Conſtantinople &c.

(*b*) *Purgatorium nullum exiſtere peſſimè crediderunt; indeque illis odium inteſtinum in ſummum Pontificem; ita ut eidem veraciſſimo Chriſti in terris Vicario Primatum pertinaciter abnegent.* Gabr. Sion. de Relig. & mor. Orient.

„ qu'ils nient avec eux, qu'il y ait un lieu particulier nommé Purgatoire, où
„ les ames soient punies par un feu réel & veritable, ils ne nient pas pour ce-
„ la la verité du Purgatoire de la maniere que nous l'avons expliqué en par-
„ lant des Grecs. De plus, le sentiment des Melchites touchant la Primauté
„ du Patriarche de Rome, est aussi le même que celui des Grecs qui ne se
„ sont point soumis aux decisions du Concile de Florence. En un mot, à la
„ reserve de quelques points peu importants qui appartiennent aux ceremo-
„ nies & à la Discipline Ecclesiastique, les Melchites sont en toutes choses de
„ veritables Grecs; ils ont même traduit en Arabe l'Euchologe ou Ritüel des
„ Grecs, & la plûpart de leurs autres livres d'Office: ce qui ne leur est pour-
„ tant pas singulier, parce que les autres Sectes du Levant ont aussi traduit
„ du Grec, pour leur usage, l'Euchologe & d'autres livres de ceremonies. Mais
„ toutes leurs Traductions ne sont pas d'ordinaire fort fidelles, & les Canons
„ Arabes des Conciles ne sont pas d'une grande utilité. Je croirois pourtant,
„ qu'il faudroit preferer les Versions Arabes des Melchites à toutes les autres,
„ parce qu'ils sont veritables Grecs, quoi qu'ils ayent aussi leurs prejugés, qui
„ les empéchent quelquefois d'être sinceres. En general, les Chrétiens du
„ Levant, bien loin d'être éxacts dans leurs Traductions qu'ils font des livres
„ Grecs, croyent qu'il leur est permis de faire parler à leur maniere les Au-
„ teurs qu'ils traduisent. Chaque Secte defend ses opinions par toutes sortes
„ de voyes; & je ne doute point, qu'on ne doive attribuer à cela les Ca-
„ nons supposés qu'on a donnés au Public sous le nom de Canons du Con-
„ cile de Nicée traduits de l'Arabe. La grande autorité du Concile de Nicée
„ a été la cause pourquoi on a inventé ces Canons Arabes, que chaque Secte
„ a accommodés à ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces Canons at-
„ tribués au Concile de Nicée, dequoi se defendre contre les Jacobites: &
„ les Jacobites d'autre part, defendent par ces mêmes Canons leur opinion
„ touchant l'unité de nature en notre Seigneur. Les uns & les autres font
„ parler le Concile de Nicée à leur maniere. Les Jacobites accusent les Mel-
„ chites d'avoir corrompu ces Canons. Les Maronites, qui étoient dans les
„ commencemens de la Secte des Jacobites, leur font aussi le même reproche.
„ Jean Baptiste Leopard Maronite, Archevêque d'Edron, (a) dans le livre
„ qu'il a intitulé, *La Vendange des Sacremens*, accuse les Melchites d'avoir a-
„ jouté au Canon 55 du Concile de Nicée, quelques paroles qui favorisoient
„ leur opinion touchant la repudiation des femmes; & il leur reproche d'a-
„ voir pris des Mahometans cet usage, qu'ils ont ensuite inseré dans le Canon.
„ Mais ce reproche est sans aucun fondement, puisqu'il est certain que les
„ Grecs & les autres Levantins peuvent repudier leurs femmes, & en épouser
„ d'autres, principalement dans le cas d'adultere. Les Melchites n'ont inseré
„ dans ce pretendu Canon du Concile de Nicée, que ce qui étoit conforme
„ à la pratique de l'Eglise Grecque".

Les Melchites obéïssent à un Patriarche particulier qui reside aujourd'hui à Damas, & prend le titre de Patriarche d'Antioche, comme celui des Maronites. Depuis quelque tems, dit le P. *le Brun*, la difficulté de trouver des Diacres & d'autres Ministres, qui sachent lire le Grec est cause qu'ils celebrent leur Messe en Arabe. Quand on peut officier en Grec, on chante l'Epitre & l'Evangile en Arabe.

Je

(a) *Abrah. Ecchell. Not. in Can. Ar. Conc. Nic.*

Je remarquerai ici, qu'on appelle *Chrétiens de la ceinture* une partie des Chrétiens Schiſmatiques du Levant, ſur-tout ceux de Syrie, les Neſtoriens, les Jacobites &c. parce qu'ils portent generalement une ceinture de cuir aſſés large. L'origine de cette coutume vient d'un Califе du neuvième ſiecle, qui obligea les Chretiens de ſes Etats de ſe diſtinguer de cette façon des Mahometans. (*a*) Vraiſemblablement cette odieuſe diſtinction s'étant oubliée, & la ceinture étant devenue un ornement, elle produiſit une autre coutume que je vais décrire. Lorſque l'Evêque excommunioit un Chrétien, en le ſéparant par l'Anatheme, il lui coupoit la ceinture, & lui en donnoit quelques coups ſur les épaules. En vertu de cet uſage, le mot de *Zonnar*, corrompu du Grec, ſignifie également chez ces Schiſmatiques une *ceinture* & la *Diſcipline*.

Des (*b*) GEORGIENS *ou* IBERIENS, *&* *de ceux de la* COLCHIDE *ou* MENGRELIE.

„ Dans (*c*) l'Hiſtoire que Galanus a fait imprimer à Rome touchant la conciliation de l'Egliſe Armenienne avec la Romaine, il y a quelques actes curieux qui regardent l'Etat des Iberiens & des autres Peuples voiſins. Le Pape Urbain VIII. envoya à ces Peuples-là des Miſſionnaires, dont le Pere Avitabolis Clerc Regulier étoit le Chef: & ce Religieux eſcrivit de ce pays-là une lettre au Pape, où il lui marque aſſés éxactement les erreurs des Iberiens, qui ſont les mêmes qu'on attribue aux Grecs; ſavoir qu'ils reconnoiſſent, à la verité, un Purgatoire, mais non pas à la maniere des Latins, parce (*d*) qu'ils croyent que les ames ſont ſeulement dans un lieu obſcur & rempli de triſteſſe, ſans y être tourmentées par le feu: qu'ils nient le Jugement particulier des ames, étant dans cette perſuaſion, que quand quelqu'un meurt, ſon ame eſt portée par ſon Ange Gardien en la préſence de Jeſus Chriſt; & ſi c'eſt l'ame d'un Juſte qui ſoit ſans peché, elle eſt incontinent envoyée dans un lieu de lumiere & de joye: ſi c'eſt l'ame d'un impie, elle eſt miſe dans un lieu obſcur. Si cette perſonne eſt morte en faiſant penitence, elle eſt envoyée pour un tems dans le lieu d'obſcurité & d'horreur, d'où elle eſt enſuite conduite dans le lieu de joye: & tous attendent le jour de la Reſurrection generale, d'autant qu'ils nient abſolument que les ames voyent Dieu avant ce tems-là. Les Iberiens de plus, ſelon le même Auteur, croyent que les Infidelles ſont jugés en un Jugement particulier ſeulement, & non dans le Jugement general. Ils ſe fondent ſur ces paroles de l'Evangile, (*e*) *Celui qui eſt infidelle eſt déja jugé* (*f*) Ils ne croyent pas de plus, que les peines des damnés ſoient éternelles: mais ils diſent, que ſi un Chrétien meurt en peché mortel, & ſans avoir fait penitence, on peut le tirer des Enfers avant le Jugement univerſel, en priant Dieu pour lui. Je croi néanmoins, que cette creance qui aproche de celle d'Orige-

„ ne,

(*a*) Voy. d'*Herbelot* Bibliotheq. Orient.

(*b*) Quelques-uns ont prétendu qu'on a donné ce nom aux Iberiens, à cauſe de la dévotion qu'ils ont pour S. George. Cependant il eſt bon de remarquer que Pomponius Mela, qui vivoit long tems auparavant, parle des Georgiens (*Georgi*) en deux endroits de ſon livre & les compte parmi les peuples qui habitent autour du Caucaſe & aux environs de la Mer Caſpiene.

(*c*) *Clem. Galan. in Concil. Armen. cum Rom. Edit. Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno* 1650.

(*d*) *Purgatorium affirmant, non tamen per ignem, ſed animas cruciari in loco obſcuro & mœſtitudinis.*

(*e*) *Joan.* 3.

(*f*) *Inferorum pœnas non faciunt æternas.*

„ ne, & qui ſemble avoir été ſuivie par quelques nouveaux Grecs, n'eſt point „ la véritable creance des Iberiens, qui ſuivent exactement la Foi de l'Egliſe „ Grecque; mais que ce qui aura donné occaſion à leur attribuer cela, eſt „ parce qu'ils n'ont qu'un lieu, où ils mettent après la mort les ames des „ damnés & de ceux qui ſont cenſés être dans le Purgatoire. Or comme ils „ prient indifféremment pour toutes les ames qui ſont renfermées dans ce lieu „ qu'ils nomment Enfer, que Dieu les délivre des peines de l'Enfer, & qu'il „ les veuille transferer de cette priſon obſcure au lieu de lumiere & de joye, „ qui eſt le Paradis; il a été facile d'inferer de là, qu'ils ne croyent pas que „ l'Enfer ſoit pour toûjours: ce qui ſe doit entendre avec reſtriction, & à „ l'égard de certaines ames ſeulement, qui font leur Purgatoire en ce lieu-là.

„ Les Iberiens ont auſſi les mêmes ſentimens de la Confeſſion que les Grecs, „ & en parlent de la même maniere" (mais, ſuivant le *P. Zampi*, les Mingreliens, qui doivent être comptés entre les Iberiens, ne ſe confeſſent gueres, pas même à l'article de la mort. Il ajoute que les Prêtres font payer fort cher la Confeſſion. Auſſi eſt elle fort negligée, & cela, comme on voit, ſe doit bien plutôt attribuer à l'avarice des Eccleſiaſtiques, qu'à l'ignorance & à la pauvreté des peuples. Comme il eſt ordinaire chez les Prêtres Grecs de ſe prévaloir des foibleſſes & des frayeurs qui troublent les pénitens, & de les engager à racheter leurs péches par des préſens, les Papas de Georgie, pour les imiter, ont établi l'uſage de faire acheter la Confeſſion. Voilà la vraye origine de cet abus. Ce même Miſſionnaire ajoute auſſi, que l'uſage de ces peuples eſt de ſe contenter d'un Confeſſeur titulaire, qu'ils appellent Moraguary. Ils payent d'un préſent le titre qu'ils lui deferent, & ne ſe confeſſent jamais. L'uſage eſt auſſi d'acheter l'abſolution des péches paſſés, préſens & à venir, mais cette abſolution eſt fort chere. Les mourans l'emportent dans l'autre monde. Enfin, nous dit-on encore, les Eccleſiaſtiques eux mêmes évitent la Confeſſion, parce qu'ils ſont très ſouvent *Polygames*, fornicateurs & adulteres. Au lieu de ſe confeſſer, ils vont ſe laver dans une riviere avant que de dire la Meſſe. On peut voir un plus grand détail de ces abus (*a*) dans la Relation du *P. Zampi.*) Je reviens à celle du *P. Avitabolis.* „ Ils travaillent les jours de fêtes les plus ſolennels, même „ le jour de la Nativité de nôtre Seigneur: mais cela n'eſt pas éloigné des „ uſages des premiers ſiecles. Leur maniere de baptiſer eſt telle. Premierement „ le Prêtre lit un grand nombre d'oraiſons ſur l'enfant; & quand il vient aux „ paroles où nous faiſons conſiſter la forme du Baptême, il ne s'arrête point, „ mais il les lit de ſuite ſans baptiſer en ce tems-là l'enfant: puis ſi-tôt que la „ lecture eſt achevée, l'on dépouille l'enfant, & il eſt enfin baptiſé par le „ Parrain, & non par le Prêtre; ce qui ſe fait ſans prononcer d'autres paroles, „ que celles qui ont été prononcées quelque tems auparavant. Ils ne ſe „ mettent pas fort en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptiſent ceux qui „ retournent à la Foi après avoir apoſtaſié. Le Prêtre ſeul eſt parmi eux le „ veritable Miniſtre du Baptême: (*b*) de ſorte que faute de Prêtres, un enfant „ mourra ſans être baptiſé; & il y a quelques-uns de leurs Docteurs, qui „ croyent qu'alors le Baptême de la mere ſuffit pour ſauver l'enfant. Ils donnent „ aux enfans avec le Baptême la Confirmation & l'Euchariſtie. Ils ſe „ confeſſent pour la premiere fois, quand ils ſe marient, ce qu'ils font auſſi „ quand ils ſe croyent à l'extremité: mais ils font leur Confeſſion en quatre „ mots. Si un Prêtre tombé dans quelque impureté s'en confeſſe, le Confeſſeur

„ ne

(*a*) Inſerée dans le Tome VII. du *Recueil de Voyages au Nord.*
(*b*) *In periculo obitûs, ſi deſit Sacerdos, infans non baptizatur.*

„ ne lui permet pas de dire la Meſſe: auſſi les Prêtres évitent t'ils de ſe confeſſer de ces péchés. (*a*) Ils donnent la communion aux enfans en mourant, & les adul-
„ tes ne la reçoivent que rarement. Il y en a même pluſieurs qui meurent
„ ſans la recevoir. Le Prince contraint les Eccléſiaſtiques, même les Evêques,
„ d'aller à la guerre: & au retour de là ils celebrent la Meſſe, ſans aucune diſ-
„ penſe de leur irregularité. Ils ſont dans ce ſentiment, qu'en un jour on ne
„ doit dire qu'une Meſſe ſur un autel, non plus que dans chaque Egliſe. Ils
„ conſacrent dans des calices de bois, & (*b*) ils portent l'Euchariſtie aux mala-
„ des avec une grande irreverence, ſans aucune lumiere & ſans convoi. En
„ de certains jours de fêtes les Prêtres aſſiſtent enſemble à la Meſſe de l'Evê-
„ que, qui leur donne l'Euchariſtie dans leurs mains, & ils la portent eux-
„ mêmes à la bouche. Les Eccléſiaſtiques ne recitent pas tous les jours le
„ Breviaire; mais un ou deux ſeulement le recitent, & les autres écoutent.
„ Celui qui recite l'Office eſt d'ordinaire Prêtre, & ceux qui y aſſiſtent n'écou-
„ tent pas le plus ſouvent. La plûpart des Iberiens ſavent à grand peine les
„ principes de la Religion. S'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les
„ repudient avec la permiſſion des Prêtres, & en épouſent d'autres; ce qu'ils
„ font auſſi en cas d'adultere & de querelle. Ils prétendent qu'il ne ſe fait
„ plus de miracles dans l'Egliſe Romaine, & (*c*) que le Pape ne peut don-
„ ner des diſpenſes, que dans les choſes qui ſont de droit poſitif, & encore
„ eſt-il neceſſaire qu'elles ne ſoient pas de grande conſequence.

„ (*d*) Le Pere Avitabolis décrit dans la même lettre au Pape Urbain VIII.
„ l'état politique des Iberiens; & il remarque entre autres choſes, la grande
„ autorité des Princes & des Nobles: car les Princes, ſans ſe ſoucier de tout
„ ce qu'on appelle liberté ou immunité Eccléſiaſtique, ſe ſervent des Prêtres
„ comme de valets. Ils mépriſent les Evêques, & les châtient. De plus ils
„ n'obéïſſent point au Patriarche, qui prend la qualité de Catholique ou Uni-
„ verſel; & partant ce n'eſt point le Patriarche qui tient le premier rang pour
„ le ſpirituel, mais le Prince, qui eſt le maitre abſolu tant dans le temporel
„ que dans le ſpirituel. Les Nobles font auſſi la même choſe dans les terres
„ de leur dépendance à l'égard des Evêques & des Prêtres. Le Prince a ſon
„ ſuffrage dans l'élection du Patriarche avec les Evêques, & tous éliſent celui
„ qu'il ſouhaite. La volonté du Prince & de chaque Seigneur en particulier
„ dans ſes terres leur ſert de loi, & ils n'ont point de Juges pour examiner la
„ juſtice des cauſes; ils n'ont point auſſi d'ordonnances particulieres ſur leſ-
„ quelles ils ſe puiſſent regler, n'admettant pas même les témoins. Les Prin-
„ ces diſpoſent à leur volonté des biens de leurs Sujets, auſſi bien que de leurs
„ perſonnes. Enfin le Patriarche de Conſtantinople envoye ſouvent en ce païs-
„ là des Calogers, pour les entretenir dans l'inimitié contre le Pape.

„ Cette lettre a été écrite en 1631. au Pape Urbain VIII. par le P. Avita-
„ bolis, qui étoit alors à Goris dans la Georgie ou Iberie, & l'on a inſeré dans
„ le même livre de Galanus les lettres du Prince des Georgiens à Urbain
„ VIII. qui ſont dans les Archives de la Congregation *de Propaganda Fide.*
„ Ce Prince remarque entre autres choſes dans ſa lettre, que la Foi a été
„ conſervée pure dans ſes Etats depuis Conſtantin le Grand juſqu'à ſon
„ tems, & il accorde une Chapelle aux Miſſionnaires de Rome, afin de
„ prier

(*a*) *Pueris morientibus præbent Euchariſtiam.*
(*b*) *Euchariſtiam deferunt ad infirmos maxima cum irreverentia, ſine comitatu & luminibus.*
(*c*) *Sentiunt Pontificem in jure duntaxat poſitivo diſpenſare poſſe, ſed in re levi, non gravi.*
(*d*) *Avitab. Rel. Theatin.*

„ prier Dieu pour lui. Cette lettre eſt datée de l'année 1629. Le Pape „ Urbain récrivit à ce Prince, & joignit une lettre pour le Metropolitain „ nommé Zacharie.

„ Ce que le Prince des Georgiens écrit au Pape Urbain touchant la Foi qu'il „ prétend être dans ſes Etats depuis l'Empereur Conſtantin, ſe trouve confor- „ me à (*a*) l'Hiſtoire de Socrate. (*b*) Et Balſamon met auſſi au nombre „ des Egliſes principales & qui ſont maitreſſes, ſans reconnoitre aucun Chef „ d'où elles dependent, celles d'Iberie ou Georgie. Il remarque que cela „ ſe fit au tems de Pierre Patriarche d'Antioche, par un Statut Synodal; „ & qu'alors cette Egliſe étoit dépendante de celle d'Antioche. Ce fut pour „ cette raiſon que le Metropolitain de Georgie prit la qualité de Patriarche.

„ Galanus joint aux Iberiens ceux de la Colchide ou Mengrelie, & dit, „ que comme ils ſont voiſins, ils ont la même créance, avec cette différence „ neanmoins, que les Mengreliens demeurant dans les montagnes & dans les „ bois ſont plus méchans que les Georgiens. Ils ſont ſi ignorans dans la „ Religion, qu'ils ne ſavent pas même les paroles neceſſaires pour le Bap- „ tême, lequel ils adminiſtrent à la maniere des Georgiens, & pour le ren- „ dre plus ſolemnel, ils baptiſent quelquefois avec du vin ſans eau. Mais c'eſt „ aſſez parlé des Georgiens. L'expoſition qu'on a faite de leur Foi confirme „ la créance des Grecs. Il ne ſeroit pas difficile de juſtifier qu'elle eſt fort an- „ cienne, & de montrer même que la maniere dont ils adminiſtrent le Baptê- „ me, le Mariage & les autres Sacremens eſt legitime, quoi qu'elle ſoit dif- „ férente de l'uſage de l'Egliſe Romaine. Ce que nous appellons aujourd'hui „ matiere & forme des Sacremens parmi nous ne doit pas regler les autres „ Nations Chrétiennes qui ignorent ces noms. Il eſt conſtant que les Orien- „ taux ne reconnoiſſent point d'autre forme de ces Sacremens que les prieres „ qu'ils font en les adminiſtrant.

„ J'ai lû depuis peu une (*c*) Relation écrite à la main, attribuée au Pere „ Zampi Religieux Theatin, où il eſt traité aſſez au long de l'ignorance & des „ erreurs de ces peuples, & ſur tout des Mengreliens, dont la plûpart des „ Prêtres, ſi nous nous en rapportons à cet Auteur, ne peuvent être aſſurés „ qu'ils ayent reçu véritablement la Prêtriſe, parce qu'il arrive ſouvent, que „ ceux qui les ordonnent n'ont point été baptiſés. Les Evêques, qui ſont „ pour l'ordinaire plus ignorans que les Prêtres, n'examinent pas leur capaci- „ té, mais ſeulement s'ils ont dequoi payer l'Ordination, ce qui ſe mon- „ te à la valeur d'un cheval". (Entre ces Evêques encore plus vicieux qu'ignorans, il y en a pluſieurs qui ne ſavent pas même lire, & pour ſe tirer d'affaire, ils apprennent des Meſſes par cœur. Encore ne les diſent-ils qu'en ſe faiſant bien payer.) „ Les Prêtres peuvent non ſeulement ſe „ marier, ſelon l'uſage de l'Egliſe Grecque, avant que d'être ordonnés, mais ils „ peuvent auſſi paſſer aux ſecondes nôces, en prenant de leur Evêque une diſ- „ penſe, qui leur coûte une piſtole". (Ils peuvent même paſſer aux troiſiè-mes & aux quatrièmes nôces, moyenant le double, le triple & le quadruple du prix.) „ Le Patriarche n'ordonne point auſſi d'Evêque, qu'il ne lui „ paye

(*a*) *Socr. Lib. I. cap. 16.*

(*b*) *Balſ. Annot. in Can. 2. Conc. 2. General.*

(*c*) *Breve Compendio nel quale ſi rachiude tutto cio che a' ſacri riti e al divino culto s'aſpetta della Natione de' Cochi detti Mengreli e Georgiani.* La Trad. de cette Relation ſe trouve dans le Tome VII. du *Recueil de Voyages au Nord.*

„ paye auparavant la ſomme de cinq cens écus". (Ils donnent le nom de Catholicos à ce Patriarche, qui exerce ſa jurisdiction Eccléſiaſtique ſur la plûpart de ces peuples, ſans aucun égard pour le Patriarche de Conſtantinople. C'eſt ainſi que le dit le Pere *Zampi.*) „ Auſſi-tôt que quelqu'un eſt mala-„ de, il appelle un Prêtre, pour lui ſervir plutôt de Medecin que de Pere „ ſpirituel, lequel ne parle point à ſon malade de confeſſion; mais en feuil-„ letant un livre avec beaucoup d'application, il fait ſemblant de chercher „ la véritable cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelques-unes „ de leurs Images: car ces peuples ſont dans cette croyance, que leurs „ Images ſe mettent en colere contre eux. C'eſt pourquoi le Prêtre ordonne, „ que le malade fera ſon offrande à cette Image pour l'appaiſer. Cette of-„ frande conſiſte en beſtiaux, ou en argent, & le Prêtre ſeul en profite.

„ Il eſt de plus remarqué dans cette Relation, qu'auſſi-tôt qu'un enfant eſt „ venu au monde, le Prêtre ſe contente de l'oindre du Crême, en lui faiſant „ une croix ſur le front, & qu'on differe ſon Baptême juſqu'à ce qu'il ait „ atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptiſe en le plongeant dans „ de l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps. „ Enfin on lui donne à manger du pain qui a été beni, & du vin à boi-„ re: ce qui paroit être l'ancienne maniere de baptiſer, où l'on adminiſtroit „ en même tems le Baptême, la Confirmation & l'Euchariſtie. Ces peuples „ croyent que le Baptême conſiſte principalement dans l'onction de l'huile „ qui a été conſacrée par le Patriarche: ce qui n'eſt pas éloigné de la doctri-„ ne des Orientaux, qui appellent cette onction la perfection du Baptê-„ me.

(Comme le P. Simon ne parle de cette ceremonie qu'en gros, j'extrairai de la Relation du P. *Zampi*, les ceremonies & les uſages que les Mingreliens obſervent à leur Baptême. Immediatement après la naiſſance d'un enfant, le Papas fait le ſigne de la Croix ſur ſon front, huit jours après il l'oint du *Mirone*, qui eſt leur huile ſainte; mais on ne le baptiſe qu'environ deux ans après de cette maniere. On meine l'enfant à l'Egliſe devant le Papas, qui d'abord demande le nom de l'enfant & allume une petite bougie, après quoi il fait une longue lecture & recite des prieres. Enſuite le parrain deshabille cet enfant, le met tout nud dans un baquet plein d'eau tiede, où l'on a verſé de l'huile de noix, & le lave par tout le corps, ſans que le Papas le touche, ni qu'il prononce aucune parole. Mais après cette ablution generale, il s'approche du baquet & donne le *Mirone* au parrain pour oindre l'enfant. Le Parrain l'oint au front, au né, aux yeux, aux oreilles, à la poitrine, au nombril, aux genoux, à la plante des pieds, aux talons, aux jarrets, aux feſſes, aux reins, aux coudes, aux épaules, & au ſommet de la tête. Enſuiil le remet dans le baquet, lui donne à manger un morceau de pain beni, & du vin à boire. S'il mange & boit, c'eſt un bon ſigne. L'enfant ſera fort & vigoureux. Enfin le Parrain remet cet enfant entre les mains de la mere, en lui diſant juſqu'à trois fois, *vous me l'avés donné Juif, & je vous le rends Chrétien.* Pendant ces ceremonies le Papas continue de garder le ſilence. Je laiſſe quelques autres particularités moins remarquables, qu'on peut lire dans la Relation du P. *Zampi.*)

„ Le Pere Zampi, qui n'étoit pas moins rempli des préjugés de la Théo-„ logie des Latins, que les autres Miſſionnaires dont on a parlé ci-deſſus, „ leur fit pluſieurs queſtions par rapport à cette même Théologie. Il leur „ demanda entre autres choſes, ſi lors qu'ils adminiſtroient quelque Sacre-

„ ment, ils avoient une veritable intention de l'adminiſtrer. Et ſur cela (*a*) il „ doute, s'ils conſacrent véritablement le pain & le vin, parce qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que cette intention. Il leur demanda de plus, en quoi „ ils faiſoient conſiſter la forme de la conſécration. Et ayant fait cette queſtion „ à pluſieurs d'entre eux, il n'y en eut qu'un qui le ſatisfit, & qui lui recita en effet les paroles de cette conſécration. Mais il eſt aiſé de juger, que „ le Mengrelien, qui contenta là-deſſus le P. Zampi, parla plutôt ſelon le ſentiment du Pere, que ſelon le ſentiment de ceux de ſa nation. Ce qui „ merite le plus d'être remarqué, & qu'on aura de la peine à croire, eſt la „ reponſe d'un Prêtre Mengrelien, à qui le même Pere (*b*) demanda, ſi après „ la conſécration du pain & du vin, ce pain & ce vin étoient véritablement „ changés au Corps & au Sang de Jeſus Chriſt? A quoi il repondit en ſoûriant, qu'on ne pouvoit comprendre que Jeſus Chriſt pût quitter le ciel „ pour venir ſur la terre, & qu'il pût être renfermé dans un ſi petit morceau de pain. Mais cela ne s'accorde gueres avec le temoignage que le P. „ Zampi a rendu ailleurs de la créance de ces peuples touchant l'Euchariſtie. „ Et comme ces ſortes de queſtions ſe font hors de propos par les Miſſionnaires aux Peuples du Levant, qui ne ſont point inſtruits de nos diſputes „ ſur ce Sacrement, auſſi ne doit-on pas s'étonner de leurs reponſes, ſi elles „ ne s'accommodent pas toujours avec nos principes. Ce Papas Mengrelien „ ne conſulta dans cette occaſion que ſes ſens, & fit à peu près la même reponſe que les Capharnaïtes firent à Notre Seigneur, *Quomodò poteſt hic nobis dare carnem ſuam?* Le P. Zampi ajouta à ces queſtions une autre qui étoit auſſi inutile que les premieres. Il demanda à ce même Papas, ſi au „ cas que le Prêtre oubliât les paroles de la conſécration, la Meſſe ſeroit valide. A quoi il repondit, Pourquoi non? Le Prêtre, à la vérité, pécheroit; mais il ne manqueroit rien à la Meſſe pour être véritable. Il eſt étonnant qu'un Miſſionnaire faſſe ces ſortes de queſtions à des peuples qu'il „ reconnoit être dans une profonde ignorance, & qui, bien loin de ſavoir les „ queſtions qui ſe traitent depuis quelques ſiecles ſeulement dans les écoles des „ Latins, n'ont qu'une teinture fort legere des principes de la Religion Chrétienne.

„ Mais ce qui ſcandaliſa le plùs le P. Zampi, fut de voir le peu de reſpect „ que les Papas de Mengrelie ont pour le Sacrement de l'Euchariſtie, qu'ils „ ne conſervent pas à nôtre maniere dans des vaſes précieux, mais dans un „ petit ſac de cuir ou de toile, qu'ils ont toujours attaché à leur ceinture, „ le portant par tout avec eux pour s'en ſervir dans les occaſions, lors qu'il „ faut donner le viatique aux malades". (Quand ils ſe couchent, ils mettent cette bourſe ou ce ſac ſous leur chevet.) „ Ils ne font même aucune difficulté „ de le donner à porter à d'autres perſonnes, ſoit homme ou femme: & comme „ le pain conſacré eſt dur, ils le rompent en petits morceaux pour le faire „ tremper, ſe mettant fort peu en peine des petites parties de ce pain conſacré qui tombent à terre, ou qui demeurent attachées à leurs mains". (Souvent ils reduiſent le Viatique en poudre, le détrempent dans du vin &

(*a*) *Circa l'intentione, non ſanno che ſia, ſolo per uſanza celebrano e per l'elemoſina. Per cio ſe ſia valida la conſecratione mi rimetto a' Dottori.*

(*b*) *Interrogai uno di queſti Reverendi, ſe fatta la conſecratione del pane e vino con le ſodette parole, veramente dopo queſta pane e vino foſſe il corpo e ſangue di Chriſto. Queſto ſoridendo, come ſe gli haveſſi detta una facetia, diſſe, chi porta Chriſto nel pane? & come puo venirvi, e come puo ſtare in coſi poco pane? & perche ſi vol partire dal cielo per venir in terra? ne mai ſi è viſto ſimil cauſa.*

& ſont boire au malade ce Viatique pulveriſé, en priant l'Image pour laquelle (*a*) ils ont de la devotion, (*b*) de ne les pas tuer. Leur groſſiereté va plus loin encore: peu de Mingreliens prennent ce Viatique, parce qu'on le regarde comme un mauvais augure dans la maiſon d'un malade. Au lieu de le lui donner, on le met dans une bouteille avec du vin, ou dans une petite calebaſſe, ſur laquelle on fait enſuite des obſervations. Si le Viatique va au fond de la calebaſſe, c'eſt un ſigne de mort pour le malade, s'il ſurnage, c'eſt un ſigne de convaleſcence) „ J'avoue que ces peuples n'ont pas aſſez de reſ-
„ pect pour cet auguſte Sacrement: mais auſſi n'eſt-il pas juſte de les ſou-
„ mettre à tout le culte exterieur qu'on lui rend dans l'Egliſe Occidentale,
„ puis qu'ils n'ont pas les mêmes raiſons de le faire, n'ayant point parmi
„ eux de Berengariens, ni de Proteſtans, qui les puiſſent obliger à donner
„ ces marques exterieures de leur créance. Nous ne pouvons exiger d'eux
„ que ce qui s'eſt pratiqué dans les premiers ſiecles de l'Egliſe: & il n'eſt
„ pas particulier aux Mengreliens de renfermer dans un ſac de cuir le Sa-
„ crement qui doit ſervir de Viatique. Cela s'obſerve auſſi dans quelques
„ Egliſes Grecques, qui le conſervent de cette maniere dans leurs Egliſes at-
„ taché à la muraille".

(Le P. *Zampi* rapporte que les Moines Mingreliens ne mangent jamais de viande, qu'ils jeunent & prient avec beaucoup de regularité, mais qu'avec cela ils ne s'embaraſſent pas du ſalut des ames qui leur ſont commiſes. Pour faire un *Bere*, (c'eſt le nom qu'ils donnent aux Moines,) ils lui mettent ſur la tête, ſouvent même dès l'enfance, une calotte qui lui couvre les oreilles. Dès lors il doit s'abſtenir de viande, & l'on commet à d'autres Beres le ſoin d'élever ce petit Novice. Pour ce qui eſt des Religieuſes, non ſeulement elles ne gardent pas la clôture, mais même elles ne ſont engagées dans la vie Monaſtique qu'autant qu'il leur plait. Il paroit par la Relation de ce Miſſionnaire, que c'eſt un aſſemblage de filles qui mépriſent le mariage, de ſervantes qui ſont ſans maitre, de veuves uſées, de femmes repudiées, de pauvres filles qui ſont bien aiſes de trouver retraite, & de vieilles prudes hors de ſervice. La marque de Religion eſt le voile noir & l'habillement de même.

Pour ſuplement à ce que le P. *Simon* a dit de la Meſſe des Mingreliens, j'en donnerai ici la deſcription. On dit la Meſſe chez eux en langue Georgienne que le P. *Zampi* appelle litterale, (cette langue n'eſt plus vulgaire.) Le Prêtre porte

(*a*) Selon le P. *Zampi*, ce n'eſt pas l'objet repréſenté par l'Image qui excite la devotion des Mingreliens, c'eſt la figure materielle de l'Image, & cette devotion eſt plus ou moins grande ſelon que l'Image eſt plus ou moins parée & la matiere plus ou moins précieuſe &c. Le bon Miſſionnaire dit en même tems, „ qu'en cela ils tiennent bien plus du Judaïſme & du Paganiſme que du Chriſtianiſme ". Comment a-t-il pû ignorer que les Juifs, bien loin de rapporter leur culte à la matiere peinte ou ſculptée, n'ont chés eux ni peinture ni image?

(*b*) Sans entrer dans tout le détail de la devotion timide & groſſiere qu'ils ont pour leurs Images, & ſans parler auſſi des requêtes ridicules qu'ils leur préſentent contre leurs ennemis, je rapporterai qu'ils font leurs ſermens ſur ces Images, & que ces ſermens ſont ſans appel: cependant il ſe trouve des Mingreliens ſi ſcrupuleux en apparence, qu'ils ne veulent jurer ſur aucune Image. Une ceremonie ſuperſtitieuſe aſſés remarquable c'eſt l'offrande mêlée d'imprécations qu'ils font de la maniere ſuivante, pour faire perir leur ennemi. „ Ils vont alors, dit le Pere *Zampi*, à l'image à laquelle ils ont le plus de
„ devotion, avec une offrande compoſée de deux petits pains & d'une petite bouteille de vin. Etant
„ devant l'Image, le Papas tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Enſuite il s'adreſſe
„ à elle, & lui dit, ſi par exemple c'eſt un voleur qu'il devoue à la colere de l'Image, *tu ſais que j'ai*
„ *été volé, & que je ne puis avoir le larron entre mes mains. Par ce préſent que je te fais, je te prie de l'a-*
„ *néantir*. En même tems il fiche un pieu dans la terre devant l'Image, & l'enfonce à coups de maillet,
„ ajoutant ces paroles, lors que le pieu eſt entierement enfoncé, *je te prie de faire à mon voleur ce que j'ai*
„ *fait à ce pieu*.

te les ornemens dans un ſac de peau, le vin dans une calebaſſe, un petit pain ſous le bras, une bougie à la main, & commence des *Oremus* près de l'Egliſe où il doit dire la Meſſe. A la porte il ſe débaraſſe de ſa charge, & bat le bois ſacré: ce bois eſt une planche aſſés mince de la largeur de la main, & longue quatre ou cinq fois autant, ſur laquelle il frappe pour appeller les gens, enſuite il ſonne une cloche, allume ſa bougie, reprend ſa charge, entre dans l'Egliſe, & toujours recitant quelques prieres aſſés haut, ſe revet de ſes ornemens. Après s'être revêtu, il prépare l'Autel, c'eſt-à-dire qu'il le couvre d'une toile, met un plat qui lui ſert de patene du côté de l'Evangile, & du côté de l'Epitre un gobelet qui ſert de Calice, entre deux le pain qu'il doit conſacrer. Cet arrangement fait, il verſe du vin dans ce Calice, prend le pain, en coupe des morceaux vers la marque, les met dans la Patene, & par deſſus la *Camara*, qui eſt une étoile faite de deux demi-cercles. S'il y a trop de pain coupé, il le met à part. Il couvre auſſi la Patene d'un linge blanc, & le vin d'un autre. Après cela ſe retirant un peu à côté de l'Autel, il laiſſe tomber ſa chaſuble par derriere, ſi tant eſt qu'il en ait une, dit le Pater, enſuite l'Epitre, enſuite l'Evangile, & le Miſſel à la main s'en va chantant le Credo dans le millieu de l'Egliſe, y ajoutant quelques Oraiſons pour l'Offertoire. Revenu à l'Aurel, il prend le voile dont la Patene étoit couverte, le met ſur ſa tête, prend la Patene de la main gauche, & la porte au front, de la droite le Calice, & l'appuye contre ſon eſtomac. Alors il s'achemine lentement vers le peuple, juſqu'au millieu de l'Egliſe, & faiſant la Proceſſion tout autour avec les Eſpèces, il chante l'Hymne qu'ils appellent (*a*) *Chambique*, pendant que le peuple ſe proſterne ou fait de profondes inclinations. La Proceſſion étant finie le Prêtre de retour à l'Autel, y remet la Patene & le Calice, ôte le voile qu'il s'étoit mis ſur la tête, le tient devant les Eſpèces, recite encore quelques prieres & prononce enfin tout haut, comme en chantant, les paroles de la conſécration ſur le pain & le vin. De l'étoile, qu'il a portée auparavant ſur la Patene & le Calice en forme de croix, il en fait des ſignes ſur les eſpèces; du pain conſacré, qu'il éleve ſur ſa tête en diſant quelques Oraiſons, il fait trois autres ſignes de croix, enſuite le met dans ſa bouche & le mache. S'il reſte des miettes de ce pain dans la patene, il les prend & les met auſſi dans ſa bouche. En buvant le vin, il tient le calice ſerré entre ſes deux mains. Il eſt preſque inutile de faire obſerver qu'en faiſant cette ceremonie le Prêtre Officiant eſt tourné vers l'aſſemblée, & l'excite à recueillir ſa devotion. C'eſt ce qu'il fait par le mot *ſuſcit*, qui ſignifie tremblement, & c'eſt par là que finit la Meſſe, ſuivant le rapport du Miſionnaire Italien que j'ai cité.

Le pain qui ſert a la conſécration eſt rond, à peu près du poids d'une once, & compoſé, dit le Miſſionnaire, de farine, d'eau, de blé & de vin. La marque de ce pain eſt pareille à celle des Grecs de Conſtantinople.

Je finis cette deſcreption de la Meſſe des Mingreliens par quelques abus qui marquent parfaitement l'ignorance & la groſſiereté de ce peuple. Un Prêtre qui va dire la Meſſe trouvant l'Egliſe fermée y attache tranquillement ſa bougie & dit la Meſſe à la porte. S'ils ſe trouvent pluſieurs pour la dire dans la même Egliſe, au lieu d'en dire une chacun en particulier, ils (*b*) la diſent tous en-

(*a*) Peut être faut il lire *Cherubique*.
(*b*) V. le P. *Simon* Tom. I. de la *Bibl. Critique* ſur cet uſage.

ensemble. Ils sont opiniâtres jeuneurs, jusques-là, dit *Tournefort*, qu'ils se feroient baptiser une seconde fois, s'ils avoient rompu leurs jeunes, & ils se défendent la viande avec tant de superstition, qu'ils s'imaginent que J. C. fit la Cene avec du poisson, & qu'il n'a jamais gouté de viande. Leurs tableaux représentent cette Cene comme faite avec du poisson. Je me rappelle à cette occasion l'extravagance d'un certain Peintre Hollandois, qui peignit bonnement J. C. faisant la Cene avec des harangs.

Comme fort superstitieux & fort ignorans ils aiment beaucoup les fables. Selon le même *Tournefort*, ils ajoutent pour supplement à l'Evangile de Jesus Christ un petit Evangile plein d'extravagances, &, pour en juger par le petit extrait qu'en donne ce Voyageur, tout au moins aussi amusant que la Legende dorée & la bienheureuse Marie *Alacoque*.

Je passe au mariage des Georgiens. On y trouve des usages assés singuliers. C'est comme un contract de vente, au rapport de notre Missionnaire, puis que les parens de la femme font marché avec celui qui la recherche & la lui donnent à un prix qui n'est pas plus fixe que celui des autres marchandises. Par exemple la vierge coute bien plus que la veuve, & par consequent la jeune vierge est aussi beaucoup plus chére que la surannée. La somme que la femme doit couter étant amassée, le Pere de l'Epoux fait un festin, l'Epoux s'y rend avec son argent, & paye sa future Epouse avant que de se mettre à table. En même tems on lui montre une maniere de dot équivalente à peu près à ce que la femme lui a couté. Ce sont des meubles, des pieces de ménage, du bêtail, des habits, des esclaves; reste d'un usage de l'ancien monde, où les femmes se dotoient de cette façon. On comprend assés qu'il n'y a que les Mingrelienes d'un certain ordre, qui se trouvent si bien dotées. Après le festin, la nouvelle Epouse se rend chés l'Epoux accompagné de ses parens, de ses amies &c. La marche est égayée par le son des Instrumens & par une Musique Georgienne: mais ceux qui ont fait le mariage précedent la marche & se hâtent annoncer chés l'Epoux la venue des nouveaux mariés. On leur y présente d'abord du pain & du vin, même de la viande. Eux, sans mettre le pied dans la maison prennent le flaccon qui contient le vin, & le repandent autour du logis. Cette libation est comme sanctifiée par des vœux pour la paix & l'union des Epoux. Ces Messagers s'en retournent ensuite au devant de la mariée, que l'on conduit chés le marié, dans l'appartement où les parens & les amis sont assemblés. Au milieu de cet appartement elle trouve sur un tapis étendu par terre, une cruche de vin & un chaudron plein de cette pâte qui sert (*a*) de pain aux Mingreliens. La mariée renverse la cruche d'un coup de pié, & prenant la pâte à pleines mains en jette par toute la chambre. Il est difficile de deviner ce que cela peut signifier. Est ce une image de l'abondance & de la fécondité du mariage? ou cela représenteroit il un droit semblable à celui d'un Conquerant qui veut des trophées de ses victoires? ou plutôt seroit il impossible que chés un peuple grossier cela ne signifiât rien? quoi qu'il en soit, la ceremonie est suivie des excès de joye ordinaires aux nôces qu'elles que ce puissent être. Mais l'essentiel du mystere nuptial ne s'y trouve pas encore. On nous dit que la ceremonie du mariage se fait en secret, de peur que les sorciers ne jettent un sort sur les mariés. Ils se présentent avec un parrain devant un Prêtre, qui lit la formule au clair de sa bougie allumée. Tout joignant

(*a*) Ils l'appellent Gom & les Turcs Pasta. Voyés en la description dans *Chardin* Tom. I.

gnant ſur une table on voit deux couronnes de fleurs naturelles ou artificielles avec des houpes de différentes couleurs, une *tavaiole* (c'eſt un voile) une coupe remplie de vin, des morceaux de pain, du fil, une aiguille. Le parrain met le voile ſur la tête des Epoux, les cout l'un à l'autre par leurs habits, pendant que le Prêtre lit. Ce même parrain met les couronnes ſur leur tête, & les change trois ou quatre fois de l'un à l'autre, ſelon les prieres que le Prêtre lit. Après cela le parrain prend la coupe & les morceaux de pain, en met un morceau dans la bouche de l'Epoux, un autre dans la bouche de l'Epouſe, reïtere juſqu'à ſix fois, & mange le ſeptième morceau qu'il a retenu pour lui. Il les fait boire dans la coupe juſqu'à trois fois & boit ce qui reſte.

Telle eſt la ceremonie du Mariage. Le voile eſt l'emblême de la couche nuptiale, le fil qui attache les deux mariés l'eſt de l'union conjugale, mais comme le divorce, la fornication & la polygamie ſont ordinaires aux Mingreliens, on pourroit dire auſſi que la fragilité du fil, eſt l'image de la fragilité de cette union. Le pain & le vin, qui marquent la communauté pourroient bien être auſſi une corruption du pieux uſage, qui veut que les mariés reçoivent la Communion après la benediction nuptiale. Le parrain boit & mange les reſtes des mariés, pour marquer, dit-on, qu'il a contracté une eſpèce de parenté avec eux, qu'il doit être l'arbitre de leurs différens, & travailler à concilier leurs humeurs ; ouvrage auſſi difficile en Georgie & par tout ailleurs, que celui de concilier deux Théologiens qui ſe diſputent l'Orthodoxie.

Leur deuil, au rapport des Voyageurs, eſt un deuil de deſeſperés. Ce n'eſt rien que de pleurer, ou plutôt hurler à l'honneur des morts, & de ſe raſer pour l'amour d'eux toute la barbe & les ſourcils, comme nous le dit le Pere *Zampi*. (*a*) La femme qui perd ſon mari, ou quelque proche parent, déchire ſes habits, ſe met nue juſqu'à la ceinture, s'arrache les cheveux, ſe meurtrit le corps, s'écorche le viſage. Les hommes s'y prennent de la même maniere, avec plus ou moins de violence, ſelon la neceſſité, ou l'inclination, ou ſelon la circonſtance du deuil: & cela dure quarante jours avec diminution des accès du deuil, à meſure qu'on approche du terme. Les dix premiers jours les parens & les intimes amis s'aſſemblent pour pleurer regulierement autour du mort. Selon *Chardin* les cris & les hurlemens, les emportemens de la douleur, le ſilence & la tranquillité ſe ſuccedent tour à tour. Le dernier jour on enterre le mort. (*b*) Le Catholicos met ſur la poitrine des morts de ſon rite une lettre par laquelle il prie St. Pierre de leur ouvrir la porte du Ciel. Cela ſe fait même avant que de les mettre dans le ſuaire. *Tournefort*, qui rapporte cela des Georgiens, ajoute que les Mahometans en font autant pour Mahomet. Quoi qu'il en ſoit, au quarantième jour du deuil on fait un feſtin aux proches, aux amis & aux voiſins du mort, les femmes ſeparées des hommes. L'Evêque dit une Meſſe des morts, & pour ſon droit prend tout ce qui ſervoit au défunt.

Le P. *Archange Lamberti* (*c*) dit, qu'en quelques endroits de la Mingrelie, par une charité barbare, ils ôtent le chevet de deſſous la tête du mourant, & même tout ce qui la peut ſoutenir, afin que cet agoniſant ſoit promptement étouffé. Cet uſage eſt digne d'un peuple, chés qui les gens de qualité tien-

(*a*) *Chardin* Tom. I.
(*b*) *Tournefort* Lettre XVIII. de ſes *Voyages*.
(*c*) *Relation de la Mingrelie*, Tom. VII. du *Recueil des Voyages au Nord*.

tiennent ſi (a) fort à honneur d'être bourreaux, qu'ils regardent comme la plus belle illuſtration de leur famille d'en pouvoir compter un grand nombre parmi leurs ancêtres. Le motif de cette gloire eſt la fauſſe conſéquence d'un principe très-véritable, *qu'il n'y a rien de ſi beau que d'executer la juſtice.* Au reſte le feſtin pour les morts & les quarante jours de deuil ſe comptent auſſi parmi les uſages des anciens Scythes, & c'eſt d'eux encore, ou de leurs voiſins que les Mingreliens ont hérité cette coutume barbare d'avancer la mort d'un malade deſeſperé. Le ſeul moyen de juſtifier cet uſage ſeroit de leur ſuppoſer une eſpèce de pitié, qui les porte à abreger les ſouffrances d'un mourant.

Je n'entreprens pas la deſcription des Fêtes qu'ils ont en commun avec les autres Chrétiens, & ſur tout avec les Grecs. Je ne remarquerai donc que ces jours diſtingués par quelque uſage particulier, ou par des obſervances ſuperſtitieuſes. C'eſt ainſi qu'ils fêtent le premier Lundi de l'année & celui de chaque mois. Le premier jour de l'année les Officiers de la Cour marchent en Proceſſion devant leur Prince avec tout ce qui eſt du reſſort de leur charge. Ainſi après la Couronne & les joyaux, on y voit le cheval de l'Ecuyer, le bœuf du premier berger, la marmite du premier Cuiſinier &c. Les Evêques & les Prêtres ſuivent, & tout cela paſſe en revue devant le Prince & ſa Cour. On ſe range ſur une ligne, chacun un cierge à la main, & l'on touche pieuſement tout ce qui paſſe, parce que ſi l'on ne touchoit pas, on ſeroit malheureux toute l'année. Cette ſuperſtition paſſe de la Cour au peuple, qui fait de ſemblables Proceſſions. Leur Epiphanie eſt caractériſée par une benediction des eaux qui n'eſt pas moins ridicule. Un Prêtre precedé d'un trompette, ſuivi de celui qui porte la banniere, d'un autre qui porte de l'huile avec une calebaſſe ſur laquelle il y a cinq bougies en croix, & d'un autre enfin qui porte du feu & de l'encens, ſe rend à la plus prochaine riviere, lit au bord de l'eau quelques prieres, brule après cela de l'encens, verſe de l'huile ſur l'eau & allume les cinq bougies de la calebaſſe qu'il fait flotter dans la riviere. Enſuite il met une croix dans l'eau, y trempe le goupillon & aſperge les aſſiſtans qui vont ſe laver dans cette eau benite, dont chacun fait autant de proviſion que ſa devotion l'exige. Leur Fête de ſainte Agnes eſt marquée pour le mal des yeux. On va dans une Egliſe offrir des préſens chacun ſuivant ſon pouvoir. Le Prêtre qui les reçoit tourne ces préſens ſur la tête de celui qui les fait, & qui les préſente enſuite à l'Image, afin qu'en revange elle lui conſerve les yeux.

Le jour des quarante Martyrs le plus ancien des *Beres*, après une priere faite ſolemnellement, ſe préſente devant un ſceau plein d'eau, qui eſt dans le millieu de l'Egliſe. Dans ce ſceau nage une croix quarrée, dont chaque face eſt ornée de dix chandelles allumées. Le vieux *Bere* fait une profonde reverence devant le ſceau, & éteint dans l'eau ces quarante chandelles l'une après l'autre à l'honneur des quarante Martyrs.

Le Lundi d'après Pâques eſt chez les Mingreliens la Fête des morts. Dès le matin les parens d'un mort vont porter un agneau à ſa ſepulture. Le Prêtre le benit, l'égorge & repand le ſang de l'animal ſur la ſepulture, & ils croyent que cela ſert à tranquiliſer l'ame du défunt. On donne au Prêtre la tête & les pieds de l'agneau, & l'on emporte le reſte chez ſoi. Cette ceremonie eſt ſuivie d'un repas funebre ſervi ſur le ſepulcre du mort. Le Prêtre benit

(a) *Tournefort* Lettre XVIII. de ſes *Voyages*.

benit les mets, & reçoit pour sa part des œufs, du fromage & du *gom*, qui est le pain du païs, sans parler de quelques aunes de toile qu'on lui donne encore. Après cela on se partage en deux bandes pour se regaler. Vers la fin du repas, une des deux bandes se leve & va saluer l'autre en chantant. Celle-ci repond à la civilité en lui envoyant à boire & à manger de sa table, & va saluer à son tour. Les danses & les chants suivent jusques dans la nuit, pour l'amour des morts & au nom de Dieu.

Le jour de la Fête de St. Pierre, les Mingreliens observent un autre anniversaire des morts, qui consiste à porter du pain, des poires & des noisettes dans les sepulcres. Le Prêtre y va benir ces dons & pour recompense reçoit des aumônes. Ils font à peu près la même chose le jour de Noël. On dit que les plus superstitieux égorgent alors des pigeons, & en repandent le sang sur la fosse en faveur des morts.

La benediction des Champs, par le moyen d'un rameau composé de trois feuilles, de *gom*, de cire & d'une petite branche de fraisier, benit par le Prêtre, & planté ensuite au milieu d'un champ, est une ceremonie du jour de l'Assomption de la Vierge. L'immolation de quelques chevres à l'honneur du Prophete Elie, qu'ils invoquent pour obtenir une bonne recolte, est une ceremonie du jour de sa Fête. Une Fête de Saint George est caracterisée par une coutume remarquable & tout à fait conforme aux inclinations de ce peuple. Dans la supposition que ce Saint ne manque jamais de derober un bœuf une fois par an (c'est-à-dire au tems de sa Fête) chacun se prévaut de l'action du Saint & travaille pendant quinze jours à voler ceux de son voisin. Il est à remarquer que les Prêtres aident au vol, qu'ils attribuent ensuite à Saint George en faisant entrer de nuit le bœuf dans l'Eglise. C'est une friponnerie: les Prêtres l'avouent: mais par ce qu'elle entretient la fausse devotion du peuple, ils la pratiquent religieusement. Et comme une friponnerie se maintient ordinairement par une autre, ils défendent à ces ignorans d'approcher de l'endroit où le miracle se doit faire, sous prétexte que le Saint, qui ne veut point de témoins, tue alors tous ceux qui s'approchent de son Eglise. Cette coutume prophane est fondée sur ce qu'autrefois, à ce qu'ils raccontent, un Payen qui manquoit de foi pour les miracles du Saint, dit en se moquant, *Je croirai aux miracles de Saint George, pourvû que demain il fasse trouver chez moi un certain bœuf.* Le Payen fut pris au mot. Dès la nuit suivante le bœuf, qui étoit à plus de cent lieues de là, se trouva à l'endroit marqué. En memoire de l'évenement, on y bâtit une Eglise, qui du tems que le P. *Zampi* écrivoit, étoit encore très-riche & très-respectée de ces demi-Chrétiens & des Infidelles. Ce respect est dû à la crainte que les uns & les autres ont de St. George, laquelle, ainsi que je viens de le dire, est adroitement entretenue par les Prêtres.

Le jour de la Fête on sacrifie à St. George le bœuf qu'il a derobé. Après le sacrifice on separe la victime en plusieurs pieces, que l'on envoye aux Princes de Georgie, aux grans Seigneurs & aux *Beres*. Je ne dois pas oublier qu'avant que de tuer le bœuf on tire différens présages des mouvemens & de la disposition tant interieure qu'exterieure des parties de l'animal. Puis que j'ai commencé de parler des sacrifices des Mingreliens, je décrirai ici leurs *Oquamiris*, qui sont aussi des sacrifices, comme ceux des Fêtes: les uns & les autres imités (*a*) du Paganisme, ou du Judaïsme. Le plus considera-

(*a*) Voy. le P. *Simon Bibliotheque Critique* Tom. I. Il trouve dans ces sacrifices quelqu'imitation des *Agapes*, & prétend même, „ qu'en ôtant de ces ceremonies fort peu de chose qui approche de la superstition, ces ceremonies ne contiennent rien de blamable ”.

derable eſt celui où le Prêtre, après avoir prononcé des prieres ſur le bœuf, ou tel autre animal qu'il doit immoler, le brule en cinq endroits juſqu'à la peau avec une bougie allumée, le promeine enſuite autour de la perſonne pour laquelle cette victime doit être ſacrifiée, l'immole enfin & en fait cuire la chair, que l'on porte après cela ſur une table. Alors les gens de la maiſon ſe rangent autour de la table, chacun une bougie à la main. La perſonne qui eſt l'objet du ſacrifice ſe met à genoux devant la table, tenant auſſi une chandelle ou une bougie, pendant que le Prêtre fait ſes oraiſons. Lors qu'il a ceſſé de prier, celui qui eſt à genoux & ſes parens ou ſes amis jettent de l'encens dans un feu qui eſt à côté de la victime. Le Prêtre coupe un morceau de la victime, le tourne ſur la tête de celui qui a demandé le ſacrifice, & lui fait manger de cette chair; après quoi ceux de l'aſſemblée s'approchant de lui, tournent auſſi leurs bougies autour de ſa tête & les jettent dans le même feu où ils ont jetté de l'encens. Tous ceux qui aſſiſtent à la devotion peuvent manger de la victime, mais il leur eſt défendu d'en emporter. Ce qui reſte appartient au ſacrificateur. Un autre *Oquamiri*, qui eſt pour les morts, n'a rien de ſingulier que la coutume d'offrir quelques victimes ſanglantes, ſur leſquelles on verſe de l'huile & du vin mêlés enſemble. On offre auſſi du vin aux Saints, & cela ſe fait en pluſieurs manieres, dont la deſcription ſeroit fort peu intereſſante. Je dirai ſeulement, qu'outre le vin, ils offrent un petit cochon & un coq à St. Michel, & que l'*Oquamiri* qu'ils font à St. George au tems des vendanges conſiſte à lui conſacrer une meſure de vint flaccons de vin qui ne ſe boit qu'après la Pentecôte à la Fête de St. Pierre. Alors le Chef de famille porte un peu de ce vin à l'Egliſe de St. George, & fait ſa priere devant le Saint, après quoi il s'en retourne chez lui & deſcend à la cave avec ſa famille. Là ils ſe rangent tous enſemble autour du tonneau conſacré au Saint. Le pere de famille met ſur ce tonneau du pain, du fromage, des ciboules, & fait encore une priere. Enfin il tue un cochon ou un chevreau, & repand une partie du ſang autour du tonneau. Tout cela finit par boire & manger.

Ils ont auſſi l'uſage des libations, c'eſt-à-dire qu'avant de ſe mettre à table, au premier coup verſé ils prennent du vin, & en repandent une partie, après avoir invoqué le nom de Dieu, & ſalué tous ceux de la compagnie.

Je n'ai qu'un mot à dire ſur le ſigne de croix de ces peuples. Ils font le ſigne de la croix à table, quand ils éternuent, quand la cloche ſonne &c. Lors qu'ils paſſent devant une Egliſe, ils font le ſigne de la croix ſans y entrer en ſe tournant vers les quatre parties du monde. Ils font leur ſigne de croix de droit à gauche, comme tous les Grecs; ſur quoi le P. Zampi remarque Chrétiennement, que cela montre qu'ils ont paſſé de la benediction à la malediction.

Si les Abaſſes & les Circaſſes, peuples voiſins de la Mingrelie, ne ſe donnoient pas pour Chrétiens, on ne les reconnoitroit jamais pour tels. Excepté le nom, & que des Prêtres du rit Grec leur vont quelquefois adminiſtrer le Baptême, à quoi ces Prêtres ajoutent autant d'inſtruction que leur propre groſſiereté leur permet de conmuniquer, on ne trouve chez eux aucune trace de Chriſtianiſme. Ils obſervent quelques jeunes, & portent à manger ſur les foſſes de leurs morts. *Brerewood* nous dit, que les plus remarquables de ces prétendus Chrétiens n'entrent dans l'Egliſe qu'à 60. ans, c'eſt-à-dire lors que la vieilleſſe commence de leur ôter la force & le courage de voler. Mais ces Circaſſes ont ils des Egliſes? Quoi qu'il en ſoit, le vol fait toute leur occupation, & ſe trouve même en quelque ſorte le principe de leur So-

ciété, puis qu'ils ſe volent les uns les autres, ſans crainte d'être châtiés, & même pour ſe faire eſtimer. A cela il faut ajouter la réputation qu'ils acquierent par des meurtres. Leurs mariages conſiſtent à ſe donner mutuellement parole en préſence de quelques témoins. Le préſent que le mari donne au pere de ſon accordée ratifie ce contract verbal: mais ajoute-t-on, ſans les préſens on ne trouveroit point de femmes. Le deuil commence par les cris & les gemiſſemens de ceux qui ſe rendent auprès du mort. Les parens ſe fouettent, les femmes s'égratignent, pendant que le Prêtre chante ſur le corps du défunt, & l'encenſe. Enſuite ils mettent à manger ſur le tombeau, comme je l'ai dit. Ce tombeau eſt orné d'une éminence de terre. Les Abaſſes donnent pour cercueils à leurs morts des troncs d'arbres creuſés exprès, qu'ils ſuſpendent avec des ſarmens de vigne.)

De la CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* NESTORIENS.

„ Il y a pluſieurs Sectes de Chrétiens dans le Levant, qui portent le nom „ (*a*) de Chaldéens ou Syriens; mais les plus conſiderables de ces Chaldéens „ ſont ceux que nous appellons Neſtoriens, qui honorent en effet (*b*) Neſtorius „ comme leur Patriarche, & qui l'invoquent dans leurs prieres. Cette Na- „ tion, auſſi bien que les autres Orientales, a recherché pluſieuts fois de ſe „ reunir avec l'Egliſe Romaine: ce qui arriva ſous le Pontificat de Jules III. „ auquel les (*c*) Neſtoriens écrivirent, pour lui demander la confirmation „ de l'élection qu'ils venoient de faire d'un Patriarche; & ils le prierent en „ même tems de les appuyer contre une famille qui conſervoit depuis long- „ tems le Patriarchat. Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux „ n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque interêt particulier. C'eſt „ auſſi ce qui fait, que ces ſortes de reunions ne durent pas long tems.

„ La reunion des mêmes Chaldéens Neſtoriens avec l'Egliſe Romaine ſous „ le Pontificat de Paul V. eſt encore plus conſiderable que la premiere: „ comme les actes de cette reunion ont été imprimés à Rome, nous en rap- „ porterons ici tout ce qui peut ſervir à faire connoitre la créance de ces peu- „ ples, en y ajoutant quelques reflexions.

„ (*d*) Stroza, qui a fait imprimer ces actes, affirme que la Secte des Neſto- „ riens eſt ſi grande, que leur Patriarche commande à plus de trois cens mille „ familles, dont la plûpart ſe ſont ſoumis au Pape par le moyen des PP. „ Jeſuites. Le Pape Clement VIII. leur donna même un Jeſuite pour les „ gouverner en qualité de Metropolitain. Juſqu'au tems de Jules III. les „ Neſtoriens n'avoient reconnu qu'un Patriarche, qui prenoit la qualité de „ Patriarche de Babylone: mais étant arrivé de la diviſion entre eux, parce „ qu'ils ne pûrent ſouffrir que le Patriarchat demeurât toujours dans une mê- „ me famille: comme il s'y étoit conſervé depuis plus de cent ans, ainſi qu'il

„ pa-

(*a*) Le Neſtorianiſme ſe repandit premierement en Syrie, enſuite en Chaldée, de là dans la Tartarie, les Indes & la Chine même, comme on prétend le prouver par le fameux Monument, dont on dira quelque choſe dans cet article des Neſtoriens. V. auſſi *Brerewood* & le P. *le Brun* dans ſon *Recueil de Liturgies* &c.

(*b*) Patriarche de Conſtantinople au commencement du V. ſiecle.

(*c*) *Ep. Neſtor. ad Jul. III. ex Syro in Latin. converſa per Andr. Maſ.*

(*d*) *Pet. Stroza de Dogm. Chald. Edit. Rom.* 1617.

„ paroit des (*a*) lettres qu'ils écrivirent à Jules III. pour appuyer leur nou-
„ velle élection; le Patriarchat fut aussi divisé, car ce Pape leur donna pour
„ Patriarche Simon Julacha Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui fit sa re-
„ sidence à Caremit en Mesopotamie, où il ordonna en cette qualité plusieurs
„ Evêques & Archevêques. Après la mort de Simon Julacha, Abdjesu, ou
„ Hebedjesu, pour prononcer à la maniere des Chaldéens, fut mis Patriarche
„ en sa place. Abraham Echellensis, qui a fait imprimer un petit Traité Sy-
„ riaque d'Abdjesu, lui donne la qualité de Metropolitain de Soba, dans la
„ Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebed-
„ jesu a composé plusieurs livres en faveur de la Religion des Nestoriens: mais
„ qu'étant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du Nestorianisme.
„ C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV. sous lequel il fit un se-
„ cond voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat; &
„ il assista au Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, aussi eut-
„ il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre de Nestoriens.
„ Mais ceux qui lui succederent ne pûrent pas les conserver, n'ayant ni son
„ adresse, ni sa capacité.

„ Ahathalla, qui étoit aussi Moine de St. Pachome, succeda à Hebedje-
„ su, & ayant vêcu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha Simon,
„ qui étoit auparavant Archevêque de Gelu: mais celui-ci fut contraint d'a-
„ bandonner Caremit, & de se retirer en la Province de Zeinalbech à l'ex-
„ tremité de la Perse, ayant été obligé de ceder à la puissance du Patriarche
„ de Babylone. Son Successeur, qui se nommoit aussi Simon, resida au mê-
„ me lieu: ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriarche. Voi-
„ là l'état des affaires des Nestoriens depuis Jules III. jusqu'à Paul V. sous le
„ Pontificat duquel Elie Patriarche de Babylone fit une reunion solemnelle a-
„ vec l'Eglise Romaine.

„ (*b*) Cet Elie ayant reçû des présens du Pape Paul V. & en même tems
„ une Formule de Foi, lui envoya quelques personnes de sa part, pour re-
„ mercier sa Sainteté, & pour se soumettre entierement à elle, reconnoissant
„ l'Eglise Romaine comme la maitresse de toutes les autres. C'est la Profession
„ de Foi qu'il fait dans sa (*c*) lettre qu'il adresse au Pape, où il anathemati-
„ se même ceux qui ne croyent pas que l'Eglise Romaine est la Mere des
„ Eglises. Puis il ajoute, que son Eglise de Babylone est différente des au-
„ tres Eglises des Heretiques, qui ont multiplié les Patriarchats, sans en avoir
„ aucun titre, & sans la participation de l'Eglise Romaine: au lieu que le Pa-
„ triarchat de Babylone a été établi par l'autorité du Siege de Rome, ainsi
„ qu'il se trouve dans leurs Annales, où il est écrit que les PP. de l'Eglise O-
„ rientale étoient ordonnés à Rome, où ils envoyoient ensuite des personnes
„ de leur part, pour obtenir la confirmation de leur élection. Mais com-
„ me il arrivoit souvent, que ceux qu'on envoyoit étoient tués en chemin,
„ il fut enfin arrêté après un long tems par le Pape en son Conseil, qu'il
„ leur ordonneroit un Patriarche, & qu'il leur donneroit la permission de l'é-
„ lire à l'avenir. Voilà, dit le Patriarche Elie en la même lettre, l'origine du
„ Siege Patriarchal de Babylone, que nous n'avons point usurpé, ayant reçû
„ cette dignité de l'Eglise Romaine.

„ Il

(*d*) *Ep. Nestor. ad Jul. III.*
(*c*) *Stroza in Proleg.*
(*d*) *Ep. Patriarch. Babyl. ad Paul V.*

„ Il est aisé de juger, que toute cette histoire touchant l'origine du Patriarchat des Nestoriens, a été dressée exprès par le Patriarche Elie, qui avoit besoin de Rome. L'on doit porter le même jugement des lettres que les Nestoriens assemblés à Mosul pour l'élection d'un nouveau Patriarche écrivirent au Pape Jules III. où ils lui donnerent la qualité de Chef de tous les Evêques, de la même maniere que St. Pierre l'étoit de tous les autres Disciples. Ce n'est pas là le langage ordinaire des Orientaux à l'égard de l'Evêque de Rome, qu'ils reconnoissent, à la vérité, pour le premier des Patriarches; mais cette Primatie, selon eux, n'est que d'honneur, & non de jurisdiction sur les autres.

„ Ce même Patriarche Elie joignit à sa lettre la Profession de Foi de son Eglise, où il est marqué entre autres articles, que le St. Esprit procede du Pere; que le Fils a pris un corps de la Ste. Vierge; qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme; que le Verbe étant descendu en une Vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec cet homme, de la même maniere que le feu & le fer sont unis ensemble; que cette unité est sans mélange ni confusion, & que c'est pour cela que les proprietés de chaque Nature ne peuvent être détruites après l'union; qu'ils croyent que Jesus Christ qui est engendré de toute éternité du Pere quant à la Divinité, est né d'une Vierge dans les derniers tems, & s'est uni avec la Nature de son Humanité. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait, qu'ils n'appellent point la Vierge, Mere de Dieu, mais Mere de Jesus Christ: il repond qu'ils parlent de cette maniere, pour condamner les Apollinaristes, qui prétendent que la Divinité est sans l'Humanité; & pour confondre Themistius, qui assuroit que Christ n'étoit que l'Humanité sans la Divinité. Il ajoute de plus, que cette créance est celle de l'Eglise Romaine, & qu'il reçoit tout ce que cette Eglise enseigne; qu'il reconnoit le Pape pour le Chef de toutes les Eglises; & que hors de la même Eglise Romaine il n'y a point de salut.

„ Comme Elie Patriarche de Babylone, autrement des Nestoriens, ne pût pas venir lui-même à Rome, il depécha vers le Pape quelques personnes des plus habiles & des plus prudentes pour faire la reunion des deux Eglises. Ils composerent ensemble une explication des articles de leur Religion, où ils exposerent au long la maniere de concilier leur créance avec celle de Rome. L'Abbé Adam, qui étoit un des Députés, fut chargé de ce Commentaire ou Explication; & le Patriarche l'accompagna d'une (*a*) lettre au Pape, où il traite de cette conciliation de créance, & il y fait voir que les deux Eglises ne différent que de ceremonies; mais que pour ce qui regarde la doctrine de la Foi, toutes leurs disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il reduit ces points de créance, dans lesquels il prétend ne differer que de nom d'avec Rome, à cinq chefs, savoir en ce que les Nestoriens n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Christ; en ce qu'ils ne mettent en J. C. qu'une puissance & une volonté; en ce qu'ils ne reconnoissent en J. C. qu'une personne; en ce qu'ils disent simplement, que le St. Esprit procede du Pere; & enfin, en ce qu'ils croyent que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi Saint au sepulchre de notre Seigneur, est une lumiere véritablement miraculeuse. Le Patriarche Elie prétend, après „ avoir

(*c*) *Epist. El. Patr. ad Paul V.*

„ avoir pris l'avis des plus éclairés, qu'en tous ces points-là ils ne s'entendent „ point les uns les autres. Et en effet, l'Abbé Adam tâche de se justifier „ dans un long discours, dont nous ne rapporterons ici qu'un sommaire, & „ même nous ne parlerons point des deux derniers articles qui sont communs „ à tous les Orientaux: il n'y a que les trois premiers qui regardent particu- „ lierement les Nestoriens, & je trouve que cet Abbé Nestorien montre a- „ vec évidence, que le Nestorianisme d'aujourd'hui est une Heresie de nom, „ & qu'on ne les a condamnés, que parce qu'on ne les entendoit point.

„ Premierement cet Abbé fait voir, qu'il est facile de concilier l'Eglise Ro- „ maine qui appelle la Vierge Mere de Dieu, avec la Nestorienne qui l'ap- „ pelle la Mere de Jesus Christ; parce que c'est un principe reçû des deux E- „ glises, que la Divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée, & qu'ain- „ si la Vierge a engendré Jesus Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble; „ qu'il ne faut pas croire pour cela, que ce soient deux fils, mais un seul „ & véritable fils: de sorte qu'il n'y a en Jesus Christ qu'une seule filiation, „ & qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent *parsopa.* En- „ fin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeller la Vierge Me- „ re de Dieu, parce que Jesus Christ est veritablement Dieu, & que cette „ doctrine est conforme aux paroles de St. Jean en son Evangile, de St. Paul, „ & de St. Gregoire de Nazianze. C'est pourquoi, dit-il, selon ces principes, „ l'Eglise Romaine reconnoit véritablement que la Vierge est Mere de Dieu, „ & les Orientaux disent aussi avec raison, qu'elle est Mere de Christ: & „ ils ne différent pas pour cela de sentiment.

„ En second lieu, il examine la différence qui paroit être entre l'Eglise „ Romaine, & la Nestorienne touchant les Natures & les Personnes de Je- „ sus Christ. Il est constant que les Latins reconnoissent en Jesus Christ „ deux Natures & une seule Personne: au lieu que les Nestoriens disent qu'il „ y a en lui deux Personnes, & une *parsopa* ou personne visible; & outre „ cela, qu'il n'y a aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il concilie ces „ deux sentimens, qui paroissent d'abord si éloignés l'un de l'autre, par l'expli- „ cation qu'il donne de ce mystere. Les Orientaux ou Nestoriens, confor- „ mement aux deux Natures qui sont en Jesus Christ, distinguent en leur en- „ tendement deux Personnes; mais ils ne voyent de leurs yeux qu'un seul Je- „ sus Christ, qui n'a que la *parsopa* ou apparence d'une seule filiation. Et „ c'est aussi en ce sens que les mêmes Nestoriens ne reconnoissent qu'une „ puissance ou vertu en Jesus Christ, parce qu'ils ne le regardent que com- „ me une *parsopa* ou personne visible: & ainsi, à raison de cette union par- „ faite & véritable qui ne fait qu'un composé des deux natures divine & hu- „ maine, ils ne distinguent point une double vertu ou puissance, faisant tomber „ ces termes sur l'unité de filiation. Au lieu que dans l'Eglise Romaine, on „ distingue ces puissances ou vertus, en divine & humaine, parce qu'on les „ considere par rapport aux Natures; & l'on conclut facilement de là, que „ cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puis qu'en effet les Nesto- „ riens avouent avec les Latins, qu'il y a deux Natures en Jesus Christ, & que „ chaque Nature a sa puissance & sa vertu: & de plus, les deux Eglises re- „ connoissent, qu'il ne se fait aucun mêlange ni confusion de ces deux Natures, cha- „ cune retenant les attributs qui lui sont propres. Enfin il ajoute ces paroles „ pour un plus grand éclaircissement de son opinion: *Comme les PP. de l'Egli-* „ *se Romaine reconnoissent une personne à cause d'une filiation; aussi eux Orientaux* „ *reconnoissent une vertu ou puissance à cause d'une filiation.*

„ En troisième lieu, il concilie le ſentiment des Neſtoriens, qui ne mettent en Jeſus Chriſt qu'une volonté & une operation, avec celui des Latins, qui reconnoiſſent en lui deux volontés & deux operations. Il s'appuye pour cela ſur le même principe d'une filiation, laquelle ne faiſant qu'un Jeſus Chriſt, les Neſtoriens diſent pas rapport à cela, qu'il n'y a qu'une volonté & qu'une operation en lui, parce qu'il eſt véritablement un, & non pas deux. Ce qui toutefois ne les empêche pas de reconnoitre deux volontés & deux operations par rapport aux deux Natures, comme font les Latins: mais ils ne s'expliquent pas à leur maniere, parce que ces deux Natures ne faiſant qu'un compoſé, qui eſt Jeſus Chriſt, ils diſent auſſi qu'il a une volonté & une operation; ce qui n'exclut point les deux volontés & operations que les Latins attribuent à Jeſus Chriſt, parce que les Neſtoriens avouent qu'il eſt homme parfait. Mais comme ces deux Natures ſont unies enſemble, & qu'une volonté n'eſt jamais ſéparée de l'autre, ils ne font qu'une même choſe enſemble. C'eſt en ce ſens qu'ils affirment cette unité de volonté; & c'eſt auſſi de la maniere dont Jeſus Chriſt parle, quand il dit; Je ne ſuis point venu pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Puis il conclut par ces paroles: *Eſt-ce qu'il y a en Jeſus Chriſt deux ſortes de volontés qui ſoient contraires? Point du tout: mais il veut ſans aucune repugnance, par la volonté de ſon humanité, ce que veut la volonté de ſa Divinité, à laquelle elle eſt ſoumiſe volontairement, & non par contrainte. C'eſt pourquoi il dit à ſon Pere: Que ma volonté ne ſoit pas faite, mais la votre.*

„ Voilà de quelle maniere les Neſtoriens juſtifierent devant le Pape Paul V. la créance de leurs Egliſes: & cette juſtification ou conciliation n'eſt point l'ouvrage d'un ſeul homme, mais des plus habiles de la Nation que le Patriarche Elie conſulta. Il eſt vrai qu'il y a de la flatterie dans les articles qui regardent la ſouveraine puiſſance du Pape, & que les Chrétiens du Levant ne ſont pas ſi ſoumis à la Cour de Rome, que les Neſtoriens témoignent l'être dans ces actes: mais cela eſt pardonnable à des miſérables qui recherchent l'apui de cette Cour; parce qu'il n'y avoit pas moyen d'en approcher autrement, qu'en donnant au Pape cette ſouveraine puiſſance & juriſdiction ſur toutes les Egliſes du monde. A l'égard des autres propoſitions qui ſont ſingulieres aux Neſtoriens, on trouvera qu'en effet le Neſtorianiſme d'aujourd'hui n'eſt qu'une Hereſie imaginaire, & que toute cette diverſité de ſentimens ne conſiſte qu'en des équivoques, d'autant que les Neſtoriens prennent le nom de Perſonne d'une autre façon que ne font les Latins. Cependant, comme les Conciles ont condamné l'Hereſie de Neſtorius, il étoit, ce ſemble, neceſſaire qu'on fît voir à Rome, que le Neſtorianiſme étoit une véritable Hereſie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Egliſe dans un Concile general. C'eſt le parti que Stroza a pris dans le recueil qu'il a fait de ces actes; car il y ramaſſe tout ce qui a été dit par les Peres & par les Conciles contre l'opinion de Neſtorius. Neanmoins, pour ne pas s'oppoſer entierement au Patriarche des Neſtoriens, qui témoignoit que toute la différenee qui étoit entre l'Egliſe Romaine & la ſienne pour ce qui regardoit la créance, ne conſiſtoit qu'en des équivoques; il avoue franchement, qu'il eſt aſſez probable que l'erreur des Neſtoriens d'aujourd'hui eſt plutôt dans l'entendement que dans la volonté, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſont pas Heretiques, n'étant point dans l'obſtination: mais qu'ils ignorent la véritable Théologie, & qu'ainſi ils ſont dans l'erreur; comme ſi

„ c'é-

„ c'étoit une erreur de ne ſavoir pas les termes qui ſont en uſage depuis quel-„ ques ſiecles parmi les Theologiens d'Occident.

„ Je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire de produire ici tout ce que Stroza rap-„ porte pour la condamnation des propoſitions de Neſtorius, parce qu'il ne „ dit rien qui ne ſe trouve dans les Actes des Conciles. Je remarquerai ſeu-„ lement, que quelques-uns pourroient inferer de ces mêmes Actes, que le „ Neſtorianiſme n'eſt (*a*) qu'une Hereſie de nom, & que ſi Neſtorius & St. Cy-„ rille ſe fuſſent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions, & auroient „ empêché par-là un grand ſcandale dans l'Egliſe. Mais les Grecs ont toujours „ été de grands diſputeurs: auſſi voyons-nous que la plûpart des premieres He-„ reſies ſont nées parmi eux. Le plus ſouvent leurs diſputes n'étoient que de „ Metaphyſique & de pures équivoques, d'où ils tiroient enſuite des conſe-„ quences à leur maniere, venant enfin aux injures; & par-là les choſes de-„ venoient irreconciliables: au lieu que ſi les parties euſſent expliqué modeſte-„ ment leur penſée, il n'y eût pas eu le plus ſouvent la moindre apparence „ d'Hereſie. C'eſt ce que quelques-uns diſent être arrivé dans l'affaire de Neſ-„ torius & de St. Cyrille. Il leur ſemble que Neſtorius a toûjours reconnu en „ Jeſus Chriſt deux Natures, qui ne faiſoient qu'un compoſé étant unies enſem-„ ble. C'eſt ce qu'il appelloit une perſonne, autrement en Grec πρόσωπον, „ d'où les Chaldéens ont pris leur *parſopa*. Or il eſt certain, que le terme „ πρόσωπον ſignifie dans les anciens Peres Grecs ce que nous appellons per-„ ſonne & hypoſtaſe. Car pour ce qui regarde les deux perſonnes que Neſ-„ torius mettoit en Jeſus Chriſt, ce n'étoit que pour expliquer qu'il y avoit „ en lui veritablement deux Natures, & pour marquer par-là qu'elles demeu-„ roient toutes deux entieres ſans aucun meſlange, ni confuſion. En effet, ou-„ tre ces deux perſonnes metaphyſiques qui n'étoient pas diſtinguées de la na-„ ture, il admettoit une autre veritable perſonne viſible, de la maniere qu'elle „ eſt definie par les anciens Peres. On trouvera même, que le ſentiment de „ Neſtorius, ſi nous en éloignons les conſequences que St. Cyrille en ti-„ roit, eſt moins embaraſſé de difficultez, parce qu'il eſt plus ſimple, & qu'il „ regarde toûjours Jeſus Chriſt en lui-même & comme Fils; au lieu que l'au-„ tre opinion ne le conſidere le plus ſouvent que par parties, c'eſt-à-dire, tan-„ tôt comme Dieu, & tantôt comme homme. Auſſi ne condamna-t-on point „ dans les commencemens l'opinion de Theodore de Mopſueſte Maître de Neſ-„ torius, & l'on ne s'en aviſa, que quand les Neſtoriens voulurent ſe preva-„ loir de ſon autorité. Il eſt cependant certain, que ce Theodore, de qui „ Neſtorius avoit pris le ſentiment, reconnoiſſoit en Jeſus Chriſt deux Na-„ tures & une Perſonne, ainſi qu'il paroit de ſes paroles rapportées dans les „ Actes du V. Concile Univerſel. S'il a nié que la Vierge fût Mere de Dieu, „ ce n'a été que pour refuter l'Hereſie d'Apollinaire, & en ce ſens ſeulement, „ que la Vierge n'a pas pû engendrer la Divinité, quoi que d'ailleurs celui „ qu'elle a engendré fût veritablement Dieu".

(Selon le rapport du P. le *Brun*, (*b*) le Pape Innocent XI. procura la converſion d'un grand nombre de Neſtoriens du Diarbek, par les Miſſionnaires Apoſtoliques qu'il leur envoya. Ces progrés l'engagerent à leur donner un

(*a*) Il y a lieu de le croire ainſi de cette Hereſie & de pluſieurs autres, où l'on ne trouve que des logomachies perpetuelles, & une eſpèce de fureur de developper des idées que le peu de portée de notre eſprit ne permet pas de developper: ce qui a fait inventer des expreſſions, des comparaiſons & des figures auſſi difficiles que les objets auxquels on a voulu les aſſortir.

(*b*) *Liturgies* Tome III.

un nouveau Patriarche. Ils ſe diſtinguent par le nom de Chaldéens, évitant celui de Neſtoriens, qu'ils ont en horreur. Il cite des témoignages, qui montrent, qu'il n'y a plus de vrais Neſtoriens ni en Perſe ni en Armenie; enſorte, continue-t-il, qu'on croit qu'il n'y en a plus gueres qu'aux environs de Mouſſol, ou Moſul, ville où reſide le Patriarche Neſtorien. Par ces mêmes témoignages on aprend, qu'il ne reſtoit qu'environ trois mille familles Neſtoriennes en ces païs-là.)

„ Paſſons maintenant aux autres articles de la creance des Neſtoriens. Comme la Secte des Neſtoriens a été detachée de l'Egliſe Grecque, auſſi a-t-elle les mêmes opinions, à la reſerve de ce qui lui eſt ſingulier, & qui a été la cauſe de ſa ſeparation. Il ſe peut faire neanmoins, que les Neſtoriens ſe ſoient plus relâchés dans de certains points de Morale & de Diſcipline, que les Grecs; & c'eſt ſans doute en ce ſens qu'on doit entendre ce que (*a*) Brerewod rapporte touchant la Confeſſion, dont il nie que l'uſage ſoit parmi eux. Il eſt vrai qu'ils la negligent beaucoup, & l'Archevêque Joſeph, Neſtorien, qui s'eſt reconcilié depuis quelques années avec l'Egliſe Romaine, a eu bien de la peine à la rétablir dans Diarbequer, parce que les Neſtoriens, bien qu'ils fuſſent la plûpart latiniſés, ne vouloient point s'y ſoûmettre, ainſi que j'ai appris d'un autre Archevêque Chaldéen grand ami de ce Joſeph, qui a beaucoup ſouffert pour maintenir les interêts de Rome. Il faut donc expliquer tous les autres points qui regardent la Religion des Neſtoriens, par raport aux ſentimens de l'Egliſe Grecque, qui eſt l'origine de tout le Chriſtianiſme dans le Levant.

„ On ne peut nier, que les Neſtoriens ne conſacrent en pain levé. Ils mettent de plus dans leur pain du ſel & de l'huile, ainſi qu'on peut voir dans les remarques ſur les Ouvrages de Gabriël de Philadelphie, où eſt rapportée la maniere de faire ce pain & de le preparer, pour le rendre propre à être conſacré. Ils ont pour cela un grand nombre de prieres qu'ils recitent. Ils obſervent pourtant moins de ceremonies que les Grecs, qui en ont ajouté une infinité de nouvelles aux anciennes". (A l'égard de la croyance des Neſtoriens ſur l'Euchariſtie, le P. le *Brun* montre qu'elle a toujours été conforme à celle de l'Egliſe Catholique.

(On croit avec raiſon, que les traductions des Dogmes de Neſtorius en Syriaque, en Perſan & autres Langues de l'Orient, que les fauteurs du Neſtorianiſme eurent ſoin de publier dés ſa naiſſance, contribuerent beaucoup à cette vaſte étendue qu'on donne à la Secte de Neſtorius. On trouve que dés le commencement du ſixième ſiecle elle avoit paſſé de la Syrie & de la Meſopotamie en Perſe, & s'y étoit conſiderablement multipliée. On prétend que vers le milieu du même ſiecle elle s'étoit déja établie aux Indes, & qu'environ cent ans après les Neſtoriens de Syrie porterent le Chriſtianiſme à la Chine. L'établiſſement du Chriſtianiſme dans cette grande Monarchie ſe prouve par des Relations que l'Abbé Renaudot (*b*) a publiées, & par l'inſcription trouvée à la Chine en 1625. Ce Monument eſt remarquable. Il nous aprend que le Chriſtianiſme fut préché en 636. à la Chine, & l'on prouve invinciblement par les caracteres de ce monument & par quelques autres indices, qu'il y fut preché

(*a*) *Brerew. des Lang. & Relig. ch.* 19. il ajoute qu'ils n'ont point la Confirmation, ni l'image du Crucifix ſur leurs Croix. Il veut dire, l'Image de J. C. A l'égard de la Confirmation, *Brerewood* a pû ou voulu ignorer, que les Chrétiens Orientaux joignent la Confirmation au Baptême.

(*b*) Voy. là-deſſus les Diſſertations de l'Abbé *Renaudot*, ſur deux anciennes Relations des Indes & de la Chine p. 228. & ſuiv. On y trouve des choſes curieuſes ſur l'établiſſement du Chriſtianiſme à la Chine. Voy. auſſi le P. le *Brun* Liturgies Tome III. il a copié l'Abbé *Renaudot*.

ché par des Prêtres venus de Syrie; mais cependant les raiſons qu'on allegue pour prouver qu'ils étoient Neſtoriens ne ſont pas, ce me ſemble, des plus convaincantes; & tout au moins on peut dire que le Neſtorianiſme des Miſſionnaires Syriens ne peut ſe prouver par la doctrine contenue dans l'Inſcription, puiſque le Pere *Kircher* l'a trouvée fort (*a*) Orthodoxe. On ſait d'ailleurs que dans la plus grande vigueur du Neſtorianiſme, il y avoit un grand nombre d'Orthodoxes en Syrie. Mais qu'importe, après tout, que des Neſtoriens ou des Orthodoxes ayent été les Apôtres de la Chine? Puiſque leurs diſputes ne conſiſtoient qu'à ſe chicaner par des expreſſions ſubtiles qui ne leur permettoient pas de s'entendre les uns les autres. Je viens aux uſages qui ſont une partie eſſentielle de cette Diſſertation.

Avant le ſixième ſiecle, le Patriarche des Neſtoriens portoit déja le titre de *Catholique*, qu'il a toujours porté dans la ſuite. Son Clergé, comme celui des Grecs de Conſtantinople, eſt compoſé de Prêtres mariés & de Prêtres Religieux. (*b*) En Syrie & en Meſopotamie ceux-ci ſont habillés de noir, avec un capuchon qui couvre le haut de la tête comme une calote & pend derriere les épaules comme un voile. Par deſſus ce capuchon ils portent un turban, dont le bonnet & la toile ſont d'un bleu foncé. Le Patriarche & les Evêques ne ſont proprement diſtingués des Prêtres que par le Bâton Paſtoral & par la croix qu'ils portent à la main & qu'ils donnent à baiſer. Ce Bâton Paſtoral eſt terminé indifféremment en potence ou en croſſe. Les Prêtres mariés ſont auſſi vêtus de noir, ou du moins d'une couleur fort brune; mais au lieu de capuchon ils portent un bonnet rond, avec un gros bouton au haut du bonnet.

Outre les Religieux Prêtres, il y a dans la Meſopotamie des Couvens de Religieux qui ne le ſont pas, & qui ſe diſent de l'Ordre de S. Antoine. L'habillement de ces Religieux Neſtoriens eſt une ſoutane ouverte, noire, ſerrée d'une ceinture de cuir, la robe par deſſus, dont les manches ſont aſſés larges, au lieu de capuchon un turban bleu. A minuit, le matin & le ſoir ils diſent l'Office, le reſte du jour ils s'occupent à l'agriculture. Paſſons aux Egliſes de ces Schiſmatiques. (*c*) Elles ſont diviſées par des baluſtres, il y a un lieu ſeparé pour les femmes. Le Baptiſtaire eſt placé du côté du midi: pour prier & pour adorer, on ſe tourne vers l'Orient. Avant que d'entrer dans ces Egliſes, on trouve communément une grande cour, où l'on entre par une petite porte. Cette cour, dit le P. le Brun, a pû être le lieu deſtiné aux pénitens, & ſervir à empêcher les prophanes de voir & d'entendre tout ce qui ſe diſoit & ſe faiſoit dans les aſſemblées Chrétiennes.

Outres les jeunes ordinaires aux Chrétiens du Rite Grec, les Neſtoriens dont je parle ici ont un jeune de trois jours, qu'ils appellent le *jeune de Ninive*, parce qu'ils imitent les Ninivites répentans, qui pleurerent trois jours après la predication du Prophete Jonas. Ce jeune précede le Carême.

Les mêmes Chrétiens de Syrie & de Meſopotamie ont ajouté à leur Calandrier la Fête *du bon larron* que nous n'avons pas. Cette Fête s'appelle chez eux *Laſſ-al-jemin*, c'eſt-à-dire *le larron de la main droite*. Elle tombe dans l'Octave de leurs Pâques.

Il

(*a*) Voy. *Kircher* dans ſa *Chine illuſtrée*: au reſte M. de la *Croze* pretend que cette inſcription eſt une piece ſupoſée. V. Hiſt. du *Chriſtianiſme des* Indes. D'autres l'avoient crû avant lui: ſont ils mieux fondés à la croire ſupoſée que nous à la croire autentique?

(*b*) Le P. *le Brun* Tome III. p. 563.

(*c*) Le P. *le Brun* ubi ſup. p. 554.

Il faut compter au rang des Uſages Religieux des Chrétiens Syriens le Bain du Jourdain, qui eſt une ceremonie aſſés ridicule, laquelle paſſe pourtant pour un acte de Religion chez ces Schiſmatiques. (*a*) Toutes ſortes de Chrétiens, Grecs, Neſtoriens, Coftes &c. ſe baignent devotement tout nuds dans les fleuve à l'honneur de Notre Seigneur & de ſon Baptême. Là on s'embaraſſe auſſi peu de la différence des Sexes, que de la diverſité des Sectes, puis qu'hommes & femmes entrent péle méle dans le fleuve, & s'en font verſer l'eau ſur la tête. Les plus devots y trempent des linges; d'autres emportent de l'eau du Jourdain dans des bouteilles, & n'épargnent pas même la vaſe du fleuve, ni la terre qui eſt ſur ſes bords, ni ſeulement ce qui croit autour, parce que tout cela fait des Reliques. Devroit on douter après cela que des gens d'un tel ordre aimaſſent Notre Seigneur?

Si depuis la (*b*) Relation d'un Miſſionnaire, qui n'eſt pas des plus modernes, les uſages nuptiaux n'ont pas changé en Syrie, on peut dire qu'il s'y en obſerve d'aſſés ſinguliers. Le marié eſt conduit chez la mariée à cheval entre deux épées nues que deux hommes portent, l'un devant & l'autre derriere. Les parentes & les amies de la mariée le reçoivent avec des flambeaux, au ſon des inſtrumens mélés aux chans & aux cris de joye de cette troupe nuptiale. Le ſoir des noces le mari donne un coup de pié à ſa femme, & lui commande de le déchauſſer, pour marque de la ſoumiſſion que l'Epouſe doit à ſon mari.

A *Bagdat* & ailleurs quand un Chrétien meurt, on s'aſſemble pour ſon enterrement: au retour de la ſépulture on trouve un repas tout prêt à la maiſon du défunt. Tous ceux qui s'y rendent ſont les bien venus, en ſorte qu'on s'aſſemble quelquefois juſqu'à cent cinquante perſonnes & plus. Le lendemain on va prier ſur la foſſe du défunt, & le troiſième jour de même. Alors on prépare un autre repas, où tout le monde eſt bien venu comme auparavant. Ces ceremonies, ſuivant (*c*) *Tavernier*, ſe reiterent le ſeptième, le quinzième, le trentième & le quarantième jour après la mort.

A Damas les femmes Chrétiennes pleurent les morts en criant & en chantant. *Thevenot* (*d*) vit une troupe de ces pleureuſes que deux hommes éclairoient avec des chandelles, pendant qu'elles hurloient de la ſorte, en ſe frapant la poitrine. De tems en tems elles s'arrêtoient, ſe rangoient en rond, & faiſant claquer leurs doits comme ſi elles euſſent joué des caſtagnettes, elles danſoient & chantoient au bruit, tandis que d'autres hurloient & crioient. La ceremonie ſe termina par des civilités reciproques, après quoi elles s'en allerent toujours chantant & claquant des doits. A Rama elles font à peu près de même. (*e*) Le *Brun* dit, qu'elles pleurent environ demi-heure ſur le ſépulcre, après quoi elles ſe levent & font un rond comme pour danſer un branle. Enſuite deux d'entr'elles quittent le rond, & ſe mettant au milieu y font des contorſions en criant & en frapant des mains. Après ce bruit elles s'aſſeient pour pleurer encore. Toutes les pleureuſes que le *Brun* vit ſe relaioient. Celles qui avoient achevé leur deuil retournoient chez elles: il en venoit d'autres. Lorſque ces femmes ſe levoient pour ſe mettre en rond, elles ſe couvroient d'un voile noir. Je renvoye à l'article ſuivant pluſieurs remarques importantes.

Des

(*a*) *Voyages* Liv. III.
(*b*) *Voyages* L. I. Ch. V.
(*c*) *Voyages* Tome II. Edit. in 4.
(*d*) *Syrie Sainte du P. Beſſon.*
(*e*) *Thevenot*, *Pietro della Valle.*

DEUIL des FEMMES GREQUES

B. Picart inv. 1730.

*BAPTÊME des GR*ECS *dans le JO*

des FEMMES *GREQUES à RAMA*.

des GRECS *dans le JOURDAIN*.

Des INDIENS *ou* CHRETIENS *de* ST. THOMAS.

„ On peut comprendre ſous un même Chapitre les Indiens ou Chrétiens „ de St. Thomas, & les Neſtoriens; parce qu'il eſt conſtant que c'eſt la „ même Secte, & qu'ils n'ont tous qu'un même Patriarche, dont la Juriſ- „ diction s'étend juſques dans l'Inde: les Chaldéens qui ſont à Goa, à Co- „ chim, à Angamala, & dans les autres lieux de ce quartier-là ſont verita- „ blement de la Secte Neſtorienne. Les Papes ont ſouvent envoyé des Miſ- „ ſionnaires en ces païs-là, principalement depuis que les Portugais y ont été „ établis. Mais celui qui a le plus travaillé à la reünion de ces Chrétiens de „ St. Thomas avec l'Egliſe Romaine, a été Alexis de Meneſes de l'Ordre de „ St. Auguſtin, qui fut fait Archevêque de Goa, & prit la qualité de Primat „ de l'Orient. Comme l'on a compilé ſon Hiſtoire ſur ſes Memoires & ſur „ la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce païs, & de quelques Jeſui- „ tes qui ont été dans les mêmes endroits que lui, on fera voir l'état & la „ Religion de ces Peuples au tems de cette fameuſe Miſſion qui arriva en 1599. „ Pluſieurs avoient déja tenté avant Meneſes de reünir les Chrétiens de St. „ Thomas avec l'Egliſe Romaine. (*a*) Don Jean Albuquerque, de l'Ordre de „ (*b*) St. François, fut le premier Archevêque de Goa, & ce fut ſous lui en „ 1546. qu'on établit (*c*) un College à Cangranor, pour inſtruire les enfans „ dans les ceremonies des Latins. Mais les Jeſuites, qui étoient plus habiles, „ s'apperçûrent bientôt que les jeunes Chaldéens inſtruits à la maniere des La- „ tins, étoient inutiles, & que c'étoit en vain qu'on penſoit convertir les „ Chrétiens de ce païs-là ſans la connoiſſance de la Langue Chaldaïque ou Sy- „ riaque. Ils établirent donc un autre College à une lieue de Cangranor en „ 1587. où ils enſeignerent la Langue Chaldaïque aux enfans, afin qu'étant „ devenus grands, ils fuſſent reçûs dans le Miniſtere comme de veritables Chal- „ déens. Cela ne ſervit encore que fort peu, parce qu'il ne ſuffiſoit pas d'être „ inſtruit dans la Langue de la Religion, il falloit de plus convenir de ſenti- „ mens avec les Prelats, pour avoir la liberté de prêcher dans leurs Egliſes; „ au lieu qu'ayant été enſeignés par des Jeſuites, leur doctrine & leur maniere „ de parler étoient bien différentes de ce qui étoient communément reçû dans „ le païs. C'eſt pourquoi il fut impoſſible aux Jeſuites de leur faire quitter „ entierement leurs vieilles coûtumes, & de les detourner de la ſoûmiſſion „ qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la Com- „ munion du Pape, non plus que les Evêques qui étoient ſous ſa Juriſ- „ diction.

„ Le remede donc qu'on trouva à cela, fut de ſe ſaiſir d'un certain E- „ vêque

(*a*) *Hiſt. Orient. des progrés d'Alex. Men. en la reduct. des Chrétiens de St. Thom. impr. à Bruſſeles en* 1609.

(*b*) Dés le commencement du 16. ſiecle ces Chrétiens avoient rendu un hommage aſſés declaré à *Vaſco* de *Gama*, qui le reçut au nom du Roi de Portugal ſon maitre. Ils préſenterent à l'Amiral Portugais un bâton de bois d'Indes, garni d'argent & ſur-monté de trois clochettes, en ſigne d'hommage & de ſoumiſſion. Ce bâton, à ce qu'ils dirent à *Vaſco*, avoit été le Sceptre de leurs Rois.

(*c*) Frere *Vincent* Cordelier eut ſoin de ce College, fit bâtir dans Cranganor des Egliſes à la maniere des Européans, fit élever dans ſon College des enfans Indiens ſuivant les Dogmes & le rit des Latins, dans la vue de les ordonner avec le tems Prêtres des Indiens, & de les amener par ce moyen à la reunion. Mais les Indiens refuſerent de reconnoître ces nouveaux Prêtres & de les admettre parmi eux.

„ vêque nommé Mar Joſeph, qui avoit été envoyé par le Patriarche de Ba-„ bylone, afin que par ce moyen le peuple n'ayant plus de Paſteur, on en „ vint plus facilement à bout. Mais cet Evêque Mar Joſeph ordonna qu'on „ celebrât la Meſſe à l'uſage de Rome avec des ornemens à la Latine, & qu'on „ ſe ſervit même du vin & des hoſties des Latins. Cependant il perſiſtoit toû-„ jours dans le Neſtorianiſme, & il inſtruiſoit les Portugais qui le ſervoient à „ dire, *Sainte Marie Mere de Chriſt*, & non pas *Mere de Dieu:* ce qui obli-„ gea l'Archevêque & le Vice-Roi de le faire arrêter pour l'envoyer à Rome. „ Mais étant arrivé en Portugal, il menagea ſi bien ſes affaires, qu'il obtint „ des lettres pour retourner en ſon Evêché de la Serra. Cependant on avoit „ déja mis un autre Evêque en ſa place, nommé Mar Abraham, lequel pour „ ſe maintenir dans ſon Evêché, alla depuis à Rome pour ſe ſoûmettre au „ Pape, où après avoir fait abjuration de ſes erreurs, il fut réordonné. On „ lui confera de nouveau (*a*) tous les Ordres, depuis la tonſure juſqu'à la „ Preſtriſe; puis il fut conſacré Evêque, & le Pape lui donna des Bulles pour „ gouverner l'Egliſe de la Serra, y joignant des lettres de recommandation „ pour le Vice-Roi, qui ne lui ſervirent pas beaucoup: car il ne fut pas plû-„ tôt arrivé, que l'Archevêque de Goa fit examiner ſes Bulles; & ayant trou-„ vé que le Pape avoit été mal informé par Mar Abraham, qu'on pretendoit „ avoir impoſé à ſa Sainteté, on l'enferma dans un Monaſtere, en attendant „ qu'on eût reponſe de Rome. Il s'échapa, & ſe retira dans les Egliſes de ſon „ Evêché, où il fut très-bien reçû des Neſtoriens, qui n'eſperoient plus avoir „ d'Evêque de la part de leur Patriarche. Cependant Mar Abraham, qui ſe „ defioit toûjours des Portugais, ſe retira dans les terres, & pour faire voir „ qu'il étoit veritablement de la Communion du Pape, il ordonna de nou-„ veau tous ceux qu'il avoit déja ordonnés, afin de ſe conformer au Rite Ro-„ main, & fit tout ce qu'il pût tant envers Rome, qu'envers le Vice-Roi & „ envers l'Archevêque, pour paroître qu'il étoit veritablement du ſentiment „ de l'Egliſe Latine. Mais il précha toujours dans ſon Egliſe de la Serra le „ Neſtorianiſme, & il ne permit pas qu'on parlât du Pape comme Chef de „ l'Egliſe, ne connoiſſant point d'autre Patriarche que celui de Babylone. „ D'autre part, l'ancien Evêque de la Serra Mar Joſeph fut accuſé d'enſeigner „ les Hereſies de Neſtorius, & étant interrogé là-deſſus, il repondit librement „ qu'il avoit eu revelation de Dieu, que la Religion qu'il avoit reçûe de ſes „ Peres étoit la veritable Religion. L'on ſe ſaiſit en même tems de lui, & on „ l'envoya à Rome où il mourut.

„ L'on peut recueillir de cette Hiſtoire, que les Portugais ont fait aux Neſ-„ toriens de grandes violences pour la Religion; que les Miſſionnaires, com-„ me gens peu habiles dans la Theologie Orientale, les ont inquietés ſur des „ ceremonies qui n'étoient d'aucune importance, & qu'ils ont donné par là „ occaſion aux Evêques Neſtoriens de diſſimuler pour un tems, en introdui-„ ſant des nouveautés dans leurs Egliſes; à quoi ils étoient contraints par la „ violence. C'eſt pourquoi ce même Mar Abraham ayant été obligé par un „ Bref du Pape, & encore plus par la crainte qu'il avoit du Vice-Roi, qui lui „ donna un paſſeport, de ſe trouver à un Concile, il y abjura de nouveau

„ tou-

(*a*) Parce que la maniere de conferer les Ordres parmi les Orientaux ne convient pas avec celle qui eſt en uſage dans les Egliſes qui reconnoiſſent le Pape. Conferés cette hiſtoire de *Mar-Joſeph*, & de *Mar-Abraham* avec les recits de M. la *Croze* & du P. le *Brun*. Le premier accompagne le ſien de conjectures & de reflexions qui demandent beaucoup d'attention.

„ toutes ces erreurs, & fit profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & „ Romaine. Mais il ne fut pas plutôt retourné à ſon Egliſe, qu'il enſeigna „ le Neſtorianiſme comme auparavant; & il écrivit même à ſon Patriarche de „ Babylone, que les Portugais l'avoient contraint d'aſſiſter au Synode de Goa. „ La ſuite de cette Hiſtoire fait encore paroître davantage les violences qu'on „ exerça contre les Neſtoriens, pour les reunir avec l'Egliſe Romaine, & pour „ les obliger à ſouſcrire à la Profeſſion de Foi du Pape Pie IV. ce qui arriva „ ſous Alexis de Meneſes Archevêque de Goa, qui vint aux Indes avec un „ Bref de Clement VIII. pour informer contre Mar Abraham. L'on voit „ dans toute cette narration un grand zèle des Chrétiens Neſtoriens de ce païs- „ là pour défendre leur Foi, qu'ils prétendent conſerver comme ils croyent l'a- „ voir reçûe de (*a*) St. Thomas: & ils en vinrent juſqu'à cet excés que de met- „ tre leurs mains devant leurs yeux à la Meſſe des Latins, quand le Prêtre é- „ levoit l'hoſtie pour la faire adorer à ceux qui étoient préſens. (*b*) Ils ſe mon- „ ſtrerent ſur tout zèlés envers leur Patriarche de Babylone; & quand on leur „ demandoit, ſi le Pape n'étoit pas le Chef de l'Egliſe, ils répondoient qu'il „ étoit le Chef de l'Egliſe de Rome, qui eſt une Egliſe particuliere, autrement „ de l'Egliſe de St. Pierre, & non de l'Egliſe de St. Thomas, diſtinguant a- „ vec opiniâtreté ces deux Egliſes, comme independantes l'une de l'autre. Ils „ s'oppoſerent de plus, (*c*) fortement au Sacrement de la Confirmation, que „ l'Archevêque Meneſes leur vouloit adminiſtrer; & ils l'accuſoient d'envie & „ d'ambition, ajoutant qu'il tâchoit de renverſer la Religion de St. Thomas, „ pour leur faire embraſſer la Romaine, (*d*) afin que par cet artifice il demeu- „ rât le maître de toutes les Egliſes de l'Inde. Voilà pourquoi, diſoient-ils, „ cet Archevêque médit des Patriarches de Babylone; proteſtant qu'ils perſé- „ veroient dans la ſoumiſſion & l'obéïſſance dues à leur Patriarche, & qu'ils ne „ quitteroient jamais leur Religion pour prendre celle de Rome.

„ Nonobſtant toutes ces oppoſitions de la part des Neſtoriens, l'Archevê- „ que Meneſes continua toujours de leur faire voir, que leur Patriarche étoit „ un Heretique & un excommunié; & partant qu'on ne pouvoit prier Dieu en „ particulier pour lui. Ce qu'il fit avec tant de vigueur, n'épargnant pas mê- „ me l'argent de ſa bourſe, qu'à la fin il les adoucit. Il uſa auſſi quelquefois „ de violence, & il courut ſouvent riſque de ſa vie. Car ſous pretexte qu'il a- „ voit

(*a*) Cette tradition eſt ſi conſtante chez eux, qu'ils regardent comme un crime de la contredire. M. la *Croze* traite de fable la venue de l'Apôtre St. Thomas aux Indes, & ſemble diſpoſé à croire que le pretendu St. Thomas étoit un Thomas diſciple de Manés. D'autre côté le P. le *Brun* a raſſemblé en peu de mots les raiſons qui peuvent donner lieu à croire cette miſſion de St. Thomas, & tâche de refuter tout ce qu'on oppoſe à la venue de l'Apotre aux Indes. On peut voir là-deſſus l'*Hiſt. du Chriſt. des Indes* par M. la *Croze* & les *Liturgies* du P. le *Brun*. Tome III.

(*b*) Voy. l'hiſtoire de ces diſputes, la conduite de *Menezes*, & les ſuites qu'elle eut dans l'*Hiſt. du Chriſtian. des Indes* L. I. & II. L'Archevêque ne démentit nullement en cette occaſion l'impatience du Zéle Eccleſiaſtique, ni cette ſainte impetuoſité ſi ſouvent confondue avec la Religion, ni cette ardeur ſi connue de ceux qu'on pourroit appeller des *Conquerans ſpirituels*, qui ſemblent allier la gloire de forcer les ames avec celle de J. C. & de ſon Egliſe. C'eſt en vertu de ce caractère que l'ardent Menezes appelloit ſa cauſe *la cauſe de Dieu*, & decidoit comme par inſpiration, que Dieu la ſoutiendroit.

(*c*) Ils regarderent ce Sacrement, le ſigne de Croix ſur le viſage, & le ſouflet, qui marque l'affranchiſſement ſpirituel du confirmé, comme des marques de l'eſclavage auquel les Portugais vouloient les reduire; ajoutant qu'ils ne ſouffriroient jamais que ces étrangers portaſſent la main ſur le viſage de leurs femmes & de leurs filles.

(*d*) La conduite de Menezés prouve que cela étoit vrai. Un des moyens qu'il employa pour diviſer ces Chrétiens & ſe faire parmi eux un parti conſiderable, fut de publier une ſolennelle adminiſtration des Ordres. Par cette publication l'Archevêque Portugais vouloit profiter de deux circonſtances avantageuſes. L'une étoit que les Eccleſiaſtiques Indiens demeuraſſent fidellement attachés au Prélat qui leur avoit donné les Ordres; l'autre que depuis deux ans perſonne n'y avoit été promu à cauſe des troubles. On peut voir dans l'Ouvrage de Mr. *de la Croze*, comment cela lui reuſſit.

„ voit un plein pouvoir du Pape, il exerçoit par tout ſa Juriſdiction, ſans ſe „ ſoucier des Ordinaires des lieux, avant même qu'ils euſſent voulu recon- „ noître ſa qualité. C'eſt ainſi que cet Envoyé du Pape plantoit en ce païs- „ là la Religion Romaine, & qu'il n'épargnoit rien pour en venir à bout. Il „ donnoit les Ordres malgré les Evêques Diocefains, & il faiſoit auparavant „ abjurer les erreurs des Neſtoriens à ceux qu'il ordonnoit. (*a*) Outre la Pro- „ feſſion de Foi, ceux qui prenoient les Ordres étoient obligés de jurer obéiſ- „ ſance au Pape, & de ne point reconnoître d'autres Evêques, que ceux qui „ ſeroient envoyés de ſa part. Mais venons maintenant aux erreurs dont Me- „ neſes accuſe les Chrétiens de St. Thomas.

„ I. (*b*) Ils ſoutenoient opiniâtrement les ſentimens de Neſtorius, & outre „ cela, ils ne recevoient aucunes Images, n'admettant que la croix, laquelle „ ils honoroient beaucoup. L'on voyoit pourtant les Images de quelques Saints „ dans les Egliſes qui étoient voiſines des Portugais.

„ II. Ils affirmoient que les ames des Saints ne voyent point Dieu qu'a- „ près le jour du Jugement.

„ III. Ils ne connoiſſoient que trois Sacremens, ſavoir le Baptême, les Or- „ dres & l'Euchariſtie: en la forme du Baptême il y avoit un ſi grand abus „ parmi eux, que l'on voyoit être en uſage & en une même Egliſe différentes „ formes de Baptême. Il arrivoit ſouvent à cauſe de cela, que le Baptême é- „ toit nul: de ſorte que l'Archevêque Meneſes rebaptiſa en ſecret la plûpart de „ ces Peuples. Il s'en trouvoit auſſi pluſieurs, principalement les pauvres, qui „ habitoient les bois, leſquels n'avoient jamais été baptiſés, parce que le Bap- „ tême coutoit de l'argent; & néanmoins ſans avoir été baptiſés, ils ne laiſ- „ ſoient pas d'aller à l'Egliſe, & de recevoir l'Euchariſtie. De plus ils diffé- „ roient aſſez ſouvent le Baptême pluſieurs mois, & même pluſieurs années.

„ IV. Ils ne ſe ſervoient point des Saintes Huiles dans l'adminiſtration du „ Baptême; ſi ce n'eſt que trouvant dans leurs Rituels, qu'il étoit fait men- „ tion d'onction après le Baptême, ils oignoient les enfans d'un onguent „ compoſé d'huile de noix d'Inde, (ou d'une eſpèce de ſafran) ſans aucune be- „ nediction; & ils eſtimoient cette onction ſainte.

„ V. Ils n'avoient aucune connoiſſance de la Confirmation, ni de l'Extrê- „ me-Onction: ils en ignoroient même les noms.

„ VI. Ils avoient en horreur la Confeſſion auriculaire, à la reſerve de fort „ peu qui étoient voiſins des Portugais: & pour ce qui eſt de l'Euchariſtie, „ ils communioient le Jeudi Saint & pluſieurs autres jours ſolennels de l'année, „ ſans autre preparation, que de s'approcher de l'Euchariſtie à jeun.

„ VII. Leurs livres étoient remplis d'erreurs conſiderables, (ſur tout contre „ le St. Sacrement), & dans leur Meſſe il y avoit un grand nombre d'addi- „ tions inſerées par les Neſtoriens.

„ VIII. Ils conſacroient avec de petits gâteaux faits (*c*) à l'huile & au ſel, „ que

(*a*) A tout cela il faut ajouter, que le Prélat Miſſionnaire affecta d'étaler pompeuſement aux yeux de ces peuples *la majeſté & la ſainteté des ceremonies*, ſelon les termes du P. le *Brun*. A cet éclat ſe trouverent heureuſement mêlées l'humilité de la ceremonie de laver les pieds le Jeudi Saint, & les devotions du Vendredi de la paſſion. Les peuples ſe frapent facilement d'un tel aſſemblage. Je ne dois pas oublier non plus, combien le Prélat fit valoir fort à propos certaines ceremonies inconnues à ces Chrétiens, comme la Benediction des Saintes Huiles, & la ceremonie de renfermer le S. Sacrement dans le Tabernacle &c.

(*b*) *Hiſt. Orient. des prog. d'Alexis Meneſes. chap.* 20.

(*c*) La coutume, dit M. la *Croze*, de paitrir le pain de l'Euchariſtie avec de l'huile & du ſel eſt commune aux Neſtoriens & aux Jacobites de Syrie. Si je cite ici cet Auteur pour ſi peu de choſe, c'eſt par-

„ que les Diacres & les autres Ecclésiastiques qui n'avoient que les Ordres „ mineurs, faisoient cuire dans un vaisseau de cuivre, ayant pour cela un lieu „ séparé en forme de petite tour. Pendant que le gâteau cuisoit, ils reci- „ toient plusieurs Pseaumes & des Cantiques: & lors qu'on étoit prêt de le „ consacrer, ils faisoient couler sur l'autel, par un trou qui étoit au plancher de „ cette petite tour, le gâteau dans un petit pannier de feuilles. De plus, ils „ se servoient de vin qui avoit été fait d'eau, où l'on avoit fait tremper seule- „ ment des raisins secs.

„ IX. Ils disoient la Messe très-peu souvent, & celui qui la servoit portoit „ une forme d'étole sur ses habits ordinaires, quoi qu'il ne fût point Diacre. Il „ avoit toujours l'encensoir à la main, & recitoit presque autant de prieres, que „ le Celebrant, en joignant à cela plusieurs autres ceremonies inconnues & im- „ pies," (qui marquoient sur-tout leurs erreurs sur la nature du Sacrement.)

„ X. Ils avoient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avoit point „ de famille où il n'y eût quelqu'un d'ordonné: & la raison de cela étoit, par- „ ce que les Ordres ne les rendoient point incapables de tous les autres em- „ plois, & qu'ils avoient par tout le premier rang.

„ De plus, ils ne gardoient point l'âge requis pour la Prêtrise & pour les „ autres Ordres; car ils faisoient des Prêtres à 17. 18. & 20. ans: & quand „ ils étoient Prêtres, ils se marioient, même avec des veuves, & ils se rema- „ rioient jusqu'à deux ou trois fois" (On voyoit souvent en même tems un pere, son fils & son petit fils Prêtres dans la même Eglise.) „Les femmes des „ Prêtres avoient quelque rang par dessus les autres, tant dans les Eglises que „ dans les autres lieux, & elles se faisoient remarquer par une croix qu'elles „ portoient au col, ou par quelque autre chose qui les distinguoit". (L'habit des Ecclésiastiques étoit des caleçons blancs & par dessus une longue chemise, à quoi ils ajoutoient quelquefois pour plus de decence une soutane blanche ou noire. Leurs couronnes étoient semblables à celles des Moines, ou des Chanoines Reguliers.)

„ XI. Ils alloient reciter tous les jours à haute voix l'Office divin en langue „ Chaldaïque: mais ils ne croyoient pas être obligés de le reciter ailleurs: aussi „ n'avoient ils point de Breviaires pour le dire en particulier.

„ XII. Ils commettoient simonie en l'administration du Baptême & de „ l'Eucharistie, taxant ce qu'il leur falloit pour cela. Pour ce qui est du Ma- „ riage, ils appelloient le premier Prêtre venu, principalement ceux qui de- „ meuroient à la campagne". (Souvent même ils se passoient de Prêtre, & pratiquoient dans leurs mariages les Ceremonies superstitieuses des Idolatres leurs voisins ou leurs concitoiens.)

„ XIII. Ils respectoient extraordinairement leur Patriarche de Babylone, „ Schismatique & Chef de la Secte des Nestoriens: au contraire ils ne pou- „ voient souffrir qu'on nommât le Pape en leurs Eglises, où le plus souvent ils „ n'avoient ni Curé, ni Vicaire, mais le plus ancien y presidoit.

„ XIV. Quoi qu'ils allassent les jours de Dimanche à la Messe, ils ne „ croyoient pas pourtant y être obligés en conscience: de sorte qu'il leur étoit „ libre de n'y point aller, & il y avoit même des lieux où l'on ne disoit qu'u- „ ne Messe par an, en d'autres on n'en disoit pas une en 6. 7. & 10. ans.

„ XV.

parce qu'il affecte en quelque sorte de justifier l'Usage Syrien, & d'en faire une espèce de parallele odieux avec l'Hostie des Latins, qui selon lui n'est qu'une colle séchée & mélée de cire, plus contraire à l'institution du Sacrement que l'huile des Eglises Syriennes.

„ XV. Les Prêtres ſe meſloient des emplois ſeculiers" ; (& negligeoient la conduite de leurs troupeaux.) „ Les Evêques étoient des Babyloniens envoyés par „ leur Patriarche, & ils ne vivoient que d'un gain ſordide & de ſimonie, ven- „ dant publiquement les choſes ſaintes, comme la collation des Ordres & l'ad- „ miniſtration des autres Sacremens.

„ XVI. Ils mangeoient de la chair le Samedi ; & ils étoient dans cette er- „ reur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Carême & l'Advent, que s'ils a- „ voient manqué un jour à jeûner, ils ceſſoient de jeûner les autres jours, ne „ croyant pas y être obligés, d'autant qu'ils avoient déja rompu le jeûne.

(Leur Jeûne du Carême étoit fort auſtere. Outre celui-là ils en avoient d'autres à peu près à la maniere des Grecs dont j'ai parlé, mais les plus ſuperſtitieux d'entr'eux ajoutoient le bain au jeûne ; s'imaginant que celui-ci étoit imparfait, s'ils manquoient de ſe laver tout le corps dés le matin. Ils ſe baignoient auſſi quand il leur arrivoit de toucher quelque perſonne d'une Caſte (ou tribu) inferieure. Je remarquerai encore que ces Chrétiens commençoient leur jeune la veille, & le finiſſoient le ſoir du jour conſacré au jeune.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle n'entroient dans l'Egliſe que quarante jours après leur accouchement. Il en falloit quatre-vint pour celle qui étoit accouchée d'une fille. Au bout du terme préſcrit la mere ſe préſentoit avec ſon enfant, & l'offroit à Dieu & à l'Egliſe. Ils craignoient & reſpectoient l'Excommunication. La Diſcipline Eccleſiaſtique ne permettoit pas d'abſoudre un homicide volontaire, & l'abſolution ne ſe donnoit pas non plus à d'autres crimes auſſi enormes, pas même, à ce qu'on aſſure, à l'article de la mort. On remarquera que cette diſcipline ne s'accordoit gueres avec ce point (*a*) d'honneur ſi dangereux, dont je parlerai tout à l'heure. Leur Egliſes étoient ſombres, mal propres, tout à fait ſemblables à des Pagodes, & ſans autres repréſentations que des croix, dont les extrêmités ſe terminoient en fleurs de lis.

„ Voilà la meilleure partie des erreurs (& des abus) que l'Archevêque Meneſes „ pretend avoir trouvés parmi les Chrétiens de St. Thomas, & que le Compila- „ teur de cette Hiſtoire éxagere, pour monſtrer qu'il a fallu travailler extraor- „ dinairement pour venir à bout de ces Peuples. Mais ſi cet Archevêque „ & les autres Miſſionnaires du Levant avoient été bien inſtruits de l'ancien- „ ne Theologie, ils n'auroient pas tant multiplié ces erreurs. En effet, com- „ me ils meſuroient toutes choſes par rapport à la Theologie qui s'enſeigne „ dans les Ecoles de l'Europe, l'on ne doit pas trouver étrange, qu'ils ayent „ voulu reformer ſur ce pied-là les Nations Orientales. J'avoue qu'il y a des „ abus qu'il étoit beſoin de corriger ; mais il ne falloit pas les corriger ſur „ nos uſages. Ce qui étoit à faire dans ces rencontres, c'étoit d'avoir recours „ à leurs anciens livres, & de les regler conformément à ce qui y étoit contenu ; „ & cela ſe pouvoit faire facilement. comme l'on verra par la ſuite de ce diſ- „ cours. Mais il faut auparavant rapporter le reſte de cette Hiſtoire, afin que „ nous jugions mieux de la conduite de Meneſes & des pretendues erreurs „ des Neſtoriens.

„ L'Archevêque Meneſes aſſembla un Synode" (à Diamper dans le Royaume de Cochin) „ le 20. de Juin 1599. où ſe trouverent les Députés des Neſ- „ toriens, afin d'y deliberer conjointement avec l'Archevêque de tout ce qui „ appartenoit à la Religion. Et afin qu'il parût que les Neſtoriens euſſent

„ toute

(*a*) Voy. ci-après touchant la permiſſion qu'ils ont de tuer ceux qui ne s'ôtent pas de leur paſſage.

„ toute la liberté qui eſt neceſſaire dans ces ſortes de rencontres, & que d'ailleurs ils donnaſſent leur conſentement à tout ce qui y ſeroit determiné, „ (*a*) l'Archevêque gagna huit des plus renommés parmi les Eccléſiaſtiques, & „ il les inſtruiſit pleinement de ſon deſſein & des voyes qu'il falloit tenir pour „ le faire reuſſir, leur expoſant dans le detail tous les decrets qui y ſeroient „ faits, & leur demandant leur avis ſur chaque point en particulier, comme s'il n'y eût eu encore rien d'arrêté; afin qu'étant preſens au Synode, „ ils fiſſent la même choſe, & que par là les autres fuſſent obligés à ſuivre „ leur exemple. Pour venir à bout de ſes deſſeins, il prit pluſieurs autres precautions, qu'il ſeroit inutile de rapporter: tout ce qu'on a produit juſqu'ici, n'eſt que pour faire voir la maniere dont la Religion Romaine a „ été établie dans le Levant, & qu'on ne doit pas s'étonner, que toutes les „ reunions qu'elle a faites avec ces Peuples, que nous nommons Schiſmatiques, ne ſubſiſtent pas long-tems.

„ Il fut donc arrêté dans ce Synode, que les Prêtres, Diacres, Sousdiacres, & outre cela tous les Deputés des villes qui y aſſiſterent, ſouſcriroient à la Profeſſion de Foi que l'Archevêque avoit faite en ſon particulier; ce qui fut executé, & tous jurerent ſolennellement obéïſſance au Pape, qu'ils reconnurent être le Chef de l'Egliſe, jurant auſſi, qu'ils n'auroient jamais plus de commerce avec le Patriarche de Babylone. De plus, „ ils anathematiſerent la perſonne de Neſtorius & toutes ſes erreurs, confeſſant que Cyrille Patriarche d'Alexandrie étoit ſaint. Outre cela, on fit dans „ ce Synode un grand nombre de Statuts particuliers, pour reformer les erreurs que l'Archevêque Meneſés prétendoit être dans l'adminiſtration de leurs „ Sacremens & dans leurs livres. C'eſt pourquoi il (*b*) fit corriger leurs Liturgies & leurs autres Offices. Il regla ce qui regardoit le Mariage ſur le pied „ du Concile de Trente. L'on reforma auſſi ce qui appartenoit aux Sacremens „ de la Penitence, de la Confirmation & de l'Extrême-Onction ſur l'uſage de „ l'Egliſe Romaine. On defendit aux Prêtres de ſe marier à l'avenir, & on fit „ des reglemens pour ceux qui étoient déja mariés. En un mot, l'Archevêque introduiſit la Religion des Latins parmi les Chaldéens, tant dans ce „ Synode, que dans les viſites qu'il fit de pluſieurs Egliſes. Mais voyons maintenant, s'il a eu raiſon d'introduire tant de nouveautés parmi les Chrétiens „ de St. Thomas; ce qui ſervira pour faire connoître la Religion de ces Peuples.

„ I. Pour ce qui regarde donc les erreurs que l'Archevêque Meneſés leur „ attribue, nous avons concilié dans le Chapitre precedent les ſentimens de „ Neſtorius avec ceux de l'Egliſe Romaine; & c'eſt la maniere dont l'Archevêque devoit proceder avec eux, pour faire quelque choſe qui fût de durée: car il falloit les entendre avant que de les condamner ſur cela ſeul „ qu'ils s'appelloient Neſtoriens. Quand on leur auroit montré, que toutes „ les diſputes qu'ils avoient avec l'Egliſe Romaine, ne conſiſtoient qu'en des „ équivoques, ils ſe ſeroient rendus beaucoup plus dociles.

„ II. A l'égard des Images, les Chaldéens ne les reſpectent pas tant que „ les Grecs, parce que cette grande veneration pour les Images n'a été fortement établie dans l'Egliſe Grecque, que depuis le II. Concile de Nicée, „ qui eſt poſterieur à toutes les Sectes des Chaldéens, qui ſe contentent „ d'or-

(*a*) Voy. le détail curieux du Synode de Diamper dans l'*Hiſt. du Chriſtianiſme des Indes* L. III.
(*b*) On en brula quantité.

„ d'ordinaire d'avoir une croix à la main. Cette croix avec laquelle le Prê„ tre benit le peuple, eſt de metal, toute ſimple & ſans aucune figure. L'Ar„ chevêque pouvoit laiſſer les Chrétiens de St. Thomas dans cette ancienne „ ſimplicité, parce que tout ce qui a été arrêté depuis ce tems-là touchant „ les Images, n'eſt que de Diſcipline.

„ III. Il eſt bien vrai qu'ils n'adminiſtrent pas le Baptême à la façon des „ Latins: mais il ne faut pas pour cela croire, que la forme de leur Baptême „ ſoit nulle; & encore moins étoit-il beſoin de rebaptiſer ceux qui avoient été „ baptiſés ſelon le rite Chaldéen. Ce qui trompe les Miſſionnaires, quand ils „ traitent d'affaires de Religion avec les Orientaux, c'eſt qu'ils ſont préoccupés „ de ce qu'ils ont appris dans les Ecoles touchanr la matiere & la forme des „ Sacremens. Quand ils ne voyent pas, par exemple, qu'on baptiſe l'enfant „ en même tems qu'on prononce les paroles qui marquent l'action, ils croyent „ que le Baptême eſt nul; ſans prendre garde que la maniere d'adminiſtrer „ les Sacremens parmi les Orientaux conſiſte principalement en de certaines „ prieres qu'ils recitent, & qu'ils ne ſont pas ſi grands Metaphyſiciens que les „ Latins: auſſi ignorent-ils un grand nombre de difficultés que nos Theolo„ giens traitent avec beaucoup de ſubtilité; mais la creance des Neſtoriens n'en „ eſt pas pour cela moins pure, ni moins ancienne.

„ IV. L'onction dont ils ſe ſervent après le Baptême, eſt parmi eux le Sa„ crement de la Confirmation, qui eſt bien différent de celui des Latins: & „ il n'étoit pas beſoin que l'Archevêque Meneſés introduiſit une autre onction „ qui étoit en uſage dans ſon Egliſe, & qui n'eſt tout au plus qu'une ſimple „ ceremonie. Il devoit ſavoir, que les Neſtoriens, ſelon l'ancien uſage de „ l'Egliſe Orientale, adminiſtrent aux enfans la Confirmation & l'Euchariſtie „ avec le Baptême. Il étoit donc à propos d'examiner leurs Rituels, pour voir „ s'il ne s'étoit point introduit quelques abus dans l'adminiſtration de ce Sa„ crement: au lieu que Meneſés ſemble ne s'être appliqué qu'à deſtruire de „ très-anciens uſages, parce qu'ils n'étoient point conformes à ceux des „ Latins.

„ V. (a) L'Archevêque ſe trompe, quand il dit que les Chrétiens de St. „ Thomas n'avoient aucune connoiſſance de la Confirmation, ni de l'Extrê„ me-Onction, dont ils ignoroient même les noms. Il ſe peut faire, qu'ils „ ayent ignoré les noms de ces Sacremens, principalement celui de l'Extrême„ Onction, qui n'eſt connu que dans l'Egliſe Latine: car quoi que l'Egliſe „ Orientale ait l'uſage de l'onction des malades, conformément aux paroles „ de St. Jaques, elle n'appelle pourtant point cette ceremonie Extrême„ Onction, pour les raiſons que nous avons marquées ci-deſſus en par„ lant des Grecs: & ces mêmes raiſons ſe peuvent auſſi appliquer à la Con„ firmation. Les Prêtres donnent ce Sacrement parmi les Neſtoriens, auſſi „ bien que parmi les Grecs, en même tems que le Baptême, dont il eſt, ſe„ lon eux, une perfection qui n'en doit jamais être ſeparée. A l'égard de la

„ Con-

(a) M. de la Croze ubi ſup. tâche de refuter cet endroit & donne à entendre que M. Simon eſt de mauvaiſe foi: pour moi je ne vois pas où eſt cette mauvaiſe foi. M. Simon montre que toute la diſpute ſe termine à une différence de noms: ajoutés y celle de tems à l'égard de la Confirmation. Après tout la pratique & le but des deux Sacremens ſont toujours les mêmes ſous différentes ceremonies & d'une autre maniere, quoi qu'en puiſſe dire M. de la Croze. Les paroles qu'il cite de l'Archevêque *Menezes* page 210. & toute ſa conduite prouvent, que par un méchaniſme aſſés ordinaire à ceux qui ſont d'une Religion par coutume, l'Archevêque Portugais ne connoiſſoit ni les devoirs, ni les dogmes, ni les uſages qu'autant que ces choſes étoient conformes aux idées qu'il avoit reçues dans ſa nation. Pour en être convaincu il ne faut que lire les décrets de ſon Synode.

„ Confeſſion auriculaire, dont ils avoient horreur, c'eſt aſſûrément un abus „ qui s'étoit introduit dans cette Egliſe, parce que l'uſage de la Confeſſion eſt „ dans tout le Levant, bien que la plûpart ne croyent pas y être obligés de „ droit divin.

„ VI. Pour ce qui eſt des erreurs que l'Archevêque pretend avoir trouvées „ dans leurs livres, juſqu'à vouloir abolir entierement l'Office de l'Advent, il „ étoit facile de donner un bon ſens à toutes ces pretendues erreurs; outre que „ la reformation qu'il a faite dans leur Liturgie étoit hors de propos: car il „ n'y a rien de plus mal-digeré que la Meſſe des Neſtoriens, de la maniere „ qu'elle a été reformée par Meneſés, & qu'elle ſe trouve inſerée dans la Bi- „ bliotheque des Peres. On y voit tout l'ordre changé, pour avoir voulu ac- „ commoder cette Liturgie à l'opinion que les Theologiens Latins ont de la „ conſecration, qu'ils font conſiſter dans ces paroles, *Ceci eſt mon corps, &c:* „ au lieu que les Neſtoriens croyent avec tous les autres Orientaux, que la „ conſecration n'eſt point achevée, qu'après que le Prêtre a achevé la priere „ qu'ils appellent l'invocation du Saint Eſprit. Cependant Meneſés fait adorer „ aux Prêtres Neſtoriens l'hoſtie, auſſi-tôt qu'ils ont proferé ces paroles, *Ceci* „ *eſt mon corps*, quoi qu'ils ne croyent pas qu'elle ſoit encore conſacrée. On „ peut conſulter ſur cette queſtion les Notes ſur Gabriel de Philadelphie, où „ l'Auteur juſtifie en particulier les Neſtoriens, & monſtre évidemment, que „ leurs Liturgies, même celles qui portent le nom de S. Neſtorius, ne con- „ tiennent rien que d'orthodoxe: ce qui eſt fort éloigné du ſentiment de Me- „ neſés, qui les traite d'impies & d'Heretiques, & qui n'appuye la correction „ qu'il a faite, que ſur ces termes generaux, que ces Liturgies ſont remplies „ de blaſphemes. Ce même Auteur fait voir, que dans une des Liturgies à „ l'uſage des Neſtoriens, qu'il avoit eûe d'un Prêtre Babylonien, on y avoit „ effacé le nom de Neſtorius avec pluſieurs autres choſes, en y ajoutant d'au- „ tres qui n'étoient point de la même main, parce que ce Prêtre Neſtorien „ qui ſe ſervoit de cette Liturgie, étoit reuni, au moins en apparence, avec „ l'Egliſe Romaine; ce qui l'avoit obligé de reformer dans ſon Miſſel tout ce „ qui pouvoit choquer les Theologiens de Rome. Les Neſtoriens en ont „ auſſi uſé de la même maniere dans une autre occaſion, comme le rappor- „ te (*a*) Stroza: car auſſi-tôt qu'ils viennent à Rome, & qu'ils entendent „ parler de Neſtorius comme d'un impie & d'un Heretique, ils déchirent les „ pages de leurs livres où il eſt fait mention de lui, ôtant tout ce qu'ils croyent „ être contraire à la Theologie de l'Egliſe Romaine.

„ VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'uſage qu'ils ont de „ conſacrer en pain levé, y meſlant de l'huile & du ſel, puis que cela ne „ change point la nature du pain. De plus la ceremonie, qu'ils obſervent „ pour rendre en quelque façon ce pain plus ſaint avant la conſecration, eſt „ louable, & même aſſés ancienne. Ils diſtinguent par-là, auſſi bien que les „ Grecs, le pain deſtiné pour être fait le Corps de Jeſus Chriſt, d'avec tous „ les autres pains, qu'ils regardent comme profanes, avant que d'avoir recité „ deſſus un certain nombre de prieres & de Pſeaumes.

„ VIII. Il n'eſt pas étonnant, que les Chaldéens ne diſent pas ſi ſouvent la „ Meſſe que les Latins, & que pluſieurs Prêtres aſſiſtent à la Meſſe de l'Evê- „ que, & prennent la communion de ſes mains. Cet uſage eſt ancien dans „ l'Egli-

(*b*) *Petr. Stroza de Dogm. Chald.* Au reſte on peut voir les Liturgies des Neſtoriens dans les *Diſſertations ſur les Liturgies* par le P. *le Brun* Tome III. Diſſertat. XII.

„ l'Egliſe: au lieu que la coûtume de dire un ſi grand nombre de Meſſes dans „ l'Egliſe Latine eſt tres-nouvelle, & a été principalement introduite par „ les Moines Mendians, ainſi qu'il a été remarqué par le Cardinal Bona; laquelle coûtume s'eſt beaucoup fortifiée depuis l'introduction du Droit nouveau. C'eſt auſſi un uſage très-ancien, que ceux qui ſervent & aſſiſtent „ à la Meſſe en recitent une bonne partie; & cela, parce que la Liturgie „ eſt une action publique qui regarde le peuple, auſſi bien que le Prêtre, „ comme il eſt même aiſé de le prouver par les prieres de la Meſſe Latine.

„ IX. Il eſt vrai que les Neſtoriens & les autres Orientaux ſe ſont relâchés de l'ancienne Diſcipline pour ce qui regarde les Ordres, & qu'ils ne „ gardent point l'âge requis par les Canons: mais ſi cela avoit beſoin d'être „ reformé, auſſi bien que ce qui appartient au mariage des Prêtres, cette „ reformation devoit être priſe de leurs loix, plutôt que de celles de Rome. „ Tout le monde ſait, que dans l'Egliſe Orientale il eſt permis aux Prêtres „ de ſe marier avant leur Ordination. C'eſt ce que l'Archevêque Meneſés „ devoit conſiderer en les reformant, & ne pas rompre les mariages des „ Prêtres, pour ſe conformer à quelques Statuts établis dans les Synodes tenus à Goa par les Miſſionnaires Latins.

„ X. Meneſes ne paroit pas avoir raiſon, de mettre au nombre des erreurs, „ la coûtume de ne point reciter le Breviaire hors de l'Egliſe; parce que cet „ uſage eſt nouveau, & que le Breviaire n'a pas été établi pour être recité en „ particulier.

„ XI. Je doute qu'on puiſſe appeller ſimonie la taxe que les Prêtres Neſtoriens font pour l'adminiſtration des Sacremens, parce que cela leur tient „ lieu de Benefice; & on peut leur appliquer ce qui a été dit ci-deſſus en parlant des Grecs.

„ XII. On ne doit pas, ce me ſemble, mettre au nombre des erreurs la „ ſoumiſſion que les Neſtoriens ont pour leur Patriarche; parce que les Orientaux regardent tous les Patriarchats, même celui de Rome, comme des Puiſſances établies par le Droit poſitif: & ſi on leur reproche l'averſion qu'ils „ ont pour le Pape, ils repondent que le Pape s'attribue des droits ſur les Egliſes d'Orient, que ces Egliſes ne reconnoiſſent point. Pour ce qui eſt „ qu'ils n'ont ni Curés, ni Vicaires, mais que le plus ancien Prêtre preſide à „ leurs Aſſemblées;on ne peut point raiſonnablement traiter cela d'erreur: au „ contraire, c'eſt une excellente Diſcipline, & il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût „ établie dans toute l'Egliſe, afin de remedier à pluſieurs abus qui ſont aujourd'hui dans les Benefices.

„ XIII. Enfin la plûpart de ce que Meneſés appelle abus dans les Neſtoriens ne l'eſt point en effet, ſi ce n'eſt dans l'imagination de quelques Miſſionnaires, qui reglent la Religion ſur ce qu'ils ont appris dans leurs Ecoles. Dira-t-on, par exemple, que c'eſt une erreur parmi ces peuples & les „ autres Chrétiens du Levant, de manger de la viande le Samedi, qui eſt un „ jour de fête parmi eux conformement à l'ancien uſage de l'Egliſe? Dira-t-on auſſi, que les Neſtoriens errent en ce qui regarde le Mariage, parce „ qu'ils s'adreſſent au premier Prêtre qu'ils trouvent pour les marier? On doit „ ſavoir, que dans l'Egliſe Orientale le Prêtre ne ſert pas de témoin pour le „ Mariage; mais il en eſt le ſeul & véritable Miniſtre, comme des autres Sacremens & Ceremonies.

(Les Chrétiens de St. Thomas ſe diſent tous deſcendus d'un certain *Mar Thomas*, ou *Thomas Cana* Négociant Armenien, qui s'établit dans le *Cranganor*.

Ce

Ce *Mar Thomas* épousa deux femmes qui toutes deux lui donnerent des enfans. Ceux de la premiere femme heriterent des biens qu'il possedoit vers le midi du Royaume de *Cranganor*, & ceux de la seconde, qui étoit une esclave Naïre convertie au Christianisme, furent heritiers de l'établissement que leur pere avoit au Nord. Dans la suite ces descendans se multiplierent considerablement & firent deux branches qui ne s'allient point ensemble. Les descendans de la premiere femme, qui sont la branche des Nobles, portent le mépris & l'aversion pour les Chrétiens de l'autre branche, jusqu'à ne vouloir pas communier avec eux, ni se servir de leurs Prêtres. *Mar Thomas*, que ces Chrétiens regardent comme leur Pere commun, vivoit selon l'opinion generale au dixième siecle : mais Mr. *la Croze* croit qu'il vivoit avant le sixième siecle. Dans la suite du tems ces Chrétiens jouïrent de grans privileges, sous les Princes du Païs, & devinrent enfin si puissans, qu'ils élurent des Rois de leur Nation & de leur Religion. Cette indépendance dura jusqu'à la mort d'un de leurs Princes, qui n'ayant point laissé d'enfans adopta pour successeur un Roi Idolatre son voisin.

Malgré les revolutions que les Indes Orientales ont souffertes depuis deux siecles, les Chrétiens de *St. Thomas* occupent encore aujourd'hui plus de quatorze cens Bourgs soumis à un seul Evêque, qui leur étoit envoyé par le Patriarche de Babylone avant la reunion plus forcée que volontaire de ces Chrétiens. Cet Evêque auquel les Portugais ont donné le nom d'Evêque *de la Sierra*, c'est-à-dire des Montagnes, parce qu'*Angamale*, où il a toujours resídé, est située dans les Montagnes, jugeoit sans appel de toutes les causes, tant pour le temporel que pour le spirituel. Aujourd'hui encore, dit Mr. *la Croze*, les Evêques de ces Chrétiens „ sont juges nés de toutes les causes civiles & ec-
„ clésiastiques de leur Diocese. En vertu de leurs privileges, qui ne sont
„ point contestés, les Princes & les Juges Payens n'ont rien à voir chés eux
„ si ce n'est en matiere criminelle. Outre le tribut qu'ils payent à leurs Prin-
„ ces, ils ne sont obligés qu'à leur fournir un certain nombre de troupes pen-
„ dant leurs guerres. . . . . Leur nombre (de ces Chrétiens) ne peut aller
„ qu'en augmentant, les Prêtres n'étant point engagés au célibat, & n'y ayant
„ parmi eux ni Moines ni Religieuses, & ces Chrétiens ne s'établissant que
„ très-rarement hors de leur païs".

L'Auteur de cet extrait nous donne aussi le caractere de ces Chrétiens du Malabar, d'après les Relations de quelques Missionnaires. J'en rapporterai quelques traits. Ces Chrétiens sont generalement dociles & respectueux : ils ne s'asseyent jamais devant leurs Superieurs, pas même devant leurs freres ainés, qu'on ne le leur ordonne, & l'ordre de s'asseoir leur étant une fois donné, ils ne se releveront pas qu'on ne leur dise de se relever. Dans leurs assemblées il n'y a que les plus anciens & les plus élevés en dignité qui parlent, les autres se taisent jusqu'à ce qu'on les interroge. Un enfant devant son pere, un disciple devant son maitre tiennent la main gauche devant la bouche ; ce qui est une marque de respect. Lors que deux personnes d'inégale condition se rencontrent, l'inferieure avance le bras & tend la main en s'inclinant devant l'autre. Ces Chrétiens, continue-t-on, sont curieux & superstitieux. La premiere qualité les rend avides d'apprendre, l'autre les rend credules, & les porte à consulter les augures & les présages. Le Mardi & le Vendredi passent chez eux pour des jours malheureux. Ils se marient de bonne heure, & l'on veut que cela contribue à leur chasteté. Chez eux tout le monde laisse croitre ses cheveux, excepté les vieillars, ceux qui renoncent au mariage & ceux qui

qui ont été en pelerinage à Meliapour au ſepulchre de St. Thomas. Comme je ne m'attache qu'à ce qui a quelque rapport à la Religion ; je n'entreprens pas la deſcription de leur maniere de s'habiller: je remarquerai ſeulement, qu'ils marchent toujours armés, mais qu'entrant dans leurs Egliſes, ils laiſſent leurs armes à la porte, en ſorte que l'entrée de ces Egliſes paroit celle d'un corps de garde. Un Gentil Indien qui frappe un Chrétien eſt condamné à la mort, & ne ſe rachette qu'en offrant dans l'Egliſe du lieu où il a frappé une main d'or ou d'argent. Prévenus que rien n'approche de la pureté de leur nobleſſe, ils portent leur ridicule vanité juſqu'à ne toucher jamais les perſonnes d'une tribut inferieure, & même ils ont l'inſolente précaution de crier de loin à ceux qui ſe trouvent dans leur chemin, de s'éloigner du paſſage & de leur ceder le pas. Ils ont même le droit de tuer ceux qui refuſent de s'écarter. Tels ſont les privileges qu'un ancien (*a*) Monarque du païs leur accorda· & qu'une longue preſcription leur conſerve, (*b*) quoi qu'ils ayent perdu les lames de cuivre ſur leſquelles ces privileges étoient gravés en Malabare. Au reſte, je defie qu'on puiſſe accorder ces derniers uſages avec l'eſprit du Chriſtianiſme: mais ces Chrétiens de St. Thomas aſſortiſſent bizarrement, comme le reſte du genre humain, leurs défauts avec une aveugle prévention pour les Dogmes hereditaires : & de là on doit conclurre que les hommes ont par tout le même entêtement pour la Religion qui leur eſt tranſmiſe & le même éloignement pour en pratiquer les devoirs. C'eſt ainſi encore, que malgré le faſtueux appareil de la devotion des Portuguais aux Indes, & le reſpect qu'on leur connoit pour les Prêtres, les Egliſes & les crucifix, il ſeroit tout auſſi difficile d'accorder les mœurs de ces redoutables ſectateurs de la Religion habituelle avec la pratique du véritable Chriſtianiſme.

On nous dit que ces Chrétiens avoient mêlé inſenſiblement dans leur Religion des Dogmes & des uſages abſurdes & ſuperſtitieux. Avant que d'être reunis à la croyance de Rome par les ſoins de *Menezés*, pluſieurs d'entr'eux avoient reçu le Dogme de la Transmigration des ames, d'autres celui d'un Deſtin aveugle & inévitable. Quelques-uns avoient reçu des Indiens Gentils cette eſpèce de Deïſme, qui établit que toutes ſortes de Religions ſont agreables à l'Etre ſuprème, que ce ſont autant de ruiſſeaux (*c*) qui conduiſent à cette ſource immenſe de félicité que l'on cherche en Dieu, & qu'en un mot il lui eſt agreable que chacun l'adore & travaille à ſe ſauver ſelon les principes de la Religion dans laquelle il a été élevé. On trouve auſſi qu'ils ſe ſervoient de pluſieurs livres ſuperſtitieux des Indiens, tels que celui qui porte le nom de *Parisman*, d'où ils tiroient diverſes pratiques ſuperſtitieuſes, & où l'on trouve des ſecrets de Medecine, & divers moyens de chaſſer les demons du corps des poſſedés; (*d*) l'*Anneau de Salomon* qui enſeigne à choiſir les jours propres à ſe marier, à ſe mettre en voyage &c. le *Haudh*, qui contient des experiences fondées ſur la Magie &c. Ils avoient auſſi reçu des Idolatres l'uſage des Talismans & de certains billets ſuperſtitieux qu'ils portoient pendus au col.

(*a*) *Ceram Perumal* Empereur du Malabar dans le dixieme ſiecle.

(*b*) Voyez *Hiſt. du Chriſt. des Indes* Livre I.

(*c*) *Si Dieu avoit voulu que je fuſſe Chrétien, je le ſerois dès ma naiſſance*, repondit un Roi Indien à l'Archevêque Menezés qui le ſollicitoit à ſe faire Chrétien. Les Indiens ſont perſuadés que toutes les Religions viennent de Dieu &c. Voyez l'*Hiſt. du Chriſtian. des Indes* p. 313. & ſuiv. & auſſi p. 322. les diſcours de cet Archevêque au Roi de Cochin qu'il vouloit convertir. L'Archevêque finit le diſcours en citant aſſés bruſquement le Roi Indien au jugement univerſel.

(*d*) C'eſt apparement le *livre des quatre anneaux*. Voy. *Naudé* dans l'*Apologie pour les grans hommes accuſés de Magie* Chap. 20. Ed. de 1712.

col. Toutes ces ſuperſtitions continuent chez les Chrétiens qui ne ſont pas reunis à Rome.

Je viens à leurs uſages religieux & à ceux qui s'y peuvent rapporter. On a obſervé chez eux entre les ceremonies de Pâques un repas qui a quelque conformité avec les Agapes des premiers Chrétiens. Ce repas, qui eſt fort mediocre & composé ordinairement d'herbes, de fruits & de ris, ſe fait dans l'avant-cour que l'on trouve à l'entrée de l'Egliſe. Les Prêtres y ont une double portion, mais celle de l'Evêque eſt triple. A ces Agapes il faut joindre la ceremonie que les Chrétiens de St. Thomas appellent le *Caſturé*. C'eſt comme un ſymbole de charité fraternelle. On prend dans l'Egliſe les mains du plus ancien des *Caçanares* (ou Prêtres de ces Chrétiens) & en cet état on reçoit ſa benediction.

Ces Chrétiens prennent comme nous à la porte de leurs Egliſes une eau qui tient la place de notre Eau benite. (*a*) Ils la prennent en faiſant le ſigne de la Croix & diſant une Oraiſon à l'honneur de Neſtorius. Elle ne conſiſte qu'en de l'eau commune où l'on mêle de la terre priſe des endroits où St. Thomas a paſſé. Au défaut de cette terre on jette dans l'eau quelques grains d'encens. J'ai dit qu'ils ont des croix & des repréſentations de la croix dans leurs Egliſes. On nous dit auſſi que les Prêtres portent des Crucifix en proceſſion & les font baiſer aux devots qui aſſiſtent à la proceſſion. (*b*) Cette devotion a paſſé juſqu'aux Gentils. Il y a des croix dans les rues, même dans les grans chemins & dans les lieux écartés. On les place ſur un piédeſtal dans lequel on a fait un trou pour y tenir une lampe allumée, & l'on aſſure que les Gentils contribuent fort ſouvent à entretenir l'huile de ces lampes. Je ne ſai s'il faut admettre ici la reſſemblance dont parle Mr. (*c*) *la Croze* du *Lingam* des Indiens avec la Croix. Si cette reſſemblance étoit juſte, j'avouerois qu'elle pourroit tromper ces Idolatres. Au reſte il eſt du reſſort de ceux qui connoiſſent les figures des *ſept Entretiens* d'examiner ſi le rapport de l'un à l'autre eſt exact, & s'ils le trouveront tel auſſi avec le *Phallus* des Egyptiens, qui ſelon Mr. *la Croze* eſt la Croix de Saint Antoine que l'on avoit toujours priſe pour (*d*) la lettre Tau.

L'uſage des Cloches eſt défendu à ceux qui vivent ſous la domination des Idolatres, à cauſe que ſelon ceux-ci le ſon des cloches incommode leurs Idoles. Cette idée ridicule n'a pas été inconnue aux anciens Payens: mais j'en trouve chez nous une autre qui n'eſt pas moins ſinguliere. C'eſt que le ſon des cloches chaſſe les Eſprits malins.

Les Indiens Chrétiens ont la coutume de coucher par devotion dans les Egliſes, & cela ſe pratiquoit auſſi chez les Idolatres de l'Antiquité. Je m'étonne que cette devotion ne ſoit pas encore parvenue juſqu'à nos devots. La maniere de prier de ces Indiens eſt de ſe proſterner le viſage contre terre.

Je crois pouvoir mettre ici la deſcription de leurs danſes, puis qu'on doit les regarder au moins comme un *demi-acte* de Religion, moins bizarre pourtant, & moins

(*a*) Citation dans le P. *le Brun* ubi ſup.

(*b*) Le P. *le Brun* citation dans ſon livre des *Liturgies*.

(*c*) *Hiſt. du Chriſt. des Indes*. p. 431.

(*d*) Le *Tau* chez les Egyptiens étoit un hieroglyphe qui deſignoit la vie à venir. Les Indiens deſignent la même choſe par le *Lingam*: ou plutôt ils deſignent l'immenſe fécondité de la Nature, & l'éternité du premier moteur qu'ils confondent avec la Matiere. Pour créer la Matiere, Dieu, diſent-ils, prit la forme de la Matiere. C'eſt ainſi qu'il contient en lui les principes de tous les Etres. Il eſt le germe de toutes choſes. Il poſſede les facultés des deux Sexes, qu'il a jugé à propos de ſéparer dans la création des Etres animés. Voy. touchant ce *Lingam*. le Tom. I. des *Ceremon. Idol*.

moins injurieux à la Divinité que les (*a*) *Autos ſacramentales* d'Eſpagne & de Portugal. Les hommes danſent ſeuls, les filles & les femmes de même, avec toute la modeſtie & toute la retenue poſſible, à ce qu'on nous dit. Avant que de commencer la danſe, on fait le ſigne de la Croix, & l'on chante l'Oraiſon Dominicale avec un Cantique à l'honneur de Saint Thomas. Les Indiens parmi leſquels ces Chrétiens vivent, mêlent auſſi les danſes à leur Culte religieux, & l'on ſait aſſés qu'elles faiſoient l'ornement & une partie de la devotion des Fêtes de l'ancien Paganiſme. Pour dire un mot de leurs chanſons, après avoir parlé de leurs danſes, ils ne chantent que les vertus de leurs Saints, ou les belles actions de leurs ancêtres.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot des traces de Chriſtianiſme que l'on trouve au Nord de l'Aſie & dans quelques endroits écartés des Indes Orientales. Ce Chriſtianiſme corrompu ou imparfait appartient aux Miſſions des Neſtoriens. On trouve dans le Thibet & ailleurs dans la Tartarie un reſte de Doctrine de la Trinité, la Paſſion de la ſeconde des trois Perſonnes, la repréſentation de la Croix, un ſacrifice que le grand *Lama* fait avec du pain & du vin, la tonſure de ce grand *Lama* &c. C'eſt Mr. *la Croze* qui me fournit ce petit détail. J'avoue avec lui qu'il y a quelque reſſemblance d'uſages & de doctrine entre les Tartares & les Chrétiens. Cependant il faut ſe défier de ces prétendus rapports. On en avoit trouvé au Mexique de bien plus marqués, qui paroiſſent n'avoir été qu'un pur effet du hazard. Je fais le même jugement des rapports qu'on veut trouver entre la (*b*) Trinité du Chriſtianiſme & diverſes idoles de la Tartarie & des Indes. Ces recherches donnent lieu à des découvertes ingenieuſes, mais qui ne vont jamais au delà d'un certain dégré de probabilité.

Dans les terres du Samorin de Calicut on a trouvé d'autres prétendus Chrétiens, qui, pour toute Religion, adoroient un tableau qui repréſentoit un vieillard, un jeune homme & un oiſeau. Ils donnoient à ce Dieu le nom de *Bidi* & le qualifioient l'*Auteur de toute la Nature.* (*c*) *Bidi* dans la langue de ces Indiens ſignifie le *Deſtin.* On nous dit que deux Caçanares reunis aux Latins donnerent aux Indiens une autre explication de cette Image: le *Vieillard*, leur dirent-ils, c'eſt Dieu le Pere, le *Jeune homme*, Dieu le Fils, & l'*Oiſeau* le St. Eſprit. Enſuite d'une explication ſi claire & ſi convaincante, les Indiens reçurent le Baptême, écouterent la prédication des Prêtres & ſe ſoumirent.

St. François Xavier trouva d'autres demi-Chrétiens dans l'Ile de *Socotora* près de l'Arabie. Il parut aux Miſſionnaires d'alors qu'ils avoient beaucoup de veneration pour l'Apôtre St. Thomas, qu'ils adoroient & encenſoient la Croix, & qu'ils allumoient une lampe devant elle. Ils portoient une autre Croix ſur la poitrine. On ajoute que quarante ans après la mort de St. François Xavier on ne trouva chez ces Inſulaires d'autre veſtige de Chriſtianiſme que la Croix.

(*a*) Voyés la deſcription de ces *Autos* au Tom. I. des *Cerem. Religieuſes* des *Peuples non Idolatres.*

(*b*) Vaines recherches, qui ont donné lieu à découvrir des rapports frivoles entre la Nature & la Trinité. C'eſt ainſi que quelqu'un a dit qu'on trouve des preuves de la Trinité dans toutes les Créatures. Par exemple il y dans l'être créé, la ſubſtance, la forme & l'ordre ou l'arrangement : voilà la Trinité. Dans l'homme on en trouve une autre, qui eſt l'entendement, la volonté, la memoire. La volonté procede de l'entendement, & la memoire procede de l'entendement & de la volonté, comme le Fils & le St. Eſprit procedent du Pere dans la Trinité du Chriſtianiſme. *Sicut ex Patre generatur Filius; tum ex Patre ac Filio procedit Spiritus Sanctus; ita ex intellectu generatur voluntas, & ex his duobus procedit memoria.* Ajoutés à ces belles découvertes le Triangle des Indiens renfermé dans un cercle, les trois cordons de leurs Bramins, & le *Ternaire* des anciens.

(*c*) *Bidi* ne ſeroit il pas la même choſe que *Budhu, Buth, Fouti* & *Budha*?

Croix. Ils ne connoiſſoient plus ni Jeſus Chriſt ni Saint Thomas; au contraire ils adoroient la Lune & ſe faiſoient circoncire. Cependant ils avoient encore une Croix ſur un Autel, & de chaque côté un bâton en croix, ou plutôt en fleur de lis. Ils obſervoient un jeûne aſſes rigoureux pendant deux mois. (*a*) Quelques années après un Anglois vit à *Tamara* dans la même Ile une Egliſe de ces Inſulaires, où il y avoit des Images & une Croix ſur l'Autel. A l'égard de leurs autres Ceremonies, je renvoye à ce qui en a été dit à la fin (*b*) de la Diſſertation ſur les Religions de l'Afrique.)

Des COUTUMES & CEREMONIES *des* JACOBITES.

„ Si l'on comprend ſous le nom de Jacobites tous les Monophyſites du „ Levant, c'eſt-à-dire, ceux à qui l'on attribue l'Hereſie de ne reconnoitre „ qu'une Nature en Jeſus Chriſt, il eſt certain que cette Secte eſt fort éten- „ due; car elle comprend les Armeniens, les Cophtes & les Abyſſins. Mais „ ceux qui s'appellent proprement Jacobites ſont en très-petit nombre, & „ ils habitent principalement la Syrie & la Meſopotamie. Ils ne ſont tout au „ plus que 40. ou 45. mille familles. Il y a de la diviſion parmi eux tou- „ chant la doctrine; car les uns ſont latiniſés, & les autres demeurent tou- „ jours ſéparés de l'Egliſe Romaine. Il ſe trouve même préſentement quel- „ que diviſion parmi ces derniers, qui ont deux Patriarches oppoſés l'un à „ l'autre, dont l'un reſide à Caremit, & l'autre à Derzapharan. Outre ce- „ la, il y a un autre Patriarche Latiniſé, nommé André, qui reſide à Alep, „ & il dépend de la Cour de Rome, à laquelle il eſt entierement ſoumis. „ J'ai de plus appris d'un Prêtre Jacobite qui avoit demeuré à Alep, que le „ Patriarche ſouffroit beaucoup à cauſe des Miſſionnaires qui étoient là, & prin- „ cipalement à cauſe des Capucins.

„ A l'égard de leur créance, tous les Monophyſites, ſoit Jacobites, ſoit „ Armeniens, ou Cophtes & Abyſſins, ſont du ſentiment de Dioſcore tou- „ chant (*c*) l'unité de Nature & de Perſonne en Jeſus Chriſt; & pour cela „ on les traite d'Heretiques, quoi qu'en effet ils ne different des Théologiens „ Latins, qu'en la maniere de s'expliquer. C'eſt ce que les plus ſavans d'en- „ tre eux reconnoiſſent aujourd'hui, ainſi qu'il paroit (*d*) de la conference „ que le P. Chriſtophle Roderic, Envoyé du Pape en Egypte, eût avec les „ Cophtes touchant la reunion des deux Egliſes: car ils avouerent qu'ils ne „ s'expliquoient de cette façon, que pour s'éloigner des Neſtoriens; mais „ qu'en effet ils ne différoient point de l'Egliſe Romaine, qui établit deux „ Natures en Jeſus Chriſt. Ils prétendent même expliquer mieux le myſtere „ de l'Incarnation, en diſant qu'il n'y a qu'une Nature, parce qu'il n'y a „ qu'un Jeſus Chriſt Dieu & homme, que ne font les Latins, qui parlent, „ diſent-ils, de ces deux Natures, comme ſi elle étoient ſéparées, & qu'el- „ les ne fiſſent pas un véritable tout. C'eſt auſſi en ce ſens, que Dioſco- „ re,

(*a*) Voy. *Relat.* de *Thomas Rhoe.*
(*b*) *Ceremonies Relig. des Idolatres* Tom. II.
(*c*) Juſques là que pour mieux exprimer leur croyance ſur l'unité de Nature, ils font, nous dit *Brerewood*, le ſigne de la Croix avec un doit ſeulement, au lieu que les autres Orientaux le font avec deux.
(*d*) *P. Sacchini*, *Hiſt. Societ. part.* 2. *lib.* 6.

,, re, qui a adouci quelques termes d'Eutyches, lesquels paroissoient trop
,, rudes, disoit qu'il reconnoissoit que Jesus Christ étoit composé (*a*) de deux
,, Natures, mais qu'il n'étoit pas (*b*) deux Natures; ce qui semble ortho-
,, doxe: car ils ne veulent pas avouer qu'il y ait deux Natures en Jesus
,, Christ, de peur d'établir deux Jesus Christs. Je ne doute pas même,
,, que si l'on retranche du sentiment d'Eutyches, quelques manieres de par-
,, ler trop fortes, & les consequences qu'on en tire ordinairement, l'on ne
,, le puisse facilement concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette
,, différence n'est venue que des différentes manieres de se servir des mots
,, de Nature & de Personne: & le desir de soûtenir ce qu'on a une fois avan-
,, cé, a fait qu'Eutyches a défendu son opinion avec entêtement & exaggera-
,, tion. De sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes dont
,, il se sert; mais il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il avoit de
,, n'admettre qu'un Jesus Christ, & partant qu'une Nature, après que l'union
,, des deux Natures, savoir de la Divine & de l'Humaine, s'est faite d'une
,, maniere que nous ne comprenons pas. Car ce qu'on attribue à Eutyches,
,, d'avoir crû que le corps de Jesus Christ étoit divin & d'une autre Nature
,, que le notre, est plutôt l'exaggeration d'un Prédicateur, qui vouloit dire
,, que le corps de Jesus Christ après l'union étoit comme divinisé, qu'une
,, vérité physique & réelle. L'on a cependant eu raison de condamner ce
,, sentiment, parce qu'il faut éviter ces sortes de façons de parler, qui peu-
,, vent être mal interpretées, & apporter des erreurs dans la Religion.

Pour ce qui regarde les autres points, tant de la créance que des ceremonies
,, des Jacobites, ce que (*c*) Brerewod en rapporte ne se trouve pas toujours
,, vrai Par exemple, ils ne nient pas le Purgatoire, ni la priere pour les morts,
,, comme il l'affirme après Thomas de Jesu; mais ils ont la même opinion
,, sur cela, que les Grecs & les autres Orientaux. Il n'est pas aussi vrai
,, qu'ils consacrent en pain sans levain, à moins qu'on ne l'entende des Ar-
,, meniens, & selon Alvarés, des Ethiopiens: car les véritables Jacobites
,, dont nous parlons ici, consacrent en pain levé; & je ne doute point que
,, Gregoire XIII. qui avoit dessein d'établir à Rome un College de Jacobites,
,, comme il y en a un pour les Maronites, ne leur eût permis de consacrer
,, en pain levé, de la maniere qu'on l'a permis aux Grecs. A l'égard de la
,, Confession, il n'est pas vrai non plus qu'elle ne soit point en usage parmi
,, eux: mais comme ils ne la croyent pas de droit divin, non plus que la
,, plûpart des autres Orientaux, (*d*) cela fait qu'ils la negligent. Pour ce
,, qui est de la (*e*) Circoncision, cela ne peut être vrai que de quelques
,, Cophtes & Abyssins; encore ceux-là la regardent-ils plutôt comme une an-
,, cienne coutume, que comme une ceremonie de Religion.

,, L'on doit donc mettre grande différence entre les Jacobites, quand l'on
,, comprend sous ce nom les Cophtes, les Abyssins & les Armeniens, &
,, entre ceux qu'on nomme proprement Jacobites: car quoi qu'ils suivent tous
,, le

(*a*) *Ex duabus naturis.*
(*b*) *Duas naturas.*
(*c*) *Brerewood des Langues & Relig. chap.* 21.
(*d*) *Brerewood* dit, selon la vieille Traduction Françoise ,, ils confessent leurs péchés à Dieu seul, non ,, au Prêtre, si ce n'est, comme d'autres disent, fort rarement".
(*e*) Ils observent la Circoncision à l'égard de l'un & de l'autre Sexe, dit *Brerewood:* ce qui est l'usage des Abyssins.

„ le sentiment de ce (a) Jaques dont ils ont pris le nom, ils ne laissent pas „ pour cela de différer en quelques ceremonies. Abraham Ecchellensis pré- „ tend que les Jacobites croyent, aussi bien que les Latins, que le Saint Es- „ prit procéde du Pere & du Fils: mais il se trompe sur ce sujet, aussi bien „ qu'en plusieurs autres choses qui regardent la créance & les usages des Chré- „ tiens du Levant".

(J'ajoute à ce que le P. *Simon* dit des Jacobites, (b) qu'avant le Baptême ils impriment le signe de la Croix sur le bras & même sur le visage de l'enfant qui doit être baptisé; qu'ils croyent „ que les ames des justes demeu- „ rent en la terre jusques au jour du jugement, attendant le second avene- „ ment de Jesus Christ, & que les Anges consistent de deux substances, du „ feu & de la lumiere".

Les Jacobites qui sont repandus dans la Syrie & aux environs sont encore au delà de cinquante mille familles. *Brerewood* rapporte une citation qui en comptoit alors jusqu'à cent soissante mille.)

De la CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* COPHTES.

„ Il y a de l'apparence que les (c) Cophtes ou Coptes ont pris leur nom „ d'une ville appellé Copté, qui étoit autrefois la Metropole de la Thebaï- „ de, dont il est fait mention dans Strabon & dans Plutarque. Les Chré- „ tiens d'Egypte portent aujourd'hui ce nom, & ils ont aussi une Langue „ particuliere, qu'on nomme la Langue Cophte, dont ils ne se servent nean- „ moins que dans leurs Offices, parce que l'on parle Arabe dans tout le „ païs. Cette Langue, que le Jesuite Kircher prétend être une Langue Me- „ re & indépendante de toute autre, a été beaucoup alterée par la Langue „ Grecque: car outre qu'elle en retient encore les caracteres, un très-grand „ nombre de ses mots sont purement Grecs.

„ La créance de ces Peuples est la même que celle des Jacobites: car ils „ sont Monophysites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jacobi- „ tes. C'est pourquoi il n'est point besoin de repeter ce que nous avons dit „ en cet endroit-là. Ils ont fait en différens tems différentes reunions avec l'E- „ glise Romaine; mais en apparence seulement. (d) Le Jesuite Roderic, qui „ fut envoyé par le Pape en 1562. vers cette Nation, laquelle avoit écrit „ au même Pape des lettres pleines de soumission & de respect envers le Sie- „ ge de Rome, comme si elle eût reconnu que cette Eglise étoit la Maitres- „ se de toutes les autres, nous fournira un bel exemple de ces reunions simu- „ lées, & qui ne sont appuyées le plus souvent que sur des interêts humains. „ Ce Jesuite ayant eu quelque conference avec deux Cophtes, que le Patriar- „ che Gabriel avoit nommés pour cela, les persuada facilement de l'autorité „ du

(a) Disciple de Severe Patriarche d'Antioche dans le sixieme siecle. Ce Jaques est reveré comme un Saint par les Jacobites, de même que Dioscore, qui vivoit dans le même tems.

(b) *Brerewood* ubi sup. p. 258.

(c) D'autres dérivent ce nom de *Copte* d'*Egyptus*, à quoi l'on doit ajouter, que l'Egypte a été appellée *Gophti* dans le Talmud, & *Kibth* par les Arabes. D'autres veulent que les Grecs ayent appellé les Chrétiens d'Egypte Κόπτοι *Copti*, par mépris, à cause de la Circoncision.

(d) *Sacchini in Hist. Societ.*

„ du Pape: mais comme dans la ſuite ce Jeſuite preſſa le même Patriarche „ d'envoyer des lettres de ſoumiſſion & d'obeïſſance au Pape, lui repréſen- „ tant qu'il n'en devoit faire aucune difficulté, puis que dans les lettres préce- „ dentes il avoit appellé le Pape, Pere des Peres, le Paſteur des Paſteurs, & „ le Maitre de toutes les Egliſes; il fit reponſe à cela, que depuis le Con- „ cile de Chalcedoine & l'établiſſement des différens Patriarches indépendans „ les uns des autres, chacun étoit Chef & Maitre abſolu dans ſon Egliſe; „ & que ſi le Patriarche même de Rome tomboit en quelques erreurs, il „ devoit être jugé par les autres Patriarches. Il repondit de plus, qu'à l'é- „ gard des lettres qu'il avoit écrites au Pape, l'on ne devoit pas prendre à la „ rigueur ce qui n'étoit que des termes de civilité & de modeſtie; & que „ s'il avoit parlé d'obeïſſance & de ſoumiſſion, il l'avoit fait à la maniere „ qu'on a de coûtume d'agir avec ſes amis. Il ajouta enfin, que s'il y avoit „ quelque choſe dans les lettres qu'il avoit écrites au Pape, qui ne fût point „ conforme à la Doctrine de ſon Egliſe, cela ne lui devoit point être impu- „ té, mais au porteur des mêmes lettres, qui les avoit ſans doute corrom- „ pues. Voilà comment le Patriarche des Cophtes traita les Envoyés du Pa- „ pe, après qu'il eût reçû des mains du Conſul l'argent qu'on lui envoyoit „ de Rome. Cette Hiſtoire eſt rapportée plus au long par le (*a*) Jeſuite Sac- „ chini. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres reunions de cette Egliſe avec „ l'Egliſe Romaine, qui n'ont pas plus de fondement que celle-là. Le mê- „ me Jeſuite Roderic remarque entre les erreurs des Cophtes, qu'ils repu- „ dient leurs femmes, & qu'ils en épouſent d'autres; qu'ils circonciſent leurs „ enfans avant le Baptême; qu'ils avouent, à la vérité, qu'il y a ſept Sacre- „ mens; mais qu'outre le Baptême, la Confeſſion, l'Euchariſtie & l'Ordre, „ ils mettent dans le même rang la foi, le jeûne & l'oraiſon, ſans parler „ des autres. Il ajoûte de plus, que les mêmes Cophtes ne croyent pas que „ le St. Eſprit procede du Fils; qu'ils ne reçoivent que trois Conciles, ſa- „ voir celui d'Epheſe, celui de Conſtantinople & celui de Nicée. Mais une „ partie de ces prétendues erreurs eſt ou commune à toute l'Egliſe Orientale, „ ou regarde en particulier les Jacobites, qui ont rejetté le Concile de Chal- „ cedoine. Pour ce qui eſt de mettre au nombre des Sacremens, le jeune, „ l'oraiſon & la foi, ils ne prennent pas ce mot de Sacrement dans la mê- „ me rigueur que nous le prenons; & c'eſt ce qui me fait croire, qu'ils „ n'appellent proprement Sacremens, que les quatre premiers. Quelques Doc- „ teurs myſtiques ont ajouté enſuite les trois autres, pour faire le nombre „ myſterieux de ſept. Enfin l'on doit remarquer, qu'il n'eſt pas vrai que les „ Cophtes croyent avec les Latins, que le St. Eſprit procede du Pere & du „ Fils, ainſi que l'aſſure (*b*) Brerewod après Thomas de Jeſu; car cette „ créance eſt ſinguliere à l'Egliſe Occidentale. Le Jeſuite Kircher ajoûte à „ cela, qu'ils prétendent qu'il n'y a que leur Egliſe & celle des Armeniens „ & des Abyſſins, qui ſoient la véritable Egliſe; qu'ils croyent que les ames „ ne vont ni en Paradis, ni en Enfer avant le jour du Jugement dernier. Je „ ne m'arrête point à refuter pluſieurs erreurs de (*c*) Brerewod ſur le fait „ des Religions du Levant: il ſuffit que je rapporte les choſes comme elles „ ſont, ſans perdre le tems à refuter les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere.

„ (*a*) Le

(*a*) *Sacch. in Hiſt. Societ. par. l. 6.*
(*b*) *Brerewood des Lang. & Rel. chap. 22.*
(*c*) Ou plutôt des Auteurs qu'il cite.

„ (a) Le Pere Vanſlebe, qui a écrit une Relation de l'état préſent des Chrétiens d'Egypte, laquelle a été imprimée en Italien à Paris, rapporte pluſieurs autres choſes qui regardent principalement leurs ceremonies. Il obſerve donc, que quand le Prêtre éleve l'Hoſtie en la Meſſe, ceux qui ſont préſens battent leur poitrine en ſe proſternant & en faiſant le ſigne de la Croix & qu'ils levent un tant ſoit peu leur bonnet. Mais cette ceremonie me paroit Latine; & je ne croi pas même que les Cophtes élevent l'Hoſtie, ſi ce n'eſt à la maniere des autres Orientaux, ſavoir un peu avant la Communion; laquelle élevation eſt différente de celle des Latins, qui eſt même aſſez nouvelle dans leur Egliſe. Il ſe pourroit faire que le P. Vanſlebe eût vu cette ceremonie dans quelqu'une des Egliſe des Abyſſins, qui l'auroient priſe des Portugais, qui ont eu des Egliſes en Ethiopie, où l'on celebroit la Meſſe à la façon des Latins. Le même Auteur remarque, que quand le Prêtre communie, il rompt l'eſpèce du pain en forme de Croix, & qu'il la trempe dans l'eſpèce du vin; qu'il en mange trois petits morceaux avec autant de cuillerées qu'il prend de l'eſpèce du vin; & qu'il communie auſſi celui qui le ſert à la Meſſe. Il ajoute, qu'ils ne (b) gardent point le Saint Sacrement après la Meſſe; & qu'ils ne conſacrent jamais dans des lieux particuliers, mais toujours dans l'Egliſe; qu'ils ſe ſervent pour la conſécration de pain levé, lequel ils nomment avant la conſécration, *baraca*, c'eſt-à-dire, *benediction*; & (c) *Corban*, ou *Communion*, & *Euchariſtie*, après qu'il eſt conſacré; qu'ils ſe ſervent de petits pains de la grandeur d'une piaſtre, dont ils cuiſent une grande quantité la nuit qui précede la Liturgie, & qu'ils les diſtribuent à la fin de la Meſſe (d) à ceux qui y aſſiſtent.

„ Il dit de plus, qu'ils ne ſe ſervent point de vin de l'hôtellerie, parce qu'ils le croyent profane; & que dans les lieux où il ne ſe trouve point de vin, ils font tremper des raiſins ſecs dans de l'eau, & que le ſuc qui en ſort leur ſert de vin; qu'ils ne ſe confeſſent & ne communient que dans le grand Carême; que les Laïques communient ſous les deux eſpèces, & qu'ils reçoivent l'eſpèce du vin des mains du Prêtre avec une cuillere; qu'on donne auſſi la Communion aux enfans auſſi-tôt qu'ils ſont baptiſés; que tout le monde lit l'Ecriture Sainte en Langue Arabe, qui eſt la Langue du païs; qu'ils celebrent le Samedi auſſi bien que le Dimanche; & qu'ils ont pendant „ l'an-

(a) *P. Vanſleb Rel. dello ſtato preſ. dell' Egitto.*

(b) Un Evêque Copte ne voulut point permettre au P. Sicard de dire la Meſſe dans ſon Egliſe, à cauſe que les Hoſties que le Pere vouloit conſacrer étoient faites depuis pluſieurs jours.

(c) On dit auſſi qu'ils donnent quelquefois ce nom à la Meſſe même. Le *Corban* doit être fait de farine achetée de l'argent pris dans le threſor de l'Egliſe, ou donné par un homme d'honneur & d'une profeſſion qui ne ſoit pas expoſée à de mauvaiſes pratiques. Ce même *Corban* doit être du jour: s'il étoit du précedent, on ne pourroit point l'employer au ſacrifice. Il n'eſt permis aux femmes ni de le faire, ni de le toucher. Le ſacriſtain qui le fait doit reciter ſept Pſeaumes en le faiſant. Pour le faire on employe du levain, excepté le jour de la *goute*, parce qu'elle fait le même effet que le levain. Le four dans lequel on cuit le *Corban* doit être renfermé dans l'enceinte de l'Egliſe. Chaque *Corban* doit avoir l'impreſſion de douze Croix. Chacune de ces Croix eſt renfermée dans un carré. Celui du milieu porte le nom d'*Isbodicon*, mot corrompu de *Deſpoticon*, qui ſignifie *Dominicum* ou *du Seigneur*, parce que ce carré, eſt marqué d'une plus grande Croix que les autres. Cette Croix repréſente N. S. Autour du *Corban* il y a en caractères Coptes ces mots Grecs, *Hagios* &c. qui ſignifient *Saint, Saint, Saint eſt le Seigneur.* Voy. à page 87. les figures marquées E E. J'ai parlé un peu plus haut de la *goute*. Il eſt bon d'apprendre au Lecteur, que c'eſt la roſée qui tombe la nuit du douze du mois de Juin des Coptes ou le 17. du notre. Les Coptes appellent cette goute la benediction du Ciel, & croyent que Dieu envoye l'Archange St. Michel pour faire fermenter le Nil par le moyen de cette goute.

(d) Ces pains ſont plus petits que les *Corbans*, & ont la même forme. On y met du ſel.

„ l'année trente deux fêtes de la Vierge, dont l'Auteur fait le denombrement;
„ & il remarque entre autres, la fête d'une certaine Image de la Vierge, qui
„ se changea miraculeusement en chair, dont l'histoire est écrite dans un livre
„ Ethiopien, qui traite des miracles de la Vierge.

„ Le même P. Vanslebe rapporte aussi fort au long les ceremonies qu'ils ob-
„ servent dans le Baptême, lesquelles consistent en ce que l'on celebre pour
„ cela après minuit une Messe accompagnée de plusieurs priéres; & après
„ qu'on a chanté quelque tems, les Diacres portent à l'autel les enfans, qu'on
„ oint du chrême: & ils disent que les enfans sont alors devenus nouveaux
„ hommes spirituels. Cela étant fini, l'on recommence à chanter, & l'on
„ oint les enfans pour la seconde fois, en faisant sur eux trente-sept croix; ce
„ qui leur sert d'exorcisme. Ils continuent ensuite de chanter, & les femmes
„ qui sont presentes à cette ceremonie, font un très grand bruit pour témoigner
„ leur joye. Cependant on met de l'eau dans les Fonts Batismaux, & les Prêtres
„ s'en approchent. Celui qui baptise benit l'eau en y versant du chrême, & en
„ l'y mettant en forme de croix: puis il prend d'une main l'enfant par le bras
„ droit & par la jambe gauche, & de l'autre main par le bras gauche & la
„ jambe droite, formant une espèce de croix avec les membres de l'enfant,
„ qu'ils revêtent d'un petit habit blanc: & pendant cela les Prêtres continuent
„ toujours de lire & de chanter, & les femmes de crier, ou plutôt de hur-
„ ler. Enfin le Prêtre souffle trois fois au visage de l'enfant, afin qu'il reçoive,
„ disent-ils, le St. Esprit. L'enfant n'est pas plutôt baptisé, que le Prêtre lui
„ donne la communion; ce qu'il fait, en trempant son doigt dans le calice,
„ & le mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces ceremonies étant ache-
„ vées, on allume les cierges, & l'on fait une procession dans l'Eglise où l'on
„ chante. Les Diacres portent les enfans entre leurs bras, & les Prêtres mar-
„ chent devant eux; & enfin les hommes & les femmes qui assistent à la ce-
„ remonie suivent après tout cela, les femmes faisant leur hurlement ordi-
„ naire.

„ Ils ont, selon le même Auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année,
„ dont le premier commence avant la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, &
„ il dure pendant 24. jours. Le second, qui dure 60. jours, est le grand
„ Carême. Le troisième se nomme le jeûne des Disciples de nôtre Seigneur,
„ qui commence la troisième fête de la Pentecôte, & il dure 31. jours. En-
„ fin le quatrième, qui dure 15. jours, est le jeûne de la Nôtre-Dame
„ d'Août.

„ Les Images sont en grande veneration parmi eux, quoi qu'ils n'ayent pas
„ de statues; & les Images les plus ordinaires sont celles de nôtre Seigneur, de
„ la Vierge, de St. George, des Anges, savoir de St. Michel, de St. Ga-
„ briel, de St. Raphaël, & plusieurs autres. Ils baisent ces Images, & ils al-
„ lument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile pour s'en oindre
„ quand ils sont malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont point d'autre Sa-
„ crement d'Extrême-Onction, que cette sorte d'onction; si ce n'est peut être
„ qu'ils la font avec un peu plus de ceremonie.

„ L'on remarquera, que le P. Vanslebe parle des Abyssins dans sa Relation,
„ aussi bien que des veritables Cophtes ou Egyptiens, parce qu'en effet ils
„ sont tous Cophtes de Religion, & soumis à un même Patriarche, qui re-
„ side d'ordinaire au Caire; & qu'il n'y a que fort peu de Cophtes à Alexan-
„ drie, qui devroit être le lieu de sa residence. Ce Patriarche prend la quali-
„ té de Patriarche d'Alexandrie & de Jerusalem, & il se dit successeur de St.

„ Marc.

„ Marc. Il étend ſa juriſdiction ſur l'une & l'autre Egypte, ſur la Nubie & „ ſur l'Abyſſinie. Il y a de plus onze Evêques Cophtes, qui dependent de lui, „ ſavoir les Evêques de Jeruſalem, de Behneſe, d'Atfih, de Fium, de Moharrak, de Montfallot, de Sijut, d'Abutig, de Girge, de Negade, ſur „ Girge, & enfin le Metropolitain d'Abyſſinie. Ceux qui tiennent le premier „ rang après les Evêques, ſont les Archiprêtres, dont il y a un grand nombre parmi eux, & après ceux-là ſuivent les Prêtres, les Diacres, les Lecteurs & les Chantres.

„ Pour ce qui eſt de leur Office, le Samedi après le coucher du ſoleil, le „ Prêtre va à l'Egliſe accompagné de ces Miniſtres pour chanter les Veſpres, „ qui durent environ une heure; & ceux qui s'y trouvent dorment après cela „ dans l'Egliſe. Ceux qui ne dorment point prennent du tabac en fumée, ou „ du caffé, ou bien ils s'entretiennent enſemble de ce qu'il leur plaît. Deux „ heures après minuit ils diſent Matines, & enſuite la Meſſe, où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'Egliſe, (*a*) ils ôtent leurs ſouliers, „ & ils baiſent la terre proche de la porte du Sanctuaire; puis s'approchant de „ l'Archiprêtre, ils baiſent ſa main, en inclinant la tête, afin de recevoir ſa „ benediction. Si le Patriarche eſt preſent, & qu'il n'officie point, il s'aſſied „ dans un Throne élevé au deſſus des Prêtres, ayant à la main une croix de „ cuivre; & après que chacun a fait la revérence ordinaire devant le Sanctuaire, il la fait encore devant le Patriarche, & baiſe la terre proche de lui: „ après s'être levé il baiſe la croix & la main du même Patriarche.

„ Comme la plûpart de ces ceremonies ſont communes à tous les Orientaux, je n'en parlerai pas davantage, non plus que de la maniere de celebrer „ leur Meſſe, qu'on peut voir dans la Relation du P. Vanſlebe: outre qu'ils „ different fort peu des Grecs, dont ils ont pris une bonne partie de leurs ceremonies. Ce qui eſt remarquable, & qu'on pourroit introduire dans les „ Egliſes des Latins, c'eſt qu'ils ont un livre d'Homilies tirées des principaux „ Peres, dont on lit quelque choſe après la lecture de l'Evangile: & cela ſert „ d'explication ou de Paraphraſe au même Evangile, de ſorte qu'il n'eſt point „ beſoin de Predicateurs pour les inſtruire.

(Ce qui ſuit pourra ſervir de ſuplement à ce que le P. *Simon* a dit des Coptes. Ils ont pluſieurs Egliſes en Egypte & ſur-tout au Caire. Ces Egliſes ont deux dômes, l'un pour le Saint des Saints qu'ils nomment *Heikel* (c'eſt l'*hechal* de la Synagogue chez les Juifs) devant la porte duquel il y a toujours un voile tendu: l'autre pour le Sanctuaire, qui eſt le Chœur interieur, toujours tourné au Levant. On célebre la Meſſe dans ce *Heikel*, on n'y entre jamais ſans s'être lavé les pieds, & nul n'y entre, s'il n'eſt au moins Diacre. Les Egliſes ont trois portes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes & la troiſième pour les offrandes & les dons qu'on porte.

Voici l'abregé de leur Meſſe. (*b*) Après la préparation du pain & du vin ſur la petite table près de l'Autel, & que le Prêtre & ſes Miniſtres ont pris les habits ſacrés, on allume des cierges, le Prêtre recite la priere de la préparation, qui eſt ſuivie d'une Oraiſon d'Actions de graces. Le pain poſé ſur la patene & le vin mélé d'eau ſont mis ſur l'Autel & offerts à Dieu par la priere de l'oblation & de la propoſition du pain & du vin. Les termes de cette priere montrent que le changement du pain & du vin au corps & au ſang de J. C. n'eſt pas

(*a*) Voy. ci-après au ſujet du Saint des Saints.
(*b*) Tiré des *Liturgies* du P. *le Brun* Tom. II.

pas fait par cette priere préparatoire. Après la priere le Prêtre couvre le pain & la patene d'un voile, le calice d'un autre, & le tout d'un plus grand voile. Il baiſe l'Autel & deſcend du Sanctuaire pour faire la priere de l'abſolution ſur les Miniſtres. Si le Patriarche eſt preſent, c'eſt lui qui fait cette priere de l'abſolution. Enſuite le Celebrant remonte à l'Autel, l'encenſe & fait une autre priere, pour demander encore à Dieu de le mettre en état d'offrir le ſacrifice &c. après quoi il fait le tour de l'Autel, l'encenſe, le baiſe. Il encenſe auſſi toute l'aſſemblée, chacun en particulier, pour faire lever ceux qui ſont aſſis, pour recevoir les offrandes, & pour voir s'il n'y a point d'infidelles ou d'heretiques dans l'aſſemblée, afin de les faire ſortir. Rentré dans le Sanctuaire le Celebrant ſe proſterne & prie pour le peuple. Les lectures ſuivent, d'abord en Copte, enſuite en Arabe pour le peuple, avec le chant du *Triſagion* repeté trois fois. Enſuite le Prêtre & le Diacre font le tour de l'Autel, pour repréſenter les progres de la predication de l'Evangile, qui en cette occaſion eſt porté par le Diacre.

Avant la lecture de l'Evangile, le Prêtre étant debout devant le Sanctuaire ouvre le livre qui étoit poſé ſur l'Autel, pour marquer que les paroles qu'on y lira ſont ſorties de la bouche de J. C. Il fait auſſi venir tous les Prêtres pour voir l'Evangile. Les Prêtres le baiſent ouvert, mais le peuple le baiſe fermé. Lorſqu'on le porte au peuple pour le baiſer, il eſt couvert d'un voile. Je laiſſe quelques prieres qui ſuivent, le chant du ſymbole, le triple encenſement du Prêtre vers l'Orient, le lavement des mains, l'Oraiſon pour baiſer la paix, & le ſigne de croix fait ſur le peuple. Après cette derniere Oraiſon, qui porte le nom d'*Oraiſon du baiſer de paix*, tous les Aſſiſtans s'embraſſent.

A l'*Anaphora* (l'oblation) qui repond au Canon des Latins, d'abord le Prêtre romt l'Hoſtie en trois parties, qu'il joint les unes aux autres de telle maniere qu'elles ne paroiſſent pas diviſées: & cela ſe fait avec des prieres, & la devotion convenables à la majeſté du ſujet. Cependant la veritable fraction n'a lieu qu'après (*a*) l'nvocation du Saint Eſprit ſur les dons & la commemoration des Saints & des fidelles défunts. Je n'entre dans aucun détail ſur tout le reſte de cette Meſſe des Coptes: je rapporterai ſeulement, (*b*) qu'à la ceremonie de l'élevation, que le Prêtre fait avec le *Deſpoticon*, lorſqu'il prononce ces paroles, *Sancta Sanctis*, les Diacres élevent les cierges & la croix, le peuple ſe proſterne, & dit à haute voix, *Seigneur ayés pitié de nous.* Une note du P. le *Brun* ajoute, que ſi l'élevation ſe fait un Dimanche, le peuple a la tête nue & baiſſée, ſi c'eſt un autre jour, on adore en tenant le viſage contre terre & ſans bonnet ſur la tête. Ainſi chez les Coptes l'adoration de l'Hoſtie ſuit la diviſion, & précede immédiatement la Communion. (*c*) Un Miſſionnaire nous rapporte cette ceremonie de la maniere ſuivante „ le Diacre avertit les aſſiſtans „ à haute voix: *courbés vos têtes devant le Seigneur*, & le Prêtre ſe tour- „ nant vers eux avec l'Hoſtie ſur la patene l'éleve en diſant: *Voici le pain des* „ *Saints*. Les aſſiſtans ſe courbent profondement & répondent: *ſoit bénit ce-* „ *lui qui vient au nom du Seigneur.* C'eſt par des inclinations & des pro- „ ſternations que les Orientaux marquent leur adoration; car ils n'ont pas, „ com-

(*a*) Dans le petit intervalle qui ſe trouve entre cette invocation & la vraye fraction, le Prêtre prononce ces paroles, *fac hunc panem* &c. *faites de ce pain le corps* &c. leſquelles renferment la conſécration. Avant cela les eſpèces ſont appellées pain & le vin. Enſuite on les appelle Corps & Sang &c. Voy. une citation dans le P. *le Brun* ubi ſup.

(*b*) Après la véritable fraction.

(*c*) *Miſſions du Levant* Tome II.

„ comme nous, l'uſage de faire des genuflexions & de ſe mettre à genoux ”.
A l'égard des autres uſages: *Brerewood* rapporte que les Coptes conferent les Ordres mineurs aux enfans même, & cela ſouvent après le Baptême. Leurs parens s'engagent alors pour eux juſqu'à l'âge de quinze ou ſeize ans. Cet engagement conſiſte à garder la chaſteté, à jeuner le Mercredi & le Vendredi, & à obſerver les (*a*) quatre Carêmes de l'année.

Les Moines Coptes ſont auſſi mépriſés, & generalement auſſi mépriſables que les autres Moines Grecs, principalement ceux des environs de l'Egypte. Cependant les Moines du Mont-Sinaï ſont exempts (*b*) du *Charatſch*, & de tout autre tribut, en vertu d'un privilege que Mahomet leur accorda, pour l'amour du bon traitement qu'on lui fit dans le tems qu'il étoit encore reduit à garder les chameaux de ce Couvent. Ils n'ont d'autre charge que celle de faire l'aumône aux Arabes, mais ceux-ci la font payer quelquefois avec toute l'inſolence de ces pauvres qui ſavent ſe prevaloir du pouvoir de la Religion dominante. Au reſte je ne trouve rien de fort particulier dans les uſages des Moines Coptes. (*c*) Ils doivent renoncer (*d*) pour toujours au mariage, même aux deſirs de la chair, à leurs parens & aux biens du monde. La Regle veut auſſi qu'ils prient toujours, que même ils penſent toujours à Dieu, qu'ils jeunent & travaillent ſans relâche. Ils doivent s'habiller de laine, ſe ceindre d'une couroye, ne boire jamais de vin, vivre toujours dans le deſert, coucher par terre ſur une natte, ſe proſterner tous les ſoirs cent cinquante fois le viſage & le ventre contre terre, les deux bras étendus en croix & la main fermée. En ſe relevant on doit faire le ſigne de la croix, & tout cela ſans préjudice à ſept autres proſtrations qui précedent les ſept heures Canoniales, une proſtration par heure. Les Caloyers de l'Egliſe Grecque obſervent à peu près la même diſcipline dans leur devotion. Je ne dis rien de leurs habits, & je ne donnerai pas non plus le détail de leurs travaux, ni celui de leurs alimens & de tout ce qui peut concerner encore leur genre de vie. Il eſt plus important d'obſerver, que là comme ailleurs chaque Monaſtere & chaque Egliſe a ſes traditions, ſes Saints, ſes miracles, & ce qui eſt encore plus ſingulier, des Saints & des miracles admis par des devots de deux Religions oppoſées dans les pratiques, dans les dogmes & dans les principes. On trouve plus d'un exemple de cela dans les Relations du Levant: celui-ci ſuffit. Les Coptes & les Mahometans reverent également un (*e*) Saint qui étoit autrefois Evêque, & ſouffrit enſuite le martyre. Par cette derniere qualité il eſt le Saint des Coptes, j'ignore quelle eſt celle qui le fait celui des Mahometans. Cette *Societé de Culte* étoit ordinaire dans le Paganiſme des Anciens, où l'on voyoit les Sectes & les Nations éloignées & même ennemies irreconciliables ſe communiquer leurs Divinités, leurs Syſtemes & leurs miracles. A l'égard de ce dernier article, les Mahometans regardent aſſés indifféremment ceux des Chrétiens qui vivent ſous leur domination, quelquefois pourtant ils les reſpectent: mais que ces miracles ſoient vrais ou faux, (*f*) le Souverain ni ſes Miniſtres ne s'en embaraſſent

(*a*) Les quatre grans jeûnes.
(*b*) Tribut que les Mahometans exigent des Chrétiens.
(*c*) *Vanſleb Relation* &c.
(*d*) Tout ceci regarde les Moines de St. Antoine.
(*e*) Voy. *Relat.* du P. *Vanſleb.*
(*f*) La tolerance des Souverains Mahometans eſt telle, qu'on ne leur appliquera jamais cette ſaillie d'un certain plaiſant, au ſujet de quelques miracles déconcertés par le moyen d'une Autorité ſuperieure,

De par le Roi défenſe à Dieu,
De faire miracle en ce lieu.

raſſent pas. Chacun jouït paiſiblement du ſuccés de ces illuſions que la cabale ou la fauſſe devotion ajoutent à la verité.

Je reviens de cette petite digreſſion: tout ce qui concerne l'Ordination différe peu des uſages de l'Egliſe Grecque. (*a*) Un Rituel Copte rapporte en détail les Ceremonies & les prieres qui les ſanctifient. Outre les Ordinations, on y trouve la benediction de tout ce qui ſert à l'autel, des Images, des Reliques & de la cuiller avec laquelle le Prêtre officiant prend le corps ſacré du Seigneur.

Vanſleb rapporte qu'on voit toujours dans l'Egliſe Copte, vis-à-vis du Prêtre, une lampe allumée ſuſpendue entre deux œufs d'Autruche, pour l'avertir qu'il doit être attentif & vigilant dans ſon miniſtere. L'origine de cette coutume vient de l'opinion populaire, qui eſt, que l'Autruche couve ſes œufs en les regardant.

J'ai peu de choſe à ajouter touchant leurs fêtes: mais avant que d'en parler, il faut dire en paſſant que leur année commence le huitième de notre mois de Septembre, ou le vint-huitième d'Août ſelon l'ancien Calendrier. Outre les fêtes connues de l'Egliſe Grecque, les Coptes ont l'Epiphanie, qui différe en quelque choſe de celle que j'ai décrite. Pour marquer cette différence je ferai uſage de la deſcription que *Vanſleb* nous en a donnée. (*b*) Après l'office de minuit qui fut dit dans le lieu même, où étoit le reſervoir dans lequel on devoit ſe plonger, le Patriarche ſe rendit à la ſacriſtie d'où il reſſortit un peu après, revêtu de ſes ornemens pontificaux, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre couvert d'une chappe. Le Prêtre l'étoit d'une aube, le Diacre portoit une croix de fer. Arrivés au reſervoir, le Patriarche commença la benediction de l'eau par pluſieurs leçons, tantôt en Copte, tantôt en Arabe, tirées de l'ancien & du nouveau Teſtament. Enſuite il encenſa l'eau & l'agita pluſieurs fois en croix avec le bâton paſtoral. Les Prêtres qui étoient preſens firent la même ceremonie après le Patriarche. Je ne dois pas oublier que pendant cette benediction, il y avoit dans l'eau un luſtre de fer à trois branches, & de la hauteur d'un homme, chacune des branches garnie d'un Cierge allumé. Après la benediction le peuple eut la liberté de ſe plonger dans le reſervoir: & comme les trois premiers qui ſe préſentent ont le bonheur d'être plongés eux mêmes par le Patriarche, on peut s'imaginer ſans peine tout le deſordre de cette devotion prétendue, où la pudeur n'étoit nullement ménagée. Après que les hommes eurent achevé de ſe plonger dans cette eau benite, ils ſe retirerent dans le Chœur, & les femmes vinrent à leur tour participer avec la même indecence à cette devotion impudique & qui merite bien d'être comparée aux fêtes licentieuſes du Paganiſme.

La fête de l'aparition des Saints n'eſt pas moins l'effet d'une ignorance groſſiere. (*c*) Les Coptes croyent que cette apparition ſe fait dans l'Egliſe de *Gemiane*. La diſpoſition d'une Chapelle de l'Egliſe & la maniere dont les objets y ſont refléchis donne lieu à la ſuperſtition des Coptes. Par une ſuite ordinaire de l'entêtement qui accompagne le caractère ſuperſtitieux, les Coptes ne choiſiſſent parmi les objets refléchis, que ceux que le hazard fait rencontrer avec leur imagination prévenue. Ainſi l'ombre d'un homme à cheval s'applique à S. George, parce que ce Saint eſt repreſenté à cheval. Cette apparition dure trois

(*a*) *Rituale Cophtitarum inter Allatii Opuſcula.*
(*b*) Tiré du P. *Vanſleb*, qui décrit celle qu'il vit au vieux Caire.
(*c*) *Vanſleb* ubi ſup.

trois jours, & pendant ce tems-là chacun invoque le Saint auquel se rapporte le plus l'ombre qui paroît dans l'Eglise. La devotion est mélée de cris de joye, & de chants à l'honneur des Saints, & suivie du plaisir de se regaler, par où finit ordinairement la devotion des toutes les fêtes.

Le jour de l'Exaltation de la Croix est distingué chez les Coptes par la benediction d'une croix que l'on jette ensuite dans le Nil pour le faire decroître, ou plutôt comme pour le remercier de ce qu'il a crû. On sait que cet accroissement contribue à la fertilité d'une grande partie de l'Egypte: l'accroissement commence le 12. du mois de Juin des Coptes. Autrefois cette ceremonie se faisoit par le Patriarche avec beaucoup de magnificence. Elle est toute simple aujourd'hui, & telle qu'elle est, c'est toujours une superstition qui a succedé à d'autres. Sous le Paganisme on immoloit tous les ans une jeune fille pour reconnoître les bienfaits du Fleuve, & pour l'engager à les continuer. On prétend que cette coutume barbare a duré jusqu'à la domination des Mahometans. (*a*) La maniere dont elle fut abolie est contée différemment: mais quoi qu'il en soit, sous le regne de ceux-ci on a substitué quelque chose de plus religieux en apparence à cette ceremonie inhumaine. C'est une maniere d'Autel qu'on nomme la *Rousse*, sur lequel on repand des fleurs. Le premier Autel qui fut erigé après l'abolition du sacrifice d'une jeune fille fut honoré d'un miracle. Une branche d'olivier y prit racine. A ceci j'ajoute les *Pronostics*: les Coptes donnent ce nom à deux puits qui sont dans deux de leurs Eglises. Ils croyent pouvoir assurer par le moyen de l'eau de ces puits à quelle hauteur le Nil doit monter. Cette prédiction est l'effet de la vertu que la Sainte Vierge a bien voulu communiquer à l'eau des deux puits, après y avoir lavé les langes de N. S. Pour faire cette prédiction, on laisse descendre une corde de nattte dans l'un des puits la premiere nuit du mois de Juin, jusqu'à ce qu'elle soit à fleur d'eau. Ensuite on ferme le puits & l'on célebre la Messe. Après la Messe on tire la corde. Suposé qu'il y en ait seize pouces de mouillés, le Nil croîtra seize piques. La proportion, à ce que les Coptes prétendent, s'y trouve toujours. Mais, ajoute *Lucas*, qui me fournit cette ceremonie superstitieuse, ce que les Coptes prennent pour miracle est l'effet d'une filtration naturelle. Je renvoye à *Vansleb* pour le *Puits d'Argenus*, qui ressemble fort à ces deux puits de *Lucas*. Il est fâcheux pour cet Ecrivain, qu'il ne passe pas pour un voyageur scrupuleusement véridique. Selon *Vansleb* la premiere nuit de la goute, ou ce qui est la même chose, de l'accroissement du Nil, „ un (*b*) *Cadi* & l'ancien du village vont à l'Eglise portant un petit cordon de „ coton marqué de huit nœuds éloignés d'un pouce les uns des autres. Au „ bout du cordon, il y a un plomb attâché. On met ce cordon à l'orifice „ du puits en présence d'une grande foulle de peuple, de maniere que le „ cordon touche la surface de l'eau. Après cela ils ferment bien la bou„ che du puits, y apposant même leur cachet & attendent dans l'Eglise jus„ qu'au matin, pour voir de combien l'eau du puits aura crû la nuit. . . . „ d'abord que le jour commence, on leve le cachet, on ouvre le puits, on „ retire la corde, & ils reconnoissent. . . . par le nombre des nœuds qui „ sont mouillés, de combien de bras croitra la même année le Nil au delà „ de seize, comptant pour chaque nœud un bras &c." Je rapporte ce recit de

(*a*) Voy. *Vansleb* Relat. d'Egypte p. 52. & *Lucas* Voyage en Egypte p. 317. du Tom. prem. Edit. d'Amst. 1720.
(*b*) Juge Mahometan.

de *Vansleb*, pour montrer de quelle façon en matiere de Voyages, le dernier venu ſait encherir ſur le précedent: & c'eſt ainſi qu'on tâche de ſe faire valoir au public credule.

Vansleb ajoute, „ que les Mahometans, quoi qu'ennemis jurés des Coptes, „ gardent encore en cette occaſion des coutumes qui reſſemblent à celles qu'ils „ (les Coptes) pratiquoient dans le tems que leurs Prêtres meſuroient le „ Nil: . . . ils ne font cette fonction qu'au tems de Vêpres, c'eſt-à-dire, à „ trois heures après midi. Ceux qui le meſurent doivent être *Cadis* ou juges, „ qui eſt parmi les Mahometans une charge eccleſiaſtique. Ils ne le font qu'après s'être purifiés & avoir dit leurs prieres des Vêpres, ce qui a du rap- „ port à la Meſſe des Coptes". *Vansleb* auroit dû ſe reſſouvenir que le Mahometiſme eſt en partie une imitation du Chriſtianiſme. D'ailleurs comme la contagion mutuelle des manieres & des mœurs ſe remarque dans tout l'Orient, malgré la haine irreconciliable que la différence des Religions a fait naître, il n'eſt pas étonnant que les Mahometans, en s'établiſſant ſur les ruines du Chriſtianiſme d'Egypte, ayent conſervé divers uſages des Coptes, comme ceux-ci à leur tour en ont pris des Mahometans. L'experience de nos jours montre que la haine & l'antipatie, qu'il ſemble que l'on entretient ſouvent avec une eſpèce de plaiſir, n'ont pas le pouvoir de garentir d'une imitation mutuelle. Elle gagne inſenſiblement dans les mœurs & dans les manieres. (*a*) Les peres prennent les défauts de leurs enfans, les enfans prennent ces défauts dans leur nouvelle patrie, & perdent peu-à-peu les bonnes qualités de leurs peres. Cela fait bientôt un caractère mixte, où les mauvaiſes qualités dominent beaucoup plus que les bonnes.

Je n'ai plus qu'un mot à dire des Ceremonies Nuptiales des Coptes. Quoiqu'elles ne différent pas abſolument de celles des Grecs, je tranſcrirai ici la deſcription que *Vansleb* en donne. „ Après l'Oraiſon de Minuit, ou „ comme nous dirions, après Matines, on conduiſit premierement l'Epoux, „ enſuite l'Epouſe de la maiſon nuptiale à l'Egliſe, éclairés par quantité de „ cierges & de flambeaux allumés. Pendant la marche on chantoit des „ hymnes en langue Copte, *& l'on battoit la meſure ou l'on accompagnoit ce* „ *chant* en frapant avec de petits marteaux de bois contre de petites regles „ d'ébeine. L'Epoux fut mené dans le Chœur interieur de l'Egliſe. . . . „ l'Epouſe fut menée à l'appartement des femmes. Alors les Prêtres & le „ peuple commencerent dans le Chœur des prieres mélées d'hymnes. *Cette de-* „ *votion fut longue.* Sur la fin le Prêtre qui faiſoit la ceremonie du Mariage „ alla trouver l'Epoux & leut trois ou quatre Oraiſons, faiſant ſur lui le ſigne „ de la croix au commencement & à la fin de chaque Oraiſon. Enſuite il fit „ aſſeoir l'Epoux à terre, le viſage tourné vers le *Heikel.* Le Prêtre, qui étoit „ debout derriere l'Epoux, tenoit une croix d'argent ſur ſa tête. Il continua les „ prieres dans cette poſture.

„ Pendant que cette ceremonie ſe faiſoit dans la Chœur interieur, le ſacriſ- „ tain avoit mis un banc hors de la porte du Chœur exterieur, pour y faire „ aſſeoir l'Epouſe avec une de ſes parentes. Les Prêtres ayant achevé dans le „ Chœur interieur ce que les Coptes appellent l'*Oraiſon du nœud*, celui qui fai- „ ſoit la ceremonie du mariage revêtit l'Epoux d'une aube, le lia d'une ceintu- „ re autour des reins & lui mit une nappe blanche ſur la tête. *L'Epoux ainſi* „ *équipé fut mené auprès de l'Epouſe:* le Prêtre le fit aſſeoir auprès d'elle & les

„ cou-

(*a*) Les R. . . . ?

„ couvrit tous deux de la nappe, dont l'Epoux avoit auparavant la tête cou-
„ verte. . . . après quoi il les oignit l'un & l'autre d'huile au front & au des-
„ ſus du poignet. Pour finir la ceremonie, ils ſe donnerent mutuellement la
„ main: le Prêtre leur leut tout haut l'exhortation qui contient les devoirs que
„ l'on ſe doit reciproquement dans le mariage. . . . Diverſes prieres ſuivirent
„ encore. . . . enſuite la Meſſe. . . . l'Epoux & l'Epouſe y communierent
„ . . . la Meſſe finie ils retournerent chez eux ".)

De la CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* ABYSSINS *ou* ETHIOPIENS.

„ Comme l'on a traité aſſez au long de la Religion des Cophtes, & que
„ les Abyſſins ne différent point d'eux en cela, l'on ne s'étendra pas beaucoup
„ ſur ce ſujet.

„ L'ancienne Ethiopie eſt aujourd'hui nommée Abaſſie, & les Peuples qui
„ l'habitent ſont appellés Abyſſins. Ils n'ont qu'un (*a*) Evêque qui les gouver-
„ ne, & qui leur eſt envoyé par le Patriarche d'Alexandrie, lequel reſide au
„ Caire: de ſorte qu'ils ſuivent en toutes choſes la Religion des Cophtes, à la
„ reſerve de quelques ceremonies qui leur ſont ſingulieres. Ils ont auſſi une
„ Langue particuliere, qu'ils nomment Chaldéenne, parce qu'ils croyent qu'el-
„ le tire ſon origine de la Chaldée, quoi qu'elle ſoit pourtant fort différente du
„ Chaldéen ordinaire; c'eſt pourquoi on l'appelle Langue Ethiopienne. Ils ſe
„ ſervent de cette Langue dans leurs Liturgies & dans les autres Offices divins,
„ bien qu'elle ſoit ancienne, & qu'elle ſoit aſſez différente de l'Ethiopien vul-
„ gaire. Ceux qui ſçavent l'Hebreu peuvent apprendre facilement cette Lan-
„ gue, parce que l'une & l'autre ont pluſieurs mots communs: elle a néan-
„ moins des caractères particuliers; & au lieu que dans la Langue Hebraïque
„ les points qui ſervent de voyelles ne ſont point attachés aux conſones, dans
„ la Langue Ethiopienne il n'y a point de conſone qui ne faſſe en même tems
„ ſa voyelle.

„ Les Abyſſins ont temoigné pluſieurs fois de vouloir ſe reunir avec l'Egliſe
„ Romaine; & il y a pluſieurs de leurs lettres écrites aux Papes, dont une des
„ plus conſiderables eſt (*b*) celle que David, qui prend la qualité d'Empe-
„ reur de la grande & haute Ethiopie & de pluſieurs autres Royaumes, écri-
„ vit à Clement VII. à qui il fait de grandes ſoumiſſions, & proteſte vouloir
„ lui obéïr. Mais il eſt conſtant que les Ethiopiens n'ont eu recours à Rome
„ & aux Portugais, que pour rétablir leurs affaires, lorſqu'elles ont été en de-
„ ſordre, & qu'ils s'en ſont mocqués auſſi-tôt qu'ils ont eu quelque ſuccés,
„ ainſi que l'on peut voir dans les Hiſtoires des Portugais, ſans qu'il ſoit be-
„ ſoin de les rapporter ici. Tout le monde ſait ce qui arriva à Jean Bermu-
„ des, qui fut fait Patriarche d'Ethiopie, & conſacré à Rome à la ſollicitation
„ même des Abyſſins, qui feignoient de ne vouloir plus avoir à l'avenir d'au-
„ tres Metropolitains que ceux qui leur ſeroient envoyés de Rome. Mais ils
„ ne ſont pas ſi-tôt venus au deſſus de leurs affaires, qu'ils ont rejetté ces
„ ſortes de Patriarches, & qu'ils ont envoyé au Caire pour avoir un Metropo-
„ litain

(*a*) Metropolitain de toute l'Ethiopie. On l'appelle *Abuna*, c'eſt-à-dire, *notre Pere*.
(*b*) *Epiſt. David. ad Clem. VII.*

„ litain de la main du Patriarche des Cophtes, mépriſant l'Egliſe Romaine, & „ maltraitant même les Portugais qui étoient demeurés dans leur païs, ſans a„ voir égard aux grands ſervices qu'ils leur avoient rendus. (*a*) Alexis Mene„ ſés, dont nous avons parlé ci-deſſus, crut être obligé de faire tous ſes efforts „ pour reunir ces Peuples avec l'Egliſe Romaine, & ayant pris la qualité de „ Primat des Indes, il prétendoit étendre ſa juriſdiction juſques dans l'Ethiopie. „ C'eſt pourquoi il y envoya des Miſſionnaires avec des lettres pour les Portu„ gais qui étoient en ce païs-là, & il écrivit en même tems au Metropolitain „ des Abyſſins, qu'il exhortoit fortement de ſe ſoumettre à l'Egliſe Romaine. „ Il ajouta de plus, qu'il ne devoit pas faire difficulté d'obéïr à cette Egli„ ſe, puiſque le Patriarche des Cophtes s'y étoit depuis peu ſoumis avec tou„ te ſon Egliſe: ce qu'il prouvoit par les Actes mêmes de la Legation de ce „ Patriarche, de la maniere qu'ils ſont inſetés à la fin du V. Tome des Anna„ les de Baronius, dont il lui envoya une copie. Mais il ne ſavoit pas que la „ Cour de Rome avoit été ſurpriſe en cela, & que Baronius avoit publié trop „ facilement ces Actes ſous le nom du veritable Patriarche d'Alexandrie & de „ l'Egliſe des Cophtes.

„ Au reſte l'on doit remarquer, que Meneſés & pluſieurs autres ſe ſont „ trompés, quand ils ont accuſé les Ethiopiens de judaïſer en leurs ceremo„ nies, parce qu'il s'en trouvoit parmi eux quelques-uns qui obſervoient (*b*) la „ Circonciſion, (*c*) qu'ils celebrent de plus le Samedi auſſi bien que le Di„ manche, & qu'ils s'abſtiennent de (*d*) manger du ſang & des viandes é„ touffées. La Circonciſion des Ethiopiens eſt différente de celle des Juifs, „ qui la regardent comme un precepte; au lieu que les premiers ne la conſi„ derent que comme une coûtume qui n'appartient point à la Religion: & „ même l'on circoncit parmi eux (*e*) les femmes. Ce qui me fait croire, que „ cet ancien uſage des Abyſſins n'a été introduit parmi eux, que pour rendre „ les parties qu'on circoncit plus propres à la generation. A l'égard du Same„ di & des viandes étoufées, cela n'eſt point ſingulier aux Abyſſins: toute „ l'Egliſe Orientale eſt dans la même pratique, ſans qu'on la puiſſe accuſer „ pour cela de judaïſer, puiſque le Samedi, ſelon les anciens Canons, eſt auſſi „ bien un jour de fête que le Dimanche. Et pour ce qui eſt de ne point man„ ger de ſang, ni de viandes étoufées, c'eſt un reglement du nouveau Teſta„ ment, qui a même été en uſage dans l'Egliſe Occidentale. (*f*) L'on con-

„ clurra

(*a*) *Alex. Meneſ. Hiſt. Orient.*

(*b*) Cependant ſelon le rapport dequelques Relations, les Abyſſins diſent qu'ils veulent être circoncis, parce que J. C. l'a été. On ajoute qu'après qu'on eut chaſſé les Miſſionnaires, on fit circoncire ceux qui ne l'avoient pas été encore. Cela montre au moins que la Circonciſion eſt devenue chez les Abyſſins une pratique de Religion, quoique *Brerewood* & le P. *Simon* croyent le contraire. J'ajoute ici que ſuivant la tradition des Abyſſins, leurs Rois deſcendent de Salomon par la Reine de Seba. Que cette Tradition ſoit vraye ou fauſſe, on ne doit pas être ſurpris de trouver des Pratiques Judaiques dans la Religion de ces Peuples. Voy. *Diſſertat.* de l'Abbé *le Grand* ſur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(*c*) Ils ſanctifient le Samedi par la celebration du *Corban*, c'eſt-à-dire, du Sacrifice Euchariſtique, & par des repas de charité, ſuivant les Canons Apoſtoliques. Mais cependant ils diſtinguent le Samedi du Dimanche. V. le P. *le Brun* dans ſes *Diſſertations ſur les Liturgies* &c. Tome II. Voy. auſſi une Diſſertat. de l'Abbé *le Grand* ſur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(*d*) Ils ne mangent pas non plus de chair de porc, ils ne mangent point de lievre, ni d'autres viandes défendues par la loi des Juifs.

(*e*) Pour la propreté, dit-on, &c.

(*f*) Voici quelques autres pratiques, où les Abyſſins judaïſent. Le frere épouſe la femme de ſon frere, les hommes s'abſtiennent d'aller à l'Egliſe après les devoirs du mariage, & les femmes dans le tems de leur maladie periodique. (Cependant ces uſages pourroient auſſi bien venir du Paganiſme que du Judaïſme.) Après les couches le femmes ſont quarante jours à ſe purifier pour un garçon, & quatre vint pour une fille. Ils jeunent trois fois dans le mois de Fevrier en memoire du jeune des Ninivites: mais on a déja remarqué cet uſage entre ceux des autres Orientaux. Enfin l'on prétend que leur chant approche beaucoup de celui des Juifs.

„ clurra de cette derniere remarque, que le Jesuite Roderic ne devoit pas tant „ presser les Cophtes dans la conférence qu'il eut avec eux, de quitter toutes „ ces ceremonies; & de plus, que les Cophtes ne lui parlerent pas sincere- „ ment, quand ils lui dirent qu'ils étoient persuadés qu'ils erroient dans les „ sentimens où ils étoient touchant la repudiation des femmes, dans la Cir- „ concision des enfans & dans l'abstinence des viandes étouffées. Outre ces „ remarques, l'on prendra encore garde, qu'on attribue aux mêmes Abyssins „ plusieurs choses qui sont éloignées de leur créance. Par exemple, on pré- „ tend qu'ils conviennent avec les Latins touchant la Procession du St. Esprit: „ ce que l'on confirme par les Liturgies Ethiopiennes imprimées à Rome, où „ il est dit que le St. Esprit procede du Pere & du Fils. Mais il ne faut pas „ toujours se fier à ce qui est imprimé à Rome: car il est certain que les A- „ byssins ne différent point du reste des Orientaux dans l'article de la proces- „ sion du St. Esprit.

„ L'on ne doit pas de plus ajouter foi à tout ce que Thomas de Jesu a é- „ crit touchant la créance des mêmes Abyssins; & je ne trouve pas même que „ les actes qu'il a inserés dans (*a*) son livre touchant la créance des Abyssins „ soient toujours véritables, quoi que la Profession de Foi qu'il produit vien- „ ne de Tecla Prêtre Abyssin: car il est dit expressément, que le St. Esprit „ procéde du Pere & du Fils: ce qui est néanmoins faux. Il est aussi obser- „ vé, que les Abyssins croyent que la Transubstantiation du pain & du vin „ se fait lors que le Prêtre prononce les paroles, où les Latins font consister „ la consécration. Il est cependant certain, que la Liturgie des Ethiopiens est „ en cela conforme à toutes les autres Liturgies Orientales, & que la consécra- „ tion ne se fait, selon leur sentiment, que quand le Prêtre invoque le St. „ Esprit dans une priere particuliere, qui se trouve dans toutes les Messes des „ Nations du Levant. Je passe sous silence plusieurs autres points qui ne sont „ pas tout-à-fait bien énoncés selon la créance des Abyssins, (*b*) principale- „ ment ceux qui regardent les Sacremens. Mais il est aisé de corriger ces „ erreurs sur ce que nous avons déja dit ci-dessus en parlant des autres Nations „ Orientales, sans qu'il soit besoin de nous arrêter davantage sur ce sujet: & il „ sera facile, en suivant cette methode, de reformer ce que Brerewod a rappor- „ té sur la bonne foi de ces Auteurs.

(Les Abyssins sont entierement dépendans du Patriarche d'Alexandrie. Ce Patriarche choisit & consacre à sa volonté le Metropolitain d'Abyssinie (*c*) & c'est pour cela que dans les prieres les Prêtres Abyssins nomment le Patriarche d'Alexandrie devant le Metropolitain, (*d*) qui après son élection est toujours responsable de sa conduite & de son ministere à ce Patriarche. Ce Metropolitain ne peut être Abyssin, il ne peut ni faire, ni établir d'utres Merropolitains. Ainsi quoi qu'il ait l'honneur d'être nommé Patriarche, il n'en a pas l'autorité. Cependant il donne seul les dispenses, & possede des revenus considerables, qui ne doivent presqu'aucune redevance au Souverain de l'Etat.

Ce Patriarche connu en Abyssinie sous le nom d'*Abuna*, ainsi qu'on l'a dé- ja

(*a*) *Thom. à Jesu.*
(*b*) Voy. ci-après.
(*c*) Voy. *Brerewood* Recherches &c. & le P. *le Brun* Liturgies &c. Tome II.
(*d*) On peut lire des circonstances remarquables de cette dépendance dans les *Dissertations* de l'Abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

ja dit, & qui eſt auſſi étranger dans les matieres de Religion, que dans les manieres du païs, tant on le dépeint ignorant, avoit autrefois une ſi grande autorité, que le Roi n'étoit point reconnu Roi, qu'il n'eut été ſacré par les mains de cet *Abuna*. Aujourd'hui toute ſa fonction ne conſiſte guéres qu'à adminiſtrer les Ordres & faire des Prêtres autant & plus ignorans que lui, & de fort mauvaiſes mœurs. On ajoute auſſi qu'il ne met aucun interſtice dans la collation des Ordres, & qu'il en confere pluſieurs à la fois. Pour décrire les ceremonies de cette Ordination des Abyſſins, je me ſervirai du recit d'un auteur qui les rapporte comme témoin oculaire.

(*a*) L'Ordination eſt ordinairement de cinq ou ſix mille perſonnes à la fois. Celle dont on nous parle ici étoit de deux mille trois cent cinquante ſix. Pour cette ceremonie „ on avoit dreſſé une tente blanche, l'*Abuna* arriva ſur ſa „ mule bien accompagné, & ſans mettre pied à terre fit un diſcours en A- „ rabe, dont le ſens étoit, que ſi parmi cent qui ſe préſentoient il y avoit „ quelqu'un qui eut pluſieurs femmes, il eut à ſe retirer, ſous peine d'ex- „ communication. . . . Enſuite il deſcendit de ſa mule, & s'aſſit près de „ ſa tente, pendant que quelques Prêtres rangeoient ſur trois lignes ceux qui „ devoient être ordonnés. En même tems ces Prêtres les examinerent & leur „ préſenterent un livre, ſeulement pour voir s'ils ſavoient lire: à meſure qu'ils „ les approuvoient, ils les marquoient ſur le bras. Ceux qui furent ainſi „ marqués ſe retirerent; l'*Abuna* entra dans ſa tente, on fit défiler devant lui „ ceux qui avoient été admis, il mit la main ſur leur tête & recita en lan- „ gue Copte, la priere qui commence par ces paroles, *gratia divina quæ in-* „ *firma ſanat* &c. . . . Ayant ordonné de la ſorte chacun de ces Prêtres en „ particulier il recita d'autres prieres & donna des benedictions avec une pe- „ tite croix de fer. Puis un Prêtre lût l'Epitre & l'Evangile . . . Enſuite „ l'*Abuna* dit la Meſſe & donna la Communion à tous ces Prêtres" admis aux Ordres avec auſſi peu de choix pour les qualités du corps, que pour celles de l'eſprit, puis que parmi eux on y voyoit indifféremment des aveugles & des manchots &c. Il paroit auſſi par le rapport de l'Auteur cité ici, que la bienſeance eſt peu ménagée dans cette ceremonie: entre ces ordonnés pluſieurs étoient abſolument nuds.

On donne la Clericature aux enfans qui ſont encore à la mammelle, & depuis cet âge juſqu'à quinze ans. Pour être Clerc il ne faut pas être marié, mais un Clerc peut ſe marier avant que de ſe préſenter pour être Prêtre, & quand on eſt Prêtre on ne peut plus ſe marier. Dans la ceremonie de l'Ordination du Clerc, du Soudiacre &c. on paſſe à la file devant l'*Abuna*, qui eſt aſſis dans un fauteuil placé dans une tente élevée au millieu de l'Egliſe. Il leur coupe un peu de cheveux en cinq endroits en forme de croix, les oint avec du Chrême au font, & leur fait toucher les clefs qui ouvrent la porte de l'Egliſe. On met une nappe ſur la tête de ces ordonnés, on leur donne des burettes entre les mains, pour marquer qu'ils doivent ſervir à l'Autel. Après cette ceremonie l'*Abuna* dit la Meſſe & communie ces ordonnés.

Il y a, continue-t-on, en Abyſſinie des Chanoines & des Moines, & parmi ceux-ci deux ſortes d'Hermites. Les Chanoines ſe marient, & leurs Canonicats paſſent ſouvent à leurs enfans. Cette pratique eſt d'autant plus remarquable, qu'aucune Religion, excepté le Judaïſme, ne ſauroit alleguer des exemples

(*a*) *Alvarés* cité par l'Abbé *le Grand* ubi ſup.

emples d'une ſucceſſion hereditaire aux charges eccléſiaſtiques. Entre les Prêtres le *Komos* (*l'Hegumene*) eſt chez les Coptes & les Abyſſins le premier dans l'Ordre de Prêtriſe après le Metropolitain & les Evêques. Les Moines ne ſe marient point. On aſſure qu'il y en a de deux ſortes, les uns qui ont un General & forment une congregation, les autres qui ont une regle commune, ſans que leurs Monaſteres ayent aucune relation enſemble. Ces Moines ont beaucoup de credit, même dans les affaires d'état. Ils font des vœux. On rapporte à cette occaſion, qu'un Abyſſin diſoit des Moines de ſon païs: *Nos Religieux proſternés contre terre promettent tout haut à leur Superieur de garder la chaſteté, mais en faiſant tout bas cette reſtriction*, comme vous la gardés mon pere. *Ils s'acquittent de même des autres vœux.* En cela l'Europe ne doit rien à l'Abyſſinie: mais après tout, diront les Moines, on ne ſera jamais en droit de tirer des conſequences du particulier au general.

Il n'appartient qu'aux Prêtres & aux Diacres d'entrer dans le Sanctuaire. L'Empereur lui même n'y entreroit pas s'il n'étoit promû aux Ordres. De là vient que ces Princes ſe font ordonner Diacres & quelquefois Prêtres, quand ils parviennent à la couronne. Je placerai ici les ceremonies obſervées au couronnement, mais il faut dire auparavant en deux mots, que les Souverains de l'Ethiopie prétendent deſcendre de Salomon par la Reine de Saba. (*a*) Cette origine vraye ou fauſſe eſt ſoutenue de quelques preuves hiſtoriques mêlées de beaucoup de fictions ridicules: ſi elle étoit véritable, on pourroit croire avec quelque raiſon, que les Mages qui vinrent en Judée pour voir le Sauveur, étoient des Ethiopiens : ce qui me porteroit encore plus à le croire ſeroit le Judaïſme ſi generalement repandu dans le Chriſtianiſme de cet Empire & qui ſemble être une ſuite de l'origine des Monarques Abyſſins. Quoi qu'il en ſoit ils ſont obſtinés dans cette croyance, en vertu de laquelle les Rois Abyſſins ſe qualifient *Rois d'Iſraël.* Fondés ſur une origine ſi glorieuſe à la Nation, les peuples ſont diſtribués en Tribus, comme autrefois les Hebreux; ils conſervent beaucoup de noms Juifs, & leurs chantres mêmes ſe vantent d'être de la race des anciens Scribes. Venons au couronnement. (*b*) „ Autrefois on tenoit (*c*) les Princes du Sang comme priſonniers ſur la montagne de *Guexen*, on s'informoit des mœurs & des inclinations de chacun d'eux, & lors qu'on étoit convenu du Prince qu'on devoit placer ſur le trône, le Vice-Roi de Tigré alloit avec quelques-uns des principaux & une partie des troupes prendre le nouveau Roi. Ce Vice-Roi rangeoit ſon monde au pied du rocher, montoit avec les premiers au logis du Roi élu & lui attachoit une boucle d'or à l'oreille, ce qui étoit la premiere marque de ſa dignité: enſuite on mandoit à tous les autres Princes de venir reconnoitre leur Roi & le ſaluer. Ces Princes étoient auſſi-tôt renfermés, le nouveau Roi deſcendoit de la montagne & ſe montroit à ſes troupes. Les Officiers . . . le ſaluoient & le conduiſoient dans la tente qu'on lui avoit préparée. Il y entroit à cheval, puis étant deſcendu, un des principaux Eccléſiaſtiques l'oignoit d'une huile de ſenteur, pendant que les Prêtres chantoient des Pſeaumes. On le couvroit d'un manteau royal, on lui mettoit la couronne ſur la tête, & uue épée nue à la main. On le plaçoit ſur ſon trône: enſuite le Grand Aumônier montoit ſur un lieu élevé & an-

„ non-

(*a*) Voy. *Diſſert. ſur la Reine de Saba* dans les *Voyages* du P. *Lobo.*
(*b*) J'employe ici la deſcription que donne l'Abbé *le Grand* dans ſa *Diſſert. ſur les Rois d'Abyſſinie.*
(*c*) Cet uſage eſt aboli. V. *Diſſ.* de l'Abbé *le Grand.*

„ nonçoit au peuple & à l'armée qu'ils faisoient regner un tel . . . . les
„ cris de joye & les benedictions succedoient à la proclamation". Peut être que l'usage de ces ceremonies se conserve encore. Le Prince qui fut couronné en 1609. étant arrivé à quelque distance de l'Eglise d'*Axuma*, où se fait le couronnement „ trouva de jeunes filles qui tenoient un cordeau tendu à
„ travers de la rue, pour l'empêcher de passer. Elles lui demanderent jus-
„ qu'à trois fois qui il étoit : il se retira en arriere à la premiere demande, &
„ repondit qu'il étoit le Roi de Jerusalem . . . les filles repondirent qu'il
„ n'étoit pas leur Roi. A la troisième demande le Roi tira son épée, cou-
„ pa le cordeau, & toutes les filles crierent qu'il étoit véritablement leur Roi,
„ le Roi de Sion. Alors on entendit le bruit des tambours, des trompet-
„ tes &c. & l'on fit des décharges de l'artillerie. L'*Abuna* qui l'attendoit
„ accompagné de tout le Clergé . . . le reçut, & on commença à chanter
„ plusieurs Pseaumes en conduisant le Roi à l'Eglise . . . Ensuite le couron-
„ nement se fit de la maniere qu'il a été dit. Le Roi étant couronné entra
„ dans le sanctuaire, entendit la Messe & communia . . . . la couronne
„ de l'Empereur d'Ethiopie est un chapeau chamarré de galons d'or & d'ar-
„ gent, surmonté d'une croix & doublé de velours bleu. . . . Les Abyssins
„ s'imaginent que cette couronne est tombee du ciel, à cause que dans les
„ tableaux du couronnement de leurs Rois on voit un Ange qui tient la cou-
„ ronne suspendue".

Les Rois d'Abyssinie prennent le titre d'Empereur ou de Roi des Rois. En montant sur le trône ils prennent un nouveau nom, & l'ajoutent à celui qu'ils ont reçu au Baptême. Leur sceau est un lion tenant une croix, avec cette Legende, *le lion de la Tribu de Juda a vaincu.* (*a*) Ils ont fait autrefois les fonctions de la Prêtrise, & ils ne perdoient ce droit qu'après avoir eu le malheur de tuer qnelque chose de vivant de leur propre main. Ce malheur étoit d'une terrible consequence pour le Souverain, puis qu'après une faute de cette nature ses sujets se trouvoient dispensés de l'obéïssance qu'ils lui devoient, & n'étoient plus obligés de le reconnoitre.

Les Empereurs d'Ethiopie peuvent épouser plusieurs femmes, mais il n'y en a qu'une qui porte le nom de Reine. Ce titre lui est donné avec quelque ceremonie. La proclamation de la Reine est conçue dans ces termes ; *le Roi a fait Reine une telle sa servante.* Cependant elle ne mange pas avec le Roi son Epoux. Ce Prince est très peu communicatif, imitant en cela l'usage des Souverains Orientaux. On dit pourtant qu'aujourd'hui il se montre au moins trois ou quatre fois par an, mais personne ne le voit manger que ceux qui lui portent les morceaux à la bouche. Lors qu'il donne audience il est caché derriere un rideau.

Je ne dis rien de l'autorité despotique de ce Monarque, par laquelle il est le Maitre absolu des biens & même de la liberté de ses sujets, ni de la maniere dont il autorise le pillage des provinces & les vols publics. La tolerance qu'il accorde à ce crime si contraire à la société, va si loin que le chef des voleurs achete sa charge, l'exerce sans opposition & paye tribut au Souverain. Au millieu de ce desordre on trouve un bien considerable ; c'est qu'on ne connoit en Abyssinie ni Avocats, ni Procureurs, ni procès.

Je

(*a*) Voy. un passage remarquable dans la *Dissertation* de l'Abbé *le Grand* sur le *Prêtre Jean.*

Je reviens à des usages plus liés à la Religion, & je commence par le (a) Baptême, dont voici la ceremonie selon les Coptes. (b). „ La mere parée „ aussi proprement qu'il lui est possible se présente à la porte de l'Eglise avec „ son enfant. Là . . . le Ministre du Sacrement fait de longues prieres „ sur les deux, commençant par la mere. Ensuite il les introduit dans l'E- „ glise & fait sur l'enfant six onctions d'une huile benite pour les exorcis- „ mes. Ces premieres onctions sont suivies de trente six autres avec du „ *Galilæum* sur autant de différentes parties du corps: après quoi il benit les „ fonds baptismaux, y versant à deux reprises de l'huile benite, & faisant „ à chaque fois trois formes de croix avec du *Meiron*, & tout est accompa- „ gné de longues prieres. La benediction des fonts finie, il y plonge l'en- „ fant trois fois. A la premiere il le plonge jusqu'à la troisième partie du „ corps, en disant, *je te baptise au nom du Pere*, ensuite jusqu'aux deux tiers, „ & ajoute, *je te baptise au nom du Fils*. A la troisième, il le plonge entiere- „ ment & dit, *je te baptise au nom du Saint Esprit*. L'administration de la „ Confirmation & de l'Eucharistie suivent immédiatement après. . . . Ils „ celebrent le Baptême avant la Messe, & à la fin ils communient l'enfant „ baptisé".

Le *Meiron* dont on a parlé c'est le Crême, le *Galilæum* c'est l'huile des Catechumenes. Le Patriarche consacre le premier avec beaucoup de ceremonies qu'il est inutile de décrire, parce qu'elles ne différent pas assés de celles des Grecs. Après la benediction du nouveau *Meiron*, le vieux est distribué aux Evêques. Le Patriarche Copte en envoye au Metropolitain d'Abyssinie. L'Empereur de cet Etat est sacré avec ce *Meiron*. Pour le *Galilæum*, c'est une huile, qui, après avoir servi à rincer les vaisseaux où étoit le *Meiron*, demeure sanctifiée par le mêlange des goutes qui restent de ce *Meiron*.

Comme les femmes ne sortent point du logis que quarante jours après être accouchées d'un garçon, ou quatre vingt après l'être d'une fille, le Baptême est différé jusqu'à ce tems-là, & quelquefois aussi plus long tems. Si l'enfant est malade, on le porte à l'Eglise, & on l'étend sur un drap près des fonts. Le Prêtre y trempe ses mains trois fois & frote autant de fois avec ses mains mouillées le corps de l'enfant depuis le dessus de la tête jusqu'au bout des pieds, S'il arrive que l'enfant soit porté le soir à l'Eglise ou à toute autre heure qu'il n'est pas permis de dire la Messe, la mere & l'enfant demeurent là jusqu'au lendemain, afin que l'enfant soit communié. La raison de cet usage est, que le Baptême ne peut jamais s'administrer que dans l'Eglise & par le Ministere ou de l'Evêque ou du Prêtre. Si l'enfant n'est pas en état d'être porté à l'Eglise, le Prêtre va au logis, & après avoir recité les prieres sur la mere & fait les six onctions de l'exorcisme sur l'enfant, il lui demande trois fois s'il croit en un seul Dieu en trois Personnes. Quand on a repondu ouï pour l'enfant, il continue de faire quelques prieres, leur donne sa benediction, & se retire. Cette pratique est fondée sur un Canon des Coptes, *que si un enfant vient à mourir après la derniere onction, ou même après la premiere, l'onction lui tient lieu de Boptême . . . & il est sauvé*. . . . Cette description, ainsi que je viens de le

(a) On ne parle point ici de la distinction des sept Sacremens: les Abyssins les connoissent & les observent à peu près comme les Grecs.

(b) Extrait de la premiere Dissert. sur les Sacrem. par l'Abbé *le Grand* ubi sup. Cet extrait regarde plus particulierement les Coptes que les Abyssins: cependant il ne s'accorde pas tout à fait avec ce que rapporte le P. Simon.

le dire, eſt plutôt celle du Baptême des Coptes d'Egypte que de celui des Abyſſins: mais les différences ne ſont pas aſſés conſiderables pour m'étendre ſur ce dernier. Seulement je remarquerai (*a*) que des Miſſionnaires ont accuſé les Prêtres Abyſſins de changement & d'abus dans la formule du Baptême, en diſant, *je te baptiſe dans les eaux du Jourdain*, au lieu de ces paroles, *je te baptiſe au nom du Pere*; & qu'ils n'attendent pas le terme preſcrit pour le Baptême de l'enfant, lors qu'ils le voyent en danger de mort. Cependant on nous aſſure en même tems (*b*), qu'ils croyent le ſalut des enfans morts ſans Baptême, pourvû que ces enfans ſoient nés de pere & de mere fidelles; ajoutant même que l'enfant eſt ſanctifié dans la vertu de la Communion que la mere reçoit après la conception. On leur attribue auſſi de croire que l'ame eſt engendrée comme le corps. (*c*) Ce ſentiment ne leur eſt nullement particulier, & a même trouvé des partiſans diſtingués.

L'Epiphanie des Abyſſins a quelque choſe de remarquable. On ſait que chés les Chrétiens du Rite Grec, cette Fête eſt la commemoration, ou l'anniverſaire du Baptême de Jeſus Chriſt: mais je n'oublierai pas que la plûpart des Miſſionnaires & des Voyageurs ont regardé les ceremonies des Abyſſins comme une rebaptiſation réelle, & par conſequent comme une erreur capitale. Cependant un (*d*) Evêque Ethiopien a déclaré que cette rebaptiſation prétendue n'étoit pratiquée ni comme un Sacrement, ni comme une inſtitution capable d'ajouter quelque choſe à la regeneration que le fidelle acquiert par la vertu du premier Baptême: & la preuve de cela, dit *Brerewood*, c'eſt la nouveauté d'un uſage qui ne remonte qu'à peine à cent ans. D'autres prétendent que c'eſt un véritable Baptême, que les Abyſſins croyent capable de remettre les péchés. On le prouve par l'ordre qui fut donné de faire un Baptême general dans toute l'Abyſſinie, après qu'on eut chaſſé les Jeſuites & aboli la Religion Romaine. Après ces remarques, voici la deſcription de cette Epiphanie des Abyſſins, telle qu'elle eſt décrite dans un extrait de la Relation du P. Alvarez (*e*) „ Le quatre Janvier 1521 . . . les Prêtres Abyſſins s'aſſemblerent en grand nombre dès la veille, & chanterent toute la nuit pour benir le lac. On jetta de l'eau benite dedans. Le Roi y arriva ſur le minuit; il fut baptiſé le premier avec la Reine & l'*Abuna* . . . l'étang où ſe faiſoit le Baptême étoit un quarré long, revêtu de planches couvertes de toiles de coton cirées. On y deſcendoit par ſix degrés, l'eau entroit par un tuyau au bout duquel on avoit attaché un ſac pour la recevoir & la rendre plus nette. La preſſe fut très-grande dès le matin. Un bon vieillard qui avoit été le précepteur du Prêtre Jean étoit dans l'eau juſqu'aux épaules, & il plongeoit la tête de ceux qui ſe préſentoient en leur diſant, *Je te baptiſe au nom du Pere, du Fils & du Saint Eſprit.* Tous étoient nuds & n'avoient rien pour ſe couvrir. Ceux qui étoient de moyenne taille ne deſ-

„ cen-

(*a*) *Diſſert.* de l'Abbé *le Grand* ſur le *Baptême* ubi ſup.

(*b*) Je rapporte ces opinions ſur la bonne foi de *Brerewood* ubi ſup.

(*c*) Entre ceux qui ont ſoutenu que notre ame eſt engendrée per nos parens, les uns ont crû que l'Ame produiſoit l'Ame, les autres que l'Ame étoit dans cette portion de matiere qui produit l'homme, & que *effluebat cum ſemine, cujus etiam ſubtilior pars erat.* Cette derniere opinion ſuppoſe que l'ame eſt une portion de matiere plus ſubtile que le corps. Je m'imagine que la premiere ſuppoſe à peu près la même choſe: car il n'y a point de generation entre les eſprits. La matiere ſeule eſt capable de cette diſſolution, de cette augmentation de matiere, & de cette addition de parties homogenes, qui ſont les ſuites de ce qu'on appelle *generation.* A cela près la generation des ames fait aſſés bien concevoir la propagation du péché originel.

(*d*) *Brerewood* ubi ſup.

(*e*) *Diſſert. ſur le Baptême* &c. ubi ſup.

„ cendoient pas tous les degrés". Si ce qui ſuit eſt bien véritable, on doit croire que les Abyſſins regardent au moins la rebaptiſation de ceux qui ont erré dans la foi comme neceſſaire. „ Le Roi demanda à Alvarez ce qu'il pen„ ſoit de cette ceremonie. Celui-ci répondit qu'elle ne pouvoit être rectifiée „ ni excuſée que par la bonne intention. . . . Mais, reprit le Roi, que „ peut on faire pour reconcilier ceux qui après avoir apoſtaſié reviennent à „ l'Egliſe? . . . Le Portugais repondit, il faut inſtruire les apoſtats, prier „ pour eux, les bruler, s'ils ne veulent pas ſe convertir". On ſent combien ce raiſonnement eſt convaincant & conforme à l'eſprit de l'Evangile. Mais je ne laiſſerai pas que d'y trouver un autre défaut capital, dont les ſuites ſeroient dangereuſes pour les Orthodoxes. C'eſt que les heretiques, lors qu'ils ont la force en main, ſont en droit de bruler leurs apoſtats & leurs relaps, après avoir inutilement prié pour eux & travaillé ſans fruit à les ramener à la foi de leur Egliſe. On auroit beau leur vouloir prouver que leur Secte n'eſt point l'Egliſe: cet argument ne tiendroit pas devant le feu materiel. „ Le Roi, nous „ dit enfin Alvarez, approuva ce diſcours, & ajouta que ſon ayeul avoit com„ mandé ce Baptême par le conſeil de gens doctes & habiles, de peur que „ tant de gens, qui avoient manqué à Dieu ne periſſent faute de ſecours".

Enfin on trouve dans quelques Relations, qu'après le Baptême de l'enfant on le ſtigmatiſe au front, & l'on a debité autrefois que les Chrétiens de Nubie avoient auſſi le Baptême du feu. A l'égard des Abyſſins, Alvarez dit: „ Quant aux marques que nous voyons porter à quelques eſclaves noirs ſur „ le nés entre les deux yeux, ou bien ſur les ſourcils, elles ne ſont pas faites „ avec le feu, ni pour choſe qui concerne aucun point de la Religion Chré„ tienne, ainſi qu'on a fauſſement préſumé".

La Confirmation des Coptes conſiſte en de longues prieres & en la reïteration des Onctions faites à l'enfant qui a reçu le Baptême. Chés les Abyſſins le Prêtre fait l'Onction avec le Chrême en forme de croix ſur le front des baptiſés, en diſant, *que ce ſoit l'Onction de la grace du Saint Eſprit, Amen.* Au nez & aux levres, il dit, *c'eſt le gage du Royaume des Cieux.* Aux oreilles, l'*Onction ſainte de Notre Seigneur Jeſus Chriſt.* Aux bras, aux genoux & aux jambes, *je vous oins de l'Onction ſainte au nom du Pere* &c. Enfin le Prêtre dit ſur les enfans baptiſés & enſuite confirmés une oraiſon en forme de benediction, leur met des couronnes ſur la tête & leur donne l'Euchariſtie.

Ce qui a été dit de ce Sacrement, en parlant des Coptes n'empêchera nullement la deſcription de pluſieurs uſages qui le concernent chez les Abyſſins. D'abord on nous dit (*a*) que ces peuples communient ſouvent, qu'ils aſſiſtent à la Meſſe avec une grande devotion, (*b*) n'oſant ni cracher, ni ſe moucher pendant la Meſſe. Un autre nous dit, (*c*) que le jour de leur Communion il ne leur eſt pas même permis de cracher juſqu'au coucher du Soleil. Il ajoute que les Abyſſins ne ſe confeſſent jamais ſans communier; & ils ſe confeſſent auſſi-tôt qu'ils ont commis un péché. De plus (*d*) il n'y a que les Prêtres & les Diacres qui entrent dans le Sanctuaire où eſt l'Autel. Lors que l'Empereur d'Ethiopie marche, on porte toujours une tente pour la Chapelle &

(*a*) *Relat.* du P. *Lobo.*
(*b*) *Le Brun* Differt. ſur les Liturgies.
(*c*) *Brerewood* citant *Zaga-Zabo* ubi ſup.
(*d*) *Alvarez* ubi ſup. cité par le P. *le Brun.*

& un Autel portatif. Alvarez le nomme la pierre ſacrée. Cet Autel eſt dans un coffre que quatre hommes portent ſur les épaules pendant le voyage. Huit Prêtres deſtinés à cette fonction ſe relevent les uns les autres. Deux Clercs marchent devant cet Autel portatif, l'un portant la Croix & l'Encenſoir, l'autre une Clochette, au ſon de laquelle tous ceux qui ſont dans le chemin s'arrêtent, & ceux qui ſont à cheval mettent pied à terre par reſpect. Tant d'attention jointe à une pureté ſi grande & ſi recommandée, le reſpect extraordinaire du Prêtre & du peuple, perſuadent tout au moins aux Catholiques, que les Abyſſins croyent la Préſence réelle: tandis que les Proteſtans convertiſſent hardiment cette Meſſe des Abyſſins en ſimple *Cene*, ni plus ni moins que toutes les autres de l'Orient, & ſe défient de tous les rapports des Miſſionnaires, quelque raiſon qu'on puiſſe leur alleguer, pour autoriſer ces recits. Je vais expoſer tout ſimplement au lecteur les Ceremonies qui concernent l'Euchariſtie: peut être qu'après un ſimple détail, il jugera mieux de ce qu'il doit croire ſur cet article.

D'abord on nous aſſure (*a*) qu'autrefois les Abyſſins ont aſſiſté ſans ſcrupule à la Meſſe des Latins, y ont (*b*) vu élever & adorer la *ſainte Hoſtie*, ſans dire qu'on en faiſoit trop. Il ne paroit pas qu'après qu'on eut chaſſé les Latins d'Ethiopie le Souverain de cet Etat ait fait exiger une retractation ſolemnelle de la croyance des Latins ſur l'Euchariſtie, ni qu'on ait reproché cette croyance à ceux-ci, comme on leur a reproché l'interruption de la Circonciſion &c. Voici les uſages. Le *Corban* ne ſe prépare ni avec moins de pureté, ni avec moins de decence, ni avec moins de devotion que chez les Coptes. Il y a tout près de l'Egliſe un lieu deſtiné à le préparer, & il n'eſt pas même permis aux femmes de toucher à la farine dont il eſt fait. Le *Corban*, ou pain deſtiné au *ſacrifice* étant porté de la Sacriſtie à l'Autel eſt précedé de croix, d'encenſoirs & de ſonnettes. Pendant la Meſſe il y a un rideau tiré, qui ne permet pas au peuple de voir ce qui ſe fait à l'Autel. On communie ſous les deux Eſpèces: mais avec cette reſtriction, nous dit le Pere *le Brun*, „ que chez les Ethiopiens, auſſi bien que dans les autres Egliſes Orien-
„ tales. . . . le Celebrant donne ſeulement aux Prêtres le ſang à boire dans
„ le Calice, aux Diacres dans une petite cuilliere, & ne donne à tous les
„ Laïques que des particules trempées dans le ſang, excepté le Roi, à qui
„ l'on donne les deux Eſpèces". Faute de vin, on garde dans les ſacriſties des grappes de raiſin qu'on fait tremper dans l'eau pendant pluſieurs jours. On les laiſſe un peu ſécher au Soleil, enſuite on en prend le ſuc. Le raiſin ne doit jamais approcher du feu &c. & il n'eſt permis de le conſerver que dans un vaſe conſacré au miniſtere de l'Autel. Le Celebrant, après s'être communié, communie ceux qui l'aſſiſtent à l'Autel, enſuite il communie les Laïques, en diſant ces paroles; (*c*) *Voici le Corps Saint, précieux, vivant & vrai de notre Seigneur & de notre Sauveur Jeſus Chriſt* &c. *Ceci eſt le pain de vie, qui eſt deſcendu du*

(*a*) *Le Brun* Explic. des Liturg. ubi ſupr.

(*b*) On lit dans *Brerewood*, que les Abyſſins ne font pas l'élevation du Sacrement, qu'ils le gardent couvert & qu'ils n'en reſervent rien après la Communion. *Brerewood* a tiré cela de quelques Relations Portugaiſes, dont les Auteurs condamnoient ſans reſtriction preſque tous les uſages des Abyſſins. Mais on les juſtifie en ſoutenant, „ qu'ils différent des autres Orientaux en ce que ceux-ci élevent le corps dans „ la patene en diſant, (ces paroles de la Confeſſion avant la Communion) *Sancta Sanctis*, au lieu que „ les Ethiopiens ne l'élevent de même dans la patene qu'en diſant ces mots (de la même Confeſſion) *Domine Jeſu* &c. Voy. le P. *le Brun*.

(*c*) Traduction litterale des paroles de la *Liturgie* des Ethiopiens qui ſe trouve dans les Liturgies du P. *le Brun*.

du Ciel, c'est ici en vérité le Corps d'Emanuel notre Dieu. Le Communiant repond *Amen.* Après avoir communié, on évite en se retirant de tourner le dos à l'Autel. Si par malheur le Prêtre laisse tomber une parcelle du pain, ou une goute du vin qui sont devenus après la consécration le Corps & le Sang de Jesus Christ, il ne lui est permis de celebrer la Messe, ni de communier que quarante jours après. (*a*) Il doit jeuner pendant tout ce tems-là, ne manger rien de gras, se relever la nuit pour se prosterner cinquante fois.

Avant que de passer à la description des autres Sacremens, voici encore quelques usages qui meritent d'être remarqués. Les Eglises des Abyssins sont tournées de l'Occident à l'Orient, afin qu'en priant on soit tourné vers l'Orient. L'Autel est isolé dans le Sanctuaire sous une espèce de dôme soutenu par quatre colomnes. Les Ethiopiens donnent le nom d'*Arche* à cet Autel; & il a, disent ils, la figure de l'Arche des Juifs. Ils prétendent même que cette Arche subsiste encore aujourd'hui dans l'Eglise d'*Axuma.* Devant le Sanctuaire il y a deux rideaux avec des sonnettes au bas, en sorte que personne ne peut entrer ni sortir sans les faire sonner. Comme on se tient debout peudant les Offices il n'y a point de banc dans les Eglises. Seulement on permet de s'appuyer sur des potences. Il y en a bon nombre hors des Eglises. Au reste on a remarqué quelque chose de pareil dans celles des Grecs. On entre dans ces Eglises pieds nuds, & à cause de cela nous dit un (*b*) Voyageur très-moderne, le pavé est couvert de tapis. On n'y entend ni parler, ni moucher, & on n'y tourne point la tête. Les hommes sont séparés des femmes. Celles-ci se tiennent dans l'enceinte la plus éloignée du Sanctuaire. Les lampes brulent en plein jour dans les Eglises, & l'on y allume souvent une quantité prodigieuse de cierges.

Les Ethiopiens sont fort exacts à porter des offrandes à l'Eglise. Les pauvres, comme les riches, s'acquittent de cet acte religieux. On offre de l'encens, des cierges, du blé, & ces offrandes se font avant que de commencer la Messe. On dit aussi de ces peuples, qu'ils sont extrêmement charitables, & que cela contribue à entretenir dans l'Abyssinie un nombre infini de gueux & de faineans.

(*c*) Autrefois les Abyssins avoient une Confession particuliere qu'ils appelloient la *Confession de l'encensoir.* Elle consistoit à mettre de l'encens dans un encensoir. Dans cet encens on mêloit d'autres aromates, on mettoit ensuite la bouche sur la fumée qui sortoit de l'encensoir, & dans cette posture on repetoit plusieurs fois ces mots *j'ai péché*, après quoi l'on se croyoit absous de ses fautes. On observoit encore une autre coutume, par laquelle on prétendoit suppléer à la pénitence. Le Prêtre, après avoir encensé l'Autel, faisoit le tour de l'Eglise & encensoit le peuple, qui croyoit faire une véritable confession, en criant pendant cet encensement *j'ai péché.* Ces abus ont été abolis: mais cependant le peuple se confesse rarement, s'il faut croire les Auteurs dont l'Abbé *le Grand* emprunte le témoignage. Peut être que ce que j'ai dit ci-devant, ***les Abyssins ne se confessent jamais sans communier, & ils se confessent aussi-tôt qu'ils ont commis un péché***, ne s'accorde pas tout à fait avec ce recit. A quoi *Brerewood*

(*a*) *Extraits de Liturgies* dans une *Dissertation de l'Abbé le Grand* ubi sup.

(*b*) La conduite de ce Voyageur nommé *Poncet* rend sa fidelité fort suspecte: à cause de cela je n'ai pas jugé à propos de le citer en ce qui regarde l'Eucharistie. C'est ce que le P. *le Brun* n'a pas observé. Voy. sur ce *Poncet* quelques lettres qui sont à la fin de la *Relation* du P. *Lobo.*

(*c*) *Dissert.* de l'Abbé *le Grand* à la suite du *Voyage du* P. *Lobo.*

wood ajoute sur le témoignage d'*Alvarez*; *tant les Laïques que les Ecclésiastiques communient au moins toutes les semaines une fois.* Le pénitent, après avoir confessé ses péchés, demeure prosterné pendant que le Prêtre recite plusieurs prieres sur lui. Le Pere *Tellez* dit, que pour l'absolution le Prêtre prononce quelques paroles & frappe ensuite le pénitent avec une branche d'Olivier.

Les jeûnes sont très-rigoureux. (*a*) Pendant le Carême les Abyssins ne mangent qu'une fois par jour, c'est-à-dire après le Soleil couché. Le Mercredi & le Vendredi ils se mettent à table à trois heures, & pour ne pas se tromper d'un moment à l'heure, ils mesurent leur ombre. Si elle a sept pieds, c'est le tems de leur repas. Le scrupule des Prêtres Abyssins va jusqu'à ne dire la Messe que le soir dans un tems de jeûne, de peur de le rompre en consumant les Especes. Cependant ils ne se croyent pas obligés au jeûne qu'ils n'ayent des enfans en âge d'être mariés : Et comme la chaleur du climat avance beaucoup la capacité des jeunes gens, il y a peu d'Abyssins qui ne soient obligés de jeuner dès l'âge de vingt cinq ans.

L'Excommunication effraye beaucoup ces peuples, & cette frayeur contribue infiniment à l'autorité des Prêtres & des Religieux. Pour peu qu'on les touche ils excommunient. Cela me rappelle ces tems heureux où le tonnerre du Vatican faisoit trembler les Peuples & les Monarques. Alors cette frayeur du Monde Chrétien s'appelloit *Amour de Dieu*, & il étoit permis de menacer, frapper, tuer tous ceux qui ne l'avoient pas. (*b*) Alors il n'y avoit qu'un péché irremissible: c'étoit de s'opposer aux volontés des Ministres de *Jupiter Capitolin.* On ajoute que (*c*) „ l'Abyssinie est le païs du monde où il y a le plus d'Ecclésiastiques, d'Eglises & de Monasteres".

L'Extrême onction, ou l'onction tout court, ou le *Candil*, c'est-à-dire lampe, se pratique de même chez les Coptes & chez les Abyssins. Le Prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent se fait assister d'un Diacre. Il commence d'abord par des encensemens, il prend ensuite une lampe dont il benit l'huile, & y allume une mêche. Après cela il recite sept Oraisons, qui sont interrompues par autant de leçons tirées de l'Ecriture, que le Diacre lit. Ce Prêtre prend enfin de l'huile benite de la lampe & en fait une onction sur le front, disant, *Dieu vous guérisse au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit.* Il fait une semblable onction aux assistans, de peur, disent les Abyssins, que l'esprit malin ne passe à quelqu'un d'eux. Selon le Rituel, sept Prêtres peuvent administrer cette onction: alors chaque Prêtre allume sa mêche & dit sa priere. Mais si c'étoit un Evêque, il lui appartiendroit d'allumer les sept mêches & de dire les sept prieres. Les Prêtres liroient les leçons. Cette ceremonie ne change point, soit qu'elle se fasse à l'Eglise, après la Confession, ou chez le malade. Selon le Rituel des Jacobites, „ celui pour lequel se fait la benediction de la „ lampe, si ses forces le lui permettent, s'approche, & on le fait asseoir ayant „ le visage tourné vers l'Orient. Les Prêtres tiennent le livre des Evangiles „ élevé sur sa tête avec la Croix & lui imposent les mains. Le plus an„ cien Prêtre dit les Oraisons propres, puis ils font lever le malade, ils lui „ donnent la benediction avec le livre des Evangiles & on recite l'Oraison „ Dominicale . . . le Symbole &c. après quoi on éleve la Croix sur la tê„ te

(*a*) *Relation du* P. *Lobo.*

(*b*) *Homme de bien frappe, feris, tue & meurtris . . . déniche des Cieux les Anges, de tout auras pardon du Papegaut. A ces sacrez oyseaulx ne touche* &c. Rabelais L. IV. Ch. VIII. de *Pantagruel.*

(*c*) Le P. *Lobo* Relation &c.

„ te du malade & en même tems on prononce ſur lui l'abſolution generale „ qui ſe trouve dans la Liturgie. Si le tems le permet, on dit encore d'au- „ tres prieres & on fait la Proceſſion dans l'Egliſe avec la lampe benite & des „ cierges allumés, pour demander à Dieu la gueriſon du malade . . . . s'il „ n'eſt pas en état d'aller lui-même à l'Autel, on ſubſtitue une perſonne à „ ſa place. Après la Proceſſion les Prêtres font les onctions ſur le malade, „ puis ils ſe font une onction les uns ſur les autres . . . ".

Pour ce qui eſt du Mariage, la police des Abyſſins autoriſe la Polygamie, quoi que les Canons reçus chez eux la condamnent, ſous peine d'Excommunication. Les ſéparations ſont fréquentes & faciles. Même, s'il faut croire quelques Relations, l'intention eſt en ſe mariant de ſe ſéparer à la premiere occaſion: & là-deſſus quelques Miſſionnaires Portugais diſent hardiment que les Mariages des Abyſſins ne ſe peuvent pas appeller des Mariages. Ne preſſons pas trop cette conſéquence, parce que les deſordres des notres n'effacent que trop le Sacrement. On nous aſſure, que les adulteres, les maladies, les infirmités, le degout, les querelles domeſtiques coupent chez les Coptes & les Abyſſins le nœud du Mariage, & que la femme ſe donne en cela autant de liberté que le mari. Pour ſe ſéparer on s'adreſſe d'abord au Patriarche ou à l'Evêque, & l'on s'adreſſe aux mêmes pour contracter un nouveau Mariage. Si cependant les prétextes de la diſſolution paroiſſent trop frivoles, à ces Prélats pour l'accorder, on trouve toujours quelque Prêtre aſſés complaiſant pour aider à cette diſſolution & pour remarier les parties, à qui il n'en coute ordinairement que d'être exclus de la participation des Sacremens pendant quelque tems.

Gaia, qui a fait le recueil des *Ceremonies Nuptiales de toutes les Nations*, dit, „ que les Abyſſins donnent de l'argent & conſtituent la dot aux femmes qu'ils „ épouſent, au lieu d'en recevoir quelque choſe". *Alvarez* (*a*) décrit les ceremonies d'un Mariage qu'il a vû. „ L'Epoux & l'Epouſe étoient à la porte „ de l'Egliſe, où l'on avoit préparé une eſpèce de lit. L'*Abuna* les y fit aſ- „ ſeoir. Il fit la proceſſion autour d'eux avec la Croix & l'encenſoir. En- „ ſuite il poſa les mains ſur leurs têtes & leur dit, *comme aujourd'hui vous de-* „ *venés une même chair, vous ne devés avoir qu'un même cœur & une même* „ *volonté.* Après un petit diſcours conforme à cette exhortation, il s'en „ alla dire la Meſſe. L'Epoux & l'Epouſe y aſſiſterent; enſuite il leur don- „ na la benediction nuptiale". *Alvarez* ajoute que ces Mariages des Abyſſins ſont fermes & ſtables, & qu'il faut, (du moins pour les perſonnes d'une condition mediocre) des raiſons très-fortes pour les rompre. Cela contredit aſſés formellement ce que j'ai rapporté plus haut. *Gaia* rapporte quelques autres ceremonies de ces Mariages: les voici. Celui qui marie „ coupe un tou- „ pet de cheveux aux époux qu'il trempe dans du vin miellé, met celui de „ l'époux ſur la tête de l'épouſe au même endroit où le ſien a été coupé, & „ de même celui de l'épouſe ſur la tête de l'époux en lui jettant de l'eau be- „ nite. . . . . Après la ceremonie on accompagne les époux au logis, d'où „ ils ne ſortent point pendant un mois. Lors que l'épouſée ſort, elle porte „ un voile noir devant le viſage, qu'elle ne leve qu'au bout de ſix mois, ſi ce „ n'eſt qu'elle devienne enceinte". D'où a-t-il pris cela? Je ne dis rien ici des couronnes que l'on met ſur la tête des mariés & qu'ils portent pendant huit jours,

(*a*) Cité par l'Abbé *le Grand* dans les *Diſſertations* qui ſuivent la *Relation* du P. *Lobo*.

jours, après quoi le Prêtre qui les a mises les ôte avec beaucoup de ceremonie, & en recitant quelques prieres. Le couronnement a été remarqué entre les ceremonies des Grecs.

Je vais abreger le détail de ce qui reste à remarquer de leurs usages Religieux. Chaque Monastere a deux Eglises, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Leurs instrumens de Musique consistent en de petits tambours qu'ils se pendent au cou & qu'ils battent avec les deux mains. Leurs plus graves Ecclesiastiques sont ornés de ces instrumens. Ils ont aussi des bourdons, dont ils frapent contre terre avec un mouvement cadancé du corps. Ils commencent leur musique en frapant du pied & jouant doucement de ces instrumens, qu'ils quittent ensuite, pour battre des mains, sauter, danser & crier à tue-tête. Ce bruit est pour eux un acte religieux, dont ils fondent le mérite sur un endroit des Pseaumes de David, qui invite toutes les Nations à battre des mains & à faire des cris d'allegresse.

Enfin les Abyssins ont une commemoration des morts & des prieres pour les défunts. Cela paroîtra hors de toute controverse, s'il est vrai que le recueil de Canons dont ils se servent, (*a*) ordonne „ d'offrir le sacrifice & de „ prier pour les morts le troisième & septième jour, à la fin du mois „ & à la fin de l'année". Ils ont aussi l'invocation des Saints, des Legendes, des Reliques, beaucoup de miracles &c.)

De la CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* ARMENIENS.

„ Les victoires que Scha-Abas Roi de Perse a remportées ces dernieres an„ nées sur les Armeniens, lorsqu'il entra dans l'Armenie, ont presque ruïné „ cette Eglise, qui retient encore neanmoins le nom de quelques Archevê„ chés, Evêchés & Monasteres, mais qui sont la plûpart en un grand „ desordre. Je me suis informé assez exactement de l'état présent de l'E„ glise d'Armenie, ayant eu plusieurs conferences sur ce sujet avec un Evê„ que Armenien, lequel prenoit la qualité d'Evêque d'Uscovanch, & qui „ étoit à Amsterdam en l'année 1664. pour faire imprimer une Bible en „ Armenien, selon la commission qu'il en avoit de son Patriarche: car com„ me les Bibles Armeniennes manuscrites étoient d'un prix excessif, & que „ cela empêchoit que les particuliers ne lussent l'Ecriture, le Patriarche prit la re„ solution de la faire imprimer. J'ai donc eu de cet Evêque nommé Uscan, „ le Memoire des Eglises Armeniennes, que je produits (*b*) ici. Depuis ce „ tems-

(*a*) *Dissert.* de l'Abbé *le Grand* à la suite de la *Relat.* du P. *Lobo.* Voy. ibid. quelques citations.
(*b*) J'avois d'abord resolu de le retrancher, mais après avoir fait reflexion, qu'il n'est jamais permis de mutiler l'ouvrage d'autrui, je le renvoye au bas de la page en Latin seulement, parce qu'il n'y aura que les savans qui le liront.

NOTICE DES EGLISES

Qui dependent du Patriarche d'Armenie resident à Egmiathin, laquelle a été dictée par Uscan Evêque de Uscavanch, & Procureur General du Patriarche.

Egmiathin, sedes Patriarchæ Armenôrum. Episcopatus immediatè subjectus Patriarchæ.
Algusgvanch, vel Akusvanch, Episcopatus parvus.
Aring, Episcopatus parvus propè Erevan, Archiepiscopatum: ibi etiam est Conventus, unde vocatur etiam Aringshusvanch.

Bitlis

„ tems-là je l'ai entretenu à loisir à Paris, & l'ayant consulté sur plusieurs
„ points qui regardoient la Theologie des Armeniens, je l'ai trouvé assez peu
„ in-

Bitlis apud Turcas, vel Balesch apud Armenos, in Provincia Varaspuracan Episcopatus: ibi sunt tres Conventus Monachorum S. Basilii.

Elevard, Episcopatus anteà, sed à 30. annis extinctus: Ecclesiæ tamen inserviunt Sacerdotes seculares. Est in Provincia Ararath.

Gesargel, Episcopatus magnus in Provincia Ararath prope Aring, qui est prope Egmiathin.

Goscavanch, Episcopatus prope Egmiathin Provinciæ Ararath.

Hoi, seu Coy, Episcopatus prope Salmast & Lacum magnum.

Johanavanch, id est, S. Joannes, Episcopatus magnus in Provincia Ararath: distat quatuor leucis ab Egmiathin.

Karenus, Episcopatus & Monasterium: distat 6. leucis ab Egmiathin.

Kiekart, Episcopatus deletus prope Egmiathin. Kiekart, id est, lancea Christi, quæ erat in hac Ecclesia.

Mueni, Episcopatus novus à 90. annis: distat 4. leucis ab Egmiathin versùs Septentrionem.

Macaravanch, Episcopatus deletus Provinciæ Altsteu: distat ab Erevan 15. leucis versùs Septentrionem.

Salmasavanch, Episcopatus prope Mueni: distat 5. leucis ab Egmiathin. In hac Ecclesia olim erat perpetua psalmodia. Salmas Armeniacè est Psalmus, unde dictum est Salmasavanch.

Tieceravanch, vel Tiekeravanch, Episcopatus: 3. leucis distat ab Egmiathin.

Tiplis, seu Teflis, Episcopatus. Dominatur ibi Princeps Georgianorum, in quem tamen Persæ & Turcæ habent aliquod dominium.

Varthehair, Episcopatus de letus Provinciæ Casvan sub Turcis prope Van civitatem.

Virap, Episcopatus; sed vocatur Archiepiscopatus, quia habet sub se tres Conventus, nempe 1. Vanstan. 2. Urzavanch. 3. Musahbiuruvanch. Distat ab Egmiathin 12. leucis versùs Meridiem Orientalem, non longè à monte Ararath.

Ouscohvanch, Episcopatus, cujus Episcopus Dominus Uskan anno 1670. qui hæc mihi dictavit.

Præter hos 17. vel 18. Episcopatus Suffraganeos Patriarchatûs Egmiathin, sequentes Abbatiæ aut Monasteria Ordinis S. Basilii.

Surb-Astuasasin, id est, Sancta Dei Genitrix in Provincia Ararath, alio nomine vocatur Niggara, quod est nomen villæ, in qua erat Monasterium, & Surb-Astuasasin nomen est Ecclesiæ.

Surb-Astuasincal, Monasterium etiam deletum, 2. leucis distans à Niggara.

Præterea tres sunt Conventus Monialium S. Basilii in Armenia.

Armenaperkhich dicitur Archiepiscopatus, quia habet sub se multa Monasteria: sed verè est tantùm Episcopatus sub Egmiathin. Monasteria illa sunt Hogevanch, Masctos, Vardapiet, & alia destructa.

Agulis Archiepiscopatus in Provincia Golthan prope Naxuvan, à quo distat 15. leucis versùs Orientem Meridionalem. Nullos habet sub se Episcopatus, quia sunt destructi, sed tantùm hos 5. Conventus S. Basilii, 1. Hamasravanch, Ecclesia est Surb-Mesrop. 2. Bestuvanch, Ecclesia est Surb-Uscan. 3. Est Pharracuvanch: Ecclesia est Surb-Stephanus & Surb-Jacob. 4. Tsenuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanus. 5. Est Surb-Joannes.

Acthamar, seu Altamar, Archiepiscopatus in insula Lacûs magni Varaspuracani. Habetur Archiepiscopus Schismaticus à Patriarcha Egmiathin & Ecclesiâ Armenâ, quia ab annis 500. & ampliùs dicit se Patriarcham contra decretum Ecclesiæ Armenæ. Habet sub se 8. vel 9. Episcopatus, ferè omnes circa Lacum Varaspuracan & Van, nempe Sasan, Gasgi, Basti & alios, nec non aliquos Conventus. Ecclesiæ verò paulatim collapsæ ruinis non reædificantur sub Turcis.

Basti Episcopatus, Gasgi Episcopatus, Sasan Episcopatus. N. N. N.

Amenaphreic, vel Ameniaperkhik Archiepiscopatus, id est, omnium redemptor, est Monasterium in quo Archiepiscopatûs sedes in Provincia Ararath, juxta civitatem Garni: 10. leucis distat ab Egmiathin versùs Orientem. Gubernat civitatem Erevan, quæ est circiter quatuor mille domorum, à qua distat 5. leucis. Dicitur Archiepiscopatus, quia habet sub se multos Conventus, Chogevanch, Masctos, Vardapiet & alios deletos: sed verè est tantùm Episcopatus sub Egmiathin.

Bardulimeos, Archiepiscopatus, id est, S. Bartholomæus in Provincia Hacbac: habebat olim Episcopatus sub se, qui nunc sunt destructi: nunc autem est Suffraganeus Archiepiscopatûs maximi Van.

Betchnu, vel Bgnu, Archiepiscopatus in Provincia Salcunus-Stuer, antea magna civitas, nunc destructa à Persis, octo leucis distans ab Erevan versùs Septrentrionem: habet sub se Episcopatus sequentes.

1. Hair-Johan, vel Hairuvanch, Episcopatus in Provincia Gelarchuni.

2. Kietcharvasvanch, Episcopatus in villâ Provinciæ Salcunus-Stuer.

3. Schalvachuvanch Episcopatus: deleta civitas & Episcopatus: nullus Monachus superest in Conventu.

Sevan, Episcopatus in Provincia Salcunus-Stuer.

Karienusvanch Monasterium S. Basilii sub Archiepiscopatu Besenu.

Cæsarea, Archiepiscopatus Provinciæ Cappadociæ: habet tantùm duos Suffraganeos.

1. Surb-Astuasasin, Sta. Dei Genitrix, Episcopatus 3. leucis distans à Cæsarea versùs Meridiem.

2. Hisia Episcopatus, 6. leucis versùs Septentrionem distat à Cæsarea: ibi etiam est Monasterium Ordinis S. Basilii, quod dicitur Surb-Sargis, S. Sergius.

Surb-Carapet, Archiepiscopatus, vel Karapiet, id est, præcursor S. Joannes, in Provincia Taron, vulgò Muse prope Bitlis. Habet sub se.

 1. Mat-

„ inſtruit de ces matieres. Il eſt mort à Marſeille, où il s'étoit retiré avec „ la permiſſion du Roi, pour faire imprimer des livres Armeniens à l'uſage de „ ſa

1. Matnavanchmſcu, Epiſcopatus in eadem Provincia.
2. Bitlis, Epiſcopatus in eadem Provincia.

Cpar, antè Archiepiſcopatus, nunc deletus, & Provinciam prope civitatem Ranni & Provinciam Sciracvam Armeniæ magnæ.

Derganavanch, Archiepiſcopatus in Provincia Dergan inter Arzerum & Arſingam: ſubjecta Turcis eſt illa regio.

Fahrapat, vel Ferah-bat, vel Feravavu, Archiepiſcopatus, vel potiùs Epiſcopatus in Provincia Maſanderam.

Surb-Grigor, id eſt, S. Gregorius, Archiepiſcopatus, idem qui vocatur Luſavaric, & idem Monaſterium in Provincia Carin vel Arzerum. Vocatur quoque Archiepiſcopatus Arzerum, nam Monaſterium Luſavaric diſtat tantùm leucâ verſùs Orientem ab Arzerum.

1. Surb-Aſtuaſaſin, S. Dei Genetrix, Epiſcopatus in Provincia Karin: diſtat autem 4. leucis verſùs Orientem Septentrionalem ab Arzerum.
2. Giniſuvanch, Epiſcopatus ſub Turcis: diſtat 8. leucis verſùs Occidentem ab Arzerum.
3. Mamruanavanch, Epiſcopatus in Provincia Mamruam prope civitatem Ohtic.

Hacbat, Archiepiſcopatus magnus in Provincia Armeniæ Faſcir, vulgò Lorri: diſtat Hacbat 20. leucis circiter verſùs Meridiem Orientalem à Tiplis. Habet Suffraganeos.

1. Goruvanch, Epiſcopatus in Provincia Gori prope civitatem Gori in regione Georgianorum.
2. Hacartinvanch, Epiſcopatus deletus.
3. Macaravanch, Epiſcopatus deletus.

Hamith, Archiepiſcopatus, ſeu Caracmit, ſed Syri, Chaldæi & Armeni vocant tantùm Hamith. Car, linguâ vulgari ſignificat nigrum; & quia ſita eſt ad radicem montis in quo ſunt multæ partes nigræ, ideò dicitur Car-Hamith. Armeni volunt eſſe antiquam Tigranatenſem. Ibi ſedet quoque Patriarcha Syrorum Jacobitarum ab anno 1662. qui ſedebat antè in Orfa. Sedet quoque ibi Suffraganeus Epiſcopus Patriarchæ Neſtorianorum, qui nunc ſedet in Elchong, 8. leucis diſtante verſùs Septentrionem à Mozul ſeu Ninive antiqua, ut fert illorum Traditio. Habet Suffraganeos Epiſcopos.

1. Ael, vel Agel: diſtat unâ leucâ ab Hamith.
2. Arcni, diſtat 2. diebus ab Hamith.
3. Balu Epiſcopatus, diſtat ab Hamith 3. diebus.
4. Edeſia Epiſcopatus, diſtat 4. diebus ab Hamith verſùs Meridiem Occidentalem.
5. Germuc Epiſcopatus, 3. diebus diſtat ab Hamith.
6. Merdin Epiſcopatus, Orientis Meridionalis reſpectu Hamith.
7. Senchuſe, Epiſcopatus diſtans ab Hamith 4. diebus.
8. Thulguran Epiſcopatus, diſtat ab Hamith 2. diebus.

Harberdu, vel Harberd Archiepiſcopatus in Provincia Harberd, Eccleſia aut Monaſterium eſt Surb-Aſtuaſaſin prope Hamith ipſi Occidentalem: habet ſub ſe 4. Epiſcopatus & 3. Conventus, quorum nomina ignorabat D. Archiepiſcopatus Uskan.

. . . . . .

Hiſpaham, vulgò Armenis Sphuhun, Archiepiſcopatus, regia civitas Perſarum à tempore tantùm Scha-Abas, qui Armenos plurimos collegit in parte civitatis, aut ſuburbio quod dicitur Gulfa, aliis Ciolfa, in quo ſunt Armenorum Eccleſiæ 20. 1. Surb-Aſtuaſaſin. 2. Surb-Nicolaus. 3. Surb-Jacub. 4. Surb-Amenaphreic, id eſt, omnium redemptor, & eſt Monaſterium S. Baſilii. 5. Surb-Grigor. 6. Surb-Johan. 7. Amirraſthenefi. 8. Karametichens. 9. Portuens. 10. Noraſcencim. 11. Karachein. 12. S. Jacub. 13. Anapatin. 14. Erevaneſeos magnus. 15. Erevaneſeos minor. 16. Gazge. 17. Schſapanin. 18. Ckocinn. 19. Eſt Conventus Monialium. 20. Chogia Abedik.

In Gulfa vel Ciolfa & Erevan, villa vicina Hiſpahan, ſunt circiter octo mille Armeni ferè omnes mercatores. Habet Suffraganeos.

1. Pharia, Epiſcopatus verſùs Occidentem:
2. . . . . . .

. . . .

Karminvanch Archiepiſcopatus, id eſt, ruber Conventus, quia lapides ſunt rubri, eſt in Provincia Ecegazor: diſtat ab Erevan & Naxuvan 2. diebus. Habet Suffraganeos.

1. Capiſvanch, Epiſcopatus & Monaſterium S. Baſilii prope civitatem Capis, quæ nunc eſt deſerta.

Caputuſvanch, id eſt, cærulei coloris Monaſterium aut atri in Provincia Ecegazor: nunc non eſt Epiſcopatus, ſed tantùm Monaſterium: olim erat Epiſcopatus.

2. Derbavanch, Epiſcopatus Provinciæ Ecegazor.
3. Hermonivanch, Epiſcopatus Provinciæ Ecegazor.
4. Azpter, Epiſcopatus Provinciæ Sahbuniſſzor: diſtat ab Erevan verſùs Orientem circiter 20. leucis.

Machienuſvanch, Archiepiſcopatus prope villam Machienus in Provincia Gelarchuni: diſtat verſùs Orientem 15. leucis circiter ab Erevan: nullos habet ſub ſe Epiſcopatus, quia ſunt deſtructi & Monaſteria.

Macu, Archiepiſcopatus magnus in Provincia Artaz: in Cathedrali Eccleſia eſt corpus S. Thaddæi. Habet ſub ſe.

1. Auhar, Epiſcopatus: diſtat verſùs Meridiem Orientalem à Macu 5. diebus.
2. Hoi, Epiſcopatus: diſtat verſùs Meridiem à Macu 2. diebus.

3. Jormi,

„ sa Nation. Les Cardinaux, qui composent à Rome la Congregation *de Propaganda Fide*, ont été surpris de ce qu'on lui avoit accordé si facilement en „ France un privilege pour faire imprimer toutes sortes de livres Armeniens; „ parce qu'il se pouvoit faire qu'il imprimât de méchans livres, qui auroient „ favorisé le Schisme des Armeniens. Mais sa conduite, pendant tout le tems „ qu'il a été en France, a été pleine de respect pour l'Eglise Romaine.

„ Pour ce qui regarde la creance & la Discipline Ecclesiastique de l'Eglise „ Armenienne, il n'y a personne qui en ait traité plus au long que Galanus, „ dans le livre qu'il a fait imprimer à Rome touchant la reunion de l'Eglise „ Ar-

3. Jormi, Episcopatus: distat unâ die à Tabris, tribus verò versùs Orientem Meridionalem à Macu.

4. Maratha, Episcopatus ad Occidentem Tabris. Ibi sedebat Episcopus Italicus à 300. annis, & vertit multos libros Armenicè, & fecit multos Vardapiet.

5. Salmast, Episcopatus prope Maraga.

Surb-Narcavea, id est, S. primus Martyr Stephanus, Archiepiscopatus versùs Meridiem Occidentalem: distat 12. leucis à Naxuvan: Suffraganeos habebat olim multos & Monasteria; sed præter Astapat omnia sunt destructa. Olim Gulfa d'Hispahan erat sub ditione Archiepiscopi.

1. Astapat, vel Surb-Stephan, cui Ecclesia est dicata.
2. Nachiovan.

. . . . . .

. . . . . .

Surb-Uscan, id est, signum Stæ. Crucis, quia ibi est pars Sanctæ Crucis: est idem Archiepiscopatus quàm Sebaste sub Turcis. Habet sub se.

1. Azptiruvanch, Episcopatus Provinciæ Ascharu.
2. Andreasic, Episcopatus Provinciæ Acscan: Ecclesia est Surb-Astuasasin.
3. Surb-Hresctacapet, id est, S. Archangelus, Episcopatus in Sebastia.

Sanachim, Archiepiscopatus in Provincia Tascir, vel Lorri, versùs Tiplis: qui erant sub illo Episcopatus & Conventus sunt destructi.

Scammachi, vel Acuanis, Archiepiscopatus prope mare Caspium: qui erant sub eo Episcopatus & Conventus sunt destructi.

Tathevanch, Archiepiscopatus magnus in Provincia Kapan. Habet sub se.

1. Mecri Episcopatum.

2. 3. 4. Sunt alii Episcopatus, quorum non recordatur D. Uskan. Habet etiam Archiepiscopatus Tathevanch sub se Monasteria.

1. Surb-Karapiet.
2. Tanzapharac.
3. Vagathevavanch.
4. Anapat, in quo sunt plusquam centum Eremitæ in deserto.
5. 6. Duo Conventus Monialium, unus Scriher, alius Zanzaparach.

Thivatavanch, id est, S. Anna, Archiepiscopatus prope civitatem Thucat vicinam Amasiæ, olim Eudochia versùs Occidentem Septentrionalem, distat ab Egmiathin 150. leucis circiter. Habet sub se.

1. Nazianzenum, Episcopatus sub Turcis.
2. Marzuanavanch, Episcopatus Provinciæ Marzuan sub Turcis.
3. Neucæsaria, Episcopatus sub Turcis.

Van, Archiepiscopatus magnus, idem qui & Varach, est Conventus in quo sedet Archiepiscopus, & Van est civitas vicina juxta Lacum magnum Varaspuracani. Habet sub se Suffraganeos.

1. Arces, vel Arciscuvanch, Episcopatus, seu Argens prope Lacum magnum.
2. Clath, Episcopatus, seu Chelath juxta Lacum.
3. Ctusuvanch, vel Ctus, juxta Lacum versùs Occidentem: ibi sunt tres Conventus Monachorum & Eremitarum, quibus praeest Episcopus.
4. Lim, in ipso Lacu versùs Occidentem, Episcopatus.
5. Ustan, Episcopatus versùs Septentrionem Varaspuracani.
6. Husanus, Episcopatus.

S. Ephannivanch, Monasterium tantùm prope Van.

Virap, id est, caverna vel abyssus, in qua S. Grigor latuit & vixit 13. annis: ibi celebratur Missa: est tantùm Episcopatus sub Egmiathin, à quo versùs Meridiem Orientalem circa Ararath distat 12. leucis; sed dicitur Archiepiscopatus, quia sub se habet tres hos Conventus:

1. Vanstan.
2. Uzavanch.
3. Muscacbiuruvanch.

Subscripsi Uscanus, Episcopus Uscavanch & Vardapiet, ac Vicarius generalis in Armenia, sigillumque apposui.

„ Armenienne avec la Romaine. (*a*) Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties,
„ dont la premiere n'eſt qu'un extrait des Hiſtoires des Armeniens: mais com-
„ me les Armeniens ont été partagés entre eux depuis pluſieurs ſiecles, &
„ qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs beſoins, auſſi bien que les autres
„ Orientaux, j'ai reconnu que ces Hiſtoires ne ſont pas toujours ſinceres
„ ni exactes. C'eſt pourquoi j'accompagnerai de quelques reflexions ce que
„ je produirai ici du livre de Galanus touchant les Armeniens. Le même Ga-
„ lanus à ajouté des notes à ſon Hiſtoire: mais parce qu'il a été Miſſionnaire,
„ & qu'il a écrit à Rome, il ne faut pas, ſans l'avoir auparavant examiné,
„ ajouter foi à tout ce qu'il dit. Ce livre contient neanmoins pluſieurs choſes
„ aſſez curieuſes touchant l'état & la Religion des Armeniens.

„ L'on remarquera donc I. Que les Hiſtoires Armeniennes traduites par
„ Galanus produiſent un certain Acte de reunion entre l'Egliſe Romaine &
„ l'Armenienne ſous l'Empereur Conſtantin & Tiridat Roi des Armeniens,
„ Sylveſtre occupant alors le Siege de Rome, & Gregoire, qui eſt le grand
„ Patriarche des Armeniens, occupant celui d'Armenie. Mais outre qu'il y a
„ pluſieurs choſes dans cet Acte qui paroiſſent fabuleuſes, il y a de l'apparen-
„ ce que cette piece a été fabriquée pour la plus grande partie dans les ſiecles
„ ſuivans, principalement au tems du Pape Innocent III. lorſque l'Egliſe Ar-
„ menienne a voulu ſe reunir avec l'Egliſe Romaine: car l'on y trouve des
„ manieres de parler touchant la ſouveraineté des Papes, qui n'étoient pas en
„ uſage dans ces tems-là. Les Armeniens cependant, comme remarque Ga-
„ lanus, ſe ſervent de cet acte pour montrer l'antiquité de leur Patriarchat,
„ qui fut établi, ſelon eux, par le Pape Sylveſtre: & ils l'ont même produit
„ dans leurs diſputes contre les Grecs. Mais ce fondement paroîtra foible à
„ ceux qui ſçavent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & qui conſidereront la grande é-
„ tendue de Juriſdiction que le Pape Sylveſtre prend dans cet Acte.

„ II. Tout le monde ſait que les Armeniens ſont de la Secte des Mono-
„ phyſites, qui ne reconnoiſſent qu'une Nature en Jeſus Chriſt: mais comme
„ nous l'avons déja remarqué en parlant des Jacobites, cette Hereſie eſt imagi-
„ naire, & ne conſiſte qu'en des équivoques de nom. C'eſt néanmoins ce
„ qui fait encore aujourd'hui de grandes diſputes parmi les Armeniens; & quoi
„ qu'ils ſoient la plûpart ignorans en matiere de Theologie, ils ne laiſſent pas
„ de parler raiſonnablement du myſtere de l'Incarnation, & du Concile de
„ Chalcedoine qu'ils rejettent. L'on remarquera pourtant, qu'un bon nom-
„ bre des Armeniens (*b*) eſt preſentement reuni avec l'Egliſe Romaine, dont
„ ils

(*a*) *Galan. Cler. Reg. in concil. Eccl. Arm. cum Rom.*

(*b*) Voici en peu de mots l'Hiſtoire du Schiſme & des reunions ou faites ou projettées. Le Schiſme fut commencé par un de leurs Patriarches nommé *Nierſes*, qui decida dans un Conciliabule, environ l'an 535. qu'il n'y a qu'une Nature en J. C. mais le Schiſme n'a véritablement commencé qu'en 551. Les Armeniens ſe ſéparerent alors de telle maniere, qu'ils voulurent faire une Ere de leur ſeparation, & compter dans la ſuite leurs années depuis cette Epoque. C'eſt cette Ere que les Armeniens ſuivent encore. Elle a dû commencer au mois de Juillet, mais les Armeniens ſe ſont accoutumés à commencer l'année par le premier de Janvier 552. C'eſt du moins depuis ce tems-là, que le premier Evêque des Armeniens s'étant rendu indépendant a pris le titre de *Catholicos*, ou Patriarche Univerſel. Dans le commencement du ſeptième ſiecle, ſens les Empereurs Maurice & Heraclius une partie des Armeniens reçut le Concile de Chalcedoine & confeſſa deux Natures en J. C. Cette reunion d'une petite partie des Armeniens dura, dit-on, 105. ans. Le Schiſme recommença en 727. par un Conciliabule qui retablit l'hereſie des Monophyſites &c. Vers la fin du neuvième ſiecle la reunion fut encore inutilement tentée S. Nicon, qui étoit du dixième, y travailla aux dépens de ſon repos, puiſque les erreurs de ſes compatriotes le forcerent d'abandonner l'Armenie & de paſſer en Europe. Selon ce Saint, non ſeulement les Armeniens perſiſtoient dans les mêmes erreurs, mais ils en avoient adopté encore d'autres. La reunion de l'Egliſe Armenienne à la Latine fut auſſi tentée au tems des Croiſades. Au reſte la plûpart des reunions ou faites ou projettés furent preſque toujours chez les Armeniens, comme chez les Grecs, l'effet de la
crainte

„ ils ſuivent les ſentimens, & que Galanus a eu grande part à la nouvelle reu-
„ nion ſous le Pape Urbain VIII.

„ III. Il n'eſt pas vrai, que les Armeniens nient la preſence réelle de Jeſus
„ Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ainſi que le rapporte (*a*) Brere-
„ wod après un mechant Auteur: (*b*) car les Armeniens & les Orientaux n'ont
„ point tant diſputé touchant ce Sacrement, que les Latins ont fait, principa-
„ lement depuis le tems de Berenger: & d'autant que les Armeniens n'ont ja-
„ mais examiné cette difficulté, ils ſont demeurés dans les termes generaux du
„ changement des ſymboles au corps & au ſang de nôtre Seigneur. Galanus,
„ qui rapporte quelques-uns de leurs Synodes & les diſputes qu'ils ont eues a-
„ vec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais ſeulement de ce qu'ils
„ ne mettent point d'eau avec le vin en celebrant la Liturgie, & de ce qu'ils
„ conſacrent en pain ſans levain à la façon des Latins. Ce que le même Brere-
„ wod rapporte touchant le (*c*) Purgatoire, doit être expliqué ſelon ce que
„ nous avons dit ci-deſſus des Grecs & des autres Orientaux: & il y a bien de
„ l'apparence, que ce qui eſt dit au même lieu, qu'ils nient que les Sacre-
„ mens ayent la vertu de conferer la grace, eſt une chimere de quelque Docteur
„ Scholaſtique, qui s'eſt imaginé que les Orientaux étoient inſtruits de toutes
„ les

crainte de leurs voiſins, ou de quelqu'autre beſoin preſſant, ou de certaines vues de quelques particuliers, ou du déſir d'étendre l'Empire de J. C. & celui du Pape. Les Latins ſe prévalurent beaucoup au commencement du quatorzième ſiecle du caractere que l'hiſtoire donne à Hayton Roi d'Armenie, & des déſordres de cet Etat. L'an 1307. on convoqua un Synode pour faire la reunion. Elle ſe fit en effet d'une partie de l'Egliſe Armenienne, & ſubſiſte encore: mais ce ne fut pas ſans cauſer des troubles, ni ſans rencontrer de nouvelles oppoſitions, qui amenerent enfin la ruine de l'Etat.

(*a*) *Brerew. des Lang. & Relig. chap.* 24.

(*b*) *Ricaut* dit des Armeniens, „ ils croyent la Tranſubſtantiation dans le ſens de l'Egliſe Romaine." Cet aveu eſt ſuivi d'une reflexion un peu forte „ leurs Prêtres avides de gloire & de richeſſes reçurent „ ſans peine un Dogme ſi profitable, & qui inſpire tant de veneration pour les Miniſtres de l'Autel &c." Il ajoute un peu plus bas. „ Ce n'eſt que depuis peu que les Armeniens ont commencé à agiter la ma- „ tiere de la Tranſubſtantiation, dont même le Dogme n'eſt pas univerſellement reçu &c." Selon le P. le *Brun* Tome III. de ſes *Liturgies*, on ne s'eſt aviſé de queſtionner les Armeniens ſur le point de l'Euchariſtie qu'au ſiecle dernier; & quand on leur dit, „ qu'il y avoit en France une nouvelle Secte de „ Chrétiens, qui ne croyoient pas la préſence Réelle & la Tranſubſtantiation & qui diſoient même que „ les Orientaux ne la croyoient pas non plus, ils regarderent cette penſée comme une extravagance." Dans une lettre écrite aux Schiſmatiques Armeniens au commencement du quatorzième ſiecle, on leur reproche ſeulement de ſe ſervir de Calices de terre, de ne vouloir pas donner la Communion ſous une ſeule Eſpèce, & de la donner aux enfans avant l'âge de raiſon. Il paroit auſſi, par tout ce que *Tournefort* rapporte de la Meſſe des Armeniens, qu'ils croyent la Tranſubſtantiation.

(*c*) *Ricaut*, dans l'*Etat de l'Egliſe Armenienne*, s'explique plus en détail ſur cette matiere. „ Les Arme- „ niens croyent qu'aucun. . . . Saint, à l'exception du Prophete Elie & de la Bienheureuſe Vierge, „ n'eſt dans le Ciel, ni en corps, ni en ame: qu'un fidelle mourant dans l'état de Grace ne va pas „ immédiatement en Paradis, ni un reprouvé droit en enfer, mais que les uns & les autres ſont retenus „ en chemin & placés dans le même lieu, qu'ils nomment *Gayank*, qui eſt ce huitième Ciel, ou le Ciel „ des Etoiles, dans lequel. . . . on ne ſent aucune joye, on ne ſouffre aucune douleur, qu'autant „ qu'une bonne ou une mauvaiſe conſcience eſt capable de procurer l'une ou l'autre. Ceux qui ſortent „ de ce monde chargés de menus pechés. . . . vont auſſi dans le *Gayank*, où par les aumônes & les „ bonnes œuvres des fidelles d'ici-bas, ils ſont delivrés des peines dues à leurs crimes. Les Ames des „ juſtes ne jouïront de la préſence de Dieu qu'après la Reſurrection. . . . juſqu'à ce jour-là elles ſont „ remplies de certains rayons de la lumiere & de la Gloire de Dieu." Le P. *Monier* dans ſa *Relat. de l'Armenie* Tome VI. *du Recueil de Voyages au Nord*, rapporte ce même ſentiment en gros & ajoute enſuite, „ cependant les Armeniens dans les prieres publiques, demandent à Dieu, qu'il place les ames des „ défunts dans le Royaume du Ciel avec les Saints, & ajoutent, que les Saints ſont dans la gloire avec „ les Anges. Voilà une contradiction aſſés marquée." Le même Pere dit auſſi. „ Ils croyent que J. „ C. deſcendant aux enfers en retira les damnés, que depuis ce tems-là il n'y a plus de Purgatoire, & „ & que les ames ſeparées de leurs corps ſont errantes dans la region de l'air." Ce que *Tournefort* rapporte approche aſſés de ce *Gayank* dont parle *Ricaut*. Voici l'endroit. „ La plûpart des Docteurs Armeniens „ ſont du ſentiment, que les Ames attendent le jugement univerſel dans un endroit qu'ils placent entre „ le Ciel & la Terre, où elles ſe flattent de jouïr un jour de la gloire." Mais *pourtant, continue t'il, dans la crainte d'être condamnées à un ſupplice éternel.* Mais ce qui met le comble aux idées contradictoires de ce Peuple, c'eſt que le même *Tournefort* ajoute, „ que ne voulant pas entendre parler du Purgatoire, ils „ ne laiſſent pas de prier ſur les tombeaux & de faire dire des Meſſes pour les morts."

„ les ſubtilités des Latins. Je ne croi pas de plus, qu'il ſoit vrai que les Ar-
„ meniens refuſent de manger toutes ſortes d'animaux (*a*) eſtimés immondes
„ dans la Loi, comme Brerewod l'attribue auſſi aux Abyſſins: mais ce qui a
„ donné occaſion à cette creance, c'eſt que les Armeniens & les Abyſſins a-
„ vec les autres Chrétiens du Levant, s'abſtiennent de manger du ſang & des
„ viandes étoufées, ſans qu'il y ait en cela de ſuperſtition.

„ Il ſeroit inutile de traiter plus au long de la creance des Armeniens qui
„ ne ſont point latiniſés: car l'on en a aſſez parlé en expliquant la creance des
„ Jacobites, dont ils ne différent qu'en ce qui regarde quelques ceremonies &
„ la Diſcipline Eccleſiaſtique. Je croi neanmoins que l'on ne ſera pas fâché,
„ que je produiſe ici un Catalogue des principales erreurs qu'un (*b*) certain Ar-
„ menien latiniſé leur attribue; & cela ſervira de confirmation à ce que nous
„ avons déja avancé, & nous donnera en même tems lieu d'éclaircir quelques
„ autres points. Cet Auteur reproche à ceux de ſa Nation qui ne ſont point
„ reunis avec le Pape, (*c*) de ſuivre les erreurs d'Eutyches & de Dioſcore tou-
„ chant l'unité de Nature en Jeſus Chriſt; de croire que le St. Eſprit ne pro-
„ cede que du Pere; que les ames des Saints n'entrent point en Paradis, ni
„ celles des damnés en Enfer avant le jour du Jugement dernier; qu'il n'y a
„ point de lieux appellés Purgatoire & Enfer; que l'Egliſe de Rome n'a point
„ de primauté ſur les autres Egliſes. Il ajoute de plus, que les Armeniens de-
„ teſtent la memoire du Pape Leon & du Concile de Chalcedoine; qu'ils n'ob-
„ ſervent point les fêtes de nôtre Seigneur à la maniere de l'Egliſe Romaine;
„ qu'ils ne gardent point les jeunes ſelon les Canons de l'Egliſe; qu'ils ne re-
„ connoiſſent point ſept Sacremens, d'autant qu'ils n'ont point l'uſage de la
„ Confirmation, ni de l'Extrême-Onction; & de plus, qu'ils ignorent la ve-
„ ritable eſſence des autres Sacremens; qu'en la Meſſe ils ne mettent point
„ d'eau dans le calice; qu'ils pretendent qu'on ne doit point donner l'Eucha-
„ riſtie au peuple que ſous les deux eſpèces. Il leur reproche auſſi la coutume
„ qu'ils ont de conſacrer dans des calices de bois & de terre; que tous les Prê-
„ tres donnent indifféremment l'abſolution de toutes ſortes de pechés, ſans
„ qu'il y ait parmi eux de cas reſervés; qu'ils ſont ſoûmis à deux Patriarches,
„ dont chacun s'attribue le Patriarchat de toute l'Armenie; que les Curés
„ & les Evêques ſuccedent les uns aux autres, comme ſi leurs dignités é-
„ toient des heritages; qu'on vent & achete parmi eux les Sacremens; que
„ les divorces ſe font pour de l'argent, ſans aucune raiſon; qu'ils ne font
„ point d'huile du chrême & des malades; qu'ils donnent enfin la commu-
„ nion aux enfans avant qu'ils ayent l'uſage de la raiſon.

„ Il paroit de tout ce dénombrement, que l'Armenien qui eſt l'Auteur de
„ toutes ces erreurs prétendues, étoit latiniſé; car, comme nous avons dé-
„ ja remarqué ci-deſſus, la plûpart de ces opinions ſont communes à tous les
„ Chré-

(*a*) Il eſt pourtant vrai, ſelon Ricaut, que chez les Armeniens c'eſt un peché que de manger du lievre; parce que cet animal eſt fort melancolique, & qu'en conſéquence la chair de lievre eſt contraire à la ſanté. Cela n'a aucun raport à la Religion, mais voici qui en a un peu plus: la femelle du Lievre eſt reglée comme les femmes. Ne ſeroit-ce pas là la raiſon qui oblige les Armeniens a s'abſtenir du lievre?

(*b*) *Joan. Hernac apud Galan.*

(*c*) Remarqués ce que *Tournefort* dit là-deſſus, „ leurs plus habiles Evêques prétendent les laver de
„ cette Hereſie. Ils ſoutiennent que toute l'erreur vient de la diſette de leur langue, laquelle man-
„ quant de termes propres fait qu'ils confondent ſouvent le mot de Nature avec celui de Perſonne &c."
Le P. *Monier* dans ſa *Relation de l'Armenie* développe aſſés clairement l'Eutichianiſme des Armeniens, mais après tout ce qu'il en raporte montre uniquement, que leur hereſie conſiſte en des termes qu'ils n'entendent pas & ſe termine à des conſéquences tirées avec trop de ſubtilité &c.

„ Chrétiens du Levant, de la maniere que nous les avons expliquées en parlant des Grecs. Ce qu'on pourroit reprendre dans les Armeniens, c'eſt qu'ils s'attachent trop ſcrupuleuſement à de certains jeûnes qui ſont en grande quantité parmi eux, & qu'ils ne ſe font pas inſtruire aſſez exactement des myſteres de la Religion. Il n'y en a point dans l'Egliſe Orientale, qui faſſe plus d'eſtime des jeûnes que les Armeniens; & l'on diroit à les entendre parler, que toute la Religion conſiſteroit à jeûner. Pour ce qui eſt de l'obſtination qu'ils ont toujours fait paroître pour celebrer la Fête de Notre Seigneur & ſon Epiphanie en un même jour, ils ne paroiſſent pas blâmables en cela; (*a*) parce que cet uſage a été long-tems dans l'Egliſe, & qu'en effet l'Epiphanie ou l'apparition de Notre Seigneur n'eſt proprement que ſa Naiſſance.

„ La qualité de Maitre ou (*b*) Docteur eſt ſi grande parmi les Armeniens, qu'ils la donnent avec les mêmes ceremonies que l'on confere les Ordres; & ils (*c*) diſent que cette dignité imite celle de Notre Seigneur, qui s'appelloit Rabbi, ou Maitre. Ce ſont ces Docteurs que l'on conſulte dans les points de Religion, & qui en decident, conſiderant les Evêques plutôt comme des perſonnes propres à adminiſtrer les Ordres, que comme des Docteurs. Ce ſont ces mêmes Docteurs qui prêchent dans les Egliſes, & qui ſont les juges des différens qui ſurviennent entre les particuliers. En un mot, ils tiennent le même rang parmi eux, que les Rabbins parmi les Juifs.

„ L'Ordre Monaſtique eſt auſſi en grande reputation parmi les Armeniens, depuis qu'un de leurs Patriarches nommé Nierſes introduiſit celui de St. Baſile: mais depuis qu'ils ſe ſont reunis avec l'Egliſe Romaine, (*d*) ils ont entierement changé leur Regle pour s'accommoder à celle des Latins; & l'Armenien dont nous avons rapporté ci-deſſus un Catalogue des erreurs qu'il impute à ſa Nation, étant venu à Rome, fit vœu que ſitôt qu'il ſeroit de retour en Levant, il vivroit lui & ſes compagnons ſelon la regle de St.

„ Au-

(*a*) Voy. là deſſus un paſſage du Docteur *Cave* dans l'*Etat de l'Egliſe Armenienne* par *Ricaut*. Chap. VI.

(*b*) Ils les appellent *Vertabiets*. Le P. *Monier* dans ſa *Relation de l'Armenie* aſſure, qu'ils ne font pas difficulté de prendre le pas ſur les Evêques qui n'ont pas le dégré de Docteur; qu'ils portent la croſſe & qu'ils ont une Miſſion generale pour prêcher partout où il leur plait; que pluſieurs ſont Superieurs de Monaſteres, que les autres courent le monde & debitent leurs Sermons aux peuples qui les écoutent avec reſpect. Pour n'en faire pas à deux fois, voici ce qu'il y a de plus remarquable à leur égard. Le titre de *Vertabiet* paſſe, ſans beaucoup de ſcience ni d'application, du maitre au diſciple. Au moins le P. *Monier* nous l'aſſure ainſi, ajoutant que pour le communiquer de cette façon, l'on enſeigne au diſciple certains traits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſur tout, (& ceci eſt remarquable) de ceux qui ont rapport à leurs opinions erronées. A cela l'on ajoute quelque choſe de fort important encore, c'eſt de ſavoir comment s'appelloient les Saints Peres. Rien n'eſt plus commode que la ſcience acquiſe de cette maniere. Il faut eſperer que nos jeunes gens parviendront peu à peu au même avantage. Déja leur capacité ſe borne aux idées generales des choſes, ils paſſent diligemment d'un abregé de Philoſophie à un abregé de Théologie, ils n'étudient l'antiquité que dans ces ſavantes gazettes que leurs auteurs offrent tous les trois mois au public comme les fruits de leurs veilles. Dans ces mêmes gazettes ils cherchent à prendre le gout, la délicateſſe, l'art de raiſonner & celui d'écarter les préjugés. Ils apprennent par cœur les opinions orthodoxes & heterodoxes, & enfin parviennent à connoitre de nom les Docteurs anciens & modernes. Mais revenons encore une fois aux *Vertabiets*. Ils ſe font rendre un grand reſpect: ils reçoivent aſſis les perſonnes qui les viſitent, ſans même excepter les Prêtres. On s'avance modeſtement vers eux pour leur baiſer la main, & après s'être retiré à trois ou quatre pas d'eux, on ſe met à genoux pour recevoir leurs avis. Les *Vertabiets*, nous dit *Tournefort*, oſent bien uſurper le pouvoir d'excommunier. Ils vivent de la quête que l'on fait pour eux après le Sermon. Ils gardent le Celibat & jeunent rigoureuſement les trois quarts de l'année.

(*c*) *Galan. in Concil. Eccleſ. Armen. cum Rom.*

(*d*) Les Religieux Schiſmatiques ſuivent toujours la Regle de St. Baſile, mais les Catholiques, ou reunis ſuivent celle de St. Dominique.

„ Auguſtin, & ſelon les Conſtitutions de St. Dominique. Celui qui donna „ occaſion à cette reformation tant de la Religion que du Monachiſme; fut „ un certain Religieux de l'Ordre de St. Dominique, nommé Barthelemi, „ qui fit de grands progrès dans l'Armenie pour l'Egliſe Romaine ſous le „ Pape Jean XXII. ayant attiré à lui par ſes prédications pluſieurs Moines, „ dont il ſe ſervit pour reunir enſemble les deux Egliſes. Ce fut en ce „ tems-là que l'Ordre de St. Dominique fut établi dans l'Armenie; & l'on „ appelle ces Moines *Freres unis*, à cauſe de la nouvelle reunion. Cet Or- „ dre, qui n'avoit été établi que pour détruire l'ancien, s'acquit en peu de „ tems beaucoup de reputation; de ſorte que les Freres unis bâtirent des Mo- „ naſteres non ſeulement dans l'Armenie & dans la Georgie; mais même au „ delà du Pont-Euxin, principalement à Caffa, qui étoit alors de la dépen- „ dance des Genois. Mais depuis que les Turcs & les Perſans ſe ſont ren- „ dus les maitres de ces païs-là, le nombre de Freres unis eſt beaucoup dé- „ chû, & il en reſte aujourd'hui aſſez peu, qui ſe ſont retirés dans la Provin- „ ce de Naſcivan en la grande Armenie; & étant enfin reduits à la derniere „ extrêmité, ils ſe ſont unis avec les Religieux Dominicains de l'Europe. Ils „ ſont maintenant ſoumis au General de cet Ordre, qui y envoye un Supe- „ rieur Provincial.

„ Pour ce qui eſt de leur Office, ils le font en la Langue Armenienne, „ qui eſt une Langue aſſez rude & fort peu connue. Le nouvel Armenien „ eſt cependant différent de l'ancien, & le peuple n'entend pas facilement la „ Liturgie, ni les autres Offices qui ſont compoſés en ancien Armenien. Ils „ ont auſſi toute la Bible traduite en leur Langue, & leur Traduction a été „ priſe du Grec des Septante. Cette Verſion de la Bible fut faite vers le tems „ de St. Jean Chryſoſtome par quelques-uns de leurs Docteurs qui avoient ap- „ pris la Langue Grecque, & entre autres par un certain Moïſe nommé le „ Grammairien, & par un certain David ſurnommé le Philoſophe. L'on re- „ marquera ici; que les Armeniens font auteur de leurs caracteres, un St. Her- „ mite nommé Meſrop, qui les inventa dans la ville de Balu proche de l'Eu- „ phrate; & ce Meſrop vivoit en même tems que St. Jean Chryſoſtome.

(Pour ſuppléer à ce que le P. *Simon* dit des Armeniens, je devrois mettre ici la Confeſſion de foi de l'Egliſe Armenienne, telle que *Ricaut* la donne. Je vais en extraire ce qu'il y a de plus remarquable avec toutes les obſcurités ſi ordinaires, pour ne pas dire ſi eſſentielles, aux Symboles. (*a*) Ils croient comme nous la Trinité, *non trois Dieux*, mais un ſeul Dieu, ſeul en volonté, en gouvernement & en jugement &c. Une des trois Perſonnes engendrée de ſon Pere *avant toute éternité* eſt deſcendue *dans le tems* à Marie, & en *a reçu du ſang, ayant été formée dans ſon ſein.* (*b*) *La Divinité y fut mêlée avec la Nature humaine, ſans aucune tâche ni ſouillure. Elle demeura patiemment neuf mois entiers dans le ventre de Marie, & nâquit enſuite à la maniere des hommes avec une ame, un entendement, un jugement & un corps. . . . De ce mêlange, ou de cette union a reſulté la compoſition d'une Perſonne.* Cette Perſonne, après avoir vêcu un certain tems parmi les hommes, y eſt morte par rapport à ſon corps, quoique, comme Dieu, toujours vivante. Elle a été enſevelie, & *ſa Divinité s'eſt mêlée avec elle dans le tombeau.* Son ame deſcendue aux Enfers & toujours accom-

(*a*) On conſerve les expreſſions du Traducteur de *Ricaut.*
(*b*) Ici ſe trouve le prétendu Eutychianiſme.

compagnée de sa Divinité *précha aux ames qui étoient dans les enfers ; & après les en avoir retirées*, ressuscita le troisième jour. (*a*) A l'égard de la Procession du Saint Esprit, personne n'ignore qu'ils sont de l'opinion des Grecs. Du reste, ils sont ennemis jurés de ceux-ci, jusques-là que selon *Tournefort*, (*b*) ,, Si un Grec ,, entre dans une Eglise Armenienne, ou un Armenien dans une Eglise Grecque, ,, les uns & les autres la croient prophanée & la benissent de nouveau".

Ce que le P. *Simon* a rapporté, que les Armeniens sont soumis à deux Patriarches, pourroit induire à erreur. Voici comment il faut rectifier cet endroit. Les Armeniens ont quatre Patriarches, qui se donnent tous le titre de *Catholiques.* (*c*) Ces Patriarches sont celui d'*Itchmiazin*, celui de *Cis*, celui de *Canshahar* & celui d'*Achtamar*. Les trois derniers, dit *Ricaut*, reconnoissent le premier pour leur chef, & ont même recours à lui dans les affaires épineuses, sans pourtant dépendre de lui dans le gouvernement de leur Eglise. Il ajoute, ,, que l'Ordre de Prêtrise ne se confere point, sans que les quatre Pa- ,, triarches assistent à la ceremonie en personne ou par procureur". Pour ce qui est des Patriarches Armeniens de Constantinople & de Jerusalem, ,, ce sont, ,, continue-t-il, des Patriarches titulaires établis par ménagement pour les Turcs" & ceux-ci sont bien aises de conserver cette dignité chez eux, afin de profiter des investitures: mais selon le même *Ricaut*, ,, ces Prélats titulaires ne sont pro- ,, prement que les Députés du Patriarche . . . . ou, pour les traiter plus ho- ,, norablement, ce sont autant d'Evêques qui relevent des Patriarches".

Le Grand Patriarche, c'est-à-dire celui d'*Itchmiazin*, est élu à la pluralité des voix des Evêques, qui se trouvent à *Itchmiazin*, avec l'agrément du Roi de Perse. Cet agrément s'achette sous le nom spécieux de présent, & souvent aussi le Patriarchat est mis à l'enchere, & adjugé au dernier encherisseur. Ce Patriarche s'attribue un pouvoir absolu sur le Clergé, avec le droit de nommer, consacrer & déposer même les Prélats de sa dépendance: ,, mais (*d*) ce droit ,, est bien reserré par le fait, & se reduit à confirmer les élections qui se font ,, par les Eglises particulieres, ou les nominations qui viennent de la part du ,, Grand Seigneur ou du Roi de Perse". Les revenus de ce Patriarche montent au moins à (*e*) deux cent mille écus. Au rapport de *Tournefort*, chaque Armenien qui passe quinze ans donne au grand Patriarche cinq sols par an, & les riches lui donnent jusqu'à trois ou quatre écus. ,, Cependant, a- ,, joute-t-il, ce Patriarche est véritablement pauvre, parce qu'il est obligé ,, de payer la Capitation pour retenir dans son troupeau ceux qui ne sont ,, pas en état de satisfaire au tribut". Malgré cela la grande autorité le rend un des plus considerables Prélats du monde. Tout le troupeau tremble, quand il menace d'excommunication, & l'on assure que quatre vingt mille Villages le reconnoissent.

Je rapporte ici, sur la foi du P. *Monier*, une particularité assez singuliere de

(*a*) Ajoutés ici les opinions suivantes, que *Tournefort* leur attribue; que toutes les ames ont été créées au commencement du monde; qu'après le Jugement universel J. C. restera pendant mille ans sur la terre avec les Prédestinés.

(*b*) *Voyages du Levant* Lettre XX.

(*c*) *Brerewood* ne parle que de deux Patriarches, & en cela s'accorde avec le P. *Simon*. Ces deux Patriarches sont *Itchmiazin* pour la grande Armenie, & *Cis* pour la petite. *Tournefort* parle du Patriarche de *Nascivan reconnu par les Armeniens Catholiques Romains, & de celui de Caminiec* en Pologne, qui reconnoit aussi le Pape, depuis la reunion des Armeniens de Pologne à l'Eglise Latine faite en 1666.

(*d*) Le P. *Monier* Relation de l'Armenie.

(*e*) Selon *Tournefort* à six cent mille. Les revenus des Patriarches consistent selon *Ricaut*, en quelques fonds de terre, & dans les contributions volontaires des fidelles. Voy. dans l'*Etat de l'Eglise Armenienne* le détail qu'il donne de ces contributions. Cependant il ne faut pas oublier que *Ricaut* ne parle guéres que sur le témoignage des Armeniens de Constantinople.

de la conſecration des Evêques, telle que la faiſoit autrefois le Patriarche de la petite Armenie. Il impoſoit ſur la tête du poſtulant la main droite de St. Gregoire l'*illuminateur*, qui vivoit au commencement du quatrième ſiecle. Cette Reliqne eſt aujourd'hui dans le Monaſtere d'*Itehmiazin.* L'impoſition dont je parle étoit une *pieuſe charlatanerie* du Patriarche, par le moyen de laquelle il attiroit chez lui la plus grande partie des conſécrations, & trouvoit ainſi les fonds dont il avoit beſoin pour payer le Tribut au Roi de Perſe.

J'ai dit que les *Vertabiets* vivent dans le Celibat: cependant les Curés & les Prêtres ſeculiers ſe marient, mais ne pouvant paſſer aux ſecondes nôces, ils ſe choiſiſſent prudemment pour femmes des filles jeunes & vigoureuſes. Les Prêtres couchent dans l'Egliſe, la veille du jour qu'ils doivent s'approcher de l'Autel: & ſi l'Egliſe a pluſieurs Prêtres, l'hebdomadaire y paſſe toutes les nuits de ſa ſemaine.

Chaque Egliſe particuliere a ſon Conſeil qui a droit d'élire l'Evêque, & l'élu va ſe faire ſacrer par le grand Patriarche, ce qui n'empêche pas que ce Conſeil ne s'attribue le droit de le deſtituer, ſi l'on n'en eſt pas content. Les Evêques font leur reſidence dans les Couvens & y vivent en communauté avec les Moines. Les Aumônes, les Ordinations & les ſecondes Nôces produiſent leurs revenus. Pour marque de leur dignité ils ont la mitre, l'anneau & la croſſe.

Si pluſieurs Prêtres deſſervent une même Egliſe, la Paroiſſe ſe partage entr'eux. Pour aſpirer à cette Prêtriſe il ne faut, dit-on, que ſavoir lire le Miſſel qui eſt en Armenien litteral, c'eſt à-dire en Armenien non vulgaire. En un mot, il n'y a rien d'outré dans les Relations, qui nous diſent qu'en Armenie comme generalement dans tout l'Orient, *pour ſe faire homme d'Egliſe, il ſuffit d'être ignorant.* La préparation de celui qui doit recevoir l'Ordre de Prêtriſe ſe termine à demeurer quarante jours dans l'Egliſe: le quarantième jour on dit la Meſſe. Elle eſt ſuivie d'un grand feſtin. La femme du nouveau Prêtre (on l'appelle Papadie) aſſiſte au feſtin aſſiſe ſur un eſcabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, la bouche fermée, (*a*) pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions ſacrées auxquelles ſon mari va être employé. Pourquoi choiſir la femme pour en faire l'objet d'une ceremonie qui marque expreſſement le devoir du Prêtre? C'eſt lui qui doit avoir de la retenue en tout ce qui concerne l'Autel. Les anciens Payens la recommandoient à leurs Prêtres, & quelques (*b*) Heretiques, à l'imitation des Payens, ſe la recommandoient entr'eux. Ajoutons ces particularités pour achever de montrer comment les Prêtres s'acquittent de leurs fonctions paſtorales. Ils ont le Breviaire au Chœur, & hors de là le Pſeautier, dont ils doivent reciter tous les jours quelque partie. Le P. *Monier* dit, „ que dans le cours de l'année les Prêtres ne vont à l'Egliſe que le matin pour „ les Matines, & le ſoir pour les Vêpres". Pendant le Carême ils y vont encore à midi. On s'aſſemble ordinairement dès les deux heures du matin, *pour commencer*, dit le P. le *Brun*, *ou pour finir même, la Liturgie au ſoleil levant, en quoi ils ont conſervé l'uſage de la plus haute antiquité.* Si l'on veut un plus grand détail, il faut conſulter les Auteurs que j'indique (*c*) au bas de la page.

Les

(*a*) Le P. *Monier* ubi ſup.

(*b*) *Baſilides* ordonnoit le ſilence à ſes ſectateurs, & le leur recommandoit par cette maxime; *penetrés les autres, mais ne vous laiſſés jamais penetrer. Omnes cognoſce, te nemo cognoſcat.*

(*c*) Le P. *le Brun* dans ſes *Liturgies.* Le P. *Monier Relation de l'Armenie.* *Tournefort* Voyage au Levant.

Les enfans destinés à la Prêtrise sont ordonnés dès l'âge de dix ou douze ans: après avoir achevé d'apprendre à lire, leur Maitre les présente à l'Evêque. L'Ordination faite, ils font un séjour de deux ou trois jours dans l'Eglise sans en sortir. Pendant cette retraite on les fait lire, & le reste du tems ils s'y amusent comme des enfans. Les jours de cette retraite étant expirés, on leur ôte le surplis dont on les avoit revêtus, les Prêtres les rendent aux parens, qui font un festin & payent à l'Evêque douze sols pour l'Ordination de chaque enfant.

Je dois dire quelque chose de la devotion des Armeniens & de la décence qu'ils observent dans les Eglises. Je commence par les pelerinages de leurs devots à (*a*) *Itchmiazin* & à *Virap*, deux endroits qui valent pour eux *Notre Dame de Lorette*, *Saint Jaques en Galice* & tout ce que nous avons de plus rare & de plus édifiant en matiere de pelerinage. On dit même qu'ils préfèrent les deux pelerinages d'*Itchmiazin* & de *Virap* à celui de Jerusalem. Le pelerin se prépare à cette sainte visitation pendant sept ans, & jeune quarante jours par année, sans préjudice aux autres jeûnes qne l'Eglise Armenienne ordonne, dont je parlerai tout à l'heure. A ces pelerinages sont attachés des avantages essentiels, pourvû que la préparation soit bien faite. Ces avantages sont un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter & à bien danser, des amis sinceres, une belle femme. Qui pourroit s'imaginer que les Saints d'Armenie s'amusent à procurer des biens aussi peu dignes d'un fidelle, que le sont la danse, la musique, l'agilité? mais les *devots*, & surtout les ignorans, attendent tout des bontés du Ciel. Il ne faut pas oublier pourtant, que les Armeniens n'oseroient demander des richesses à leurs Saints.

Entrant dans l'Eglise les hommes & les femmes quittent leurs souliers à la porte. On y a même des armoires pour les serrer pendant les exercices de devotion. Ils font aussi en entrant le signe de la Croix trois fois, mais à la façon des Latins. Ainsi le rapporte le P. le *Brun*. Les hommes se découvrent la tête. Le Clergé est aussi au choeur sans souliers, mais ceux qui sont dans le Sanctuaire prennent des pantoufles noires. Pendant la Messe & l'Office, on est toujours ou debout ou assis à terre, les hommes croisant les jambes, les femmes sur les talons. A tout ce détail d'usages, qui constituent au moins en partie l'exterieur de la devotion, il faut ajouter, qu'il y a toujours beaucoup de monde dans les Eglises, que l'on y est long tems, & comme je l'ai déja dit, que l'on s'y rend de fort bonne heure. Le P. *Monier* témoigne qu'il fut édifié de la modestie qu'ils observent dans les exercices de pieté, & le Cheval. *Ricaut* dit qu'il le fut de leur zéle. Toutes ces attentions redoublent en certains tems, comme par exemple, pendant la Semaine Sainte.

Passons aux jeûnes: (*b*) ils sont beaucoup plus rigoureux que chez les Grecs, & rien ne peut en dispenser. Dans les quarante jours du Carême qui précede Pâques, il n'est permis de manger que des racines, des herbes ou des legumes, & beaucoup moins qu'il n'en faut pour contenter son appetit. *Tournefort* nous dit pourtant, que pendant le grand Carême, les Armeniens peuvent manger du poisson le Dimanche: mais cela est il bien exact? A cette mortification

(*a*) Voy. en le détail dans *Ricaut* Etat de l'Eglise Armenienne. Trois Saints distingués d'Armenie sont enterrés près d'*Itchmiazin*. *Virap* dans la Province d'*Ardashat* est un lieu où Saint *Saveriah*, un de ces Saints, a beaucoup souffert.

(*b*) *Ricaut*, le P. *Monier*, *Tournefort*, le P. *le Brun*.

cation l'on en doit ajouter une autre, qu'une longue & rude diéte est bien capable d'amener; c'est l'abstinence des femmes. Les plus devots croiroient commettre une grand crime, s'ils ne l'observoient. Je regarde comme une abstinence spirituelle le défaut de Messes dans les jours de jeûnes, & dans le Carême & l'usage établi de n'en entendre que le Dimanche, ainsi que le dit *Tournefort*, qui ajoute, que la Messe se dit le Dimanche à midi; & qu'on la nomme *Messe basse* parce que l'on tire un grand rideau devant l'Autel, & que le Prêtre, que l'on ne voit pas, ne prononce tout haut que l'*Evangile* & le *Credo*. Tous les jeûnes sont aussi rigoureux que le grand Carême. J'ai déja parlé de leur *Artzibut*: à l'égard des autres, si l'on veut de plus grands détails sur cette matiere, il faut aller aux Auteurs que j'indique ici. Je rapporterai maintenant ce qui concerne leurs Fêtes. Les plus solemnelles sont l'Epiphanie ou la benediction des eaux, la présentation du Seigneur, les Rameaux, Pâques, l'Ascension, Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte Vierge, & l'Exaltation de la Croix. (*a*) Voici ce qu'elles ont de remarquable. Le Samedi qui précede l'Assomption est employé à des Anathemes contre le Concile de Chalcedoine & contre St. Leon. Le jour de l'Assomption l'on fait la benediction des raisins & des fruits nouveaux avant la Messe. Le jour des Rameaux est solemnisé par la Benediction des palmes & la Procession qui se fait de la maniere suivante. „ Au retour de la Procession, dit le P. *Monier*, le Prêtre accompagné du Diacre entre dans l'Eglise, & ferme la porte. L'Officiant qui est à la tête de la Procession frappe à la porte & chante ces paroles, *Ouvrés nous Seigneur* &c. Le Prêtre & le Diacre, qui sont dans l'Eglise, repondent, *qui sont ceux qui demandent que je leur ouvre? C'est ici la porte du Seigneur, par laquelle les justes entrent avec lui.* L'Officiant & ses Assistans, repondent, *non seulement les justes entrent, mais aussi les pécheurs, qui se sont justifiés* &c. ". Ceux de l'Eglise repliquent par un petit détail du mérite de l'Eglise, à quoi l'Officiant repond, *ce que vous dites de la Sainte Eglise est juste & vrai, elle est pour nous une mere sans tâche* &c. „ Après ce pieux Dialogue, la porte de l'Eglise s'ouvre, la Procession entre, & l'Office finit par d'autres prieres édifiantes ".

Pour apprendre l'antiquité de la Benediction des eaux qui se fait le jour de l'Epiphanie, il suffit de lire les témoignages que le P. le *Brun* rapporte à cette occasion. Les Armeniens observent aussi religieusement que les autres Orientaux les ceremonies de cette Benediction & le Baptême qui la suit. D'abord on place un grand Bassin plein d'eau à la porte du Sanctuaire. Tout le Clergé sort en procession de la sacristie & montant au Sanctuaire continue cette Procession autour du bassin. Le Celebrant, qui a dit la Messe auparavant, fait plusieurs prieres sur l'eau du bassin, y plonge sa Croix, avec laquelle il fait ensuite le signe de la Croix dans cette eau & enfin y verse du Chrême. Après cela les fidelles viennent s'y laver & emportent de cette eau chez eux où elle leur sert comme à nos Latins l'eau benite.

Le Jeudi Saint on dit la Messe à midi & les fidelles y communient. Ce même jour on porte vers les cinq heures du soir à la porte du Chœur un bassin plein d'eau qu'on benit avec des prieres. L'Evêque & le premier du Clergé lave les pieds aux Prêtres & ensuite à d'autres, en faisant un signe de Croix

(*a*) Le P. *Monier* dans la *Relation de l'Armenie* met au rang des Fêtes des Armeniens la *nativité*, l'annonciation & l'assomption de la Sainte Vierge. *Ricaut* ne parle que de celle-ci sans faire mention des deux autres.



EGLISE des ARMENIENS.

Croix avec de l'huile qui a été benite pour cette ceremonie. Après la ceremonie quelques hommes vigoureux élevent le fauteuil sur lequel l'Officiant est assis, afin qu'il donne la benediction à tout le peuple en annonçant la dispense de manger chaque jour de la viande jusqu'à l'Ascension. Les spirituels disent qu'il convient qu'un Prêtre qui s'abaisse jusqu'à laver les pieds à tout le monde soit élevé au dessus de tous. *Je tire ceci du P. le Brun.*

Le Samedi saint on celebre la Messe à cinq ou six heures du soir, & l'on y donne aussi la Communion. La seconde Fête de Pâques est employée à visiter les cimetieres, & l'on y lit des prieres & des Evangiles.

A ces Fêtes il faut ajouter une superstition judaïque, rapportée par ce même Pere *Monier*, que j'ai déja cité plusieurs fois. „ Les Armeniens offrent „ à Dieu, comme les Juifs, le sacrifice des animaux, qu'ils immolent à la „ porte des Eglises par le ministere de leurs Prêtres. Ils trempent le doit dans „ le sang de la victime égorgée, ils en font une croix sur la porte de leurs „ maisons. Le Prêtre retient pour lui la moitié de la victime & ceux qui „ l'ont présentée en consomment les restes. Il n'y a point de bonne fa- „ mille, qui ne vienne offrir son agneau aux Fêtes de l'Epiphanie, de la „ Transfiguration, de l'Exaltation de la Sainte Croix, & de l'Assomption „ de la Sainte Vierge, qu'ils appellent le jour du Sacrifice general. Ils font „ de pareilles offrandes à Dieu, pour en obtenir la guérison de leurs maladies, „ ou d'autres bienfaits temporels". J'ai déja remarqué cette superstirion judaïque entre (*a*) les usages religieux de quelques Schismatiques d'Asie. On nous dit, que pour justifier celui-ci les Armeniens alleguent *l'exemple de l'Eglise Romaine, qui benit des agneaux à Pâques* : mais de quelque maniere qu'on s'y puisse prendre pour autoriser ce dernier usage, je dis hardiment, que ce n'est pas moins un reste de Judaïsme, que celui de ces Asiatiques.

(*b*) Pour donner une idée juste des Eglises des Armeniens, je ne saurois mieux faire que de copier le P. *le Brun*, „ leurs Eglises sont tournées à l'Orient, en „ sorte que le Prêtre celebrant la Messe & tous ceux qui sont dans l'Eglise ont „ la face tournée à l'Orient. Elles sont ordinairement divisées en quatre par- „ ties. La premiere est le Sanctuaire, la seconde est le Chœur, la troisième „ est pour les hommes Laïques, la quatrième, qui est la premiere en entrant „ par la grande porte, est pour les femmes. Le Chœur & la place des hom- „ mes sont séparés par une balustrade d'environ six pieds de hauteur. Le Sanc- „ tuaire est plus élevé que le Chœur de cinq ou six marches. . . . Au mil- „ lieu du Sanctuaire est l'Autel, qui est petit & isolé pour tourner & encen- „ ser tout autour . . . presque toutes les Eglises ont un dôme où il y a des „ fenêtres qui éclairent le Sanctuaire. Il n'y a aucun siege dans le Sanctuaire, „ parce que le Prêtre & les autres Officiers s'y tiennent toujours debout. Ce- „ pendant selon la Liturgie le Prêtre doit s'asseoir pendant la Prophetie & „ l'Epitre, & alors si c'est un Evêque ou un Prêtre âgé qui officie, on lui por- „ te un siege. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui vont du Sanc- „ tuaire au Chœur une petite balustrade auprès de laquelle les Officiers de „ l'Autel peuvent s'appuyer. . . . A côté du Sanctuaire à gauche en en- „ trant dans l'Eglise est la sacristie. Dans les grandes Eglises, de l'autre côté „ à

(*a*) Voy. ci-dessus les Georgiens. Le P. *Besson* dans sa *Syrie Sainte* ajoute que l'on méne la victime à la porte de l'Eglise, que le Prêtre benit le couteau avec lequel il doit l'immoler, & le sel du sacrifice &c.

(*b*) Voy. ici la planche qui représente une de ces Eglises.

„ à droite en entrant, il y a une autre ſacriſtie, qui ſert de tréſor. . . . Or-
„ dinairement il n'y a qu'un Autel dans chaque Egliſe. . . . Le Chœur n'eſt
„ que pour le Clergé, les Laïques n'y entrent point. Il n'y a point d'autre
„ ſiege que la chaire de l'Evêque placée à gauche en entrant. . . . S'il s'y
„ trouve quelques autres Evêques, on leur porte des chaiſes qu'on place à
„ côté du ſiege Epiſcopal. . . . Tous les autres ſe tiennent debout ou à ter-
„ re les jambes croiſées à la maniere du païs. Il n'y a ni ſiege, ni lutrin fixes
„ pour les chantres, & quand on veut faire les lectures, on porte un pul-
„ pitre pliant qu'on place au millieu, ſur lequel on met un grand voile orné
„ qui couvre tout le bois. Il n'y a pas non plus de chaire fixe pour le Pré-
„ dicatenr. Quand il doit prêcher, on place communément la chaire à la
„ porte du Chœur: mais le Patriarche prêche dans le Sanctuaire. La troiſiè-
„ me partie de l'Egliſe . . . & la quatrième . . . n'ont rien qui les diſtin-
„ gue . . . ſi les Egliſes ſont pauvres, le pavé eſt couvert de nattes, ou de
„ beaux tapis, ſi elles ſont riches . . . & pour ne rien gâter, on a près de
„ ſoi un crachoir". C'eſt peut être pour la même raiſon, que l'on ôte ſes ſouliers à la porte de l'Egliſe.

Dans les villes où les Armeniens ſont un grand commerce, les Egliſes y ſont ornées de belles peintures, & de riches tapiſſeries, principalement le Sanctuaire, qui hors du tems de la Meſſe eſt couvert d'un beau rideau. Les vaſes & tous les ornemens n'y ſont pas moins riches, & pendant que les Grecs ont à peine deux miſerables bougies, pour éclairer le Prêtre qui dit la Meſſe, tout eſt éclairé chez les Armeniens de belles illuminations. C'eſt ainſi que *Tournefort* nous le dit.

Continuons le détail des uſages qui concernent l'Egliſe Armenienne. Je ſuivrai preſque toujours le P. *le Brun*. Hors du tems des Offices l'Autel demeure découvert: pendant la Meſſe il eſt couvert. Les Autels, ſuivant le P. *Monier*, ſont petits & ſans Reliques. Autrefois on n'y mettoit que la Croix & le Livre des Evangiles. Depuis long tems les Armeniens, à l'imitation des Latins, y mettent des chandeliers, ſouvent même ils en mettent pluſieurs & chargent les gradins de Croix. Pendant la Meſſe on voit bruler pluſieurs lampes, il en brule toujours une au millieu du Sanctuaire, & les fidelles offrent des cierges pour les faire bruler pendant la Meſſe. Celles dont le P. *le Brun* donne une deſcription abregée, ſelon Meſſ. de *Nointel* & *Tavernier*, ſemblent avoir été celebrées par des Armeniens reunis. „ Il eſt rare, dit le P. *Monier*, qu'on
„ celebre deux Meſſes en un jour dans la même Egliſe, mais on n'en dit ja-
„ mais qu'une ſur chaque Autel. . . . On n'y celebre que des Meſſes hautes,
„ & toujours à la pointe du jour, mais la veille de l'Epiphanie & la veille de
„ Pâques les Meſſes ſe diſent le ſoir". Le Crucifix eſt peint ou figuré; rarement il eſt en relief. Les ornemens & l'habillement des Prêtres ſont, du Prêtre non marié, la robe noire & le capuce de même couleur, (*a*) des Prêtres mariés, la ſoutane bleue, un manteau noir par deſſus & un turban bleu ſur la tête. Le Prêtre celebrant a la tête couverte d'une mitre ſurmontée d'une croix haute. Cette mitre, ou ce bonnet s'appelle *Sagavard* en Armenien. L'aube de ce Prêtre eſt étroite & courte. Les Diacres en ont auſſi une, & ſans ceinture. Ils ont l'étole ſur l'épaule gauche, ornée de croix, pendante également par

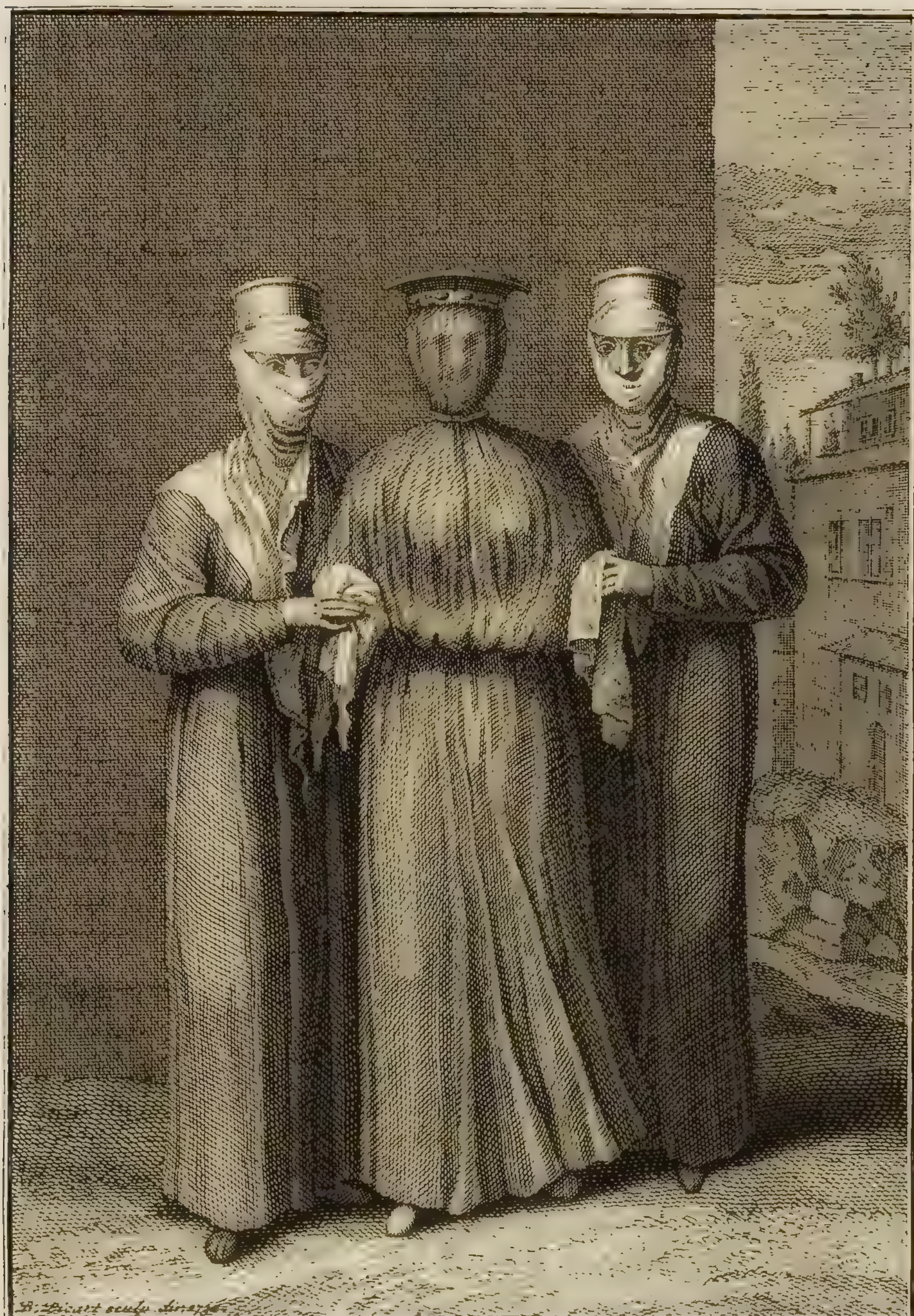
(*a*) Il faut ſe reſſouvenir ici, que les Armeniens, non plus que les autres Orientaux, ne ſe marient pas après avoir reçu la Prêtriſe.



1. PRÊTRE *Armenien, en* HABIT SACERDOTAL.
2. DIACRE *Armenien* . 3. SOUSDIACRE .



MOINES *Armeniens, vus par devant, et par derriere on voit dans le lointain le Mont Ararat, et les trois Eglises.*



FILLE ARMENIENE *qui và se* MARIER, *Conduite à l'*EGLISE *par deux vieilles* MATRONES.



ARMENIEN *qui và à l'*EGLISE *pour se* MARIER, *acompagné du* COMPERE *qui porte son Sabre.*

par devant & par derriere. Celle du Prêtre eſt étroite & n'a rien de ſingulier: mais ſelon *Tournefort* elle eſt fort (*a*) large. Je paſſe la ceinture, les bouts de manches, qui ſervent aux Prêtres Armeniens de manipules, l'amict, ou le collier de moire d'or ou d'argent, ſemblable à celui d'un Moine, d'où pend une toile ſur les épaules du Prêtre, & enfin la chape. Le Diacre aide au Prêtre à ſe revêtir de ces ornemens : ce Prêtre officiant eſt aſſiſté d'un ou de deux Diacres, ſouvent auſſi d'un plus grand nombre. Les Diacres tiennent ordinairement à la main un *Quechoué*. Le (*b*) *Quechoué* eſt une plaque ronde de cuivre garnie de ſonnettes, qui, par le mouvement qu'on leur donne, rendent, à ce qu'on nous dit, un ſon aſſés harmonieux. Un bâton médiocrement long ſert de manche à ce *Quechoué*. Cet inſtrument accompagne ou regle le chant des Armeniens à l'Egliſe. Je ne m'arrête point à l'aube des Soudiacres & des Clercs, ni à toutes ces croix peintes ſur le dos, ſur les manches & ſur la poitrine de l'aube. Je dirai ſeulement, que le Bâton paſtoral des Archevêques eſt fort haut & terminé en rond, que la croſſe des Evêques, à l'endroit où elle eſt recourbée comme les notres, a la figure de la tête d'un ſerpent, ce qui leur apprend (s'ils veulent l'apprendre) que la prudence eſt une vertu Epiſcopale. Les *Vertabiets* ont auſſi un bâton pour marque de leur Doctorat. A tout cela je dois ajouter, comme une remarque importante, que chaque ornement dont le Prêtre ſe revêt eſt accompagné d'une priere convenable. En mettant la mitre il demande à Dieu qu'il lui mette ſur la tête le *caſque du ſalut*; en mettant l'aube, la *robe de redemption*, ou la *tunique de joye*; à la ceinture, *que la ceinture de la foi ſerre ſon cœur*; à l'étole, *que la juſtice orné ſon cou*, & ainſi du reſte.

La Liturgie des Armeniens, telle que nous la donne le P. *le Brun*, eſt belle, expreſſive, capable d'exciter l'attention. Ils n'en ont qu'une, dont ils ſe ſervent en tout tems & aux obſeques même, n'ayant point de Meſſe propre & particuliere pour les morts. On y change, ou ajoute les prieres ſelon la circonſtance des Fêtes. On en fait de même du chant. Je laiſſe le détail de la celebration: voici les uſages qu'il faut remarquer. (*c*) Le pain de l'Euchariſtie eſt fait de la farine que les Paroiſſiens offrent chacun à ſon tour. Comme chez les Coptes & autres Orientaux, ce pain doit être fait le jour même de la celebration. Les Armeniens le font ſans levain. Leurs (*d*) Hoſties ſont rondes, aſſés épaiſſes, avec la figure d'un Crucifix, ou d'un Calice d'où l'on voit ſortir le Corps de Jeſus Chriſt. On reſerve de ce pain préparé ſans le conſacrer, & le Celebrant le diſtribue après la Meſſe aux perſonnes diſtinguées. On chante le *Triſagium* avec l'addition de (*e*) *Pierre* le *Foulon*. *Dieu Saint*, *Dieu Saint & fort*, *Dieu Saint & immortel*, *qui avés été crucifié* &c. Si les Armeniens prenoient cette addition à la lettre, ils ſeroient ce qu'on appelloit autrefois (*f*) *Theopaſchites*. Suppoſons charitablement, (*g*) qu'ils prétendent ne parler que de Jeſus Chriſt.

(*a*) Le P. *le Brun* dit qu'il a pris l'étole des Maronites pour celle des Armeniens.

(*b*) On le voit ici dans la main du Diacre. Dans cette même planche on peut voir les habillemens des Prêtres, Diacres & Moines Armeniens.

(*c*) Le P. *le Brun* ubi ſup.

(*d*) Pour éclaircir ceci, il faut ſe reſſouvenir de la diſtinction qui doit être miſe entre le pain deſtiné à la Communion & les Hoſties avec leſquelles on communie les fidelles; c'eſt-à-dire, comme s'exprime le P. *Monier*, entre l'Hoſtie entiere & l'Hoſtie *rompue en autant de parties qu'il y a de communians*.

(*e*) Moine Eutychien, & enſuite Patriarche d'Antioche dans le millieu du V. ſiecle.

(*f*) C'eſt-à-dire qui attribuent la Paſſion à toute la Trinité. On tiroit cette odieuſe conſéquence de la doctrine d'*Eutyches* & de ſes Diſciples.

(*g*) Voyés ſur cela quelques extraits remarquables dont le P. *le Brun* a fait uſage Tom. III. de ſes

Chrift. A l'égard de la *Proceſſion des Dons*, que les Diacres & les Clercs font autour de l'Autel, en chantant *le Corps du Seigneur & le Sang de la redemption eſt en préſence*, auquel tems les fidelles ſe proſternent, il eſt inutile de repeter tout ce qui a été dit en parlant des Grecs. Le P. *le Brun* (*a*) juſtifie ces uſages, mais avec cette diſtinction, „ que les Ceremonies qu'ils obſervent . . . ; „ ſe font avec une veneration qui peut tromper le peuple peu inſtruit font qui „ ſcandaliſe les Voyageurs". Il eſt bon de mettre ici les ceremonies des Armeniens. „ A l'Offertoire, dit *Tournefort*, un de ces Voyageurs ſcandaliſés, le „ Prêtre va prendre le Calice & la Patene en ceremonie . . . ſuivi des Diacres & des Soudiacres . . . Le Prêtre, précedé des encenſoirs, & au mi„ lieu des flambeaux & des inſtrumens de Muſique (les *Quechouez*) porte les „ Eſpeces en proceſſion autour du Sanctuaire. Alors le peuple mal inſtruit „ ſe proſterne & adore les Eſpeces non conſacrées. Le Clergé encore plus „ coupable chante à genoux *le Corps du Seigneur* &c. Il ſemble que les Ar„ meniens ayent pris cette abominable coutume des Grecs &c". Dans cet uſage *ſi abominable* ſelon *Tournefort*, il regne un défaut d'inſtruction, & ce défaut ſe peut voir aſſés au long dans une (*b*) Diſſertation du P. *le Brun.* Je ne dois pas oublier auſſi, que des Grecs eux-mêmes ſe ſervent d'une diſtinction (*c*) de Culte pour juſtifier cet uſage.

„ Au baiſer de paix, (*d*) le Diacre ayant reçu la paix du Prêtre la porte au „ premier du Chœur, un du Chœur la porte à un des Laïques, & un des „ Laïques va ſaluer une des femmes, qui eſt ordinairement une des plus âgées. „ Enſuite ils s'embraſſent tous les uns les autres ſans ſe baiſer à la joue. Cela „ ſe fait de même dans les Egliſes des Armeniens Catholiques, comme dans „ celles des Schiſmatiques". A la Conſécration, le Prêtre prononce d'abord ces paroles: *prenant le pain dans ſes mains divines, ſaintes, immortelles, ſans tâche, & qui ont le pouvoir de créer, il le benit, rendit graces, le rompit, le donna à ſes Diſciples* &c. Après la Conſécration levant le voile qui couvre le Calice & prenant l'Hoſtie, il dit, *afin que par ce moyen ce pain beni ſoit fait véritablement le Corps* &c. C'eſt ici qu'il faudroit remarquer que les Armeniens ne tiennent la Conſécration pour faite qu'après l'Invocation avant ces paroles de la Liturgie; *alors la Conſécration du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt eſt achevée.* (*e*) Cette diſcuſſion appartient au P. *le Brun.*

Avant la Meſſe les Armeniens font une proceſſion de foi, qui commence par un exorciſme, & finit, dit le P. *Monier*, par une confeſſion de toutes ſortes de crimes les plus capables de choquer les oreilles chaſtes.

Comme les Armeniens, non plus que la plûpart des Orientaux, n'ont point de Meſſe particuliere pour les morts, on ajoute ſeulement quelques paroles à la Liturgie pour l'amour d'eux, ſans prendre les ornemens noirs. Quelquefois même, nous dit le P. *le Brun*, on prend du rouge pour cette Meſſe, *ſans pourtant s'y aſſujettir de telle maniere qu'on ne ſe ſerve auſſi de quelques autres*

ſes *Liturgies.* Je crois pouvoir remarquer ici, que le celèbre antagoniſte du Port-Royal, *Claude* Miniſtre à Charanton a regardé l'Eutychianiſme des Armeniens comme une preuve qu'ils ne croyent pas & qu'il n'eſt pas même poſſible qu'ils croyent la Tranſubſtantiation. Voy. ſa *Reponſe à la Perpetuité de la foi* &c.

(*a*) Ibid. pag. 185.

(*b*) Ibid. pag. 187. 188. & 190.

(*c*) Voy. Ibid. citation de *Gabriel de Philadelphie.*

(*d*) Copié du P. *le Brun* ubi ſup. pag. 200.

(*e*) Le P. *le Brun* ubi ſup. pag. 212. & ſuiv.

autres couleurs voyantes. „ L'uſage, continue-t-il, de ne rien joindre de lu-
„ gubre à la Meſſe celebrée pour un défunt vient . . . de l'ancienne coutu-
„ me des Chrétiens, qui regardoient la mort des fidelles comme un jour
„ de triomphe & de joye".

A l'égard de ce qui concerne particulierement la Communion; ſelon la Liturgie Armenienne (*a*) les *Prêtres donnent aux Diacres l'Euchariſtie dans leurs mains. Ils ſont les ſeuls qui la donnent trempée toute entiere dans le Calice & qui en prennent les parcelles avec les doigts pour les mettre dans la bouche des fidelles qui la reçoivent debout.* Ils donnent la Communion aux enfans nouvellement baptiſés, (*b*) en trempant un doit dans le Calice & mettant enſuite ce doit dans la bouche de l'enfant. L'antiquité de cet uſage eſt remarquable, mais il eſt plus remarquable encore, que l'Antiquité n'ait pas connu les (*c*) ſuites fâcheuſes de cet uſage, que l'on a ſi bien connues dans la ſuite chez les Latins.

A ces uſages il faut ajouter divers abus par rapport à la Communion. Le P. *Monier* ſe plaint que les Communions ſont rares parmi les adultes, que pluſieurs paſſent des années ſans communier, ou ne communient que le Samedi ſaint & le jour de l'Epiphanie. *Tournefort* dit, que la plûpart des Armeniens ſe préſentent à la Communion ſans préparation, qu'on la donne aux enfans de 15. ou 16. ans ſans Confeſſion.

Pour donner le Viatique aux malades, le Prêtre doit être précedé de la croix & de l'encenſoir. Il doit reciter des Pſeaumes, des Epitres, des Evangiles, & le Symbole de la foi avec le *Triſagium.* On obſerve, dit le P. *Monier,* de ne donner la Communion, même aux malades, que quarante jours après la précedente Communion.

Les Armeniens baptiſent de la maniere ſuivante. Je ne m'arrête pas au reproche qu'on leur fait d'attendre à baptiſer au huitième jour après la naiſſance: à cauſe de quoi on a voulu les accuſer de ne pas croire le Péché originel. Voici donc la ceremonie. Celui qui doit adminiſtrer le Baptême reçoit l'enfant à la porte de l'Egliſe qui eſt fermée, recite là un Pſeaume & quelques prieres, à quoi il ajoute l'exorciſme repeté trois fois en ſe tournant vers l'Occident. Enſuite ſe retournant trois autres fois vers l'Orient il fait, & cela trois fois, des queſtions ſur les articles de la Foi Chrétienne. La porte de l'Egliſe s'ouvre après cela: on marche vers les fonts. Le Prêtre oint le petit enfant d'huile, benit l'eau, y plonge le Crucifix & y verſe le Chrême. Après ces ceremonies, le Prêtre qui baptiſe, demande le nom de l'enfant, & en le nommant le plonge trois fois avec tant d'exactitude, qu'au rapport de *Ricaut,* & chez les Armeniens & chez les Grecs, lors que les fonts ſont trop petits, le Prêtre obſerve de faire paſſer l'eau baptiſmale avec ſa main ſur tout le corps de l'enfant, afin que cette eau touche & regenere chaque membre en particulier, & faſſe de l'enfant comme un autre Achilles, invulnerable partout & capable de reſiſter par cette *ablution détaillée* à tous (*d*) les traits du Demon. Je ne dis rien de la formule du Baptême repetée à chaque immerſion.

J'ajou-

(*a*) Le P. *le Brun* ubi ſup. pag. 339.

(*b*) On peut voir la conformité de cet uſage avec l'Aniquité dans le P. *le Brun* ubi ſup.

(*c*) Une de ces ſuites étoit que les petits enfans pouvoient rejetter l'Euchariſtie. Malgré cela on les communioit encore *avec l'Eſpece qui étoit dans le Calice*, au commencement du douzième ſiecle.

(*d*) On fait la fable d'Achille: ſi l'on veut preſſer la comparaiſon du fidelle à ce Heros, il ne ſera pas

J'ajoute ici, que ſelon *Tournefort*, les Armeniens ne baptiſent que le dimanche, excepté en danger de mort; que le Prêtre impoſe toujours le nom du Saint du jour, ou de celui duquel on doit faire la fête le lendemain & que le parrain rapporte l'enfant à la mere au ſon des trompettes & des tambours, quoiqu'il ait été porté à l'Egliſe par la ſage femme. La mere ſe proſterne en recevant ſon enfant. En même tems le parrain baiſe le ſommet de la tête de la mere.

L'adminiſtration du Chrême, ou la Confirmation, ſuit le Baptême: avant les onctions, le Prêtre noue un cordon de coton blanc & de ſoye rouge, dont il a tordu lui-même les fils & le paſſe au col de l'enfant. Cette ceremonie ſe fait en memoire du ſang & de l'eau qui ſortirent du côté de J. C. lorſqu'il reçut le coup de lance ſur la Croix. Il n'y a rien de plus à dire ſur ce Sacrement, ſinon qu'après les onctions le Miniſtre du Sacrement met une couronne ſur la tête de l'enfant & que la benediction du Chrême eſt attribuée au grand Patriarche des Armeniens. Il en envoye tous les ans uné certaine quantité aux Evêques & ceux-ci en fourniſſent aux Prêtres, (*a*) qui le falſifient pour augmenter leur profit. Autrefois ce Patriarche avoit ſeul le droit de faire le Chrême, mais depuis long tems un Evêque Armenien lui a enlevé une partie de cet avantage, après s'être (*b*) érigé en Patriarche dans la Paleſtine. On prépare ce Chrême depuis les Vêpres du Dimanche des Rameaux juſqu'à la Meſſe du Jeudi Saint. On n'employe ni bois, ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudiere qui ſert à la preparation de huile ſainte. Il faut pour cela du bois benit, & même, dit *Tournefort*, de vieux ornemens de l'Egliſe, de vieux Rituels, des Images uſées. Non ſeulement le Patriarche benit cette huile, il la fait auſſi lui même revêtu de tous ſes Ornemens Pontificaux, aſſiſté de trois Prêtres en habits de ceremonie, qui prient ſans diſcontinuer en préſence d'un grand nombre de fidelles.

L'uſage de la Confeſſion auriculaire chez les Armeniens non reunis n'eſt pas même revoqué en doute par *Ricaut* Proteſtant Anglois: mais ſuivant *Tournefort*, la plûpart des Confeſſions Armenienes ſont autant de ſacrileges. Les Prêtres ignorent l'eſſentiel du Sacrement, & les pénitens ne ſavent pas diſtinguer le péché de ce qui ne l'eſt pas. Suivant le P. *Monier*, les Confeſſeurs ſont également ignorans, negligens & intereſſés. Tous les deux aſſurent, qu'un Confeſſeur, pour avoir plutôt expedié ſon pénitent, ſe contente de lui preſenter une longue liſte de pechés & même de crimes enormes. A la lecture de chaque peché le pénitent, coupable du peché ou non, repond, *j'ai peché contre Dieu.* On paſſe legerement, ajoutent ils, ſur les peché capitaux & même ſur ces pechés qu'on doit mettre au rang des crimes, comme le vol, le meurtre &c. Mais que le penitent ait rompu ſon jeune, ou mangé du beurre un Mercredi, le Confeſſeur ordonnera la pénitence la plus rigoureuſe. Il ordonnera même des mois entiers de pénitence pour avoir fumé, ou pour avoir tue un chat.

Voici la formule de l'abſolution „que Dieu, qui a de l'amour pour les „ hommes, vous faſſe miſericorde; qu'il vous accorde le pardon des pechés, „ que vous avés confeſſé & de ceux que vous avés oublié. Pour moi par l'au-

„ torité

pas difficile de lui appliquer la fable entiere & la penſée de cette ancienne Epigramme.

Sed quia fas nulli eſt humanam vincere ſortem,
In membris tincti dant ſibi fata locum.

(*a*) Voy. la *Relation de l'Armenie* par le P. *Monier*.

(*b*) Voy. *Tournefort* Voyage du Levant Lettre 20. Cette uſurpation forma un Schiſme entre les Armeniens.

„ torité que me donne l'Ordre Sacerdotal, ſelon les divines paroles, tout ce „ que vous avés delié ſur la terre ſera delié dans le Ciel: avec les mêmes „ paroles je vous abſous de tous vos pechés &c". Mais, dit *Ricaut*, „ ce n'eſt „ pas aſſés de s'accommoder avec Dieu & avec ſa conſcience: il faut en- „ core adoucir l'indignation du Miniſtre de la Religion. L'argent a du „ pouvoir dans cette occaſion. . . . L'abſolution ne s'accorde qu'après l'of- „ frande. . . . ſi le Prêtre n'étoit ſatisfait, le reſte ſeroit inutile. . . . l'Evê- „ que, le Patriarche même n'auroit pas aſſés de pouvoir pour diſpenſer de la „ pénitence qu'un ſimple Prêtre auroit impoſée."

Je laiſſe le Sacrement de l'Ordre, où les ceremonies & les uſages n'ont rien de plus remarquable que ce qui a été dit, & je paſſe au Mariage. Les enfans ſe raportent ordinairement à leurs peres & meres, où à leurs plus proches parens du choix de la perſonne qu'ils doivent épouſer & auſſi des conventions matrimoniales. C'eſt-à-dire que ceux qu'on marie ne ſe mêlent veritablement que du *dénouement de la piece*. Selon *Tournefort* les mariages ſe font conformement à la volonté des meres qui ne conſultent ordinairement que leurs maris: encore eſt ce un grand effort qu'une telle deférence. Après qu'on eſt convenu des articles, la mere du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un Prêtre & de deux vieilles femmes: pour commencer les fiançailles elle préſente une bague à la future. Cette bague eſt le gage muet du futur qui ſe montre en même tems avec toute la gravité qu'il lui eſt poſſible d'obſerver, ou peut être avec tout l'embarras d'un homme qu'on n'a pas mis en état de choiſir. Quoiqu'il en ſoit, *Tournefort* dit, que la gravité eſt portée au point de ne pas même rire à cette premiere entrevue. Mais auſſi, elle doit être fort indifférente cette entrevue, „ puiſque la belle ou la larde ne montre pas même le blanc „ des yeux, tant elle eſt voilée. On préſente, continue t'il, à boire au Curé „ qui fait les françailles." Les Armeniens n'ont pas l'uſage de publier des bans, comme nous. La veille des noces le fiancé, & la fiancée ſe font des préſens reciproques. La jour des noces „ on monte à cheval. . . . le fiancé ſortant „ de la maiſon de ſa future marche le premier la tête couverte d'un raiſeau „ d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, ſuivant ſa qualité: ce voi- „ le, ou ce raiſeau deſcend juſqu'à la moitié du corps. (*a*) Il tient de la main „ droite le bout d'une ceinture, dont la fiancée, qui le ſuit à cheval couverte „ d'un voile blanc, tient l'autre bout. Ce voile tombe juſques ſur les jambes „ du cheval. Deux hommes marchent à côté du cheval de la fiancée pour „ en tenir les rénes. Les parens, les amis. . . . la jeuneſſe à cheval ou à pied „ les accompagnent à l'Egliſe au ſon des inſtrumens, en proceſſion, le cierge „ à la main & ſans confuſion. On met pied à terre à la porte de l'Egliſe, & „ les fiancés vont juſqu'aux marches du ſanctuaire tenant toujours la ceinture „ par les bouts. Là ils s'approchent de front, & le Prêtre leur ayant mis la „ Bible ſur la tête. . . . prononce les paroles ſacramentelles, fait la ceremo- „ nie des anneaux & dit la Meſſe." La benediction nuptiale eſt exprimée en ces termes. „ (*b*) Beniſſés, Seigneur, ce mariage d'une benediction perpetuelle, „ & accordés leur par cette grace, qu'ils conſervent la foi, l'eſperance & la „ charité, donnés leur la ſobrieté, inſpirés leur de pieuſes penſées, conſervés „ leur couche ſans ſouillure &c."

Je

(*a*) La ceremonie n'eſt pas toujours la même. La fiancée eſt auſſi menée à l'Egliſe entre deux Matrones, ſelon la figure placée à page 225. & le fiancé va de même à pied accompagné d'un homme qui porte ſon ſabre. Dans les Cent Eſtampes il eſt appellé *Compere*.

(*b*) Le P. *Monier* dans ſa *Relation de l'Armenie*.

Je dois remarquer quelques uſages ſinguliers des mariages des Armeniens de *Julfa.* Le jour des Noces, le marié met un cierge à la main de chacun des conviés. De jeunes filles chargées d'habits, & d'autres préſens, & ſuivies de quelques femmes entrent en danſant au ſon des tambours & des haut-bois, & attachent une croix de ſatin verd brodé ſur l'eſtomac du marié. On préſente au Prêtre les habits du marié & de la mariée, qui s'en revêtent auſſi-tôt. Le marié revêtu de ſes habits nuptiaux ſe rend avec ſes principaux amis auprès de la mariée, y fait & reçoit des complimens. Alors les mêmes jeunes filles lui attachent une ſeconde croix de ſatin rouge ſur la premiere. Les femmes apportent un mouchoir qu'elles lui font prendre par un bout, donnant l'autre à la mariée. C'eſt en ſe tenant ainſi que le marié & la mariée ſe rendent à l'Egliſe. Avant la lecture du formulaire du Mariage & après l'interrogation du Prêtre, un garçon de la noce, (Paranymphe) leur tient les mains & les têtes jointes avec un mouchoir. Enſuite on les couvre d'une croix, dont ils reſtent couverts juſqu'à la fin de la lecture du formulaire & des prieres.

Après la Benediction du Mariage, les mariés ſont reconduits chez les parens de la mariée dans le même ordre & avec la même ceremonie, à quoi l'on ajoute les félicitations & les marques ordinaires de joye. Le P. *Monier* dit que le marié voit pour la premiere fois la mariée à l'Egliſe. *Tournefort* renvoye cela plus loin. La noce finie, „le mari ſe couche le premier, après a-„ voir été déchauſſé par ſa femme, qui eſt chargée du ſoin d'éteindre la chan-„ delle, & qui ne quitte ſon voile que pour entrer dans le lit. . . . On dit „ qu'il y a des Armeniens qui ne connoitroient pas leurs femmes, s'ils les „ trouvoient couchées avec un autre homme. Tous les ſoirs elles éteignent „ la chandelle avant que de ſe dévoiler, & la plûpart ne découvrent point „ leur viſage pendant le jour."

Ricaut dit, que le Lundi matin eſt ordinairement le tems que les Armeniens ſolenniſent les Noces. „ La fête commence le Dimanche au ſoir & du-„ re trois ou quatre jours avec de grandes rejouïſſances. La mariée eſt preſque „ toujours aſſiſe pendant ce tems-là dans une chaiſe, où on l'empêche de s'en-„ dormir. L'Epoux. . . . n'a la liberté de conſommer ſon mariage que le „ Mercredi ou le Jeudi au matin." Quel peut-être le but d'un uſage qui par ſa bizarrerie ne laiſſe pas d'être (*a*) une eſpèce de ſuplice pour la mariée? Après cette conſommation ſi ridiculement éloignée de la benediction qui l'autoriſe, on expoſe gravement aux yeux du public les marques (*b*) *non inconteſtables* de la virginité de l'Epouſe.

Tournefort aſſure que pendant ces fêtes les hommes ne ſont point mêlés avec les femmes. Celles-ci ſe divertiſſent entre elles, & après s'être devoilées, diſent de bons mots & boivent gayement.

Non ſeulement l'Egliſe Armenienne trouve bon que les Prêtres ſéculiers ſe marient; elle les oblige au mariage, & c'eſt *Ricaut* qui le dit ainſi, ajoutant même *qu'elle ne donne point l'Ordre de Prêtriſe* qu'on n'ait une femme. L'Evêque n'a pas la liberté de ſe marier, parce qu'il eſt Prêtre regulier. Un Prêtre ſeculier, qui après la mort de ſa femme paſſeroit aux ſecondes Noces, ſeroit dégradé

(*a*) Des Peres de l'Egliſe ont crû que les filles ſouhaitoient plus ardemment les plaiſirs du mariage que les femmes. Selon ces SS. hommes l'imagination les repréſente aux filles beaucoup plus grans qu'ils ne ſont. D'autres décident pour les femmes, parce qu'elles ſavent déja ce que c'eſt.

(*b*) On peut voir dans les Auteurs qui ont écrit de la *virginité* des filles combien les ſignes de cette virginité ſont équivoques.

gradé ſans paſſer pourtant pour concubinaire. Il ſeroit ſimplement declaré Laïque.

Je viens à l'Extrême Onction & aux funerailles. Il n'eſt pas neceſſaire de repeter ici, que ce Sacrement appellé chez les Latins Extrême Onction, & connu autrefois plus particulierement chez eux ſous le nom d'*Huile des Infirmes*, nom qu'il conſerve encore aujourd'hui; il n'eſt pas dis je néceſſaire de repeter, que les Grecs l'adminiſtrent indifféremment & aux ſains, & aux malades. Les Voyageurs judicieux, & qui ne ſe ſont pas laiſſés prévenir à cet eſprit de parti qui ne permet ni de voir ni de comprendre, nous aſſurent que les Armeniens (non reunis) comptent auſſi cette Onction pour un Sacrement. Cependant ils la pratiquent de la maniere la plus abſurde, ne la donnant qu'après la mort, & d'ordinaire ſeulement aux Prêtres. Quand un d'entr'eux vient de mourir, on en avertit un autre, qui aporte le Chrême & fait toutes les Onctions ſur ce Prêtre mort, en diſant ces paroles; „ en oignant la main, que la main de ce Prêtre ſoit „ benite, ointe & ſanctifiée par ce ſigne de la ſainte Croix, par cet Evangile & „ par le ſaint Chrême au nom &c. & de même pour le reſte des onctions." Pour ce qui eſt des Laïques, auxquels on ne donne que rarement l'Onction, *Ricaut* dit, que l'uſage ordinaire eſt de les laver après leur mort, à la maniere des Turcs & de tous les Orientaux. Ne pourroit on pas mettre auſſi l'uſage ſuivant au rang des Onctions? C'eſt le P. *Monier* qui nous le décrit. „ Les Armeniens, dit-il, ont „ pour pratique de laver les pieds de tous ceux qui ſont à l'Egliſe. Après les „ avoir lavés, les Prêtres les oignent de beure, en memoire du parfum que „ la femme pechereſſe repandit ſur les pieds du Sauveur. (Ils ſe ſervent de beu- „ re, faute d'huile qui eſt rare dans le païs.) L'Evêque le benit devant que „ de commencer le lavement des pieds, & dit en le beniſſant; *Seigneur* ſanc- „ tifiés ce beure, afin qu'il ſoit un remede contre toutes les maladies, qu'il „ donne la ſanté à l'ame & au corps de ceux qui en reçoivent l'Onction." Selon la Rubrique des Armeniens, ajoute le P. *Monier*, cette pratique eſt recommandée par les Apôtres.

(*a*) Lorſqu'un enfant meurt au deſſous de neuf ans, le pere ou le plus proche parent fait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, & tout ce tems-là defraye le Prêtre auquel cette devotion eſt commiſe. Au neuvième jour on fait le ſervice ſolennel pour l'ame. *Ricaut* ajoute, „ que ceux qui ont „ de la pieté & des moyens ont un jour choiſi pour celebrer la memoire de „ leurs parens, & pour faire dire alors tous les Offices néceſſaires. Il dit auſ- „ ſi, que la coutume eſt univerſelle parmi ce peuple d'aller le Lundi de Pâques „ viſiter les tombeaux des morts." Alors les hommes crient & gemiſſent, mais les femmes hurlent, & cela s'appelle, ainſi que chez nous, marquer ſon deuil & ſon affliction. Car quoi qu'il ſoit generalement vrai qu'une violente affliction arrête l'action de l'ame & (*b*) ſuſpend le méchaniſme du corps; il ne l'eſt pas moins, que le temperament, l'exemple, l'imitation & la bienſeance ont fait des exceptions infinies, enſuite deſquelles tous les peuples ſe ſont accordés à convertir le deuil en ceremonie. Ainſi il eſt arrêté que chacun, au milieu de la douleur qui l'occupe interieurement, obſervera dans l'exterieur *l'uſage national de la douleur*, s'il eſt permis de s'exprimer de la ſorte. Je reprens *Ricaut*. (*c*) Après ces gemiſſemens des hommes & ces hurlemens des femmes, „ la Scene „ chan-

(*a*) Tiré de *Ricaut* ubi ſup.

(*b*) *In vultu color eſt ſine ſanguine, lumina mœſtis*
Stant immota genis: nihil eſt in imagine vivi &c. Ovid. L. VII. parlant de *Niobe*.

(*c*) *Ricaut* attribue l'origine de cette coutume aux aſſemblées des anciens fidelles ſur les tombeaux des Martyrs.

„ change, on se retire à l'ombre d'un arbre. Là de bonnes viandes font perdre „ l'idée de l'affliction: la douleur se noye. . . . dans les liqueurs, & les ré- „ jouissances de l'après midi sont aussi extravagantes & aussi outrées que. . . „ les lamentations du matin. ".

Quelques bizarres que soient ces pratiques, elles ne le sont pas tant encore que la *Commemoration des morts* decrite par *Corneille le Brun*, & représentée ici. Il semble que cette ceremonie soit particuliere aux Armeniens de *Julfa*. J'emprunterai pour la décrire les paroles même du Voyageur. „ Le vint sixième Août, „ jour auquel les Armeniens celebrent la Fête de la Croix. . . . les femmes se „ rendent deux ou trois heures avant le jour au Cimetiere, où l'on enterre les „ Chrétiens. Elles y portent du bois, du charbon, des cierges & de l'en- „ cens. Ensuite elles font du feu à côté des tombeaux de leurs parens & de „ leurs amis, sur lesquels elles posent des cierges allumés & jettent continuel- „ lement de l'encens dans le feu, en faisant de grandes lamentations. . . . se- „ lon qu'elles sont plus ou moins animées de douleur. Elles se jettent même „ sur ces tombeaux, qu'elles embrassent & baignent de leurs larmes. . . Les „ personnes de condition y allument jusqu'à cinq & six gros cierges en faisant „ des cris & des hurlemens effroyables. . . . A voir ces tombeaux d'un peu „ loin, ils ressemblent aux ruines d'une ville détruite par les flames, entre „ lesquelles les personnes qui se sont sauvées viennent chercher avec de la lu- „ miere pendant les tenebres de la nuit, leurs parens & leurs amis & les de- „ bris de leurs biens, en se plaignant de leur triste sort. Bien que les maris „ restent à la maison pendant que leurs femmes sont occupées à cette solem- „ nité, on ne laisse pas que d'y en voir quelques-uns, & des Prêtres qui font „ des prieres pour ceux qui les payent. . . . Ces Prêtres habillés de noir font „ un spectacle assés bizarre parmi toutes ces femmes vêtues de blanc. . . "

A l'égard des enterremens, les femmes y assistent generalement comme les hommes. Les Prêtres & les Diacres chantent en chemin. Le corps est porté par quatre ou par huit personnes sur une espèce de brancard. Ces porteurs se relayent quand le chemin est trop long. On enterre le corps sans cercueil, la tête un peu haute. Le Prêtre jette de la terre sur ce corps en forme de croix, & les assistans après lui.

De la CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* MARONITES.

„ Le Jesuite (*a*) Dandini, qui fut envoyé par Clement VIII. en qualité de „ Nonce aux Maronites du Mont Liban, a composé en Italien une Relation „ de son voyage, qui a été depuis peu traduite en François avec des Remar- „ ques où la Religion de ces Peuples est expliquée assez au long. Comme „ l'Auteur de ces Remarques a fait la critique des fautes, où ce Jesuite & „ plusieurs autres qui ont parlé des Maronites sont tombés, nous avons crû „ ne pouvoir mieux faire, que de produire ici un abregé, tant de la Rela- „ tion du Jesuite Dandini, que des Remarques critiques, d'où l'on pourra „ apprendre la créance & l'état present de ces Peuples.

„ Il est difficile de savoir précisément l'origine des Maronites. Ceux qui „ portent ce nom pretendent qu'ils le tirent d'un certain Abbé Maron, dont

„ Theo-

(*a*) *Girolamo Dandini nella sua Missione Apostolica.*



Dessiné par B. Picart en 1710. rectifié en 1730.

La COMMEMORATION *des* M

ARM



...ATION des MORTS chez les ARMENIENS.

„ Theodoret a écrit la vie, lequel Maron vivoit au commencement du V. ſiecle. Cette opinion, qui a été ſuivie par Brerewod, eſt fortement appuyée par le Jeſuite (*a*) Sacchini, qui pretend, auſſi bien que les nouveaux Maronites, que ces Peuples ne ſe ſont jamais ſeparés de l'unité de l'Egliſe, & que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont été dans le Schiſme, eſt qu'on a pris le renouvellement de leur reunion avec l'Egliſe Catholique pour un veritable retour à la Foi Catholique, & que les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur ont été imputées, comme s'ils en euſſent été les auteurs; au lieu que cela venoit des Heretiques parmi leſquels ils vivoient. Mais quoi que cette opinion paroiſſe d'abord avoir quelque probabilité, elle eſt néanmoins ſans fondement, & les témoignages (*b*) d'Eutychius Patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry & de pluſieurs autres, ſont autant de preuves évidentes, pour monſtrer que cette Nation a véritablement été dans le parti des Monothelites: ceux qui regardent le Monotheliſme comme une Hereſie, doivent auſſi regarder Maron comme un Heretique, quoi que les Maronites le qualifient de ſaint dans leur Office. L'on doit donc tenir pour conſtant, que ces Peuples, après avoir été ſeparés de l'Egliſe environ 500. ans, firent abjuration de leur Hereſie, ſoit vraye ou imaginaire, entre les mains d'Aymeric Patriarche d'Antioche, qui vivoit du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là ils faiſoient profeſſion de ne reconnoître qu'une volonté & qu'une operation en Jeſus Chriſt, quoi qu'ils avouaſſent qu'il y eût en lui deux natures.

Les Maronites ont un (*c*) Patriarche qui reſide dans le Monaſtere de (*d*) Canubin au Mont Liban, lequel prend la qualité de Patriarche d'Antioche. Il ne ſe meſle point de ce qui regarde le temporel; mais il y a deux Seigneurs qui prennent le titre de (*e*) Diacres ou Adminiſtrateurs, leſquels gouvernent tout le païs qui eſt ſous la domination des Turcs, à qui ils payent de grands tributs. L'élection de ce Patriarche ſe fait par le Clergé & par le peuple, ſelon l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe:" (Douze des principaux Prêtres, qui répréſentent ſans doute les douze Apôtres, s'aſſemblent pour cette élection dans le Monaſtere de *Canubin.* Ils y procédent par la voye du ſcrutin: & quand ils ſont tous d'accord, les Eccleſiaſtiques & le peuple tous enſemble la confirment. Si le ſcrutin ne reuſſit pas, on procede à l'élection par le compromis, c'eſt-à-dire que des 12. Prêtres on en choiſit trois pour faire cette élection, que le peuple confirme enſuite.) „ Depuis qu'ils ſont entierement reunis avec l'Egliſe Romaine, le Patriarche élû eſt obligé de prendre du Pape des Bulles de confirmation. Il garde un perpetuel celibat, auſſi bien que les Evêques ſes Suffragans; & l'on remarquera, que de ces Evêques il y en a de deux ſortes: car les uns ſont véritablement Evêques, ayant un véritable titre & des peuples qu'ils gouvernent. Les autres ne ſont proprement que de ſimples Abbés de Monaſtere, & ils n'ont aucune charge d'ames. Ces derniers ne portent point l'habit d'Evêque, n'en ayant aucune marque; mais ils ſont „ ha-

(*a*) *Sacchini in Hiſt. Societ.*

(*b*) *Eutych. in Annal.*

(*c*) Les Patriarches Maronites prennent d'ordinaire le nom de Pierre, dit le P. *Simon* dans ſes Remarques ſur le Voyage de *Dandini* au Mont Liban, à cauſe que S. Pierre a été Evêque d'Antioche. Le Pape leur envoye des Bulles de confirmation, comme aux Evêques d'Occident.

(*d*) *Canubin* mot corrompu de cœnobium.

(*e*) Ces Diacres ſont proprement des Seigneurs & des adminiſtrateurs du temporel. Voy. la raiſon & l'origine de cet établiſſement dans les Remarques du P. *Simon* ſur le Voyage de *Dandini.*

„ habillés comme les autres Moines, dont ils se distinguent néanmoins, en ce „ qu'ils portent la mitre & la crosse quand ils chantent la Messe. Le Patriar- „ che ne pouvant pas lui-même faire la visite de tout le Mont Liban, tient „ auprès de sa personne deux ou trois Evêques. Outre les Evêques qui sont „ au Mont Liban, il y en a encore à Damas, à Alep & en l'Isle de Cy- „ pre.

„ Pour ce qui est des autres Ecclesiastiques, ils peuvent tous se marier avant „ l'ordination; & le Patriarche même y obligeoit il n'y a pas long-tems les „ Prêtres avant que de leur conferer les Ordres, à moins qu'ils ne voulussent „ se faire Moines: car le peuple, qui est jaloux, n'est pas bien aise de voir de jeu- „ nes Prêtres sans femmes. Cependant, depuis qu'ils ont un College à Ro- „ me, où l'on éleve une partie de leurs Ecclesiastiques, il leur est permis de „ garder de celibat, sans qu'on les inquiete pour cela. Auparavant qu'ils étu- „ diassent à Rome, ils n'étoient gueres plus savants que le simple peuple, se „ contentans de savoir lire & écrire. Ceux-là passent pour doctes parmi „ eux, lesquels outre la Langue Arabe, qui est la Langue qu'on parle dans le „ païs, ont quelque connoissance de la Langue Chaldéenne, parce que leurs „ Liturgies & (a) leurs autres livres d'Office sont écrits en cette Langue.

„ La vie Monastique n'est pas moins en recommandation parmi les Maro- „ nites que dans tout le reste du Levant. Leurs Moines sont de l'Ordre de „ St. Antoine: & il y a de l'apparence qu'ils sont un reste de ces (b) anciens „ Ermites qui habitoient les deserts de la Syrie & de la Palestine; car ils sont re- „ tirés dans les lieux les plus cachés des montagnes, & éloignés de tout com- „ merce. Leur vestement est pauvre & grossier, ils ne mangent jamais de „ chair, même dans les plus grandes maladies, & ils ne boivent du vin que „ très-rarement. Ils ne sçavent ce que c'est que de faire des vœux: mais lors- „ qu'ils sont reçûs dans le Monastere, il y a un des Religieux qui tient un li- „ vre en sa main, & il se contente de lire quelque chose qui les regarde, en „ les avertissant de ce qu'ils doivent faire, par exemple, de garder la conti- „ nence: ce qui suffit pour garder la chasteté, sans s'y engager par des vœux, „ comme l'on fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont en propre des biens & de „ l'argent, dont ils peuvent disposer à la mort; & lors qu'ils ne veulent plus „ demeurer dans un monastere, ils passent dans un autre, sans en demander „ la permission à leur Superieur. Ils ne peuvent faire aucune fonction Eccle- „ siastique, comme de prêcher & de confesser; de sorte qu'ils ne sont que „ pour eux seuls, n'ayant aucun exercice spirituel en commun pour le service „ de leur prochain. Ils travaillent de leurs mains, & cultivent la terre con- „ formément à leur institution. Enfin ils exercent hautement l'hospitalité, „ principalement dans le Monastere de Canubin, où il y a table ouverte pen- „ dant toute l'année. L'on ne traitera point ici de leur créance, parce qu'el- „ le ne différe point des autres Orientaux, (c) à la reserve de ce qui a établi „ leur Schisme, dans lequel ils ne sont plus aujourd'hui, étant soumis entiere- „ ment à l'Eglise Romaine. Ils consacrent même en pain sans levain: mais „ il y a de l'apparence, qu'ils ne sont dans cet usage que depuis leur reunion avec „ Rome,

(a) Leurs Livres consistent en deux différentes versions de la Bible en Syrien, en un Recueil de Prie- res, de Pseaumes & de Litanies; en quelques collections de Conciles, de Constitutions &c.

(b) Voy. le *Voyage du Mont Liban* par *Dandini*, & les Remarques du P. *Simon* sur la vie monastique des Moines du Mont-Liban & sur la conformité de leur Discipline avec celle des anciens Moines.

(c) Voyés ci-après les principaux articles de leur ancienne croyance.

„ Rome, quoi que les nouveaux Maronites prétendent, qu'ils n'ayent jamais „ consacré en pain levé.

„ Leur Messe est assez différente de celle des Latins : mais l'on a reformé „ leur Missel à Rome, & il est défendu de se servir d'autre Missel que de ce- „ lui qui est reformé. Ils ne font aucun Office, qu'ils n'y encensent beaucoup „ sur tout en la Messe, où ils ne se servent point de manipule, ni d'étole, „ comme les Latins, n'ayant pas même l'usage des chasubles, si ce n'est de- „ puis qu'on leur en a envoyé de Rome : mais au lieu de manipule ils por- „ tent sur les deux bras deux petites pieces d'étofe de soye ou de laine teinte, „ qui sont cousues à l'aube, ou même qui en sont détachées. Les Prêtres ne „ disent pas la Messe en particulier, comme font les Prêtres Latins ; (a) mais „ ils disent tous la Messe ensemble étant à l'entour de l'Autel, où ils assistent „ le Celebrant, qui donne la communion à tous. Les Laïques communient „ sous les deux espèces : mais les Missionnaires du Pape y introduisent tous les „ jours la communion sous une espece. Ils ne font pas consister les paroles „ de la consécration dans ces mots, *Ceci est mon Corps* &c. *Ceci est mon Sang* „ &c, mais dans d'autres paroles plus longues, & qui renferment la priere „ qu'on appelle ordinairement l'invocation du St. Esprit. Ils suivent néanmoins „ présentement en cela & en beaucoup d'autres choses les sentimens des „ Théologiens Latins, qu'on leur a enseignés à Rome. A l'égard des autres „ Offices, ils les recitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Ma- „ tines, ou plutôt les Nocturnes. Ils recitent Laudes, qu'on peut appeller „ Prime, si-tôt que le jour commence. Tierce précede la Messe, après laquel- „ le ils disent Sexte. Nones se chantent après dîner, Vêpres au coucher du „ soleil ; & enfin Complies après souper, avant que de se mettre au lit. Cha- „ que Office est composé d'une préface, de deux ou de trois, & même de „ plusieurs oraisons, avec un pareil nombre d'Hymnes entre deux. Ils ont „ outre cela des Offices propres pour la Ferie, pour le Carême, pour les fê- „ tes mobiles & pour les autres jours. Les Prêtres & les autres Ecclésiasti- „ ques qui sont dans les Ordres sacrés, ne croyent pas être obligés de reciter l'Office, quand ils ne peuvent assister au Chœur, si ce n'est depuis que les La- „ tins ont voulu les y obliger ".

(Les Maronites commencent toujours leurs Offices par des prieres qui s'adressent à Jesus Christ comme Mediateur & Liberateur. Ils ne prient jamais la Vierge & les Saints séparement de Jesus Christ. Cependant ils saluent la Sainte Vierge en particulier, & honorent sa memoire par une infinité de louanges : mais suivant le rapport du P. *Simon*, à qui ces remarques sont dues, il paroit que ces salutations ne servent uniquement qu'à honorer le mérite de la Vierge. Les prieres que ces Maronites lui adressent & aux Saints ne demandent

(a) Ces deux usages, disent le P. *Simon* & *Dandini*, sont anciens & s'observoient dans la primitive Eglise. A l'égard de celui de donner la communion sous les deux espèces, voici quelques Remarques utiles. *Gabriel Sionite*, dans sa reponse aux questions de *Nihusius* sur quelques usages des Maronites, dit formellement, qu'on donne aux Maronites la Communion sous les deux espèces, excepté aux enfans nouvellement baptisés, & aux autres petits enfans, auxquels on donne à sucer une cuiller qui a été trempée dans le sang; excepté encore à ceux qui vont en voyage ou à la guerre, auxquels on permet d'emporter avec eux le Sacrement sous la seule espèce du pain ; usage que l'Antiquité a permis aussi. D'un autre côté *Abraham Echellensis*, que je cite ici sur la foi du P. *Simon*, écrivit au même *Nihusius*, qu'on ne donne la Communion sous les deux espèces chez les Maronites, qu'à ceux qui communient publiquement dans l'Eglise avec le Prêtre, qu'on ne porte le calice ni aux malades, ni a ceux qui ne peuvent pas se rendre à l'Eglise. Il ajoute que l'usage de donner le sang aux enfans est aboli, de même que celui de porter le Sacrement en voyage, & qu'on ne communie plus les enfans avant l'âge de dix ans.

dent point leur mediation. Elle n'eſt due qu'à Jeſus Chriſt comme unique Mediateur. (*a*) On leur demande de contribuer à fléchir la miſericorde divine par leurs prieres &c.)

„ Leurs jeûnes ſont fort différens des notres. Ils n'obſervent que le Carême, & ils ne commencent à manger en ces jours-là, que deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil. Ils ne jeûnent point les Quatre-tems, ni les veilles des Saints, ni d'aucune autre fête; mais au lieu de cela, ils ont d'autres abſtinences qu'ils obſervent rigoureuſement, car ils s'abſtiennent de manger de la chair, des œufs & du lait deux jours de la ſemaine, ſavoir le Mercredi & le Vendredi, & en ces deux jours-là ils ne goutent de quoi que ce ſoit, que midi ne ſoit paſſé; après quoi il eſt libre à chacun de manger tant & autant de fois qu'il lui plait. Ils jeûnent de la même façon vint jours avant la Nativité de Notre Seigneur, & les Religieux étendent ce jeûne encore davantage. A la fête de St. Pierre & de St. Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, & autant à la Fête de l'Aſſomption de la Vierge.

„ Les Evêques n'attendent pas les Quatre-tems pour conferer les Ordres, comme l'on fait dans l'Egliſe Latine; mais ils les adminiſtrent indifféremment tous les jours de fêtes: avant que la derniere reformation y fut introduite, l'on donnoit en un même jour à une ſeule perſonne, les Ordres de Lecteur, d'Exorciſte, d'Acolyte, de Soudiacre, de Diacre, de Prêtre, d'Archiprêtre & d'Evêque; & tout cela en deux ou trois heures. On remarquera, qu'ils obſervent d'auſſi grandes ceremonies pour faire un Archiprêtre, que pour conferer les autres Ordres; & il ſemble qu'ils le conſiderent comme un Ordre diſtingué des autres.

„ Ils ne gardent point d'eau dans les Fonts Baptiſmaux, qui ait eté benite le Samedi Saint, pour admiuiſtrer le Sacrement du Baptême, comme l'on fait dans l'Egliſe Latine: mais toutefois & quante qu'il ſe préſente quelqu'un pour être baptiſé, ils beniſſent l'eau, en recitant un grand nombre de prieres; puis ils plongent trois fois dans l'eau la perſonne qu'ils baptiſent, ou bien ils en jettent trois fois ſur elle, ayant fait un peu chauffer l'eau auparavant. Ils ne prononcent néanmoins qu'une fois les paroles néceſſaires en nommant la perſonne: ils ne ſe ſervent point de ſel, & n'oignent pas ſeulement la tête, mais auſſi la poitrine avec leurs mains qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus le devant & le derriere du corps depuis la tête juſqu'aux pieds. Outre cette onction, qui ſe fait avant le Baptême, ils en ont encore une autre après, qui eſt proprement la Confirmation parmi les Orientaux: mais ils l'ont abolie, depuis qu'ils ſont reunis avec l'Egliſe Romaine, afin d'adminiſtrer le Sacrement de la Confirmation ſelon la maniere des Latins". (Au Baptême le parrain ne tient point l'enfant ſur les fonts, mais le Prêtre reçoit l'enfant dans un linge, après l'avoir tiré des fonts.)

„ Ils ſe mettoient autrefois peu en peine de ſe confeſſer avant la communion: mais les Miſſionnaires de Rome les ont obligés à cela. Les Prêtres étoient auſſi tous égaux en juriſdiction dans les matieres qui regardent la Penitence, avant leur reformation. Il n'y avoit aucuns cas reſervés aux Patriarches & aux Evêques". (*Dandini* ſe plaint que la Confeſſion eſt fort negligée

(*a*) Voy. les Remarques du P. *Simon* ſur le Voyage de *Dandini*.

gée chez les Maronites. Il eſt vrai qu'elle l'eſt beaucoup plus & chez eux & chez les autres Orientaux que dans l'Egliſe Latine. Pour ce qui eſt de la maniere, les uns ſe confeſſent debout, les autres aſſis, pluſieurs à genoux. Les confeſſeurs impoſent des pénitences publiques aux péchés publics & de ſecretes aux péchés ſecrets. Les pénitences conſiſtent en jeûnes, prieres, aumônes, pelerinages & proſternemens. Les confeſſeurs ſe reglent en general ſur leurs Livres penitentiaux. Entre ceux qui negligent de ſe confeſſer, il y en a qui ſous pretexte de ſe confeſſer à Dieu ſeul s'en vont marmoter leurs péchés dans les trous des murailles d'une Egliſe.) " Ils ne portoient pas auſſi avant leur reformation, grand reſpect au „ Sacrement de l'Euchariſtie, qu'ils conſervoient dans les Egliſes ſans aucune „ lumiere, renfermé dans une petite boëte, & caché dans un trou de la mu- „ raille, ou dans quelque autre endroit.

„ Ils ne publioient point auſſi alors le mariage dans les Egliſes, avant „ que d'en faire la ceremonie: ils prenoient même pour cela toutes ſortes „ de Prêtres indifféremment, ne croyant pas qu'il fût néceſſaire d'avoir re- „ cours au Curé. Il y en avoit de plus, qui ſe marioient avant l'âge de „ 12. & de 14. ans. Et pour ce qui regarde les empêchemens du mariage, „ ils étoient dans un uſage bien différent de celui qui eſt maintenant reçû „ dans l'Egliſe Romaine: car en contant les dégrés, ils ne les prenoient pas „ ſeulement du chef qui commence la ligne, mais ils y renfermoient les „ deux branches qui ſortent du chef, croyant que deux perſonnes en même „ dégré, comme ſont deux freres, faiſoient auſſi deux dégrés; de ſorte que „ s'imaginant ne ſe marier qu'au ſixième dégré, ils ſe marioient en effet „ au troiſième. Ils prenoient au contraire pour empêchement ce qui ne „ l'étoit point; car ils ne permettoient pas à deux freres d'épouſer les deux „ ſœurs, ni à un pere & à un fils d'épouſer la mere & la fille.

„ Ils ont en uſage une certaine onction pour les malades, laquelle ils ap- „ pellent lampe, parce qu'en effet ils ſe ſervent pour cela de l'huile de la „ lampe en cette maniere. Ils font un petit gâteau un peu plus grand qu'u- „ ne Hoſtie, où ils dreſſent ſept méches entortillées à de petites pailles, & ils „ mettent tout cela dans un baſſin avec l'huile; puis recitant un Evangile & „ une Epitre de St. Paul avec quelques prieres, ils allument toutes ces mé- „ ches. Après cela ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & aux „ bras tous ceux qui ſe trouvent préſens & celui qui eſt malade, en diſant à „ chaque onction: Que Dieu par cette onction te pardonne tes péchés, qu'il „ affermiſſe & fortifie tes membres, comme il a affermi & fortifié ceux du „ paralytique. On laiſſe enſuite bruler la lampe, tant qu'il y a de l'huile; „ & comme cette huile n'a été benite que par un ſimple Prêtre, cela a fait „ croire à pluſieurs perſonnes, que cette ceremonie n'eſt pas le Sacrement de „ l'Extrême-Onction, puis qu'on le donne à des perſonnes qui ne ſont pas „ fort malades. Mais ceux qui ſavent la Théologie Orientale n'auront pas „ de peine à être perſuadés, que ces peuples n'avoient point d'autre Sacrement „ d'Extrême-Onction que celui-là, avant que les Latins les euſſent reformés: „ auſſi le mot d'Extrême-Onction ne ſe trouve-t-il en uſage que parmi les La- „ tins, parce qu'ils n'oignent les malades que quand ils ſont à l'extrêmité; ce „ qui n'eſt point obſervé par les Chrétiens du Levant.

„ Avant de finir ce diſcours touchant les Maronites, j'ajouterai ici en abre- „ gé ce que le (*a*) P. *Beſſon* Jeſuite en a remarqué dans ſon livre intitulé *la Sy-* „ *rie*

(*a*) *P. Beſſon en ſa Syrie Sainte.*

„ *rie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent une partie „ du Mont Liban appellé Quesroan. Ce Jesuite croit que les Maronites tirent „ leur origine de St. Maron Abbé Syrien, & non de l'Heresiarque Maron; „ & entre autres preuves qu'il rapporte, il dit que les Maronites ont ac- „ coûtumé, après que le Clergé & le peuple ont élû un Patriarche, d'avoir „ recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais il devoit prendre „ garde, qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela, que depuis leur grande „ liaison avec l'Eglise Romaine. Il ajoute de plus, que Jean de Damas ne „ pouvoit pas ignorer l'Heresie des Maronites, s'ils eussent été en effet Here- „ tiques, parce qu'il étoit leur voisin; & cependant dans le dénombrement „ qu'il fait des Heresies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'étoit pas néces- „ saire, puis qu'ils sont compris dans l'Heresie des Monothelites.

„ Ce même Auteur touche en peu de mots ce que le Jesuite *Dandini* & „ quelques autres de cette Societé ont fait parmi les Maronites; & c'est ce „ que nous avons rapporté plus au long avec les reflexions nécessaires. Tout „ ce que l'on peut dire, c'est que ce Missionnaire Jesuite me paroit enco- „ re plus simple que les autres, lors qu'il parle de la créance des Maroni- „ tes. C'est pourquoi je ne croi pas qu'on doive ajoûter foi à un miracle „ qu'il rapporte comme une preuve évidente de la croyance orthodoxe des Maronites. Il affirme qu'à trois milles de Canubin, auprès d'un village nom- „ mé Eden, il y a une Eglise Metropolitaine sous le nom de St. Sergius, & „ qu'au dessus de cette Eglise l'on découvre une Chapelle dediée à St. Abdon „ & à St. Sennan, où il y a une fontaine d'eau vive, qui coule sous l'autel „ pendant la Messe, le jour qu'on celebre la fête de ces deux Saints. Il dit „ de plus, que quoi que cette fête soit mobile, étant attachée au premier Di- „ manche du mois de Mai, il n'y a pourtant jamais de changement dans le „ cours de cette fontaine, qui est toujours reglé au premier Dimanche de Mai, „ même depuis que le Calendrier a été reformé par Gregoire XIII. Mais je „ ne doute point qu'on n'ait fait cette histoire à plaisir, & peut être pour „ autoriser la reformation du Calendrier par Gregoire XIII. laquelle ces Peu- „ ples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore „ davantage que ce miracle est supposé, c'est que l'Auteur assure que cette „ fontaine qui court pendant la Messe, jette de l'eau avec plus grande a- „ bondance, lors que le Prêtre éleve l'Hostie; sans prendre garde que l'é- „ levation de l'Hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la ma- „ niere qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le P. Besson rapporte ce „ miracle, comme une preuve évidente pour autoriser contre les autres Na- „ tions du Levant la devotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, „ & en même tems pour établir la reformation du Calendrier. On lit aussi „ dans cette Relation, que l'humeur des Maronites est fort douce, & qu'ils „ donnent au moins de bonnes paroles, en promettant de faire ce qu'on „ desire d'eux; qu'ils disent souvent que Dieu est bienfaisant, & qu'il fera „ reussir la chose qu'on leur propose, (*a*) qu'ils ont toujours à la bouche le „ nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. Mais si ces peuples sont d'un „ naturel bon & facile, ajoute le même Auteur, ils sont aussi très-incons- „ tans: quand ils ont entendu une bonne prédication, vous les voyez en- „ tierement resolus de se convertir, & de faire une confession exacte de „ leurs péchés; mais quand il en faut venir aux effets, ils paroissent insen- „ sibles. Leurs femmes sont, à la vérité, très-modestes; mais plus elles „ sont de qualité, moins elles vont à l'Eglise: de sorte que pout louer la

„ qua-

(*a*) Cet usage est general chez les Orientaux, & surtout parmi les Mahometans.

„ qualité d'une Dame, l'on dit d'elle, qu'elle n'entend la Messe qne le jour „ de Pâques, & encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lors qu'une fille „ est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la Messe, & elle va „ cependant aux bains & aux nôces. Il semble qu'elles soient bannies des Eglises, „ comme les femmes Mahometanes sont bannies des Mosquées. Il y a pourtant „ un Monastere de Religieuses, qui sont de l'Ordre de St. Antoine, & ce „ Monastere est en grande reputation de sainteté. Leur bâtiment ne consiste „ presque qu'en une Eglise, où ces filles sont logées, comme des pigeons „ dans leurs nids, en de petits recoins pratiqués entre l'élevation de la voute „ & la terrasse. Ces cellules sont si basses, qu'elles ne peuvent s'y tenir de- „ bout, & à peine y a-t-il place pour y tenir leur corps. Tout leur emploi „ consiste à chanter l'Office, à méditer, à prier & à travailler. Leurs prie- „ res commencent vers les deux heures du matin; & elles travaillent dès le point „ du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins & les terres de leur Monastere.

„ Enfin le P. *Besson* assure dans la seconde partie de son livre, où il fait voir „ la grande antipathie qui se trouve entre les Syriens & les Francs, que dans „ la Syrie l'on ne dit d'ordinaire qu'une Messe chaque jour, & même les Di- „ manches; qu'il y a peu d'autels, & encore moins de celebrans; que tous, „ excepté les Maronites, consacrent avec du pain levé; que les Prêtres qui ne „ celebrent point, ne laissent pas d'assister à la Messe, & d'y tenir leur rang, mais „ avec un habit commun, à la reserve de ceux qui servent de Diacres ou de „ Soudiacres; qu'enfin chacun communie sous les deux espèces, horsmis les „ Maronites, qui communient sans celebrer la Liturgie, & reçoivent une particu- „ le trempée dans le sang de Notre Seigneur.

Supplément à ce qui a été dit touchant les MARONITES.

„ Quoique ce qui a été rapporté ci-dessus touchant les Maronites paroisse „ appuyé sur de bonnes raisons, un savant Maronite qui professe la Langue A- „ rabe dans le College de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour „ montrer que sa Nation n'étoit jamais tombée dans l'Heresie dont on l'accu- „ se, & que Maron a été véritablement orthodoxe & saint, & non pas un „ Heretique. *Gabriel Sionita*, & après lui *Aqraham Ecchellensis*, ont aussi eu „ dessein de faire une Apologie pour ceux de leur Nation & pour leur pré- „ tendu St. Maron; mais ces Apologies n'ont point paru. *Fauste Nairon*, pa- „ rent d'Abraham & son Successeur, a entrepris depuis peu de faire cette A- „ pologie dans une (*a*) Dissertation imprimée à Rome, où, selon le sentiment „ commun des Maronites, il prouve par les témoignages de Theodoret, de St. „ Jean Chrysostome, & par quelques autres Auteurs, que Maron, dont les „ Maronites tirent leur nom, est le même qui vivoit vers l'an 400. & dont il „ est parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoute, que les Disciples de cet „ Abbé Maron se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâtirent plusieurs „ Monasteres, & entre autres un fort celebre sous le nom de Maron près du „ fleuve Oronte. Le même Auteur prétend de plus, que tous ceux d'entre „ les

(*a*) *Dissert. de origine, nom. ac Relig. Maron. autore Fausto Nairone, edit. Romæ, ann.* 1679.

„ les Syriens qui n'étoient point infectés d'Herefie, fe refugierent chez les Difciples de l'Abbé Maron, que les Heretiques de ces tems-là nommerent pour cette raifon Maronites. Ils feroit à fouhaiter que *Nairon* eût apporté des preuves de cette opinion moins éloignées de ces tems-là; & je ne croi pas qu'on doive s'en rapporter entierement à l'autorité de Thomas Archevêque de Kfartab, qui vivoit, à ce qu'on prétend, vers l'onzième fiecle, quoi que cet Auteur fût de la Secte des Monothelites : car fi l'on examine avec foin ces Auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits hiftoriques, & ils rapportent le plus fouvent pour des chofes anciennes, ce qui fe paffoit de leur tems, & qu'ils ont même puifé dans les livres des Maronites depuis leur reconciliation avec Rome.

„ Ce qui a plus d'apparence de vérité dans l'Apologie de *Nairon* pour ceux de fa Nation, eft ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de Tyr, qui eft un Auteur affez exact, & qui a parlé de l'Herefie des Maronites comme témoin oculaire. Il affûre que Guillaume a pris la meilleure partie de fon Hiftoire des Annales de Said Ebn Batrik, autrement Eutychius d'Alexandrie; & que comme Eutychius eft peu exact en quantité de faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'étonner que Guillaume de Tyr foit tombé dans les mêmes défauts. Eutychius, dit *Nairon*, affure que Maron Monothelite vivoit fous l'Empereur Maurice; & cependant le Monothelifme n'étoit point encore connu dans ce tems-là. Mais fi l'on rejettoit l'autorité des Hiftoriens Arabes, à caufe de leur peu d'exactitude dans la Chronologie, il n'y en auroit pas un qu'on ne dût rejetter entierement. On ne fe fert pas tant dans le fait dont il s'agit, de l'autorité de Guillaume de Tyr fur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychius, que de fon témoignage propre, parlant d'une chofe qui eft arrivée de fon tems fous Aymeric Patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronires de ce païs-là de leurs erreurs prétendues.

„ Il n'y a pas de vrai femblance à ce que Nairòn produit d'une Hiftoire Arabe, & qui avoit déja été rapportée par (*a*) Quarefmius, favoir que Maron étoit venu d'Antioche à Rome avec un Legat ou Envoyé du Pape Honorius, qui créa le même Maron Patriarche d'Antioche, à caufe de fa foi orthodoxe. Je paffe fous filence quelques autres actes de cette nature, qui ne fe trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont été compofés après la reunion des Maronites avec l'Eglife Romaine. Pour peu qu'on fache l'Hiftoire Eccléfiaftique, il fera aifé de juger que ces Hiftoires n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, & que les Maronites & les autres peuples du Levant, qui ne font point favans dans la Critique de l'Hiftoire, ont rapporté à des tems anciens ce qui n'eft en ufage parmi eux que depuis quelques fiecles feulement. C'eft auffi fur ce principe, qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (*b*) Commentaire fur la Liturgie de St. Jaques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribue, contenant des faits qui font pofterieurs de plufieurs fiecles. Au refte, les Maronites, qui prétendent avoir toujours confervé la pureté de leur Foi, rejettent les erreurs, qui fe trouvent dans les ouvrages qui font véritablement de leurs Auteurs, fur les Heretiques leurs voifins, qui ont femé ces erreurs parmi eux, & qui ont „ mê-

(*a*) *Quarefm. in dilucid. Terræ Sanctæ.*
(*b*) *Joan. Maro, Comm. in Liturg. St. Jacobi.*

„ même attiré à leur Secte quelques-uns d'entre les Maronites : & ainsi, bien „ que les Maronites prétendent avoir toujours conservé la véritable Foi, ils ne „ peuvent nier qu'il n'y ait eu une partie de ceux de leur Nation qui a eu „ les mêmes sentimens que les Jacobites. (*a*) Pierre Patriarche des Maro- „ nites, dans une lettre qu'il a écrite au Cardinal Caraffe, témoigne que „ les erreurs qui se rencontrent dans leurs livres, doivent être imputées à „ leurs voisins: mais le (*b*) Patriarche d'aujourd'hui écrivant à Nairon, as- „ sure qu'ils ont conservé plusieurs livres exempts de toutes ces erreurs ; & „ ce même Patriarche nous fait esperer un volume des Liturgies Orienta- „ les, qu'il prétend concilier avec la Messe des Latins. Il ne se peut fai- „ re que cet ouvrage ne soit d'une grande utilité, & qu'il ne nous expli- „ que plusieurs faits qui regardent cette matiere, & qui sont encore dans „ l'obscurité.

(Il est nécessaire d'ajouter ici les principaux articles de la croyance des anciens Maronites & certaines opinions qu'on leur a attribuées avant leur reunion aux Latins. Outre le dogme sur la procession du St. Esprit, qui leur é- toit commun avec les Grecs, & l'erreur des Monothelites, dont on les a ac- cusés, on leur (*c*) attribue d'avoir crû que toute la Trinité s'étoit incarnée; qu'il n'y a point de péché originel, ni de (*d*) Purgatoire; que les ames au sortir du corps ne vont ni au Ciel ni aux Enfers, mais qu'elles attendent le dernier jugement dans un lieu, où elles sont entierement insensibles; que tou- tes les ames ont été créées dès le commencement du monde; qu'il est per- mis de nier exterieurement sa croyance, pourvu qu'elle reste dans le cœur. Ils croyoient aussi dit-on, qu'un mari peut repudier sa femme pour crime d'a- dultere, ou pour quelqu'autre cause, & en prendre une autre; que l'on doit rebaptiser les Heretiques qui abjurent leurs erreurs, qu'un enfant ne peut être baptisé qu'après les jours de purification de la mere ; que les femmes doivent être exclues de l'assemblée des fidelles & privées de l'Eucharistie dans le tems de la maladie periodique de leur Sexe. Outre cela, ils celebroient la Communion avec du pain sans levain, ils ne la donnoient à personne qui fut en danger de mort. Ils ne mangeoient d'aucune chose étouffée dans le sang. Ils ordonnoient les enfans Soudiacres dès l'âge de cinq ou six ans. Je ne repeterai pas quelques usages & quelques points de doctrine dont on a parlé, & j'en laisse aussi quelques autres, qui sont de peu d'importance. Je remarquerai seulement quelques ceremonies qui sont particulieres aux Maronites d'aujourd'hui, & certaines coutumes qui me paroissent dignes de l'attention du Lecteur.

Ces Maronites conservent (*e*) une espèce de veneration pour leurs cedres & les visitent avec beaucoup de devotion, sur tout le jour de la Transfigu- ration. Alors on dit solemnellement la Messe au pied d'un gros cedre sur un autel de campagne fait de pierre posées simplement les unes sur les autres. Ils portent si loin le respect qu'ils ont pour leurs Prêtres, qu'ils ne les rencontrent jamais sans leur demander la benediction : même ils n'entreprennent rien sans l'avoir auparavant demandée & obtenue d'un Prêtre. A table le même res- pect

(*a*) *Petr. in Epist. Arab. ad Card. Caraff. ann.* 1578.
(*b*) *Steph. Petr. in Epist. ad Faust. Nair. ann.* 1674.
(*c*) *Voyage* de *Dandini* &c. *Brerewood* Chap. 25.
(*d*) Le P. *Simon* prouve la fausseté de cette imputation dans ses Remarq. sur *Dandini.*
(*e*) *Voyage de Syrie* par *Larroque. Voyage au Mont Liban* par *Dandini.*

pect qu'ils ont pour les Prêtres ne leur permet plus de boire ni de manger après que le Prêtre a fait la clôture du repas par le ſigne de la Croix & par certaines prieres qu'il recite.

Le Nonce *Dandini* rapporte que les Prêtres Maronites „ ne diſent (*a*) tous „ les jours qu'une Meſſe pour chaque lieu & que parmi eux quelques uns „ la diſent pieds nuds; que les jours de jeûne ils attendent juſqu'après midi, „ pour la dire & dans le Carême juſqu'à deux ou trois heures avant le coucher du Soleil. La plûpart, continue-t-il, tiennent leurs doits étendus a- „ près la conſécration, comme auparavant, & touchent indifféremment tou- „ tes ſortes de choſes ".

A l'Egliſe les femmes ne ſe rangent point parmi les hommes. Ceux-ci ſe placent au haut de l'Egliſe, les femmes au bas près de la porte, afin de ſortir les premieres après l'Office & ainſi n'être vues de perſonne. Le P. *Beſſon* (*b*) rapporte „ que non ſeulement les hommes ne vont pas dans l'endroit où ſont les „ femmes, mais qu'ils ont même différens Curés ". Cependant les Miſſionnaire *Dandini* dit, que les femmes entrent dans les Monaſteres, s'y promènent, y mangent, y couchent.

On a vû que les Maronites ne publient pas le mariage par des bans comme en Europe. Ils n'ont point recours à leur propre Curé pour ſe marier, & ils prennent indifféremment le premier Prêtre qu'ils trouvent. Enfin ils n'enregiſtrent ni les noms des mariés & des témoins, ni le tems & le lieu du mariage: ce qui autoriſe divers abus parmi eux.

L'Extrême-Onction eſt auſſi fort négligée, & les mourans le ſont bien autant, puis qu'après leur avoir porté la Croix & l'encens, on les laiſſe mourir ſans autre façon. Ils pleurent les morts avec des cris & des hurlemens accompagnés de beaucoup d'agitation: ce qui, comme j'ai déja dit, peut fort bien prouver que l'on ſait obſerver les uſages de ſon païs. Par bienſéance on n'aprête rien pendant quelque tems dans la maiſon du défunt. Les parens & les amis y apportent à manger & à boire, y mangent avec les affligés & les conſolent.

Des NASSERIES, *des* KELBITES, *des* CHRETIENS *de* St. JEAN &c.

Il ne faut pas confondre les *Naſſeries* avec certains *Nazariens*, (*Naſſairious* chez les Mahometans) qui forment une Secte parmi les Sectateurs d'*Ali*. Les Nazariens Muſulmans ſoutiennent que la Divinité peut s'unir corporellement avec les hommes. Fondés ſur cette opinion puiſée du Chriſtianiſme, ils croyent que la Divinité s'eſt unie intimement à pluſieurs prétendus Saints ou Prophetes du Mahometiſme, & principalement avec *Ali* &c. Les *Naſſeries* dont je parle ici ne ſont à proprement parler, ni Mahometans ni Chrétiens. Voici ce que je trouve de plus détaillé ſur les *Naſſeries*. (*c*) „ Le Kelbié eſt „ le nom d'un païs habité par . . . . ces *Naſſeries* . . . . nom qui „ (*a*) ſi-

(*a*) Sur l'uſage de ne celebrer qu'une Meſſe, voyés les Remarques du P. *Simon* ſur le Voyage de *Dandini*.

(*b*) *Syrie Sainte prem. Partie.*

(*c*) *Syrie Sainte* ubi ſup. pr. Partie Chap. 3.

„ (*a*) signifie en Italien *Christianaccio*, c'est-à-dire mauvais Chrétien. Le païs qu'ils „ habitent a deux journées d'étendue en longueur & en largeur. Il s'étend le „ long de la mer depuis Tortoze jusqu'au delà de Laodicée. . . ces *Nasseries* sont „ un peu (*b*) larrons, mais d'ailleurs ils. . . . sont fort chastes. . . les fem- „ mes y ont le visage découvert. . . . ce qui n'est point en usage dans tout „ le reste de l'Orient. Si un étranger passant demande le chemin, quelque- „ fois une jeune fille ira avec lui, durant une lieue ou davantage pour le lui „ enseigner; ce qui néanmoins est très dangereux, parce que si l'étranger vient „ à jetter une œillade, qui donne quelque soupçon à la fille. . . . elle le „ tuera, si elle peut, ou du moins criant à l'aide le fera assassiner. La même „ chose arrive dans les maisons des particuliers, lorsque les femmes sont à ta- „ ble. . . .

„ (*c*) Ils haissent les Mahometans. . . . & l'Alcoran, bien que pour se ga- „ rantir de l'oppression des Mahometans, ils se disent Turcs. . . personne ne „ sait le secret de leur Religion, d'autant qu'il est défendu au peuple & nom- „ mément aux femmes de l'apprendre. Il n'y a que les (*d*) Santons qui ayent ce „ pouvoir, & ceux qui ont charge de faire les prieres, d'apprendre la créan- „ ce &c.

„ Ils ont un Evangile, qu'un vieillard leur lit, & croyent, à ce qu'on dit, „ à la Sainte Trinité. Ils observent la Pâque & quelques autres fêtes des „ Chrétiens. . . Noël, la Circoncision, l'Epiphanie. . . ils appellent le jour „ de l'an *Istrenes*, mot sans doute corrompu de celui d'*étrenes*. . . Ils ont aussi „ de la devotion pour *Sainte Barbe*. . . Leurs assemblées sont fort secretes; ils „ disent des Oraisons sur du pain & du vin, qu'on distribue à toute l'assem- „ blée. Ils n'ont ni jeûne ni abstinence, sinon qu'ils ne mangent jamais de la „ femelle d'aucun animal. . . On remarque qu'ils jurent par Saint Mathieu „ & Saint Simon, quoi qu'ils ne les connoissent pas. . . On voit parmi eux. „ . . . une Eglise. . . . semblable aux notres. . .

„ Cette Nation presqu'inconnue, quoique logée dans le cœur de la Syrie, „ semble tenir du (*e*) Mahometan, de l'ancien Persan & du Chrétien. Elle „ ne mange point de pourceau avec le premier, quelques-uns disent qu'elle „ (*f*) adore le soleil avec le second: elle (*g*) boit du vin & se moque de l'ab- „ stinence du Turc avec le troisième, & ce qui est considerable, (*h*) elle prie „ pour la venue des Chrétiens.

„ Leur language est Arabe. . . " ils portent sur eux des billets talisma- niques pour se conserver la santé. Cette superstition leur est commune avec les autres Orientaux.

Il y a apparence que les *Kelbins* ou *Kelbites* ne différent pas des *Nasseries*, &

(*a*) Il vaudroit mieux dire que *Nasserie* est un nom corrompu de *Nazarion* ou *Nazarien*, que les Mahometans donnent par mépris aux Chrétiens.

(*b*) A propos de ce penchant, je remarquerai ici une coutume que le P. *Besson* attribue aux Syriens; c'est de châtier le voleur & celui qui a été volé. Par ce moyen, disent-ils, on rend les gens plus avisés. Mais le Missionnaire remarque fort bien, que la crainte du châtiment empêche les gens de se plaindre & par conséquent que les vols n'en sont que plus fréquens.

(*c*) Ibid. Ch. 2.

(*d*) Il veut dire sans doute les Prêtres.

(*e*) Et du Juif.

(*f*) Ce qui est faux suivant *Hide*. Voy. au Tom. II. des *Idolat*. Dissertat. sur la *Religion des Gaures*.

(*g*) Le détail qu'on vient de donner prouve beaucoup mieux leur conformité avec le Christianisme.

(*h*) Cependant ce Missionnaire nous dit au même endroit, qu'ils se donnent pour Turcs à ceux qui leur demandent compte de leur Religion.

& qu'on leur a donné ce nom de *Kelbins*, qui ſignifie chiens, par deriſion & par mépris. Mais on trouve auſſi (*a*) que ce nom leur a été donné à cauſe du culte qu'ils rendent à un chien noir. Remarqués pourtant, qu'il eſt parlé dans l'Antiquité de certains *Calbiens* (Calbij) habitans du Mont Liban. C'eſt dans *Hide* que je trouve cette remarque. Les *Amediens*, dont quelques autres Relations nous ont parlé comme d'une eſpèce de Barbares ſans police & preſque ſans Religion, qui habitent dans les forêts & dans les cavernes du Mont Liban, profeſſent auſſi un melange de Mahometiſme & de Chriſtianiſme: & quoi qu'ils ſe donnent plûtôt pour Muſulmans que pour Chrétiens, ils ſont generalement ennemis jurés des premiers. Ces *Amediens* que *Hide* nomme *Homeidiens*, pourroient bien être les mêmes que les *Naſſeries*: & je doute que les *Druſes*, dont je vais parler, ſoient fort différens des uns & des autres

On croit que ces (*b*) *Druſes*, nous dit bonnement le P. *Beſſon* que je viens de citer au ſujet des *Naſſeries*, ſont venus de la ville de Dreux, ancien ſiege des Druides: & il trouve qu'il leur reſte encore beaucoup de cette humeur Françoiſe & guerriere, qui rendit nos Ancêtres redoutables aux Infidelles. Ces rechapés des Croiſés ſe retrancherent dans le Liban & l'Antiliban, „où ils „ maintinrent long-tems leur liberté & leur Religion, juſqu'à ce qu'un faux A- „ pôtre leur précha une nouvelle loi & leur laiſſa un livre intitulé de la *Sapien-* „ *ce*, & appellé *Achmé*." Voilà les termes du P. *Beſſon*: ce bon Miſſionnaire n'avoit peut-être jamais ſû que le nom des *Druſes* ſe trouve preſque de même dans (*c*) *Herodote*. Les Mahometans appellent ſouvent ces *Druſes* du *Mont Liban* *Molhedites*, mot Arabe qui ſignifie *impies*, ou, ſelon l'explication qu'en donne d'*Herbelot*, qui a renoncé au *Muſulmaniſme* pour embraſſer une autre Secte. Cependant ce nom de *Molhedites* (*Molhedoun*) a deſigné particulierement une Secte d'Iſmaëliens, qui autrefois s'étoit rendue fort rédoutable en Aſie, ſur tout en Perſe, en Aſſyrie & aux environs où elle a eu long-tems des Princes connus ſous le nom de Rois des Aſſaſſins. Dans nos anciens Hiſtoriens ce Prince des Aſſaſſins porte le nom de Vieillard de la Montagne, faute qu'ils ont faite pour n'avoir pas ſû que Gebal, qui ſignifie une Montagne, eſt le nom (*d*) que les Arabes donnent à une province de Perſe. Les *Iſmaëlites Aſſaſſins* ont été auſſi nommés *Batheniens*. On lit dans d'*Herbelot*, que *bathen* ſignifie la ſcience interieure des myſtiques & leur Illumination. Or comme l'obéïſſance aveugle de ces *Aſſaſſins* étoit fondée ſur une eſpèce d'Illumination ou plûtôt de fanatiſme, dont la ſource étoit la recompenſe du Paradis & d'une vie bienheureuſe à ceux qui ſe devouoient à la mort, & s'en alloient aſſaſſiner de côté & d'autre au premier ordre de leur Souverain; je ſuis porté à croire qu'à cauſe de cela on les a nommés *Batheniens*, comme aujourd'hui nous appellons illuminés pluſieurs ſortes de Fanatiques.

Purchas & quelques autres Auteurs parlent fort mal de ces *Druſes*. Ils vivent dans l'inceſte. Dans leurs Fêtes ſolennelles ils ſe mêlent indifféremment, les peres avec leurs filles, les freres avec leurs ſœurs. Ils croyent que les Ames des gens de bien paſſent dans le corps des enfans qui viennent au monde, mais que l'ame

(*a*) Voy. *Hide* append. *ad Relig. Veter. Perſ.*

(*b*) *Durzi.* d'*Herbelot* dit auſſi qu'ils prétendent être iſſus des François qui ſuivirent Godefroi de Bouillon. Leur Emir Fakhreddin qui vivoit dans le 17. Siecle ſe diſoit parent de la Maiſon de Lorraine Voy. Biblioth. Orient.

(*c*) *Druſiæi* Herod. L. I.

(*d*) Voy. dans les *Orig. de la Langue Franc. par Menage* une lettre de *le Moine*, qui place ces Aſſaſſins au pied du Liban.

l'ame d'un méchant homme entre dans le corps d'un chien. Ce que je vais raporter des mœurs & de la Religion de ces *Druses* est un peu moins odieux. Quoi qu'ils se disent Chrétiens, ils ne sont point baptisés: au contraire plusieurs d'entr'eux sont circoncis. Cependant ils ont quelque connoissance de J. C. & croyent même les peines & les recompenses d'une autre vie. Le P. *Besson* (a) reduit leur croyance à sept préceptes 1. être Chrétien avec les Chrétiens, Juif avec les Juifs, Turc avec les Turcs. 2. (b) ne point prier Dieu, parce qu'il connoit nos besoins. 3. honorer les quatre Evangelistes & lire leurs Evangiles. Cependant ils n'ont ni ceremonies, ni assemblées religieuses. Deux Eglises ou Mosquées, qu'on voyoit chez eux du tems du P. *Besson*, ne servoient à aucun exercice de Religion. 4. honorer notre Seigneur & la Sainte Vierge, faire attention à la Loi de Mahomet. 5. se confesser; les hommes aux hommes, les femmes aux femmes. 6. recevoir la Communion, qui consiste en un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Le septième precepte regarde les Religieux. Le Missionnaire nous dit de ces Religieux, qu'ils jeunent avec rigueur & vivent dans les deserts, qu'ils quittent pourtant pour aller précher leur *Achmé*. Ces Druses haïssent si fort l'usure, qu'ils lavent l'argent qu'on leur compte, afin d'effacer par ce moyen l'impureté qu'il peut avoir contracté en passant par les mains des usuriers.

Je mets ici les *Curdes*, autrement Turcomans, après les *Druses*. Ces *Curdes* sont en partie errans & vagabons: & peut-être aura t'on raison de dire que leur Religion est aussi incertaine que leur demeure. On trouve parmi les *Curdes-Jasidies* des traces de Manicheisme: car ils admettent, dit-on, deux principes, & appellent le Diable leur *Docteur*, ou leur (c) Chef, & n'adorent point Dieu dont ils reconnoissent pourtant l'existence. Voilà du moins ce que leur imputent les Chrétiens & les Mahometans, qui sont également leurs ennemis. (d) On confond aussi ces *Jasidies* avec les *Kelbins*, & l'on ajoute qu'ils ont beaucoup de veneration pour le noir qui est la couleur du Diable. On raporte que les Chrétiens se divertissent souvent à faire des cercles avec de la terre autour de ces *Jasidies*, qui n'osent franchir la circonférence tant que le cercle reste entier: & pendant que le pauvre *Jasidie* reste ainsi emprisonné, ils lui crient, (e) *maudit soit le Diable.*

On confond generalement les *Chrétiens de Saint Jean* avec les *Sabéens*. Je ne m'étendrai point ici sur la Religion de ces derniers. Pour les autres on les appelle *Chrétiens de St. Jean* à cause de leur Baptême, & de la veneration particuliere qu'ils ont pour St. Jean Baptiste. *De la Valle* s'imagine que ces Chrétiens pourroient bien être des restes de ces anciens Juifs qui reçurent le Baptême de St. Jean Baptiste. Il semble que la Religion de ces Chrétiens est un mélange corrompu des trois Religions Juive, Chrétienne & Mahometane. *Tavernier* est celui des Voyageurs qui s'est le plus étendu sur ces Chrétiens, qui sont, dit-il, en grand nombre à *Balsara* ou *Bassora*, & dans le voisinage. Je mettrai donc ici en abregé la Relation qu'il en donne, & ce que d'autres Voyageurs en ont dit de plus remarquable. (f) „ Les Chré-
„ tiens de St. Jean habitoient anciennement le long du Jourdain. . : quel-
„ que

(a) Ubi sup. pr. partie Chap. 4.
(b) Pour toutes prieres ils se servent de ces expressions, *Dieu est grand, Dieu soit loué &c.*
(c) *Scheich.*
(d) Vide *Hide* in append. ad Relig. Persar.
(e) *Naalat Seitan.* Voy. *Hide* ubi sup.
(f) *Voyages* L. 2.

„ que tems après la mort de Mahomet les perſécutions des Califes ſes ſuc-
„ ceſſeurs les obligerent de ſe retirer dans la Meſopotamie & la Chaldée. Ils
„ y furent ſoumis au Patriarche de Babylone, mais ils ſe ſéparerent de lui à la
„ fin du quinzième ſiecle, ou au commencement du ſeixième. (*a*) Ils n'habi-
„ tent ni ville, ni village qui n'ait tout auprès une riviere, & leurs Evêques
„ aſſurent que ces Chrétiens ſont en tous ces lieux (*b*) près de vint-cinq mille
„ maiſons. . . . leur croyance eſt remplie de fables, & d'erreurs groſſieres
„ tirées d'un livre auquel ils donnent le nom de *Divan*. . . . Les Perſans &
„ les Arabes les nomment *Sabi*;" (on montrera dans la ſuite, (*c*) que les *Sa-béens* ſont fort différens de ces *Chrétiens de St. Jean*) „ Pour eux, ils ſe donnent le
„ nom de *Mendai-Jahia* c'eſt-à-dire, *Diſciples de Saint Jean*, & aſſurent qu'ils ont
„ reçu de lui leur foi, leurs livres & leurs coutumes. Tous les ans, ils célebrent
„ une fête qui dure cinq jours. Alors ils vont en troupes ſe préſenter à leurs
„ Evêques pour recevoir, ou plûtôt pour reiterer ce *Baptême de St. Jean.* Ils
„ ne baptiſent que dans les rivieres & ſeulement le Dimanche, c'eſt de ce jour
„ que dépend toute la validite du Baptême, quand même l'enfant ſeroit en
„ danger de mort. Avant le Baptême on porte l'enfant à l'Egliſe, un Evêque
„ y lit quelques prieres ſur la tête de cet enfant. De là on le porte à la riviere,
„ où les hommes & les femmes qui l'accompagnent entrent dans l'eau juſ-
„ qu'aux genoux avec l'Evêque. La formule du Baptême conſiſte dans ces paro-
„ les. (*d*) *Au nom du Seigneur, le premier & l'ancien du monde, le tout puiſſant qui*
„ *connoiſſoit toutes nos actions avant le commencement de la lumiere &c.* En-
„ ſuite il jette juſqu'à trois fois de l'eau ſur l'enfant, & après cette troiſième
„ aſperſion, pendant que cet Evêque (ou un autre Prêtre) recommence à li-
„ re, le parrain (celui qui tient l'enfant) le plonge dans l'eau. (Telle eſt la ce-
„ remonie de ce Baptême, qui, comme l'on voit, ſe fait au nom de Dieu ſeul,
„ parce qu'ils ne reconnoiſſent. J. C. ni pour Dieu ni pour fils de Dieu, (*e*)
„ & qu'ils le regardent même comme fort inferieur à S. Jean Baptiſte. On aſſu-
„ ſure pourtant qu'ils l'appellent (*f*) l'*Eſprit de Dieu*, comme les Mahometans.
„ Ils reconnoiſſent même ſelon les termes de *Tavernier*,) que J. C. s'eſt fait
„ homme, pour nous délivrer de la coulpe encourue par le péché, mais qu'il
„ a été conçu dans le ſein de la Sainte Vierge. . . . par le moyen de l'eau
„ d'une certaine fontaine, dont elle but; qu'enſuite les Juifs voulurent le cru-
„ cifier, mais qu'il diſparut & ne leur laiſſa qu'un fantôme qu'ils crucifierent
„ pour lui. (En un mot tout ce qu'ils diſent de J. C. & de ſa Miſſion eſt un
„ tiſſu d'extravagances & d'abſurdités contenues dans leur *Divan*. Ils ne con-
„ noiſſent pas mieux la troiſième perſonne de la Trinité.)

„ Ce *Divan* eſt, dit on, le ſeul livre qui leur reſte: ils ont perdu leurs an-
„ ciens livres ſacrés, qui étoient en Syriaque. Il renferme leur Doctrine &
„ les Myſteres de leur Religion. Dieu, (*g*) dit-il, eſt corporel, il eut un fils
„ nommé *Gabriel*. Les Anges & les Demons ſont corporels, males & femel-
„ les.

(*a*) *Tavernier* nomme ici les Villes où les Chrétiens de S. Jean s'établirent.

(*b*) D'autres Voyageurs en comptent beaucoup moins, & diſent qu'ils ſont fort pauvres. Selon *Chardin*, „ cette Secte eſt ſi fort diminuée, que l'on ne trouve preſque plus perſonne, par qui l'on puiſſe „ en bien apprendre la créance & les opinions. Ceux qui en ſont profeſſion aujourd'hui ſont de pau- „ vres gens, ouvriers, laboureurs &c."

(*c*) *Chardin* les a ſû diſtinguer. Voy. ce qu'il rapporte de la Doctrine des Sabéens Idolatres Tome VI. de ſes Voyages Edition in 12.

(*d*) *Thevenot* Voyages L. 3. Ch. XI.

(*e*) *Thevenot* ubi ſup.

(*f*) *Chardin* Tom. VI. Edit. in 12.

(*g*) *Chardin* & *Tavernier* ubi ſup.

„ les. Ils (*a*) ſe marient, ils engendrent. Dieu créa le monde par le miniſte„ re de *Gabriel*, & fut aidé dans cet ouvrage (*b*) par cinquante mille Demons, „ . . . le Monde flotte ſur l'eau comme un balon. Les Spheres celeſtes ſont „ entourées d'eau, le ſoleil & la lune voguent tout autour; chacun dans un „ grand navire. La terre étoit ſi fertile au moment de ſa création, que l'on „ cueilloit le ſoir ce qui avoit été ſemé le matin. . . Gabriel enſeigna l'agricul„ ture à Adam, mais le péché fit oublier à celui-ci tout ce qu'il avoit a„ pris de Gabriel, & il ne pût retrouver que ce que nous en ſavons encore „ aujourd'hui. . . L'autre vie eſt un monde comme celui-ci, mais infiniment „ plus charmant & plus parfait: à cela près fort ſemblable à celui-ci. On y „ mange, on y boit: Il y a des Villes, des maiſons & des Egliſes, où les Eſ„ prits prient, chantent & jouent des inſtrumens. Les Demons aſſiſtent à „ l'agonie d'un mourant & conduiſent l'ame par un chemin rempli de bêtes „ feroces, ſi c'eſt l'ame d'une honnête homme, elle arrive heureuſement devant „ Dieu, après avoir foulé aux pieds tous ces animaux. Au contraire l'ame „ d'un méchant homme eſt fort maltraitée: avant qu'elle ſoit en état de ſe „ préſenter, les bêtes feroces l'ont preſque détruite. Dans le jugement dernier „ deux Anges peſeront les actions de tous les hommes. . . mais il y aura un „ pardon general pour ceux de la Secte. Ils ſeront ſauvés un jour, après avoir „ ſouffert les peines de leurs péchés. C'eſt-là le precis de leur Doctrine.

On ajoute (*c*) qu'ils ont beaucoup de veneration pour la croix, & qu'ils en font ſouvent le ſigne. . . . ils diſent que le monde eſt une croix, parce qu'il eſt diviſé en quatre parties. (*d*) Ils mettent des croix dans le ſoleil & dans la Lune: même le maſt du vaiſſeau dans lequel le ſoleil navige eſt une croix.

„ St. Jean Baptiſte eſt, comme je viens de le dire, le plus grand Saint „ qu'ils connoiſſent, mais cependant il n'eſt pas le ſeul, puiſqu'ils reconnoiſ„ ſent auſſi la ſainteté de Zacharie, d'Elizabet, de la bienheureuſe Vierge, des „ douze Apôtres. (Je ne mets pas ici les miracles extravagans qui précederent „ ou accompagnerent la naiſſance de St. Jean, ni ceux qu'ils attribuent à Za„ charie & Elizabeth pere & mere de St. Jean, ni le Roman abſurde de la „ vie de ce précurſeur de J. C. Je renvoye pour cela à Tavernier.) Selon leur „ tradition, le ſepulcre de St. Jean eſt près de *Chuſter* dans le *Chuſiſtan*, où „ l'on trouve un grand nombre de ces *Chrétiens de St. Jean*.

(*e*) L'habit Sacerdotal de leurs Prêtres eſt une eſpèce d'étole rouge ſur une chemiſe blanche. Ils obſervent les dégrés de Prêtre & d'Evêque; mais pour faire cette différence des Miniſtres ſuperieurs aux inférieurs, on n'a établi ni regle, ni ceremonie, ni aucun autre uſage connu dans le Chriſtianiſme. Les enfans ſuccedent aux peres dans le Miniſtere. (*f*) Si le Prêtre ne laiſſe point d'enfant, on prend ſon plus proche parent. (*g*) Souvent l'Evêque préſente lui-même ſon fils au peuple, qui l'élit, & enſuite le préſente à ſon tour au pere pour le conſacrer. Cette ordination conſiſte en certaines prieres que l'on fait durant ſix ou ſept jours ſur le poſtulant, qui doit jeuner tout ce tems-là. Le fils peut ſucce-

(*a*) Ce Mariage des Ames paroit tiré des principes du Manicheiſme.
(*b*) Trois cent trente ſix mille dans la Relation de *Tavernier*.
(*c*) *Chardin* ubi ſup.
(*d*) *Tavernier* ubi ſup.
(*e*) *Chardin* ubi ſup.
(*f*) *Tavernier* ubi ſup.
(*g*) *Chardin* ubi ſup.

ſucceder à ſon pere, dés qu'il a atteint l'age de ſeize ou dix ſept ans. Tous ces Eccleſiaſtiques ſont obligés au mariage, mais ils ne peuvent ſe marier qu'à une vierge, & l'on ne ſeroit point admis aux Charges Eccleſiaſtiques, ſi l'on n'étoit né d'une mere trouvée telle. Tous ces Eccleſiaſtiques portent les cheveux longs, & une (*a*) petite croix ſur l'habit.

Leur Euchariſtie & leur Meſſe, ſi l'on veut l'appeller ainſi, conſiſtent en ce que je vais dire. (*b*) Ils prennent un petit gâteau paitri avec du vin fait de raiſins ſecs humectés dans l'eau, & avec de l'huile. La farine & le vin repréſentent le corps & le ſang du Seigneur, l'huile, qui eſt le ſymbole de la charité, & de la grace qui accompagne le Sacrement, repréſente le peuple. Pour toute conſécration, ils prononcent ſur ce gâteau de longues prieres, qui tendent à louer Dieu, (*c*) ſans y faire mention du corps & du ſang du Seigneur, cela n'étant pas néceſſaire, parce que Dieu, diſent-ils, connoit l'intention. Enſuite on porte le gâteau en proceſſion, & après la proceſſion le Prêtre officiant en fait la diſtribution à ſes fidelles.

Outre cette grande fête dont j'ai parlé, laquelle dure cinq jours, ils en ont une de trois, qui eſt la commemoration de la création du monde & du premier homme, & une au mois d'Août auſſi de trois jours qu'ils appellent la fête de S. Jean. Je ne dis rien (*d*) de leurs jeûnes, ni (*e*) de ce ſacrifice d'un bélier, qu'ils immolent dans une cabane faite de branches de palmier, & purifiée auparavant avec de l'eau, de l'encens & des prieres. Une des plus importantes ceremonies de leur Religion, c'eſt le *ſacrifice de la poule.* Un Prêtre reconnu *Vierge*, & fils d'une mere épouſée vierge eſt le ſeul à qui il apartienne de l'immoler. Pour faire ce ſacrifice, le Prêtre ſe rend ſur le bord d'une riviere, dans ſes habits ſacerdotaux, qui ſont (*f*) un linge dont il ſe couvre, un autre dont il ſe ceint, un troiſième, qui eſt ſon étole. Ainſi paré il prend la poule, la plonge dans l'eau pour la mieux purifier, & ſe tournant enſuite vers l'Orient, il lui coupe la tête, tenant toujours l'oiſeau par le cou, juſqu'à ce qu'il ait rendu tout ſon ſang. Pendant que la poule ſaigne, le Prêtre repete pluſieurs fois cette priere avec beaucoup de ferveur & en levant les yeux au ciel. *Au nom de Dieu que cette chair ſoit en benediction à tous ceux qui en mangeront.* Il n'eſt permis ni aux femmes, ni aux ſéculiers de tuer des poules. A l'égard des femmes, c'eſt parce qu'ils les regardent comme ſouillées; & à cauſe de cela, dit *Tavernier*, il ne leur eſt pas même permis d'entrer dans l'Egliſe. Ils obſervent à peu prés la même ceremonie pour tuer des moutons, (*g*) & des poiſſons, excepté pourtant qu'ils n'y regardent pas de ſi prés qu'aux (*h*) poules. Il ſemble que ces Miniſtres de la Religion *de St. Jean* ſont en même tems les bouchers du peuple. Perſuadés qu'il n'y a qu'eux au monde qui ſoient purs, (*i*) ils ne boivent point dans un vaſe ou un autre qu'un de leur ſecte auroit bû, & ſi le vaſe a ſervi à un étranger, ils le mettent en pieces, afin qu'aucun des fidelles n'ait le malheur de ſe ſouiller en y buvant. Ils ont auſſi une averſion extraordinaire

(*a*) *Tavernier* le dit ainſi, mais *Chardin* dit qu'il ne leur a point vû de croix.
(*b*) *Chardin* & *Tavernier.*
(*c*) *Tavernier* ubi ſup.
(*d*) *Tavernier* dit qu'ils n'ont ni jeûnes, ni pénitences.
(*e*) *Chardin* ubi ſup.
(*f*) *Tavernier* ubi ſup.
(*g*) *Thevenot* Voyages L. 3. Ch. XI.
(*h*) *Thevenot* rapporte qu'ils regardent la poule, comme un animal beaucoup plus immonde, *à cauſe qu'elle mange des ſaletés, & marche ſouvent deſſus.*
(*i*) *Tavernier*, dit qu'ils ne pratiquent cela qu'à l'égard des Turcs, & des autres Mahometans.

dinaire pour le bleu, à cauſe, diſent-ils, que les Juifs ſachant par leur revelation, que le Baptême de St. Jean devoit ruiner leur loi, jetterent quantité d'indigo dans le Jordain pour gâter ſes eaux. Cette prophanation auroit empêché St. Jean de baptiſer J. C. ſi Dieu, qui prévint les Juifs, n'eût envoyé auſſi-tôt un Ange puiſer de l'eau dans le fleuve, tandis qu'elles étoient encore pures. Telle eſt l'opinion du vulgaire: mais la véritable cauſe de cette averſion (*a*) eſt, qu'il entre de la fiente de chien dans la compoſition de cette couleur. Le chien paſſe chez les Chrétiens de St. Jean pour un animal immonde. (*b*) La haine qu'ils ont pour les Mahometans leurs anciens perſécuteurs refléchit auſſi ſur le verd, qui eſt la couleur ſacrée de Mahomet.

Voici leur mariage. (*c*) Le Prêtre & les parens du futur Epoux vont demander à l'Epouſe deſignée, ſi elle eſt Vierge. On s'attend à la reponſe: elle dit oui, mais on ne la croit pas ſur une ſimple affirmative. Il faut qu'elle jure: la femme du Prêtre la viſite, & va faire enſuite ſa depoſition avec ſerment, après quoi on méne l'Epoux & l'Epouſe à la riviere: le Prêtre les y baptiſe. Arrivé près du logis le nouveau marié prend la mariée par la main, la méne juſqu'à la porte du logis & la raméne enſuite à l'endroit, où il a commencé la ceremonie, qu'il repete de la même maniere juſqu'à ſept fois, le Prêtre les ſuivant toujours, & liſant quelques prieres dans ſon Rituel. Enſuite ils entrent dans la maiſon. Le Prêtre les y fait aſſeoir de telle façon ſous un pavillon, qu'ils ont la tête & les épaules ſerrées l'un contre l'autre, pendant qu'il leur lit un long Office, qui eſt ſuivi de la lecture du (*d*) ***Faal.*** Ce ***Faal*** eſt un livre de Divination. Le Prêtre y cherche le moment favorable à la conſommation du Mariage. Quand elle eſt faite, les parties vont à l'Evêque, le marié depoſe devant lui qu'il a trouvé ſa femme vierge, ſi effectivement elle étoit telle; & pour lors l'Evêque les marie leur mettant des anneaux aux doits, & les rébatiſant de nouveau. Si le nouveau marié n'a pas trouvé ſa femme pucelle, & ſe reſout à la garder malgré cela, ce n'eſt plus l'Evêque qui achevé la ceremonie. Il faut s'adreſſer à un Prêtre: mais le peuple eſt ſi jaloux d'être marié par l'Evêque, & il y a tant de deshonneur à ne l'être pas, qu'il eſt fort rare qu'un mariage avec une perſonne qui n'a pas été trouvée vierge puiſſe tenir.

Tavernier donne pour raiſon de cette exacte recherche de la virginité des filles le droit de l'époux qui doit être maintenu à toute rigueur: ajoutons y l'honneur & l'interêt des familles. Par un ſi prudent examen, ils prétendent tenir leurs filles ***en bride.*** C'eſt l'expreſſion de ce même Voyageur.

Il eſt permis à ces ***Chrétiens de St. Jean*** d'avoir pluſieurs femmes, mais ſeulement de leur race & de leur tribut. Cela tient des Juifs. Les veuves ne peuvent ſe remarier, & les hommes ne jouïſſent pas du beau privilege de pouvoir repudier leurs femmes.

Je devrois finir cette Diſſertation par certains prétendus ***Abrahamites***, qui ſe trouvent encore en Egypte, s'il faut en croire (*e*) un Voyageur anonyme qui a imprimé ſa Relation en 1724. mais la foi de cet écrivain m'eſt d'autant plus ſuſpecte qu'avant lui, que je ſache, aucun Voyageur n'a parlé de ces Deiſtes d'Egypte. D'ailleurs la maniere de penſer des ***Abrahamites*** me paroît ſi conforme à celle de ces independans qui dogmatiſent en Angleterre & en Hollande,

(*a*) ***Thevenot*** ubi ſup.
(*b*) Ils la foulent aux pieds pour la prophaner. ***Chardin*** ubi ſup.
(*c*) Le même, ***Tavernier*** & ***Thevenot.***
(*d*) ***Faal***, dit ***Chardin***, ſignifie fort.
(*e*) ***Nouveau Voyage de Grece, d'Egypte*** &c.

de, ſans craindre ni dragons, ni galeres, ni Inquiſition, qu'il eſt fort croyable que le Voyageur a formé ſes *Abrahamites* ſur ce modelle. A cela il faut ajouter le caractère de cet Auteur *Avanturier*, (*a*) & de ceux qui lui ont aidé à mettre ſon ouvrage en ordre. Quoi qu'un tel caractère ne prévienne pas pour la ſincerité de l'Ouvrage, je renfermerai pourtant dans une note (*b*) la croyance de ces *Abrahamites* imaginaires.

(*c*) *De la* CREANCE *&* *des* COUTUMES *des* MAHOMETANS.

„ La Religion des Mahometans n'étant preſque qu'un meſlange de la Religion des Juifs & de celle des Chrétiens, nous avons jugé à propos d'en donner ici un abregé, afin que ceux qui voyagent en Levant, ſe defaſſent de quantité de prejugés qu'ils ont contre cette Religion, & qu'ils conſiderent qu'elle eſt redevable aux Juifs & aux Chrétiens de tout ce qu'elle contient de bon, principalement pour ce qui regarde la Morale. Mahomet, qui étoit perſuadé que chaque Religion doit être fondée ſur la Parole de Dieu, & non ſur celle des hommes, a été obligé de prendre la qualité d'Envoyé de Dieu; & pour impoſer davantage aux Chrétiens, il a feint d'être ce Paraclet ou Conſolateur promis dans l'Evangile. Il a même pris une partie de leurs maximes, & a reconnu nôtre Seigneur comme un grand Prophete qui avoit l'Eſprit de Dieu. D'autre part, voulant auſſi attirer les Juifs à lui, & ne faire de ces deux Religions qu'une ſeule qui fût plus parfaite, il a introduit dans ſa prétendue reformation une bonne partie du Judaïſme: & c'eſt ce qui fait que les Mahometans prétendent, que les deux Loix, tant celle de Moïſe que celle de notre Seigneur, ſont aujourd'hui abolies, & qu'ainſi l'on eſt obligé d'embraſſer le Mahometiſme, ſi l'on veut être veritablement Fidele. Ils avouent que ces deux Loix ont été appuyées ſur la Parole de Dieu; mais ils ajoutent en même tems, qu'elles ne ſubſiſtent plus, depuis qu'il s'eſt communiqué à Mahomet pour reformer la Religion. Il y a même des Mahometans qui affirment, que ni les Juifs ni les Chrétiens ne peuvent avoir de principes certains & infaillibles de leur Religion, parce que leurs Livres Saints ont été corrompus. Les Juifs, diſent-ils, ont perdu leur Loi & tout ce qu'ils avoient de Livres Saints pendant le tems de leur captivité à Babylone; & ce qu'ils nomment les Livres Canoniques, ne le

„ ſont

(*a*) Voy. *Bibliotheque Françoiſe* au Tome IV. premiere partie. Un de ces Avanturiers étoit le nouveau Guzman d'Alfarache ci-devant B. . . . du M. . . . d'. . . .

(*b*) Les *Abrahamites*, qui ſont en fort petit nombre, ne connoiſſent que la loi naturelle, telle que Dieu la donna, diſent-ils, à Abraham, dont ils prétendent être deſcendus. Ils liſent continuellement les livres ſaints qui renferment l'hiſtoire de la création &c. (fort différens de ceux de Moïſe, qu'ils regardent comme une eſpèce de Roman.) A l'égard de Moïſe, ces *Abrahamites* croyent qu'il étoit le plus habile Phyſicien, & le meilleur Chimiſte qui eut paru juſqu'alors: il devoit ſes miracles à la Phyſique & à la Chimie. Ils ne le tiennent pas pour Prophete, mais ils croyent que c'étoit un grand Legiſlateur & le comparent à celui des Chinois. J. Christ, dont nous avons corrompu la Loi, ne s'eſt jamais donné pour Dieu, mais il eſt vrai que ſa Morale eſt fort raiſonnable & très épurée. Les Peres de l'Egliſe étoient des gens d'une trop grande ſimplicité ou de très mauvaiſe foi. Les *Abrahamites* invectivent beaucoup contre les uſages des Chrétiens, leur culte, leurs Fêtes. Ils mépriſent & rendent ridicules les miſteres du Chriſtianiſme. Enfin ils affectent de n'adorer qu'un ſeul Etre ſouverain, de le ſervir ſans partage, d'aimer le prochain comme ſoi-même, incertains pourtant de leur ſort, & ne regardant l'immortalité de l'Ame que comme un ſyſtême moins ancien que conſolant & raiſonnable.

(*c*) Comme on a inſeré dans cette Diſſertation tout ce qui précede de l'Ouvrage du P. *Simon*, on n'a pas crû devoir rétrancher ce Chapitre, bien qu'il traite uniquement de la Religion des Mahometans, à laquelle on doit revenir dans le dernier Volume.

„ ſont point en effet, mais ſeulement quelques reſtes de ces anciens Li-
„ vres, que les Juifs ont rétabli du mieux qu'ils ont pû après cette capti-
„ vité. A l'égard des Chrétiens, ils diſent que les Livres du Nouveau Teſ-
„ tament ont été corrompus par les différentes Sectes qui ont été parmi les
„ mêmes Chrétiens.

„ Mahomet donc a feint, que Dieu lui a envoyé pendant l'eſpace de 23.
„ ans par le miniſtere de l'Ange Gabriël, un certain nombre de Cahiers d'é-
„ criture, dont il a compoſé le livre qu'on appelle Alcoran; & ce livre leur
„ tient lieu d'Ecriture Sainte, faiſant le principal fondement de leur Religion. Mais
„ comme parmi les Juifs, outre les 24. Livres de l'Ecriture, il y a encore le
„ Talmud, qui explique ce qui regarde la Tradition; les Mahometans ont
„ auſſi leur Aſſonna, qui contient toutes les Traditions qu'ils doivent ſuivre.
„ Ils ont auſſi des interpretations de ces livres, auſquelles ils ſe ſoumettent; &
„ ils diſtinguent de plus, auſſi bien que nous, ce qui eſt de précepte d'avec
„ ce qui n'eſt que de conſeil.

„ Le principal article de leur creance eſt fondé ſur l'unité de Dieu; c'eſt
„ pourquoi ils diſent ſans ceſſe, *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu: Dieu eſt*
„ *un:* & ils traitent d'idolâtres ceux qui reconnoiſſent quelque nombre dans
„ la Divinité, condamnant par là avec les Juifs la Trinité des perſonnes que
„ les Chrétiens reconnoiſſent en Dieu.

„ Le ſecond article fondamental de leur Religion conſiſte en ces paroles,
„ *Mahomet eſt l'Envoyé de Dieu.* Ils prétendent par là exclurre toutes les autres
„ Religions, parce qu'ils diſent que Mahomet eſt le plus excellent & le dernier
„ de tous les Prophetes que Dieu devoit envoyer aux hommes: & comme la
„ Religion des Juifs a été abrogée par la venue de Jeſus Chriſt, de même la
„ Religion Chrétienne, ſelon eux, ne peut plus ſubſiſter depuis leur Pro-
„ phete Mahomet.

„ Ceux qui introduiſent une nouvelle Religion, doivent faire paroitre quel-
„ ques miracles, afin qu'on ajoute plus de foi à leurs paroles. C'eſt pour-
„ quoi les Mahometans en attribuent quelques-uns à leur Legiſlateur. Ils aſ-
„ ſurent qu'il fit ſortir de l'eau de ſes doigts, & qu'en marquant la lune de
„ ſon doigt, il la fendit. Ils diſent auſſi, que les pierres, les arbres, les bê-
„ tes le reconnurent pour le véritable Prophete de Dieu, & qu'ils le ſaluerent
„ en ces termes, *Vous êtes le véritable Envoyé de Dieu.* Ils affirment de plus,
„ que Mahomet alla en une nuit de la Meque à Jeruſalem, d'où il monta au
„ ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoi que ce-
„ la ſoit reſervé aux Bienheureux après leur mort; qu'enfin il deſcendit du ciel
„ cette même nuit, & qu'il ſe trouva dans la Meque avant qu'il fût jour.

„ Outre les miracles de Mahomet, les Mahometans en attribuent auſſi à
„ leurs Saints, avec cette différence néanmoins, qu'ils ne ſont pas à compa-
„ rer à ceux de leur Prophete. Ils parlent très-bien de Dieu & de ſes perfec-
„ tions, en éloignant de lui tout ce qui peut marquer quelque imperfection.
„ Ils reconnoiſſent des Anges, qui ſont les executeurs des commandemens de
„ Dieu, & ils avouent qu'il n'y a parmi ces Anges aucune diſtinction de
„ ſexe. Ils ajoutent de plus, que ces Anges différent en dignité, & qu'ils
„ ſont deſtinés à de certains Offices tant dans le ciel que ſur la terre, &
„ qu'enfin ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuent un très-grand
„ pouvoir à l'Ange Gabriël, ſavoir de deſcendre dans l'eſpace d'une heure du
„ ciel en terre, & de renverſer une montagne avec une ſeule plume de ſon
„ aîle. L'Ange Aſrail eſt deſtiné pour prendre les ames de ceux qui meu-

„ rent: & un autre nommé Eſraphil, tient toujours à ſa bouche une grande „ corne ou trompette, pour en ſonner au jour du Jugement. Il ſeroit inuti- „ le, & même ennuyeux, de rapporter les emplois des autres Anges. Ils „ croyent la reſurrection generale des morts, & ils font un dénombrement „ de tous les ſignes qui la doivent préceder: car ils prétendent qu'il viendra „ alors un Anti-Mahomet, que Jeſus Chriſt deſcendra du ciel pour le tuer, „ & qu'il établira la Religion Mahometane: à quoi ils ajoutent pluſieurs „ autres rêveries touchant Gog & Magog, & la Bête qui doit ſortir de la „ Meque. Ils affirment de plus, qu'en ce tems-là tous les animaux mour- „ ront, que les montagnes voleront en l'air comme des oiſeaux, & qu'en- „ fin les cieux ſe fondront & couleront en terre. Ils diſent néanmoins, que „ quelque tems après Dieu rétablira la terre, & qu'enſuite il reſſuſcitera les „ morts, qui paroitront tous nuds depuis la tête juſqu'aux pieds; mais que „ les Prophetes, les Saints, les Docteurs & les juſtes ſeront revêtus d'habits, „ & portés par des Anges & des Cherubins au ciel empyrée; que pour ce „ qui eſt des autres, ils ſouffriront la faim, la ſoif & la nudité, & que le „ ſoleil s'approchant à un mille de leurs têtes, ils ſueront étrangement, & „ endureront pluſieurs autres tourmens, que nous ne rapportons point. Je „ me contenterai de remarquer, qu'ils n'étendent point les peines que cha- „ cun doit ſouffrir à proportion de ſes péchés, au delà de cinquante mille „ ans. Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement parmi nous qu'on voit St. Michel „ tenant une balance en ſa main pour peſer les bonnes & les méchantes „ actions des hommes: les Mahometans aſſurent auſſi, qu'au jour du Juge- „ ment il y aura une balance où l'on peſera le bien & le mal; que ceux „ dont le bien peſera plus que le mal, iront en Paradis; qu'au contraire „ ceux dont les péchés ſeront plus peſans que leurs bonnes actions iront „ en Enfer, ſi ce n'eſt que les Prophetes & les Saints intercedent pour „ eux.

„ Cette créance des Mahometans touchant le Paradis & l'Enfer appro- „ che aſſez de celle des Juifs & des Chrétiens, principalement des Orien- „ taux. Ajoutez à cela, qu'ils reconnoiſſent auſſi une forme de Purgatoire: „ car ils tiennent que ceux qui ſont morts avec la foi, & dont les péchés „ ont été plus peſants que leurs bonnes actions, & qui n'ont point enſuite „ été ſecourus par les interceſſions des juſtes; ils tiennent, dis-je, que ceux- „ là ſouffriront dans les Enfers à proportion de leurs péchés, & qu'enſuite „ ils iront en Paradis. Voilà à peu près de quelle maniere l'Egliſe Orien- „ tale reconnoit auſſi un Purgatoire, ſans admettre aucun autre lieu que „ l'Enfer.

„ Outre ce Jugement general où les Mahometans croyent que Dieu lui- „ même en perſonne fera rendre conte à chacun de toutes ſes actions, ils „ reconnoiſſent encore un Jugement particulier, qn'ils appellent le tourment „ du ſepulcre; & ce Jugement, ſelon leur opinion, ſe fait de la ſorte. „ Auſſi-tôt que quelqu'un eſt mort & enterré, deux des plus grands Anges, „ dont l'un ſe nomme Munzir, & l'autre Nekir, viennent interroger le „ mort, en lui demandant quelle eſt ſa créance à l'égard de Dieu & du „ Prophete, de la Loi & du Kiblé, c'eſt-à-dire, du côté qu'il faut ſe tour- „ ner pour prier Dieu. Les juſtes doivent alors repondre, Notre Dieu eſt „ celui qui a créé toutes choſes: notre Foi eſt la Foi Muſlimique ou Ortho- „ doxe: & la véritable adreſſe de nos prieres eſt la Kiabé. Les Infideles „ au contraire ne ſachant que répondre ſont condamnés à ſouffrir de gran- „ des peines.

„ Dans

„ Dans cette reſurrection generale, ils prétendent que ceux qui ſont deſti-
„ nés pour le Paradis boiront, avant que d'y entrer, de l'eau de certaines
„ fontaines deſtinées à cet uſage, & que chaque Prophete aura ſa fontaine ou
„ ſource particuliere, où il boira avec ſes Sectateurs. La fontaine où Maho-
„ met boira avec tous ceux de ſa Secte, ſera beaucoup plus grande que celle
„ de tous les autres Prophetes, & elle contiendra en ſa longueur autant d'eſpa-
„ ce qu'on peut faire de chemin en un mois. Il y aura, diſent-ils, ſur les
„ bords de cette ſource plus d'aiguieres qu'il n'y a d'étoiles au ciel, & ſon eau
„ ſera plus douce que le miel, & plus blanche que le lait. Ceux qui en boi-
„ ront une fois n'auront jamais ſoif.

„ Il y a bien de l'apparence, que toutes ces choſes-là ſont plutôt des para-
„ boles que de véritables hiſtoires: c'eſt pourquoi il ne faut pas toujours pren-
„ dre à la lettre ce qu'on trouve dans les livres des Docteurs Mahometans &
„ des autres Orientaux; & c'eſt en ce ſens-là qu'on doit expliquer une bonne
„ partie de ce qu'ils diſent du Paradis & de l'Enfer. Par exemple, dans la
„ deſcription qu'ils font du Paradis, ils aſſurent qu'il eſt tout rempli de muſc;
„ que ſes édifices ſont faits de briques d'or & d'argent; que ceux qui y ſont
„ entrez une fois n'en ſortent jamais; que leurs habits ne s'uſent point, qu'il
„ y a toutes ſortes de viandes delicieuſes; & que ce que l'on peut ſou-
„ haiter vient tout préparé, ſans qu'il ſoit beſoin de le cuire; qu'en ce
„ lieu-là l'on n'eſt point ſujet à dormir, ni aux autres néceſſités du corps;
„ qu'il y a des filles & des femmes divines & celeſtes, qui ſeront exemptes
„ de toute ſorte d'incommodités. C'eſt ainſi qu'ils décrivent leur Paradis. A
„ l'égard de l'Enfer, ils diſent que les Infideles y demeureront éternellement
„ avec les Diables; qu'ils y ſeront tourmentés par des ſerpens plus grands que
„ des chameaux, & par des ſcorpions plus gros que des mulets, auſſi bien
„ que par le feu & par l'eau bouillante; qu'étant brûlés & reduits en char-
„ bons, Dieu les fera reſſuſciter de nouveau pour les faire ſouffrir, & qu'ain-
„ ſi leurs tourmens ne finiront jamais.

„ Ils croyent auſſi communément la prédeſtination, & diſent que le bien
„ & le mal n'arrivent que parce que Dieu l'a ainſi ordonné. Il a, diſent-
„ ils, écrit de toute éternité ſur une table les choſes qui ſont & qui doivent
„ être, & il eſt impoſſible que le contraire arrive. L'infidélité & la méchan-
„ ceté de l'Infidele ſont auſſi bien ſelon ſa connoiſſance & ſon deſir, que l'o-
„ beïſſance & la foi du Fidele. Ils ajoutent de plus, que ſi l'on demande
„ pourquoi Dieu a créé les méchans & les Infideles, il faut repondre à ce-
„ la, que ce n'eſt pas à nous à rechercher trop curieuſement les ſecrets de Dieu;
„ qu'il fait ce qu'il veut, & qu'il n'y a perſonne qui puiſſe lui demander rai-
„ ſon de ce qu'il fait. C'eſt pourquoi un véritable Sectateur de Mahomet
„ doit dire, je croi en Dieu, à ſes Anges, à ſes livres & au jour du Juge-
„ ment. Je croi de plus, que le bien & le mal viennent ſelon qu'il l'a or-
„ donné, & qu'enfin c'eſt lui qui a créé l'un & l'autre.

„ A l'égard des Fideles qui meurent ſans avoir fait pénitence de leurs pé-
„ chés, ils tiennent qu'ils demeurent en ſuſpens après leur mort, & que
„ Dieu en diſpoſe ſelon ſa volonté; qu'il pardonne aux uns, & qu'il con-
„ damne les autres à ſouffrir les peines qu'ils méritent à cauſe de leurs péchés,
„ étant néanmoins aſſurés d'aller en Paradis après avoir expié leurs fautes. Ils
„ ſont enfin perſuadés, que Dieu remet toutes ſortes de péchés, à la reſerve
„ de l'Atheïſme & de l'Idolâtrie: & c'eſt pour cette raiſon, que dans les prie-
„ res qu'ils font pour les morts, ils prient auſſi bien pour les méchans que

„ pour les bons. Ils eſtiment beaucoup les prieres, les aumônes & les au-
„ tres actions pieuſes que l'on fait pour les morts, parce que cela contribue
„ au ſoulagement & au repos des ames. Ils ont une eſpèce d'Office deſtiné
„ à cela, où ſont marquées les prieres qu'on doit faire aux enterremens, &
„ les Surrates ou Chapitres de l'Alcoran qu'on doit dire ſur la foſſe du mort;
„ leſquelles lectures étant finies, ceux qui ont été employés à cet Office,
„ diſent tout haut, *Nous donnons de bon cœur à ce mort le mérite de toute no-*
„ *tre lecture.* Ce n'eſt pas par vanité qu'ils font élever des pierres ſur leurs
„ foſſes, mais afin que les paſſans ſe ſouviennent de prier Dieu pour le re-
„ pos de leurs ames.

„ Les Mahometans ne s'acquitent pas ſeulement des actes interieurs de la
„ foi, ils s'accuſent de plus de tous leurs péchés, dont ils ſe confeſſent en
„ la préſence de Dieu & à lui ſeul. La pénitence, diſent-ils, n'eſt autre
„ choſe que de ſe repentir d'avoir commis tel & tel péché, en prenant une
„ ferme reſolution de n'y plus retomber.

„ Leur Morale conſiſte à faire le bien, & à éviter le mal: c'eſt ce qui fait
„ qu'ils examinent avec ſoin les vertus & les vices; & leurs Caſuiſtes ne
„ ſont pas moins ſubtils que les notres. Je rapporterai ici quelques-uns de
„ leurs principes, d'où l'on pourra juger plus facilement de leur Morale.
„ Ils ſont tellement perſuadés, que toutes les actions qui ne ſont point ac-
„ compagnées de la foi ſont des péchés, qu'ils tiennent que celui qui la
„ renie perd le mérite de toutes ſes bonnes œuvres; qu'autant de fois qu'il
„ couche avec ſa femme, il commet autant d'adulteres; en un mot, tout ce
„ qu'il fait pendant ce tems-là ne peut être agreable à Dieu, juqu'à ce qu'il
„ ait fait pénitence de ſon péché; & alors il devient Muſulman ou Fidele
„ tout de nouveau, & il faut qu'il ſe marie pour la ſeconde fois: & s'il a fait
„ le voyage de la Meque, il faut qu'il en faſſe un autre, parce que toutes ſes
„ bonnes actions ont été effacées par ce reniement, & la pénitence ne les fait
„ point revivre.

„ Quand ils demandent quelque choſe à Dieu dans la priere, ils doivent
„ s'abandonner entierement à ſa volonté, & lui dire, Mon Dieu, je vous ſup-
„ plie de ne pas m'accorder ce que je vous demande, ſi ce n'eſt pour mon
„ bien. Et quand ils ont obtenu de Dieu la grace qu'ils demandoient, ils
„ l'en doivent remercier, en témoignant qu'ils ſont indignes des faveurs qu'ils
„ ont reçues, & qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes.

„ Il n'y a rien qu'ils recommandent tant que la confiance en Dieu, qu'ils
„ reconnoiſſent être leur appui; & ils louent particulierement l'humilité, qui
„ conſiſte, ſelon eux, à eſtimer les autres plus qu'eux-mêmes.

„ Ils donnent de très-beaux préceptes pour ſe defaire des paſſions, & pour
„ éviter les vices. Si tu veux, diſent-ils, que l'Enfer ferme ſes ſept portes,
„ prens garde à ne point pécher de tes ſept membres, qui ſont les yeux, les
„ oreilles, la langue, la main, le pied, le ventre & la partie qu'on n'oſe
„ nommer: & ils font le détail de toutes les choſes dont chacune de ces
„ parties doit s'abſtenir. La médiſance eſt un des vices contre lequel ils
„ crient le plus; & il n'y a rien qu'ils condamnent tant, que les jugemens
„ qu'on fait d'autrui, quand même ils ſeroient véritables. C'eſt ſur ce prin-
„ cipe qu'eſt appuyée cette maxime, qu'on ne doit point parler des choſes
„ qui nous ſont cachées. Ils défendent, par exemple, de dire, un tel eſt
„ mort, ou il mourra dans la Foi, parce qu'il ne nous appartient pas de ju-
„ ger des choſes que Dieu a cachées: cela, diſent-ils, ſe peut faire ſeulement,

„ lors

„ lors que le Prophete en a parlé; & ainsi l'on peut assurer, qu'Abubekir, „ Homer, Hosman & Hali sont dignes du Paradis. C'est aussi pour la mê- „ me raison, qu'ils disent qu'il n'est pas permis de dire, un tel est mort dans „ l'infidélité, ou il est digne de l'Enfer; à moins qu'on ne parle de ceux qui „ sont nommés expressément dans le Prophete, comme le Diable, Abusaheb „ & Abugehel.

„ Je passe sous silence le reste de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai „ rapporté suffit pour montrer quelle elle est; & je puis assurer, qu'elle n'est „ point si relâchée que celle de quelques Casuistes de notre siecle. J'ajoute- „ rai seulement, qu'ils ont quantité de beaux préceptes touchant les devoirs „ des particuliers envers leur prochain, où ils donnent même des regles de „ la civilité. Ils ont aussi écrit de la maniere dont on se doit comporter en- „ vers son Prince; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis „ de le tuer, ni même d'en dire du mal sous prétexte qu'il est un Tyran.

„ La devotion des Mahometans s'étend jusqu'aux noms saints: comme „ quand ils prononcent le nom de Dieu, il faut qu'ils fassent la reverence, „ & qu'ils ajoutent, très-haut, très-benit, très-fort, très-excellent, ou quel- „ que chose de semblable. Si l'on vient à prononcer le nom du Prophete „ Mahomet, il faut ajouter, que Dieu lui augmente ses graces: au nom des „ autres Envoyés l'on ajoute, que Dieu en est satisfait: & enfin au nom des „ autres Docteurs l'on ajoute, que la misericorde de Dieu soit sur eux.

„ Il n'y a point de Constitutions Monachales qui obligent tant les Moines „ à obeïr à leur Superieur, que les préceptes des Docteurs Mahometans o- „ bligent les disciples à respecter leurs Maitres, auxquels ils sont tenus d'o- „ beïr en toutes choses, sans oser les contredire, ni même parler trop haut en „ leur présence.

„ Comme ils distinguent ce qui est d'obligation divine d'avec ce qui n'est „ que de constitution humaine, & ce qui est de précepte d'avec ce qui n'est „ que de conseil; aussi se trouve-t-il parmi eux des devots, qui s'acquitent „ aussi exactement des conseils que des commandemens, comme, par exem- „ ple, d'aller à la priere de neuf heures du matin, qui n'est point d'obliga- „ tion, & de s'y prosterner deux fois au moins, ou huit tout au plus. En- „ fin, outre ce qui regarde la créance & la Morale parmi les Mahometans, „ ils ont encore leurs ceremonies, qu'ils observent assez à la lettre. Pour se „ distinguer des Juifs, qui ne sont obligés d'aller que trois fois le jour „ à la priere, Mahomet a obligé ses Sectateurs de faire cinq fois le jour la „ priere, pour marque d'une plus grande sainteté. Ils ont un grand nom- „ bre de traditions touchant la maniere de prier, qu'il seroit ennuyeux de rapporter.

„ Il y a des prieres qui sont d'obligation divine & de necessité, d'autres „ qui sont seulement de conseil & de bienseance. Il y a de certaines condi- „ tions, qui, n'étant point observées, rendent la priere nulle. Par exemple, „ dans les prieres de midi & d'après midi, qui sont d'obligation divine, la „ lecture se doit faire bas; mais dans celle qu'on fait le soir avant que „ de se coucher, & dans celle du matin, l'on doit lire à haute voix, s'il „ y a un Imam, c'est-à-dire, un Prêtre: mais si l'on prie seul, cela est in- „ différent. De plus, les hommes doivent d'abord lever leurs mains jusqu'au „ bout de leurs oreilles, & les femmes jusqu'à leurs mâchoires seulement. „ Quand on est debout, & qu'on a la main droite sur la main gauche, si „ c'est un homme, il doit placer ses mains au dessous du nombril; & si c'est „ une femme, elle les mettra sur son sein. Pour prier avec ordre, il faut

„ ſuivre tout bas l'Imam, & l'imiter en tout ce qu'il fait. Je ſerois trop „ long, ſi je voulois rapporter par le détail toutes les poſtures qu'ils font „ dans leurs prieres, particulierement quand ils ſe proſternent & qu'ils tou- „ chent la terre de leur nez & de leur front: cela s'entend beaucoup mieux „ en les voyant faire eux-mêmes leurs prieres.

„ Leur modeſtie dans leurs prieres eſt d'autant plus grande, qu'ils ſont o- „ bligés d'obſerver une infinité de choſes, s'ils veulent être exaucés; car leurs „ prieres ſont eſtimées nulles, s'ils parlent on s'ils rient en priant, de ſorte „ qu'on les puiſſe entendre: de même s'ils pleurent tout haut, à cauſe de „ quelque malheur qui leur ſoit arrivé, ou pour d'autres raiſons, à moins „ que ce ne ſoit à cauſe qu'on fait mention du Paradis ou de l'Enfer; car a- „ lors la priere ne laiſſe pas d'être bonne. Il y a encore un grand nombre „ d'autres cas qui rendent leurs prieres nulles, comme de ſe grater trois fois „ en quelque endroit, de paſſer devant l'Imam pendant un proſternement, „ de marcher l'eſpace de deux rangs, de détourner ſon viſage de la Kiblé, de „ commencer la priere quand on entend commencer un autre que ſon Imam, „ de faire quelque faute dans la lecture, de ſaluer quelqu'un volontairement; „ car quand le dernier arrive par mégarde, l'on eſt abſous de cette faute, „ en faiſant un proſternement, qui eſt la pénitence ordinaire en ce cas- „ là.

„ Il leur eſt de plus défendu de prier Dieu avec un habit, dont on ſe ſert „ ordinairement dans la maiſon pour le travail, & avec lequel on ne ren- „ droit pas viſite aux perſonnes de qualité. Ils ne peuvent auſſi prier Dieu „ devant le feu: ce qui n'empêche pourtant pas, qu'ils ne puiſſent faire leurs „ prieres à la chandelle ou à la lampe. Mais nous n'aurions jamais fait, ſi „ nous voulions rapporter exactement tout ce qui leur eſt défendu de faire „ pendant la priere. Diſons maintenant quelque choſe de leurs ablutions. Il „ eſt d'obligation divine parmi les Mahometans, de ſe laver la bouche, le „ viſage, & enſuite tout le corps: & la Tradition de Mahomet porte, qu'on „ fera cette ablution avec intention de la faire; que pour bien nettoyer le „ corps, on verſera deſſus par trois fois de l'eau, en commençant de l'épaule „ droite à la gauche, puis ſur la tête, & enfin ſur toutes les autres parties du „ corps. Si on lâche quelque vent pendant l'Abdeſt ou ablution, ce qu'on „ a fait ne ſert de rien; car l'ablution eſt alors nulle.

„ Ils mettent entre les commandemens de Dieu, de ſe laver une fois le vi- „ ſage & les bras juſqu'aux coudes, de ſe mouiller la quatrième partie de la „ tête, & les pieds une fois: & la Tradition de Mahomet a ordonné de ſe „ laver les mains par trois fois, de ſe nettoyer les dents avec un certain bois, „ de ſe laver après cela la bouche par trois fois, & le nez autant de fois, „ ſans diſcontinuer, quand on a une fois commencé; puis de ſe mouiller les „ oreilles du reſte de l'eau dont on s'eſt ſervi pour ſe laver la tête. Il faut „ toujours commencer à ſe laver par la droite: & quand on ſe lave les mains „ & les pieds, on eſt d'obligation de commencer par les doigts. Il y a auſſi „ pluſieurs choſes qui rendent nulles ces ablutious: mais nous ne nous ſom- „ mes que trop arrêtés ſur ces ceremonies.

„ Ce que j'ai produit juſqu'ici de la Religion des Mahometans, eſt extrait „ d'une Théologie Mahometane écrite par un de leurs Docteurs, qui vivoit „ dans le dernier ſiecle. Ce Docteur faiſoit profeſſion de ſuivre la Doctrine la „ plus reçue à Conſtantinople, & la plus approuvée des gens de bien: ce „ qu'il eſt à propos de remarquer; parce que les Mahometans ſont partagés

„ entre eux en un grand nombre de Sectes, ſans parler des Perſans, qui diffé- „ rent beaucoup des Turcs. Et afin qu'on ait quelque intelligence de ces „ Sectes, je rapporterai ce que ce Théologien Mahometan en a dit aſſez ju- „ dicieuſement, & qui merite d'être remarqué.

„ Il affirme que les choſes qui regardent leur Religion ſont, à la vérité, é- „ crites dans les Livres ſacrés; mais qu'il y en a une partie qui eſt obſcure & „ difficile à entendre, & qu'il n'y a que les Savans qui les puiſſent penetrer: „ ce que Dieu a fait, afin que les Savans s'occupaſſent dans la lecture de ces „ Livres, & qu'ils enſeignaſſent ſa volonté aux autres. Comme ces Livres „ ſont obſcurs, il arrive que les Interpretes ſe trompent ſouvent; mais leurs „ erreurs ne ſont point des péchés, & Dieu même veut que ceux qui ne ſe „ ſont pas appliqués à l'étude ſuivent le ſentiment des Docteurs, ſans exa- „ miner trop ſcrupuleuſement, s'ils diſent vrai, ou non, parce que c'eſt à „ eux à ſe ſoumettre; & s'ils ſont trompés, ils ne péchent pas pour cela.

„ Ceux qui ſuccederent à Mahomet, quoi qu'ils ayent écrit beaucoup „ de choſes pour l'établiſſement & l'explication de la Loi, n'ont pû néan- „ moins tout écrire; outre qu'il n'y en avoit pas grande néceſſité en ces tems- „ là, où il n'y avoit pas tant de nouveautés & tant de cas de conſcience qu'il „ en eſt arrivé depuis. Mais après que le nombre des Fideles s'eſt augmen- „ té, l'on a commencé à être partagé en ſentimens, & il a été néceſſaire „ qu'il y eût des perſonnes qui s'appliquaſſent à l'étude de la Loi, pour redi- „ ger par écrit les préceptes qu'ils tiroient des Livres divins. Et c'eſt ce qui „ donna occaſion aux différentes Sectes de Docteurs: car chacun expliquoit „ la Loi ſelon la capacité de ſon eſprit, & donnoit au peuple ſes interpréta- „ tions. De ſorte que le peuple prit parti en peu de tems: les uns ſuivoient „ Abuhanifé, les autres Chafihié; d'autres Maliké, d'autres Ahmed, d'autres „ Dudzahimé, en un mot, le nombre de ces Docteurs fut très-grand, & ce- „ la a toujours continué juſqu'à préſent.

„ Au reſte, ces Sectes ont toutes la même créance en ce qui regarde l'eſ- „ ſentiel de la Foi, mais elles différent beaucoup entre elles pour la Morale & „ les Ceremonies: laquelle diverſité eſt ſans doute arrivée, diſent-ils, par la „ permiſſion divine; & il n'y a point de danger pour ceux qui les ſuivent, „ car il n'y a point de Sectes où l'on ne puiſſe ſe ſauver. Cependant il faut „ préferer la Secte d'Abuhanifé à toutes les autres, parce qu'étant le plus an- „ cien & le plus éclairé, il a mieux expliqué les difficultés: & on le doit ſui- „ vre principalement quant à la Morale. C'eſt pourquoi il y a plus de mérite „ à ſuivre ſes ſentimens, que ceux des autres Docteurs qui ſont venus après lui: „ & c'eſt en ce ſens qu'on doit entendre ces paroles: *Je ſuis de la Secte d'Abuha-* „ *nifé quant à ce qui regarde les actions, le culte de Dieu & les ceremonies. Je reçois* „ *tout ce qu'il a tiré des Livres divins & des Traditions. J'ai choiſi ſes ſentimens* „ *pour regler mes actions.* Voilà en peu de mots la penſée de notre Docteur Ma- „ hometan touchant les Sectes qui ſont en grand nombre dans ſa Religion, & „ qui ne cauſent point de Schiſme ni de diviſion qui puiſſe apporter préjudice „ à l'Etat: car les articles fondamentaux du Mahometiſme conſiſtent ſeulement „ à faire profeſſion qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Mahomet eſt ſon Envoyé, „ à faire exactement la priere & l'aumône, à faire le pelerinage de la Méque, „ & à obſerver le jeûne de Ramazan. Ces cinq articles principaux en con- „ tiennent pluſieurs autres moins importans: car celui de la priere doit tou- „ jours être accompagné de tout ce qui peut rendre la priere pure comme ſont

„ les ablutions : la circoncifion même appartient à cette pureté exterieure qui „ doit être un figne de la pureté interieure.

De la CROYANCE *&* *des* COUTUMES *des* RUSSES.

(*a*) On attribue generalement à *Nicolas Chryfoberge* Patriarche des Grecs la converfion des Ruffes au Chriftianifme: vers la fin du dixième fiecle le Czar (*b*) *Wolodimir* fe fit baptifer & époufa la fœur des Empereurs *Bafile III.* & *Conftantin*, qui (*c*) l'avoient follicité par une ambaffade folemnelle de fe convertir. Le Patriarche de Conftantinople lui envoya des Prêtres & des Evêques pour inftruire fes fujets. Ils le firent avec tant de fuccès, qu'en peu d'années le Chriftianifme fut reçu dans tous les Etats de *Wolodimir*, & depuis ce tems-là les Ruffes ont toujours été attachés à la Communion des Grecs dont ils ont fuivi affés conftamment les ufages & la Liturgie. Pour ce qui eft de la *Hierarchie* des *Ruffes*, ce fut auffi le même *Nicolas Chryfoberge* qui l'établit fur le modelle de celle des Grecs. Elle fut immediatement foumife à la jurisdiction du Patriarche de Conftantinople, jufques vers la fin du feifième fiecle. Alors *Jeremie* Patriarche de Conftantinople créa lui-même (*d*) le premier Patriarche de Mofcovie avec le confentement du Clergé Ruffien: mais (*e*) le Czar *Pierre* le *Grand* a comme aboli ce Patriarchat à caufe de la trop grande autorité de cette Dignité Eccléfiaftique.

Il feroit fort inutile de rapporter ici en détail (*f*) les articles de la Croyance des Ruffes: il fuffira donc de renvoyer à ce qui a été rapporté de celle des Grecs. En l'année 1595. on tenta la reunion des Ruffes avec les Latins, mais ce projet ne reuffit qu'en partie & il n'eft refté de reunis à Rome que ceux qui fuivent le rit des Grecs dans la Ruffie Polonoife & dans la Lituanie. En 1717. les Docteurs de Sorbonne préfenterent auffi un projet de reunion

(*a*) D'autres font remonter cette converfion un peu plus haut.

(*b*) *Wolodimir-Bafile* : il étoit bâtard.

(*c*) Sa mere le follicita, dit-on, à choifir le Chriftianifme pour fa Religion.

(*d*) Voy. le P. *le Brun* dans les *Differt. fur les Liturgies* Tome II.

(*e*) Ce Prince, après avoir laiffé mouris en paix le dernier Patriarche, défendit d'en élire un nouveau & fe déclara Chef de fon Eglife. Un Evêque s'étant élevé contre cette nouvelle autorité, le Czar ordonna qu'il fut dégradé: & comme les Evêques refuferent de faire cette dégradation, il la fit lui-même & créa un autre Evêque. Voy. *Perry* Etat de la Ruffie pag. 198. Dans une addition du P. *le Brun* à fon *Recueil de Liturgies* Tom. II. on lit cet extrait d'une Relation inferée dans le *Mercure* de Mars 1725. „ qu'après la mort du Patriarche, le Czar fe fit déclarer Chef & protecteur de la Religion „ . . . . que le premier jour de 1717. vieux ftile, S. M. C. fe rendit à l'Eglife à quatre heures du „ matin . . . . & y fit l'Office de Chantre & de Soudiacre, coutume qu'il a toujours obfervée depuis „ la fuppreffion du Patriarche jufqu'à fa mort . . .

(*f*) *Brerewood* Chap. XVIII. de fes *Recherches* &c. parle de la *différence dans la diftribution de l'Euchariftie*, qui, comme on fait, fe reduit à peu de chofe, & *de la néceffité qu'ils impofent à leurs Prôtres & Diacres d'être mariés.* Le celebre *Claude* a fait tous les efforts imaginables pour montrer que les *Ruffes* ne croyent pas la *Tranfubftantiation* des Latins. Voyés la *Réponfe à la Perpetuité de la Foi* &c. Liv. III. pag. 530. & fuiv. Cette matiere paroit plus claire depuis que cette Nation s'eft rendue plus communicative par les voyages de *Pierre le Grand* en Europe & l'accès qu'il a donné daus fes Etats aux Nations étrangeres. A l'égard de l'Euchariftie, ils croyent, dit le P. *le Brun* ubi fup. „ comme les Grecs la „ préfence réelle de J. C. dans l'Euchariftie & la Tranfubftantiation. Tous les Ruffiens, qui font ve„ nus à Paris depuis plufieurs années . . . . (on pourroit en dire autant de tous ceux qui voyagent en „ d'autres païs de l'Europe) ont été fort étonnés d'apprendre que quelques-uns avoient revoqué en dou„ te leur croyance fur ces deux articles". . . . Le Memoire de la Sorbonne l'attribue auffi formellement à l'Eglife Ruffienne. On peut lire le détail de cette matiere dans le livre du P. *le Brun* ubi fupra;

nion au Czar *Pierre* le *Grand*, sur l'esperance (*a*) que ce Prince leur donna de travailler à la faire reussir. Mais ce projet n'a point eu de suite.

Je ne sai si les Russes conservent encore cette sorte prévention de leurs ancêtres pour la Religion de leurs Peres. En ce cas-là il n'y auroit pas lieu de compter jamais sur la possibilité d'une reunion. „ Les Moscovites, dit *Perry*, „ (*b*) tiennent que tout homme qui n'est pas de leur sainte Religion Grecque, „ est directement dans la voye de perdition; avant le Regne du Czar (*Pierre* „ le *Grand*) c'étoit un mérite extraordinaire, parmi les Grands . . . . que de „ faire des Proselytes. . . . Ils s'accordent si peu avec les autres Chrétiens, „ que quand quelqu'un embrasse la Religion Moscovite, il faut qu'il soit re- „ baptisé, autrement il ne passe point chez eux pour Chrétien, mais pour „ Payen. Dans la ceremonie de son Baptême, il faut qu'il crache trois fois „ par dessus son épaule gauche, & qu'il repete ces paroles après le Prêtre, „ *maudits soient mes pere & mere qui m'ont élevé dans la Religion qui m'a été* „ *enseignée, je crache sur eux.* En prononçant ces paroles, il faut qu'il cra- „ che & qu'il dise, *je crache sur eux & sur leur Religion*". Cette ceremonie n'est pas moins contraire à la charité que ridicule & grossiere: mais c'est un malheur de l'humanité que cette grossiereté: ce ridicule & ce défaut de charité se trouvent plus ou moins dans tout ce qui s'appelle formulaire d'abjuration, ou de retour à l'Eglise &c. (*c*) l'Anathême des Juifs, l'Excommunication (*d*) des anciens Payens, même celle des (*e*) Chrétiens renferment des choses aussi terribles que cette malediction de ses Peres. Enfin nous exprimons tacitement la malediction Moscovite par la maniere dont nous décidons sur le salut de ceux qui sont morts, sans avoir crû comme nous. A quoi doit-on attribuer cela sinon à l'attachement (*f*) que l'on a pour la Religion de ses ancêtres? attachement qui passe du pere à l'enfant comme un droit de succession, & qui a été recommandé dans tous les tems: attachement enfin que l'on trouve directement ou indirectement dans toutes les Religions, même chez les *Examinans*, quoi qu'ils attaquent sans menagement cette succession hereditaire.

Les Moscovites étoient autrefois fort ignorans & fort grossiers, (*g*) ennemis des nouveautés & des coutumes étrangeres, superstitieux au delà de tout ce qui se peut dire dans leur Culte Religieux, & comme on vient de le montrer, insolemment prévenus con-

(*a*) Voy. ce *Memoire pour la reunion* dans les *Memoires Historiques & Critiques* mois d'Avril 1722.

(*b*) *Etat present de la Russie.*

(*c*) Voy. *Cerem. des Juifs & des Catholiques* Tome I. l'Excommunication des Juifs: mais celle des Esseniens surpassoit tout ce qu'on peut dire. Il suffit de remarquer que celui qui étoit chassé de cette societé, pour en avoir violé les Loix, étoit chargé de misere & de malediction.

(*d*) Les effroyables maledictions qui sont contenues dans l'*Ibis* d'*Ovide* peuvent être regardées comme un formulaire d'Excommunication Payenne.

(*e*) L'Excommunication des siecles passés avoit des suites bien plus terribles qu'elle n'en a aujourd'hui. Celle des Apôtres a été mal entendue & mal imitée par leurs successeurs. On peut comparer les pratiques de ces derniers avec ce que St. Paul & St. Jean ordonnent dans leurs Epitres touchant celui qui doit être *retranché*. Certainement les Apôtres n'ont jamais voulu détruire les liens de la societé civile.

(*f*) Par une Loi des XII. Tables il est ordonné que, *sacra privata perpetuò manento.* Une des Loix Attiques ordonnoit aussi expressement cette Religion hereditaire. Vide *Petitum in Legib. Atticis.*

(*g*) Voy. dans *Perry* ubi sup. pag. 187. ce qu'il dit de la longue barbe des Moscovites, & surtout de celle des Prêtres, de la taxe de cent rubles par barbe, que le Czar *Pierre* le *Grand* fit payer à ceux qui voulurent la conserver, du respect religieux que les peuples avoient pour leur barbe, principalement à cause qu'elle les distinguoit des étrangers, & les faisoit ressembler aux Saints, qu'ils représentent avec des barbes. En un mot, le Czar fut accusé de tyrannie & de Paganisme pour avoir fait couper les barbes, mais les plus devots conserverent leurs barbes coupées & les garderent pour les faire enterrer avec eux.

contre le culte des autres peuples. *Pierre* le *Grand*, a le premier introduit les arts & les ſciences dans ſes Etats, il a forcé les Ruſſes à reconnoitre l'utilité d'une infinité d'uſages qu'il avoit lui-même examiné dans ſes longs voyages. Aujourd'hui qui dit un Moſcovite ne dit plus un être abſolument dépouillé de raiſon & d'humanité : mais pour achever de le rendre homme, il faudroit dit-on, achever auſſi de lui ôter tout ce qui lui reſte encore de brutalité, ſa fourberie, ſa perfidie, des vices dont les bêtes auroient elles mêmes honte. (*a*) *Perry* fait marcher de pair le Moſcovite & le Moine *Calviniſé* : car il dit du premier ce que l'on dit partout du ſecond. *Voulés vous ſavoir ſi un Moſcovite eſt honnête homme, voyés s'il a du poil au creux de la main.* Il n'a, continue-t-il, ni probité, ni honneur. *Il regarde la qualité de fripon, comme quelque choſe de recommandable, & il dit hardiment d'un homme de ce caractere, il entend le monde & ne manquera pas de proſperer.* Je ſoutiendrois que ce caractere n'eſt pas trop chargé, ſi je ne craignois d'être accuſé de partialité : mais quoi qu'il en ſoit j'eſtime heureux ceux qui n'ont éprouvé que de bien loin la mauvaiſe foi du Ruſſien.

Pour amener les Ruſſes, ou (*b*) Moſcovites à des ſentimens d'honneur & de probité, *Pierre* le *Grand* commença par établir des Ecoles & obligea les peres d'y envoyer leurs enfans. La peine de la deſobeïſſance fut, que les enfans non inſtruits n'heriteroient pas des biens de leurs peres. Il fit auſſi imprimer & diſtribuer tous les livres néceſſaires à ce nouvel établiſſement. Le Clergé auparavant ſi ignorant, qu'il fit un jour enlever & punir de mort comme ſorcier un gros ſinge (*c*) qui avoit prophané une Egliſe de Moſcou, fut obligé de s'inſtruire, d'apprendre le Latin & ſurtout les devoirs de la Prêtriſe. Malgré les ſoins d'un Prince que l'on doit comparer aux plus grans Legiſlateurs de l'antiquité, *Perry* qui étoit encore en Ruſſie en l'année 1710. ſe donne pour témoin de la débauche & de l'yvrognerie des Eccléſiaſtiques Ruſſiens, „ il eſt, dit-il fort ordinaire, lors que l'on va dans *Moſcou* le ſoir „ des grandes Fêtes de voir des Prêtres . . . étendus yvres dans les rues, & „ ſi l'on vient à leur parler & à les relever, ils vous diſent, *que voulés* „ *vous . . . c'eſt aujourd'hui fête & je ſuis ſoul*".

Je paſſe préſentement à ces uſages religieux qui ſont particuliers aux Ruſſiens. Ils ont à leur maniere beaucoup de veneration pour leurs Eccléſiaſtiques. Ceux-ci (*d*) portoient autrefois les cheveux fort longs : aujourd'hui cette uſage a beaucoup perdu de ſon crédit. Le Metropolitain de *Novogrod* porte une mitre preſque ſemblable à celle des Evêques Latins; les autres Evêques ont un bonnet rond ſur la tête. La ſoutane noire & le manteau noir ſont les habillemens de ces Evêques. Les *Popes* (ce ſont les Prêtres Moſcovites) portent ſur la tête une petite calotte & qui n'eſt qu'une des marques de leur Prêtriſe, car à celle-là il faut joindre le Bâton (*e*) qu'ils ont à la main, & l'habit qu'ils ont ſur le corps. Cependant la premiere marque de leur dignité Eccle-

(*a*) Ubi ſup. pag. 207. & 208. il les accuſe de n'avoir aucun ſentiment d'honneur à cauſe dit-il, que la ſupplice n'eſt ſuivi chez eux d'aucune note d'infamie. Souvent même, après avoir reçu le *Knout*, on eſt admis à des poſtes d'honneur & de confiance. Ils repondent ſans ſe déconcerter à ceux qui veulent leur faire honte de cet affront, *cela nous eſt arrivé par nos péchés. Dieu & le Czar étoient irrités contre nous.* *Olearius* traite les Moſcovites encore plus mal que ne fait *Perry*.

(*b*) On employe indifféremment les deux noms.

(*c*) Voy. cette hiſtoire dans *Perry* ubi ſup. p. 224. elle reſſemble aſſés à celle de la jument ſaiſie par l'Inquiſition comme ſorciere, & à celle de *Brioché*, que le Conſeil d'un des Cantons de la Suiſſe, qui n'avoit jamais vû de marionettes, vouloit faire punir comme Magicien.

(*d*) *Olearius.*

(*e*) *Poſok* : ce Bâton eſt courbé à peu près comme une croſſe. Voy. dans les figures les différens habillemens des Evêques.



EVEQUE *Moscovite en* HABIT PONTIFICAL.



EVEQUE *Moscovite en* HABIT *de* CEREMONIE.





EVEQUE *Moscovite en ses* HABITS *ordinaires.*

Ecclésiastique c'est la calotte. Elle est si respectée des Moscovites, (*a*) que pour battre & insulter un Prêtre, il faut auparavant la lui ôter. Ces Prêtres ne prêchoient jamais au peuple, ou s'ils prêchoient (*b*) ce n'étoit que bien rarement. Outre que l'ignorance dans laquelle ils vivent ne leur permettroit pas, même aujourd'hui, de prêcher souvent, ils croyent que la prédication est une source d'erreurs, & que par son moyen les Heresies se repandent dans le Monde. C'est par la même raison, qu'avant le Czar *Pierre* le *Grand* l'imprimerie étoit défendue en Russie. „ Il n'y a, nous dit *Perry* en parlant „ de l'usage de son tems, qu'un petit nombre des principaux Prêtres, qui „ prêchent quelquefois devant le Czar & dans les Eglises Cathedrales les „ jours des plus grandes Fêtes. Le plus haut point de Doctrine où s'éleve „ le bas Clergé, & ce qu'on requiert effectivement de ceux qui se présen- „ tent aux Evêques, pour être admis aux Ordres sacrés est, qu'ils sachent „ chanter & lire distinctement l'Office, (*c*) qu'ils ne soient pas en mauvaise „ réputation parmi leurs voisins, qu'ils ayent la voix bonne & claire, & „ qu'ils puissent prononcer aussi ferme qu'il est possible, douze ou quinze „ fois sans prendre haleine, *Hospodi pomili, Seigneur ayés pitié de nous*".

Les Russiens aiment à bâtir des Eglises, des Chapelles & des Couvens. *Olearius* en a compté plus de deux mille: (*d*) „ il n'y a point de Seigneur qui „ n'ait sa Chapelle particuliere, ni même qui n'en ait plusieurs. . . . Elles „ sont la plûpart fort petites . . . & n'ont que quinze pieds en quarré". *Le Brun*, qui est venu long-tems après *Olearius*, ne compte que 679. tant Eglises, que Chapelles & Couvens. Le nombre des Eglises justifie en quelque façon celui des Ecclésiastiques qui est excessif par la facilité avec laquelle on se fait d'Eglise. Le nombre des Moines n'est pas moindre. Dans ces Eglises on employe des bougies & non pas de l'huile au service de l'Autel. Ces bougies sont mises dans des tuyaux posés sur des lampes. Le saint Sacrement est conservé dans un ciboire fait en forme de colombe. La Musique n'y consiste qu'en la voix naturelle.

Autrefois il n'étoit permis qu'aux seuls Chrétiens du Rit & de la Religion Moscovite d'entrer dans les Eglises du païs: du moins il falloit regarder la permission d'y entrer comme une faveur extraordinaire, après laquelle on employoit & l'eau benite & l'encens à purifier cette Eglise prophanée. On ne permettoit pas non plus d'enterrer les étrangers dans les Cimetieres des Russes. Si ces usages ne sont pas absolument abolis, on les a du moins beaucoup négligés depuis le regne de *Pierre* le *Grand*.

Pendant le Messe, les Laïques, sans excepter le Souverain, sont toujours debout (*e*) ou à genoux & découverts: ils sont de même pendant tous les autres Offices. Le *Grand Duc*, qui regnoit du tems d'*Olearius*, faisoit ses devotions étendu par terre. Ainsi il n'y a ni sieges, ni bancs dans les Eglises Russiennes, excepté quand on préche, ou quand on lit quelques Homelies. Les chiens n'y

(*a*) *Olearius* & autres.

(*b*) *Olearius* rapporte „ qu'un *Protopope* s'étant amusé à prêcher. . . . le Patriarche le déposa avec „ les Prêtres, qui avoient voulu suivre son exemple, les excommunia & le relegua en Siberie.

(*c*) Cependant on ne regarde ni à la famille ni à l'éducation, & pour les mœurs, les Relations s'accordent à en dire beaucoup de mal.

(*d*) Paroles d'*Olearius*.

(*e*) C'est *Olearius* qui le dit: dans l'*Etat de l'Eglise de Russie* par *Bergius* on assure qu'*Olearius* se trompe. „ Les Russes prient toujours ou debout ou prosternés, craignant, en se mettant à genoux, d'imiter les soldats qui insulterent à J. C." Je tire ceci du P. *le Brun* ubi sup.

n'y ſont pas non plus ſoufferts. Tout ce qui peut troubler la devotion y eſt défendu. Dans le Sanctuaire il n'entre que des Miniſtres de l'Autel. Le Czar y entre lors qu'il eſt ſacré ou qu'il communie; quelques Laïques diſtingués y entrent auſſi pourvu qu'ils s'y tiennent loin de l'Autel. Puis que j'ai commencé de parler ici de la Meſſe des Ruſſiens, il faut apprendre au lecteur, qu'on dit la Meſſe dans l'ancienne langue Eſclavone, qu'une grande partie de cette Meſſe eſt recitée à voix baſſe; que les fidelles s'inclinent devant le Sacrement pour l'adorer; que depuis la préface de la Meſſe juſqu'à la Communion l'on ferme les portes du Sanctuaire & l'on tire un rideau par deſſus, qui couvre l'Autel; mais que dans la ſemaine de Pâques les portes de ce Sanctuaire demeurent toujours ouvertes, & même pendant la Meſſe; qu'aux uſages obſervés à la Communion conformement au Rite des autres Grecs, il faut ajouter, que ſelon *Olearius*, les Moſcovites communient les (*a*) inſenſés en ne leur faiſant que toucher les levres du pain trempé dans le vin; qu'il n'eſt pas permis de communier une accouchée dans la chambre où elle a accouché; que ceux qui ont fait quelque (*b*) ſerment en juſtice, ou commis quelque crime capital ne peuvent communier qu'à leur mort. Enfin que l'on donne quelquefois au malade, avant que de le communier, de l'eau, & ſouvent même de l'eau de vie, où l'on a fait tremper des Reliques.

J'ai déja montré avec quelle préſomption les Moſcovites traitent ceux qui ne ſont pas de leur Religion. Selon la plûpart des Relations, ils en veulent ſurtout aux Catholiques Romains, mais il eſt faux cependant que la haine des Moſcovites pour ceux-ci aille auſſi loin que le voudroit perſuader l'auteur d'une mauvaiſe compilation intitulée la *Religion des Moſcovites*. Il eſt bon de remarquer ici que cet auteur & la plus grande partie des auteurs ſes compatriotes, exilés ou fugitifs, comme lui, n'ont jamais manqué l'occaſion d'exhaler leur bile contre une Communion qui, pour dire la vérité, a trop maltraité leurs freres. Avec cette diſpoſition d'eſprit ſi contraire à la vérité qu'exige l'hiſtoire, ils n'ont eu garde de laiſſer échaper les moyens de maltraiter à leur tour cette Communion. En s'échauffant ainſi ſans meſure, & même dans le plus grand feu de leur paſſion contre ceux qu'ils nomment *Papiſtes*, ils ont crû n'avoir point franchi les bornes de la moderation. Mais qu'on ne s'imagine pas que ceux-ci ont été plus retenus. Tel eſt l'effet d'une fougue aveugle qui gouverne tyranniquement les hommes dans quelque Communion que ce ſoit, & que l'on ne diſtingue du zéle qu'après avoir fait de grans efforts ſur ſoi-même. Ce que l'auteur de la *Religion des Moſcovites* avance au ſujet du Vieux Teſtament, „ que „ bien loin d'en faire publiquement la lecture au peuple, ils ne l'eſtiment pas „ digne d'être manié & qu'ils croiroient prophaner leurs Egliſes s'ils l'y portoient, „ n'eſt pas moins exageré". Il eſt vrai qu'*Olearius*, après avoir dit, „ que les „ Moſcovites fondent leur Religion ſur les livres du Vieux & du Nouveau Teſ- „ tament, ajoute qu'ils ne ſouffrent point que l'on porte toute la Bible à l'Egli- „ ſe de peur de la prophaner par pluſieurs paſſages peu modeſtes qu'ils trouvent „ dans le Vieux Teſtament. . . Que l'on n'y porte que le Nouveau, & quel- „ ques textes tirés des Pſeaumes & des Prophetes, mais il ajoute auſſi qu'on „ permet de lire toute la Bible chez ſoi"

La Verſion de leur Bible eſt en Eſclavon & faite ſur le Grec des ſeptante.

Si

(*a*) Cet uſage a quelque choſe de ſemblable à ce qui fut ordonné par un Canon d'un Concile convoqué en Dannemarc en . . . . „ que ſi le malade n'avoit pas la force de retenir ce qu'il devoit pren- „ dre de la bouche; pour éviter les ſuites prophanes de cette foibleſſe, on lui montreroit ſeulement le „ Corps de J. C. en lui diſant en même tems, *croyés & vous l'aurez reçu.*

(*b*) Ne ſeroit-ce pas une faute d'impreſſion? il faut peut être lire quelque faut ſerment.

Si l'on veut ſavoir quels ſont les Docteurs de l'ancienne Egliſe eſtimés des Ruſſes, de quels Rituels ils ſe ſervent, & les livres de Théologie ou de devotion qui ſont imprimez chez eux, on doit lire au moins l'extrait de l'Ouvrage d'un Alleman nommé *Bergius* dans le *Recueil des Liturgies* du P. *le Brun*. Je trouve auſſi dans cet extrait les titres contenus dans un petit Rituel Moſcovite. Ces titres indiquent les uſages ſuivans : 1. Des prieres pour le jour qu'une femme eſt accouchée d'un enfant mâle. 2. Pour le huitième jour après la naiſſance de cet enfant, qui eſt le jour qu'on lui donne un nom. 3. Pour le quarantième jour de l'accouchement. 4. Pour la femme qui a fait une fauſſe couche. 5. Pour l'exorciſme. 6. Pour reconcilier à l'Egliſe. 7. Pour le divorce. 8. Lors que la Communion doit être donnée aux malades. 9. Prieres à Jeſus Chriſt & à la ſainte Vierge pour le fidelle agoniſant. 10. Ordre qui doit s'obſerver pour la ſepulture de ceux qui meurent à Pâques & dans la Semaine ſainte. 11. Pour un Prêtre défunt. 12. Pour la ſepulture d'un enfant. 13. Prieres pour la benediction des viandes à Pâques, pour celle du fromage & des œufs, pour les premiers fruits & pour ceux qui les préſentent; pour la dedicace d'une maiſon (*a*) & pour la priſe de poſſeſſion de cette maiſon; pour creuſer un puits & pour le purifier, lors qu'il y eſt tombé quelque ordure. 14. Prieres pour ceux qui ont mangé quelque choſe d'impur. 15. Prieres pour la purification d'un vaſe ſouillé. 16. Pour les grains, pour les ſemailles &c. Ces titres ſuffiront au lecteur pour la connoiſſance des uſages qu'ils indiquent.

Je ne repeterai rien de ce que les Relations nous rapportent touchant (*b*) la regle des Moines Ruſſiens, leurs jeûnes, leur ignorance &c. Il faut remarquer ſeulement, que *Pierre* le *Grand* (*c*) oſa le premier mettre des impôts ſur les Couvens, & ordonna de n'y recevoir „ que des perſonnes au deſſus de „ cinquante ans . . . . remarquant qu'il s'y renfermoit un nombre conſide- „ rable de jeunes gens qui devenoient inutiles, & qui ne faiſoient que met- „ tre obſtacle à l'accroiſſement de ſes ſujets, dont il avoit beſoin pour la guer- „ re".

On trouve chez les Moſcovites la veneration des Reliques & des Images, l'invocation des Saints, le Crucifix & le ſigne de la Croix, grand nombre d'inclinations, de gemiflexions, de proſtrations devant des objets ou adorables, ou venerables, beaucoup de proceſſions, beaucoup de pelerinages: & comme ils joignent encore aujourd'hui beaucoup d'ignorance & peu de méditation à ces détails de la devotion exterieure, auſſi conſervent ils dans leur cœur & dans leur conduite (*d*) toute la corruption de l'humanité. (*e*) A *Moſcou* l'Egliſe

(*a*) On conſacre en même tems la maiſon avec du ſel. *Corneille le Brun* pag. 53. de ſes *Voyages de Moſcovie*. Edit. in folio décrit ainſi la conſécration d'un palais du Czar faite en 1702. „ Le plancher é- „ toit couvert de foin, & il y avoit à droite une grande table garnie de grands & de petits pains, ſur „ quelques-uns deſquels il y avoit une poignée de ſel, & ſur d'autres une ſaliere d'argent remplie de „ ſel . . . C'eſt la coutume que les parens & les amis de ceux qui vont habiter une nouvelle maiſon la „ conſacrent en quelque maniere avec du ſel, & même pluſieurs jours de ſuite. C'eſt une marque de la „ proſpérité qu'ils leur ſouhaitent & qu'ils n'ayent jamais beſoin des choſes néceſſaires à la vie . . . Lors „ qu'ils changent de maiſon, ils laiſſent à terre dans celle qu'ils quittent, du foin avec du pain, em- „ blême des benedictions qu'ils ſouhaitent à ceux qui doivent y entrer après eux". Il y a apparence que la coutume de préſenter aux amis & aux étrangers du pain découpé avec du ſel dans les découpures, établie chez les Allemans, & même chez les Hollandois, ſe doit expliquer comme l'uſage des Ruſſes.

(*b*) La Regle eſt celle des Moines Grecs.

(*c*) *Perry* ubi ſup. pag. 186.

(*d*) Je renvoye le lecteur à *Olearius*, *le Brun*, *Perry* &c.

(*e*) *Le Brun Voyages* &c. Ed. in folio pag. 74.

l'Eglise principale possede la Robbe de Jesus Christ & un Tableau de la Vierge fait par St. Luc. Le Russes regardent ce Tableau comme le *Palladium* de l'Etat, d'autres Eglises possedent quelques corps de saints du païs : trente-six caisses d'or & d'argent, pleines de Reliques très-considerables, se conservent dans l'*Eglise de l'Annonciation*. Ces caisses contiennent entr'autres du sang de Jesus Christ; une main de St. Marc, quelques ossemens du Prophete Daniel &c. Les Images, qui d'ordinaire sont peintes en huile sur du bois, doivent être faites par un Moscovite. On les vend, ou selon la maniere de s'exprimer, on les troque au marché pour une somme d'argent. Les vendre seroit un péché: mais du tems d'*Olearius* le Patriarche ne permettoit pas aux étrangers d'en avoir chez eux, de peur qu'ils ne les prophanassent. La précaution alloit si loin, (*a*) „ qu'un Hollandois ayant acheté une maison de pierre, celui qui „ l'avoit vendue racla la muraille à l'endroit où l'on avoit peint l'image & em„ porta la raclure". Les murailles des Eglises (*b*) sont toutes couvertes d'Images, qui, outre Jesus Christ & la sainte Vierge, représentent St. Nicolas & des Saints particuliers que les Moscovites se choisissent pour Patrons. Dans les maisons (*c*) l'Image du Saint est pendue vers la fenêtre avec une bougie devant, dans les rues il y en a d'exposées à la devotion publique „ la plûpart, „ dit *Carlisle*, dans des caisses vitrées, sur les portes de la ville ou d'une E„ glise, ou dans quelque carrefour". Quelque pressé que l'on soit, on les salue, non pas en passant; mais en s'arrêtant un instant pour leur faire une priere jaculatoire, la tête nue, avec demi douzaine de reverences & autant de signes de Croix. La premiere chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'un Russien, (*d*) c'est de regarder à l'Image en faisant un signe de Croix, en disant (*e*) le *Hospodi*, & s'inclinant avec respect, après quoi l'on salue le maitre de la maison. Chez les pauvres, où les Images des Saints sont ordinairement mal logées & mal entretenues, dans un lieu obscur, sans bougie & sans aucune marque d'honneur, le Russe devot qui craint de manquer à son devoir a la précaution de demander, où est Dieu (ce Dieu c'est le Saint de l'Image.) Cette devotion si condamnable dans ses excès est fondée sur la Divinité que les Moscovites attribuent à leurs Images, & sur une infinité de miracles qu'ils en racontent. Mais le pouvoir d'en faire n'empêche pas les Images de s'user & de vieillir. Alors on les enterre dans un Cimetiere, ou dans un jardin; quelquefois on les met dans la riviere, afin que le courant les emporte. Ce seroit manquer au respect que de les jetter.

Les Images supposent des Saints & les Saints des pelerinages. Ces trois choses sont trop relatives les unes aux autres pour les pouvoir separer. L'invocation des Saints fait donc une partie considerable du Culte Religieux des Russiens, mais St. Nicolas l'emporte sur tous les autres: & s'il est ordinaire en Russie de joindre le Czar à Dieu (*f*) lors qu'il s'agit de quelque affaire importante, il ne l'est pas moins de mettre St. Nicolas (*g*) à la place de la Providen-

(*a*) *Olearius* Lib. 3.

(*b*) Ainsi le dit *Olearius*. *Carlisle* dit au contraire dans la *Relation de ses trois ambassades*, „ qu'outre „ celles de J. C. & de la Vierge Marie, il n'y en a que fort peu dans les Eglises".

(*c*) *Carlisle* ubi sup.

(*d*) *Perry* ubi sup. pag. 213. *Olearius* & autres.

(*e*) *Seigneur ayés pitié de moi.*

(*f*) Voy. *Perry* pag. 212. & autres. Ils disent souvent *Dieu est fort, aussi bien que le Czar. Si Dieu & le Czar le permettent.*

(*g*) Quand par exemple on leur demande combien de tems ils seront à faire un voyage, ils repondront *tant de tems s'il plait à Saint Nicolas.*

vidence. C'eſt principalement aux endroits où les Saints ſe ſont diſtingués, que s'adreſſent (*a*) les Pelerinages des devots. Les Czars eux-mêmes (du moins ceux qui ont precedé *Pierre* le *Grand*) ne ſe ſont pas diſpenſés d'en faire. *Olearius* en rapporte deux. Je renvoye le lecteur à cet habile voyageur.

La même relation qui ſe voit entre les *Images*, les *Saints* & les *Pelerinages*, doit ſe trouver néceſſairement avec les *Fêtes* & les *Proceſſions*. Comme les Fêtes ſolemnelles des Moſcovites ſont les mêmes que celles du Calandrier des Grecs, il ſeroit inutile de s'y arrêter, & il le ſeroit tout autant de s'arrêter aux Proceſſions, excepté à celles qui ſont particulieres aux Moſcovites. La ſeule choſe qui donne un air de ſingularité aux ceremonies de la (*b*) benediction des eaux en Ruſſie, c'eſt qu'après s'être plongé devotement dans ces eaux où les Prêtres ont éteint des Cierges & jetté des Croix, on y abreuve auſſi les bœufs, les vaches & les chevaux, par le même principe de devotion qui a conduit là le proprietaire de ces animaux avec toute ſa famille.

Du tems d'*Olearius* il ſe faiſoit une Proceſſion ſolemnelle pour celebrer la nouvelle année, qui commençoit au premier Septembre, avant la reforme faite au Calandrier Moſcovite par *Pierre* le *Grand*. Le Patriarche revêtu de ſes ornemens pontificaux, ſuivi du Clergé revêtu de même, & chargé de banieres, d'Images, de Croix & de vieux Rituels, ſortoit en ceremonie de l'Egliſe, alloit au devant du Czar, qui de ſon côté étoit déja ſorti pour le rencontrer. Etant à portée l'un de l'autre le Czar & le Patriarche ſe baiſoient, le Czar baiſoit auſſi une belle & riche Croix d'or du Patriarche, qui enſuite beniſſoit & encenſoit le Czar & le peuple. Les Ruſſiens prenoient ce moment pour jetter des requêtes aux pieds du Monarque. *Pierre* le *Grand* ayant fixé, comme nous, (*c*) l'année au premier Janvier diminua le crédit de cette ceremonie par un changement qui parut aux vieux Moſcovites d'alors un renverſement de la Religion.

J'ai déja (*d*) décrit une partie conſiderable de la *Proceſſion des Rameaux*, c'eſt-à-dire cette ceremonie dans laquelle le Czar, marchant à pied par humilité, menoit par la bride un cheval ſur lequel étoit monté le Patriarche, qui repreſentoit Jeſus Chriſt entrant dans Jeruſalem. C'eſt ainſi que les Ruſſes, au millieu de leur groſſiereté ont eu l'adreſſe de repréſenter, auſſi bien que nous, l'humilité du Seigneur par une pompe mondaine: mais qui ne ſait pas que l'*art d'accorder les contraires* appartient par tout aux Miniſtres des Autels? Pour mieux imiter l'âne ſur lequel étoit monté le Seigneur, on déguiſoit les oreilles du cheval. A la tête de la Proceſſion marchoit un chariot fort peu élevé, ſur lequel on voyoit un arbre chargé de pluſieurs ſortes de fruits, & ſur l'arbre quatre jeunes garçons en ſurplis, chantant ou criant quelques *Hoſanna*. Le Clergé ſuivoit en habits de ceremonie, portant des Croix, des Images & des Banieres, beniſſant & encenſant le peuple qui ſe trouvoit ſur le chemin de la Proceſſion. Tous avoient des rameaux de palme à la main. La Proceſſion marchoit avec une lente gravité ſur du drap étendu à terre, ou ſur les habits de pluſieurs jeunes garçons qui ſe les étoient ôtés par humilité de deſſus le corps.

Les

(*a*) On peut voir dans *Olearius* les noms de pluſieurs celebres Pelerinages de Moſcovie.

(*b*) *Corneille le Brun* pag. 23. de ſes *Voyages* en *Moſcovie* Edit. in folio donne une deſcription curieuſe de la *Benediction des eaux* qu'il vit celebrer à *Moſcou* en 1702.

(*c*) Il fit cette reforme le 1. Janvier 1700. Voy. *Perry* ubi ſup. pag. 227.

(*d*) Voy. ci-deſſus page 73.

Les Oeufs de Pâques étoient autrefois une dépendance considerable de la devotion de Pâques. Depuis le Czar *Pierre* le *Grand* cette coutume n'a gueres de crédit que chez le peuple. On veut que les Russes (*a*) ayent regardé ces œufs comme un symbole de la Resurrection. Ils sont d'ordinaire bleus, quoique cependant il s'en trouve aussi d'une autre couleur. Sur plusieurs de ces œufs on trouve écrit, *Jesus Christ est ressuscité.* Comme l'interêt se mêle facilement avec les usages religieux d'un certain ordre, il est arrivé (*b*) que les Oeufs de Pâques sont devenus des moyens honnêtes d'obtenir des présens & des etrennes.

Je dois mettre ici, comme une dépendance de la Religion, les ceremonies du sacre du Czar. *Olearius* les décrit de la maniere suivante : „ Tous „ les Metropolitains, Archevêques, Evêques, Knez & Boiares, mêmes les „ principaux Négocians de toutes les villes de l'Empire doivent se rendre à „ Moscou pour cette ceremonie. Le jour du couronnement, le Patriarche „ suivi de tous les Metropolitains conduit le nouveau Grand Duc à l'Eglise „ du château, où l'on fait une tribune . . . . sur laquelle on met trois sie- „ ges à distance égale les uns des autres, l'un pour le Grand-Duc, l'autre „ pour le Patriarche, le troisième pour le bonnet & pour le manteau Du- „ cal. . . . Ce bonnet est garni de perles & de diamans avec une houpe „ au millieu, d'où pend une petite couronne chargée aussi de pierreries. Le „ manteau est . . . doublé de Zibelines . . . . dès que le Czar entre dans „ l'Eglise, le Clergé entonne des hymnes . . . . ensuite le Patriarche fait sa „ priere à Dieu, à St. Nicolas & aux autres Saints pour les inviter à cette so- „ lemnité. Après la priere le premier Conseiller d'Etat présente le Grand-Duc „ au Patriarche . . . . qui l'ayant fait asseoir sur le premier des trois sieges „ de la tribune lui porte au front une petite croix de diamans & le be- „ nit . . . . après une priere, qui suit cette action, le Patriarche ordonne à „ deux Metropolitains de prendre le bonnet & le manteau, & faisant appro- „ cher quelques *Boyares* pour en revêtir le Grand Duc, il le benit & lui tou- „ che encore une fois le front de la petite croix de diamans. Après toutes ces „ benedictions du Patriarche, les autres Prélats s'approchent & benissent aussi „ le Grand Duc, mais de la main seulement. Enfin le Grand-Duc & le Pa- „ triarche s'asseyent pour un moment, car ils se relevent aussi-tôt pendant „ qu'on va faire chanter des Litanies . . . . & des prieres pour la prospérité „ du Czar. Tout cela est suivi de cris de joye. Les Boyares s'aprochent du „ Grand-Duc, lui baisent la main & se bâtent le front en sa présence. Le „ Patriarche finit la ceremonie par une petite exhortation qu'il fait au nou- „ veau Czar & lui donne la derniere benediction. De cette Eglise du Châ- „ teau on va dans deux autres où l'on recommence les Litanies. . . . . De „ ces Eglises on va diner au Palais Ducal". C'est par les festins que se terminent les plus grandes ceremonies.

Je reviens à ce qui est précisément religieux. Les Moscovites n'entreprennent quoi que ce soit sans faire auparavant un signe de Croix, même dans les actions les plus indifférentes. Le commencement du signe de Croix par le front marque l'Ascension de J. C. & en descendant sur la poitrine, le cœur où la parolle de Dieu est renfermée. Le signe vers l'épaule droite signifie la resurrection des justes, & vers l'épaule gauche celle des méchans. Il étoit

(*a*) Citation d'*Hackluit* dans la *Dissertation d'Hody*, intitulée *The resurrection of the same Body* &c.
(*b*) *Corneille le Brun* ubi sup.

Le BAPTÊME *des* RUSSES.

B. Picart del. 1732.

Les FUNERAILLES *des* RUSSES.

étoit bien nécessaire qu'en conséquence d'une si riche allegorie, les fidelles de Russie aprissent de quelle maniere & avec quels doits un signe de Croix doit se faire pour être plus meritoire, & plus agréable à Dieu. Un Patriarche donna l'instruction pastorale sur cet article, & voulut que le privilege de faire ce signe avec trois doits fut entierement reservé aux Prêtres, ordonnant que les Laïques, & tous ceux qui n'auroient pas reçu l'ordre de Prêtrise feroient le signe de la Croix avec deux doits seulement. Avant cette ordonnance tous les Fidelles sans distinction faisoient le signe de la croix des trois doits de la main droite. Cette reforme fit murmurer: les Fidelles Laïques, qui trouvoient dans ces trois doits le mystere de la Trinité, refuserent de se soumettre & pour regler cette affaire capitale, il fallut, dit-on, une deputation de Constantinople, un Concile, & des Anathemes soutenus de la puissance du Czar. C'est tout dire enfin: un point de doctrine si essentiel trouva des martyrs.

Le Baptême des Moscovites a des particularités qui méritent d'être décrites. Aussi-tôt qu'un (*a*) enfant vient au monde, on envoye chercher un Prêtre pour le purifier. Cette purification s'étend sur tous ceux qui sont présens. Selon *Olearius* ils font baptiser leurs enfans dés qu'ils sont nés, selon quelques autres les personnes riches sont moins exactes. (*b*) Les parrains & la maraine du premier enfant le sont aussi de tous ceux qui naissent après celui-là dans la famille. Etant entrés dans l'Eglise, (*c*) ces parrains donnent neuf bougies au Prêtre, qui les allume & les attache en croix à la cuvette dans laquelle on doit baptiser l'enfant. Le Prêtre encense les parrains & consacre l'eau: après cela il fait trois fois la procession avec les parrains autour de la cuve. Le Clerc qui marche devant porte une image (*d*) de S. Jean. (*e*) Ensuite ils s'arrangent tous de telle maniere qu'ils tournent le dos à la cuvette, pour témoigner, dit *Olearius*, l'aversion qu'ils ont de trois questions que le Prêtre va faire aux parrains, 1. si l'enfant renonce au Diable, 2. s'il renonce à ses Anges, 3. s'il renonce à ses œuvres. A chaque demande les parrains répondent oui & crachent à terre. L'Exorcisme suit: on le fait hors de l'Eglise, de peur que le Diable en sortant du corps de l'enfant ne la prophane. Après l'Exorcisme le Prêtre coupe en croix les cheveux sur la tête de l'enfant & les met dans un livre, selon *Olearius*; ou les enveloppe dans de la cire & les porte dans un endroit particulier de l'Eglise, selon l'Auteur de la *Religion des Moscovites*. Le Baptême qui suit, se fait par une triple immersion, ainsi qu'on l'a déja remarqué des Grecs. Le Prêtre ayant mis un grain de sel dans la bouche de l'enfant lui fait en croix les Onctions, que l'on doit appeller la *Confirmation*, & en le revêtant d'une chemise blanche lui dit, *tu ès maintenant aussi net que cette chemise & purifié de la tâche du péché originel.* Pour finir cette ceremonie, on pend au col de l'enfant une petite croix d'or, ou d'argent, ou même de moindre valeur, selon les facultés des parens. Cette croix est la marque du Baptême de l'enfant: il doit la porter toute sa vie & l'avoir même après sa mort. A cette croix il faut ajouter un Saint, que le Prêtre donne pour patron à l'enfant; remettant en même tems l'Image du Saint aux parrains, & leur recommandant expressement d'élever l'enfant à avoir une dévotion particuliere pour son patron. Après le

(*a*) Le *Brun* pag. 57. ubi sup. Edit. in folio.
(*b*) *Religion des Moscovites.*
(*c*) *Olearius.*
(*d*) *Olearius* ubi sup.
(*e*) La figure, qui représente ici le Baptême, rectifie quelques fautes de la description. M. Picart a suivi celle que lui a donné cette année (1732) un Russien.

le Baptême le Prêtre baiſe l'enfant & les parrains. Il faut remarquer 1. que l'alliance des parrains avec les enfans qu'ils ont préſenté au Baptême eſt défendue auſſi chez les Ruſſes 2. que pour chaque Baptême, on change l'eau de la cuvette, parceque les Ruſſes la croyent chargée du péché originel de ceux qu'on baptiſe 3. que l'on baptiſe dans un torrent, ou dans une riviere les perſonnes qui embraſſent la Religion des Ruſſes. On les y plonge trois fois, & ſi c'eſt en hiver on fait un trou dans la glace pour les baptiſer. Si cependant la perſonne qui doit l'être n'eſt pas d'une complexion aſſes forte pour ſubir cette *rude initiation*, (*a*) on lui verſe juſqu'à trois fois un tonneau plein d'eau ſur la tête.

L'auteur (*b*) que je cite à la marge dit, qu'après le Baptême „le Prêtre „ prend l'enfant nouvellement baptiſé, & avec la tête de cet enfant, fait une „ Croix à la porte de l'Egliſe, qu'il frape trois fois avec un marteau. . . . „ il faut que tous ceux qui ont été témoins du Baptême entendent le bruit, au- „ trement, on croiroit que l'enfant n'auroit pas été bien baptiſé."

A l'égard du mariage; le divorce eſt fréquent & autoriſé en Moſcovie, & la polygamie défendue. Le premier eſt un heureux ſuplement à celle-ci, mais on a chez eux (comme nous l'avons auſſi) cette autre eſpèce de polygamie, (*c*) que le Chriſtianiſme n'a pas détruite, & que l'ancienne Loi ne défendit pas (*d*) aux Juifs. Comme chez les Grecs les Prêtres Ruſſiens ſe marient: il eſt même néceſſaire, diſent les Ruſſiens qu'ils ſoient mariés, & ils n'en reçoivent point qui n'ait une femme legitime, ou qui tout au moins ne faſſe vœu d'en prendre une. L'Eccleſiaſtique doit la prendre vierge, dc bonnes mœurs &c. & s'il devient veuf il ne lui eſt plus permis d'en prendre une autre. Selon la plûpart des Relations, l'amour conjugal a peu de force chez les Moſcovites; mais il ne faut pas aller ſi loin pour le trouver ſans vigueur, & il eſt du moins facheux qu'un mariage ſans amour, ſouvent même aſſorti de haine, de querelles & de débauche, ne ſoit pas un bail à terme comme chez divers peuples très raiſonnables. Car après tout, pourquoi ſe damner en damnant les autres? La Religion Chrétienne veut, il eſt vrai, que l'*on ſe regenere au milieu des Croix & des tribulations*, mais elle ordonne en même tems de *fuir les perſécutions*. Outre que les Moſcovites ſont mauvais maris du côté de l'amour conjugal, ils tiennent leurs femmes fort reſſerrées. Il eſt vrai pourtant, que *Pierre*

(*a*) *Religion des Moſcovites.*
(*b*) Le même Auteur.
(*c*) Voy. *Olearius*, qui ajoute pourtant qu'ou ne ſouffre pas les maiſons publiques.
(*d*) Il faut y mettre une reſtriction conſiderable: elle n'étoit permiſe qu'avec les femmes étrangeres. La chaleur du climat & les mœurs corrompues des peuples voiſins des Juifs l'autoriſoient en quelque façon. Elle leur ſervoit de barriere contre l'adultere, l'*onaniſme* & quelque choſe de pis que cela. Des raiſons auſſi ſolides l'autoriſent de même chez les Chrétiens. Catholiques, Evangeliques, Illuminés, tous reconnoiſſent qu'elle doit être tolerée pour le bien publie, pour empêcher les *lareins d'amour*, pour ſuppléer aux rigueurs du celibat &c. & malgré cela une dépravation de goût ne cauſe t'elle pas des dereglemens monſtrueux? On a dit de Rome,

Quot cælum ſtellas, tot habet tua
Roma puellas,

Et l'on a ajouté,

Paſcua quotque hædos, tot habet tua
Roma cinædos.

Il a fallu toute la ſéverité des Loix pour empêcher que la dépravation ne devint preſque épidemique à plus de trois cens lieues de Rome tirant vers le Nord.

Pierre le *Grand*, au retour de ses Voyages (*a*) a un peu changé cet usage tyrannique. Soit jalousie, ou coutume héréditaire, ou mepris, avant cela il étoit défendu aux femmes de se trouver avec leurs maris, lorsqu'ils se regaloient entr'eux. Il s'est conservé quelque chose de cet usage dans les Païs-bas, mais sans aucune violence de la part des maris, qui paroissent n'avoir retenu en cela qu'un reste de la jalousie Espagnole. Le Czar voulut que les femmes fussent invitées avec leurs maris aux noces & aux autres divertissemens. (*b*) Il voulut aussi que les Mariages ne se fissent qu'après l'entrevue & du consentement des Epoux, au lieu qu'avant lui, (*c*) on ne permettoit point aux jeunes gens de se voir, encore moins de s'entreparler de mariage, ou de s'en donner des promesses reciproques. Les peres & meres faisoient entr'eux le mariage de leurs enfans, & ceux-ci ne se voyoient qu'après le mariage, ou tout au plus (*d*) la veille des noces. Les amis de l'Epoux se rendoient à cette entrevue chez le pere de la fille qui s'y trouvoit accompagnée de ses amies. Après un petit compliment cette fiancée présentoit à son galant un verre d'eau de vie; ce qui étoit un témoignage du choix qu'elle faisoit de lui. Depuis cette entrevue jusqu'au moment qu'ils mettoient le pied dans l'Eglise, il leur étoit expressement défendu de se voir. Voilà ce que raporte *Perry*, mais à moins qu'*Olearius* ne se soit trompé, il y avoit de grandes exceptions à cet usage. Quelquefois, dit cet Auteur, il arrivoit que tel pensoit avoir une belle femme, qui en avoit épousé une contrefaite. *Olearius* a raison d'attribuer les *mauvais menages* à cette maniere de se marier. *Pierre* le *Grand* défendit „ de marier personne sans le „ consentement reciproque des deux parties, & voulut qu'il fut permis de se „ voir & de se visiter au moins six semaines avant le mariage."

Un usage singulier qui s'est pratiqué aux fiançailles Russiennes, c'est celui que rapporte l'Auteur de la *Religion des Moscovites*. Le voici. Dans la ceremonie des fiançailles le pere renonçoit à l'autorité paternelle après avoir donné deux ou trois petits coups de fouet à sa fille, & remettoit en même tems le fouet au gendre futur.

Pour venir aux ceremonies qui tendent à la conclusion, un peu avant le jour des noces les personnes distinguées, & tous ceux qui les imitent louent deux *Suachas*, c'est ainsi que les Russes appellent les deux inspectrices qui président à leurs noces, l'une du côté de la fille, l'autre du côté du garçon. La *Suacha* de la fille doit se rendre chez le fiancé pour y faire préparer un beau lit nuptial sur quarante gerbes de seigle ou de blé, autour desquelles on met divers tonneaux remplis de froment, d'orge & d'avoine. Cela signifie l'abondance & la fécondité. La veille des noces est principalement destinée à faire des présens à la fiancée. Cela est du département de la *Suacha* du fiancé. Entre ces présens les Dames Russienes estiment sur tout le fard, & même on assure que les plus belles ne craignent pas de l'employer, ou par une suite de la coutume, ou par l'effet de cette dépravation de goût, qui aujourd'hui câche également sous un rouge épais les beautés & les défauts du teint de nos Dames Françoises.

Le jour de la noce le marié sort de chez lui vers le soir, & se rend chez sa maitresse, accompagné de ses parens & de ses amis, précedé d'un Prêtre qui marche à cheval devant lui. Après ces préliminaires de joye & de complimens, qui sont de tous les païs, on se met à table. „ (*e*) On y sert trois „ plats,

(*a*) *Perry* ubi sup. p. 190.
(*b*) *Perry* ubi sup. p. 191.
(*c*) *Olearius* & autres.
(*d*) *Perry* ubi sup.
(*e*) *Olearius* dans ses Voyages.

„ plats, mais perſonne n'en mange, & on laiſſe au haut bout de la table une „ place vuide pour le marié. Pendant qu'il s'entretient avec les parens de la „ mariée, un jeune garçon occupe la place, & n'en ſort qu'à force de préſens. „ Le marié ayant pris ſa place, on lui amene la mariée parée & voilée. Un „ rideau de tafetas cramoiſi tenu par deux jeunes garçons les ſépare & empê- „ che qu'ils ne ſe voyent. Alors la *Suacha* de la mariée lui treſſe les cheveux, „ réleve les deux treſſes ſur la tête, & y met une couronne d'or ou de vermeil „ mince, doublée d'une étoffe de ſoye & riche à proportion des moyens de „ ceux qui ſe marient. . . . L'autre *Suacha* pare auſſi le marié: pendant ce „ tems-là des femmes. . . leur chantent mille ſotiſes. . . (des filles de la no- „ ce jettent du houblon ſur l'aſſemblée,) deux jeunes hommes entrent. . . . „ portant un grand fromage & des pains ſur une civiere, d'où pendent des „ Zibelines. On en apporte autant de la part de la mariée. Tout cela ſe porte „ à l'Egliſe, après avoir été benit par le Prêtre. Enfin on met ſur la table un „ grand baſſin d'argent, plein de petits morceaux de ſatin & de tafetas. . . „ de petites pieces d'argent carrées, du houblon, de l'orge & de l'avoine, & „ le tout mêlé enſemble. La *Suacha*, après avoir recouvert le viſage de la „ mariée, prend quelques poignées de cela & le jette ſur la compagnie. . . . „ L'échange des anneaux ſuit, les peres des mariés le font. La *Suacha* conduit la „ mariée à l'Egliſe. . . . Le marié ſuit avec le Prêtre, qui d'ordinaire prend „ ſi bien ſa part du vin de la noce, qu'il le faut tenir à deux tant à cheval „ qu'à l'Egliſe, pendant qu'il benit le mariage.

„ Dans l'Egliſe, où la benediction ſe doit faire, on couvre une partie du „ pavé de tafetas rouge cramoiſi, & par deſſus d'une autre piece de la même „ étoffe, ſur laquelle les mariés ſe tiennent debout. Avant que de benir le „ mariage, le Prêtre les fait aller à l'offrande, qui conſiſte en poiſſon, patiſſe- „ rie &c. Le Prêtre les benit en ſuite & tient ſur leur tête les Images des Saints „ qu'ils ont choiſi pour patrons, après quoi prenant la main droite du marié „ & la gauche de la mariée entre ſes mains, il leur demande trois fois s'ils „ conſentent de bon gré au mariage, & s'ils s'aimeront l'un l'autre comme „ ils le doivent. Après qu'ils ont repondu oui, tous ceux de la compagnie „ ſe prennent par la main, (pour danſer tandis que) le Prêtre chante le Pſeau- „ me 128. (à compter ſelon l'Hebreu) qui renferme une partie des benedic- „ tions du mariage. . . Le Pſeaume fini le même Prêtre leur met ſur la tête „ une guirlande de rue, ou la met ſur l'épaule, ſi c'eſt un veuf ou une veuve. „ La ceremonie ſe fait en diſant ces mots, *croiſſés & multipliés*, après quoi „ il acheve de marier en ajoutanr ces paroles, (que les Moſcovites ne prennent „ jamais à la derniere rigueur,) l'*homme ne ſéparera point ce que Dieu a joint.* „ Ces paroles prononcées, les gens de la Noce allument tous des bougies, & „ l'un d'entr'eux préſente au Prêtre un verre plein de vin. Le Prêtre le boit „ les mariés lui font raiſon; chacun le vuide trois fois, après quoi les mariés „ jettent le verre, & le foulent aux pieds avec des imprecations contre ceux „ qui travailleront à mettre la diſcorde entr'eux. En même tems des femmes „ jettent ſur ces mariés de la graine de lin, & de chanvre." A la ſuite de cela les ſouhaits reviennent avec ce débordement de joye, qui caractèriſe toujours les noces. Je ne dois pas oublier une coutume aſſés plaiſante. „ Ces mêmes „ femmes, dit *Olearius*, tirent la mariée par la robe, comme pour l'arracher „ au marié", mais il ajoute auſſi „que la mariée ſe tient ſi bien à lui, que „ tous leurs efforts ſont inutiles."

Telles ſont les ceremonies du mariage juſqu'à l'Egliſe incluſivement. La ma- riée

riée retourne au logis (*a*) dans un traineau environné de ſix flambeaux: le marié s'y rend à cheval. Les gens de la noce les ſuivent. D'abord le marié ſe met à table avec eux, mais les femmes enmenent la mariée dans ſa chambre pour la mettre au lit. Après cela pluſieurs jeunes hommes vont chercher le marié, qu'ils conduiſent auſſi dans cette chambre nuptiale à la lueur des flambeaux qu'ils ont à la main. Entrant dans la chambre, ils mettent leurs flambeaux dans les (*b*) tonneaux, qui entourent le lit nuptial & ſe retirent enſuite: mais la nouvelle épouſe ſort de ſon lit enveloppée dans ſa robe, va au devant de ſon mari, & lui fait une reverence fort ſoumiſe. „ C'eſt, alors ſuivant *Olea-*
„ *rius*, que le marié la voit pour la premiere fois au viſage. Ils ſe mettent en-
„ ſemble à table; on leur ſert, entr'autres viandes, une volaille rotie, que le
„ marié déchire, jettant enſuite le morceau qui lui demeure à la main, ſoit
„ cuiſſe ou aile, par deſſus l'épaule, & mangeant le reſte." C'eſt ici le dernier Acte. Chacun ſe retire, les mariés vont ſe coucher. Un vieux domeſtique fait ſentinelle à la porte de la chambre. Les plus ſuperſtitieux mettent alors les charmes en œuvre pour l'heureux ſuccès de l'expédition ſecrete. On ajoute que le domeſtique doit s'approcher peu de tems après de la porte de la chambre, pour s'informer du ſuccès de l'expédition. Sur le bon témoignage du mari l'on fait entendre auſſi-tôt les trompettes & les timbales, & l'on prépare les bains pour ces nouveaux mariés. Les jours qui ſuivent ſe paſſent en réjouïſſance, où l'ivrognerie domine ſur tout: & pendant que le mari s'amuſe à boire juſqu'à s'enivrer, l'Epouſe, s'il faut en croire les voyageurs, profitant habilement de ce reſte de liberté s'amuſe avec un galant.

Je me ſuis un peu étendu ſur ces Ceremonies Nuptiales. La ſingularité le demandoit. Cependant on ne doit pas s'imaginer que tous ces uſages ſe trouvent & s'arrangent toujours auſſi methodiquement dans toutes les noces. Cela varie là comme ailleurs, même juſqu'à l'ivrognerie & au cocuage incluſivement. On trouve en Ruſſie, tout comme en France, des maris qui ne ſont pas ivrognes & des femmes qui ne ſont pas coquettes.

J'ajoute à cette deſcription quelques remarques, qui ont du rapport au Mariage. La ſterilité eſt un ſujet de divorce, mais ſi la ſterilité n'a pas lieu, pour ſe defaire de ſa femme on peut lui ſupoſer un excès de dévotion, & ſous ce prétexte l'enfermer dans un Couvent. On peut auſſi ſe la ſupoſer à ſoi-même, & ſe punir ainſi de l'ennui & du chagrin que l'on a trouvé dans le mariage. (*c*) Je mets en Latin la précaution que les Moſcovites obſervent avant que de s'approcher d'une femme, & j'ajoute qu'après cela les plus religieux s'abſtiennent d'entrer dans l'Egliſe, même après le bain. Tout au plus, dit *Olearius*, *ils s'arrêtent au portail pour y faire leurs prieres.* Pour les Prêtres, ils ne leur eſt pas permis de s'approcher de l'Autel. Les femmes reſtent ordinairement à la porte pendant le ſervice. Le carême ſuſpend entierement les devoirs que le mariage a droit d'exiger.

Les funerailles ne ſont pas moins remarquables que les noces. „ Dés que
„ le malade eſt decedé, (c'eſt *Olearius* qui parle) l'on envoye chercher les pa-
„ rens & les amis du mort. Ceux-ci ſe rangent autour du corps & pleu-
„ rent s'ils peuvent. Des femmes (qui ſont là auſſi pour pleurer) demandent
„ à ce

(*a*) *Olearius* ubi ſup.
(*b*) Voici deſſus.
(*c*) *Qui concumbendi libidine tentatur, antequam concumbat, ſanctorum ſi adſint, imagines operit, & de collo appenſam crucem demit, ne prophano actu polluatur ſacrum chriſtianæ luſtrationis pignus.*

„ à ce mort les raiſons qu'il a eu de mourir, ſi ſes affaires n'étoient pas en „ bon état, s'il n'avoit pas dequoi vivre &c. (Le mort ne repondant point) „ l'on commence par faire un préſent de biere, d'eau de vie & d'hidromel au „ Prêtre, afin qu'il faſſe des prieres pour l'ame du défunt. On lave bien le „ corps, & après l'avoir revêtu d'une chemiſe blanche, ou envelopé d'un „ ſuaire, on lui chauſſe des ſouliers de *cuir de Ruſſie*, & on le met dans le „ cercueil les bras poſés ſur l'eſtomac en forme de croix. Les Moſcovites „ font les cercueils du tronc d'un arbre creuſé. On couvre ce cercueil d'un „ drap, ou bien de la caſaque du défunt, (mais on ne le porte à l'Egliſe „ qu'après l'avoir gardé huit ou dix jours au logis, pourvû que la ſaiſon le „ permette, ou que cela s'accorde avec la condition du mort. Qui croiroit „ qu'une vanité ſi ridicule pût mettre de la différence entre le Gentil-homme „ & le bourgeois, le pauvre & le riche? On s'imagine ſans doute qu'on doit „ être beaucoup mieux reçu dans l'autre monde, pour avoir été gardé plus „ long tems dans celui-ci. Quoiqu'il en ſoit) le Prêtre donne de l'encens & de „ l'eau benite au mort juſqu'au jour de l'enterrement.

„ L'ordre du convoi ſe fait de la maniere ſuivante. A la tête marche un „ Prêtre, qui porte l'image du Saint que le mort a reçu pour Patron à ſon „ Baptême. Il eſt ſuivi de quatre filles proches parentes du défunt, qui ſer- „ vent de pleureuſes, (ou à leur défaut de quelques femmes louées exprès pour „ cette lugubre ceremonie.) Après cela ſuit le corps que ſix hommes por- „ tent ſur les épaules. Si c'eſt un Religieux, ou une Religieuſe, ſes confreres „ ou ſes compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres Prêtres marchent „ aux deux côtés du corps & l'encenſent en chantant, pour éloigner les mau- „ vais eſprits. Les parens & les amis ſuivent. . . . chacun le cierge à la „ main. . . . Lorſqu'on eſt arrivé à la foſſe, on découvre le cercueil & l'on „ tient l'image du Saint ſur le mort, tandis que le Prêtre fait les prieres, ou „ recite quelques paſſages de la Liturgie. Après cela les parens & les amis, „ diſent adieu au défunt en le baiſant, ou en baiſant ſon cercueil. Le Prêtre „ s'approche & lui met le paſſeport dans la main. Ce paſſeport eſt ſigné du „ Metropolitain & du Confeſſeur, qui le vendent (plus ou moins cher) ſe- „ lon (les moyens &) la qualité des perſonnes qui l'achetent." *(a)* (Il contient un témoignage de la bonne vie, ou tout au moins de la répentance du mort.) *(b)* Quand un mourant a reçu la derniere benediction du Prêtre, & qu'après ſa mort il tient ſon certificat à la main, on ne doute plus qu'il ne ſoit reçu dans le Ciel. Le Prêtre adreſſe preſque toujours le mort à Saint Nicolas. Enfin l'on ferme le cercueil, on le deſcend dans la foſſe, le viſage du mort eſt tourné du côté de l'Orient, & l'on prend un dernier congé de lui par de véritables pleurs, ou du moins par les pleurs qu'on a acheté.

On diſtribue ſouvent des vivres & de l'argent aux pauvres qui ſe trouvent près de la foſſe: mais un uſage peut être plus commun encore, c'eſt que ſuivant *Olearius*, „on noye ſon deuil & ſon affliction dans l'hidromel, & dans „ l'eau de vie." On ſait que les Ruſſes & pluſieurs autres Nation, principalement les Septentrionales, ont conſervé la coutume de faire des repas funebres, & il n'arrive encore que trop ſouvent qu'on s'enivre en cette occaſion à l'honneur des morts; même chez quelques Nations des mieux policées de l'Europe.

Pen-

(a) On peut voir un de ces paſſeports dans *Olearius.*
(b) *Perry* ubi ſup. p. 222.)

Pendant le deuil, qui eſt de quarante jours, on fait trois feſtins mortuaires; aſſavoir le troiſième, le neuvième & le vintième jour de la ſepulture. Un Prêtre payé pour le ſoulagement de l'ame du mort doit employer les quarante jours à prier ſoir & matin pour ce mort dans une tente dreſſée exprès ſur le tombeau. On celebre auſſi tous les ans la commemoration des morts, laquelle conſiſte principalement à pleurer ſur les tombeaux, & à les faire encenſer par des Prêtres mercenaires, (*a*) qui, outre la piece d'argent qu'ils reçoivent pour leur encens, ou plûtôt pour la cire, dont ils parfument les ſepulcres, profitent auſſi de pluſieurs ſortes de mets que l'on y porte, ou des Aumônes qu'on y laiſſe pour les pauvres. A propos de ces Aumônes, il ne faut pas oublier (*b*) la remarque d'un Voyageur. Les Moſcovites les employent comme une compenſation de leurs injuſtices. Nous connoiſſons trop le merite de cet uſage pour douter de ſa verité. Combien d'œuvres pies & de ſaintes donations ne lui doit on pas? Les donateurs lui doivent auſſi (*c*) des certificats de vertu & de ſainteté.

(*a*) *Olearius* ubi ſup. Livre I.
(*b*) Le même Livre III.
(*c*) *Comines* Liv. VII. de ſes Memoires rapporte, qu'un de ceux qui lui montrerent à Pavie le corps de *J. Galeas* Duc de Milan traita ce méchant Prince de *Saint*. „ Je lui demandai, dit *Comines*, pourquoi il l'appelloit *Saint*, & qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de lui les armes de pluſieurs cités, „ qu'il avoit uſurpées, où il n'avoit nul droit. . . . il me repondit tout bas: *nous appellons en ce pays ici Saincts tous ceux qui nous font du bien, & il fit cette belle Egliſe de Chartreux &c.*



DISSERTATIONS

SUR LA

RELIGION,

ET LES

CEREMONIES DES CHRETIENS

Qui se sont donnés le nom de Protestans, Evangeliques & Reformés.

DISSERTATIONS
SUR LA
RELIGION,
Et les Ceremonies des Chrêtiens qui ſe ſont donnés le nom de Proteſtans, Evangeliques & Reformés.

PREMIERE DISSERTATION.

JE deſtine ces dernieres Diſſertations à la deſcription des Religions Proteſtantes; c'eſt-à-dire du Lutheraniſme, du Calviniſme & de la Reformation Anglicane, qui eſt ſuivie par cette partie de l'Egliſe Anglicane, qu'on appelle en Angleterre la (*a*) *haute Egliſe*, & les *Epiſcopaux*. Toutes ces Sectes (on me pardonnera un mot que j'employe dans ſa véritable ſignification, & par conſéquent dépouillé de ce qu'on y attache de choquant & d'injurieux) font plus ou moins profeſſion de renoncer à la Tradition, qui ſuivant elles ne fait aucune partie de la foi, & ne peut *conſtater* la verité de la croyance, parce que cette Tradition eſt incertaine, ſouvent différente ſelon les différentes branches du Chriſtianiſme, & ſelon les peuples & les païs qui l'adoptent. En un mot on la recuſe, parce qu'elle (*b*) n'a point de fondement aſſuré. Elles mépriſent & rejettent unanimement l'autorité d'un Chef viſible de l'Egliſe. Beaucoup de Calviniſtes font, ou peu s'en faut, du corps de l'Egliſe *un Etat purement Democratique*, où l'Artiſan pourroit en cas de beſoin, & ſuivant ſes idées particulieres, diſcuter les droits de la foi contre ſes Miniſtres, & monter ſur les bancs pour les attaquer. Les autres principes generalement reçus de ces Sectes conſiſtent à nier l'Infaillibilité de l'Egliſe, & celle de ſes Decifions, à moins qu'elles ne ſoient conformes à l'Ecriture, *qui doit être la ſeule regle de la foi.* L'Ecriture, nous diſent elles enſuite, contient generalement tous les Articles de foi, elles contient clairement & d'une maniere proportionnée à l'intelligence de tout le monde ce qui eſt néceſſaire au ſalut. Enfin elles permettent à chacun l'examen de la Religion, de chercher le ſens des Ecritures & de ſe l'expliquer à ſoi-même. Bien loin de ſe ſoumettre aveuglement aux decifions des Miniſtres & des Docteurs, chacun eſt en droit de juger de leur Doctrine, de la qualité du dogme qu'ils prêchent, ou qu'ils enſeignent de vive voix & dans leurs Ecrits, de la maniere, dont ils les enſeignent, des preuves qu'ils donnent. On appuye la liberté de cet examen ſur divers paſſages des Ecritures, & avec un tel ſecours le moindre du peuple, la Bible à la main, montre au Paſteur, qui l'a enſeigné du haut de ſa chaire, qu'il eſt en état de chercher lui-même dans ces Saintes Ecritures le véritable ſens du paſſage que ce Miniſtre a expliqué, de comparer ſa propre explication & celle du predicateur, de raſſembler & de conferer les paſſages. Après cela cet homme eſt

(*a*) *High Church.*
(*b*) Voyés les Ecrits de Claude & de tous les Controverſiſtes Proteſtans.

eſt autoriſé à croire, ou à ne pas croire ce que le Paſteur lui a dit: s'il decide pour la negative, il ſe juſtifie en diſant, „ (*a*) qu'on ne doit ni croire de „ foi divine, ni pratiquer ſans s'en informer plus avant tout ce que diſent les „ Paſteurs. . . . que leur autorité, de quelque maniere qu'on les conſidere „ ſéparement ou conjointement, ou tous enſemble, ou le plus grand nombre, „ n'eſt point ſans bornes ou ſans meſures, à l'égard des choſes de la foi, du „ culte & des regles generales des mœurs."

Ces principes, à les preſſer d'une certaine façon, ſemblent tendre à introduire une eſpèce d'Anarchie & de libertinage dans l'Egliſe. Ils mettent à peu près de pair le moindre Laïque & le corps reuni des Miniſtres du Chriſtianiſme, ils autoriſent les Schiſmes & les Sectes particulieres. Ils détruiſent la certitude & l'uniformité de la foi, qui ſont la baſe de l'union des fidelles. Voilà en peu de mots quelques objections capitales, que l'on fait contre ces principes. Il ne nous appartient ni de les refuter ni de les défendre. On a écrit pour & contre ces principes (*b*) une infinité d'Ouvrages depuis les Schiſmes de Luther & de Calvin. Sur le droit de l'examen, on a repondu en general aux Proteſtans, qu'il eſt peu raiſonnable d'eſperer de s'éclairer ſeul & par ſoi-même, ſur tout quand on n'a ni étude, ni loiſir, ni vocation, (*c*) ni moyens, ni capacité pour cela, dans la lecture d'un *Recueil d'Ouvrages*, ſaints & inſpirés à la verité, mais quant aux dogmes generalement très obſcurs, écrits dans des langues éloignées de notre tems, de nos manieres & de nos mœurs; où l'on trouve ſouvent des alluſions peu intelligibles, & même des contradictions apparentes, qui ont beſoin de beaucoup d'éclairciſſemens; (*d*) où l'on trouve grand nombre de choſes dont les relations ſont inconnues, & qui portent même ſur des objets différens, & quelquefois équivoques; où enfin il n'y a rien de clair, & qui n'ait donné lieu à des Bibliotheques entieres de Commentaires & d'interpretations, qu'une ſuite excellente de devoirs moraux, d'exemples ſublimes de vertu, d'actes merveilleux de la puiſſance divine, écrits ou dictés par deux excellens Legiſlateurs & par des Prophetes inſpirés, mais qui ont tous laiſſé les myſteres de la Religion dans une obſcurité impenetrable. Si l'examen doit tomber ſur nos devoirs, & ſur ce qui s'y rapporte, il n'y a perſonne qui ne ſoit en état *d'aprofondir le ſens* de la Bible, & d'être imitateur de J. C. & des SS. Mais ſi l'on appelle à ſoi-même des dogmes, & des deciſions de l'Egliſe ſur les choſes qui ſont de la foi,

(*a*) Claude *Defenſe de la Reform.* Ch. 7. pr. p.

(*b*) Dans ces derniers tems Arnaud, Nicole, Claude, Pajon & Jurieu ont beaucoup écrit ſur cette matiere.

(*c*) Par exemple, quel examen auroit on pû attendre de la part des Americains? Il faut admettre néceſſairement pour eux une grace particuliere & cachée, par laquelle Dieu a ſauvé ceux qui ont été fidelles aux devoirs de la Religion naturelle. Il faut au moins les regarder comme des membres de cette premiere Egliſe, qui a précedé le Judaiſme, de laquelle Adam & Noë ont été les Chefs, & qui dans la ſuite des tems s'eſt conſervé des fidelles dans toutes les parties du Paganiſme. Ceux qui n'ont pû connoître ni la revelation donnée à Moïſe, ni celle de J. C. ont pû être ſauvé par d'autres moyens que la *Circoncision* & le *Baptême.* Nous ne ſommes pas moins orgueilleux que les anciens Juifs. Avant le Chriſtianiſme Dieu avoit éclairé les plus ſages d'entre les Payens d'une maniere extraordinaire. Un Diſciple de Pythagore avoit dit, *qu'on ne peut aimer Dieu & les richeſſes.* Democrite a voulu qu'on donnât de ſon abondance aux pauvres. Ciceron & pluſieurs autres ont recommandé l'amour du prochain & la charité. Pluſieurs ſages du Paganiſme ont dit qu'il falloit adorer Dieu en eſprit, pluſieurs autres ont reconnu la neceſſité de reconcilier les hommes à Dieu. En un mot, quoiqu'il ſoit très vrai que le Chriſtianiſme étoit néceſſaire pour reunir de tous côtés les hommes à Dieu par J. C. il n'eſt pas moins vrai que Dieu avoit conſervé aſſés de lumiere dans le Paganiſme pour y éclairer un certain nombre de ſages, qui lui ont été fidelles par leur perſéverance dans les devoirs de la Religion naturelle.

(*d*) Voy. *Lock*, Oeuvres divers. Tome II. dans ſa *Diſſertat. ſur la maniere d'expliquer, S. Paul* &c.

foi, que deviendra la Chriſtianiſme au milieu de tant de difficultés, que l'on pourra ſe forger ſur chaque point de croyance? Chaque nouveau ſyſtême de ces examinateurs établira une Egliſe & trouvera des fidelles, qui ne manqueront pas de dogmatiſer à leur tour. Pour éviter ce deſordre, n'eſt ce pas plûtôt dit-on, à une aſſemblée generale & libre, repréſentative de l'Egliſe univerſelle que doit appartenir (*a*) le droit de fixer ce que l'on doit croire & pratiquer, afin qu'il n'y ait point de diviſion? Il ſemble auſſi que le *corps de l'Egliſe* reſſemble en partie au *corps politique*, dans lequel on ne ſouffre ni cabales, ni intrigues, ni ſociétés ſéparées, ni reglemens contraires aux reglemens qui ſont établis. La comparaiſon de l'une à l'autre ſeroit complette, ſi dans l'une comme dans l'autre il étoit permis de ſe retirer, & s'il n'étoit pas plus dangereux de riſquer ſon ame dans la retraite qu'il l'eſt de riſquer ſon corps en ſe retirant d'un païs. On trahit ſa conſcience, dit-on, en vivant au milieu des abus & en faiſant (*b*) profeſſion d'une foi qui n'eſt qu'exterieure: mais juſqu'où vont les abus? quels ſont ces abus? & en quoi conſiſtent ils? ne peut on (*c*) pas éviter d'y participer, & ſe taire? quels ſont les abus qui peuvent bleſſer véritablement la conſcience? vérifiera t'on jamais ſans une vocation ſuperieure, s'il y a des abus damnables dans cette Societé Chrétienne qu'on a quittée? Doit on appeller abus des Cultes bornés en effet, ou relatifs à l'Etre ſuprême? ne ſe fait on pas des illuſions, & ne prend on pas des préjugés de coutume & d'éducation contre ce qu'on appelle abus? doit on manquer de charité envers ceux qui rejettent les conſéquences tirées de quelques pratiques? Eſt on obligé de declamer publiquement & de lever l'étendart contre l'Egliſe, quelle qu'elle ſoit, quand nous ne ſommes obligés qu'à un ſilence reſpectueux, & que notre foi peut ſubſiſter au milieu des uſages, (on va plus loin) au milieu des cultes qui nous deplaiſent, & que nous rejettons interieurement? Mais ſi l'on convient que le cœur d'une Egliſe, où l'on reconnoit de la corruption, ne laiſſe pas d'être ſain, (*d*) ſi l'on avoue que dans cette corruption (*e*) *Dieu y conſerve ſes verités fondamentales, que ſa parole y eſt reçue*, pourquoi quitter

(*a*) Les Proteſtans l'accordent à condition que l'Egliſe aſſemblée (le Concile general) ſera libre, ſaine, éclairée, fondée ſeulement ſur l'Ecriture. Mais où trouverés vous, diſent-ils en même tems, un nombre ſuffiſant d'Evêques & de Docteurs, 300. par exemple qui ſoient tous d'un même avis, qui ne ſoient ni gagnés, ni intimidés, &c. Voy. ce que dit Pajon ſur ces difficultés dans ſon *Examen des préjugés*. De plus, continue t'on, après le même Pajon, comment pourrai je m'aſſurer que l'Egliſe parle & que par conſequent je ſuis du ſentiment de l'Egliſe? „le Pape, quinze, Cardinaux trente Evê„ques, cinquante Docteurs, cent Curés, tous conſultés & qui me diront tous la même choſe, ne me „rendront pas plus certain pour cela de la deciſion de l'Egliſe &c." Dans toutes ces incertitudes qu'y a t'il de plus ſur pour le Chrétien, que l'imitation de J. C. & la pratique des devoirs du Chriſtianiſme, où l'on ne trouve ni Schiſme, ni Hereſie.

(*b*) Il faut citer ici un paſſage remarquable de M. *Jurieu*, que je trouve dans le *ſyſtême de l'Egliſe* pag. 157. & ſuiv. Il y a deux voyes generales, par leſquelles Dieu ſauve des gens dans les Communions qui ſont très corrompues. . . . La voye de ſéparation, & la voye de tolerance.... La voye de ſeparation c'eſt quand Dieu fait la grace à ceux qui ſont élevés dans les Sectes Idolatres, (le Paganiſme, tel qu'il le décrit, & le *Papiſme*, ſelon ſes idées) de ſéparer le bon du mauvais, de ſe nourrir du ſuc de la parole de Dieu, des verités fondamentales &c. cette ſeparation ſe fait par une connoiſſance diſtincte, ou par une heureuſe ignorance. . . . Je laiſſe la ſuite de ce paſſage, où l'on a raiſon de ſoutenir, que rentrer dans une communion, dont on *reconnoit les erreurs*, & faire *profeſſion de les croire* eſt un état de damnation.

(*c*) *Il ſuffit à une conſcience humble de garder ſa propre foi, ſans ſe mêler de refuter la croyance des autres* &c. paſſ. de Phœbadius.

(*d*) Voy. *Jurieu* vrai ſyſtême de l'Egliſe pag. 150.

(*e*) Voyés auſſi un long paſſage, où Claude convient qu'au milieu de l'Egliſe corrompue, Dieu s'étoit conſervé *un nombre conſiderable de vrais fidelles, qui gardoient leur foi & leur conſcience pure. . . . ſe contentant des principes de la Religion Chrétienne*, &c. Ce paſſage ſe trouve p. 117. 118. 119. de la *Défenſe de la Ref.* Tome II. Edit. de 1683. Il montre au moins, qu'il eſt auſſi poſſible de ſe ſauver dans une Egliſe, où il y a des abus, qu'il l'eſt de vivre en honnête homme & en bon citoyen dans un Etat, où l'on reconnoit des deſordres. De là il ſuivra, dira-t'on, qu'il ne faut pas faire de Schiſme &c. Voy. Ibid. un autre paſſage remarquable au commencement de la p. 229.

quitter cette Eglise? Un tel aveu condamne les separations. Mais c'est tromper une Societé Religieuse, ajoute t'on, que d'y rester sans persuasion. On repond que le défaut de persuasion n'autorise pas les Schismes, car si cela étoit, tous ceux qui ont des opinions particulieres, tant chez les Catholiques Romains que chez les Protestans seroient obligés de se separer. Or les Protestans eux-mêmes conviennent que de deux maux il faut éviter le plus grand, qui est la desunion. Au reste le défaut de persuasion se trouve assés repandu dans tout le Christianisme, à cause de la difficulté des dogmes, & les Communions Protestantes renferment de même que les C. R. dans leur *Reformation* quantité de Sociniens, de Latitudinaires, & d'autres gens qui n'ont que le nom de *Reformés*, quoi qu'une profession exterieure des mêmes dogmes attache les uns aux autres.

Telles sont quelques-unes des raisons que l'on a alleguées contre les Schismes des Protestans: je ne les rapporte pas toutes, & je ne prens point parti. Si la cause des uns & des autres se plaidoit immediatement devant Dieu, nos différens seroient bientôt decidés, parce que Dieu nous demande moins que les hommes, & ce qu'il nous demande est bien différent de ce que les hommes exigent de nous. Les subtilités par lesquelles on a pretendu déterminer l'évidence de la foi n'ont point d'autorité devant lui. Elle n'étoient bonnes que pour des hommes, qui dans un espace de dix sept siecles ont conduit les choses de telle maniere, qu'il a fallu gouverner les Chrétiens par des Symboles & des formulaires. Ces moyens ont augmenté l'autorité du Clergé: il s'en est servi pour intimider les peuples, & la pieté des peuples s'y est arrêtée. La paresse & l'ignorance lui ont remis le salut des ames. Alors a commencé de s'établir cette intolerance fatale, qui a fait du Christianisme un joug dur & insuportable. Après la decadence de l'Empire & la ruine du Paganisme ces Ecclesiastiques intolerans commencerent d'employer utilement le fer & le feu. N'entrons pas dans le détail de ces persécutions, où l'on a pû recriminer contre les Chrétiens par tout ce qu'ils avoient reproché autrefois aux Payens. Il suffit de dire, que le Paganisme les tenoit en crainte & reprimoit cette impatience, qui dés les premiers tems avoit porté une partie des Chrétiens à *examiner curieusement* les dogmes & les mysteres, d'où prirent naissance des cabales & des intrigues, qui dés lors auroient pû former de grans Schismes, s'il y avoit eu des Princes pour les soutenir, & des peuples disposés à les suivre. Les uns & les autres n'auroient pas manqué peut-être de charger leurs Manifestes de raisons aussi specieuses que le sont adjourd'hui la tyrannie des Ecclesiastiques & la corruption de l'Eglise.

Personne n'ignore que les Protestans n'ont à cessé d'alleguer, comme des motifs de Reformation cette tyrannie & cette corruption des gens d'Eglise. A ces deux motifs ils ont ajouté la prétendue corruption des dogmes & du Culte exterieur. A l'égard de celui-ci, on a remarqué que le mêlange des peuples & l'indulgence qu'on a eue pour les proselytes sortis des payens l'ont surchargé de ceremonies & de pratiques auxquelles le peuple s'est bien mieux accoutumé qu'aux devoirs de la morale Chrétienne. Cependant le mal auroit été moins dangereux, si ce grand apareil de culte, qui donne beaucoup de Majesté à la Religion, n'eut pas usurpé les droits de cette Religion pour mieux servir l'avarice & l'ambition de l'Eglise. Oserai-je dire, que dans les derniers tems le Christianisme étoit semblable à un marché, où l'on voyoit des marchandises à vendre, des bâteleurs & des Charlatans, qui amusoient le peuple, beaucoup de clinquant, beaucoup d'ornemens qui cachoient les défauts de

la

la marchandiſe. Pour les Dogmes, il eſt certain que la decadence du Latin, le melange des peuples barbares, & la corruption qu'ils introduiſirent dans les Langues de l'Europe, les ſubtilités des anciens Philoſophes, celles des nouveaux, le jargon des myſtiques & des devots, celui des Ecoles & des Cloitres altererent en pluſieurs manieres la Theologie & la Religion, & firent naitre des diſputes qui en augmentant de jour en jour l'obſcurité des Dogmes, & l'ignorance des Chrétiens, donnoient lieu de plus en plus aux pratiques artificieuſes & mercenaires du Clergé. Avant Luther & Calvin, on s'étoit plaint aſſés long tems des maux que ces deſordres cauſoient dans l'Egliſe. S. Bernard avoit reproché aux Eccleſiaſtiques de ſon tems, *qu'ils ne cherchoient point le ſalut des ames, qu'on prenoit la tonſure, qu'on fréquentoit les Egliſes, qu'on celebroit la Meſſe pour l'amour du gain.* Depuis S. Bernard on n'avoit pas moins crié contre la licence des mœurs du Clergé, le relachement de la Diſcipline & le refroidiſſement de la véritable pieté. On avoit propoſé la reforme de l'Egliſe aux Conciles de Piſe, de Conſtance, & de Bale. Nicolas de Clemangis, qui vivoit du tems de celui de Piſe, avoit compoſé un Traité *de l'Etat corrompu* de l'Egliſe, dans lequel il repréſentoit vivement la neceſſité de la reformer. Alexander V. qui fut élû pendant le Concile de Piſe, avoit promis ſolennellement de travailler à cette Reformation. Le ſecond Concile de Piſe tenu en 1505. devoit aller au même but. A ce dernier on ſe declara expreſſément pour la neceſſité de reformer l'Egliſe *dans la foi & dans les mœurs, dans le Chef & dans les membres, afin d'éteindre les Schiſmes, & les Hereſies.* On voit par là que les eſprits étoient préparés à ces Revolutions du ſeiſième ſiecle, que Luther, Calvin & quelques autres eurent la hardieſſe d'exciter en qualité de *Reformateurs.* Pour autoriſer le droit qu'ils s'attribuoient de *reformer* & de *retrancher*, ils alleguerent, outre l'ignorance des peuples, la vie ſcandaleuſe & l'avarice des Eccleſiaſtiques qui porterent alors le trafiq des Indulgences à ces excès que chacun ſait, les mauvaiſes inſtructions qu'on donnoit aux peuples, les ſuperſtitions, l'excés des ceremonies, les faux miracles, les fauſſes Reliques &c. Cependant Luther & les autres Reformateurs ne penſérent ſerieuſement à leur reforme, qu'après que pluſieurs conſiderations humaines eurent mis divers Princes dans leur parti. Ainſi l'ouvrage de la Reformation fut en general le fruit de la politique, & la *Miſſion* des Reformateurs celui de la haine, qu'on avoit conçue par toute l'Europe pour la Monarchie du Pape, & pour les émiſſaires de la Cour de Rome. Il ne faut donc pas être ſurpris que l'uniformité, la patience, la douceur & l'humilité ayent ſi peu accompagné cette grande Revolution, qui par conſéquent n'eſt nullement comparable aux merveilleux progrès du Chriſtianiſme, ſous les Apôtres & leurs Succeſſeurs. La preuve de ce que j'avance ſe trouve dans la diverſité d'idées, & d'opinions des Chefs de la Reformation, dans la différence des Dogmes qui forma bientôt des Sectes & des partis, dans la violence des moyens qui ſervirent à établir le Lutheraniſme, & dans l'aigreur des controverſes. Perſonne n'ignore que dans cette *grande & ſolennelle reparation des breches que l'Antechriſt avoit faites à la vigne du Seigneur.* (C'eſt ainſi que parloient les Proteſtans) on employoit aſſés ordinairement des termes durs, & des expreſſions injurieuſes contre cette Egliſe, dont on s'étoit ſeparé. On trouve dans les écrits de Luther des *(a)* déclamations violentes contre le Pape, & contre l'Egliſe Romaine, & il ne craint pas même de mettre les armes entre les mains de ſes Sectateurs contre les Papes & les

(a) Voy. Tom. I. & II. des *Oeuvres de Luther* in folio Edit. de Wittemberg.

les Cardinaux, juſques là qu'il invite les ſiens à tremper leurs mains dans le ſang de cette *racaille de la Sodome Romaine*. Tel eſt le nom dont il honore le Clergé Romain.

Avant que de ſuivre la Religion des Communions Proteſtantes, & de décrire leurs uſages, il faut donner en peu de mots un abregé hiſtorique de leur reformation. Lors que Luther commença de ſe déclarer en 1517. il y avoit environ cent deux ans que Jean Hus & Jerôme de Prague avoient été brulés au Concile de Conſtance. Mais outre que les ſentimens de ces deux hommes ne perirent pas avec eux, comme cela parut aſſés par les guerres & les deſordres qui ſuivirent leur ſupplice; il y eut toujours depuis eux juſqu'à Luther comme une fermentation des eſprits. On ne ceſſoit de déclamer contre *la corruption de la Cour de Rome*, contre *le pouvoir ſans borne* de cette Cour, & les *excès de ſes partiſans*. Souvent auſſi l'on alloit juſqu'à attaquer ſans aucun menagement divers uſages établis par la diſcipline, ou du moins par la preſcription du tems. On n'épargnoit pas des ſuperſtitions & des abus, qu'une longue ignorance avoit rendu venerables. Enfin l'on oſoit même attaquer des points de doctrine. J'oſe inferer de là, que le *deſir d'examiner la doctrine*, & la *hardieſſe de l'examen* ſont deux choſes dues à la corruption des Chefs de l'Egliſe: car rien n'eſt plus capable de rendre une doctrine ſuſpecte que les dereglemens des Paſteurs, & les vues intereſſées qui les guident dans l'exercice de la Religion, dans l'obſervation de la diſcipline, & dans la pratique des autres uſages de l'Egliſe. Auſſi n'a t'on jamais vû que les auteurs des Schiſmes ayent oublié de déclamer contre ces excès, pour ſe former plus legitimement de nombreux partis. Cependant ce levain, qui forma les Schiſmes de Luther & de Calvin, venoit de plus loin encore. Long tems avant le Concile de Conſtance, les Vaudois, les Albigeois & leurs Chefs, (*a*) Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Breſſe, Amaury &c. en repandant & enſeignant des choſes abſolument contraires aux Dogmes & aux Déciſions de l'Egliſe, mêloient dans leur doctrine des plaintes continuelles contre les *deſordres de cette Egliſe*; bien plus ſans doute, pour ſe faire des ſectateurs, que par le véritable deſir de voir l'Egliſe purgée. Il eſt trop ordinaire à ceux qui veulent abandonner un parti de s'en plaindre & de le décrier, pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire d'examiner de bien près les motifs de leurs invectives. Les Beggars, les Apoſtoliques & les Lollars vinrent enſuite. On dit des Beggars, qu'ils déclamoient vivement contre les Papes & contre leur autorité; des Apoſtoliques & des Lollars, qu'ils mépriſoient outre cela les Sacremens & les Jeunes, qu'ils nioient l'interceſſion des Saints & qu'ils préparerent les voyes à ceux qui reduiſirent en ſigne & figure le Sacrement de l'Euchariſtie. Arnaud de Villeneuve avança vers le millieu du quatorſième ſiecle, que les Moines ſeuls ont corrompu la doctrine de J. C., que la fondation des Meſſes eſt inutile. Les Fratricelles ſoutinrent auſſi alors l'Anti-chriſtianiſme du Pape & de Rome. *Wiclef*, qui n'étoit pas moins ennemi du Pape que tous ceux dont je viens de parler, alla bien plus loin qu'eux vers la fin de ce même ſiecle. Mais le ſyſtême des Dogmes de ce dernier étoit beaucoup mieux lié que ceux de tous ſes prédeceſſeurs, qui, s'il en faut croire les auteurs contemporains, & ce qui nous a été conſerve de ces ſyſtêmes, y avoient mêlé beaucoup d'extravagances & de fanatiſme. Soiſſante & dix ans après Jean Hus & Jerôme de Prague, Jean Laillier Licentié en Théologie n'en fit gueres moins que Wiclef en pleine Sorbonne en 1485. Je ne dis

(*a*) On doit lire l'hiſtoire de la Doctrine de tous ces Heretiques dans l'*Hiſtoire du Manicheiſme Ancien & Moderne* publiée par Mr. de *Beauſobre* cette année (1733.)

dis rien de Jerôme Savonarole, qui fut brulé en 1498. pour avoir parlé (a) trop librement sur la nécessité de reformer *l'Eglise dans le chef & dans les membres.* Entre les erreurs de (b) Pierre d'Aranda, qni vivoit dans le même tems, on remarque surtout, qu'il soutenoit l'*inutilité des Indulgences, & que les Papes les avoient inventées pour le profit qu'ils en retiroient; qu'il nioit le Purgatoire & qu'il n'observoit point le Carême.* Les *freres de Boheme*, qui avoient succedé aux Hussites, & aux Taborites, continuerent aussi de se multiplier, jusqu'à ce que nous les verrons se confondre (c) avec les premiers Lutheriens en 1504. Cependant ces sectaires parloient encore en plusieurs choses comme les Catholiques, mais ils nioient que Jesus Christ dût être adoré dans le Sacrement, & rejettoient divers cultes comme des superstitions En 1509. ils s'éloignerent encore plus de la Doctrine de l'Eglise. Je passe simplement sur l'appel de l'Université de Paris contre (d) le Concordat du Roi de France avec le Pape. Cet appel fut interjetté au mois de Mars de l'année 1517. Non seulement il attaquoit vivement l'infaillibilité du Pape, ce qui n'est pas extraordinaire en France, il attaquoit aussi personnellement Leon X. il l'accusoit de ne penser qu'à la ruïne de l'Eglise en conferant les benefices à des gens indignes sans aucun égard pour les personnes de mérite.

Ce petit détail suffit pour montrer quelle étoit depuis long tems la disposition des esprits, lors que Leon X. voyant ses trésors épuisés par des dépenses excessives & par des magnificences plus convenables sans doute à des Princes temporels qu'au Vicaire de Jesus Christ, s'avisa de mettre, pour ainsi dire, *le salut de tous les Chrétiens en Monopole.* Resolu d'achever le somptueux édifice de la Basilique de St. Pierre commencé par Jules II., & se trouvant hors d'état de fournir à cette dépense, il s'avisa de proposer à prix d'argent des Indulgences plenieres à toute l'Europe, „ à des conditions si aisées, (e) dit un „ auteur, qu'il auroit fallu n'être gueres soigneux de son salut, pour ne les „ pas gagner. Pour faire cette levée d'argent, „ le Pape divisa toute la „ Chrétienté en divers départemens, & l'on établit dans chacun des collec„ teurs qui devoient recevoir l'argent. De plus on fit choix de certains Pré„ dicateurs, qui étoient chargés d'instruire les peuples de la vertu des Indul„ gences, *& des dispositions nécessaires pour les gagner*". C'étoit bien le moins qu'on donnât de belles couleurs à un trafiq qui avilit alors si honteusement le Christianisme & la dignité du premier Chef de l'Eglise. Ceux qui furent commis pour ces levées travailloient uniquement à persuader au peuple, *qu'on étoit assuré de son salut, quand on avoit compté la somme requise pour gagner l'Indulgence.* On tenoit les bureaux dans les cabarets & l'on y voyoit ces prédicateurs consumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevoient.

Ce fut contre ces Indulgences que s'éleva *Martin Luther* en 1517. soutenu de *Jean Staupitz* Vicaire general des Augustins. On a dit generalement que le Vicaire & son Ordre avoient vû avec chagrin qu'une si riche commission fut

(a) Soûs le Pontificat d'Alexandre VI. On assure que François Pic de la Mirandole lut à la derniere session du Concile de Latran qui finit sous Leon X. en l'année 1517. un discours où il ne parloit pas moins librement que Savonarole de l'irreligion du Clergé; du trafiq des choses saintes & de la superstition du siecle.

(b) Evêque de Calahorra.

(c) Ils entrerent dans les interêts de Luther. Voy. ci-après.

(d) Le Concordat cassa la Pragmatique Sanction établie auparavant pour borner en France la jurisdiction du Pape sur les Benefices & pour empêcher les brigues & les sollicitations des François à la Cour de Rome. Consequement elle nuisoit beaucoup à l'avarice de cette Cour.

(e) Suite de l'*Histoire Ecclésiastique de l'Abbé Fleury* ann. 1517.

fut tombée en partage aux Dominicains: mais d'autres croyent que *Staupitz* fut touché véritablement de ces abus. Soit zéle ou reſſentiment, Luther ſervit utilement l'un ou l'autre & alla infiniment au delà de ſes eſperances; car en commençant il n'auroit jamais oſé eſperer de ſe voir honoré un jour du titre de *Reformateur du Chriſtianiſme.* Vrai-ſemblablement les choſes ne ſeroient jamais allées ſi loin ſi l'on avoit apaiſé les murmures des peuples Chrétiens, qui, depuis pluſieurs ſiecles, ainſi qu'on vient de le faire voir, & ſurtout depuis le Concile de Conſtance, n'avoient ceſſé de ſouhaiter une Reformation dans l'Egliſe, ſouvent promiſe à la vérité, mais toujours adroitement éludée. Je ne ſaurois m'empêcher de rapporter à ce ſujet la remontrance que faiſoit le Cardinal Julien à Eugene IV. Elle renferme une prédiction de la Revolution excitée par Luther dans la Religion. „ Les deſordres du Clergé, diſoit-il au
„ Pape, excitent la haine du peuple contre tout l'Ordre Eccléſiaſtique. . . .
„ On doit craindre que les Laïques ne ſe jettent ſur le Clergé à la façon des
„ Huſſites . . . . & qu'après l'Hereſie de Boheme il ne s'en éleve une autre
„ plus dangereuſe. . . . . Les eſprits des hommes ſont en attente de ce
„ qu'on fera. . . . Ils ſemblent devoir enfanter bientôt quelque choſe de
„ tragique. . . . Ils croiront faire une ſacrifice agréable à Dieu, en maltrai-
„ tant ou en dépouillant les Eccléſiaſtiques, comme des gens odieux à Dieu
„ & aux hommes. . . . .

Luther commença par invectiver contre les abus de la quête qui ſe faiſoit par les indulgences, mais il les attaqua bientôt dans les formes, ſans y vouloir diſtinguer le bon du mauvais. Quelque tems (*a*) après il publia dans des theſes ſur la pénitence une partie de ſa doctrine ſur la Confeſſion & l'abſolution du pénitent: il s'y déclara contre le libre arbitre & les bonnes œuvres, qu'il appelloit des *péchés mortels*, quand elles ſont deſtituées de la crainte de mal faire & d'être damné. En un mot, il ſoutint ouvertement la foi ſans les œuvres, & l'impuiſſance abſolue de faire le bien par ſoi-même. Cette doctrine fut attaquée par des dénonciations au Pape & enſuite par des écrits. L'un & l'autre ſe fit avec beaucoup d'emportement. Les écrits étoient pleins d'exagerations ſur l'infaillibilité du Pape, qu'en élevoit infianiment au deſſus des Conciles & de l'Egliſe univerſelle. Dans les dénonciations on exhortoit le Pape à employer le fer & le feu contre Luther. Le Dominicain *Hochſtrate* fut un de ceux qui ſe déchainerent le plus. Luther pour ſe juſtifier écrivit au Pape avec une ſoumiſſion qui dès-lors étoit plus affectée que véritable. Il inſinuoit avec de grans ménagemens & une modeſtie apparente la pureté de ſa doctrine, comme on en peut juger par ces lettres même. Leon X. eut ſi peu d'égard aux proteſtations de Luther, qu'il le fit citer à comparoitre dans ſoiſſante jours à Rome devant (*b*) les juges qu'il lui aſſigna. Mais Luther avoit la protection de (*c*) l'Electeur de Saxe, & celle du Vicaire general de ſon Ordre; ſans parler de l'Univerſité de Wittenberg, qui commençoit de prendre parti pour le Religieux Auguſtin, auquel, ſur les preſſantes ſollicitations de l'Electeur, l'on accorda des juges en Allemagne, ſans être traduit à Rome: mais en même tems Leon X. lui donna pour juge le Cardinal Cajetan auparavant Dominicain, par conſequent partie intereſſée dans cette affaire & outre cela livré aveuglement aux

(*a*) En 1518.

(*b*) *Jerôme Genutiis* Evêque d'Aſcoli & *Sylveſtre de Prierio* ennemi de *Luther*, & qui avoit écrit contre lui avant *Hochſtrate.*

(*c*) Frederic.

aux volontés du Siege de Rome & du Pape en particulier. Ces dispositions faisoient du Cardinal un homme inflexible & peu propre à ramener un esprit comme Luther : ainsi les conferences de celui-ci avec le Legat se terminerent sans aucun fruit. Il est remarquable que Luther, toujours modeste & docile en apparence, écrivit à ce Legat une lettre pleine de cette soumission, qui contribua beaucoup à lui attirer la confiance des Saxons, & qu'après lui *avoir demandé pardon de n'avoir pas asses ménagé la personne & la dignité du Pape*, il offrit de se taire sur la matiere en dispute, & même de se *retracter publiquement de tout ce qu'il avoit avancé au préjudice du saint Siege & des Indulgences*; *sans pourtant revoquer ses sentimens particuliers, ne pouvant le faire en conscience.* Dans l'appel qu'il fit après cette lettre il parla à peu près avec le même ménagement. Un second appel de Luther suivit le Décret que Leon X. avoit donné sur la fin de l'année 1518. pour maintenir la validité des Indulgences.

Le second appel de Luther fut du Pape au Concile general : le premier étoit simplement au Pape mieux informé. Après ce dernier appel Luther commença de garder moins de mesures, & voyant que ses compatriotes se prevenoient de plus en plus en sa faveur, il osa enfin enseigner publiquement sa doctrine à Wittenberg & defier ses ennemis de venir disputer contre lui. Dans le même tems il acquit deux disciples, dont le nom est celebre dans l'histoire du Schisme d'Allemagne ; (*a*) Melanchton & Carlostad. En l'année 1517. Ulric Zwingle avoit aussi commencé de se déclarer en Suisse *contre la corruption de l'Eglise, & sur la nécessité d'en retrancher les abus.*

Au commencement de l'année 1519. Leon X. essaya inutilement de gagner l'Electeur de Saxe; mais il reussit mieux auprès des deux principaux Ministres de la Cour de cet Electeur : la protection du Prince n'empêcha pas que Luther ne craignit d'être abandonné, à cause des instances que ces deux Ministres faisoient contre lui auprès de leur Maitre. Luther écrivit au Pape avec la même soumission qu'auparavant ; *déclarant qu'il abandonneroit ses erreurs, si on pouvoit le convaincre d'en avoir, & protestant devant Dieu, qu'il n'avoit jamais eu intention de donner atteinte à la puissance de l'Eglise Romaine & du Pape, dont il respectoit l'autorité après celle de* J. C. *& sa supériorité au dessus de tout; qu'il n'étoit point homme à troubler la paix de l'Eglise, & qu'il se soumettroit à tout ce qu'on exigeroit de lui pour le bien de cette paix.* Malgré ces protestations le nouveau Docteur travailloit toujours sans relâche à se faire des partisans & des disciples.

Je passe les sollicitations que fit Luther à Erasme de se joindre à lui, le refus d'Erasme & les conseils pacifiques & charitables par lesquels il essaya d'arrêter Luther. Celui-ci eut des conferences dans le mois de Juin de l'année 1519. avec Eckius en présence de l'Electeur de Saxe. Dans ces conferences le nouveau Docteur se déclara contre la primauté du Pape; ajoutant que l'Eglise militante n'a d'autre chef que J. C. Il s'y déclara aussi contre l'infaillibilité des Conciles : mais il repondit obliquement sur le Purgatoire. Les Conferences furent suivies de quelques écrits publiés de part & d'autre, & de la condamnation que les Universités de Cologne & de Louvain prononcerent contre Luther & ses Ecrits.

On a dit aussi que le depit de n'avoir point eu de part à la publication des Indulgences avoit soulevé Zwingle contre la Religion de ses Peres. Quoi qu'il

(*a*) *Melanchton* en Alleman *Schwartzerde*, ce qui veut dire *terre noire.* Carlostad, dont le nom étoit *Bodestein*, nommé *Carlostad* de la Ville de sa naissance.

qu'il en ſoit, il commença par ſe déchainer ſur l'abus de ces Indulgences, à l'imitation du Religieux Auguſtin. Des Indulgences il paſſa ſucceſſivement à l'autorité du Pape, à l'effet des bonnes œuvres & au mérite de la foi dans le ſalut. Depuis l'année 1519. il s'éleva contre la Meſſe, l'Invocation des SS. les loix de l'Egliſe, les abſtinences, les vœux monaſtiques & le Celibat des Prêtres. Dans ce même tems Luther entreprit de défendre la Communion ſous les deux eſpèces; avouant pourtant *que* J. Chriſt *eſt tout entier ſous chaque eſpèce.* En 1520. il renouvella dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur Charles V. à peu près les mêmes proteſtations qu'il avoit faites auparavant à Leon X.

Cependant la Cour de Rome fut fortement ſollicitée d'arrêter les progrès du nouveau Docteur, & ſur les inſtances de cette Cour le chapitre des Auguſtins interpoſa ſon autorité pour le retenir. Il feignit d'abord de ſe relâcher, & à la conſideration de ſes Superieurs il promit d'écrire au Pape pour l'apaiſer. Dans cette lettre Luther ſe repandoit en invectives, non contre le Chef de l'Egliſe, mais contre ſa Cour, & finiſſoit pourtant par des menaces indirectes contre le Pape, qu'il ne reconnoiſſoit plus dès-lors (*a*) que comme un Prince temporel. Cependant il lui dédia preſque en même tems (*b*) un *Traité de la liberté Chrétienne*, qui fut ſuivi bientôt d'un autre contre les vœux monaſtiques.

Enfin après bien des ſollicitations reïterées inutilement auprès de l'Empereur Charles V. pour faire arrêter Luther, le Pape donna ſa Bulle contre lui le 15. ou le 18. Juin 1520. Cette Bulle contenoit en quarante & un articles les ſentimens de Luther contraires à la doctrine établie. On a écrit qu'avant la publication de la Bulle, Luther avoit cherché à ſe menager une reconciliation honorable avec le Pape ſous la protection de l'Empereur: mais quoi qu'il en ſoit, la Bulle ayant été publiée Luther ne garda plus de meſures, & publia peu de tems après ſon livre ſur la *Captivité de Babylone*: nouveau fruit des lumieres, qu'il acqueroit, diſoit-il, de jour en jour. Il eſt remarquable que les Reformateurs du ſeiſième ſiecle n'ont reçu leurs lumieres que par une inſpiration ſucceſſive, ce qui montre leur dépendance des moyens humains, & peut être auſſi des cauſes phyſiques, comme (*c*) le temperament &c. au lieu que les lumieres des fondateurs du Chriſtianiſme étoient infiniment ſuperieures à ces cauſes & à ces moyens. Les Proteſtans conviennent du moins d'une partie de ma reflexion. Mais pour revenir au dernier ouvrage de Luther, il n'y garda plus de ménagement ſur les Indulgences; ſur la (*d*) ſouveraineté du Pape, qu'il qualifia de *Royaume de Babylone*; ſur la Communion ſous les deux

(*a*) *Epiſt.* ad Leon X. *Oper.* Tom. II.

(*b*) Plein de nouveaux paradoxes, dit *Boſſuet* Hiſt. des Variat. L. I.

(*c*) On peut voir à l'article de Luther dans le *Dictionnaire Critique de Bayle*, une note curieuſe ſur la prétendue influence des Aſtres dans les Revolutions de Religion. Il ſemble à la vérité qu'en certain tems les diſputes de Religion ſont une eſpèce de maladie épidemique. Mais ce mal après tout, eſt ce autre choſe qu'une contagion qui derivé de trois ou quatre hommes? Parlons naturellement. Les influences de la Cour de Rome ſervirent utilement le Reformateur Saxon. Il vivoit dans un tems & dans un païs, ou l'on n'avoit pas oublié les prétentions exceſſives de cette Cour. La hauteur avec laquelle on condamna les propoſitions à la mode & la défenſe imperieuſe que l'on fit, même aux Souverains, de les tolerer; voilà des influences qui opererent puiſſamment ſur l'eſprit des Grans & du peuple. Je vais donner ici un exemple du ſtile Romain, „ nous défendons (aux Princes,) dit Leon X. dans ſa Bulle contre Luther, „ de tenir aucune de ces propoſitions, ou de les favoriſer en quelque maniere que ce ſoit, ſous peine „ d'excommunication & d'être privés de leurs domaines & de leurs terres, & d'être traités comme infa- „ mes, heretiques, fauteurs d'heretiques & criminels de leze Majeſté". On ne peut défendre ce ſtyle que par l'infaillibilité du Pape.

(*d*) Cependant environ un an auparavant, il avoit écrit à Leon X. *qu'il ne prétendoit toucher ni à ſa puiſſance, ni à celle de l'Egliſe Romaine.*

deux eſpèces ; ſur le nombre des Sacremens, qu'il reduiſit à deux ; ſur la Tranſubſtantiation, qu'il ne rejetta pas d'abord ſans aucune reſtriction ; ſur la Meſſe qu'il rejetta comme inutile, ou comme ne pouvant ſervir qu'à l'avarice des Prêtres ; ſur les vœux qu'il condamna abſolument ; ſur la Confeſſion, & enfin ſur le Celibat des Prêtres. De cet Ouvrage il paſſa à un autre, qu'il publia en langue Allemande, pour agir plus efficacement ſur l'eſprit des peuples, qu'il y excitoit à un ſoulevement general contre le Pape & ſes Miniſtres.

Jerôme Aleander, que le Pape Leon X. envoya cette même année à l'Electeur, ne put rien gagner ſur l'eſprit du Prince. Le crédit du Reformateur augmentoit de jour en jour : l'Univerſité de Wittemberg s'étoit auſſi déclarée en ſa faveur. Tous ces ſuccès déterminerent Luther à faire un ſecond appel au Concile : après cet appel il publia la défenſe des articles condamnés par la Bulle de Leon X. & déclara fierement au Pape, qu'il approuvoit tout ce que lui Pape avoit condamné dans Jean Hus, comme au contraire il condamnoit tout ce qu'il avoit approuvé ; ajoutant à cette reponſe altiere, *voilà toute ma retractation.* Ce fut alors qu'il prit le titre d'*Eccléſiaſte* & Prédicateur de Wittemberg, qu'il commença de ſoutenir que (*a*) ſa Miſſion étoit extraordinaire & divine, qu'il déclara que les Excommunications, les Bulles & les Anathemes avoient effacé en lui *le caractere de la bête*, & que ſe prévalant de l'augmentation de ſes forces, il menaça de ne comparoitre aux citations qu'avec cinq mille Cavaliers & vingt mille hommes de pied. Enfin il brula publiquement à Wittemberg la Bulle du Pape & les Décretales au mois de Decembre de la même année : ce qui fut bientôt imité en d'autres endroits de l'Allemagne.

Cette action de Luther fut ſuivie d'une prédication très-vive, où il exhortoit les Saxons avec beaucoup de vehemence à ſecouer le joug du Pape, & d'un manifeſte dans lequel, après avoir juſtifié ſon action, il appelloit le Pape *tyran de l'Egliſe, uſurpateur de la puiſſance legitime des Magiſtrats & corrupteur de la Doctrine Chrétienne.* L'Univerſité de Wittemberg condamna auſſi les Décretales.

Luther ſe rendit à la Diette à Wormes au mois d'Avril de l'année 1521. par ordre de l'Empereur & avec un ſaufconduit de ſa part. Il ſoutint hardiment ſa doctrine devant la Diette, proteſtant néanmoins, que ſi l'on pouvoit le convaincre par l'Ecriture, il ſe retracteroit auſſi-tôt : mais, ajouta t'il, „ je ne me „ crois obligé de croire ni au Pape, ni aux Conciles, ni de reconnoitre leur autorité, puis qu'il eſt certain qu'ils ſe ſont trompés". On a objecté plus d'une fois à Luther, qu'en ne voulant être jugé que par l'Ecriture, qui eſt une juge muet, dont chaque parti interprete les déciſions à ſon avantage, il ſe déclaroit ſeul juge des matieres controverſées. Luther ſe félicitoit auſſi de ce que ſa doctrine cauſoit des troubles : „ c'eſt, dit-il, le propre de l'Evangile, où „ J. C. a dit, qu'il n'eſt pas venu aporter la paix, mais la guerre". Il eſt vrai que ces paroles de J. C. caracteriſoient parfaitement la nature de l'Evangile, ſi oppoſé par ſes Dogmes aux ſentimens établis, & par la pureté de ſa Morale à la corruption du ſiecle. Luther au contraire, par cette application, ne s'élevoit pas au deſſus des Arriens & de pluſieurs autres ſectes, qui en faiſant une ſemblable application, pouvoient à juſte titre parler comme lui.

Luther défendit ſon *Apoſtolat* avec la même préſomption dans les conferen-ces

(*a*) *In Epiſtola ad falsò nominatos Ord. Epiſcop.*

ces qu'il eut ensuite avec l'Electeur de Treves. Après avoir rejetté toutes les conditions que ce Prélat lui proposa, il lui repondit, comme Gamaliel aux Juifs; „ si l'entreprise est humaine, elle avortera. Le Pape doit être content; „ si le dessein étoit l'ouvrage des hommes, on le verroit manquer bientôt": reponse, dont les Mahometans ont droit de se prévaloir contre les Chrétiens, & qui peut s'appliquer à toutes les revolutions. On objecte aussi que Luther découvrit le foible de son Apostolat, lors que par un artifice purement humain il se fit enlever à Eysenac. Cela étoit du genie & de la politique du siecle, mais fort peu de celui de l'Evangile. Cet enlevement supposé irrita les partisans du Lutheranisme, & excita presque une sedition dans Wormes.

Toute esperance de ramener ce Religieux étant entierement perdue, l'Empereur donna un édit contre lui le 6. Mai 1521. Environ un mois auparavant l'Université de Paris avoit censuré sa doctrine: Melanchton écrivit contre la censure. Luther de son côté repondit fort aigrement au Roi d'Angleterre Henri VIII. qui avoit écrit contre lui. L'Apôtre de la Saxe oublia pour lors ce qu'il devoit à la Majesté Royale. Cet écrit si peu respectueux, si peu convenable à un *restaurateur de la Religion Evangelique* attira beaucoup de blâme à son auteur. On peut voir à cette occasion comment (*a*) Erasme caracterisoit Luther. Je ne dois pas oublier ici que le Pape avoit excommunié Luther par la Bulle *in cæna Domini* pendant la tenue de la Diette de Wormes. Le Docteur Saxon repondit à cette Bulle par une autre Bulle, qu'il appella la *Bulle & la Reformation du Docteur Luther.* Dans cette Piece (*b*) qui étoit comme une déclaration de guerre à toute l'Eglise Romaine, il invitoit les *véritables enfans de Dieu* à employer leurs forces & leurs biens pour ravager les Evêchés & pour abolir le gouvernement des Evêques.

Le nouveau Docteur passa neuf mois dans un château de l'Electeur de Saxe, après son enlevement supposé. Ce fut dans cette (*c*) *Ile de Pathmos*, qu'il mit la derniere main à la Reforme projettée. Les Messes privées furent abolies dans Wittemberg & ensuite dans toute la Saxe. Cette abolition fut le resultat d'une conference que Luther eut avec le Diable, qui lui reprocha que pendant quinze ans, c'est-à-dire environ jusqu'à l'année 1521. ou 1522. il avoit commis idolatrie en celebrant des Messes privées : (*d*) surquoi les Catholiques objectent qu'à proprement parler le Diable est le reformateur de cet abus. Carlostad renversa les Images, ôta l'élevation du Sacrement, retablit la Communion sous les deux Espèces. Des changemens si rapides parurent déplaire à Luther,

(*a*) Erasme dans une lettre à Melanchton.

(*b*) Vide *Bullam* in *Oper. Luther.* &c.

(*c*) Il appella ce Château l'Ile de Pathmos, à cause qu'à l'imitation de St. Jean qui écrivit ses Revelations dans cette Ile, Luther acheva dans ce Château son plan de Reformation Evangelique.

(*d*) L'Auteur de la *Défense de la Reformation* a voulu faire passer cette Conference pour une espèce de parabole. Voy. 2. partie de ce livre, pag. 333. à l'endroit qui commence, *Luther, suivant le style des Moines de ce tems-là* &c. On avoue ensuite *que cette maniere d'exprimer les choses sous la forme d'un combat contre le Diable est un peu éloignée de l'usage commun.* . . . On défend Luther, par un avis mêlé d'excuse qu'il donne aux lecteurs, *de lire ses ouvrages avec précaution & en se ressouvenant toujours qu'il a été Moine.* Enfin l'auteur de la Défense recrimine par un endroit de la Legende de St. Dominique, où il est parlé de quelques abus que le Saint corrigea dans ses Religieux, sur les indices qu'il trouva dans un catalogue qu'il avoit arraché au Diable. *Bayle* dans son Dictionnaire prétend qu'on ne sauroit prendre pour une parabole tout ce recit de Luther, & cite des endroits du Reformateur Saxon, qui font mention des *mauvaises nuits que le Diable lui a fait passer. Aussi connoissoit il à fond cet esprit malin, comme ayant mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. Le Diable*, disoit encore le Reformateur, *couche plus souvent avec moi que ma chere Catherine.* Je tire tout ceci des notes sur l'article de Luther. *Hospinien* parle aussi de l'entretien que Luther eut avec le Diable & de la maniere dont le dernier lui fit

Luther, (*a*) peut être à cauſe qu'ils avoient été faits pendant ſa retraite. Carloſtad ſe maria bientôt après & fut le premier qui montra l'exemple aux Ecléſiaſtiques qui renoncerent à la Communion Romaine.

En l'année 1522. Luther donna la verſion du Nouveau Teſtament en Alleman. Comme il avoit repandu ſa doctrine dans cette Verſion & dans les Notes qui l'accompagnoient, les Princes Catholiques d'Allemagne en défendirent l'uſage avec beaucoup de ſéverité. Luther écrivit contre ces Princes un *Traité de la Puiſſance ſeculiere.* En l'année 1523. il preſcrivit un nouveau formulaire de Meſſe à l'Egliſe de Wittemberg. Par ce formulaire il rejettoit le Canon de la Meſſe Romaine, les Offertoires, les Collectes, les Proſes, excepté celle de Noël & du St. Eſprit. Il y rejettoit auſſi les Meſſes des morts & les Meſſes votives. Pour la Communion, il laiſſoit la liberté de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il faiſoit ſuivre immédiatement les premieres paroles de la Préface de celles de l'Inſtitution, après quoi le Chœur devoit chanter le *Sanctus*, & l'on devoit élever le Pain & le Calice au *Benedictus.* Suivoit l'oraiſon Dominicale & immédiatement après ſans autre oraiſon, *Pax Domini.* Cette priere, qui eſt une eſpèce d'abſolution, étant prononcée, le Prêtre devoit ſe communier & communier le Peuple, pendant le chant de l'*Agnus Dei.* „ L'Evêque, diſoit Luther, pourra tenir les „ deux eſpèces, & ſe communier lui & le peuple de l'eſpèce du pain, avant „ que de benir celle du vin. Le Celebrant pourra ſe ſervir de la formule or- „ dinaire, *Corpus Domini* &c. Mais comme dans les dernieres Collectes, il y „ eſt presque toujours parlé de ſacrifice, on les obmettra en ſubſtituant à leur „ place quelqu'autre Oraiſon. Au lieu d'*Ite Miſſa eſt*, on dira *Benedicamus* „ *Domino.* On finira par la benediction qui eſt en uſage, ou par une autre „ tirée de la Sainte Ecriture". Il exhorta de ſe préparer à la Communion par le jeune & la priere: & quoi qu'il ne crut pas que la Confeſſion ſecrete fut néceſſaire, ni qu'on la dut exiger, il la tint pourtant pour utile, & ne voulut pas qu'on la mépriſât. Il ne blâma pas les Heures Canoniales, mais il ordonna que l'on s'aſſemblât le Dimanche deux fois à l'Egliſe; le matin pour la Meſſe, le ſoir pour Vêpres, que le matin on expliquât l'Evangile du Dimanche & le ſoir l'Epitre, qu'on retranchât toutes les Fêtes des Saints, ou qu'on les transferât au Dimanche. Il écrivit cette même année contre la Profeſſion des Religieuſes. Il diſoit du vœu de chaſteté, qu'il étoit auſſi peu poſſible de l'accomplir, que de ſe dépouiller de ſon ſexe. Ce fut ſans doute l'impuiſſance d'accomplir ce vœu qui porta l'Apôtre de la Saxe à ſe marier avec une des neuf Religieuſes qu'un de ſes Sectateurs tira du Couvent le Vendredi Saint de cette année. Les imitateurs ne manquerent pas à Luther: cette permiſſion donnée aux Miniſtres de ſa Reforme de ſe (*b*) marier fut certainement un des moyens le plus efficaces pour l'accroiſſement du parti. Ces Miniſtres, défroqués pour la plûpart, couroient alors ſi rapidement au mariage, qu'Eraſme n'a pû s'empêcher de s'en divertir, „ il ſemble, diſoit- „ il,

fit connoitre divers abus de la Meſſe pag. 40. *Hiſt. Sacram.* 2. part. où il défend en même tems le ſonge de Zwingle contre les Sacramentaires.

(*a*) *Lutherus* in Epiſt.

(*b*) Voy. dans Bayle *Nouv. Lett. ſur l'Hiſt. du Calviniſme* lettr. 13. le raiſonnement par lequel il prétend juſtifier le mariage des premiers Proſelytes de la Reforme. Il renferme bien des ſubtilités capables d'éblouïr les bonnes ames du parti. Mais ſans m'amuſer à le refuter, j'y remarque deux ſophiſmes, la *fauſſe ſuppoſition* & le *dénombrement imparfait*, ce *qui renverſe abſolument* le *dilemme* qu'il fait pour juſtifier ce mariage.

„ il, que la Reforme doive aboutir à défroquer des Moines & à marier des „ Prêtres . . . (*a*) tout finit en ſe mariant, comme dans les Comedies". Après le traité contre la Profeſſion des Religieuſes, Luther en fit un pour la (*b*) ſupreſſion des Ordres Monaſtiques & des Couvens. Il vouloit que les revenus des Communautés Religieuſes fuſſent employés à l'entretien des Pasteurs, des Ecoles, des Vieillars, des Orphelins, des pauvres & des étrangers &c. Ce qui étoit en effet bien plus digne du Chriſtianiſme que l'entretien de tant de gens inutiles & ſouvent même pernicieux à l'Etat.

La Secte des Anabaptiſtes commença dans ce tems-là par *Thomas Muncer* & *Nicolas Storck*. Je n'en dirai pas davantage préſentement. Seulement je (*c*) remarquerai que Luther objectoit contre ces Sectaires, qui furent chaſſés de Wittemberg, „ qu'ils étoient obligés de déclarer, de qui ils avoient reçu char„ ge d'enſeigner, au lieu de les recevoir à prouver la vérité de leurs ſenti„ mens par l'Ecriture. S'ils diſent, ajoutoit Luther, qu'ils tiennent leur charge „ de Dieu, qu'ils le prouvent par un miracle. C'eſt ainſi que Dieu ſe dé„ clare quand il veut changer quelque choſe dans la forme de la Miſſion".

Zwingle, qui avoit commencé comme *Luther*, continuoit de même en Suiſſe. Je laiſſe le (*d*) détail des Conferences de Zuric. Le reſultât fut qu'on aboliroit la Doctrine & le Culte exterieur des Catholiques Romains. Tout fut ſupprimé juſqu'à l'uſage des (*e*) orgues, mais on ne rejetta la Meſſe qu'en 1526. L'année 1523. fut auſſi remarquable par l'établiſſement de la Reformation Lutherienne en Dannemarc & en Suede. Avant ce changement public le Lutheraniſme avoit déja commencé de ſe faire connoitre dans ces deux Royaumes. Guſtave Ericſon fit aſſembler les Etats de Suede pour le recevoir & pour abolir la vieille Religion. *Olaus Petri*, qui avoit apporté le Lutheraniſme de Wittemberg dans ſa patrie, lui communiqua le Nouveau Teſtament en Suedois d'après la Verſion de Luther en Alleman. Ce même Lutheraniſme ſe fit auſſi connoitre en France & en Flandres. Jean le Clerc premier Miniſtre de la nouvelle Religion en France, & ſelon Beze reſtaurateur des Egliſes de Metz & de Meaux, fut brulé pour avoir briſé les Images. En Pologne, où le Lutheraniſme ſe manifeſtoit comme ailleurs, Sigiſmond donna un édit rigoureux contre les nouvelles opinions & défendit de lire les ouvrages de Luther. En France le Parlement les condamna au feu, & l'Univerſité cenſura ceux de Melanchton. Malgré ces précautions le Lutheraniſme fit des progrès.

L'abolition du Celibat des Prêtres enſeigné & autoriſé dans la nouvelle Religion, commença de ſe faire auſſi connoitre à Strasbourg en 1524. & fut goutée de pluſieurs Eccléſiaſtiques de cette Ville. En Allemagne on esſaya d'engager Clement VII. à promettre à la Diette de Nurenberg d'aſſembler un Concile libre: mais le Pape fut inflexible à l'imitation de ſes prédeceſſeurs. Son Legat donna pourtant quelques reglemens, qui furent peu agréables aux Allemans, à cauſe principalement qu'ils ne redreſſoient que des abus peu conſiderables en comparaiſon de ce que demandoient les Lutheriens & même beaucoup d'anciens Catholiques. Par exemple on ſtatuoit dans ces reglemens, qu'il n'y auroit point de feſtins dans les cabarets pour les Prêtres

(*a*) Eraſme dit à peu près la même choſe dans une lettre que l'on peut lire à l'article *Borre* dans le Dictionnaire de *Bayle*.
(*b*) *Tractatus de Fiſco communi.*
(*c*) Après Boſſuet *Hiſtoire des Variat.* L. I.
(*d*) Le 29. Janvier 1523. & le . . Octobre de la même année.
(*e*) Qui n'a pas laiſſé que de revenir dans la ſuite à Geneve & en d'autres Villes Calviniſtes.

tres qui affifteroient aux funerailles; que les Moines ne feroient plus Curés; qu'on ne feroit point de quêtes; qu'on ne prêcheroit point d'Indulgences fans l'approbation des (*a*) Ordinaires; qu'on chatieroit les Prêtres Concubinaires, & qu'on procederoit contre les Religieux & les Prêtres qui fe marieroient; que le nombre des Fêtes feroit diminué. Le plus important des articles étoit celui qui ordonnoit aux Prêtres de s'appliquer à la lecture de la Bible. En Suede, le Roi Guftave s'empara des biens des Ecclésiaftiques & des richeffes des Eglifes: mais l'ouvrage de la Reformation ne s'y acheva qu'en 1527. A Wittemberg *Luther* & *Carloftad* continuerent de fe brouiller jufqu'à devenir ennemis irreconciliables. *Carloftad* fut même obligé de fortir de Wittemberg au commencement de l'année & de fe retirer à *Orlemund*, où il fut élu Miniftre: & comme on le foupçonnoit d'y (*b*) favorifer les Anabaptiftes & les païfans qui s'étoient foulevés fous l'autorité de la doctrine de ces Fanatiques, l'Electeur envoya Luther à Orlemund pour y pacifier les troubles. Luther paffant à Jene prêcha violemment contre Carloftad fans le nommer, mais en le défignant fi bien qu'il étoit impoffible à celui-ci, qui étoit préfent, de s'y méconnoitre. Carloftad s'en plaignit à lui fur le champ (*c*) & après lui avoir reproché fes variations, s'offrit auffi tôt de prouver publiquement ce qu'il avançoit. Luther le défia: Carloftad accepta le défi, en recevant pour gage du combat, un écu d'or que Luther tira de fa poche: après quoi ils fe donnerent la main & burent à la fanté l'un de l'autre. Cependant Luther ne voulut plus avoir de communication avec Carloftad. (*d*) Il refufa abfolument de le voir & de conferer avec lui à Orlemund, *Luther* fit chaffer *Carloftad* bientôt après. *Carloftad* fe retira à Strasbourg & fit imprimer deux livres à Bafle. Ces ouvrages furent défendus à Zurich & à Strasbourg. *Carloftad* ne foutenoit pas feulement, que le Corps & le Sang de J. C. ne font point dans l'Euchariftie, il vouloit auffi que J. C. en prononçant ce mot *hoc ceci*, au lieu de défigner le pain, (*e*) fe fut montré lui-même à fes Apôtres.

Oecolampade fe defroqua pendant ces troubles & fut le premier Miniftre de Bafle, après avoir été quelque tems Curé, avant que de paffer dans la Reforme. Il foutint contre les Lutheriens, que les paroles facramentales, *ceci eft mon Corps*, renferment feulement un fens fymbolique & figuré.

Zwingle fe déclara auffi pour le même fens, en expliquant ces paroles, *ceci eft mon Corps*, *ceci fignifie*, *ou repréfente mon Corps*. On donna le nom de *Sacramentaires* à ceux qui fe déclarerent pour ce fentiment. Zwingle en a donné l'explication dans un *Traité de la vraye & de la fauffe Religion*, & dans un autre qui porte pour titre (*f*) *du fecours de l'Euchariftie*, tous deux publiés en 1526. Un fonge (*g*) tira Zwingle des difficultés qu'il trouvoit à fon expli-

(*a*) C'eft-à-dire les Evêques Diocefains.

(*b*) Vide *Hofpin.* Hift. Sacram. part. 2. pag. 50.

(*c*) Idem. ibid. Hofpinien ajoute que *Hunnius* Docteur Lutherien a voulu faire paffer cette entrevue de Luther & de Carloftad pour un conte: mais il le refute par de fort bonnes raifons.

(*d*) *Allés M. le Docteur*, lui dit-il, *vous m'êtes fufpect*, *vous êtes mon ennemi*, *je ne veux pas que vous foyés préfent à nos conferences* Hofpinianus ubi fup. pag. 51.

(*e*) *Hofpinianus* ubi fup.

(*f*) *Subfidium* de *Euchariftia.*

(*g*) Voici le fonge, tel qu'Hofpinien le rapporte, part. 2. *Hiftor. Sacrament.* pag. 39. Zwingle fe trouvoit fort embaraffé à foutenir l'opinion qu'il avoit embraffée, lors qu'un efprit, blanc ou noir, apparut en fonge au Reformateur & le tira de fa peine en lui indiquant le paffage de l'Exode chap. XII. l'*Agneau eft la Pâque*, c'eft-à-dire, en eft le *figne*. Sur cela le Reformateur s'éveille charmé de la découverte, fort du lit, va examiner le paffage & l'allegue à fon adverfaire. Ce paffage lui fournit la matiere d'un long difcours qui fervit à diffiper les tenebres de fes auditeurs. Au refte il eft à remarquer que le terme Latin *Monitor* ne devroit fe rendre ni par celui de *fantome*, comme a traduit Boffuet L. II. de l'*Hift. des Variations*, ni par celui d'*efprit*, mais par celui de *confeiller* ou plutot *d'avertiffeur*. Ce qui

explication & lui fit découvrir heureuſement dans la ceremonie de l'Agneau paſcal rapportée dans l'Exode un paſſage tout ſemblable ſelon lui à cette nouvelle explication.

Il paroiſſoit de tems en tems des livres remplis de ſentimens extraordinaires & opoſés à l'Egliſe Catholique. La Faculté de Paris en condamna un où elle fit l'extrait de trente-cinq Propoſitions pour la plûpart Lutheriennes. En 1525. elle en condamna qui étoient tirées auſſi (*a*) d'auteurs ſuſpects de Lutheraniſme & d'autres opinions contraires à la doctrine établie dans l'Egliſe Catholique.

Cette même année Strasbourg & Francfort commencerent à avoir du gout pour le Lutheraniſme. Les Souverains de Saxe, de Heſſe & de Brunswick penchoient auſſi déja vers la nouvelle Reforme: ils ne tarderent pas à ſe déclarer Lutheriens. Albert Grand Maitre de l'Ordre Teutonique ſuivit leur exemple & ſe maria en 1526.

Enfin Luther s'étoit marié auſſi avec la Religieuſe Catherine Borre. Oecolampade l'imita l'année ſuivante 1526., & pour mieux reſiſter à l'humanité, qu'il ne haiſſoit pas, non plus que Luther, il épouſa une belle jeune fille. Les ſoins du mariage n'empêcherent pas le Docteur Saxon d'écrire en termes fort peu meſurés contre Erasme ſur le libre Arbitre. Il eſſaya auſſi de gagner George Duc de Saxe & Henri VIII. Roi d'Angleterre. Celui-ci repondit très-vivement, ce qui lui attira de la part de Luther une replique encore plus vive & même très-peu reſpectueuſe: mais malgré les oppoſitions du Roi d'Angleterre le Lutheranisme fit quelques progrès dans ſes Etats, & Luther tâcha de les rendre plus conſiderables par la traduction qu'il fit faire du Nouveau Teſtament en Anglois, conformement à la verſion & aux explications qu'il avoit donné en Alleman. A la Diette tenue à Spire au mois de Juin, où l'on propoſa des reglemens ſur les différens de Religion, toutes les déliberations ſe terminerent infructueuſement & l'on ſe ſépara avec plus d'aigreur qu'auparavant.

Pendant que les deux partis s'aigriſſoient l'un contre l'autre en Allemagne, l'Univerſité de Paris continuoit ſes Cenſures. Elle cenſura une ſeconde fois le nommé Louis Berquin, qui ſe fit enfin bruler à Paris en 1529. Elle cenſura auſſi quelques Ouvrages d'Erasme, & principalement ſes Colloques, où l'on trouve des traits vifs contre les excès des devotions monachales & contre la préference que leur donnent les bigots ſur la véritable pieté & ſur le culte que l'on doit à Dieu, avant quelqu'autre hommage que ce ſoit. Quelques propoſitions d'un Religieux nommé Bernardi furent auſſi cenſurées. Je paſſe ici les commencemens de l'affaire du Divorce d'Henri VIII. qui donnerent lieu à ceux de la *Reformation Anglicane*.

La nouvelle Reforme étoit diviſée alors (en 1527.) en Lutheriens & en Zwingliens. Ils écrivoient & diſputoient fortement pour la défenſe des opinions qui les avoient desunis. Luther ſe détermina pour l'*Ubiquité*; ce ſentiment qui conſiſte à mettre l'humanité de J. C. par tout où eſt ſa divinité, ſelon le

qui a déterminé à ces traductions c'eſt l'expreſſion *ater an albus*, *blanc ou noir*, par laquelle d'autres prétendent que Zwingle a voulu ſimplement donner à entendre que c'étoit un inconnu. Quoi qu'il en ſoit, les Lutheriens ont attaqué les Sacramentaires ſur le ſonge de leur Apôtre, ſans penſer que ceux-ci pouvoient recriminer par la conference de Luther avec le Diable. Voy. là-deſſus *Hoſpinien* ubi ſupr.

(*a*) 14. d'un nommé *Mesgret*, 31. d'un certain *Wolfgang Schut*. Elle condamna auſſi quelques ouvrages de cet auteur, pluſieurs propoſitions d'un certain Pierre *Caroli*, pluſieurs autres de *Poüent* & de *Saunier*.

le raiſonnement le plus ſingulier qui ſe puiſſe faire; *puis que l'humanité de J. C. eſt unie à la Divinité, donc l'humanité eſt par tout.* Pour les Zwingliens, ils prétendoient que Dieu même ne peut mettre le Corps de J. C. en différens lieux, & il eſt vrai que ſi l'on s'en rapporte à la voix de la raiſon ſeule, cela implique contradiction ſelon nos idées. Jaques (*a*) Faber donna grand cours à l'*Ubiquité* de Luther. Pour donner quelque idée au lecteur de cette *Ubiquité* Lutherienne, on ſaura qu'elle fut inventée pour défendre la Préſence réelle du Corps de J. C. ſans la deſtruction de la ſubſtance du pain, contre la Tranſubſtantiation qu'on avoit reſolu de rejetter; & que pour établir une union corporelle entre le pain de la Communion & le Corps, on employa des (*b*) termes obſcurs & extraordinaires, par leſquels le communiant ne recevoit aucune notion plus diſtincte de l'eſſence du Sacrement. C'étoit pourtant dans ces variations, dans ces incertitudes, (*c*) dans ces diviſions, qu'on ſoutenoit l'évidence de l'Ecriture, l'invincible néceſſité de l'examen, & la poſſibilité de ſe rendre raiſon à ſoi-même des myſteres de la Religion ſans Concile, ſans déciſions de l'Egliſe & ſans autre interprête que la *pure parole* de Dieu.

En ce tems-là Berne propoſa une conference ſur dix points qui faiſoient l'eſſence de la Reforme. La conference fut tenue au commencement de l'année 1528. Les dix points y furent approuvés, & le reſultât fut l'abolition de l'ancienne Religion. La Reforme y eut lieu ſelon la doctrine de Zwingle. Cette même année le Cardinal Duprat Archevêque de Sens tint un Concile à Paris contre la doctrine de Luther, & pour le maintien de la diſcipline & des mœurs. Le Concile défendit deux choſes également prophanes & ridicules, dont l'uſage s'étoit introduit & maintenu à la honte de la Religion; l'une étoit l'uſage d'avoir des bateleurs dans l'Egliſe pour y jouer des airs laſcifs ou chanter des chanſons malhonnêtes, l'autre étoit la *Fête des Fols.* Un autre Concile tenu à Bourges imita celui de Sens.

La Meſſe fut abolie à Strasbourg en l'année 1529. elle le fut encore à Baſle. Un nouveau Décret du 13. Avril émané de la Diette de Spire, mais qui deplut aux Allemans de la nouvelle Religion, donna lieu à la proteſtation du 19. du même mois en vertu de laquelle les Lutheriens acquirent le nom de Proteſtans, qui depuis a été communiqué aux Sectateurs de Zwingle, Calvin &c. Cependant le Landgrave de Heſſe eſſaya de concilier les Lutheriens & les Zwingliens ſur les points qui les diviſoient, dont le principal étoit certainement celui de l'Euchariſtie. Les deux partis eurent une conference à Marpourg. Quoi que la conference fut compoſée des plus habiles gens des deux partis, il leur arriva de demeurer ſéparés, ſans autre avantage que celui d'avoir bien diſputé pour ſe haïr un peu plus qu'auparavant. Les Zwingliens demanderent pourtant à Luther qu'il les regardât comme ſes freres: mais au rapport de pluſieurs Ecrivains de ce tems-là Luther rejetta la fraternité. Au reſte on eſt en droit de remarquer ici une choſe qui ſera reconnue véritable, pourvû qu'on ne ſoit point aveuglé par ſes préjugés. C'eſt que les nouveaux Docteurs qui prêchoient aux peuples qu'il falloit reconnoitre l'Ecriture ſeule & rejetter les déciſions de l'Egliſe & des Conciles, décidoient portant eux-mêmes pour les peuples

(*a*) *Sehmidlin.*

(*b*) *Panis carnutus, vinum ſanguineum.* Pain charnel, vin ſanglant.

(*c*) „ Il eſt ridicule, diſoit Calvin, que nous nous accordions ſi peu entre nous dans le commen„ cement de notre reforme". *Epiſt. ad Melancht.* pag. 245.

ples de tout ce qu'ils devoient croire : tant il est vrai, que dans quelque Communion que ce soit l'autorité sera toujours le principe auquel il faudra ramener les peuples. Je remarquerai en même tems deux faits qu'il ne faut pas oublier : le premier, que les Princes Protestans ayant été invités par l'Empereur aux ceremonies de la Fête-Dieu, le Marquis de Brandebourg repondit pour tous, qu'ils ne pouvoient y assister, à cause, disoit-il, qu'on ne portoit à la Procession que la moitié du Sacrement ; ce qui prouve, dit-on, que les Lutheriens croyoient encore la présence réelle hors l'usage de la manducation. L'autre, qu'il fut décidé par les Théologiens Lutheriens, que l'Electeur de Saxe, quoique Protestant, pouvoit assister, comme Grand-Marechal de l'Empire, à la Messe du St. Esprit, qui fit l'ouverture de la Diette d'Augsbourg à laquelle les Lutheriens présenterent leur Confession. Ces Théologiens autoriserent l'Electeur par l'exemple de Naaman.

Je ne mettrai point ici cette fameuse Confession d'Augsbourg composée par Melanchton, présentée à la Diette le 25. Juin de l'année 1530. refutée alors par les Théologiens Catholiques, changée ensuite en plusieurs de ses articles par ces mêmes Lutheriens. Je me contente de dire qu'elle fut suivie de plusieurs conferences qui tendoient à reunir les partis & à ramener les Lutheriens dans le sein de la Communion Catholique, à quoi l'on employa inutilement les promesses & les menaces. Les Sacramentaires de Strasbourg, Memmingue, Constance, Lindau &c. présenterent aussi leur Confession dressée par Bucer le Reformateur de Strasbourg. Zwingle fit la même démarche pour la Suisse Protestante. Enfin Charles-Quint resolut d'employer la force pour soumettre les Protestans & ceux-ci s'assemblerent à Smalcalde pour faire une ligue, qui avoit pour principal but la défense de leur Reformation, qu'ils appellerent la *Doctrine Evangelique*.

Henri VIII. commençoit de se piquer contre le Pape après avoir sollicité depuis si long tems son divorce avec Catherine d'Arragon. L'humeur fiere & impétueuse de ce Prince ne s'accommodant point de la maniere avec laquelle la Cour de Rome traitoit une affaire dont elle auroit dû mieux prévoir les suites, il attaqua d'abord le Clergé : les deux Chambres du Parlement prirent connoissance de divers abus commis par les Ecclésiastiques. Sur l'ouverture que fit Cranmer, depuis Archevêque de Cantorbery, le Roi prit la resolution de consulter les Universités de l'Europe sur son divorce, & ces Universités ne furent pas toujours favorables. S'il en faut croire quelques Ecrivains, les *Angelots* d'Angleterre avoient gagné celles qui se déclarerent pour le Divorce. Quoi qu'il en soit, on se donna beaucoup de mouvement, on fit bien des cabales & des intrigues pour faire reussir les consultations au gré d'Henri VIII. On consulta aussi les Theologiens Protestans. Enfin les choses ne tournant nullement au gré de ce Roi du côté du Pape, il défendit à ses sujets de recevoir aucune expédition de la Cour de Rome, qui fut contraire à son autorité souveraine, & resolut de porter l'affaire du Divorce au Parlement & au Clergé du Royaume. Le Parlement fut convoqué au commencement de l'année 1531. Le Roi déclara par la bouche de son Chancelier le desir qu'il avoit de faire dissoudre son mariage pour mettre sa conscience en repos : il devoit dire, *pour satisfaire plus librement sa passion pour* Anne de Boulen, par un consentement solemnel qui la rendit femme legitime. On commença dans ce Parlement par des recherches qui tendoient à l'abaissement du Clergé, afin de le rendre plus souple. Le Roi y reçut le titre de *Chef souverain de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre*. Comme cette démarche jointe aux démêlés entre le Pape & le

Roi

Roi relevoit le courage de ceux qui favoriſoient le Lutheraniſme en Angleterre, Henri VIII. voulant montrer qu'à la veille de ſe ſéparer de la Communion du Pape, il reſtoit pourtant bon Catholique, crut devoir renouveller les loix contre les Heretiques, & en conſequence on brula quelques Lutheriens. Cela n'empêcha pas le Parlement de continuer d'agir contre Rome & de l'attaquer à l'endroit le plus ſenſible. Il fit une Loi pour abolir les Annates & ſupprima ainſi tout d'un coup le plus eſſentiel de ces immenſes revenus qui pouvoient faire regarder l'Angleterre comme un Royaume tributaire de la Cour du Pape, ou comme un Païs conquis par l'Egliſe. Enfin pour éviter le détail d'une rupture ſi connue, & raportée par tant d'Hiſtoriens Catholiques & Proteſtans, il ſuffit de dire que le couronnement d'*Anne de Boulen* fut ſuivi de près, (*a*) d'une ſentence de Rome contre le Divorce d'Henri VIII. & que la ſentence acheva de renverſer cette autorité du Pape ſi fort ébranlée par les conteſtations qui precéderent. Le Roi d'Angleterre ſe fit déclarer Chef de ſon Egliſe, & par cette action entraina peut-être malgré lui tout le Royaume dans la Reforme.

Je reviens aux Revolutions excitées par le Lutheraniſme. Zwingle (*b*) fut tué en 1531. combatant à la tête des Suiſſes Proteſtans contre les Cantons Catholiques. Oecolampade (*c*) mourut peu de tems après. Les Proteſtans & les Catholiques traitent bien différemment ces deux Chefs des Sacramentaires: mais il y a à rabattre ſur ce que diſent les uns & les autres. Moins emporté que Luther Zwingle ne fut pas moins hardi dans ſa maniere de reformer. Ceux qui ont lû ſes ouvrages y reconnoiſſent plus de ſuite, plus de preciſion & plus d'uniformité que dans ceux du Reformateur Saxon. Il paroit par la Confeſſion de foi de Zwingle, qu'il a crû le ſalut des Payens & qu'il a porté la charité juſqu'à faire trouver dans le Ciel les Patriarches, les Prophetes, & les Apôtres avec les Heros & les Sages du Paganiſme. Que les ſages Payens ſoient ſauvés des peines deſtinées aux méchans, & tous ceux qui ſuivent & pratiquent exactement les devoirs de la Religion naturelle toute ſeule, faute d'être à portée de connoitre J. C. & la Revelation; cela ne peut revolter que l'orgueil Judaïque de certains Chrétiens: mais dire que ces Sages ſeront même au rang des Saints, cela diminue trop les droits du Chriſtianiſme.

Bucer eut ordre du Lantgrave de Heſſe de travailler à reunir les Lutheriens & les Zwingliens. *Bucer* alla juſqu'à adoucir ou pallier le ſentiment des Sacramentaires ſur l'Euchariſtie, & pour cet effet mit inutilement en uſage des expreſſions vagues qui paroiſſoient favorables aux Lutheriens, mais qui, au dire de Melanchton, n'établiſſoient qu'une *préſence* de vertu du corps & du ſang de J. C. puiſque ſelon les Sacramentaires ce corps & ce ſang ne ſont point ailleurs que dans le Ciel. Quoique Luther ſe déchainat contre cette explication de *Bucer* avec ſon aigreur ordinaire, la negociation continua pourtant quelque tems. Il y eut des écrits de part & d'autre & des conférences, mais le tout en vain, & peu s'en fallut que le *Negociateur* deſavoué déja de la Confeſſion d'Augsbourg

(*a*) Au mois de Mars de l'an. 1534.

(*b*) Les Catholiques & les Lutheriens ont fait un crime à Zwingle d'avoir été tué les armes à la main: mais *Hoſpinien* Hiſt. Sacram. p. 2. p. 208. nie le fait, & ſoutient qu'il ne fut au combat qu'en qualité de Miniſtre. *Zwinglius non ut miles, ſed ut paſtor interfuit prælio.* On peut voir ce que cet Auteur ajoute pour défendre le Reformateur de Zuric.

(*c*) Luther, Cochlée & les autres ennemis d'Oecolampade publierent que le Diable l'avoit étouffé, & que ſa femme le trouva mort dans ſon lit. Voici les paroles de Luther ſur cette mort. *Credo equidem, quod Emferus & Oecolompadius aliique horum ſimiles. . . . ignitis ſatanæ telis & haſtis confoſſi ſubitanea morte perierint* &c. D'autres ont debité qu'il ſe donna lui-même la mort. *Hoſpinien* juſtifie Oecolampade & racconte au long ſa maladie & ſa mort ubi ſup. pag. 210. & 211.

bourg ne le fut aussi des Evangeliques de Berne & de Basle. Ces negociations duroient encore en 1535. Il y eut alors une conférence à Cassel devant le Lantgrave. Bucer déclara qu'en recevant le Sacrement, où le pain & le vin ne sont que des signes exhibitifs, on reçoit véritablement & substantiellement le corps & le sang de J. C. sans melange de substance. On met aussi à l'année 1531. les commencemens de Servet, & ceux de la Reformation de Geneve. La Faculté de Paris continua de condamner cette même année les propositions qui lui étoient denoncées comme heretiques, mais les nouvelles opinions s'établissoient d'autant mieux en France, que Marguerite de Valois Reine de Navarre favorisoit assés ouvertement tous ceux qui les soutenoient. Cette Princesse fit traduire & imprimer les Heures avec des retranchemens, qui selon le stile du tems *sentoient le fagot*. Elle publia aussi de sa façon le *Miroir de l'ame pécheresse*, où l'on ne parloit ni de Saints ni de Purgatoire. Une si puissante autorité contribua infiniment à la propagation de qu'on appella bientôt après Calvinisme.

Ce fut en l'année 1533. que Calvin soupçonné de donner dans les nouvelles opinions se sauva de Paris, & se retira en Saintonge. Pendant son évasion la nouvelle Doctrine fit de grans progrés & se glissa même à la Cour, & dans l'Université de Paris: mais ceux qui vouloient l'établir entendirent aussi mal que les Lutheriens l'interêt de leur réforme. Au lieu d'imiter l'humilité des Apôtres & cette douceur si nécessaire & si utile au Chef de parti qui veut amener les hommes à ses principes en les depouillant de leurs vieilles opinions, les premiers Docteurs de la Reforme de France se jetterent dans une controverse aigre & pointilleuse, où l'on donnoit des qualifications odieuses à la vieille Religion. Les Livres portoient souvent des titres injurieux. On y affectoit souvent de tourner les dogmes & les usages des Catholiques Romains en ridicule & pour le faire on y méloit des railleries ameres & insultantes. Les Catholiques accusent aussi les nouveaux Docteurs d'avoir souffert qu'il se repandit des libelles satyriques, & qu'on fit des afiches contre la vieille Religion & contre ses dogmes. C'est ainsi qu'on se prevaloit du genie de notre Nation qui se frape des nouveautés, & s'amuse agreablement à des Vaudevilles & autres petits ouvrages de ce caractère, capables seulement de prevenir sans instruire. Cette conduite revolta non seulement le Clergé, mais aussi la Cour & les Grands. Les gens devoués à la Cour de Rome, & generalement tous les Ecclesiastiques menacés de perdre leur revenus par une Reforme aussi rigide que fut celle de Calvin signalerent leur intolerance sous le nom de zèle de Religion. On rechercha ceux qui s'étoient declarés pour la Reforme & l'on en brula impitoyablement autant que l'on en put découvrir.

Jean Bugenhagen ou Pomeranus, fut en 1535. le Reformateur de Lubec, Hambourg &c. Geneve se declara cette même année sous la direction des deux Ministres Farel & Viret. Farel precha publiquement la nouvelle Religion le jour de Sainte Madeleine 22 Juillet. Il precha encore plusieurs fois de suite, pendant que le peuple abattoit les Images & les Croix. Le Decret qui établissoit la Reformation passa le 27 Août. Cette même année Melanchton, le plus moderé de ceux qui travailloient à la Reformation, envoya ses douze articles à François premier, par lesquels il paroissoit proposer les moyens de parvenir à une reconciliation, mais qui ne parut pas acceptable à la Faculté de Paris, comme on peut le voir par la reponse qu'elle donna. Cependant on poursuivoit d'autre côté le projet d'union entre les Lutheriens & les Sacramentaires. Il se fit en 1536. une assemblée à Basle pour dresser une autre Confession de foi, dans laquelle les Ministres de cette ville disoient „que le corps & le sang „ ne

„ ne ſont pas naturellement unis au pain & au vin, mais que le pain & le „ vin ſont des ſymboles, par leſquels J. C. nous donne une véritable com- „ munication de ſon corps & de ſon ſang, non pour ſervir au ventre d'une „ nourriture periſſable, mais pour être un aliment de vie éternelle." Luther ne ſe paya pas de ces expreſſions. Il voulut quelque choſe de plus precis. Bucer avoua „ que le vrai corps & le vrai ſang de J. C. étoient rendus préſens, „ donnés, & pris avec les ſignes viſibles du pain & du vin, qu'ils croyoient „ auſſi que le Miniſtre offre le corps & le ſang de J. C. à tous ceux qui „ les reçoivent &c." Enfin Luther s'engagea de reconnoître Bucer & les ſiens pour ſes freres, pourvû qu'ils aprouvaſſent les ſix articles d'Union qui furent dreſſés par Melanchton. Ce Proteſtant naturellement doux & pacifique a- voit toujours le genie conciliateur. Un de ces articles portoit „ qu'encore qu'on „ rejettat la Tranſubſtantiation & ſes ſuites, il ne falloit pas laiſſer d'avouer „ que le pain eſt le corps de J. C. par une union ſacramentelle, qui veut „ que le pain étant preſenté, le corps de J. C. ſoit preſent & donné tout „ enſemble." Strasbourg accepta la formule d'union, mais la Suiſſe la rejet- ta: ce qui ne decouragea point Bucer. Il revint à la charge en 1538. & on s'aſſembla pour l'examen des points en diſpute: mais les Suiſſes ne voulurent ſe reunir, qu'à condition qu'ils conſerveroient la doctrine qu'ils avoient reçue de Zwingle ſur la Cene.

Le Pape (Paul III.) indiqua un Concile general à Mantoue pour le mois de Mai de l'année 1537. Sur quelques difficultés faites par le Duc de Mantoue, qui étoient un véritable refus, il fut indiqué enſuite à Vicenze, mais on ne le tint pourtant qu'à Trente, & le Pape donna ſa Bulle de convocation au mois de Mai de 1542. En l'année 1536. Calvin publia ſon *Inſtitution de la Religion Chrétienne*, & ſe fixa la même année à Geneve: en ſorte que cette Ville a toujours été regardée depuis cet établiſſement de Calvin, comme une *Rome Proteſtante*, ou du moins comme le centre du Calviniſme. Ce fut en- core cette même année ou la ſuivante, que le Lutheraniſme devint tout à fait dominant en Dannemarc par les ſoins de Bugenhaguen.

Les Vaudois s'unirent alors avec les Zwingliens & les Calviniſtes. Farel fit cette union. Calvin ſe donnoit beaucoup de mouvement pour fortifier la Re- forme à Geneve, en Suiſſe & en France. Une cabale qui ſe fit à Geneve con- tre lui le chaſſa de cette Ville avec Farel, qui ſe retira à Neufchatel. Calvin alla à Strasbourg, y fut Miniſtre & y épouſa la veuve d'un Anabaptiſte. Il re- vint à Geneve en 1541. lorſque ſon parti fut devenu le plus fort.

On date de l'année 1539. l'établiſſement du Lutheraniſme dans la Miſnie & la Thuringe, par la mort de George de Saxe; le changement de Joachim Electeur de Brandebourg, par l'exemple de ſes voiſins, ou ſelon les Ecrivains Catholiques, parce que ſes ſujets lui offrirent d'acquitter ſes dettes, pourvû qu'il renonçat au *Papiſme*; la Reforme de Magdebourg & d'Halberſtad, par la mol- leſſe, dit-on, du Cardinal de Mayence, oncle de cet Electeur. On vit alors un phenomene de Religion extraordinaire, le Lantgrave de Heſſe mari de deux femmes. Il envoya aux Reformateurs (*a*) ſa déclaration compoſée en Latin moitié barbare, d'un tour nouveau & ſingulier, par laquelle il leur diſoit ſans façon, que ſon inclination, ſa volonté, (*b*) ſon temperament demandoient qu'il

(*a*) Voyés cette piece à la fin du 6. Livre de l'*Hiſt. des Variat.*

(*b*) Il étoit *Triorchis.* Cette qualité jointe aux excès de la bonne chere lui avoit donné des forces d'Hercule.

qu'il eut deux femmes, & qu'ainſi il étoit néceſſaire de trouver un moyen qui accordât la Religion & ſes beſoins. Les Docteurs Proteſtans s'aſſemblerent à Wittemberg, & par une tolerance que la Reforme crût alors néceſſaire pour le bien de la cauſe Evangelique, (*a*) on decida contre l'Evangile, que le Prince pourroit prendre une autre femme, mais en ſecret, afin d'ôter aux Lutheriens un grand ſujet de ſcandale & la connoiſſance d'une action contraire au Chriſtianiſme.

En l'année 1540. il ſe tint une Diette à Wormes, où les principaux Theologiens des deux partis furent invités pour conferer enſemble ſur les différens de Religion. Il y eut d'abord, comme à l'ordinaire, des altercations & des ſubterfuges: mais l'Empereur fit rompre cette aſſemblée & remettre l'affaire à Ratisbone, où les debats des uns & des autres continuerent ſans aucun fruit.

Je ne dirai rien du Concile de Trente indiqué la premiere fois par une Bulle de convocation au mois de Novembre de l'année 1542. & la ſeconde pour le mois de Mars de l'année 1545. quoiqu'il ne s'ouvrit qu'au mois de Decembre de la même année. Le détail qu'on pourroit en donner eſt inutile, l'hiſtoire de ce Concile étant connue des moindres lecteurs. Calvin, qui étoit revenu triomphant à Geneve, profita de ſon credit pour donner une forme convenable à la Religion du parti. Il établit des Conſiſtoires, des Colloques, des Synodes, des Anciens & des Diacres: en un mot, il regla toute la Diſcipline des Egliſes Reformées à peu près comme elle eſt aujourd'hui. Depuis ce tems-là Geneve eſt devenue le refuge & l'azile des perſécutés en France & ailleurs. Les Moines defroqués & les Prêtres debauchés n'y ont pas moins couru que les autres.

On met à l'an 1545. l'établiſſement de la premiere Egliſe Reformée de France à Paris. Le Miniſtre de cette Egliſe fut un nommé la Riviere. Le dixième de Janvier de l'année ſuivante la Meſſe fut abolie à Heidelberg, & le Sacrement de la Cene adminiſtré en langue vulgaire & ſous les deux eſpèces, ſelon l'uſage des Proteſtans. Les Miniſtres furent établis dans tout le Palatinat. A Ratisbone il ſe tint une conférence entre des Theologiens Catholiques & des Proteſtans. Luther mourut pendant cette conférence, qui ne dura qu'environ huit ou dix jours, à la compter du cinquième Fevrier, qu'elle commença. Le parti des Proteſtans ne ſouffrit aucune diminution par la perte de ce (*b*) Reformateur

(*a*) Par un Acte conçu en mauvais Latin, comme l'Inſtruction que le Lantgrave donna à Bucer. Cet Acte, auſſi curieux pour le fait, que ſingulier & hardi par ſa déciſion, fut ſigné par Luther & ſept autres nouveaux Docteurs. On le trouve à la ſuite du Livre VI. de l'*Hiſtoire des Variat.* par *Boſſuet*. Les Proteſtans les plus raiſonnables attribuent à la néceſſité du tems & à la crainte de perdre le Lantgrave le conſentement donné à la polygamie de ce Prince. Mais on repond que des Reformateurs de la Religion Chrétienne devoient marquer plus de courage & mepriſer la politique du ſiecle; que des exceptions faites dans un cas ſi important en peuvent autoriſer bien d'autres en d'autres cas. Ceux qui auroient voulu recriminer auroient pu oppoſer la *taxe de la Chancelerie* à la deciſion de Luther: mais j'aimerois mieux avouer ingenuement, comme M. Basnage dans ſa Reponſe à M. de Meaux (Boſſuet) que Luther ne devoit pas accorder cette diſpenſe.

(*b*) Je raſſemblerai ici pluſieurs choſes qui ſont du reſſort de cette Diſſertation. On a reproché avec juſtice à Luther les excès de ſa violence & de ſes emportemens: mais tout le monde ne ſait pas, qu'il avoit pris les devans & demandé grace au lecteur pour ces défauts. *Ante omnia*, dit-il lui-même dans la préface de ſes Oeuvres, *oro pium lectorem. . . . ut legat cum judicio, imò cum multa miſeratione, & ſciat me fuiſſe aliquando Monachum & Papiſtam inſaniſſimum* &c. C'eſt beaucoup d'avouer ſes défauts, & d'avoir gagné ſur ſoi de prevenir les lecteurs, afin qu'ils ſe garantiſſent des fautes dont nos défauts ſont l'origine. Reſte à ſavoir ſi un tel aveu juſtifie des rechutes perpetuelles, & ſi Luther Reformateur du Chriſtianiſme a reparé par cette déclaration les fautes qu'il a faites contre les devoirs de ſa nouvelle miſſion. Claude dans ſa *Défenſe de la Reformation* Tom. II. p. 331. le juſtifie avec eſprit: mais il rejette avec plus de ſubtilité que de raiſon ſur la neceſſité des tems le ſtile peu meſuré du Reformateur: à quoi *Bayle* repond fort bien, dans ſon Dictionaire, Article de *Luther*, „qu'il eſt vrai que les mau-
„ vaiſes

teur hardi, qui durant le cours des revolutions qu'il excita dans la Religion, se fit un merite devant Dieu & devant les hommes de ne rien ceder ni aux Catholiques ni aux Zwingliens.

Une des suites de la ligue de Smalcalde fut la guerre des Protestans en Allemagne, pendant que le Concile se tenoit à Trente selon les prejugés & la volonté de la Cour de Rome: aussi disoit on alors, que *le courier de Rome portoit le Saint Esprit au Concile.* Pour le dire en passant, le Concile fut transferé de Trente à Boulogne & la 9. Session de cette assemblée s'y tint au mois d'Avril de l'année 1547. L'Electeur de Saxe & le Lantgrave, deux grans mobiles de la guerre des Protestans contre l'Empereur, furent mis au ban de l'Empire: le motif de cette guerre étoit, selon ces deux chefs, d'empêcher l'oppression de la Doctrine Evangelique & de la liberté de l'Allemagne: ce qui leur fit prendre dans

„ vaises qualités des hommes sont plus propres en certain tems que leurs vertus à l'execution des decrets „ de Dieu, mais que ce seroit très mal raisonner, que de conclurre que la violence & l'emporte„ ment sont louables, sous pretéxte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée." Qui ne voit aussi qu'on pourroit justifier bien d'autres excès par de pareilles raisons? S'agit il d'ailleurs de la necessité des tems dans les emportemens de Luther contre les Sacramentaires, comme lui Reformateurs, & ennemis jurés du *Papisme*?

On trouve un ample detail de ce que la passion lui a fait écrire & faire contre eux dans la seconde partie de l'*Histoire Sacramentaire d'Hospinien*, de même que des incertitudes de Luther sur divers points de Doctrine, & de ses variations sur l'Euchariftie. On y en compte six capitales à l'occasion de ce Sacrement, y comprise l'*Ubiquité* soutenue après Luther à toute outrance par Brentius, Jaques d'André Schmidlin &c. Outre ces Variations le même *Hospinien* en a rassemblé plusieurs autres sur la manducation orale, l'adoration, la Messe, la fraction du pain, la Communion des méchans &c.

Le P. Alexandre raporte page 100. de son *Histoire Ecclesiastique* au Tome VIII. que pendant le sejour de Luther dans le Monastere d'Erfort, on *remarqua en lui quelque chose de singulier*, (*fratribus non nihil singularitatis habere visus*,) *& que l'on attribuoit cela au commerce qu'il avoit avec le Demon, ou à des accés de haut mal.* (*Seu ex occulto cum cacodæmone commercio, seu ex morbo comitiali.* Il ajoute que Luther étant un jour à la Messe pendant la lecture de cet endroit de l'Evangile, où il est dit que J. C. chassa le Demon du corps d'un homme né sourd & muet, on le vit tomber tout à coup en criant, *je ne le suis pas, je ne le suis pas.* C'est-là un de ces contes qui servent à gâter tout ce qu'on peut dire de bon pour sa propre cause. Rien ne fait plus de mal à la verité que de l'assaisonner d'un mauvais mensonge. On est beaucoup mieux fondé à relever le Patriarche des Lutheriens sur ce qu'il a écrit du mariage dans un sermon prononcé à Wittemberg. Il y declare net que la continence est impraticable, parce que la conjonction des deux Sexes est une chose absolument naturelle. „ L'Oeuvre du mariage est „ plus néceſſaire, dit-il que le boire, le manger &c." *divinum opus. . . magis necessarium quam edere, bibere, purgare, mucum emungere, somno & excubiis intentum esse. Insita est natura atque indoles, æque ac membra quæ eò pertinent.* On peut lire, outre ce que je raporte ici, une longue note de Bayle à l'article de Luther. On y trouvera des choses curieuses sur cette matiere, que le Reformateur à poussée si loin, qu'il semble même avoir voulu exclurre la monogamie. Lyserus auteur du livre intitulé *Polygamia Triumphatrix*, n'a pas negligé de mettre à profit quelques endroits des écrits de Luther, qui semblent favoriser ce defenseur de la pluralité des femmes. Voy. Thes. 88. § 2. & 89. § 6. *Polygamiæ Triumphatricis.* On y trouve aussi que le Jurisconsulte Oldendorp prit à l'exemple du Lantgrave son Souverain une seconde aide pour fournir à ses besoins. A Oldendorp on peut joindre encore *Caracciol*, qui s'étant retiré à Geneve, après s'être fait Calviniste, y prit une seconde femme à cause, disoit-il, que celle qui étoit restée en Italie avoit refusé de le suivre. Au reste, pour revenir aux expressions outrées de Luther & de quelques autres de ses Sectateurs contre le *Jeûne du Celibat*, je crois qu'il faut les comparer à l'impetuosité d'une eau retenue par une digue. Lorsque la digue est rompue, l'eau se deborde ordinairement avec beaucoup de violence.

Je passe à un autre excés: c'est le déchainement de Luther contre les Universités, qui, à ce que je pense, est l'origine d'un reproche qu'on a fait à ce Reformateur, *d'avoir voulu ramener la barbarie, par une espèce de fanatisme qui lui mit dans l'esprit qu'un Chrétien ne doit étudier que l'Ecriture Sainte.* C'est ainsi que s'exprime le P. *Simon* Tome I. de sa *Bibliotheque Critique* Ch. 31. Si cela est véritable, Melanchton pensoit bien différemment. D'autre côté les Catholiques attribuoient les progrés du Lutheranisme aux études. *Habent novum dogma sed simpliciter insanum, totos hos tumultus exortos ex linguis & bonis litteris.* C'est ainsi que parle Erasme dans une de ses lettres. Quoiqu'il en soit on peut voir dans Bayle plusieurs basses & fades plaisanteries de Luther contre les Universités de son siecle. Je ne crois pas qu'on puisse excuser dans aucun Ecrivain des grossieretés de cette espèce.

On trouve dans Bayle à l'article de *Catherine de Bore* deux circonstances remarquables du mariage de Luther. L'une, qu'il vanta son mariage comme un coup du Ciel, l'autre, qu'il se maria pour *se depouiller, autant qu'il lui étoit possible de sa vie Papistique.* Cela forme un contraste qui montre assés combien la haine contre le *Papisme* éclatoit dans toutes les actions de Luther.

dans leurs étendars des devises convenables aux motifs qui les armoient. On remarque sur-tout celle du Roi de Danemarc; *Tes liberateurs viendront du Septentrion:* devise très convenable dans l'idée des Protestans aux païs, d'où la Reforme est venue, & où elle a pris de si profondes racines, que d'autre côté les Catholiques l'ont nommée à cause de cela l'*Heresie du Nord.* Cette guerre fut desavantageuse aux Protestans. Charles V. victorieux voulut les obliger de se soumettre au Concile, & peut être que les Protestans se seroient rendus, si le Concile eut été libre & si le Pape n'y eut point presidé. A ces deux points il en faut ajouter un troisième que les Protestans rebatoient sans cesse; c'étoit de decider les questions par l'Ecriture & les Peres: mais quels Peres? ceux des premiers siecles. Ces trois articles étoient le refrein perpetuel des Docteurs de la Reforme: ils les avoient si bien apris à leurs peuples, qu'il étoit impossible à ceux-ci de les oublier.

Telle étoit la disposition des esprits chez les Allemans Sectateurs de la Reforme, lorsque Charles V. fit dresser le fameux *Interim* par trois celebres Theologiens Allemans, Pflug Evêque de Naumbourg, Helding tirulaire de Sidon, & Agricola Predicateur Lutherien de l'Electeur de Brandebourg & Chef de cette espèce de fanatiques connus sous le nom d'*Antinomiens*, dont je parlerai dans le dernier volume de ce *Recueil de Ceremonies Religieuses.* (*a*) Cet *Interim* fut publié au mois de Mai de l'année 1548. comme devant être observé en tout ce qu'il établit sur les dogmes &c. jusqu'à ce qu'un Concile general eut decidé de la croyance & déterminé la foi des Chrétiens. L'*Interim* fut également blamé & chargé d'injures par les deux partis. L'Empereur fut accusé par les Catholiques de vouloir changer la Religion, plusieurs Ecrivains de la Communion Romaine & principalement des Religieux decrierent ce formulaire. A la verité il n'étoit en plusieurs de ses articles qu'un palliatif tant des Opinions Catholiques que des Protestantes. Les Lutheriens (*b*) ne le décrierent pas moins. Calvin l'attaqua comme les autres, & Bucer dit, que l'*Interim alloit ramener le Papisme.* Cependant cela n'empêcha pas que ce formulaire ne divisât les Lutheriens en deux partis, les uns le rejetterent & suivirent rigidement la Doctrine de Luther & la Confession d'Augsbourg: les autres accepterent les adoucissemens proposées par l'*Interim*, ou plûtôt l'indecision de certains points qui y sont raportés sans explication. Melanchton fut un de ceux (*c*) qui par crainte ou autrement se declarerent pour l'*Interim*, (*d*) avec des restrictions. Dans cette division du Lutheranisme il se fit encore une subdivision 1. d'Imperiaux, qui n'étoient Lutheriens que sur le mariage des Prêtres & les deux espèces 2. d'*Interimistes*, qui mêlerent la Doctrine Catholique avec le Lutheranisme.

En la même année le Lutheranisme commença de s'établir dans la Pologne. Il commençoit aussi de s'établir dans la Republique de Venise, ou plûtôt le Socinianisme, mais quoiqu'il en soit les Venitiens arrêterent le progrès des nouvelles opinions. Beze commença de se faire connoitre & devint bientôt un *second Calvin.* En l'année 1550. Charles V. publia un Edit severe contre tous ceux qui feroient profession d'une autre Religion que de la Catholique. Cet Edit regardoit principalement les Pays-bas, ou la Doctrine des Reformateurs avoit déja pris racine. Comme il y faisoit beaucoup de tort au commerce,

(*a*) *Hospin.* Histor. Sacr. p. altera p. 354. & seq.

(*b*) Voy. *Hospinien* ubi sup. il y est appellé *detestable*, *impie*, *abominable* &c.

(*c*) Voy. *Hospin.* ubi sup. qui dit que l'on ceda *majoris periculi & damni vitandi causâ, inter quos Philippus (Melanchton) præcipuus fuit.*

(*d*) *Abolita tamen omni superstitione* &c. Hospin. ubi sup.

ce, l'Empereur l'adoucit en faveur des étrangers. Le Concile fut repris à Trente ſous Jules III. au mois de Mai de l'année 1551. Un peu auparavant Bucer, un des Chefs de la Reforme, étoit mort en Angleterre. (a) Ce Theologien fut d'abord Lutherien, enſuite Zwinglien: il n'avoit ni la fougue de Luther, ni la roideur de Calvin. Celui-ci étoit aux priſes à Geneve avec Jerôme Bolſec qu'il traitoit de Pelagien: auſſi le fit il bannir de Geneve & de toute la Suiſſe.

En l'année 1552. les Proteſtans confederés firent la guerre à l'Empereur, pendant que le Concile de Trente ſe tenoit encore. Un des principaux motifs de cette guerre fut de prevenir l'oppreſſion de la Religion Proteſtante. Le Roi de France entra dans la ligue. C'eſt ainſi que la politique lui faiſoit aſſiſter les Proteſtans (b) pour ſes propres intérêts, tandit qu'en France il oppoſoit le fer & le feu aux progrés du Calviniſme. Le Pape ſuſpendit le Concile & la ſuſpenſion fut declarée le 28. Avril. Il ne ſe rouvrit que ſous Pie II. en l'année 1562. au mois de Janvier. La guerre finit par le Traité de Paſſau, où l'on ſtipula, qu'au bout de ſix mois, à compter du premier d'Août que le Traité fut conclu dans la même année, on convoqueroit une Diette compoſée de perſonnes ſavantes & pacifiques, Catholiques & Lutheriens, qui auroient plein pouvoir de conclurre une bonne paix dans la Religion. Vers le même tems Elizabeth Reine de Hongrie permit le libre exercice de la nouvelle Religion dans ſes Etats, & cette Religion fit de nouveaux progrés en Pologne par les différens qui s'éleverent entre les Nobles & le Clergé au ſujet du droit de juger les cauſes d'hereſie, dont chacun de ces deux Etats pretendoit demeurer ſaiſi. La guerre des Auteurs Lutheriens contre les Sacramentaires ſe ralluma auſſi par un certain Miniſtre Lutherien, qui ſur tout avoit (c) beaucoup d'aigreur en partage. Il faut avouer pourtant qu'il ne rendit nullement ſervice aux Sacramentaires en publiant un (d) *Recueil de leurs obſcurités* au ſujet de l'Euchariſtie. Calvin ſe mit ſur les rangs: il écrivit contre le Lutherien & celui-ci repondit. Calvin repliqua par un écrit dont le titre ſingulier merite d'avoir ſa place ici. *Le dernier avertiſſement de Jean Calvin à Joachim Weſtphale, auquel, s'il n'obéït, il ſera mis deſormais dans l'endroit, où Saint Paul commande qu'on mette les heretiques*

(a) Dans ſa jeuneſſe il avoit été Dominicain. Etant devenu Reformateur il travailla ardemment pour le Parti Proteſtant, & s'oppoſa fortement à l'*Interim*, contre l'attente des *zélés*, à cauſe de ſon humeur douce & tolerante, pour ne pas dire relachée, qui leur fit craindre qu'il ne cedât aux volontés de l'Empereur. Cette crainte étoit fondée ſur les demarches qu'il fit pour pacifier & reunir les deux partis des Lutheriens & des Zwingliens: demarches, où ſelon les rigides des deux partis, il employa ſouvent des échapatoires, ou des expreſſions vagues & équivoques. Cette maniere d'agir étoit d'autant plus du genie de *Bucer*, qu'il s'étoit aſſés declaré pour l'utilité des fraudes pieuſes. Voyés une note de Bayle *Dict. Critique* à l'article de *Bucer*.

(b) Pour mieux s'accrediter dans l'eſprit des Proteſtans d'Allemagne, le Roi de France leur faiſoit accroire, qu'il ne puniſſoit que les Fanatiques & les Anabaptiſtes.

(c) Cet homme étoit un Miniſtre des Lutheriens rigides, fort brutal & fort emporté. Un Theologien Proteſtant, ſon contemporain, diſoit de lui, *qu'il étoit plus propre à panſer les chevaux & les mulets, qu'à adminiſtrer les Sacremens.* Beze a reproché à ce *Weſtphale* qu'il ſe moquoit de tous les Martyrs qui n'avoient pas été Lutheriens, & en lui reprochant cela, le defie aſſés nettement *de mettre ſeulement le bout du doit à la flamme des buchers, où ces Martyrs ont été brulés.* Il eſt preſque à preſumer, que des gens ſi brutaux & qui ſuportent ſi impatiemment les autres ne ſuporteroient gueres l'ardeur du feu, à moins que l'orgueil & l'opiniâtreté ne ſe miſſent de la partie. On peut lire au ſujet de ce Weſtphale le Dictionaire de *Bayle* à l'article qui le concerne: mais ſur tout on doit lire dans *Hoſpinien* Hiſt. Sacram. p. 2. pag. 409. & ſuiv. les conferences qu'il eut avec des Sacramentaires. C'eſt un Chef d'Oeuvre de paralogiſmes, d'abſurdités & d'injures de la part de Weſtphale, qui finit le Dialogue par une brutalité ſignalée.

(d) *Farrago confuſarum opinionum &c.*

tiques opiniâtres. Quoique ce titre reponde assés à l'humeur peu (*a*) endurante de ce Reformateur, on doit pourtant dire à sa decharge, que ce titre extraordinaire étoit bien autant l'effet du gout de son siecle que de son humeur. Calvin donna des preuves de son intolerance en faisant bruler (*b*) Servet à Geneve au mois d'Octobre de l'année 1553. Les Protestans ont essayé de justifier cette action, & le moins qu'on ait dit chez eux pour excuser le Reformateur a été, que cette excessive séverité *étoit un reste de Papisme.* Quoi qu'il en soit, les Catholiques se prévalurent de ce supplice pour justifier la maniere dont ils traitoient eux-mêmes les Heretiques surtout en France, où les dénonciations des Heresies & les censures reïterées de la Faculté contribuoient à allumer les buchers destinés à bruler les Protestans.

En 1555. les contestations sur la Religion, qui avoient toujours continué à la Diette d'Augsbourg, s'y terminerent par une espèce de tolerance provisionelle, dont on convint jusqu'à la tenue d'un Concile general, ou National. On accorda donc que de part & d'autre on exerceroit librement sa Religion & les usages qui en dépendent, sans être forcé au contraire; que chacun établiroit dans son païs la Religion qu'il voudroit, & que tout Ecclésiastique qui abandonneroit l'ancienne perdroit ses benefices sans être noté d'infamie. Il fut aussi permis aux Protestans de conserver ceux qu'ils avoient enlevé aux Catholiques pour les appliquer aux usages de leur Reforme. Les Princes Protestans eurent droit de nommer à l'avenir des Assesseurs & des Conseillers de leur parti à la Chambre Imperiale, & à cet effet la formule du Serment, qui commençoit *au nom de Dieu & des Saints*, y fut changée en celle-ci, *au nom de Dieu & des SS. Evangiles*, afin qu'elle put être commune aux deux partis. Le Pape (Paul IV.) cria fortement contre ce Décret, & peu s'en fallut qu'il ne menaçât l'Empereur des foudres du Vatican. Les Protestans repandus en Autriche & en Baviere voulurent se prévaloir du Décret d'Augsbourg, mais on ne

(*a*) Calvin étoit naturellement colere. J'ai lû quelque part qu'il se plaignoit de son humeur: mais pour avouer un défaut aussi capital, les rechutes éternelles en sont elles moins odieuses & blamables? Le P. *Simon* (Saint Jore) rapporte sur la foi du Jurisconsulte Baudouin, quelques traits de l'humeur de Calvin. *Bibl. Critiq. Tom. III. Chap.* 27. Il y est accusé d'intolerance & de vanité: sur ce dernier article on dit, „ que Calvin avoit des gens apostés, *Pracones*, pour publier ses louanges. . . ." A l'égard de l'intolerance, il est impossible d'en justifier Calvin. On peut dire qu'il plaida la cause de l'Eglise Romaine, lors qu'il soutint après le supplice de Servet, qu'on doit punir les Heretiques de mort. On trouve que Luther a soutenu la même chose dans une de ses *Postilles. Magistratus . . . hæreticos, ut in verum numen contumeliosos. . . . coërcet &c.* Les Successeurs & les Disciples de Luther, Westphale & autres ont eu les mêmes principes. Voy. Hospin. *Hist. Sacram.* ubi sup. *Dudith* a aussi reproché l'esprit d'intolerance aux Reformateurs ses contemporains dans quelques lettres inserées parmi les écrits des Sociniens. Pourquoi se recrier après cela contre *les persécutions du Papisme*? En supposant que nous sommes tous *relativement Heretiques*, l'intolerance deviendra peut être moins injuste & moins cruelle. Au reste il est aisé de montrer par des exemples, que l'intolerance seroit fort du gout des Ecclésiastiques Protestans. Sans parler de ce *Dathenus*, qui eut la hardiesse d'accuser Guillaume I. d'Atheïsme, parce qu'on laissoit aux Cath. Romains le libre exercice de la Religion; tout le monde sait à quel point l'intolerance fût portée dans les commencemens de l'Arminianisme. Dans le dernier siecle les Ministres des P. . . V. . . voulurent interdire toute residence publique aux Prêtres Catholiques, & même empêcher qu'à l'avenir on n'en admit de nouveaux. Voy. pag. 431. des *Resolutions* de de Wit. Les Etats si estimables par leur sagesse & par leur prudence refuserent d'autoriser un zéle qui n'étoit nullement conforme à la charité de l'Evangile. Si l'on veut voir outre cela jusqu'où l'intolerance des Ecclésiastiques peut aller, malgré les barrieres qu'on lui oppose dans les Etats Protestans, on doit lire la lettre de Limborch à Lock, qui est la XVI. du Tome II. des *Oeuvres diverses* de ce dernier, la lettre XVIII. qui est la reponse, & la lettre XIX. où l'on trouve une citation remarquable sur l'intolerance des Prot. . . On doit lire aussi les *Memoires pour servir à l'Histoire du Consensus*, où l'on raporte des exemples d'une conduite asses semblable à celle qu'on reproche aux Const. . . . *signés & croyés ce qui vous plaira.*

(*b*) On trouve dans le *Sorberiana* un passage (non imprimé dit-on) d'une lettre de Calvin, conçu en ces termes: „ j'aprens que Servet doit être bientôt ici (à Geneve) si cela est, je ferai qu'il n'en sorte „ jamais en vie". Je veux croire pour l'honneur de Calvin que ce passage est supposé.

ne voulut accorder aux Autrichiens que la Communion du Calice. La Pologne se mit aussi sur les rangs pour faire au Pape certaines demandes qui marquoient de l'inclination pour la nouvelle Doctrine, comme les deux espèces à la Communion, le mariage des Prêtres, la Messe en langue Polonoise, l'abolition des Annates, un Concile National. Il paroit que ces demandes n'eurent point de suite, & qu'on fut content de ce que le Pape promit, tant d'un Concile que de la Reforme, qu'il faisoit semblant de souhaiter.

Le nombre des Calvinistes augmentoit si fort en France vers l'année 1558. que les anciens Catholiques commencerent de craindre une Revolution de Religion. Plusieurs Grans de la Cour étoient à la tête des Calvinistes, & même le Roi de Navarre, ce qui donna beaucoup de courage au parti, jusques là que dans Paris on chantoit assés publiquement les Pseaumes de Clement Marot. En Allemagne l'Empereur Ferdinand essaya de persuader aux Protestans de s'en rapporter à un Concile general, mais ceux-ci repondirent comme auparavant, que le Concile devoit être libre, convoqué en Allemagne, sans la présidence du Pape: en un mot, ils refuserent ce qu'ils appelloient *un Concile Papal*, & demanderent la confirmation de leur Religion selon le traité de Passau & le décret de la Diette d'Augsbourg dont j'ai parlé. Dans les Païs-bas le fer & le feu que l'on employoit contre les partisans des nouvelles opinions n'en empêcherent pas l'accroissement, parce que ces païs étant devenus le théatre de la guerre entre la Maison d'Autriche & la France, les Suisses & les autres Protestans qui servoient dans les armées contribuoient ainsi à entretenir la nouvelle Religion dans ces Provinces. Ce fut là le premier motif de l'établissement de l'Inquisition en Flandres & dans les autres Provinces des Païs-bas, mais ce ne fut pourtant qu'après la paix de Cambrai conclue au commencement de l'année 1559. que Philippe II. Roi d'Espagne, Prince également bigot & impitoyable pensa serieusement à établir ce redoutable Tribunal chez les Flamans? Pour mieux en venir à bout on erigea trois Evêchés en Archevêchés, & l'on fit treize nouveaux Evêchés: sous prétexte, disoit-on, que le païs étant investi d'Heretiques, il lui falloit de nouveaux Pasteurs pour le garder. De son côté Henri II. Roi de France poursuivit les Lutheriens & les Calvinistes de son Royaume beaucoup plus rigoureusement qu'auparavant. Entre ces derniers Anne du Bourg Conseiller au Parlement souffrit le supplice du feu, autant peut être pour avoir parlé trop librement devant le Roi à la Mercuriale du Parlement, que pour l'Heresie qui lui étoit attribuée. Il se fit un si grand nombre d'exécutions, que les Princes Protestans d'Allemagne crurent devoir interceder pour ceux de France: mais les persecutions n'empêcherent pas ces Religionaires de tenir leur premier Synode à Paris le 15. Mai de l'année 1559, & François Morel de Colonges y présida. On regla dans ce Synode la forme & la discipline des Eglises: dans la suite on y fit plusieurs changemens. Cependant les persécutions & les supplices irritoient les esprits au lieu de les intimider. La haine & la fureur de parti commencerent d'éclater en 1560. par une conjuration contre les Guises. Cette haine & cette fureur continuerent long tems de part & d'autre, & causerent de grans desordres daus le Royaume.

J'ai dit que les Vaudois s'étoient unis de sentiment avec les Zwingliens: on les persécuta dans le même tems qu'on persécutoit en France leurs freres Calvinistes & Lutheriens. Ils prirent les armes du consentement seulement d'une partie de leurs *Barbes* ou Ministres, tous n'ayant pas voulu approuver cette espèce de rebellion, & ils maltraiterent les troupes du Duc de Savoye, qui leur accorda au mois de Juin de l'année 1561. la liberté de conscience, avec quelques en-

droits pour prêcher & tenir leurs aſſemblées. Cela deplut ſi fort au Pape, qu'il ne put s'empêcher de déclamer contre le Duc de Savoye, oppoſant à ſa conduite celle du Roi d'Eſpagne Philippe II. Les Miniſtres de ce dernier ayant découvert un nombre conſiderable de Lutheriens dans les montagnes de Naples, le Roi Catholique avoit fait pendre, ou bruler, ou perir dans les galeres tous ces Lutheriens. Il croyoit ſans doute en paſſer pour meilleur Chrétien à la Cour de Rome & avoir beaucoup édifié par cette action les partiſans de l'ancienne Religion. Quelques mois avant la tolerance accordée aux Vaudois par leur Souverain, le Pape avoit reſolu, en partie malgré lui, de rouvrir le Concile de Trente & s'étoit déterminé d'envoyer ſes Nonces à tous les Princes Proteſtans pour les inviter à ce Concile: mais tous les Proteſtans refuſerent en déclarant qu'ils ne reconnoiſſoient point la Juriſdiction du Pape, ni ce pouvoir qu'il s'attribuoit d'aſſembler un Concile general.

En France il y eut la même année au mois d'Août un Colloque à Poiſſi, dans le tems que les Proteſtans étoient preſque les plus forts, & au millieu des plaintes qui éclatoient aſſés ouvertement dans tout le Royaume contre les excès de la Cour de Rome & l'ignorance du Clergé. Un Député du tiers Etat oſa bien ſe déclarer contre ces excès & demander dans l'aſſemblée qu'on diminuât les revenus du Clergé & d'autres choſes pareilles beaucoup plus capables de l'effrayer qu'un changement dans la Religion. La politique de Catherine de Medicis la faiſoit agir alors pour cette nouvelle Religion, quoi que dans le cœur la vieille & la nouvelle lui fuſſent également indifférentes. Elle écrivit au Pape en faveur du Colloque de Poiſſi, & lui demanda dans ſa lettre la reformation de divers points, qui auroient pû reunir les Calviniſtes de France aux Catholiques, ſi la Cour de Rome eut accordé ce qu'on demandoit. On a dit que cette lettre fut écrite à la perſuaſion de Jean de Montluc Evêque de Valence, qui favoriſoit le Calvinisme: mais malgré des diſpoſitions ſi belles en apparence, le Colloque de Poiſſi ſe rompit ſans que de part & d'autre on ſe fut raproché ſur le moindre article. Cependant chacun ne (*a*) s'en glorifia pas moins d'avoir batu en ruïne les argumens oppoſés. C'eſt-là le ſort de ces diſputes où l'on veut mettre certaines matieres au niveau de l'eſprit humain. Si de part ou d'autre on croit avoir gagné des proſelytes à la cauſe debattue, on (*b*) ſe félicite, & c'eſt beaucoup ſi l'on ne ſe croit un Apôtre. Beze, qui préſidoit pour les Reformés, ne put aſſés ſe moderer ſur l'Euchariſtie au gré des Prélats préſens. Le Cardinal de Tournon parla de rompre dès la premiere conference *avec ces nouveaux Evangeliſtes.* Le Cardinal de Lorraine vouloit à la vérité qu'on joignit la Sainte Ecriture aux déciſions de l'Egliſe Romaine, des Conciles & des Peres, mais c'étoit

l'*Ecri-*

(*a*) „ Ceux de l'Egliſe Romaine ſe vanterent d'avoir bien rembarré les Miniſtres, leſquels . . . „ comme pluſieurs demandoient inſtamment comment ſe portoient les affaires, quelqu'un repondit „ bien hautement, que la Meſſe étoit bien malade, & qu'ils l'avoient laiſſée aux hoquets entre les „ Docteurs, entendans par ce mot de *hocquets* les mots de *Hoc eſt corpus*". Beze Hiſt. Eccleſ. L. IV. pag. 589.

(*b*) C'eſt le ſujet d'une jolie Epigramme de Rouſſeau,

Un Mandarin de la Societé,
A des Chinois prêchoit le culte notre,
Un Bonze &c. . . . .
. . . .
Le Moine dit, graces à mon talent,
De ce Chinois j'ai fait un Proſelyte.
Beni ſoit Dieu, dit l'autre en s'en allant,
J'ai converti cet honnête Jeſuite.

l'*Ecriture expliquée selon le sens de l'Eglise*. Il vouloit aussi que les Protestans se rendissent sur le point de l'Eucharistie. Claude Despenses attaqua la Vocation des Ministres, & Beze recrimina par la simonie qui se mêle dans l'Ordination des Evêques. Le Jesuite Lainez dit des injures aux Protestans & les appella des loups, des linges, des serpens. Cependant ces mêmes Protestans, qui voyoient à leur tête des Princes & d'autres grans Seigneurs de la Cour, obtinrent un Edit asses favorable au commencement de l'année 1562. Cette tolerance, quoi qu'incertaine & toujours exposée à de fâcheuses Revolutions, comme on l'éprouva bientôt après, multiplia tellement les Protestans, que selon (*a*) *Fra-Paolo, ils avoient alors deux mille cinquante prêches*. Le Prince de Condé, un de leurs Chefs, proposa aux Lutheriens de s'unir pour travailler tous ensemble à obtenir un Concile libre, qui repassât, ou pour mieux dire, qui detruisit tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors à celui de Trente. Il est certain qu'on jouoit à ce dernier une espèce de *Comedie Papale*, ou l'*intrigue*, qui paroissoit se former au desavantage de la Cour de Rome, devoit se *dénouer* en sa faveur dans le *dernier acte*. Outre l'union le Prince de Condé demandoit quelques secours aux Protestans d'Allemagne pour continuer la guerre contre les Catholiques. La Bataille de Dreux, où les deux Chefs, Condé & le Connetable furent reciproquement pris prisonniers, & l'assassinat du Duc de Guise furent ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette guerre : à moins qu'on ne veuille y joindre, à la honte des deux partis, la destruction & la prophanation des choses sacrées, le massacre des Prêtres & des Ministres, les persécutions antichrétiennes qu'on fit souffrir aux Heretiques que l'on vouloit ramener &c. La paix se fit au commencement de l'année 1563. plus à l'avantage des Catholiques que des Religionnaires. Malgré cela les Romains & les autres partisans du Pape furent mécontens *d'une paix donnée à des Heretiques*.

La derniere Session du Concile de Trente se tint le 3. Decembre de l'année 1563. Toute esperance de reunion entre les Catholiques & les Communions séparées d'eux finit avec le Concile. Depuis ce tems-là les guerres, les controverses outrées, les persécutions & les autres excès qui sont dûs à cet esprit de parti qui nourrit & entretient les Schismes, mais que l'on couvre du beau prétexte de sauver les ames & de faire fleurir le Royaume de J. C. tout cela dis-je a rendu la reunion impraticable. A la haine reciproque & aux autres passions qui empêchent la reconciliation des Chrétiens, il faut ajouter l'interêt des Grans & la politique du siecle, qui veut que les choses restent au point où elles sont. Il y a tel païs dans le Monde ou *Papiste* signifie moins un homme de la Religion du Pape, qu'un homme élevé dans des maximes trop favorables au pouvoir des Rois: & l'on oseroit presque assurer que le progrès du *Papisme* y paroit d'une consequence plus affreuse que celui du Deisme & de l'indifférence dans la Religion.

En terminant cet abregé historique des commencemens de la Religion Protestante au tems que le Concile de Trente finit, je prens ce tems pour la véritable Epoque de l'établissement de cette Religion. On peut dire que dès-lors l'Europe commença *de la reconnoitre*, & que depuis cette Epoque, la Religion Protestante étant devenue, & par la possession & par les traités, maitresse legitime de plusieurs Etats considerables; les Ecclésiastiques Romains, quoi que toujours ses ennemis capitaux, furent contrains de la traiter, du moins exterieurement,

(*a*) *Hist. du Conc. de Trente* L. VI. Voy. aussi *Hist. Eccl.* de Beze L. IV. si je ne me trompe.

rement, comme legitime. Au reste, j'ai évité de m'étendre dans cette Dissertation succinte sur toutes les voyes de conciliation, de reunion, & de pacification proposées depuis les commencemens de Luther jusqu'à la fin du Concile, pour *ramener les brebis égarées au bercail*, & sur les disputes peu *Evangeliques*, qui s'éleverent entre les Zwingliens & les Sacramentaires, dont on trouve un ample détail dans l'*Histoire Sacramentaire* d'Hospinien. A l'égard des projets de reconciliation proposés depuis le Concile, il suffira d'indiquer en peu de mots ces reunions proposées de tems en tems par des particuliers ou par des Synodes entre les Communions différentes, Catholiques, Lutheriens & Calvinistes. Celle des Lutheriens & des Calvinistes à été tentée dans le Colloque de Montbeliard en 1586. & dans plusieurs Synodes tenus tant à la fin du seisième siecle, que dans le dix-septième. Je trouve dans le 16. qu'en l'année 1570. au mois d'Avril il se tint à Sendomir en Pologne, un Synode general entre les Ministres des Confessions d'Augsbourg, de Suisse & de Boheme, où l'on déclara que ces trois Confessions s'accordoient dans les points capitaux avec l'Ecriture. A l'égard de l'affaire de l'Eucharistie, on (*a*) s'expliqua suivant la Confession de Saxe: par ces paroles: „ nous nous accordons à croire unanimement & à confesser que J. C. est vraiment & substantiellement présent „ dans la Communion. . . . , La présence substantielle de J. C. n'est pas seulement signifiée par la Cene, elle est même rendue présente, distribuée & „ donnée à ceux qui y mangent, les signes étant joints à la chose même & „ n'étant nullement nuds, selon la nature des Sacremens". Je ne doute pas qu'un lecteur intelligent ne sente l'équivoque & l'obscurité de ces termes. Quoi qu'il en soit, cet accord fut ratifié en 1573 au Synode de Cracovie, en 1577 à celui de . . . . en 1583 à celui de Wladislaw, & enfin à celui de Thorn en 1595. La même reunion fut l'objet du Colloque du Montbeliard. Les Théologiens Lutheriens, dont les principaux étoient (*b*) Jaques André, ou d'André & Luc Osiander, y disputerent sur les points controversés contre Theodore de Beze, Musculus & quelques autres. La Conference se termina sans rien faire après avoir duré neuf jours. Les Lutheriens refuserent la *main de fraternité* à Beze, offrant seulement de la donner en *signe d'humanité*. Beze la refusa, en déclarant qu'il ne la recevoit point de ceux qui refusoient de le reconnoitre pour frere. (*c*) Le Synode tenu à Vitré en l'année 1583. avoit aussi chargé le Ministre Chandieu, & à son défaut de Serres d'un projet de reunion avec les Eglises d'Allemagne. Les éloignemens des Lutheriens n'empêcherent pas que (*d*) celui de Charenton tenu en 1637. ne déclarât les *Freres* Lutheriens admissibles à la Communion des Eglises Reformées sans faire abjuration, & capables d'être vrais & legitimes Parrains des enfans qu'ils présenteroient au Baptême. Paræus Théologien Protestant travailla aussi pour la reunion de ces deux partis vers l'année 1614. Environ dix-sept ans après, il y eut une conference à Lipsig entre les Théologiens des deux Communions. A peu près dans

(*a*) *Convenimus ut credamus & confiteamur, substantialem præsentiam Christi non significari duntaxat, sed verè in cæna eò vescentibus, repræsentari, distribui & exhiberi Corpus & Sanguinem Domini, symbolis adjectis ipsi rei minimè nudis, secundum sacramentorum naturam* &c.

(*b*) Jaques André surnommé *Schmidlin*, à cause qu'il étoit Serrurier de son mêtier. Cet homme se fit Théologien & fut Ministre du parti des Lutheriens *Ubiquistes*, pour le malheur de l'Allemagne, dit *Hospinien*, *Hist. Sacram.* part. altera pag. 664. *totius Germaniæ fato Theologus factus est.* Le même auteur qui me fournit cette petite relation du Colloque de Montbeliard, le traite d'*homme monstrueusement hardi & impudemment ambitieux, homo monstrosissimè audax & impudentissimè ambitiosus.*

(*c*) Voy. *Actes des Synodes Nationaux* Tom. I. XII. Synode.

(*d*) Idem Tom. II. XXVI. Synode.

dans le même tems un certain Duræus Ecossois voulut aussi se mêler de cette reunion, & fut même aidé dans ce grand projet par des Evêques d'Angleterre. Dans la suite il étendit son projet & voulut reunir tous les (*a*) Chrétiens.

La reunion fut aussi entreprise en l'année 1651. entre les Catholiques & les Lutheriens à l'occasion du Landgrave de Hesse Ernest, qui s'étoit fait Catholique. La conference se tint à Rhinfeld entre sept Théologiens, trois de la Confession d'Augsbourg & quatre de la Romaine. On dit qu'un de ces derniers avoua qu'on ne pouvoit prouver la supreme Jurisdiction du Pape ni par l'Ecriture ni par les décrets de l'Eglise.

Dans la Republique des lettres du mois de Mars année 1687. il est parlé de l'Ouvrage d'un Lutherien, où la reunion entre la Confession d'Augsbourg & la Religion Evangelique est proposée en 24. articles, dix huit dogmatiques & six pratiques. Il ne paroit pas que l'auteur & son projet ayent jamais été avoués. Je n'ai rien dit du *Diallecticon*, ou Conciliateur de Mathieu Bochart: mais en voici un que je ne dois pas oublier. C'est M. Jurieu qui se mit aussi sur les rangs. Pour reunir, selon lui, plus efficacement les Lutheriens & les Calvinistes, il fit un ouvrage intitulé, *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans.* Je n'ai pas ce livre, & je suis obligé de m'en rapporter à l'extrait qu'en donne l'Evêque de Meaux (Bossuet) dans son *Histoire des Variations* &c. Il paroit par cet extrait, que le fort du livre consiste en des recriminations contre les Lutheriens & que l'on y étale bien des contradictions dans le systême de la grace & de la justification défendu par les Lutheriens: contradictions qui ont augmenté en renonçant aux principes de Luther. On y étale aussi les défauts de l'*Ubiquité.* On traite fort mal ce dogme, & l'on prétend qu'il renferme l'Eutychianisme. . . Tant de reproches finissent pourtant par l'offre d'une tolerance mutuelle que M. Jurieu propose. C'est une espèce de compensation, dit le Prélat: *passés nous telle erreur, nous vous en passerons telle autre beaucoup plus étrange* &c. Je laisse le reste de cet extrait où le Prélat pousse assés vivement le Ministre. Ma Dissertation ne doit pas être un traité de Controverse.

Je ne dois pas oublier que dans notre siecle le Roi de Prusse défunt à travaillé aussi à la reconciliation des Lutheriens & des Calvinistes, & que B. Pictet celebre Ministre de Geneve a écrit en faveur de cette reconciliation: mais jusqu'à présent les derniers projets n'ont pas été mieux favorisés que les premiers.

A l'égard des projets de reunion entre les Catholiques & les Calvinistes, voici ce que je trouve de plus remarquable. D'abord il ne faut pas oublier les livres qui ont été faits pour moderer cette obstination prétendue-Chrétienne qui représente à chaque parti les points contestés comme autant de guides infidelles qui éloignent du chemin des Cieux. Camus Evêque de Bellay est compté pour un des premiers qui ont essayé de ramener les Reformés par cette moderation. Il publia pour cet effet l'*Avoisinement des Protestans à l'Eglise Romaine.* Veron fit ensuite (*b*) *la Regle generale de la Foi Catholique.* L'Evêque de Meaux (Bossuet) ne donna que long tems après son *Exposition de la Foi*

(*a*) Voy. Dict. de Bayle articles *Duræus* & *Ferry.*

(*b*) *Veron*, qui avoit été Jesuite & qui, selon le P. *Simon* Tom. I. Lett. 32. ne quita la Societé que pour travailler plus librement à la conversion des Caraïtes (Calvinistes) dédia son livre au Clergé en 1645. Le P. *Simon* loue beaucoup ce petit livre, & dit que les belles maximes dont il est rempli venoient plutôt du Cardinal de Richelieu que de Veron, qui n'étoit qu'un instrument employé par le Cardinal.

Foi Catholique. Mais ces livres ne pouvoient ſervir qu'à ramener les particuliers dans le ſein de l'Egliſe Catholique. George Wicellius travailla preſque dès le commencement du Schiſme à une reunion generale. Dans cette vue (*a*) il fit un petit ouvrage peu connu aujourd'hui, mais qui mériteroit de l'être à cauſe de ſa moderation, & de la maniere dont il ſe déclara ſur les fautes des deux partis. George Caſſander vint quelque tems après lui & publia la *Conſultation* ſi connue, ſur laquelle Grotius a fait des Notes. Il publia auſſi un traité (*b*) *du devoir d'un homme de bien dans les troubles de l'Egliſe*. Ces ouvrages deplurent également aux deux partis, & ſurtout aux Catholiques, entre leſquels les uns lui reprocherent d'avoir trop accordé aux Proteſtans, les autres d'avoir crû que l'Hereſie n'eſt point un obſtacle au ſalut, & qu'il ſuffit de croire en J. C. & à la Doctrine contenue dans le ſymbole. Après la *Conſultation* de Caſſander, qui travailloit par ordre de l'Empereur Maximilien II. le plus conſiderable des ouvrages publiés pour la conciliation des deux Communions eſt certainement la *Methode du Cardinal de Richelieu*, à laquelle les Miniſtres oppoſerent une Reponſe. Selon le P. Simon (*c*) Du Laurent, qui avoit été Miniſtre en Languedoc, fut beaucoup employé pour ce grand ouvrage, & ſur tout il fut chargé d'une partie des Extraits de l'Antiquité, qui pouvoient ſervir à la reunion. Cependant il paroit par (*d*) le recit du P. Simon, que l'on comptoit beaucoup plus ſur l'adreſſe & ſur la douceur, que ſur la force des argumens. Quoi qu'il en ſoit, voici en peu de mots quelques particularités de la maniere dont le Cardinal vouloit qu'on s'y prit pour tenter la reconciliation. On devoit tenir une conference à Paris, où l'on n'auroit diſputé que ſur ſix ou ſept des principaux points qui ſéparent les deux Communions. On n'y auroit, dit-on, allegué ni Peres, ni Conciles, ni Tradition. On avoit reſolu de n'employer dans la conference que la Bible de la verſion de Geneve. On devoit éviter les préliminaires, parceque cela ſert d'ordinaire à prévenir les auditeurs, & l'on ſe ſouvenoit encore du mauvais effet qu'avoit produit le diſcours de Beze au Colloque de Poiſſi. Le Cardinal de Richelieu armé des raiſons & des argumens que lui avoient fourni les ſavans qu'il avoit employé pour cet effet, devoit entrer en lice contre les Miniſtres, & leur tenir tête dans cette diſpute. Suppoſé qu'on eut vû quelque apparence de reunion, on auroit évité certains mots capables d'aigrir l'eſprit des zélés Calviniſtes : par exemple au terme de *Tranſubſtantiation*, on auroit ſubſtitué celui de *changement réel*. On ajoute que la mort du Cardinal de Richelieu fit échouer le projet, & que le Cardinal Mazarin, à qui l'on propoſa de le reprendre, repondit qu'il falloit renvoyer la choſe à un tems plus favorable. De Marca Archevêque de Paris & de Goudrin Archevêque de Sens, ſe propoſerent auſſi de faire reuſſir cette methode du Cardinal de Richelieu.

Je dois mettre entre Caſſander & le Cardinal de Richelieu Jean de Serres Miniſtre ſavant & auteur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France*. Ce Miniſtre publia en 1597. un ouvrage où il entreprenoit de concilier les deux partis, ſous ce titre, *de fide Catholica, ſive de principiis Religionis Chriſtianæ communi omnium Chriſtianorum conſenſu ſemper & ubique ratis*. On peut voir le titre plus au long dans la *Bibliotheque des Hiſtoriens de France* du P. le Long p. 952. avec diverſes particularités

(*a*) *Methodus Concordiæ Eccleſiaſticæ* imprimé à Lipſig en 1537.
(*b*) *De Officio pii ac publicæ tranquilitatis verè amantis viri in Religionis diſſidio.*
(*c*) Lettre I. du Tome I. des Lettres du P. *Simon.*
(*d*) Le P. *Simon* dit qu'il le tenoit de *Du Laurent* même. Voy. Lett. I. & VI. du Tom. I.

larités qui concernent l'Auteur & l'ouvrage, lequel ne contenta aucun des partis. On y dit aussi que de *Serres sentit les pointes des autres Ministres* pour avoir fait imprimer ce livre; & que Beze & les Ministres de Languedoc ne purent le détourner de ce dessein. Pour le premier de ces faits on cite Cayet, qui étoit un Ministre (*a*) Ex-Calviniste déposé par le Synode tenu à Saumur en 1596. Le Synode suivant, qui se tint à Montpellier en 1598. condamna deux Ouvrages sur la Reunion, l'un François sous le titre *d'avis pour la paix de l'Eglise & du Royaume de France*, l'autre Latin, sous celui d'*apparatus ad fidem Catholicam.* Il est surprenant que ce Synode n'ait fait aucune mention de (*b*) de Serres.

Entre les Protestans d'Angleterre, Jaques I. Roi d'Angleterre paroit avoir souhaité cette reunion des partis. Du moins il panchoit asses pour la tolerance : mais quand même il auroit essayé d'aller plus loin, la nature lui avoit refusé les qualités nécessaires pour l'exécution de cet ouvrage, & ne l'avoit orné que de celles qui convenoient mieux à un Regent de College qu'à un Souverain de trois Royaumes. Je joins à ce Prince *Casaubon* & *Grotius*, moins comme Conciliateurs déclarés, que comme deux grans hommes capables de reunir les esprits, infiniment superieurs pour le genie au Monarque des trois Royaumes, & qui souhaitoient sincerement la paix du Christianisme.

En Suede un Evêque Suedois nommé Jean Mathias écrivit une lettre en 1656. à Charles Gustave, par laquelle il exhortoit fortement ce Prince à travailler pour la reunion des Chrétiens. Cet Evêque Suedois eut le sort d'être déposé par les Etats de Suede en 1664. Je ne dois pas laisser passer le celebre Pufendorf, qui, après avoir lû la *Demonstration Evangelique* de Mr. Huet Evêque d'Avranche, crut que la methode de cet Auteur pouvoit être employée à la reconciliation des Catholiques & des Protestans. „ Il se rendit nous (*c*) dit-on, prêsque garant „ du parti Lutherien. . . . La proposition fut faite à M. Huet. . . . Celui-„ ci jetta le plan & le fondement de l'ouvrage. . . . mais outre l'indifférence „ des Catholiques sur le projet de reunion, & une entiere opposition dans les „ principaux Protestans qui se trouvoient à Paris . . . les préparatifs que l'on „ faisoit dès-lors à la revocation de l'Edit de Nantes avoient si fort effarou-„ ché les esprits des Ministres & l'assemblée de Charenton, qu'ils se défierent „ des invitations amiables de M. Huet.

Le Ministre d'*Huisseau*, qui (*d*) publia environ l'année 1670. à Saumur *la Reunion du Christianisme*, sans nom d'auteur ni de libraire, doit trouver sa place entre les Conciliateurs. Ce livre fit beaucoup de bruit. On le refuta en 1671. par un autre qui a pour titre *Examen du livre de la Reunion* &c. Selon (*e*) le P. *Simon* „ d'*Huisseau* imite la methode de Descartes & veut (*f*) qu'on „ fasse abstraction de toutes les Religions, comme ayant toutes quelque dé-„ faut . . . & c'est selon le Conciliateur, le seul moyen d'établir une Reli-„ gion

(*a*) Voyés sur *Cayet*, qu'on a souvent mal nommé *Cayer*, son article dans le Dictionnaire de Bayle.

(*b*) Je trouve dans les *Actes des Synodes Nationaux* pag. 209. du premier Volume art. XXI. du Synode de Saumur, que de Serres, (apparemment Jean de Serres) fut chargé de repondre à Cayet. A l'égard de Serres, on lit dans d'Aubigné, que de Serres se revolta, & qu'il fut un des quatre Ministres qui assurerent à Henri IV. qu'on pouvoit se sauver dans la Religion Romaine.

(*c*) L'Abbé de *Tilladet* dans sa préface des *Dissertations sur diverses matieres de Religion & de Philologie.*

(*d*) Il paroit par la préface du livre, que l'Auteur avoit plus de soissante ans quand il le publia. Quoi qu'en puissent dire les *devots*, cet Auteur semble avoir travaillé de bonne foi.

(*e*) Lettres Tom. I. Lett. VI. on y dit que le Fevre corrigea les épreuves de ce livre, que Capel, fils de Louïs Capel, & quelques autres eurent aussi connoissance de cet ouvrage.

(*f*) Voy. la page 116. du livre, à l'endroit qui commence, „ après cela pour bien faire, il faut se dé-„ pouiller de tous ces malheureux préjugés &c. & pag. 122. chap. 3.

„ gion exempte d'erreur". Il raméne à l'Ecriture toute ſimple celui qu'il ſupoſe ainſi dépouillé de tous préjugés. Le P. *Simon* croit auſſi que l'ouvrage de d'Huiſſeau étoit celui de preſque toute l'Ecole de Saumur. Il avoit communiqué ſon deſſein à pluſieurs Miniſtres de Province qui l'avoient aprouvé: mais il (a) fut abandonné à la rigueur du Synode, qui le dépoſa au mois de Septembre de l'année 1670.

Avant lui *La Milletiere* s'étoit vû expoſé à la néceſſité de changer de Religion, pour le ſervice qu'il avoit voulu rendre aux deux partis, en cherchant à les reconcilier. Les Théologiens de Charenton le rendirent odieux: il fut excommunié. J'ai lû auſſi dans l'Apologie de la *Reunion du Chriſtianiſme*, que le ſavant Samuel Petit avoit auſſi conçu le projet de concilier les Religions. Le Miniſtre Alex. d'Yze fut plus heureux que d'Huiſſeau. Après avoir publié en 1677. un ouvrage intitulé, *Propoſitions & moyens pour parvenir à la reunion des deux Religions en France*, il manqua ſeulement d'être depoſé, parce que le Synode n'oſa l'entreprendre. On ſe contenta de le ſuſpendre en quelque façon & *pro forma.* Du reſte l'ouvrage de d'Yze ne plût à aucun des deux partis. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle ce qui en fut cauſe & ce que c'étoit que ce livre.

Il paroit auſſi par les extraits que le P. *Simon* a donné (b) d'un Synode tenu par les Reformés de Pologne en 1645. qu'en pluſieurs choſes ils ont voulu ſe raprocher des Catholiques: comme par exemple ſur l'Euchariſtie: il eſt vrai pourtant que le ſentiment de ces Polonois touchant cet article paroit favoriſer également le Lutheraniſme.

Je crois pouvoir mettre au rang des Conciliateurs Forbeſius celebre Théologien d'Ecoſſe. (c) Il eſt un de ceux qui ont montré le plus de moderation parmi les Theologiens Proteſtans. Il n'a pas craint de juſtifier les Catholiques Romains de l'idolatrie qu'on leur attribue dans l'adoration de l'Euchariſtie, & il convient de bonne foi que la plus grande partie des diſputes de Religion conſiſte plutôt dans les mots que dans les choſes mêmes.

On trouve dans le mois d'Avril 1684. de la Republique des Lettres un projet de reunion propoſé aux Proteſtans par Spinola Evêque de Tina en Croatie. Mais les Proteſtans douterent generalement de la ſincerité de ce projet, que l'on crut n'être qu'un manege de politique. On peut voir dans la Republique de Bayle quelques reflexions auxquelles le projet donna lieu. Un certain *Prætorius* Pruſſien, publia l'année d'après un autre projet de reunion, qui, ſuivant ce qu'on peut juger de l'extrait du même Bayle, n'étoit recommandable en rien, puis qu'il lui manquoit l'autorité des Souverains, & à ſon auteur les qualités qui forment un auteur habile & judicieux.

J'aurois dû parler de Baudius, puis que ſelon ſon propre aveu (d) il s'étoit entêté du même projet. Auroit il été plus heureux en Hollande, que les autres pacificateurs en France, en Suede & ailleurs? Non, s'il eſt permis d'en juger par les triſtes ſuites (e) d'un pareil projet conçu par un Miniſtre des Memnonites en Hollande.

Je

(a) Selon l'Auteur de l'*Examen du livre de la Reunion* &c. D'Huiſſeau étoit un Deïſte & un diſciple d'Hobbés: & cela parce qu'il raméne le Chrétien aux premieres vérités, comme elles ſont énoncées dans l'Ecriture, que pour le reſte il panche vers la tolerance &c.

(b) *Lettres Choiſies* Tom. III. Lett. VI. le P. *Simon* dit que ce Synode a été imprimé à Berlin en 1650.

(c) Surtout dans l'ouvrage intitulé *Conſiderationes modeſtæ & pacificæ controverſiarum* publié en 1658.

(d) Voy. le Dictionnaire de Bayle article de *Baudius.*

(e) Voy. Lett. XVI. entre les *Oeuvres diverſes de Lock* Tom. II.

Je finis par Poiret la petite liste que je donne ici de ceux qui ont essayé de parvenir à une reunion. Cet Auteur publia en 1687. *la paix des bonnes ames dans tous les partis du Christianisme sur les matieres de Religion, & particulierement sur l'Eucharistie.* Les bonnes ames selon cet auteur sont ceux qui ne s'arrêtent qu'à l'essentiel de la Religion Chrétienne, sans s'embarasser de ce que les Controverses attaquent, qui selon lui n'est qu'un accessoire du Christianisme. Dans cet accessoire les uns peuvent éviter l'abus, & les autres trouver de l'utilité, chacun suivant la portée, ou l'état de sa conscience. Il est même possible que les gens sages & éclairés fassent un bon usage de cet accessoire par condescendance pour la conscience d'autrui, suivant le précepte de St. Paul, *de se faire tout à tous*, & suivant la grande maxime du Christianisme, qui veut qu'on ne *scandalise* personne, & qu'on suporte la foiblesse de ceux qui sont encore *enfans dans la foi.* Il tâche aussi de concilier les sentimens des Catholiques, des Lutheriens & des Evangeliques ou Reformés sur l'Eucharistie, ou de montrer tout au moins qu'ils peuvent avoir tous raison dans leur croyance & dans leur pratique. Sur ce dernier article je suis persuadé que la tolerance seroit très-possible, s'il plaisoit aux Théologiens des trois partis de ne pas forcer les consciences, & s'ils évitoient d'y jetter le trouble par leurs controverses dans les accessoires. Voici mon idée. Le Catholique n'est pas idolatre dans le Culte de l'Eucharistie, parce qu'il y adore J. C. comme Fils de Dieu, seconde personne de la Trinité. Le Lutherien ne seroit pas idolatre, parce qu'il adoreroit J. C. réellement présent aux espèces du pain & du vin. Le Calviniste ne seroit pas idolatre, par ce qu'il adoreroit J. C. présent en esprit & par sa Divinité aux espèces de la Communion. Mais en même tems, je suppose que la conscience est persuadée: sans quoi je soutiens que le Calviniste & le Lutherien qui communient dans une Eglise Romaine sont véritablement idolatres, tandis que le Catholique ne l'est pas.

Quoi qu'il en soit, le vrai moyen de faire de bons Chrétiens, c'est de reduire au moins pour soi-même le Christianisme à sa véritable simplicité. Pour le reduire à sa véritable simplicité, il faut s'arrêter aux devoirs que l'Evangile nous prescrit, sans trop s'embarasser de ce qui sera éternellement l'objet des controverses Theologiques. Ne nous embarassons donc point de tant de disputes, & pour achever de faire notre devoir, plaignons & supportons charitablement ceux qui ne pensent pas comme nous en matiere de Religion. Ils seront traités selon leurs lumieres: mais le plus fort attachement à l'Eglise ne sauvera pas un devot volontairement ignorant, de mauvaise foi, cruel & persécuteur.



II. DISSERTATION

SUR LA

RELIGION,

Des VAUDOIS.



ON veut communement que les Vaudois ayent reçu leur nom & leur Doctrine de Jean ou Pierre Valdo, Waldo ou Valdio, qui vivoit dans le douzième ſiecle. Mais les Vaudois prétendent que leur Doctrine eſt incomparablement plus ancienne que ce Valdo, qui étoit un (*a*) Marchand de Lion, & fut dans la ſuite Chef de la Secte ſous le (*b*) nom de *pauvres de Lion*. On trouve un autre Valdo contemporain de Berenger & ſon compagnon de croyance. C'eſt à ce Valdo que quelques Auteurs font remonter l'origine veritable des Vaudois. D'autres vont chercher dans le ſeptième Siecle un certain Pierre de *Valdis* & croyent qu'il a été le Patriarche de ceux qu'on a appellé enſuite *Valdenſes*, c'eſt-à-dire Vaudois. Mais les Vaudois ne reconnoiſſent ni ce Pierre *de Valdis*, ni les deux Valdo pour fondateurs. Ils doivent leur nom aux Vallées qu'ils habitent depuis un tems immemorial, & ils ſoutiennent que ces Docteurs, qu'on veut leur donner pour Chefs, ont au contraire puiſé chez eux la ſaine Doctrine, (*c*) qu'ils prétendent avoir toujours conſervée. A cauſe de cela ils qualifient leur Egliſe (*d*) d'*Egliſe Catholique & Apoſtolique*, qui s'eſt préſervée de la corruption, juſqu'à ce que dans le commencement du 9 ſiecle (*e*) Claude Archevêque de Turin *& des Vallées, Calviniſte avant Calvin*, s'éleva contre les abus, & contribua par ſes écrits à de-

(*a*) Voici l'orgine de la vocation de Valdo. Etant à ſe divertir avec des amis, un d'entr'eux s'oublia dans la paſſion juſqu'à jurer & blaſphêmer Dieu, & tomba mort auſſi-tôt après. Valdo frapé de cette mort, qu'il regarda comme un chatiment de Dieu, prit dés ce moment la reſolution de changer de vie & d'abandonner le monde. Je ne touche point ici à la doctrine de ce marchand converti. Je dirai ſeulement, qu'une de ſes erreurs capitales pour ce tems-là fut ſon déchainement contre la corruption du Siecle, contre la Cour de Rome, & contre les Eccleſiaſtiques en general. Je trouve dans notre Siecle un exemple d'une converſion pareille, mais qui n'alla pas ſi loin. C'eſt celle du fameux Abbé de la Trape.

(*b*) A cauſe de leur pauvreté volontaire. Valdo leur Chef avoit renoncé aux biens du monde & embraſſé volontairement la pauvreté. Ces *pauvres de Lion* reçurent auſſi le nom d'*Enſabatés*, à cauſe de certains ſouliers d'une forme particuliere, coupés par deſſus, qui étoient la marque de leur pauvreté qu'ils appelloient *Apoſtolique*. D'autres écrivent qu'on les appelloit *enſabatés* (inſabatati) d'une marque particuliere que les plus parfaits de la Secte de ces pauvres avoient coutume de mettre ſur leurs ſouliers, que l'on appelloit, ſelon le language de ce tems-là, *Savates* ou *Sabatés* (Sabatæ) Cette marque étoit une croix, ſelon le paſſage d'un auteur contemporain, qui dit d'eux, *ſotulares cruciant* (ils portent une croix à leurs ſouliers.) D'autres diſent que le nom d'*enſabatés*, ou *Sabotés* fut donné à ces pauvres, parce qu'ils portoient des Sabots. On s'eſt donc trompé quand on a crû que le nom d'*enſabatés* leur avoit été donné à cauſe qu'ils judaiſoient. Au reſte un Ecrivain contemporain a écrit aſſés bonnement, que les Vaudois, (Valdenſes, ou plûtôt Vallenſes ſelon lui) s'étoient appellés ainſi, parce qu'ils demeuroient dans la Vallée des larmes, (*eo quod in Valle lachrymarum maneant*) A quoi pouvoit il faire alluſion par cette *Vallée de larmes*? à leur condition pauvre & mepriſable?

(*c*) Voyés dans Boſſuet *Hiſtoire des Variat.* L. XI. ce que l'on oppoſe à ces prétentions.

(*d*) Si l'on eſt curieux de ſavoir toute l'antiquité que ſe donnent les Vaudois, & la perpetuité de leur foi, on doit lire, *l'Hiſtoire generale des Egliſes Vaudoiſes par Leger.*

(*e*) Je dois faire remarquer ici une bevue des plus groſſieres du P. Benoit Religieux Dominicain auteur d'une *Hiſtoire des Albigeois & des Vaudois*, imprimée à Paris en 2. vol. 12. en 1691. Cet Auteur a con-

à detâcher les Vallées de la Communion de Rome, avant une plus grande corruption. Aux écrits ce Prélat hardi, & qui savoit se faire écouter, ajouta la voye de fait, car il ota des Eglises de son Diocese les croix, les images &c. C'est ainsi, disent encore les Vaudois, que la Verité Evangelique s'est constamment conservée dans leur païs, sans y être alterée & defigurée de telle sorte par les traditions humaines, qu'elle ait eu besoin de Reformation. „ De „ nos Vallées (*a*) continuent ils, elle passa en Provence; en Languedoc, où ses „ Sectateurs reçurent le nom d'*Albigeois*, d'Alby Ville de cette Province; à „ Valdo Chef des Pauvres de Lion; en Picardie & dans le Païs Wallon, où „ elle fut appellée l'*Heresie des* (*b*) *Picarts*; en Angleterre, où elle fut portée par Lollart, & renouvellée par Wiclef; enfin en Boheme." Il y avoit même, selon Leger, une très grande liaison entre les Bohemiens & les Vaudois. „ Les „ Vallées, dit-il, étoient reputées comme les meres & l'Université de tou- „ tes les autres Eglises Vaudoises. . . . même des plus éloignées." Le même Leger cite la suscription suivante d'une lettre des (*c*) Vaudois à Ladislas Roi de Boheme, laquelle prouve qu'on les confondoit alors avec les *pauvres de Lion: Al Serenissimo Prince Rei Ladislaos* &c. *lou petit tropel* (troupeau) *de li Christians apella per fals nom paures*, (pauvres) *ô Valdés* &c.

Les Ecrivains Catholiques s'élevent (*d*) constamment contre la perpetuité d'Orthodoxie que s'attribuent les Vaudois, & qui leur fait reclamer un peu trop legerement tant de Sectes coupables d'erreurs criminelles, comme apartenant au corps de cette Eglise Apostolique qu'ils maintiennent s'être conservée dans leurs Vallées. „ Il est bien vrai, dit-on aux Vaudois, que ces heretiques ont re- „ jetté plusieurs dogmes que vous rejettés aussi; mais en reconnoissant ces „ heretiques pour vos ancêtres, avés vous fait attention aux abominations que „ les Auteurs contemporains leur attribuent?" Il est certain que si le Manicheisme de ces Sectes, & tous leurs autres excés sont bien averés, on fait injure au Christianisme en reconnoissant de tels heretiques pour membres d'une Eglise qui se dit *véritablement Apostolique*. Mais sans m'embarasser dans une matiere qu'un celebre (*e*) Protestant doit traiter à fond, il paroit clairement que les auteurs, qui ont fait l'histoire des premiers Vaudois, ont eu grand soin de les distinguer de ces Sectes avec lesquelles Leger & quelques Protestans ont bien voulu associer les *Evangeliques des Vallées*. Après tout on n'a pas des monumens plus autentiques que les Auteurs même du Siecle: à qui s'adressera t'on, si l'on s'obstine à recuser ces témoins, & si l'on refuse d'ajouter foi à des

a confondu Claude, Archevêque de Turin au neuvième Siecle, avec Claude Seyssel, qu'il appelle Sessel, aussi Archevêque de Turin au commencement du seisième. Voy. pag. 238. du II. Tome de cette Histoire.

(*a*) Pour justifier ces progrés les Vaudois admettent des Sectes, qui peuvent avoir emprunté quelque chose de leur doctrine, & leur avoir rendu en échange quelques-unes de leurs opinions. Je dirai deux mots de quelques Sectes issues des Vaudois, ou confondues malitieusement, ou par ignorance avec eux.

(*b*) Un ancien Poëte François l'appelle aussi la *Vaulderie*, ce qui prouve ce me semble, qu'on a toujours confondu ces Picarts, & generalement toutes ces Sectes avec celle des Vaudois, comme l'on confond encore aujourd'hui en Espagne & en Italie tous les heretiques sous le nom de Lutheriens & en Flandres sous celui de Geux.

(*c*) Refugiés alors en Boheme.

(*d*) Voyés Bossuet *Histoire* &c. ubi sup. Reinier contemporain des premiers Vaudois parle pourtant de cette Secte, comme étant déja très ancienne. Cet Auteur, qui vivoit environ l'an 1250. dit *Inter. . . Sectas. . . . non est perniciosior Ecclesiæ quam Leonistarum* (*Id est* Valdensium) *quia diuturnior. Aliqui enim dicunt quod duraverit à tempore Sylvestri, aliqui à tempore Apostolorum.* Ce passage est remarquable en ce qu'il prouve que dés leurs commencemens les Vaudois se sont attribués une grande antiquité; fondés sans doute sur les mêmes raisons que Luther & Calvin ont alleguées après eux.

(*e*) Monsieur de Beausobre dans son *Histoire du Manicheisme*, qui doit paroitre en deux Volumes in quarto en 1733.

des Ecrivains sur l'esprit desquels le faux zéle de parti & même l'ignorance du tems n'a pas eu assés de pouvoir pour les obliger à confondre injustement les Vaudois avec les autres ennemis de l'Eglise Chrétienne d'alors, comme cela s'est fait tant de fois, & se fait encore aujourd'hui dans tous les partis, malgré les lumieres de notre Siecle?

Supposant donc qu'il est prouvé que les Vaudois des Vallées ne sont ni les Picarts, ni les Albigeois, ni les Petrobusiens ou Sectateurs de Pierre de Bruys, ni tant d'autres Sectes confondues justement ou injustement sous le nom odieux de Manichéens, voici les points qui séparerent d'abord de l'Eglise Catholique une partie de ceux qu'on a pû ranger legitimement sous le nom generique de Vaudois. Outre (*a*) la *Pauvreté Apostolique*, qui les distinguoit des autres Chrétiens, ils méprisoient la Prêtrise & croyoient (au moins on leur attribue cette opinion fanatique) „ qu'il étoit permis aux Laïques de „ prêcher, de confesser & de faire les autres Sacremens". Ils croyoient aussi qu'on ne devoit point obéïr aux Prélats méchans & de mauvaise vie; qu'il n'étoit point permis de jurer pour quelque cause que ce fut, & qu'il n'étoit non plus permis de faire mourir les hommes. On dit encore qu'ils étendoient le pouvoir de prêcher aux femmes, & qu'ils refusoient aux Prêtres la qualité de successeurs des Apôtres, parce qu'ils possedoient du bien en propre: mais on ne trouve pas que ces Vaudois ayent hesité sur le fait de l'Eucharistie, au moins il ne paroit pas que les historiens contemporains leur imputent rien là dessus. Seulement (*b*) un d'eux met entre les erreurs des Vaudois; que la Transubstantiation se devoit faire en langue vulgaire, qu'un Prêtre ne pouvoit pas consacrer en péché mortel; qu'en communiant de la main d'un Prêtre indigne la Transubstantiation ne se faisoit pas dans la main de celui qui consacroit indignement, mais dans la bouche de celui qui recevoit dignement l'Eucharistie; qu'on pouvoit consacrer à la table commune, c'est-à-dire dans les repas ordinaires. . . &c. S'ils rejettoient la Messe, ajoute M. Bossuet, (*c*) c'étoit à cause des ceremonies, ils ne la faisoient consister que dans les paroles de J. C. recitées en langue vulgaire. Les Auteurs qui vinrent long-tems après les commencemens de la Secte ne lui ont attribué non plus aucune nouveauté sur l'Eucharistie, excepté ce qui vient d'être rapporté, & les censures ameres qu'ils faisoient de la conduite du Clergé & de l'Eglise (Romaine) jusques-là qu'ils l'appelloient l'*impudique de l'Apocalypse*, son Pape l'*Antechrist*, le *Chef des errans*, ses Docteurs, *des Scribes & des Pharisiens*.

Pour les Vaudois des Vallées, Claude Seyssel Archevêque de Turin, qui vivoit au commencement du seisième Siecle, (*d*) les accuse de rejetter le Pape & les Prélats comme mauvais, & ne ménant pas une vie Apostolique, n'ayant par conséquent aucune autorité de Dieu ni pour consacrer, ni pour absoudre

(*a*) Cela regarde seulement les Sectateurs de Valdo.

(*b*) Voy. Bossuet *Histoire des Variat.* L. XI.

(*c*) Le P. *Alexandre* s'exprime plus fortement, sur la foi des auteurs qui ont écrit contre les anciens Vaudois. „ Ils regardent la Messe, dit-il, comme une vaine ceremonie, qui n'est nullement Apostolique & „ que l'amour du lucre a fait inventer." . . . *Missam inanem ritum esse* (asserunt) *ab Apostolis minimé traditum*, *sed quæstus gratiâ adinventum.* Je tire ces paroles du Tome VI. de son Histoire Ecclesiastique.

(*d*) *Bossuet* ubi sup. Dans l'extrait que Leger donne du Traité de Claude Seyssel on trouve qu'ils nioient aussi l'Invocation des SS. qu'ils rejettoient les Images, les Indulgences & la plûpart des Ceremonies de l'Eglise. Le même Leger rapporte l'extrait d'une lettre écrite à Seyssel par un certain Claude Coussard ou Cossart, qui dit des Vaudois, qu'ils croyoient „ que le corps & le sang de Christ n'est „ pas un vrai Sacrement, mais du pain beni, qui est appellé le corps de Christ." Mais on ne peut faire aucun fond sur une lettre que Leger date du 27. Fevrier 1547. tandis que Seyssel étoit mort vint ans avant cette prétendue Lettre.

ſoudre &c. Ils ſoutenoient qu'ils étoient ſeuls la vraye Egliſe, parce qu'ils obſervoient ſeuls l'Evangile, & que tous ceux qui adheroient au Siege Romain compoſoient la Synagogue de l'Antechriſt : mais comme il ne dit rien de leurs erreurs ſur l'Euchariſtie, on en veut ſuppoſer qu'il ne les connoiſſoit pas. Seulement il inſinue que quelques-uns d'entre eux en parloient d'une maniere qui étoit plûtôt incomprehenſible qu'erronée. Dans un autre endroit il fait dire à un Vaudois, „ que la priere du mauvais Prêtre n'étant nullement efficace, il „ ne peut auſſi tranſubſtantier les eſpèces du pain & du vin par ſa parole."

A ce que je viens de rapporter il faut ajouter ce que le même Auteur (*a*) cite d'une interrogatoire fait à un Vaudois du Piemont, où l'on trouve la Tranſubſtantiation ſoutenue ſans aucun détour, la penitence, la confeſſion & l'abſolution ſoutenues tout de même : mais on y rejette l'invocation des Saints, la priere pour les morts, le Serment, le Miniſtere des Eccleſiaſtiques Romains, & cela pour les raiſons déja alleguées. On trouve dans le même interrogatoire, que les Vaudois cachoient leur Doctrine, que leurs *Barbes* (c'eſt ainſi qu'ils appellent leurs Paſteurs) leur défendoient de dire qu'ils fuſſent Vaudois, & enfin qu'ils communioient au moins tous les ans à Pâques, après s'être bien confeſſés. A l'égard de ce qu'on a pû leur imputer ſur le nombre des Sacremens, leurs miſteres & leur validité ; voilà ſelon ce que je viens de rapporter, l'Euchariſtie & la Confeſſion reconnues. Exceptons l'Ordre qu'ils renverſoient : il paroit que les Vaudois ont tout au moins aprouvé le fond des quatre autres, s'ils en ont rejetté la forme & les ceremonies.

Mais les Vaudois produiſent de leur côté divers Traités fort anciens écrits en leur langue, leſquels, diſent-ils, contiennent la croyance de leurs ancêtres conforme à celle d'aujourd'hui ſelon Leger, qui ajoute, *& à ce qui eſt enſeigné & crû à preſent ès Egliſes Reformées.* Un des plus anciens de ces livres porte le titre (*b*) de *Noble Leyçon.* On trouve dans un extrait de ce livre cité par Leger des plaintes aſſés vives ſur les abus commis à la Confeſſion & ſur l'avarice criminelle des Prêtres de ce tems-là. L'Auteur nie, conformement à ce qu'on a rapporté de la Doctrine des Vaudois, que depuis Sylveſtre, (il entend Sylveſtre premier) aucun Pape, aucun Cardinal, aucun Prélat &c. ait pû abſoudre ni pardonner un péché mortel, *parce que Dieu ſeul peut pardonner & nul autre ne le peut.* „ Les Paſteurs, ajoute-t'il, doivent prêcher au peu- „ ple, être toujours en prieres, & nourrir ſouvent les fidelles de la véritable „ Doctrine. Ils doivent chatier les pécheurs par la diſcipline (c'eſt apparem- „ ment la penitence) & par les admonitions. . . Les fidelles doivent ſe ga- „ rantir de l'Antechriſt, de ſon exemple & de ſa Doctrine. Selon l'Ecriture „ il y a déja pluſieurs Antechriſt, & tous ceux qui violent les commandemens „ de J. C. ſont des Antechriſt." Dans les fragmens de quelques paraphraſes de l'Oraiſon Dominicale, on n'y voit rien de contraire à la foi de l'Egliſe Romaine : mais elles marquent beaucoup de ſimplicité, fort peu de juſteſſe dans les idées, ſelon le genie du ſiecle, & la même credulité ſi ordinaire à des Ecrivains peu éclairés. Par exemple les auteurs de ces paraphraſes citent & recommandent (*c*) les Vies des Saints, ils adoptent les hiſtoires fabuleuſes, ou du moins (*d*) fort incertaines du martyre de quelques Apôtres. L'expoſition du Decalogue tirée (*e*) du *Livre des*

(*a*) *Hiſt. des Variat.* &c. ubi ſup.
(*b*) Daté de l'an. 1100. dit *Leger* p. 26. de ſon Hiſtoire.
(*c*) Leger ubi ſup. p. 40.
(*d*) Pag. 39.
(*e*) Leger &c. p. 51.

des Vertus ne contient rien non plus que les Catholiques Romains n'admettent; fut ce même ce qu'ils disent contre les Images: rien n'étant plus vrai, „qu'aucun Chrétien ne doit avoir des figures ou Images, pour leur attribuer contre „ le Commandement de Dieu l'honneur & la reverence qui n'appartient qu'à „ un seul Dieu." J'en dis autant du formulaire de leur Confession rapporté par l'historien des Vaudois.

Passons à leur Catechisme. Dans celui que Leger rapporte comme contenant la Doctrine des Vaudois, datté aussi de l'année 1100. ils établissent la Trinité, la justification par la grace, la foi vive, c'est-à-dire accompagnée des bonnes œuvres, l'adoration rapportée à Dieu seul. Ils y considerent l'Eglise Chrétienne en deux manieres; en sa véritable substance, selon laquelle, l'Eglise ne renferme que les Elus, (*a*) elle n'a point d'excommunié. En son ministere, & alors l'Eglise contient l'assemblée entiere de ses Ministre & du peuple. Les vrais Ministres se connoissent par leur bonne vie, par la predication de l'Evangile, par une juste administration des Sacremens. Entre les marques qui caracterisent les mauvais Ministres le Catechisme Vaudois met l'observance des (*b*) *inventions humaines*. Un des caractères de la mauvaise doctrine c'est d'enseigner l'Idolatrie, ou le Culte de la Creature, quelle qu'elle soit, en sorte que les hommes croyent avoir satisfait à Dieu, par cette fausse Religion, & par la *Simonie des Prêtres*. Par l'administration des Sacremens, qui est *injuste* ou *indue*, le Catechisme designe celle où le Prêtre ne connoit point (ou plûtôt n'observe point) l'intention de J. C. c'est-à-dire, en soutenant *que la grace & la vérité sont renfermées dans les ceremonies exterieures, sans amener les Chrétiens à la foi, à l'esperance & à la charité, qui sont l'ame des Sacremens.* Voici qui est plus remarquable. Le Catechisme établit deux *choses ministeriales*, la parole & *deux Sacremens*, qui sont le *Baptême*, & l'*Eucharistie*. La Foi vive & l'esperance ou la confiance en Dieu accompagnées d'une véritable pénitence nous conduisent à la Grace par J. C. mais ce qui nous detourne de cette confiance en J. C. c'est la foi morte, la séduction de l'Antechrist, *la confiance en d'autres que* J. C. *assavoir aux* (*c*) *Saints & en la puissance* (*d*) *de l'Antechrist* &c. *aux Reliques*, au (*e*) *Purgatoire qui est une chose inventée, un songe*, & autres moyens *qui s'opposent directement à la verité*, pour lesquels on abandonne *les eaux vives de la Grace* pour s'attacher à des jeunes, à des *Offrandes*, *à des Pelerinages*, *à des invocations* &c. Enfin le Catechisme déclare au sujet de la Vierge Marie, qu'elle est *remplie de grace en elle même* (*f*) (par la gloire qu'elle a eu de porter le Sauveur du monde,) *mais non pas pour communiquer cette grace à d'autres.*

Sur

(*a*) *Non remaneon proscrits*, dit le Vaudois ubi sup. p. 60.

(*b*) *Li atrobament human* p. 61.

(*c*) Un autre fragment raporté par le Ministre Vaudois Leger & qu'il dit être de l'année 1120. appelle le Culte des SS. *une Idolatrie* p. 73. Un autre encore daté aussi de 1120. & qui a pour titre *de l'Invocation des Saints*, rejette cette Invocation comme induisant le peuple à l'Idolatrie, & lui faisant préferer les Saints à Dieu: ce qui paroit par les offrandes & les ceremonies qui accompagnent ce Culte des Saints. Il est inutile de faire un plus long extrait de ce fragment; puis qu'on y allegue seulement tout ce que les Reformés objectent sur cette matiere.

(*d*) Dans le fragment que je viens de citer on decrit les œuvres de l'Antechrist d'une maniere si conforme à la doctrine de la Reformation, qu'il semble que celle-ci ait été puisée dans les livres des Vaudois.

(*e*) Voy. dans l'*Hist.* de Leger p. 83. un fragment intitulé *du Purgatoire songé*, qu'on date de l'année 1126. J'y trouve un endroit qui marque également la grossiereté de ces Vaudois & l'ignorance des Prêtres: c'est là description de quelques peines que souffrent les ames dans le Purgatoire, & le grand festin qu'on leur fait le jour des morts, quand le peuple a fait de bonnes offrandes pour ces ames. Alors elles sont assises & mangent à table &c.

(*f*) *En quant à la sua besogna*, c'est ce qui est puraphrasé dans la parenthese.

Sur le Baptême, un autre fragment (*a*) établit la néceſſité du Baptême, parce que celui qui le reçoit, *eſt reputé & tenu de tous pour frere & Chrétien, & que tous prient pour lui qu'il ſoit Chrétien de cœur, comme il eſt exterieurement eſtimé être Chrétien: mais ce Baptême materiel ne fait la perſonne ni bonne ni mauvaiſe.* Outre cela le fragment rejette toutes les ceremonies pratiquées par l'Egliſe Catholique Romaine, comme inutiles, & *capables d'induire à l'erreur & à la ſuperſtition, au lieu de ſervir à l'édification & au ſalut.*

Sur l'Euchariſtie, un Extrait (*b*) du *livre de l'Antechriſt* dit, *que manger le pain du Sacrement, c'eſt manger le corps de Chriſt en figure*, après quoi il rejette la Meſſe & toutes ſes ceremonies depuis l'*Introite* juſqu'à la fin. Il eſt pourtant remarquable que dans cet extrait on parle de la *Conſecration de l'Euchariſtie.*

Un autre fragment pris de l'*Almanac ſpirituel* ne dit autre choſe des Ordres ſinon qu'on appelle *Ordre la puiſſance de Dieu donnée à l'homme pour adminiſtrer legitimement dans l'Egliſe la parole & les Sacremens:* mais en même tems on ne reconnoit cet Ordre que pour une inſtitution de l'Egliſe; ainſi que les ceremonies qui y ſont annexées. On juge de même de la Confirmation & de l'Extrême Onction. On ajoute, en parlant de la Confirmation, *qu'on y blaſphême contre Dieu & qu'elle a été introduite par un mouvement diabolique.*

Voilà à peu près à quoi ſe reduit la croyance des anciens Vaudois dans les fragmens que le Miniſtre Leger a rapporté dans ſon hiſtoire. Si l'on ſuppoſe que ces extraits ſont bien autentiques, on ne pourra s'empécher de mettre la ſeparation des Vaudois d'avec l'Egliſe Catholique Romaine au moins au commencement du douzième ſiecle; puis qu'après un aſſés long détail des œuvres de l'Antechriſt & des abus de l'Egliſe Chrétienne de ce ſiecle, on déclare formellement (*c*) qu'on ſe ſépare de cet Antechriſt tant interieurement qu'exterieurement. *La cauſe de notre ſeparation*, continue-t'on, *c'eſt la vérité eſſentielle de la foi.* Après quoi l'on recapitule encore (*d*) *les erreurs & les impuretés de l'Antechriſt.* Cela ſuppoſé il ſeroit encore vrai que Valdo a été le Diſciple des Vaudois, au lieu que l'on croit generalement que ces Vaudois ont eu pour maitre Valdo. M. *Boſſuet* ne paroit pas faire beaucoup d'attention à ces (*e*) fragmens cités par Leger, qu'il appelle *le plus hardi, comme le plus ignorant de tous les hommes.* On recuſe auſſi ces fragmens, à cauſe que le language en paroît moderne & aſſés conforme au Provençal d'aujourd'hui: ce qui eſt très véritable. Or quelle apparence y a-t'il que les jargons du voiſinage ayent varié, comme cela paroît par ce qui nous reſte du vieux patois de Provence, de Dauphiné, de Savoye &c. tandis que le Vaudois s'eſt conſervé ſans aucune alteration pendant cinq ou ſix cens ans? Avec cela il y a beaucoup d'uniformité dans le ſtile de tous ces différens fragmens. C'eſt par tout le même tour, le même genie. A ceci il faut ajouter ce que remarque M. Boſſuet (*f*) du *Milleloquium* de S. Auguſtin, que l'extrait du *Livre du Purgatoire*, daté dans l'hiſtoire de Leger de l'année 1126. cite ſous le nom de *Mille-Parlement*, quoique cette compilation ait été faite au treiſième ſiecle. La bevue eſt remarquable. Je paſſe les autres objections de ce celebre Prélat, & tout ce qu'il rapporte

(*a*) Ubi ſup. p. 65.
(*b*) Ubi ſup. p. 66.
(*c*) *Nos fazen departimènt exteriour & interiour de lui que nos crezèn Antechriſt* &c. p. 79.
(*d*) *Las errours & las non munditias. . . .* de l'Antechriſt.
(*e*) Avant Leger Perrin avoit cité une partie de ces vieux fragmens dans ſon *Hiſtoire des Vaudois & des Albigeois.*
(*f*) *Boſſuet* ubi ſup.

porte pour montrer que les Vaudois, qu'on veut faire passer pour *Reformés* plusieurs siecles avant la Reforme, n'ont reçu la Religion qu'ils professent maintenant que depuis Luther & Calvin. Tout cela se peut lire dans l'onsième livre de son *Histoire des Variations:* mais quoi qu'il puisse être ou de la supposition entiere, ou de la simple falsification, ou de l'entiere autenticité des pieces que les Vaudois produisent, ou leurs historiens pour eux, je vais rapporter quelques autres témoignages de leur Croyance, selon les Confessions qui sont parvenues jusqu'à nous.

Une Confession de Foi datée aussi de 1120 raporte le Canon de l'Ecriture, conformement à la Bible des Protestans. Les Apocryphes y sont rangés dans le même ordre. On y rejette le Purgatoire, & toutes les Traditions; on n'y reconnoit pour Sacremens que le Baptême & l'Eucharistie. La Confession de Foi de l'année 1532 raportée par Leger & autres convient assés à la reunion que les Vaudois firent avec les Protestans. Le franc arbitre y est nié, le serment devient licite, toute bonne œuvre, excepté celles que Dieu a commandées expressément, n'est plus reconnue pour bonne, la Confession auriculaire est rejettée. Le Chrétien peut exercer la magistrature & la justice, il n'y a plus de détermination pour les jeunes, ni d'exclusion du mariage pour qui que ce soit, le Ministre peut posseder du bien propre, & l'on ne reconnoit pour Sacremens que le Baptême & la Communion.

Les Vaudois reconnurent aussi pour orthodoxe une autre Confession intitulée dans l'*Histoire* de Leger, *Confession de Foi présentée* (a) *au Roi de Boheme par ses sujets les Vaudois l'an* 1535. (ces Vaudois sont ici ou les descendans des Hussites, ou des Vaudois refugiés parmi eux.) On trouve dans le même tems des témoignages d'union & de fraternité donnés par Melanchton, Bucer & Oecolampade aux Vaudois tant de Provence que des vallées. Depuis cela les Vaudois n'ont plus différé des Protestans de Suisse & de Geneve. La Confession qu'ils opposerent en 1556 aux persécutions de la Cour de Turin & celle qu'ils présenterent au Cardinal Sadolet, sont absolument conformes à la Croyance des Protestans. On rejette toutes les traditions, toutes les ceremonies de la Messe, du Baptême, des funerailles, & tout ce que l'Eglise Romaine enseigne touchant l'Eucharistie &c. Il seroit inutile d'en dire davantage sur cette matiere. On peut lire dans Leger la Confession des Vaudois de Provence présentée à François I. en l'année 1544 la déclaration des Vaudois de quelques vallées faite en 1603 & la Confession de l'année 1655. Dans toutes ces Confessions & dans plusieurs autres que Leger raporte, les Vaudois attribuent constamment à la doctrine de leurs Eglises, à cette doctrine si Calviniste, l'antiquité que l'Evêque de Meaux lui dispute sur des raisons appuyées d'autant d'esprit que d'érudition. Quel parti faudra t'il donc prendre? Celui de croire qu'outre Valdo & les descendans de sa Secte, long tems avant la Reformation, long tems même avant Valdo, il a pu s'être refugié dans les vallées & dans les rochers de Piemont, de divers endroits de l'Europe des ennemis de l'Eglise Romaine chassés & persécutés, ou pour des erreurs & des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise, ou pour leurs déclamations contre les Ecclésiastiques & contre les abus qu'ils prétendoient s'être introduits dans la Religion Chrétienne; qu'avec le tems ces gens assemblés de tous côtés avoient entretenu leurs différens sentimens au millieu de beaucoup d'ignorance & de grof-

(a) Ferdinand. Luther & Bucer parlant de ces Bohemiens que Leger appelle ici Vaudois, leur donnent le nom de *Freres Picarts*.

grossiereté; que cette ignorance pouvoit y avoir ajouté beaucoup de variation & d'incertitude; que ces vallées avoient toujours continué d'être l'azile de ceux qui se separoient du corps de l'Eglise, jusqu'à ce qu'enfin ils s'étoient reunis aux Protestans.

Avant que de passer à la Discipline des Vaudois, je raporterai une chose assés remarquable; c'est qu'ils avoient la Bible en langue Françoise dès le tems de Rainier, (*a*) qui ajoute même que plusieurs Vaudois savoient le Nouveau Testament par cœur, & qu'il avoit vû un païsan fort grossier, qui recitoit le livre de Job mot à mot. Mais continue t'il, comme ce sont des Laïques idiots, ils expliquent mal l'Ecriture Sainte & la corrompent. Je n'ai pas de peine à croire cela. Il y a tant de Docteurs qui ne font pas mieux.

DISCIPLINE *des* VAUDOIS ANCIENS & MODERNES.

Des que le peuple est imbu de faux préjugés, il ne manque gueres de haïr, & la haine écoute ordinairement la calomnie. Je ne connois point de Religion où le peuple soit exempt de ces défauts. Les Payens prévenus haïrent & calomnierent les premiers Chrétiens: ceux-ci devenus les maitres les haïrent & les calomnierent à leur tour. Le Judaïsme avoit eu le même sort, & dans l'occasion ils n'avoient pas mieux traité les Religions voisines de la Judée. Les causes ordinaires de cette conduite sont: 1. l'*incapacité de connoitre*, & 2. le *refus d'apprendre à connoître*: mais ces causes ne feroient gueres de mal, si dans l'un & l'autre état les hommes prenoient le parti du silence & de la charité. Malheureusement l'orgueil humain s'accommode fort peu du premier, & la (*b*) bigoterie, qui est le partage du peuple dans toutes les Religions, ne s'accommode pas mieux de l'autre. C'est à cette bigoterie, dont peu de gens sont capables de se garantir, qu'on doit attribuer les faux exposés de plusieurs opinions, qui se trouvent si odieusement détaillées dans un si grand nombre d'Ecrivains des siecles passés, & ces fausses idées qui sont parvenues jusqu'à nous des mœurs & du caractere de quelques Sectes, par exemple de celle des anciens Vaudois.

Valdo & ses Disciples ont été accusés par (*c*) quelques Moines d'avoir établi la communauté des femmes. On a imputé aussi aux Vaudois les crimes & les débauches nocturnes dont les Payens accuserent autrefois les Chrétiens, & les anciens Catholiques (*d*) ceux de la *nouvelle Religion* en France. Un des (*e*) persécuteurs des Vaudois avance hardiment, „ qu'ils s'assembloient dans la nuit, „ qu'après le prêche le Barbe prononçoit ces paroles, *le premier qui éteindra la lumie- „ re gagnera la vie éternelle*". Ces paroles étoient le signal des abominations que cette assemblée alloit commettre. On se gardoit, ajoute cet Ecrivain peu judicieux, pour ne rien dire de pis, un inviolable secret dans ces assemblées, afin d'attirer par ce moyen beaucoup de gens à la secte, & pour ne pas revolter ceux qui n'auroient pû se

(*a*) *Audivi & vidi quemdam rusticum idiotam, qui Job recitavit de verbo ad verbum, & plures qui totum Novum Testamentum perfectè sciverunt. Et quia sunt Laici idiotæ falsò & corruptè scripturam exponunt.*

(*b*) Fausse idée de ce que l'on doit à Dieu.

(*c*) *Hist. Ecclesiastique des Eglises Vaudoises par* Gilles pag. 5.

(*d*) Voy. Beze *Hist. des Eglises Reformées* de France.

(*e*) *Memoires historiques touchant l'Heresie des Vaudois* cités par Leger ubi sup. pag. 182.

ſe reſoudre à approuver de tels deſordres. Mais d'autres auteurs ennemis auſſi déclarés des Vaudois que celui que je viens de citer les ont juſtifiés de tous ces crimes. Entre les anciens Rainier, qui d'abord fut un (a) des Barbes de la Secte & devint enſuite Inquiſiteur, n'impute rien de ſemblable aux anciens Vaudois. Entre leurs ennemis modernes je n'en connois point, qui ait fait cas de ce Roman, ou qui du moins n'ait corrigé une ſi noire accuſation par un *on dit*, & je ſai bon gré (b) au P. *Benoit*, ce Dominicain ſi zélé contre les Vaudois, & qui ne manque aucune occaſion de les maltraiter, d'avoir eu aſſés de force d'eſprit pour ſe retenir ſur l'article des aſſemblées nocturnes. Un autre auteur, qui bien loin de ménager les Heretiques, ajoute volontiers des erreurs imaginaires à celles qui ſont avérées, dit ſimplement des Vaudois (c), „ que le Duc de Savoye les ſouffre dans leur Religion à cauſe de *leur ſimplicité* „ *& de leur ſoumiſſion à lui payer leur tribut*". Si les Vaudois faiſoient des aſſemblées nocturnes & clandeſtines, c'étoit pour éviter (d) les perſécutions de leurs ennemis. Mais en falloit il davantage pour leur imputer les plus infames de tous les crimes? Les zélateurs bigots de la *Religion d'habitude* ne manquent jamais de mauvais moyens pour détruire ceux qui s'élevent contre eux; & l'on diroit preſque qu'ils comptent les artifices & les ſoupçons au nombre de leurs articles de foi. Lors qu'un celebre Docteur du ſiecle paſſé eut commencé de s'écarter du chemin battu, on fit de lui un ſorcier & un Magicien qui ſe trouvoit exactement au Sabat & y adoroit le Diable: on le fit membre d'une prétendue aſſemblée de Bourg-fontaine, où l'on travailloit, diſoient les bigots, à anéantir la Religion: & cela ſans égard à l'anachroniſme, puis qu'au tems de cette aſſemblée le Docteur n'étoit pas même ſorti de l'enfance.

On trouve que les Vaudois furent auſſi accuſés de magie & de ſortilege: mais rien n'eſt plus ridicule que l'imagination des Catholiques, de ceux-même qui étoient leurs voiſins. (e) Ils ſe repréſentoient ces Vaudois avec un œil au millieu du front, comme les Cyclopes, & dans la bouche quatre rangées de dens longues & noires. Ils ſe perſuadoient que ces monſtrueux Heretiques mangeoient les petits enfans tout rôtis. Il eſt bien plus ſurprenant qu'un Duc de Savoye ait eu aſſes de crédulité pour ajouter foi à ces contes, (f) & qu'il ait fallu, pour le deſabuſer, lui montrer des enfans de ces Vaudois.

Venons à quelque choſe de plus ſerieux. Les Vaudois ont une Diſcipline Eccleſiaſtique aſſés ſimple. Leurs Miniſtres s'appellent *Barbes*, mot qui en François ſignifie (g) Oncle. De ce nom de *Barbe* eſt venu celui de *Barbet*, que les Catholiques donnent communement aux Vaudois. C'eſt, dit on, par une eſpèce de reſpect que les Vaudois donnent ce nom d'Oncle à leurs Paſteurs & même aux perſonnes un peu âgées, qui méritent de la deference: uſage aſſés ordinaire auſſi en Provence, en Languedoc & ailleurs. Selon (h) Gilles la raiſon qui fit nommer les Miniſtres *Barbes fut*, dit-il, *pour ne découvrir leur qualité ès lieux & tems dangereux.* Chez les anciens Vaudois les *Barbes* inſtrui-

(a) D'autres diſent des *Cathares*, ſi tant eſt que ces *Cathares* ſoient d'autres gens que les Vaudois. Ce Rainier ou Reynier avoit vécu dix-ſept ans parmi les *Cathares*.
(b) Auteur de l'*Hiſtoire des Albigeois* &c. ubi ſup.
(c) *Hiſtoire des Religions par* Jovet.
(d) On trouve dans les Hiſtoires des Vaudois par *Gilles* & *Leger* & dans celle des *Variations des Egliſes Proteſtantes* par Mr. Boſſuet divers témoignages des bonnes mœurs de ces Vaudois.
(e) Gilles *Hiſtoire Eccleſ. des Egliſes* &c. pag. 394.
(f) Gilles ubi ſup. pag. 27.
(g) Selon Menage il ſignifie auſſi *Ancien* dans le language Venitien.
(h) Ubi ſup. pag. 11.

truisoient la jeunesse & prenoient soin des Ecoles. Entre ces écoliers ils choisissoient les plus propres au ministere & les retenoient aupres d'eux pour les former. L'*exercice du ministere*, dit l'historien Vaudois cité à la marge, (*a*) n'empêchoit pas *qu'ils ne prissent connoissance de quelque mêtier, & spécialement de Medecine & Chirurgie, en quoi ils étoient fort entendus . . . & s'y exerçoient tant pour en pouvoir secourir charitablement . . . . que pour leur servir de couverture & aide . . . ès voyages lointains & dangereux.* La Discipline des Vaudois rapportée par *Leger* ne dit rien qui ne soit asses conforme à la Discipline des Reformés. A l'égard de celle des anciens *Barbets*, il faut encore écouter le rapport de *Gilles*. Ils tenoient tous les ans un Synode, & presque toujours au mois de Septembre. C'étoit alors qu'on examinoit les Proposans, qu'on en faisoit des Ministres, qu'on en destinoit à des voyages ou à prêcher dans d'autres Eglises. Les Pasteurs capables de voyager s'assujettissoient volontairement aux voyages. Ils accoutumoient leurs disciples à une obeïssance sans bornes. Outre les Synodes, ils avoient leurs assemblées extraordinaires. Toutes ces assemblées, au rapport de l'historien Vaudois, *se formoient par Députés de tous les quartiers de l'Europe où se trouvoient des Eglises Vaudoises*, qui pouvoient en envoyer. Quelques uns des *Barbes* étoient mariés : *cependant la plus grande partie s'abstenoit de Mariage non par scrupule de conscience, mais pour être plus libre à suivre leurs Vocations aux Eglises plus éloignées.*

Les Vaudois celebrent aujourd'hui le Baptême & la Cene à la maniere des autres Reformés : mais jusqu'à l'année 1630 selon Leger, (*b*) ils avoient toujours pratiqué la triple aspersion au Baptême & la triple fraction à la Cene, à l'honneur de la Trinité. Depuis l'année 1630 on s'est entierement conformé aux usages de Geneve, & l'on a aussi abandonné l'usage de communier avec des oublies, qui s'étoit observé jusqu'alors. On celebre la Cene quatre fois l'année comme à Geneve. Avant celles de Noël & de Pâques, tous les Pasteurs font la revue de leurs Eglises. C'est alors que se fait le Catechisme dont je parlerai tout à l'heure.

La langue des Vallées étant un mêlange de Provençal & d'*Italien* corrompu, le prêche doit se faire en Italien : cependant on y prêche en l'une & en l'autre langue : les actes Ecclesiastiques sont en Italien. On tient des (*c*) Colloques en quelques Vallées tous les premiers Vendredis du mois, & en d'autres tous les derniers. Ce Colloque est composé de tous les Pasteurs (de la Vallée) & d'un ou deux Anciens de chaque Eglise. Chaque Eglise a le Colloque à son tour, & chaque Pasteur y prêche de même à son tour. On traite dans ces Colloques des différens que les Consistoires n'ont pu vuider. Rien n'est porté à la Congrégation ou Synode general, que par voye d'appel de ces Colloques. Il arrive aussi que certaines affaires capitales sont renvoyées des Colloques au Synode. Je copierai ici Leger. „ C'est un reglement general observé . . . partout où les Pasteurs „ & Consistoires font bien leur devoir, que de châtier fort severement qui„ conque iroit plaider devant les Juges Papistes : la Discipline défendant se„ verement à quelque personne que ce soit, d'avoir recours à la justice con„ tre ses Freres, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans avoir au préa„ lable remis ses interêts entre les mains des Anciens des quartiers, qui ne les „ pouvant accommoder les renvoient aux Consistoires, & les Consistoires „ les obligent à convenir d'arbitres & à faire des compromis . . . que les „ par-

(*a*) *Gilles* ubi sup. Chez les Reformés la Discipline a défendu aux Ministres toute autre profession que le Ministere. Voy. *Discipline des Eglises Reformées de France* par d'*Huisseau* Ch. 1. Art. 19. On voit ici que la nécessité justifioit la pratique des Vaudois.

(*b*) Ubi sup. pag. 206.

(*c*) Assemblées moins generales que les Synodes, appellées Classes dans la Discipline de France & en Hollande.

„ parties promettent d'obſerver inviolablement ſous les peines & amandes y contenues. . . . ſi les arbitres ne ſont pas d'accord . . . le Moderateur des Egliſes devient le Super-arbitre, ou à ſon défaut le Paſteur de l'Egliſe . . . ſi les différens ne ſe terminent pas par cette voye, l'affaire ſe porte aux Colloques & enfin aux Congregations. . . ."

Autrefois, dit le même Leger, le Moderateur des Egliſes des Vallées avec ſon adjoint & un Ancien à ce député faiſoit une fois l'année la viſite de toutes les Egliſes, & donnoit, ou ſon adjoint, un prêche à chacune des Egliſes. Il examinoit & cenſuroit ſelon qu'il le trouvoit neceſſaire. Enſuite il faiſoit ſon rapport au Synode. Depuis l'année 1630 cela eſt changé, ou du moins la diſcipline n'a plus la même ſeverité qu'auparavant.

Chaque village a ſon Ancien ; quelquefois même un village en a deux ou trois. On indique un jour de Catechiſme general qui ſe fait par le Paſteur dans la maiſon de l'Ancien, & auquel aſſiſtent hommes, femmes & enfans, jeunes & vieux, valets & ſervantes. Les cenſures ſe ſont à certains jours dans les Conſiſtoires. On s'y cenſure mutuellement Paſteurs & Anciens, & l'on eſt obligé par ſerment de ne point s'épargner les uns les autres. Deux choſes y ſont obſervées, ou doivent l'être; l'une de ne cenſurer que par un principe de charité, ſans aigreur, ſans jalouſie &c. l'autre de ne point reveler la cenſure, ni les fautes qui en ont été les objets.

J'obſerve en general, que tout ce qui s'appelle crimes & péchés ſcandaleux mérite non ſeulement la cenſure, mais auſſi l'excommunication. Selon Leger on ſuſpend pour long tems de la Cene ceux qui ſont coupables de ces péchés, & alors il ne leur eſt point permis de préſenter un enfant au Baptême, ni même d'y aſſiſter comme temoins de ceux qui demandent ce Sacrement. Enfin, après avoir donné long tems pluſieurs marques reïterées de leur repentir „ on les admet, dit Leger, à la paix de l'Egliſe avec ces reparations préalables. . . . Il faut que trois dimanches de ſuite les pénitens ſe tiennent à la face de toute l'aſſemblée devant la chaire ſur un ſiege à part pendant tout le prêche. . . . . Après le prêche avant que de donner la benediction, le Paſteur advertit le peuple, qu'un tel . . . . eſt admis à faire publique reparation. . . . Le pénitent ſe met à genoux & en cet état écoute les remonſtrances du Paſteur, qui pour le premier Dimanche lui doit faire voir l'horreur de ſon crime & des jugemens de Dieu qu'il a mérités. La deuſième fois il lui repréſente la néceſſité & le fruit de la vraye repentance, & la troiſième enfin, le pénitent continuant à demander à haute voix pardon à Dieu & à l'Egliſe, & promettant de l'édifier d'autant plus à l'advenir, qu'il l'auroit ſcandaliſée par le paſſé, le Paſteur enfin, au nom & de la part de Dieu, lui annonce la remiſſion de ſes péchés & ſa reunion à l'Egliſe &c". Entre les crimes capitaux & qui demandent cette pénitence publique on compte l'impureté quelle que ce ſoit: (pour une ſimple fornication on ne fait cette pénitence que deux Dimanches, quelquefois qu'un ſeul, & fort ſouvent même un jour ouvrier) le blaſpheme, la profanation du Dimanche, l'abjuration de ſa Religion, c'eſt-à-dire de la Religion des Vaudois. Ceux qui abjurent la Romaine ſont l'abjuration en face d'Egliſe. Les jeux de hazard, les danſes, le cabaret ſont mis au rang des péchés crians. La Diſcipline des anciens Vaudois, dont Leger rapporte des extraits, appelle la danſe *la proceſſion du Diable. . . . Autant de pas que l'homme fait en danſant, ſont autant de ſauts qu'il fait vers l'enfer. . . . Selon cette même diſcipline la danſe eſt la pompe &* (a) *la Meſſe*

(a) *La pompa e la Meſſa del Diavol.*

Messe du Diable: ainsi *aller au bal* c'est *aller à la Messe du Diable.* Tel est le plaisant caractere que cette Discipline donne aux bals. Il faudroit copier tout l'article pour montrer combien à force de déclamer contre la danse tout y est comique & original. Celui qui concerne le cabaret n'est gueres moins remarquable. C'est l'*école du Diable: il y fait des miracles à sa mode* & contraires à ceux que Dieu fait: *car Dieu illumine les aveugles, fait parler les muets, entendre les sourds, marcher des boiteux:* au cabaret le Diable *ôte presque la vue & l'ouie, il fait beguayer, marcher de travers.* Les cabaretiers eux-mêmes y participent aussi aux leçons du Diable, *à cause du* mal qu'ils souffrent qu'on dise chez eux, *de Dieu, de* (*a*) *la glorieuse Vierge, des Saints & des Saintes du Paradis:* & cela *pour vendre un denier de vin.* Aujourd'hui on a perdu de cette extrême severité: cependant au tems que Leger écrivoit, quand quelqu'un étoit convaincu d'avoir joué à des jeux de hazard, il étoit encore exposé à la censure & *à la reparation, plus ou moins rude, selon les circonstances du tems, du lieu & des personnes.* Pour avoir dansé on passoit par une censure publique: tout au moins *il falloit ployer le genouil devant le Consistoire, & même ceux qui alloient voir les danses papistes n'étoient point exempts de censure.*

Les proposans ne sont reçus au ministere qu'après avoir subi des examens très-rigoureux, & après plusieurs propositions reïterées, rendues en Latin, en François & en Italien dans le terme tout au plus de vint & quatre heures. Je ne parle point ici de l'imposition des mains, qui se fait à la maniere des Reformés. On n'admet personne pour Ancien qu'après une examen exact de sa capacité, de ses lumieres & de ses mœurs. On publie son élection par des *annonces*; c'est ainsi que les Reformés appellent les bans. L'Ancien est à vie. Il n'y a qu'un Diacre dans chaque Eglise: il ne distribue rien que par les ordres du Consistoire, ou par un *Mandat* du Pasteur.

Enfin toutes les Eglises des Vallées sont obligées d'avoir un nombre d'Ecoles bien reglées, où l'on enseigne les principes de la Religion Reformée. Il y a aussi (c'est après Leger que je parle) une Ecole generale entretenue par toutes les Vallées, où l'on envoye les plus beaux esprits, & entre lesquels on choisit ensuite ceux qu'on destine au ministere, Aujourd'hui les beaux esprits des Vallées du Piemont vont presque toujours étudier à Geneve & dans les Academies de la Suisse.

SECTES *mêlées parmi les anciens* VAUDOIS.

Dès les commencemens de la Secte des Vaudois, ou du moins une centaine d'années après Valdo Chef des *Leonistes*, autrement dits *pauvres de Lion*, il s'étoit refugié dans ce parti des gens plus Heretiques & plus dangereux que les Vaudois. (*b*) C'est ce mêlange, qui dès-lors fit diviser les Vaudois en plusieurs branches: au lieu qu'il falloit toujours distinguer la doctrine des *purs Vaudois* d'avec ces *prétendus Vaudois.* Je vais donner ici les erreurs des plus remarquables de ces branches.

(*c*) Les *Runcaires* ajoutoient, dit-on, à la doctrine des Vaudois cette opinion monstrueuse, à en juger par la maniere dont les auteurs de ce tems-là l'ont exposée; *que de la ceinture en bas il ne se commet point de péché mortel*, sous prétexte qu'il est écrit, *que la fornication vient du cœur.*

Les

(*a*) Cet endroit mérite d'être remarqué.
(*b*) On en a déja parlé plus haut.
(*c*) Rainier cité dans l'*Hist. Eccles.* du P. Alexandre ubi sup.

Les *Ortlibenſes* nioient que la Trinité eut exiſté avant la naiſſance de Jeſus Chriſt, qui ſelon eux devint ſeulement alors le Fils de Dieu. A ces deux Perſonnes de la Trinité il s'en joignit une troiſième pendant la prédication de Jeſus Chriſt, qui fut St. Pierre, qu'ils reconnoiſſoient pour le St. Eſprit. Ils croyoient l'éternité du monde, ils nioient la reſurrection des corps & l'immortalité des eſprits: cependant ils diſoient (peut être ironiquement) qu'il y auroit un dernier jugement, lorſque le Pape & l'Empereur ſe convertiroient à leur Secte. Ils nioient auſſi la mort & la reſurrection de Jeſus Chriſt & les autres myſteres qui le concernent. La croix de Jeſus Chriſt étoit, ſelon ces Heretiques, la pénitence, ou plutôt leur genre de vie, qu'ils ſoutenoient être exempt de péché mortel. C'eſt là, diſoient-ils, la croix que le Sauveur a portée. Ils ſoutenoient auſſi que le Baptême n'eſt bon qu'à proportion du mérite de celui qui baptiſe & nioient qu'il fut utile aux petits enfans. Ils croyoient que les Juifs ſe pouvoient ſauver ſans le Baptême, pourvu qu'ils ſe fiſſent de leur Secte. Ajoutés à cela qu'ils rejettoient le mariage quant à l'uſage, qu'ils nioient la Tranſubſtantiation, & qu'ils ſoutenoient qu'ils étoient ſeuls le Corps myſtique, c'eſt-à-dire l'Egliſe de J. C.

Les *Sciſcidenſes* ne differoient des Vaudois qu'en ce qu'*ils recevoient l'Euchariſtie.* Mais ce paſſage de Rainier n'eſt-il pas tronqué ? Car il n'eſt pas aiſé d'entendre cela. M. Boſſuet croit que Rainier veut dire qu'ils ne faiſoient pas difficulté de communier de la main des Prêtres Catholiques. Cette explication ne me paroit pas aſſés naturelle.

Je ne dis rien des Cathares, qui étoient des Manichéens ſubdiviſés par Rainier en trois autres Sectes plus ou moins Manichéenes & Libertines; ni des *Paſſagins*, qui ſoutenoient la néceſſité d'obſerver la Loi de Moïſe à la lettre, & nioient en même tems la Trinité; ni des Albigeois, ſi fameux dans l'Hiſtoire du treizième ſiecle. Toutes ces Sectes n'avoient rien de commun avec les Vaudois qu'une haine implacable pour l'Egliſe Romaine : ſemblables en cela aux Calviniſtes & aux Lutheriens de nos jours. C'eſt cette malheureuſe haine qui nous repréſente comme des monſtres les partis differens du notre, & qui ne nous permet de reconnoitre pour *fidelles* que le *troupeau de notre bergerie.* Elle eſt auſſi la ſource de cette aveugle crédulité, qui fait indiſcretement admettre tout le ridicule qu'on ſe donne mutuellement. C'eſt par là que le Catholique Romain s'amuſe agreablement aux portraits chargés qu'on lui fait d'un *Heretique Calviniſte*, & que celui-ci écoute avec le même plaiſir toutes les avantures burleſques des Moines & des Religieuſes.



III. DIS-

III. DISSERTATION

SUR LA

RELIGION,

Et la DICIPLINE ECCLESIASTIQUE *des* BOHEMIENS, *ou Freres de Boheme.*



Es Bohemiens s'appellent entre eux les *Freres de Boheme*, ou simplement les *Freres*. Autrefois on les appelloit aussi *Hussites* & *Calixtins*, à cause qu'ils suivoient la doctrine de *Jean Hus* & qu'ils distribuoient *la Coupe* à la Communion: mais quoique les Bohemiens se glorifient (*a*) d'avoir Jean Hus pour Reformateur, ils n'acceptent point le nom d'*Hussites*, *parce que*, disent-ils, *nous ne reconnoissons point un homme pour maitre:* & pour cette même raison ils ne (*b*) souscrivoient jamais leurs Apologies que sous le nom de *Freres de la Loi de* J. C. A l'égard du (*c*) nom de *Calixtins*, ils le rejetterent, parce que ceux qui furent proprement ainsi nommés (*d*) *ne s'éloignoient gueres des sentimens de l'Eglise Romaine, qu'en ce qu'ils vouloient qu'on communiât le peuple sous les deux Espèces.* Les vrais Hussites se separerent entierement de ces *Calixtins* en 1457, mais avant cela on les avoit nommés *Thaborites* (*e*) *de Tabor*, ville de la Boheme que les Hussites occuperent long tems sous Ziska leur Chef, ou du (*f*) mot Bohemien *Tabor*, qui signifie tente ou tabernacle, parce qu'ils camperent sous des tentes auprès de Prague sur une montagne qu'on appella *Tabor* à cause de ces campemens. On ajoute qu'ils prirent aussi le nom d'*Orphelins* après la mort de Ziska.

Ces *Taborites* s'éloignoient presque en tout des sentimens de l'Eglise Catholique, & selon M. Lenfant ils étoient presque dans ceux qu'Ænée Sylvius a attribué aux Vaudois. Je trouve aussi dans un vieux (*g*) Recueil imprimé sans date & sans nom de ville, ni d'imprimeur, un catalogue de quarante quatre erreurs avec la refutation après chaque article, toutes attribuées à Wiclef & à Jean Hus son disciple (*ejus sequacem*) entre lesquelles il y en a effectivement plusieurs qui ont été attribuées aussi aux Vaudois: mais je ne sai si l'on doit faire beaucoup de cas d'un (*h*) tel catalogue; tant le style m'en paroit barbare

(*a*) *Reverà genuina sancti Martyris Hussi propago*, dit *Comenius* Evêque, ou *Antistes* des Eglises de Boheme, *in præfatione ad Disciplinam* &c.

(*b*) *Comenius* ubi sup.

(*c*) De *Calix*, coupe ou calice.

(*d*) *Hist. du Concile de Constance* par Lenfant L. VI. pag. 222. Edit. de 1727.

(*e*) *Comenius* ubi sup. & autres.

(*f*) *Lenfant* ubi sup. L. VI.

(*g*) Le Recueil a pour titre seulement, *Commenentariorum Æneæ Sylvii Piccolominei Senensis de Concilio Basileæ celebrato libri duo* &c. quoi qu'il contienne plusieurs autres pieces dont un petit avertissement rend compte.

(*h*) Par exemple on peut bien suposer que l'auteur attribue à *Jean Hus* d'avoir rejetté la doctrine de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie; puis que dans le titre de ces articles il associe *Jean Hus* à *Wiclef*. Or il est notoirement faux que *Jean Hus* ait nié la Transubstantiation.

bare & la refutation miſerable. Il y auroit plus de fond à faire ſur le rapport d'Ænée Sylvius,* qui étoit homme de gout & éclairé. Il faut prendre garde auſſi de ne pas confondre avec les *Freres* des Vaudois diſperſés dans la Boheme avant la naiſſance des *Freres*. Cependant il ſe peut que dans la ſuite ils ſe ſoient communiqués mutuellement quelques Dogmes. Nous allons voir qu'il y eut effectivement *un commencement de fraternité*. Il étoit même poſſible qu'elle ſe fortifiât peu à peu, parce qu'ils étoient tous ennemis jurés du Pape, qu'ils appelloient l'Antechriſt; qu'ils rejettoient les uns & les autres les Prêtres pécheurs & vicieux; qu'ils croyoient que l'autorité étoit détruite par le péché; qu'ils donnoient unanimement (*a*) à tous la permiſſion de prêcher; que tous enſemble ils s'accordoient à retrancher les biens propres aux Eccleſiaſtiques & aux Moines &c. M. de Beauſobre (*b*) autoriſe d'autant mieux ce que je dis, qu'il a diviſé les Bohemiens en trois partis, 1. des Calixtins, 2. de ceux *qui vouloient une Reformation à la Vaudoiſe*, & admettoient avec (*c*) les Vaudois la préſence réelle & l'adoration, & 3. des *Picarts*, veritables précurſeurs des Sacramentaires.

Les veritables *Freres de Boheme*, ſoit qu'on les appelle ſimplement Huſſites, ou qu'on leur donne celui de *Taborites*, après s'être ſeparés des (*d*) faux Huſſites en 1457 commencerent d'établir en même tems des aſſemblées particulieres & une forme reglée de Conſiſtoire (c'eſt-à-dire de Diſcipline Eccleſiaſtique) quelque tems auparavant ils avoit offert de s'unir à certains Vaudois refugiés en Autriche: mais ces Vaudois furent diſſipés & leur Chef, *Barbe*, ou Evêque, nommé Etienne, brulé à Vienne avant que l'union eut pû ſe faire. Il y auroit quelque apparence que ces Vaudois, dont parle *Comenius*, ſeroient les Picarts dont parle Ænée Sylvius, qui arriverent de France à Prague avec leurs femmes & leurs enfans, ſi l'on n'ajoutoit que (*e*) Ziska aida lui-même à les exterminer; ce qui étoit bien éloigné d'une union propoſée. On trouve auſſi dans ce tems-là des Adamites repandus dans toute la Boheme, qui (*f*) ſelon M. de Beauſobre étoient des Vaudois & des reſtes de Flagellans qui couroient par toute l'Allemagne, & àpprochoient auſſi en quelques articles des Vaudois & des Taborites. Ce petit détail montre aſſés qu'il étoit dès-lors fort aiſé de confondre toutes ces Sectes tantôt ſous un nom, tantôt ſous l'autre. Deux choſes pouvoient contribuer à cette confuſion, 1. le peu de liaiſon qu'on avoit alors avec tous ceux qui étoient cenſés Heretiques. 2. La haine & la mauvaiſe foi. Il eſt d'autant moins ſurprenant que cette confuſion ſe ſoit vue alors, qu'aujourd'hui encore on confond chez les *zélés ignorans* & chez les bigots, un *Janſeniſte* & un *Calviniſte*, un *Arminien* & un *Socinien*, un *Pietiſte* & un *Libertin*, un *Tolerant* & un *Deiſte*. Mais tenons nous à ce qui concerne les Freres de Boheme. Depuis qu'ils ſe furent ſeparés des Catholiques Romains & des *Calixtins*, ou *faux Huſſites*, ils com-

(*a*) Voy. la Diſſertation précedente.
(*b*) *Bibl. Germ.* Tome XXI.
(*c*) „ Les Vaudois, dit M. de Beauſobre, ne paſſoient pas pour nier cette Préſence, comme on le „ voit dans pluſieurs auteurs qui raportent leurs ſentimens, & ne faiſoient aucune difficulté de ſe mettre à genoux devant le Sacrement, ce que les Picarts ne faiſoient pas. *A la vérité ils ne croyoient pas la* „ *Tranſubſtantiation.*
(*d*) *A Calixtinis illis pſeudo-Huſſitis ſeceſſione facta* Comen. ubi ſup.
(*e*) Voy. ce que dit M. de Beauſobre Tome XXI. de la *Bibliotheque Germanique* ſur cette action de Ziska. Ce General étoit, ſelon lui, du parti de ces Bohemiens qui croyoient la Preſence réelle (& peut être auſſi la Tranſubſtantiation) les Picarts au contraire nioient l'une & l'autre; & tenoient ſeulement le pain & le vin pour ſymboles du Corps & du Sang de J. C. En vertu de cette erreur Ziska, qui n'aimoit pas moins à bruler que les Romains, fit perir de la même maniere ces miſerables Picarts. Ils trouverent plus de ſupport après la mort de Ziska, puiſque ſelon M. de Beauſobre, ils ſe reunirent au ſecond parti ſous Procope.
(*f*) *Biblioth. Germ.* ubi ſup. pag. 119.

commencerent de s'aſſembler, ainſi que je viens de le dire, & établirent des Chapelles & des conventicules dans toute la Boheme, autant du moins que les perſécutions le leur permirent. Comenius aſſure qu'en l'année 1500 il y avoit déja deux cens Egliſes des Freres Bohemiens dans la Boheme & la Moravie, entre lesquelles pluſieurs étoient entretenues par des Gentilshommes du parti. Les Miniſtres des Egliſes qui n'avoient aucun revenu s'entretenoient comme chez les Vaudois par des travaux méchaniques. Et comme les perſécutions & les ſupplices les obligeoient de ſe retirer ſouvent dans les cavernes & les rochers avec leurs petits troupeaux; les Catholiques les appelloient par mepris (*a*) *Jamniques*, d'un mot apparemment Eſclavon, qui doit ſignifier une caverne. Ces pauvres fugitifs convoquoient leurs Synodes & leurs aſſemblées dans ces rochers, y faiſoient leurs reglemens & leur exercices de pieté.

Que ces gens vivans, comme ils vivoient, errans, diſperſés, n'ayant d'ordinaire ni feu, ni lieu, toujours en frayeur, toujours à la veille de ſe voir brulés ou maſſacrés, ayent été parfaitement ignorans, groſſiers, & peut être demi ſauvages, juſqu'à peu près au tems de la Reformation de Luther, c'eſt de quoi il n'y a preſque pas lieu de douter. Avant cette Reformation leurs Paſteurs ou Miniſtres n'étoient gueres que des gens du commun, & par une juſte conſequence fort idiots. Soit ignorance, ſoit haine pour la Communion Romaine, ou ſoit que par un excès de préſomption joint à l'ignorance, ils miſſent leur Secte au deſſus de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens au monde, ils rebaptiſoient tous ceux qui venoient à eux des autres Egliſes; & cela continua même long tems après la Reformation de Luther. (*b*) Je trouve deux choſes remarquables dans la conduite des *Freres*, après leur Schiſme. La premiere, que de l'avis des Gentilshommes qui les protegeoient, ils envoyerent quatre d'entr'eux voyager en Grece, en Ruſſie & même par tout l'Orient & vers le Midi dans l'eſperance d'y retrouver le Chriſtianiſme que l'Europe avoit perdu ſuivant eux, & dans la reſolution de s'unir à ceux que ces Députés reconnoitroient pour veritables Chrétiens: mais leurs courſes furent inutiles. Ils ne raporterent à leurs Freres qu'un recit de la corruption du Chriſtianiſme dans tous les païs qu'ils avoient vû, *& d'une croyance bien differente de celle qu'ils avoient embraſſée.* Ils ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit de rejetter l'autorité du Siege de Rome. L'autre choſe, qui n'eſt pas moins remarquable, c'eſt le jugement d'Eraſme. Les *Freres* lui envoyerent leur Apologie, & le prierent d'en donner ſon jugement. Eraſme repondit, qu'après l'avoir lue (*c*) *il n'y avoit point trouvé d'erreurs, que cependant il ne lui convenoit pas de donner ſon témoignage & que les Freres n'en avoient pas beſoin*: mais dans un écrit qu'il fit enſuite contre un certain *Schlecht*, il ne laiſſa pas que de parler favorablement de la Diſcipline Eccleſiaſtique des *Freres*. (*d*) „ Ils éliſent eux-mêmes, „ dit-il, leurs Prêtres (leurs Paſteurs) & cela eſt aſſés conforme à l'ancien u„ ſage . . . . ils les choiſiſſent d'une bonne vie, & en cela ils ne ſont point „ ſi condamnables, parce que les bonnes mœurs font la compenſation du ſavoir. Ils „ s'appellent entr'eux *Freres* & *Sœurs*. Plût à Dieu que ces témoignages de „ cha-

(*a*) *Per ludibium ab hoſtibus Jamnici, id eſt ſpeluncales, dicti fuerunt. Comen.* ubi ſup.

(*b*) *Comenius* ubi ſup. Boſſuet *Hiſt. des Variat.* &c. L. XI.

(*c*) *Comen.* ubi ſup.

(*d*) *Quod ſibi Fratres illi ſacerdotes ipſi eligunt, non abhorret à conſuetudine veterum . . . quod indoctos, tolerabilius eſſe, ſi vita pietas penſet eruditionis inopiam. Quod ſe invicem fratres ac ſorores appellant, non video cur debeat reprehendi: atque utinam eadem appellatio mutua charitatis perſeveraret apud Chriſtianos? quod minus tribuant Doctoribus quam divinis voluminibus . . . rectè ſentiunt. . . . De feſtis diebus non multùm abeſt illorum opinio à ſæculo Hieronymi. Nune in immenſum crevit feſtorum turba. . . .*

„ dans les nouvelles Reformations, il eſt arrivé que les Egliſes *n'ont point d'u-* „ *formité*, & l'on ne doit plus s'étonner de ce que l'on ſe *chamaille* pour des „ choſes indifferentes." Voilà comme parloit Comenius, ſans peut-être ſentir les conſéquences qu'il eſt permis de tirer d'un tel diſcours. Mais ceux à qui il ne convient point de tirer ces conſéquences recuſent ce Moravien, comme un homme peu judicieux & ſuſpect, parce qu'il vivoit des profits que ſes chimeres lui produiſoient, avec leſquelles il épuiſoit les bourſes des bonnes ames, un fanatique, en un mot, & un Millenaire.

Les aſſemblées des fidelles de l'Unité ſont compoſées des Miniſtres & Paſteurs, & des auditeurs. Ceux-ci ſont partagés en trois claſſes, aſſavoir des *commençans*, c'eſt-à-dire des Catechumenes, (tant les enfans que les adultes) des *avancés*, qui peuvent participer aux miſteres de l'Egliſe, & des *parfaits*, qui ſont en état de ſervir d'exemple aux autres fidelles & de les conduire à la perfection. Quelques auteurs font une quatrième claſſe des penitens. Quoiqu'il en ſoit entre ces *parfaits* l'Unité choiſit trois differens ordres de (*a*) Miniſtres de ſes Egliſes; qui ſont (*b*) les Prêtres, entre leſquels il faut auſſi ranger les Paſteurs, les Aumôniers, & les *Ediles*. Qu'on ne s'imagine pas que ces Prêtres ont quelque conformité avec ceux des Catholiques. Ce ſont, à proprement, parler, des Anciens ſemblables à ceux dont il eſt parlé dans l'Ancien Teſtament, & même chez divers peuples de l'Antiquité; ſemblables auſſi en quelque choſe aux Anciens des Reformés. Ce ſont des gens de conſeil, des juges dans les aſſemblées des Freres, des cenſeurs eccleſiaſtiques, des depoſitaires, conjointement avec les Miniſtres, de la Diſcipline eccleſiaſtique. Outre ces Anciens les *Freres* avoient leurs *Matrones*, c'eſt-à-dire des femmes agées, qui inſpiroient le reſpect aux jeunes par une gravite fondée ſur la vertu & les bonnes mœurs. L'Egliſe primitive avoit de ces femmes: appellons les des *Anciennes*. Comenius demande, pourquoi cette inſtitution eſt abolie. „ Avoit elle degeneré en abus? Les Anciennes de l'U- „ nité n'en ont point cauſé: il faut retablir, ajoute-t-il, tout ce qui eſt ca- „ pable d'édifier." Je doute qu'aujourd'hui les *Anciennes* édifiaſſent beaucoup les fidelles de la Reforme. Les Aumôniers, que les Reformés appelleroient Diacres, ſont les diſtributeurs des charités, que fait l'Unité. Il eſt auſſi de leur miniſtere d'avoir ſoin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui ſont perſecutés ou chaſſés pour la profeſſion de l'Evangile, (c'eſt-à-dire de la Doctrine enſeignée c'hez les Freres) Les Ediles ont l'adminiſtration de tout ce qui concerne les Egliſes & le logement des Paſteurs. Ils retirent les collectes qui ſe doivent faire quatre fois l'année pour les beſoins des fidelles & pour les reparations des Egliſes, des Ecoles &c.

Les Miniſtres, ou plûtôt les Paſteurs, prêchent la parole de Dieu & adminiſtrent les Sacremens: ils ont auſſi le pouvoir des Clefs. Leur Superieur porte le nom d'*Antiſtes*, ce qui proprement ſignifie premier Prêtre. C'eſt le *Sur-Intendant* des Lutheriens. On peut regarder l'*Antiſtes* comme une eſpèce d'Evêque. Les Miniſtres ont ſous eux des Acolythes & des Diacres. Ces Acolythes ſont de jeunes gens élevés ſous les yeux, & d'ordinaire dans la maiſon des Miniſtres. Outre leurs fonctions domeſtiques, qui conſiſtent à s'exercer dans la lecture de la Bible & l'étude de la Religion, il leur apartient d'aller faire

(*a*) Miniſtre ne ſignifie point ici des perſonnes qui prêchent à l'aſſemblée, ſelon l'uſage des Reformés & des Lutheriens, qui les appellent ordinairement paſteurs.

(*b*) *Presbyteri*, *Eleemoſynarii*, *Ædiles*. Je conſerve ce mot à cauſe que leur fonction a quelque raport à celle des Ediles Romains, & s'étend plus loin, ce me ſemble, que celle de Marguillier.

porelle, & ſenſible qui merite l'adoration, l'autre ſpirituelle & ſacramentelle, qui ne doit pas la recevoir. „ Mais, continue M. Boſſuet, encore qu'ils par„ lent ainſi, ils ne laiſſent pas de reconnoitre la ſubſtance du corps de J. C. „ dans le Sacrement, . . . & cependant il ne nous eſt pas ordonné, di„ ſoient-ils, d'honorer cette ſubſtance du corps de J. C. conſacré, mais la ſub„ ſtance de J. C. qui eſt à la droite du Pere. . . . . Malgré cela ils s'emba„ raſſoient encore d'une ſi étrange maniere, qu'ils ſembloient apprehender de „ laiſſer un témoignage clair & certain de leur foi: car ils repetoient ſans „ ceſſe, J. C. *n'eſt pas en perſonne dans l'Euchariſtie*, c'eſt-à-dire, *corporellement* „ *& ſenſiblement*; expreſſions qu'ils oppoſoient à leur *maniere d'être ſpirituelle*, „ qu'ils attribuent à J. C. dans le Sacrement." Un Catholique ſoumis aux deciſions de l'Egliſe trouve qu'il n'y a qu'à perdre à chercher avec tant de ſubtilités des verités ſuperieures à notre eſprit: mais il ſeroit bien dur à un Proteſtant d'être forcé à croire ce qu'il n'entend pas.

Ce fut ainſi qu'inſenſiblement les *Freres* s'approcherent de Luther, mais toujours avec des expreſſions difficiles à entendre Cependant leurs expreſſions, leurs menagemens, leurs adouciſſemens attirerent enfin à leur Confeſſion l'approbation du Docteur Saxon. Je ne dirai rien des nouvelles perſécutions qu'ils ſouffrirent depuis leur engagement avec Luther: qu'ils les ayent meritées ou non, & qu'ils ayent conſervé toujours la patience & l'humilité qu'ils croyoient eſſentielles au Chriſtianiſme, ou qu'au contraire l'eſprit d'aigreur & d'animoſité les ait ſaiſis quelquefois depuis l'union, comme il en avoit ſaiſi tant d'autres dans la Reforme; cela ne fait rien à mon ſujet. Les perſécutions diſperſerent les Bohemiens: il s'en refugia un grand nombre dans la Pologne. Il s'y unirent en 1570 au Synode de Sendomir avec les Lutheriens & les Zvingliens. On doit lire dans l'Ouvrage de M. Boſſuet les reflexions qu'il fait ſur cette union. C'eſt un des endroits du livre où l'on trouve le plus de fineſſe.

Les *Freres de Boheme* ſe ſoutinrent dans leur Religion juſqu'à l'année 1621. Alors les Revolutions du Royaume la firent entierement ſuccomber ſous le joug de la dominante. En 1624 les Egliſes des *Freres* furent detruites, on proſcrivit leur Nobleſſe, leurs Miniſtres & leurs Docteurs. Tout exercice public & particulier leur fut interdit. Toutes les Ecoles furent fermées, & les livres contraires aux Dogmes Catholiques brulés. Les perſécutions firent perir la plus grande partie des Freres & diſperſerent les autres dans les païs étrangers. Le peu qui eut le courage de reſter ſe tint câché dans les endroits écartés, pour mieux échaper aux *Anges exterminateurs*. Tel étoit l'état des Freres en Boheme & dans la Moravie, lorſque Comenius, qui étoit lui-même un de ces Freres fugitifs, écrivoit ſur la Diſcipline de ſon Egliſe. Je devrois remarquer ici les fautes de (*a*) *Jovet* & de quelques autres Catholiques, qui ont écrit ſur les Religions ſeparées de la Communion Romaine. Il eſt certain que les memoires ſur leſquels ils ont travaillé ſont pitoyables.

J'abregerai ici la Diſcipline de ces Bohemiens. La premiere choſe qu'elle défend c'eſt *d'introduire de nouveaux ſentimens & de nouveaux dogmes*, c'eſt d'établir des ceremonies nouvelles & inconnues, de publier des livres ſans aprobation & ſans le conſentement de (*b*) l'*Unité:* ſur quoi le bon Comenius fait cette reflexion. „ Plut à Dieu que cet ordre fut ſuivi par tout! & *qu'il ne* „ *fut point permis à des particuliers de faire des changemens à leur fantaiſie &* „ *ſans le conſentement de toute l'Egliſe.* Parce qu'on n'a pas obſervé cette regle „ dans

(*a*) Auteur d'un livre intitulé *Hiſtoire des Religions du Monde*, que j'ai cité ci-deſſus.
(*b*) C'eſt ainſi que les *Freres* appellent leur Egliſe.

„ dans les nouvelles Reformations, il eſt arrivé que les Egliſes *n'ont point d'u-„ formité*, & l'on ne doit plus s'étonner de ce que l'on ſe *chamaille* pour des „ choſes indifferentes." Voilà comme parloit Comenius, ſans peut-être ſentir les conſéquences qu'il eſt permis de tirer d'un tel diſcours. Mais ceux à qui il ne convient point de tirer ces conſéquences recuſent ce Moravien, comme un homme peu judicieux & ſuſpect, parce qu'il vivoit des profits que ſes chimeres lui produiſoient, avec leſquelles il épuiſoit les bourſes des bonnes ames, un fanatique, en un mot, & un Millenaire.

Les aſſemblées des fidelles de l'Unité ſont compoſées des Miniſtres & Paſteurs, & des auditeurs. Ceux-ci ſont partagés en trois claſſes, aſſavoir des *commençans*, c'eſt-à-dire des Catechumenes, (tant les enfans que les adultes) des *avancés*, qui peuvent participer aux miſteres de l'Egliſe, & des *parfaits*, qui ſont en état de ſervir d'exemple aux autres fidelles & de les conduire à la perfection. Quelques auteurs font une quatrième claſſe des penitens. Quoiqu'il en ſoit entre ces *parfaits* l'Unité choiſit trois differens ordres de (*a*) Miniſtres de ſes Egliſes; qui ſont (*b*) les Prêtres, entre leſquels il faut auſſi ranger les Paſteurs, les Aumôniers, & les *Ediles*. Qu'on ne s'imagine pas que ces Prêtres ont quelque conformité avec ceux des Catholiques. Ce ſont, à proprement, parler, des Anciens ſemblables à ceux dont il eſt parlé dans l'Ancien Teſtament, & même chez divers peuples de l'Antiquité; ſemblables auſſi en quelque choſe aux Anciens des Reformés. Ce ſont des gens de conſeil, des juges dans les aſſemblées des Freres, des cenſeurs eccleſiaſtiques, des depoſitaires, conjointement avec les Miniſtres, de la Diſcipline eccleſiaſtique. Outre ces Anciens les *Freres* avoient leurs *Matrones*, c'eſt-à-dire des femmes agées, qui inſpiroient le reſpect aux jeunes par une gravite fondée ſur la vertu & les bonnes mœurs. L'Egliſe primitive avoit de ces femmes: appellons les des *Anciennes*. Comenius demande, pourquoi cette inſtitution eſt abolie. „ Avoit elle degeneré en abus? Les Anciennes de l'U-„ nité n'en ont point cauſé: il faut retablir, ajoute-t-il, tout ce qui eſt ca-„ pable d'édifier." Je doute qu'aujourd'hui les *Anciennes* édifiaſſent beaucoup les fidelles de la Reforme. Les Aumôniers, que les Reformés appelleroient Diacres, ſont les diſtributeurs des charités, que fait l'Unité. Il eſt auſſi de leur miniſtere d'avoir ſoin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui ſont perſecutés ou chaſſés pour la profeſſion de l'Evangile, (c'eſt-à-dire de la Doctrine enſeignée c'hez les Freres) Les Ediles ont l'adminiſtration de tout ce qui concerne les Egliſes & le logement des Paſteurs. Ils retirent les collectes qui ſe doivent faire quatre fois l'année pour les beſoins des fidelles & pour les reparations des Egliſes, des Ecoles &c.

Les Miniſtres, ou plûtôt les Paſteurs, prêchent la parole de Dieu & adminiſtrent les Sacremens: ils ont auſſi le pouvoir des Clefs. Leur Superieur porte le nom d'*Antiſtes*, ce qui proprement ſignifie premier Prêtre. C'eſt le *Sur-Intendant* des Lutheriens. On peut regarder l'*Antiſtes* comme une eſpèce d'Evêque. Les Miniſtres ont ſous eux des Acolythes & des Diacres. Ces Acolythes ſont de jeunes gens élevés ſous les yeux, & d'ordinaire dans la maiſon des Miniſtres. Outre leurs fonctions domeſtiques, qui conſiſtent à s'exercer dans la lecture de la Bible & l'étude de la Religion, il leur apartient d'aller faire

(*a*) Miniſtre ne ſignifie point ici des perſonnes qui prêchent à l'aſſemblée, ſelon l'uſage des Reformés & des Lutheriens, qui les appellent ordinairement paſteurs.

(*b*) *Presbyteri*, *Eleemoſynarii*, *Ædiles*. Je conſerve ce mot à cauſe que leur fonction a quelque raport à celle des Ediles Romains, & s'étend plus loin, ce me ſemble, que celle de Marguillier.

re la priere, d'enſeigner le Catechiſme aux jeunes enfans, de lire dans les Egliſes, même d'y faire de petits Sermons, s'ils ont aſſés de capacité pour cela. Enfin ils accompagnent les Miniſtres en voyage; & pour deſcendre à quelque choſe de plus bas, ils ſonnent la cloche pour appeller à l'Egliſe, ils ouvrent les temples, ils les ferment, ils y allument les chandeles ou les bougies. Les Diacres ſont ordinairement plus agés que les Acolythes, & plus avancés auſſi en dignité. Appellons les des Propoſans, puiſqu'ils ſont les *aides* des Miniſtres: mais parce que ces Diacres peuvent adminiſtrer les Sacremens, il faut les regarder auſſi comme les Vicaires des Miniſtres. A la verité, quand les Diacres donnent la Cene, le Miniſtre prononce les paroles de l'inſtitution, autrement dites les paroles ſacramentelles, & donne l'abſolution au peuple, comme étant ſeul revêtu de la puiſſance des Clefs.

L'*Antiſtes*, comme je l'ai deja dit, eſt le Superieur, ou plûtôt le Chef de ce Senat Eccleſiaſtique, connu dans la Reforme ſous le nom de Conſiſtoire. On choiſit pour *Antiſtes*, ou du moins l'on doit choiſir, un homme reſpectable par l'âge & par le merite, pourvû de beaucoup de force d'eſprit & d'une tête telle qu'il la faut pour retenir chacun de ces Eccleſiaſtiques dans le devoir de ſa charge, & pour maintenir l'ordre dans l'Egliſe. Ce ne ſont, dit la Diſcipline, ni les honneurs, ni les revenus qui doivent faire briguer cette charge. Elle n'eſt diſtinguée que par des travaux & des ſoins extraordinaires. Cet *Antiſtes* ou Evêque eſt élu ſolennellement par les ſuffrages de tous les Miniſtres. Sa charge eſt à vie. Il y avoit autrefois, dit Comenius, deux *Antiſtes* en Boheme, deux en Moravie, un, & quelquefois deux en Pologne. Il eſt du devoir des *Antiſtes* de veiller à l'orthodoxie & à la diſcipline, de choiſir entre les jeunes étudians les plus propres à ſervir l'Egliſe, d'ordonner les Acolythes, les Diacres, les Anciens & les Miniſtres, de pourvoir à tous les beſoins du troupeau, de viſiter tous les ans ſon dioceſe, & de prevenir, s'il eſt poſſible, les perſecutions & les autres dangers qui le menacent, de reprendre & cenſurer dans l'occaſion: tout cela preſque toujours de concert avec ſes Collegues & non pas de ſa ſeule autorité. On ne peut appeller du jugement des *Antiſtes* qu'an Synode general.

Au deſſus des *Antiſtes* eſt le Preſident. Si les *Antiſtes* ont quelque rapport avec les Evêques, on peut ſe repréſenter le Preſident comme un Archevêque: mais cependant la Preſidence ne le fait que le premier du Clergé de l'Unité, non le Superieur: Car il ne peut aſſembler le Conſiſtoire qu'avec la connoiſſance & l'approbation des autres *Antiſtes*. C'eſt lui qui fait mettre en execution les décrets & les jugemens des Synodes. Il fait l'ouverture des aſſemblées par des exhortations & des prieres. Il fait auſſi l'ouverture des deliberations, il recueille les voix &c. Enfin il indique & convoque les Synodes. Je ne dis rien du Notaire Eccleſiaſtique, dont la fonction eſt aſſés connue, ni de celles de ceux que la Diſcipline appelle d'un (*a*) nom que je traduirai encore par aides ou Vicaires des Anciens. Ces Vicaires ont quelque reſſemblance avec les Chorevêques des anciens Chrétiens.

Je paſſe au Synode & aux Ordinations du Clergé de l'*Unité*. La Diſcipline nous parle de deux ſortes de Synodes; des generaux, qu'on n'aſſembloit gueres que tous les trois ou quatre ans, & pour des raiſons capitales, comme la depoſition des mauvais Miniſtres ou le défaut de Diſcipline dans quelque Egliſe; des particuliers, que l'on aſſembloit pour des cauſes moins importantes, & ſouvent auſſi dans un beſoin preſſant & ſubit, qui ne permettoit pas

(*a*) *Conſeniores.*

pas d'attendre le Synode general. Du reſte il n'y a rien de fort particulier à remarquer touchant ces Synodes, ſinon qu'on ouvroit le Synode vers le ſoir & dans un Temple après le ſignal de la cloche; que l'on ſoupoit fraternellement tous enſemble; que pendant la ſeance du Synode, ou préchoit tous les matins & l'on faiſoit regulierement la priere l'après-midi & le ſoir; qu'un jeûne accompagné de prieres précedoit les élections indiquées pour remplir les places vacantes du Conſiſtoire, & que l'on faiſoit une Cene generale & ſolennelle dans le Synode, apparemment à l'ouverture de cette aſſemblée. Elle finiſſoit par des exhortations qui témoignent aſſés combien la Diſcipline des Bohemiens étoit rigoureuſe. Je n'en indiquerai qu'une preuve. (a) Le Paſteur ou Miniſtre étoit exhorté à donner aux pauvres tout ce qu'il poſſedoit de revenu en argent au delà de deux cens *thalers*, ou de convertir le ſurplus en œuvres pies. On défendoit auſſi d'inſinuer à perſonne, ſoit par conſeils ou autrement, aucune diſpoſition teſtamentaire. Tel étoit le deſintereſſement de cette Hereſie Bohemienne, pendant que l'Orthodoxie ſe trouvoit ſi corrompue.

A l'égard des Ordinations: Il n'y a rien à remarquer dans celle des Acolythes & des Diacres, qu'un examen qui la précede, la lecture qu'on leur fait de leurs devoirs, & la promeſſe qu'ils font de les obſerver: après quoi celui qui eſt reçu & ceux qui reçoivent ſe donnent mutuellement la main droite, ce qui s'appelle la *Main d'Aſſociation*. La benediction ſuit pour celui qu'on vient d'ordonner Diacre ou Acolythe. L'élection ou l'ordination des Miniſtres ou Paſteurs eſt tout auſſi ſimple. Des certificats d'une bonne vie (la reforme les appelle *Atteſtations*) un triple examen dans le Synode, & des repréſentations vives & ſouvent reiterées ſur les devoirs, les travaux & les dangers du Miniſtere, voilà ce qui precéde cette Ordination. Après ces repréſentations, ſi le poſtulant ne ſe dedit pas, ce qui n'arrive jamais, on le fait mettre à genoux, & il fait ſa priere avec l'aſſemblée des fidelles. On lui lit enſuite les devoirs de la charge paſtorale, il jure fidelité à Dieu & à l'Egliſe. Alors les *Antiſtes* le confirment dans le Miniſtere en poſant les mains ſur ſa tête, & priant pour lui dans cette poſture. Après cette impoſition des mains, toute l'aſſemblée chante le *Veni Spiritus Sancte*. Enfin on lui préſente la *Main d'Aſſociation*. Mais quoi que reçu dans le Miniſtere, il n'en fait pas d'abord les fonctions: il faut l'introduire dans ſon Egliſe. Ici celui qui l'introduit fait une exhortation au nouveau Miniſtre & à ſon troupeau; au premier, ſur le devoir de la charge, à l'autre, ſur la ſoumiſſion & le reſpect. Le Miniſtre reitere les marques de ſon humilité, & ſe recommandant aux prieres de ſon Egliſe, ſe met à genoux & prie avec elle. Les prieres étant faites, l'introducteur prend le Miniſtre par la main, le conduit à l'Autel (ou à la table ſacrée) lui met (b) le Rituel entre les mains, & lui ordonne de commencer d'exercer le pouvoir des Clefs par l'adminiſtration des Sacremens. C'eſt alors, dit la Diſcipline, que les Spectateurs verſent ordinairement des larmes. Ces ceremonies, ajoute-t-elle, n'ont été conſervées que pour donner quelqu'idée de la dignité du miniſtere, *& pour exciter le reſpect des fidelles pour l'Oeconomie de Chriſt*, mais non pas pour leur perſuader qu'elles ſoient néceſſaires à la Religion. Qui doute de ce premier but? Cependant elles

(a) *Cemenius in notis* ad Diſcipl. cap. 2.

(b) Ces Rituels, dit Comenius, ne ſont jamais à la ſuite des Catechiſmes & des livres de prieres, afin qu'ils ne ſoient pas trop expoſés à la curioſité du peuple. Ils reſtent toujours entre les mains des Miniſtres: & pourquoi cela, ajoute-t-il? Voici la reponſe: *il n'y a pas de mal que les Miniſtres de la Religion ſe reſervent quelque choſe de miſterieux. Le peuple mépriſe ce qu'il connoit trop. La Religion aime d'être voilée.* Les Catholiques trouveront ce raiſonnement très favorable à leur cauſe.

les ſeules frappent les ſens, & le peuple leur doit les larmes qu'il verſe. D'ordinaire le nouveau Miniſtre n'eſt d'abord que l'adjoint d'un autre plus vieux & plus experimenté: & cela pendant les deux premieres années de ſon miniſtere, afin qu'il acquiere de l'experience, & qu'il aprenne par l'exemple & la pratique comment il doit gouverner les conſciences de ſon troupeau & pourvoir à leurs beſoins.

L'élection de l'*Antiſtes* eſt un peu plus ſolennelle. Après la mort d'un *Antiſtes* on doit aſſembler un Synode general, ou ſeulement un particulier, s'il n'y a pas long tems que le general a été aſſemblé. On commence par un jour de jeûne & de prieres. On fait un préche ſur les devoirs de l'Evêque. Après le préche on procede à l'élection par des billets, & l'on remplit ainſi la place vacante à la pluralité des voix. Le jour d'après on annonce aux fidelles que l'élection a été faite, & que Dieu a montré comment on doit reparer la bréche faite à ſon Egliſe. Alors l'*Antiſtes* ordinant exhorte celui qui a eu pour lui les ſuffrages de ſe produire à la face du troupeau. En même tems un autre *Antiſtes* l'appelle. Il ſe préſente. On lui demande s'il reconnoit véritablement cette vocation pour une vocation divine; s'il promet d'en remplir les engagemens. Après une reponſe convenable, on lit le formulaire &c. comme à l'ordination du Miniſtre.

Des Miniſtres de l'Egliſe il eſt naturel de paſſer à l'ordre des devotions, à la maniere d'adminiſtrer les Sacremens &c. Les fidelles s'aſſemblent quatre fois chaque dimanche, & en été cinq fois à commencer depuis Pâques. Cette cinquième fois eſt pour la jeuneſſe & les domeſtiques: on leur explique le Catechiſme & on les examine. Aux quatre autres aſſemblées on explique l'ancien & le nouveau Teſtament. L'aſſemblée s'ouvre par le chant d'un hymne, ou d'un Cantique. La priere ſuit le chant & le Sermon ſuit la priere. Après le Sermon l'on fait une autres priere, on chante, & le Miniſtre termine cet exercice de devotion par la benediction qu'il donne à ſes auditeurs. Après les préches les jeunes hommes & les jeunes filles doivent reſter pour être examinés, les uns par le Miniſtre & quelques Anciens, les autres par les *Matrones* dont j'ai parlé. La Diſcipline nous dit que ces préches ſont très ſimples, ſans fleurs d'éloquence & compoſés uniquement de paroles & de paſſages de l'Ecriture.

Le Baptême des *Freres* n'a rien qui le diſtingue de celui des Reformés, (Calviniſtes) auquel je renvoye. La Cene, qui en general eſt auſſi la même chez les uns & les autres, a pourtant ce qui ſuit de remarquable, qu'avant de la faire, les Miniſtres doivent demander à leurs Conſiſtoires l'état du troupeau, s'il n'y a pas quelque ſcandale, ou quelque malverſation qui oblige de reculer la Cene. Selon la Diſcipline le pere de famille doit en cette circonſtance rendre lui même compte de l'état de ſa maiſon en ce qui concerne la conſcience; il doit s'examiner devant le Paſteur, lui decouvrir ſon ame, pour ainſi dire. En un mot c'eſt ici une eſpèce de Confeſſion, après laquelle on eſt cenſuré, & même ſuſpendu de la Cene, ſi l'on le merite, ou ſi l'on ne témoigne une repentance bien ſincere. Il paroît par cette Diſcipline, que chez les *Freres* on communie, ou l'on communioit (*a*) les enfans, du moins ceux qui approchoient de l'adoleſcence. Ces *Freres* prenoient la Cene à genoux, ſelon que cela s'eſt pratiqué (*b*) à Zuric depuis la Reforme: mais, nous dit-on, en 1494 on avoit introduit la coutume de communier debout. (*c*) La perſécution que cette coutume cauſa la fit abolir.

Je

(*a*) *Primò viri, tum adoleſcentes, tandem pueri accedant.*
(*b*) Hoſpinian. *in Hiſt. Sacram.*
(*c*) *Excitata ob id atrociore perſecutione, deſiſtere fuerunt coacti.*

Je ne dois pas oublier ce que la Discipline appelle (a) *la maniere de recevoir les Novices*, qui est un usage assés conforme à la Confirmation des Latins. On interroge les adultes, pour savoir d'eux leur croyance & sur quel fondement ils se sont *enrollés sous l'étendart de l'Unité.* Si l'on les trouve bien instruits & de bonnes mœurs, on les reçoit, autrement on les renvoye à une autre fois; & cela se passe en particulier dans le Consistoire, rarement aux yeux du public. En les reçevant comme Chrétiens confirmés on leur représente l'état & les devoirs du Chrétien, les consolations d'un côté, les croix & les persecutions, l'opprobre même & l'ignominie de l'autre, la soumission que Dieu exige, la docilité dans les occasions qui demandent des remontrances, &c. Enfin ces adultes se mettent à genoux, & le Ministre priant avec eux demande à Dieu qu'il veuille leur pardonner les péchés de leur jeunesse &c.

Le mariage & la visitation des malades n'ont rien qui les fasse distinguer, excepté qu'à ceux-ci on donne la Cene, s'ils la demandent, mais en présence de quelques témoins, afin que cela forme une petite assemblée de fidelles. Aux funerailles on a conservé, dit la Discipline, le pieux usage de quelques autres païs, qui est que le Ministre à la tête d'une troupe de jeunes étudians convoye le mort en chantant jusqu'au cimetiere. Le Ministre fait là un Sermon funebre, & parce qu'on y mêle quelque chose touchant le défunt, on peut bien l'appeller aussi oraison funebre.

Outre le Dimanche, que la Discipline ordonne de celebrer très religieusement, l'Unité avoit conservé plusieurs Fêtes solennelles, même des Fêtes des Apôtres & des Martyrs, & des jeûnes quatre fois l'année. Je ne donne point ici de détail de la maniere que les Ministres exercent la jeunesse commise à leurs soins, ni de l'extrême regularité qu'ils sont obligés d'observer en public & dans leur domestique, ni de celle que la Discipline demande dans la conduite des fidelles du troupeau. Pour mieux conserver l'ordre & la pureté de la Doctrine & des mœurs, l'*Antistes* fait tous les ans la visite de son Diocese.

Il n'y a rien de remarquable dans l'élection de l'Ancien; & pour les *Anciennes*, que j'ai qualifié plus haut du nom de *Matrones*, il est à remarquer qu'elles sont élues par les *Anciennes*. La dedicace des Eglises, lorsque les *Freres* avoient encore la permission d'en avoir, étoit toute simple. On assembloit le troupeau, on lui représentoit le but qu'on se proposoit par ce nouveau Temple. On chantoit, on se mettoit à genoux pour prier, le Ministre faisoit un préche convenable à la circonstance & donnoit enfin la benediction à ses fidelles.

Je finis par la penitence & l'excommunication. La Discipline est aussi rigide, aussi exacte sur cet article que sur tous les autres. D'abord l'admonition & la correction fraternelle suivoit de la part des autres *Freres*, ou des Pasteurs la connoissance qu'ils avoient des fautes d'un *Frere*. Tout cela se faisoit secretement jusqu'à ce que l'on commençat de s'appercevoir que ces menagemens ne produisoient aucun bon effet. Alors le Consistoire prenoit connoissance de la faute & se servoit du pouvoir des Clefs en suspendant le rebelle du Sacrement de la Cene, jusqu'à ce qu'il fut véritablement repentant. Mais si le pécheur persistoit dans son endurcissement, & si outre cela le scandale qu'il avoit causé étoit extrême, on l'excommunioit du haut de la chaire, & on le regardoit chez les *Freres* de l'Unité, comme un publicain & comme un Payen, selon les ordres de Jesus Christ, jusqu'à ce qu'une répentance proportionnée au péché ramenat l'excommunié dans le sein de l'*Unité.*

IV. DIS-

(a) *Forma Novitios recipiendi.*

IV. DISSERTATION

OU L'ON TRAITE DE LA

RELIGION,

Et des CEREMONIES *des* LUTHERIENS.

J'Ai donné dans la premiere de ces Dissertations une idée generale du Lutheranisme & de son origine. J'ai montré quelques-unes des variations qui ont suivi ses commencemens; & sans louer ni blamer indiscretement les Catholiques défenseurs de l'*Autorité absolue de l'Eglise, invariable dans sa Doctrine & dans ses décrets*, & de celle de son Chef, ou les nouveaux Religionnaires qui justifient leur séparation par l'indispensable nécessité de (*a*) l'examen, qui expose aux variations & ne manque gueres de multiplier les Sectes & les partis; j'ai suivi en historien les progrés de la Reforme jusqu'au Concile de Trente, laissant toujours au lecteur la liberté de donner ses suffrages au parti qui lui plairoit le plus. Un Auteur qui fait profession d'être Chrétien & de reconnoître J. C. pour maitre ne doit pas écrire autrement: si malgré cela il s'égare dans les préjugés, c'est un défaut de l'humanité. J'avoue pourtant qu'il seroit fort à souhaiter que l'Eglise n'eut point été divisée & que l'on se fut suporté les uns les autres avec autant de charité dans la *Bergerie du grand Pasteur*, que l'on est obligé de le faire dans un Etat, où l'on se reconnoit tous sujets d'un seul Maitre. Mais puisque les choses sont venues à un tel point que les Catholiques ne sauroient ceder aux Protestans sans abandonner leur Autorité absolue, & que d'autre côté les Protestans ne sauroient se passer de l'examen pour soutenir la justice de leur Reforme, il me sera bien permis de laisser à J. C. seul la decision du salut des uns & des autres, & de déclarer cependant, *qu'un Lutherien ou un Calviniste honnête homme & bien vertueux est infiniment preferable devant Dieu à un Catholique vicieux, qui se couvre du bouclier de la foi qu'il ne connoit pas & fait gloire de haïr tous ceux qui ne portent pas ce nom de Catholique qu'il deshonore*. Avec cette même liberté je continuerai de rapporter le bon & le mauvais des partis: la Religion de J. C. ne perd rien à employer cette vérité qui expose simplement le bien & le mal: mais il n'en est pas ainsi chez les hommes. Plus ils se croyent depositaires des droits divins, plus ils la maltraitent: & c'est à cause de cela qu'elle n'ose peindre les vices cachés sous le Diademe des Rois, souvent même sous la Tiare des Pontifes, & sous la Mitre des Prélats.

Dans cette même Dissertation j'ai rapporté plusieurs reunions projettées entre les

(*a*) Il y a un examen nécessaire dans la Religion, & sans lequel la foi est aveugle. C'est celui dont j'ai parlé ailleurs. C'est l'*examen des Motifs qui menent à la credibilité*. J'ai allegué en même tems un passage de l'Evangeliste S. Jean, qui contient ces motifs. „ Ce n'est plus sur ce que vous nous avés dit, „ que nous croyons en lui, (Jesus Christ) car nous l'avons oui nous mêmes, & nous savons qu'il est „ vraiment le Sauveur du monde." Ce passage renferme le raisonnement, & l'examen opposés à la foi aveugle. Tous les Chrétiens sont aussi capables de cet examen, que d'observer les préceptes du Decalogue.

les partis, & d'ordinaire j'ai choisi les plus remrrquables. Il est certain que j'aurois pu en rapporter beaucoup d'autres, & peut-être même de celles que l'on trouvera marquées de quelque circonstance notable. Je pouvois donner aussi un détail historique des conférences, des colloques & des controverses qui auroient pu devenir des voyes de reunion, si l'un des deux partis eut voulu ceder, ou qu'il y eut eu de part & d'autre dans ces combats de Religion autant de bonne foi, de generosité, de vrai courage que les gens de guerre en exigent dans une querelle qui se vuide d'homme à homme par les armes. Mais outre que ces détails ne sont gueres du ressort de cet Ouvrage, je ne crois pas que j'aprisse rien de fort interessant au lecteur, en lui disant par exemple, qu'en divers tems un Jaques André Schmidlin, Theologien fort emporté, & fort turbulent, & qui méritoit plûtôt de rester à l'attelier de son pere, que de presider à des conférences de Religion, chercha toute sa vie à opprimer & les Reformés & les Catholiques Romains sous le poids de cette *autorité persecutrice* que les Lutheriens reprochoient à Rome; (*a*) qu'en l'année 1564 il y eut un Colloque à Mulbrun, sous l'autorité de l'Electeur Palatin & du Duc de Wirtemberg, entre les deux partis, Lutherien & Reformé, pour voir de s'accorder sur l'Eucharistie, cette pierre d'achopement, qui arrête depuis si long tems tous les partis du Christianisme: mais que pour défendre un sentiment non moins incomprehensible que celui qu'on reproche aux Catholiques, ce Schmidlin employa les plus absurdes sophismes, & avança hardiment toutes sortes de paradoxes insoutenables; qu'enfin le Colloque fait suivi d'une foule d'écrits passionnés, qui ne produisirent d'autre effet que celui d'irriter encore plus les uns & les autres, & de montrer au grand jour les excès de cet esprit theologique, qui plûtôt que de ceder se retranche sous les expressions les plus dures, pour ne rien dire de pis. Donnons en ici un exemple. Un certain Marbachius zélé Lutherien écrivant contre un Sacramentaire s'exprime ainsi: „ (*b*) Nous croyons „ non seulement que Jesus Christ, après être monté au Ciel dans sa nature hu„ maine, & s'y être assis à la droite de son Pere, est personnellement (c'est„ à-dire dans cette humanité) avec le pain & le vin (de la Cene,) mais nous „ croyons même qu'il est par son humanité dans l'enfer, qu'il est de même „ dans chaque verre de biere &c." Dans un autre livre il disoit (*c*) encore, *que les Diables sont dans le même Ciel où J. C. est monté:* paroles par lesquelles à la vérité, il ne prétendoit que soutenir avec exageration l'*Ubiquité de l'Humanité de* J. C. mais l'expression n'en étoit pas moins choquante, ni moins capable de revolter les ames simples. Qu'on eut demandé à ce Lutherien s'il entendoit ce qu'il disoit, il auroit bien osé l'afirmer: qu'après cela on lui l'eut parlé de la Transubstantiation, il n'auroit pas craint de se déchainer contre l'absurdité de ce dogme, & de traiter les *Papistes* de gens qui trahissent leur conscience, qui se moquent dans le cœur du dogme qu'ils défendent de bouche, qui n'oseroient dire qu'ils s'entendent, & qui font du mystere du Sacrement une operation de Magie.

Je n'ai pas non plus jugé à propos de faire l'histoire du formulaire & du livre de la *Concorde*. Elle est du ressort de l'Histoire Ecclesiastique: Je me contenterai seulement de donner une idée generale du formulaire qui fut en 1574 le

(*a*) Voy. Hospin. *Hist. Sacram.* part. ult. pag. 554. & suiv.

(*b*) *Nos Lutherani credimus, quod Christus, postquam humanitate sua in cælum ascendit, & ad dexteram patris sedit, non tantum cum pane & vino, sed etiam in inferno, & uno quoque cantharo cervisario personaliter præsens sit* &c. ex Hospin. ubi sup. p. 629.

(*c*) *In illo cœlo in quod ascendit Christus etiam Diabolos esse.* Hospinian. Ibid.

le fruit d'une aſſemblée à Torgau de quinze Theologiens Lutheriens outrés. Le formulaire a dix articles affirmatifs & vingt negatifs contre (*a*) les Catholiques Romains & contre les Sacramentaires. Les dix affirmatifs contiennent le ſentiment des Lutheriens touchant la préſence réelle, (*b*) *véritable & eſſentielle* du corps & du ſang de J. C. dans la Cene. Les vingt negatifs rejettent les doctrines oppoſées: mais qu'on ne s'attende pas d'y trouver des termes apoſtoliques & des ſentimens de charité. On devoit du moins attendre cela de la part de ces Theologiens Evangeliques, ſortis ſeulement depuis environ cinquante ans de Rome, qu'ils traitoient de perſécutrice & d'ennemie de la charité. Mais point du tout: le formulaire s'exprime avec toute la paſſion de ceux qui veulent regner ſur les conſciences. Le ſentiment de Carloſtad y eſt traité de boufonerie, celui de Zvingle de folie & ainſi des autres. Les uns ſont des enragés, les autres des fanatiques. Calvin, Beze, Bullinger en repandant leurs ſentimens ont repandu par tout des blaſphêmes. Le dernier article negatif, qui rapporte douze ou quinze objections aſſés fortes contre la préſence réelle de l'humanité de J. C. contient en même tems un dechainement violent contre les Sacramentaires & contre la Meſſe. Mais toute compenſation faite les Catholiques Romains diront toujours, qu'il ne leur (*c*) coute pas davantage de ſoutenir la Tranſubſtantiation, qu'aux Lutheriens le dogme de la Préſence réelle. Au reſte ce n'eſt pas aller trop loin que de traiter ces Theologiens de perſécuteurs; puiſqu'à la ſuite du formulaire vinrent l'exil, l'empriſonnement, le banniſſement de ceux qui refuſerent de le ſouſcrire. C'étoit faire une conſpiration contre l'Etat que de communiquer avec des Sacramentaires, de divulguer leurs livres & d'écrire pour la défenſe de leur opinion. (*d*) Peucer, celebre par ſes écrits, & quelques autres de ce tems-là penſerent être les victimes de cette violence & je dois faire ſur tout remarquer ici les trois chefs d'accuſation intentés contre ce Peucer quelques mois après que le formulaire eut été fabriqué à Torgau. 1. On accuſa ce Medecin *Anti-Ubiquiſte* d'avoir conſpiré contre l'Etat, & on le ſomma, ſous peine d'être mis à la queſtion, de déclarer ſes complices. 2. On voulut auſſi le forcer de déclarer les Theologiens & les Conſeillers de la Cour de Saxe avec leſquels il s'étoit entretenu au préjudice du ſentiment Lutherien. 3. On l'accuſa indirectement d'infidelité envers ſon Prince, ou tout au moins on voulut ſoutenir à Peucer, qu'il ne pouvoit lui être fidelle, parce qu'il ne penſoit pas comme lui ſur l'Euchariſtie. Il convenoit bien à de telles gens de crier contre l'Egliſe Romaine.

Il ſe fit en 1576 à Torgau un ſecond formulaire de Concorde, par lequel on acheva de *Canoniſer*, c'eſt ainſi que s'exprime Hoſpinien, l'Ubiquité ſi chere au parti. Mais en 1577 ſix autres Theologiens aſſemblés dans le Monaſtere de Berg près de Magdebourg mirent la derniere main à cette Concorde, & c'eſt ce formulaire de Bergue qu'on appelle maintenant le *livre de la Concorde*, où quelques Puiſſances Proteſtantes blamerent que l'on condamnât tout autre ſentiment

(*a*) Il eſt pourtant à remarquer, que Luther *leur cher pere*, (*noſter dilectus pater*) comme l'appelle le formulaire de la Concorde dans un de ſes articles, ſe conduiſit d'abord d'une maniere ſi incertaine & ſi douteuſe, qu'il ne put s'empêcher de hazarder la permiſſion de croire & la Tranſubſtantiation & la Conſubſtantiation, c'eſt-à-dire le ſentiment qui unit le corps de J. C. au pain de la Communion. „ Je ne „ comdamne pas, diſoit il, l'autre opinion, (de la Tranſubſtantiation) je dis ſeulement que ce n'eſt pas „ un article de foi. . . . . Je permets l'une & l'autre opinion, j'ôte ſeulement le ſcrupule. "

(*b*) Termes du formulaire. V. Hoſpin. *in Concord. Diſcorde* p. 39.

(*c*) Voy. ſur cela Boſſuet *Hiſt. des Variat.* L. 2. & Hoſpin. Hiſtor. Sacram. part. 2. p. 76, à l'endroit qui commence, *vicit ergo Tranſubſtantiatio Romana.*

(*d*) Voy. les perſécutions qu'il ſouffrit en Saxe dans l'Hiſtoire de la Concorde par Hoſpinien.

ment que celui de l'Ubiquité, comme on peut le voir dans (a) l'ouvrage que je cite. C'est aussi à cet ouvrage que je renvoye ceux qui voudront aprendre à fond l'histoire de la Concorde & des querelles qu'elle eut à soutenir en Allemagne & avec les étrangers. Je passe à une chose beaucoup plus essentielle à cette Dissertation: c'est à la description de la Religion Lutheriene.

(b) Pour bien rapporter la croyance des Lutheriens, il faut l'extraire de leurs Livres Symboliques, entre lesquels la Confession d'Augsbourg tient le premier rang: mais auparavant il est nécessaire que le lecteur sache quels sont les Ecrits Symboliques qui parurent successivement depuis la Reforme commencée par Luther. La Censession d'Augsboug fut présentée à Charles V. en 1530 elle fut dressée par Melanchton de concert avec Luther, & fort peu de tems après le même Melanchton fit l'Apologie de cette Confession. Les *Articles de Smalcalde* vinrent ensuite. Je ne m'arrêterai pas à tout ce que l'histoire nous aprend des motifs qui engagerent Luther à dresser à la fin de l'année 1536 ces Articles connus dans toute l'Allemagne Protestante sous le nom d'*Articles de Smalcalde*: je dirai seulement qu'ils furent présentés & aprouvés à l'Assemblée de Smalcalde au commencement de l'année 1537. L'Apologie & les Articles servoient à justifier & expliquer la croyance des Lutheriens, mais les Articles devoient être présentés (c) au Concile general. Melanchton les souscrivit avec cette exception remarquable, „que (d) si le Pape reçoit l'Evangile, (c'est-à-„ dire la Doctrine Lutheriene,) on pourra lui accorder pour l'amour de la „ paix, & pour la tranquillité du Christianisme & des Chrétiens qui lui sont „ soumis, la superiorité sur les Evêques, superiorité qui lui est acquise déja de „ droit humain." Les Catholiques trouvent plusieurs variations des premiers Reformateurs dans ces trois écrits. Je renvoye à M. Bossuet (e) qui les a exactement rapportées.

Je ne dois pas oublier ici deux actes autentiques du Lutheranisme, qui sont le grand & le petit Catechisme de Luther. Quoi qu'on ne sache pas bien en quel tems, il fit ces deux Catechismes, (f) je les place après la Confession d'Augsbourg, parce qu'il y a beaucoup d'aparence que le Docteur Saxon ne pensa au Corps de Doctrine qu'après avoir fait tous les changemens qu'il croyoit nécessaires à sa Reforme.

La

(a) *Hospinianus* ubi sup.

(b) J'ai dit dans la preface generale de cet Ouvrage, que M. *Maichel* me fourniroit une Dissertation sur la Religion Lutheriene & sur ses ceremonies. Je déclare ici que je n'ai jamais reçu cette Dissertation, & que ce savant homme, se trouvant sans doute trop occupé à d'autres études plus importantes n'a pû me fournir que quatre feuillets contenant uniquement la différence des sentimens sur la predestination entre les Lutheriens & les Calvinistes, & la note que l'on trouvera ci-après sur la *Présence Réelle.*

(c) Sous ce titre; *Articuli Christianæ Doctrinæ, qui Concilio Mantuæ vel alibi congregando exhibendi sunt, indicantes quid recipere, vel concedere possimus & quid non: scripti à D. Martino Luthero* Anno 1537. Ils le furent pourtant au mois de Decembre 1536. M. *Pfaffius*, qui me fournit cette petite note, raporte ces Articles en Latin de la traduction d'un certain *Pierre Goneranus.* Voy. le Recueil qu'il a publié sous le titre de *Ecclesiæ Evangelicæ Libri symbolici* p. 383.

(d) *De Pontifice autem statuo, si Evangelium admitteret, posse ei, propter pacem & communem tranquillitatem Christianorum, qui jam sub ipso sunt, & in posterum sub ipso erunt, superioritatem in Episcopos, quam alioqui habet jure humano, étiam à nobis permitti.* Tel étoit le sentiment de ce Theologien plus moderé que Luther, & qui vraisemblablement auroit pû amener les esprits à la reunion, s'il eut eu antant d'adresse que de savoir & de douceur. Mais M. *Pfaff* prétend que cette avance étoit inutile, attendu que la condition étoit impossible. Il ajoute aussi, mais sans en donner de preuve, que dans la suite Melanchton retracta cette clause de sa souscription V. M. *Pfaff.* ubi. sup. p. 425.

(e) Dans son *Histoire des Variations.*

(f) M. *Pfaff*, dans sa Dissertation sur les Livres Symboliques, dit que ces deux Catechismes furent publiés en Alleman par Luther en 1529 après une visite generale qu'il fit des Eglises de Saxe en 1528. Le petit Catechisme n'avoit d'abord que cinq Articles: ensuite on en ajouta un sixième, & l'on fit d'autres additions. Le grand Catechisme fut composé pour l'usage des Curés.

La Confession Saxonique est de l'année 1551 de même que celle de Wittemberg. La premiere fut dressée par Melanchton, & l'autre par Brentius. Melanchton appelloit sa Confession une repetition de celle d'Augsbourg: on assure que Wittemberg donnoit le même nom à la sienne. Cependant il y avoit quelque chose de plus, & si l'on en croit les Auteurs Catholiques & quelques Sacramentaires, elles n'étoient exemptes ni de variation, ni de contradiction. On pourroit mettre à la suite de ces Confessions le Catechisme de Wittemberg, qui est de l'année 1571 le *Consensus* de Dresde, qui est du mois d'Octobre de la même année & le *Grondfest* ou *fondement*, aussi de 1571 dont le *Consensus* de Dresde est l'abregé. Celui-ci est en forme de Confession de foi. Mais ces écrits ne regardent pas le corps entier du Lutheranisme. Après cela je ne trouve plus que le formulaire de la Concorde, dont j'ai parlé, & diverses assemblées qui suivirent la publication de ce Formulaire, dans une desquelles il fut signé, dit on, (*a*) par plus de huit mille Ministres.

C'est de ces écrits que j'extraits le précis qui suit de la croyance particuliere des Lutheriens, tant en ce qui les éloigne des Catholiques Romains, qu'en ce qui les sépare des Reformés: étant inutile de toucher aux articles de croyance qui leur sont communs avec les uns & les autres. Ils ne reconnoissent que (*b*) quatre Conciles Oecumeniques, de Nicée tenu en 325 de Constantinople en 381 d'Ephese en 431 & de Chalcedoine en 451. Ils rejettent absolument le mérite des œuvres dans le salut, jusques-là même qu'ils regardent (*c*) les vertus des sages Payens comme des vices. Mais il est nécessaire de raporter un peu au long les sentimens des Lutheriens sur cette matiere si épineuse. Ils croyent generalement que J. C. est mort pour tous les hommes pécheurs en Adam, mais que ceux-là seuls qui croyent en J. C. & perséverent dans leur foi seront sauvés. *La prévision* que Dieu a eue de toute éternité de cette foi est le fondement de l'*élection* ou *predestination* des fidelles: (*d*) ainsi ils n'admettent pas le Decret ou la predestination absolue des Reformés, parce qu'ils ne croyent pas, comme ceux-ci, que la predestination soit un simple effet de la volonté de Dieu: comme si Dieu n'avoit absolument choisi de toute éternité qu'un certain nombre de personnes, pour les faire des objets de sa grace & de sa misericorde; & cela sans aucun égard pour leur foi. Ils considerent l'élection de la même maniere que la justification. Si la cause instrumentale de la justification c'est la foi, la prevision qui est en Dieu de cette foi des fidelles l'est de leur élection. Pour le Franc Arbitre, le Lutheranisme nie son pouvoir avant la conversion du pécheur, & soutient que l'homme n'est converti que par le secours tout seul de la Grace. Cependant, ajoutent-ils, cette Grace n'est pas irresistible. La distinction entre la Grace *efficace* & la Grace *suffisante* ne les satisfait point. Ils soutiennent que toute Grace divine est efficace, mais que si elle

(*a*) M. *Pfaff* le dit ainsi ubi sup.

(*b*) Cela leur est commun avec les Reformés.

(*c*) Distinguons. Ils ne sont pas tous du même sentiment sur cet article. Beaucoup de Lutheriens, & peut-être même la plus grande partie, croyent ce que je rapporte ici, fondés sur ce qu'il n'y a point de grace & point de salut hors de la foi en J. C. Or dit-on, sans la foi & sans la grace, les bonnes œuvres & la vertu n'ont d'autre fondement que l'orgueil & l'amour propre. D'autres Lutheriens plus charitables suspendent au moins leur jugement. Mais les plus tolerans du parti ne refusent pas le salut aux Payens, qui vivent en gens de bien conformement aux lumieres de la Religion naturelle. M. Pfaff s'est déclaré pour ce sentiment dans une Dissertation qu'il a publié sur cette matiere. Rendons ici à ce savant la justice qui lui est due. Personne ne seroit plus capable de reunir les esprits & de les ramener aux principes du véritable Christianisme.

(*d*) Il n'est pas nécessaire que j'indique la difference qui se trouve ici entre les Lutheriens & les Catholiques, tant Jansenistes que Molinistes, sur la Grace & sur la Predestination. Elle est assés claire.

elle n'eſt pas ſuivie de ſon effet, c'eſt la faute du pécheur. Les Lutheriens raiſonnables avouent que ce ſyſtême eſt plein de difficultés. Avouons auſſi qu'il eſt plein de contradictions, & pour ne rien garder ſur le cœur, avouons enfin que tous les Theologiens du Chriſtianiſme auroient bien dû nous laiſſer la permiſſion de nous ſauver ſans leur obſcur & inutile verbiage touchant le *Decret*, *l'élection*, la *Grace efficace*, *particuliere*, *univerſelle*, *irreſiſſible*, *amiſſible*, *inamiſſible*, *ſufiſante*, le *pouvoir prochain* &c. Les Lutheriens ne reconnoiſſent que deux Sacremens; le Baptême & la Cene. Ils rejettent la Tranſubſtantiation, la Meſſe, l'élevation & l'adoration du Sacrement, les ceremonies & tout le culte exterieur que l'Egliſe Romaine obſerve à l'égard du corps & du ſang de J. C. mais ils croyent la (*a*) préſence réelle de l'humanité de J. C. *avec*,

(*a*) „ Quant à la Cene, dit M. *Maichel* en propres termes dans l'écrit dont j'ai parlé, les Lutheriens, comme tout le monde ſait, defendent la Préſence réelle, c'eſt-à-dire, que chaque Communiant reçoit avec les ſymboles du pain & du vin le propre & véritable Corps & Sang de J. C. „ Ainſi ce n'eſt pas ſeulement aux vrais participans qu'ils reſtraignent cette Préſence réelle; ils l'étendent même juſqu'aux indignes". Après cela il ſe plaint d'un auteur moderne, qui n'a pas aſſes bien rapporté la croyance des Lutheriens, quand il a dit, qu'ils conviennent avec les Peres que les méchans ne mangent point la chair & ne boivent point le Sang de J. C. encore qu'ils en prennent le Sacrement à leur condamnation. „ Mais continue M. *Maichel*, il ſemble que ce ſavant homme depeint la „ croyance des Lutheriens, non pas telle qu'elle eſt, mais telle qu'il voudroit qu'elle fut. Pour voir „ clairement le contraire de ce qu'il dit, on n'a qu'à conſulter les livres ſymboliques, auſſi bien que „ ceux que des Docteurs particuliers ont publiés ſur ce ſujet. Auſſi les Reformés dans leurs Syſtêmes Theologiques ont bien ſouvent reproché ce ſentiment aux Lutheriens; de ſorte que pour le „ fait il n'y eſt point de doute que ce ne ſoit la croyance de cette Religion. Il faut pourtant obſerver, que cette Préſence réelle ne s'étend que juſqu'à l'uſage de ce Sacrement, & que pour ſa maniere les Lutheriens ſoutiennent qu'elle ne ſoit ni phyſique, ni locale, ni une preſence charnelle du „ Corps de J. C. mais ſacramentale & incomprehenſible, dont il n'y ait point de pareille dans la nature. Ils ſe fondent en cela ſur les paroles de l'Inſtitution, *ceci eſt mon Corps*. D'autres ont auſſi mis „ en uſage l'*Ubiquité* du Corps de J. C. qu'ils regardent comme une ſuite de l'union hypoſtatique des „ deux Natures en J. C." Tels ſont les ſentimens Lutheriens ſelon M. *Maichel*. De peur d'y alterer la moindre choſe, je n'ai rien voulu changer au François de ce Lutherien. Laiſſons cependant aux lecteurs la liberté de comparer & d'accorder ceci avec tout ce que j'ai dit ci-devant, & de juger par eux-mêmes, ſi une *Préſence réelle par laquelle* chaque *communiant reçoit le propre & véritable Corps & Sang* de J. C., préſence qui n'eſt pourtant *ni phyſique*, *ni locale*, *ni charnelle*, *mais ſacramentale & incompréhenſible*, *dont il n'y ait point de pareille dans la Nature*, ſi dis-je une telle Préſence eſt beaucoup plus claire, mieux fondée, plus digne de la Religion Chrétienne que la Tranſubſtantiation, à laquelle par parentheſe, il convient auſſi d'être incompréhenſible & de n'avoir pas ſa pareille dans la Nature. Appliquons hardiment à tous ces ſyſtêmes ce que nous avons dit ſur la Grace & ſur la Juſtification. Si les eccleſiaſtiques vouloient nous permettre de penſer & de parler librement, on pourroit étendre beaucoup plus loin ces paroles, que M. *Maichel* n'avance qu'en faveur de la reunion qu'il ſouhaiteroit entre les Lutheriens & les Reformés. „ Il ſemble que ſi l'on vouloit bien s'entendre & developer les termes, „ ambigus dont cette queſtion a été embaraſſée, on pourroit facilement concilier à cet égard les ſentimens des Lutheriens & des Reformés; ce qu'on a déja fait voir." Enfin voici ce que M. *Maichel* ajoute ſur la bonne intelligence des Lutheriens & des Reformés contre les Romains ſur le Culte Religieux de l'Euchariſtie: „ il eſt digne de remarque, que les Lutheriens, quoique reconnoiſſant la Préſence réelle du Corps de J. C. condamnent également avec les Reformés tout le Culte Religieux que l'Egliſe Romaine adreſſe au Sacrement: ce qui a été ſans doute une des cauſes principales pourquoi les „ Reformés dans un Synode de Charenton ont fait un canon exprès pour admettre les Lutheriens „ comme tels (il veut dire aparemment comme Reformés) à leur Communion, voyant que le Préſence „ réelle n'entraine aucune dangereuſe conſequence après elle dans le Culte, qui fait le principal dans la „ Religion Chrétienne, & auquel il faut avoir un juſte égard dans le jugement qu'on fait ſur l'importance „ des Dogmes & des controverſes". Mais le Catholique Romain pourra repondre que le Lutherien manque de reſpect à J. C. en ce qu'il n'adore pas ſon Humanité devenue participante des attributs de la Divinité dans la Préſence réelle & l'Ubiquité. Je renvoye pour les autres objections à ce qui a été deja dit plus haut. A l'égard des avances que les Reformés ont faites aux Lutheriens, outre que ceux-ci les ont mepriſées, les Catholiques veulent que la politique y ait eu beaucoup de part & que l'on n'y ait travaillé qu'à deſſein de ſe reunir plus fortement contre Rome l'ennemi commun. Au reſte après avoir bien lû & relu ce qui a été écrit pour & contre ces opinions, on ne ſauroit nier, ce me ſemble, que Luther n'ait admis la Préſence réelle par la force de ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*: mais dans la ſuite on a dit que J. C. n'étoit dans l'Euchariſtie que par l'uſage, c'eſt-à-dire par la Communion; pour ſauver à ce que je crois, des contradictiops qui pouvoient reſulter de la doctrine de Luther. Outre que ce ſentiment diſpenſe bien mieux de l'adoration, de l'élevation &c. *Les Elemens viſibles*, dit M. Pfaffius, *quoique conſacrés, ne ſont point le Sacrement de l'Euchariſtie*, *juſqu'à ce qu'on mange le pain & boive le vin* &c.

C. *avec*, *dans* & *ſous* le pain & le vin de la Communion, & avancent pour la défenſe de leur (*a*) *Ubiquité*, que toutes les perfections de la divinité de J. C. ont été communiquées à ſon humanité. Ils rejettent le culte des Saints & des Reliques. Nous devons, diſent-ils, imiter les Saints & nous les propoſer pour modelles, mais nous ne devons point les invoquer, ni attendre aucune vertu de leurs Reliques &c. Ils comdamnent les peines & les ſatisfactions humaines: vœux, pelerinages, neuvaines, macerations,œuvres de ſurerogation, c'eſt-à-dire, ces œuvres qui vont au delà de ce qu'on doit faire par devoir &c. Ils rejettent les diſtinctions des viandes & le Carême, les vœux monaſtiques & les Couvens, le Celibat des Eccleſiaſtiques, le ſervice en langue inconnue au peuple & generalement toutes les ceremonies qui ſont obſervées dans l'Egliſe Catholique. Voilà principalement ce qui diſtingue la Religion des Lutheriens de celle de l'Egliſe Romaine. Voyons leurs uſages & leur diſcipline.

Les CEREMONIES *des* LUTHERIENS.

Je commence par la dedicace des Egliſes, telle qu'on la fait en Saxe. On s'aſſemble Paſteurs & fidelles à la maiſon du Curé, ou même près de l'Egliſe qui doit être conſacrée, & l'on s'arrange enſuite deux à deux pour faire une fois, & quelquefois trois la Proceſſion tout autour en chantant des hymnes & des cantiques. Après cette devotion preliminaire on entre dans l'Egliſe, & l'on y chante encore & l'on y écoute des lectures ſaintes, & un préche propre à la ceremonie du jour. Si le (*b*) revenu de l'Egliſe le permet, ou ſi les fidelles ſont aſſés riches, on prie le *ſurintendant* de la capitale d'aſſiſter à la ceremonie, de benir l'Egliſe, de la conſacrer par un préche ſolennel de ſa façon: & pour lors on lui fait un préſent convenable & un regal. (*c*) Mon auteur raporte enſuite la dédicace d'une Egliſe du faubourg de Dresde appellé *Fredericſtat*, qui fut faite en 1730. La proceſſion partit de l'endroit, où ſe faiſoit auparavant le ſervice Lutherien. Les Etudians & les Ecoliers alloient devant en chantant. Suivoient après celui que les Lutheriens nomment *ſurintendant*, portant la Bible, le Paſteur ordinaire portant le calice & la patene, deux Diacres, dont l'un portoit le tronc, l'autre le livre de la Diſcipline. Un grand nombre de fidelles Lutheriens de tout âge & de tout ſexe achevoit de former cette

(*a*) Voici ce que dit M. *Maichel* „ſur la communication des *Idiomes*, qui eſt un autre dogme con„ſiderable, qui fait une différence de la croyance des Lutheriens de celle des Reformés. Ici les Lu„theriens ſoutiennent, que la Nature Divine en vertu de l'Union Hypoſtatique a véritablement & „réellement communiqué ſes attributs & ſes proprietés à la Nature humaine, de ſorte que celle-ci eſt „auſſi *toute préſente*, *toute puiſſante* &c. pour ce qui eſt de certains attributs, qui ſemblent détruire la „vérité de la Nature humaine, comme eſt, par exemple, l'*immenſité*, l'*infinité*, l'*éternité*, les Luthe„riens diſent, que ces attributs ne conviennent que *mediatement* & *indirectement* à la Nature humaine: „de ſorte que quoique je ne puiſſe dire, *le Corps de* J. C. *eſt immenſe*, *infini & éternel*, cette propo„ſition eſt pourtant très vraye, *le ſang de* J. C. *eſt d'un prix infini*, *le mérite de ce divin mediateur eſt* „*d'une valeur immenſe & éternelle*; & cela à cauſe de l'Union Hypoſtatique, par laquelle il n'y a „qu'une ſeule perſonne en J. C. Cette derniere vérité ne leur eſt pas conteſtée par les Reformés, „quoi qu'ils ne veulent pas reconnoitre pour la même raiſon la communication des *Idiomes* dans le pre„mier ſens: en quoi les Lutheriens oppoſent que la *toute préſence*, & les autres attributs ne contien„nent rien qui ne puiſſe véritablement convenir à la Nature humaine, parce que l'étendue n'étant à „leur avis qu'une ſimple affection ou proprieté naturelle du Corps, la *toute préſence* par conſéquen„ce peut-être communiquée à la Nature humaine, ſans que cela détruiſe l'eſſence & la vérité de la „Nature humaine en J. C." Remarqués que l'on trouve ici quelque choſe de favorable à la Tranſubſtantiation.

(*b*) *Kirchen ærarium.*

(*c*) *Hiſtoire des Ceremonies Eccleſiaſtiques* de Saxe en Alleman impr. en 1732.

cette proceſſion. L'on ſe rendit ainſi à l'Egliſe, on y chanta des Cantiques au ſon des inſtrumens de Muſique; après quoi le *ſurintendant* précha ſur la ſolennité de la ceremonie: & afin que les ſens euſſent auſſi leur part de la fête, un feſtin en fit la clôture, où l'on ſe regala des mieux. Mais cependant, s'il faut en croire notre hiſtorien, tout *s'y paſſa dans la crainte de Dieu.* Il décrit une autre conſécration, qui eſt celle d'une Egliſe de Pilnitz, très remarquable ſelon lui & très digne de paſſer à la poſterité. Mais comme je ne fais pas profeſſion d'ennuyer les lecteurs par des repetitions inutiles, il ſuffit de lui aprendre que cette conſecration de Pilnitz fut honorée d'une proceſſion plus nombreuſe, & qu'après la predication, la Communion fut adminiſtrée aux principales perſonnes de la Proceſſion par le Paſteur ordinaire du lieu, qui avoit pour ſon aſſiſtant un autre Paſteur, le *Te Deum* ayant été chanté auparavant en muſique. Paſſons à quelque choſe de plus digne d'attention, à quoi donne lieu l'anniverſaire de la fondation d'une Egliſe. C'eſt, dit-on, l'uſage dans preſque toute l'Allemagne de celebrer ces anniverſaires en Autonne ſous le nom de *Kirchweie* (Dedicace d'Egliſe) & de là ſont derivées ces fêtes connues en Alleman ſous le (*a*) nom de *Kirch-miſſe.* Elles conſiſtent d'abord en quelques dévotions, mais l'eſſentiel eſt toujours de s'aſſembler entre parens & amis pour ſe regaler. L'hiſtorien des Ceremonies eccleſiaſtiques de Saxe écrit que ces fêtes ſe celebrent en Autonne plûtôt qu'en une autre ſaiſon, parce que d'ordinaire *les nouvelles Egliſes ſont achevées de bâtir en Autonne.* Quoiqu'il en ſoit ces *Kirch-miſſe* ont donné leur nom aux foires, parce que les aſſemblées des parens & des amis, & ſans doute auſſi la devotion, qui faiſoit l'ouverture de l'anniverſaire, attirant inſenſiblement beaucoup d'étrangers, on jugea que ce tems étoit très propre pour négocier &c. Ajoutons d'autres circonſtances très propres à établir les foires ſous les auſpices de ces fêtes anniverſaires. C'eſt que les Seigneurs des lieux donnoient alors des feſtins au peuple; on faiſoit des réjouiſſances à l'honneur des Saints auxquels les Egliſes étoient dediées, on faiſoit des proceſſions ſolennelles. Enfin le Clergé, ſous le beau prétexte de ſervir Dieu & d'exciter la pieté des peuples, leur étalloit alors avec les Reliques & les autres objets de devotion, toutes ſes richeſſes & la magnificence des Egliſes, ſur tout dans les endroits où les Prélats étoient devenus Seigneurs temporels. Cette origine n'empêche pas que ces Fêtes ne ſoient conformes en certaines choſes aux *Feriæ* & aux *Nundinæ* des Romains, qui avoient comme les notres leurs plaiſirs, leurs privileges, leurs exemtions de certains droits &c.

Je ne touche ici ni aux droits & privileges des Egliſes, ni à leurs revenus. Les Egliſes ont perdu la plus grande partie de ces avantages depuis la Reformation. Quoique quelques bonnes ames de la Reforme regardent comme un acte de pieté de faire du bien aux Egliſes & à leurs Miniſtres, il ne leur eſt jamais permis de ruiner leurs familles & de faire des donations injuſtes pour enrichir des Paſteurs, pour bâtir des temples, ou pour d'autres ſemblables motifs, moins fondés ſouvent ſur la pieté d'un mourant que ſur la crainte de l'avenir, ou ſur la foibleſſe de l'eſprit. Peut être que la Reforme porte trop loin

ſa

(*a*) En Latin, ou plûtôt en Grec, *Encænia, renovationes.* Un Auteur qui a fait en Hollandois le curieux *Recueil des Ceremonies de table* remarque, à la vérité après pluſieurs autres, que ce mot eſt compoſé de deux autres qui ſignifient *Egliſe* & *Meſſe*, parce qu'en dediant l'Egliſe on y celebroit la premiere Meſſe, dont on faiſoit enſuite l'anniverſaire. De là cette fête annuelle a été nommée *Kirchmis*, en Hollandois *Kermis.*

ſa ſeverité ſur cet article, mais auſſi dans quel excès ne tombe t'on pas quelquefois chez les Catholiques? Je ne ſaurois m'empêcher d'en remarquer un qui a fait beaucoup de mal en France. Autrefois celui qui ne leguoit rien par teſtament à l'Egliſe étoit privé des honneurs de la ſepulture; & ſi l'on mouroit ſans teſter, un Prêtre autoriſé par le Pape ſuppléoit à ce défaut, dreſſoit un teſtament & faiſoit la part de l'Egliſe telle qu'il le jugeoit à propos. L'Egliſe étoit en trop bonnes mains pour devoir craindre que la portion fut petite. Le Parlement abolit enfin ce pernicieux uſage, qui étoit dû ſans doute à la maxime ſecrette de la plûpart des Eccleſiaſtiques, *que la Republique eſt dans l'Egliſe*, au lieu que ſelon l'ordre naturel du gouvernement, (*a*) *l'Egliſe eſt dans la Republique*.

Les Egliſes ont des (*b*) adminiſtrateurs de leurs revenus, & afin que tout ſe paſſe dans les regles, ils ſont obligés de rendre compte de leur adminiſtration & de leur recette au Magiſtrat. Il faut, dit (*c*) d'un auteur Alleman, conſiderer les Egliſes comme des pupilles, & ces adminiſtrateurs comme leurs tuteurs & leurs curateurs, qui doivent conſerver & augmenter même les biens dont ils ſont dépoſitaires, s'en ſervir pour les beſoins de leurs pupilles, les employer à des reparations & à des embelliſſemens convenables & néceſſaires. Venons aux Miniſtres de ces Egliſes.

Il ne s'agit ici pour nous ni de leur vie, ni de leurs études. Cela eſt du reſſort de l'examen qu'ils doivent ſubir, lorſqu'ils ſe préſentent comme *Candidats*, pour être admis au Miniſtere. Ordinairement deux Theologiens ſont commis pour l'examen du *Candidat*. Outre le mérite & les talens corporels, par exemple l'étendue & la beauté de la voix, la ſanté &c. on examine quelle eſt leur capacité dans les langues, & dans la controverſe tant *offenſive* que *défenſive* ſur tout on examine l'habileté du *Candidat* dans cette controverſe que j'oſerois bien nommer *bilieuſe*, qui trouve partout les *Papiſtes*, & par tout les attaque ſans menagement. On examine auſſi la doctrine du *Candidat*: il eſt important & juſte qu'elle ſoit orthodoxe, c'eſt à dire qu'elle ſoit conforme à la Religion qu'il doit enſeigner, à l'Egliſe qu'il deſſervira & au tems qu'il exercera ſon Miniſtere. Ces trois circonſtances ſont abſolument néceſſaires pour definir juſtement l'orthodoxie. Après tout cela on donne un texte au *Candidat* afin qu'il prêche devant les examinateurs. (*d*) Depuis quelques années, dit l'hiſtorien Saxon, le *Candidat* qu'on examine prêche deux ou trois fois devant des juges qu'on lui donne d'entre les Théologiens du Conſiſtoire, leſquels cenſurent tour à tour le prêche. Le *Candidat* ayant été trouvé capable, on peut lui donner une Egliſe: cependant la Diſcipline de Saxe veut qu'avant que de le déclarer Miniſtre de tel ou de tel lieu, on l'y faſſe prêcher pluſieurs fois, & qu'enſuite on ſache du troupeau qu'on lui deſtine, s'il l'agrée pour Paſteur. Il n'eſt pas dit que cela s'obſerve ſi rigoureuſement, qu'on n'employe jamais ni intrigues, ni cabales, ni ſurpriſes; mais une choſe que je ne dois pas oublier, c'eſt que le nouveau Miniſtre doit (*e*) ſouſcrire en perſonne, & jamais par procuration, le *Formulaire de la Concorde*.

Dans le ſiecle paſſé il y avoit en Saxe & en d'autres Païs Proteſtans un ordre de Miniſtres tout particulier. C'étoient de vieux Candidats âgés de quarante ou

(*a*) *Reſpublica non eſt in Eccleſia, ſed Eccleſia in Republica.*
(*b*) On les appelle en Saxe *Kirchvâter, pere de l'Egliſe*, en Hollande *Kerkmeeſter, maître de l'Egliſe.*
(*c*) Carpzovius in *Jurisprudentia Eccleſiaſtica.*
(*d*) *Hiſtoire des Ceremonies &c.*
(*e*) *Carpzovius* ubi ſup.

ou cinquante ans, pour la plûpart fugitifs de Boheme & de Moravie, qui alloient prêcher le Dimanche de lieu en lieu & principalement à la campagne. Ils faisoient leur prêche après que la devotion du Dimanche étoit finie, & pour le faire ils demandoient seulement une table & une chaise, l'une pour y poser leur Bible, l'autre pour s'asseoir : après quoi ils prononçoient sur le champ & sans avoir medité auparavant leur texte, un très long discours au millieu d'un auditoire presque tout composé de gens du commun. Le zéle & la vehemence de ces prédicateurs étoient, dit-on, des plus surprenans. Ils tonnoient contre les péchés, ils denonçoient les jugemens de Dieu aux méchans &c. & tout cela peut être dans une simplicité de cœur infiniment plus agréable à Dieu que la délicatesse d'un scrupuleux orthodoxe qui tonne au millieu d'une Cour. Le Ministre ambulant fréquentoit ordinairement les villages où il n'y avoit point d'Eglise. C'est-là que l'auditoire étoit nombreux & la devotion animée. Après le prêche les auditeurs apportoient à ce prédicateur du pain, de la viande & plusieurs autres provisions, qui recompensoient assés bien les peines du prédicateur.

Pour venir à l'Ordination des Ministres Lutheriens je ne ferai mention qu'en deux mots de cette fameuse question qui roule sur la validité des Ordinations Protestantes. De nos jours celle des Anglicans a excité de grans debats pour & contre, & causé enfin la fuite ou l'exil (*a*) du savant qui plaidoit pour elle. Les Catholiques objectent à peu près la même chose aux Lutheriens qu'aux Anglicans. *Vos Ministres*, disent-ils aux Lutheriens, *n'ont point de vocation legitime, parce qu'ils n'ont pas été ordonnés par des Evêques.* Les Lutheriens repondent entr'autres choses, qu'il n'est pas absolument nécessaire qu'un Evêque ordonne, que ce droit d'élire & ordonner appartient à toute l'assemblée des fidelles, que comme ces fidelles sont en droit d'éviter *le Pasteur qui se metamorphose en loup, ils ont de même celui d'élire un autre Pasteur à la place de ce loup*; qu'une preuve qu'il n'est pas nécessaire qu'un Pasteur inferieur soit élu par le superieur, c'est que les Evêques élisent & ordonnent le Patriarche, & que les Cardinaux élisent le Pape. Que le lecteur juge de la solidité de ces reponses, où il semble qu'on élude la difficulté, plutôt (*b*) qu'on ne la resout. Le jour étant pris pour l'Ordination, le *Candidat* se rend à l'Eglise où il doit être ordonné en présence des Ministres, des Juges Ecclesiastiques & de l'assemblée des autres fidelles. Il commence par se confesser avant ou pendant le préche. Dans la priere qui suit le préche on fait expressement mention de ce *Candidat*, & l'on prie pour lui en ces termes : *Un tel* devant *être reçu & ordonné Ministre par l'imposition*

(*a*) Le P. *le Couraier.* Il demeure en Angleterre, où il est estimé de tous ceux qui rendent justice au vrai mérite & à la vertu.

(*b*) M. Claude *Déf. de la Reform.* Tom. II. pag. 358. défend beaucoup mieux la validité du Ministere des Reformés, que l'Auteur Saxon celle de l'Ordination Lutheriene, „ la vocation, dit-il, est proprement une relation qui resulte de l'accord de trois volontés, savoir de celle de Dieu, de celle de l'Eglise & de celle de la personne appellée. Ces trois consentemens font l'essence de la vocation : les autres choses qu'on y peut ajouter, comme l'examen, l'élection, l'ordination, sont ou des conditions préalables, ou des signes & des ceremonies exterieures, qui regardent plus la maniere de la vocation, que la vocation même. . . . On ne peut remarquer dans une vocation que trois interêts, ... celui de Dieu, puis que l'appellé doit parler, & agir en son nom, celui de l'Eglise, qui doit être instruite, servie & gouvernée & celui de l'appellé, qui doit remplir les fonctions de sa charge . . . . d'où il s'ensuit que la vocation est suffisamment formée, lors que Dieu, l'Eglise & la personne appellée en demeurent d'accord. . . . . la volonté de l'appellé ne tombe pas en question . . . . pour celle de l'Eglise, on ne peut pas . . . . desavouer, que naturellement ce ne soit celle de tout le corps & non simplement celle des Pasteurs, qui y doit intervenir. . . . . Quant à la volonté de Dieu, nous convenons les uns & les autres, qu'il ne la fait plus connoitre aux hommes expressement & immédiatement &c." On peut voir le passage tout entier.

tion des mains selon l'usage apostolique, prions tous pour lui que Dieu lui veuille donner son St. Esprit & le combler de ses dons &c. Le Prédicateur étant descendu de chaire, on entonne le *veni Spiritus Sancte*, & pendant le chant le *Surintendant*, qui est le plus éminent du Clergé Lutherien se rend à l'Autel accompagné de six Collegues (je les nomme ainsi après l'Auteur Alleman) & suivi du *Candidat* qui se met à genoux devant lui. Ici le *Surintendant* s'adressant à ses six Collegues, après leur avoir communiqué le desir du postulant, les invite à joindre leurs prieres aux siennes, & lit ensuite le formulaire de l'élection, qui est suivi d'une autre priere, après laquelle il parle en ces termes aux six Pasteurs: „ Mes chers Freres en J. C. je vous exhorte à poser vos „ mains sur ce postulant qui se présente ici pour être reçu Ministre de l'E- „ glise de Dieu, selon l'ancien usage apostolique, & de concourir avec moi „ pour le revêtir du saint Ministere ". En achevant ces derniers mots, il pose le premier les mains sur la tête du postulant, & lui dit, *sis, maneasque consecratus Deo*, ce qui veut dire à la lettre, *soyés & demeurés consacré à Dieu.* Les six Collegues repetent après le *Surintendant* la ceremonie de l'imposition des mains avec les mêmes paroles: après quoi le *Surintendant* s'adresse de la maniere suivante au nouveau Pasteur. „ Etant assemblés ici avec le secours du „ St. Esprit, nous avons prié Dieu pour vous & nous esperons qu'il aura ex- „ aucé nos prieres. C'est pourquoi je vous ordonne, je vous confirme, je „ vous établis, au nom de Dieu, Pasteur & conducteur des ames dans l'Eglise „ de &c. gouvernés la dans la crainte de Dieu, veillés sur elle en Pasteur fi- „ delle &c". Ces paroles sont proprement l'essence de l'Ordination. En achevant de les prononcer le *Surintendant* descend de l'Autel, & le prédicateur ordinaire s'en aproche revêtu de ses (*a*) habits sacerdotaux, pour lire l'institution de la Cene & consacrer le pain & le vin dont il communie le nouveau Ministre, qui reçoit la Communion à genoux. Quelques Cantiques & la (*b*) benediction ordinaire sont la clôture de cette ceremonie. Après cela tous ces Pasteurs rentrent dans la sacristie. On felicite en Latin le nouveau Pasteur sur sa vocation: le *Surintendant* lui fait de nouvelles représentations touchant les devoirs de la charge pastorale. Voici quelques-unes des obligations de cette charge, telles que je les trouve dans quelques livres des Lutheriens. Le Pasteur Lutherien doit se regarder comme le pere de son troupeau, il ne doit pas s'écarter de l'Ecriture, ni abandonner le grand chemin de l'orthodoxie, pour suivre de nouveaux systêmes, ni inventer de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à la vérité. Il ne doit point negliger son Eglise, ni la quitter legerement pour une autre. Il ne doit point se mêler de politique, ni d'affaires d'Etat, ni d'affaires de famille, à moins qu'il ne s'y agisse de mettre la paix dans un ménage & de reconcilier les esprits. Il ne doit point lui être permis de trafiquer, ni d'exercer aucune profession méchanique, ni de s'interesser dans quelque commerce que ce soit. A la vérité s'il a des vignes, ou des jardins, ou des champs &c. il est juste qu'il en debite le provenu. Enfin pour abreger le détail, & finir par un article qu'on peut appeller la croix des Ecclesiastiques, il doit vivre en paix avec ses Collegues & les supporter charitablement. Il leur est aussi défendu à tous de s'accuser mutuellement d'Heresie pour des mots mal entendus & de cabaler les uns contre les autres dans les Consistoires & dans les Synodes.

(*a*) Le

(*a*) Je traduis ainsi *Misgewand*, mot à mot habit de Messe. Je n'ai pû me resoudre à traduire ce terme par habits pontificaux: cela dit trop.

(*b*) La Benediction Ecclesiastique, c'est-à-dire celle par laquelle on congedie l'assemblée des fidelles.

(*a*) Le Miniſtre ordonné eſt *inveſti*, c'eſt à dire mis en poſſeſſion de ſon troupeau, s'il eſt permis de s'exprimer de la ſorte. Le *Surintendant* lui donne cette inveſtiture en préſence de tout le troupeau dont il va devenir le Paſteur. Je ne dois pas oublier ici en paſſant un privilege dont les Paſteurs jouïſſent en Saxe; c'eſt d'avoir (*b*) la boiſſon franche.

Les *Surintendans*, dont j'ai déja parlé pluſieurs fois, ſont comme des (*c*) Evêques chez les Lutheriens. Ils ont ſous leur adminiſtration un Dioceſe, où les peuples, & les Paſteurs ſont obligés de reconnoitre leur autorité & d'avoir recours à eux dans les diſcuſſions épineuſes & embaraſſées, ou dans les affaires de conſequence. Je ne dis rien des autres grades ou charges eccleſiaſtiques, aſſavoir des Diacres, Archidiacres &c. je renvoye le lecteur à la Diſcipline des Freres de Boheme, les differences entre eux & les Lutheriens étant en cela fort peu eſſentielles. Diſons quelque choſe du Conſiſtoire. C'eſt là que ſont traitées les affaires eccleſiaſtiques ordinaires, en ſorte pourtant que s'il y ſurvient des difficultés importantes, la Puiſſance ſeculiere en prend connoiſſance, ſans préjudicier à ce pouvoir eccleſiaſtique eſſentiel à la vocation paſtorale, qui eſt la prédication, l'adminiſtration des Sacremens, l'examen & l'ordination des ſujets qui ſe préſentent au Miniſtere, & le pouvoir des Clefs. Ces droits ne ſortent point de l'Egliſe Lutheriene. Appellons les donc le *pouvoir interieur*. Pour le droit d'établir de nouvelles conſtitutions dans l'Egliſe, d'y changer & reformer certains uſages, de convoquer les Synodes, on ne le conteſte point non plus à l'Egliſe, pourvû que la Puiſſance civile donne ſon approbation: & voilà le *pouvoir exterieur*, que les Egliſes ſeparées de la Catholique ſont obligées de reconnoitre. Il appartient encore à cette Puiſſance *exterieure* de concourir avec l'*interieure* à la propagation de la foi, à la défenſe de la Religion Evangelique & aux beſoins de ſes Paſteurs. Toutes les Sectes Reformées ont adopté ſans reſerve la déciſion que prononçoit Conſtantin en parlant aux Evêques de ſon tems: *Vous êtes Evêques dans l'Egliſe & je le ſuis hors de l'Egliſe.* Autrefois il y avoit quatre Conſiſtoires en Saxe, *Wittemberg*, *Lipſig*, *Miſue*, *Swiekow*. Dans la ſuite on a ſuprimé les deux derniers, & ajouté Dreſde aux deux premiers. Celui de *Dreſde* eſt aujourd'hui le *Conſiſtoire ſuprême*, auquel on a incorporé ce qu'on appelle le *Kirchen Rath*, ou Conſeil Eccleſiaſtique, compoſé d'un Préſident qui repréſente la Puiſſance ſeculiere, & de Conſeillers, que l'on qualifie auſſi du titre de *Seigneurs Conſiſtoriaux*. Le Préſident ſigne les Decrets ſous

(*a*) Les figures qu'on voit ici repréſentent l'Impoſition des mains & l'Inveſtiture d'un Miniſtre Lutherien d'Augsbourg. Toute la difference conſiſte dans le nombre des Miniſtres qui aſſiſtent à l'Impoſition des mains.

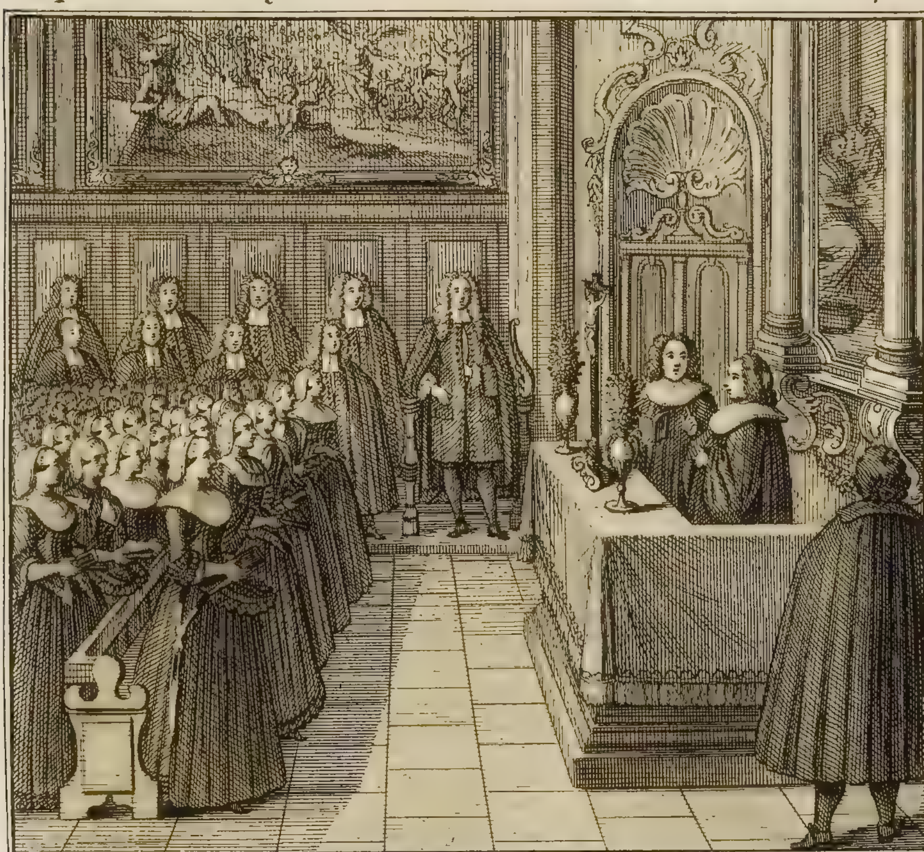
(*b*) *Freye tiſche drunk.*

(*c*) Ces *Surintendans* ſont appellés Evêques en Suede & en Dannemarc. On leur donne quelquefois le titre de *Præpoſitus*, que je traduis par Chef ou Superieur. En Dannemarc le Roi établit & nomme les Evêques. Le *Surintendant* de Zeeland que l'on nomme auſſi l'Evêque de Copenhague, conſacre les autres. La ceremonie de la conſecration ſe fait dans l'Egliſe de Ste Marie de Copenhague, en préſence de l'Archi-Prêtre du lieu & de cinq ou ſix Paſteurs. Le *Surintendant* de Zeeland eſt ſacré par l'Evêque le plus voiſin. Ces *Surintendans* ſe trouvent deux fois par an à l'aſſemblée de leur Clergé. Ce Clergé eſt compoſé du *Surintendant* & des Archi-Prêtres ou Intendans du Dioceſe. Les ſimples Curés ſont le bas Clergé. Le Gouverneur de la Province préſide à ces aſſemblées pour le Roi. Ces Archi-Prêtres, appellés quelquesfois eux-mêmes *præpoſiti*, & qui ſont comme des Evêques établis ſur le bas Clergé, ont inſpection ſur les Egliſes & ſur les Ecoles. Ils ſont élus par les Curés du Balliage ſous l'autorité du *Surintendant*. Ils doivent viſiter une fois par an au moins toutes les Paroiſſes de leur diſtrict. Ils ont auſſi droit de cenſurer les Paſteurs, de leur faire payer les dixmes &c. Je laiſſe les autres uſages de moindre importance.

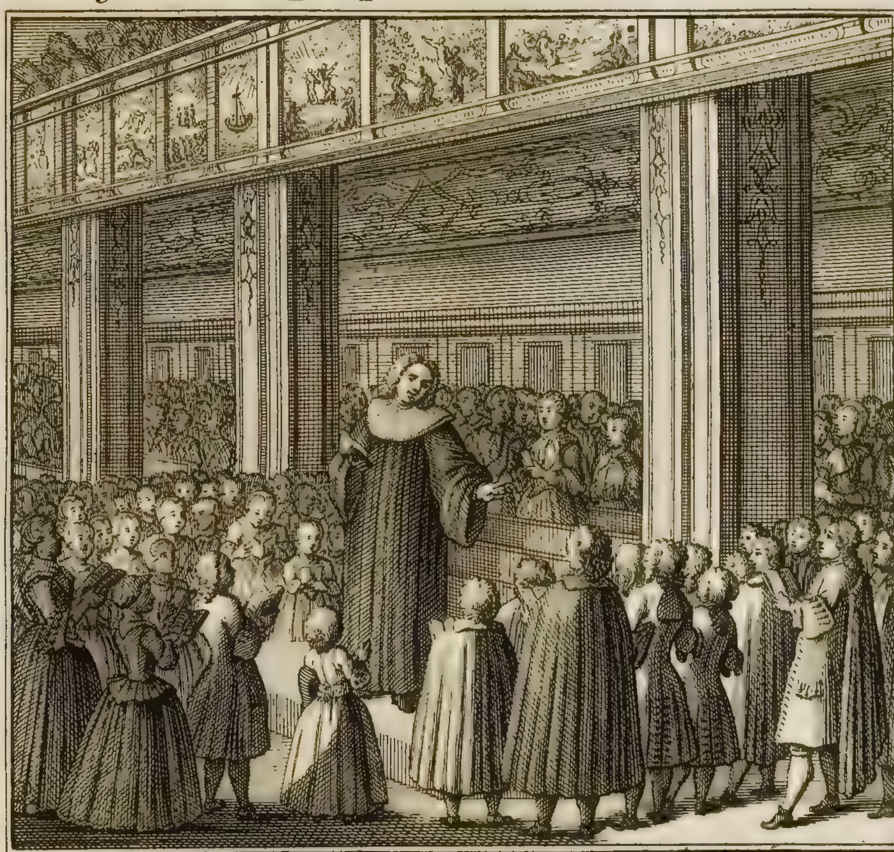
En Suede l'Egliſe eſt gouvernée par un Archevêque & par dix Evêques . . . . ſur chaque dixaine d'Egliſes il y a pour inſpecteur un Prévot, ou Diacre de campagne.



L'IMPOSITION des mains faite à un CANDIDAT Lutherien reçu MINISTRE dans l'Eglise de S.te ANNE à AUGSBOURG, en presence de 14. MINISTRES, et des MAGISTRATS qui ont la juridiction Episcopale.



RECEPTION d'un nouveau MINISTRE Lutherien dans L'EGLISE de S.t JAQUES à AUGSBOURG.



Le CATECHISME des ENFANS dans L'EGLISE des MINORITES, à AUGSBOURG.





Caterine Sperling del. — *B. Picart sculp. dir. 1732.*

La CONFESSION. L'ABSOLUTION.
dans le Choeur de L'EGLISE de S.te ANNE à AUGSBOURG.

ſous le nom du Prince. On peut appeller du Conſiſtoire au Souverain, mais le Senat Eccleſiaſtique juge ſans appel, & il peut y avoir auſſi reviſion dans le *Supreme Conſiſtoire* des cauſes jugées dans les deux autres.

Les Miniſtres inferieurs de l'Egliſe Lutheriene ſont compris generalement (*a*) ſous le nom de Clercs. Entre ceux-ci on devroit compter ſans difficulté pour les premiers ceux (*b*) qui ſont établis & gagés pour inſtruire la jeuneſſe. Emploi néceſſaire & difficile, qui demanderoit des gens rafinés, capables de penetrer dans tous les replis du cœur, au lieu qu'il eſt communement occupé par des perſonnes ſans éducation & ſans connoiſſance. On devroit bien ſe reſſouvenir que l'Ecole eſt un Seminaire où commencent de ſe former les Princes & les bourgeois, les nobles & les roturiers, les philoſophes & les artiſans, les ſavans & les generaux d'armées, les conquerans & les inventeurs des arts, enfin les gens de bien & les fripons, les juges & les criminels. (*c*) Un Alleman judicieux a penſé tout ce que je dis ici, & je ne croi pas que perſonne refuſe de ſouſcrire à ſon jugement. Les autres Miniſtres inferieurs ſont les Sacriſtains, les Marguilliers, les Chantres & les Organiſtes &c. Il appartient aux Paſteurs d'examiner la conduite & la capacité des uns & des autres : l'examen ſe fait en plein Conſiſtoire.

Des conducteurs de l'Egliſe Lutheriene nous allons paſſer à l'aſſemblée qui la compoſe. En entrant dans l'Egliſe, le fidelle Lutherien doit élever ſon cœur à Dieu : & comme il y a toujours quelque ceremonie dans les choſes qui en demandent le moins, voici la forme exterieure de cette petite devotion préliminaire. Le Lutherien fait une priere jaculatoire ayant le chapeau devant ſon viſage, la Lutheriene la fait de même derriere ſon évantail. La même choſe s'obſerve en ſortant de l'Egliſe. La priere ordinaire de ces fidelles, c'eſt, dit mon Auteur Saxon, l'Oraiſon Dominicale: mais comme il n'arrive que trop au Lutherien, ainſi qu'aux Fidelles des autres Communions de bruſquer cette devotion, il fait lui-même, dans le Chapitre qui traite des *Collectes*, une paraphraſe des trois premieres demandes de l'Oraiſon Dominicale pour les devots de ſa Religion. Un autre Ecrivain Alleman a trouvé la maniere de *prier ſous le chapeau* ſi importante, (*d*) qu'il en a fait un chapitre exprés dans ſon Rituel Eccleſiaſtique. Ces *Collectes* que je viens de nommer ſe chantent: perſonne n'ignore que ce ſont des prieres deſtinées à certaines circonſtances de l'année & aux Fêtes du Calendrier des Lutheriens. Le Fidelle Lutherien étant dans l'Egliſe doit s'y acquitter de toutes les devotions établies dans ſa Communion: je vais les détailler par ordre. D'abord il faut remarquer comme en paſſant; qu'ici comme ailleurs l'on compte beaucoup ſur l'*opus operatum*, c'eſt-à-dire ſur le mérite intrinſeque des pratiques de devotion acquittées regulierement comme un compte s'acquitte par un debiteur qui voudroit bien reſter inſolvable avec honneur. L'*opus operatum* ſuppoſe que tout acte de devotion eſt virtuel, & que ſans contribuer du ſien, celui qui s'acquitte de cette dette religieuſe ne laiſſe pas de faire ſon devoir devant Dieu. Toutes les Religions

(*a*) *Nomine Clericorum veniunt, & ſub minimo Clericorum ordine comprehenduntur. Carpz.* ubi ſup.

(*b*) On les appelle en Alleman *Schuldieners*, Miniſtres d'Ecole. En Dannemarc les écoles ſont auſſi établies par l'Autorité Eccleſiaſtique. Les *Surintendans* ou les *Intendans* inſtallent les maitres d'Ecole après les avoir examiné.

(*c*) Dans Carpzovius *in Juriſpr. Conſiſtor.* ubi ſup.

(*d*) Voy. *Hiſt. des Ceremonies Eccleſiaſtiques de Saxe.* L'Auteur du curieux chapitre qui porte ce titre s'appelle *Calver.* L'heureuſe penetration de cet auteur lui a fait trouver le même uſage de devotion dans la maniere dont Moïſe ſe cacha le viſage devant le buiſſon &c.

ligions fourmillent de devots de ce caractere, parce qu'il n'en est aucune qui n'ordonne ou ne suppose la nécessité de servir Dieu : en quoi l'homme se trouve combatu, d'un côté par ses passions, de l'autre par ses infirmités. Attribuons à cette malheureuse situation l'indevotion que notre pieux historien reproche à ceux de sa Communion ; indevotion qui consiste à se rendre tard au sermon, & à sortir immédiatement après, sans faire cas des prieres, ni des cantiques, à rire, à se jetter des œillades, à jaser indiscretement pendant que l'on devroit se recueillir en soi même, à sortir enfin de l'Eglise avec beaucoup d'impatience pour se rendre à des plaisirs souvent illicites. Je ne pense pas qu'une Communion soit en droit de rien reprocher à l'autre sur tous ces articles. Lors que l'assemblée des Fidelles s'est formée pour vaquer aux exercices de devotion, soit qu'il y ait prêche ou seulement lecture & priere, on chante d'abord des Pseaumes & des Cantiques spirituels. Les Lutheriens ont beaucoup de prieres publiques & de frequens prêches ; sur tout à Dresde & à Lipsig. On y prêche & l'on y fait les prieres tous les jours : surquoi le devot (*a*) M. *Gerber* s'écrie, *heureux celui qui habite dans une ville où l'on prie Dieu tous les jours !* Je ne sais si à Dresde & à Lipsig il y a beaucoup plus de gens de bien qu'ailleurs, ceux qui ont quelque chose à demêler dans ces deux villes peuvent en juger : mais quoiqu'il en soit, il y a generalement prédication deux ou trois fois par semaine dans toutes les villes de Saxe, & presque tous les jours priere publique. Cette priere est précedée du chant d'un Cantique & de la lecture que fait le Ministre de quelques chapitres de la Bible : les Fidelles prient à genoux. Ensuite on chante un autre Cantique, le Ministre lit une Collecte & finit par la benediction.

Je ne dis rien de la Priere Dominicale repetée si souvent, & même chantée chez les Lutheriens dans les exercices publics & particuliers de devotion, ni des différentes lectures des Evangiles & des Epitres, selon les divers tems & les differentes Fêtes de l'année. Seulement il est à remarquer que le Ministre chante souvent les Evangiles & les Epitres, au lieu de les lire. Je remarquerai aussi comme moitié usage & moitié pratique de devotion, que les Fidelles sont debout à la lecture de l'Evangile & de l'Epitre, avant la prédication, lorsque la lecture de l'Evangile se fait en (*b*) chaire, & lorsque le Ministre donne la benediction. Le même usage d'être debout par devotion s'observe en plusieurs endroits pendant que le Ministre communie les Fidelles.

Le Prêche se fait au moins deux fois le Dimanche aux grandes Fêtes ; assavoir avant & après midi. L'on prêche aussi le Dimanche sur le Catechisme, à quoi est annexé l'examen de la jeunesse. Souvent même on differe les enterremens jusqu'au Dimanche, pour profiter d'une oraison, ou tout au moins d'un sermon funebre, qui chez les Lutheriens ne manque jamais au mort, de quelque âge & de quelque condition qu'il soit. Les textes sur lesquels on prêche sont rarement pris dans les livres que les Lutheriens & les Reformés nomment apocryphes. Le dernier usage que j'observerai ici au sujet des prêches, c'est celui des *Prédications Circulaires*. Les Lutheriens appellent ainsi des prêches que les Pasteurs sont obligés de faire en de certains tems dans la Metropole en présence du *Surintendant*, afin qu'il puisse juger par lui même de leur methode & de leurs progrés dans le Ministere, examiner leur doctrine, empêcher qu'ils ne s'écartent de l'orthodoxie &c.

On

(*a*) Auteur de l'*Histoire des Ceremonies* &c.

(*b*) L'Ecrivain Saxon dit qu'ordinairement on lit l'Evangile & l'Epitre au *Pulpitum*, c'est-à-dire au lutrin. On dit aussi les Collectes & la benediction au lutrin. ubi sup. pag. 406.

On fait après le prêche les ſupplications ou recommandations à Dieu, les actions de graces & les publications. Par les premieres on recommande à Dieu les malades, les femmes en couche ou en travail, les voyageurs, les perſonnes affligées &c. En Dannemarc on recommande auſſi aux prieres ceux qui ſont ſur le point de conſommer leur mariage. Cela n'eſt pas mal, & pour plus d'une raiſon, ſoit phyſique, ſoit morale toutes les Egliſes Chrétiennes devroient obſerver cet uſage. En voici un autre qui n'exiſte encore nulle part, mais qu'il ne conviendroit peut être pas moins d'établir, ce ſeroit de prier Dieu pour la reconciliation des Eccleſiaſtiques & des Théologiens, de le ſupplier qu'il leur donnât un eſprit de paix & de charité &c. Par les actions de graces des particuliers ſont remercier Dieu des biens qu'ils ont reçu de lui. Les publications ſervent à annoncer des choſes qui regardent l'Egliſe, ſoit devotions extraordinaires, ou avertiſſemens &c. En certains endroits on annonce du haut de la chaire les ordres du Magiſtrat. Dans le Holſtein on a la mauvaiſe coutume d'annoncer un crime commis & d'y ajouter la malediction du coupable. Ceux qu'on accuſe injuſtement s'y ſervent du même moyen pour ſe purger de l'accuſation devant le public, & le formulaire contient à peu près ce qui ſuit, „ N. N. ayant ſujet de ſe plaindre des mauvais bruits qu'on a repandu contre „ lui, comme s'il avoit volé, & ne pouvant decouvrir la cauſe d'une calom„ nie ſi injuſte s'adreſſe, ponr recouvrer ſon honneur, aux prieres de l'Egliſe „ & prie les Fidelles de demander avec lui à Dieu qu'il puniſſe le coupable „ par la perte de ſon honneur, de ſa vie & de ſes biens, qu'il le ſepare é„ ternellement des bienheureux &c."

J'ai fait remarquer que l'Egliſe Lutheriene a conſervé l'uſage de l'Autel pour la Communion: elle a auſſi conſervé les Cierges allumés dans les temples, l'encens & le crucifix à l'Autel, le ſigne de croix, les Images &c. Pluſieurs Docteurs Lutheriens avouent que ces choſes donnent de la majeſté au culte & fixent même l'attention du peuple. D'autres ſe plaignent que le peuple en fait trop de cas, que non content de leur donner plus de valeur qu'elles n'en méritent, il les regarde auſſi comme des parties eſſentielles du culte religieux; que les gens même qui devroient être au deſſus des idées populaires par l'éducation ou par la naiſſance reſpectent tellement ces uſages, qu'ils s'amuſeront, dit l'Auteur Saxon, à faire bâtir un Autel par un principe de devotion malentendue, ou tout au moins pour laiſſer après eux un monument de leur pieté, au lieu de conſacrer cette dépenſe aux beſoins des pauvres. „ On ne „ s'attache que trop, continue-t-il, à ces choſes qui ne ſont qu'exterieures: „ mais qu'il y en a peu qui s'élevent juſqu'au Sacrement de l'Autel? ou qui „ voyant un crucifix penſent à ce qu'ils doivent au crucifié?

Enfin il faut remarquer que la Reforme Lutheriene a conſervé le chant d'une partie des Litanies dans l'Egliſe, c'eſt à dire de celles ſeulement qui s'adreſſent à Dieu & à J. C. La diſcipline ordonne de les chanter le Mercredi & le Vendredi après le prêche. De jeunes écoliers les chantent au Chœur comme enfans de Chœur, & le peuple les chante avec eux. On a conſervé auſſi en pluſieurs endroits où le Lutheraniſme domine une partie du chant en Latin. Par exemple, on y chante la *Préface* en Latin à la plûpart des grandes Fêtes; à Noël, l'hymne qui commence, *Puer natus in Betlehem*; à Pâques, *Surrexit Chriſtus hodie*; à Pentecôte, *Spiritus Sancti gratia*; à l'Autel après la Communion, *Gloria in excelſis.*

Les coutumes qui ſuivent ſont bien moins eſſentielles au culte religieux: cependant elles ſont generalement utiles & même néceſſaires. Dans les Etats

Lutheriens on ne ſonne les cloches ni pour Vêpres ni pour Matines, mais pour aſſembler les Fidelles & les inviter à ſe rendre au prêche ou à la priere. On les ſonne à midi, non en vertu de l'inſtitution du Pape Calixte III, les Lutheriens ne veulent pas reconnoitre cette origine : mais par une coutume originaire de l'ordre donné par l'Empereur en 1529 pendant que les Turcs aſſiegeoient Vienne, pour avertir chacun d'implorer le ſecours divin, tant en public qu'en particulier. On ſonne auſſi les cloches à l'honneur des morts & dans le tems de leurs funerailles. On a l'uſage des orgues dans les Egliſes, non ſeulement pour la melodie, & s'il faut ainſi dire, pour la majeſté du chant des fidelles, mais auſſi pour les guider & pour ſoutenir leur voix. Aux fêtes ſolemnelles de l'année les Cathedrales & même pluſieurs autres Egliſes des grandes Villes ont, outre les orgues, le chant en muſique & la ſymphonie. L'hiſtorien des Ceremonies de Saxe raporte, qu'à la premiere fois que la Paſſion fut chantée avec une ſymphonie de douze violons & de pluſieurs autres inſtrumens dans une grande Ville de cet Electorat, beaucoup de fidelles furent ſcandaliſés d'une nouveauté qui convenoit mieux aux Fêtes d'Iſis ou de Cybele dans un Opera, qu'aux myſteres du Chriſtianiſme.

Avant que d'aller plus loin, je ne dois pas oublier, que dans le Lutheraniſme il eſt reſté des lieux de retraite pour les femmes & pour les filles, que l'on ne peut pas appeller Couvens, quoi qu'il s'y trouve de la conformité entre les uns & les autres. Sans parler ici de l'Abbaye de Quedlinbourg fort connue dans l'Hiſtoire d'Allemagne, il y a de ces maiſons religieuſes dans les Etats du Roi de Pruſſe, en Saxe & ailleurs. Voici ce que dit un voyageur (*a*) de celles qu'il a vues en Dannemarc. „ On voit (à Roſchild) un Couvent de Religieuſes Lutheriens, mais elles n'ont point de vœux qui doivent durer autant que leur „ vie. . . . . Il y avoit en tout une Abeſſe & ſix Religieuſes, qui couchent deux à deux dans des chambres aſſés propres. Chacune a ſon petit „ cabinet où elle travaille, s'applique à la lecture, ou prie Dieu, comme elle „ le juge à propos. Elles ont une Chapelle . . . où l'on prêche les Dimanches & les Vendredis . . . . leur Prêtre ſe ſert d'une eſpèce d'étole „ de velours cramoiſi avec un crucifix brodé d'argent ſur la poitrine, quand „ il lit les prieres devant l'Autel . . . mais pour monter en chaire, il ne „ garde que le ſurplis . . . ces Religieuſes ſont habillées comme les autres „ Danoiſes . . . & peuvent ſortir de leur retraite pour ſe marier . . . " Je ne trouve rien qui reſſemble à ces établiſſemens dans les païs qui reconnoiſſent la Reforme de Calvin, que ces petites communautés qui ſe formerent en Hollande, au commencement du refuge des Proteſtans Calviniſtes de France, ſous le nom de *Societés*. Elles furent compoſées de filles & de femmes preſque toutes devotes & déja ſur l'âge, ſous la direction de quelques Dames refugiées comme les autres, mais d'une condition qui pouvoit leur attirer du reſpect dans le refuge, & la qualité d'Abbeſſe de la communauté, autant que la Communion des Reformés le peut permettre. On y prioit Dieu & l'on y faiſoit la lecture de la Bible & des livres de devotion en commun : mais on n'avoit dans ces Societés ni prédication, ni adminiſtration du Sacrement de la Cene. Dans ces retraites ces pieuſes Refugiées devoient auſſi renoncer à la médiſance & à la curioſité du ſiecle, & fuir les *tracaſſeries* mondaines &c. Quelques-unes de ces *Societés* ſubſiſtent encore. Je ne dois pas oublier quelques

(*a*) *Relation d'un voyage en Dannemarc à la ſuite de l'Envoyé d'Angleterre* à Rotterdam 1707.

ques autres communautés établies depuis long tems en Allemagne & en Hollande, & qui tiennent en quelque chose de la retraite des Couvens. Ce sont des maisons où se retirent les personnes âgées & infirmes, ou qui se trouvent trop peu de bien pour subsister sans rien faire, & qui n'ont plus ni courage ni capacité pour entretenir ce bien & vivre du travail de leurs mains. Ces personnes *achetent leur vie*, c'est à dire se retirent dans ces maisons pour le reste de leurs jours, moyennant une somme qu'elles donnent à la communauté. Cette somme est proportionnée à leur âge, & il est à remarquer encore, que le reste de leur bien appartient à la communauté après leur mort; à moins qu'elles n'ayent disposé de ce bien par testament avant que de se mettre en retraite.

Les Lutheriens ont retenu beaucoup de Fêtes après leur Reformation. Il y a beaucoup d'apparence que cet usage a subsisté malgré le Reformateur, & que ne pouvant venir à bout de le supprimer, de peur de revolter le peuple en exigeant trop, il a cru devoir condescendre de bonne grace à la foiblesse des ames vulgaires. (a) Plut à Dieu, dit-il quelque part, qu'il n'y eut d'autre Fête chez les Chrétiens que le Dimanche & que toutes les commemorations &c. fussent renvoyées à ce grand jour! les occupations des jours ouvrables empêcheroient les gens de mal faire, & le païs s'apauvriroit moins. Ce raisonnement est fort juste à le prendre en un certain sens. Cependant il est nécessaire d'avoir au moins certaines Fêtes solemnelles, non pour ces *ames de haute volée*, qui, pour ainsi dire, s'unissent à Dieu tous les jours, & comme il leur plait, mais pour ces ames grossieres qu'il faut comme contraindre de penser à leur devoir en les tenant sous le joug de la coutume & de la ceremonie. En un mot, je ne crois pas qu'un Etat s'en trouvât beaucoup mieux pour gagner tous les ans une douzaine de jours sur le Calandrier: d'ailleurs je ne connois aucun païs dans le monde, où les hommes se retranchent la liberté de prendre autant de tems qu'il leur plait pour faire exception à leurs devoirs. Le suprême Legislateur a laissé des Fêtes aux Juifs, comme pour les delasser de ces devoirs. L'Eglise Chrétienne a prescrit les Fêtes pour la sanctification de ses fidelles, mais elle n'a pas laissé de comprendre que les *fidelles du commun* avoient besoin de se delasser comme les Juifs. Concluons donc que les fêtes ne sont pas absolument inutiles, pourvu qu'elles ne soient pas à charge à la societé par l'excès, & venons à celles des Lutheriens. Ils celebrent trois jours de Fête à (b) Noël. En quelques païs Lutheriens la nuit de la Nativité de N. S. chacun s'en va à l'Eglise avec une chandelle ou une bougie allumée à la main. Les fidelles assemblés dans l'Eglise y passent la nuit à chanter & à prier Dieu à la lueur de leurs bougies. Souvent même on y brule de l'encens en si grande quantité, que la fumée forme une espèce de tourbillon dans lequel on diroit que les devots sont renfermés. C'est aussi l'usage en Allemagne de regaler ses enfans & ses amis à Noël & de faire des présens aux uns & aux autres; sur tout aux enfans, que l'on amuse en même

(a) Citation prise des *Oeuvres de Luther* dans l'*Hist. des Ceremonies* &c. ubi sup.

(a) Le nom Alleman de cette Fête signifie proprement *Nuit de consecration* ou de *purification, Weyhnachte*. D'autres prétendent que ce mot signifie nuit du vin, fondés sur je ne sai quelle Tradition populaire qui veut qu'à la naissance de J. C. toutes les fontaines ayent acquis le gout du vin. Cette Tradition est même si bien gravée dans l'esprit du peuple Alleman, qu'il s'imagine bonnement, qu'à minuit quand Noël commence, l'eau se change par tout en vin. Je rapporte ceci sur la foi de l'auteur de la Dissertation des mascarades de Noël (*de Larvis Natalitiis*) & j'ajoute que l'on peut comparer à ces opinions populaires les fontaines changées en vin par Bacchus.

même tems par des imaginations assés ridicules, en leur disant (*a*) que N. S. descend du Ciel la nuit de Noël avec toutes sortes de jouets. Une imagination tout aussi folle est celle d'emmaillotter un petit enfant & de le coucher dans un berceau pour imiter l'enfance de Notre Seigneur. Une autre enfin qui n'est pas moins extravagante c'est de se masquer & de se déguiser de toutes sortes de manieres également (*b*) ridicules & indecentes, souvent même dangereuses, le jour qui précede Noël. N'oublions pas les Noëls chantés dans les rues par certains prétendus devots, qui méritent bien plutôt d'être appellés mendians de profession. Ils chantent souvent ces Noëls en faisant des sauts ridicules & des gestes extravagans. En Hollande cette prétendue devotion approche d'une mascarade complette. Les chanteurs choisissent trois des mieux tournés de leur troupe pour représenter les trois Rois qui marchent de front. Celui du millieu marche gravement avec une grande étoile de papier blanc qu'il porte au haut d'une perche: dans le corps de l'étoile il y a une ou deux chandelles allumées. Celui qui la porte la fait tourner en chantant. Les trois Rois sont revêtus de chemises blanches & couronnés d'une maniere de bandeau orné de clinquant. Un d'eux porte un masque noir sur le visage, quelquefois il est seulement barbouillé de noir, & souvent ils le sont tous les trois. Cette superstition commence à peu près à la mi-Novembre & finit aux Rois. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces folies populaires.

On a trois Fêtes à Pâques & à Pentecôte, comme à Noël. Ces Fêtes n'ont rien de particulier du côté des ceremonies, mais du côté des superstitions il y a quelque chose à remarquer, comme par exemple cette *Eau Pascale*, qui guerit le mal des yeux & retablit les membres rompus. L'eau pascale n'est autre chose que de l'eau commune puisée à la riviere le jour de Pâques avant le lever du soleil. On a la même superstition pour les chevaux: on s'imagine que les faire nager dans une riviere le jour de Pâques avant le lever du soleil les préserve d'être boiteux ou éclopés &c.

A Dresde, dit notre Saxon, & generalement par toute la Saxe l'on plantoit ci-devant des Mays dans toutes les Eglises le jour de la fête de l'Ascension. On en remettoit d'autres à Pentecôte, & l'on ne les ôtoit que le jour de la Trinité. Le Roi de Pologne abolit cette coutume en 1715 parce qu'elle caussoit la destruction des forêts, & qu'il se commettoit beaucoup d'insolences sous ces Mays, qui d'ordinaire étoient les plus gros & les plus hauts boulaux des forêts; en sorte qu'il sembloit que les Eglises fussent, comme dans les premiers tems, au millieu des bois. Les autres Fêtes des Lutheriens sont, le jour de l'an ou de la Circoncision, Fête incomparablement (*c*) moins ancienne que les quatre précedentes; la Fête (*d*) des trois Rois, ou autrement l'Epiphanie; la purification de la sainte Vierge, ou la Chandeleur, & l'Annonciation. Ces deux dernieres Fêtes n'ont ni culte, ni office de la S. V. ni processions, ni autres ceremonies en usage chez les Catholiques. On solemnise la Fête de la Trinité le Dimanche d'après Pentecôte, celle de St. Jean Baptiste le 24. Juin, & la visitation de la Vierge le 2 Juillet, comme chez les Catholiques. Enfin en celebre la Fête de St. Michel Archange, ou plutôt les devotions Luthe-

(*a*) C'est avec les mêmes folies que les Hollandois amusent leur enfans la veille de la Fête de St. Nicolas.

(*b*) Voy. le détail de ces mascarades dans la Dissertation d'un auteur nommé *Drechlers de Larvis Natalitiis* imprimée à Lipsig en 1684.

(*c*) Du 13. siecle, selon quelques-uns.

(*d*) Les Mages, qu'on trouve nommés dans je ne sai quels auteurs, *Aror*, *Sater Peratoras*, ou *Apellius Ame-*

COUTUME *observée à* SCHERMERHORN *à la* PENTECÔTE.



B. Picart invenit. et del. 1732.

COUTUME *de la* PENTECÔTE, *à la* HAYE.



*l'*ETOILE *des* ROIS *promenée dans* AMSTERDAM.

theriens de ce jour St. Michel ne ſont qu'une ſuite de l'ancien uſage, qui eſt reſté chez eux je ne ſai comment, puiſque leur Communion ne rend aucune ſorte d'hommage aux Anges. Voilà les principales Fêtes des Lutheriens. Je dois remarquer ici qu'en quelques endroits le peuple obſerve entre Pâques & Pentecôte un uſage auſſi ridicule que les ſuperſtitions de Noël. Des filles parées ſelon leurs moyens, & couronnées de toutes ſortes de fleurs de la ſaiſon s'en vont en chantant quêter dans les rues, autant peut être pour faire les honneurs de la ſaiſon, que pour honorer la fête: je ſuis perſuadé que cet uſage eſt un reſte de Paganiſme, & que la Pentecôte n'eſt que le prétexte de ce peu de devotion qui paroit encore dans cette coutume. Elle s'eſt auſſi conſervée dans quelques Villes des Païs-Bas. Dans la Nord-Hollande quatre jeunes filles en portent une cinquième debout ſur une civiere. Celle qu'on porte eſt ornée à la maniere du païs de pluſieurs colliers d'ambre & de corail, de bourſes, de chaines de ceinture, & par deſſus tout cela de dix ou douze grelots d'argent. Pour rendre, à ce que je crois, l'aſſortiment plus groteſque elle tient dans ſa main droite une petite gondole d'argent & dans ſa gauche un petit ſiflet de même metal, avec lequel elle ſifle quand on fait la revue de la petite recolte. Un Auteur Hollandois aſſure que cette ceremonie bizarre fut interdite à Amſterdam, à Enchuſe & en d'autres endroits dans les années 1612. 1635. & 1646. à cauſe de certains abus qui s'y gliſſoient. On la voit repreſentée ici de deux diverſes manieres.

Je ne dis rien des Fêtes que la Secte à conſervées après Luther, & que l'on a ſuprimées peu à peu: comme l'Invention de la Croix, (*a*) la Fête de tous les Saints, celle des Trepaſſés, & pluſieurs Fêtes particulieres des (*b*) Saints &c. En voici de plus importantes pour les Lutheriens

Ils ont celebré juſqu'à préſent le Jubilé de leur Reforme. C'eſt ici que les Beaux Eſprits de cette Reforme Lutheriene diſtillent ingenieuſement leur cervelle pour trouver des Chronographes & des Chronoſtiches &c. à l'honneur de Luther & de ſes travaux. Du reſte il n'y a rien de reglé pour la ſolemnité de ces Jubilés. Ce ſont des rejouiſſances publiques mêlées de devotions: chaque Etat y met plus ou moins, ſelon qu'il le juge à propos, comme l'on fait generalement lors qu'on celebre une victoire remportée ſur l'ennemi. Pour marquer leur triomphe ſpirituel & la *défaite de la Papauté* dans une partie conſiderable de l'Allemagne & du Nord *par les armes victorieuſes de l'Antipape Luther*, (*c*) quelquefois les Lutheriens ouvrent le grand jour du Jubilé par une grande aſſemblée des premiers de la Ville ou de l'Etat en manteaux noirs, laquelle ſe forme à l'hôtel de Ville, & de là part de grand matin en proceſſion pour ſe rendre à la principale Egliſe, où ſe trouvent auſſi le Clergé & les college qui viennent de même en proceſſion à la rencontre des autres. On ſe range enſuite dans l'Egliſe pour participer à la devotion de la Fête, qui conſiſte à chan-

Amelius, Damaſcus, ou *Magalach, Galgalath, Saracin*, ou enfin *Gaſpar, Melchior* & *Balthaſar*. On les fait regner l'un en Perſe, l'autre en Nubie, & le troiſième en Ethiopie ou en Arabie. Tous ceux qui ont écrit ces fables cherchoient à ſe divertir aux depens de la crédulité du peuple.

(*a*) La Fête de tous les Saints eſt abolie comme telle en Dannemarc, mais elle y eſt conſacrée à remercier Dieu d'avoir purifié l'Egliſe par les ſoins de Luther.

(*b*) Les Superſtitions populaires dont j'ai parlé à l'occaſion de la Fête de Noël m'obligent de faire mention ici d'une autre opinion ridicule, qui n'eſt pas encore deracinée. En quelques endroits d'Allemagne les enfans expoſent la nuit de la ſaint Martin des vaſes pleins d'eau, s'imaginant qu'elle ne manque jamais d'être convertie en vin, parce qu'en effet ils trouvent leurs vaſes pleins de vin le lendemain.

(*c*) On décrit ici la maniere dont le Jubilé à été celebré à Dreſde. Voy. *Hiſt. des Ceremonies de Saxe* en Alleman.

chanter des Pseaumes & des Cantiques au son des instrumens & des voix qui chantent au Chœur; à prier Dieu & à écouter un prêche composé exprès pour la circonstance du tems. Les Eglises sont parées de fleurs &c. & souvent on communie pendant la celebration de ce Jubilé. Il n'est pas non plus d'égale durée par tout. En 1730 les Lutheriens d'Augsbourg celebrerent pendant quatorze jours entiers celui de leur Confession.

Le premier Jubilé des Lutheriens a été celui de 1617. Ainsi on l'a déja celebré deux fois. Les jours destinés à cette fête furent le 31 Octobre & les deux premiers jours de Novembre, en memoire de la Reformation commencée deux cens ans auparavant par Luther. Ce Jubilé de la Reformation est generalement observé dans tout le Lutheranisme. A ce Jubilé il faut joindre celui de la Confession d'Augsbourg, qui n'est pas si generalement observé, & les Jubilés particuliers des Etats qui ont reçu le Lutheranisme, par lesquels ils celebrent les siecles revolus de leur Reforme.

Tel fut celui que la Suede ordonna en 1693 après cent ans revolus depuis le Concile d'Upsal, qui avoit achevé d'établir le Lutheranisme dans toute la Suede & d'en bannir l'ancienne Religion. L'ouverture de ce Jubilé se fit le 26 Fevrier par le son des cloches. Dès le matin tous les fidelles se haterent d'aller aux Eglises entendre les prêches du jour, qui furent suivis d'une priere d'Actions de graces que le Roi Charles XI. avoit fait composer pour être lue ou recitée après ces prêches. La priere fut suivie aussi-tôt du chant des fidelles; & pendant que les timbales & toute sorte d'instrumens se mêloient avec les voix dans l'Eglise, le canon tonnoit sur les remparts de Stockholm, comme si Luther fut revenu foudroyer le Pape. Le soir & pendant la nuit il y eut par tout des illuminations & des feux de joye. Les jours suivans furent aussi des jours de rejouissance.

Lorsqu'en 1617 la Ville d'Ulme celebra le grand Jubilé, on fit une priere exprès pour cette solemnité, toute la jeunesse des Ecoles de la Ville fut conduite en ceremonie à l'Eglise, & catechisée après le sermon devant toute l'assemblée. Ensuite on pria Dieu pour leur perseverance dans la Religion Lutheriene & pour celle de leur postérité. La semaine d'après la fête on regala chaque écolier d'une medaille & d'un exemplaire de la priere du Jubilé. Ces usages ont subsisté plus ou moins dans les Jubilés qu'on a celebré dans les Etats Lutheriens. Joignons à ces trois sortes de Jubilés ceux des Universités & celui du formulaire de la Concorde.

Avant que de venir à la Communion, il est bon de parler un peu en détail des Liturgies Lutherienes. J'ai déja dit quelque chose de certains (*a*) changemens faits par Luther. Ceci pourra mieux instruire notre lecteur. En 1523 Luther donna une formulaire de Messe & de Communion à l'Eglise de Wittemberg. Dans la Préface de ce formulaire il appelle la Messe & la Communion du pain & du vin un rite divinement institué par J. C. mais il déclame contre l'*Autel de l'impie Achaz, cet abominable Canon, qui est un Recueil de lacunes bourbeuses* &c. Voilà comme il traite le Canon de la Messe : & niant ensuite qu'elle soit un sacrifice, il veut que l'on n'en conserve que ce qui suit. (*b*) On „ conservera, dit-il, les introits des Dimanches, & des Fêtes de Noël, de „ Pâques & de Pentecôte. . . . On renverra aux Sermons des Dimanches „ les

(*a*) Ubi sup. pag. 111.
(*b*) Ex Hospiniano *Hist. Sacram.* p. 2. pag. 27. & seq.

„ les Actes des Saints qui mériteront la commemoration de l'Eglise. Outre les „ fêtes de Noël &c. on mettra aussi au nombre des Fêtes de J. C. (*a*) la Circoncision, l'Epiphanie &c. On conservera les *Kyrie éleison* avec les chants „ différens selon les tems, le *Gloria in excelsis*, la Collecte, pourvu qu'elle „ soit selon la véritable pieté, comme la plûpart des Collectes du Diman-„ che. Cette Oraison sera suivie de la lecture de l'Epitre : (on taxe en passant l'auteur de l'Ordre des Epitres d'avoir été un (*b*) *insigne ignorant, & un estimateur superstitieux des œuvres. Il auroit bien mieux valu, dit-on, ordonner la lecture de ces endroits des Epitres, qui enseignent la foi en Christ.* C'est ici un de ces excès que les disputes théologiques ont établi, & qui jettent dans les contradictions. Suivés la foi au préjudice des œuvres, ou les œuvres au préjudice de la foi, les extremités sont également dangereuses, les deux principes peuvent devenir également vitieux. L'un peut nous asservir à cette pieuse ignorance que certaines gens ont canonisée sous le nom d'Orthodoxie: l'autre peut nous assujettir à cette belle & pompeuse superstition, qui trompe beaucoup de Chrétiens sous le nom de Religion. Mais ne dogmatisons point sur cette matiere, & pendant que nos maitres ne se debatent que trop souvent entr'eux pour assortir leurs contradictions, soyons constamment fidelles à cette vertu qui ne sauroit avoir d'autre principe que Dieu seul, ni d'autre mérite que l'imitation de l'Etre suprème.) Luther ordonne ensuite, „ de chan-„ ter le Graduel composé de deux versets de l'Alleluja ou d'un seul, à la volon-„ té du *Surintendant*, il n'aprouve que la courte prose de Noël, qui commen-„ ce *grates nunc omnes*, il n'y en a presque point de spirituelle que celle „ du St. Esprit, & le *veni Spiritus Sancte*, avec fort peu d'autres. . . . Le „ symbole de Nicée ne lui deplait pas, & pour le sermon en langue vulgai-„ re, il est indifférent qu'on le fasse avant le Symbole ou avant l'*Introite* de la „ Messe, . . . il rejette l'Offertoire, qu'il appelle abomination. J'exclus, con-„ tinue t'il, tout ce qui ressent l'oblation avec le Canon. Nous retenons seu-„ lement ce qui est pur & saint, & nous commençons ainsi notre Messe.... „ Pour la Communion, j'incline à ne mettre que du vin pur sans eau, par-„ ce que, selon (*c*) le reproche qu'Isaïe fait aux Juifs, l'eau ne me paroit si-„ gnifier rien de bon. Le vin pur signifie admirablement la pureté de la Doc-„ trine Evangelique &c. Le pain & le vin étant préparés, on dira, *Dominus* „ *vobiscum.* ℟. *& cum Spiritu tuo, sursum corda.* ℟. *habemus ad Dominum* &c. „ avec les paroles de J. C. Je souhaite qu'elles suivent la Préface après une „ petite pause, & qu'elles soient recitées du ton de voix dont on chante l'O-„ raison Dominicale dans le Canon. La Benediction finie le Chœur chantera „ *Sanctus* & *Benedictus*, finissant *Benedictus* on (*d*) élevera le pain & le cali-„ ce . . . après cela on dira l'Oraison Dominicale . . . on ne rompra point „ l'Hostie, on ne la mêlera point dans le calice. D'abord après l'Oraison „ Dominicale on dira *pax Domini*, qui est une absolution publique des péches „ des Communians. . . . Ensuite le celebrant se communiera lui même & „ communiera le peuple. Pendant la Communion l'on chantera *Agnus Dei* „ &c. . . . On chantera, si l'on veut, la Communion, mais au lieu de la „ der-

(*a*) Voy. ci-dessus.
(*b*) *Insigniter indoctus & superstitiosus operum ponderator.*
(*c*) Isaïe Chap. I. *Ta boisson est mêlée d'eau.*
(*d*) Cette élevation, dit-il, restera encore, pour ne pas scandaliser les ames trop foibles, qu'un changement si important fait tout à coup pourroit surprendre.

„ derniere Collecte, *complenda,* (*a*) qui ressent le sacrifice, on lira dans le mê„ me ton, *quod ore sumpsimus, Domine*; on pourra dire aussi, *corpus tuum,* „ *Domine, quod sumpsimus* &c. en mettant le singulier au plurier, *Dominus vo-* „ *biscum* &c. Au lieu d'*Ite Missa est,* on dira, *Benedicamus Domino* avec l'Al„ leluja en Musique, qu'on prendra, si l'on veut, du *Benedicamus* des Vê„ pres. On donnera la Benediction accoutumée, ou celle que Dieu a lui„ même dictée au Chapitre 6 des Nombres, *le Seigneur nous benisse & nous* „ *conserve* &c." (Les Reformés se servent aussi de cette Benediction pour congedier leurs Fidelles après les exercices publics de devotion) Luther laisse ensuite la liberté des habits, pourvu que ce soit sans pompe & sans luxe. De là passant aux Messes privées, il les condamne absolument comme inutiles, peu édifiantes & entierement contraires à l'institution de J. C. qui appelle toute assemblée des fidelles à la Cene. Dans les Messes privées le Ministre de l'Autel se prépare solemnellement un festin qui appartient à toute l'Eglise: *c'est une table bien dressée, mais on n'y voit point de conviés.* Il veut aussi qu'on examine avec soin ceux qui se présentent à la Communion & qu'on exclue également & ceux qui sont indignes de communier par leur ignorance, & ceux qui le sont par leurs mauvaises mœurs. Sur la Confession privée avant la Communion, il dit, „ elle n'est point nécessaire & ne doit point être exigée; cepen„ dant elle est utile & il ne faut pas la mépriser . . . je souhaite, dit-il „ aussi, que le peuple chante des Cantiques en langue vulgaire à la fin de la „ Messe. . . . L'Evêque pourroit regler les choses de telle maniere qu'on les „ chanteroit tout de suite après le chant en Latin, ou que l'on pourroit aussi „ les chanter, selon les jours, tantôt en Latin & tantôt en langue vulgaire, „ jusqu'à ce que toute la Messe se dise en une langue entendue de tous les fi„ delles".

Tel étoit le formulaire que le Reformateur Saxon avoit dressé pour l'Eglise de Wittemberg, & auquel il sembloit qne toutes les Eglises du Lutheranisme auroient dû se conformer entierement. Cependant cela n'est pas absolument arrivé. Non seulement tous les Païs Lutheriens n'ont pas le même Rituel, mais ils ont aussi des différences dans les Liturgies, bien que dans le fond la doctrine reste la même. On trouve de ces différences dans la Liturgie Danoise composée par Bugenhague surnommé (Pomeranus) & approuvée par Luther; (*b*) mais augmentée de plusieurs articles en 1542, changée ensuite, augmentée encore & corrigée sous le Regne de Chretien V. On trouve aussi des différences dans les Liturgies de Suede, & l'on en trouveroit enfin (*c*) dans celles des autres Etats, si l'on prenoit la peine de les examiner attentivement les unes après les autres. Dans plus d'une Communion l'on prétend se justifier à l'égard de cette variation, & les Lutheriens ne s'oublient pas sur cet article. Quoiqu'il en soit, il ne convient point de faire ici la description de toutes ces diversités. Je me contenterai de rapporter en peu de mots l'essentiel des Liturgies de Suede, sur quoi le lecteur pourra juger de la vérité du fait.

Personne n'ignore que la Reformation de la Suede suivit de fort près celle de la Saxe; que le Lutheranisme fut porté dans ce Royaume par Laurent & Olaus

(*a*) *Quia ferè sacrificium sonat* pag.

(*b*) Elle fut publiée en Latin en 1537. & en Danois en 1539. En 1551. elle fut introduite en Islande.

(*c*) *Schultingius* a montré le peu de concert, ou plutôt l'opposition qui se trouve entre les *Agenda* (livres qui contiennent la Discipline) de Saxe, de Lipsig, de Wittemberg, de Nuremberg, de Magdebourg, de Lunebourg &c. Cette Remarque est prise dans le P. *le Brun* ubi sup. pag. 189.

laus Petri que (a) Gustave Roi de Suede contribua de tout son pouvoir à cette Reformation; mais que le Roi Jean son fils & son (b) successeur travailla à la détruire autant qu'il lui fut possible & que la faction opposée du Lutheranisme le lui permit. Pour ramener les derniers & pour tâcher en même tems de contenter les Catholiques, on dressa une Liturgie qui deplut presqu'également aux deux partis: aux Lutheriens, parce qu'elle retenoit des choses qu'ils rejettoient comme des abus: aux Catholiques, parce qu'elle en retranchoit qui selon eux étoient essentielles au Christianisme. Lorsque des opinions nouvelles ont commencé de changer la Religion d'un Etat & que le peuple s'est frappé du mérite de ses nouveaux Docteurs, il arrive presque toujours que l'adresse & la subtilité qu'on employe à retablir l'ancien culte, pendant qu'on y mêle en même tems beaucoup de menagemens pour ceux qui suivent le nouveau, fortifient celui-ci & hâtent la ruine de l'autre. C'est ce qui s'est vû dans les Revolutions de Religion en Angleterre & en Suede. Comme le parti Lutherien s'étoit rendu considerable pendant le regne de Gustave, on n'osa pas proposer sous celui de Jean une Liturgie toute Catholique. (c) „ Le Pere Herbert, „ Laurent Nicolai, Fettenius & plusieurs autres en retrancherent l'Invocation „ des Saints, les prieres pour les morts, la memoire du Pape, le mot de „ Sacrifice, les signes de croix. On mit à la tête (de la nouvelle Liturgie) „ des prieres pour servir de préparation, & d'autres qu'on devoit dire en s'ha- „ billant. Après ces prieres on trouve l'Introit, la Messe des Catechumenes, „ un Canon plus long & un autre plus court, des Préfaces & des prieres pro- „ pres au tems, & le reste de la Messe, le tout changé & transposé, de peur „ qu'on n'y reconnut la Liturgie de l'Eglise Romaine. Les auteurs de cette Li- „ turgie y ajouterent des scholies composées pour la plûpart de passages des Pe- „ res, qui faisoient assés connoitre les articles qu'on ne vouloit pas, ou qu'on „ n'osoit pas exprimer. . . On y fait voir *pourtant*, qu'il est convenable que „ les Prêtres gardent le Celibat, & qu'ils ne s'occupent que du service de Dieu, „ sans se mêler des affaires du monde. . . . On appella cet ouvrage *Liturgie* „ *de l'Eglise de Suede, conforme à l'Eglise Catholique & Orthodoxe.* On l'imprima „ en Latin & en Suedois, afin qu'on pût dire . . . la Messe dans les deux „ langues . . . (dans l'intention *cependant*) que lors qu'on y seroit accoutumé, „ on n'employât . . . que la langue Latine. . . . Les Ecclesiastiques (Lu- „ theriens) de Stocholm censurerent cette Liturgie par la bouche d'Abraham „ Recteur de l'Ecole. . . . Le Roi indigné les priva de l'exercice de leurs „ fonctions. . . . Ils en appellerent à l'assemblée generale de l'Eglise de Suede". Pour abreger, la Liturgie rencontra tant de contradiction de la part des Lutheriens & de leurs fauteurs, que le Roi fut obligé d'en depouiller plusieurs de leurs Benefices, & même de les exiler. On fit si bien que les Ordres seculiers du Royaume souscrivirent à cette Liturgie, mais cela n'empêcha pas que l'on ne la censurât toujours de vive voix & par écrit. Du côté des Catholiques on se plaignit des égards & des menagemens que le nouveau formulaire *demi-Lutherien & demi-Catholique* affectoit pour des Heretiques. Le Pape vouloit aussi que le Roi se declarât ouvertement. Enfin pendant que la Liturgie continuoit d'avoir le sort de se faire desaprouver des uns & des autres, l'Archevêque d'Upsal (Laurent) que le Roi avoit gagné, se repentit de l'avoir signée & protegée: & les

(a) Gustave *Ericson* qui mourut en 1560.
(b) Après Eric son frere ainé qu'il detrona.
(c) Tiré du P. *le Brun* Tom. IV. des *Liturgies*.

les Catholiques, qui faisoient encore tous leurs efforts pour se maintenir sous l'autorité d'un Roi déclaré pour eux, furent enfin obligés de ceder entierement au Lutheranisme, après la mort de ce Prince. La Liturgie en question fut imprimée à Stocholm & mise en usage en 1570 environ huit ans après l'avenement du Roi Jean à la couronne de Suede. On la reimprima en 1588. (*a*) & cela prouve que l'on s'en servoit encore alors. Elle est précedée d'une préface où l'on insinue d'abord, qu'il est à craindre qu'en voulant bannir la superstition, l'*on n'ait livré le troupeau à l'irreligion, monstre plus cruel* que cette superstition. On s'y plaint aussi du libertinage des Lutheriens. *L'on aime mieux suivre ses passions qu'écouter des remontrances. Exhortés vous les gens à la Confession, ils s'écrient qu'il ne faut contraindre personne* &c. *Les Apôtres & leurs Disciples avoient ordonné des jeunes & des prieres à certains jours & à certaines heures; pourquoi rejettons nous ces reglès anciennes si recommandées par l'Eglise?* On repond, *Dieu veut une pieté libre . . . mais si l'on abandonne les regles de la Discipline, qui pourra se flater de retenir les hommes dans les devoirs de la Religion?* On établit aussi dans cette préface la nécessité dés ceremonies, *les hommes ne se frappent pas assés de simples préceptes. . . . la pieté se déclare par l'exterieur . . . s'il ne la manifeste pas, comment sera t'on persuadé qu'elle est dans le cœur? C'est afin que le Clergé retablisse cet exterieur, dont la supression a ruiné la plus grande partie de la devotion, que nous lui rendons la Liturgie dans une forme plus convenable, principalement dans l'administration de la Cene du Seigneur; y retranchant ce qui paroit trop éloigné de la véritable maniere de l'administrer* &c. *Le motif de nos exhortations, continue t'on, est de resister à la prophanation . . . . que les Sacramentaires ont repandue dans plusieurs païs, & d'empêcher qu'elle ne gagne les Gots & les Suedois. . . .* Après cela on prévient l'*injustice* de ceux qui s'opposeront à cette Liturgie & qui la taxeront de n'être ni Catholique, ni Apostolique. *Nous sommes toujours prêts*, ajoute t'on, *à repondre à ceux qui nous demanderont des raisons, & pour cet effet nous avons inseré dans cet ouvrage beaucoup de remarques qui serviront à instruire les ignorans & ceux qui ont quelque doute dans l'esprit. . . . On ne donne point ici de nouvelles Constitutions inventées par des Pontifes Romains. Ce sont des pratiques que l'Eglise orthodoxe & la sage Antiquité ont constammeut observées. . . . . C'est par ces motifs que j'exhorte les gens de bien à se soumettre & à se rejouïr de ce qu'au millieu des troubles l'Eglise Suedoise se trouvera conforme autant qu'il est* (maintenant) *possible à l'ancienne Eglise Catholique & orthodoxe. . . . . .* On peut voir cette Liturgie toute entiere dans le Recueil de Liturgies du P. le Brun. Un des endroits le plus remarquables de ce formulaire se trouve dans la priere du Canon, (*b*) où le celebrant, en demandant la benediction de Dieu sur le pain & le vin de la Communion, semble éluder la Transubstantiation, & se conformer au (*c*) sentiment des Lutheriens par ces paroles (*d*) „ Benissés, Seigneur, & sanctifiés par la vertu du Saint Esprit, le pain & le vin qui sont „ destinés au *saint usage* (de la Communion) afin que par ce *saint usage*, „ ils deviennent pour nous le corps & le sang &c." A cette remarque il en faut joindre quelques autres, qui ne sont pas moins dignes d'attention: je les tire

(*a*) Cette Liturgie, dit le P. *le Brun* Tom. IV. p. 123. a été en usage en Suede pendant seize ou dix-sept ans.

(*b*) Voy. une remarque du P. *le Brun* Tom. IV. &c. sur ce passage pag. 170. à 172. & 186.

(*c*) Qui n'admettent la Présence réelle que dans l'usage.

(*d*) *Benedic & sanctifica Spiritus Sancti tui virtute proposita & sacra usui destinata, panem & vinum, ut in vero usu nobis sint curpus & sanguis* &c.

tire (*a*) auſſi du P. le Brun. „ On a, dit-il, omis les ſignes de croix . . . „ on n'a mis dans la Liturgie aucune priere pour les morts, à cauſe que les „ Etats de Suede aſſemblés en 1529 avoient défendu de prier pour eux. . . . „ Cette Liturgie marque la Communion des fidelles avant celle du Prêtre, ce „ qui eſt oppoſé à l'uſage de toutes les Egliſes Latines, Grecques & Orienta„ les &c. . . . Au lieu qu'en retouchant on devoit, autant qu'il étoit poſſible, „ s'appliquer à retablir les anciens uſages & ſupprimer les nouveautés, on au„ toriſe au contraire pluſieurs nouvelles pratiques, (comme celle-ci) que (*b*) le „ celebrant peut ſe repondre lui même, & faire ainſi le Prêtre & le Clerc „ &c. . . . . "

Je viens préſentement à la Communion, & je decris principalement la maniere de la celebrer ſelon le Rit des Saxons. Mon (*c*) Auteur commence ainſi le Chapitre qui traite de ce Sacrement. „ Nos petits enfans même n'ignorent „ pas qu'à la Sainte Cene nous recevons certainement le vrai corps & le vrai „ ſang de N. S. J. C. & quoi que ce miſtere ſoit tellement au-deſſus de no„ tre intelligence que nous ne puiſſions abſolument le comprendre; nous „ croyons avec confiance la vérité de ces paroles de notre Sauveur: *prenés & „ mangés, ceci eſt mon corps* &c. Celui qui avec un peu de pain a pû raſſaſier „ pluſieurs milliers d'hommes, qui a marché ſur la mer &c. peut auſſi effectuer „ à la Cene les paroles qu'il a prononcées" (quand il étoit avec ſes Apôtres.) Certainement un Catholique s'exprimera dans les mêmes termes pour défendre la Tranſubſtantiation. „ Depuis quelques années, dit enſuite l'Hiſ„ torien Saxon, le Conſeil Eccleſiaſtique a reglé, que ceux qui ſe deſtineroient „ à la Communion ſeroient auparavant examinés par un Paſteur, ou par (*d*) „ un Confeſſeur ſur la Religion, ſur l'état de leur conſcience, & ſur la nature, „ le mérite & la force du Sacrement de la Cene &c. Et comme tout cela ne ſe „ pouvoit pas faire commodement (ni même avec une certaine bienſéance) à „ la Confeſſion, ſoit à cauſe des autres pénitens, on parce qu'on pouroit pû „ s'apercevoir qu'il ſe paſſoit quelque choſe de plus entre le Confeſſeur & le „ pénitent qu'une Confeſſion toute ſimple; il fut arrêté que ceux qui vou„ droient participer à la Cene ſe feroient annoncer pour cet effet au Confeſſeur „ ou Directeur quelques jours avant que de communier." Cependant malgré ce reglement il ſe commet encore beaucoup d'abus & de négligences dans la Communion, tant de la part de ceux qui veulent communier, que de ceux même qui doivent examiner: mais les directeurs vigilans choiſiſſent ordinairement le Mercredi ou le Jeudi de la ſemaine qui précede la Communion, parce que ce ſont des jours de priere publique, jours par conſéquent très propres pour cette annonce. Le Dimanche auquel on communie, le Miniſtre, après avoir fait le préche, prie Dieu pour tous ceux qui doivent recevoir la Communion: mais il n'y a point de formulaire de cette priere, & il eſt permis au Miniſtre de dire ce qu'il juge convenir en cette occaſion. On chante auſſi après le Sermon un Cantique, ou des Cantiques propres à la dévotion: pendant le chant, les fidelles qui doivent communier ſe rendent devant l'Autel & s'y mettent à genoux, autant du moins que l'eſpace le peut permettre, car ſelon l'Hiſtorien Saxon, „ ceux qui ne peuvent pas s'agenouil- „ ler

(*a*) Ubi ſup. pag. 187. & ſuiv.
(*b*) *Miniſtri adſtantes reſpondent, ipſe ſolus, ſi Miniſtri non affuerint, proſequitur omnia.*
(*c*) *Hiſt. des Ceremonies Eccleſiaſtiques de Saxe* Chap. 27.
(*d*) *Seelſorger.* En Alleman c'eſt proprement un Directeur.

„ ler reſtent aſſis (juſqu'à ce que les autres ayent communié : s'il ne le dit pas, „ je le ſupoſe.)" Le Cantique étant achevé, le Miniſtre dit *prions* : il chante en même tems l'Oraiſon Dominïcale, & lorſque l'aſſemblée a dit Amen, il chante les paroles de l'inſtitution de la Cene. En quelques endroits toute l'aſſemblée chante à haute voix avec le Miniſtre la priere & l'inſtitution ; ce qui eſt un véritable abus, puiſque la voix de l'aſſemblée étouffe d'ordinaire celle du Paſteur officiant. Un autre uſage, mais qui n'eſt pas abſolument eſſentiel, c'eſt de faire un ſigne de Croix ſur l'Hoſtie, en prononçant ces paroles, *ceci eſt mon corps* & un autre ſur le calice, en diſant *ceci* &c. Ce ſont après tout des *ſignes commemoratifs de la Croix de* J. C. qui n'ôtent, ni n'ajoutent rien : mais cependant, comme le dit fort bien l'Hiſtorien Alleman „ que le Miniſtre oublie ces „ ſignes, des perſonnes auront la foibleſſe de ſe former des ſcrupules ſur cet „ oubli, & croiront que le Sacrement a perdu ſa force." Ce n'eſt pas ſeulement au ſigne de Croix fait ſur les Eſpèces de la Cene, que le peuple s'attache comme à une choſe eſſentielle : il ne lui arrive gueres d'entamer un pain qu'il ne l'ait auparavant *ſigné* d'un ſigne de Croix avec le couteau.

En pluſieurs endroits de la Saxe, & même dans des villes conſiderables, lorſque le Miniſtre conſacre les Eſpèces on ſonne deux fois aſſés haut d'une clochette. Cet uſage eſt fort inutile à des gens qui n'adorent pas les Eſpèces que leurs Miniſtres conſacrent, & qui même ont une telle horreur pour l'adoration, qu'au ſignal donné par la clochette à la Meſſe, ils tremblent & s'effrayent comme ſi le tonnerre ou le canon les alloit atteindre. L'Hiſtorien Saxon, qui étoit Miniſtre & par conſéquent plus ſuſceptible de frayeur dans un pareil cas, quoique peut-être fort courageux quand il s'agiſſoit de quelque Exploit Theologique, ou de *livrer impitoyablement un aſſaut de controverſe* ; cet Hiſtorien, dis-je, déclare fort ingenuement „ que la premiere fois qu'il lui arriva de faire la Cene „ à Lipſig le ſon de cette clochette le troubla tellement, & ſa devotion en fut „ ſi diſtraite, qu'il en oublia l'*œuvre capitale*, c'eſt-à-dire la mort de Chriſt & „ la participation à ſon Corps & à ſon Sang" pluſieurs fidelles de ſa Communion lui témoignerent auſſi que le ſon de cette clochette leur cauſoit ordinairement la même frayeur & de ſemblables diſtractions, bien qu'ils duſſent y être accoutumés. Un autre uſage que cet Auteur regarde comme un abus c'eſt le changement d'habits ou d'ornemens pontificaux, qu'il appelle *un reſte de Papiſme*. Dans la plûpart des Egliſes Lutherienes le Paſteur, avant que de donner la Communion, met le ſurplis, & par deſſus le ſurplis un vêtement ſur lequel il y a des Croix, mais qu'il ne faut pourtant pas confondre avec (*a*) l'Etole des Prêtres Catholiques, puiſqu'il ne lui reſſemble nullement. En quelques endroits le Paſteur, après avoir lû l'Evangile devant l'Autel, ôté le ſusdit vêtement par deſſus ſa tête, & le poſe ſur l'Autel. Après le chant du Credo, il monte en chaire & préche en ſurplis. Après le préche il retourne à l'Autel & reprend le vêtement. Cependant il eſt beaucoup plus ordinaire de ne le prendre qu'au moment que la Cene va commencer, & c'eſt-là, nous dit le Miniſtre que je copie, la maniere la plus decente dans une ceremonie qui n'a été retenue avec pluſieurs autres par les Auteurs de la Reformation, que pour ne pas effrayer les ames foibles, & ſur tout le peuple, qui s'attache tellement à ce qui frape les yeux, qu'il ne faut pas eſperer de pouvoir le deſabuſer facilement. Beaucoup de dévôts, nous dit-il encore, croyent avoir fait une œuvre excellente, quand ils ont orné

(*a*) Voy. la figure ubi infr. En Alleman ce vêtement s'appelle *Meſgewand*, ce qui veut dire *habit* ou vêtement pour la Meſſe.

orné un Autel, ou une chaire, ou quand ils ont revêtu le Miniſtre de l'Autel d'un magnifique habit de ceremonie. On en trouve quelquefois juſqu'à dix ou douze de *relais* dans les Egliſes.

J'ai déja parlé de l'uſage d'avoir des cierges ſur les Autels. On les allume pour la Cene en pluſieurs endroits & entr'autres à *Wartburg*, „ fort inutile- „ ment à la vérité: car y a-t-il rien de plus mal aviſé, dit mon Auteur, que „ d'avoir de la lumiere en plein jour dans les Egliſes? mais, ajoute-t-il, ces „ Cierges allumés ſur l'Autel peuvent rappeller dans le ſouvenir des fidelles, „ que le Sauveur fit & inſtitua la Cene au commencement de la nuit, *& qu'a-* „ *lors on allume de la chandelle.*" La vérité eſt que les Lutheriens ont retenu cet uſage des Catholiques, comme ceux-ci l'avoient hérité des autres Religions; & c'eſt tout ce qu'on peut dire de raiſonnable ſur un tel ſujet, ſans avoir recours aux emblemes & aux miſteres. A Wittemberg & dans toutes les Egliſes ſoumiſes au Conſiſtoire de cette Ville on n'allume point de Cierges pour la Cene; en quoi vraiſemblablement on ſuit le reglement de Luther: mais dans les endroits où cet uſage a continué il s'y eſt gliſſé parmi le peuple la même ſuperſtition que l'on a remarquée dans les autres ceremonies, & l'on a même vû, dit l'Hiſtorien Saxon, des gens aſſés ſimples pour s'imaginer que les Cierges faiſoient une partie eſſentielle de la Communion. *A celle des malades* les perſonnes ſuperſtitieuſes ne manquent jamais de faire mettre deux chandelles ou deux bougies ſur la table.

Mettons auſſi au nombre des uſages retenus celui d'employer des Hoſties au lieu de pain à la Communion. Sur ces Hoſties on voit la figure d'un Crucifix. Mon Auteur dit qu'il arrive quelquefois qu'on a trop d'Hoſties, & quelquefois auſſi qu'on en a trop peu: ſur quoi il fait ce raiſonnement. „ Il „ vaut mieux en avoir trop que trop peu. S'il y en a trop, on en peut don- „ ner deux aux derniers Communians, afin de conſumer par ce moyen tout „ ce qui auroit pû reſter, (*a*) ſi l'on n'aime mieux les garder pour une autre „ Cene." A la diſtribution de la Cene le Miniſtre prononce les paroles de l'inſtitution de la maniere ſuivante: En donnant l'Hoſtie, & faiſant en même tems „ un ſigne de Croix ſur la perſonne „ prenés & mangés, ceci eſt le verita- „ ble corps de J. C. qui eſt mort pour tous vos péchés. Qu'il fortifie & „ nourriſſe vôtre ame & votre corps dans la véritable foi pour la vie éternelle." En donnant le vin „ prenés & buvés, ceci eſt le véritable ſang de J. C. qui „ a été répandu &c. comme pour l'Hoſtie." Le (*b*) Diacre ne fait point de ſigne de croix en donnant le vin, parce qu'il doit préſenter le Calice de la main droite. A l'occaſion des parolles de l'inſtitution que j'ai rapportées, le Miniſtre Saxon propoſe un doute aſſés ſingulier, qu'il eſt bon de mettre ici, pour montrer que le point d'honneur de ceux qui ſont nés ou élevés dans certains païs peut aller quelquefois juſqu'aux Autels, & qu'il eſt fort poſſible que dans un acte de Religion, où l'humilité eſt eſſentielle, on conſerve aſſés d'orgueil pour vouloir s'égaler à l'Homme Dieu, que le Prêtre ou le Miniſtre repréſentent à l'Autel en communiant les fidelles. Voici le doute. „ Quoique ces „ pa-

(*a*) Il raconte que les Hoſties ayant manqué à un Paſteur Lutherien, celui-ci, pour communier les deux perſonnes qui reſtoient, s'aviſa de leur partager une Hoſtie pour s'épargner la peine de faire une nouvelle conſécration.

(*b*) Le Miniſtre donne l'Hoſtie, & le Diacre le Calice. Voy. ubi ſup. p. 473. ch. 27. quelquefois auſſi le Miniſtre donne l'un & l'autre. Si le nombre des Communians eſt trop grand, deux Miniſtres préſentent le *vrai corps* (c'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur Alleman) & deux autres Miniſtres, ou deux Diacres donnent le calice.

„ paroles, *prenés & mangés* &c. ne doivent point être regardées comme une „ formule de Ceremonie, & qu'au contraire il faille les prendre en quelque „ maniere pour une partie essentielle (de la Cene) puisque N. S. J. C. s'en „ est servi (pour l'instituer) on demande s'il faut dire aux personnes quali-„ fiées, *prenés & mangés* &c. (*a*) ou *que Monsieur, ou Madame prenne.* J'ai vû „ disputer assés long-tems sur cet article : mais pour dire ce que j'en pense, je croi „ qu'on ne doit géner personne. . . . . Quand on s'adresse (en donnant la „ Cene) à une personne qualifiée, on pourroit bien lui dire, *que Monsieur ou* „ *Madame prenne :* mais comme on se sert toujours de l'Imperatif en s'adressant à „ des personnes de basse condition, il semble qu'il ne conviendroit pas tout „ à fait de l'employer (en donnant la Cene) à des Rois ou à d'autres Prin-„ ces" & par consequent il faudroit leur dire, *que vôtre Majesté prenne* &c. Voilà comment la sotise des homme trouve le secret de mettre de l'absurdité dans ce que la Religion a de plus grave, & de mêler le ridicule avec des choses qu'ils regardent comme essentielles à leur salut.

Celui qui a reçu la Communion se met à genoux devant l'Autel pour rendre graces à Dieu : en plusieurs endroits on a la coutume de se feliciter les uns les autres après la Communion. A l'égard du nombre de fois que le fidelle Lutherien doit communier dans l'année, on ne lui limite rien. La fréquence & la rarete de cet acte de Religion sont absolument arbitraires. On peut même communier tous les dimanches. Je dois remarquer aussi une précaution qui, en même tems qu'elle prouve le respect des Lutheriens, pour cet acte de Religion si essentiel au Christianisme, semble montrer qu'ils connoissent le défaut de leur systême sur l'Eucharistie. Deux Clercs, ou deux Enfans de Chœur qui sont à l'Autel tiennent ordinairement un linge (appellons le un Corporal) devant les Communians, afin que par la negligence du Pasteur qui administre la Communion ou du fidelle qui la reçoit, il ne tombe point d'Hostie (*b*) à terre, & qu'il ne se répande point de vin. La Communion étant faite, le Pasteur chante un verset de Pseaume avec un Hallelujah, auquel le Chœur repond par un autre. Le Pasteur continue ensuite les Actions de graces, & le peuple se joignant au Chœur repond Amen.

Aucun Ministre ne doit se communier soi-même, & cela est défendu expressement par la discipline de Saxe. Cependant il s'est trouvé, & il se trouve encore des exceptions inevitables : le défaut de Pasteurs qui puissent communier le Ministre officiant est une de ces exceptions. Enfin pour achever ce qui concerne cette devotion, je dois remarquer aussi, que non seulement la Confession, dont je parlerai bientôt encore une fois, précede la Cene ou Communion, mais que de plus la veille de cette dévotion il se fait un préche préparatoire, auquel tous les Communians doivent assister, & ceux qui manquent d'y assister, (*c*) sont jugés dignes des censures Ecclesiastiques. Pour ce qui est de la maniere de communier, on a vû qu'en Saxe on communie à genoux : cela se pratique de même en plusieurs autres endroits. Dans le (*d*) Wirtemberg on communie debout & de même à Ausbourg. On voit ici une de ces Cenes Lutherienes d'Ausbourg d'après nature.

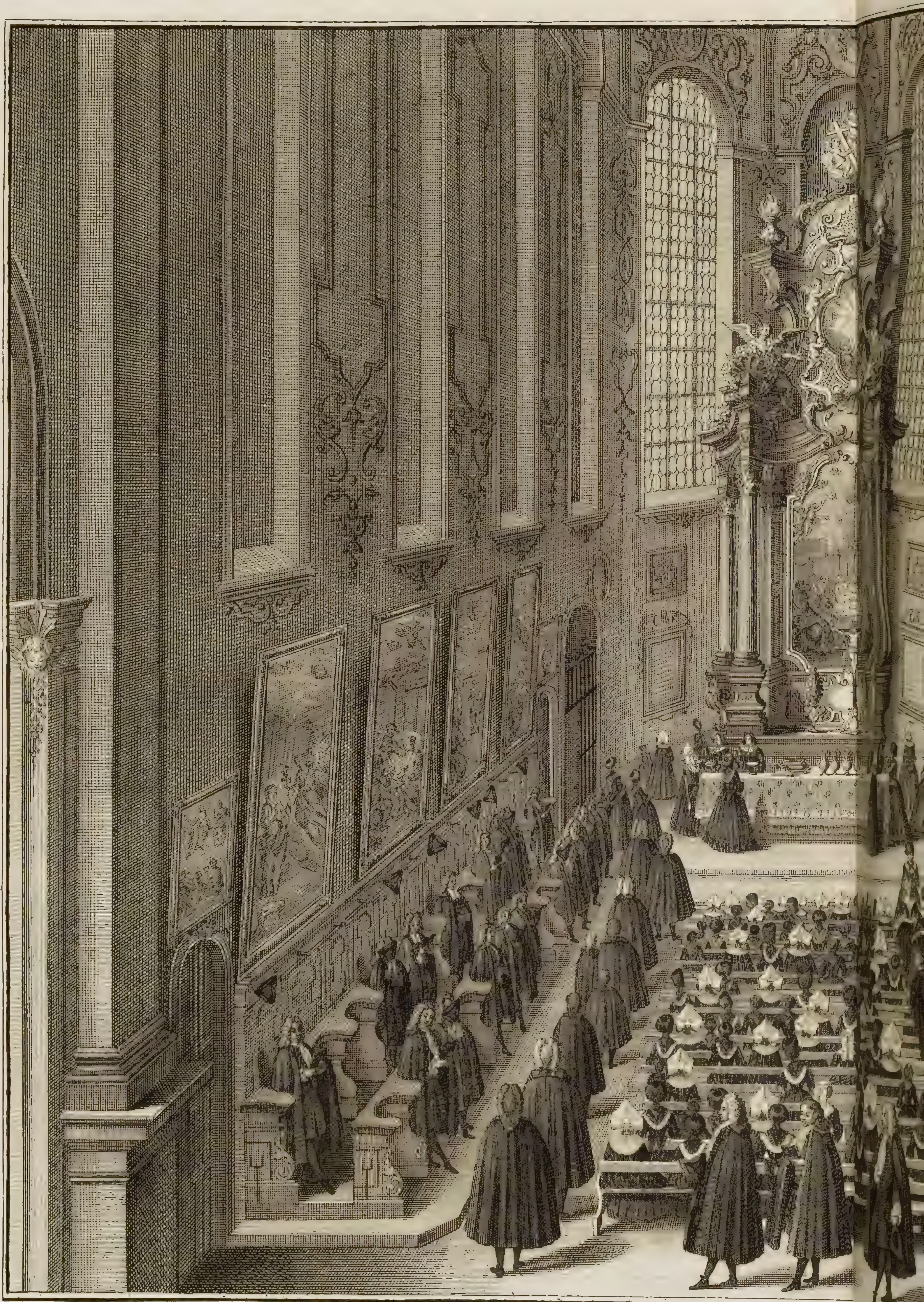
Les

(*a*) On ne peut traduire autrement ces mots *er nehme hin*, *sie nehme hin.* C'est par respect que les Allemans se servent de l'Optatif. Bien loin d'avoir donné trop de force à la traduction, il auroit fallu traduire, *Monsieur ou Madame je vous prie de prendre.* La chose est si ridicule, qu'il est surprenant qu'elle puisse entrer dans l'esprit d'un homme raisonnable.

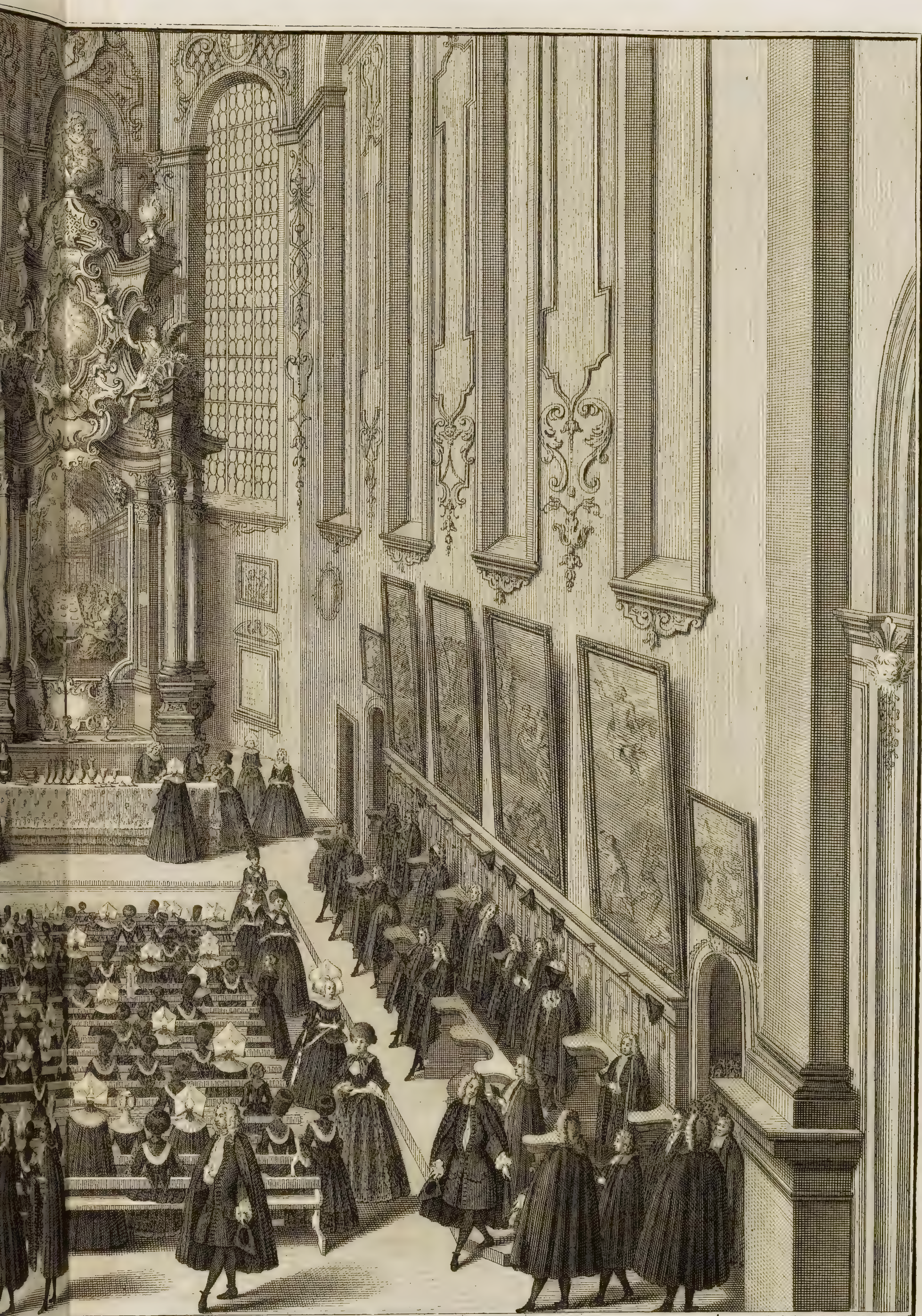
(*b*) Ou peut-être aussi afin qu'il ne tombe rien de l'Hostie.

(*c*) M. *Maichelius* dans son M. S. cité ubi sup.

(*d*) Le même ubi sup.



La COMMUNION *des* LUTHERIENS *dans* L'...ISE *des* MI...



...NS dans L'EGLISE des MINORITES à AUGSBOURG.

Les Lutheriens employent indifféremment du vin rouge ou du vin blanc à leur Communion. Ils ne la donnent point aux enfans : mais ils la portent aux malades & aux mourans, & voici ce que l'on pratique alors. D'abord je dois faire remarquer au lecteur, que cette Communion portée aux malades a toute la conformité possible (excepté pourtant l'adoration) au Viatique des Catholiques Romains, & que cette Communion pourroit bien aussi reçevoir le même nom de (a) *Viatique*, puisque, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, elle est donnée au mourant comme *une provision de voyage*. Le nom que les (b) Allemans donnent au Viatique exprime la même idée & me rappelle le *Naulum*, ou droit de passage dû à Charon, qui étoit une obole, c'est-à-dire une piece d'environ six deniers qu'on mettoit dans la bouche du mort, pour payer à Charon le droit de passage aux Enfers : à quoi Apulée ajoute (c) un gâteau, pour *broder* l'usage à sa mode. Je ne sai si le nom de Viatique a paru trop superstitieux ou trop *Papiste* aux Lutheriens, mais quoiqu'il en soit ils ont jugé à propos de l'abandonner, & d'appeller *Communion privée* cette Communion donnée aux malades & aux mourans. Elle se reduit à ces trois choses pour ce qui regarde la ceremonie. 1. à la Confession du malade précedée d'une priere & suivie de l'absolution que le Confesseur lui donne au nom & de la part de Dieu. 2. à la Communion donnée au malade précedée aussi d'une priere préparatoire & suivie du chant d'un Pseaume, qui est ou le 23. ou le 103. dans le Pseautier des Lutheriens & des autres Protestans, & d'une collecte, ou priere convenable à la Communion. 3. d'une benediction, qui fait la clôture de la ceremonie. Mon Auteur rapporte, qu'en quelques endroits on fait un petit Autel de la table qui se trouve dans la chambre du malade, c'est-à-dire, que sur un tapis, ou sur une nape on met deux chandelles ou deux bougies, & un Crucifix entre deux avec la patene, & le calice, ou des choses équivalentes. Il ajoute qu'il a vû de ces Communions privées administrées sans autres témoins que la femme ou le mari de la personne malade. Cependant l'ordre veut qu'elle soit administrée en présence des parens & même des domestiques du malade ; mais si l'on n'a ni parens, ni domestiques, on doit appeller deux ou trois voisins pour témoins. Il est même permis à des parens, ou à des amis du malade de communier avec lui, & pour cet effet on doit les avertir la veille, ou du moins quelques heures d'avance, afin qu'ils puissent se préparer à cet acte religieux. Ce n'est pas seulement aux malades & aux mourans que l'on porte la Communion, il est aussi de l'usage des Lutheriens de la porter aux personnes que le grand âge rend incapables de communier dans l'assemblée de leurs Freres. A ces personnes, le Ministre qui les communie, fait une exhortation, que l'on pourroit appeller un *Prêche* domestique par raport à la *Communion privée* ou domestique.

Je dois parler à présent de la Confession, dont j'ai déja dit quelque chose. La Confession est estimée très nécessaire dans tout le Lutheranisme. Ajoutons en même tems qu'elle est très avantageuse à l'autorité ecclesiastique. Si elle calme les peines de l'ame & soulage les consciences, elle excite aussi la crainte, la veneration, le respect pour les Pasteurs, qui par la Con-

(a) *Viaticum* en Latin signifie argent, ou provisions pour un voyage.

(b) *Zehrpfennig* ou *Reisepfennig*. Il est bon de remarquer, que *Viaticum* employé pour signifier l'Eucharistie donnée aux malades est un mot beaucoup plus ancien que Charlemagne, & que dans un Auteur nommé *Dudon*, Auteur à la vérité du bas âge, on la trouve appellée *Stips* c'est-à-dire aumône.

(c) L. VI. *Metamorph. . . . non vacua debebis incedere, sed offas. . . . . ambabus gestare manibus, ac in ipso ore duas ferre stipes.*

Confeſſion deviennent les (*a*) directeurs & les medecins des ames infirmes. Ils les gueriſſent au nom du Seigneur, mais au nom du même ils leur denoncent la mort, ſi elles négligent les remedes ſpirituels qu'ils ordonnent. Cependant quelles que puiſſent être la veneration & l'autorité que les Confeſſeurs Lutheriens s'attirent par la Confeſſion, ils ſont reſtés fort au deſſous des Confeſſeurs Catholiques. (*b*) Mon Auteur fait mediocrement valoir le merite & la néceſſité de la Confeſſion telle qu'elle eſt pratiquée dans ſon Egliſe. „ Il eſt, dit-il, ſur le témoignage d'un Theologien de ſa Communion qu'il „ cite, du devoir des Eccleſiaſtiques d'écouter les Confeſſions & de donner „ l'abſolution, conformement au pouvoir des Clefs &c. Ce pouvoir ſeroit „ inutile, s'il ne falloit pas ſe confeſſer devant un Miniſtre de l'Egliſe, & re- „ cevoir (enſuite) l'abſolution (de ce Miniſtre.) Ainſi *quant au genre*, la „ Confeſſion particuliere ou privée, & l'abſolution ſont (bien) . . . . d'inſti- „ tution divine: (cependant) *quant à l'eſpèce*, la maniere dont il ſe faut con- „ feſſer, & le tems auquel on le doit, c'eſt l'Egliſe (Lutheriene) qui a droit de „ déterminer ces choſes." La conſéquence qu'il en faut tirer, c'eſt qu'elles ſont donc arbitraires & qu'on pourra les changer comme les Egliſes particulieres le jugeront à propos. C'eſt auſſi ce qui arrive. M. *Maichelius* dit ce qui ſuit ſur la Confeſſion qui précede la Communion. (*c*) „ Avant la Communion, l'on „ ſe confeſſe devant le Miniſtre, qui, conformement à la parole de Dieu, an- „ nonce la remiſſion des péchés aux vrais pénitens. Cette Confeſſion n'eſt „ pas *auriculaire*, mais generale: cependant elle ne ſe fait pas de la même ma- „ niere chez tous les Lutheriens. En quelques endroits pluſieurs pénitens viennent „ tous enſemble devant le Miniſtre Confeſſeur. Un d'entr'eux recite une „ Confeſſion generale, après laquelle le Confeſſeur demande, ſi tel eſt le ſen- „ timent de tous les autres. Après qu'ils ont repondu ouï, le Confeſſeur „ leur fait une exhortation plus ou moins longue, ſelon qu'il le croit à pro- „ pos, & cela ſe termine par l'abſolution. Cette coutume eſt des grandes vil- „ les, où il ſeroit impoſſible d'entendre la Confeſſion de chacun en particulier. „ En certains endroits le Miniſtre qui confeſſe propoſe ces trois queſtions, qui „ ſont comme autant de conditions requiſes pour être admis à la Communion. „ 1. ſi l'on a une ſincere repentance des péchés dont on ſe trouve coupable en „ ſa conſcience. 2. ſi l'on croit & profeſſe que le corps & le ſang de J. C. ſont „ véritablement & réellement préſens ſous les ſymboles du pain & du vin. 3. „ ſi l'on promet de vouloir toujours demeurer dans la Religion Lutheriene." (Cette derniere demande renferme un principe d'intolerance: & l'on ſait aſſés que les Lutheriens penchent generalement de ce côté là, non ſeulement à l'égard des Catholiques Romains, mais auſſi à (*d*) l'égard des Calviniſtes qui leur ont fait ſi genereuſement des offres de fraternité.) „ L'impoſition des mains „ ſe pratique auſſi à Hambourg, en Saxe & ailleurs, lors que le Miniſtre ſe „ diſpoſe de prononcer l'abſolution & va commencer la remiſſion des péchés." Cette impoſition des mains ſe fait de la maniere ſuivante. Le Miniſtre Confeſſeur poſe la main juſqu'à trois fois ſur la tête de celui qui vient de ſe confeſ-

ſer

(*a*) *Seelſorger* en Alleman ſignifie directeur de l'ame.

(*b*) Chap. 29. de l'*Hiſt. des Ceremon.* &c.

(*c*) *Manuſcrit ſur les Dogmes & les Cerem. Luther.* cité ubi ſup.

(*d*) *Chemnice* opine pour l'expulſion des Calviniſtes. Il dit que les choſes n'en iroient que mieux, ſi on les chaſſoit de tous les endroits où domine le Lutheraniſme V. Carpzov. *in Juriſpr.* &c. ubi ſup. Celui-ci ajoute, *que les Lutheriens ne reconnoiſſent nullement les Calviniſtes pour leurs freres*, quoique ceux-ci inſiſtent beaucoup ſur cette prétendue fraternité.

ſer en nommant à chaque fois une perſonne de la Trinité: après quoi il lui dit ces paroles, *allés en paix*, *que la grace de* N. S. J. C. *ſoit avec vous*, & fait en même tems le ſigne de la croix ſur lui.

Mon Auteur Saxon rapporte ce qui ſuit ſur la Confeſſion. Le pénitent recite aſſis, debout, ou à genoux, *en un mot*, dit-il, *comme il lui plait*, le formulaire de Confeſſion qui ſe trouve dans les Catechiſmes Lutheriens, ou dans les (*a*) livres de Communion. Le commun peuple recite ordinairement la Confeſſion Eccleſiaſtique, qui ſe lit tous les dimanches après le Sermon. Pluſieurs employent toute leur vie le formulaire de Confeſſion qu'ils ont apris à l'école: & tout cela ſe pratique ſouvent avec une negligence que l'Auteur Lutherien ne manque pas d'inſinuer. Le Lutheraniſme a des *Automates* comme toutes les Religions.

Quoiqu'il en ſoit, dans le petit Catechiſme Lutherien (*b*) l'on trouve quelques formulaires de Confeſſion pour ceux qui n'ont pas aſſés de capacité pour reflêchir & mediter par eux mêmes ſur leurs péchés. Tels ſont, par exemple les modelles de Confeſſion pour les maitres & pour les domeſtiques. A la tête de ces formulaires on lit ces paroles qui commencent l'entretien du pénitent avec le Miniſtre auquel il va ſe confeſſer. (*c*) *Venerable & cher Seigneur, je vous ſuplie de vouloir écouter ma Confeſſion, & de m'accorder pour l'amour de Dieu la remiſſion de mes péchés.* Si le pénitent ne ſe trouve pas chargé des péchés marqués dans les formulaires, qu'il (*d*) diſe en gros quelques péchés qui lui ſont connus. S'il ne ſe connoit aucun péché, choſe preſque impoſſible, dit le Catechiſme, (*e*) *qu'il n'en recite donc point en détail, qu'il reçoive* (hardiment) *la remiſſion de ſes péchés, après avoir fait une Confeſſion generale.* Le même Catechiſme dit que le Confeſſeur fait cette demande à ſon pénitent, (apparemment entre la Confeſſion & l'abſolution:) *Ne croyés vous pas que cette abſolution que je vous donne eſt l'abſolution de Dieu?* à quoi le pénitent ayant repondu oui, le Miniſtre ajoute, *ainſi ſoit il.*

Je ne dis rien des Prieres, des Cantiques, des Pſeaumes de pénitence qui doivent preparer à la Confeſſion, ni du Sermon prononcé la veille ou ſurveille de la Confeſſion, par lequel les pénitens ſont exhortés à s'acquitter chrétiennement de cet acte de dévotion.

On voit (*f*) ici dans une figure la maniere dont on ſe confeſſe à Augsbourg; & celle de l'abſolution. Il n'y a pas beaucoup de différence de cette maniere à celle de Saxe. Dans l'une & dans l'autre on prendroit la Confeſſion pour auriculaire. Cependant elle n'eſt pas abſolument telle, du moins s'il faut croire les Lutheriens d'Allemagne, ſeuls juges ſur cette matiere. (*g*) Un habile Voyageur nous décrit celle qu'il vit à Stocholm. „ Le Prêtre, dit-il, en botes ou „ botines, les éperons aux talons, & en habit ordinaire donnoit l'abſolution „ à une douzaine d'hommes & de femmes, qu'il venoit de confeſſer. Ils „ étoient autour de lui à genoux." Après une interrogation à peu près ſemblable

(*a*) Les Fidelles du Calviniſme les appellent des *livres de préparation à la Cene* ou Communion.

(*b*) *Vide Catech. minorem* inter *Libros Symbolicos à Pfaffio collectos.*

(*c*) *Reverende & dilecte Domine, rogo te ut confeſſionem meam audias, & mihi propter Deum remiſſionem annunties.*

(*d*) *Unum atque alterum peccatum ſibi notum recitet.*

(*e*) *Si verò plané nullius tibi conſcius es, quod impoſſibile eſt, nullum etiam in ſpecie recites, ſed accipias remiſſionem* &c. Il n'y a que les Phariſiens qui ne ſe connoiſſent point de péchés.

(*f*) Voy. la planche à la page. 346.

(*g*) *Vidimus ſacerdotem in habitu veſteque vulgari cum ocreis & calcaribus, duodecim aut amplius tam viris quam fœminis abſolutionem impertientem. . . . in Eccleſia Germanica obſervavimus ſingulos in aurem miniſtri confiteri* &c. *Ogerius* in Itin. *Suecico* &c. p. 157.

blable à celle que j'ai raportée un peu plus haut, il leur prononça l'abſolution & les embraſſa. Ils s'embraſſerent de même les uns les autres. „ De-là, continue ce voya-„ geur, j'allai dans une Egliſe Allemande, où je remarquai que les pénitens ſe con-„ feſſoient à l'oreille du Miniſtre." Une choſe bien plus digne de remarque & qui ſelon les rigides, eſt une eſpèce de ſimonie, c'eſt la gratification en argent que l'on donne en pluſieurs endroits au Confeſſeur, après s'être confeſſé. On remarque pluſieurs abus que cet uſage a introduit, comme d'empêcher les pauvres gens de communier, parce qu'ils n'ont rien à donner au Confeſſeur, d'autoriſer l'avarice des Confeſſeurs &c. Quelques ſavans Lutheriens ont tâché de juſtifier les Confeſſeurs en diſant, que l'argent qu'ils reçoivent à la Confeſſion eſt comme une partie de leur ſalaire.

Après avoir parlé de la Confeſſion & de l'Abſolution, il ne faut pas oublier que la Reforme Lutheriene a des jours extraordinaires de pénitence que l'on paſſe à jeuner & à prier Dieu dans les Temples. Autrefois on n'en celebroit que deux par année en Saxe: depuis l'année 1707 on en a ajouté un troiſième, qui eſt l'anniverſaire de la ſortie des Suedois de l'Electorat de Saxe. Les autres Etats Lutheriens ont auſſi des anniverſaires ſemblables à celui-là. Ces jours s'annoncent la veille comme les Fêtes, par le ſon des cloches, ſouvent on fait un préché de préparation la veille, & le *Surintendant*, ou le Miniſtre de la Cour donnent aux Miniſtres des textes & même des formulaires tout imprimés de prêches pour ces jours ſolennels. On peut fort bien comparer ces pieces à ces petites amplifications que l'on donne aux Ecoliers en Rhetorique. Avec ces formulaires on donne auſſi l'ordre qu'il faut obſerver dans ces jours de jeune, & la maniere de les celebrer. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que tout commerce eſt ſuſpendu & interdit pendant ces jeunes, que les boutiques ſont fermées &c. il eſt plus néceſſaire de remarquer, que l'on fait alors des aumônes extraordinaires, & que toute la dévotion eſt beaucoup plus fervente que de coutume, ou du moins doit l'être.

Je viens à l'Excommunication. Elle eſt ſuivie d'une bien rude pénitence en Dannemarc & en Suede. (*a*) Le Rituel Danois nous dit, qu'un excommunié qui ſe préſente à l'Egliſe en eſt chaſſé par un Clerc de la Paroiſſe à la vue de toute l'aſſemblée des fidelles. Cependant ſi l'Excommunication dure quelque tems, on ne l'empêche pas de ſe rendre à l'aſſemblée, afin qu'il puiſſe écouter les prêches & participer avec les autres à toutes les dévotions: mais il eſt ſeparé des fidelles, & lors que le Prédicateur deſcend de la chaire, le même Clerc qui l'a introduit le conduit hors de l'Egliſe. A l'égard de la Suede, on n'y eſt pas moins ſevere ſur cet article. Un Voyageur (*b*) raconte qu'il vit à Lincöping une fille tombée dans quelque deſordre, & ſujette par conſéquent à l'Excommunication, expoſée à genoux depuis le grand matin juſqu'à midi à l'entrée de l'Egliſe dans une eſpèce de cage à barreaux de bois aſſés élevée. Il ſe peut que ce ne fut qu'une peine civile, & non pas une pénitence eccleſiaſtique. On punit à peu près de même à la Haye les filles qui n'ont pas honte de faire profeſſion de débauche: ce ne ſeroit donc nullement par cet exemple qu'il faudroit juger de la ſeverité des Lutheriens de Suede. Quoique très rigide, leur diſcipline renonce, comme celle des autres Etats qui font profeſſion de Lutheraniſme, à tout ce qui a la moindre apparence de peine civile: car ſelon la doctrine commune à tous les Lutheriens, les Miniſtres de l'Egliſe

(*a*) Terpager *Rituale Daniæ* cap. 7.
(*b*) *Ogerius* in *Itiner. Suecico, Danico* &c. p. 133. Paris 1656.

gliſe ne doivent jamais confondre les peines eccleſiaſtiques, c'eſt-à-dire, l'excluſion de l'aſſemblée des fidelles & l'interdiction de la Communion, avec les peines que le ſeul Magiſtrat doit infliger. (*a*) En un mot les Lutheriens n'aprouvent que l'*Excommunication mineure*, qu'ils appellent (*b*) *vraye & Chrétienne.* Qu'on ne croye pas que l'Egliſe de Suede paſſe les bornes de cette Excommunication à cauſe de cette (*c*) loi ſevere qui ordonne, que celui qui demeurera excommunié au delà d'un an ſera priſonnier un mois entier au pain & à l'eau: ils prétendent que cette Excommunication & la peine qui eſt à ſa ſuite appartiennent au Magiſtrat & aux tribunaux du Royaume. Mais dira t'on, pourquoi la Puiſſance civile s'attribue t'elle le droit de punir d'une Excommunication? Je laiſſe à d'autres le ſoin de repondre à cette objection.

Luther a donné un formulaire de Baptême en langue vulgaire afin que l'aſſemblée des fidelles entende les paroles de la Liturgie qui ſervent de préliminaire au Baptême d'un enfant, celles que l'on employe pour le baptiſer, & les devoirs auxquels s'engagent les parrains & les marraines par cette *initiation* de l'enfant au Chriſtianiſme. Voilà en peu de mots les raiſons que le Reformateur allegue de ce changement dans la (*d*) préface de ſon formulaire. Il a auſſi retranché diverſes ceremonies des Catholiques Romains, comme de ſouffler ſur l'enfant, de lui mettre du ſel dans la bouche &c. „parce que ces cho-„ ſes, (*e*) dit-il, ne ſont nullement eſſentielles au Baptême. Ce n'eſt pas là „ ce que le *Diable* craint: il faut l'attaquer plus ſerieuſement. Ce qui l'effraye „ eſt tout autrement important." Mais il a retenu l'Exorciſme & les ſignes de croix.

M. *Maichelius* (*f*) dit ce qui ſuit du Baptême de ſa Communion, & cela regarde particulierement le Wirtemberg ſa patrie. „ Les Lutheriens bapti-„ ſent leurs enfans un ou deux jours après leur naiſſance. Au cas que l'enfant „ ſoit trop foible pour être porté à l'Egliſe, ils le font baptiſer dans la maiſon. „ Ils ont un ou deux parrains. L'Exorciſme ſubſiſte encore en quelques païs. „ Une nouvelle ceremonie s'eſt depuis peu introduite dans le Wirtemberg par „ les ſages conſeils de M. *Oſiander*, qui ayant fait un voyage en Angleterre en „ qualité d'envoyé du Duc, a trouvé la Confirmation des enfans, qui s'y „ pratique quelque tems après leur Baptême, ſi bonne, qu'il a conſeillé de „ l'introduire dans les Egliſes de ce païs." Avant que de reprendre mon Auteur Saxon, voyons les uſages repandus en quelques autres endroits touchant le Baptême. Dans un danger évident de mort un Laïque & une ſage-femme peuvent baptiſer l'enfant. Dans le droit eccleſiaſtique de Saxe, il n'eſt permis à une ſage-femme de baptiſer l'enfant mourant qu'après qu'on n'a pû trouver d'homme pour le baptiſer. Je ne ſai pas ſi cet uſage eſt general. En Dannemarc (*g*) on ne baptiſe pas les enfans non legitimes en même tems que les legitimes. Au Baptême des bâtars on n'offre rien ſur l'Autel. Pour ce qui eſt des enfans trouvés, leur naiſſance étant ſeulement douteuſe, on les baptiſe à l'Egliſe comme les autres: & quand même on trouveroit avec eux un billet qui porteroit qu'ils ont été bap-

(*a*) Voy. les *Articles de Smalcalde* inter *Libros Symbolicos à Pfaffio collectos.*
(*b*) *Vera & Chriſtiana.* Ibid.
(*c*) *Etat de la Suede* par Mylord *Robinſon.*
(*d*) Vide *Libr. Symb. à Pfaffio collectos.*
(*e*) *Nec ſunt res illæ potiſſimum quas Diabolus abhorret aut fugit, nam his longè majora faſtidit. Neceſſe eſt hic seriò rem geri.* Ibid.
(*f*) *Manuſcrit* &c. ubi ſup.
(*g*) *Terpager* Rituale Daniæ.

baptiſés, on ne laiſſeroit pas que de leur donner le Baptême, parce qu'un témoignage de cette nature eſt cenſé douteux. Dans un danger de mort on ne baptiſe pas un enfant avant qu'il ſoit entierement ſorti du ſein de ſa mere. Enfin l'on n'y baptiſe point des adultes fous, ou furieux, à moins qu'ils ne reviennent dans leur bon ſens, & qu'ils puiſſent être inſtruits dans les principes du Chriſtianiſme. En Suede (*a*) le pere n'aſſiſte pas au Baptême de ſon enfant, ou du moins il n'y aſſiſte pas toujours. On y baptiſe les enfans legitimes avant que le ſervice divin commence, & les bâtars quand il eſt fini.

L'hiſtorien des Ceremonies Eccleſiaſtiques de Saxe raporte qu'autrefois ſes compatriotes negligoient tellement le Baptême, que ſouvent on ne baptiſoit les enfans que douze ou quinze jours après leur naiſſance, & cela, continue t'il, pour avoir le tems de préparer des feſtins, où l'on ſolenniſoit le jour du Baptême par des réjouïſſances tout à fait payennes. Ces mêmes abus ne laiſſent pas que d'être fréquens dans divers païs ſoumis à la domination Lutheriene, & l'autre Reforme ne tombe pas moins dans la même indifférence pour le Baptême. Selon l'ordre établi dans les Egliſes de Saxe, on doit baptiſer autant qu'il ſe peut le Dimanche, parce qu'alors l'aſſemblée des fidelles eſt plus complette: mais il n'eſt gueres poſſible de ſuivre exactement cet ordre, à cauſe de pluſieurs inconveniens qui l'empêchent. Un Rituel de ce païs-là ordonne de ſonner une cloche pour appeller à l'Egliſe, au cas que le Baptême ſe doive faire un jour ouvrier.

On a des Fons Baptiſmaux dans les Egliſes Lutherienes, mais non pas generalement dans toutes. Dans pluſieurs Egliſes de Saxe un Ange tenant un baſſin deſcend du haut de la voute par le moyen d'une poulie ou de quelque autre reſſort, & préſente le baſſin au miniſtre qui doit faire le Baptême. Ailleurs on apporte une table de la ſacriſtie, on la poſe devant l'Autel & l'on met un baſſin deſſus, ce qui ſe fait à peu près de même à Augsbourg, ſelon la figure que voici.

Après les demandes préliminaires, qui (*b*) ſont connues de tout le monde, le Miniſtre fait un diſcours en forme d'exhortation, après quoi il exorciſe le demon par ces paroles, (*c*) *retire toi d'ici, Eſprit immonde & fais place au Saint Eſprit.* Le Miniſtre fait alors le ſigne de la croix ſur l'enfant en lui diſant, *reçois le ſigne de la croix* &c. & poſant la main ſur lui il recite les prieres & reitere l'Exorciſme. (Du moins ou le reitere en (*d*) Suede & en pluſieurs autres endroits.) Au moment du Baptême le miniſtre qui baptiſe demande aux parrains pour l'enfant, *s'il renonce au Diable & à ſes œuvres, s'il croit à Dieu le pere, au fils & au Saint Eſprit* &c. enſuite il le baptiſe par une triple aſperſion à l'honneur de la Trinité. Toute la ceremonie finit par une action de graces, la benediction de l'enfant & une exhortation aux parrains.

Je ſerois tenté d'appeller honoraire du Baptême cet argent que les parrains donnent après le Baptême de l'enfant. Comment traduire autrement en François le mot Alleman *Pathen-gelt?* & comment exprimer la nature de ce don? Je ne trouve que ce mot. Il me ſemble donc que le *Pathen-gelt* eſt pour l'enfant baptiſé dans l'Egliſe de Saxe & des autres Païs Lutheriens où il ſubſiſte ce que

l'*ho-*

(*a*) On à la même coutume en d'autres endroits.

(*b*) A qui l'enfant appartient, s'il n'a pas été baptiſé dans la maiſon & le nom qu'il doit recevoir.

(*c*) M. *Pfaffius* & pluſieurs autres Theologiens Lutheriens voudroient que l'Exorciſme fut banni de leur Baptême. *Ex Eccleſia Romana*, dit-il, *in Eccleſias quasdam Proteſtantes tranſiit* &c.

(*d*) *Liturgie manuelle* en Suedois imprimée à Gottenbourg en 1689.

Le BAPTÊME des LUTHERIENS d'AUGSBOURG.

Catherine Sperling del.

Les FUNERAILLES des L…RIENS d'…

Le MARIAGE des LUTHERIENS d'AUGSBOURG.

LES des LUTHERIENS d'AUGSBOURG.

B. Picart sculp. direxit 1732.

l'*honoraire* eſt pour l'Avocat qui a plaidé au barreau. Ici l'Avocat reçoit cet argent non comme ſalaire, mais comme un honneur d'avoir plaidé, là on n'oſeroit dire abſolument que c'eſt pour un pareil motif, mais l'abus & la vanité que le tems y a introduit doivent faire regarder ce *Pathen-gelt* ſeulement comme un *honoraire* donné à l'enfant. Si je ne craignois de m'exprimer d'une maniere qui ne paroitroit pas aſſés noble, j'appellerois ce *Pathen gelt denier à Dieu* plutôt qu'*honoraire:* car je croi que cet argent donné par les Parrains n'étoit dans ſa premiere origine qu'un engagement pris par eux pour élever & nourrir l'enfant au defaut de ſes parens. Je repeterai ici que j'ai déja dit ailleurs, que les uſages religieux, même ceux qui ſont d'inſtitution divine, ne ſont devenus que trop ſouvent des moyens honnêtes pour ſe faire donner des préſens. Une preuve que les hommes cherchent tous les moyens poſſibles de ſatisfaire leur avarice, ſans craindre même de leur donner un air de Religion, ſe trouve dans deux uſages aſſés prophanes que j'indiquerai ſimplement. En quelques endroits d'Allemagne les compagnons font paſſer par une eſpèce de Baptême les jeunes gens qui ont fini leurs années d'aprentiſſage. Cela procure aux premiers dequoi ſe regaler aux dépens des autres. Les gens de mer obligent ceux qui n'ont jamais été dans certains parages de ſe racheter à prix d'argent d'une ceremonie, qu'ils ont auſſi nommée Baptême, & qui conſiſte à jetter de l'eau ſur le corps de celui qui n'a pas dequoi payer.

Diſons quelque choſe de la Confirmation des Lutheriens. Elle différe preſque entierement de celle des Catholiques. 1. Les Lutheriens n'y employent point de Chrême. 2. Un ſimple Miniſtre peut confirmer. 3. L'enfant qui reçoit la Confirmation doit rendre exactement raiſon de ſa foi.

Mon Auteur parle en ces termes de la confirmation des Lutheriens de ſon païs. Un enfant qui a atteint l'âge de douze ou de quatorze ans eſt reputé en état de communier (au premier âge les filles, au ſecond les garçons) pourvû que l'intelligence & la raiſon ſe trouvent formées en même tems. La premiere Communion de ces enfans eſt fixée à Pâques ou à la S. Michel. On les annonce trois ſemaines auparavant du haut de la chaire, & on les inſtruit & examine deux fois par ſemaine pendant ce tems-là. On leur repréſente auſſi les devoirs des Communians & le merite de la Communion &c. Enfin on les confeſſe la ſeconde fête de Pâques & on les communie le jour ſuivant, qui eſt le Mardi, quelquefois en particulier, & ſouvent auſſi avec les autres fidelles. Ces jeunes communians ſe rangent en forme de demi-lune devant l'Autel à meſure qu'ils ſont communiés par le miniſtre. Après cet acte religieux le même Miniſtre fait une priere, & ſe tournant enſuite vers l'aſſemblée des fidelles, il leur annonce que ces enfans vont rendre tout haut raiſon de leur foi: &c. Il les interroge ſur divers points de Religion; après quoi il leur fait une aſſés longue exhortation, & l'aſſemblée chante un hymne qui eſt ſuivi d'une collecte & de la benediction. Voilà ce que je devois faire remarquer au lecteur touchant la Confirmation des jeunes Lutheriens de Saxe. Si j'ajoute que la jeuneſſe y eſt aſſés regulierement (*a*) catechiſée en public, ce n'eſt pas que cette pratique ſoit ni plus ſinguliere ni plus meritoire qu'ailleurs: mais il faut tout dire, autant qu'il ſe peut, quand on décrit une Religion, & meme les *riens*, lorſqu'ils ſont placés à propos, font ſouvent plaiſir au lecteur. Finiſſons cette matiere par quelques queſtions qui demandent une ſolution claire, accompagnée de

(*a*) On a repréſenté dans la figure de la planche placée à la page 346. la maniere de catechiſer en public à Augsbourg.

de preuves auxquelles il n'y ait point de replique. D'où vient que l'on fait tous les jours de nouveaux Catechiſmes dans toutes les Communions? Cette methode a t'elle juſqu'à préſent rendu la Religion plus claire & plus populaire? Cette multitude de Catechiſmes a t'elle diminué le nombre des ignorans dans la Religion? Ceux qui font les Catechiſmes ſont-ils d'ordinaire les plus habiles du parti? Ont ils la juſteſſe d'eſprit néceſſaire pour cela? Connoiſſent-ils bien eux mêmes par la conviction interieure & par la pratique la Religion & ſes devoirs? Enfin tant de Catechiſmes que l'on donne ſi hardiment pour complets & pour raiſonnés ſont ils toujours raiſonnables?

La Diſcipline Lutheriene eſt aſſés uniforme ſur le mariage. Luther donna d'abord un formulaire de mariage duquel on ne s'eſt pas éloigné dans la ſuite. On y commence par les bans, ou les *annonces*, pour parler à la maniere des Proteſtans. Le mariage ne trouvant aucun empêchement, on ſe préſente à l'Egliſe devant le Paſteur, qui demande aux Epoux le conſentement mutuel, après quoi ils ſe donnent mutuellement la main droite & font l'échange des anneaux. Alors ce Paſteur dit à peu près ces paroles: *Tel & telle voulant ſe marier l'un à l'autre en préſence de toute l'Egliſe, je les déclare mariés au nom du Pere* &c. Enſuite il lit ou recite à l'Autel diverſes paroles de l'Ecriture qui ſont autant d'exhortations aux mariés, & tout finit par une priere qu'il fait pour eux. Voilà ce que Luther avoit preſcrit & ſur quoi l'on regle encore aujourd'hui ce qui eſt du reſſort de l'Egliſe dans le mariage.

A cela j'ajoute que l'Egliſe Lutheriene ne benit point de mariage dans un tems de jeûne ou de préparation à la Communion: & même en divers endroits où regne le Lutheraniſme, on obſerve le Canon d'un ancien Concile, qui défendoit de ſe marier le Dimanche. M. Maichelius (*a*) dit „ que les gens d'une „ condition mediocre, ſoit par la naiſſance, ſoit par le bien, ſe marient generalement à l'Egliſe, mais que les perſonnes diſtinguées ſe marient de nuit chez „ eux . . . & la ceremonie eſt, de même que dans l'Egliſe, précedée d'une „ longue exhortation & des prieres convenables. On a repréſenté ici la maniere dont on ſe marie à Augsbourg.

Mon Auteur Saxon, avant que de decrire les ceremonies eccleſiaſtiques du mariage, employe beaucoup de paroles pour montrer à ceux qui veulent ſe marier, qu'avant que d'en venir là ils doivent avoir devant les yeux la crainte de Dieu & examiner cet état avec toute la précaution & toute la prudence imaginable. Qui doute de cela; mais qui prend toutes ces précautions en Saxe non plus qu'ailleurs? Le bon Miniſtre croit mieux faire ſentir les fâcheuſes conſequences d'un mariage malheureux & mal aſſorti en employant un proverbe trivial de ſon païs, dont le ſens eſt, *qu'il y a bien de la différence entre rechercher une fille en mariage & penſer à acheter un cheval.* La comparaiſon peut avoir ſes agremens dans le païs où elle eſt née, mais pour nous, qui obſervons la bienſeance & la politeſſe, même à l'égard des choſes que nous mépriſons le plus, nous la trouverons toujours dure & choquante. Le Miniſtre Lutherien nous dit enſuite, qu'en quelques endroits de ſon Païs ceux qui penſent à ſe marier ſe rendent avec leurs parens & leurs amis chez le miniſtre de leur paroiſſe & ſont fiancés devant lui. Le reſte du chapitre n'a rien de particulier.

Si les ceremonies nuptiales eccleſiaſtiques ſont aſſés uniformes par tout, il n'en eſt pas ainſi des civiles. En Saxe & ailleurs auſſi, l'artiſan & tout ce qui s'appelle

(*a*) Dans ſon Manuſcrit cité ubi ſup.

fait
cette
ire?
dans
biles
mê-
irs?
&

nna
uite.
des
te à
, a-
des
ma-
Pere
sont
pour
jour-

s un
roits
éfen-
d'une
nera-
chez
d'une
niere

es du
e ma-
te de
magi-
e non
onfe-
verbe
hercher
oir ses
bien-
plus,
nous
marier
lle &

en est
ppel-
le

A. Le Fiancé, et la Fiancée sous un Miroir.
B. La Mere, et les Parentes de la Fiancée.
C. La Mere et les Parentes du Fiancé.
D. Paranimphes qui vont au devant des Dames, et les presentent aux Fiancés.

FELICITATION
telle qu'on la fait, aux
FIANCÉS
a Amsterdam.

E. Celles qui apres avoir fait leur Compliment se placent aux deux cotez de la Chambre.
F. Apartement, ou les Hommes vont félicater les Parens apres avoir Complimenté les Fiancés.
G. Confitures, que l'on presente de tems en tems aux Dames.
H. Homme destiné dans les Ceremonies Nuptiales pour servir les Confitures, le Vin, et l'Hipocras.

B. Picart invenit et fecit 1732.

CEREMONIE appellée chez les Hollandois **PALMKNOOPEN.**

Qui consiste à nouër et assortir des fleurs, et des feuilles de trainasse qu'on jette aux MARIÉS *le jour de leurs* NOCES, *De jeunes gens de l'un et de l'autre Sexe et invités à cette Ceremonie, font cet assortiment deux jours avant le mariage. On y mêle des feuilles d'or & d'argent, et l'on en applique aussi sur les feuilles de la trainasse.*

le petit bourgeois va ſe marier à l'Egliſe, s'y fait eſcorter des gens de ſa nôce & préceder de muſiciens. Ailleurs on fait plus ou moins, & par tout on mê-le bien de la bizarrerie & ſouvent de l'extravagance avec le mariage & tous ſes préliminaires. Je remarquerai quelques unes de ces coutumes. Dans quelques Provinces du Nord, après les informations faites touchant celui qui fait la recherche d'une fille, le pere la préſente gravement au galand, & lui dit, „ je vous donne ma fille pour vous faire honneur, pour vous ſervir de fem-„ me, pour la coucher avec vous, pour avoir la clef de votre porte, jouïr „ du tiers de votre argent & de vos biens". En beaucoup d'Etats Allemans, quoi que les peres & meres des mariés ſe chargent ordinairement des fraix des nôces de leurs enfans, ceux qui ſont invités à ces nôces font tous des préſens à la mariée, „ & (*a*) les préſens que les invités donnent à cette occaſion ſont „ ſouvent ſi grans, que bien loin de perdre, ils (les pere & mere de la mariée) „ gagnent conſiderablement". Je m'imagine que cet uſage s'eſt introduit pour ſuppléer à l'aboliſſement du *Morgengab*, c'eſt à dire, préſent du matin. Ce *Morgengab* étoit un préſent que le nouveau marié faiſoit à ſa femme, comme pour la remercier ou plutôt pour la recompenſer de la virginité qu'elle lui avoit donnée la nuit précedente. Le *Morgengab* étoit chez les Lombars la quatrième partie des biens du mari : mais ne compilons pas davantage le ſavant Du Cange, (*b*) chez qui l'on peut voir pluſieurs autres choſes concernant ce don, & contentons nous de dire, que la maniere de reconnoitre à ſon épouſe par le contract de mariage une ſomme d'argent ſouvent aſſés forte, & quelquefois même ſurpaſſant huit ou dix fois la dot de l'épouſe, maniere établie ſurtout en quelques Provinces de France, en Hollande &c. pourroit fort bien avoir ſuccedé au (*c*) *Morgengab*. Aux uſages nuptiaux que je viens de rapporter il faut ajouter celui de conduire les mariés de leur maiſon à l'Egliſe par des chemins jonchés de fleurs, uſage reçu dans quelques endroits de la Suabe, & qui me rappelle ici celui qui ſe pratique dans (*d*) une celebre Ville de Hollande : mais pour ne pas en faire à deux fois, je décrirai ici toutes les ſingularités des ceremonies nuptiales de cette Ville, ſi différentes des notres.

On ſait que la coutume des Reformés eſt de faire publier leurs mariages par trois *annonces*. Celui qu'on appelle lecteur ou chantre lit ces *annonces* tout haut à l'aſſemblée le matin avant le ſermon pendant trois Dimanches conſecutifs. Deux ou trois jours avant la premiere annonce les mariés vont ſe faire enregiſtrer à l'Hôtel de Ville : & c'eſt preſque toujours alors que l'on celebre les fiançailles, que l'on fait le contract de mariage &c. Le Dimanche de la premiere annonce, ou dans l'un des jours de la ſemaine qui ſuit, les mariés placés d'ordinaire ſous un grand miroir & ayant à droite & à gauche leurs proches parens reçoivent des viſites de ceremonie non ſeulement de leurs amis, c'eſt trop peu dire, mais ſouvent même des principaux bourgeois de la Ville & de beaucoup d'étrangers, que la curioſité, l'envie de ſe divertir & autres ſemblables motifs attirent là. Plus il ſe raſſemble de beau monde pour voir deux perſonnes fort parées, expoſées, s'il faut ainſi dire, en public pour être examinées en détail, preſque toujours fort graves au millieu d'un grand cercle de perſonnes tout auſſi gra-

(*a*) M. *Maichelius Manuſcrit* ubi ſup.

(*b*) Voy. du Cange *Gloſſar. ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis.* Article *Morganigaba.*

(*c*) Les Grecs avoient auſſi leurs διαπαρθένια. C'étoient, comme chez les Allemans, des préſens donnés à la nouvelle femme pour s'être laiſſé prendre ſa virginité.

(*d*) A Amſterdam.

graves, & plus les mariés & leurs parens se félicitent de tant d'honneur: aussi le mariage est il annoncé solemnellement chez les principaux bourgeois de la Ville par des Valets d'Eglise établis pour annoncer ceux qui sont morts & pour faire les enterremens. Je laisse le reste du détail de cette premiere ceremonie que la taille douce représente beaucoup mieux qu'il n'est possible de l'exprimer par des paroles, & je me contente de remarquer que les hommes ne sont point dans l'apartement où les mariés reçoivent les félicitations. Ils s'assemblent dans une autre où je ne trouve rien de singulier que beaucoup de bruit, une joye quelquefois tumultueuse que la circonstance du jour autorise, & que le vin anime au millieu d'une tabagie perpetuelle. Le Vendredi qui précede le mariage, ou la surveille de ce grand jour on fait une autre ceremonie trop bien exprimée dans la figure qui la représente, pour que je m'amuse à y ajouter quelque chose. Le jour même de la nôce, qui est assés souvent un Dimanche, le marié sort de chez lui pour se rendre chez sa maitresse: mais il faut dire auparavant, que l'on a soin d'orner l'entrée de sa maison & d'en joncher toutes les avenues de feuilles dorées, pour apprendre sans doute au public qu'il doit se marier ce jour là. Quand il sort, une jeune fille lui jette de ces feuilles au visage, après quoi il entre dans une voiture tirée par un cheval qui a la tête ornée d'une houppe ou d'une aigrette, couvert d'une belle housse & paré souvent de beaux rubans & de fleurs. C'est une semblable voiture qui méne les mariés à l'Eglise: cette voiture, que les gens du Païs nomment *Slée*, est toujours à quelque distance de la maison de la mariée, afin que les nouveaux mariés puissent être contemplés de tous les voisins & du peuple qui aborde de tous côtés à cette maison, pendant qu'une jeune servante, & bien souvent même une jeune demoiselle, leur jette au visage & sur la tête les fueilles dorées qu'elle porte dans un petit panier d'osier garni de fleurs & de rubans: mais l'usage ne permet pas de jetter de ces feuilles à un veuf ou à une veuve. Etant arrivés à l'Eglise un Ministre les marie de la maniere qu'on le voit ici.

Lors que ces mariés ont le bonheur de parvenir à la 25 année de leur mariage ils renouvellent (au moins exterieurement) leurs premieres nôces, & cette ceremonie s'appelle les *nôces d'argent*. S'ils accomplissent les 50 ans, ils celebrent les *nôces d'or*. Aux unes & aux autres on imite les plaisirs & les agremens qui accompagnent les véritables nôces: mais l'amour ne revient gueres dans un chemin si battu, & ces nôces repetées ne servent tout au plus qu'à rechauffer l'amitié, & fortifier l'habitude, qui dans un long mariage vaut d'ordinaire autant que l'amour. Les personnes riches distribuent des medailles à l'honneur de ces *noces d'or & d'argent*, les Poëtes du païs font des épitalames souvent aussi froids que les mariés qu'ils chantent: mais ces épitalames peuvent du moins servir d'épitaphes à des amours surannées.

Un certain *Gaya*, qui a recueilli sans choix & sans jugement plusieurs ceremonies nuptiales, dit qu'on trouve fort mal seant chez les Flamans & chez les habitans des autres Provinces voisines, qu'un jeune homme épouse une vieille, ou un vieillard une jeune fille. Voilà une remarque bien rare! ces mariages sont blâmés par tout, & cependant il s'en fait dans tous les païs du monde. Il ajoute „ qu'on ne voit jamais (chez les Flamans & leurs voisins,) comme en France, qu'un maitre épouse sa chambriere, & une maitresse son valet", la remarque est encore très-fausse. Ces mariages sont beaucoup plus communs & beaucoup moins deshonorables chez les Flamans & dans les Provinces-Unies qu'en France.

Les Nôces de Dantsig sont plus remarquables que tout cela, selon la description

tion

A. le Fiancé, et la Fiancée.
B. la servante qui leur jette des fleurs &c.
C. le slée, ou Traineau, où les Fiancez vont entrer.

FIANCEZ
qui vont à L'EGLISE pour se
MARIER.

D. Carosse pour les Paranimphes, et Amis qui les acompagnent à l'Eglise.
E. Celui qui jette des Dragées au Peuple.
F.F. Sergens qui acompagnent le traineau pour écarter la foule.

B. Picart del. et fecit 1730.

CEREMONIE du MARIAGE chez les REFORMEZ, à Amsterdam.

A. le Marié, et la Mariée. B. les Paranimphes, et Amis. C. le Ministre. D. le Diacre avec la bourse, pour recevoir les Aumones des Mariez.

tion que j'en trouve dans le (*a*) Voyage de *Charles Ogier*. Les Dames, dit-il, „ s'assemblent à midi dans la maison où se doivent faire les nôces; les hommes „ amenent l'époux dans le vestibule, & pour cette ceremonie si grave il faut „ faire une espèce de procession, car ils marchent deux à deux. Il en est de „ même de la mariée, qui arrive conduite par un cortege de filles: mais elle „ marche la derniere entre deux des plus âgées de la troupe. Cette mariée est „ en noir; les autres filles sont en habits de couleur. Le Ministre qui doit „ faire le mariage se tient vis à vis d'un banc qu'on met au millieu du vestibu- „ le entre lui & les mariés. C'est là qu'il leur lit le formulaire Lutherien du „ mariage, après quoi il fait une exhortation à ces mariés, & acheve la cere- „ monie par la benediction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la „ musique, sans parler des autres marques ordinaires de joye. Après la bene- „ diction du mariage l'on mene la mariée tout près de la porte, & c'est là „ que tous ceux qui sont invités aux nôces viennent la féliciter & lui apporter „ des présens. (Cet usage n'est pas nouveau chez les Allemans, mais on as- „ sure qu'il s'abolit peu à peu.) Au repas nuptial auquel assista notre voya- „ geur, les paranymphes servirent les conviés . . . la musique & l'yvrognerie „ durerent également pendant ce festin. L'eau, (dit encore notre compatrio- „ te) est tellement haïe dans ce païs-là, (*b*) qu'on n'y connoit ni les pota- „ ges ni les bouillons. Dans les fumées du vin il s'éleva de tous côtés des fé- „ licitations & des santés tumultueuses, mêlées de transports bachiques, & ce „ fut au lieu de ces transports que se fit une distribution generale d'épitala- „ mes & d'odes nuptiales". (Les Allemans, & en general toutes les Nations du Nord, sont toujours pourvus de pieces de cette sorte pour le besoin. La poë- sie ne leur coute pas davantage que la prose. Le Poëte qui a le bonheur de naitre dans ces climats produit sans peine en moins d'un jour deux ou trois cens vers, qui selon l'occurrence peuvent devenir épitalames, odes, épitaphes ou élegies.) „ Dans ces pieces de poësie, continue notre voyageur, les mariées „ sont toujours des Venus & des Helenes, les mariés y sont plus spirituels „ qu'Apollon, plus ingenieux que Mercure, plus prudens ou plus sages que So- „ crate", Ne reprochons rien sur cet article aux Allemans: nos Poëtes & nos beaux esprits ont, comme les leurs, un *fonds de* louanges, de phrases pompeuses & de comparaisons magnifiques qu'ils appliquent indifféremment au grand Sei- gneur, au Magistrat & au Financier. Tout cela cousu bout à bout fait en certains tems une Epitre dédicatoire, en d'autres un Discours academique: & si la verve seconde le bel esprit, cela devient quelquefois un poëme heroï- que, ou du moins une ode.

Je finis sur cette matiere en remarquant dans les mariages des Lutheriens du Nord, que pour les rendre valables en Dannemarc, il faut, outre le con- sentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tuteurs; que ceux-ci sont en droit de retenir l'administration de ses biens, & même de joüir de ses reve- nus pendant sa vie, supposé qu'elle se marie contre leur consentement: mais, que si un tuteur néglige de marier sa pupille après dix huit ans accomplis, les pa- rens peuvent se plaindre à l'autorité souveraine, afin qu'elle soit pourvue au plutôt; qu'en Suede, & en Dannemarc aussi, les femmes & les filles ne peuvent ni vendre ni aliener leurs biens de leur chef, & que mêmes les veuves retour- nent

(*a*) *Iter* &c. ubi sup. pag. 421.
(*b*) Les étrangers même se laissent prendre à la contagion du païs: le M. . . . L. . . . quoique né François, y est devenu un des plus parfaits *Hydrophobes* de l'Europe.

nent ſous la tutelle & perdent l'emancipation que leur avoit donnée le mariage; qu'en Suede les mariages ſont fort tardifs, ſur tout les mariages des perſonnes de qualité, & ne ſe font gueres avant trente ans, non ſeulement parce que l'*amour penetre avec peine dans le cœur des ſeptentrionaux*, mais auſſi parce que de part & d'autre les peres & meres ne donnent que peu de choſe à leurs enfans, en ſorte que ceux-ci ſont obligés d'attendre la mort de leurs parens pour jouïr du bien. Enfin on ajoute que les querelles domeſtiques, les divorces & les infidélités y ſont fort rares. L'autorité des maris & la ſoumiſſion des femmes prévient les premieres, & peut être que le froid du climat joint à cette ſoumiſſion des femmes prévient les autres. Un auteur nous dit pourtant, „ que parmi les Suedoiſes il y en a qui ſont en reputation d'avoir plus „ de chaſteté avant que de ſe marier, que de fidelité après qu'elles le ſont". Pour moi, je crois de ce que je rapporte ici ce que j'ai toujours crû de tout ce qui s'appelle mœurs & uſages; *qu'il y a par tout des exceptions.*

On avoit autrefois en Friſe une coutume aſſez plaiſante, qui étoit d'empêcher la nouvelle mariée d'entrer dans la maiſon de ſon mari. Lors qu'elle étoit prête d'entrer, un des plus proches parens du mari barroit la porte avec une perche ou un balai; la mariée, après avoir enjambé par deſſus la perche, trouvoit une autre perſonne qui s'oppoſoit encore au paſſage avec une épée nue à la main, & la pauvre femme ne levoit ce dernier obſtacle qu'avec un préſent qui lui procuroit enfin la liberté du paſſage. Cette coutume s'eſt pratiquée de pluſieurs manieres différentes. En quelques endroits on tendoit une corde d'un côté de la rue à l'autre, & pour la franchir la femme faiſoit un préſent à celui ou à ceux qui avoient tendu la corde. Ces coutumes ont été abolies par divers arrêts que l'on trouve dans un livre (*a*) que je cite ici à la marge.

Je ne ſaurois oublier encore une coutume remarquable des anciens (*b*) Friſons. Ils marioient leurs filles en habit de veuve, pour les faire reſſouvenir que les liens du mariage ſont indiſſolubles & que la mort ſeule les doit rompre.

Après une aſſés longue deſcription de pluſieurs ceremonies nuptiales, il eſt bien juſte de parler des accouchemens. Dans la Reforme de Calvin je trouve les femmes en couche recommandées tout ſimplement aux prieres de l'Egliſe, & de même celles qui font leur premiere ſortie après les couches. Dans le Lutheraniſme, au moins en pluſieurs endroits, par exemple en Dannemarc, je trouve des formulaires de prieres tout exprès pour ces femmes accouchées; je les trouve introduites en ceremonie dans l'Egliſe, & je trouve enfin à la ſuite de l'introduction un préſent en argent fait au Miniſtre ou Curé qui a la commiſſion de les introduire. Mais entre les uſages civils qui peuvent regarder les accouchées, il y a quelque choſe de plus ſingulier à remarquer en Hollande: c'eſt cet uſage que je trouve appellé par les gens du Païs (*c*) *Van Beker*, qu'il faut ce me ſemble traduire par *le verre* ou plutôt *le gobelet de l'accouchement.* On préſente en ce païs-là aux Dames qui viennent rendre viſite à la femme en couche & à ſon enfant un gobelet plein de vin de Rhin où l'on a mis beaucoup de ſucre & un bâton de canelle. Ce gobelet eſt préſenté à la ronde, & la ceremonie ſe reitere pendant le tems des viſites. Je m'imagine

(*a*) *Nederlandſe displegtighede* Ch. 43. pag. 534. & ſuiv. C'eſt-à-dire, *Ceremonies & coutumes de table pratiquées* dans les *Païs-Bas.*

(*b*) Tiré de l'*Introd. au ceremonial des enterremens* par M. van Alkemade.

(*c*) *Gobelet* de l'*enmaillotement, de fannen faſciæ bandes: fanden veut dire enmailloter* en langue Gothique. C'eſt là peut être l'origine la plus naturelle. *Cerem. de table* &c. ubi ſup. Tom. II. Ch. XV.

gine que cette coutume leur eſt reſtée du Paganiſme; que *Van Beker* pourroit avoir ſignifié le *gobelet* de *Fan*, c'eſt à dire *du Seigneur*, & que ce vin étoit bû à l'honneur de *Fan*, Divinité champetre ſi reſpectée dans le païs, que ſon nom (*a*) ſignifioit le *Seigneur* par excellence.

Avant que de toucher à ces dernieres ceremonies qui dans toutes les Religions terminent toujours avec plus ou moins d'apareil le bon ou le mauvais ſort de l'homme, il ne ſera pas inutile de le conſiderer malade & mourant dans la Communion Lutheriene. Ici l'on ne trouve ni extrême onction, ni application de Reliques ou de Scapulaires, ni conſolations données par un Crucifix embraſſé pieuſement, ni eſperance de ſe revêtir de pluſieurs vertus religieuſes en ſe revêtant d'une robe monaſtique, ni aſſurance de ſe ſoulager après ſa mort par beaucoup de Meſſes. Tout ſe reduit à des remontrances & à des exhortations paſtorales, à des conſolations entierement ſpirituelles, à des lectures & à des prieres. En quelques Païs Reformés on a des Conſolateurs, qui ne ſont d'ordinaire que des Laïques d'une capacité aſſes mediocre, d'ailleurs gens de bien, qui liſent aſſiduement l'Ecriture Sainte, & qui, par cette lecture ſouvent repetée, ſe ſont faits la même routine dans leur Religion, qu'un medecin ſe pourroit faire auprès des malades par la lecture reiterée d'une *Pharmacopée complette* ou d'un *Recueil de remedes domeſtiques*. Cependant il ne faut pas trop preſſer la comparaiſon: il y a de la différence entre eux. Les diſcours des conſolateurs, quand même ils ſeroient ſans effet, ne ſauroient jamais tuer l'ame. Au reſte ces conſolateurs ne ſont pas toujours des Laïques: il s'en trouve auſſi parmi eux qui ayant été reçus Miniſtres n'ont pas eu enſuite les talens que demande la Reforme pour prêcher & pour deſſervir une Egliſe. Mais revenons aux Lutheriens: lorſque le malade eſt à l'agonie ils redoublent leur zéle envers le mourant, comme dans toutes les Communions du Chriſtianiſme, & ce zéle, qui n'a plus d'autre objet que l'ame de l'agoniſant, n'eſt pas certainement un acte de ceremonie: cependant il n'eſt pas impoſſible qu'il ſe *modifie* ſelon les uſages & la Religion du Païs, & il l'eſt encore moins qu'il change de forme & de maniere, ſelon l'âge & le temperament des perſonnes. Quoiqu'il en ſoit ces remarques tendent à montrer qu'il y a par tout une regle & une methode à obſerver pour la mort comme pour la vie: & le genie des hommes eſt tel, qu'ils ne jugent que trop ſouvent de la deſtinée du mort par la regularité avec laquelle les uſages religieux ont été obſervés à ſon agonie. Beaucoup de Lutheriens donnent la benediction au mourant en lui prenant la tête, ou en le touchant ſeulement au front, faiſant en même tems le ſigne de la croix ſur lui.

On voit dans cette figure la maniere la plus ordinaire d'enterrer les morts à Augsbourg: mais cela ſeul ne ſatisferoit pas le lecteur. Entrons dans un plus grand détail & commençons par ce que nous fournit M. *Maichelius* ſur cette matiere. (*b*) Les funerailles ſont toujours accompagnées de beaucoup de „ devotion & de pieté, quelquefois auſſi de beaucoup de magnificence. C'eſt „ outre cela l'uſage de faire une oraiſon funebre à chacun, de quelque ex- „ traction qu'il ſoit & quelque baſſe que ſoit ſa naiſſance. (On en fait même aux enfans qui meurent au berceau. Que peut on dire ſur de tels ſujets? rapporter des conſolations tirées de l'Ecriture Sainte, citer des exhortations aux vivans.

(*a*) Voy. *Keiſleri Anti. Septentr.*
(*b*) *Manuſcr. touchant les Luther.* cité pluſieurs fois *ubi ſup.*

vans. Si l'on n'a rien à dire des morts, ou si l'on a plus de mal que de bien à en rapporter, l'Ecriture Sainte ne manque pas au besoin & peut fournir dequoi nourrir la pieté de l'assemblée. C'est ainsi que s'exprime mon Auteur Saxon. Il seroit bien à souhaiter que tous les faiseurs d'oraisons funebres & de panegyriques connussent cette methode, au lieu de confondre si souvent & si hardiment des *vices fardés* sous le nom de Vertus Chrétiennes.) „ Après „ que le Sermon est fini, on lit encore en public un abregé de la vie du „ défunt, on fait des éloges à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur pie- „ té, & s'il y en a qui ont mal vêcu, on ne laisse pas d'en faire mention „ pour la correction des vivans. La coutume est aussi de faire des processions „ funebres pour accompagner le corps du défunt au tombeau. On chante „ alors des Cantiques convenables à cette ceremonie. En quelques endroits „ on invite les principaux de la Ville à ces processions funebres, du moins si „ le mort étoit une personne distinguée; & ceux qui assistent à cette ceremo- „ nie reçoivent une retribution, chacun selon son rang & sa distinction. Les „ funerailles des personnes riches sont fort avantageuses aux Docteurs & à d'au- „ tres personnes de cet ordre, & sont pour ainsi dire une partie de leurs reve- „ nus".

Le jour de l'enterrement, dit l'Historien des Ceremonies de Saxe, les parens, les voisins & les amis s'étant assemblés dans la maison du défunt, un ou plusieurs Ministres Lutheriens, s'y rendent aussi avec un cortege plus ou moins nombreux de jeunes écoliers, qui ont à leur tête leurs maitres d'école. Cette troupe d'écoliers chante d'abord devant la porte deux ou trois Hymnes ou Cantiques funebres, après quoi ils marchent devant le convoy funebre, ayant eux mêmes un grand Crucifix devant eux ou une croix simple. Un petit Clerc, ou quelqu'autre jeune écolier, marche près du corps avec une petite croix que l'on met ensuite sur l'endroit du cimetiere où le mort a été enterré. Les parens & les amis suivent le corps, les hommes les premiers, les femmes ensuite, & pendant la marche on sonne ordinairement les cloches, ce qui se fait seulement pour honorer le défunt, on chante des Hymnes & des Cantiques. L'usage est aussi, nous dit-on, d'ouvrir la bierre près de la fosse, & de regarder le mort, après quoi on la referme en chantant un cantique convenable. Ensuite le Ministre dit une collecte & prononce la benediction. La procession funebre se rend à l'Eglise lorsqu'il doit y avoir un Sermon à l'honneur où à l'intention du mort.

Tous ces usages ont degeneré, dit-on, à Hambourg & en d'autres endroits d'Allemagne en des excés & des superfluités ridicules & souvent même onereuses aux familles. S'il en faut croire un écrivain qui est lui-même de Hambourg, (a) les obséques des habitans de cette ville y sont chargées de petits détails auxquels on s'attache aussi serieusement qu'à des actes de Religion, & que la vanité de ces Marchans a rendu comme essentiels à leurs funerailles. Il paroit encore qu'on y a beaucoup d'attention à recommander par des clauses testamentaires l'exacte observation de ces détails. Il faut à quelque prix que ce soit un éloge funebre au mort, & même un éloge circonstantié, où, s'il faut ainsi dire, l'on a grand soin de remplir par des amplifications tous les vuides de sa naissance & de sa vie. Quelque roturier que fut le défunt son cer-

(a) Extrait d'un Ouvrage Alleman qu'on appelle le *Patriote* dans les *Lettr. Serieuses & badines* Tom. VII. pr. p.

cercueil doit être armorié. Il (*a*) s'y montre aux ſpectateurs en belle perruque & en habits de ceremonie, éclairé de pluſieurs bougies & gardé par des femmes, qui, ſelon les termes de cet Auteur Alleman, *ſavent comment il faut vivre avec les morts & ſe connoiſſent en préſages.* Le cercueil repond à la magnificence de l'appareil. On obſerve toujours de le faire auſſi riche & auſſi propre qu'il ſoit poſſible. Je ſuis perſuadé que le faſte de cette ceremonie peut fort bien effacer dans l'eſprit des ſpectateurs pluſieurs défauts capitaux du mort, & ſouvent même aſſurer le mérite de ſa vertu devant les hommes. Ce faſte continue du même air lors qu'on ferme le cercueil, à (*b*) la collation que l'on ſert alors, à l'égard des *porteurs* (*c*) que l'on employe pour porter le corps au cimetiere, & même aux aumônes que donnent ceux qui ménent le deuil.

Paſſons à divers autres uſages: je ne ſai ſi celui-ci eſt particulier aux Danois. (*d*) Quand le corps a été mis dans la foſſe, le Paſteur jette deſſus trois fois de la terre: à la premiere fois il dit, *tu ès né de la terre*, à la ſeconde, *tu redeviendras terre*, & à la troiſième, *tu reſſuſciteras de la terre.* Après cela ceux qui ont porté le corps achevent de remplir la foſſe. L'Oraiſon funebre ſuit la ſepulture, ſi les parens la veulent payer, ou ſi le mort a laiſſé de l'argent à cette intention. Quand on enterre tout à la fois pluſieurs morts, on peut ſe diſpenſer du détail & faire pour tous une ſeule oraiſon funebre. A Dantzig (*e*) le voyageur qui ſuivit le Comte d'Avaux dans le Nord vit un enterrement dont la ceremonie étoit telle que voici. „ Les écoliers marchoient à la tête a„ vec leur maitre, tous dans leurs habits ordinaires. Les principaux écoliers „ marchoient les premiers, & les moindres les derniers. Tout cela chantoit „ à la Lutheriene. Le corps ſuivoit porté ſur un brancart par huit hommes, „ tous honnêtes bourgeois, & portant à la main une maniere de bouquet fait „ de fil d'or & d'argent. Après le corps marchoient quatre fils de la défunte „ (c'étoit l'enterrement d'une mere de famille) les ainés devant, les deux plus „ jeunes enſuite, tous en longs manteaux de deuil & le chapeau baiſſé ſur les „ yeux. Le mari, qui venoit après ſes fils, étoit habillé de même, & ſe cou„ vroit le viſage avec ſon manteau. Il étoit accompagné & ſuivi des proches „ parens, qui précedoient immediatement les principaux de la Ville & les Ma„ giſtrats, & ceux-ci précedoient à une diſtance raiſonnable la marche des „ femmes. A la tête de celles ci on voyoit les filles de la défunte, qui ſe „ cachoient le viſage avec un mouchoir, & marchoient en s'appuyant ſur „ des ſervantes. Les autres femmes venoient enſuite toutes en noir & mar„ chant gravement deux à deux. Les filles ſont exclues de cette ceremonie. „ Après l'enterrement ce convoi funebre entra dans l'Egliſe. L'on y chanta „ & l'on y pria &c. "

L'uſage de coûronner les morts connu & pratiqué dans l'antiquité eſt reſté aux jeunes filles & aux jeunes garçons en Friſe, du moins en quelques endroits. Divers Allemans l'obſervent auſſi, mais principalement pour les enfans. Autrefois les Hollandois & les (*f*) Friſons mettoient trois couronnes ſur

(*a*) On obſerve le même uſage en d'autres Etats d'Allemagne.

(*b*) Selon la deſcription de ce *Patriote* „ on ſert des biſcuits avec une couronne de ſucre candi, ou „ un bouquet de cire entouré de maſſepains, où l'on lit en lettres de ſucre le nom & l'année du dé„ cés du mort."

(*c*) Il y en a douze: ce ſont des huiſſiers de la Ville, dit ce *Patriote*, quatre autres huiſſiers ayant des baguettes à la main les conduiſent.

(*d*) Terpager *Rituale Eccleſ. Daniæ* &c.

(*e*) *Ogerii Ephemerides, ſive Iter Dan.* &c.

(*f*) *Introd. au ceremonial des enterremens* par M. van Alkemade pag. 16 & 17.

ſur le cercueil de leurs morts : mais comme l'on couronnoit generalement tous les morts, on changea bientôt la couleur & l'arrangement de ces couronnes, ſelon la condition ou l'état dans lequel le mort avoit vêcu. On obſerve encore & dans cette Province & dans les autres qui lui ſont unies pluſieurs diſtinctions pour les garçons & pour les filles. Par exemple en quelques endroits on donne des bouquets de fleurs aux *porteurs*, l'on en jette ſur le cercueil & le poiſle eſt garni de rubans. Souvent même de jeunes hommes portent le corps du jeune homme ou de la jeune fille. Je vais rapporter dans la deſcription ſuivante la plus grande partie de leurs autres ceremonies funebres. On ferme les portes & les fenêtres des maiſons où il y a des morts : après que le mort a été enſeveli & couché dans ſon cercueil, on poſe ce cercueil ſur deux tretaux dans le veſtibule que l'on tend ordinairement de noir, de même que l'apartement où les parens du defunt attendent debout, en habits de dueil & de la maniere la plus methodique & la plus grave, les viſites de leurs amis, & ſouvent auſſi d'un grand nombre de gens qui n'ont d'autre affaire dans la vie que que celle de s'amuſer, ou de ſatisfaire cette vaine curioſité que nourrit l'ennui. Ceux qui annoncent les morts ont auſſi en même tems la commiſſion d'annoncer le jour & l'heure de ces complimens de condoleance, & l'annonce de l'un & de l'autre ſe fait ordinairement par des billets. Le jour deſtiné à cette condoleance préeede ou ſuit l'enterrement du defunt, ſelon que les parens le jugent à propos. Pour ce qui eſt du convoi, il eſt fixé en quelques endroits à vingt & quatre perſonnes, toutes vêtues de noir, qui ſont des parens & des amis choiſis du defunt : & ſi l'enterrement ſe fait de nuit le convoi eſt éclairé d'autant de lanternes qu'il y a des rangs. Chaque lanterne renferme deux ou trois chandelles, & des gens gagés exprès les portent à côté des rangs. A la Haye & en quelques autres Villes le mort eſt porté dans un chariot deſtiné aux enterremens & couvert de dueil, ſuivi de pluſieurs autres caroſſes où ſont les parens & les amis. Je dois remarquer encore que le deuil de ces Republicains eſt generalement plus long & plus lugubre qu'en France. Outre les habits de deuil & le manteau noir, ils portent aſſés long tems au chapeau un crépe fort large, qui deſcend juſques ſur le millieu du dos, & les femmes des coifes de deuil qui leur cachent abſolument le viſage des mois entiers. Ils ont auſſi la coutume d'inviter un certain nombre d'amis à (*a*) aſſiſter en grand dueil au convoi de leurs parens, c'eſt à dire le (*b*) crêpe pendant au chapeau & en longs manteaux de dueil. Autrefois les femmes du Païs aſſiſtoient auſſi aux enterremens, mais aujourd'hui cet uſage eſt reſté chez les païſans & à quelques endroits de la Friſe.

Je ne dis rien des repas funebres, dont il reſte encore des traces en Allemagne & en Hollande dans la maniere dont on donne à boire à ceux qui ont conduit le mort au tombeau.

Finiſ-

(*a*) On a repréſenté ici les enterremens d'Amſterdam & de la Haye, avec quelques deuils remarquables des Allemandes & des Friſones.

(*b*) L'Auteur Hollandois de l'*Introduction au Ceremonial des enterremens* croit que l'uſage de porter des crêpes pendans ne s'eſt introduit qu'alors qu'on a ceſſé de porter de ces chapeaux de feutre à bords abatus, tels qu'on les voit repréſentés dans pluſieurs anciens monumens. Les gens diſtingués, dit-il, avoient ſeuls le droit de rélever les bords de ces feutres, & après eux les perſonnes à qui la permiſſion de les rélever étoit accordée en vertu de leurs emplois, ou pour quelque autre raiſon. Quand on étoit en deuil on laiſſoit les bords de ces chapeaux baiſſés : mais la mode de ces chapeaux étant paſſée, l'uſage de porter des feutres baiſſés pendant le grand deuil ne laiſſa pas de continuer, juſqu'à ce que les crêpes pendans ſuccedérent à ces chapeaux, qui étoient aparemment reſtés en partage au deuil. Il remarque auſſi qu'autrefois les manches & le corps des habits de deuil ſe faiſoient fort amples. Cela eſt reſté en partie aux manteaux de deuil : au lieu de longues manches on met des pleureuſes ſur le revers de la manche pendant le grand deuil.

ous
es,
&
ons
on-
sse
du
ui-
me
t a
aux
par-
la
ou-
que
en-
ion
on-
def-
que
uel-
des
on-
ren-
côté
dans
au-
e le
qu'en
long
dos,
e des
nis à
pen-
s du
chez

ema-
con-

Finis-
remar-

portée
bords
il, a-
iffion
oit en
ge de
es pen-
e aussi
partie
e pen-

CEREMONIES FUNÉBRES comme on les fait a AMSTERDAM & en

B. Picart invenit 1732.

CEREMONIES FUNÉBRES comme on les fait à la YE et en quelq

fait a AMSTERDAM & en plussieurs villes de la HOLLANDE.

les fait a la HAYE, et en quelques autres villes de la HOLLANDE.



DEUÏL *de* ZURICH.



DEUÏL *d'* AUGSBOURG.





B. Picart sculp. dir. 1733.

DEUÏL *des* FRISONES.

DEUÏL *de* SARDAM.

Finissons notre Dissertation par certains derniers devoirs rendus aux morts chez les Lutheriens, comme dans les autres Religions, non (*a*) pour soulager leurs ames, selon l'usage de nos Catholiques, ou pour les (*b*) mieux faire recevoir dans le ciel, selon l'opinion des Russes, mais pour conserver du moins leur memoire parmi les hommes. Cela se fait par des épitaphes, des monumens de pierre, des images & des armoiries suspendues dans les Eglises. Les discours & les oraisons funebres des Allemans ne vont pas aussi loin que ces choses : s'il échape de ces pieces de l'oubli par le moyen de l'impression, on sait assés qu'elles y retombent aussi-tôt par la maniere dont le public les meprise Il faut donc quelque chose de plus solide, & se dedommager d'une vie courte, qui s'use dans la peine & les soucis, par le moyen de certaines choses beaucoup plus durables que nous & capables de resister aux influences d'une infinité d'objets qui nous detruisent. Quelques fausses & trompeuses que soient les idées que cette maniere de s'immortaliser excite en nous, c'est pourtant ainsi que nous essayons de nous consoler, *de ce que l'ouvrage d'un Dieu dure moins qui celui des hommes* , pour parler le language d'un de (*c*) nos Poëtes. Au dessus des gens de cet ordre, qui d'ordinaire n'ont pas le moyen de se faire une reputation par eux mêmes, on en trouve qui pensent plus noblement. (*d*) Ils ne veulent ni deuil, ni épitaphes, ni monumens, ni decorations funebres. Ils se sentent: ils sont persuadés que leur merite consacrera leur memoire dans les tems les plus reculez. C'est ainsi que se consolent la plupart des grans hommes & des beaux esprits. C'est aussi a cela qu'il faut attribuer generalement la negligence exterieure des uns & des autres & le peu de cas qu'ils font de tout ce qui ne sauroit porter le nom de *vertu heroïque* & d'*élevation de génie. Ils ont presque toutes les vertus comme naturelles, mais ils n'ont jamais le brillant* d'aucune, comme (*e*) le disoit M. de Retz du Marechal de Turenne. Enfin si l'on monte encore plus haut, on trouvera d'autres gens d'une foi extrêmement épurée, qui connoissant toute la vanité des deux différentes manieres de s'immortaliser des uns & des autres se contentent de paroitre devant Dieu dans la plus grande simplicité.

(*a*) Le Purgatoire.
(*b*) Les passeports donnés aux morts.
(*c*) Mad. *des Houlieres*.
(*d*) *Nemo me lachrymis decoret, neque funera fletu*
Faxit. Cur? volito vivu' per ora virum: Ennius.
(*e*) *Memoires du Cardinal de Retz*. Tom. pr. p. 217. Edit. de 1731.

V. DISSERTATION

OU L'ON TRAITE DE LA

RELIGION

Et des USAGES *des* REFORME'S *appellés vulgairement* CALVINISTES.



LE Calvinisme a rafiné sur tout ce que Luther avoit trouvé supportable. J'oserois presque comparer ces deux Reformations à deux prudes. L'une a renoncé à toutes sortes d'atours, même à ceux qu'elle pouvoit conserver avec bienseance; l'autre ne pouvant oublier entierement ce qui la paroit, lorsqu'elle ne s'attachoit qu'à plaire, conserve encore dans sa Reforme des ornemens assés éclatans pour faire connoitre ce qu'elle étoit autrefois. Une autre chose en quoi ces deux Reformations ressemblent assés aux prudes, c'est la liberté qu'elles se donnent d'examiner tout & de decider avec rigueur en faveur de leur retraite où toutes les autres Religions leur paroissent autant de coquettes. On s'imaginera peut être, en pressant trop la comparaison, que le caractere du Calvinisme doit être absolument oposé à la tolerance, parce que les prudes s'aiment & s'estiment seules: mais il faut se ressouvenir ici que les comparaisons ne sont jamais entierement justes. Voici donc la différence. Le Calvinisme étant une Religion fondée sur l'*examen* & sur la *spiritualité*, il en resulte nécessairement une tolerance sans bornes & une liberté excessive: car dira t'on, si ma conscience & mes lumieres me conduisent à d'autres opinions que les opinions établies, & si elle me dicte encore que je dois éclairer ceux qui sont dans l'égarement, pourquoi me refusera t'on la tolerance? Pourquoi me refusera t'on la liberté de dogmatiser? Je n'ai changé de systême ou de Religion qu'après l'examen; un mouvement de charité m'induit à persuader les autres, & quand même mes lumieres seroient bornées, je suis pourtant toujours excusable d'avoir obeï à ma conscience. On ne sauroit empêcher ces effets de l'examen. Le permet on à tous les hommes sans distinction, il sera juste de tolerer aussi toutes les nouveautés qu'ils debiteront, quand avec une simplicité apparente ils nous auront persuadé qu'ils obéïssent à leur conscience. Ces excès pourroient mener loin: cependant le Calvinisme ne veut pas les croire dangereux. Comme il s'est établi par l'examen, il continue dans la même liberté, & se moque hardiment de ces (*a*) *timides Papistes*, qui se contentent de trembler (*b*) à la vue des *profondeurs du Christianisme*, sans avoir la force de faire usage de leur raison.

La tolerance & la liberté ne sont pas moins inseparables de la *spiritualité* des Cal-

(*a*) Les lecteurs Cath. Romains ne doivent pas se choquer de ces expressions. On ne les employe que dans les endroits, où il faut nécessairement les emprunter des Reformés.

(*b*) *Sanctius ipsis ac reverentius visum de actis Deorum credere quam scire.* Tacit. *in Germania.*

Calvinistes : la description seule de cette *spiritualité* pourra convaincre les lecteurs. J'appelle ici *spiritualité* cette *reduction* du culte à la méditation, à la priere & au Sermon, sans admettre aucun exterieur, aucune ceremonie, aucune pompe qui fixe l'attention du peuple. Assemblés entre les quatre murailles d'un temple, où (*a*) rien ne frappe qu'un Ministre dans une chaire, ils se croyent tous également capables d'*adorer Dieu en esprit*, & d'arrêter leur méditation sur l'Etre suprême sans aucun secours exterieur : mais les Reformés ne présument ils pas un peu trop de la capacité des moindres fidelles? & cette grande *spiritualité* ne flate t'elle pas agréablement ceux qui n'aiment rien de génant dans la Religion, ou qui se croyent (*b*) superieurs à tout le reste des Chrétiens par leur esprit ? Ajoutons que les hommes sont trop exposés à l'influence des objets qui les environnent, trop attachés à leurs sens, & trop dissipés dans une infinité de pensées qui occupent plus agréablement que la Religion, pour qu'ils ne tombent pas insensiblement dans la nonchalance à son égard. Cette forte contention de l'ame, qui l'éleve au dessus des sens est fort rare dans le cours de la vie civile : le seroit elle moins dans la Religion ?

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déja (*c*) rapporté des commencemens de la Reformation de Calvin : mais j'ajouterai au caractere de ce Reformateur, qu'avec la hauteur & cette obstination mêlée d'aigreur & d'emportement qu'on lui a toujours connues depuis le commencement jusqu'à la fin, & qu'il a eu en commun avec Luther, il fut pourtant moins sujet aux variations dont on accuse le Reformateur Saxon, & que malgré ce fiel qu'il repand en beau Latin contre ses adversaires, soit Catholiques ou Lutheriens, il ne s'est jamais laissé aller aux injures basses & aux boufonneries plates que l'on reproche à Luther. On doit même cette justice à Calvin, qu'il a soutenu par sa maniere de vivre & la modestie de son état le culte sec & décharné qu'il a laissé en partage à ses Sectateurs : culte au reste dont on peut dire, qu'il convenoit assés bien à l'humeur & au temperament de Calvin, qui ne s'accommda jamais d'aucun éclat exterieur.

Je n'entreprendrai point de faire passer en revue les articles de toutes les Confessions de Foi, qui depuis le commencement de la Reformation Calviniste ont servi à justifier, expliquer & établir la Doctrine de l'Eglise Reformée : encore moins entreprendrai-je de suivre ces Confessions dans les incertitudes & les ambiguités qu'un celebre Prélat leur attribue dans un des (*d*) ouvrages le mieux suivi & le plus ingenieux qu'on ait vu dans tout le siecle passé. J'indiquerai donc simplement (*e*) plusieurs de ces Confessions dans une remarque, & je

(*a*) On pourroit appliquer aux Reformés ce que Tacite dit du Temple des Juifs, *Vacua sedes & inania arcana* Hist. L. V.

(*b*) „ Si le culte qu'il (Calvin) introduisit parut trop nud à quelques uns, cela même fut un nou„ veau charme pour les beaux esprits, qui crurent par ce moyen s'élever au dessus des sens, & se dis„ tinguer du vulgaire &c." Bossuet *Hist. des Var.* Livre 9. On croit avoir remarqué que le Calvinisme entraina plus de beaux esprits & plus d'esprits forts que la Reforme de Luther.

(*c*) Voy. la prem. *Dissertation.*

(*d*) *L'Histoire des Variations des Eglises Protestantes.*

(*e*) On trouve d'abord la Confession de Strasbourg & de trois autres Villes d'Allemagne. Voy. la premiere Dissertation sur la Religion des Protestans page 294. Dans la même année on trouve celle de Zvingle. Celle des Refotmés de Basle est de l'année 1534. Ils la donnerent pour se justifier du reproche qu'on leur faisoit en Allemagne, *qu'ils avoient une Cene sans Christ.* Celle des Freres de Boheme est de 1533. Elle paroit tout à la fois Lutheriene & Calviniene dans l'extrait qu'en donne Hospinien *Hist. Sacram.* pag. 2. pag. 219. & 220. En 1536. Bullinger, Myconius, Grynæus, Leon de Juda & Megander eurent la commission de rediger par écrit celle des Eglises Helvetiques pour la présenter au Concile general. Ce fut cette même Confession dont Luther dit, lorsqu'elle lui fut présentée à Wittemberg, *qu'il la reconnoissoit pour orthodoxe, quoi qu'il s'y trouvât des termes qui pouvoient faire de la peine aux*

& je donnerai ici un petit détail de la croyance particuliere du parti, pour passer ensuite aux usages religieux.

Ils

aux ames foibles. V. *Hospin.* ubi sup. p. 252. La premiere Confession de Foi de Calvin, Farel & Viret au nom des Eglises de France est de l'an 1538. On y trouve ces paroles touchant la Cene. „ La vie spi-„ rituelle . . . n'est pas seulement en ce que J. C. nous vivifie par son esprit, mais aussi en ce que, „ par la vertu de ce même esprit, il nous fait participer à sa chair . . . qui nous nourrit à la vie éter-„ nelle . . . ainsi les Fidelles ne communient pas moins à la chair & au sang qu'à l'esprit, & possedent ainsi J. „ C. entier". On peut voir le passage dans *Hospinien* ubi sup. pag. 299. Bucer ne s'expliqua pas d'une maniere plus intelligible dans la Confession qu'il donna en l'année 1544. On trouve cette Confession dans *Hospin.* ubi sup. p. 331. & suiv. Voy. aussi ce que M. Bossuet y censure dans son *Hist. des Variat.* &c. L. VI. Ceux de Zuric opposerent en 1545. leur Confession apologetique à la petite Confession que Luther avoit donnée l'année d'auparavant. Ils ne craignirent pas d'accompagner cette Confession apologetique d'une préface, où Luther, ce Pere de toute la Reformation est traité d'une maniere bien dure. Voy. *Hospin.* ubi sup. pag. 344. Mais Luther ne demeura pas sans replique dans une lettre qu'il écrivit au *Surintendant* de Breme, dans laquelle le Reformateur piqué parodioit contre Zuric & les autres Sacramentaires le commencement du Pseaume premier. Lasco gentilhomme Polonois & premier Ministre (*præpositus* ou *Surintendant*) de l'Eglise des Protestans étrangers de Londres, donna aussi une Confession de Foi en l'année 1552. Long tems après on vit celle de Frederic III. Comte Palatin & Electeur de l'Empire. Celle que Beze & Farel porterent aux Lutheriens assemblés à Wormes est de l'année 1557. Elle est toute Lutheriene: car on y dit „ que le corps de J. C. est vraiment & certainement rendu présent avec les symboles, qui ne „ sont pas de simples signes &c." V. *Hospin.* ubi sup. p. 431 & suiv. Je ne sai si cette Confession differe beaucoup de celle que les Reformés de France dresserent en 1559. qu'ils présenterent à Charles IX. en 1561. au Colloque de Poissy. On y fit dans la suite quelques changemens & même quelques additions, mais peu importantes, surquoi on peut voir le VIII. Synode National dans les *Actes des Synodes* &c. T. I. p. 113. & suiv. Les libraires, qui ne manquent jamais de faire valoir leurs éditions, avoient mis hardiment au titre de la Confessions *revue* &c. Le Synode de Montpellier tenu en 1598. le défendit, & l'on en sent assés les raisons. Il y a aparence que dès-lors on craignoit d'être accusé de variation, ou du moins que l'on prenoit les devans pour l'amour des ames foibles, puisqu'un Ministre nommé *Salvar* entreprit en Latin l'harmonie des Confessions. Le Synode de Vitré l'appelle *un excellent ouvrage.* Goulart la traduisit en François & l'accompagna de ses notes. Je trouve digne de remarque, que sous les yeux des Rois de France tous Catholiques, on ait osé inserer dans la Confession, que le *Pape est l'Antechrist & le fils de perdition.* Le Synode de Gap tenu en 1603. & sous un Roi converti ordonna que cet article seroit le 31. de la Confession de Foi: mais dans la suite ces manieres de parler outrées furent défendues de la part du Roi au Synode National d'Alençon en 1637. Le même Synode de Gap déclara aussi que la vocation des premiers Reformateurs étoit une *vocation extraordinaire, à laquelle Dieu les avoit poussés interieurement.* Voy. *Actes des Synodes* &c. pag. 259. T. I. Les Suisses firent une autre Confession en l'année 1566. pour se mettre à couvert des reproches de Westphale & de quelques autres Lutheriens, qui leur reprochoient qu'ils étoient plus ou moins heretiques dans presque tous les Dogmes de la Religion: mais Basle ne jugea pas à propos d'entrer dans les mesures des autres Suisses, parce qu'une Confession de Foi nouvelle ne leur paroissoit d'aucune nécessité. Les Eglises des Païs-bas en dresserent une cette même année 1566. pour être présentée à l'Empereur Maximilien II. elle fut confirmée & ratifiée en 1579. par un Synode. Cette même Confession fut revue en 1619. par ordre du Synode de Dordrech. Comme le principal but des Reformés, & surtout de ceux de France, avoit toujours été de se réunir avec les Lutheriens, pour rendre la Reformation plus generale & la mettre mieux en état de faire tête aux Catholiques, on s'en étonnera moins sans doute des menagemens & de la politique de ces Reformés à l'égard des Lutheriens dans plusieurs Confessions de Foi: mais cette politique n'avança pas les affaires. Les Lutheriens, bien loin de se reconcilier, regardoient toujours les Calvinistes comme un parti mal reglé où chaque Eglise avoit sa Confession particuliere. Ce fut en partie pour se justifier de ce reproche que les Calvinistes s'assemblerent à Francfort en 1577. pour convenir d'une Confession de Foi que l'on put opposer à celle d'Augsbourg. Le Synode de Sainte Foi tenu en 1578. aprouva ce dessein *de faire & dresser un formulaire de Confesion de Foi commune à toutes les Eglises*, & remit par un pouvoir très-ample la foi de tous ses fidelles entre les mains de quatre Deputés qu'il nomma pour cette affaire. Si elle eut reussi à la satisfaction des deux partis, la derniere Confession auroit très-certainement ruiné toutes les autres. Le Synode National tenu à Tonneins en 1614. reprit le projet d'une Confession de Foi generale & commune aux differens partis, dressée sur les differentes Confessions des Eglises Reformées. Voy. *Actes des Synod.* Tom. II. pag. 57.

Je n'ai point parlé ici des Confessions de Foi des Reformés (Calvinistes & Zvingliens) de Pologne. En 1570. ils en dresserent une à Czenger, à laquelle on peut ajouter l'acte d'union de Sendomir entre les Lutheriens, les Bohemiens & les Zvingliens. Je finis par le projet de Du Moulin, où je trouve quelque raport aux idées de d'Huisseau & de Poiret. Voy. ci-dessus à page 309. & suiv. Il auroit voulu une Confession de Foi generale dressée sur toutes les autres, où, selon lui, il falloit dissimuler beaucoup de choses, sans la connoissance desquelles on peut bien être sauvé. A la vérité cet excès de complaisance ne seroit point admis dans les traités de paix que les Souverains font entr'eux: mais aussi les Princes ne disputent que sur des choses visibles & palpables. Dans le Christianisme les disputes de Religion ne roulent que sur des choses entierement hors de la portée de la raison, obscurcies par les hommes à mesure qu'ils ont cherché à les deviner. J'ai dit plus haut qu'il sembloit que les Reformés craignissent d'être accusés de variation dans leur Confession: mais il semble aussi que le Synode de Dordrech ne s'embarassa gueres de ce reproche, puisqu'il déclara que les Confessions pouvoient

être

Ils rejettent les livres *Apocryphes*, c'eſt à dire ceux qui ne ſont pas du Canon Hebreu de la Bible, ce qui n'empêche pas que ces livres ne faſſent partie de la Sainte Ecriture chez les Catholiques. La Sainte Ecriture eſt l'unique regle de Foi & le ſeul juge que les Reformés reconnoiſſent dans la Religion. Ils n'admettent dans le ſalut que la juſtification par la foi ſans aucun mérite, ou pour mieux dire, ſans aucun concours des œuvres. Les plus rigides Calviniſtes vont plus loin encore, (*a*) car ils établiſſent cette rigoureuſe prédeſtination des hommes & ce decret éternel de Dieu (*b*) en vertu duquel ils ſont ou ſauvés ou reprouvés. Cette doctrine, qui renverſe ſi abſolument la liberté, & deshonore la bonté de Dieu, a produit un nombre infini de Traités & d'objections pour & contre. Elle eſt même ſi incompréhenſible & ſi difficile à ſoutenir, que ſes défenſeurs ſont obligés de ſe contredire quelquefois. Voici du moins comme (*c*) ils s'expliquent dans une de leurs Confeſſions. „ Il eſt impoſſible que cette ſainte foi ſoit oiſeuſe en l'homme . . . nous parlons de „ cette foi que l'Ecriture appelle foi ouvrante par charité, laquelle induit l'homme à s'exercer és Oeuvres que Dieu a commandés par ſa parole, leſquelles Oeuvres procedantes de la bonne racine de foi ſont bonnes & reçues „ devant Dieu, d'autant qu'elles ſont toutes ſanctifiées par ſa grace. Cependant „ elles ne viennent point en compte &c. . . . nous faiſons de bonnes œuvres, „ non point pour mériter, mais plutôt nous ſommes redevables à Dieu pour „ les bonnes œuvres que nous faiſons. . . . . c'eſt lui qui met en nous le „ vouloir & le parfaire. . . . Nous ne voulons pas cependant nier que Dieu „ ne remunere les bonnes œuvres, mais c'eſt par ſa grace qu'il couronne ſes „ dons. . . . Nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne ſoit ſouillée par „ notre chair & auſſi digne de punition". La foi n'eſt point *oiſeuſe en l'homme*, par conſequent l'action de l'homme concourt à la foi : elle induit l'homme à s'exercer aux bonnes œuvres, qui ſont reçues devant Dieu, parce qu'il les a ſanctifiées par ſa Grace : par conſequent la Grace coopere avec l'homme, trop foible à la vérité pour agir ſeul. Mais enfin il agit, & n'eſt pas un Etre créé pour (*d*) obeïr machinalement à ſon Créateur, après avoir été monté comme une montre l'eſt par l'ouvrier. Après cela, comme ſi l'on craignoit d'en avoir trop dit, on ôte encore une fois à l'homme le pouvoir d'agir librement : *nous ſommes redevables à Dieu* &c. *c'eſt lui qui met en nous le vouloir & le parfaire.* Enſuite on lui rend la liberté : *Dieu remunere les bonnes œuvres. . . . par ſa grace*, mais ce ſont ſes dons qu'il couronne, c'eſt à dire encore une fois, que la Grace de Dieu accompagne les œuvres de l'homme. Dans la Confeſſion de Foi des Egliſes de France (*e*) on trouve les mêmes idées & à peu près les mêmes

être examinées de nouveau. Ajoutons ici, que la fameuſe addition de deux articles faite par ceux de Geneve en 1649. & en 1675. ſur l'*imputation du péché d'Adam anterieure à la corruption*, & *ſur l'envoi de* J. C. *aprés le Decret d'Election*, reprochoit en quelque façon l'inexactitude à ceux qui avoient dreſſé la Confeſſion. Mais le prétexte véritable de cette addition étoit, qu'il falloit lier plus fortement les Théologiene à l'Orthodoxie.

(*a*) *Nudo Dei arbitrio homines in æternam mortem prædeſtinantur.* Voy. Calvin dans l'*Inſtitut. Chrétienne*: l'homme corrompu péche volontairement, mais pourtant néceſſairement.

(*b*) Voici l'article XV. de la *Confeſſion de Foi des Païs-Bas.* „ Nous croyons que toute la lignée „ d'Adam étant précipitée en perdition & ruine, . . . Dieu s'eſt demontré tel qu'il eſt, à ſavoir miſericordieux & juſte. Miſericordieux, en ſauvant de cette perdition ceux leſquels en ſon conſeil éter- „ nel & immuable il a élus & choiſis par ſa pure bonté en J. C. N. S. ſans aucun égard à leurs œu- „ vres : juſte, en laiſſant les autres dans leur ruine & trebuchement où ils ſe ſont précipités.

(*c*) Article XXIV. de la *Confeſſion* ubi ſup.

(*d*) *Ut ſatius multò jam ſit parere quietum.* Lucret. L. V.

(*e*) Art IX. l'*homme eſt déchu par ſa propre faute de la grace qu'il avoit reçue. . . . . . & bien qu'il* ait

mêmes expreſſions. Mais il ſuffit d'expoſer cette doctrine au lecteur afin qu'il en juge.

Les Reformés rejettent auſſi toutes les ceremonies, „ parce que les (*a*) ombres ayant pris fin, l'uſage en doit être ôté entre les Chrétiens " Ils rejettent la ſubordination dans le Miniſtere eccleſiaſtique, en déclarant, (*b*) *que tous vrais Paſteurs, en quelques lieux qu'ils ſoient, ont ume même autorité & égale puiſſance ſous un ſeul Chef.* . . . . J. C. Sur le Sacrement de la Cene la Confeſſion s'explique de la maniere ſuivante „ pour entretenir la vie ſpirituelle, laquelle „ eſt aux fidelles, Dieu leur a envoyé un pain vif qui eſt deſcendu du Ciel, „ à ſavoir J. C. lequel nourrit & entretient la vie ſpirituelle des fidelles, étant „ mangé, c'eſt-à-dire, appliqué & reçu par foi en l'eſprit. Pour nous figu„ rer ce pain ſpirituel & celeſte, Chriſt a ordonné un pain terreſtre & viſible, „ qui eſt Sacrement de ſon corps, & le vin pour Sacrement de ſon ſang. „ Pour nous certifier qu'auſſi véritablement que nous prenons & tenons le Sa„ crement en nos mains, & le mangeons en nos bouches. dont puis après „ notre vie eſt ſuſtentée; auſſi vrayement par foi (qui eſt la main & la bouche de „ notre ame) nous reçevons le vrai corps & le vrai ſang de Chriſt. . . . en nos „ Ames pour notre vie ſpirituelle &c.". . . . Enſuite (*c*) on ajoute „ nous ne „ faillons pas en diſant que ce qui eſt mangé eſt le propre & naturel corps „ de Chriſt & ſon propre ſang qui eſt bû, mais la maniere par laquelle „ nous mangeons n'eſt pas la bouche, ains l'eſprit par la foi. . . . . Outre „ cela, jaçoit que les Sacremens ſoient conjoints à la choſe ſignifiée, ils ne „ ſont pas toutes fois reçus de tous avec ces deux choſes. Le méchant prend „ bien le Sacrement à ſa comdemnation, mais il ne reçoit pas la vérité „ du Sacrement. . . . . . " Je ne parle point ici de ce que les Reformés ont de commun avec les Lutheriens & en quoi ils ſont également contraires aux dogmes & au culte de l'Egliſe Romaine: mais il faut ſeulement dire en paſſant, que Calvin & tous ceux qui ſe ſont attachés ſcrupuleuſement à ſa doctrine, en allant plus loin que Luther dans le dogme de la Grace, ſe ſont auſſi expoſés à des difficultés très dangereuſes: toute la faveur qu'on peut leur faire, c'eſt de dire qu'ils n'ont pas ſenti les conſéquences de leur doctrine, ou qu'ils ne les admettent pas. On vient de voir qu'ils ont établi la *Predeſtination éternelle:* l'*inamiſſibilité de la juſtice*, c'eſt-à-dire l'impoſſibilité de perdre la grace, & la certitude du ſalut accompagnent néceſſairement cette *Predeſtination éternelle.* En conſéquence de ces dogmes on oppoſe aux Calviniſtes, que le Baptême n'opere pas, qu'il eſt ſeulement le ſeau du Chriſtianiſme, & même que la Grace précedant le Baptême, il n'eſt pas abſolument néceſſaire pour être ſauvé. La Liturgie Reformée du Baptême ne paroît pas s'opoſer à cette doctrine,

ait encore quelque diſcretion du bien & du mal, nous diſons que ce qu'il a de clarté ſe convertit en tenebres quand il eſt queſtion de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par ſon intelligence & raiſon. Bien qu'il ait une volonté, par laquelle il eſt incité à faire ceci ou cela . . . . il n'a nulle liberté au bien que celle que Dieu lui donne. Cet article établit d'abord la liberté: *l'homme eſt déchu par ſa faute, il a quelque diſcretion du bien & du mal*: enſuite on donne à entendre qu'il ne peut rien ſans la grace, & enfin on déclare qu'avec ſa volonté *qui eſt incitée à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté que celle que Dieu lui donne.* Dans l'Article XII. on s'explique ſur l'élection & ſur la reprobation comme l'Article XV. de la *Confeſſion des Païs-Bas.* Dans l'Article XIII. on déclare *que tout ce qui étoit requis à notre ſalut nous a été offert & communiqué en* J. C. Or ce qui eſt *offert* ſuppoſe, ce me ſemble, le choix, & le choix ne va pas ſans la liberté.

(*a*) *Confeſſion* &c. ubi ſup. Art. 25.

(*b*) Paroles de l'Art. XXX. de la *Confeſſion des Egliſes Reformées de France.*

(*c*) La *Confeſſion de foi des Egliſes* &c. Art. XXXVI. dit „ nous croyons que par la vertu ſecrete & „ incomprehenſible de ſon eſprit, il (J. C.) nous nourrit & vivifie de la ſubſtance de ſon corps & „ de ſon ſang. Art. XXXVII. tant en la Cene qu'au Baptême Dieu nous donne réellement & en effet „ ce qu'il y figure &c.

trine, à laquelle on attribue le délai du Baptême aſſés ordinaire chez les Reformés. Toutes ces difficultés ont fait faire le raiſonnement ſuivant contre la doctrine de Calvin. (*a*) Si les enfans des fidelles ſont dans l'Alliance & conſéquemment dans la grace avant le Baptême, toute la deſcendance du fidelle doit être predeſtinée; parce que qui a la grace n'en pouvant decheoir, & la transmettant à ſes enfans à cauſe qu'ils naiſſent dans l'Alliance, établit dans ſa famille une perpetuité de ſalut &c. ſi l'on met la reprobation au lieu de la grace, il y établit au contraire une perpetuité de damnation. On peut voir ce que le Synode de Dordrech a defini ſur le Décret éternel, l'élection gratuite & le ſalut des enfans des fidelles, c'eſt-à dire des élus, *par le benefice de l'Alliance de grace, en laquelle ils ſont compris avec leurs peres & meres*: on peut dis je voir tout cela dans l'extrait de ce Synode intitulé, (*b*) *Jugement du Synode National tenu à Dordrech dans les Années 1618 & 1619 touchant les* (*c*) *cinq* Articles &c. Ce Jugement eſt imprimé dans un petit Recueil en 1726 & les Miniſtres des Provinces-Unies ſont obligés de le ſigner avant que de pouvoir exercer les fonctions de leur Miniſtere dans le païs. Ils ſont auſſi obligés de reconnoitre pour orthodoxe & de ſigner comme tel (*d*) tout le Synode de Dordrech avec la Confeſſion & le Catechiſme des Païs-Bas. Le Synode dreſſa lui même le formulaire avec toutes les précautions poſſibles, *pour prevenir*, dit-on, à *tous les ſubterfuges de quelques-uns, par leſquels ils trompent d'ordinaire les Egliſes.* Je mets l'abregé de ce formulaire dans une (*e*) remarque. Il fut arrêté auſſi par un article du Synode, que tous les Profeſſeurs du païs ſigneroient en témoignage de leur orthodoxie la doctrine établie par le Synode. Le même reglement fut fait pour tous les Recteurs, Conſolateurs des malades, Maîtres d'Ecole &c. Le formulaire qu'ils devoient ſigner étoit moins long que celui qui fut deſti-

(*a*) *Boſſuet* Hiſt. des Variat. &c. L. IX. Voy. Ibid. les variations & les contradictions, qu'il reproche à Calvin dans cette doctrine.

(*b*) Intitulé *Confeſſion de foi des Egliſes Reformées des Païs-Bas* &c.

(*c*) Les cinq Articles des Remontrans ſur la Grace &c.

(*d*) Par la ſeſſion 164 du Synode.

(*e*) „ Nous ſouſſignés Miniſtres. . . . déclarons en conſcience devant Dieu, . . . que nous avons ferme croyance. . . . . que tous les Articles . . . contenus en la Confeſſion & au Catechiſme &c. enſemble les déclarations ſur quelques points de ladite doctrine qui ont été faites par le Synode National convoqué à Dordrech. . . . . s'accordent entierement avec la parole de Dieu. Promettant . . . . que nous enſeignerons ladite doctrine. . . . . & la maintiendrons fidellement ſans écrire, ou enſeigner (pour mieux s'aſſurer de la conſcience d'une partie des ſignans, il auroit faller ajouter *& ſans penſer*) en public ou en particulier, directement, on indirectement choſe qui y ſoit contraire: comme auſſi que non ſeulement nous rejettons toutes erreurs qui y repugnent, & nommément celles qui ſont condamnées au dit Synode: mais auſſi que nous y reſiſterons, nous les refuterons & aiderons à les repouſſer. Et au cas qu'il advint que ci après nous euſſions quelque ſcrupule, ou ſentiment contraire à la ſuſdite doctrine en aucuns points. . . . nous promettons que ni en public ni en ſecret nous ne l'étalerons ni ne le mettrons en avant, ne le precherons ni ne l'écrirons, mais que premierement nous le revelerons au Conſiſtoire, à la Claſſe & au Synode, pour être examinés par icelui" (mais il faut être d'un courage ſuperieur à toute la politique humaine pour oſer douter, ou pour oſer reveler ſi publiquement ſes ſcrupules; & l'experience aprend trop bien qu'en matiere de Theologie propoſer des difficultés, c'eſt être déja heretique. Cela s'appelle ébranler l'orthodoxie. Quand on en eſt là, il n'eſt plus poſſible d'effacer l'impreſſion donnée à des orthodoxes accoutumés de pourſuivre l'hereſie juſques dans les points & les virgules.) „ Nous ſerons prêts, continue le formulaire, de nous ſoumettre toutes fois & quantes volontairement au jugement d'icelui, à peine qu'allans au contraire nous ſoyons de fait ſuſpendus de notre Miniſtere. Et au cas qu'en quelque tems que ce ſoit le Conſiſtoire, la Claſſe, ou le Synode, pour des raiſons de ſoupçons importans, trouvât à propos pour l'entretenement de l'union, & pureté de la Doctrine, de requerir de nous notre plus exprès ſentiment & déclaration ſur aucun Article de la ſuſdite Confeſſion, Catechiſme ou deciſion du Synode, nous promettons ſemblablement par cette préſente, que nous ſerons toujours prêts & promts à ce faire ſur les peines que deſſus &c." Le Synode a eu la précaution d'expliquer ce dernier Article, en déclarant qu'il ne s'y agit pas de s'expliquer *ſelon ſon plaiſir*, mais que c'eſt pour mieux s'aſſurer de celui qui eſt ſoupçonné, en exigeant de lui une nouvelle déclaration. Je ne doute pas qu'un lecteur attentif ne faſſe bien des réflexions ſur ce formulaire.

destiné aux Ministres, mais on les lia tout aussi étroitement. Un autre article remarquable de cette celebre assemblée fut celui *qui interdisoit aux Professeurs en Theologie de produire de nouvelles opinions contradictoires à la doctrine reçue en l'Eglise:* qui vouloit même *qu'il ne fut licite de remuer legerement aucuns scrupules. . . . contre la doctrine reçue.* Qui pourroit s'imaginer qu'après tant de précautions l'ivraye auroit jamais pû croitre parmi le bon grain? C'est pourtant ce qui est arrivé malgré des précautions soutenues de l'autorité civile, & malgré la véneration que le Synode s'est conservée jusqu'à notre tems, véneration qui va si loin, qu'on lui rend même un honneur que les anciens Conciles Oecumeniques n'ont jamais reçu. C'est de faire tous les ans la reconnoissance, ou la visite de ses Actes de la maniere que je le dirai bientôt.

Je viens maintenant à la Discipline & aux autres usages de la Reformation Calviniene.

Les Eglises Reformées sont gouvernées par des *Consistoires:* on appelle *Consistoire* le corps entier des Pasteurs, Anciens & Diacres d'une Eglise, ce qui n'empêche pas que les Synodes n'ayent decidé en France (*a*) *que les Ministres & les Anciens font le Consistoire.* Le *Consistoire* est donc proprement le Conseil ecclesiastique de l'Eglise, auquel est commis le soin de faire exerçer la discipline ecclesiastique &c. Les (*b*) Ministres president dans les *Consistoires.* Il leur appartient de prêcher, & d'instruire dans la Religion, d'administrer les Sacremens, de censurer & de faire la paix dans les familles desunies, de visiter les malades &c. Cette charge est à vie & l'on ne depose du Ministere que pour des crimes averés & trop publics pour les pouvoir pallier. La Discipline des Eglises de France (*c*) ordonnoit aux Ministres d'être prudens & retenus dans leur maniere de prêcher, d'imiter dans leurs prêches la simplicité de l'Ecriture, de s'abstenir des digressions & des amplifications, d'éviter l'entassement inutile de passages de la Bible & cette vaine érudition qui consiste à rapporter un grand nombre d'explications différentes. La Discipline des Païs-Bas appuye sur une partie de ces regles, (*d*) mais elle insiste surtout *pour l'explication des principes de la Religion Chrétienne,* c'est-à-dire des dogmes. Elle veut ensuite, que la Morale tire ses preuves & ses motifs de ces dogmes: ce qui produit, ce me semble, une Morale séche & peu persuasive, plus propre d'ailleurs à la speculation qu'à la pratique, & qui n'excite que mediocrement l'attention des auditeurs. Il est vrai qu'on peut éviter ce dernier défaut en s'armant des figures les plus fortes contre les sentimens opposés à l'orthodoxie, à quoi l'on peut ajouter une declamation vehemente, des expressions decisives, & prononcées magistralement. Tout cela peut ramener l'attention.

Il se tenoit autrefois en France des Synodes Nationaux & des Synodes Provinciaux. A ceux-ci étoient subordonnées les Classes que l'on appelloit aussi Colloques. Ces Classes étoient des assemblées de quelques Eglises de la Province, qui se faisoient deux & même quatre fois l'année, si les affaires le demandoient. A ces Classes ou Colloques se trouvoient un ou deux Ministres de chaque Eglise

(*a*) Voy. *Discipline des Eglises* &c. Ch. V.

(*b*) Donnons ici l'origine vraye ou fausse du nom de *Ministre.* On l'attribue à un nommé Bonhomme un des trois Apôtres que Calvin choisit pour repandre la Reformation. Ce *Bonhomme*, qui avoit auparavant enseigné le Droit dans l'auditoire de Poitiers appellé la *Ministrerie*, étoit ordinairement surnommé à cause de cela le Ministre, & l'on s'accoutuma peu à peu à nommer ainsi ses imitateurs & ses successeurs.

(*c*) Ubi sup. Ch. I. p. 16.

(*d*) *Reglemens* &c. Ch. V.

Eglise avec un Ancien : on les assembloit pour terminer ou regler ce qui ne se regloit pas dans le Consistoire : mais ce que la Classe ne pouvoit regler étoit ensuite porté au Synode Provincial, même au National, si la chose étoit de la derniere conséquence. Il paroit par ce petit détail, que l'autorité (*a*) de ces Colloques étoit toujours soumise aux Synodes, comme celle des Consistoires l'étoit aux Classes. Celles-ci se terminoient par une censure ecclesiastique, c'est-à-dire par une admonition fraternelle au sujet des abus qui pouvoient s'être glissés dans les Eglises particulieres, & des fautes dont les membres de l'assemblée pouvoient se trouver coupables : tout cela ressembloit assés aux Mercuriales de nos Parlemens. Les Reglemens des Provinces-Unies touchant les Classes différent un peu de ceux des Eglises de France. Ils portent que les Classes se tiendront pour les affaires que le Synode n'a pas été en état de terminer, ou pour celles qui surviennent entre deux Synodes. Telle est par exemple la vocation d'un Proposant au Ministere. Le Synode a seul droit d'ordonner ces Classes, à moins qu'il ne survienne des affaires si pressées qu'on ne puisse point attendre ses ordres. Alors il est permis à l'Eglise Synodale, c'est-à-dire, à celle qui a droit d'envoyer des deputés au Synode, d'écrire des lettres circulaires (*b*) à cinq ou six Eglises, principalement aux voisines, pour obtenir à la pluralité des suffrages la permission de convoquer une Classe. On doit écrire à ces Eglises *quinze jours avant la convocation de la Classe, & chacune doit envoyer un Pasteur & un Ancien, & autant que faire se peut les mêmes deputés qui auront assisté au dernier Synode.* Larroque, Auteur de la *Conformité de la Discipline Ecclesiastique des Protestans de France* (*c*) compare les Classes, ou Colloques aux anciens Synodes Diocesains.

Avant que de passer aux Synodes il faut parler du *Cœtus*. Cette sorte d'assemblée a quelque chose de singulier & n'est connue que dans les Provinces Reformées des Païs-Bas. Il se tient à la Haye, (*d*) nous dit-on, tous les trois ans au mois de Mai une assemblée de Pasteurs deputés de toutes les sept Provinces-Unies, à laquelle on donne le nom de *Cœtus*, mot Latin, qu'un rafinement assés ordinaire à ceux qui veulent se distinguer par des idées mysterieuses ou par des termes enigmatiques peut avoir fait préferer à un mot connu du vulgaire. Ce *Cœtus* donc s'assemble par l'autorité de l'Etat, pour faire la revision ou la visite des Actes du Synode National tenu à Dordrech en 1618 & 1619 qui sont gardés à la Haye. Ce même *Cœtus* va faire ensuite la visite des originaux de la version Flamande de la Bible traduite aussi par ordre de ce Synode. Ces originaux sont conservés précieusement à Leide.

Les Synodes sont Nationaux ou Provinciaux. Ils devoient s'assembler en France deux fois par an, ou tout au moins une. Ceux des Provinces-Unies se tiennent regulierement deux fois l'année, vers le mois de Mai, & vers le mois de Septembre. Le Ministre deputé mene avec lui un ou deux Anciens. Si l'Eglise a plusieurs Ministres, chacun est deputé à son tour, & cela aux dépens de son Eglise : si l'Eglise est petite elle peut se contenter d'envoyer son deputé une fois par an moyennant qu'elle écrive une lettre de (*e*) soumission à ce Synode

(*a*) Voy. *Discip. des Egl.* &c. par d'*Huisseau* Ch. VII.
(*b*) Les *Reglem.* du Synode Walon Ch. XI. Art. 2. ordonne d'écrire des lettres circulaires à toutes les Eglises pour obtenir cette permission. Edit de 1726.
(*c*) Conformité &c. Ch. VII. page 163.
(*d*) *Reglemens* &c. ubi sup.
(*e*) *Reglemens* &c. ubi. sup. Ch. II. Art. 4.

node auquel elle ne depute pas. J'ai déja remarqué qu'en France les Synodes Provinciaux étoient ſoumis ou ſubordonnés aux Nationaux. Ceux-ci ſe devoient tenir tous les ans, mais ſous les regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV. ils ſe tinrent fort irregulierement, & même la permiſſion d'en tenir fut revoquée après celui de Loudun tenu en 1659 qui fut le dernier (a) des vingt & neuf que les Reformés eurent le privilege de tenir. Ces Synodes avoient aſſés de liberté au commencement, mais dans les derniers tems un Commiſſaire y aſſiſtoit de la part du Roi. On les ouvroit par la lecture de la Confeſſion de foi & de la Diſcipline, (b) comme cela ſe pratiquoit auſſi dans les grands Conciles de l'ancienne Egliſe.

Chaque Synode a un préſident ou *Moderateur* & un ou deux Secretaires. „ La charge du moderateur, dit la Diſcipline (c) eſt de conduire & moderer „ toute l'action, d'avertir des lieux, des jours & des heures auxquelles on s'aſ„ ſemblera pour les Seſſions du Synode, de propoſer & faire ouverture des „ choſes qui ſont en déliberation, de recueillir les voix d'un chacun en par„ ticulier, . . . de faire que chacun parle par ordre & ſans confuſion. . . „ de faire les remontrances, de préſider aux cenſures &c." Aux charges de *Moderateur* & de Secretaire qui ceſſent avec le Synode, il faut ajouter celle d'*Actuaire*. C'eſt ainſi qu'on nomme chez les Wallons ceux qui chez nous ſont les dépoſitaires des Actes. L'*Actuaire* doit ſe trouver à chaque Synode avec le cofre, où ſont les archives du Synode. Cette charge d'*Actuaire* eſt donnée pour trois ans, après quoi elle paſſe à une autre Egliſe: „ mais l'*Actuaire* rend „ compte au Synode même & non à ſon ſucceſſeur des pieces qu'il a reçues „ pendant ſon *Actuariat*."

Le Synode commence & finit par la priere: mais décrivons plus en détail cette aſſemblée, dont on voit la repréſentation ici, ce qui cependant ne ſuffiroit pas pour en donner une juſte idée. Je tirerai ma deſcription, (d) d'une Piece très autentique. Je trouve d'abord dans la préface de cette Piece (e) que le premier Synode des Païs-Bas ſe tint à *Teur* en l'année 1563 c'eſt-à-dire environ cinq ans après le premier Synode Reformé de France; que ce Synode fit des reglemens qui ſervent encore de fondement à ceux d'aujourd'hui, que les Synodes qui ſuivirent dans ces premiers tems de la Reforme, où l'on pourſuivoit fort vivement ceux qui ſe déclaroient Reformés, s'aſſembloient ſecretement, & que les Egliſes Reformées diſperſées dans les terres Catholiques, ſe câchoient ſous les noms empruntés *de la roſe*, *de la palme*, *de la vigne*, *de l'olive* &c. Ce dernier ſubſiſte encore, & l'on donne le nom de *Miniſtre de l'olive* à celui que les Synodes Reformés établiſſent pour aller prêcher à leurs freres diſperſés en Picardie, dans l'Artois, & dans les Païs-Bas Catholiques. Je trouve auſſi dans cette préface, „ que le droit d'avoir un Synode à part fut confir„ mé aux Wallons en 1618 ce qui n'empêche pas qu'ils n'entretienent tou„ jours une correſpondance fraternelle avec les Egliſes Flamandes ſans en être „ dépendantes." En vertu de cette correſpondance, & comme également membres de l'Etat, les Synodes Wallons ont droit de deputer au Synode National, de deputer au *Cætus* &c. Ils ont même un privilege tout particulier, qui

(a) Les Reformés tinrent leur premier Synode National à Paris le 15 Mai 1559. & le dernier le 10 Novembre 1659.

(b) Voy. *Conformité* &c. ubi ſup. Ch. IX. pag. 188.

(c) *Diſcipline des Egliſes* &c. par d'*Huiſſeau* Ch. VIII.

(d) *Reglemens* &c. ubi ſup. Ch. II.

(e) Ceci regarde particulierement les Egliſes qu'on nomme Wallones.

SYNODE tenu dans le Choeur de L'EGLISE NEUVE, à AMSTERDAM, en 1730.

A. Le President du Synode.
B. l'Acesseur. C. le Secretaire.
D. le Commissaire Politique.
E. le Député des Magistrats d'Amsterdam.
F. Deux Députez des Synodes.
Les Deputez des Classes, Savoir.
G. Ceux d'Alkmaar. H. Haarlem.
I. Amsterdam. K. Hoorn.
L. Enkhuyzen. M. Edam.
Les Correspondans des Synodes, Savoir.
1. Ceux de Gueldres.
2. de Sud Hollande.
3. Utrecht. 4. Frise.
5. Overissel.
6. Groningue
7. diferens Pasteurs, et Anciens.

B. Picart del. et fecit 1732.

L'IMPOSITION des mains faite à un PROPOSANT reçu MINISTRE dans une EGLISE WALLONE et FRANÇOISE de HOLLANDE.

qui est de n'être point gené dans leurs deliberations par la présence d'un Commissaire Laïque qui assiste de la part de l'Etat aux Synodes Hollandois, conformement à ce qui se pratiquoit autrefois sous les Empereurs Chrétiens. Ce Synode Wallon (*a*) est composé de cinquante Eglises, toutes Synodales, c'est-à-dire qui ont le privilege de députer aux Synodes, „ entre lesquelles, dit l'Au„ teur de cette préface, il y en a ving-neuf ou trente assés fortes, pour as„ sembler le Synode dans leur sein." Il ajoute „ que ces Eglises aiment & „ maintiennent constamment la paix & l'uniformité, l'orthodoxie, la vérité „ . . . . qu'en toutes choses elles recommandent la charité." Il les loue enfin „ de ce qu'elles s'opposent soigneusement aux changemens & aux nouveautés." Au reste on ne sauroit s'empêcher de remarquer que ces Synodes témoignent assés par leurs décisions la nécessité inevitable de recourir à l'autorité, & tout ce qui arrive dans ces assemblées prouve aussi la même chose. Les Communions les plus libres sont forcées d'exiger de leurs fidelles une soumission sans borne: si l'on en doute on n'a qu'à lire les formulaires.

Suivons à présent l'ordre de ces assemblées. La premiere séance du Synode commence à huit heures: le Ministre du lieu où il s'assemble fait la priere, ou le Moderateur du Synode précedent. Celui qui a fait cette priere reçoit les lettres de créance des autres Eglises, après quoi on élit le Moderateur & le Secretaire. L'élection est suivie d'une autre priere pour le Synode, & la priere est suivie du *Sermon de l'Ouverture*, qui n'a que le nom de *proposition*. Celui qui le fait a été nommé pour cela par le Synode précedent. L'assemblée examine & censure le Sermon du Predicateur, à moins qu'il n'ait déja soissante ans. Le Synode qui nomme le Ministre pour faire cette ouverture lui donne le texte: & comme il peut arriver que celui qui doit prêcher ne soit pas en état de le faire, on nomme deux Ministres, dont le premier est obligé de prêcher sur le texte donné & l'autre est libre de choisir tel sujet qu'il juge à propos. La Censure suit immediatement le Sermon, & le même jour le Synode établit des Commissaires pour examiner les étudians & les proposans. Ces Commissaires sont ordinairement trois Pasteurs & deux Anciens. Il y a deux sortes d'examen, l'un que l'on nomme *préparatoire* pour les étudians, qui ont donné leur nom au Synode précedent pour être reçus proposans. Les Commissaires les examinent par ordre & de la part du Synode; après quoi ils sont reçus. Mais avant la reception ils signent la Confession de foi & le Synode de Dordrech. Des esprits difficiles pourront objecter que de jeunes gens tout fraichement sortis de l'Academie n'ont pas encore assés de lumieres pour souscrire à une doctrine qui demande de longues études & l'examen le plus refléchi. A cela les Reformés peuvent repondre ce que le Synode pense, s'il ne le dit pas; que les jeunes gens ne s'égarent jamais en suivant une assemblée toute composée de personnes consommées dans les études & qui ont refléchi *successivement* depuis les premiers Reformateurs. Ainsi les proposans commencent nécessairement par être soumis à l'autorité, & se déclarent orthodoxes avant que d'être en état de savoir douter. L'autre examen nommé *peremptoire* est pour les proposans. C'est la *table* qui nomme les Predicateurs du Dimanche qui suit l'ouverture du Synode. Par la *table* on entend chez les Wallons le Moderateur, les Secretaires &c. assis dans le Synode auprès d'une table sur laquelle on étale tous les papiers synodaux. Le second jour du Synode on s'assemble à neuf heures du matin & à trois l'après midi;

(*a*) En 1726 lorsque ces Reglemens furent imprimés.

midi; & ainſi de ſuite juſqu'à la fin du Synode. Chaque Seſſion commence & finit par la priere. Le ſecret eſt extremement recommandé aux membres de cette aſſemblée, & afin que les deliberations & les déciſions des Synodes ne deviennent point publiques, les Egliſes doivent avoir ſoin de retirer les papiers ſynodaux qui ſont reſtés entre les effets d'un Miniſtre mort.

Je viens de parler de l'*examen peremptoire.* C'eſt cet examen que doivent ſubir les propoſans avant que d'être reçus Miniſtres. Je ne dois pas oublier qu'outre l'examen, les étudians & les propoſans ſont obligés de prononcer un Sermon devant le Synode. Les premiers ont quinze jours pour ſe préparer ſur le texte qu'on leur a donné, mais les propoſans n'ont que huit jours. Après le Sermon & l'examen joint aux autres formalités requiſes, qui ſont la verification des lettres où eſt contenue la vocation du nouveau Miniſtre & une nouvelle ſignature des déciſions de Dordrech contre les 5. Articles des Remontrans & de la Confeſſion de foi &c. on lui donne l'impoſition des mains. Cette ceremonie eſt précedée de trois proclamations publiées trois dimanches conſécutifs dans l'Egliſe que le jeune Miniſtre va déſervir, & ſe fait de la maniere ſuivante dans le Conſiſtoire de cette Egliſe ou dans le Synode. On commence par un Sermon convenable à la circonſtance, après quoi l'Ordinant, (je demande la permiſſion de me ſervir ici de ce terme) lit le formulaire de l'impoſition des mains au nouveau Paſteur qui eſt à genoux. Le formulaire contient une exhortation aſſés longue ſur tous les devoirs du miniſtre & une priere que l'Ordinant prononce les mains poſées ſur la tête du nouveau Paſteur. La priere étant finie, l'Ordinant préſente la main d'aſſociation au nouveau Paſteur, & tous ceux qui compoſent le Conſiſtoire ſont la même choſe (*a*) après lui. L'après-midi, ſi l'impoſition a été faite un Dimanche, le Paſteur qui vient d'être admis au Miniſtere fait le Sermon que les Wallons appellent le *Sermon d'entrée.*

Il eſt néceſſaire de remarquer ici, que les Proteſtans ſont obligés d'avoir recours à la diſtinction qu'ils ont ſi ſouvent reprochée aux Catholiques. „ Que „ les Paſteurs ſoient méchans, prophanes, impies, cela nuit à leurs perſonnes, „ (*b*) dit M. Claude, mais cela ne nuit point à leurs fonctions, parce que „ leurs fonctions ne ſont pas à eux, & qu'elles ſont à l'Egliſe." Il avoit dit auparavant. „ Tout ce que font les Paſteurs (en ce qui concerne la Religion) ils le „ font au nom de l'Egliſe, & par conſéquent au nom de J. C." Cette diſtinction eſt remarquable, & l'on peut ajouter auſſi qu'elle eſt juſte. Accordons la aux Proteſtans, diront peut-être des Catholiques *tolerans*, mais qu'ils nous laiſſent jouir en paix de celle que nous mettons entre le Siege Apoſtolique & le Pape.

Je ne dis rien des Ecoles, ſinon que la *Diſcipline des Egliſes Reformées de France* les ſoumettoit à l'examen & à l'autorité des Conſiſtoires. Mais je dois remarquer une coutume fort louable de (*c*) l'Academie de Die. C'eſt qu'elle donnoit des prix à ſes Ecoliers pour les encourager par cet honneur à faire des progrés dans la pieté.

Le

(*a*) Dans la figure qui repréſente l'impoſition des mains deux Miniſtres font la ceremonie. Celui qui lit le formulaire étant obligé de le tenir à la main a ſeulement l'autre poſée ſur la tête du propoſant.

(*b*) *Défenſe de la Reformat.* &c. Tome II. p. 368.

(*c*) Citat. du Synode de Loudun dans la *Diſcipline* &c. par d'*Huiſſeau* p. 57. Cependant l'Article de ce Synode qui ſe trouve à la p. 796. du Tome II. des *Actes des Synodes Nationaux* ne dit pas expreſſement que l'Academie donnât des prix pour ce ſujet. „ Cette coutume, dit le Synode, ... d'avoir l'œil ſur les mœurs & l'éducation des Ecoliers dans la véritable Religion, d'examiner les progrés „ qu'ils faiſoient dans les ſciences humaines, & de leur donner des prix en public fut hautement louée „ &c."

Le Consistoire a seul le droit d'élire les Anciens & les Diacres. Après qu'ils ont été élus on les (*a*) annonce au peuple pendant trois dimanches, afin que son consentement intervienne. Le troisième dimanche on les reçoit en présence de l'assemblée, s'il n'y a point eu d'opposition à leur élection. Le formulaire de leur reception consiste en une exhortation qu'on leur adresse & à toute l'assemblée en même tems. L'exhortation est suivie d'une priere. „ L'office des „ Anciens, dit la *Discipline Ecclesiastique des Eglises Reformées de France*, est de „ veiller sur le Troupeau avec les Pasteurs, faire que le peuple s'assemble, & „ que chacun se trouve aux saintes congregations, faire rapport des scanda-„ les. . . . en connoitre avec les Pasteurs &c." La *Discipline des Païs-Bas* ajoute, (*b*) „ qu'ils doivent veiller sur les Pasteurs. . . . & les Diacres, . . . „ faire la visite (pastorale) soit devant, soit après la Cene pour consoler & „ enseigner" empêcher que les Sacremens ne soient prophanés & entretenir l'Orthodoxie dans l'Eglise. Il semble du moins que l'on doit expliquer ainsi ces paroles „ ils doivent prendre garde sur toutes choses à la Doctrine": & par conséquent il seroit bien permis d'en conclurre que la charge de ces Ministres Laïques de l'Eglise est très difficile à remplir. Cependant elle est generalement occupée par des personnes embarassées des soucis du siecle & qui ont passé la plus grande partie de leur vie à toute autre chose qu'à ces hautes études des misteres de la Theologie Chrétienne. L'office des Diacres est de distribuer les charités aux pauvres, de les visiter & d'avoir soin d'eux, de faire valoir les fonds qui sont destinés à l'entretien de ces pauvres, & de prendre garde qu'ils n'abusent des aumônes. Une autre fonction de ces Ministres Laïques des Eglises Reformées c'est d'aller, accompagnés chacun d'un Ancien, dans les maisons des fidelles pour leur annoncer la Cene, mais cette coutume n'est pas generale, non plus que celle de distribuer de maison en maison de petites marques de plomb aux fidelles qui sont en état de communier. On élit & installe les Diacres de la même maniere que les Anciens. Ces deux charges ne sont point à vie. Dans les Provinces-Unies le ministere, ou selon le stile Wallon, le service des Anciens & des Diacres est de deux ans, après quoi ils *sortent de service*, & d'autres *rentrent en leur place*. La *Discipline des Eglises Reformées* ordonnoit d'éviter les trop fréquens changemens d'Anciens & de Diacres, à cause que cela étoit préjudiciable à l'Eglise.

Larroque, qui étoit un savant Ministre de l'Eglise Reformée de Rouan, a prétendu (*c*) que l'origine des Anciens de son Eglise est presque du siecle des Apôtres, *s'ils n'en sont plûtôt eux mêmes les Auteurs*, dit-il ensuite. Il croit cette institution fondée sur celle des Anciens des Juifs qui avoient part au gouvernement de la Synagogue. Il cite même un passage du Diacre Hilaire, qui dans le quatrième siecle parloit des Anciens de l'Eglise, sans le conseil desquels on n'y faisoit rien, & qui ajoute, que de son tems on avoit aboli cette institution, *par la négligence*, *ou plûtôt par l'orgueil des Docteurs*. Il rapporte plusieurs autres passages, qui semblent prouver que la charge d'Ancien, de la maniere qu'elle subsiste chez les Reformés, est de l'Eglise primitive. Par exemple il en cite un, où les Anciens sont distingués des Evêques & des Prêtres, un autre où ces Anciens sont appellés des *hommes Ecclesiastiques*, un autre, qui est une suscription de lettre *au Clergé & aux Anciens*. Mais tout cela n'est pas sans

(*a*) *Discipline* &c. ubi sup. Ch. III.
(*b*) Art. XXIII. p. 70. & 136.
(*c*) *Conformité de la Discip.* &c. p. 103.

ſans replique, outre qu'à ces paſſages ſi clairs & ſi déciſifs en apparence on en oppoſe d'autres qui nous ramenent dans l'obſcurité.

Je remarquerai ici qu'il paroit par le Synode de Gap (*a*) que les premiers Reformés impoſoient les mains à leurs Anciens, puiſqu'il parle d'abolir cette coutume. Un autre uſage fut rejetté par les Synodes de la Rochelle & de Tonneins, qui étoit (*b*) qu'en quelques Egliſes les Anciens nommoient leurs ſucceſſeurs. La Diſcipline Eccleſiaſtique des Provinces-Unies ordonne à ces Miniſtres Laïques de l'Egliſe de s'aſſembler toutes les ſemaines pour vaquer à l'examen des affaires qui ſont de leur departement. Je finis cette matiere par une autre remarque tirée de la même Diſcipline, & qui repond aux objections que pourroient faire les étrangers ſur la ſéparation des Reformés des Provinces-Unies en deux corps, aſſavoir des Hollandois & des Wallons. (*c*) „ Comme ainſi ſoit, dit la Diſcipline, qu'en ces Païs-bas, on uſe de deux „ Langues. . . . . Flamande & Wallone, a été trouvé bon que les Egliſes, „ tant de l'une que de l'autre langue, tiennent diſtinctement leurs Conſiſtoi- „ res, Claſſes & Synodes particuliers. . . . Neantmoins. . . . és villes, où „ il y aura Egliſe des deux langues, quelques Miniſtres & Anciens de chaque „ Conſiſtoire s'aſſembleront tous les ans une fois, pour entretenir bon accord „ & correſpondance. . . . . " Conformement à ces déciſions les Hollandois font leurs cenſures, leurs exhortations & leurs prêches en Flamand & les autres en Wallon.

Il eſt bon d'expoſer ici quelques points de Diſcipline qui influent conſiderablement ſur tout le corps de l'Egliſe Reformée, & entretiennent les liaiſons mutuelles des membres qui le compoſent. Je commence par l'égalité, l'union & la correſpondance fraternelle des Egliſes. La Diſcipline des Egliſes Reformées de France (*d*) recommande expreſſement ces trois choſes. Elle n'eſt pas moins attentive aux ſuivantes. Les admonitions & les cenſures eccleſiaſtiques ſe faiſoient en France & ſe font auſſi en Hollande dans les Conſiſtoires, & de même les reparations. Ceux qui perſiſtent dans leurs péchés doivent être ſuſpendus de la Cene & enſuite excommuniés entierement. Je ne copierai point ici le redoutable formulaire d'Excommunication que la Diſcipline de France (*e*) employoit autrefois contre les impenitens, & qui ſervit à excommunier le Miniſtre Ferrier, (*f*) au Synode de Privas tenu en 1612. Mais je dirai ſeulement que la ſuſpenſion ne ramenant point le pécheur, après des exhortations reiterées pluſieurs fois cette Diſcipline ordonnoit de proceder publiquement contre lui par une admonition generale adreſſée au peuple par le Paſteur, & cela trois dimanches conſécutifs. Il étoit même permis de le nommer, *pour lui faire plus de honte*, dit la Diſcipline. Au quatrième dimanche le Paſteur lançoit l'excommunication du haut de la Chaire. La Dicipline des Païs-Bas ſe rapporte

à peu

(*a*) *Actes des Synodes* &c. Tome pr. p. 261.

(*b*) *Actes* &c. ubi ſup. p. 305.

(*c*) *Diſcipline Eccleſ. des Pais-Bas* au chap. qui traite des *Aſſemblées Eccleſ.* Articl. 51. & 52. dans le *Recueil* intitulé *Confeſſion de Foi* &c. imprimé en 1726.

(*d*) Ch. VI. un Article du Synode de Charenton tenu en 1644 s'exprime fortement à l'occaſion de l'Union des Egliſes contre les Independans d'Angleterre. *Actes* &c. Tome II. p. 678 & 679. On doit lire cet Article & la remarque qui le concerne.

(*e*) *Diſcipline* &c. ubi ſup. Ch. V.

(*f*) Voy. *Actes des Synodes* &c. Tome I. Le formulaire d'Excommunication du Synode d'Alais qu'on trouve à la p. 181. du ſecond volume de ces Actes eſt fort peu différent de celui de la Diſcipline. Il y a beaucoup plus de retenue dans le formulaire qui ſervit à excommunier la Milletiere au Synode de Charenton, & que l'on peut voir à la page 686. des mêmes Actes Tome II. il tient le millieu entre les deux autres.

à peu près (*a*) aux mêmes usages. Le formulaire qu'elle employe n'est pas moins terrible que celui des anciennes Eglises Reformées de France. A la suite de ce formulaire on trouve la maniere de reconcilier le pécheur excommunié. Le Ministre s'adresse d'abord à l'assemblée des fidelles, pour être assuré qu'il n'y a point d'empêchement à cette reconciliation. Ensuite il le reconcilie en s'adressant encore aux fidelles & à lui en particulier, pour savoir s'il est sincerement repentant: après quoi le Ministre déclare au pénitent qu'il est delié du lien de l'Excommunication. La reconciliation est terminée par une priere. Au reste les Consistoires des Provinces-Unies usent (*b*) de beaucoup de retenue dans les procedures qui précedent la publication des scandales pour lesquels on excommunie.

Je ne dis rien de la fondation & de la dédicace des Eglises, puisqu'à l'égard de ces deux choses accompagnées chez les Catholiques de tant d'évolutions, & de ceremonies misterieuses, il n'y a rien à faire chez les Reformés que quelques prieres avant & après un Sermon preparé exprés pour cette solennité, & par conséquent assorti d'allegories & d'allusions, de types même, s'il le faut, pour raprocher ingenieusement la parole de Dieu de la circonstance sur laquelle on prêche. Pour ce qui est de (*c*) l'*erection*, ou de l'établissement d'une nouvelle Eglise, (*d*) le Synode envoye deux députés, qui sont un Pasteur & un Ancien pris de l'Eglise voisine, & autorisés par lui pour former un Consistoire &c.

Disons deux mots de deux établissemens peu connus hors de la Hollande, & qui ne laissent pas d'être remarquables. L'un est la *Bourse des Ecoliers*, & l'autre *les Eglises examinatrices*. (*e*) Les Synodes (Wallons) ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la *Bourse des Ecoliers* & consiste en obligations & contracts qui sont à la garde des Eglises d'Amsterdam & de Middelbourg. C'est dans cette Bourse qu'on prend dequoi entretenir les pauvres Ecoliers qui se destinent au Ministere. L'autre fonds, qui hors du Synode n'est guéres connu que sous le même nom de *Bourse des Ecoliers*, est la *Bourse de Mouche*, & consiste en un capital, que ce *Mouche*, qui étoit un riche Hollandois ou Wallon, avoit destiné (*f*) „pour faire prêcher l'Evangile aux Infidelles ou Sau„vages de l'Amerique en leur propre langue; & il n'étoit pas permis d'en „employer les revenus à aucun autre usage, ni d'en faire aucun emprunt. „Mais comme il ne s'est trouvé jusqu'ici (en 1726) personne qu'on ait pû „envoyer en Amerique, le Synode a été autorisé par. . . . . les Etats en „1716 à employer ces revenus à l'entretien des Etudians qui se destinent au „Ministere." Le Synode mérite d'être loué à cause de l'ingenuité de l'aveu: mais qui auroit osé croire qu'une Republique comme la Hollande seroit hors d'état

(*a*) L'Article 77. du Chapitre qui traite des Censures s'exprime de la maniere suivante. „Avant „l'Excommunication, on signifiera publiquement au peuple l'obstination du pécheur. . . . . . L'E„glise sera exhortée de l'admonester & de prier pour lui, & se feront les avertissemens par trois diver„ses fois. Au premier le pécheur ne sera point nommé, afin qu'on l'épargne aucunement. Au second „son nom sera exprimé par advis de la Classe. Au troisième on déclarera au peuple qu'il sera forclos de „la Communion de l'Eglise, s'il ne se convertit, afin que s'il demeure obstiné, son excommunication „se fasse par le consentement de toute l'Eglise. L'espace de tems entre ces advertissemens sera à la dis„cretion du Consistoire."

(*b*) Voy. *Reglemens du Synode* &c. Ch. 22. Art. 1. 2. 7. 8. & 10.

(*c*) Par ce terme le Synode Wallon entend l'établissement d'une assemblée de fidelles en quelque endroit, avec Consistoire &c.

(*d*) *Reglem.* &c. ubi sup. Ch. 13. Article 6. & 7.

(*e*) *Reglem.* &c. ubi sup. Ch. 14.

(*f*) Tiré du *Reglem.* ubi sup. Art. 3.

d'état de fournir des Miſſionnaires à l'Amerique? Quoi qu'il en ſoit la *Bourſe de Mouche* eſt gardée par l'Egliſe d'Amſterdam.

(*a*) On appelle *Egliſes examinatrices*, (*b*) *celles que le Synode nomme par tour* pour l'examen des Ouvrages qui s'impriment ſur la Religion, ou ſur des matieres qui s'y raportent. Un article des Reglemens ordonne que les Ouvrages ſeront envoyés manuſcrits aux Egliſes *examinatrices*, & un autre article, „ qu'aucun Membre des Egliſes (Reformées) ne pourra faire imprimer des livres „ ſur des matieres de Religion, ſans l'avoir communiqué aux Egliſes exami- „ natrices de la Province, & ſans avoir obtenu leur approbation ". Cet article eſt aſſés conforme (*c*) à la *Diſcipline des Egliſes Reformées de France.* A les prendre à la lettre, aucun Laïque ne doit s'ingerer d'écrire ni directement, ni indirectement ſur la Religion, ſans l'aprobation de ces *Egliſes examinatrices:* & cela eſt énoncé bien plus clairement (*d*) dans la *Diſcipline Eccleſiaſtique des Provinces-Unies.* Ce Reglement montre que les étrangers ont une fauſſe idée de la tolerance des Hollandois qu'ils regardent comme un vrai libertinage. On croit ordinairement, que ni leurs Egliſes, ni leurs Magiſtrats ne prennent aucun ſoin de la Religion, & l'on ſe trompe groſſierement. Il y a des exemples qui prouvent que la Diſcipline a été ſoutenue plus d'une fois en Hollande de l'autorité du bras ſeculier.

La ſimplicité des ceremonies qui accompagnent les deux Sacremens reconnus par les Reformés ne fournit pas une longue deſcription. Les deux figures qu'on voit ici parlent aux yeux & diſent beancoup plus qu'un diſcours. Je me contenterai donc de remarquer le plus eſſentiel de la pratique. Le Baptême d'un enfant eſt précedé de la lecture d'un formulaire de Liturgie pour le Baptême & d'une priere, après laquelle le Miniſtre exige par une ſimple demande qu'il fait aux parrains & aux marraines, leur conſentement à ce que la dignité du Sacrement doit exiger du Chrétien, & qui malheureuſement ne ſe reduit gueres dans toutes les Communions qu'à une ſimple ceremonie. Selon les Reformés (Calviniſtes) le Baptême doit être toujours public, c'eſt à dire, ſuivant les termes de la Diſcipline des Egliſes Reformées de France (*e*) ès aſſemblées eccleſiaſti- „ ques, où il y a Egliſe publiquement dreſſée &c." Si l'exception eſt permiſe, c'eſt lorſqu'on ſe trouve parmi des Nations infidelles, ou lorſque la crainte & la perſecution empêchent qu'il ne ſe forme une Egliſe, & tels autres cas. Cette regle eſt generalement ſuivie dans la Reforme. Au Baptême des Adultes, ſoit Anabaptiſtes (ſuppoſé qu'ils n'ayent pas encore été baptiſés) ſoit Juifs, Mahometans, ou Payens, le Miniſtre qui les doit baptiſer s'adreſſe directement à eux, & leur fait abjurer par pluſieurs queſtions, les erreurs, les Superſtitions ou les Idolatries dans leſquelles ils ont été élevés.

La Cene, que la figure repréſente, eſt celle des Reformés des Provinces-Unies, laquelle eſt conforme preſqu'en tout à la maniere des Reformés de France. Quelques Diacres & quelques Anciens ſont toujours à portée de la table où l'on communie. Les Anciens, pour faire obſerver l'ordre & le reſpect qui ſont dûs à cette ceremonie myſterieuſe; les Diacres, pour découper le pain en petits morceaux que le Miniſtre diſtribue aux Communians, & remplir les

cou-

(*a*) *Reglemens* &c. ubi ſup. Ch. 17.

(*b*) Ibid. Art. I.

(*c*) *Diſcipline* &c. ubi ſup. Ch. I. Art. XV. & Ch. XIV. Art. XVI.

(*d*) „ Nul de la Religion Reformée ne pourra faire imprimer, ni publier . . . aucun livre, ni écrit, „ touchant la Religion compoſé ou traduit de lui, ou d'autrui, ſi premierement ledit écrit n'a été examiné &c.

(*e*) *Diſcipline* &c. Ch. II. Art. VI.

Le BAPTÊME des REFORMÉS.

B. Picart invenit et del. 1732.

La COMMUNION des REFORMÉS.

coupes, qu'il diſtribue de même. Ailleurs, comme à Geneve & en Suiſſe, on ne ſe range pas autour d'une table ; en quoi l'on prétend que les premiers Reformés ont voulu imiter *la Cene que fit* J. C. *avec ſes Apôtres.* On y paſſe en revue devant deux Miniſtres, dont l'un donne aux Communians le morceau de pain *myſtique & repréſentatif*, l'autre la coupe, ou un ſimple verre contenant du vin. Si le communiant ſe trouve avoir une repugnance invincible pour le vin, la Diſcipline des Egliſes Reformées de France (*a*) permet de le communier ſeulement avec l'eſpèce du pain. Pour être admis à la Cene il faut avoir atteint les années de diſcretion. En quelques Païs on *annonce* publiquement ces jeunes Catechumenes. Avant la premiere Communion ils ſont tout au moins examinés dans le Conſiſtoire. La Communion a ſon formulaire liturgique, qui commence par un diſcours ſur l'inſtitution & le caractere de la Cene, & ſur les devoirs des Communians. Après ce diſcours les Communians ſe rendent à l'endroit où ils doivent recevoir la Cene ; les hommes les premiers, les femmes enſuite : & pendant que la Cene dure, le lecteur, qui en même tems eſt chantre, lit alternativement divers chapitres de la Bible & fait chanter pluſieurs Pſeaumes. Ce lecteur eſt un Laïque, ſouvent même un artiſan, ou tout au plus un maitre d'école. A Geneve & en divers autres endroits où la Religion Reformée domine, des Propoſans font ces lectures. Toute la Communion finit par une priere & par une exhortation plus ou moins longue, telle enfin que le Miniſtre le juge à propos : à quoi on ajoute pour concluſion le chant du Cantique de St. Simeon.

La ſolemnité des Dimanches conſiſte en trois Sermons prêchés regulierement tous les Dimanches par trois différens Miniſtres. Avant le Sermon le lecteur dont j'ai parlé lit quelques chapitres de la Bible & fait chanter deux ou trois pſeaumes. Enſuite le Miniſtre monte en chaire, ordonne le chant d'un autre pſeaume, après quoi il recite la priere qu'il a lui même compoſée. Immediatement après la priere il ouvre la Bible & y lit le texte qu'il doit expliquer, ou paraphraſer. Le Sermon ayant duré une heure, & quelquefois auſſi beaucoup plus long tems, le Miniſtre, qui l'a prononcé, fait une ſeconde priere, mais auparavant il recommande aux prieres des fidelles les malades, les affligés &c. La priere faite on chante un autre pſeaume, & le Miniſtre congedie enfin les fidelles en leur donnant la benediction. Si quelqu'un me demandoit des reflexions ſur cet exercice de devotion, je lui dirois que les mêmes défauts qu'on remarque ailleurs s'y trouvent mêlés.

A l'égard des autres ſolemnités, elles ſe reduiſent à un ou deux jeûnes qui reviennent tous les ans, & à quatre Fêtes ſolemnelles, qui ſont Noël, Pâques, Pentecôte, l'Aſcenſion, auxquelles on peut ajouter le premier jour de l'année chommé en pluſieurs Païs Reformés.

Je finis cette petite Diſſertation par une remarque où je prétens rendre juſtice à la Diſcipline de ces Egliſes Reformées, contre ceux des autres Communions qui, faute de la connoitre, accuſent les Reformés de beaucoup de relâchement ſur cet article. Leur Diſcipline eſt très ſage & même ſevere en pluſieurs circonſtances. Pour s'en convaincre, on doit lire dans celle des Egliſes Reformées de France les chapitres qui traitent des Miniſtres, des Conſiſtoires & du mariage. Elle recommande aſſés generalement la moderation évangelique, & je vais en donner pour exemple l'article 23. du dernier Cha-

(*a*) *Diſcipline* &c. ubi ſup. Ch. XII. Article VII.

Chapitre qui traite des Reglemens particuliers. On s'y exprime de cette maniere: „ Toute violence & parole injurieuse contre ceux de l'Eglise Romai„ ne, mesmement contre les Prêtres & Moines, seront non seulement empê„ chées, mais aussi reprimées tant que faire se pourra". Ces Ministres emportés qui mêlent dans tous leurs prêches une controverse outrageante & pleine de fiel contre les (*a*) *Papistes*, & les heretiques ont donc oublié la moderation qui leur est recommandée par leur Discipline? Sans doute; ou plutôt ils prétendent *aggraver par là l'iniquité du parti contraire*, & montrer à leurs freres le mérite & les avantages de celui dans lequel ils vivent: après quoi ils ouvrent hardiment le chemin du Ciel aux Fidelles qui les écoutent. A Dieu ne plaise cependant, que j'attribue ce défaut aux seuls Reformés. Ce seroit peu connoitre les hommes.

Je finis en demandant grace aux lecteurs pour les fautes qui se trouvent dans ce volume. Ceux qui viendront après nous pourront mieux faire. B. D. M. E. A. A.

(*a*) Terme aussi ordinaire dans la bouche des Reformés, que celui d'Huguenot l'étoit autrefois dans celle des Catholiques.

TABLE POUR LES FIGURES.

FAUTES A CORRIGER.

pag. 19 l. 28 lis. *formalités.*
pag. 229 l. 2 de la note (*a*) au lieu de *selon la figure* &c. lis. *selon la figure* qu'on voit ici.
pag. 238 l. 28 otés les guillemets depuis la ligne 28 jusqu'à la 37 inclusivement.
pag. 250 l. 1 de la note (*a*) lisez c'*étoit.*
pag. 280 l. 38 efacés *à.*
pag. 282 note (*a*) l. 2 lisez *qui sera publiée.*
pag. 340 l. 6 lisez *decret d'élection.*





